



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

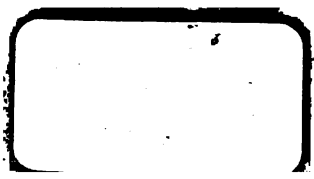
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



Ne-Yon

BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE.

BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE

HISTOIRE

DES HOMMES DISTINGUÉS ORIGINAIRES DE CE PAYS

CONSIDÉRÉ

A L'ÉPOQUE DE SA PLUS GRANDE ÉTENDUE

ou qui se sont rendus remarquables pendant le séjour qu'ils y ont fait

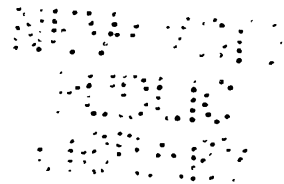
par le Docteur Aug. HEÏEN

CHEVALIER DE L'ORDRE DE LA COURONNE DE CHÈNE,
L'UN DES FONDATEURS ET MEMBRE EFFECTIF DE LA SOCIÉTÉ ROYALE GRAND-DUCALE
POUR LA RECHERCHE ET LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES DANS LE PAYS DE LUXEMBOURG
DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE METZ,
DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE D'ANVERS; DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE, (1^{re} CLASSE)
DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE DE LIÈGE ET DE CELUI DE HESSE-DARMSTADT, DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE D'ARLON
DE CELLE POUR LES RECHERCHES UTILES DE TRÈVES
DE CELLE POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS HISTORIQUES DE FRANCE
DE CELLES DE MÉDECINE DE LIÈGE ET DE BRUGES, DE CELLE DES SCIENCES NATURELLES DE LIÈGE, DE CELLE DES SCIENCES
PHYSIQUES, CHIMIQUES ET DES ARTS INDUSTRIELS ET AGRICOLES DE PARIS, ETC.

La vertu la plus humble comme la grandeur dans tout son
éclat doit trouver place dans une Biographie nationale.

TOME II.

LUXEMBOURG,
Pierre BRUCK, libraire-éditeur, rue du curé.
1861.



UNIVERSITY OF
DUBLIN LIBRARY
96821A
ANTHONY LEONARD
LTD. PO. BOX 111
R. DUBLIN 1

UNIVERSITY OF
DUBLIN LIBRARY
96821A

Imprimerie de PIERRE BRUCK à Luxembourg.

BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE.

N.

NAMUR, Barthélémy, est né à Luxembourg le 13 septembre 1728, fils de Henri Namur et de Catherine Krips. Il s'appliqua très jeune encore à la sculpture, art dans lequel il fit des progrès très marqués, ainsi que cela résulte du certificat très flatteur que lui remit le 1^{er} avril 1748 son maître, Martin Jacquet, sculpteur distingué résidant à Longwy, chez lequel il avait fait son apprentissage pendant six ans.

Barthélémy Namur a livré beaucoup d'ouvrages en pierre et en bois; et de nos jours on en voit encore plusieurs dans les châteaux d'Ansembourg et d'Ottange, dans les églises d'Attert, de Châtillon, de Clémency, de Fentange, de Hostert, d'Itzig, de Sandweiler, de Schuttrange, de St. Michel et des Jésuites à Luxembourg, etc. Il avait aussi travaillé pour l'ancienne église de St. Nicolas ainsi que pour celle du monastère de la Congrégation de la même ville; et naguère on voyait encore dans celle de Notre-Dame, autrefois des Jésuites, placées des deux côtés du maître-autel et contre le mur les statues plus que de grandeur naturelle de St. François-Xavier et de St. Ignace qui étaient sorties de son ciseau (1771), et pour lesquelles le P. Recteur lui avait payé seize Louis d'or y compris le banc de communion qui subsiste encore de nos jours dans cette église.

Les œuvres du sculpteur Namur, sans égaler celles des grands maîtres, offrent

dans leurs proportions, leur attitude et leur expression bien des caractères de talent, mais surtout un dessin de formes irréprochable, que Merjai n'a pas voulu apprécier, apparemment parce que lui-même il ne possédait pas assez de coup-d'œil, ou que, ayant eu l'occasion de voir des ouvrages meilleurs il aura jugé ceux du sculpteur luxembourgeois d'après ceux-ci.

Barthélémy Namur est mort à l'âge de cinquante-un ans, d'un accident dont il devint la victime.

Publications de la Société archéologique de Luxembourg, XI, 37. — Notes communiquées par un de ses petits-fils.

NAUERT, Jean-Nicolas, fils de Jean Nauert et d'Elisabeth Gædert, est né à Eschdorf, commune moderne de Heiderscheid, le 29 pluviôse an VI (17 février 1798) et montra dès sa plus tendre jeunesse un goût irrésistible pour l'étude. Ses parents, cultivateurs aisés, n'ayant pas tardé à remarquer ces heureuses dispositions s'empressèrent dès que le jeune homme eut appris les premiers éléments de lecture et d'écriture, de le confier aux soins de M. Wings, curé de leur endroit, pour lui enseigner les principes des langues anciennes. Quelques années plus tard, en 1815, ils le mirent au collège de Luxembourg, et partout il fit des progrès étonnants au point qu'il a été constamment compté au nombre des premiers élèves.

Lorsque Nauert eut achevé ses humanités il se sentit une vocation décidée pour entrer dans les ordres sacrés et alla en 1819 au séminaire de Trèves, d'où il passa l'année suivante à celui de Metz. Il reçut la prêtrise en 1822.

Nommé d'abord vicaire à Berlé il fut une année après désigné desservant à Marnach ; puis le 10 octobre 1825 il obtint l'importante paroisse de Lintgen où il resta jusqu'au 1^{er} mai 1844. A cette date il passa dans la même qualité à Grosbous et y mourut le 3 août 1856.

Prêtre et pasteur d'âmes dans toute la force du terme, Nauert mit tous ses soins à bien diriger les églises qui lui ont été successivement confiées ; c'est-à-dire que nulle peine ne lui a jamais coûté pour l'instruction religieuse et morale de ses ouailles afin de les guider dans le chemin de la vertu, des bonnes mœurs et de la probité civile. Comme il était lui-même très instruit il sut toujours dans ses conversations et ses sermons relever l'instruction et la rendre agréable, tant aux écoliers qu'il visitait souvent dans leurs classes qu'aux parents pour les engager à donner ce bienfait à leurs enfants. Nauert était un de ces prêtres indulgents pour l'erreur involontaire mais également sévère pour réprimer les abus quelque invétérés qu'ils fussent. En un mot il fut un modèle comme curé-recteur de sa paroisse dont il connaissait parfaitement toutes les familles parce qu'il cherchait constamment par cette connaissance à distinguer les vrais pauvres auxquels il aimait à faire l'aumône des fainéants qu'il repoussait sans miséricorde.

Les soins paternels qu'il donnait à sa paroisse le portaient toujours à proposer les améliorations nécessaires qu'il découvrait dans sa sphère d'action qui s'étendait naturellement sur l'église et sur l'école : à Lintgen il eut assez d'ascendant pour provoquer la reconstruction de l'une et de l'autre ; à Grosbous il les trouva toutes les deux en parfait état de construction et d'entretien.

Cependant toutes ces occupations lui

laissaient encore de temps en temps quelques moments de loisir ; et ces moments il les consacra à la culture des arbres fruitiers dans les différentes communes qu'il a successivement habitées, ainsi qu'à l'étude, à laquelle dernière il donnait souvent une partie de la nuit. On s'imaginerait difficilement les peines qu'il s'est données pour inculquer à ses paroissiens l'amour de la promiculture : il allait dans leurs jardins et y plantait des pieds sauvages qu'il greffait ensuite de ses propres mains avec les meilleures espèces. Les cultivateurs convaincus enfin des avantages que leur curé leur procurait finirent par le laisser faire ; et c'est ainsi qu'il parvint à introduire à Lintgen surtout ces fruits nombreux et savoureux qui font aujourd'hui pour ce village entr'autres une branche de commerce assez considérable, puisqu'elle rapporte, même dans les années les moins favorisées, un revenu au-delà de mille francs. D'un autre côté, lorsqu'il prit possession de la paroisse de Grosbous les affaires de la fabrique de cette église se trouvaient dans un état déplorable ; les biens-fonds qui lui appartenaient étaient passés en des mains étrangères qui se les étaient appropriées sans titre, etc., etc. Par son zèle infatigable il a su les récupérer et régler définitivement toutes les difficultés très embrouillées qu'il avait trouvées dans cette branche de son administration.

Nauert a composé plusieurs épitaphes bien écrites, et la statistique historique de l'église de Grosbous, imprimée dans le XI^e volume des Publications annuelles de la Société archéologique du Grand-Duché dont il était membre correspondant (4 1/2 pages in-4^o).

Finalement, par son testament olographe du 1^{er} octobre 1855 et trois codicilles postérieurs il a destiné : 1^o. Une somme de quatre mille francs pour fonder près de l'Athénée de Luxembourg une ou plusieurs bourses en faveur de sa famille, pour l'étude des belles-lettres, de la théologie, du droit, de la médecine, etc. etc.,

et des arts libéraux. La jouissance pour le ou les titulaires une fois admis durera chaque fois jusqu'à la fin des études, ainsi les années d'université comprises. Collateurs : le directeur temporaire de l'Athénée, l'administrateur des bourses attachées à cet établissement et le professeur de religion. Les prétendants doivent être munis d'un certificat de bonne conduite morale et religieuse à délivrer par le Bourgmestre, le Curé et le Président du conseil de fabrique du domicile du postulant. — 2°. Une autre somme de deux mille francs pour l'instruction primaire des enfants, petits enfants et descendants de son frère et de ses deux sœurs, habitant les paroisses d'Eschdorf et de Walferdange. — 3°. Une somme de mille francs pour, les intérêts à en provenir, servir au soulagement des indigents malades, la moitié à ceux de sa famille et le reste à ceux de la paroisse d'Eschdorf, son endroit natal. — 4°. Enfin, sa bibliothèque, composée d'ouvrages de choix doit être déposée chez sa nièce à Lintgen et servir à toujours à l'usage des étudiants de sa famille.

Dans ces actes nous nous voyons engagé à relever cette phrase significative qui peint si bien le caractère du testateur : « Ich habe Jahre lang gespart und mir absichtlich manches Vergnügen versagt, um nach meinem Tode als Wohlthäter meiner Familie und der Leidenden Menschheit werden zu können » etc.

Notes communiquées. — Luxemburger Wort, N° 106, du 10 septembre 1886. — Publications de la Société archéologique du Grand-Duché, XI, 2^e partie, 97, sqq.; XII, p. VI. — Testament et codicilles Nauert, en l'étude du notaire Angelsberg, de Feulen.

NAVES, famille ancienne, originaire paraît-il de Belgique et qui a habité le Luxembourg pendant quelques générations. Elle a possédé les terres de Fischbach, de Humain et de Champion, et a eu l'honneur de compter parmi ses membres le premier président qui fut nommé au Conseil provincial de Luxembourg, à sa création.

De Naves ancien, ou du Luxembourg,

portait : de sable à la fasce d'or de trois pièces, au pal de sable, bordé à chaque côté d'un filet d'or, brochant sur le tout. Cimier : une tête de taureau de sable, accornée d'or, les marines percées d'un anneau du même. Cependant nous voyons encore que trois fils de Mathias de Naves, seigneur de Constantin-les-Tournay et d'Isabelle de Souchier, savoir Jean-Michel, Mathias et François furent anoblis par lettres du roi Philippe IV, du 15 janvier 1647, au port d'armes : d'azur, à une fasce onnée d'argent. Ces personnages appartenaient-ils à la même famille ? nous hésitons à le croire à moins d'admettre également que les de Naves du Luxembourg ne fussent reconnus provenir des environs de Tournay.

La branche luxembourgeoise de cette belle famille a produit plusieurs illustrations que nous allons passer en revue.

UNCASCHÜCA. — Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne, I, 289; Mélanges de généalogie pour servir de corrections et d'additions au Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne; 94.

NAVES, *Jean I de*, que nous nommons l'aîné ou le premier, pour le distinguer du suivant, vint habiter le Luxembourg avec son frère Nicolas I^{er}, qui aura son article : Il était seigneur de Messancy. D'abord greffier du Conseil provincial de Luxembourg en 1530, ses éminents talents le firent plus tard nommer vice-chancelier de l'empereur Charles-Quint qui l'honora de toute son estime et lui confia en outre plusieurs missions importantes et délicates. Il mourut à Ulm le 20 février 1547, à l'âge de 47 ans et son corps ramené à Luxembourg, fut inhumé dans l'église du vieux St.-Esprit. Merjai a conservé son épitaphe que nous transcrivons ici :

D. O. M. TRINO ET UNO.
CLARISSIMO ET EQUESTRI ORDINIS VIRO
JOANNI A NAVES
DOMINO IN MERCZICH
DIVI CAROLI V. VICE-CANCELLARIO
MULTIS LEGATIONIBUS MULTOS HONORES
DEPORTANTI,
ET IMMATURA MORTE SUBLATO

VIDUA SUPERSTES PIETATIS ERGO P. C.
VIXIT VIX ANNIS 47; OBIIT ANNO 1547,
DIE 20 FEBRUARII.
IN HOC LOCO SEPULTUS EST.

Pierret, qui fixe son décès à l'année 1540, serait dans l'erreur si Merjai a copié juste, ce qu'il ne nous est pas donné de vérifier.

Jean I de Naves avait épousé Hélène de Waha, de la branche de Trouville, d'où entr'autres enfants une fille du nom de Nicolle qui devint l'épouse de Nicolas de Laittres, seigneur d'Écouvier, colonel d'un régiment de dix enseignes pour le service de S. M. C., lieutenant d'une compagnie d'hommes-d'armes sous Mansfelt, etc.

Manuscrits de Merjai, vol. 24. — Pierret, I, fol. LXXI. — Archives du Conseil Provincial. — Notes de M. Wurth-Paquet. — Titres de la famille de Laittres.

NAVES, *Jean II de*, né le 13 novembre 1523, était fils de Nicolas I de Naves (v. son art.) et neveu de Jean I qui précède. L'auteur du manuscrit des Viri illustres lui a consacré l'article que nous allons rapporter : « Joannes de Naves hujus « cancellarii — *id est Nicolai* — filius Philippo II Hispaniarum Regi a consiliis « status, supremus præfectus annuæ per « Belgium Don Joannem Austriacum accepit Luxemburgi hospitio venientem in « Belgio sepultus in templo Sancti « Spiritus Luxemburgi. »

Jean II de Naves était seigneur de Chinnery, Montigny, Sancy, etc., Conseiller d'État à Bruxelles et Commissaire des vivres de l'armée des Pays-Bas. Dans ces dernières fonctions surtout, paraît-il, il s'est acquis bien des titres à la reconnaissance du Gouvernement et des soldats. Bertels fait de même un grand éloge de ses connaissances et de sa vaste expérience dans les affaires publiques. Il mourut à l'âge de 55 ans, le 20 avril 1579, à Liège où il avait été transporté du camp devant Mæstricht et fut rapporté à Luxembourg pour être inhumé au caveau de sa famille

dans l'église du vieux St.-Esprit, où sa belle-sœur ou sa nièce lui fit élever un mausolée sur lequel on lisait l'épithaphe suivante :

DEO OPT. MAX. SAC.
JOANNI DE NAVES, EQUITI DOMINO
IN CHINERY, MONTIGNY, SANCY, etc.
SANCTIORIS CONSILII REGIS HISPANIÆ
CONSILIARIO, ET IN BELGIO EJUSDEM
EXERCITUS ANNONÆ PRÆFECTO, QUI
DUM REGI, PATRIEQ. SUMMA FIDE
ET DILIGENTIA PER XXX ANNOS DEBITUM REDDIDISSET, TANDEM IN
TRAJECTENSI OBSIDIONE CURIS ET
LABORIBUS MAGIS QUAM ÆTATE ET
MORBO CONFECTUS LEODII QUO
VALETUDINIS ERGO SECESSERAT, OBIIT
XX. APRILIS CIO.IO.LXXIX. VIXIT
ANNOS LV. MENSES V. DIES VII.
SALOMEA SCHAWENBURG MOESTA P.

Jean II de Naves, dans la personne duquel les mâles de son nom semblent s'être éteints dans le Luxembourg, avait épousé Madelaine de Schawenbourg, fille de Jean, seigneur de Preisch et de Françoise de Brandenbourg. Nous devons croire que de son mariage est née Dorothee de Naves que nous voyons, en 1602, épouse de Gérard, baron de Schawenbourg.

BERTHELET, VIII, 195. — BERTELS, 120. — Manuscrits de Merjai, 24. — Viri illustres, III, N° 197. — PIERRET, I, fol. LXXI. — WILHELMUS A WILTBEIM, Disquisit. antiquar. Histor. luxemburg., II, c. 6. § 3.

NAVES, *Nicolas I de*, originaire de Marville si nous en croyons Pierret, naquit en l'année 1474 ou 75. Nommé Président du Conseil provincial à sa création en 1531, il vint s'établir à Luxembourg où il sut s'acquérir une grande réputation de savoir et de droiture. Il avait épousé Ide-ron ou Jeanne de Villers qu'il avait perdue en 1523 et qui outre une fille, Françoise, lui avait donné deux fils, Jean et Nicolas, qui tous deux se distinguèrent de manière à se rendre dignes de figurer parmi nos illustrations nationales (v. leurs art.).

Nicolas I de Naves, dit D. Calmet d'après Wassebourg, a écrit plusieurs recueils dont cependant les titres comme les matières qui y sont traitées nous sont restés inconnus. Il mourut à l'âge de 72 ans, le 4 août 1546 et fut inhumé dans le chœur de l'église du vieux St.-Esprit à Luxembourg, avec cette épitaphe :

NICOLAUS A NAVES JURIS CON-
[SULTUS,
EQUES AURATUS DNS. IN VANEN ET
DIVI CAROLI ROMANORUM IMPERATORIS
QUONDAM A CONSILIIS PRÆSES LUCEM-
BURGI OBIT AO 1546. DIE 4 AUGUSTI.

Guillaume de Wiltheim rapporte une autre inscription tumulaire qui se serait trouvée dans la même église, et consacrée à ce célèbre personnage. Nous la copions également :

D. O. M.

« Clarissimo viro NICOLAO A NAVES
« Domino in Vannen, Philippi Regis
« Castiliæ, Archiducis Austriæ, ac Divi
« Caroli Quinti Imp. Aug. quondam a Con-
« siliis; Præsidi Luxemburgen. ac Idero-
« næ a Viller, Matronæ pudicitia ac pie-
« tate insigni, superstites filii parentibus
« optimis posuerunt. Obierunt, ille an.
« M.D.XLVI. Quarto nonas Augusti, æta-
« tis suæ anno LXXII. Hæc vero XVI.
« Kalend. Decemb. an. M.D. XXIII. æta-
« tis suæ XXXV.

D. CALMET, Bibl. Loff.—BERTHELS, 120.—PIERRET, I, fol. LXXI.—BERTHELET, VIII, 193.—WILHELMUS A WILTHEIM, Disquis. Antiquar. Histor. Luxemburg. II, c. 4, §. 3. et c. 6, §. 3.—NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 33, note 1, P.

NAVES, Nicolas II de, fils aîné de Nicolas I qui précède, et d'Ideron de Villers, est mentionné comme suit par l'auteur du manuscrit des Viri illustres : « Ni-
« colaus de Naves Dominus in Chinnery
« Luxemburgensis præsentis filius S. R.
« Imperii vice-cancellarius sub Carolo V.
« de quo : Cæsar amat Laceras Naves et
« Grandia-vela : Lazarum Schwendi, sue-

« vum, Navesium Luxemburgensem et Car-
« dinalem Grandvillanum Burgundum. »

Nous ajouterons que Guicciardin en parlant de ce grand homme qui posséda toute la confiance de l'empereur, dit qu'il égala son père en science et en prudence, et le surpassa peut-être en vertu et en crédit. Il mourut en 1547.

Nous nous voyons engagé ici à venir au-devant d'une objection possible : on aura remarqué que Jean I de Naves était vice-chancelier de l'empereur comme son neveu Nicolas II, et que nous fixons la mort de l'un et de l'autre à l'année 1547. Cette coïncidence nous a également frappé, et ce d'autant plus que généralement les biographes ne dénomment que trois illustrations dans la famille de Naves, tandis que nous en posons quatre. Pour nous la chose s'explique clairement par les sources positives que nous avons consultées et que nous citons au bas de chacun de nos articles.

Nous n'avons pas pu nous assurer si Nicolas II de Naves a été marié.

Viri illustres, III, N° 196.—BERTHELS, 120.—WILHELMUS A WILTHEIM, Disquisit. antiquar. Histor. Luxemb. II, c. 6, §. 3.—GUICCIARDINI, Description des Pays-Bas, 1582, fol. 457.—BERTHELET, VIII, 193.

NEIPPERG, Guillaume-Remi ou Reinhard, comte de, né en 1684, descendait d'une famille ancienne de la Souabe. Entré en 1702 à l'armée autrichienne il servit la Maison de Habsbourg avec zèle et fidélité. Il obtint en 1717 le grade de colonel d'infanterie, se distingua aux affaires de Temeswar et de Belgrade et quitta peu après le service actif pour être chargé de l'éducation du duc François-Etienne.

Nommé Gouverneur de Luxembourg en 1730, c'est en cette qualité qu'il mérite de figurer parmi les illustrations de ce Pays. En effet, par sa sage administration il se fit aimer et respecter des habitants, comme par ses vues d'humanité, concertées avec le maréchal de Belle-Isle, gouverneur de Metz, il sut au milieu de la guerre préserver la province, commise à ses soins, de

ces dévastations destructives aussi contraires à la gloire des souverains qui ordonnent la guerre qu'aux intérêts du pauvre peuple qui en supporte les dangers et les frais. Sous le gouvernement du comte de Neipperg la forteresse de Luxembourg reçut des augmentations considérables ; on construisit entr'autres : en 1730 la redoute qui a conservé son nom, le magasin dit Duennebusch et l'écluse du Grund ; en 1731 le fort Gross-Elisabeth, la lunette Coupée, l'arrière flanc du bastion Bourbon, quatre petites lunettes à l'entrée du chemin couvert intérieur entre les bastions St. Jost et Marie, la lunette Klein-Wallis ; en 1732 le ravelin avancé Thionville, le fort Thuengen, l'écluse de la porte de Mansfelt ; en 1733 l'enveloppe Louvigny en avant de la route du même nom, les redoutes Rheinsheim et Olizy ; en 1734 l'enveloppe Royal Chancelos en avant de la redoute de ce nom, l'enveloppe Marie en avant de la même redoute ; en 1735 les bastions détachés Rubempré et Rumigny, les seconds ponts de la porte du château et de la porte neuve ; en 1737 l'enveloppe Lambert en avant de cette redoute ; en 1739 l'enveloppe Vauban, la lunette entre les enveloppes Vauban et Marie, celle entre les redoutes Vauban et Louvigny ; en 1740 — 41 l'enveloppe au-dessus du fort Berlaymont sur le Tintenberg, la chute supérieure sur le Tintenberg ; en 1743 enfin l'enveloppe de la porte d'Eich.

Cependant le gouverneur Comte de Neipperg ne fut pas toujours présent dans son gouvernement, puisque nous le voyons en 1733 en Italie avec le grade de Feld-maréchal. Quelques années plus tard il fit la campagne de Hongrie contre les Turcs, se distingua au combat de Kornea en 1738, et couvrit la retraite de l'armée autrichienne après la bataille de Groetka. En 1739 il crut devoir dans l'intérêt même de son souverain, conclure rapidement et secrètement un traité qui remettait Belgrade entre les mains des Turcs, pour délivrer le Grand-Duc François qui fut

depuis Empereur et qui avait été fait prisonnier pendant une partie de chasse. La Cour fit semblant de l'en punir par la prison ; mais le traité n'en fut pas moins ratifié et le général qui en était l'auteur fut comblé de faveurs, et mis ensuite à la tête de l'armée que Marie-Thérèse opposa au roi de Prusse. Pendant la guerre pour la succession en Bavière Neipperg fut chargé de commander l'armée de Silésie. Blessé en 1742 à la bataille de Molwitz il se retira en Moravie, alla ensuite remplacer le duc d'Areberg dans les Pays-Bas et prit part à la bataille de Dettingen après laquelle il se retira dans son gouvernement de Luxembourg (1743).

En 1753 il fut appelé à Vienne pour entrer au conseil de guerre et mourut dans cette ville le 26 mai 1774.

Neipperg était un homme de mœurs austères et d'une grande probité. Élevé dans le Luthéranisme il le quitta plus tard par conviction, pour embrasser le catholicisme dont il pratiqua depuis les devoirs avec exactitude.

DE FALLER, Dictionn. histor. litt. N., édit. 1839. — *Historia academice Luciliburgensis* ; à la Bibliothèque de Luxembourg, msert., n° 3079. — BEATHELET, IV, suite textum, XXVIII. — COURVIN, Encyclopédie moderne, XVII, 43. — Biographie universelle, XXXI, 41, sq.

NETTELÉ, *Jean-Pierre-Sébastien*, fils de Jean-Pierre et de Catherine Kœnig, né à Luxembourg, le 30 mai 1792, lieutenant adjudant de place de 2^e classe pensionné, est décédé à Braine-le-Comte, le 17 avril 1857.

Nettelé entra dans l'armée française, comme soldat au 4^e régiment de hussards, le 16 mai 1809 ; il fit les campagnes de 1809 en Autriche, celles de 1810, 1811, 1812 et 1813 en Espagne, et celle de 1814 en France. Congédié le 11 juillet 1814, et admis dans l'armée des Pays-Bas le 26 juillet suivant, il obtint en 1830 le grade de maréchal des logis chef à cheval au corps de la maréchaussée royale.

Passé au service de Belgique, le 16 octobre 1830, il fut nommé sous-lieute-

nant adjudant de place de 3^e classe, le 26 janvier 1835, et lieutenant adjudant de place de 2^e classe, le 9 avril 1841. Le lieutenant Nettelé fut pensionné le 18 septembre 1845.

Capitaine de Ruuna. Nécrologe des officiers de l'armée belge.

NEUERBOURG, Frédéric, seigneur de, fut, paraît-il, le dernier mâle de sa famille qui est connue depuis le douzième siècle et portait : de gueules à trois tourteaux d'or, deux en chef et un en pointe. Cimier : deux cornes de buffle, à dextre de gueules et à sénestre d'or ; au milieu un tourteau d'or.

Tout porte à croire que Frédéric, seigneur de Neuerbourg et d'Esch-sur-la-Sûre était fils de Thibaut, seigneur de Neuerbourg et d'Isabelle de Manderscheid, lesquels vivaient encore en l'année 1300. En 1306 nous trouvons ce Frédéric se disant chevalier, et Théodoric de Brandenbourg se rendant caution pour un comte de Vianden, et en 1312 consentant à garantir la vente de Linster faite par Wauthier de Wiltz à Henri seigneur de Beaufort. En 1317 il reprit sa terre de Neuerbourg en fief du comte de Luxembourg et il paraît que depuis cette époque il résida presque constamment à la Cour de Jean l'aveugle, prenant part à ses expéditions et assistant à ses conseils. Ce fut aussi, ajoute Bertholet, à la persuasion de ce dernier qu'il suivit la mode de l'époque en accordant des lettres d'affranchissement à son bourg de Neuerbourg, la cinquième férie après la St. Luc évangéliste en l'an 1332, et l'assimilant à la loi politique de Trèves.

C'est particulièrement cet acte qui a rendu Frédéric de Neuerbourg recommandable à la postérité. Suivant Pierret il mourut le 24 août 1334. Nous n'avons pas pu nous assurer s'il avait été marié ; mais bien certainement il n'a pas laissé postérité, puisque le jour de Ste. Catherine 1339 Frédéric de Crononbourg, se disant héritier de son parent Frédéric de

Neuerbourg, vendit la terre de ce nom à Jean roi de Bohême, comte de Luxembourg, et à Henri II comte de Vianden, lesquels deux nouveaux possesseurs confirmèrent encore la même année « le dimanche avant la feste de St. Simon et St. Jude Apostres aux bourgeois » l'affranchissement leur concédé par le dernier seigneur.

BERTHOLET, VI, 97, sq. ; P. J. XXXVIII.—PERRIN, III et V.—NEVEU, Histoire de Vianden, 182.

NEUFORGE, Neufforge ou Neufeforge, famille d'ancienne chevalerie, grandement alliée, originaire de la principauté de Stavelot et ayant possédé plusieurs belles terres et seigneuries de noble tenement, tant dans les pays de Stavelot et de Liège qu'en celui de Luxembourg, telles que celles de Grimonster, La Reid, Wargi, Fairon, Crossé, la Mouzée, des Pouxhons, Fisenne, Plaineveaux, la Neuville près Huy, etc., jurée à Malte et admise dans tous les chapitres nobles et d'ancienne chevalerie.

La famille de Neuforge, honorée de la chevalerie du Saint-Empire et du titre de baron, était connue dès le treizième siècle et tenait déjà à cette époque un rang distingué parmi la noblesse du Luxembourg où elle possédait le fief des Pouxhons dont elle a ajouté le nom à son nom patronimique. Malheureusement ses archives, déjà dispersées par la révolution de 1789 ont été entièrement détruites en 1818 pendant l'incendie qui a dévoré le château de Neuerbourg, de façon qu'il serait très difficile d'établir son arbre de ligne complet.

Neuforge, qui porte : d'argent, à trois losanges d'azur, 2. 1. surmonté d'une couronne comtale ; et pour cimier : un buste habillé au blason de l'écu, la face de carnation, coiffé d'un bonnet pointu d'azur, au rembras d'argent, a produit des prélats, des généraux, des gouverneurs, des colonels ; des ambassadeurs, des députés aux diètes de l'empire, des conseillers d'état, des procureurs géné-

raux et des conseillers au Conseil provincial de Luxembourg. Notre pays compte plusieurs illustrations de ce nom ; nous allons en parler successivement.

BARON ERMANUEL D'HUART, Fragment généalogique de la famille de Neuforge, dans : Publications de la Société archéolog. de Luxembourg, VIII, 148, sqqq. — UNGERSCHÜCK. — Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne ; suite du Supplément, VIII, 206.

NEUFORGE, *Englebert de*, est né en 1573, à Laroche, fils aîné de Gilles de Neuforge, seigneur des Pouxhons, et de Catherine Ferier, laquelle était veuve de X de Bande lorsqu'elle fut mariée à Gilles de Neuforge, le 15 juin 1572.

Après avoir fait de bonnes études en droit à l'université de Louvain, Englebert de Neuforge fut admis au barreau à Luxembourg, ensuite nommé conseiller Procureur-général près du conseil provincial, par patentes du 26 février 1631. Ses vastes connaissances le firent plus tard envoyer par les archiducs vers l'empereur Ferdinand II, ensuite auprès du roi de Pologne.

Englebert de Neuforge avait épousé Marie-Agnès d'Huart, fille du vice-président Remacle d'Huart (v. son art.), qui lui donna sept fils dont plusieurs figurent avec honneur parmi nos illustrations nationales. Nous allons donner les noms de ces sept fils : *Louis* (v. son art.) ; *Paul*, grand-veneur de l'électeur de Cologne ; *Jean*, qui fut chanoine à la cathédrale de Trèves ; *Englebert*, général autrichien et gouverneur de Capoue ; *Guillaume*, provincial des Jésuites ; *Gilles*, religieux à Orval ; et *Philippe* (v. son art.), abbé de St. Willibrorde, à Echternach.

Englebert de Neuforge est mort à Orval, en 1629, et fut inhumé dans l'église de ce monastère où l'abbé François Laurent de Laroche lui avait fait ériger un monument portant l'épithaphe qui suit :

AUDI VIATOR,
ENGELBERTUS DE LA NEUEFORGE,
[RUPE NATUS, LUXEMB.
CONSILIATOR AC PROCURATOR REGIUS,
OMNIBUS GRATIIS ORNATUS,
IN OMNIUM AMORE AC HONORE VIXIT AN. LV.

APUD AUREAM VALLEM
ANNO CID. IDC. XXIX. CATHOLICÈ OBIIT,
[ÆTERNUM
IN COELO VICTURUS.

F. LAURENTIUS ABBAS COGNATO SUO BENÈ
[MERENTI
MOESTUS POSUIT.

L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* a consacré à Englebert de Neuforge l'article que nous allons transcrire : « 16 . . .
« Engelbertus de la Neuveforge ex Luxemburgico La Roche consiliarius Luxemburgensis et semel pro Alberto et Isabella archiducibus Legatus ad Ferdinandum II. Cæsarem, deindè collega comitis Sorani Legati ad Regem in Polaniam mortuus et sepultus in Aurea Valle. »

PIERRAT, I, fol. LXXI. — BEAUMOLET, VIII, 195 ; et VI, 384. — Notes de famille communiquées. — EM. D'HUART, Fragments de généalogie, dans : Publications de la Société archéol. de Luxbg., VIII, 180, sq. — *Viri illustres*, III, N° 225 — ULVELING, 38. — PAQUET, 62. — NEYEN, Histoire de la baronnie de Jamoigue ; dans : Publications de la Société archéologique de Luxembg., X, 114, sq. — BARSCH, *Eiffia illustrata*, II, pars altera, 131, sq. — Manuscrits Clouze. — Manuscrit BLANCHART.

NEUFORGE, *Henri ou Jean-Henri, chevalier de*, était fils de Louis (v. son art.) et de Gertrude-Marguerite d'Anethan. Comme son père et son aïeul, il s'adonna à l'étude du droit et entra dans la diplomatie. En 1698 il était député de l'Electeur de Bavière à la diète de Ratisbonne et sut à cette occasion se gagner l'estime de ce prince tellement que ce dernier manda le 2 août 1698 au Conseil provincial de Luxembourg, qu'il avait conféré à son ambassadeur l'expectative d'une place de conseiller. Et il fut en effet promu à ces fonctions par brevet de l'année 1702. Plus tard il retourna à la diète impériale en qualité d'ambassadeur du roi d'Espagne qui le créa baron de son nom en récompense de ses mérites et de ses services signalés.

Jean-Henri de Neuforge avait épousé Gertrude de Bettenhoven qui lui donna deux, peut-être trois fils et trois filles. Nous ne savons pas l'année de sa mort ; cependant il semble qu'il vivait encore en

1728. Il fut inhumé dans l'ancienne église paroissiale de St. Nicolas à Luxembourg, à côté de son père.

Pierret nous a conservé l'épithaphe de leur monument commun. Nous la reproduisons :

« *Monumentum prænobilis Domini JOÏS*
« *HENRICI DE NEUFORGE, C. S. M.*
« *pro Circulo Burgundico et Ratisbonæ in*
« *Imperii dieta Presidentis, nec non Sena-*
« *tus provincialis Luxemburgici Senatoris,*
« *fili prænobilis Dni D. LUDOVICI DE*
« *NEUFORGE, viri multis magnis iisque*
« *meritissimis titulis, æternâ memoriâ*
« *dignis, præfati Monarchæ a Consiliis*
« *Statûs atque ut supra residentis ac Se-*
« *natoris, obiit pater Ratisbonæ anno*
« *MDCLXXV.*

« *Lector devote apprecare ut ambo Cœx-*
« *tent beati. Amen.* »

BERTHOLET, VIII, 194. — ENN. D'HUART, Fragment de général., dans: *Public. Soc. archéol. Luxbrg.*, VIII, 182. — Archives du Conseil provincial de Luxbrg. — BÆRSCH, *Eiffia illustrata*, II, p. alt. 132. — D. CALMET, *Biblioth. Lorraine.* — Notes de famille. — PIERRET, I, fol. LXXII. — MANUSCRIT BLANCHART.

NEUFORGE, *Louis, chevalier de*, seigneur des Pouxhons, était fils aîné d'Englebert (v. son art.) et de Marie-Agnès d'Huart. Après avoir pris ses licences à l'Université de Louvain il prêta le serment d'avocat devant le Conseil provincial de Luxembourg, le 6 août 1649, et fut nommé Conseiller-lettré près le même Conseil par Lettres-patentes du 9 janvier 1660. Le 17 mars 1670 il fut promu aux fonctions de trésorier-garde-des-chartres, emploi qu'il conserva jusqu'en 1672 où il fut désigné Conseiller d'État et privé, maître aux requêtes, et envoyé aux diètes de l'Empire pour le cercle de Bourgogne, ensuite nommé ambassadeur d'Espagne près du prince-électeur de Bavière.

Louis de Neuforge dont Alexandre de Wilhelm loue les vastes connaissances en antiquités, fut créé chevalier en récompense de ses grands mérites et des services signalés qu'il avait rendus à son souverain. Il est mort à Ratisbonne en 1675, laissant la réputation d'un habile diplomate. Ses

restes mortels furent ramenés à Luxembourg et inhumés dans l'église de St. Nicolas. A l'article précédent nous avons rapporté son épithaphe commune avec celle de son fils Jean-Henri.

Il avait épousé le 27 septembre 1659 Gertrude-Marguerite d'Anethan, fille de Jean d'Anethan chancelier de l'électeur de Trèves, et d'Anne-Marie de Paccius. Deux fils et une fille sont nés de cette union.

BERTHOLET, VIII, 195, sq. — ULVELING, 58. — D. CALMET, *Biblioth. Lorraine.* — EMMANUEL D'HUART, Fragment de général; dans: *Publicat. Soc. archéol. Luxbrg.*, VIII, 181. — Notes de famille. — BÆRSCH, *Eiffia illustrata*, II, p. alt. 132. — NEYEN, Histoire de la baronnie de Jamoigne; dans: *Publicat. Soc. arch. Luxbrg.*, X, 118. — Archives du Conseil provincial de Luxbrg. — PIERRET, I, fol. LXXI. — Mscrt. BLANCHART. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 55, note 1, II^o.

NEUFORGE, *Philippe de*, était le plus jeune des sept fils d'Englebert de Neuforge (v. son art.) et de Marie-Agnès d'Huart. Il se voua à la religion et fit profession à l'abbaye d'Echternach, ordre de St. Benoît. Il était prieur de ce monastère lorsqu'en 1667 il en fut désigné le 64^e abbé. En 1680, le 23 décembre, il fut en outre nommé conseiller de courterobe au conseil provincial de Luxembourg et mourut le 10 septembre 1684.

A beaucoup de mérite personnel et de connaissances très étendues Philippe de Neuforge unissait une grande fermeté de caractère et un constant désir de maintenir son abbaye à la hauteur de réputation où il l'avait trouvée: il voulut qu'elle fût non seulement riche en propriétés mais aussi en sciences. A cet effet il augmenta considérablement sa bibliothèque, tant au moyen d'acquisitions faites de ses propres deniers que par l'effet de donations de livres précieux de la part de ses agnats qui résidaient dans les Pays-Bas.

Comme son père Englebert et son frère Louis, l'abbé Philippe de Neuforge fut chargé de plusieurs ambassades en France et en Hollande, et il s'en acquitta avec honneur.

V. STRANBERG, *Metropolis Ecclesie Treverensis*, I,

541. — Notes de famille. — EMM. d'HUART, Fragment généalog., dans: Public. Soc. arch. Luxbrg., VIII, 151. — BZASCH, Eiflia illustrata, II, p. alt. 132.

NEUMANN, *Jean-Jacques-Bernard*, fils de Jean-Henri Neumann et de Marie-Anne Scheurette, propriétaires à Bœuvange (Clervaux), est né le 20 août 1760.

Après avoir fait ses études humanitaires à l'abbaye de St. Hubert et sa théologie au séminaire de Liège où il obtint les ordres sacrés, il entra dans l'ordre des Bénédictins à St. Hubert, et prit le nom de *Don Etienne*. Il avait à peine fait sa profession que la révolution française vint en 1794 le trouver dans sa retraite. Ne se dissimulant pas les suites que la conquête du Pays et l'introduction du nouvel ordre des choses devaient traîner après elles, tant pour lui que pour son monastère, il sortit de cette maison, même avant qu'elle ne fût mise en adjudication publique, et alla se cacher dans la maison paternelle avec son autre frère Richard-Antoine, curé de Harlange, qui aura son article. Comme bientôt après il se vit encore là entouré de dangers incessants il quitta également cette retraite et émigra en Allemagne, accompagnant son Abbé (v. l'art. Spirlet). Mais à peine arrivés à Montjoie, emportant plusieurs objets de prix de leur abbaye, tels que des manuscrits, des ornements sacerdotaux, des reliques (entre autres l'étole du Saint patron), etc., le vieux prélat tomba malade, tellement que ce ne fut qu'avec peine qu'on put le transporter jusqu'à Eupen pour le déposer dans le monastère des Franciscains où il mourut quelques jours après. De là Don Etienne revint dans sa maison paternelle où encore cette fois il ne lui fut donné de demeurer que peu de temps et jusqu'à l'époque où l'on commença à exiger le serment républicain. Afin de se soustraire aux persécutions que devait entraîner son refus décidé de jurer des blasphèmes, il mit en sûreté les richesses qu'il avait emportées et partit, seul cette fois, pour l'Allemagne où il passa un an à Mannheim, puis à Worms, ensuite à Spire, et ne

revint dans sa patrie que lorsque la persécution fut un peu apaisée: Toutefois ce retour précoce le mit dans la nécessité de prêter le serment adouci de fidélité à la Constitution de l'an VIII, prescrit par le décret du 18 brumaire an IX.

Après avoir, pendant quelque temps séjourné à Bœuvange comme prêtre sans emploi, il fut nommé commis-greffier chez M. de Musiel, payeur-général à Eitelbruck, fonctions auxquelles du reste il était très apte. A la conclusion du concordat il reporta à St. Hubert et rendit à cette église les reliques ainsi que l'étole sainte qu'il avait sauvées de la profanation. En 1805 il fut nommé desservant de la paroisse de Weicherdange, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1833 où il demanda et obtint sa retraite pour motif de santé, ayant du reste atteint l'âge de soixante-treize ans. Il se retira chez son frère, propriétaire à Bœuvange, où il est décédé le 22 août 1834.

Comme le P. Etienne se distinguait par sa belle stature, sa bonne voix et son aménité, on le désignait déjà à St. Hubert, bien qu'il fût le dernier profès, comme devant devenir le successeur de l'abbé Spirlet qui à cette époque était déjà un vieillard presque dans la décrépitude.

Le curé J.-J.^m B^m Neumann laissa à ses héritiers entr'autres un psautier écrit en lettres d'or, estimé à une valeur de dix mille francs, et un évangélaire superbe, provenant l'un et l'autre d'un don fait en 825 à l'abbaye de St. Hubert par Louis-le-débonnaire; un ancien manuscrit de l'historien Isidore et enfin un calice doré, à l'usage des abbés du monastère de St. Hubert. M. le Procureur d'État Bernard Neumann à Luxembourg, neveu du curé J.-J.-Bern. Neumann, possède de nos jours ces curiosités.

Nous avons dit plus haut que Don Etienne avait, après la signature du concordat, restitué l'étole dite de St. Hubert à la basilique qui porte son nom. En cela nous avons suivi l'opinion publique et le témoignage de Don Etienne lui-même.

Cependant il paraît que, avant de se dessaisir de cette relique, le pieux père en avait séparé une parcelle plus ou moins considérable qu'il conserva, puisque dans un acte signé par lui ainsi que par deux curés des environs, et daté de Weicherdange, le 24 janvier 1820, il déclare avoir donné ce jour là à l'abbé Nicolas Crendal, curé d'Aldringen, une parcelle de l'étole sainte, enveloppée dans un fragment de vieille soie rouge à grandes fleurs blanches. L'acte dont nous parlons ici, est actuellement entre nos mains; la particule qui était attachée à cet acte probatif au moyen d'un fil, a été enlevée pour être déposée à l'église d'Aldringen où il existe une confrérie de St. Hubert; l'enveloppe se trouve encore annexée à l'authentique, laquelle porte le visa et l'approbation du vicaire apostolique d'Aix-la-chapelle, auquel la paroisse d'Aldringen ressortit de nos jours.

Quant au restant du fragment de la sainte étole, on dit que Don Etienne l'a emporté lorsqu'il est retourné habiter sa maison paternelle; et qu'après son décès il y était soigneusement conservé jusqu'à ce que pendant sa visitation de l'église de Bœuvange, en 1846 ou 1847, Monsieur J.-Th. Laurent, alors vicaire apostolique du Grand-Duché, ayant appris l'existence de ce précieux dépôt chez la famille Neumann, lui en demanda l'abandon et l'obtint. Le vicaire apostolique en a à son tour distribué quelques fragments à des personnes connues et aura vraisemblablement conservé le reste. Monsieur Neuens, curé actuel de Weicherdange, en a obtenu une particule de 0^m, 01 sur 0^m, 02, enchâssée dans un petit médaillon en argent, des mains de Monsieur Adames, aujourd'hui Pro-Vicaire apostolique; elle provient suivant toute apparence de la parcelle remise à Mgr. le vicaire apostolique Laurent.

Etat civil. — ENGLING, Die Luxemburger Glaubensbekenner, 118 sq. — Renseignements fournis. — Titres déposés dans la famille EVEN-CRENDAL, de Wilts.

NEUMANN, *Richard-Antoine*, frère cadet du précédent, est né à Bœuvange, le 16 mars 1763. Il étudia ses principes sous le curé d'Itzig, puis passa successivement aux collèges de Herve et de Luxembourg dans lesquels il obtint régulièrement tous les ans la médaille d'argent. Il commença également dans cette dernière ville ses cours de théologie sous le Professeur Havelange (v. son art.), entra ensuite au séminaire de Trèves et fut consacré prêtre à Liège auquel diocèse il ressortissait à cette époque. Après avoir été pendant quelque temps vicaire à Niederwampach il fut, en 1793, nommé curé de Harlange où il n'y avait alors que 27 maisons tandis qu'à son décès, après un séjour de cinquante-huit ans on en comptait plus de deux cents dont il avait marié et baptisé presque tous les habitants.

Pendant la persécution que les prêtres eurent à subir pour refus du serment révolutionnaire que la République française exigeait du clergé, le curé Neumann se tint caché et parvint non sans grande peine à échapper à l'arrestation; on se plaît même à raconter d'une manière très circonstanciée à Harlange les dangers que maintes fois il a courus, et le bonheur providentiel qu'il a eu pour n'être pas surpris dans ses nombreuses retraites. Aussi le zèle qu'il montra pour ne pas abandonner ses paroissiens et les priver par là des secours spirituels fut-il récompensé par l'amour le plus franc et le dévouement le plus constant de ceux-ci. En revanche il leur avait voué un attachement inviolable, au point qu'il refusa les offres les plus brillantes, telles que les cures primaires de Bastogne, de Nives et même en 1806 celle de Speicher, sous prétexte que sa santé ne lui permettait pas de se charger d'un fardeau si lourd; mais en réalité parce qu'il voulait mourir au milieu de ses enfants de Harlange, car c'est ainsi qu'il nommait ses paroissiens.

Cependant lorsque plus tard les progrès de l'âge se firent sentir chez lui il avait un moment résolu de demander sa retraite.

Mais ses paroissiens ayant appris sa résolution, firent irruption dans le presbytère, se jetèrent à ses genoux et le supplièrent de rester parmi eux, ajoutant qu'on ferait toutes les démarches possibles pour lui obtenir un coadjuteur ; et que, s'il consentait à ne les point quitter ils pourvoiraient à tous ses besoins. Le bon vieillard, touché jusqu'aux larmes de cette preuve d'amour accéda à leurs vœux. Il obtint un coadjuteur qui fut logé dans la maison d'école et le respectable curé continua à résider au presbytère où il s'éteignit doucement à l'âge de 88 ans, le 22 janvier 1851, en odeur de vertueuse sainteté parmi les siens. En 1846 le généreux roi Guillaume II avait voulu récompenser tant de mérites en conférant au vénérable curé Neumann les insignes de l'ordre de la couronne de chêne, que sa modestie l'empêcha de porter. Et ce ne fut que dans une circonstance solennelle, pendant la visitation de son église par Mgr. Laurent, vicaire-apostolique pour le Grand-Duché, que ses confrères purent parvenir à lui persuader de paraître devant le prélat décoré de la croix d'honneur.

Le curé Richard-Antoine Neumann était savant, versé surtout dans la science théologique et les connaissances exigées pour son état. Mais ce qui le distinguait particulièrement, c'était sa piété exemplaire, sa tempérance devenue proverbiale et son amour pour le prochain. Employant le jour à visiter les malades de sa paroisse et à procurer aux indigents des soulagements à leur misère, il passait une bonne partie de la nuit dans la prière et la méditation.

Etat civil. — Souvenirs personnels. — ENGLING, Die Luxemburger Glaubensbekehrer, 91, sqq. — Renseignements fournis.

NEUNHEUSER, *la famille de*, originaire de Nittel, village situé sur la rive droite de la Moselle et qui a anciennement ressorti au pays de Luxembourg, fut anoblí pour services rendus, par Lettres-patentes de l'empereur Maximilien I^{er}, datées d'Inspruck le 24 décembre 1506,

dans la personne de Mathias, Jean, Paul, Pierre et André, cinq frères Neunheuser. En élevant ces cinq personnages à la noblesse l'empereur leur concéda pour eux et pour leurs descendants légitimes : un écusson d'azur, à la maison nouvellement construite d'or, ayant une porte d'entrée suspendue à deux gonds de sable, avec serrure et poignée ou anneau du même ; à chaque côté de cette porte une meurtrière haute et étroite ou une fenêtre à vitraux plombés ; et au-dessus, trois fenêtres également garnies de carreaux en verre relevés de plomb, et rangées de front ; la maison couverte en tuiles au naturel ou de gueules ; finalement, à chacun des coins latéraux de la maison un pommeau d'argent. Heaume liséré d'or et d'azur, surmonté d'une tour d'or, à la porte fermée, aux gonds, serrure et poignée ou anneau de sable ; au-dessus de la porte, trois meurtrières, posées 1. 2 ; ladite tour couverte d'un toit pointu en tuiles, de gueules ; le tout sommé d'un pommeau d'argent, à girouette du même.

Il n'échappera sans doute à personne que ces armes sont allégoriques avec le nom Neu-Neun-Heuser de la famille anoblíe, et que le nombre des frères qui ont obtenu cette honorable distinction, coïncide avec celui des fenêtres de la maison nouvellement construite.

Il paraît que la famille de Neunheuser quitta peu de temps après sa résidence de Nittel pour se mettre à l'abri des ravages des guerres et des pillages, et qu'elle vint se fixer à Arlon et dans ses environs, de même qu'à Luxembourg.

Plusieurs de ses membres ont pris service à l'armée où ils ont obtenu des grades ; d'autres entrèrent dans l'administration des finances, etc.

Nous croyons devoir ajouter ici que, arrivée à cette époque d'abus dans la délivrance de lettres nobiliaires en faveur de quiconque pouvait ou voulait en servir la finance requise, comme on disait alors, et qui très souvent se marchandait pour ainsi dire à l'encan, la famille de Neun-

heuser, tentée sans doute par la nouveauté, voulut aussi essayer d'y passer et accepta un brevet plus jeune, avec changement d'armoiries, de cet écu allégorique que nous avons décrit. En effet, nous avons eu devant les yeux des Patentes signées par l'impératrice-reine Marie-Thérèse, le 2 avril 1774, qui, en considération des emplois et des services de Jean-François de Neunheuser, lequel comptait déjà légitimement six générations d'aïeux nobles depuis l'obtention du parchemin de 1506, « déclarant de science certaine, grâce « spéciale, libéralité, pleine puissance et « autorité souveraine, accorder et octroyer « par les présentes au dit Jean-François « de Neunheuser ainsi qu'à ses enfants et « descendants de l'un et de l'autre sexe, « nés et à naître de mariage légitime le « titre et degré de noblesse » — ainsi nouvelle concession, par conséquent superfétation inutile pour ne pas dire plus, pour l'acceptant qui l'avait demandée — « au port d'armes comme suit : d'azur, à « deux tiges fleuragées de chardons au « naturel, posées en sautoir. Heaume : « d'argent, grillé et liseré d'or, fourré de « gueules, surmonté d'un chardon de l'écu « et sommé d'une couronne d'or au lieu « de bourrelet. Supports: deux levriers « tigrés, colletés et bourrelés de gueules « bordés d'or. »

Titres originaux de la famille de Neunheuser.—
Archives du Conseil provincial de Luxembourg.—
Généalogie de la famille de Neunheuser.

NEUNHEUSER, *Henri-Dominique de*, huitième des vingt-deux enfants de Jean-François de Neunheuser, député des Etats du Luxembourg et receveur-général des domaines, et de Marie-Elisabeth de Seyl, né à Arlon le 11 janvier 1755, se destina à l'état ecclésiastique. Après avoir fait ses humanités à Luxembourg et sa philosophie à l'Université de Louvain où il eut l'honneur d'être proclamé *Primus*, il passa au séminaire de Trèves et reçut dans cette ville l'ordre de la prêtrise, le 29 mai 1779.

Deux ans après il fut nommé à l'im-

portante cure de Steinsel où il commença cette carrière active du sacerdoce qu'il honora pendant un demi siècle de durée, par la pratique constante des vertus, de la piété, de la bienfaisance et d'une tolérance éclairée, qui sont l'appanage du bon pasteur. Cette paroisse qu'il administra pendant vingt-un ans, conservera longtemps encore le souvenir du bien qu'il répandit à pleines mains sur la nombreuse population confiée à ses soins spirituels, parce qu'il était le consolateur des malheureux et le père des pauvres. Une partie de son revenu était toujours consacré à nourrir les indigents, à faire des provisions de linge, de grains et autres objets de nécessité première qu'il distribuait avec discernement, ouvrant toujours une main plus large à ceux que la providence avait frappés des coups les plus rudes et les moins mérités. Il présidait lui-même aux divertissements de ses paroissiens; il adoucissait leurs mœurs par des conseils donnés avec une indulgente gravité comme il améliorait leur culture en leur montrant comment ils obtiendraient par des procédés nouveaux, des fruits plus doux dans leurs jardins et de plus belles moissons dans leurs champs.

Pendant les persécutions que la République française exerça contre les prêtres, Henri-Dominique de Neunheuser s'expatria : Un homme dont le caractère et l'influence portaient tant d'ombrage aux révolutionnaires et aux agents de la République, comme alors les terroristes entendaient cette forme de gouvernement, un tel homme ne pouvait demeurer dans une contrée que l'on prétendait régénérer et mouler à des allures qui répugnent à l'humanité. Il émigra et se rendit à Vienne où pendant dix-huit mois il resta attaché au prince de Colloredo en qualité d'aumônier.

Il rentra dans sa patrie en 1800, époque de la restauration du culte; et trois ans après il fut élevé au poste éminent qu'il occupa avec tant de distinction jusqu'à son dernier jour, c'est-à-dire qu'il fut promu

aux fonctions de curé de la paroisse primaire de St. Pierre, à Luxembourg.

Le Pays ressortissait alors au diocèse de Metz : l'évêque, appréciant bientôt les rares qualités de Neunheuser, le nomma en 1806 Pro-Vicaire chargé de l'administration des affaires ecclésiastiques dans le Département des forêts. Sous les différents prélats qui depuis cette époque ont gouverné l'Église dans le Luxembourg de Neunheuser a conservé ce poste, tantôt sous le titre de Vicaire-général, tantôt sous celui de commissaire pour les affaires ecclésiastiques. L'évêque Jauffret ajouta à ces qualités honorifiques celle de chanoine et d'archidiacre diocésain de l'évêché de Metz. En 1823 il fut nommé vicaire-capitulaire pour le Grand-Duché.

Peu d'ecclésiastiques ont rempli un plus long ministère évangélique, peu de prêtres ont mieux que lui déployé les hautes qualités du sage administrateur, du pasteur vigilant, éclairé et bienfaisant, de l'homme du monde ; car, auprès des devoirs austères de la piété sacerdotale, auprès des exemples méritoires du prêtre chargé du salut d'un troupeau nombreux, il savait placer l'accomplissement de ces devoirs extérieurs qui, pour n'être pas aussi rigoureusement commandés à son caractère ecclésiastique n'en étaient pas moins comme un heureux complément des premiers et leur servaient pour ainsi dire de lien et de sanction aux yeux de ses concitoyens. On sait quel noble usage il fit de sa fortune. Jamais il ne vit une infortune sans la soulager : il a en effet fait répandre durant sa vie autant de larmes de reconnaissance que de larmes de regret à sa mort. Combien de jeunes gens ont vu s'ouvrir devant eux la carrière des études, grâce à ses bienfaits soutenus ! Combien de dignes ecclésiastiques ont desservi des cures luxembourgeoises grâce à la constante sollicitude de sa main généreuse qui, pendant qu'ils étaient aux études, savait pourvoir à leurs besoins et leur procurer les moyens d'entrer dans le sanctuaire ! Cette haute et universelle considération dont peu d'hommes peuvent se flatter de

jouir au même degré, de Neunheuser ne la devait pas seulement à ces actes d'une bienfaisance toute pratique, il en avait trouvé la garantie dans des qualités que l'habitude avait rendues naturelles en lui et presque indépendantes de lui ; car quiconque approchait de sa personne se sentait le besoin de le vénérer, de l'aimer, de le respecter ; le charme de la vertu et de la bonté découlait si spontanément de son âme qu'il attirait tout ce qui était autour de lui dans une atmosphère de bienveillance et de satisfaction.

Prêtre aussi instruit que vertueux, vrai ministre d'un Dieu de paix, d'amour, de miséricorde et d'équité, Henri-Dominique de Neunheuser sut pendant sa longue carrière se faire estimer et chérir de tous, même de ses ennemis ; alliant constamment la bonté la plus paternelle à la sévérité nécessaire, il a été vraiment l'homme le plus propre à diriger le clergé et le peuple luxembourgeois au sortir de la grande crise sociale que l'on venait de traverser, à cette époque de si triste mémoire. Aussi la reconnaissance publique a-t-elle voulu perpétuer le souvenir de ce grand homme en faisant faire son portrait au bas duquel l'Histoire a tracé cette inscription aussi vraie que simple et touchante :

DILECTUS DEO ET HOMINIBUS, EJUS MEMORIA
IN BENEDICTIOE EST.

Henri-Dominique de Neunheuser est mort le 22 juillet 1831, à l'âge de 76 ans et 6 mois.

Notes de famille. — Souvenirs contemporains. — Généalogie de la famille de Neunheuser. — FAULSTICHA, Nécrologe inséré dans le : Journal de Luxembourg, N° 61, du 30 juillet 1831.

NEUNHEUSER, *Jacques de*, né à Luxembourg, fils de Jean-Guillaume de Neunheuser et de Marie-Elisabeth de Nothumb, florissait pendant les deux moitiés du dix-septième siècle.

Après avoir pris le bonnet de Docteur en Théologie il obtint la prêtrise et fut nommé juge official ainsi que chanoine-

vicaire-général de l'évêché de Strasbourg à Molsheim où son frère Jean-François était prévôt et receveur du grand chapitre.

Par donation entre-vifs en date du 15 mai 1671, Jacques de Neunheuser céda aux Jésuites de Luxembourg la succession de sa tante, Anne de Neunheuser, morte dans cette ville au mois de février de la même année. Cette succession montait à trois mille écus (13,800 francs) dont deux mille (9,200 francs) étaient destinés à augmenter les revenus du pensionnat ou séminaire attaché au collège, sans autre charge.

L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* a fourni sur ce personnage l'article qui suit : « *Jacobus Neunheuser Luxemburgensis S. Theologiæ Doctor, vicarius in spiritalibus et Judex officialis Curie Episcopalis Argentinensis Molsheimii, fundavit suo e patrimonio Missionarios in Collegio Luxemburgensi Societatis Jesu.* »

Viri illustres, I, N° 111. — *Nanon*, Dissertation sur les bourses attachées à l'Athénée de Luxembourg, XII, et XXIII. — Notes de famille communiquées.

NEUNHEUSER, *Mathias de*, originaire de Nittel, florissait pendant la seconde moitié du quinzième siècle et la première du seizième. Il était l'aîné des cinq frères Neunheuser qui furent anoblis par l'empereur Maximilien I^{er}, le 24 décembre 1506.

Chanoine capitulaire des collégiales de St. Siméon et de St. Paulin à Trèves, Docteur dans l'un et l'autre droits à l'Université de la même ville et avocat consistorial, Mathias de Neunheuser s'est rendu particulièrement recommandable par la fondation de la précieuse bibliothèque de l'ancienne collégiale de St. Siméon, si riche en manuscrits rares et qui faisait l'admiration des connaisseurs.

Mathias de Neunheuser est mort à Trèves, le 16 septembre 1620 et a été inhumé dans l'église inférieure de St. Siméon, monument qui est déblayé aujourd'hui et rendu à sa majesté primitive sous le nom de *Porta Nigra*.

Ab Hovmann, *Historia Trevirensis diplomatica*, II, 548; *Prodromus Historiæ Trevirensis*, I, 528, nota d. — Généalogie de la famille de Neunheuser. — Notes et titres de famille.

NEYEN, *Jean-Michel*, fils de Jean Neyen, dit de Bivange, mayeur héréditaire et justicier de la cour foncière de Berchem, et de Marie Kremer, de la maison-forte dite Haantzen, au dit Berchem, commune moderne de Rœser, est né le 20 juillet 1753.

Dès son plus jeune âge Jean-Michel Neyen se sentait un goût passionné pour l'étude. Ses parents ne voulant rien négliger pour faire développer ces heureuses dispositions le placèrent d'abord, suivant la mode de l'époque, chez les capucins de Thionville pour y recevoir les premiers éléments. Pendant ses vacances, alors que les autres jeunes gens de son âge s'amusaient ordinairement, il restait appliqué; et aux heures où il n'était pas couché dans ses livres il s'amusait à des ouvrages de calligraphie, à copier des livres de prières choisies : c'est ainsi qu'il en a laissé six de différents formats, pour souvenir à sa famille. Nous en possédons un exemplaire et nous en avons vu un second qui sont de vrais chefs-d'œuvre de patience et de travail. Après qu'il eut achevé sa syntaxe chez les capucins il alla terminer ses humanités au collège Thérésien de Luxembourg où il obtint des succès très brillants : En 1786 il se titrait de candidat en philosophie et fit son testament, parce que, est-il dit dans cet acte, se destinant à entrer en religion il voulait se défaire de ses biens temporels. Et en effet il se rendit à Longwy-bas dans le dessein de faire son noviciat chez les Pères Récollets de cette ville. Mais ayant rencontré dès son entrée dans cette maison des difficultés de détail qui n'allaient pas à sa tête un peu trop chaude encore, il quitta le monastère et alla à Bruxelles où il s'enrôla le 1^{er} juillet 1787, comme volontaire dans le régiment d'infanterie Prince de Ligne. Son but en entrant à l'armée était de suivre les hôpitaux pour étudier la chirurgie et de fréquenter en même

temps les cours de l'école de médecine. Et en effet, quelque temps après il passa sous-aide chirurgien. En cette qualité il prit part avec son régiment aux événements qui marquèrent cette époque dans les Provinces belgiques. Passé chirurgien de seconde classe en 1790, après qu'il eut reçu à l'école le brevet d'officier de santé, il demanda et obtint un congé, le 30 septembre 1791, pour se rendre à l'Université de Pont-à-Mousson afin de continuer ses études médicales, et il y passa Docteur en médecine avec la plus grande distinction, le 1^{er} juillet 1793. Muni de son diplôme il rentra au service et fut d'emblée fait chirurgien-major des lanciers du Prince de Schwartzenberg. Il quitta le pays à la suite de son escadron pour prendre part à toutes les affaires auxquelles son corps assista jusqu'au traité de Lunéville, en 1801, époque où ses mérites le firent nommer premier médecin de l'état-major-général, avec résidence à Vienne.

Neyen profita de ce repos pour s'occuper à mettre en ordre les observations pratiques qu'il avait eu occasion de faire à l'armée, et publia différents volumes qui eurent beaucoup de vogue dans le monde médical de l'époque. Il donna de même des cours privés de thérapeutique et de médecine opératoire dans les locaux de l'université de Vienne; et ces leçons étaient avidement suivies; en un mot il se fit une réputation médicale si grande que, en 1809 ou 1810 il fut demandé à Naples où le gouvernement lui offrit le titre et le rang de premier médecin de la Cour et de directeur du service sanitaire. Il accepta ce poste de confiance et s'y rendit: il avait alors 56 ans environ. Depuis ce moment sa famille a perdu ses traces; et malgré toutes les démarches qu'elle a pu faire elle n'est pas parvenue à obtenir des renseignements sur son sort ultérieur; cependant non obstant la longévité qui est commune dans sa parenté, il est à croire qu'il a cessé de vivre, aujourd'hui qu'il aurait atteint l'âge de 108 ans passés.

Nous ne pouvons nous flatter d'avoir recueilli les titres de tous ses ouvrages; cependant nous citerons les suivants: 1^o D^r Johann-Michael Neyen's vernuenftiger Arzt und Wundarzt; 2 vol. in-8^o; Vienne, 1803.—2^o D^r J.-M. Neyen's practische Heilkunde; 3 vol. in-8^o; Vienne, 1805.—3^o Chirurgische Beobachtungen, dargestellt von D^r J.-M. Neyen, Printz Schwarzenbergischen Hulaner Regiments Chirurg.; Vienne, 1802; 1 vol. in-8^o.—4^o De la maladie des femmes dite vulgairement: Le lait remonté. Dissertation inaugurale défendue devant la faculté de Médecine de la noble et illustre université de Pont-à-Mousson; par J.-M. Neyen, de Berchem au Duché de Luxembourg, Docteur en médecine; brochure in-4^o, 176 pages. Nancy, 1^{er} Juillet 1793.—5^o Von dem Kalten- oder Wechsel-Fieber. Versuch seinen Herrn Collegen dargestellt durch D^r J.-M. Neyen; in-8^o, 20 pages; Vienne, 1807.—6^o Commentarij in Ludov. Gotfredi Kleinii Selectum rationalem medicaminum, digestus studio J.-M. Neyen, Musipontani Med. Doct., et ad privatas suas prælectiones in Aulâ acad. Imp. Vienn. conscriptus; 2 vol. in-12^o; Vienne, 1806.

Jean-Michel Neyen appartient à la famille Neyen ou plutôt de Neyen, qui porte: d'azur, à trois croisettes recroisetées d'argent, posées par 2. 1; heaume grillé, liséré de gueules; cimier: une corne de licorne, annelée d'argent et d'azur, de douze pièces; laquelle tire son origine connue de Thionville, ville qui dépendait autrefois du Pays de Luxembourg. De nos jours elle est divisée en deux branches principales. Au commencement du seizième siècle, un fils nommé Jean de Neyen est allé s'établir à Tournay et de là à Anvers où il orthographia bientôt son nom patronymique à la manière flamande, en écrivant van Neyen, changé dans la suite en van Nyen, en lisant à la manière des hollandais la lettre y ou ij comme ei ou ey. Il fut le grand-père de Jean de Neyen sur le compte duquel nous croyons devoir

dire quelques mots ici, parce que, sans être réellement né Luxembourgeois il sortait cependant d'une famille luxembourgeoise. Son père se nommait Martin, non Jean comme une faute typographique nous l'a fait dire dans notre Histoire de Vian-den, pages 195 et 196, note 2. Cette branche tournaisienne ou anversoise subsiste de nos jours à Anvers. Un autre fils, nommé *Louis*, vint habiter Peppange puis Bivange, l'un et l'autre dans la commune moderne de Rœser, au canton d'Esch-sur-l'Alzette, d'où une alliance fit entrer cette branche à Berchem, même commune moderne, où elle posséda des biens d'estoc: Cette dernière réside encore dans le Grand-Duché de Luxembourg. Nous avons sous les yeux un titre de famille de l'année 1713, signé par *Nicolas de Neyen*, se disant de *Berckem* (Berchem). La souche commune des deux branches de la famille de Neyen florissait à Thionville, en 1497, dans la personne de *Bernard de Neyen*, compté au nombre des gentilshommes du Pays. Les deux dernières descendance de la branche luxembourgeoise, dite de Bivange-Berchem, ont omis la particule nobiliaire dans leur signature depuis l'irruption française; celle d'Anvers écrit toujours *van Nyen*.

JEAN DE NEYEN, dont nous avons promis de dire quelques mots en passant, était natif d'Anvers. Il entra chez les récollets et devint Commissaire-général de cet ordre. Haræus qui lui a consacré trente pages in folio, a latinisé son nom en écrivant *Naius*, vocable dans lequel on ne reconnaît presque plus le nom Neyen ou van Nyen; il le dit: *eloquens ac industrius*. Dewez le rappelle également: «homme adroit, dit-il, éloquent, insinuant, propre à manier les esprits et à les gagner, aussi agréable dans la conversation qu'éloquent dans la chaire. Il était connu très-avantageusement des Hollandais les plus distingués. Le prince Maurice le traitait avec une familiarité d'ancienne connaissance, et son père avait fréquenté la maison du prince Guillaume-le-Taciturne.»

D'un autre côté, le comte de Neny, dans ses Mémoires historiques et politiques sur les Pays-Bas autrichiens, rapporte ainsi les faits qui ont rendu ce personnage recommandable, en lui donnant une fois la qualification nobiliaire et la lui refusant une autre fois, sans doute par inadvertance. Nous copions le passage: «..... Ces différentes conditions obligèrent Philippe III et les archiducs à rechercher la paix. Dès l'an 1606, ils envoyèrent pour cet effet en Hollande un gentilhomme Gueldrois, nommé *Walter de Wittenhorste*, et *Jean Geværts*, secrétaire de la ville de Turnhout, qui furent remplacés au commencement de 1607 par un provincial des Récollets, nommé *Jean Neyen*. Les États des Provinces-Unies leur déclarèrent avec fermeté qu'ils étaient résolus à n'entrer dans aucune sorte de négociation, à moins que le roi d'Espagne et les archiducs ne les reconnussent auparavant pour des peuples absolument libres, à quoi ces princes jugèrent à propos de consentir.

« Cette importante condescendance fut suivie d'une suspension d'armes de huit mois, que l'on prolongea dans la suite. Au commencement de 1608, le roi et les archiducs envoyèrent à La Haye, pour traiter de la paix ou d'une trêve, *Ambroise Spinola*, chevalier de la Toison d'or, conseiller d'Etat et mestre de camp général des armées du roi; *Jean Richardot*, chef et président du conseil privé des archiducs; *Jean Mamidor*, conseiller de guerre et secrétaire de S. M. Catholique; le père *Jean de Neyen*, commissaire-général de l'ordre de St. François aux Pays-Bas; et *Louis Verreycken*, audancier et premier secrétaire des archiducs.

« Après plusieurs conférences tenues à La Haye, sous la médiation des Ambassadeurs d'Angleterre et de France, la négociation fut rompue; mais elle se renoua au commencement de 1609, par de nouvelles conférences indiquées à Anvers, et ce fut dans cette ville que l'on conclut, le 9 avril 1609, sous la

« même médiation, une trêve pour le « terme de douze années, » etc.

Titres de famille. — Archives du département de la guerre de l'Empire d'Autriche. — Archives de l'ancienne Chancellerie luxembourgeoise, à La Haye. — Etat civil de la commune de Roeser. — DEWAZ, Histoire générale des provinces belgiques, VI, 360 à 380. — Histoire générale des Pays-Bas, édit. Foppens, 1720, I, 49, note⁶; et IV, 152. — HALKUS, Annales ducum Brabant, III, 649 ad 678. — VAN DER VYSCHE, BANTIVOGLIO et METZGER, cités par DEWAZ.

NICOLAS, dit d'Arlon, du lieu de sa naissance, florissait pendant le quatorzième siècle. Après avoir terminé ses études théologiques à Paris il entra chez les carmes de Trèves où il fit sa profession religieuse : Sa régularité, ses mœurs austères et ses vastes connaissances le firent choisir pour prieur de son monastère.

L'archevêque Boëmond II, de Sarbrücken, ayant trouvé l'occasion de faire sa connaissance, l'apprécia, l'admira et l'aima au point qu'il le sacra évêque d'Azot ou d'Acon (episcopus aconensis) et le nomma son suffragant le 20 septembre 1354. Dans ces éminentes fonctions Nicolas d'Arlon sut constamment se conduire avec la fermeté et la prudence nécessaires. Il mourut, disent les Annales, plein de jours et de mérites, en l'année 1392. Le monastère des Carmes de Trèves reçut sa dépouille mortelle et lui éleva un monument superbe avec cette épitaphe :

REVERENDISSIMO ORDINIS NOSTRI
PATRI NICOLAO DE ARLUNO,
EX PRIORE
HUIUS CONVENTUS ASSUMPTO
IN EPISCOPUM ACCONENSEM
SUFFRAGANEUM ET VICARIUM
TREVIRENSEM
SUB DUOBUS ARCHIEPISCOPIS
CUNONE ET WERNERO.

Bertholet ajoute que, pour conserver la mémoire de ce grand homme dans sa ville natale on y avait placé son portrait et une épitaphe qui subsistaient encore de son temps.

BOEVER, Annal. Trevir., II, 240 et 256. — AB

HONVENN, Hist. Trevir. diplom., II, 10, sq. et 188, sq. — MASHN, Epitome Hist. Trevir. 861. — BERTHOLET, V, 292. — PAQUET, 34. — v. STRANBERG, Metropol. Eccles. Trev. II, 448.

NIDRUM, Nicolas, fils du mayeur de Salm, naquit pendant la seconde moitié du dix-septième siècle. D'abord commis au greffe du conseil provincial de Luxembourg il quitta ces fonctions pour entrer au service militaire où il se distingua dans plusieurs batailles et gagna le grade de colonel. Il fut enfin nommé gouverneur de Ratisbonne par l'empereur Ferdinand II et mourut en 1636.

« 1636. — dit l'auteur du manuscrit des « *Viri illustres*, — Nicolaus Nidrum Sal- « mensis quæstoris filius et jam e scriba « graphariæ Luxemburgicæ Tribunus mili- « tum et tandem Gubernator Ratisbonensis « pro Ferdinando II. »

Viri illustres, II, N° 153. — PERRAET, I, fol. LXXIII. — BERTHOLET, VIII, 194. — PAQUET, 63. — ULV- LING, 38.

NIEDBRUCK, Nicolas de, est mentionné comme suit par l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* : « Nicolaus de Nied- « bruckh dominus in Hallendorff — an mo- « dernum Halstropp? — Luxemburgicus ex « Kettenhoffen, capitaneus sub duce Bava- « riæ militavit contra Bohemos rebelles, « exauthoratus ipse et conjunx ejus Mar- « garetha de Lahr legaverunt seminario « Luxemburgensi 1200 daleros. »

Il avait épousé Marguerite de Lahr (v. son art.), et mourut en 1653.

Viri illustres, II, N° 169. — PAQUET, 63. — A. NANA, Dissertation sur les bourses d'études, XII et XXIII. — v. STRANBERG, der Moselstrom von Metz bis Coblenz, 39.

NIEDERCORN, Luc, né vraisemblablement à Luxembourg où une famille homonyme subsiste encore aujourd'hui, s'est fait Jésuite et a signé le précieux manuscrit intitulé : *Res Munsterienses, ad^m R^o in Christo Patri ac Domino D. Henrico Suyen Abbati et Domino in Munster, Cæterisque RR. PP. Munsteriensibus offerebant MM. Societatis Jesu Luxemburgi, anno MDCXXXIX.*

CLASSEN, Catalogue de la Biblioth. de Luxbrg., 263 et 478, sq.

NOSBALIUS, *Henri*, est cité par Bertholet pour avoir été célèbre prédicateur du monastère des carmes d'Arlon, sans indication de date. Le nom Nosbalius nous paraît être un de ces mots latinisés que l'on traduirait parfaitement par *Nospelt*, village qui de nos jours dépend de la commune de Kehlen, au canton de Capellen, pour faire du personnage qui nous occupe *Henri*, dit de *Nospelt*, son endroit natal.

BERTHOLET, V, 292.

NOSPELT, *Henri de*; v. NOSBALIUS, *Henri*.

NOTHOMB, ou *Nothumb* de, appartenait à la famille noble de ce nom, connue dès le treizième siècle et qui a dans le temps habité Differdange, portant : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée d'un gland du même en pointe. Cimier : le gland de l'écu entre deux trompes d'éléphant, fascées d'or et d'argent.

Le personnage qui nous occupe ici florissait en 1668 où, à la tête d'une troupe espagnole il tailla en pièces, entre Ethe et St. Léger, une division française qui ravageait les frontières du Pays de Luxembourg. L'endroit où se fit ce choc qui doit avoir été terrible, a retenu le nom de : *tuerie Nothumb*.

Renseignements authentiques fournis.

NOVILANIUS ou *Novillanius*, de *Noville* ou de la *Neuville*, *Nicolas*, florissait pendant la seconde moitié du seizième siècle et le premier quart du dix-septième.

Les annales le disent d'origine luxembourgeoise, *luxemburgensis*, d'où plusieurs auteurs ont inféré qu'il était né dans la ville même de Luxembourg, ce qui est loin d'être établi par l'adjectif *luxemburgensis*. Pour nous, nous croyons bonnement que le village de *Noville*, chef-lieu de commune moderne, près de Bastogne, peut plus vraisemblablement revendiquer l'honneur de lui avoir donné le jour, comme il l'a donné sans contredit à Englebert Philippart (v. son art.) qui est aussi dit *Novilanus* par l'auteur du manuscrit des

Viri illustres. Quant à ceux qui voudraient placer ce personnage dans la *famille Nouveau* qui appartient de même au Luxembourg, nous pensons qu'il n'y a pas à y penser, pas plus que si on voulait latiniser le nom *Neyen* en *Novilanius*.

Quoiqu'il en soit, *Nicolas de Noville* ou *Novilanius*, issu d'une famille considérée, entra à l'abbaye de St. Maximin où il se distingua par sa vie régulière et son caractère posé, mais surtout par ses connaissances. D'abord sous-prieur pendant deux ans, puis cellerier, il fut enfin envoyé à St. Nabor en qualité de coadjuteur (1610), emploi pour lequel il ne put obtenir sa confirmation de Rome, et qu'il résigna par obéissance entre les mains du chapitre, pour reprendre le rang de simple religieux.

Nous trouvons dans un manuscrit contemporain dont M. de la Fontaine père a eu la complaisance de nous communiquer des extraits, que le 23 mai 1608, *Nicolas Novilanius*, religieux de St. Maximin et prévôt à Uxheim, revenait de la diète de Ratisbonne où son éloquence et sa parfaite connaissance des titres de son monastère l'avaient fait députer par l'abbé *Rénier Biver*, pour soutenir les droits de St. Maximin.

Novilanius fut le premier qui a écrit, par ordre chronologique, le Catalogue des abbés de sa maison depuis l'an 333 jusqu'à 1582 où *Rénier Biver* fut promu à cette dignité. De *Hontheim* qui loue cette œuvre qu'il a publiée dans son *Prodromus Historiæ Trevirensis*, II, 995 ad 1045, sous le titre de : *Nicolai Novillani Chronicon Imperialis Monasterii S. Maximini O. S. B., sive Gesta Abbatum S. Maximini ab anno Christi CCCXXXIII*, voudrait y voir un peu plus de critique dans le narré de la première origine de ce monastère.

Nicolas Novilanius est mort le 3 mars 1618.

Ab HONTHEIM, *Histor. Trevirens. diplomat. III, 4000, sq.*; et *Prodrom. Histor. Trev. II. Necrologium S. Maximini, 974*; et *Gesta abbatum S. Maximini, 997 ad 1045, nominatim 1049, sq.* — Piquart, 62. — NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois, 21.*

0.

OCHAIN, *Jean d', dit Bras de fer*, de la branche de sa famille qui possédait la seigneurie d'Aye près de Marche, florissait vers la fin du seizième siècle et pendant la première moitié du dix-septième. Il était fils de Gilles d'Ochain, prévôt et mayeur de Marche, et de l'une de ses deux épouses, Jenne de Saive ou Jenne de Sarter.

Jean d'Ochain était petit de taille, mais il possédait un grand courage ; il était en outre très robuste. En 1591 il prit part à la guerre contre les Turcs et conserva toute sa vie une mine et un extérieur sauvages, on dit même féroces. L'empereur, dans l'armée duquel il combattait, lui avait confié son étendart. Enveloppé pendant la mêlée par les Musulmans qui voulaient le lui enlever, il ne le lâcha à la fin qu'en perdant le bras qui le portait. Il remplaça dans la suite le membre abattu par un bras en fer, artistement travaillé, d'où lui vint le surnom de Bras de fer.

A la paix Jean d'Ochain revint à Marche son endroit natal, et succéda aux charges de son père. En 1622 il épousa Jeanne de Soy, fille de François de Soy, seigneur d'Aye, Jamodinne et Hogue, officier et échevin de Marche ; et en 1652 il acquit de la maison de Schwartzenberg la seigneurie de Hassouville, voisine de celle d'Aye.

Pour récompense de ses services contre les Turcs, l'empereur lui avait donné une charge de capitaine à gros traitement, avec dispense du service.

Jean d'Ochain, dit Bras de fer, mourut en 1656, laissant deux fils et une fille.

Ce personnage appartient à la célèbre Maison d'Ochain, issue des ducs de Normandie, portant : de gueules à deux léopards d'argent, passant l'un sur l'autre.

Cette famille s'est divisée en plusieurs branches qui toutes ont conservé leurs armes originaires, n'en changeant que les couleurs ; tels sont les d'Ochain purs, ceux de Jemeppe et ceux d'Aye.

GRUNZ, Ochain; Mémoire général, dans : *Annales de la Société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art, d'Arrou, IV, 96.* — Archives d'Aye, communiquées par M. DE NAUWUSSEN, juge de paix à Marche.

OLIMART, *Jean-Adolphe d', écuyer*, seigneur de Bettendorf, fils de Pierre-Ernest-Joseph d'Olimart et de Marie ou Marthe-Claire de Stein, de Heflingen, dame foncière et héritière de Bettendorf, est né vers l'année 1740. Après avoir pris le degré de licencié en droit à l'université de Louvain il fut reçu avocat-postulant au Conseil provincial de Luxembourg, le 2 janvier 1764 et nommé Conseiller-lettré par patentes de l'année 1771.

Le 30 septembre 1768 Charles-Antoine, prêtre, et Pierre-Léonard, les d'Olimart, ses frères uniques alors encore en vie lui avaient cédé leurs parts respectives dans la seigneurie de Bettendorf et le Steins-Schlosz. Il a fait plus tard démolir ce dernier qui n'était plus qu'une ruine insignifiante sous tous les rapports.

Par contrat du 19 septembre 1778, J.-A. d'Olimart épousa dame Christine-Ernestine-Dorothee de Fiennes, fille de Jacques-Florent de Fiennes, écuyer, seigneur de Bohan et de Membre dans la province de Namur, et de Claire-Eléonore de la Biche.

Le 5 août 1783, après l'érection du Conseil provincial en Conseil-Souverain, le Conseiller d'Olimart fut nommé Procureur-général, fonctions qu'il cumula avec celles de Conseiller.

Le 28 janvier 1787, il fut, conjointe-

ment avec le Conseiller de la Fontaine (dont par mégarde l'article a dû être renvoyé à la fin de cet ouvrage), son collègue au Conseil-Souverain, chargé de l'organisation des tribunaux de première instance, par lesquels le Souverain entendait remplacer dans le Duché de Luxembourg les tribunaux prévôtaux et les justices seigneuriales : ils furent à cette occasion, l'un et l'autre, nommés conseillers auliques au Conseil-Souverain de Justice, institué à Bruxelles (17 avril 1787); et avant leur départ pour leur nouvelle destination ils présidèrent en qualité de commissaires royaux au collège électoral, composé de citoyens notables de la ville de Luxembourg, auquel l'empereur avait délégué le droit de choisir les magistrats appelés à composer le tribunal de première instance de la capitale.

Pensant qu'on lira avec intérêt le procès-verbal de cette séance nous avons cru devoir le copier ici sur l'original même de cet acte : « Sa Majesté l'Empereur et « Roi aiant résolu d'établir dans cette ca-
« pitale un nouveau Tribunal Roïal de
« première Instance tant pour la dite ville
« que pour les Bourgs, villages, hameaux
« et leurs bans respectifs d'alentour, et
« Sadite Majesté aiant au surplus attri-
« bué à la Commune de la predite Ville
« la prerogative de choisir elle-même par-
« mi les aspirans qui seront munis d'un
« acte d'éligibilité ceux qu'elle preferera
« d'avoir pour ses Juges, il a en conse-
« quence le vingt sept du present mois
« été procédé pardevant Nous conseiller
« Commissaire de Sadite Majesté à l'ad-
« jonction du Secretaire de ce Conseil Bar-
« thels, et à l'intervention de Monsieur
« le Conseiller aulique d'Olimart, au choix
« de cinq conseillers, par les Represen-
« tans de la dite ville, savoir : par les
« Justicier et Echevins de ce Magistrat,
« par trois Exjusticiers, par les huit ca-
« pitaines de la Bourgeoisie, par les treize
« maîtres des metiers et par le Baumaître;
« et suivant ce choix qui a été fait d'après
« le prescrit de l'avertissement du 17 fe-

« vrier dernier les avocats Jean-Jacques
« Faber, Jean-Louis-Otton Francq, Jean-
« Pierre Loutz, André-Mathieu DelaHaye,
« et Antoine Laval ont été élus le pre-
« mier à trente, le second à vingt-neuf,
« le troisième à dix-huit, les quatrième
« et cinquième chacun à dix-sept voix. Les
« électeurs ont été au nombre de trente-
« deux, il y avoit eu quinze aspirans,
« savoir outre les Elus, l'Echevin du Ma-
« gistrat et avocat Jean-Jacques Tesch
« qui a eu quatorze voix, les avocats Hen-
« ri Heuschling qui en a eu douze, Jean-
« Leonard Leurs qui en a eu onze, Jean-
« Michel-Henri Richard qui en a eu six,
« Michel Schwab qui en a eu deux, Michel
« Poncelet, Jean-Pierre Kneip, N. Neu-
« man et Dominique Pescatoré qui cha-
« cun en ont eu une, et Paul de Neun-
« heuser qui n'en a pas eu. En foi de
« quoi Nous avons dressé et signé le pre-
« sent procès verbal d'Election a Luxem-
« bourg le 27^e mars 1787.

« Sont signés : de la Fontaine.—d'Oli-
« mart.—P. Bartels, secrét. »

Après le décès de l'empereur Joseph II et la suppression des grands changements introduits par ce prince dans la judicature les conseillers d'Olimart et de la Fontaine, qui professaient les mêmes idées, possédaient les mêmes convictions politiques et ont partagé la même position comme hommes d'Etat ainsi que les mêmes honneurs, quittèrent Bruxelles pour revenir à Luxembourg, le premier en qualité de Président du Conseil-Souverain, poste devenu vacant par le décès du Président de Gerden, mort le 29 mars 1787; le second en qualité de Procureur-Général. Mais n'ayant pas tardé de se convaincre que leurs promotions, faites en dehors des propositions du Conseil, étaient envisagées comme violant les privilèges de ce corps, ils renoncèrent spontanément aux faveurs dont ils étaient devenus l'objet et rentrèrent dans les charges et dignités momentanément abandonnées.

A l'invasion de la Belgique par les armées républicaines françaises, d'Olimart,

attaché à la Junte Suprême d'administration, suivit la Cour de Bruxelles à Bonn. En 1797 le fisc républicain se prévalut de la circonstance que les municipalités de l'ancien territoire français dans lesquelles d'Olimart possédait des biens l'avaient signalé comme *absent*, pour le faire porter sur la liste des émigrés et le contraignit de s'expatrier en frappant ses propriétés de séquestre. Rentré dans sa patrie à la cessation de cette vexation directoriale, il fut nommé Président du Tribunal de Diekirch qui venait d'être créé. Ce poste il l'occupa avec honneur, dignité et dévouement jusqu'à son décès, arrivé au château de Bettendorf, sa propriété patrimoniale, le 18 décembre 1820, à l'âge de 80 ans. J.-A. d'Olimart était décoré de l'ordre du Lion belge, aujourd'hui nommé néerlandais.

La famille d'Olimart, d'Olimært et d'Olymært suivant l'orthographe flamande, avec rang d'écuyer, semble originaire du Brabant. Sa descendance connue dans le pays, remonte à six degrés, y compris la génération vivant de nos jours. Elle y compte de *Jean* d'Olimart, sergent-major de bataille et commandant du château de Herbeumont en 1638, et porte : d'argent à cinq burelles d'azur ; cimier : un bras aux couleurs de l'écu, armé d'un poignard du même. *Jean* d'Olimært, qui forma souche dans le Luxembourg, fut chargé par patentes de Ferdinand, cardinal-archevêque, à Bruxelles, le dernier jour de mai 1638, de lever une compagnie de fusiliers haut-allemands, de deux cents hommes. Par brevet donné à Ratisbonne, le 21 juillet 1640, Don Sancho de Monroy-y-Cuniga il fut nommé capitaine. Ce personnage avait épousé Jeanne de Lutzerath ou Luxuroth. Cependant les tablettes de la famille remontent encore à deux générations ascendantes, l'une et l'autre avec alliances patriciennes, de façon qu'il semble qu'il n'y a pas lieu de chercher pour elle des patentes d'anoblissement dans les recueils nobiliaires qui du reste n'en donnent point. Ainsi nous noterons pour ces degrés ascendants, *Philippe II* d'Olymært, époux

d'une dame de Puffenrode ou Puffenrath ; et *Philippe I*, d'Olymært, écuyer, résidant en Brabant, ayant pour femme Claire de Bœtz. Ces personnages furent respectivement père et grand-père du gouverneur de Herbeumont, lequel dernier eut un fils, *Jean-Edouard* d'Olimart, écuyer, promu le 12 janvier 1673 à la licence en droit à l'université de Dôle en Franche-Comté, reçu la même année avocat au Conseil provincial de Luxembourg, nommé le 25 juin 1698 conseiller et receveur-général des domaines, et mort enfin en août 1703, époux de Catherine d'Elzius, de Mons. Son fils, *Pierre-Ernest-Joseph* (nommé Mannrichter ou juge féodal du comté de Vianden et seignuries de St. Vith, Dasbourg et autres en dépendant, par patentes en date du 3 février 1746, délivrées au nom de Louis de Gand de Mérode, prince d'Iseughien, maréchal de France, etc., etc., et signées par ce prince) fut père du Président d'Olimart auquel cet article est consacré. Finalement, ce dernier fut le grand-père de la génération actuelle par *Charles-Antoine-Augustin* d'Olimart, ancien membre de la députation des États provinciaux, mort conservateur des hypothèques à Luxembourg et chevalier du Lion néerlandais.

Nous ajouterons enfin que la liste des titres de noblesse, etc., octroyés par le roi Philippe V porte la mention suivante : « Le 6 juillet 1711, titre de Comte et octroyé que faute d'enfants légitimes le dit titre passera à demoiselle Thérèse d'Elzius sa sœur, mariée à François Cornet, ou bien à leur défaut au fils unique de feu demoiselle Catherine d'Elzius, aussi sa sœur aînée jadis épouse de feu Edouard Olimar et à leurs descendants, pour Léonard d'Elzius, Conseiller de courte-robe de notre Conseil suprême d'État des Pays-Bas établi à Madrid, et Chancelier de l'Ordre de la Toison d'Or, à Mons. »

Les comtes Cornet subsistent encore.

Archives de Famille. — Nominations originales. — Titres et documents originaux. — Notes et renseignements communiqués.

OLIVIER, *Englebert*, né à Bastogne pendant la seconde moitié, paraît-il, du seizième siècle, est cité dans la Bibliothèque lorraine de Don Calmet pour avoir traduit en français l'ouvrage latin du Jésuite Dominique Candale, intitulé: Du bonheur de l'état de virginité et de continence, en trois livres; Mayence, 1613; in-12°.

D. CALMET, Bibliothèque lorraine. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 26.

OLIVIER, *Jacques, ou Jean*, né à Bastogne comme le précédent, était apparemment son frère. Jacques Olivier entra dans la Compagnie de Jésus et fut recteur du collège de Creuznach. Il a, à son tour traduit en latin l'ouvrage du Père Candale: Du bonheur de l'état de Virginité et de Continence.

D. CALMET, Bibliothèque lorraine. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 26.

ORLEY, *famille* de nom et d'armes, connue dès les premières années du quatorzième siècle et qui subsistait vraisemblablement déjà pendant le treizième. Elle portait originairement: d'or, à 3 pals de gueules; plus tard elle n'en plaçait plus que deux. Cimier: une aigle naissante d'or entre un vol de sable.

Cette famille qui a occupé des emplois importants dans le Luxembourg et a eu des alliances avec plusieurs des premières maisons du Pays, s'est éteinte pendant le siècle dernier. Les Ludovisi (v. leur art.) ont été autorisés à en prendre le nom et les armes, par acte du 4 novembre 1724.

Dès 1413 les d'Orley figurent comme seigneurs ou co-seigneurs de la terre de Linster; ils ont de même possédé pendant quelque temps celle de Beaufort, et leur écusson figure au premier rang sur les clefs de voûte de l'église de Niederwiltz, paroisse des anciens seigneurs de Wiltz.

UNESCHÜCK. — BRASCH, *Eiflia illustrata*, II, pars altera, 548 ad 552. — PIZANET, III, verbo: Linster. — BRATZOLLET, *passim*. — Archives du siège des nobles, à Luxembourg.

ORLEY, *Henri d'*, est rappelé comme suit dans le manuscrit des Viri illustres: «1400. Henricus d'Orlay D^r in Belfort capitaneus Ducatus Luxemburgensis, se-pultus in Linster.»

Nous n'avons, malgré les recherches les plus minutieuses, rien découvert d'ultérieur touchant ce personnage, si ce n'est qu'il commandait au quartier wallon, et qu'en l'année sus-marquée, qui fut celle de sa mort, son fils Wauthier lui succéda dans ses charges et ses possessions, tandis que son neveu, Arnoux d'Orley était à la même époque gouverneur du quartier allemand.

Viri illustres, III, N° 188. — Manuscrits du curé WALTER. — BRATZOLLET, *passim*.

ORVAL, *Gilles d'*; v. GILLES, dit d'Orval.

ORVAL, *un autre Gilles d'*; v. GILLES, dit d'Orval, à la suite du précédent.

ORVAL, *Guillaume d'*; v. GUILLAUME, dit d'Orval.

OSBOURG, ou *Ospurch, Pierre d'*, a vécu pendant la seconde moitié du quatorzième siècle et la première du quinzième. Si nous pouvons en croire la tradition, Pierre d'Ospurch aurait été un gentilhomme étranger revenu de l'armée et qui se serait fixé à Grevenmacher où il aurait obtenu de Wenceslas II des Lettres datées du lundi devant la feste de St. Simon et St. Jude, en l'an 1418, par lesquelles ce prince déclarait affranchie de toute charge et redevance sa maison et dépendances ainsi que ses autres propriétés.

Les Gestes de Trèves rapportent qu'en 1397 les bourgeois de cette ville ayant été en guerre avec Jean de Cronembourg et Pierre Osberg, leurs ennemis acharnés, les firent tous deux prisonniers et les retinrent longtemps.

Ce personnage, qui semble avoir possédé une belle fortune, fit son testament en 1439, et légua tous ses biens pour ériger au dit Grevenmacher un hôpital destiné à recevoir les indigents malades

et à accorder aux vieillards ainsi qu'aux voyageurs une généreuse hospitalité. Les échevins de la ville étaient déclarés mam-bours perpétuels ou administrateurs de cet établissement qui possédait en 1632 des vignobles, jardins, prairies et terres labourables, au nombre de quarante-cinq numéros, outre la maison du fondateur. De nos jours cette institution a un revenu approximatif de deux mille à deux mille cinq cents francs.

BERSALS, 196. — Cartulaire manuscrit de 1632 à 1636, aux archives du Grand-Duché; et copies dans la Bibliothèque de M. le Président Wüth-Paquet, de même que dans la nôtre. — Notes administratives. — Notes d'étude. — Gesta Trevirorum, III, 37.

OTTON-THÉODORE; v. BECK, *Théodore-Otton*.

OUREN, *St.*; v. AUDOVON, *St.*

OUREN, *la famille d'*, maison de nom et d'armes, connue dès les commencements du douzième siècle et éteinte en 1730 suivant Bertholet, mais dont Bærsch a encore trouvé Charles-Auguste en vie en 1759, portait : de gueules, à la croix ancrée d'or, finissant aux huit bouts en têtes de serpenteaux de même; heaume couvert d'un chapeau plat de gueules au rembras d'or, sommé de deux cornes adossées, l'une d'or, l'autre de gueules.

La famille d'Ouren a possédé la terre de son nom, ainsi que celles de Limpach, Tavigny, Mabompré, etc., et a occupé des emplois très élevés, tels que ceux de capitaine-prévôt de Luxembourg et de Bastogne, de conseiller de courte-robe, de justicier des nobles, de député de la noblesse, etc., etc. Plusieurs personnages de ce nom ont en outre mérité de figurer parmi les illustrations nationales; nous allons les passer successivement en revue.

Archives de la Seigneurie d'Ouren. — UNGERSCHÜCK. — BERTHOLET, III, P. J. I; et IV, antè textum XXXIII, XXXVI et XLVII; 290, 391, 393; P. J. LXVIII; T. V, 181, 163, 182, 221, 235; P. J. XXV; T. VI, 181, sq. P. J. VIII; T. VII, 444, 484; T. VIII, 128; P. J. LXIX. — Archives du siège des nobles. — v. STRANBERG, Der Moselstrom von Metz bis Coblenz, 239. — PIERRAT, III. — Notes d'études.

OUREN, *Alexandre d'*, était grand-prévôt de l'église de St. Lambert à Liège lorsqu'il fut légitimement et canoniquement élu évêque de cette ville en l'année 1164. Les historiens liégeois Fisen et Foullon le nomment, l'un : *ex Orreand domo genitus apud Treviros*, l'autre *Alexander de Orreo Trevir*, ce qui pourrait donner lieu à méprise si on ne se rappelait pas qu'autrefois il était d'usage, surtout pour les personnes d'église, de désigner la patrie par le nom du diocèse dans lequel ils étaient nés; ensuite si on n'avait pas égard aux nombreuses variantes que l'on remarque dans l'orthographe des noms de famille : Il était si facile d'écrire de Orreo pour de Ouren! Pendant nous avons trouvé écrit dans les titres anciens de cette famille, dont nous devons la communication à l'obligeance de Monsieur le Juge de paix Læis, de Houffalize : familia Oureniana et Orreniana; d'où naturellement Orreorum et de Orreo. Du reste les anciennes notices authentiques que nous avons sous les yeux portent qu'en 1161 Alexandre d'Ouren, prévôt de la cathédrale de Liège était fils de noble seigneur d'Ouren, et qu'en 1181 vivaient Cunon et Arnoul d'Ouren, frères du défunt évêque de Liège.

Alexandre d'Ouren n'occupa le siège épiscopal de Liège que pendant trois ans environ, et son administration n'offre d'intéressant que la canonisation de Charlemagne, en 1165, par ordre de l'anti-pape Paschal, à laquelle ce prélat assista à Aix-la-Chapelle. Il suivit ensuite l'empereur Frédéric dans sa troisième expédition en Italie où il mourut de la peste, le 9 août 1167. Son corps fut ramené à Liège et inhumé dans sa cathédrale.

FISEN, *Historia Ecclesie Leodiensis*, 389, sq. — FOULLON, *Historia Leodiensis*, I, 278. — DEWES, *Histoire du Pays de Liège*, I, 400. — MANUSCRITS COBLENS. — ULVELING, 39. — PIERRAT, III. — Archives d'Ouren.

OUREN, *Charles d'*, était fils de Jean d'Ouren, seigneur de Tavigny, Limpach, etc., et prévôt de Luxembourg, et d'Audrienne de Pallant, dame de Reuland.

Charles d'Ouren, seigneur à son tour

dé Tavigny, Malberg, etc., prévôt de Luxembourg et Conseiller de courte-robe, épousa Nicolle de Housse. Nous mentionnons ce personnage sur lequel nous ne connaissons aucun détail biographique, parce que l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* lui a consacré l'article qui suit : « 1656. Carulus seu Carolus ab Ouren

« Luxemburgensis dominus in Limpach, « Tavigny, etc. Capitaneus et præpositus « urbis Luxemburgensis consiliarius Eques- « tris hujus ducatus posuit Divo Josepho « altare apud franciscanos. »

Viri illustres, III, N° 224. — *PIRENET*. III.

OWEN, *St.*; v. AUDOVON, *St.*

P.

PALLANT ou *Pallandt*, *Alexandre-Charles de*, est né à Reuland pendant la seconde moitié du dix-septième siècle, et entra en religion à l'abbaye de Ste. Gertrude à Louvain, dont il devint successivement prieur et cinquième abbé mitré. Il fut aussi juge synodal et conservateur des privilèges de l'université de la même ville, fonctions éminentes qui ne se confiaient qu'à des personnages qui à une haute naissance joignaient un mérite personnel transcendant et beaucoup de fermeté de caractère avec une exquise prudence.

L'abbé de Pallant a été plusieurs fois nommé député ordinaire aux États du Brabant et assista entr'autres en cette qualité à l'inauguration de l'Empereur Charles VI, en 1717.

Les annales de son monastère font en outre son éloge pour avoir beaucoup embelli son église et son abbaye, ainsi que les maisons avoisinantes. Il est mort le 24 octobre 1722.

Alexandre-Charles de Pallant appartenait à l'ancienne famille de son nom, originaire du pays de Juliers et dont une branche s'est établie dans le Luxembourg où entr'autres terres elle a possédé Reuland, seigneurie à laquelle était attaché l'office de chambellan héréditaire du Duché de Luxembourg. Suivant Ungeschück, les Pallant du Luxembourg portent : Fascé de sable et d'or, de six pièces, tandis que

Bucelin leur donne : Fascé d'argent et d'azur, de dix pièces. Cimier : un vol parti d'or et de sable, adossé par les penes et supportant un écusson au blason de l'écu. La descendance de cette famille remonte, dit-on, jusqu'au dixième siècle où nous voyons en effet, en 963, Wilprande II de Pallant, fils de Wilprande I et époux de Jutte de Fénestrange ou Vinstingen, laquelle assista comme veuve en 996 aux tournois de Brunswick et y remporta le prix.

BOUANS, *Trophées de Brabant*, IV, 390, sq. — ВУСАИИ, *Germaniz Topo-Chrono-Stemmatographia sacra et prophana*, II, 132, sq. — УНЕСЧУКЪ. — БУАСУ, *Eiflia illustrata*, II, pars altera, 149 ad 205. — *Généalogies de plusieurs familles nobles illustres et anciennes, etc.*; manuscrit du 17^e siècle, dans notre bibliothèque, 458 ad 467 : Ce msert provient du château de Schütbourg.

PAQUET, *Joseph*, fils de Jean Paquet, propriétaire et tanneur, et d'Antoinette Louis, est né au Pfaffenthal, basse-ville de Luxembourg, le 25 thermidor an XII, 13 août 1804.

Après avoir achevé d'une manière brillante ses études humanitaires à l'athénée de sa ville natale il alla en septembre 1823 suivre les leçons universitaires, d'abord à Liège ensuite à Louvain et enfin à Bonn. Pendant son séjour à Louvain il fut, par arrêté du collège des curateurs de cette dernière ville, en date du 9 novembre 1825, nommé répétiteur de Philosophie au collège philosophique qui ve-

nait d'y être érigé par le roi Guillaume I^{er}. Il n'avait encore que vingt-un ans lorsqu'il obtint cette distinction honorable; mais il faut ajouter que de 1821 à 1823 il avait déjà entendu les cours de philosophie du professeur Trausch (v. son art.) à Luxembourg; et ce fut sans doute dans ces savantes leçons qu'il avait fait dans l'étude de cette science spéculative les progrès marqués qui lui valurent cette flatteuse promotion: cette circonstance le mit en relation avec le professeur Seber qui devint bientôt son ami comme il était déjà son professeur. Aussi lorsque ce professeur mourut en 1828, Paquet fut-il chargé de présenter son éloge devant l'assemblée des Curateurs et de tous les élèves réunis. Le panégyrique qu'il prononça à cette occasion fut imprimé à Louvain, format in-8°, sous le titre de: *Oratio in memoriam Beati Seberi, in universitate Lovaniensi professoris P. O., quam habuit in magno auditorio collegii philosophici. A. D. V. Kal. dec. 1827, post peracta sacra funerum solemnia.*

Son discours, plein de belles pensées et qui fut écouté avec faveur, montra que Paquet savait parfaitement apprécier les mérites transcendants du défunt, comme il prouva que le noble cœur de l'orateur conservait pour son maître une reconnaissance vraiment filiale.

Le 21 juillet de la même année il était allé à Liège subir son examen de Docteur en philosophie et lettres. A cette occasion il soutint une thèse intitulée: *De actionum liberarum lege supremâ.* Le diplôme que la faculté lui remit porte la note honorable: *cum summâ doctrinæ præstantiâ.*

Il n'était de retour dans sa ville natale que depuis les derniers jours de décembre 1827, lorsque par arrêté du 28 octobre 1828 il fut nommé professeur des langue et littérature hollandaises à l'athénée de Luxembourg, et l'année suivante l'administration lui confia en outre la même chaire à l'école normale, avec le titre de professeur honoraire. Ces fonctions amenèrent Joseph Paquet à composer une petite grammaire qu'il publia sous le titre

de: *Chrestomatie hollandaise*, et qui était en 1830 à sa seconde édition; vol. in-8°, Luxembourg.

La grande réputation pédagogique que déjà alors il avait su s'acquérir le firent nommer le 1^{er} décembre 1829 membre-secrétaire de la commission urbaine des écoles de Luxembourg. Ce n'était encore là qu'un théâtre trop peu vaste pour son incessante activité dans la branche de l'éducation de la jeunesse; nous le verrons en effet un peu plus tard placé dans son véritable élément; mais n'anticipons pas sur les événements.

En 1831 il fut chargé du cours d'Histoire et de Géographie dans toutes les classes de l'athénée, après le départ du Professeur Ph. Derote qui était retourné en Belgique après les événements politiques de 1830: Cette chaire il la conserva jusqu'en 1848.

Il publia en 1838 un manuel d'Histoire de Luxembourg sous le titre de: *Die Hauptthatsachen der Luxemburger Geschichte, zur Grundlage bei seinem Unterrichte dargestellt von D^r Jos. P. etc.*; Luxembourg, in-8°. Cet ouvrage est encore aujourd'hui le manuel le mieux digéré que l'on possède sur notre histoire nationale. Comme simple résumé il montre une coordination claire et précise des faits historiques; et il se distingue surtout par l'énumération de beaucoup de sources à consulter pour des études plus approfondies, ainsi que par l'indication sommaire des principaux grands hommes qui ont vu le jour dans le Pays.

L'opuscule que nous venons de citer est destiné à l'usage des élèves de l'athénée; il fut suivi en 1842 d'un autre aperçu pour les écoles primaires. Ce dernier a pour titre: *Die Geschichte des Luxemburger Landes, zum Gebrauch der Primärschulen*; in-8°. Il en est à sa seconde édition qui a paru en 1856. Cette édition, beaucoup plus correcte et d'un style infiniment meilleur que la première, a été faite en collaboration avec Monsieur le Professeur Schaack.

Lorsque la loi de 1843 sur l'organisa-

tion de l'instruction primaire fut mise à exécution, Paquet fut nommé membre et secrétaire de la commission générale ainsi que du comité permanent d'instruction. Ces fonctions nouvelles ayant semblé entraîner une espèce d'incompatibilité avec celles de secrétaire de la commission urbaine des écoles, il se retira de cette dernière pour donner tout son temps à la première où il entreprit avec son zèle éprouvé depuis longtemps déjà, à continuer et à parfaire l'œuvre si péniblement commencée par son ami feu le respectable abbé Manternach (v. son art.). Et ce zèle, cette persévérance infatigable, il n'a pas cessé jusqu'à son dernier jour de les vouer à son objet favori, à l'instruction de la jeunesse. Il fut en même temps nommé inspecteur d'écoles de la seconde subdivision du canton de Luxembourg, qui est de beaucoup plus étendue et plus populeuse que la première. Dans cette sphère d'action on ne saurait bonnement s'imaginer le grand nombre de travaux qu'il a su exécuter et qui tous ne tendaient qu'à l'amélioration intellectuelle de nos populations par l'introduction de toutes les mesures capables de la décider. Mais si Paquet semblait se donner en entier à la direction de l'enseignement primaire, il ne s'ensuit pas qu'il ait pour cela et un instant seulement négligé ses cours à l'athénée; et l'on doit vraiment être étonné en pensant comment il a pu suffire à tant d'occupations si nombreuses et si diverses.

Malgré des travaux quotidiens si multipliés, il s'est encore trouvé en état, à la fin de l'année scolaire de 1844—45, de publier dans le Programme de l'athénée une: *Esquisse historique de l'enseignement public dans le pays de Luxembourg*; 26 pages gr. in-4°; dans laquelle il a montré un savoir profond de sa matière, autant que les résultats les plus satisfaisants de ses vastes recherches.

Un autre objet encore attira pendant longtemps toute la sollicitude de Paquet. De concert avec son ami, l'abbé Manternach

avec lequel il était étroitement lié depuis l'adolescence, ces deux philanthropes travaillèrent pendant plusieurs années à l'érection à Luxembourg d'écoles ouvrières pour les garçons et pour les filles; ces écoles devaient être destinées à enseigner aux deux sexes et au sortir des classes primaires, des états utiles. Celle des filles put être établie dès avant l'année 1838 et fut consolidée pour l'avenir au moyen de tombolas qui étaient annuellement instituées pour le produit en être employé à son entretien d'abord, ensuite à constituer les capitaux nécessaires afin d'en assurer la durée: les dames religieuses de Sainte-Sophie furent chargées d'enseigner aux élèves tous les ouvrages de mains utiles ou nécessaires au sexe; de manière que depuis cette époque des centaines de jeunes filles indigentes sont arrachées à la misère et à la dépravation qui en est presque toujours la suite. Nous ajouterons que cette utile conception doit ses progrès, voir même une grande partie de son existence matérielle aux dons généreux de la vénérable Reine douairière des Pays-Bas, l'auguste veuve du bon roi Guillaume II, qui continue encore tous les ans, ainsi que Sa Majesté la Reine actuelle, à la gratifier par l'envoi de sommes assez considérables.

Si l'école des filles adolescentes a pu entrer en activité, il n'en a pas été de même de l'institution analogue que les auteurs du projet avaient en vue pour les garçons. Cette dernière n'existe pas encore, bien que quelques capitaux soient déjà réunis pour l'appeler à la vie: les intérêts annuels de ces fonds sont provisoirement employés à faire apprendre des métiers à des jeunes gens peu favorisés par la fortune. Espérons néanmoins que la chose sera bientôt reprise en sous-œuvre par un autre philanthrope qui arrivera facilement au but poursuivi, avec la mise première déjà obtenue.

Les événements politiques de 1848 touchèrent également Paquet, en ce sens que: à l'organisation du secrétariat pour les affaires du Grand-Duché, attaché au

Cabinet du Roi à LaHaye, lequel remplaça l'ancienne Chancellerie luxembourgeoise au moment de la mise en vigueur de la Constitution libérale et populaire de 1848, Sa Majesté Guillaume II jeta les yeux sur lui et le nomma, par arrêté du 19 août, aux fonctions de secrétaire, lui conservant néanmoins ouvertes sa chaire à l'Athénée ainsi que ses autres fonctions, pour le cas où cette position nouvelle n'irait pas à son caractère si éloigné de la politique. Paquet quitta en conséquence et avec regret ses chers élèves de l'athénée de même que les écoliers avec les instituteurs primaires du Grand-Duché. Mais le poste tout honorable et de confiance qu'il venait d'obtenir ne tarda pas à lui déplaire parce qu'il l'enlevait à ses habitudes studieuses et aux occupations de toute sa vie; il sollicita en conséquence et à plusieurs reprises sa démission honorable, que le Souverain fut enfin assez généreux pour lui accorder par arrêté du 10 juillet 1849: en récompense de ses services, Sa Majesté Guillaume III lui conféra la croix de l'ordre du Lion néerlandais; son auguste Prédécesseur lui avait déjà en 1842 remis la décoration de la Couronne de chêne. Pendant les derniers jours de la maladie qui l'enleva il avait également été nommé chevalier de l'aigle rouge de Prusse; mais les insignes de cet ordre de même que le brevet n'arrivèrent à Luxembourg qu'après son inhumation.

De retour à Luxembourg, il avait repris ses leçons d'Histoire à l'athénée lorsque par arrêté Royal Grand-Ducal du 21 mars 1850 il fut nommé Censeur près du même établissement, position qui lui confiait la direction supérieure de ce qui peut concerner directement l'éducation morale des élèves. Enfin, le 7 octobre 1856 il échangea la chaire d'Histoire contre celle d'élégance latine en première: il fut en même temps nommé régent de cette classe.

Paquet fut aussi un des premiers fondateurs de la Société Royale Grand-Ducal pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Pays de

Luxembourg, et un des associés de l'Institut historique de France.

Nous ajouterons encore que depuis 1850 il a été chargé, en qualité de commissaire de l'administration supérieure d'aller tous les ans présider les solennités de clôture des années scolaires dans les différents établissements d'instruction moyenne, à Diekirch et à Echternach, de même que les concours entre les instituteurs ainsi que ceux entre les élèves des écoles primaires dans les cantons du Pays.

Pendant l'invasion de l'épidémie cholérique à Luxembourg, en 1832, on l'a vu partout, prodiguant des consolations aux malades, ordonnant et faisant exécuter les moyens d'assainissement, etc., etc., avec une abnégation et un courage presque sans exemple. Du reste, depuis son retour de l'université, en 1828, il n'y a presque pas eu de commission instituée ou de rapport demandé, que Paquet n'y fût adjoint ou qu'on n'eût pris son avis, tellement son zèle pour la chose publique était connu. Le gouvernement le fit même entrer à la commission de législation, par arrêté du 15 novembre 1849, et la presque unanimité des voix des électeurs l'appela à la chambre législative le 10 juin 1851; mais il résigna bientôt l'un et l'autre de ces mandats parce qu'il sentait que son caractère n'avait absolument aucune tournure pour la politique.

Enfin, élevé dans les principes les plus sévères du catholicisme romain, ces principes lui demeurèrent pendant toute sa vie dans toute leur pureté, et jamais il ne dévia des préceptes d'une religiosité éclairée mais sans ostentation. Pendant sa dernière maladie, qui fut longue et pénible, il fit preuve de cette résignation édifiante qui dénote si bien une conviction raisonnée et philosophique. L'athénée et le Grand-Duché ont perdu Paquet le 4 février 1858.

Par disposition testamentaire il légua à la bibliothèque de l'athénée sa bibliothèque qui renferme plusieurs ouvrages précieux, et il fonda près du même établissement une bourse d'études d'un revenu

de trois cents francs. Cette bourse, constituée en faveur de l'étudiant pauvre le plus méritant de l'athénée ou de l'école industrielle et originaire de la ville de Luxembourg, a été établie par arrêté royal grand-ducal du 31 mars 1858.

Wiss, Panégyrique de Jos Paquet; dans: Schulbote du mois de février 1858, p. 52 à 52. — Journal de Luxembourg, 1858, N^o 30, 31 et 34. — Luxemburger Wort fuer Wahrheit und Recht. — Souvenirs personnels. — NAMUR, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 467 et 636. — Annuaire de l'université de Liège, 1850, 83. — Publications de la Société archéologique du Grand-Duché, 1846, p. 41.

PASTORET, *Nicolas*, fils d'Antoine Pastoret, centenier et négociant, et de Thérèse de la Haye, originaire du château de Schimpach, est né à Arlon, le 20 octobre 1739.

Après avoir acquis dans sa famille les notions élémentaires nécessaires il entra en 1750 au collège des Jésuites à Luxembourg où, après cinq ans il finit les classes dites élémentaires qui, suivant l'usage d'alors se terminaient par la dialectique introductive à la logique et physique. Il étudia également la philosophie au même établissement. Dans tous ses cours il avait obtenu les premiers prix lorsqu'il alla suivre en octobre 1758 les leçons de la faculté de droit à l'université de Louvain qui à cette époque avait la réputation d'être une des premières de l'Europe. Il s'y distingua comme à Luxembourg, et eut l'honneur d'être proclamé *Primus*: Ses condisciples l'avaient en outre, pendant la dernière année de son séjour à l'université, reconnu pour leur fiscal et doyen, charge d'intérieur aussi délicate que difficile et honorable à remplir vis-à-vis d'égaux; et il s'en acquitta avec tant de distinction que le jour où il passa sa licence, le 13 mars 1762, ils avaient fait imprimer et distribuèrent une épître congratulatoire en son honneur.

Le 21 avril de la même année il se fit inscrire sur le tableau des avocats-postulants près le Conseil provincial de Luxembourg, carrière dans laquelle il ne tarda

pas à se distinguer par son activité, sa probité, son intégrité, mais surtout par ses immenses connaissances; au point qu'il se rendit tellement recommandable aux yeux du Conseil que celui-ci crut devoir le proposer comme premier candidat pour une place de conseiller lettré devenue vacante dans ce premier corps de magistrature du Pays. Aussi fut-il nommé à ce poste par patentes du 10 août 1778 et installé le 1^{er} octobre suivant, à la rentrée après les vacances; et déjà il fut appelé le 28 octobre 1780, de la part de l'Empereur Joseph II, en mission au Grand-Conseil de Malines, pour assister à des délibérations intimes concernant le service du Souverain et du Pays.

On sait que par édit du 1^{er} août 1782 le Conseil provincial de Luxembourg fut érigé en Cour souveraine à laquelle fut ajoutée une seconde chambre ou section. D'un autre côté le président de Gerden, déjà âgé et maladif, occupé d'ailleurs, en sa qualité de Conseiller d'Etat, de beaucoup d'affaires particulières du Gouvernement, ne fréquentait plus que très peu le palais. Ces circonstances firent que, en qualité de vice-doyen ou second Conseiller rapporteur — le Conseiller du Rieux était doyen d'ancienneté — Pastoret fut appelé à présider la seconde chambre et chargé par le Conseil de tous les rapports et commissions les plus notables, parmi lesquels nous mentionnerons de préférence le projet de Code et de la nouvelle organisation judiciaire que Joseph II voulait introduire en Belgique, à l'instar de ses autres états héréditaires. En effet, en exécution d'un ordre des Gouverneurs-généraux des Provinces belgiques en date du 19 octobre 1783, il fut chargé au mois d'octobre 1785 de ce travail aussi vaste que pénible. Ayant pour ce motif été dispensé de fréquenter le Conseil, il travailla sans relâche à cet ouvrage, pour lequel il rédigea un projet tout nouveau sur le code de Vienne et sur celui qui avait déjà été préparé par le chancelier de Brabant pour les Pays-Bas autrichiens.

Ce rapport fut terminé en cinq mois. Il roulait non seulement sur le mode de plaider mais encore en grande partie sur les lois mêmes et fut très-favorablement accueilli par le Gouvernement qui en témoigna sa grande satisfaction à l'auteur. Ce dernier obtint en récompense pour ses peines la charge de garde et trésorier des chartres du Conseil par Patentes de l'Empereur François II en date du 1^{er} septembre 1792, succédant en cette qualité au président de Gerden récemment décédé.

L'empereur Joseph II ayant, par diplôme du premier janvier 1783 supprimé tous les tribunaux dans les Pays-Bas autrichiens et créé de nouveaux sièges de justice organisés sur un pied nouveau, N. Pastoret fut désigné Conseiller au nouveau Conseil d'appel à Luxembourg, par patentes du 17 avril 1787, pour entrer en fonctions avec l'introduction de la dite réorganisation, le 1^{er} mai suivant.

Le Conseiller au Grand-Conseil de Malines de Ludovisi d'Orley, également nommé Conseiller d'appel à Luxembourg, mais qui était déjà vieux et très caduc, avait été désigné pour remplir provisoirement les fonctions de président. Mais comme il n'était pas initié aux nouvelles formes et lois, Pastoret, premier Conseiller suivant en rang, prit sur lui la charge de cette présidence, parce qu'il connaissait parfaitement l'organisation nouvelle pour avoir aidé à l'élaborer et traduit l'ordonnance en allemand. Cependant le style introduit par Joseph II n'eut qu'une durée éphémère, puisque déjà par décret du 21 juin de la même année il fut abrogé pour les choses être remises sur l'ancien pied.

Le Conseil Souverain ayant en conséquence repris ses fonctions, et l'ancien Président de Gerden étant décédé sur ces entrefaites, ce corps de magistrature fut de droit présidé par le Conseiller du Rieux, le plus ancien magistrat rapporteur en rang, tandis que Pastoret dirigea la seconde Chambre. Du Rieux ayant peu de temps après été nommé Président effectif, et le Conseil ayant obtenu en 1788 une

troisième Chambre, Pastoret continua à présider la seconde et ce jusqu'à ce que pendant la révolution brabançonne le Président du Rieux fut détaché pour présider la commission royale établie à Luxembourg. Dans cet intervalle pendant lequel le gouvernement fut même obligé de quitter Bruxelles à cette époque critique, Pastoret présida le Conseil entier jusqu'à ce que la dite commission cessa d'exister après l'apaisement des troubles. Le Président du Rieux ayant repris son fauteuil en 1789, Pastoret rentra à la seconde Chambre, qu'il ne quitta plus jusqu'en 1795.

Le président du Rieux étant mort pendant le blocus de la forteresse de Luxembourg par les armées de la République française, Pastoret reprit la présidence du Conseil qu'il conserva pendant cette époque critique s'il en fut jamais, et jusqu'à la capitulation du 17 prairial an III de la République (6 juin 1795): deux jours après le Conseil souverain fut déclaré supprimé.

Nous croyons devoir faire observer ici que les attributions de ce corps magistral ne consistaient pas seulement à juger en dernier ressort comme tribunal de justice en toute matière litigieuse quelconque, civile, de police ou criminelle, mais encore à servir constamment d'avis et de conseil au gouvernement général de Bruxelles, tant dans les affaires de législation de toute espèce, qu'administratives en tout genre concernant la province; et que sur ces objets c'était constamment et spécialement le Président ou à son défaut le Conseiller qui en faisait les fonctions, qui était en relation soit avec le Gouvernement, soit avec les Etats ou avec le Gouverneur de la Province, lequel dernier était le chef de ce Conseil mais ne le fréquentait pas. Le général Baron de Bender, dernier Gouverneur sous le régime autrichien, était en même temps commandant de la forteresse pendant le blocus français: Il fut nécessairement en relation continuelle avec le Conseil souverain, vu surtout le manque absolu de

communication avec tout autre agent du gouvernement autrichien ; aussi à la remise de la forteresse voulut-il témoigner par une lettre très flattante au Président Pastoret toute sa reconnaissance et même celle de son Souverain pour les nombreux et éminents services que la magistrature suprême du pays avait rendus (lettre du 8 juin 1795).

Détaché de l'ancien souverain par la capitulation de la forteresse de Luxembourg et la conquête française, et délié par son monarque du serment de fidélité, Pastoret offrit, le lendemain de l'entrée du vainqueur dans la place, ses services au nouveau maître et accepta le jour suivant, sans avoir égard aux circonstances critiques et absolument exceptionnelles du moment, de présider au nom de la République le tribunal civil supérieur provisoire que celle-ci constitua dans la capitale pour remplacer le Conseil souverain. Il continua ces fonctions avec honneur et probité jusqu'à ce qu'en fructidor (septembre) suivant les représentants du peuple remplacèrent à leur tour ce tribunal provisoire par un tribunal civil. Nommé juge à ce nouveau tribunal, il en a d'abord, par l'assemblée électorale de l'an V, et successivement sans interruption de six en six mois, été choisi puis réélu Président, jusqu'au 28 prairial an VIII (17 juin 1800). A ce jour, et en suite d'une nouvelle organisation générale de la judicature, il fut désigné par les Consuls juge au tribunal d'appel de Metz et chargé en même temps, par un second brevet, daté du même jour, de la Présidence de la Cour criminelle du département des forêts, à Luxembourg, fonctions dans lesquelles il s'est distingué d'une manière tellement éminente qu'aujourd'hui encore sa réputation comme juriste et comme magistrat du caractère le plus ferme et le plus honorable s'est conservée dans les annales du Palais.

D'un autre côté, nous avons dit que le Président Pastoret avait, sous le régime autrichien, été chargé de la garde des chartres. Lorsqu'à l'entrée des français,

en l'an III (1795) ces fonctions furent supprimées il remit fidèlement au vainqueur ces documents importants qu'il avait conservés avec toute la sollicitude possible pendant la guerre et le blocus, dans une tour particulière destinée à ce dépôt et qu'à ses propres frais il avait fait garantir contre l'éclat des bombes et les risques de l'incendie.

Par sa conduite distinguée Pastoret s'était gagné toute la confiance de ses concitoyens, surtout depuis l'introduction du régime français, parce que constamment il avait cherché à soigner comme à protéger leurs intérêts civiques. Comme récompense pour tous ces bienfaits il fut nommé trois fois président de l'assemblée primaire, et, alternativement d'après le prescrit de la loi, des assemblées électorales. Pendant les ans VI et VII il fut même désigné haut-juré de ces assemblées, et en l'an XII électeur départemental dans cinq cantons à la fois. On lui avait en outre donné l'expectative de le présenter comme candidat pour la première vacance à la cour de cassation, lorsqu'en l'an XIII (1804-05) il fut admis au corps législatif.

En 1801 (an IX) il avait été désigné membre de la Société libre des arts, du commerce et de l'agriculture du département, laquelle il présida pendant trois ans avec sagesse et prudence.

A l'expiration de son mandat au corps législatif, Pastoret était revenu à Luxembourg pour continuer à présider le Tribunal criminel, lorsqu'il mourut en 1810, à l'âge de près de 71 ans.

Avant son départ pour Paris, le Président Pastoret comptait quarante-trois ans de service au palais, savoir : seize ans comme avocat, quatre ans comme conseiller-lettré et vingt-trois ans de présidence des différentes cours de justice qui s'étaient succédées dans l'intervalle ; et pendant cette longue carrière il s'était constamment distingué entre tous ses collègues par son activité, son impartialité, sa probité, son dévouement et son zèle, dans ces temps aussi difficiles qu'orageux où la prudence

et des travaux extraordinaires comme de la plus grande délicatesse, nécessités par les troubles aussi bien que par les changements nombreux survenus dans l'ordre des choses étaient devenus indispensables pour parvenir à opérer le bien.

En outre, N. Pastoret avait été appelé particulièrement au couronnement de l'empereur Napoléon I^{er}, par considération pour ses vertus publiques et privées.

Par arrêté du Conseil-général de l'athénée de la langue française, en date du 19 mars 1807 il fut nommé membre honoraire de cette institution. Enfin, il était décoré de l'étoile de la Légion d'honneur.

Nous pensons ne pouvoir mieux terminer cet article qu'en rapportant quelques extraits d'un discours prononcé par le président de la cour d'appel de Metz, à l'audience du 26 juillet 1810, consacrée à l'installation des conseillers Auclair et Perin :

« Messieurs, y est-il dit, si déjà votre conduite passée n'était un sûr garant de l'avenir, si dans la carrière que vous allez parcourir il vous fallait des motifs d'émulation, quel modèle pourrait vous offrir de meilleurs exemples que l'illustre magistrat auquel vient succéder Mr. Auclair ?

« Élève de cette célèbre université de Louvain à laquelle le nord de l'Empire doit un grand nombre de savants dans les sciences physiques et morales, M. PASTORET se distingua éminemment parmi les juriconsultes de sa patrie, fertile en habiles interprètes des lois romaines.

« Sa réputation justement méritée déterminina le gouvernement autrichien à l'appeler au Conseil provincial de Luxembourg.

« Cette compagnie ayant été érigée en Conseil-souverain par l'Empereur Joseph second, M. Pastoret y présidait la deuxième chambre lorsque les succès de la guerre firent passer le pays de Luxembourg sous la domination française.

« Toujours attaché à ses devoirs, digne magistrat et véritable ami de son pays,

« M. Pastoret s'empressa d'accepter les fonctions judiciaires que lui confiait le nouveau Gouvernement.

« Il pensa que le magistrat se devait entier à ses concitoyens ; qu'un long usage des formes et des lois de son pays lui commandait le devoir de rester sur le tribunal pour y maintenir la stabilité des principes, l'immutabilité des maximes sur lesquelles se fonde la véritable jurisprudence, cette sage interprétation des lois à l'abri desquelles les peuples reposent dans la sécurité sur les nombreux actes de la vie civile.

« Ces sentiments dignes d'une âme élevée, il les fit partager à plusieurs de ses confrères, confiant en ses lumières et son patriotisme.

« Ce fut à leur dévouement mutuel que le département des forêts dut la composition de tribunaux qui constamment méritèrent l'estime et la reconnaissance des juridiciables.

« Le zèle de M. Pastoret ne demeura pas sans récompense.

« Appelé en l'an VIII, parmi les premiers juges qui ont composé cette Cour, il fut choisi pour présider la Cour criminelle séant à Luxembourg.

« Il remplissait ces fonctions avec distinction lorsqu'ayant été mis par ses concitoyens en 1803 au rang des candidats pour le Corps législatif, le suffrage du Sénat l'appela au nombre de ce grand corps, chargé de consentir les lois préparées dans le conseil du restaurateur de la monarchie, qui plus que l'homme accoutumé à méditer sur les vrais principes des lois, dans ces recueils de la haute sagesse du peuple qui connut le mieux les véritables règles du droit civil, qui plus que le magistrat occupé pendant une longue vie à prononcer sur des contestations de tout genre, pourrait apprécier des lois destinées à prévenir les procès, à en régulariser la marche pour les rendre moins fréquents et plus faciles à terminer ?

« Notre collègue venait de donner son « suffrage à la loi qui remettant dans les « mêmes mains tous les attributs de la « puissance judiciaire doit rendre à la ma- « gistrature l'éclat et l'autorité nécessaires « aux dispensateurs de la magistrature « souveraine; il se réjouissait d'apparte- « nir à un corps qui recouvrait son an- « tique dignité.

« Mais à la veille de reprendre des fonc- « tions toujours chères et sacrées, la mort « après une maladie aiguë est venue le « frapper au milieu d'amis et de parents « désolés de sa perte.

« Ce qui doit les consoler, c'est l'hom- « mage universel rendu à l'homme ver- « tueux.

« Sa vie fut pleine, sa carrière fut tou- « jours honorable, sa conduite constam- « ment sans reproche.

« Lorsqu'à soixante-onze ans, entouré « du cortège de ses vertus, un magistrat « descend dans la tombe, pourquoi se li- « vrerait-on à des regrets superflus ?

« Sa dette est acquittée, une religieuse « mort a terminé une glorieuse vie.

» Dans sa pompe funèbre l'on ne doit « plus songer qu'aux préceptes tracés par « ses exemples.

« Nous surtout, ses collègues, effor- « çons-nous de l'imiter! Si nous voulons « rendre à sa mémoire le digne tribut que « nous devons à ses vertus. »

Au bas d'un fragment généalogique de la famille Pastoret, et certifié par Charles-Jean Beydæls, écuyer et roi d'armes, il est dit que : « ayant bien murement exa- « miné les preuves et documents de l'an- « cienne et honorable famille de Pastoret, « le tout a été trouvé juste et véritable « selon la généalogie déduite de même « que ses armoiries; la dite généalogie « commençant à Hugues Pastoret et finis- « sant aux enfants légitimes de Messire « Nicolas Pastoret, conseiller au conseil « souverain, et de dame Héléne Mamer, « son épouse, consistant en cinq degrés ou « générations. Le susdit Messire Nicolas « Pastoret, conseiller au conseil de Sa

« Majesté l'Impératrice douairière et Reine « ordonné en sa Province et Duché de « Luxembourg et Messires ses collègues « sont en possession eux et leurs descen- « dants légitimes de jouir de tous les pri- « vilèges et prérogatives dont jouissent les « gens nés nobles en ces Pays-Bas. » etc.

Les armes dont il vient d'être parlé, et dont nous n'avons qu'un dessin sans indication de couleurs, sont les suivantes : Un écu de, encadré de, parsemé de vrilles de vigne à la bande de chargée de trois feuilles de vigne, brochant sur le tout. Heaume treillé, à la couronne fleuragée antique. Cimier : un double vol de, à la bande de, chargée de trois feuilles de vigne de l'écusson. A dextre un léopard à la langue fourchue pour support.

La descendance dont nous venons de parler, commence Hugues Pastoret, châtelain et juge de la baronnie de Cely au duché d'Aost en Piémont. Il a eu pour fils Laurent ou Jean-Laurent Pastoret, né le 17 février 1668, capitaine et quartier-maître au service du duc de Lorraine. Son fils, Antoine Pastoret, centenier et marchand à Arlon, est né à Givet, le 16 août 1702, et avait épousé Thérèse de la Haye qui le rendit père de Nicolas Pastoret, auquel cet article est consacré, et qui, époux de Héléne Mamer, a survécu à tous ses enfants sauf deux filles dont l'une fut mariée à J.-L. -Othon-Franck, autre illustration luxembourgeoise dont l'article a dû être renvoyé à la fin de cet ouvrage parce que nous n'avons pas obtenu à temps les notions nécessaires pour écrire sa biographie.

Hugues Pastoret que nous avons mentionné en tête avait deux frères, Pierre-Sulpice Pastoret, chanoine régulier à l'abbaye de N.-S. à Aultrey près de Remberviller, et Antoine Pastoret qui, marié à Laurence Jugalium, résidait à la Valdote, paroisse de Gignot. Il fut père de Joseph Pastoret, lequel se fixa à Bissen où très vraisemblablement il était agent des comtes de Créhange, seigneurs de cette terre.

Le Président Nicolas Pastoret avait un

frère, Joseph, décédé célibataire, et une sœur, Thérèse, unie à un sieur Schwartz, échevin à Arlon. Sa fille fut mariée au négociant Printz, de la même ville, en son temps membre des états provinciaux du Grand-Duché.

Quant à l'ascendance ultérieure des Pastoret, nous pouvons la remonter d'un degré de plus dans la personne de Jean, qui épousa Marie-Pantaléone Pointier, originaire par son aïeul Louis Pointier, de la paroisse de Gignot, dans le duché d'Aost en Piémont. Claude Pointier, un des fils de Louis, fut chanoine à Vaudémont où il est mort en 1627 après avoir fondé une bourse d'étude de son nom.

Titres originaux communiqués. — Archives du Conseil de Luxembourg et de la Cour de Metz. — Renseignements de famille. — Almanachs du Pays pour les années correspondantes.

PELTIER, Jean, fils d'un bon cultivateur, est né à Fillières, village de l'ancien Barrois, au canton de Longwy, département de la Moselle, le 8 ventôse an VIII, ou le 27 février 1800.

Son père ayant des relations de commerce et d'amitié avec un bon bourgeois de Luxembourg, mit son fils en pension chez ce propriétaire. Il fit sa première communion dans cette ville et entra ensuite au collège communal où il acheva ses humanités. Comme une vocation particulière appelait le jeune Peltier vers le professorat il commença dès les premières années de sa vie d'étudiant à donner des répétitions ainsi que des cours particuliers aux élèves de cet établissement qui étaient moins avancés que lui.

Lorsqu'il eut terminé sa philosophie à Luxembourg, dont l'athénée, anté en 1817 sur l'ancien collège, a fourni tant de sujets remarquables à tous les services publics, à toutes les professions libérales, tant dans le Luxembourg que dans la Belgique, il se rendit à l'université de Liège où il fut reçu candidat en philosophie, le 7 décembre 1826. Il y suivit ensuite les cours du doctorat, mais d'après des renseignements que nous avons obtenus d'un de ses

neveux, il ne prit point ce grade académique.

D'un autre côté, comme il était né français et qu'il se destinait à une chaire professorale dans la ville de Luxembourg qu'il avait adoptée pour sa seconde patrie, il sollicita et obtint le 18 décembre 1826 sa naturalisation comme sujet du royaume des Pays-Bas.

Il était encore élève de l'université de Liège lorsqu'en 1828 il fut nommé professeur de rhétorique et de poésie au collège de Dolhain-Limbourg. Il occupa cette chaire avec talent et succès pendant cinq ans, pendant lesquels la révolution belge éclata et finit par lui ôter l'espoir de pouvoir un jour être admis à l'athénée de Luxembourg en qualité de Professeur, ainsi qu'il en avait formé le projet depuis longtemps. Il se décida donc à rester en Belgique.

Le 26 janvier 1833 il fut nommé directeur de l'établissement de Dolhain, fonctions auxquelles il était éminemment propre, tant par ses connaissances que par son caractère, étant aussi apte à l'enseignement élémentaire des sciences qu'à celui de la littérature. S'étant alors associé quelques jeunes professeurs qui depuis ont su faire leur chemin, il céda à l'un d'entre eux la première place, pour se consacrer tout entier à l'instruction des classes élémentaires : Il était convaincu que de la solidité des études dans les classes inférieures dépend le succès dans toutes les autres classes. Cette résolution du modeste directeur fit la fortune de son institution, et y amena une prospérité inconnue jusqu'alors ; et, résultat plus important encore, elle l'initia aux meilleures méthodes d'enseignement élémentaire et lui prépara la voie pour les fonctions importantes auxquelles il allait bientôt être appelé.

Le 8 octobre 1842, aussitôt après la promulgation de la loi sur l'instruction primaire, il fut nommé inspecteur pour la province de Liège. Ce choix était excellent. Peltier, grâce à la profonde con-

naissance qu'il avait de la langue allemande, avait pu se tenir au courant de tout ce qui se faisait pour l'éducation et l'instruction, dans la contrée qui marche à la tête des progrès dans tous les degrés de l'enseignement; il allait donc être pour les instituteurs de la province de Liège un guide aussi sûr qu'érudit.

Véritable homme d'école, il ne parlait qu'avec enthousiasme de la mission des instituteurs du peuple. Sans cesse en rapport direct avec eux, soit qu'il visitât leurs classes, soit qu'il les réunît en conférences, il savait les stimuler et les relever à leurs propres yeux en même temps qu'il les éclairait et s'efforçait de leur faire pratiquer les méthodes les plus efficaces et les plus rationnelles. Ses pérégrinations s'étendaient souvent au-delà du cercle de son inspection: il n'est pour ainsi dire pas en Belgique une institution normale ni un établissement remarquable d'instruction élémentaire qu'il n'ait visité et d'où il n'ait rapporté quelques observations utiles pour les écoles placées sous sa direction. On peut dire, en un mot, qu'il a transformé l'enseignement primaire dans sa province.

Mais il savait aussi que le bien-être matériel des instituteurs influe puissamment sur leur enseignement. Il n'épargnait donc ni peines ni démarches pour améliorer leur position et pour leur procurer un matériel de classe et des locaux convenables.

Simple et modeste comme le plus humble des instituteurs, il ne leur faisait sentir la supériorité de sa position que par le bien-être qu'il leur procurait. Son plus grand bonheur était de signaler au gouvernement et aux administrations communales ceux qui par leur zèle et leur aptitude méritaient des encouragements ou des récompenses. Lorsque, au contraire, il avait à réprimander l'indolence ou quel- que écart de conduite, il ne savait comment tempérer par l'aménité de la forme la sévérité du reproche. En un mot, il apportait dans l'exercice de ses fonctions toute la bonté et l'inaltérable douceur de son caractère.

Convaincu que l'éducation est incomplète sans la religion, il veillait avec sollicitude à ce que les instituteurs fissent de la morale chrétienne la base de leur enseignement, à ce qu'ils fussent eux-mêmes des modèles de moralité et de vertu.

Jean Peltier est mort le 23 novembre 1859, à l'âge de 59 ans, emporté par une maladie du cœur dont les germes s'étaient révélés chez lui depuis plus de deux ans.

Revue de l'instruction publique en Belgique; 8^e année, nouv. série, T III, févr. 1860, N^o 2. p. 50, sqqq — Souvenirs personnels. — Renseignements de famille.

PEMMERS, *Jean-Pierre*, fils de Antoine Pemmiers, cultivateur, et de Catherine Theis, est né à Dahl, commune de Gœsdorf, le 16 février 1756 et embrassa l'ordre des récollets au monastère de Trois-Vierges d'où la révolution française le chassa. Il refusa de prêter le serment révolutionnaire et vint se cacher dans sa maison paternelle où il eut le bonheur d'échapper à toutes les recherches des agents chargés de l'arrêter pour le déporter. Après la conclusion du concordat et l'érection de la chapelle de Dahl en église succursale il en fut nommé le premier desservant. Suivant la mode de cette époque, le Père Pemmiers s'occupait outre ses soins pastoraux à enseigner les humanités à des jeunes gens qui se destinaient à la cléricature; et cette entreprise il sut la remplir avec un talent distingué, parce que très savant lui-même il possédait la bonne manière d'instruire, mais surtout celle d'inspirer à ses élèves l'amour de la science. Aussi ne tarda-t-il pas à voir ses leçons suivies par un assez grand nombre d'étudiants dont il en poussa plusieurs si loin qu'ils se trouvèrent capables d'entrer directement au séminaire: Le Jésuite François Weber entr'autres (v. son art.) lui dut une partie de son éducation scientifique.

Le curé Pemmiers était un excellent prédicateur de même qu'un prêtre ponctuel à remplir ses devoirs avec toute la conscience et les manières désirables. Sans être trop rigide il possédait le tact néces-

saire pour arriver à ramener les égarés dans le droit chemin plutôt par la persuasion que par la force. Et de nos jours encore il est très regretté par ses paroissiens pour la bonne direction qu'il n'a pas cessé de leur donner pendant les vingt-neuf ans qu'il a tenu la charge de leurs âmes. Enfin, sa charité est restée proverbiale de même que sa tempérance et l'aménité, la sociabilité de son caractère.

Il est mort le 8 juin 1830, dans la 75^e année de son âge, et au milieu de ses paroissiens qui par leurs sanglots, au moment où il rendait son âme à Dieu, témoignèrent hautement tout l'amour qu'ils lui portaient.

Etat civil — Renseignements fournis. — ENGLING, Die Luxemburger Glaubensbekenner, 181.

PENNINGER, *Pierre*, natif de Diekirch, se voua à l'état ecclésiastique et devint curé à Brandebourg où il parait qu'il est mort en l'année 1636. L'auteur du manuscrit des Viri illustres mentionne ce respectable prêtre dans les termes suivants : « 1636. Petrus Penninger Diekirchensis pastor in Brandebourg, fundavit in Seminario Luxemburgensi tres bursas in honorem SS. Trinitatis quæ bellorum injuriis intervenientibus, reductæ ad unam. »

La belle dissertation sur ces fondations bienfaisantes, insérée par M. le Professeur Namur dans le Programme de l'Athénée de Luxembourg, année 1846—47, nous donne quelques détails ultérieurs au sujet de cette libéralité : « Le 4 juin 1632, « Pierre Penninger avait, par donation « entre-vifs, cédé aux Pères Jésuites une « somme de 2,500 écus à 30 sols (6,000 « frs.), en créances chirographaires. Cette « donation, homologuée par le Conseil « provincial le 1^{er} décembre de la même « année, devait servir à l'érection du séminaire et à l'entretien de deux boursiers. Par testament du 5 janvier 1636, « le fondateur ajouta à la somme précédemment donnée, 700 autres écus (1680 « francs; donc en tout 3,200 écus, fai-

« sant 7680 frs.), pour l'entretien de trois « écoliers au séminaire futur des Jésuites. « Ces bénéfices devaient être conférés à « des parents du donateur, et à défaut de « parents à des jeunes gens pauvres de la « paroisse de Brandebourg ou des environs. Le Recteur du collège en était « collateur. »

Il paraît que, comme le dit l'auteur du manuscrit des Viri illustres, les temps de guerre de cette époque ont désavantageusement influé sur la liquidation des créances cédées, puisque en définitive le séminaire n'a perçu en tout que 1790 florins de Brabant et 4 sols, laquelle somme a dû être à peine suffisante pour alimenter une seule bourse.

Cependant, par la sage administration de ces fonds, depuis la réorganisation de ce service, on est parvenu à en former un capital de francs 12,698, 40 centimes, servant annuellement 634 frs., 92 ces., avec lesquels il a été créé par arrêté Royal Grand-Ducal, en date du 28 août 1848, deux bourses, chacune au revenu de 317 francs, 46 centimes.

La société archéologique du Grand-Duché possède un arbre généalogique de la famille du fondateur. Cette pièce peut devenir utile à consulter pour les aspirants à la jouissance de ces bourses.

Viri illustres, I. N° 70. — A. NARON, Dissertation sur les bourses, XVI et X. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, III, 35. N° 10. — Paquet, 63. — Mémorial législatif et administratif du Grand-Duché de Luxbg, année 1848, 666. — Manuscrits de MUSEAS, 24.

PÉPIN, *Jérôme*, originaire du pays de Luxembourg, se fit capucin et devint lecteur d'Écriture-Sainte au couvent de la ville de Luxembourg. La bibliothèque de cette ville possède de lui : *Oraison funèbre de Madame Antoinette-Lucie de Saint-Ignon, abbesse de Differdange*; prononcée le 15 janvier 1754.

GLASER, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg.

PÉRIN, *de Valensart*, le frère, né au village de Valensart pendant les premières

années du dix-huitième siècle, était simple vacher de l'abbaye d'Orval lorsqu'il se fit admettre dans ce monastère en qualité de frère laïc. Ses dispositions naturelles s'étant promptement développées par l'occasion que lui fournissait son séjour à l'abbaye, il s'adonna à l'étude de la médecine, de la chirurgie et de la physique, et acquit bientôt dans ces sciences de très vastes connaissances, au point que, appelé plusieurs fois en consultation aux Cours de Bruxelles et de Vienne, il finit par obtenir la confiance sans bornes des archiducs, et la clientèle des têtes couronnées. Son dévouement pour le soulagement des pauvres des environs était sans bornes, tellement que de nos jours encore sa mémoire est en vénération dans les villages voisins d'Orval, où le prestige de ses belles cures s'est marié à bien des contes d'imagination merveilleuse : il paraît en effet, que longtemps avant Sulzer et Galvani, les expériences du frère Périn lui avaient fait soupçonner l'action électro-galvanique produite sur le système nerveux par la mise en contact de métaux de nature positive et négative.

Frère Périn de Valensart est mort en 1778.

JEANTIN, *Les chroniques de l'Abbaye d'Orval*, 108, sq.

PESCATORE, *Constantin-Joseph-Antoine*, né à Luxembourg, le 16 décembre 1787, était fils de Dominique Pescatore, négociant, et de Marie-Madelaine Geschwind.

Antoine Pescatore passa toute sa première jeunesse au sein de la maison paternelle, sans même la quitter pour entrer dans un établissement d'instruction publique. Cette circonstance, qui aurait pu exercer une influence fâcheuse sur le développement intellectuel du jeune homme, ne produisit cependant pas d'effets sensibles sur son éducation scientifique et littéraire. La lecture pour laquelle il conserva pendant toute sa vie une véritable passion, suppléa chez lui à tout enseignement

régulier. Son esprit vif et pénétrant lui permit de s'approprier un véritable trésor de connaissances très variées, parmi lesquelles on put remarquer facilement la prépondérance de celles qui avaient une portée plus immédiatement pratique ; et nous ne faisons que rendre hommage à la vérité en ajoutant que, dans les questions commerciales, industrielles, agricoles, administratives et économiques en général, il était rare d'entendre professer des doctrines plus saines que celles qu'en plusieurs occasions il a exposées.

Entré en 1807 dans l'administration des droits réunis avec le grade de sous-chef de bureau, il se fit bientôt remarquer par ses supérieurs par son aptitude pour les affaires. Quelques années plus tard il fut nommé premier commis à la direction du département de la Corrèze.

Ramené dans son pays natal par des sentiments qui le déterminèrent à renoncer aux avantages certains d'une carrière commencée sous d'heureux auspices, il s'allia en 1813 à une famille respectable de Grevenmacher, au sein de laquelle il passa la première année de son mariage. Ce fut là que pendant la retraite de l'armée française après la désastreuse campagne de 1813 il eut l'occasion de donner les plus belles preuves de ses sentiments d'humanité en se dévouant, au risque de sa propre vie, au soulagement des malheureux soldats atteints du typhus.

En 1814, sous le régime des alliés, Pescatore vint se fixer à Luxembourg où il s'associa avec son frère Jean-Pierre (v. son art.) pour la création d'une maison de commerce et d'une manufacture de tabacs sous la raison sociale de : Pescatore frères ; et pendant la même année encore le suffrage de ses concitoyens le fit entrer au conseil de régence.

En 1816 il fut appelé à LaHaye comme membre de l'assemblée des notables chargée d'émettre leur vote sur le projet de loi fondamentale pour le royaume des Pays-Bas qui venait d'être créé par le Congrès de Vienne.

Nommé en 1817 Bourgmestre-Président de la ville de Luxembourg, il eut à traverser une période administrative extrêmement difficile, tant à cause de la disette qui affligeait le pays, qu'à raison des logements militaires sans cesse renouvelés par le fait des mouvements continuels des troupes allemandes qui revenaient de France. Et malgré ces circonstances défavorables il réussit à léguer à ses successeurs dans l'administration urbaine une situation financière aussi florissante que parfaitement réglée.

Pendant la même année il s'était séparé de son frère pour établir en son propre nom un commerce qu'il continua jusqu'en 1822. A cette dernière date il s'associa de nouveau avec son frère, et la maison de banque ainsi que la manufacture de tabacs existant sous le nom de J.-P. Pescatore furent continuées sous la direction d'Antoine et de Jean-Pierre, jusqu'au 31 décembre 1841 où Antoine Pescatore, par suite d'arrangements avec son associé, prit pour son compte et à son nom personnel leur établissement de Luxembourg qu'il conserva jusque fin de 1845.

D'un autre côté, de 1824 à 1828, Antoine Pescatore fut un des membres les plus distingués des États-Provinciaux. Aussi fut-il, pendant la session de cette dernière année, député aux États-Généraux du royaume dont il fit partie jusqu'à la réunion ordinaire de 1830. Nous noterons ici comme une particularité qui caractérise bien la conviction politique d'Antoine Pescatore, que, malgré la pression exercée à cette époque sur les députés des provinces méridionales, il vota pour le dernier budget décennal; et sa voix comme on sait, décida l'adoption de ce budget.

Lorsqu'en 1832 M. Thorn (v. son art.), Gouverneur du Luxembourg pour le gouvernement belge eut été arrêté contre tout droit des gens, et conduit dans la forteresse de Luxembourg, Antoine Pescatore fut saisi par représailles, à Senningen, et transféré à Namur où il demeura détenu pendant six mois comme otage et jusqu'à son échange contre le gouverneur d'Arlon.

A la reprise de possession du Grand-Duché morcelé, Antoine Pescatore, qui depuis longtemps jouissait de la confiance et de l'estime du roi Guillaume I^{er}, fut nommé Chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, en récompense de son dévouement à la dynastie régnante des Pays-Bas et de ses honorables services dans les diverses fonctions que jusqu'alors il avait été appelé à remplir. Une seconde marque de la haute considération dont à son tour S. M. Guillaume II l'honorait, fut l'invitation que ce généreux et chevaleresque souverain lui fit adresser en 1840 pour assister à son inauguration.

De 1841 à 1847 Antoine Pescatore représentait le canton de Grevenmacher aux États du Pays; et en 1854 il fut réélu par le même canton à la Chambre des députés.

Après avoir vu Antoine Pescatore pendant une si longue carrière vouer son intelligence et son activité au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, aux fonctions administratives et politiques, on éprouve un véritable plaisir à le rencontrer également sur le terrain de la science. Il fut en effet membre honoraire de la Société des sciences naturelles et l'un des fondateurs de celle pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg. Et, bien qu'il n'ait peut-être assisté à aucune séance de cette dernière association, tant à cause de son âge déjà avancé lorsqu'elle naquit que parce que ses vastes exploitations agricoles le retenaient éloigné de la ville, il avait compris les devoirs de son affiliation et s'appliqua avec la plus louable ardeur à faire explorer dans ses propriétés différentes parcelles au fond desquelles on découvrit plusieurs objets curieux remontant à une très haute antiquité et qu'il remit généreusement au musée national. Sa veuve fit également, au nom de son mari, cadeau à la Bibliothèque de dix-sept cent quatre-vingt-cinq volumes dont un assez grand nombre sont précieux.

Antoine Pescatore est mort tranquille-

ment dans sa propriété au Scheid, commune de Hespérange, le 31 octobre 1858, à l'âge de près de 71 ans.

D'après la notice de M. l'archiviste HAAR, publiée dans le N° 282 du journal de Luxembourg, 1858; et reproduite dans : Publications de la Société archéologique du Grand-Duché, XIV, p. IV, sqq. — Rectifications communiquées. — Notes particulières. — Comptes-rendus des sessions législatives.

PESCATORE, *Jean-Pierre*, né à Luxembourg, le 11 mars 1793, était fils de Dominique Pescatore, bourgeois-marchand en cette ville, et de Marie-Madelaine Geschwind.

Les lois françaises sur la conscription l'ayant fait marcher sous les aigles du premier empire, en 1811, il revint dans sa patrie en 1813 après les revers de la campagne de Russie; et le 20 mars 1814 il épousa à Grevenmacher dame Marguerite Beving qui est morte à Luxembourg le 26 juin 1821, sans laisser postérité.

Dès son retour de l'armée, son frère aîné l'avait associé au commerce de tabacs qu'il avait commencé après la suppression de la régie française, à l'entrée des alliés à Luxembourg. Plus tard Jean-Pierre Pescatore prit lui-même la direction de cette manufacture à laquelle il sut donner une grande extension, au point que ses affaires finirent par le mettre, en 1819, en rapport avec l'administration des tabacs en France; et ces relations se développèrent bientôt si considérablement, qu'en 1834, à la suite d'une enquête faite sur les tabacs de la régie, il fut obligé de venir s'établir à Paris. Il y eut d'abord une position modeste; mais sa fortune ne put, avec son talent spéculateur et son activité, tarder à prendre un magnifique accroissement. Il devint en effet bientôt propriétaire du magnifique hôtel, 13, rue St. Georges, à Paris, d'une belle campagne à la Celle-de-St.-Cloud et d'un immeuble important à Giscourt, dans le Médoc.

En 1846 Pescatore se fit naturaliser français, et en 1852 S. M. le Roi des Pays-Bas le nomma consul pour le Grand-Duché de Luxembourg, en France ou au moins dans la capitale de ce pays.

Ses affaires ayant continué à prospérer, il était, à son décès arrivé le 11 décembre 1855 à l'âge de soixante-deux ans, propriétaire d'une fortune colossale de près de onze millions, que par testament olographe du 5 octobre 1853 il distribua entre ses neveux et ses nièces. Cependant dans cet acte de dernière volonté il n'oublia pas sa ville natale à laquelle il légua un beau capital destiné à l'érection d'un établissement de bienfaisance, plus ses collections de tableaux, antiques, livres, objets d'art, etc. Cette donation princière, destinée à perpétuer sa mémoire et à la faire bénir par les générations futures, nous croyons devoir en transcrire ici les passages suivants qui montreront bien que, tout en enlevant à sa famille des valeurs qu'on dira énormes, ses collections seules étant estimées à environ trois cent mille francs, le généreux fondateur a été loin de ne rien lui laisser :

« Je soussigné, Jean-Pierre Pescatore, « né à Luxembourg, le 10 mars 1793, « négociant à Paris, 13, rue St. Georges, « ai fait mon testament ainsi qu'il suit :

« En confirmant tous les dons manuels « que j'ai pu faire antérieurement à ce jour « à je déclare lui donner et « léguer par les présentes :

« 1°

« 2°

« Je donne et lègue par préciput et « hors part, à ma nièce mon do- « maine de la Celle, avec les bois, prés, « terres et autres dépendances, et en y « comprenant la totalité des meubles meu- « blants qui s'y trouvent, à la seule ex- « ception des tableaux, dessins, statues, ob- « jets d'art, bibliothèque et livres.

« Je donne et lègue à aussi par « préciput et hors part mon hôtel à Paris, « tel qu'il existera au jour de mon décès, « avec tous les meubles qui s'y trouveront, « à la seule exception ainsi que « des objets d'art, tels que tableaux, des- « sins et statues.

« Je donne etc.

« Je donne et legue à la ville de Luxem- « bourg, pour en faire l'emploi ci-après

« indiqué, une somme de CINQ CENT MILLE
« FRANCS, qui lui sera remise et payée par
« mes exécuteurs testamentaires dans l'an-
« née de mon décès. Cette somme, avec les
« intérêts cumulés comme je vais le dire
« est destinée à la fondation d'un établis-
« sement de bienfaisance; mais il n'y aura
« lieu de le créer que lorsque le capital,
« par les intérêts capitalisés, aura atteint le
« chiffre d'un million de francs. Aussitôt
« qu'il aura atteint ce chiffre, les intérêts
« à provenir du placement qui aura été
« fait seront employés d'abord à la fon-
« dation dudit établissement et ensuite aux
« dépenses annuelles d'entretien.

« Le Bourguemestre ou Maire et le Gou-
« verneur de la ville de Luxembourg devront
« s'adjoindre trois membres de ma famille
« et s'entendre avec eux à la majorité de
« trois voix sur les cinq pour effectuer le
« placement de la somme que je viens de
« léguer à la dite ville, ainsi que pour la
« formation de l'établissement en question,
« et déterminer les conditions à remplir
« pour y être admis.

« Je réserve formellement à tous les
« membres de ma famille, à quelque degré
« que ce soit, le droit d'y être admis en
« tout temps et par préférence à tous
« autres, si le malheur des temps les y
« obligeait.

« Je donne encore à la ville de Luxem-
« bourg les tableaux, dessins, statues, bi-
« bliothèques et objets d'art qui se trouve-
« ront dans mes propriétés de la Celle et
« de Paris, au jour de mon décès, sans en
« rien réserver ni excepter; mais la dite
« ville ne pourra en exiger la remise que
« lorsque ces immeubles sortiront des
« mains de mes légataires. Elle ne pourra
« les vendre, aliéner ou échanger sous au-
« cun prétexte. Ils seront convenablement
« placés, de préférence dans l'établissement
« à créer, à l'aide du legs ci-dessus; et
« cette fondation ainsi que la dite collec-
« tion porteront mon nom.

« Je donne

« A l'égard du surplus des meubles et
« immeubles que je laisserai au jour de

« mon décès, j'en fais don à mes neveux
« et nièces à raison d'un huitième
« chacun, les instituant mes légataires uni-
« versels, conjointement, chacun dans cette
« proportion.

« Si au jour de mon décès, l'un de
« mes légataires n'a pas d'enfants, le hui-
« tième lui légué ne lui appartiendra qu'en
« usufruit, aux charges de droit; il en
« sera de même du conjoint de mes lé-
« gataires, au cas où il survivrait à ces
« derniers; et dans ces deux éventualités
« la nue-propriété appartiendra à mes
« autres légataires universels susindiqués,
« à charge d'emploi par les usufruitiers,
« d'accord avec mes exécuteurs testamen-
« taires.

« Dans les cas ci-dessus prévus où les
« légataires universels verraient l'import-
« tance de leur legs augmentée par le fait
« de la non existence d'enfants de l'un
« d'entre eux, ils seront tenus de payer
« conjointement, chacun par égale portion
« et dans l'année qui suivra l'extinction
« de l'usufruit et la réunion à la nue pro-
« priété, en leur personne, à la ville de
« Luxembourg, à laquelle j'en fais don et
« legs, pour ce cas éventuel et pour en
« employer le montant à la fondation de
« l'établissement de bienfaisance dont j'ai
« parlé précédemment, ce qui permettra ou
« de le fonder plus tôt ou d'en accroître
« l'importance, une somme égale aux deux
« tiers de ce qui sera provenu audit léga-
« taire universel du legs à lui fait.

« Les sommes, etc.

« Tous les frais et droits auxquels ces
« présentes donneront lieu, seront suppor-
« tés par ma succession, ma volonté
« étant que tous les legs particuliers soient
« délivrés francs et nets de tous frais.

« Je nomme pour mes exécuteurs testa-
« mentaires, etc.

Signé: « J.-P. Pescatore. »

Souvenirs contemporains. — Archives municipales
de Luxembourg. — Notes communiquées.

PETIT, Pierre, né à Izel, se forma à
l'abbaye d'Orval à l'art de fabriquer le

fer, art dans lequel il excella plus tard. Parmi ses plus beaux ouvrages nous citerons l'autel en fer battu que l'on dresse tous les ans pendant l'octave de la Vierge dite Consolatrice des affligés, dans la grande nef de l'ancienne église des Jésuites, aujourd'hui la principale paroisse de la ville de Luxembourg. Cet autel, avec deux collatéraux qui y sont attachés au moyen de guirlandes également en fer battu, le tout très artistement travaillé, a été payé dix-sept cent et douze couronnes de France, ou 1929 frs. 60 centimes, monnaie moderne.

Pierre Petit est mort à Luxembourg, le 23 décembre 1804, dans un âge très avancé.

Publications de la Société archéologique de Luxembourg, XI, 37. — Etat civil de Luxembourg. — Renseignements traditionnels.

PETITHAN, François, né à Juzaine, le 21 mars 1788, lieutenant-général honoraire pensionné, commandeur de l'ordre de Léopold, décoré de la croix de fer, chevalier de la légion d'honneur, décédé à Bruxelles, le 9 août 1857.

Entré au service de France comme soldat au 26^e régiment de ligne, le 29 août 1807, Petithan obtint l'épaulette de sous-lieutenant le 9 novembre 1813, après avoir passé par tous les grades de sous-officier, et fut licencié en 1815.

Il avait fait les campagnes de 1807 et 1808 en Prusse, celles de 1809, 1810, 1811, 1812, 1813 et 1814 en Espagne.

Le général Petithan fut admis au service des Pays-Bas en qualité de sous-lieutenant à la 1^{re} division d'infanterie, le 27 mai 1815, et prit part à la bataille de Waterloo; nommé lieutenant le 17 juillet de la même année, et capitaine le 16 août 1829, il obtint sa démission le 19 novembre 1830.

Après les événements politiques de la même année 1830, Petithan entra dans l'armée belge comme capitaine au 1^{er} régiment de ligne, et le 12 décembre de la même année il fut promu au grade de major.

Chargé le 15 avril 1831 de l'organisation et du commandement du 10^e bataillon de tirailleurs luxembourgeois, il fit avec ce bataillon partie du corps d'armée de la Meuse qui combattit à Curange et à Kermt. Le 16 septembre de la même année il fut incorporé au 12^e régiment de ligne et nommé lieutenant-colonel le 7 janvier 1833. Le 23 janvier de l'année suivante, le lieutenant-colonel Petithan fut désigné pour commander le 2^e régiment de chasseurs à pied.

Nommé successivement colonel, le 26 mai 1837; commandant du 2^e régiment de ligne le 5 juin suivant; général-major commandant la province de Brabant le 20 juillet 1845, il fut admis à la retraite le 6 octobre 1848.

En 1849, le général Petithan fut appelé par Sa Majesté le Roi des Belges au commandement supérieur de la garde civique de la capitale. Il remplit ces fonctions avec dévouement jusqu'à sa mort.

Le Capitaine DE RUMZ; Nécrologe des officiers de l'armée belge.

PETTINGER, Nicolas, est né à Hamm, dans la commune de Sandweiler, le 21 mai 1764.

Il avait fait ses études, y compris la philosophie, au collège de Luxembourg, ses parents le destinant, paraît-il, à la prêtrise, lorsqu'un coup de tête le porta en 1787 à aller en Autriche et à s'enrôler dans l'artillerie; il servit dans cette arme pendant les guerres dites de la République.

Mais dégoûté de la partialité qui était passée en usage en Autriche de ne donner des grades qu'à la noblesse souvent ignorante qui touchait ainsi les gros traitements et recevait les honneurs tandis qu'elle faisait faire le service ainsi que les écritures par les soldats, il déserta et vint prendre service dans l'armée française, dans les rangs de laquelle il fit toutes les campagnes du premier Empire et parvint après plusieurs actions d'éclat jusqu'au grade de capitaine, croyons-nous, peut-être de major, si nous devons en juger par la pension de quatorze cents francs

qui lui fut allouée en 1814, lorsqu'il fut, sur sa demande, mis en disponibilité après avoir reçu dix-sept blessures et perdu l'ouïe.

Il était revenu à Luxembourg depuis huit mois environ lorsque un jour, c'était fin de mai 1815, il reçut du général commandant militaire de Metz un ordre qui le mandait dans cette ville : Ceci se passait pendant l'invasion des alliés en France. Il s'y rendit aussitôt et fut envoyé commander à Rodemacher dont la garnison se composait de cent cinquante hommes, tant gardes-nationaux que recrutes et employés des douanes. Le fort ne possédait en outre que quatre méchants canons en fonte. Pettinger y était à peine installé, lorsque le 25 juin tout au matin, trois à quatre mille prussiens avec de l'artillerie se présentèrent inopinément devant le château, pensant l'emporter d'emblée par force, peut-être par surprise. Mais ils avaient compté sans leur hôte : le commandant Pettinger qui était sur ses gardes à tout événement, les reçut avec une si bonne contenance et fit si bien jouer ses canons chargés à mitraille, que les assaillants se virent obligés de se sauver à toutes jambes et de regagner la forteresse de Luxembourg après une attaque de deux à trois heures seulement, laissant derrière eux un nombre très considérable de morts et de blessés, dont on porte le chiffre à deux cent quatre-vingt-cinq. Cette habile manœuvre de notre compatriote retarda l'investissement de Thionville et empêcha peut-être que cette ville n'éprouvât le sort de Longwy.

Quelque temps après Pettinger reçut l'ordre d'évacuer sa garnison sur Thionville et il le fit en bon ordre. Il était en route pour cette dernière ville lorsque rencontrant une de ses connaissances de Luxembourg il lui dit dans sa naïveté de campagnard : « Eh bien, que disent donc nos amis les prussiens ? Ont-ils encore envie de me prendre avec mes quatre flûtes en fonte ? Ils ont trop peu présumé d'un ancien luxembourgeois qui avait juré de s'ensevelir dans son fort plutôt que de

« se rendre. Après cette leçon l'idée de « renouveler leur escapade leur sera sans doute passée pour longtemps. »

Au rapport de toutes les personnes qui l'ont connu, Pettinger était un homme aussi doux en société que brave soldat ; et malgré son long séjour dans les camps autrichiens et français il avait conservé cette naïve bonhomie qui caractérise si particulièrement le peuple luxembourgeois.

Après les traités de 1815 Nicolas Pettinger est revenu dans sa patrie qu'il n'a plus quittée. Il est mort à Itzig, commune de Hespérange, le 4 février 1819, à l'âge de cinquante-cinq ans, après en avoir passé vingt-huit au service militaire et en campagne.

Nous regrettons bien de n'avoir pu recevoir communication de ses états de service que, par modestie sans doute, il a anéantis à son retour en 1815.

Notes de famille communiquées. — Souvenirs contemporains. — Etat civil des communes de Sandweiler et de Hespérange.

PETZ ou *Petz*, *Adam*, ou *Adrien*, ou encore *Jean*, est né à Luxembourg et florissait pendant la seconde moitié du seizième siècle ainsi que la première du dix-septième. L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* a consacré à ce savant et vertueux personnage l'article qui suit : « 1607. Adamus Petz Luxemburgensis S. Theologiæ Doctor Episcopus Tripolitæ nus, suffraganeus Argentoratensis, ad hunc honorem admittendum compulsus. » Et en effet, Adam Petz brillait par ses vastes et profondes connaissances à l'université de Trèves où il professait, lorsque le cardinal Charles de Lorraine l'engagea avec les plus vives instances à se charger d'être son suffragant à l'évêché de Strasbourg. Ces fonctions il les continua également avec la plus louable distinction sous l'archiduc-évêque Léopold, successeur de Charles de Lorraine.

Viri illustres, I, N° 51. — v. STRAMBERG, *Metropol. Eccles. Trever.* I, 353. — *Histoire des évêques de Strasbourg.* — BERTHOLET, VIII, 104. — PAQUET, 69. — ULVELING, 59. — WARELINCUS A WILTSEIN, *Disquisit. antiquar. Histop. Luxemb.* II. c. 6. §. 3.

PFORTZHEIM, écrit anciennement **PORTZHEIM** et **PORTZENHEIM**, *Philippe-Charles de*, était fils de Philippe ou Philippe-Charles de Pfortzheim, seigneur de Colpach, membre de l'état noble du Duché de Luxembourg, et de Marie-Catherine de Neunheuser. Il est né en 1742 au dit Colpach.

La famille de Pfortzheim, originaire du pays de Baden, est venue habiter le Luxembourg vers l'année 1381, et déjà pendant les commencements du quinzième siècle ses alliances la firent pour ainsi dire naturaliser ou nationaliser comme on disait alors, et lui procurèrent une grande influence. Cette famille ne subsiste plus dans le Luxembourg (belge) que dans la personne de Madame la baronne douairière de Marches, de Guirsch, née Marie-Justine de Pfortzheim, et nièce du personnage qui nous occupe.

Une vocation toute particulière ayant fait choisir à Philippe-Charles de Pfortzheim la carrière des armes, il entra en 1752 comme volontaire à l'armée autrichienne, dans ce régiment devenu si fameux sous le nom des gardes wallonnes (alors les dragons n° 11, aujourd'hui n° 7). Placé au premier rang du corps de St.-Ignou, il ne tarda pas par sa bravoure héroïque à monter successivement et en peu d'années par tous les grades inférieurs, jusqu'à celui de colonel.

Dès le commencement de la guerre de sept ans il trouva l'occasion favorable pour mettre au grand jour sa fidélité à toute épreuve aussi bien que de donner des preuves d'une bravoure passée en proverbe, tellement que le nom de Pfortzheim devint synonyme avec courageux.

Le 18 juin 1757 et sous le commandement du général Nodosti il assista à la bataille de Kollin dans laquelle Frédéric II essuya une défaite complète : Il s'y distingua particulièrement par la prise d'une batterie de canons, exploit qui lui valut le grade d'enseigne dans son régiment qui de son côté obtint à la suite de cette journée le privilège de ne point porter

de moustaches, et ce privilège lui a été conservé jusqu'à nos jours, en mémoire des héros qui le composaient alors et qui tous étaient encore imberbes. L'année suivante il fut détaché avec cinquante dragons sous les ordres du général Johnus, pour aller faire des escarmouches et harceler l'ennemi ; plus tard il prit part à la bataille de Hochkirchen où il enleva une enseigne aux carabiniers prussiens (1758). En 1759, détaché de nouveau avec cent dragons sous les ordres du même général Johnus, avec commission de se porter dans les environs de Fribourg, il dirigea une première attaque contre le bataillon Mantuffel qu'il fit prisonnier de guerre. Après ce fait d'armes il passa premier-lieutenant. Quelque temps après il fut envoyé avec cent dragons d'arrière-garde, conduits par le général Brentano à la poursuite de l'ennemi auquel il reprit l'artillerie d'un régiment d'infanterie dont celui-ci s'était emparé, ainsi qu'un grand nombre de prisonniers. Le 20 novembre de la même année il fut à l'affaire de Maxea où il attaqua l'ennemi à la tête de cinquante dragons et passa au travers de deux régiments de cavalerie prussienne, auxquels il enleva deux étendards.

Pendant les campagnes suivantes il s'attira par son zèle, sa fidélité et sa bravoure l'attention de plusieurs généraux. Après la paix de Hubertsbourg il fut nommé capitaine du régiment des dragons de Savoie, et en 1771 il obtint l'épaulette de major à la suite ou honoraire, avec la permission de renoncer à sa position.

Des services aussi éclatants ne pouvaient pas rester sans une récompense brillante de la part de la grande Marie-Thérèse. Le 30 juillet 1773 elle lui fit expédier comme un témoignage de sa haute satisfaction le diplôme dont nous allons donner un extrait : « Marie-Thérèse, par la grâce « de Dieu Impératrice douairière des Ro- « mains, Reine de Hongrie, de Bohême, « etc., duchesse de Luxembourg, etc., « etc. A tous ceux qui ces présentes ver- « ront ou lire ouïront, Salut. De la part

« de Notre cher et féal Philippe-Charles
 « de Pfortzheim, écuyer, né à Coulpach
 « en Notre Province et Duché de Luxem-
 « bourg, Major à la suite de Nos armées,
 « Nous a été très humblement représenté
 « que sa famille originaire de la même
 « Province, y seroit reconnue depuis plu-
 « sieurs siècles pour Noble et d'ancienne
 « chevalerie, ayant droit au siège et à
 « l'état noble comme il consteroit d'une
 « Déclaration signée de six députés de cet
 « Ordre; qu'il seroit entré en 1752 à
 « Notre Royal Service, qu'en 1757 il au-
 « roit assisté à la Bataille de Colin sous
 « les ordres du Général Nadasty où il au-
 « roit été fait Enseigne pour s'être dis-
 « tingué à la prise d'une Batterie de ca-
 « nons; que l'année suivante il auroit été
 « détaché avec 50 dragons sous les ordres
 « du général Johnus, qu'ayant ensuite
 « rejoint son régiment il se seroit trouvé
 « à la bataille de Hochkirchen en 1758,
 « où il auroit enlevé aux carabiniers prus-
 « siens un étendard; qu'en 1759 il auroit
 « encore été détaché avec 100 dragons
 « sous les ordres du même général vers
 « Freiberg, qu'ayant dirigé la première
 « attaque contre le bataillon Mandeffel—
 « sic—qui fut fait prisonnier de guerre, il
 « seroit parvenu au grade de premier Lieu-
 « tenant; qu'ensuite ayant été commandé
 « avec 100 hommes sous les ordres du
 « général Brentano faisant l'arrière garde,
 « il auroit repris l'artillerie d'un régiment
 « d'infanterie dont les ennemis se seroient
 « emparés, et auroit même ramené les pri-
 « sonniers; que le 20 novembre de la
 « même année il auroit à l'affaire de Maxen
 « avec 50 Dragons attaqué et percé à tra-
 « vers deux régiments de cavalerie prus-
 « sienne et leur auroit enlevé deux éten-
 « darts; que pendant toutes les campagnes
 « suivantes il se seroit attiré par son zèle,
 « sa fidélité et sa bravoure l'attention de
 « plusieurs de nos généraux, que nom-
 « mément ses supérieurs et la plupart des
 « officiers du régiment de Saint-Ignon,
 « dans lequel il a servi, auroient certifié
 « le tout par un acte particulier muni de
 « leurs signatures; qu'étant passé depuis

« dans le régiment de Savoye en qualité de
 « capitaine, il auroit obtenu le titre de
 « Major avec permission de se demettre
 « de sa charge, et qu'enfin lui suppliant
 « n'ayant rien plus à cœur que d'être ho-
 « noré de quelque grâce analogue à ses ser-
 « vices, il nous supplie en toute soumis-
 « sion de daigner lui permettre d'écarteler
 « l'écu de ses anciennes armoiries, savoir:
 « au premier et quatrième d'azur au chevron
 « d'argent, accompagné en chef de deux
 « étoiles à six raies d'or, et en pointe d'un
 « bras armé et gantelé, tenant une flamme
 « de feu, QUI SONT LES ANCIENNES ARMES DE
 « SA FAMILLE; au deuxième et troisième de
 « gueules à un canon allumé sur son affût,
 « d'or, posé sur une terrasse de sinople,
 « qui sont celles analogues à ses services,
 « avec permission d'en sommer l'écu d'un
 « bonnet de baron, et de prendre pour
 « supports deux hommes armés de toutes
 « pièces à la face de carnation, ceints d'or,
 « et tenant chacun une banderolle aux
 « armes de l'écu. Nous ce que dessus con-
 « sidéré et voulant bien faire une atten-
 « tion favorable à ses services, avons de
 « l'avis de Notre chancelier de Cour et
 « d'Etat, accordé de Notre certaine science,
 « grâce, libéralité, pleine puissance et auto-
 « rité souveraine comme nous accordons par
 « les présentes à Philippe-Charles de Pfortz-
 « heim, ainsi qu'à ses enfans et descen-
 « dans de l'un et de l'autre sexe à naître
 « en légitime mariage, la permission d'é-
 « carteler l'écu de ses armoiries blasonnées
 « ci-dessus, de le sommer d'un bonnet
 « de baron et de le faire soutenir par deux
 « hommes armés de toutes pièces à la face
 « de carnation, ceints d'or, tenant chacun
 « une banderolle aux armes de l'écu, le
 « tout à la même forme et manière qu'elles
 « sont peintes et figurées au milieu des
 « présentes. Et voulant lui donner une
 « marque ultérieure de Notre Royale Bien-
 « veillance, Nous l'avons exempté, comme
 « nous l'exemptons, par grâce spéciale, de
 « la moitié des droits royaux qu'il devoit
 « payer à l'occasion de ces concessions.
 « Chargeons etc.—*Signé: Marie-Thérèse.*»
 Si comme guerrier Ph.-Ch. de Pfortz-

heim s'était distingué par sa valeur héroïque sur les champs de bataille, il n'a pas renié cette vertu lorsque plus tard il se trouva placé sur un autre terrain, au sein de l'assemblée des États du Pays de Luxembourg pendant la longue période de paix qui s'écoula entre la guerre de trente ans et la révolution brabançonne de 1789. La noblesse l'avait choisi pour son député, et en cette qualité il résidait à Luxembourg où en face de l'ordre équestre en entier il n'hésita pas, un jour, de tirer l'épée, menaçant d'en frapper résolument le premier qui oserait prononcer un discours ou émettre une idée révolutionnaire, ou bien entreprendre un acte attentatoire à l'autorité du souverain. Et personne ne le contredit, parce que tous connaissaient son amour pour le maître qu'il servait, sa bravoure éprouvée et l'attachement que ses wallons toujours victorieux avaient pour leur chef.

L'année 1789 avec ses sérieuses menaces était arrivée sur ces entrefaites, lorsque le major Ph.-Ch. de Pfortzheim s'empressa de rentrer à l'armée. A cette époque les régiments wallons se trouvaient par suite de désertion réduits aux seuls cadres de leurs officiers et sous-officiers. De Pfortzheim fut chargé de réorganiser celui de Latour ; et il remplit cette honorable mission d'une manière tout-à-fait particulière comme avec un étonnant succès. Il commença son recrutement devant la porte du collège de Luxembourg, pendant que les élèves sortaient de classe : Il se présenta devant eux à cheval ; et dans une allocution aussi patriotique que militaire il les engagea à venir donner leur bras à la patrie qui réclamait leur secours. Il en convainquit soixante et douze qui le suivirent à la caserne du Pfaffenthal où ils signèrent leur engagement. De Luxembourg il se rendit dans les localités les plus peuplées du pays, et partout il obtint un entier succès, à tel point qu'en peu de temps le régiment se trouva au grand complet. Il y obtint le grade de

lieutenant-colonel (16 janvier 1790), puis celui de colonel en second.

Pfortzheim qui comptait sans conteste au nombre des premiers officiers de cavalerie de l'armée, s'acquitta dans cette guerre, par son zèle infatigable, sa prudence et son courage, un mérite absolument transcendant et contribua puissamment lorsque déjà il en était devenu colonel commandant (Juillet 1790) à la grande renommée de ce brave régiment des dragons de Latour, dont l'empereur Léopold décora la bannière d'une médaille en or, de grand module, portant son portrait et l'inscription suivante : *A la fidélité et valeur signalée du Régiment de Latour-Dragons, reconnue par l'Empereur et Roy.*

C'est ainsi que le 29 mars près de Vouèche il prit une position tellement avantageuse que les patriotes brabançons, qui se repliaient sur Beauraing, se trouvèrent entièrement coupés et furent en grande partie taillés en pièces par les dragons de Latour, et que très peu d'entre eux réussirent d'échapper à cette véritable boucherie, grâce au bronillard. Le 24 mai de la même année il attaqua si brusquement près de Tailland l'armée insurrectionnelle qui était parfaitement disposée, qu'il culbuta complètement sa cavalerie et mit l'infanterie entièrement en déroute, abandonnant quatre canons. Il fit le même sort à un corps de 4000 hommes qu'il surprit le 22 septembre près d'Anserenne et qu'il dispersa de manière que les fuyards se sauvèrent dans toutes les directions.

Ces actions d'éclat lui méritèrent la croix de l'ordre de Marie-Thérèse qui lui fut décernée le 19 décembre, toujours de la même année 1790.

La mort tragique de Louis XVI, 21 janvier 1793, fut pour l'Europe le signal d'une croisade à tenter contre la France. L'Autriche et la Prusse devaient frapper les premiers coups. Les autrichiens ouvrirent la campagne le 1^{er} mars et passèrent la Roër entre Düren et Juliers, sous la conduite du prince de Saxe-Co-

bourg: ils voulaient pénétrer dans les Pays-Bas afin d'en chasser les républicains. L'archiduc Charles commandait l'avant-garde; il avait sous ses ordres le bataillon de grenadiers de Bricy et le régiment de cheveu-légers ou dragons de Latour, avec son chef Ph.-Ch. de Pfortzheim qui à la retraite de devant Mons où les Autrichiens avaient glorieusement résisté à un ennemi beaucoup plus fort en nombre, avait exécuté des manœuvres tellement bien dirigées qu'il était bien démontré que, tout bon soldat qu'il était, il était aussi habile commandant: En effet, à l'approche du corps de de Pfortzheim les Français bien que se trouvant retranchés dans une position très avantageuse, ne voulurent pas tenter le sort du combat et se mirent à fuir dans les bois environnants; mais les dragons de Latour ne leur en laissèrent pas le temps; ils s'élançèrent à leur poursuite et les ayant atteints ils en firent un terrible massacre. Le général de Clerfays, à la tête de la première ligne d'attaque qui comptait deux bataillons du régiment de Murray et un bataillon de celui de Wurtemberg se porta ensuite sur Aldenkoven, entre Juliers et Aix-la-chapelle, pendant que la division de Latour, dans laquelle étaient incorporés le régiment prince de Lygne et un bataillon de celui de Vierset, se dirigeait vers Linnich sur la Roër: Ces troupes, soutenues par des corps prussiens, donnèrent une brillante chasse aux Français qui perdirent au-delà de 2000 hommes, tant tués que blessés et trois cents prisonniers, outre un drapeau et deux pièces de canon.

Le régiment de cheveu-légers de Latour, rejoint par deux escadrons luxembourgeois prit une part glorieuse à ce fait d'armes. A la sérieuse attaque près de Hœnningen il accula l'infanterie et la cavalerie ennemies dans le bois, sabrant à l'aide d'une division de hussards d'Esterhazy tout ce qui put être atteint; une seconde attaque tout aussi heureuse faite par la seconde ligne de l'aile gauche acheva chez les français une défaite com-

plète. Malheureusement dans cette victoire le régiment de Latour eut à regretter la perte de son vaillant commandant, le colonel Ph.-Ch. de Pfortzheim ainsi que celle du chef d'escadron de Mesmacre.

Le premier avait reçu l'ordre de rejeter les avant-postes français qui s'étaient retranchés et se trouvaient pourvus de canons blindés. Résolu de s'emparer d'un de ces retranchements, il commanda à l'infanterie légère d'aller à la reconnaissance d'un point couvert de broussailles; mais cet ordre fut mal exécuté: au moment où lui-même il s'avancait à la tête d'un de ses escadrons sur une des batteries françaises, un fantassin ennemi se leva hors de sa cachette et lui envoya sa charge entière en pleine poitrine et l'étendit mort bas de son cheval: Ses dragons vengèrent sans pitié sur les français la perte de leur vaillant colonel.

Dans son rapport sur l'issue de cette escarmouche qui fut un véritable combat à outrance, et précéda de 18 jours la bataille de Nerwinde où l'armée de Dumouriez fut battue et forcée d'évacuer la Belgique, le prince Frédéric-Josias de Saxe-Cobourg donna un témoignage non équivoque de toute sa sympathie pour le commandant de Pfortzheim et pour le chef d'escadron de Mesmacre. Il y dit en effet: « Un nuage obscurcit la joie de ce triomphe. « Nous avons en effet à déplorer la perte du « colonel du régiment de Latour, que tout « le monde doit regretter, ainsi que celle « du chef d'escadron de Mesmacre. Pen- « dant que, comme le chef d'escadron de « Mesmacre, de Pfortzheim combattait en « véritable héros dans les bois à la tête « de sa vaillante cavalerie une balle est ve- « nue l'atteindre et l'étendit mort sur place.»

De Pfortzheim périt le 1^{er} mars 1793, et obtint, par ordre du général en chef un cortège funèbre digne de son mérite militaire: Placé sur un canon qui lui servit de corbillard, son corps fut conduit de rang en rang dans toute l'armée, puis transporté de la même manière à Aix-la-chapelle où il a été inhumé en grande pompe. La nou-

velle de la mort du brave colonel de Pfortzheim remplit le pays entier de deuil et de regrets.

Archives du Conseil provincial: Reg. aux Comm., N° 1114, p. 79. — Généalogie manuscrite de la famille de Neunheuser. — *Brause*, *Eiflia illustr.* II, 2^e part. 208 sqq.; et 334. — A. A. *Hanus*, curé à Colpach, Notice sur le colonel Ph.-Cb. de Pfortzheim. — *Hatzfeld*, *Der militär Maria-Theresien-Orden*, I, 349; et II, 1734.

PHILIPPART, *Eglebert*, est né à Noville, pendant la première moitié du dix-septième siècle. L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* a consacré à ce personnage la mention que nous allons transcrire: « 1654. Engelbertus Philippart Novilanus « prope Bastoniam, S. Theologiæ Bacca-
« laurus pastor in Tintigny, fundator unius
« Bursæ in Seminario Luxemburgensi. »

Cette bourse, fondée d'abord par acte authentique du 4 avril 1652, au capital de 2,500 florins à vingt sols, et qui devait après la mort du fondateur servir à l'entretien d'un boursier à choisir parmi ses plus proches et ses plus pauvres parents, et à défaut d'un parent parmi les enfants de la paroisse de Noville ou bien de Tintigny, pourvu qu'il fût pauvre, cette bourse disons-nous, n'a jamais eu de titulaire, tant parce que par un acte subséquent, en date du 30 mai 1673, Philippart modifia sa première institution en transportant les revenus de sa donation au profit du curateur du séminaire et en statuant que, en cas de dissolution de cette institution ces revenus demeureraient la propriété du collège, que parce que le capital donné ayant été employé à l'acquisition de la moitié de la dime de Sanem, l'objet de cette acquisition étant venu à tomber par l'abolition de la féodalité, la fondation elle-même s'est trouvée perdue.

Viri illustres, I, N° 403. — A. *Nanus*, *Dissertation sur les bourses*, XII et XX. — *Manuscrits Mevjal*, 24.

PHILIPPE, *le frère*, né à Echternach, se fit recevoir frère laïc à l'abbaye des Bénédictins de cette ville, et se distingua par ses peintures à fresque dont plusieurs

existent encore. Il vivait pendant la première moitié du dix-huitième siècle.

MULLER, *Sauerthal*, 85.

PHILIPPI, *Henri*, est né en 1575, à ou dans les environs de Jamoigne, non à St. Hubert comme Moreri l'avance. Le manuscrit des *Viri illustres* lui a consacré l'article qui suit: « 1636. Henricus Phi-
« lippi ex prope Jamoing Ducatus Luxem-
« burgensis Societat. Jesu S. Theologiæ
« Doctor Ferdinandi III. Cæsaris Confes-
« sarius et a pueritia institutor usque ad
« ejusdem Electionem in Regem Romano-
« rum sub et postquam immediate mortuus
« Ratisbonæ ad 1636. »

A cette notice plus que succincte nous ajouterons que Philippi, qui était docteur en théologie, comme nous venons de le voir, enseigna d'abord la philosophie, la théologie et la positive à Gratz en Styrie, ensuite à Vienne, plus tard à Prague et ailleurs. Il est mort à Ratisbonne, le 30 novembre 1636.

Ce personnage a écrit plusieurs ouvrages de chronologie qui ne sont pas sans mérite. Nous en donnons les titres: 1°. *Introductio ad Chronologica, seu de computo ecclesiastico ad chronologiam accommodato.* — 2°. *Generalis synopsis sacrorum canonum.* — 3°. *Quæstiones Chronologicæ, de annis Domini, Julianis, Nabonassari, et acrà Julianâ componendis.* — 4°. *De annis nati et passi Salvatoris.* — 5°. *Tabula annorum expensorum pro Chronologia ecclesiastica.* — 6°. *Tractatus de Olympiadibus.* — 7°. *Chronologia veteris Testamenti.* — 8°. *Notæ et Quæstiones chronologicæ in pentatheucum; in Prophetas majores et minores.*

Viri illustres, I, N° 75. — *Brazeolet*, VIII, 194. — *Moreri*, V, 816. — *Neyer*, *Histoire de Jamoigne*; dans: *Publications de la Société archéol. de Luxembourg*, X, 79. sq. — *Alcambre*, *Bibliotheca Scriptorum Societatis Jesu.* — *André Valère*, *Bibliotheca belgica.* — *Pignart*, I, 666. — *Neumann*, *Les auteurs luxembourgeois*, 23.

PICARD, *Pickard* ou *Pichard*, *Pichardius*, *Jean*, né à Luxembourg, florissait

vers la fin du treizième siècle et les commencements du quatorzième. Il entra dans l'Ordre de St. Dominique au couvent de sa ville natale où il fit professe. Il alla ensuite continuer ses études à l'université de Paris où il passa en 1308 bachelier en théologie. La même année le chapitre général des dominicains, tenu à Padoue, le nomma son vicaire dans la province teutonique; et la suivante, le grade de docteur en théologie lui fut conféré avec dispense de subir l'examen qui était exigé pour pouvoir obtenir cet honneur insigne.

En 1310 et 1311 il expliqua le Maître des sentences dans le couvent de son ordre, rue St. Jacques, à Paris, et en 1312 il fit un voyage en Italie vers l'Empereur Henri VII de Luxembourg, qui le recommanda si bien à cause de sa grande vertu, de son éloquence, de ses éminents mérites, mais surtout de ses vastes connaissances, qu'il lui fit obtenir l'évêché de Ratisbonne où il mourut entre les années 1320 et 1330. M. Neumann croit qu'il n'a été que suffragant de Ratisbonne et évêque in partibus: il ne nous a pas été donné de vérifier la chose.

Jean Picard a écrit les ouvrages suivants qui eurent une grande réputation. Nous ne savons pas s'ils ont été imprimés. Ce sont: 1°. *Summa Theologiæ*. — 2°. *Sermones dominicales, festives, quadragesimales et de sanctis, per totum annum*: Parmi ses sermons on a particulièrement admiré celui de la nativité de Notre-Dame; il a pour texte: *Fons parvus exivit in flumen*.

Les auteurs qui ont parlé de Picard le nomment tantôt Jean de Luxembourg, tantôt de Liechtembourg, tantôt de Lettemberg et tantôt enfin de Lucidomonte, ce qui a entraîné à plusieurs confusions, tout comme ceux qui écrivent Picard et Pichard; et ceci est si vrai que nous avons trouvé jusqu'à sept biographies différentes du même personnage, c'est-à-dire qui rapportent à des individus différents les actes divers du même prélat.

La bibliothèque de Luxembourg possède

un volume in-4°, intitulé: *Picardi Joannis de priscâ Celpoœdiâ, libri quinque*; Paris, 1556. Ce livre peut-il être attribué au personnage qui nous occupe ici?

D. CALMET, *Bibliothèque Lorraine*. — WILHELMUS A WILTHEIM, *Antiquar. Disquisit. Histor. Luxembg.* II, c. 4. §. 3. et c. 6. §. 3. — AR HONTHSEN, *Histor. Trevir. diplomat.*, II, 13 — BERTHOLET, VIII, 194. — PAQUET, 25, sq. — PIERRET, I, fol. LXXIII. — CLASSEN, *Catalogue de la Biblioth. de Luxembg.*, 490.

PICHARD, *Jean*; v. PICARD, *Jean*.

PICKARD, *Jean*; v. PICARD, *Jean*.

PIERRE, dit d'Aspelt, écrit aussi: *Aichspalt, Aichspalter, Achtzspalt, Eichspald, Eichspalter*, et plus fautiveusement encore *Raichspalt*.

Le manuscrit des *Viri illustres* ne mentionne pas cette illustration luxembourgeoise du premier ordre.

Les faits et gestes de ce personnage, célèbre sous plus d'un rapport dans l'Histoire de son époque, ne sont malheureusement pas assez connus peut-être pour qu'on puisse livrer sur lui une biographie complète et circonstanciée. Quoiqu'il en soit, nous allons transcrire ici tout ce que nous sommes parvenu à découvrir.

Pierre d'Aspelt est né vers le milieu du treizième siècle, de parents honnêtes mais peu aisés, à Aspelt, village du Pays de Luxembourg, à quinze kilomètres de la ville de ce nom et à cinq myriamètres de Trèves. Il fut dénommé d'Aspelt de l'endroit dont il était originaire.

Dès son plus jeune âge il se sentit une vocation particulière pour l'étude à laquelle il se livra avec ardeur, malgré le peu de moyens que ses parents pouvaient lui fournir pour parvenir, et chercha à développer les heureuses dispositions que la nature lui avait départies, autant que cela lui fut possible pendant ce siècle peu éclairé. Après avoir fréquenté pendant quelque temps une école élémentaire à Trèves, il se vit obligé, faute de secours, d'aller chanter aux portes pour pourvoir à sa subsistance, jusqu'à ce que par une application soutenue pendant ses moments

de loisir, il fut parvenu à se familiariser assez avec les connaissances qu'on enseignait alors communément dans les petites écoles, pour pouvoir donner lui-même des leçons aux enfants : alors il devint maître d'école. Cet état il l'embrassa pour trouver moyen d'amasser quelques épargnes afin de pouvoir continuer ses études scientifiques. Parvenu à ce but, il quitta son école et alla fréquenter une université dont le nom n'a pas été transmis à la postérité d'une manière certaine, bien que quelques auteurs dénomment celle de Paris : Il s'y voua à l'étude de l'art de guérir. Dès qu'il eut obtenu le degré de Docteur en médecine il retourna dans sa patrie où il se livra à la pratique : il avait acquis tant d'habileté dans son art, disent les auteurs contemporains, qu'il savait juger de l'état et du danger de ses malades en les entendant tousser (!!!) Mais, ajoute-t-on, ses connaissances médicales n'étaient pas les seules qu'il avait acquises ; il était également bien versé dans les sciences théologiques, surtout dans l'Écriture-Sainte. Il s'était, du reste, fait ordonner prêtre. Cette circonstance doit d'autant moins nous étonner, qu'à cette époque et même encore longtemps après, beaucoup de médecins étaient clercs.

Sur ces entrefaites la réputation de Pierre d'Aspelt s'étant considérablement répandue, le puissant comte Henri IV de Luxembourg l'attacha à sa personne et le prit pour son médecin. Le séjour qu'il fit à la Cour lui donna de fréquentes occasions pour faire apprécier ses talents et son expérience dans les affaires ; aussi le comte Henri finit-il par le consulter souvent, non seulement sur sa santé mais encore sur ses affaires domestiques ainsi que sur des questions de politique, et toujours il eut à se louer des avis que son médecin lui donnait. On a aussi prétendu que Pierre a rempli les mêmes fonctions de médecin auprès de la personne de l'empereur Rodolphe I ; mais, si l'on a égard aux dates — Rodolphe a été empereur depuis 1271 jusqu'à 1292—ainsi qu'à divers autres événements

de la vie de ce prince, comparés avec les gestes de Pierre d'Aspelt, on est forcé d'élever des doutes très fondés sur la véracité de cette circonstance.

Quoi qu'il en soit, une circonstance vraisemblablement fortuite, mais se rattachant directement à la carrière médicale que ce grand homme avait embrassée, vint tout-à-coup l'élever à la dignité d'un des premiers princes de l'Église d'occident, dignité qu'il remplit avec non moins d'éclat que la mission de soulager l'humanité souffrante. Si nous en croyons les données qui semblent les mieux fondées, il fut député un jour par le comte Henri de Luxembourg vers le pape Nicolas IV (1288 à 1294), ou plus vraisemblablement Boniface VIII (1295 à 1304), pour une négociation importante. Pendant son séjour à la cour du Souverain-Pontife il eut occasion de mettre ses connaissances iatriques en pratique, en guérissant le Pape d'une maladie que les autres médecins avaient déclarée incurable : on dit communément qu'il s'agissait d'un flux de sang, peut-être d'une hémorrhagie ou encore d'une fistule à l'anus. Le Pape voulut témoigner sa reconnaissance à Pierre d'Aspelt en le nommant Prévôt de la cathédrale de Trèves. Lorsqu'il lui conféra ce bénéfice, le Souverain-Pontife déclara que : un médecin aussi habile à guérir le corps méritait bien de devenir également le médecin d'un grand nombre d'âmes. A son retour, Pierre voulut prendre possession de la dignité de prévôt pour laquelle il exhiba ses bulles ; le chapitre s'y opposa sous prétexte de l'humilité de l'extraction du nouveau titulaire ; mais en réalité paraît-il, parce qu'il n'avait pas été consulté pour cette nomination. Le pape, qui ne pouvait ou ne voulait pas procéder contre les immunités de l'église de Trèves, dédommagea amplement son protégé en lui accordant en échange des provisions de Prévôt de Prague, de Bingen et de Wischerad près de Prague, d'écolâtre à St. Siméon près de Trèves et finalement de curé de Birthingen et de Nittel

dans le même diocèse ; et l'année suivante, c'est-à-dire en 1296, il fut choisi pour succéder à Pierre de Rawen ou de Reichenstein, et sacré évêque de Bâle, sous le nom de Pierre II dans la liste des prélats de cette église qu'il gouverna avec une rare distinction, malgré les difficultés qu'il dut éprouver dans une administration qui était neuve pour lui, eu égard aux occupations auxquelles il s'était livré jusqu'alors ; et il étendit même son domaine temporel par l'acquisition de plusieurs terres, entr'autres du château de Honberg et de la ville de Liechsdal que l'Empereur Albert I d'Autriche avait également eu la pensée d'acheter : ce qui fut la cause de beaucoup de persécutions que notre évêque eut à subir de la part de ce prince. Ce différend ne fut cependant pas de longue durée, puisque nous voyons déjà en 1300, l'évêque Pierre II chargé d'une mission importante par le même empereur, retourner auprès du pape Boniface VIII.

Gérard II, d'Epstein, archevêque de Mayence étant venu à mourir subitement sur ces entrefaites, au mois de février 1305, le chapitre métropolitain désigna pour lui succéder Baudouin de Luxembourg (v. son art.), frère du comte Henri IV qui fut plus tard empereur sous le nom de Henri VII. L'évêque de Bâle fut encore, paraît-il, chargé d'aller demander la confirmation de cette nomination par le Pape. Mais Clément V, qui pour lors était assis sur la chaire de Saint-Pierre, ne voulut pas accorder cette ratification à cause de la jeunesse du nouvel-élu qui n'avait que dix-huit ans. En conséquence le chapitre s'assembla pour procéder à un nouveau choix ; mais comme on ne put tomber d'accord, le Pape, de son autorité apostolique, désigna l'évêque de Bâle lui-même pour succéder à l'archevêque Gérard II, et le chapitre l'accueillit en cette qualité, sans doute sur la puissante recommandation de l'empereur. En conséquence Pierre d'Aspelt résigna l'évêché de Bâle et vint prendre possession de l'archevêché de

Mayence où il joua un rôle très important dans l'histoire de son époque.

En effet, non content de présider à plusieurs conciles diocésains et provinciaux, il prit une part très active aux affaires de l'Empire. Il ne cessa pas non plus de porter un grand attachement à la Maison des comtes de Luxembourg à laquelle il devait sa fortune et au service de laquelle il s'était trouvé d'abord, comme nous l'avons vu. En 1307, il contribua puissamment à l'élection de Baudouin à l'archevêché de Trèves ; et lorsqu'en 1308, après la mort de l'empereur Albert I les voix des Princes-Electeurs assemblés à Reynse se trouvaient d'abord très partagées sur le choix du successeur à donner à ce prince, il eut le talent de leur persuader de se réunir tous à lui pour procéder à cette élection et d'accepter celui qu'il dénommerait. Il désigna Henri IV, comte de Luxembourg, qui fut en effet proclamé et qui forma ainsi la souche de la Maison impériale dite de Luxembourg. Deux ans après il contribua encore beaucoup à faire choisir Jean, dit plus tard l'aveugle, fils de l'empereur Henri de Luxembourg pour roi de Bohême. Il accompagna même ce jeune prince dans ses nouveaux états, le maria en 1310 à l'héritière de ce royaume, le couronna à Prague le 11 février 1311 et demeura à sa cour pendant un an pour prendre part au gouvernement, parce que pendant ce temps l'empereur son père était occupé en Italie. Ces circonstances motivèrent le refus que l'archevêque de Mayence fit présenter au Souverain-Pontife d'assister au concile de Vienne, tenu en 1311 ; et son excuse fut la seule entre celles des prélats allemands que le pape a admise comme fondée. L'attachement que l'archevêque Pierre d'Aspelt portait à la famille impériale était tellement connu de tous, que Frédéric, marquis de Misnie, qui s'était allié à Henri duc de Carinthie qui venait d'être chassé du trône de Bohême à cause de sa tyrannie et de ses exactions, se crut autorisé à se venger sur lui pour le tort qu'il prétendait que Jean,

le nouveau roi de Bohême avait fait à son allié, et alla faire une irruption sur les terres du diocèse de Mayence où il commit de grands dégâts, à tel point que l'empereur Henri fut obligé d'avouer que l'archevêque avait souffert bien des déboires et bien des pertes pour lui et pour sa maison : aussi après le retour de Pierre dans son diocèse, l'empereur lui fit-il de riches présents, entr'autres d'un fauteuil en or massif, garni de pierres précieuses : Ce fauteuil a été, dit-on, conservé pendant longtemps à Mayence.

La nouvelle de la mort inopinée et prématurée de Henri VII (août 1313) en Italie, causa à l'archevêque de Mayence un si grand chagrin qu'il s'écria en l'apprenant : « depuis cinq siècles le décès « d'aucun prince n'aura entraîné après soi « autant de malheurs que celui de l'empereur Henri VII ! » Aussi les embarras que l'Allemagne eut à subir à la suite de cet événement n'ont-ils que trop vérifié cette prophétie.

Lorsque Louis, duc de Bavière fut élu empereur pour succéder à Henri VII, l'archevêque Pierre d'Aspelt était encore une fois à la tête des électeurs qui avaient pris parti pour ce prince. Mais comme ce choix rencontra beaucoup de difficultés et occasionna plusieurs guerres intestines, le public a dit qu'à cette occasion l'archevêque Pierre avait entièrement oublié son état de médecin, puisque par l'élection qu'il venait de faire d'un nouvel empereur, il avait rendu l'Empire plus malade que bien portant.

Pour ce qui regarde l'administration intérieure de son diocèse, Pierre d'Aspelt sut constamment, par un gouvernement sage, une piété solide et une vie exemplaire s'attacher ses subordonnés et s'acquérir l'estime des princes allemands aussi bien que de son clergé, bien qu'il montrât beaucoup de sévérité à l'égard de ce dernier sur le chapitre des mœurs. Il fut le fondateur de la chartreuse de Mayence. Son économie était devenue proverbiale. Et en effet, bien qu'il vécut dans des

temps très agités, il avait trouvé les moyens d'amasser une épargne de 16,278 livres de deniers, somme très considérable alors, et qu'il employa à payer les anciennes dettes de son église ainsi qu'à faire de nouvelles acquisitions pour elle. Les élections à l'empire auxquelles il prit part ne contribuèrent pas peu, non plus, à l'avantage de son temporel. En effet, par le traité qu'il fit à cette occasion avec le comte Henri de Luxembourg, ce dernier dut promettre : de confirmer toutes les immunités et les privilèges de l'église de Mayence ; d'assister l'archevêque contre tous ses ennemis et ce même au besoin de sa propre personne ; de ne jamais permettre que les affaires ni les personnes ecclésiastiques fussent jugées par des tribunaux séculiers ou laïcs ; de confirmer à l'église de Mayence le péage de Lahnstein et la possession de Seligenstadt ainsi que du Bachgau ; de protéger l'archevêque dans ses fonctions d'archi-chancelier ; de restituer tous les frais qu'il serait dans le cas de faire à l'occasion de l'élection projetée ; de lui abandonner le péage d'Ehrenfels en paiement des sommes que l'empereur Albert lui devait encore ; de payer à la Cour de Rome trois mille marcs d'argent que lui Pierre devait encore pour le Pallium, etc.—Avec l'empereur Louis de Bavière il convint, outre la confirmation des articles du traité précédent qui trouvaient encore alors une application : que le nouvel empereur lui continuerait la possession du péage d'Ehrenfels, comme dédommagement des sommes qu'il avait dépensées pour l'empereur Henri ; qu'il lui abandonnerait plusieurs fiefs de l'empire, entre lesquels particulièrement la ville de Gotha et d'autres possessions en Thuringe, pour le cas où Louis viendrait à s'emparer de ce pays, ce qui cependant, pour le dire en passant, n'a jamais eu lieu. Louis de Bavière s'obligea en outre d'abandonner à l'archevêque et ce dans toutes les églises du diocèse de Mayence, ce qu'on nommait les *preces primariae* ; à lui payer dix mille marcs d'argent pour les

frais de son élection et de son couronnement, et, jusqu'à l'achèvement de ce paiement, à lui céder certaines terres en engagère.

Enfin, Pierre d'Aspelt est mort la veille de la fête de Saint-Boniface, le 4 juin 1320, après avoir occupé le siège archiepiscopal de Mayence pendant près de quinze ans.

Telle est la biographie de ce grand homme, dépouillée de ce que certains auteurs y ont ajouté d'erroné ou d'inventé pour broder encore sur des actes qui sont assez recommandables dans leur vraie nudité. Nous ne releverons pas les variantes que l'on a répandues successivement touchant les faits connus, parce que nous ne voulons pas allonger cet article par des discussions oiseuses. Cependant un point nous reste à débrouiller, et ce point consiste à *établir historiquement que* PIERRE D'ASPELT EST NÉ AU VILLAGE D'ASPELT DANS LE PAYS DE LUXEMBOURG, qui doit être fier de lui avoir donné le jour.

Les hésitations des auteurs qui refusent de reconnaître au modeste village d'Aspelt, commune de Frisange, l'honneur d'avoir vu naître le célèbre archevêque de Mayence qui porte son nom, doivent déjà prévenir à certains égards contre leurs suppositions: en effet, les uns avancent qu'il est né à Trèves, d'autres qu'il tire son nom d'une ferme près de Welschbillig, aujourd'hui dans le Luxembourg prussien, d'autres enfin qu'il était Tyrolien. Pour nous la solution de cette question semble simple: L'archevêque Pierre, dit d'Aspelt, est né à une époque où les noms de famille n'étaient pas encore en usage pour les roturiers, et fut dénommé d'Aspelt de son endroit natal. Ce nom Aspelt, estropié successivement en *Aispelt* puis *Aichspelt*, ensuite et plus fautivement encore en *Aichspalt*, *Achtzspalt*, *Raichspalt*, a reçu de plus de quelques-uns l'addition de la finale adjectivale *er*, pour remplacer le *von* allemand, qui désignait son origine; d'où *Aspelter*, signifiant *von Aspelt*, en français d'Aspelt pour né à As-

pelt; et ainsi de suite des autres variantes énumérées ci-haut. Mais, objectera-t-on, pourquoi son épitaphe porte-t-elle: *De Treviri natus*? La réponse est encore facile à donner: L'archevêque Pierre d'Aspelt est né dans le diocèse de Trèves; et pour un prince de l'Église on n'aura pas voulu marquer le mauvais petit village de son origine. L'église métropolitaine étant considérée comme la maison paternelle de tous les diocésains, le nom de celle-ci devait désigner le pays de sa naissance, non le coin de terre, la hutte peut-être où ce grand prélat est venu au monde; et même de nos jours encore nous nommons français celui qui est né en France, sans nous inquiéter du nom particulier de son endroit natal; pourquoi dès lors en 1320 n'aurait-on pas pu dire *de Treviri natus* pour signifier que la personne en question est originaire du diocèse de Trèves, dont du reste le village d'Aspelt a ressorti jusqu'au concordat français de 1802, et ce surtout parce que cette personne était d'église?

D'un autre côté, un seul auteur, que nous sachions, M^r von Stramberg, ne pouvant bonnement disputer sur l'orthographe du nom, mais jaloux sans doute d'enlever au village luxembourgeois d'Aspelt l'illustration à laquelle il a donné le jour, a tenté d'en gratifier, au hasard peut-être, une ferme de même nom, véritable ou supposée, mais au moins ignorée de nos jours et située soi-disant près de Welschbillig; et pour rendre ce conte plus vraisemblable il a avancé que Pierre d'Aspelt tirait son nom de cette ferme, mais qu'il est né à Trèves, fortuitement sans doute. Quels détours et quel galimatias pour soutenir une inexactitude patente! Le village d'Aspelt près de Frisange est connu dès avant le treizième siècle, et son nom est resté le même, tandis que la ferme problématiquement homonyme près de Welschbillig n'existait vraisemblablement pas lorsque notre Pierre d'Aspelt a vu le jour. Ainsi, somme toute, nous maintenons avec les auteurs les plus

graves la proposition que nous avons énoncée, et qui consiste à dire que : *l'archevêque Pierre II de Mayence est né au village d'Aspelt, situé dans cette partie du Pays de Luxembourg qui ressortissait à l'ancien diocèse de Trèves.* De cette manière les sentiments des différents auteurs sont conciliés : les uns étant admis comme précisant le lieu même, les autres le diocèse où le fait de cette naissance s'est accompli. Finalement, il serait inutile, pensons-nous, de relever l'erreur de ceux qui veulent placer la patrie de cet éminent personnage en Tyrol.

D. CALMET, Bibliothèque lorraine. — Gesta Trevirorum integra, edent. MULLER ET WYTTENBACH, II, 202, 208, 233, 240; Annotat. 2. — TRITHEIM, Chron. Hirsang., II, 104, sq.; et: De Viris illustribus Ord. S. Bened. — RUDOLPHUS, Codex epistolaris, I, 318, sqq. — ALBERTI argentiniensis chronicon, II, 118, sq. — BAOWER, Annal. Trev. II, 176, 183, 200. — GUDENUS, Codex diplomaticus, II, 320. — Chronicon Aulæ regie. — SERARIUS, Res moguntinæ, l. IV. — FRANZ WERNER, Der Mainzer Dom und seine Denkmäler, I, 299. — UNSTADT, Chronicon basiliense. — BAUSCH, De episcopis moguntinis. — Didascalia de Francfort, N^o 58 et 59 (27 février 1830). — Conversations-Lexicon, 1824, I, 584; et 1846, I, 32. — AB HORTHEIM, Prodomus Histor. Trevir. I, 721; II, 1076; et: Histor. Trevir. diplomat., I, 297, not. b.; 640. — MOERLI, II, 96; III, 669; V, 880. — TELLOT et BONAVENTURE, Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique et civile de la province de Luxembourg; msct. passim; ab anno 1296 ad 1313. — BRATHOLIT, VIII et IV, passim. — PAQUET, 25. — ULVELING, 37. — VON STRANDBERG, Der Moselstrom, 441. — PETAVIUS, Rationarium temporum, II et III. — Adress-Kalender de Trèves, 1844, 267; 1848, 358. — COURVIN, Encyclopédie moderne, II, 808.

PIERRET, *Jean-François*, né en 1648, a vécu pendant la seconde moitié du dix-septième siècle et la première du dix-huitième. Nommé notaire le 17 février 1709 à Luxembourg qui fut vraisemblablement son endroit natal, ses protocoles sont continués jusqu'au 21 avril 1737, date de son décès.

Lorsqu'on examine ces minutes on ne peut assez s'étonner de leur nombre prodigieux et de leur netteté : toutes sont écrites de la main même du notaire. On s'imagine difficilement comment un seul homme a pu suffire à un travail si vaste,

surtout si on y ajoute les expéditions de ces actes; et nous en avons vu un nombre immense, qui toutes également ont été confectionnées par la même main.

Outre cela, le notaire Pierret avait conservé assez de loisir pour réunir deux gros in folio de copies d'anciennes chartres concernant l'histoire du Pays et des localités qui en dépendaient : les originaux de ces actes, inédits jusqu'alors, se trouvaient disséminés en grande partie, et il a fallu les découvrir, les lire, ce qui n'était pas toujours chose facile, et les transcrire. De plus, il a écrit, aussi en un volume in folio, l'Histoire générale du Duché, de 963 à 1736, arrangée par ordre des princes qui l'ont gouverné; puis un quatrième volume renfermant des données très intéressantes, et qui sans lui seraient vraisemblablement perdues aujourd'hui, touchant les seigneuries particulières du Luxembourg : c'est comme on dirait une histoire locale des différentes terres qui ressortissaient en arrière-fief à nos comtes et à nos ducs. Dans un cinquième volume enfin, il a recueilli le nobiliaire du Pays, ou les actes des seigneurs, classés par localités.

Les Etats du Luxembourg, appréciant l'importance historique de ce grand travail, l'ont acheté en 1741 pour la somme de six cents florins; et aujourd'hui il se trouve aux archives du gouvernement à Luxembourg, où il nous a été donné d'en faire prendre une copie. Les brouillons des différents volumes se trouvent en outre, mais disséminés, entre les mains de plusieurs particuliers; la Société archéologique de Luxembourg est parvenue à en recueillir quelques-uns.

Bertholet (v. son art.) a profité de cet ouvrage, remarquable par l'ordre parfait que son auteur a su y mettre; mais il l'a bouleversé tout en le copiant mot pour mot, et l'a embrouillé de ses dissertations fastidieuses et souvent entièrement étrangères au sujet qu'il avait à traiter.

En un mot, *l'Essai de l'Histoire de Luxembourg*, par Pierret, mériterait en-

core aujourd'hui d'être imprimé s'il était revu quant au style un peu suranné, et complété par l'addition des faits arrivés depuis sa rédaction primitive.

Pierret a encore écrit une partie d'un autre manuscrit in folio, intitulé: *L'Art héraldique du blason*, qui est conservé à la bibliothèque de Luxembourg, sous le nom d'Antoine Ungeschück (v. son art.), et portant le Numéro 154. D. Calmet dit avoir vu l'original autographe de cet ouvrage chez le comte Lambert de Marchant, d'Ansembourg (v. son art.). Finalement, il est également l'auteur d'un autre manuscrit in folio, contenant: 1^o. *Un Journal historique de tout ce qui s'est passé de plus remarquable tant dans les États que dans la République des lettres en Europe et autres lieux considérables du monde, depuis l'avènement de Philippe V, duc d'Anjou, à la couronne d'Espagne, sur la fin de 1700, faisant suite au Dictionnaire de Moreri de 1702; — 2^o. Continuation de l'Histoire universelle, depuis 1700 jusqu'à 1705.*

Protocoles de J.-F. PIERRET, au greffe du tribunal de Luxembourg. — WÜNTZ-PAQUET, Esch-sur-l'Alzette et sections qui en dépendent, 3, note 3. — CLASSEN, Catalogue de la Biblioth. de Luxbrg., 274, 494, etc. — D. CALMET, Biblioth. lorraine. — Archives du Grand-Duché de Luxembourg. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 41, sq.

PLACIDE, le Père, né à Ettelbruck, se fit capucin et se distingua par son zèle comme prédicateur dans la province Rhénane. Il faisait son séjour ordinaire à Mayence où il mourut le 16 janvier 1720.

Le Père Placide est auteur d'un ouvrage allemand qu'il a intitulé: *Pons mysticus*; Francfort, 1699.

HIEROTH, *Historia Provinciæ rhenanæ capucinatorum*, 115 et 121. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 36.

PLUMLING, curé à Berbourg, ne nous est connu que par l'ouvrage suivant: *Catholisch Gesang- und Bett-Buch der Heiligen und Hochlæblichen Bruderschaft Jesu und Mariæ umb selig zu leben und selig zu sterben*; Trèves, 1679.

NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 35, note 2.

PONCIN, *Jean-Ferdinand*, connu aussi sous le nom de *Poncinc-Casaquy*, né à Houffalize, le 26 juin 1804, fit ses études en droit à Paris où il reçut le diplôme de Docteur.

En 1831 il fut nommé greffier du tribunal de première instance de Neufchâteau, mais il dut résigner cet emploi dès l'année suivante. Il vint alors se fixer à Bruxelles et s'attacha au barreau de la cour d'appel. Grâce à de puissantes protections il obtint le 2 mai 1845 la place de juge de paix du canton de Seraing.

Poncinc était savant et aimait l'étude: il avait été reçu membre de la Société française de Statistique universelle, de celle de Géographie de Paris, correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique et de l'Institut historique de France.

Il a publié: 1^o *Les Ardennaises*; Poésies légères; Paris, 1826, in-8^o—2^o *Résumé de l'histoire civile et politique de la province de Luxembourg*; Bruxelles, Hayez, 1834, in-8^o; 47 pages: Ce travail, dédié au comte Félix de Mérode, alors ministre des affaires étrangères en Belgique, ne traite que de la première époque de l'Histoire du Pays de Luxembourg, depuis la conquête des Gaules jusqu'à Sigefroy, fondateur de la maison de Luxembourg, en 963. L'auteur y donne un assez bon résumé des travaux historiques les plus importants écrits sur le Pays, ainsi que des indications curieuses et peu connues en Belgique sur les différents objets d'antiquités découverts récemment.—3^o *Réveries*; dixain par un Luxembourgeois; Arlon, Bourgeois, 1843, in-8^o, 16 pages: *Les principales pièces de ce petit recueil poétique sont: Le Souvenir; La Tour d'Igel: Ballade; Le Rêve d'amour; Bonheur d'aimer; La Grèce; A un enfant; A ma Lyre.*—4^o *Recherches sur l'origine, les progrès et la décadence du droit romain*; Liège, Verhoven, 1853, in-8^o, 138 pages: C'est un traité élémentaire, écrit avec précision, mais qui semble n'être autre qu'un résumé des cahiers universitaires de l'auteur. Ce travail, qui em-

brasse à la fois l'histoire externe et interne, est divisé en quatre parties : la première époque contient les sources du droit romain, depuis les commencements de Rome jusqu'aux douze tables ; la seconde va jusqu'à Cicéron ; la troisième à Alexandre Sévère et la quatrième enfin à Justinien. Pour chaque époque l'auteur donne successivement l'historique des sources et de la science, une revue encyclopédique des systèmes de législation et des aperçus sur l'histoire du droit privé.—

5° Poncin a enfin écrit un nombre assez considérable de pièces de vers dont plusieurs ont été publiées dans l'Annuaire de littérature et des beaux-arts ; Liège, 1830, in-8°, telles que, p. 108 : La traque au loup d'Ardenne, ou la battue (fragment d'un poème inédit, intitulé : Les rives de l'Ourte) ; p. 132 : Un orage en Ardenne ; p. 181 : Le chant des Hellènes.

Le 12 septembre 1854, Poncin fut trouvé frappé d'un coup d'apoplexie, dans une cabane qu'il habitait dans un bois de la commune de Mont où il se livrait au plaisir de la chasse : il n'avait que 50 ans et quelques mois d'âge.

U. CAPITAINE, *Nécrologe liégeois, 1854, p. 41, sq.*—Renseignements particuliers.

PONDROM, *André*, est né à Heisdorf, commune moderne de Steinsel, le 25 mars 1787. Il était fils d'André Pondrom, admodiateur de la seigneurie et du château de Heisdorf, et de Marie-Anne Servais.

Nous ne savons rien sur la jeunesse de Pondrom. Le 20 juillet 1815 il obtint un diplôme de Docteur en médecine de la faculté de Paris où il avait terminé ses études médicales après avoir auparavant suivi les leçons de la faculté de Strasbourg. Rentré dans sa patrie il alla d'abord se fixer à Remich qu'il quitta déjà dans le courant de 1817 pour venir s'établir à Luxembourg où sa science, son calme observateur et ses manières aussi douces qu'affables lui acquirent bientôt une grande réputation comme praticien.

Nommé membre de la commission sani-

taire ou médicale du Grand-Duché, en 1823, il devint président de ce collège après le décès du Docteur Clasen (v. son art.) en 1849.

Si dans les temps ordinaires le médecin est un homme recommandable au milieu de la Société, il devient presque un Dieu pendant les épidémies, surtout lorsqu'il connaît et met en pratique ce qu'il y a de sublime dans sa vocation : Pondrom fut un de ces esprits d'élite qui comprennent cette vérité si consolante pour l'humanité souffrante comme si encourageante pour le Docteur dans les dégoûts que lui suscite très souvent l'ingratitude des malades qu'il a arrachés à la mort ou au moins au danger. Pendant les ravages du choléra en 1832, il sut se multiplier pour ainsi dire afin d'être partout où l'on réclamait ses soins et ses lumières ; nuit et jour il était en course et personne ne le demanda sans qu'il s'empressât d'accourir au chevet des cholériques, de les consoler et de leur prodiguer les secours que leur état réclamait. Ce dévouement aussi sublime qu'il a été désintéressé, fut enfin récompensé par le roi Guillaume II, de vénérée mémoire, lequel décora en 1843 ce véritable médecin de son Ordre luxembourgeois de la Couronne de chêne, réparant ainsi un oubli de la part de Guillaume I^{er}, oubli qui devrait être taxé de coupable indifférence si le monarque avait eu pu voir de ses propres yeux les sacrifices matériels et moraux qui avaient été faits. Nous disons sacrifices et nous appuyons sur ce mot ; car si les soins de Pondrom ont pendant toute sa vie été empressés, ils furent aussi constamment désintéressés. Jamais en effet on ne le vit envoyer de comptes aux personnes qu'il présumait être dans la gêne bien qu'il soignât toujours ces dernières aussi exactement que les familles opulentes. Par arrêté du 19 février 1855, Pondrom fut élevé au rang de commandeur de l'Ordre de la Couronne de chêne.

Ses relations avec ses confrères furent toujours franches, ouvertes et sincères : il n'a jamais eu pour ses plus jeunes col-

lègues ainsi que les commençants cette morgue de pédanterie que la médiocrité affiche pour se donner de l'importance. Les paroles encourageantes pour tous et en toute circonstance ne lui manquaient jamais.

Resté célibataire, il a usé largement en bienfaits matériels en faveur de certains de sa famille qui n'étaient pas favorisés de la fortune, des épargnes que les revenus de sa vaste clientèle lui permettaient de faire; et il ne s'amusa jamais à thésauriser pour enrichir ses parents après sa mort; il avait adopté une meilleure méthode: en donnant pendant sa vie et au fur à mesure qu'il le pouvait, il se ménageait le plaisir de jouir du bonheur qu'il produisait.

Pondrom était horticulteur distingué, par goût autant que par amour pour les fleurs; et il fut un des premiers fondateurs de la société des sciences naturelles de Luxembourg dont il devint un des membres les plus zélés, et au sein de laquelle il prononça le discours de clôture de la septième année de l'existence de cette utile association. Son discours a été inséré dans les annales de la société, Tome IV.

Il n'a personnellement rien fait imprimer si ce n'est sa thèse inaugurale dont nous ne connaissons pas le titre; mes ses beaux succès médicaux feront vivre pendant longtemps sa mémoire dans le Pays.

André Pondrom est mort à Luxembourg, le 24 mai 1859, à l'âge de 72 ans.

Souvenirs contemporains. — Etat civil de Steinsel et de Luxembourg. — Archives du gouvernement à Luxembourg. — Annales de la société des sciences naturelles de Luxbrg.

PORTE, *Pierre ou Henri de la, dit de Bittbourg*, du lieu de sa naissance, est cité pour avoir fondé l'hôpital de cette ville entre les années 1297 et 1300.

Le fondateur affecta à cette institution sa maison située hors de la ville, d'où lui est vraisemblablement venu son nom de la Porte, *a Portá*. L'hôpital dont il est ici question, possède au-delà de cent hectares de propriétés foncières, une maison avec dépendances et plusieurs capi-

taux considérables; de manière que ses revenus annuels sont estimés à quinze cents écus de Prusse, ou cinq mille six cent vingt-cinq francs. Ces rentes sont utilisées à l'entretien des pauvres, à fournir le traitement des instituteurs primaires, et les livres, etc., aux écoliers indigents, ainsi qu'à d'autres dépenses analogues. Finalement, les bâtiments servent à recevoir les voyageurs indigents et malades.

Renseignements communiqués. — **BRATISLAVA**, V, 309, sq. — *Adress-Kalender des Regierungs-Bez. Trier*, 1843, p. 89. — **BRATISLAVA**, 195.

PORTZHEIM ou **PORTZENHEIM**, *Philippe-Charles*; v. **PFORTZHEIM**, *Phil.-Ch.*

PREZ, *Antoine-Florent-Albert de*, est né à Namur, le 20 avril 1759. Nommé à dix ans cadet dans le régiment wallon d'infanterie du général Smissært au service des Provinces-Unies, il fut en 1775 promu au grade d'enseigne du régiment marinier de Douglas, par le Stadhouder Guillaume V; lieutenant en 1781 et capitaine en 1790, il passa trois ans après et avec le même grade, dans les grenadiers.

Après l'invasion de la Hollande, en 1795, de Prez se retira du service militaire. Le 27 octobre 1808, Napoléon I le nomma juge de paix du canton de Marche, et par arrêté du 28 janvier 1812, juge suppléant au tribunal de première instance en la même ville.

A l'entrée des alliés en 1813, il fut, au nom des hautes puissances nommé président de la commission provisoire d'administration pour l'arrondissement de Marche, emploi qui fut supprimé à l'organisation des sous-intendances.

De 1820 à 29, de Prez siégea à la seconde chambre des États-généraux du Royaume des Pays-Bas; et le 4 octobre 1825 il avait obtenu la décoration du Lion néerlandais. Après les événements de 1830 il renonça absolument à la vie publique.

Antoine-Florent-Albert de Prez est mort à sa propriété d'Aye, près de Marche, le 23 août 1841.

L'honorable famille *Deprez* n'avait ja-

mais, paraît-il, appartenu à l'ordre équestre ; et ce ne fut qu'en 1816, lorsque la Chambre héraldique des Pays-Bas eut commission de régulariser, moyennant modique finance bien-entendu, l'état nobiliaire du royaume, que, profitant de la particule « de » par laquelle son nom roturier commençait, elle s'avisa de demander pour elle aussi un brevet de reconnaissance de noblesse, qui lui fut accordé le 26 avril de cette année, au port d'armes comme suit : Ecartelé. Au premier d'argent, au lion de sable. Aux 2 et 3 échiqueté d'argent et d'azur. Au 4^e enfin : de gueules, à deux lions passants d'or. Heaume grillé d'or, liséré de gueules et sommé d'une couronne de baron. Cimier : un lion naissant de sable. Finalement pour supports : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.

Le mariage d'Antoine-Florent-Albert de Prez avec dame Justine-Eléonore de Belhoste-de-Hassonville, de noblesse assez récente aussi, a pu faire venir l'idée de ce désir de compter dans la caste patriennne.

Renseignements et titres de famille, communiqués par M. DE NEUMHUSER, Juge de paix à Marche.

PREZ, *Evrard de*, oncle du précédent, était fils de Hubert Deprez, échevin de Marche, et d'une dame Lejeune. Il naquit à Marche et embrassa la carrière militaire où sa bravoure et ses connaissances le firent avancer jusqu'au grade de capitaine du génie, au service d'Autriche. Il fut tué à la bataille de Lissa, le 5 décembre 1757, et mérita d'être regretté par l'empereur. Dans une lettre de condoléance que son général, le prince Charles de Waldeck a eu l'attention d'écrire à sa mère, le 15 février 1758, il dit en parlant du fils que cette dame venait de perdre : « C'était un officier qui méritait de vivre ; et qui par son expérience, son savoir et sa conduite s'était concilié les suffrages de tout le monde. Je l'ai aimé et estimé, et je le regrette sincèrement. »

Renseignements et titres de famille, communiqués par M. DE NEUMHUSER, Juge de paix à Marche.

PROBST, *Jean-Baptiste*, né à Boulaide, entre les années 1730 et 1735, d'une famille très aisée et très considérée, alla étudier la médecine à l'université de Louvain où il obtint le bonnet de Docteur. De retour dans sa famille, il se fixa d'abord à Boulaide, puis à Luxembourg où il épousa Barbe Arendt, qui lui donna un fils, Jean-François, qui fut à son tour avocat et membre des États-provinciaux, puis enfin agent du Trésor et chevalier de l'ordre du Lion néerlandais.

En définitive, Jean-Baptiste Probst, le père, n'eut pour ainsi dire, pendant les dix ou douze dernières années de sa vie aucune résidence fixe : le nombre des médecins étant à cette époque très restreint dans le Pays, chaque localité voulait le posséder. C'est pendant une de ces pérégrinations qu'il mourut à Wiltz, le 29 septembre 1795, lorsqu'il était venu prodiguer les soins de son art aux habitants de cette localité et des environs, décimés par le typhus que leur avaient apporté les troupes qui alors y avaient converti le château princier des Comtes de Wiltz en hôpital militaire.

La grande réputation de science et de philanthropique désintéressement que J.-B. Probst avait su s'acquérir dans le Pays, s'est conservée jusqu'à nos jours dans les Ardennes surtout. Elle s'est traduite dans la rédaction de son acte de décès que nous nous croyons en devoir de transcrire : « Anno 1795 die 29^a mensis 7^{bris} horâ un-decimâ nocturnâ supremis Ecclesiæ sacramentis in Wiltz obiit *Spectabilis et pereruditus D^m Joannes-Baptista Probst, Medicinæ Doctor expertissimus*, sexagenarius ex Bauschleyden oriundus, ornatæ Barbaræ Arendt Luxemburgensis Conjux. Postridiè in Cœmiterio nostro parochiali tumulatus. » Signé : « P. Meyer, pastor in Wiltz. »

Notes communiquées. — Etat civil de Wiltz.

PUL, *Jean*, fils aîné de Henri Pul, serrurier, et de Anne Engels, est né à Greisch, commune moderne de Septfon-

taines, pendant la première moitié du dix-huitième siècle.

Comme cela est passé en mode parmi les artisans, surtout à la campagne, Jean Pul apprit d'abord le métier de son père et finit par y exceller en véritable maître. Plus tard il se mit à travailler de l'horlogerie, état dans lequel il se distingua bientôt au point qu'il fut nommé horloger de la cour successivement auprès de trois archevêques-électeurs de Trèves, dont les deux premiers lui firent, chacun une pension assez considérable. Pul résidait à Coblenz où il avait de même le grade de capitaine de la garde de l'électeur; il est mort dans cette ville vers la fin du dernier siècle.

On rapporte qu'il avait été d'intention de rebâtir d'une manière somptueuse l'église de son endroit natal et de la pourvoir d'un ameublement convenable ainsi que de vases sacrés de prix; mais qu'il avait ensuite renoncé à ce projet à cause de certaines manières inconvenantes du curé de cette époque. Quoiqu'il en soit, il y a encore à Greisch un soleil d'un beau travail, sur le pied duquel le nom du donateur, Jean Pul se trouve gravé avec le millésime de 1760.

Communication de M^r BILL, propriétaire à Greisch, et corresp. de la Soc. archéol. du Grand-Duché.

PUT, *Jean-Georges*, ou *Gérard*, originaire du Luxembourg belge, a fondé par acte du 10 janvier 1741, deux bourses d'études qui furent rétablies par arrêté royal belge du 15 décembre 1833.

Exposé de la situation du Luxembourg belge; 1837, 48.

PUTZ, *Jean*, dit *d'Adlerthurm*, ou *d'Igel*, est né dans le village de ce dernier nom, vers la fin du seizième siècle. L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* rappelle ce personnage dans les termes suivants: «*Joannes Putz ex Igel seu Aquila Pago «Luxemburgensi ab Adler-Turn propter «monumentum vetus in hoc romanorum «ejusmodi a Ferdinando II etiam cum «nobilitate cognominatus Ferdinando III*

«*a consiliis et supremus sacri patrimonii «per omnia regna et provincias hæredita- «rias intendens fundavit in seminario hic «Luxemburgensi suis gentilibus duas bur- «sas 3600 fl. Brabanticorum.»*

Cet article nous donne tous les renseignements qui nous restent sur Jean Putz. Elevé par ses propres mérites à la dignité de conseiller d'Etat sous l'empereur Ferdinand II, et anobli par ce prince avec ajout du nom de son endroit natal *a Turraqula*, il fut nommé par Ferdinand III intendant-général des domaines de la couronne dans les Pays-Bas héréditaires.

Jean Putz est mort en 1652, sans avoir été marié.

Par acte daté de Vienne, le 6 janvier 1648 il fonda au séminaire de Luxembourg une bourse d'études en faveur des descendants légitimes de sa famille, qui doivent être de la religion catholique et aptes aux études; le plus apte à la préférence, quelque soit son degré de parenté avec le fondateur. Le choix d'état est libre.

Le capital de cette bourse, qui était primitivement de 4,277 florins, fut fourni hors d'une créance que Putz avait en Bohême et qu'il n'a pu liquider qu'avec beaucoup de peine et par l'intermédiaire du père Henri Germé (v. son art.). Le revenu de la fondation était dans le principe de 140 florins par an, ou cent florins pour l'entretien du boursier et quarante pour son lit et ses vêtements. Cependant de nos jours, la sage administration de cette libéralité en a fait augmenter le capital au point qu'il a été possible, dès 1848, d'en former deux bourses distinctes, rapportant chacune 125 florins des Pays-Bas, soit un capital pour les deux réunies, de florins 5,000, ou 10,582 francs.

Pour rester dans la vérité historique et afin de compléter l'arbre généalogique de la descendance collatérale du fondateur qui nous occupe ici, nous nous voyons engagé à donner quelques compléments authentiques qui serviront peut-être un jour comme preuves de filiation pour une branche entièrement omise par le compilateur du

Manuel des fondations de bourses d'étude instituées en faveur des Luxembourgeois. En effet, à la page 153 de son ouvrage, M^r J.-P. Koltz abandonne d'une manière tout-à-fait abrupte sa filiation au rameau Marie Rohles, Rolle ou Røeder, de Kehmen (Cœnen, Cœmen), épouse de Pierre Hoffmann dit Weis, de Gonderange (4^e degré), et dans une note au bas de la même page il élève à cet égard des difficultés plus que spécieuses qui semblent dénoter un je ne sais quoi de prévention contre les prétentions élevées par les descendants de ce rameau qui par suite de négligence, n'avait jamais joui du bienfait de leur parent; et qui, présentant des preuves en règle, postulaient pour obtenir une des dites bourses de famille au moment même où M^r J.-P. Koltz rédigeait son manuel. Cependant, par arrêté de Monsieur l'Administrateur général Willmar, en date du 19 décembre 1853, la justice administrative a fait droit en décidant: 1^o que les prétentions étaient suffisamment justifiées; 2^o que même la descendance de Marie Rohles était en ce moment la plus proche en parenté, et 3^o que, partant, son chef actuel, le sieur Mathias Schmitz, garde-général forestier assistant à Wiltz, comme époux de Marguerite Birong, de Grevenmacher était déclaré collateur du dit stipende en sa qualité de parent le plus proche du fondateur.

La généalogie intermédiaire établie par pièces authentiques entre la prénommée Marie Rohles se déduit comme suit: Marie Rohles ou Røeder, de Kehmen et Pierre Hoffmann ont procréé Anne-Marie Hoffmann, née à Wasserliesch, le 3 octobre 1757. Mariée le 9 avril 1778 à Marc Birong de Grevenmacher, elle fut la mère de Marguerite Birong, née le 10 brumaire an XI (1^{er} novembre 1802) et mariée le 21 février 1821 à Mathias Schmitz, du même Grevenmacher, aujourd'hui garde-général forestier assistant à Wiltz. De cette dernière union sont nés à Grevenmacher, sept enfants: 1^o Jean-Pierre; 2^o Marc (mort célibataire); 3^o Elisabeth;

4^o Marie; 5^o Jean-Baptiste; 6^o François-Charles (boursier par arrêté du 19 déc. 1853); 7^o Joseph les Schmitz.

Nous avons dit que Mathias Schmitz, père, a été déclaré collateur des bourses Putz, comme le plus proche parent du fondateur, du chef de sa femme, et un de ses fils bénéficiaires au même titre. En effet, les quartiers authentiquement établis par lui le placent à la septième descendance et son fils à la huitième, tandis que la généalogie prouvée par titres, publiée par M^r J.-P. Koltz, chef de bureau au Gouvernement du Grand-Duché et membre secrétaire du comité consultatif pour les affaires des fondations d'instruction publique, descend jusqu'à la neuvième génération qui a déjà postulé pour l'obtention de cette faveur.

BERTSOLEY, VIII, 19A. — ULVELING, 39. — Viri illustres, III, N^o 238. — PAQUET, 63. — NAMUR, Dissertation sur les bourses, X et XVII. — Mémorial législatif et administratif du Gd.-Duché, année 1848, 663. — Notes communiquées. — PIRAZET, I, fol. LXXIII. — BZASCH, Eiflia illustrata, III, II, 1, 454. — KOLTZ, Manuel des bourses, 140 à 179. — Actes authentiques produits par le S^r SCHMITZ pour l'obtention de la jouissance des bourses Putz, en 1853.

PUTZ, *Jean-Guillaume*, natif de la maison dite Kaulertz, à Lullange, commune de Bœvange au canton de Clervaux, ne nous est connu que par une fondation qu'il a faite en faveur de l'instruction publique.

Par acte du 13 janvier 1741, Jean-Guillaume Putz qui était célibataire, a affecté un capital de trois cent vingt écus à cinquante-six sols, pour les intérêts à en provenir servir à la constitution de deux bourses d'études en faveur de sa parenté, née de la maison dite Kaulertz, à Lullange.

Cette constitution, qui semble n'avoir pas été régulièrement administrée, possède aujourd'hui un capital de 1745 francs. Comme les revenus de cette somme sont absolument trop modiques pour l'entretien de deux boursiers, la famille, d'accord avec les collateurs, dont l'un doit être de la parenté et l'autre étranger, ont

impétré le 6 avril 1853 un arrêté par lequel il est statué que ces revenus seront donnés à un boursier unique, se destinant de préférence à l'état ecclésiastique, et ce jusqu'à ce que la rente cumulée dépassera 250 francs annuellement. Lorsque ce ré-

sultat sera obtenu, la bourse primitive sera maintenue à ce taux et le surplus pourra être alloué à un second boursier, s'il y a lieu.

Protocoles du notaire Wolff, à Clervaux. — Renseignements de famille.

Q.

QUELLIN; v. LEJEUNE, *Quirin*.

R.

RAHLINGEN ou *Ralingen*, *Geangoul*, de; v. EICHORN, *Geangoul*, dit de *Rahlingen*.

RAICHSPALT, *Pierre*; v. PIERRE, dit d'*Aspelt*.

RANCKENDALL, *Dominique*, ou *Ranckendahl*, de Thionville, entra dans l'ordre des frères prêcheurs ou dominicains.

Il avait été prieur du couvent de son Ordre à Mayence et pendant quelque temps sous-prieur ainsi que prédicateur de celui de Luxembourg lorsqu'en 1670 il fut nommé prieur de ce dernier. Ce religieux était très dévoué au culte des autels et à l'honneur de la maison de Dieu. Le temps de son priorat fut dur pour le monastère; mais par sa fermeté et son activité il sut conjurer l'orage qui semblait avoir décidé sa perte. Le comte de Monterey, gouverneur des Provinces belgiques avait projeté d'augmenter les fortifications de Luxembourg de manière à en faire un boulevard inexpugnable contre la France. Il vint en conséquence visiter cette place en 1671; et sur les conseils de Louvigny il résolut de ruiner la demeure des dominicains et leur église, pour élever sur leur emplacement de nouvelles batteries destinées à protéger la ville de ce côté. Les villes

basses du Grund et du Pfaffenthal étaient de même destinées à disparaître, et des places à bâtir furent assignées aux habitants qui, pour ce motif, furent pour douze ans déclarés déchargés de toutes contributions. Mais avant qu'on ne commençât à détruire le couvent et l'église, le prieur Ranckenthal se mit en mouvement pour détourner ce malheur. Il écrivit à Rome, à Vienne et peut-être ailleurs encore, pour intéresser les grands en sa faveur; son appel fut accueilli, et l'Impératrice elle-même expédia au gouverneur-général l'ordre de ménager la demeure des Pères dominicains. Le général de l'Ordre s'employa de même auprès de l'ambassadeur d'Espagne afin d'empêcher Monterey de mettre son plan à exécution. Bref, le couvent subsista, et dut sa conservation aux actives démarches de son prieur.

Dominique Ranckenthal procura encore d'autres bienfaits à sa maison; ainsi il fit en 1672 faire à Bruxelles un tableau peint à l'huile, pour l'autel de la Vierge dite du Rosaire dans la chapelle de ce nom, laquelle est démolie aujourd'hui, et qui se trouvait placée derrière l'église de St. Michel; il agrandit également l'orgue de cette église, etc.

Il s'occupa finalement à compulser les chartres, les titres et les documents conservés aux archives du couvent des dominicains, et réunit le résultat de ses investigations en un volume qui présente l'Histoire succincte de cette maison. Ce travail, qui renferme beaucoup de détails curieux, porte pour titre : *Fasti Fratrum luxemburgensium Ordinis Prædicatorum, in tres partes distributi.*

NAMUR, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 831.—NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 38.—Publications de la Société archéologique de Luxembourg, XII, 101 à 106: Geschichte der S. Michaels-Kirche in Luxemburg, von N. BAZISBOEFF, Vikar U. L. F.

RAOUL de Houffalize; v. HOUFFALIZE, Raoul de.

RAUSIN ou RAUSSIN, nom latinisé en *Rausinus*, Etienne, est né à Beauraing, Belloramus, village qui faisait autrefois partie du duché de Luxembourg, tandis qu'il ressortit aujourd'hui à l'arrondissement de Dinant, province de Namur.

Rausin fit de bonnes études d'humanités au collège du Porc à Louvain (1598), et passa son examen de Docteur en droit en Allemagne. Après avoir pratiqué pendant plusieurs années comme avocat à Liège, il devint bourgmestre de cette ville à deux reprises différentes, en 1627 et en 1634. A cette époque la démocratie n'avait presque plus de frein à Liège; le peuple se plaignait de plusieurs rescrits et mandements, entr'autres de celui de 1613 sur les élections des magistrats, et d'une décision du conseil privé du mois de juillet 1628. Rausin, homme qui joignait à une grande popularité de profondes connaissances en droit, surtout dans les anciens droits de la bourgeoisie, fut député par la ville à Vienne pour remonter ces plaintes à l'empereur Ferdinand II. Il s'acquitta de sa mission à la satisfaction de ses concitoyens et en publia même une relation intéressante qui nous est restée. Elle est intitulée : *Ad Sacram Cæsaream Majestatem inclytæ civitatis Leodiensis*

delegatio. Et epitome processus cameralis inter eandem civitatem et serenissimum principem episcopum leodiensem; 1629, in-4°. Foppens et Loyens rapportent les faits de cette manière, tandis que Rausin au contraire dit dans son second ouvrage, dont nous parlerons bientôt, qu'il alla à Vienne sur la demande des métiers, pour demander le pardon de plusieurs notables liégeois condamnés criminellement; qu'il présenta au conseil aulique un mémoire assez long sur l'affaire; qu'à son retour le public torturant le sens de sa relation, l'interpréta tout-à-fait contre lui; que par suite on l'insulta partout; qu'armé et muni d'instruments discordants de toute espèce, le peuple vint lui prodiguer l'outrage jusque dans sa maison.

Quoiqu'il en soit, il jouissait encore de la faveur populaire en 1634, puisqu'alors il fut de nouveau élu bourgmestre; mais voilà que *versis gladiis et mutatis clypeis*, disent ses biographes, sans trop expliquer les motifs de ce changement, il prend la plume, se pose en champion de l'absolutisme, en défenseur exagéré des droits du prince, et cherche à renverser tous les principes dont il s'était servi pour défendre les droits du peuple dans sa *délegation*.

Dans son ouvrage intitulé : *Leodium Ecclesiæ Cathedralis sive de Dominio, regalibus, mero mixtoque imperio et omni moda jurisdictione episcopo et principi Eburonum competentibus in urbe Leodiensi sacro romano Imperio mediate subjecta libri II, remotis fabulis, erroribus et superstitionibus popularibus; Namur, 1639*, il commence par se moquer de ses *plebicolæ largiloqui*, interprètes des privilèges des liégeois, *qui privilegiis immodicè gloriantur . . . qui turgidiores contra principes promptius insolescunt.* — Il a maintenant en horreur les démocrates, les révolutionnaires qui parlent de privilèges et de droits du peuple. — Ceux qui scrutent les droits du prince, qui refusent obéissance à leur seigneur, *monstra sunt in politico regimine luto lutulentiora.*—

Il ne dit pas, le nouveau flatteur du prince, ce qu'il faut faire lorsque le prince méconnaît les vœux du peuple représenté par les États.—Il cherche à prouver qu'en vertu du droit de régale et comme seigneur, tout appartient au prince-évêque, que par conséquent le magistrat et les vingt-deux ne possèdent des privilèges et une partie de la juridiction que précairement, par usure, par la bonne volonté du prince. Toute autre doctrine, selon lui, produit l'arnachie et l'informe chaos des usurpations populaires, fléaux qu'il cherche à extirper. etc., etc.

Le style de Rausin est pur. Il fait preuve de grandes connaissances en Histoire et en Droit public; il ne lui manque qu'un jugement froid et impartial. De Mean et Sohet le citent souvent et ne le réfutent presque jamais.

Etienne Rausin est mort à Liège, le 7 octobre 1659.

MOERL, Supplément, III, 611.—VALÈRE ANDRÉ, Bibliotheca belgica, 817, sq.—BRITZ, Mémoire sur l'ancien droit belge, I, 281, sqq.—DEWEZ, Histoire du Pays de Liège, II, 218, sqq; et 384, sq.—Biographie générale des Belges, 169.—NEUMANN, des auteurs luxembourgeois, 29.

RAVENGER, florissait pendant le dixième siècle, et les premières années du onzième. Entré à l'abbaye de St. Maximin il y avait fait sa profession religieuse et embrassé la règle de St. Benoît, lorsque le comte Sigefroy de Luxembourg, abbé laïc du monastère de St. Willibrorde à Echternach, voulant procurer la réforme de cette dernière maison en y réinstallant la discipline primitive, demanda et obtint de l'empereur Otton I un diplôme daté du 15 mars 971 — non 974 comme on écrit communément en copiant une erreur de scribe—par lequel l'observance de la discipline bénédictine y était rétablie. Sigefroy invita en conséquence Ravenger, dont sans doute la vertu, la piété et l'instruction lui étaient connues, puisqu'il était avoué du monastère dans lequel ce religieux vivait; il invita, disons-nous, Ravenger à venir à Echternach

pour prendre en mains la conduite de l'abbaye de St. Willibrorde. Ravenger amena avec lui quarante religieux éprouvés de St. Maximin, et justifia en tout point la confiance qu'on avait placée en lui, faisant reflourir la règle avec tant de succès que son monastère fut peu de temps après appelé l'école de St. Benoît. Aussi obtint-il pour les siens la concession de plusieurs beaux privilèges nouveaux et la confirmation des anciennes immunités. Otton III octroya enfin en 992 à ce monastère le droit de battre monnaie, droit plus honorifique sans doute que lucratif, puisqu'il semble qu'il n'en a jamais été fait usage par l'abbaye. En 997 le comte Sigefroy lui céda la terre de Mondercange, etc.

L'abbé Ravenger gouverna l'abbaye d'Echternach pendant trente-six ans et mourut le 13 août 1007. De Hontheim, Brower et Bertholet nous ont conservé son épitaphe qui donne le récit des principaux événements de sa vie. Nous la reproduisons ici :

HAC RECUBANT FOSSA RAVINGERI PATRIS
[OSSA,
ET FIUNT HOMINIS LEGE SOLUTA CINIS.
HUNC OTTO PRIMUS TRANSMISIT CÆSAR
[OPIMUS
SIFRIDI MONITIS EGREGII COMITIS.
MISIT ET HUNC TALEM, QUI VITAM COENO-
[BIALEM
HIC REPARARE PIO SUFFICERET STUDIO.
NAM LOCUS ISTE BONUS HOC TEMPORE REL-
[LIGIONIS
FACTUS ERAT VACUUS, REBUS ET EXIGUUS.
DUMQUE VIR INDUSTRIIS TRIBUS ANNIS SEX
[QUOQUE LUSTRIS
PRÆFUIT, EXIMIAM REDDIDIT ECCLESIAM.
SEPTEMBRIS FLENDIS NONIS DENISQUE KA-
[LENDIS
CLAUSERAT IPSE DIEM, NUNC HABEATQUE
[REQUIEM.

AN HONTHEIM, Historia Trevirensis diplomatica, I, 308; et Prodromus Historiæ Trevirensis, II, 984; Necrol. S. Maximini.—MARTÈNE et DURAND, Voyage littéraire, II, 283 et 299.—MICHEL, Catalogue des abbés d'Echternach, 11, sq.—BLAVEL, 164.—MOERL, Supplém., III, 609.—BERTHOLET, III, 19 et

59; et II, P. J. IX. — Liber aureus, manuscrit de notre Bibliothèque, 83, r°.

RAVILLE, *famille* de nom et d'armes, très ancienne puisqu'elle florissait dès le dixième siècle ou au moins déjà pendant les premières années du onzième, et qui a produit un assez grand nombre d'illustrations. Raville, qui s'est éteint vers le commencement du dix-huitième siècle, portait : de gueules, à trois chevrons d'argent. Cimier : un paon naissant, d'azur, becqué d'or et crêté au naturel.

Cette famille, qui a été très considérée dans le pays, a possédé les terres et seigneuries de Raville, Ansembourg, Sept-fontaines, Hollenfeltz, Kœrich, etc., de même que les charges de Lieutenant-Gouverneur, de Conseiller de courte-robe, de Justicier des nobles, de député de la noblesse, de capitaine-prévôt d'Arlon et de Bastogne, etc., et depuis l'année 1461 celle de Maréchal de la noblesse du Luxembourg.

Plusieurs de ses membres occupèrent de même de hautes dignités ecclésiastiques.

Nous avons donné ci-haut les armes franches de Raville. Cependant il paraît que lorsqu'elle obtint la terre de Sept-fontaines cette maison écartela son écu primitif avec celui de cette seigneurie, prenant : aux 1 et 4 de gueules, à trois chevrons d'argent (Raville primitif) ; aux 2 et 3 de gauches, à la croix ancrée d'argent (Sept-fontaines), que la branche de Sept-fontaines et d'Ansembourg a conservées.

RAVILLE, *Guillaume de*, est cité dans le manuscrit des Viri illustres pour avoir, en 932, assisté au premier tournoi de Magdebourg : « Wilhelmus dominus in « Rollingen interfuit eidem — scilicet Mag- « deburgensi ad 932 — torneamento. »

Nous n'avons aucune particularité ultérieure à noter touchant ce personnage que l'auteur que nous venons de transcrire place parmi les : « *Clari bello et armis.* »

Viri illustres, II, N° 124.

RAVILLE, *Henri-Hartard de*, se qualifiait de Baron de Raville. Il était fils de Florent de Raville, seigneur d'Ansembourg, et de Anne Marguerite de Larochette, et naquit au vieux-château d'Ansembourg, le 13 décembre 1633.

Henri-Hartard de Raville se destina au service des autels. Dans cette intention il se rendit en 1655 à Rome au collège germanique où il séjourna pendant trois ans et jusqu'au 11 août 1658 afin d'achever ses études théologiques. Les principes des humanités il doit les avoir reçus au sein de sa famille. Il fut consacré prêtre à Rome même.

Rappelé par l'archevêque Charles-Gaspard von der Leyen, il retourna aussitôt après son ordination dans l'archevêché de Trèves où il fut d'abord nommé chanoine et prévôt de St. Siméon, et par élection du 23 septembre 1662, chanoine capitulaire de Spire, et écolâtre du même chapitre ainsi que de celui de Bruchsal. Cependant il résigna ces dernières dignités en 1675 pour accepter un canonicat à la cathédrale de Trèves avec les fonctions de Chorévêque du titre de Ste. Agathe à Longuion. Lorsqu'en 1676 Jean-Hugo d'Orsbeck, évêque de Spire réunit l'archevêché de Trèves à celui de Spire, Henri-Hartard fut désigné son vicaire-général in spiritualibus et civilibus pour ce dernier évêché. Le 3 novembre 1688 il fut en outre nommé doyen du chapitre de cette dernière ville et prévôt de celui d'Odenheim à Bruchsal. Enfin, l'archevêque et évêque J.-H. d'Orsbeck étant mort le chapitre de Spire désigna d'une voix unanime, le 26 février 1711, H.-H. de Raville évêque de cette principauté, le 75° prélat en rang d'ordre dans ce diocèse. Ce choix fut approuvé à Rome par le pape Clément XI, le 26 septembre 1712 et le nouvel évêque consacré le 9 septembre 1714.

Sans nous arrêter longtemps aux faits particuliers qui concernent l'administration de la principauté de Spire pendant qu'il en était gouverneur, nous dirons que cette époque, extrêmement orageuse à cause

des guerres et des ravages des français qui allèrent jusqu'à en réduire la capitale en cendres, a mis au grand jour les hautes qualités diplomatiques de H.-H. de Rville. D'un autre côté, si depuis son avènement les Spirois n'ont plus eu à combattre l'ennemi du dehors ils furent continuellement en mésintelligence avec le prélat qui montra en toute occasion sa grande fermeté d'âme, bien que cependant l'histoire ne puisse pas en tout point approuver ni sa conduite ni les mesures de rigueur qu'il a cru devoir employer afin d'étouffer les plaintes quelquefois fondées de ses sujets.

L'évêque Prince Henri-Hartard de Rville est décédé le 30 novembre 1719, à l'âge de 86 ans. Il a été inhumé dans sa cathédrale, sous une tombe en marbre noir portant une longue inscription latine qui fait le résumé de sa vie. Comme cette épitaphe, d'abord mutilée par les français pendant la conquête, est entièrement disparue depuis la restauration du dôme en 1821, nous nous faisons un devoir de la copier ici comme document historique :

*« Siste viator et disce, mascula quod
« virtus etiam post funera vivat. Ita post
« fata sua in hoc monumento vivit æterneque
« vivet in suorum, quos moriens reliquit
« devotorum cordibus, subditorum amori-
« bus, pauperum suspiriis, patriæ deside-
« riis, æternâ dignus memoriâ, Rever. et
« Celsiss. S. R. I. Princeps ac Dominus,*

DOMINUS HENRICUS-HARTARDUS DE
[ROLLINGEN,
EPISC. SPIREN. PRÆP. WEISSENBURG. ET
[ODENHEIMENSIS.

*« Hunc mundo dedit 13. decembr.
« 1633, abstulit 30 nov. 1719, festo S.
« Andreæ apostoli,
« quorum inter amplexus crucis, post acer-
« bissimos variorum morborum et mortis
« dolores, 17 mensibus forti patientiâ,
« constanti in Deum fiduciâ et resignatione
« toleratos, ad æternam in celo requiem,
« spe plenus obiit.*

*« Pietatem in Deum et B. Virginem hausit
« cum lacte materno, natura exquisitis ta-
« lentis ad quævis ardua instruxit studium*

*« et applicatio virium efformavit ad sum-
« mos in utroque foro dignitates, officia et
« legationes habilem.*

*« In metropolitana Trevirensi fuit Ca-
« nonicus capitularis et Chorepiscopus; in
« cathedrali Spirensi Scholasticus et Deca-
« nus; in equestri Bruchsalienzi Præpo-
« situs. Electus tandem ad supremam Epis-
« copatus Dignitatem 24. febr. 1711, sic
« eâ functus est, ut principalium virtutum
« et meritorum gloriâ nulli fuerit secundus.
« Habuerunt in illo principes ideam reg-
« nandi, clerus normam vivendi, familia
« splendoris augmentum, patria solamen,
« subditi parentem, pauperes asylum, boni
« omnes uberrimarum laudum et summæ
« admirationis augmentum.*

*« Verbo: princeps fuit omni elogio
« superior, in quo nihil desiderari po-
« tuit, quam immortalitas. Hanc cum mun-
« dus dare non posset, cælum dedit.*

*« In qVo CUM Deo paCe frVItVr æter-
« nâ.»*

L'évêque H.-H. de Rville avait, dès son départ pour Rome obtenu le personat de Sept-fontaines, fondé par Thomas de ce nom (v. son art.), et il le conserva pendant toute sa vie. En échange il avait orné cette église de vitraux en couleur et lui avait fait cadeau de beaux ornements sacerdotaux.

PIRRETT, III, art. Rville. — Au HONTHEIM, *Historia Trevirensis diplomatica*, III, 896, sq. — V. STRAN-
NENC, *Metropolis Ecclesiæ Trevericæ*, I, 215. — UL-
VING, 39. — BASTOLLET, VIII, 194. — ENGLING, *Biogr.*
de H.-H. de Rville; mscr. aux arch. Soc. archéol.
Luxbg.

RAVILLE, Pierre-Ernest, fils de Jacques de Rville, seigneur de Sept-fontaines, Milbourg, Dagstuhl, Ansembourg et Kærich, Conseiller de Courte-robe à Luxembourg, et de Marguerite de Bassompierre, sa première femme. Il est né au château d'Ansembourg pendant la seconde moitié du seizième siècle.

Nommé Conseiller de Courte-robe à Luxembourg en 1602, il devint en 1606 Justicier des nobles du Duché de Luxembourg et Comté de Chiny, puis lieutenant-gouverneur du Pays. Il était en outre pré-

vôt d'Arlon et maréchal-héréditaire de la noblesse. L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* ajoute à ces titres : qu'il se rendit recommandable par ses ambassades. Nous transcrivons l'article qui le concerne : « 1627 — erreur, il eût fallu écrire 1623 « — Petrus Ernestus a Rollingen Luxemburgensis Dominus in Dagstul, Kœrich, Ansenbourg, Septemfontibus, etc. Mareschallus et Judex Nobilium hujus ducatus ac præpositus Arlunensis ob totam vitam in conservatione hujus ducatus et legationes pro Rege impensam, optime de patria meritis sed præcipue quod unice promoverit ædificium Templi Collegii Societat. Jesu. »

Pierre-Ernest de Raville mourut le 14 mars 1623, et fut inhumé dans l'ancienne église de Kœrich, avec l'épithaphe qui suit :

*Anno Domini MDCXXIII, die XIV Martii
Obiit et hic jacet*

Illustris ac admodum Generosus

D. PETRUS-ERNESTUS

DINASTA IN ROLLINGEN, ANSEMBORGH,
[SIEBENBORN,

DALEMBROCH, KOERICH,

Mareschallus hæreditarius; Marchionatus
[Arlunensis

Capitaneus ac Præpositus, Regiæ Majestatis Hispaniarum

In rebus bellicis ac civilibus a consiliis

Eques Nobilium, ac Justiciarius,

Nec non Pro-Gubernator in Luxemburgensi
[Ducatu,

Et Comitatu Chiniensi.

Cujus anima in pace requiescat æternâ.

Pierre-Ernest de Raville avait épousé 1° Anne de Pallant, par laquelle il devint grand-père entr'autres de Henri-Hartard, prince-évêque de Spire, dont l'article précède; 2° Jeannette de Metternich.

PIRANET, III, art. Raville. — BEATROLET, VI, 158.
— MANUSCRITS CLONES. — *Viri illustres*, III, N° 209.

RECHT-BERGER; v. REICHENSBERGER, *Nicolas-Georges*.

RECK ou *Recker*, ou peut-être *Reckin-*

ger, Pierre, dit de Luxembourg, a obtenu de l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* la mention suivante : « 1550. Petrus de Luxemburgo civis hujus urbis filius, abbas Imperialis Monasterii Sti Maximini, Comes in Vell. »

Ce personnage, paraît-il, a vécu dans des temps extrêmement difficiles et se trouvait constamment en butte vis-à-vis de compétiteurs puissants qui convoitaient sa dignité, et ce à un point tel qu'il s'est vu obligé, pour en finir, de payer à chacun d'eux de fortes sommes d'argent afin de les faire désister de leurs prétentions. D'abord cellerier, il fut désigné abbé de son monastère de St. Maximin le 26 février 1556; mais par suite des cabales que nous venons de mentionner, il ne put obtenir sa confirmation par le Souverain-Pontife que le 4 mai 1565, trois ans avant son décès. Les annales de sa maison font cependant son éloge pour les soins constants qu'il a donnés au troupeau confié à sa conduite.

Pierre Reck est mort à l'âge de quarante-huit ans et après vingt-sept ans de profession religieuse, le 1^{er} mai 1568. Nous donnerons ici sa longue épithaphe, dont une partie peut fort bien avoir été composée par lui-même, pendant un de ces moments où dégoûté de tout par suite des difficultés qui lui étaient sans cesse suscitées, il aura voulu exprimer le néant des gloires terrestres :

Qui 27 annos, quibus partem in procuratione rerum difficillimarum officii Cellerariæ, partim in Abbatialis dignitatis gubernatione huic Nobilissimo et Imperiali Monasterio S. Maximini laudabiliter præfuit, Corpus hoc sacro loco Misericordis Dei extremum exspectans tribunal, reconditur. Et vixit annis 48.

Et plus bas :

*Præcipites quæso gressus compesce viator!
Sedula quæ referam mente revolve tua.*

PETRUS ego quondam Claustri venerabilis Abbatis Imperialis eram: et cura suprema fuit.

Conservans reparansque simul claustralia
 [jura
Semper dum sensus mensque vigeret adhuc.
Nunc gelida hic mea membra cubant post
 [tristia fata
Jam dudum factus vermibus esca putris.
Quid modo deliciæ, quid opes, quid blan-
 [da voluptas?
Quid prosunt laudes, quid mihi fama lo-
 [quax?
Splendida vestitus, quid gloria pompague
 [sæcli?
Quid populi applausus, Nobiliumque fa-
 [vor?
Denique quid prodest mihi jam jactantia
 [census?
Gloria quid mundi fastus et ambitio?
Vere cuncta simul non sunt nisi fumus,
 [et umbra
Mobilis, et venti more repente fluunt.
Quisquis Christiadam legis hæc, præsentia
 [sperne,
Et toto posthac pectore quære Deum :
Sic tibi divitias stabiles verasque parabis,
Quas nequeunt rigidæ tollere jura necis.
Ardenti vivens quos amplexabar amore,
Quos animæ rebar dimidium esse meæ,
Hoc rogo ne tibi sit grave post hac dicere,
 [quorum
Busta frequens calcas sarcophagosque te-
 [ris :
Ut Deus æthereas redivivum tollat in arces,
Numinis immensa pro pietate sui.
Tu quoque Joannes, Divi modo chare De-
 [cane
Paulini summum sollicitare Deum.
Sanguine frater eras, sis et mihi frater
 [amore,
Fraternamque feras nunc mihi frater opem.
Utque anima æthereis societur sedibus ora,
Spiritus et sancta pace fruatur Amen.

AN HONTHEIM, *Prodromus Historiæ Trevirensis*, II, 1058, sqq. : NOVILLANN, *Chronicon San Maximiniani*. — *Viri illustres*, I, N° 41. — BERTHOLET, I, P. J. XIX; et VI, 364, sq.

RECKINGEN, *Agrèce de*; v. AGRÈCE, dit de Reckingen.

REDOUTÉ, *Antoine-Ferdinand*, est né à Saint-Hubert, le 21 juin 1756. Il était

fil de Charles-Joseph Redouté (v. son art.) et de Marguerite-Josèphe Chàlon.

Après avoir reçu de son père les premières notions dans la peinture il alla à l'âge de 20 ans à Paris où il exerça avec distinction son art aux décors et s'acquit dans ce genre une grande réputation. L'ancienne salle du Tribunat au Palais-Royal, l'Élysée-Bourbon ainsi que le château de Compiègne témoignent encore aujourd'hui de la perfection à laquelle le talent de ce peintre était parvenu. Il est mort à Paris le 3 novembre 1809, à l'âge de 53 ans.

LE C^{te} DE BUC-DE-LIÈVRE, *Biographie liégeoise*, II, 455. — *Biographie générale des Belges*, 169.

REDOUTÉ *Charles-Joseph*, était fils de Jean-Jacques Redouté, peintre. Il est né le 24 juillet 1715, à Jamagne près de Philippeville. Elève de son père, il partit en 1737 pour Paris dans l'intention d'aller se perfectionner à l'académie dite de St. Luc dans cette ville. Après un séjour de sept ans à Paris, Célestin De Jong, (v. l'art. Jong, Célestin de), natif d'Olne et abbé de St.-Hubert l'engagea à venir décorer son monastère et achever les ouvrages commencés par Nicolas Thiery, de Verdun. Redouté quitta en conséquence Paris, le 16 décembre 1743 et se rendit à St.-Hubert après avoir été visiter sa famille à Dinant; et s'y fixa. Indépendamment des ouvrages qu'il fit pour le monastère de cette dernière ville il travailla aussi pour celui de Stavelot et pour les châteaux des environs. Il exerçait différents genres de peinture : ainsi on a de lui des tableaux d'église, des portraits, des paysages, etc.

Après une vie laborieuse il mourut à St.-Hubert, le 23 décembre 1776, à l'âge de 61 ans. Le 26 janvier 1750 il avait épousé Marguerite-Josèphe Chàlon, de cette ville, laquelle lui donna trois fils et deux filles.

LE C^{te} DE BUC-DE-LIÈVRE, *Biographie liégeoise*, II, 455. — *Biographie générale des Belges*, 169.

REDOUTÉ *Henri-Joseph*, troisième fils de Charles-Joseph Redouté (v. son art.)

et de Marguerite-Josèphe Chàlon, est né à St. Hubert, le 25 mai 1766.

Ayant perdu son père dès l'âge de dix ans, et ses frères se trouvant absents de la maison paternelle, sa mère qui voulait lui donner l'état qui était pour ainsi dire héréditaire dans sa famille, le mit en apprentissage chez un peintre très médiocre, à Bouillon. Il y demeura pendant plusieurs années; mais comme sous un tel guide il ne pouvait faire des progrès, il alla en 1785 rejoindre ses deux frères aînés à Paris où il suivit le genre de Pierre-Joseph (v. son art.), la peinture des fleurs; cependant il s'adonna également et avec succès à celle d'animaux et de coquillages: les meilleurs ouvrages d'histoire naturelle de son époque ont des planches faites par lui. Nommé peintre du Musée d'histoire naturelle sous la République, il fit partie de l'expédition d'Egypte aux travaux scientifiques de laquelle il prit la part la plus active comme la plus honorable, par les nombreux dessins qu'il livra.

Reçu de droit membre de l'Institut de France à son retour en 1802, Redouté reprit ses fonctions de peintre du Musée d'histoire naturelle; mais à la chute de Napoléon I il perdit son traitement. De plus, ni l'empereur ni la Restauration n'ont pensé à reconnaître ou à récompenser son zèle et ses talents; car, seul de tous ses collègues de la commission d'Egypte il n'obtint rien, pas même une indemnité pour son dévouement.

Dans la biographie circonstanciée que le comte de Bec-de-Lièvre donne de ce peintre distingué, il est dit qu'il avait formé le projet de publier une biographie de ses collègues de l'Institut d'Egypte. Nous ne savons si cet ouvrage qui promettait de devenir très intéressant, a été achevé et publié.

Le C^{te} de Bec-de-Lièvre, *Biographie liégeoise*, II, 460, sqq. — *Dictionnaire des hommes de lettres, des savants et des artistes de la Belgique*, 164. — *Conservations-Lexikon*, édit. de 1851.

REDOUTÉ Pierre-Joseph, était frère puîné d'Antoine-Ferdinand (v. son art.), conséquemment fils de Charles-Joseph (v.

son art.) et de Marguerite-Josèphe Chàlon. Il naquit à St.-Hubert, le 10 juillet 1759.

Après avoir appris de son père les principes du dessin il n'eut plus d'autres maîtres que son génie et ses propres inspirations. Dès sa plus tendre enfance il montra des dispositions extraordinaires: à six ans il ébauchait déjà de petits tableaux de genre. A treize ans il quitta sa famille pour aller se perfectionner en Flandre et en Hollande, n'emportant avec lui que sa palette et ses pinceaux. Il demeura un an à Vilvorde où il peignit des dessus-de-porte, des décors d'appartements et des tableaux d'église. Il se montra habile dans tous les genres de peinture auxquels il se livra. A l'âge de seize ans sa réputation dans le pays était déjà assez répandue pour qu'il fut demandé par le peintre André pour l'aider dans ses travaux au château de Carlsbourg dans le duché de Bouillon; mais son père étant sur ces entrefaites tombé dangereusement malade, il revint aussitôt près de lui et acheva ses ouvrages commencés. Son père étant mort en 1776, il reprit son voyage en Flandre pour étudier les maîtres de cette école, et il travailla dans plusieurs villes: à Heylisseem entr'autres, village près de Tirlemont, il fut chargé de peindre de grands tableaux d'église.

De retour à St.-Hubert le général Baron de Bender, gouverneur de Luxembourg le manda pour lui faire son portrait; il fit également ceux du docteur Abinet et de plusieurs autres notabilités. La baronne de Tornaco, qui sut apprécier les talents du jeune peintre l'engagea à aller à Paris et lui donna à cet effet des lettres de recommandation; mais Redouté, insouciant comme les grands artistes le sont si souvent, les perdit en route. Après une visite faite à son endroit natal il se rendit à Paris, auprès de son frère aîné qui, depuis 1776 exerçait avec distinction dans cette ville la peinture de décors. Pierre-Joseph se décida à prendre ce genre comme gagne-pain, et travailla pour le théâtre italien. Mais pendant ses

moments de loisir il s'amusa à peindre des fleurs, spécialité vers laquelle son goût de prédilection l'avait porté dès sa jeunesse.

Il avait en 1784, essayé de faire d'après nature quelques branches de fleurs pour un marchand d'estampes qui les avait fait graver pour servir de modèle de dessin. Le botaniste Lheritier les ayant vues par hasard, fut frappé du talent du dessinateur, voulut le connaître et l'engagea à se livrer exclusivement à ce genre; et Redouté n'eut pas de peine à s'y résoudre lorsque Lheritier le chargea d'exécuter les figures de ses ouvrages pour lesquels il fit plus de cinq cents dessins qui opérèrent une espèce de révolution dans l'iconographie botanique. Dès lors la fortune ne cessa de sourire au peintre luxembourgeois qui ne fit plus que marcher de succès en succès. Il accompagna ensuite Lheritier à Londres et dessina une partie des planches du *Sertum Anglicum*.

Vers la même époque Gérard van Spaendonck, peintre du cabinet du roi ayant connu et apprécié le talent de notre artiste, le chargea de peindre les vingt dessins de plantes nouvelles qu'en cette qualité il fournissait annuellement et qui devaient entrer dans le recueil des vélins commencé sous Louis XIV.

Redouté, déjà connu par ses belles Aquarelles dont il était l'inventeur, perfectionna ce genre et en fit une heureuse application aux travaux de la collection des vélins du Musée d'histoire naturelle, parce qu'il avait remarqué que la peinture à la gouache s'écaillait au toucher et au frottement, tandis que sa manière délicate, sa couleur brillante et diaphane permettait de la manier sans altérer aucune partie de ces détails si essentiels à leur conservation et à l'étude de l'histoire naturelle.

Il venait d'être nommé dessinateur du cabinet de Marie-Antoinette lorsque la révolution arriva. En 1792 il le fut de l'académie des sciences; et à la création de l'Institut il devint dessinateur en titre de la classe de physique et de mathématiques.

Après le concours institué en 1793 pour le choix des artistes les plus habiles pour continuer la collection des plantes et des animaux peints d'après nature, sur vélin, déposée à la bibliothèque du Musée d'histoire naturelle, Pierre-Joseph Redouté, son frère Henri-Joseph et Maréchal furent nommés.

En 1805 il reçut le brevet de peintre de fleurs de l'impératrice Joséphine. Lorsqu'en 1822, après la mort de Gérard van Spaendonck la place de professeur administrateur qu'il remplissait au Musée depuis son organisation fut supprimée, le cours d'iconographie avec le traitement de cinq mille francs qui y était attaché fut partagé entre lui et Huet, à charge de donner chacun un cours annuel de trente leçons, avec le titre modeste de maîtres de dessin du Musée d'histoire naturelle. Redouté, malgré la gravité de l'injure faite à son talent éminent et à ses droits acquis, accepta ce changement dans l'intérêt de l'art.

Outre ses dessins de plantes il a fait un nombre immense de tableaux de fleurs à l'huile et à l'aquarelle, qui furent exposés au salon du Louvre. A l'occasion d'un de ces tableaux Charles X le décora de sa propre main de l'étoile de la légion d'honneur, le 14 janvier 1825.

Au titre de peintre de fleurs de Marie-Antoinette, de Joséphine et de Marie-Louise, Redouté joignit celui de peintre de la reine Marie-Amélie, et eut l'honneur de donner des leçons de son art aux princesses ses filles: Aussi la reconnaissance lui fit-elle dédier à Louise-Marie, la vertueuse Reine des Belges, et à sa sœur, la princesse Marie, son *Choix des plus belles fleurs*, qui fut publié en 1827.

En 1835 le roi Léopold de Belgique l'honora de son Ordre civil; et Ventenat a consacré à sa mémoire un genre de la famille des malvacées qu'il nomma *Redutea*.

Pierre-Joseph Redouté s'éteignit à Paris le 19 juin 1840, à l'âge de 81 ans, tenant dans sa main un lis à corolle blanche.

La ville de St.-Hubert est d'intention de placer son buste sur sa principale fontaine publique.

Outre les ouvrages que nous avons cités plus haut, Redouté a exécuté les planches des œuvres suivantes : Flora atlantica de des Fontaines. — Botanique de J.-J. Rousseau. — Astragalogia. — Les plantes grasses de de Candolle. — Flora borealis americana. — Histoire des chênes de l'Amérique septentrionale d'André Michaux. — Histoire des arbres forestiers de l'Amérique du Nord, par A.-F. Michaux, fils. — Les arbres et arbustes de du Hamel. — Histoire naturelle du maïs, de Bonafous. — Les Liliacées, 486 fig. — Les Roses, 168 fig. ; texte de Thory. — Choix de 60 roses nouvelles non encore figurées. — Histoire des Champignons ; Essai de 4 à 500 figures coloriées. — Flore de Navarre, 120 fig. Texte de Bompland. — Le jardin de la Malmaison ; texte de Ventenat ; etc.

C^o DE REC-DE-LIEVRE, Biographie liégeoise, II, 424, sqq. — M. LA GANDE, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 47, sqq. — Biographie générale des Belges, 169, sq. — Galerie des contemporains, VIII, 29, sq. — Dictionnaire des hommes de lettres, des savants et des artistes de la Belgique, 164, sq. — Biographie nouvelle des contemporains, XVII, sqq. — Conversations-Lexikon, éd. de 1881.

REGINHERUS ; v. RENIER.

REICHENSBERGER ou *Reichsperger*, Nicolas-Georges, est né à Thionville. L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* donne sur cet habile diplomate un article assez complet et qui renferme tous les renseignements que nous avons pu recueillir sur lui. Teissier et Bégin l'ont omis dans leurs biographies. Voici cet article : « 1646. « Nicolaus Georgius Reichsperger Theonivillanus S. Cæs. Maj^{ti} Consiliarius ac « Cancellarius Archiepiscopi Moguntini ex- « terus ad hanc erectus dignitatem ob « summam tractandarum rerum difficultum « dexteritatem uti in Negotio pacis Munsteriensis cujus director cum tanta laude « et amore omnium Regum ac principum « ut tam singuli ipsimet quam eorum legati « ei ob hoc tam feliciter finitum, catenas

« aureas et Effigiatas brillas, dederint : « sed et Hispaniarum rex insuper creavit « equitem Sⁱ Jacobi raroque exemplo « hujus filium. Mortuus est Francofurti. « magno sui post se relicto desiderio anno « 1651. »

Viri illustres, III, N^o 230. — PAQUET, 64. — PIERRET, I, fol. LXXIII — BERTHOLET, VIII, 194 : ce dernier auteur écrit absolument erronément *Recht-Berger*. — v. STRAMBERG, Moselstrom, 38.

REICHLING, Bernard ; v. BURINGER, Bernard.

REICHLING, Jean, ou *Reichlingen*, est encore un de ces personnages recommandables sur lesquels nous n'avons de notions biographiques que le court article que l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* lui a consacré et que nous transcrivons : « 1655. Joannes Reichlingen natus. « ex Martlingen gago ad Suram Tribunus « legionis germanorum aliquando gubernator et Commendans Franckenthalia ; « Trevisis, Luxemburgi, Musonique ; de « Consilio Bellico regis. Fuit inter primos « liberantes obsidione gallicâ Theonivillanum. »

Il s'agit sans doute ici du siège de l'année 1639, entrepris par Feuquières.

Viri illustres, II, N^o 167.

REICHSPERGER, Nicolas-Georges ; v. REICHENSBERGER, Nicolas-Georges.

REMACLE, St., né à Bourges, vers la fin du sixième siècle ou pendant les premières années du suivant, était fils d'Albuce, homme riche et d'extraction noble. Sa mère se nommait Matrine.

Comme ses parents étaient très religieux ils voulurent donner à leur fils dès son plus jeune âge, une éducation soignée et toute chrétienne ; et ils le confièrent à St. Sulpice, leur évêque, lequel sut, par ses instructions le pénétrer des vérités éternelles et l'attacher entièrement à la vertu. Plus Remacle avançait dans les études plus il se sentait détacher des liens du monde ainsi que se dégoûter des vanités du siècle. Lorsqu'il fut arrivé à un cer-

À un certain âge il alla dans le Limousin et embrassa l'état religieux à Solignac, dans un monastère que St. Eloy venait d'y fonder. Sa régularité, son amour pour la prière et la retraite, ses austérités et ses méditations le firent bientôt briller dans cette retraite au point que le saint fondateur crut devoir le charger de la conduite de ce troupeau. Dès qu'il fut placé à la tête de sa communauté, Remacle chercha à s'acquitter de sa mission nouvelle avec tout le zèle dont il était capable, et fit observer avec la plus ponctuelle exactitude les règles et les observances monastiques, de façon que son abbaye devint un modèle entre les autres.

La réputation de sainteté et de science du jeune abbé ne tarda pas à se répandre au loin et parvint aux oreilles de Sigebert III, roi d'Austrasie, qui voulut le voir. Lorsque Remacle parut à la cour, son maintien, ses manières et sa conversation répondirent entièrement à la haute idée qu'on avait de sa vertu. Aussi le roi eut-il pour lui la plus haute estime et l'employa dans ses conseils, surtout lorsqu'il s'agissait de questions qui pouvaient concerner le culte et les maisons religieuses. C'est ainsi qu'il le chargea de la mise à exécution de son projet de la fondation du monastère de Cugnion, entre Bouillon et Chiny (648), qui fut le premier que le Luxembourg ait possédé.

Remacle, disent ses biographes, répondit parfaitement aux intentions du prince par la régularité et la ponctuelle observance qu'il introduisit dans cette maison. On montre encore de nos jours, sur l'emplacement du monastère, l'oratoire de St. Remacle, creusé dans le roc : il avait coutume, dit-on, de s'y retirer pour méditer à loisir sur les choses célestes, et y passait souvent des jours entiers dans les pratiques de la plus austère pénitence.

Cependant comme il observa bientôt que ce lieu n'était pas assez solitaire suivant ses désirs, à cause du voisinage de la cour et des fréquentes visites que lui

faisaient les personnes puissantes des environs, il conçut le projet de se retirer ailleurs ; et il vint choisir dans la forêt d'Ardenne un emplacement plus à l'écart où, plus arraché au commerce des hommes il pût plus librement vaquer au service de Dieu. Ceci se passait en 650 ou 651.

Vers ce temps St. Amand, évêque de Tongres se démit de son évêché pour reprendre son premier emploi de missionnaire apostolique. Le clergé et le peuple du diocèse se réunirent en conséquence à l'effet de choisir un nouvel évêque ; et les suffrages unanimes tombèrent sur l'abbé Remacle, dont la grande réputation de vertu était répétée par toutes les bouches. Le roi Sigebert, sollicité de donner son assentiment à ce choix, s'empressa d'y consentir, et Remacle fut chargé de la conduite de l'église de Tongres.

Notger et Harriger, qui ont écrit la biographie de St. Remacle, le louent surtout pour la reconnaissance qu'il a toujours conservée envers ses premiers maîtres, Saint-Sulpice et Saint-Eloy, ainsi que son désintéressement et son mépris pour les grandeurs du monde. Cette reconnaissance, ajoutent les mêmes auteurs, il la traduisit par la construction de plusieurs chapelles dans son diocèse, et qu'il consacra en leur honneur. Les conseils qu'il donna à St. Trond qui était venu le consulter sur le choix de son état et qu'il engagea à se mettre sous la conduite de Clodulphe, évêque de Metz et de léguer ses grands biens à cette église, non à la sienne, montrent bien son abnégation personnelle pour les richesses. Quant à la troisième qualité qui lui est attribuée, le mépris des dignités humaines, il la manifesta dans tous les actes de sa vie qu'il passa toute entière dans les travaux les plus pénibles, à instruire le peuple, à déraciner le vice et à vivre dans la solitude, loin du commerce des hommes, lui qui par sa naissance, par ses richesses de famille, par sa dignité d'évêque enfin, aurait pu facilement et même sans s'exposer à des reproches, goûter les douceurs de la vie.

Nous avons dit que St. Remacle fut choisi pour succéder à l'évêque Amand. Mais cette haute position ne tarda pas à lui devenir à charge : habitué à vivre dans la solitude et à passer ses jours dans une continuelle contemplation, il ne pouvait se faire au faste qui semble être naturellement attaché au titre d'évêque ; aussi ne fut-il pas longtemps sans s'apercevoir que cette dignité ne lui allait pas, malgré son zèle pour l'avancement et la propagation de la foi. Cependant il ne voulut pas non plus retourner à Cugnon, parce que comme nous l'avons déjà dit, ce monastère était trop exposé aux distractions. Il ne lui resta donc que de choisir un emplacement convenable et d'y ériger une autre retraite plus appropriée à ses désirs de solitude. Il jeta en conséquence les yeux sur une vallée située au milieu de la forêt d'Ardenne et arrosée de claires fontaines qui y faisaient croître des herbes abondantes. Cependant lorsqu'il alla la visiter, il y trouva plusieurs vestiges d'idolâtrie dont il voulut la purifier au moyen du signe de la croix ; mais aussitôt, disent les légendaires, les sources tarirent et auraient rendu cet emplacement inhabitable à cause du manque d'eau potable, par un effet de la vengeance du mauvais génie, si le saint, par un miracle, n'avait pas conjuré la puissance des esprits infernaux. En effet, il fit inciser dans un bloc de rocher qui avait donné issue à la principale de ces fontaines, une croix dans laquelle il fondit du plomb, et aussitôt l'eau reparut plus limpide et plus abondante qu'auparavant : Le saint nomma la vallée : *a-malo-mundata*, d'où le vocable de Malmédy qu'elle a retenu.

Le monastère que Remacle fit élever au même endroit n'était pas achevé, ou au moins il ne l'était que depuis fort peu de temps lorsque cet évêque s'aperçut qu'il l'avait placé hors de son diocèse. Il ne voulut cependant pas que pour cette circonstance il vint à être anéanti, mais en même temps, comme il désirait résider et mourir sur le territoire de son église il

se mit aussitôt en devoir de faire jeter les fondements d'une autre abbaye, à deux lieues environ à l'occident de la première, en une autre vallée qui servait alors pour ainsi dire de tannière aux bêtes fauves, *Stabulum*, d'où on a fait dans la suite le nom de Stavelot. Lorsque ces deux monastères furent achevés et que le roi d'Austrasie y eut ajouté des terres en suffisance, un circuit de douze lieues, pour l'entretien des religieux, l'évêque Remacle en bénit les églises vers 659 et y plaça des moines qui devaient à toujours être unis et dirigés par un seul et même abbé, comme s'ils ne formaient qu'une maison unique.

Le saint prélat ayant ainsi atteint l'objet de ses plus ardents désirs résolut de se démettre de l'épiscopat (660) et de s'enfermer à Stavelot pour passer le reste de ses jours dans la contemplation et la prière, loin du tumulte des affaires et des distractions du siècle, parce que son plus grand désir avait toujours été de vivre inconnu. Mais l'éclat que causa cette retraite, loin de cacher le saint et de le soustraire au public qui le vénérât infiniment, ne servit qu'à le mettre plus en évidence : En effet, plusieurs seigneurs austrasiens, désireux de se mettre sous sa conduite vinrent y prendre l'habit religieux et se sanctifièrent en suivant ses exemples.

Dès qu'il arriva à Stavelot, Remacle fut constitué abbé de ses deux monastères. Il y vécut encore pendant quinze ans dans la pratique la plus austère de la vie religieuse et mourut au milieu de son troupeau qu'il avait aimé comme ses enfants, le 3 septembre de l'année 675. Un de ses successeurs, St. Godvin, cinquième abbé de Stavelot l'éleva de terre et l'exposa à la vénération publique dans l'église de son monastère, dans une châsse d'argent dorée qui se trouve encore aujourd'hui dans la paroisse de cette ville.

QUESQUIÈRE, *Acta Sanctorum Belgii*, III, 419, sqq. — BEAULOY, II, 96 à 104. — RIBADENEIRA, *Les fleurs de la vie des Saints*, II, 229. — DE FELLER, *Dictionnaire historique*, litt. R. — MEISSER, Dic-

tionnaire géographique du Luxembourg, 38. — Foulzon, *Historia Leodiensis*, I, 87, sqq. — Dewez, *Histoire du Pays de Liège*, I, 5, sq. — Fisan, *Historia ecclesiae leodiensis*, 100, sqq. — Couvatin, *Encyclopédie moderne*, XIX, 360. — Taittner, *De Viris illustribus Ord. S. Benedicti*, lib. III, c. XCIX; et lib IV, c. CXLIX.

REMACLE, dit d'Ardenne, ne nous est connu que par la mention que D. Calmet fait de lui dans sa Bibliothèque lorraine, de même que Swertius dans son *Athenæ Belgicæ*. Nous copions simplement l'article : « Remacle d'Ardenne, natif de FLO-
« RINES dans le Luxembourg, jurisconsulte
« habile, conseiller, secrétaire du Roi d'Es-
« pagne, a composé quelques poésies,
« comme Palamède et d'autres pièces sa-
« crées, et trois livres d'épigrammes impré-
« mées à Paris, en 1507, in-4° »

Nous ferons observer que nous ne connaissons pas de localité luxembourgeoise, ni ancienne ni moderne, ayant nom de *Florine*. Nous savons bien qu'il existe un *Florenne* dans la province de Namur, mais qui n'a jamais fait partie du Luxembourg.

D. CALMET, Bibliothèque lorraine. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 21, note 2. — SWERTIUS, *Athenæ belgicæ*, 654.

REMI, dit de St.-Hubert, parce qu'il était religieux de l'abbaye de ce nom, est mentionné par les biographes pour avoir été célèbre copiste-calligraphe pendant le premier quart du onzième siècle, alors que cet art était encore plongé dans les ténèbres.

C^{te} DE BAC-DE-LUXVIL, Biographie liégeoise, I, 47. — DE ROBAUX DE SOUROY, Édition du: *Cantatorium sancti Huberti*, §. 12.

REMICH, Albert, C^{te} de; v. ALBERT, *cu mte*, dit de Remich.

REMSCHREIVER, ou *Remschrieiver*, *Wolbert*, est né à Luxembourg. Guillaume de Viltheim cite ce personnage comme antiquaire et numismate habile. Il semble qu'il florissait pendant le seizième ou au moins pendant les premières années du dix-septième siècle.

WILHELMUS A WILTHEIM, *Antiquar. Disquisit. histor. Luxemb.* II, c. 6. §. 3.

RENDEUX, Michel, paraît avoir vu le jour à Melreux. Après avoir obtenu les ordres sacrés il fut nommé curé de ce même endroit dont il administra la paroisse pendant 52 ans. Le curé Rendeux s'est particulièrement fait remarquer par la fondation d'une bourse d'études à l'université de Louvain et d'un bénéfice ecclésiastique qu'il attacha à l'autel de Notre-Dame-du-Rosaire dans son église. Il est mort en 1666.

Son épitaphe, qui subsiste dans la même église, est gravée sur un marbre noir, incrusté dans le mur et mesurant 0^m, 88 sur 0^m, 70, ayant aux quatre coins des têtes d'ange ailées. Elle porte les mots suivants :

SIC PERTRANSIBIT PENVTIO GLORIA MVN-
[DI.
ICY GIST SIEUR ET M. MICHEL REN-
[DEUX ;
LEQUEL AYANT ESTÉ 52 ANS CURÉ A MEL-
[REUX,
ET FONDÉ LE BÉNÉFICE DE L'AUTEL DE
[NOTRE-DAME DU ROSAIRE,
ET UNE BOURSE A LOUVAIN,
TREPASSA LE 21^{ME} DE SEPTEMBRE L'AN
a b C D e f g h I k L M n o p q r s t V X y z.

Ce singulier chronogramme final donne le milésime 1666.

Renseignements administratifs.

RÉNIER dit de Lorraine, *Reinerus*, peut-être aussi *Reginherus*, a obtenu de l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* l'article que nous allons transcrire : « 808
« — la copie de Trèves marque l'année 898
« — Reinerus, e comitibus Lotharingiæ,
« Dominus in Rodenmacher, Abbas Imperialis Monasterii Sti. Willibrordi D. Ep-
« ternacensis, cui donavit Ecclesias in
« Bergh et Rodenbach cum parte patri-
« monii. »

Cet article demande nécessairement un commentaire. En effet, et tout d'abord la leçon 808 du manuscrit de la bibliothèque de Luxembourg est évidemment fautive parce qu'en cette année il n'y a pas eu d'abbé d'Echternach du nom de

Rénier, attendu qu'Adon, sacré en 798, a vécu jusqu'en 818. Quant à celle de la copie de Trèves, elle se rapporte bien au temps où un Rénier ou Réginar II a été préposé à ce monastère, mais elle ne marque ni l'année de son intronisation (897), ni celle de son décès, 915 ou 916. Il faut donc admettre qu'elle a été placée là pour indiquer la date d'une des donations faites par cet abbé.

D'un autre côté, le même article avance que ce personnage aurait été seigneur de Rodemacher, tandis que les plus anciens documents historiques connus touchant les seigneurs de ce nom ne remontent qu'à l'année 1191 : il se peut cependant que l'assertion soit vraie en ce sens que Rénier aurait possédé des terres patrimoniales à Rodemacher, avec le droit de collation de l'église qui a bien certainement existé à cette époque reculée, puisque dans une chartre, plus jeune de sept ans seulement, il en est fait positivement mention : « Carta « Reginarii Ducis : In Moselgowe Rotin-« bach, ao 905. » Cet acte porte même le nom du personnage qui nous occupe ; nous n'en connaissons pas le texte.

L'abbé Bertels qui rapporte les mêmes gestes à ce personnage, ajoute qu'il a gouverné l'abbaye d'Echternach pendant dix-neuf ans, et qu'outre Berg et Rodemacher il lui a donné Waderlo : Faut-il traduire par Waterloo ? nous ne le pensons pas. M. Michel marque encore que sous cet abbé le monastère a acquis, vers 901, le village d'Ettelbruck, Hettilbruck, par échange fait avec Bruotbert et son épouse Cunégonde.

BEVALS, 163. — BERTHOLEY, II, P. J. IX. — Viri illustres, I, N° 19. — MICHEL, Catalogue des abbés d'Echternach, 10. — NEVEN, Histoire de Rodemacher; manuscrit. — NEVEN, édition du Luxemburgum romanum, d'Alex. de Wiltheim, 83 — Liber aureus, 83, r°; mscr. de notre biblioth.

REULANDT, *Hubert*, est né à St. Vith, pendant la seconde moitié du seizième siècle. Il apprit l'art de l'imprimerie à Anvers et à Cologne, et vint établir un atelier typographique à Luxembourg après

en avoir obtenu le privilège des archiducs, sous la date du 18 juillet 1618. Le 26 janvier 1619 il prêta le serment prescrit et continua à travailler dans cette ville jusque vers l'année 1641 où il transporta ses presses à Trèves, parce que paraît-il, le gouvernement n'exécutait pas à son égard *l'exemption de guet et garde, logement de soldat et toutes autres charges communes*, ainsi que le portent ses lettres-patentes de privilège. Depuis cette époque Hubert Reulandt n'appartient plus à la Biographie du Pays. Nous devons observer que les nombreuses éditions que cet imprimeur a livrées au public sont généralement correctes, exécutées sur de bon papier avec des caractères nets et de bonne encre.

Hubert Reulandt qui a succédé à Mathias Birthon (v. son art.) comme imprimeur à Luxembourg, doit être mort à Trèves, en 1661 ou les commencements de 1662, puisque les impressions de l'imprimerie Reulandt de cette dernière année portent le nom de Christophe-Guillaume Reulandt, son fils.

WURM-PAQUET, Dissertation sur la typographie à Luxembourg; dans: Publications de la Société archéologique du Grand-Duché, II, 48, sqq.

REUTER, quelquefois *Reutter, Jean*, est né en 1680, à Schimpach, village de neuf maisons dans la commune moderne d'Ober-Wampach. A l'âge de 26 ans il entra dans la Compagnie de Jésus, se fit recevoir docteur en Théologie et enseigna d'abord les humanités ainsi que la philosophie. Il donna plus tard et pendant huit ans le cours de théologie morale à l'université de Trèves où il mourut en 1762, à l'âge de 82 ans, qu'il avait partagés entre la prière, l'étude et les œuvres de charité. Nous avons de Jean Reuter trois ouvrages qui ont été plusieurs fois réimprimés. Ce sont : 1°. *Theologia moralis quadripartita, incipientibus accommodata*; 4 vol. in-8°; Cologne, 1750. — 2°. *Neo-Confessarius practicè instructus, seu methodus ritè obeundi munus Confessarii*; vol. in-8°; Cologne, 1750 : Ce livre a

été traduit en plusieurs langues. — 3°. *Causus conscientiae ex Theologia morali et Methodo munus confessarii ritè obeundi*; in-8°. Cologne, 1753.

DE FELLA, Dictionnaire historique, litt. R. — Les hommes illustres des Pays-Bas, II, 147. — NEYEN, Histoire de la commune d'Oberwampach; dans: *Publicat. de la société archéol. de Luxembourg*, VI, 159. — CLASEN, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 201, 306. — NAMON, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 1^{er} supplém., 134. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 40.

REUTER, *Joseph-Antoine*, est né à Luxembourg, le 3 pluviôse an X (23 janvier 1802), fils de Nicolas Reuter, propriétaire et marchand-tanneur, et d'Elisabeth Millenbach. Après avoir terminé avec une rare distinction ses études à l'université de Liège il soutint en 1824 une thèse inaugurale bien écrite et intitulée: *De substitutionibus*, et obtint le grade de docteur en droits romain et moderne. Reuter avait alors vingt-deux ans.

De retour dans sa ville natale il se fit inscrire sur le tableau des avocats attachés au Tribunal de Luxembourg; et deux ans après il reçut sa nomination de substitut du Procureur du Roi près le tribunal de Saint-Hubert, fonctions délicates dont le rendaient digne à tous égards son profond savoir, mais surtout sa rare probité. Après dix-huit mois d'exercice, le 25 août 1827, il fut appelé à siéger en qualité de Juge au même tribunal.

La révolution belge éclata sur ces entre-faites, et Reuter en adopta les principes; car dès le 16 octobre 1830, le gouvernement provisoire de Bruxelles le nomma président du tribunal d'arrondissement de Diekirch; fonctions éminentes dans lesquelles il ne put manquer d'être confirmé le 4 octobre 1832, lors de l'organisation définitive de l'ordre judiciaire en Belgique.

La reprise de possession du Luxembourg germanique par la Maison d'Orange, en juin 1839, le trouva remplissant cette dignité.

Peu de temps après, le 19 février 1840, à l'organisation nouvelle du service judiciaire, la grande réputation qu'il s'était

acquise le fit nommer président du tribunal de Luxembourg; et déjà le 8 juin 1841 il fut appelé à siéger au rang des conseillers à la cour supérieure de justice et de cassation. Mais il n'eut pas le bonheur de remplir pendant longtemps cette éminente magistrature: une maladie organique qui minait depuis plusieurs années sa constitution l'enleva à son pays le 13 avril 1844, à l'âge de quarante-un ans.

Comme juriconsulte Reuter doit être rangé parmi les luxembourgeois les plus éminents: les jugements qu'il a rédigés, et ils sont en très grand nombre, sont en effet de véritables monuments de logique pour l'argumentation et de sagesse pour le dispositif. Comme magistrat il ajoute à ces titres incontestables à la recommandation de tous celui de sa rare équité, de sa dignité à conduire les débats et ses efforts constants à faire avancer et à terminer les procès qui souvent sont trainés en longueur par pure nonchalance, afin d'augmenter les frais: car de remises de cause il n'en accordait aucune qui ne fût légitimée par les plus puissants motifs; et c'est par cette inflexible sévérité qu'il était parvenu à faire disparaître un immense arriéré qu'il avait trouvé à son arrivée à Diekirch, ainsi qu'à empêcher qu'un état de choses semblable ne se formât près du jeune tribunal réorganisé de Luxembourg, qui avait eu le temps de vider son ancien rôle pendant le statu quo politique auquel les événements de 1830 à 1839 l'avaient condamné. La conduite pleine de dignité et de fermeté du Président Reuter est dès lors à proposer pour modèle à ses successeurs dans tous les pays qui ont des tribunaux et des plaideurs.

Reuter n'a publié, que nous sachions, que sa thèse inaugurale dont nous avons donné le titre, et qui se trouve reproduite, croyons-nous, dans les Annales de l'ancienne université de Liège.

Souvenirs contemporains. — Notes communiquées. — Etat civil de la ville de Luxembourg. — Annuaire de l'Université de Liège, 1830, page 66. — NAMON, Catal. Bibl. Luxbg., 239.

REUTER, Nicolas le ou de; v. RUYSTRE, Nicolas le ou de.

REYNARD, Antoine, né à Junglinster, le 1^{er} janvier 1808, capitaine-adjutant de place de 2^e classe, décoré de la médaille de Java, décédé à Arlon le 21 août 1858.

Le capitaine Reynard débuta dans l'armée des Pays-Bas comme soldat à la 12^e division d'infanterie, le 12 juin 1826. Il fit partie de la division expéditionnaire pour les Indes-Orientales, le 30 novembre 1826 et devint sous-officier.

Après avoir fait les campagnes de 1827, 1828 et 1829 aux Indes il revint en Europe le 28 avril 1830. Il entra dans l'armée belge pour continuation de service, le 5 novembre suivant et fut nommé sous-lieutenant au régiment d'élite, le 31 mai 1834. Mis en non activité pour infirmités, il fut placé à la section de réserve le 5 avril 1846 et nommé adjudant de place de 3^e classe, le 3 janvier 1847. Promu au grade de lieutenant-adjutant de place de 2^e classe, le 24 juin 1853, Reynard obtint le brevet de capitaine le 23 juillet 1856.

Le capitaine DE REUTER, Nécrologe des officiers de l'armée belge.

RICHARD, Jean, ne nous est connu que par les quelques mots que l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* lui a consacrés et que nous transcrivons : « 1312. « Joannes Richardus Luxemburgensis Episcopus Ratisbonensis S. R. I. Princeps. »

Viri illustres, I, N° 16.

RICHARD, Jean-Henri-Michel, fils de Théodore Richard, de Clervaux, et de Marguerite Servais, de Wiltz, est né au dit Clervaux, le 4 septembre 1750.

Théodore Richard, père de Jean-Henri-Michel auquel cet article est consacré, doit recevoir ici une mention particulière pour avoir introduit l'importante industrie de la tannerie de cuir fort à Clervaux (vers 1741) comme son beau-père, Richard Servais et Michel Servais son fils, l'avaient

importée à Wiltz vers 1710. Ce dernier avait été apprendre cet état à Stavelot, tandis que son beau-frère en obtint les notions nécessaires à Wiltz, chez Michel Servais et Pierre Thilges, son associé.

Théodore Richard, dont il vient d'être question, avait un frère nommé *Gilles ou Egide*, qui se fit Jésuite. Il fut le dernier provincial de son ordre pour la Belgique. Après la suppression de sa compagnie il revint mourir dans sa famille à Clervaux, et fut inhumé à Munshausen, qui formait alors la paroisse. On dit que jamais il n'a voulu révéler aucun des secrets des Jésuites (textuel communiqué).

Jean-Henri-Michel Richard fit ses humanités au collège des Jésuites à Luxembourg. De là il alla suivre les cours de droit à l'université de Louvain où il obtint le grade de Docteur utriusque juris le 17 août 1775. Il prêta le 2 octobre suivant le serment d'avocat devant le conseil provincial de Luxembourg où nous le voyons encore en 1786 figurer sur le tableau du barreau.

Nommé plus tard capitaine et prévôt de St. Mard et Virton, il remplit ces dernières fonctions jusqu'à leur suppression après la conquête du pays par l'armée française, qui, paraît-il, se saisit de lui et le traîna dans les prisons de Mont-médy, sous le prétexte sans doute de son attachement à la Maison d'Autriche.

Relâché après le retour de l'ordre, J.-H.-M. Richard se retira à La Trapperie, près de Habaye-la-vieille, au sein de la famille d'Anethan qui était de ses amis, où il passa le reste de ses jours et mourut célibataire en 1814, à l'âge de 64 ans.

Le 16 janvier 1812 J.-H.-M. Richard fit son testament par lequel entr'autres legs faits à sa famille, il fait don d'une somme de 2000 francs à distribuer aux pauvres des deux villages de Habay, dans la proposition de deux tiers à ceux de Habay-la-vieille et le troisième à ceux de Habay-la-neuve.

Dans un second testament ou Codicille, en date du 23 février de la même année 1812, il dit : « La providence ayant ac-

« cordé à tous mes neveux et nièces une
« existence honnête et aisée, ils ne pour-
« ront qu'applaudir à la résolution que
« j'ai prise de donner une bonne part de
« la petite fortune que je tiens de la même
« providence aux pauvres de Clervaux
« d'où elle me provient et de faire telle
« autre institution chrétienne qui pourrait
« conduire les hommes à une plus parfaite
« connaissance de Dieu. En conséquence
« je mets à la disposition de mon frère »—
Jean-Gilles Richard, de Clervaux, époux
de Anne-Marie Faber, de Hosingen—
« les fonds ci-après désignés à charge de
« faire dire par le vicaire du même lieu,
« tous les mois une messe pour le salut
« de mon âme, celle de mes père et mère,
« parents et amis, et pour que Dieu ac-
« corde aux vivants de ma famille une
« prospérité compatible avec la félicité de
« l'autre vie; il dira aussi une treizième
« messe le jour de mon anniversaire. Je
« désirerais encore que le même vicaire
« fût un homme assez iustitru à pouvoir
« faire les dimanches qu'il n'aurait pas
« d'empêchement, une courte instruction
« sur les merveilles de la création sans né-
« gliger celle sur le catéchisme et l'évangile
« du jour; persuadé qu'une connaissance
« plus étendue de ces merveilles excitera
« à la fois dans ses auditeurs l'admiration
« et l'amour du créateur, par suite celui
« du prochain; de ces deux points dépend
« toute la loi et la paix dans le ménage
« et la bonne intelligence entre tous les
« habitants du même endroit. Pour donner
« d'autant plus de facilité au vicaire de
« remplir ce double but mes héritiers lui
« procureront le *Traité par Sturm sur les*
« *œuvres de Dieu dans le règne de la*
« *nature pour chaque jour de l'année,*
« dont il pourra lire quelques chapitres, si
« ainsi monsieur le curé le trouve conve-
« nir; en outre on achètera deux autres
« traités sur l'évangile, je joindrai une
« note indicative des auteurs auxquels il
« faudra donner la préférence, l'un restera
« pour toujours attaché à la maison curiale
« et l'autre à celle du vicaire; on donnera

« au curé un exemplaire du traité par
« Fluvén, qui aura la même destination.
« Si cette institution ne pouvait pas être
« remplie convenablement, il sera libre à
« mes neveux ou leurs descendants en ligne
« directe, établis à Clervaux de la convertir
« en toute autre institution chrétienne qui
« paraîtrait plus méritoire pour moi et plus
« utile aux habitants de cette commune,
« avec cette restriction cependant qu'on ne
« pourra employer tout au plus que la
« moitié du legs à l'une ou l'autre institu-
« tion, car les pauvres ont aussi des droits
« à ma succession: la vue d'un malheureux
« a souvent été pour moi un reproche
« muet de la différence qu'il y avait entre
« lui et moi. Qu'a-t-il fait pour être dans
« la misère? qu'ai-je fait pour être dans
« l'aisance? Emu de cette observation,
« je donne aux pauvres de mon endroit
« natal le produit du surplus de la somme
« léguée, et en attendant que l'institution
« projetée ait son accomplissement, le
« revenu de la totalité leur sera distribué;
« mais pour que cette distribution se fasse
« avec justice et sans interruption, tous
« mes neveux et nièces ou leurs descen-
« dants en ligne directe s'assembleront
« tous les ans au mois de septembre à
« Clervaux et conviendront de l'usage qu'il
« faudra faire de la somme qui n'aurait
« pas eu une destination fixe; ils dresse-
« ront une liste contenant les noms des
« pauvres qu'il faudra soulager, et de
« quelle manière, soit en espèces, denrées
« ou habillements; le même jour on leur
« produira celle de l'année précédente por-
« tant déclaration signée qu'on y a satis-
« fait. La formation de cette liste ne pourra
« se faire qu'à l'intervention du curé, qui
« par état va trouver la misère dans son
« réduit et connaît les indigents qui sont
« le plus recommandables par leur bonne
« conduite.

« Pour pourvoir aux frais de ces diffé-
« rentes dispositions, j'assigne d'abord le
« rendement de cinquante écus ancien cours
« de Luxembourg, de la ferme de Merle,
« dite Burgundischer Hof, que j'ai achetée

« de Monsieur de Maréchal; en outre
« douze mille francs qui seront placés en
« biens-fonds ou constitution de rente chez
« des propriétaires aisés qui fourniront
« bonne hypothèque. En attendant que
« ces argents soient placés, les intérêts
« des billets de change que j'ai sur diffé-
« rents particuliers concourront au profit
« des pauvres jusqu'à concurrence de douze
« mille francs. Lorsque mes neveux de
« Clervaux et leurs descendants, qui seront
« établis au même lieu, et que je nomme
« exécuteurs testamentaires des présentes,
« pourront placer ces argents avantageuse-
« ment, ils stipuleront en cette qualité,
« que les intérêts en seront payés en leurs
« mains pour être employés à l'accomplis-
« sement de mes volontés dernières, con-
« signées dans le testament de ce jour.
« Observant que ni ces fonds, ni la dite
« ferme ne pourront dans aucun temps
« être envisagés que comme une propriété
« de ma famille qui tomberont en partage
« au moment qu'on voudra leur donner
« une destination contraire à cette disposi-
« tion, car je veux que le bien se fasse
« selon ma volonté ou qu'il ne s'en fasse
« pas de ma part. Mais pour prévenir ce
« partage, s'il est possible, je déclare que si
« aucune des premières institutions pieuses
« ne pouvait avoir lieu, toute la somme
« ainsi que la ferme deviendra le patri-
« moine des pauvres, dont le produit
« annuel sera distribué de la manière
« prescrite, car il y aura toujours des
« pauvres à Clervaux et rien ne peut em-
« pêcher de faire des aumônes.

«..... Je n'exige pas qu'on
« donne à mes institutions une sanction
« légale; il sera libre aux exécuteurs tes-
« tamentaires de ne la demander que pour
« une partie ou pour rien du tout, cela
« dépendra de l'espèce d'institution pieuse
« qu'on adoptera et des circonstances dans
« lesquelles on se trouvera. Dans tous les
« cas j'ai la flatteuse espérance que le pa-
« trimoine des pauvres aura une garantie
« inviolable dans la probité de mes neveux
« de Clervaux, soutenue par une surveil-

« lance scrupuleuse des autres et de leurs
« descendants, et dans le zèle apostolique
« d'un curé temporaire du même lieu, qui
« ne souffrira pas qu'on porte la moindre
« atteinte à ce patrimoine; l'autorisant
« par les présentes de faire en ce cas ses
« réclamations même judiciaires, là où il
« appartiendra; à cet effet mes héritiers-
« feront faire deux copies de mon testa-
« ment, dont une sera remise au dit Curé
« et l'autre translaturée en langue allemande
« au vicaire de la même commune. Cette
« dernière contribuera à perpétuer le sou-
« venir de mes bonnes intentions en faveur
« des pauvres et des obligations de mes
« héritiers envers eux. Le curé de Cler-
« vaux ne pourra cependant pas faire
« usage de l'autorisation que je viens de
« lui donner que pour s'opposer au par-
« tage de la part des fonds légués aux
« pauvres, tant et si longtemps qu'une force
« majeure ne cherche pas d'en changer la
« destination ou le mode de la distribu-
« tion.....»

Notes. — Renseignements fournis. — Archives du Palais, à Luxembourg. — Protocole du notaire F. J. VANNEURS, en l'étude du notaire DIEZEL-HOLLENFELTZ, à Dickirch.

RICHARDOT, *Pierre*, fils de Jean Richardot, président du Conseil privé, à Bruxelles, est né vers l'année 1575. A l'âge de sept ans ses parents le mirent à l'abbaye de St. Vaast à Arras, et il y demeura jusqu'en 1607 où les archiducs le nommèrent 61^e abbé de St. Willibrorde à Echternach, pour succéder à Jean Bertels (v. son art.).

Pierre Richardot qui avait déjà précédemment rempli avec distinction plusieurs dignités monacales, était monté par degrés au faite des honneurs. Il reçut la consécration abbatiale des mains de l'évêque d'Azot, suffragant de Trèves.

Dès qu'il eut pris possession de son abbaye il mit tous ses soins à éteindre les dettes que son prédécesseur avait été obligé de contracter pour payer sa rançon et celle de son monastère, menacé de pillage et d'incendie par une troupe hollan-

daise qui était venue par une nuit obscure faire irruption à Echternach et emmener le pauvre abbé Bertels avec plusieurs religieux prisonniers à Nimègue. Il chercha ensuite à augmenter le nombre des moines afin que la discipline et la piété ne vissent pas à s'attiédir si les offices n'étaient célébrés que par quelques-uns.

Il donnait lui-même l'exemple par sa frugalité et son assiduité à tous les exercices monastiques ; du reste, stricte et sévère envers les négligents, il était doux et affable à l'égard des autres.

D'un autre côté, comme les bâtiments de l'abbaye demandaient de grandes restaurations, il s'y appliqua avec ardeur et une si sage économie qu'on aurait pu croire qu'il puisait dans un trésor sans fin, tandis qu'à son entrée en fonctions il n'avait trouvé qu'une caisse vide : l'église, les cellules, l'infirmerie et en général toutes les dépendances du monastère furent par ses soins remis en bon état.

L'abbé Richardot qui a vécu à une époque de troubles et d'inquiétudes, fut plusieurs fois employé dans des négociations importantes, tant pour sa propre maison que pour l'Etat ; et dans toutes il s'est conduit en diplomate habile et prudent. Ses travaux et ses soucis continuels minèrent peu à peu sa santé ; une ophtalmie intense à laquelle se joignirent bientôt de graves accès de goutte, finirent par le rendre tout à fait impotent, à tel point qu'il fut obligé de se faire d'abord conduire, ensuite même porter au chœur pour assister aux heures canonicales, car il ne voulait jamais, même lorsqu'il était tourmenté par les plus atroces douleurs, consentir à s'en absenter.

Richardot, dit Bertholet, se rendit en outre recommandable en ce qu'il a enrichi la bibliothèque de son abbaye de beaucoup de livres destinés à l'instruction et à l'éducation des religieux.

Il est mort le 14 février 1628, à l'âge de 53 ans et après une prélature de 21. Il fut inhumé près du maître-autel, et on lui plaça l'épithaphe suivante, en forme de chronogramme :

BIS SEPTEM PROFERT FEBRARIIVS ÆTHERA
[PHOBOS
FORTE RICHARDOTVS PETRVS VT ASTRA
[LENET.

Lorsqu'en 1823 on ouvrit son tombeau on trouva son corps encore en assez bon état de conservation. Sa longue étole en soie, ses sandales et sa barbe ont été conservées : elles se trouvent aujourd'hui déposées au presbytère d'Echternach.

Pierre Richardot avait un frère aîné, nommé Jean, qui fut d'abord évêque d'Arras, ensuite archevêque de Cambrai et membre du Conseil privé. Ce dernier mourut le 28 février 1614, dans un âge peu avancé, auteur de commentaires sur quelques épîtres de St. Paul, dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque de Luxembourg, sub n° 136, et avec la date de 1612. Deux petits volumes in folio, sur papier.

BERTHOLET, II, P. J. XI. — v. STRANBERG, Metropolis Ecclesiae Treverensis, I, 538, sq. — Biographie universelle, XXXVII, 876, sq. — CLASEN, Catalogue de la Bibliothèque de Luxbrg., 264 et 277. — Notes de M. l'abbé ENGLISH.

RITTER, Jean-Henri, fils de Louis Ritter, échevin de la haute justice et maître de poste à Sarbourg, et de Anne-Marie Krischel, est né au dit Sarbourg, le 14 septembre 1754.

Dans les anciens documents que nous avons sous les yeux, la famille Ritter porte la qualification de prænobilis et jouit d'un écusson équestre dont les émaux nous sont restés inconnus : il porte un chevron de accompagné de 3 étoiles à 6 raies de, deux en chef et une en pointe. Cette famille originaire d'Ulm, s'est déjà pendant la seconde moitié du seizième siècle, habituée à Sarbourg : Le 30 août 1590, Erhard Ritter, se disant *de et à Kaltenbrun*, conseiller aulique du prince de Tyrol et son trésorier, testa en faveur de sa famille, lui léguant des sommes très considérables sur les salines de Salzbourg ; mais il paraît que ces libéralités n'ont pas pu être touchées par les légataires.

Jean-Henri Ritter fit ses études huma-

nitaires au collège des Jésuites à Trèves. Il prit ensuite service dans les armées de France, sous Louis XV; mais voyant après quatre ans que dans la carrière militaire il ne trouverait pas l'occasion de faire son chemin, il quitta les drapeaux et vint dans le Luxembourg où il se voua au notariat auquel il fut admis en 1781, avec résidence à Grevenmacher. Outre les fonctions de notaire il occupa encore, de 1782 à 1795, celles de procureur et de greffier près de plusieurs justices seigneuriales des environs, comme du reste c'était l'usage à cette époque.

A l'entrée des Français dans le Pays, il fut nommé Juge de paix de son canton, sous la date du 5 fructidor an III (22 août 1795), signé Willmar, substitut agent national à Luxembourg. Cette magistrature ayant dans la suite été déclarée incompatible avec les fonctions de notaire, J.-H. Ritter opta pour ces dernières, et prêta le 13 vendémiaire an XIII (5 octobre 1804) le nouveau serment prescrit pour les notaires, après avoir, par décret impérial du 22 fructidor précédent (le 9 septembre 1804), été confirmé dans cette charge.

Le 17 janvier 1807, le préfet Lacoste le nomma aux fonctions de maire de la commune de Grevenmacher, en remplacement du sieur de Thierry, décédé, et pour le temps que celui-ci aurait encore eu à courir. Cependant, le 12 décembre de la même année, époque du renouvellement quinquennal des magistrats municipaux, il obtint un nouveau brevet, de même qu'en 1813.

J.-H. Ritter présida plusieurs fois sous l'Empire le collège électoral de son canton.

La mairie, à cette époque, présentait des difficultés multipliées à cause du passage continu des troupes et des malheurs du temps. Et c'est dans l'accomplissement de ces fonctions que J.-H. Ritter s'est rendu, on ne peut plus, recommandable par son dévouement civique envers ses concitoyens, comme les faits que nous rapporterons le démontreront.

En 1812 Ritter a inauguré dans sa commune le monument dit du Roi de Rome, qui subsiste encore dans un état parfait d'entretien: C'était l'époque de la plus grande prospérité et de l'apogée de la puissance du premier Empire français. Mais bientôt après arrivèrent les sinistres de la campagne de Russie, puis la fatale bataille de Leipsic et la retraite de l'armée en France.

Vers la fin de 1813 l'évacuation des malades et des blessés arrivant des bords du Rhin par la Moselle présentait à Grevenmacher le spectacle le plus navrant: Les malheureux abordaient ordinairement vers le soir, entassés dans des bateaux pestiférés, dénués de tout et accompagnés tout au plus de quelques infirmiers qui, au lieu de les soigner les dévalisaient très souvent s'il leur restait quelque chose. Il fallait les débarquer, leur procurer un gîte, les nourrir, les panser. Dans ces déplorables circonstances, dont la mémoire est restée fraîche encore à Grevenmacher après un demi-siècle, les habitants, leur maire en tête, firent des prodiges de dévouement et d'abnégation, car l'autorité supérieure n'avait pris aucune mesure, abandonnant le tout aux soins des autorités locales du passage.

D'un autre côté, la mortalité parmi les malades et les blessés était devenue si grande que le cimetière ordinaire ne suffit bientôt plus pour les enterrements: Il fallut en créer un second pour les militaires qui succombaient tous les jours en grand nombre; et la contagion dysentérique fit de tels ravages que l'on renonça même à sonner le glas funèbre. Les villageois ne se rendaient plus à Grevenmacher; les marchés n'étaient plus approvisionnés; aucun logement militaire, malgré les grands passages de troupes, n'était assigné, etc., etc.: c'était une époque terrible, disent les témoins contemporains. Mais ce ne fut point là tout encore: des militaires l'épidémie passa aux habitants et devint bientôt tellement générale dans la localité que en moins de

trois mois de temps l'état civil a eu à enregistrer plus de trois cents actes de décès sur une population de 1900 âmes que le dénombrement de l'année précédente y avait notées !

Cependant le maire J.-H. Ritter ne laissa pas un instant refroidir son dévouement humanitaire et civique ; nuit et jour il était sur pied cherchant à apporter quelque soulagement aux malheureux que la commune avait à soigner et très souvent à faire inhumer le lendemain ; et malgré les innombrables occupations qui devaient prendre tous ses moments à donner les ordres nécessaires comme à veiller à leur ponctuelle exécution, on l'a même vu plus d'une fois panser lui-même des plaies gangrénées que d'autres avaient négligées dans la croyance que le blessé succomberait quelques heures après : Ce zèle, ce dévouement ne se ralentit même pas au moment où, frappé dans sa propre famille par la perte de deux victimes du typhus, il eut beaucoup à craindre d'en être lui-même attaqué ! Mais si pendant les ravages de la contagion la Providence le conserva debout pour aider à faire donner des secours à ceux qui étaient atteints de cette cruelle affection, elle ne l'épargna pas cependant ; car après la fin de l'épidémie, alors que les militaires malades qui devaient passer par Grevenmacher furent expédiés plus loin et les morts enterrés, le maire Ritter, exténué de fatigues et de travaux, tomba malade à son tour et fut un moment à deux doigts de la mort. Il eut cependant le bonheur de se relever, mais pour se voir condamné à de nouveaux dangers.

En effet, à cette époque de néfaste mémoire pour la ville de Grevenmacher, ce ne fut pas assez pour elle d'avoir eu à donner des soins aux blessés et aux soldats malades à leur passage, elle eut encore à pourvoir aux besoins tout aussi pressants des détachements de l'armée qui y arrivaient journellement pour être ensuite dirigés partie sur Luxembourg, partie sur Metz ou sur Thionville, car

Grevenmacher était un lieu d'étape, c'est-à-dire de halte d'une nuit et d'obligation pour les habitants de fournir la nourriture nécessaire à tous. Il est facile de concevoir que ces sacrifices prolongés durent finir par épuiser les ressources de la ville ; aussi arriva-t-il un moment où le dénouement fut complet, même dans les familles les plus aisées ; et cependant les besoins subsistaient, ils se renouvelaient tous les jours. L'autorité communale, le digne maire Ritter en tête, se vit dès lors obligée de créer des ressources nouvelles : un comité de secours fut constitué qui s'adressait aux communes des environs, pour obtenir des subsides en vivres, vêtements, linge et numéraire, car tout était venu à manquer. Et par ces démarches, toutes inspirées par Ritter, on fut remis dans la possibilité de continuer à fournir aux troupes de passage les livraisons que celles-ci exigeaient et dont elles avaient grandement besoin.

Grevenmacher n'était pas encore remis de cette panique, car c'en était une véritable, que les alliés, faisant invasion en France, se présentèrent à leur tour avec les mêmes exigences : bien que dans cette circonstance cette ville n'ait pas été traitée tout-à-fait en pays conquis, ses habitants eurent néanmoins à souffrir des péripéties bien pénibles et même dangereuses. En effet, à l'occupation du pays par un corps de l'armée hessoise destiné à bloquer la capitale, Grevenmacher dut pourvoir à tous les besoins du quartier-général du prince héréditaire établi à Roodt : Tous les cinq ou six jours arrivait un employé de la cuisine du prince avec une longue pancarte d'objets à fournir, non seulement pour la table du prince mais toutes sortes d'articles de consommation, de toilette et autres : il fallait livrer tout sous peine d'exécution militaire ; et cela a duré pendant de longues semaines !

Vers la même époque encore, on avait octroyé à Grevenmacher un commandant de place : C'était un vieux capitaine nommé Jung, qui avait toutes les mauvaises qua-

lités du soldat pillard. Pendant toute la durée du séjour de Jung, le maire Ritter se vit tous les jours exposé à toutes les vexations imaginables et même aux plus grands périls pour sa vie. En effet, un jour qu'il lui avait été impossible de fournir assez prestement certains objets dont le commandant exigeait la livraison sur le champ, ce dernier s'emporta tellement qu'il lui aurait fait un mauvais parti si, prévenu d'avance et à temps il ne s'était fait enfermer dans une armoire afin d'échapper aux brutalités dont il était menacé. Ne l'ayant pas découvert malgré de minutieuses perquisitions, Jung se mit à maltraiter les membres de la famille du maire fugitif. Une autre fois, pendant le passage de troupes russes, on s'empara de J.-H. Ritter et on le conduisit d'écurie en écurie entre deux cosaques, les Canschuoks levés, pour faire amener tous les chevaux de l'endroit. Et des scènes analogues se reproduisaient presque journellement, au point qu'il était très rare que le maire et les membres de sa famille pussent se reposer pendant une nuit entière; plusieurs fois même ils ont été sans voir le lit.

Ce ne fut qu'après l'annexion du Grand-Duché au royaume des Pays-Bas que le repos s'est rétabli: Une heureuse disposition du roi Guillaume I^{er} ayant déclaré que Grevenmacher n'était plus une étape, les troupes de la Confédération germanique, destinées à aller tenir garnison dans la forteresse de Luxembourg n'ont conservé que le droit de passage sur la route militaire qui traverse la localité, sans pouvoir s'y arrêter.

J.-H. Ritter resta à la tête de l'administration urbaine de Grevenmacher sous le Gouvernement des Pays-Bas et jusqu'à son décès, le 1^{er} décembre 1820. Il avait été marié deux fois, le 26 avril 1781 à Marguerite Holtgen, et le 28 avril 1795 à Marguerite Gerlinger. Cette seconde union a produit quatre fils et deux filles: l'aîné des fils est notaire et membre des Etats du Grand-Duché; les deux puînés sont capitaines dans l'armée belge, l'un

d'artillerie, l'autre d'infanterie; le quatrième enfin est mort au Texas. Les deux filles ont fait des alliances honorables.

Renseignements fournis. — Titres originaux. — Almanachs du Grand-Duché. — Etat civil.

ROBERTI, *Jean*, né à St.-Hubert, le 4 août 1569 fit ses humanités au collège des Jésuites de Liège et son cours de philosophie à celui des Trois-couronnés de Cologne où il remporta la première place à la promotion des maîtres-ès-arts, le 12 février 1592. La même année il entra au noviciat des Jésuites de la province du Rhin, à Trèves, et enseigna depuis avec réputation la théologie et l'Écriture-sainte aux universités de Douai, de Trèves, de Wurtzbourg et de Mayence, dans laquelle dernière il se fit recevoir docteur dans cette faculté. Il fut aussi recteur du collège de Paderborn. Il fit de même un assez long séjour à Liège et vint mourir d'une manière très édifiante à Namur, le 14 janvier 1651, à l'âge de près de 82 ans.

Jean Roberti est auteur de vingt ouvrages imprimés, concernant les belles-lettres, la théologie, la controverse et l'histoire ecclésiastique, la plupart écrits en latin; ces œuvres prouvent qu'il était versé dans les branches qu'il touchait, bien qu'il ait quelquefois mérité le reproche d'être plus subtil déclamateur que profond logicien. Son style en général est simple et facile. Nous allons donner les titres de ses divers écrits: 1°. *Dissertatio de superstitione*; in-16°. Trèves, 1614. — 2°. *Mysticæ Ezechielis quadrigæ; id est sancta quatuor Evangelia historiarum et temporum serie vinculata; græcè et latinè*. In folio. Mayence, 1615. — 3°. *Tractatus novi de magneticâ vulnerum curatione, auctore D. Rodolpho Goclenio, etc., brevis anatomie*; in-18°. Louvain, 1616. — 4°. *Goclenius heautontimoroumenos; id est, Curationis magneticæ et unguenti armarii ruina, adversus Goclenii magneticam synarthrosin*; in-12°. Luxembourg, 1618. — 5°. *Metamorphosis magnetica Calvino-Gocleniana*; in-16°. Liège, 1618. — 6°. *Goclenius*

magus serio delirans; adversus libellum ejus, quem Morosophiam inscripsit; in-12°. Douai, 1619 — 7°. Curationis magneticæ et unguenti armarii magica impostura; sive Responsio ad disputationem Joannis-Baptistæ ab Helmont, medici pyrotechnici; in-12°. Luxembourg, 1621. — 8°. Nathanaël Bartholomæus, demonstratio qua clarè probatur Nathanaëlem esse ipsum Apostolum Bartholomæum; in-4°. Douai 1619. — 9°. Ecclesiæ Anglicanæ reformatæ basis impostura; cum epistolâ ad ill^m atque amp^m Serenissimi Magnæ Britannæ Regis consiliarios. Discutitur etiam obiter consilium profectionis, sive fugæ in Angliam Marci-Antonii de Dominis, quondam archiepiscopi nunc archiapostatæ. Reducendis reductis, maximè Anglis; in-32. Luxembourg, 1619: *Dans cet ouvrage, l'auteur attaque deux synodes tenus en Angleterre.* — 10°. Historia Sancti Huberti, principis Aquitani, ultimi Tungrensis et primi Leodiensis episcopi, ejusdemque urbis conditoris, Arduennæ apostoli, magni Thaumaturgi; cum notis, paralipomenis et quæstionibus Hubertinis; petit in-4°. Luxembourg, 1621. — 11°. Sanctorum quinquaginta Jurisperitorum elogia, contra populare commentum de solo Ivone; in-16°. Liège, 1632. — 12°. Legia catholica, qua ostenditur Leodienses episcopos omnes a Sancto Materno, quem Sanctus Petrus Apostolus misit, Catholicos fuisse; in-32°. Liège, 1633. — 13°. Vita Sancti Lamberti, vigesimi noni Tungrensis Episcopi et Martyris, ex antiquis, probatisque authoribus et chartis collecta et edita; in-12°. Liège 1633. — 14°. De l'Idolâtrie prétendue de l'Église romaine en l'adoration des images; in-12°. Liège, 1635. — 15°. La confession de foy des prétendus reformez de Flandre, convaincue de fausseté dans tous les articles où elle est contraire à la doctrine de l'Église romaine; in-12°. Liège, 1642. — 16°. Parallela Sacro-Sanctæ Missæ et Cœnæ hæreticæ, præside R. P. Joanne Roberti proposita disputationi a Joanne Eringo. — 17°. Considérations adressées aux habitants de

Liège, pour les porter à retenir la foi catholique. Français et flamand. — 18°. Magia fanatica. — 19°. Contemptus mundi, autore anonymo. Opusculum pium versu rythmico conscriptum, a J. Roberti, S. J. publicatum; in-12°. Luxembourg, 1618. 20°. D. Theofridi Ordinis S. Benedicti, abbatis et domini Efternacensis, Flores Epitaphii Sanctorum, libris quatuor, hactenus nunquam editi; opus multa pietate, eruditione multigenâ, et verè florida refertum. Joh. Roberti ex duobus MSS. biblioth. Efternacensis S. Clementis-Willibrordi descripsit, recensuit, distinxit et notis illustravit. Floruit Theofridus antè annos DL; cujus et vita ab eodem Roberti addita; in-4°. Luxembourg, 1619. — Enfin la bibliothèque de Luxembourg possède un ouvrage en deux volumes in folio, Paris, 1688, et intitulé: « R. P. « Roberti Aurifodina universalis scientiarum divinarum et humanarum per sententias distributa. » Ce livre doit-il être attribué au même auteur? Nous hésiterons à l'admettre.

MOUSNI, Supplément, III, 631. — C^{te} DE BÉC-DE-LIÈVRE, Biographie liégeoise, II, 83, sqq. — PAQUET, 64. — D. CALNET, Biblioth. lorraine; et Catalogue des auteurs lorrains. — LA GARDE, Notice sur les Luxembourgeois célèbres, 24, sq. — PIERRET, I, fol. LXXIV. — SVRETIUS, Athenæ Belgicæ, 462. — BATHOLET, VIII, 194, sq. — DE FEUER, Dictionn. histor. litt. R. — AB HONTHEIM, Histor. Trevir. Diplom., III, 224. — COURTIN, Encyclopédie moderne, XX, 47. — CLASEN, Catalogue de la Biblioth. de Luxembourg, 204, 233, 378, 404, 466. — Biographie universelle, XXXVIII, 218, sq. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 24, sq.

ROBERTI, Pierre, était frère aîné de Jean Roberti qui précède, et naquit comme celui-ci à St.-Hubert vers l'année 1566. Après avoir fait de bonnes études et pris le degré de licencié en théologie il entra à l'abbaye de Munster, à Luxembourg où il prononça ses vœux en 1584.

L'abbé Benoît Hamblin étant mort le 5 juin 1602, Pierre Roberti fut désigné le 9 juillet de la même année pour lui succéder. Son élection ayant été confirmée par les archiducs, sous la date du 27 août,

et par l'archevêque Lothaire, le 16 novembre suivant, le nouveau prélat se fit sacrer au monastère de St. Martin, à Trèves, le 1^{er} décembre de la même année.

Le gouvernement de Pierre Roberti est remarquable dans les Annales de l'abbaye de Munster, de même que dans l'histoire du Pays. En effet, lorsqu'il prit en mains le gouvernail de cette maison, son monastère n'était pas encore rétabli après sa destruction par ordre de Charles-Quint, en 1544, ou plutôt la construction des nouveaux édifices sur un autre emplacement n'était pas achevée. Ses premiers soins furent donnés à cet objet. Dès qu'il eut élevé les bâtiments nécessaires pour assurer la régularité claustrale de son institution il chercha à y augmenter le nombre de religieux de même qu'à y faire fleurir le goût des bonnes études. Dans ce dessein il y attira d'excellents professeurs qui furent chargés d'enseigner aux novices les saintes écritures et la théologie; et pour exciter l'émulation de tous il assistait lui-même aux leçons. C'est ainsi qu'il parvint à former en peu de temps des personnages très instruits et très zélés, au point que sa maison s'acquittait bientôt une réputation bien méritée de régularité et de science, de manière que plusieurs abbayes étrangères lui demandèrent de ses religieux pour procéder à leur réforme.

D'un autre côté, l'abbé Bertels (v. son art.) avait bien obtenu des cordeliers de la ville de Luxembourg la restitution du corps du roi Jean, surnommé l'aveugle; mais dans l'état où se trouvait son monastère à cette époque, il n'y avait pas eu à penser à donner à ce vaillant et bien aimé prince une sépulture digne de lui. Lorsque l'abbé Roberti eut achevé la construction de son église il se crut en devoir de solliciter de la munificence de l'Archiduc Albert d'élever un monument convenable au héros de Crécy; et il réussit dans cette démarche patriotique: le mausolée, tout en marbre blanc avec la statue du prince, de grandeur naturelle, fut placé

au milieu du chœur de la nouvelle église; il coûta vingt-sept mille florins de Brabant, et le célèbre Puteanus y mit l'épithaphe suivante, gravée en lettres d'or:

JOANNES REX BOHEMIÆ,
COMES LUXEMBURGENSIS,
HENRICI VII. IMPERATORIS FILIUS,
CAROLI IV. IMPERATORIS PATER,
WENCESLAI ET SIGISMUNDI IMPERATORUM
[AVUS,
PRINCEPS ANIMO MAXIMUS,
SED UNO CORPORIS VITIO INFELIX, QUOD
[CÆCUS;
IN BRITANNOS AUXILIA PRO REGE AFFINE
[DUCENS
PROELIO CRESSIACO CECIDIT.
ACIE DISRUPTA, REBUSQUE DESPERATIS IN
[VICTORES IRRUIT,
ET CUM NON VIDERET HOSTEM, PERIIT
NON PUGNANDO TANTUM, SED OCCUMBENDO
FORTIS.
C10CCCXLVI. IX. KALEND. SEPTEMB.
TANTUM HEROEM
IACERE SINE EPITAPHIO
MAGNUS BELGARUM PRINCEPS ALBERTUS
NON PASSUS,
LIBERALITATE ET MUNIFICENTIA SUA
MONUMENTUM HOC FIERI CURAVIT;
ET INIQUE SORTIS, SED INVICTÆ VIRTUTIS
[MEMORIAM
AETERNITATI COMMENDAVIT
C10CXCXIII.

L'abbé Roberti gouverna l'abbaye de Munster pendant trente-quatre ans et mourut le 14 octobre 1636, à l'âge de 71 ans, après cinquante-deux de profession religieuse. Il a été inhumé à côté du tombeau de Jean l'aveugle et ses religieux inscrivent sur la dalle qui recouvrait ses restes mortels la légende suivante:

ANNO DOMINI MDCXXXVI. XIV. OCTO-
[BRIS
OBIIT ADMODUM REVERENDUS DOMINUS,
DOMINUS PETRUS ROBERTI, ABBAS
ET DOMINUS HUIUS MONASTERII,
SS. THEOLOGIÆ LICENTIATUS,
POST EXPLETOS ÆTATIS ANNOS LXXI,

**PROFESSIONIS LII, REGIMINIS VERO XXXIV.
EJUSDEM COENOBII RESTAURATOR,
HIC SEPULTUS
REQUIESCAT IN PACE. AMEN.**

V. STRANDBERG, Metropolis. Eccles. Trever. I, 384. — BERTHOLET, VI, 176, sq.; et III, P. J. vi. — D. CALMET, Biblioth. Lorraine. — LUCAS NIDERCORN, Res Munsterienses; msert. Biblioth. Luxbrg., et copie dans la nôtre. — Histoire de l'Abbaye de N.-D. de Munster; msert. Bibl. de Luxbrg., et copie dans la nôtre. — Le même msert. en allemand, dans notre Biblioth. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 28, note 4.

ROBIN, le frère Amand, est né à Chauveney-le-château, le 11 mars 1735. Entré à l'abbaye d'Orval en qualité de frère laïc il s'occupa aux forges et se rendit dans cette branche l'ouvrier le plus prodigieux de son époque. Sous ce rapport il mérite donc à tous égards de figurer dans cet ouvrage, à cause de son inimitable talent à travailler les métaux, mais surtout le fer et l'acier qu'il maniait à sa volonté et pour ainsi dire d'après ses caprices. Les ouvrages que ce grand artiste a faits pour son abbaye, tels que le jubé et les portes de la nouvelle église ainsi que le grand escalier étaient tellement remarquables, au dire des connaisseurs contemporains, et d'une exécution si surprenante que les yeux restaient stupéfaits en les examinant. Frère Amand Robin mourut au refuge de son abbaye à Luxembourg, le 10 octobre 1794, et a été inhumé au cimetière des dames de Bonnevoie.

JEANTIN, Les chroniques de l'abbaye d'Orval, 185 à 186. — MERRAI, T. XXV de ses manuscrits.

RODEMACHER, *Rodenmacher*, quelquefois mais très anciennement *Rodinbach*, *Rotinbach*, et aujourd'hui nommé par les français *Rodemack*, est une des plus anciennes comme des plus puissantes familles du Pays. Elle a donné son nom à une petite ville du Luxembourg français. Rodemacher paraît déjà dans l'histoire pendant les dernières années du neuvième ou au tout moins pendant les premières du dixième siècle; cependant nos annales ne

dénomment la série suivie de ses seigneurs que depuis 1191.

La famille de Rodemacher qui portait : fascé d'or et d'azur, de six pièces, et pour cimier : un vol double au blason de l'écu, a constamment été remuante et guerrière, ayant été jusqu'à oser s'en prendre à la puissante cité de Metz; et pendant les guerres que le Luxembourg eut à soutenir à l'occasion de la trop fameuse Elisabeth de Gœrlitz, ses dynastes avaient embrassé le parti qui s'opposait à Philippe de Bourgogne ainsi qu'à ses successeurs Charles-le-téméraire et Maximilien I^{er}; aussi ce dernier, pour en finir, fut-il obligé de les déclarer félons et de confisquer leurs terres qu'il donna au marquis de Baden. Hespérange et Richemont furent détruits à cette occasion par les bourgeois de Luxembourg et les derniers rejetons de Rodemacher obligés d'errer sans soutien comme sans asyle.

Quoiqu'il en soit, un assez grand nombre de personnages de cette famille qui a eu une fin si malheureuse, se sont rendus recommandables; nous allons les passer en revue.

BERTHOLET, V, 216, sqq.; VII, 337; VIII, 9, sqq. — PIGNET, III, art Rodemach ou Rodemacher. — NEVEN, Histoire de Rodemacher; msert.

RODEMACHER, *Dipolde de*, qui florissait pendant la première moitié du dixième siècle, passe pour avoir été juge au premier tournoi de Magdebourg. C'est tout ce que nous savons de lui, d'après le manuscrit des Viri illustres où il est dit : « 932. Dipoldus Domiaus de Rodemacher « interfuit primo Torneamento Magdeburgi « ejusdem judex. »

Viri illustres, II, 123.

RODEMACHER, *Gilles de*, II^e du nom dans la généalogie connue de cette famille, est mentionné par l'auteur du manuscrit des Viri illustres pour avoir été gouverneur du Luxembourg sous le comte Jean Pavengle, roi de Bohême. Voici la phrase concernant : « 1330. Aegidius Dominus « in Rodemacher a Joanne Rege Boho-

« miæ creatus et dictus gubernator Comi-
« tatûs Lucelburgensis, Norimbergæ. »

Ce Gilles était fils d'un autre Gilles, seigneur de Rodemacher, et de Sophie dont la famille nous est restée inconnue. Entre 1277 et 1280 il était justicier des nobles.

Peu après qu'il eut succédé à son père, c'est-à-dire vers 1277, il eut des démêlés avec les dames de l'abbaye de Bonnevoie au sujet d'une rente de trois maldres de froment et d'autant de seigle dont Hugon de Wiess, chevalier, avait fait donation à l'abbesse et aux religieuses de ce monastère. Gilles soutenait que cette donation ne pouvait être valide parce qu'il n'y avait pas donné son consentement; attendu, disait-il, que les biens sur lesquels cette rente reposait relevaient de la terre de Rodemacher. Les débats, qui durèrent assez longtemps, furent très animés et le seigneur de Rodemacher menaçait même les religieuses d'en venir à des voies de fait pour soutenir ce qu'il appelait son droit, lorsque le litige fut porté à la décision du comte de Luxembourg qui se prononça en faveur de l'abbesse. Gilles se soumit à la sentence et la contestation fut apaisée. Il alla même plus loin, il donna la dime d'Itzig à l'abbaye pour servir de dot à ses deux filles, Elisabeth et Julienne qui y prirent le voile.

En 1282 nous le retrouvons parmi les seigneurs qui signèrent la confirmation des privilèges de la ville de Luxembourg par le comte Henri III, et en 1292 assistant comme vassal de nos comtes au mariage de Henri IV avec Marguerite de Brabant: à cette occasion il renouvela son acte de vasselage comme les autres seigneurs.

Finalement, en 1302 il transporta en présence du comte de Luxembourg à son fils Jean, le fief de Rodemacher et autres, et confirma même cette cession trois ans plus tard, ne se réservant que les biens de Gonderange, qui ces derniers dépendaient de la garde du château de Luxembourg; apparemment parce que, retiré à

la cour de nos comtes il aura cru ne pouvoir plus administrer convenablement ses autres domaines. Bien des actes très importants prouvent en effet qu'il y était en grand crédit; témoin entr'autres sa nomination en qualité de Gouverneur du Comté, en 1310, avec promesse de la part du suzerain de l'indemniser de tous les frais qu'il pourrait être obligé d'exposer pour la défense de ce pays.

Gilles de Rodemacher vivait encore en 1318; mais après cette date il n'est plus fait mention de lui. Nous n'avons pas découvert le nom de son épouse qui lui donna un fils et deux filles que nous avons dénommés dans cet article.

Viri illustres, III, N° 185. — *BERTHOLET*, V, passim. — *D. CALMET*, Notice de la Lorraine; litt. R. — Notes d'études. — *PIERRET*, III. — *NEYEN*, Histoire de Rodemacher; msct.

RODEMACHER, Gilles de, III° du nom dans la série généalogique connue de cette famille, est rappelé comme suit par l'auteur du manuscrit des *Viri illustres*: « 1352. Aegidius de Rodemacher, « Dominus in Chaspierre Cava Petra, « Gubernator jam ducatus Luxemburgen- « sis. »

Il était fils de Jean de Rodemacher et d'Elisabeth de Milbourg. C'est là tout ce que nous pouvons dire sur ce personnage qui semble avoir presque toujours résidé auprès des comtes de Luxembourg, à la personne desquels il était très attaché.

Viri illustres, III, N° 186. — *NEYEN*, Histoire de Rodemacher; msct. — *BERTHOLET*, V, passim; et IV, antè textum XXV. — *PIERRET*, III.

RODEMACHER, Gilles de, IV° du nom, est mentionné en ces termes par l'auteur du manuscrit des *Viri illustres*: « 1441. Aegidius de Rodemacher Gu- « bernator Ducatûs Luxemburgensis pro « Elisabetha Gorlicia. »

Nous devons avouer qu'il existe une grande confusion dans les nombreux Gilles de la généalogie de la maison de Rodemacher. Celui dont il est ici question semble avoir été fils de Gilles III et de

Jeanne de Châtillon. Les annales nous le dépeignent comme un grand batailleur, recevant souvent de toutes mains; mais resté fidèle à Elisabeth de Gorlitz qui l'avait comblé de bienfaits, tandis que le reste de sa famille avait suivi le parti contraire. Il se disait seigneur de Richemont, château qu'il reprit en 1411 de la duchesse engagiste pour une somme de deux cents florins du Rhin.

Nous le voyons déjà gouverneur du Luxembourg wallon, pour Wenceslas II.

L'inventaire manuscrit des archives de Lorraine et de Bar le fait mourir sans postérité, nous ne savons en quelle année, léguant ses domaines à son parent, Jean de Rodemacher lequel a joué à son tour un grand rôle dans les troubles qui ont déchiré le pays vers le milieu du quinzième siècle.

Revue d'Austrasie; septembre 1845. — *Viri illustres*, III, N° 198. — *PINAERT*, III. — *Notes d'études*, — *NEVEN*, Histoire de Rodemacher; msert. — *BENTHOLET*, IV et V, foliis citatis.

RODEMACHER, *Jean de*, II^e du nom, était fils de Gilles III (v. son art.) et de Jeanne de Châtillon. Ce personnage était en grand crédit à la cour de Luxembourg sous le gouvernement de Jean l'aveugle, de la confiance la plus absolue duquel il jouissait à juste titre, au point que ce prince le chargea plusieurs fois de lever des troupes pour lui, promettant de le tenir indemne tant de ses débourses de ce chef que des dommages quelconques qu'il pourrait avoir à essuyer à cause de lui. Il intervint de même à tous les actes importants du comte de Luxembourg, tel qu'à son contrat de mariage avec Béatrix de Bourbon, sa seconde femme, à son testament au pont de Bouvignes, etc.

Jean II de Rodemacher était de plus un des premiers batailleurs de son temps, et assez osé pour s'en prendre à de puissants adversaires, tel que l'évêque de Metz qu'il attaqua près de St. Avold en 1337, mais qui le battit. Le comte de Luxembourg qui semble n'avoir pas été

tout à fait étranger à cette querelle, conclut avec le prélat messin une paix avantageuse pour le sire de Rodemacher.

Comme on ne voit plus paraître ce seigneur sur le théâtre des événements depuis 1346, il est à croire qu'il assista avec son suzerain à la fameuse bataille de Crécy et qu'il fut un des cinquante preux qui, attachés avec leurs chevaux au coursier du héros aveugle, périrent en ce jour de néfaste souvenir, couvrant leur prince bien-aimé de leur propre corps.

BENTHOLET, VI, 116, sqq. — *PINAERT*, III. — *NEVEN*, Histoire de Rodemacher; msert. — *Notes d'études*.

RODEMACHER, *Paul, ou Raoul et Roland de*. Il y a confusion évidente chez les auteurs touchant ce ou ces personnages que les uns nomment Raoul, en lui attribuant les gestes que les autres assignent à Paul et à Raoul, tandis que les autres admettent pour ces actes deux personnages distincts, Raoul l'un, l'autre Paul. Nous adoptons ce dernier sentiment, d'abord parce qu'il est le plus vraisemblable, ensuite parce que l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* admet la même opinion.

Quoi qu'il en soit, que Paul et Raoul ou Roland ne fassent qu'un, soit qu'ils aient été deux individus, ils ont vécu à la même époque et ils étaient tous deux fils de Gilles III (v. son art.) et de Jeanne de Châtillon, conséquemment frères de Jean II (v. son art.).

PAUL de Rodemacher est rappelé comme suit dans le manuscrit des *Viri illustres*: « 1393. Paulus Dominus de Rodemacher « Episcopus virdunensis S. R. Imp. Prin- « ceps. » Les annales nous apprennent que ce personnage embrassa l'état ecclésiastique et qu'il devint chanoine de l'église de Verdun. En 1378 il fut, après l'abdication de Guy de Rose, élu évêque de ce diocèse en concurrence avec Liébaut de Cusance. Paul de Rodemacher était appuyé par le pape Clément VII qui lui avait remis ses bulles, de même que par l'empereur Wenceslas. Mais le chapitre

refusa obstinément de l'admettre et de l'introniser, parce que Liébaut avait pris les devants et s'était fait mettre en possession de l'évêché avant lui. Ce conflit ne manqua pas d'amener des représailles sanglantes, comme du reste cela était de mode à cette époque : Les frères de Paul, qui soutenaient ce dernier, vinrent avec leurs vassaux et quelques alliés faire irruption sur les terres de Verdun et y commirent de grands dégâts. La contestation et les courses durèrent pendant près de six ans, jusqu'à ce qu'enfin les deux partis, las de guerroyer et de piller, consentirent à un accommodement par lequel le Sire de Rodemacher obtint une indemnité de seize cents livres pour désistement à ses prétentions ainsi que les revenus d'une prébende en guise de pension viagère, et ses frères une autre somme d'argent pour frais de la guerre qu'ils avaient soutenue. Malgré cet accord, Paul de Rodemacher qui vivait encore en 1399 et peut-être plus tard, continua à se titrer d'élu de Verdun.

Quant à **RAOUL, RODOLPHE OU ROLAND de Rodemacher**, dont Bertholet fait deux personnages distincts, parce qu'il dénomme Raoul celui que nous avons désigné sous le nom de Paul ; Raoul de Rodemacher, disons-nous, a obtenu de l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* la mention suivante : « 1382. Rolandus de Rodenmacher « Gubernator Luxemburgensis pro Vences-
« lao Cæsare. » La date seule placée en marge de ce texte prouve déjà à certains égards que Raoul, Roland ou Rodolphe doit être un personnage distinct du prétendant à l'évêché de Verdun, puisque, pendant que ce dernier était en guerre ouverte avec le chapitre de ce diocèse, le premier avait la charge de sénéchal du Luxembourg, fonctions qui demandaient nécessairement sa présence ailleurs qu'au camp sur les terres de Verdun. Du reste, il semble que notre Raoul a constamment vécu à la cour de Luxembourg, puisque nous le voyons pendant une longue série d'années figurer dans des actes qui furent

expédiés dans la capitale même du pays. En 1399 il intervint entr'autres, en qualité de Sénéchal, au traité de paix conclu entre Wenceslas II et Robert I duc de Bar. Il vivait encore en 1406 ; mais il est à croire qu'il mourut vers cette époque, sans laisser postérité. Nous ne savons pas s'il a été marié.

Viri illustres, I, N° 20; et III, N° 187. — *BERTHOLET*, V, 218; VII, 358. — *Notes d'études*. — *PIZZART*, III. — *D. CALMET*, *Histoire de Lorraine*, I, antè textum, col. XLVI. — *NEVEN*, *Histoire de Rodemacher*; msert. — *Manuscrits Clones*. — *PAQUET*, 34.

RODEMACK, *la famille et les personnages connus* ; v. **RODEMACHER**, etc.

RODENMACHER, *la famille et les personnages connus* ; v. **RODEMACHER**, etc.

RODER, Jean, est né à St. Vith pendant la première moitié du seizième siècle et entra en religion à l'abbaye d'Hemmerode où ses grands mérites le firent élire cinquième abbé mitré et neuvième de son nom, le 7 mars 1581, après avoir pendant quinze ans rempli avec la plus louable distinction les fonctions d'économe de ce monastère. Jean Roder était un homme qui possédait de très vastes connaissances qu'il chercha constamment à étendre pendant tous les moments dont ses fonctions d'abbé lui permettaient de disposer : la bibliothèque de sa maison se trouvait presque entièrement dilapidée et comme anéantie tant par l'insouciance des bibliothécaires que par les vols dont elle avait été l'objet. Le prélat, dès qu'il fut placé au gouvernail, employa tous ses soins à récupérer d'abord les précieux manuscrits sur la théologie qui en avaient été distraits par des étrangers qui les avaient empruntés d'abord puis se les étaient appropriés ; il n'épargna ensuite aucun sacrifice pour l'enrichir d'ouvrages nouveaux et nombreux.

La réputation de science, de vertu et de piété que l'abbé Jean Roder avait su se faire engagea même Edmond de La Croix, général de l'ordre de Cîteaux, à le nommer en 1593 visiteur-vicaire-général des

monastères des deux sexes qui professaient cette règle dans le diocèse de Mayence, de Trèves, de Spire, du Palatinat, de la province du Rhin et de la Hesse. Pendant qu'il remplissait ces fonctions délicates il eut le malheur d'être fait prisonnier un jour avec deux autres religieux qui l'accompagnaient, par une troupe d'aventuriers qui ne le relâchèrent qu'après qu'il leur eut payé une rançon de deux mille florins.

Jean Roder est mort en 1596 à Andernach, dans un couvent de femmes. Il y reçut la sépulture et l'on grava sur sa tombe l'épithète suivante :

ORBIS TER CENTUM STETERAT, TER SEX QUO-
 [QUE LUSTRA,
 SEXQUE ANNOS, POSTQUAM MORS ATRA VIC-
 [TA FUIT.
 DUM SUBIT ANDERNACHI RODER, SUA
 [FATA JOANNES.
 ABBAS HEU! NOSTRÆ SPESQUE SALUSQUE
 [DOMÛS.
 EST LOCUS, UNДАРUM CONFLUXU NOMINA DU-
 [CENS:
 QUOD MANET RHENUS, PARTE MOSELLA
 [FLUAT.
 NON PROCUL IN RHENO CLAUSTRUM HINC
 [DISTARE VIDETUR,
 VIRGINEUM, TANTI QUOD TENET OSSA VIRI.
 TER QUINQUE HEMERODIUM FOELICI NOMINE
 [REXIT,
 ANNIS, COELIGERÛM SACRA STATUTA CO-
 [LENS.
 AT TU QUI TRANSIS, DIC QUÆSO, VIATOR
 [AMICE,
 DA REQUIEM FAMULO, CHRISTE BENIGNE
 [TUO.

NICOLAS HERSIUS, Manipulus Hemmerodensis, 1641, fol. 58.—V. Stramberg, Metropolis Eccles. Trever. II, 131 sq.

RODINBACH, *la famille et les personnages connus*; v. RODEMACHER.

RODOLPHE de Luxembourg; v. LUXEMBOURG, *Rodolphe de*.

RODOLPHE, ou *Rodulphe, dit de St. Hubert*, était religieux de l'abbaye de

ce nom et florissait pendant la première moitié du onzième siècle. Il s'est acquis une grande réputation comme copiste-calligraphe.

C^{te} DE BAC-DE-LUXAR, Biographie liégeoise, I, 47.

ROETZ, *Jean-Godefroid*, né à Baasem, fut ordonné prêtre et nommé en 1699 curé de Ste Croix à Glaad, puis à Mulheim sur le Rhin où il mourut en 1739.

Le curé Rœtz a publié plusieurs ouvrages dont nous donnons ici les titres : 1^o Tæglich erœffnete Schule der Liebe im Hochwuerdigsten Sacrament des Altars. Erster Theil, 1714. Zweiter Theil, 1714. — 2^o Die zum andermahl erœffnete Schule der Liebe im Hochwuerdigsten Sacrament des Altars; das ist: Sacramentalisches Jahr-Buch. Zweyter Jahrgang. Cologne, 1733; 3 vol.— 3^o Himmlische Tisch und Zucht-Schul; das ist: Sacramentalische Andachts-Uebungen etc. Traduit du français. 1738.

DZASCH, Eiflia illustrata, III, I, I, 69.—HAARZHEIM, Bibliotheca coloniensis, 178.

ROLAND, *Hyacinthe-Charles-Hippolyte*, né à Neuf-château le 22 novembre 1811, lieutenant-colonel commandant le régiment du génie, chevalier de l'ordre de Léopold, décédé à Pau (France), le 24 janvier 1859.

Le lieutenant-colonel Roland fut admis à l'académie militaire de Bréda, en qualité de cadet d'artillerie, le 22 septembre 1829. Il passa au service de Belgique et fut adjoint au commandant du génie à Anvers, le 1^{er} novembre 1830. Nommé aspirant du génie le 16 janvier 1831, et attaché provisoirement à la direction générale du génie, il fut adjoint au commandant du génie à Anvers le 6 février suivant. Promu successivement au grade de sous-lieutenant le 26 janvier 1832; lieutenant le 18 octobre 1833; le 27 novembre suivant il fut désigné pour commander le génie sur les rives de l'Escaut.

Nommé capitaine en second le 30 juillet 1837 et commandant du génie près

du corps expéditionnaire dirigé sur le Luxembourg le 21 décembre 1837, il rentra à Anvers et reprit ses fonctions d'adjoint au commandant du génie, le 27 janvier de l'année suivante, et fut ensuite nommé commandant du génie à Charleroy le 10 décembre 1849. Nommé capitaine en premier le 21 juillet 1852 il fut désigné pour l'état-major du génie le 4 septembre 1845. Promu au grade de major le 21 février 1850 il commandait le génie à Namur depuis le 23 janvier 1853 lorsqu'il obtint le brevet de lieutenant-colonel le 24 juin suivant, et fut désigné pour prendre le commandement du régiment du génie, le 24 mars 1854.

Le lieutenant-colonel Roland avait reçu une médaille en vermeil pour acte de courage et de dévouement par arrêté du 29 juillet 1848.

Le capitaine DE RANZ, Nécrologe des officiers de l'armée belge.

ROLLINGEN, la famille et tous ses personnages connus; v. RAVILLE.

ROTHER, *Rote, Rode, Roth, Roten, Rotin et Rothin Jean*, peut-être JEAN DE ROTH, du lieu de sa naissance alors que les noms de famille n'auront pas encore été en usage.

Ce personnage, né vers l'année 1362, choisit la carrière ecclésiastique et était déjà prêtre en 1387, puisqu'en cette année et jusqu'au 5 mai 1434 où il est mort à Eisenach, nous le voyons successivement vicaire, chanoine, écolâtre et chapelain de la comtesse Anne de Thuringie, fille de Gunther de Schwartzembourg, épouse de Frédéric-le-Pacifique: En effet, de 1387 à 1412 il a été vicaire de Notre-Dame au dit Eisenach; en 1418 chanoine du chapitre de la même église, où il figure le quatrième parmi les sept chanoines à prébendes. Dès 1422 il devint écolâtre du même chapitre, succédant à Dietrich Langleben.

Pendant la dernière période de sa vie il fut chapelain de la comtesse Anne de Thuringie; et c'est même aux instances

de cette comtesse qu'il écrivit sa Chronique thuringienne qu'il lui dédia.

A l'avantage d'appartenir aux savants de son époque, Rothe paraît avoir réuni plusieurs qualités qui dénotent un beau caractère. Il résulte d'extraits biographiques publiés par le professeur Michelsen que déjà comme jeune prêtre il a fait à la paroisse et à l'église d'Eisenach des dons assez considérables. Dœring l'appelle le fidèle chapelain de la comtesse, en même temps qu'il lui donne les épithètes de pieux et de savant. Sa piété, du reste, trouve son meilleur témoignage dans le choix des matières de ses premières productions littéraires: des sujets de religion et de morale ont été l'objet de ses inspirations poétiques.

On a de Jean Rothe: 1°. un poème sur la passion du Sauveur. Cette œuvre, qui était restée ignorée, a été acquise naguère par la bibliothèque de Dresde; c'est un manuscrit du quinzième siècle, partant il se pourrait que ce fût une copie autographe. On y lit: « dit nachgeschrebin Büchelin « esz geezogin usz dem Buche der Passion Jhesu-Christi, die Er (Herr) Johan « Rothe vorezeiten Scolasticus uff dem « Stifte zu Isenach beschrebin had und « sagit von den nachfolgenden Stuckia » (suit la table des matières). — 2°. Un poème sur la chasteté, dont on trouve des extraits dans: Adelung's Magazin fuer die deutsche Sprache; Leipsic, 1783, T. II, p. 108. On croit que cet ouvrage n'est qu'une traduction du latin. — 3°. Une biographie de Sainte Elisabeth, en vers allemands, publiée d'abord dans: Menkenii Scriptorum rerum germanicarum præcipue Saxoniarum. Lipsiæ, 1728; et plus tard plus complète dans: Bragur, literarisches Magazin der deutschen und nordischen Vorzeit, herausgegeben von Græter, IV, 2° sect., Leipsic, 1800. L'édition de Menkenius a été faite sur un codex de la bibliothèque de Gotha, comme le titre même l'indique: « Vita S^m Elisabethæ, « Landgraviæ Thuringiæ, e codice bibl. « ducatus Saxo-Gothan., apud Menken. »

etc. Ce manuscrit ne donne pas le nom de l'auteur. Bodmer, *Proben der alten Schwäbischen Poesie aus dem XIII Jahrhundert*, Vorrede, p. XVIII, conjecture qu'il est de Jean Rothe. Kinderling, *Litterarische Miscellen*, dans Bragur, *lit. Mag. d. deutsch. u. nord. Vorzeit*, VI, 2, le prouve à l'évidence en se fondant sur la préface de ce poème dans un manuscrit acquis il n'y a pas longtemps à la vente des livres de feu M. Ponika, à Zeiz. La vie de Ste. Elisabeth n'est pas sans intérêt historique et littéraire. C'est un poème de 4,500 vers divisés en 48 chants. On le regarde comme une traduction ou une nouvelle version en dialecte thuringien d'un poème du treizième siècle, attribué à Conrad de Marbourg. Cette opinion gagne surtout quelque fondement par la préambule d'un manuscrit que le comte de Montalembert a examiné à Munich et qui porte ces mots : *der Mann der dit Buechlyn gedutscht had.* «Ce poème,» dit de Montalembert, «est une source aussi précieuse et intéressante que la chronique de Théodoric. Quoiqu'il ne soit peut-être pas aussi complet ni aussi méthodique que celle-ci, il donne plus de détails. Rien ne semble échapper au narrateur, et il en résulte une abondance de renseignements inappréciables pour la connaissance de l'époque en général, du genre de vie des cours, des opinions populaires, etc. Les discours sont simples, touchants et naturels; les localités désignées avec le plus grand soin, les dates fixées avec exactitude; enfin tout y porte le sceau de la vérité et de la contemporanéité.» — 4°. La plus importante des œuvres de Jean Rothe est sa Chronique thuringienne, citée sous différentes dénominations et appelée tantôt : *Chronicon Thuringicum*, *Isenacense*, *Erfurtense*, *Erfordienese* ou *Lauterbronnense*, tantôt *Johannis Rothii Chronicon*. Menkenius l'a publiée sous le titre de : *Monachi Isenacensis, vulgo Johannis Rothe Chronicon thuringicum vernaculum*; mais elle l'avait déjà été partiellement en 1552. L'importance locale de la Chronique

de J. Rothe est démontrée par le grand nombre de copies qui en ont été faites au moyen-âge. On en trouve dans les bibliothèques de Weissenfels, de Weimar et de Gotha. Menkenius qui a fait son édition d'après le codex de Weissenfels en mentionne encore d'autres : *Exstant vero et alii codices, dit-il, hujus Chronici satis vetusti.* Une autre circonstance qui parle surtout en faveur de cette importance, c'est que le baron de Lilienkron se propose d'en élaborer une nouvelle édition, en consultant les meilleurs manuscrits. De son côté, le professeur Michelsen s'exprime comme suit sur le mérite littéraire et historique de cette Chronique : «*Sie ist als Grundlage und Mittelpunkt der thuringischen Stammes und Landesgeschichte anzusehen. Ihre special-historische Bedeutung fuer die Literatur und Landesgeschichte von Thuringen ist daher unleugbar sehr gross. Sie ist schon im Ablaufe des Mittelalters am meisten copiert, excerpiert und epitomiert und von angesehenen Chronikschreibern, namentlich von Hartung zu Erfurt weiter fortgefuehrt worden.*» Si d'un autre côté nous consultons les traités principaux d'histoire et la littérature allemande au XV^e siècle, nous lirons tantôt que la Chronique de Rothe est le plus ancien monument de cette espèce en langue allemande; tantôt que dans ce travail remarquable l'auteur a fait preuve d'un véritable talent d'historiographe. Par un style agréable et poétique, nous dira l'un, Rothe a su adoucir la forme aride de la chronique; un autre louera la force des expressions et les tours de phrase tout particuliers à l'idiome thuringien, ce qui n'a pas peu contribué à populariser un ouvrage d'une aussi grande utilité pour le peuple auquel il était destiné. Le peuple y lira encore aujourd'hui avec un vif intérêt l'origine et la décadence de ses maisons princières, ses guerres à l'intérieur et à l'extérieur et tout ce qui sur le sol de la patrie s'est passé de remarquable.

Après avoir donné les détails biogra-

phiques qui précèdent, il nous reste une autre question à examiner, et cette question nous semble très importante, parce que de sa solution dépend naturellement la justification de la place que nous avons accordée au personnage qui nous occupe dans la biographie luxembourgeoise.

En effet, Jean Rothe ou, comme nous l'avons écrit dès l'ingrès de cet article, Jean de Roth, après avoir depuis des siècles figuré au nombre des luxembourgeois qui ont fait honneur à leur patrie en se distinguant en pays étranger, s'est vu revendiquer naguère par le Professeur Michelsen comme né à Creuzbourg, non à Luxembourg ou dans le pays de ce nom.

Nous examinerons consciencieusement, les uns après les autres, les divers témoignages historiques qui pourront nous rappeler son origine; et parmi les nombreux ouvrages imprimés qui font mention de Jean Rothe de ou du Luxembourg, nous citerons les suivants: 1°. *Petri Albini Specimen historiæ novæ Thuringorum*, p. 339, publié en 1685, dans «*Casparis Sagittarii Antiquitates Thuringiæ, cum specimine Petri Albini*; in-4°. — 2°. *Quetif, Scriptorum ordinis prædicatorum*, T. II, fol. Parisiis, 1719, cont. codices. — 3°. *L. Wachler, Versuch einer Geschichte der Literatur*, 3^e part. §. 233. — 4°. *C.-W. Schumacher, Vermischte Nachrichten*, II, 47. — 5°. *F.-X. Wegele, Thuringische Geschichtsquellen*, II, 419. not. 12. — 6°. *Galletti, J.-G.-A., Geschichte Thueringens*, II, XIII-XVI. — 7°. *Falkenstein, Thuringische Chronik*, II, 43-46. — 8°. *Döring, Die thuringische Chronik*; Erfurt, 1842. — 9°. *Le comte de Montalembert, Histoire de sainte Elisabeth de Hongrie*, in-8°; Louvain; 1836. — 10°. *Pischon, Denkmæler der deutschen Sprache*, 200. — 11°. *Serapeum, Zeitschrift fuer Bibliothekwissenschaft, Handschriftenkunde und æltere Literatur*; herausgegeben von Dr Robert Naumann; XVII Jahrg. Leipzig, 1856.

De tous ces témoignages celui de *Petrus Albinus* est le plus ancien, par conséquent

le plus important et le plus digne d'un examen attentif. Et d'abord voici ce qu'en dit Menkenius dans la préface du Tome II de son recueil précité:

«*Et Petrus Albinus, qui in chronico «provinciali Misnensi inter libros quibus «usus, memorat Erfordienſe Chronicon «manuscriptum, in specimine de Thuringia, «idem Isenacense vocat, et disertè Jo- «hanni Rothio Luxemburgensi sacerdoti «et scribæ Isenacensi, p. 339 edit. Sagitt. «vindicat quem deinde pariter alii agno- «vere autorem.»*

Ce témoignage mérite d'être pris en sérieuse considération. *Petrus Albinus*, originairement Peter Weiss, Pierre Blanc, né à Schneeberg dans la Misnie, est un historien fort distingué qui mérite de la confiance. Après avoir fait ses études à Leipsic et à Francfort, il fut nommé professeur de poésie à Wittenberg et peu après historiographe et secrétaire privé de la maison de Saxe, fonctions qu'il remplit sous les électeurs Auguste et Christian I. Il est mort en 1598, donc 164 ans après Rothe.

Il importerait de savoir sur quelles preuves cet historien se fonde pour assurer que Rothe est luxembourgeois; toutefois nous pensons pouvoir admettre avec confiance que ce ne sont pas les documents publiés par Michelsen; car le nom Cruzceborg, comme l'assure celui même qui a fait les extraits, ne permet aucun doute dans son interprétation; et Albinus, à raison de sa proximité, devait mieux connaître Creuzbourg que Luxembourg; de sorte que même, en cas de doute il aurait dû être tenté d'admettre plutôt le premier que le dernier de ces noms.

A l'appui des preuves que nous venons d'alléguer en faveur de l'origine luxembourgeoise de Jean Rothe, nous ajouterons encore les deux suivantes: Pendant les quatorzième et quinzième siècles, alors que généralement encore les noms de famille n'étaient pas usités et qu'on se dénommait simplement par son endroit natal, Jean Rothe aura pu se dire Joannes Ro-

thus, lequel nom traduit en langage moderne aura été rendu par Rothe ou Roth ou Rode tout court au lieu de dire Jean de Roth, Rothe ou Rode ou encore Roodt, tous noms de localités luxembourgeoises. Et si l'on veut absolument reconnaître un véritable nom de famille dans le mot Rothe, nous dirons encore qu'au quinzième siècle comme au dix-neuvième il y a dans le pays des Roth, des Rode et des Roder, tandis que d'après des communications fournies par le Bourgmestre Kæhler, de Creuzbourg, les registres paroissiaux de cet endroit, et les plus anciens comme les plus modernes, ne renferment aucune trace d'appellation semblable voire même pas d'homonyme en rapprochant.

Si maintenant nous passons en revue les arguments que le professeur Michelsen fait valoir pour insinuer que Jean Rothe ne serait pas originaire du Luxembourg mais bien du Creuzbourg, près d'Eisenach, Grand-Duché de Saxe-Weimar-Eisenach, nous commencerons par les pièces justificatives qu'il invoque.

Ce sont *des copies* de trente-un actes rédigés partie en langue allemande, partie en latin, portant les dates de 1387 à 1434, et extraits par M. Aue des archives de Weimar et d'Eisenach; des actes de vente ou de donation dans lesquels Jean Rothe figure accompagné des différents caractères dont il était revêtu aux différentes époques de son séjour à Eisenach: Dans ces documents il est mentionné tantôt comme personnage principal, tantôt comme témoin. Un seul, le N° 17, porte ces mots: *Dem ehrsamen Priester Ern (Herrn) Joh. Rothin von Cruzceborg, 1412*; sans indication du jour. Orig. parch. muni d'un sceau.

Voici le raisonnement que Michelsen forme sur la production de ces extraits:

1° Si Jean Rothe avait été de Luxembourg il n'aurait pas manqué dans sa Chronique de trahir son dialecte luxembourgeois qui diffère beaucoup de celui de Thuringie.

A cette objection on répondra qu'il est

bien vrai qu'il existe une grande différence entre ces deux dialectes d'une même langue-mère. Mais pourquoi Rothe, s'il est d'origine luxembourgeoise, aurait-il dû écrire dans l'idiôme de son pays natal? N'aura-t-il pas pu apprendre parfaitement le thuringien pendant son séjour d'au-delà de quarante ans à Eisenach? Et en écrivant la chronique de son pays d'adoption, il était fort naturel de le faire dans le dialecte de ceux que la chose intéressait le plus. Dire que Rothe est nécessairement thuringien parce qu'il a écrit en thuringien, c'est, dans tous les cas une conclusion des plus hardies: La circonstance invoquée ne prouve rien ni pour ni contre la nationalité de Rothe.

2° Dans le N° 17 des extraits prémentionnés, continue Michelsen, on lit: *Joh. Rothin aus Cruzceborg*. L'acte compris sous ce numéro est un acte original sur parchemin, et d'après la réponse que M. Aue a bien voulu opposer aux doutes que nous avons communiqués à M. le directeur des archives de Weimar, il est impossible de confondre les lettres *Cr* et *L* qui constituent la seule différence entre les deux noms.

La supposition de la possibilité d'une confusion de lettres est suggérée par Michelsen lui-même qui admet que les auteurs qui disent Rothe de ou du pays de Luxembourg ont consulté ces mêmes documents; et que, par une erreur inconcevable ils ont lu *Luzceborg* au lieu de *Cruzceborg*.

La chose ne nous semble pas avoir beaucoup de probabilité. En effet, s'il en avait été ainsi, ils auraient indubitablement dû lire *Cruzceborg*, puisque le nom tel qu'il est écrit, ne donne dit-on, lieu à aucun doute; d'autant plus que Creuzbourg était plus connu que Luxembourg au plus ancien des auteurs dont le témoignage a été invoqué, et d'après lequel plusieurs autres ont soutenu que Rothe est originaire de ou au moins du Luxembourg.

En somme donc, s'il n'est pas possible

de détruire cet argument de Michelsen, à moins que Joh. Rothin de Cruzceborg puisse ne pas être le même que Jean Rothe, l'auteur de la Chronique thuringienne, on peut du moins ajouter une foi égale aux sources qui ont permis à Pierre Albinus et à d'autres d'avancer que Jean Rothe est luxembourgeois.

Enfin, s'il est réellement de Creuzbourg, on peut s'étonner de ce que dans les fréquentes mentions qu'il fait de cette localité dans sa chronique, il ne dise pas une seule fois qu'il y est né.

NAMUR, Jean Rothe, chroniqueur et poète du XV^e siècle, est-il originaire de Luxembourg ou de Creuzbourg, Grand-Duché de Saxe-Weimar-Eisenach? Extrait du T. XV du Bulletin du Bibliophile belge. — Zeitschrift des Vereins fuer thueringische Geschichte und Alterthumskunde, III, 1. Jena 1887. — BULLINI: Annales isenacenses. — DOZANE, Thueringische Chronik, 476. — SCHUMACHER, Vermischte Nachrichten zur saechsischen Geschichte, II, 48. — ПУЧКОВ, Denkmäler der deutschen Sprache, 200. — HUPPE, Geschichte der deutschen National-Literatur, 99. — МОНСТ, Труд., Allgemeine Literaturgeschichte, 109. — HARDT, lettre sur Jean Roth et sa patrie.

ROTINBACH, la famille et tous les personnages connus; v. RODEMACHER.

ROUGER ou Rouyer, François de, a obtenu de l'auteur du manuscrit des Viri illustres une notice assez étendue. Nous allons la transcrire: « 1655. Franciscus « de Rouyer ortus in pago prope Virto- « num tribunus militum, præfectus genera- « lis vigiliarum et post tormentorum sub « Bavarïæ duce Electore et pro eo urbis « augustanæ commendans, tanto apud hunc « Electorem loco ut et ipse vivens et post « vidua electrix hoc sint usi ad adducen- « dam filio sponsam ex Sabaudia. Hodie « urbis Monachensis Gubernator et militiæ « Bavarïæ generalis seu supremus dux. « Seminarii Luxemburgensis benefactor « eximius. »

Il paraît par la date placée en marge de ce passage, que Pierret et son copiste Bertholet se sont trompés en assignant la mort de François de Rouger à cette même année, puisque l'auteur de notre manus-

crit parle de lui comme d'un personnage encore vivant.

D'une autre part, la dissertation sur les fondations de bourses d'étude attachées à l'ancien collège des Jésuites à Luxembourg, ne parle pas des libéralités que ce personnage aurait faites à cet établissement: il faut donc croire qu'elles ont consisté en des sommes d'argent destinées à sa prospérité matérielle ou à être employées à la construction des bâtiments du séminaire-pensionnat en question.

Viri illustres, II, N^o 171. — BERTHOLET, VIII, 195. — PIERRET, I, fol. LXXIV. — NAMUR, Dissertation sur les bourses d'étude attachées au collège de Luxembourg.

ROUSSIN, Jean; v. RUSSIM, Jean.

ROUVROY, Jean Théodore, Baron de, est né à Luxembourg, le 15 mars 1728, fils d'un officier d'artillerie en garnison dans cette ville. Son père étant rentré en Saxe d'où il était originaire, y amena son fils qui y fit son éducation. Nommé 1744 lieutenant du corps des mineurs, il entra en 1753 avec le grade de capitaine dans l'artillerie autrichienne.

Ses talents constituèrent son unique recommandation.

Jean Théodore de Rouvroy utilisa le temps de paix à perfectionner son arme avec cette ardeur infatigable qui le distingua pendant toute sa vie; aussi les résultats de ces efforts ne tardèrent-ils pas à se montrer au grand jour. Les combats près de Darmstadt et de Holitz prouvèrent quelle préférence l'artillerie a lorsqu'on sait la manier, car dans ces deux affaires, de Rouvroy força les canons ennemis, plus nombreux et plus forts, à se taire. Ce ne fut cependant que lorsqu'il était passé major que sa véritable activité se déploya. Pendant le blocus du corps de Fouquet près de Landshut, le 23 juin 1760, de Rouvroy qui était alors lieutenant-colonel prit de si bonnes dispositions que Loudon lui témoigna que sans son aide il ne serait vraisemblablement pas

parvenu à remporter une victoire aussi complète. Et ce fut sur cette recommandation que de Rouvroy, qui avait déjà obtenu le 4 décembre 1758 la décoration de l'ordre de Marie-Thérèse, fut promu au rang de colonel.

La prise rapide de Glatz fut due à ses bonnes dispositions ainsi qu'à celles du major Bechard : Quelques grenadiers qui s'étaient avancés jusqu'aux palissades avaient trouvé la garde endormie. A cette nouvelle plusieurs bataillons entrèrent dans le chemin couvert et surprirent l'ennemi avec lequel ils pénétrèrent pêle-mêle dans la forteresse.

Breslau qui avait été enfermé sur ces entrefaites, ne put être pris par la force des armes malgré un bombardement très vif. Au combat de Liegnitz, le 15 août 1760, où le corps de Loudon fut forcé de se retirer au-delà de la Katzbach, de Rouvroy, couvert par deux bataillons de grenadiers construisit près de Linowitz une batterie dont le jeu bien combiné tint les Prussiens en échec et fut d'un avantageux secours pour le corps de troupes autrichiennes.

A l'assaut contre Schweidnitz, le 10 octobre 1761, les grenadiers s'élançèrent à la baïonnette et sans tirer un seul coup de fusil dans un des ouvrages extérieurs ; de Rouvroy, qui y était entré avec eux fit tourner les canons contre la forteresse et facilita ainsi notablement l'attaque.

Nommé général en 1763, il prit une part très active à la nouvelle organisation du corps d'artillerie.

De Rouvroy, qui accompagnait constamment Loudon, avait dans toutes les occasions importantes beaucoup secondé celui-ci avec l'artillerie. Nommé baron dès l'année 1761, il fut peu de temps après désigné lieutenant-général et promu au rang de commandeur dans l'ordre de Marie-Thérèse (15 octobre 1765).

En 1772 il obtint un régiment d'artillerie et devint en 1775 lieutenant-feldmaréchal : l'Autriche lui dut alors la création de son artillerie à cheval.

Pendant la guerre pour la succession au trône de Bavière on fit en général peu usage en grand de l'artillerie ; mais il n'en fut pas de même dans celle contre les Turcs. De Rouvroy en fut le directeur dans l'une comme dans l'autre de ces deux guerres : il était feldzeugmeister-général depuis 1787 et commandant supérieur de tout le corps d'artillerie. En cette qualité il dirigea en 1788 l'attaque de Schabacz qui fut pris d'assaut sous les yeux de Joseph II : de Rouvroy y fut blessé à la poitrine. En juin 1789 Loudon lui accorda après la prise de Brebir l'éloge que par ses prudentes manœuvres et sa bonne disposition de l'artillerie suivant son habitude bien connue, il avait infiniment contribué à ce que les travaux de siège dont la construction avait été extrêmement difficile et périlleuse, avaient pu être achevés en si peu de temps et sans perte marquante dans le nombre des ouvriers.

De Rouvroy ne se trouva pas en état d'aider au siège de Belgrade : Il tomba malade dès les premiers jours de ce siège et mourut à Semlin, le 30 septembre 1789, avant la chute de la place.

Joseph II qui lui avait destiné la grande croix de Marie-Thérèse, ordonna que le chiffre de la pension destinée à ce rang fût attribué à sa veuve, honorant par là les grands mérites d'un des premiers généraux d'artillerie de son armée. Le même prince lui fit ériger un monument commémoratif à l'arsenal de Vienne.

De Rouvroy appartenait à ces hommes d'élite qui embrassent d'un seul coup d'œil toutes les branches de l'art de la guerre, qui n'excluent pas de l'arme sous laquelle ils servent les autres parties de la stratégie mais les réunissent toutes dans un lien intime et par ce moyen rendent à l'état les services les plus utiles comme les plus glorieux.

Le baron Jean-Théodore de Rouvroy avait un fils, nommé Charles, qui fut lieutenant-feldmaréchal, propriétaire du 3^e régiment d'artillerie autrichienne et périt couvert de gloire à la bataille de Wagram,

le 6 juillet 1809. Né à Grossenhain en Saxe, ce personnage n'appartient pas à la Biographie luxembourgeoise.

Etat civil de Luxembourg. — *Conversations-Lexicon*, édit. 1846, II, 1389; et édit. 1884, XIII, 160. — *HINTENFELD, Der militär Maria-Theresien-Orden*, I, 77 et 907; II, 1728 et 1731. *Ibid.* I, 415 et II, 1737.

ROUYER, *François de*; v. ROUGER, *François de*.

RUDIGER, religieux du monastère de St. Willibrorde à Echternach, succéda en 970 à Héribert (v. son art.) en qualité d'écolâtre ou de directeur des écoles de cette abbaye, et mourut en 990.

Rudiger a écrit : 1° Un commentaire sur la règle de St. Benoît. — 2° Quatorze livres sur les épîtres de St. Paul. — 3° Sept livres sur les lettres canoniques.

NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 6.

RUISTRE, *Nicolas, le ou de*; v. RUISTRÈ, *Nicolas le ou de*.

RUSSIM, *Roussin*; aussi *Cussim, Caussin*; *Hussin* ou *Hustin* chez quelques auteurs, *Jean*, né à Luxembourg, florissait pendant la seconde moitié du treizième et les premières années du quatorzième siècle par sa piété et ces vastes connaissances en philosophie et en théologie. Profès de l'ordre de St. Dominique au monastère de Luxembourg, son aptitude le fit dénommer Provincial pour la Teutonique. En 1368 il avait pris le grade de Docteur en théologie à l'école de Paris.

L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* ne donne à ce personnage que les deux lignes que nous transcrivons : « R^{us} P. « Joannes Roussin Luxemburgus provincialis Dominicanorum per Teutonium. »

Nous avons de ce religieux : 1° *Commentaria in Magistrum sententiarum*. — 2° *Commentaria in Epistolam D. Pauli ad Titum*. — 3° *Commentaria in XV priora Capita S. Mathaei*. — 4° *Directorium Confessorum*. — 5° *Sermones de Tempore et Sanctis per totum annum*. — 6° *Ser-*

mones ad clerum. — On l'a attribué enfin, mais vraisemblablement à tort : 7° *La Cour Sainte*; imprimé à Paris, 1657; 2 vol. in fol. — 8° *De eloquentia sacrâ et profanâ*, lib. XVI; Paris, 1621; vol. in-4°. — 9° *Tragediæ sacræ*; Paris, 1620; vol. in-12°. — 10° *Liber de Symbolicâ Aegyptiorum sapientiâ sive cognitio hieroglyphorum*; Cologne, 1631, in-8°.

Ab HONTHHEIM, *Historia Trevirensis diplomatica*, II, 13. — WILHELMUS A WILTBEIN, *Disquisit. Antiquar. Hist. Luxemb II*, c. IV, § 5; et c. VI, § 3. — D. CALMET, *Biblioth. Lorraine*; et *Catalogue des auteurs lorrains*. — PAQUET, 24. — *Viri illustres*, I, N° 27. — CLASEN, *Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg*, 323, 424, 439. — NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 9. — SWEZATIUS, *Athenæ Belgicæ*, 463, sq.

RUTH, *Antoine-Ignace*, est né le 2° jour complémentaire de l'an XI, ou le 19 septembre 1802, d'une famille bourgeoise de Luxembourg. Il était fils de Jean-Joseph, Gengoul Ruth, huissier près le tribunal d'arrondissement de cette ville, et de Marie-Josèphe Hastert.

Après avoir terminé avec beaucoup de distinction ses études préliminaires à l'athénée de Luxembourg où il remporta les premiers prix dans toutes ses classes, il alla suivre les cours de la faculté de droit à l'université de Liège et y obtint le bonnet de Docteur en 1827, après avoir soutenu une thèse dans laquelle il traitait des privilèges accordés aux vendeurs : *De privilegiis venditorum*.

Rentré dans sa ville natale, Antoine Ruth se fit admettre au barreau de Luxembourg et y obtint bientôt une belle réputation de savoir.

Le flot révolutionnaire qui déborda en septembre 1830 et détacha violemment les provinces méridionales du royaume des Pays-Bas de l'ancienne république batave, emporta également Ruth : Il quitta Luxembourg pour aller adhérer au gouvernement belge qui, appréciant ses hautes connaissances comme jurisconsulte, se hâta de le nommer Procureur du Roi près le tribunal d'Arrondissement de Neufchâteau. Il occupa pendant quinze ans ces fonctions avec

conscience et dévouement, jusqu'à ce qu'une chaire de droit étant devenue vacante à l'université de Liège qui venait d'être réorganisée, il y fut appelé.

Ruth était à peine installé en qualité de professeur extraordinaire, lorsqu'il mourut, le 30 juillet 1849, à l'âge de 47 ans. Il était décoré de la croix de fer.

Nous ne connaissons aucun ouvrage imprimé autre que sa dissertation inaugurale, qui soit sorti de sa plume ; cependant il serait à désirer qu'au moins les cahiers de ses cours fussent publiés, parce que, disent les élèves qui ont suivi les leçons de ce savant professeur, ils doivent être des modèles de logique, d'appréciation et d'érudition.

Annuaire de l'université de Liège, 1830 ; 76. — Souvenirs contemporains. — Namur, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 239.

RUTHRE ou *Rutthre*. Nicolas le ou de ;
v. RUYSTRE, Nicolas le ou de.

RUXTHIEL, *Henri-Joseph*, né de parents pauvres, à Lierneux, en 1775, fut destiné dès son enfance à garder les vaches et les moutons. Pendant qu'il passait ses jours à cet état il s'amusait à ciseler d'abord au moyen de son canif des têtes et des fleurs sur des morceaux de bois, et se perfectionna si bien dans ce travail qu'à l'âge de vingt-deux ans il pouvait passer pour artiste, sans même qu'il connût peut-être le nom de son art. Il était un jour dans la prairie, entouré de son troupeau, occupé à sculpter sur le pommeau d'une canne ordinaire un groupe de fleurs qu'il voyait autour de lui, lorsqu'un monsieur vint à passer. Celui-ci voyant l'ouvrage du père, l'admira ; il emmena Ruxthiel à Liège et le présenta au Préfet, le baron Desmousseaux qui le plaça d'abord à l'école centrale où il laissa bientôt derrière lui ses condisciples dans les arts du dessin et de la sculpture.

Envoyé ensuite à Paris aux frais du gouvernement, il fut recommandé au célèbre Houdon, sous lequel il fit des progrès très rapides, au point que, en 1804, au

concours de l'Institut il obtint le second prix, et en 1808 le prix d'expression fondé par le comte de Caylus.

Après avoir débuté par le *Génie des arts et des sciences*, et celui de la guerre, qui lui avaient été commandés pour le palais de la Légion d'honneur, ouvrages dont le Grand Chancelier, véritable appréciateur des arts, fut si content qu'il doubla le prix convenu, Ruxthiel fut chargé d'exécuter une partie des *bas-reliefs de la colonne de la place Vendôme*. En 1809 il exposa au grand concours de l'académie de France un *bas-relief représentant Dédale et Icare* qui lui valut le premier grand prix et la pension à l'école de Rome.

Il fit ensuite les statues de *Leda* et de *Pandore* que le gouvernement impérial lui acheta ; les bustes de l'astronome *Lalande*, du sénateur *Monge*, du secrétaire d'état *Maret* et de son épouse. Il exécuta pour la ville de Liège et la bibliothèque publique de Gand le buste de *Grétry*. Il fit aussi avec un grand succès les bustes de *Napoléon I^{er}*, de *Marie-Louise* et du *Roi de Rome*, pour lequel dernier l'empereur lui envoya une gratification de trois mille francs avec le brevet de sculpteur des enfants de France.

Il exécuta encore la statue de *Bossuet* pour la cathédrale de Meaux ; celle de *St. Charles Borromée* pour la Duchesse de Berry ; puis celles de la *Prudence*, la *Force*, la *Justice* et la *Charité* ; la *Foi* et l'*Espérance* en bas-relief ; un autre bas-relief : *Jehovah entouré d'anges*, pour l'église des Invalides.

La banque de France lui avait commandé, en 1814, un buste de *Napoléon*, et son pendant : *Napoléon ordonnant d'achever le Panthéon* ; mais les événements politiques de cette époque firent suspendre ce dernier ouvrage.

La même année, 1814, il exposa au Musée du Louvre : *Zephyr enlevant Psychée*, qui fut acheté par le gouvernement. Il exécuta vers la même époque : les bustes de *Weist*, premier peintre du roi d'Angleterre, et de l'empereur *Alexandre* de Russie. En 1817, ceux de *Louis XVI* et de *Marie-*

Antoinette, pour le palais Bourbon et la conciergerie ; ceux des Ducs d'Angoulême et de Berry ; en 1819 une figure allégorique en marbre, le buste en marbre du Duc de Richelieu pour la ville d'Odessa et celui du Duc de Feltré en plâtre. En 1824, le buste de Louis XVIII et la statue en pied du Duc de Bordeaux dont il était sculpteur en titre. En 1827 l'apothéose de Madame Elisabeth de France et celui de Mademoiselle.

Il a aussi fait les bustes de Charles X, de la Duchesse d'Angoulême, du Duc de Wellington et de beaucoup d'autres grands personnages, tels que le Comte de Jaubert, de Lambre, le général Jobbert, l'abbé de Lisle, les barons Micoud-d'Umons et Desmousseaux, tous les deux préfets de l'Ourthe, Marchangy, Van Hutthem, de Gand, le Comte de Mercy-Argenteau, Simonis de Verviers et son épouse, etc.

Lorsque la révolution de Juillet 1830 éclata, il était chargé du monument funèbre de Madame Elisabeth de France, pour l'église de la Madeleine.

Ruxthiel est mort au palais de l'Institut à Paris, le 16 septembre 1837, à l'âge de 62 ans.

C^{te} DE BRU-DE-LIÈVRE, Biographie liégeoise, II, 779, sqq. — Dictionnaire des hommes de lettres, dessavants et des artistes de la Belgique, 176.

RUYSTRE, *Ruistre, Ruyttre, Ruttre, Rutthre, Ruythre, Reuter, Nicolas le ou de* est un de ces noms estropiés de toutes les manières, au point qu'il serait difficile de le restituer à son orthographe véritable ; car les sept variantes que nous avons indiquées en tête de cet article se rencontrent toutes dans des actes authentiques contemporains ou presque contemporains. Cependant si nous osions avancer une opinion à cet égard, nous dirions, en choisissant entre ces différentes leçons, que la dernière nous semble être la seule vraie, et que les autres sont dérivées de celle-ci par l'effet de la manie qu'on a eue pendant les quinzième et seizième siècles, soit de latiniser les noms de famille, soit souvent

aussi de les écrire à la manière des idiomes différents des localités dans lesquelles on les prononçait ; et ici on paraît avoir préféré le flamand.

Quoiqu'il en soit la particule nobiliaire *le ou de* que l'on trouve souvent préposée à ce nom, ne rencontre de justification à nos yeux que dans l'habitude où l'on était alors de croire que l'on ne pouvait être grand homme ou au moins haut placé que si l'on était noble.

Nicolas Le Ruystre, Ruttez ou Reuter, né dans le courant du quinzième siècle, à Erpeldange près de Remich, non à Luxembourg comme Bertels le croyait, se voua au sacerdoce dans lequel ses éminentes connaissances le firent bientôt parvenir aux plus hautes dignités de l'Eglise. En effet, l'archiduc Philippe Gouverneur-général des Provinces belgiques ayant eu l'occasion d'apprécier ses mérites ne tarda pas à l'admettre dans ses conseils et à le nommer doyen du chapitre de St. Pierre à Louvain. Plus tard il obtint des canonicats à Arras et à Cambrai, de même qu'à St. Bavon de Harlem. Il était en outre archidiacre de Brabant et chanoine à Lierre lorsque Pierre de Ranchicourt, trente-septième évêque d'Arras étant venu à mourir en 1499, les votes unanimes du chapitre se réunirent en sa faveur pour l'élever à l'épiscopat et le faire succéder au prélat défunt.

Dans cette haute position, Le Ruystre sut constamment unir le goût des sciences à l'accomplissement le plus ponctuel de ses devoirs : Partageant son temps entre l'étude et les soins d'une direction sage mais ferme de son diocèse, il s'occupait constamment à maintenir une bonne discipline de mœurs chez son clergé, jusqu'à son décès, arrivé à Malines, le 15 novembre 1509, après un épiscopat de dix ans. Suivant ses désirs il fut inhumé dans l'église de St. Pierre à Louvain où on lui éleva un tombeau avec cette épitaphe :

HOC SAXO TEGITUR

PIENTISSIMUS PATER NICOLAUS RUIS-
[TRE,

DE LUXEMBURGO,
 EPISCOPUS ATREBATENSIS,
 DOMUS BURGUNDIÆ CONSILIARIUS ET SER-
 [VITOR FIDELISSIMUS,
 INSIGNIS HUIUS ECCLESIAE PRÆPOSITUS,
 ET UNIVERSITATIS CANCELLARIUS,
 COLLEGII ATREBATENSIS IN HOC OPPIDO
 [FUNDATOR MAGNIFICUS,
 QUI OBIT MECHLINÆ
 ANNO DOMINI M.D.IX. MENS. NOV. DIE XV.
 REQUIESCAT IN PACE.

Nous ferons observer ici que le Chancelier était le second dignitaire ou officier de la célèbre université de Louvain. Le pape Martin V avait annexé ces fonctions à perpétuité au titre de Prévôt de l'église de St. Pierre qui devait toujours être porté par un personnage de première qualité ou d'une science éminente : il était le promoteur de l'université, c'est-à-dire qu'il conférait les grades académiques.

Mais ce qui a rendu à jamais le nom de Nicolas Le Ruystre recommandable à la postérité, ce fut sans doute la fondation du collège dit d'Arras, un des quarante-un qui étaient annexés à l'université de Louvain. Ce collège il le constitua hors des épargnes que lui avaient laissé les grands revenus de ses riches bénéfices : Toujours sobre dans ses dépenses, il voulut réunir des trésors utiles à la postérité.

On enseignait au collège d'Arras les lettres, les arts, la philosophie, la théologie ainsi que le droit civil et canon. Il avait d'abord treize bourses, dont trois pour des jeunes gens de Louvain, trois pour Cambrai, trois pour Arras, trois pour Harlem et deux pour des Luxembourgeois : Cependant dans son testament, le pieux fondateur en ajouta encore trois

autres dont deux nouvelles pour des Luxembourgeois et une pour un étudiant de Brecht. Les étudiants avec les professeurs et les domestiques nécessaires étaient logés et nourris à l'établissement qui était dirigé par un professeur habile. Ils pouvaient y rester jusqu'à la fin de leurs études, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu le degré de docteur dans les branches qu'ils avaient suivies. Une partie des grands revenus attachés par le fondateur à son collège existent encore de nos jours et sont employés suivant leur destination primitive : Les luxembourgeois y ont encore actuellement quatre stipendes, chacun au taux de fr. 133 et 79 cs., pour l'étude de la philosophie ou de théologie.

Le manuscrit des Viri illustres mentionne ce personnage dans les termes suivants : « Joannes Renterius — Reutorius — Luxemburgensis oriundus ex » Erpeldingen prope Remich, decanus » Ecclesiarum Cathedralium Atrebatensis » et Cameracensis, Fundator Collegii Atrebatensis Lovanii in quo Luxemburgenses » habent tres bursas. » — C'est sans doute par oubli que l'auteur a omis la qualification d'évêque, parce que Le Ruystre possédait cette dignité lorsqu'il a fait sa fondation ; et ne l'eût-il même pas encore obtenue alors qu'il en était toujours revêtu à son décès.

Viri illustres, I, N° 55. — BEZELUS, 120. — Buthens, Trophées de Brabant, IV, 388 et 399. — Délices des Pays-Bas, III, 77. — WILHELMUSA WILTHEM, Disquisitiones antiquariae Historiae luxemburgensis, II, c. VI, §. 3. — PAQUET, 49. — ULVELING, 39. — v. STRANZAC, Metropolis Ecclesiae Treverensis, I, 550. — BERTHOLET, VI, 341 ; et VIII, 198. — MANUSCRITS CLONÉS. — v. STRANZAC, Moselstrom, 48.

S.

SALM, la maison de, dont l'origine se perd dans la nuit des siècles du moyen-âge et a été diversement brodée par les

auteurs, porte : d'argent, à deux saumons (Salm en allemand) de gueules, adossés. Cimier : deux saumons sur un bonnet plat.

de gueules, au rembras d'argent, les queues en haut. Pendant le onzième siècle, Herman, cadet de la maison régnante de Luxembourg, fils du comte Giselbert, portait le titre de comte de Salm. Cependant les annales nous apprennent que déjà en 920 mourut Etienne, Stephanus, dit de Salm (v. son art.), trente-neuvième évêque de Liège et fils d'un comte de même nom. Nous ne nous arrêterons d'ailleurs pas à cette autre assertion qui voudrait que le comte Giselbert de Luxembourg lui-même, père de Herman, ne serait dit comte de Salm, tandis que nous croyons bien plutôt que Herman aurait été marié en premières ou en secondes noces à l'héritière de ce comté et qu'ainsi il aurait constitué la souche d'une seconde lignée qui s'éteignit dans les mâles pendant le quinzième siècle: Les *Salm-Reifferscheid* lui furent substitués.

Avant cette époque, c'est-à-dire vers le milieu du douzième siècle, la maison comtale de Salm s'était déjà divisée en deux branches, celle dite de *Salm-Ardenne* et celle de *Salm-Lorraine*, laquelle dernière intervertit les couleurs de ses armes, en prenant gueules aux saumons d'argent, accompagnés de neuf croisettes d'or, pour se distinguer de la branche-souche. Plus tard et aujourd'hui encore nous avons les *Salm-Salm* et de *Neubourg*. Mais cette branche ne regarde pas notre objet en ce moment.

La maison de Salm-Ardenne ou luxembourgeoise a produit plusieurs illustrations que nous allons passer en revue.

SALM, *Adolphe comte de*, est né vers la fin du seizième siècle. Nous n'avons de données sur ce personnage que le peu de mots que nous en ont laissés l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* et Bertholet qui a copié cet article que du reste nous allons transcrire: «1636. Adolphus comes «*Salmensis Luxemburgensis, Ecclesie Argentiniensis Decanus, Gubernator Tabernarum Alsaticarum, Ecclesie Catholice contra Argentinam et collegii ac Seminarii Molzheimiensis patronus, captus a Suecis dixit se malle instar Salmionis in*

«*frustra sectati inferri mensæ quam a Deo et Cæsare deficere.*»

Viri illustres I, N° 67. — *BRATHOLLET*, VIII, 195.

SALEM, *Etienne*, dit *de*; v. *ETIENNE dit de Salm*.

SALM, *Herman, Comte de*, dit aussi de *Luxembourg*, était fils puiné du comte Giselbert, troisième seigneur de Luxembourg. Les auteurs varient singulièrement sur l'extraction de ce prince, le faisant sortir tantôt des anciens rois de Tongres, ou bien d'une famille Messine, ou des ducs de Carinthie. Ces hésitations n'ont pu provenir que de ce qu'on n'aura pas été puiser aux sources, comme Berthold l'a fait; car aucun doute n'est plus possible quand on trouve écrit dans les ouvrages contemporains les plus exacts et qui encore aujourd'hui font autorité, que Herman de Luxembourg, dit de Salm, était frère de Conrad I^{er}, fils de Giselbert et quatrième seigneur de Luxembourg, qui le premier a pris le titre de comte de ce dernier nom.

Comme puiné, Herman avait obtenu en partage la terre de Salm, disent quelques historiens; mais il est tout aussi rationnel d'admettre que, ayant épousé la dame héritière de ce comté il en aura pris le titre avec la possession. Si cette notre supposition est vraie, il faudra reconnaître que ce personnage a été marié deux fois, puisqu'on est d'accord pour lui donner une autre femme, du nom d'Adelaïde ou Adèle, fille d'Otton d'Orlamunde, marquis de Misnie. Toutefois, pour épuiser les conjectures possibles, on pourrait dire aussi que le comté de Salm a pu entrer en la possession de Luxembourg par l'épouse de Giselbert, père de notre Herman, laquelle aurait dans ce cas été l'héritière de cette terre: on sait que l'extraction de cette dame n'est pas connue. Cette dernière hypothèse acquerrait même quelque probabilité si l'assertion de certains auteurs qui avancent que déjà Giselbert se serait dit comte de Salm, était positivement établie.

Quoi qu'il en soit, il est constant que

Herman de Luxembourg se titrait de comte de Salm et qu'il était, comme nous l'avons dit, fils de Giselbert et frère du comte Conrad I^{er}.

C'était un seigneur sage, dit Marianus Scotus, modéré, plein de valeur et qui méritait une couronne par sa noblesse autant que par sa vertu. Il vivait à cette époque de triste souvenir où le pape et l'empereur se déchiraient mutuellement dans la querelle des investisseurs : Grégoire VII occupait alors la chaise de St. Pierre et Henri IV était préposé à l'Allemagne. Chacun des deux antagonistes avait déposé son rival et lui avait substitué un successeur. Grégoire VII avait fait nommer empereur Rodolphe de Souabe, et Henri IV avait fait créer pape un nommé Guibert, évêque de Ravenne. L'anti-empereur Rodolphe ayant été tué le 15 octobre 1080, les princes, les archevêques et les évêques d'Allemagne, qui tenaient le parti de Grégoire, élurent Herman pour son successeur (1081).

Celui-ci marcha aussitôt contre les partisans de Henri IV et les battit complètement à Hochstætte, en tuant une partie et mettant les autres en fuite. Après ce coup d'éclat le nouveau chef de l'empire se fit sacrer à Goslar, des mains de l'archevêque de Mayence, le jour de St. Etienne de l'année 1082.

Résolu ensuite de délivrer Rome, qui était au pouvoir de l'anti-pape, il fit ses préparatifs pour une expédition en Italie. Mais lorsqu'il allait se mettre à la tête de son armée, Otton, duc de Souabe vint à mourir. Cet événement l'empêcha de passer outre, parce qu'il devait craindre pour des troubles dans ce duché. Il rebroussa chemin et contint ainsi les mécontents dans le devoir.

Henri IV sortit sur ces entrefaites d'Italie et revint en Allemagne. Après son départ, Grégoire VII tint un synode dans lequel il excommunia ce prince pour la troisième fois avec l'anti-pape Guibert, et fit signifier cet anathème à tout l'empire. Cette nouvelle démarche, qui devait paraître au

moins imprudente à plusieurs, recommença les troubles et envénima davantage les haines. En effet, dès que l'anti-César Herman l'eut apprise, il assembla à son tour une diète dans laquelle Guibert et Henri furent condamnés et proscrits ; tandis que les princes qui tenaient le parti de l'empereur s'assemblèrent de leur côté à Mayence où ils déclarèrent Grégoire indigne de gouverner la nacelle apostolique et le déposèrent de nouveau. La mort de ce pape, arrivée en 1804 ou 1805, augmenta un instant l'espoir des adhérents de l'empereur ; mais cet espoir ne fut qu'illusoire ou à peu près tel.

Toute fois les Saxons, lassés sans doute de guerres civiles et de disputes de partis, finirent par se réconcilier avec l'empereur Henri IV. Son rival voyant ses plus fermes soutiens l'abandonner et retourner vers son adversaire, se démit lui-même des fonctions impériales qu'il avait exercées pendant près de sept ans au milieu de périls continuels : Il fit sa paix avec Henri et voulut passer le reste de ses jours loin des affaires.

Les historiens ne sont pas d'accord sur les circonstances de la mort de Herman de Salm ou de Luxembourg. Les uns ont avancé que, remis à la garde de Godefroid de Bouillon il avait voulu se soustraire à la surveillance dont il était l'objet et qu'il aurait péri tué par un des soldats envoyés à sa poursuite. D'autres au contraire croient que, ayant un jour voulu éprouver si la garnison du château de Linberg dans lequel il résidait, avait du courage, il s'était travesti avec quelques-unes de ses connaissances et qu'il était venu simuler une attaque ; mais que la sentinelle qui ne l'avait pas reconnu, l'aurait tué. D'autres encore débitent qu'il aurait perdu la vie par un jet de pierre pendant qu'il aurait été occupé à faire le siège d'un fort, ce qui n'est qu'une autre version de ce que nous venons de dire. Quoi qu'il en soit, tous ces dires s'accordent à le faire mourir de mort violente. On croit que son corps fut porté à Metz où il aurait été inhumé avec les honneurs d'un

à son rang. Cette dernière circonstance aura pu faire croire à quelques-uns qu'il était originaire de cette ville tandis qu'il est beaucoup plus vraisemblable qu'il aura voulu reposer dans l'église où se trouvaient des reliques considérables de St. Etienne, le protomartyr, qu'il avait pris pour son patron particulier parce qu'il avait été sacré empereur le jour de la fête de ce Saint.

Herman comte de Salm laissa en vie deux fils : 1° Otton, qui fut la souche des palatins de Ryneck, et par Sophie sa petite-fille, celle des comtes de Hollande et de Zélande. Il mourut en 1146. — 2° Herman II, qui fut comte de Salm et mourut 1131.

L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* a consacré à Herman de Luxembourg ou de Salm le court article qui suit : «1022. «Hermannus de Luxemburgo, Comes Salmensis, ob gloriam militarem Electus Imperator, sexennium imperio præfuit, «mortuus in obsidione urbis arcisve cujusdam ictu saxi.»

Viri illustres, II, N° 126. — D. CALMET, Bibliothèque Lorraine, et Histoire de Lorraine. — LA GANDE, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 10, sq. — BACH, Biographie de la Moselle, II, 329, sq. — LES BÉNÉDICTINS, Histoire de Metz, II, 191. — C^{te} DE BAC-DE-LUXVAN, Biographie liégeoise, I, 87. — BERTHOLET, III, 140, 273, 276, sq. — FABER, Familia augusta luxemburgensis, Tab. II et p. 11, sq. — PIGNART, III, art. Salm. — Notes d'études.

SALM, Jean, Comte de, trouve sa place ici parce que l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* lui a consacré les deux lignes que nous transcrivons : «1519. Joannes «Comes Salmensis, vice Gubernator Ducatus Luxemburgensis sub Marchione «Badensi.»

Viri illustres, III, N° 192.

SALM, Salentin, Comte de, est cité comme suit par l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* : «1636. Salentinus comes «Salmensis Luxemburgicus, Tribunus militum pro Philippo IV. Hispaniæ rege, «dedit initium victoriæ Nordlinganæ sub «Ferdinando Cardinale-Infante suâ morte «pridiana.»

Viri illustres, II, N° 132. — BERTHOLET, VIII, 198.

SAMRÉ, Henri de, ou SAMERIUS, prit son nom du village de Samré près de Marche où il est né en 1540. A l'âge de vingt ans il entra au noviciat des Jésuites, à Cologne. Son habileté dans le maniement des affaires lui acquit bientôt l'estime de ses supérieurs qui lui confièrent successivement la direction de plusieurs collèges et celle des Pères de l'ordre qui étaient employés dans les armées.

Henri de Samré fut pendant quelque temps, on ne sait trop de quelle manière, le confesseur secret de Marie Stuart, pendant sa captivité au château de Fotheringay : Cette princesse avait désiré avoir un religieux de la compagnie de Jésus pour prendre ses avis. Il s'introduisit auprès d'elle déguisé en médecin ; mais des soupçons s'étant peu de temps après élevés sur sa véritable qualité, il ne lui fut plus permis de voir la prisonnière.

Le père Henri de Samré fut aussi un des moteurs du complot de Babington qui tendait à délivrer Marie Stuart, et dont la découverte amena l'exécution de celle-ci en 1587. Il parvint cependant à éviter le sort des autres conjurés. Les Anglais s'étant rendus maîtres de Stevich, en 1592, il fut emmené prisonnier et accusé de crimes énormes devant le comte Maurice de Nassau : on a été jusqu'à lui reprocher d'être entré dans une conjuration dans le but de venger sur la reine Elisabeth la mort de Marie Stuart ; mais le comte reconnut son innocence et le traita avec douceur, lui fit rendre ses effets qu'on avait saisis et le remit en liberté.

Samerius revint alors à Luxembourg où il resta jusqu'à sa mort, arrivée le 5 janvier 1610, à l'âge de soixante-dix ans, et a été inhumé dans le chœur de l'église de St. Nicolas (qui est démolie depuis 1775) parce qu'à cette époque les Jésuites n'avaient pas encore d'église dans cette ville.

Ce religieux était très versé dans l'histoire sacrée et surtout dans la chronologie qu'il a traitée avec beaucoup d'exactitude

dans un ouvrage intitulé : *Chronologia sacra, ab orbe condito ad Christum natum*. Anvers, Jérôme Verdussen, 1608 ; in folio ; 67 pages. Il a relevé un grand nombre d'erreurs qui avaient échappé à ses dévanciers.

L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* a donné sur Henri de Samré la notice suivante : « 1603. Henricus Samerius arduennasens Luxemburgensis Societat. Jesu, « Confessarius Mariæ Stuartæ Reginae « Scotiæ Martyris quam personatus in « carcere antè mortem de peccatis absolvit « et cui sacram synaxim in diem mortis « custoditam tradidit, ipse mortuus Luxem- « burgi et sepultus in choro ædis S^{ti} Nicolai, « scripsit Chronologica logica. »

Viri illustres, I. N^o 50. — BRATHOLET, VIII, 195. — PAQUET, 62. — LA GARDE, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 23. — DE FELLE, Dictionnaire historique, litt S. — C^{te} DE BRU-DE-LIÈVRE, Biographie liégeoise, I, 387. — D. CALMET, Biblioth. lorraine. — PIERRET, I, fol. LXXIV. — CLASEN, Catalogue de la Biblioth. de Luxembourg, 211 et 458. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 20, sq.

SANDT, *Hubert* curé à Kehlen, d'où il semble qu'il était originaire, puisqu'une maison de ce village a jusqu'ici conservé son nom. Il florissait pendant la première moitié du dix-septième siècle et devint plus tard doyen à Mersch, une des églises les plus importantes du pays. Ce respectable personnage, sur lequel il ne nous reste aucune donnée fit le 10 juillet 1631, par devant le notaire Rodenbach, donation au séminaire futur des Jésuites à Luxembourg d'un moulin qu'il avait fait bâtir près de Hobscheid. Il ne stipula aucune condition pour cette donation, ne voulant que favoriser l'éducation de la jeunesse de sa patrie et donner l'exemple d'un généreux patriotisme.

NAUW, Dissertation sur les bourses d'études, XII sq ; et XXIII. — Inventaire des papiers du séminaire, en 1773.

SARBOURG, *Mathias de* ; v. MATHIAS, dit de Sarbourg.

SARRAZIN ou Zarasin, *Pierre-Domi-*

nique, vivait pendant le quatorzième siècle et était échevin de la ville d'Echternach. Il avait épousé une dame nommée Julienne ; et par acte du 6 mars 1352, style de Trèves, il donna de concert avec sa femme, au monastère de Sainte-Claire d'Echternach tous ses biens immeubles et rentes, lesquels étaient très considérables.

Nous n'aurions pas fait mention de ce personnage qui, semble-t-il, ne s'est distingué que par cet acte de générosité, comme d'ailleurs beaucoup d'autres dont les noms sont ignorés aujourd'hui l'ont fait avant et après lui, si l'objet même de cette libéralité n'avait donné lieu à une grande controverse historique entre l'abbé Bertels et le Jésuite Bertholet, controverse qui n'est pas encore éclaircie aujourd'hui. Cet article ne sera donc principalement destiné qu'à fixer le point historique dans sa nue vérité.

Suivant Bertels, qui cependant habitait Echternach et qui, comme abbé des Bénédictins de St. Willibrorde a dû avoir des relations plus ou moins directes avec les Clarisses ou Urbanistes de la même ville, un riche bourgeois de Trèves, nommé Pierre Zarasyn aurait fondé et doté en 1330, l'abbaye des Clarisses dont sa fille Hildegarde avait été la première abbesse. Que sa femme, nommée Juliane, ayant vu de mauvais œil les libéralités de son mari, aurait, par un crime, voulu les anéantir : qu'elle aurait en effet suborné un sicaire qui aurait tué Pierre Zarasyn. Que aussitôt après l'assassinat perpétré dans une rue obscure et déserte de la ville de Trèves, elle serait accourue chez les religieuses auxquelles elle aurait redemandé leurs lettres de fondation sous prétexte que son mari l'avait chargée de reprendre ce titre pour y faire apposer la ratification de l'Ordinaire, c'est-à-dire de l'archevêque de Trèves. Que les religieuses ne soupçonnant aucune malice, les lui auraient rendues ; et que nantie de l'acte en question elle serait retournée à Trèves où, après avoir affiché une grande affliction pour la perte de son époux, elle se serait

sauvée avec ses trésors afin d'échapper à la peine due à son forfait. Qu'ainsi les pauvres religieuses avaient été réduites à la plus profonde misère, jusqu'à ce qu'enfin le comte Jean l'aveugle, puis son fils, l'empereur Charles IV leur auraient fait des revenus suffisants pour leur sustentation.

Bertholet taxe ce récit de fable, et rapporte à son tour les faits avec une variante. Il appuie son narré sur une chartre de l'empereur Charles IV, datée de Prague, le premier mai 1348. Jean l'aveugle, dit-il, avait eu dessein de fonder le monastère des Clarisses d'Echternach, mais la mort l'a surpris à Crécy avant qu'il eût pu exécuter son vœu. En conséquence son fils voulut l'accomplir, et il le fit par la chartre qu'il traduit dans son texte et qu'il copie ensuite parmi ses preuves.

Cette dernière version, bien qu'appuyée sur un titre très-vraisemblablement, sinon positivement authentique, semble avoir été admise jusqu'ici d'une manière trop absolue ; car un autre acte, aussi authentique que celui dont Bertholet s'étaie, et dont nous avons devant les yeux un translat notarié par Pierret, vient en quelque sorte affirmer l'assertion de cet auteur, ou au moins enlever une partie de l'honneur de la dite fondation à Jean l'aveugle de même qu'à Charles IV, ne leur laissant que celui de la ratification ou tout au plus d'une part dans le bienfait. Comme le titre dont nous venons de parler n'est pas connu ; que surtout nous sommes autorisé à le croire inédit, nous croyons faire chose utile en en donnant ici l'analyse, pour ensuite en tirer les conséquences rationnelles.

Par acte sur parchemin, dûment scellé, rédigé dans la sacristie des dames Clarisses d'Echternach, le 6 mars 1352, style de Trèves, Pierre-Dominique Sarazin, échevin d'Echternach, et Julienne sa femme légitime exposent que : L'illustre Prince de glorieuse mémoire, Jean Roi de Bohême et Comte de Luxembourg, par la disposition dernière de son testament — !!! — avait résolu de fonder et construire un monastère sous le titre de la glorieuse Vierge Marie,

de Sainte Claire et de Saint Jean-Baptiste, dans lequel il y aurait une abbesse et trente-deux sœurs de l'ordre de Sainte Claire dans le Bourg d'Echternach, au diocèse de Trèves. Que ce prince donna les ordres et commença effectivement à mettre son louable dessein à exécution ; mais que la mort l'ayant surpris, son fils Charles, Roi des Romains et Comte de Luxembourg, ainsi que Baudouin, archevêque de Trèves et frère du Roi Jean dotèrent le dit monastère de quatre cens. Mais que les revenus de ces cens étant loin de suffire à l'entretien convenable des dites religieuses, lui Pierre-Dominique Sarazin et dame Juliane sa femme, qu'il autorise à ce, résignent, cèdent et transportent pour toujours et à jamais tous leurs biens et revenus, sans rien réserver ni excepter, comme ils les dénomment, entr'autres et en premier lieu : le fond sur lequel le monastère et ses dépendances sont construits ; etc., etc. ; tous les dits revenus annuels avec toutes les juridictions sur les dits biens, fonds, cens, maisons, cours, terres cultivées et non cultivées, prés, paturages, bois, buissons et arbres, jardins, vergers, rivières, eaux et cours d'eaux, étangs avec tous les droits cherchés et à rechercher, et toutes les autres appartenances de quelque nom qu'elles soient ; ils les cèdent, donnent et transportent avec tout le droit qui leur complète dans les dits biens, revenus et toutes leurs dépendances et appartenances ; en vertu des présentes par une donation parfaite entrevifs de la meilleure manière qu'il se peut sans rien réserver ni excepter de bouche ni par écrit. Cette donation est faite par devant Thilman-Dominique Just, justicier et échevin ; Jean fils de feu Hentsen, écoutet et échevin ; Pierre-Dominique an der Strassen ; Rudolphe, fils de feu Gotzens ; Jean, nommé Tolenpletz et Francken Cimmelrick ; tous échevins d'Echternach ; par forme de dot, pour en jouir librement en vertu des présentes lettres. En foi de quoi et pour témoignage authentique le comparant Pierre Sarazin y a apposé son cachet ;

et comme Juliane n'a pas le sien sur elle, ces époux ont prié le Révérendissime Archevêque de Trèves, Sire Jean, abbé du monastère de St. Willibrorde, Sire Boémond, archidiacre de l'Eglise de Trèves, le frère Jacques, custode à Trèves, Pierre curé de la paroisse d'Echternach, Jean Scheilhart, prévôt de Bittbourg, en sa qualité de justicier de la prévôté, écoutes et échevin du dit bourg d'Echternach, d'y apposer leurs cachets; ce que tous les prénommés ont fait dans la sacristie du monastère de Sainte-Claire.

Il résulte de cet acte : 1^o, que le fonds sur lequel l'abbaye de Ste.-Claire fut construite, appartenait à Pierre Sarrazin et à sa femme; qu'il doit être admis que ce fonds avait été d'abord cédé verbalement aux dites religieuses et que ce ne fut qu'assez longtemps après que les donateurs en accomplirent l'abandon irrévocable, lorsqu'ils se furent convaincus que l'abbaye pourrait subsister, ayant obtenu à cet effet l'agrément de la puissance temporelle et de la spirituelle. 2^o Pierre Sarrazin a nécessairement contribué au moins à la première fondation, s'il ne l'a pas accomplie avant même que Jean l'aveugle et plus tard son fils ne l'eussent assise par leur autorité. 3^o Pierre Sarrazin habitait Echternach, dont il était échevin. 4^o Il n'est pas croyable que sa femme l'eût fait tuer pour arracher des mains des religieuses les libéralités que elle-même et son mari avaient volontairement et librement faites, et que pour éviter son châtiement pour un crime supposé elle se soit expatriée emportant toute sa fortune; car si cette dernière circonstance était vraie avec les incidents que Bertels y rattache, la chartre que nous possédons n'aurait pas été rédigée en présence de l'archevêque lui-même qui pour ce motif n'avait plus d'exequatur ultérieur à y ajouter. Et d'ailleurs, si Julienne s'était enfuie avec cette chartre, comment serait-elle restée entre les mains des religieuses avec le scel de Baudonin? ou bien, si même elle s'était enfuie après son crime prétendu, elle n'aurait

pu emporter les biens-fonds que la soustraction de l'acte de donation devait enlever au monastère; son crime et sa fuite devenaient donc inutiles; partant l'un et l'autre sont incroyables.

Nous dirons donc, en rectifiant le récit de Bertels et en faisant concorder celui de Bertholet avec le premier, qu'il faut croire que : vers 1330 à 1340, Pierre-Dominique Sarrazin, homme opulent, n'ayant qu'une fille nommée Hildegarde qui désirait entrer dans l'institut de Ste.-Claire, aura sollicité le Roi Jean l'aveugle de fonder un monastère de Clarisses dans sa maison à Echternach; que le roi-comte lui avait promis son appui, et qu'en conséquence il avait commencé sa fondation. Que Jean de Bohême étant mort dans cet intervalle il avait sollicité et obtenu l'acte du 1^{er} mai 1348 par lequel Charles IV déclarait prendre l'abbaye à constituer ou à régulariser sous sa protection impériale et lui donnait en outre quatre censes pour augmenter ses revenus primitifs dont la donation n'était pas encore écrite. Que Sarrazin ayant obtenu la ratification désirée et ayant mis la dernière main à sa fondation aura fait expédier le 6 mars 1352 une donation en règle, se contentant de quelques revenus qu'il se sera réservés pour vivre en retraite à Trèves. Que peut-être il aura été assassiné un beau jour en revenant de la promenade, comme dit Bertholet; et que sa veuve, pour se soustraire à la douleur que ce tragique événement lui causa se sera expatriée. Que plus tard le public voulant broder sur cet objet, aura inventé petit-à-petit le conte tel que Bertels nous l'a rapporté avec sa crédulité ordinaire, et que Bertholet a un peu trop légèrement taxé de fable inventée à plaisir tandis que le fond en était vrai et que l'invention du conteur n'a porté que sur les circonstances accessoires du fait principal, la fondation même de l'abbaye de Ste.-Claire.

BERTELS, 178, sq. — BERTHOLET, VI, 192 à 203. — Acte de donation de Pierre Sarrazin, échevin d'Echternach et de Julienne sa femme, qui abandonnent

leurs biens au monastère de Ste.-Claire et de St. Jean-Baptiste à Echternach; du 6 mars 1352. Translaté et authentiqué par le notaire Pierret. Cet acte inédit est notre propriété.

SAUVAGE, *Jean-Pierre*, de Luxembourg, sur lequel nous n'avons aucune donnée, est indiqué sous l'année 1744 sur la liste des *primus* de l'Université de Louvain.

Messageur des sciences historiques de Gand, année 1858, p. 361.

SCHANNAT, *Jean Frédéric*, fils d'un médecin originaire de la Franconie et qui s'était établi à Luxembourg, est né dans cette ville, le 25 juillet 1685. Il eut pour parrain Jean-Frédéric comte d'Autel (v. son art.), Baron de Vogelsang, Gouverneur et capitaine-général du pays de Luxembourg, chevalier de l'ordre de la Toison d'or.

Après avoir terminé ses humanités dans sa ville natale, le jeune Schannat alla suivre les cours de droit à l'université de Louvain où il prit ses licences en 1705, et se fit admettre au barreau de Malines: Il avait alors 22 ans.

Deux années plus tard il publia: 1°. Histoire du Comte de Mansfeld, seigneur de Heldrungen, Prince du Saint-Empire, Chevalier de la Toison d'or, Maréchal des armées du Roi, Gouverneur et Capitaine-général de la ville et province de Luxembourg et comté de Chiny. Luxembourg; André Chevalier, M. DCC. VII; in-18°; de 99 pages. C'est un ouvrage bien écrit et qui renferme des données que de nos jours on chercherait vainement ailleurs.

Ce travail, qui l'avait forcé à fouiller dans les archives et à déchiffrer les documents anciens, lui inspira du goût pour ces sortes d'occupations et pour les recherches historiques. Cependant sa fortune patrimoniale, qui était modique, ne lui eût pas permis de se livrer à ce genre d'étude qui demande beaucoup de temps et encore plus d'application: il résolut en conséquence de quitter sa profession d'avocat pour entrer dans les ordres sacrés où il devait être sûr d'obtenir des bénéfices

suffisants qui pouvaient le dispenser de tout soin pour amasser un pécule destiné à son entretien; et il ne s'est pas trompé. La réputation de ses connaissances s'étant bientôt répandue au loin, le savant abbé-prince de Fulde, Constantin, Baron de Buttlar l'appela à sa cour et le chargea de composer l'histoire de son abbaye. Dès lors Schannat s'occupa presque exclusivement des archives de cette puissante maison religieuse et publia en 1723 un volume in-folio, intitulé: 2°. *Vindemiæ litterariæ, hoc est: veterum monumentorum ad Germaniam sacram præcipuè spectantium, Collectio prima.* Fulde et Leipsic. — En 1724 il fit imprimer: 3°. *Corpus traditionum Fuldensium sive donationum in ecclesiam Fuldensem collatarum, ab anno 744 ad finem usque sæculi XIII.* Leipsic. — Puis: 4°. *Sammlung alter historischer Schriften und Documente, wobei das alte Land-Recht, wie selbiges vor Zeiten in Teutschland gebräuchlich.* Cette collection ne se compose que de titres écrits en allemand. Schannat la publia par ordre du Prince-Abbé de Fulde; il n'en a paru que la première partie. — 5°. *Fuldischer Lehnhoff, sive de Clientelâ Fuldensi beneficiariâ Nobili et Equestri tractatus historicus-juridicus.* Francfort sur Mein, 1726, in-folio. — 6°. *Diocesis Fuldensis, cum annexâ suâ hierarchiâ, quæ continent præter parochiales ecclesias 60, cum filiabus 94, nec non oratoriis quamplurimis, collegiatis Ecclesias 6, monasteria virorum 16, ecclesiæ Fuldensi tum olim tum etiam nunc immediate ac pleno jure subjecta. Accedunt varii religiosorum ordinum cœtus in eandem Diocesis libertatem admissorum.* Francfort sur Mein, 1727, in folio.

Comme cette œuvre renfermait plusieurs documents qui renversaient des droits auxquels le Prince-Evêque de Wurtzbourg et le Landgrave de Hesse prétendaient dans la terre de Fulde, le Prince-Evêque de Wurtzbourg chargea le célèbre Jean-Georges d'Eckart de débattre ces actes; et ce dernier publia: *Animadversiones historicae*

et criticæ in Joh. Fried. Schannati diocesis et hierarchiam Fuldensem. Mais Schannat lui répondit par l'ouvrage suivant : 7°. *Vindiciæ quorundam archivi Fuldensis diplomatum a Nobiliss. et Clariss. viro Joh. Georg. ab Eckart perperam impugnatorum*. Francofurt. ad Mœnum, 1728; in-folio. Avant cette dispute scientifique, Schannat et d'Eckart avaient été en relation d'amitié : Schannat avait rendu de grands services à son antagoniste et il avait même été cause que d'Eckart avait été appelé à Wurtzbourg, comme du reste ce dernier en convient lui-même dans une lettre datée de cette ville, le 10 mai 1724. Cette querelle les rendit ennemis jurés, ainsi que le démontrent les *Acta eruditorum* de Leipzig, année 1728.

Le Landgrave de Hesse s'éleva de son côté contre plusieurs assertions de l'ouvrage de Schannat et chargea le professeur Estor, de Giessen, de les débattre dans un écrit. Schannat lui répondit dans l'œuvre suivante : 8°. *Joh. Fredr. Schannati Historia Fuldensis, in tres partes divisa*. Francofurt. ad Mœnum; 1729; in-folio, avec pièces justificatives.

Après la mort du Prince-Abbé de Fulde, l'archevêque de Trèves, François-Joseph, né des Comtes de Schœnborn, qui était en même temps évêque de Worms, chargea l'abbé Schannat de rédiger l'histoire de ce dernier évêché, qu'il publia sous le titre de : 9°. *Historia episcopatus Wormatiensis, Pontificium romanorum bullis, regum, imperatorum diplomatibus, episcoporum ac principum chartis, aliisque plurimis documentis authenticis asserta ac illustrata*. Francfort sur Mein, 1734; 2 vol. in-fol. avec figures.

La même année, l'archevêque de Prague, Maurice-Gustave, comte de Manderscheid-Blanckenheim, qui mourut en 1765, manifesta à Schannat le désir qu'il composât un ouvrage destiné à débrouiller l'histoire de l'Eiffel, depuis son origine; et il s'en occupa sérieusement; ce qui donna naissance au manuscrit en 3 volumes intitulés : 10°. *Eiffelia illustrata*. Cet ouvrage, qui

renferme une infinité de recherches intéressantes n'a pas pu voir le jour parce que son auteur est mort avant la mise sous presse. L'original a été retrouvé plus tard dans la bibliothèque du comte François de Sternberg-Manderscheid, à Prague; il en avait été fait plusieurs copies dont une entr'autres repose à la Bibliothèque de Darmstadt. C'est d'après cette dernière que Bærsch a publié une traduction allemande de cet important ouvrage (1824 à 1855), 3 tomes en 8 volumes in-8°, avec de nombreuses additions. A l'occasion de cette édition, nous ferons observer que Bærsch aurait beaucoup mieux fait de donner l'original même, en ajoutant les rectifications, additions, etc., qu'il aurait jugées nécessaires. Son travail est important et grave; mais on doit lui reprocher en général d'avoir fait sienne absolument une œuvre d'autrui : on n'y reconnaît pas assez ce qui appartient à Schannat d'avec ce que l'on doit aux recherches de l'éditeur allemand.

Schannat fit en 1735, aux frais de l'archevêque de Prague un voyage en Italie où les puissantes recommandations de son protecteur lui ouvrirent les bibliothèques les plus importantes. Il se trouvait là bien placé dans son élément, et profita avec un soin particulier des trésors des collections ambrosienne et du Vatican. Il ne quitta Rome qu'en 1738 pour retourner en Allemagne avec une collection très-précieuse de notes et de données sur l'histoire d'Allemagne. Il avait l'intention de publier ses découvertes en plusieurs volumes in-folio, sous le titre de : 11°. *Accessiones novæ ad historiam antiquam et litterariam Germaniæ*. Cet ouvrage devait se composer de : *a. Codex novus juris gentium diplomaticus; b. Codex diplomatum ineditorum ad historiam Germaniæ spectans, ex variis archivis depromptus; c. Accessiones novæ et ineditæ ad historiam palatinam; d. Anecdota varia reformationem Lutherianam illustrantia et Romæ collecta; e. Notitiæ, chartaria et monumenta quam plurimorum monasteriorum et*

cœnobiorum Germaniæ; *f.* Germania purpurata; *g.* Notitia pro historia ordinis Teutonici; *h.* Coloniensia varii argumenti; *i.* Probationes genealogicæ quamplurimarum familiarum nobilium Germaniæ; *k.* Notitia familiarum provinciæ Lucelburgensis et adjacentium; *l.* Observationes antiquariæ cum in Italia tum in Germania collectæ; etc.; etc.

Il travaillait aussi depuis plusieurs années à un grand ouvrage sur les Conciles et les Synodes généraux de l'Allemagne, et il avait également projeté de publier une histoire du diocèse de Spire dont il avait été chargé par Damien-Hugo, cardinal-évêque de ce nom, né des comtes de Schœnborn et mort en 1745.

Des travaux si immenses auxquels Schannat consacrait tous ses instants et toutes ses forces, avaient peu à peu miné sa santé; et finirent par l'enlever subitement, à Heidelberg, le 6 mars 1739, à l'âge de cinquante-quatre ans seulement.

Ce savant était en relation avec un très grand nombre de personnages aussi éminents par leurs connaissances que par leur position sociale. Les cardinaux Albani, Quincini et Passinei le favorisèrent particulièrement pendant son séjour à Rome; et il dut à leur protection son entrée à la bibliothèque du Vatican dont la politique romaine fermait alors impitoyablement l'accès à tout étranger sans distinction. C'est dans cette bibliothèque qu'il puisa les sources de son: *12°.* Histoire abrégée de la maison palatine, qui ne fut publiée qu'après sa mort; Francfort, 1740.

Le comte de Wurmbbrand, président du conseil aulique était en correspondance intime avec lui, et s'était même proposé de le faire nommer historiographe de l'empereur. Avec les éditeurs des Acta Sanctorum, surtout avec Sollier, Martène et Montfaucon il entretenait un échange suivi de lettres, de même qu'avec le Père Bernard Peetz, le baron Crassier, Menkenius, Lucius, d'Uffenbach, de Loon, Mascow, Schœpflin, Senkenberg, Steinheil et d'autres savants de premier ordre.

Schannat aimait à communiquer les découvertes qu'il faisait, encourageait les auteurs et était bien loin d'envier leurs succès. De la Barre de Beaumarchais qui a publié son éloge historique le représente comme un homme vif, actif, ouvert et simple. Il était gai et affable en société, éloigné de toute pédanterie comme de toute présomption; il s'attachait à ses amis auxquels il cherchait de tous ses moyens à se rendre utile. Il était reconnaissant envers ses bienfaiteurs; mais très sensible aussi aux indécotesses qu'on pouvait lui faire: cependant il se reconciliait facilement; et d'Eckart fut le seul qu'il ne voulut plus jamais revoir après que ce dernier eut publié l'ouvrage dont nous avons parlé plus haut.

Outre les œuvres de Schannat que nous venons de citer dans cet article, cet auteur a encore fait imprimer les suivantes, au rapport de D. Calmet: *13°.* Necrologium ecclesiasticum Metropolis Moguntia. — *14°.* Anonymi Series Abbatum Monasterii Vissemburg. — *15°.* Vetus Diptychon Fuldense. — *16°.* Anonymi Chronicon Monasterii Schuttezeni. — *17°.* Necrologium Lauresheimiense. — *18°.* Antiquitates monasterii Sancti Michælis Bambergæ. — *19°.* Traditiones veteres cœnobii Sti. Stephani Herbipolensis. — *20°.* Anonymi Chronicon Erfordienne. — *21°.* Chronicon Reintzharbonense. — *22°.* Excerpta Necrologii veteris Abbatia Mollenbacensis. — *23°.* Notitia monasterii omnium Sanctorum ordinis Præmonstratensis. — *24°.* Anonymus de Origine et abbatibus sancti Joannis in Rhingnoravia. — *25°.* Dotationes monasterii Sancti Petri in Nigrâ Sylvâ. — *26°.* Necrologium abbatia Lucidævallis. — etc.

BASSCH, édition de l'Esflia illustrata de Schannat, I, pars prior, XV. sqq.; et pars altera, VII, sqq. — D. CALMET, Bibliothèque lorraine. — DE FELLER, Dictionnaire historique, litt. S. — MORERI, Supplément, III, 757, sq. — MANUSCRITS DE MURJAI, I. — PAQUET, 80. — COURVIN, Encyclopédie moderne, XX, 408. — CLASSEN, Catal. de la Biblioth. de Luxembg., 214, 476, 497. — Biographie universelle, XLI, 82, sq. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 40, sq.

SCHAUWENBOURG, ou *Schaumbourg*, famille d'ancienne noblesse militaire, originaire de l'Alsace et qui s'est fixée dans le Luxembourg pendant le seizième siècle. Elle y a possédé les terres de Preisch, de Berward, etc., et portait : d'argent, à la bordure nuagée d'or et d'azur, au sautoir de gueules brochant sur le tout. Cimier : un buste de fille, habillé d'argent, au sautoir de gueules, couronné d'argent, portant au lieu de bras deux cornes d'azur, les pointes en haut, chaque corne ornée en dehors de cinq sonnettes d'or.

Les de Schauwenbourg, qui se sont éteints dans le Luxembourg vers la fin du dix-huitième siècle, ont eu des justiciers, des nobles, des conseillers de cour robe, des députés de la noblesse, etc., et ont pris des alliances illustres.

Ungeschüca.

SCHAUWENBOURG, *Bernard de*, est rappelé dans le peu de mots qui suivent par l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* : « Bernardus de Schaumbourg, Dominus « in Berwart, etc., Luxemburgicus, Tri- « bunus legionis germanorum militum in « Hungaria; præpositus Theonivillanus. »

Aucun renseignement ultérieur sur ce personnage ne nous est connu, si ce n'est qu'il a été pendant quelque temps vice-gouverneur du pays de Luxembourg, en l'absence du Comte de Mansfelt (v. son art.) et qu'il revint vers 1568 de la Hongrie à Thionville avec son régiment haut-allemand pour servir de renfort au proconsul duc d'Albe dans les Pays-Bas, après quoi il fut nommé prévôt de cette ville.

Sa tombe se trouve encore aujourd'hui dans la chapelle du château de Preisch. Elle représente un guerrier armé de toutes pièces, tête nue, cheveux courts, barbe touffue, les mains jointes sur la poitrine et agenouillé sur un carreau. Le visage est presque vu de face et l'épithaphe conçue en ces termes :

..... DER EDEL UND GESTRENG BERNHART VON SCHAUWENBURGH, HERR

ZU PREISCH UND SCHUDBURGH, OBRISTER GUBERNATOR UND PROBST ZU DIETENHOEBEN; IST DEN 9. MARTII ANNO 1576. IN GOTT VERSCHIEDEN.

Nous nous voyons engagé à ajouter ici quelques mots pour rectifier une assertion erronée de M. Teissier, dans son *Histoire de Thionville*, p. 440 et suivante : A gauche de la tombe de Bernard de Schauwenbourg on en voit une seconde, représentant une dame richement habillée, que Teissier prend pour la femme de ce Bernard, tandis qu'elle a été sa sœur ou au moins sa nièce. Cet auteur s'est trompé, parce qu'apparemment il aura mal lu l'inscription, ou bien qu'il ne comprenait pas l'allemand. Cette légende, bien déchiffrée, est conçue dans les termes suivants :

DER EDELEN UND EBRENTUGENTREICHEN
[FRAWE
MAGDALENA VON SCHAWENBURGH,
WEFWE VON NAVES,
FRAUWE ZU PREISCH UND MECHZIG,
MIT-FRAUWE ZU FENTZ,
DEN 23 SEPTEMBER AO 1584 IN GOT VER-
[SCHEIDEN.

Cette inscription, qui n'offre d'ambiguïté aucune, se rapporte à la veuve de Jean II de Naves (v. son art.).

Viri illustres, II, N° 140. — *Teissier*, *Histoire de Thionville*, 440, sq.; et 403. — *Notes d'études*. — Archives du château de Schutbourg, propriété de la famille Pondrom, de Hoisingen.

SCHAUWENBOURG, *Christophe de*, était frère de Bernard qui précède, comme nous le voyons dans le passage suivant du manuscrit des *Viri illustres* : « Christophorus de Schaumbourg, vice-gubernator « Ducatus Luxemburgensis, Judex Nobili- « lium, Fratres (id est Christophorus et « Bernardus). » L'un et l'autre de ces deux personnages ont été fils de Jean de Schauwenbourg, qui était prévôt de Luxembourg en 1510 et les années suivantes :

Viri illustres, II, N° 141. — *Notes d'études*.

SCHAUWENBOURG, *Jean-Bourchard de*, vivait vers le milieu du dix-septième

siècle. Le manuscrit des *Viri illustres* le mentionne comme suit : « 1647. J. Bur-
« chardus de Schaumburg Luxemburgensis,
« ordinis Sti Joannis et eques Melitensis,
« commendator Basiliensis, Magnus Prior
« Hungariæ. »

Viri illustres, I, N° 80. — *BASTIEN*, VIII, 198.

SCHEFFER, *François*, né à Luxem-
bourg, le 1^{er} juillet 1766, était fils de
François Scheffer, marchand-bourgeois et
d'Anne-Catherine Bastien.

François Scheffer a été un de ces per-
sonnages dont la longue vie fut pres-
qu'exclusivement employée à des fonctions
en très-grand nombre, la plupart gratuites,
et qu'il remplit avec zèle et intégrité, bien
que dans maintes circonstances il eût dû
trouver dans l'accomplissement de ses de-
voirs des difficultés bien grandes à cause
des circonstances des temps et des sus-
ceptibilités des personnes. Pour donner
une idée de ces fonctions multipliées dont
nous venons de parler, nous croyons de-
voir transcrire ici, par ordre chronologique,
la liste de ses nominations diverses :

1789, le 20 mai, il entra comme élève
à l'école de droit, à Bruxelles.

1791, le 1^{er} septembre, il épousa Anne-
Barbe-Marguerite Seyler (v. son art.), et
prit pour son compte le fonds de com-
merce de son beau-père, commerce qu'il
continua pendant quarante ans environ et
avec lequel il sut réunir une belle fortune
comme se faire une grande réputation de
bonne-foi.

1794. Il était un des treize maîtres de
la bourgeoisie ou des Confréries, et le der-
nier maître de celle des arquebusiers ou
de St. Sébastien. — Le 23 septembre de
la même année il fut nommé, par les Jus-
ticier et échevins de la ville au grade de
lieutenant d'une des compagnies bour-
geoises chargées de soutenir la garnison
dans la défense de la place contre l'armée
de la république française.

1795, le 7 juillet, ou le 19 messidor
an III, il fut nommé membre de la com-

mission chargée de la vérification du tra-
vail de la répartition de la contribution
de guerre de quinze cent mille livres. —
Le 28 décembre suivant, 7 nivôse an IV,
il fut nommé membre de la municipalité
de la ville de Luxembourg.

1796, le 16 juillet, 28 messidor an IV,
il fut nommé conservateur des hypothèques
à Luxembourg; et par intérim aussi au
bureau de Diekirch; fonctions dont il se
démit le 13 floréal an VII, 2 mai 1799.

1797, le 5 novembre, 13 brumaire an
VI, il fut nommé par le Directoire exé-
cutif membre de l'administration centrale
du Département des forêts.

1798, le 10 avril, 21 germinal an VI,
l'assemblée électorale le désigna adminis-
trateur du Département. — Le 5 juillet de
la même année, XVII messidor an VI, il
devint membre du bureau des hospices
civils de Luxembourg.

1800, le 6 avril, 16 germinal an VIII,
le premier Conseil le nomma maire de la
ville. Il exerça ces fonctions jusqu'au 8
mars 1802.

1803, le 26 mai, 6 prairial an XI,
il fut désigné juge au tribunal de commerce
où il continua de siéger jusqu'au 3 avril
1817, époque où l'organisation de cette
jurisdiction fut changée. — Le 4 novembre
de la même année, 12 brumaire an XII,
il entra au collège électoral du Départe-
ment.

1809, le 16 novembre, il fut nommé
par le préfet membre de la commission
chargée d'examiner la liste des cent ci-
toyens les plus imposés dans le départe-
ment.

1811, le 14 juin, l'évêque de Metz le
désigna membre du conseil de fabrique
de l'église de St. Pierre. — Le 16 août de
la même année, l'empereur le nomma
membre du Conseil municipal.

1814, le 26 janvier, il entra au conseil
d'administration des finances et de liqui-
dation de la ville. — Le 20 mai de la
même année le commissaire-général du
Département le nomma membre de la

commission chargée de vérifier les plaintes portées contre les ci-devant Maires, les receveurs des contributions et les employés forestiers.

1815, le 19 janvier, le gouverneur-général du Bas- et Moyen-Rhin le désigna chef de bataillon de la milice bourgeoise. — Et la même année il fut porté sur la liste des notables que le roi des Pays-Bas avait appelés à émettre leur vœu sur le projet de loi fondamentale pour le nouveau royaume des Pays-Bas.

1816, le 12 juillet, il fut nommé membre de la commission chargée d'élaborer un projet de règlement pour les administrations municipales du Grand-Duché de Luxembourg. — En 1816 et 1817, il fut membre du comité central de secours créé pendant ces années désastreuses où il y a eu tant de misères à soulager.

1817, le 20 octobre, le roi des Pays-Bas le nomma Bourguemaitre-Président de la ville.

1819, le 23 février, il fut continué dans la même dignité.

1820, le 2 septembre, il obtint la signature par intérim du Sous-Intendant en congé.

1824, le 13 mars, le roi le nomma échevin de la ville.

1825, le 9 septembre, le Gouverneur Willmar le désigna pour remplir par intérim les fonctions du commissaire de district en congé.

1826, il s'associa aux membres de la société d'encouragement pour la propagation et le perfectionnement de l'instruction élémentaire dans le Grand-Duché.

1827, le 22 avril, il fut nommé par le Roi Bourgmestre de la ville de Luxembourg et continué dans ces fonctions, sans interruption jusqu'en 1844.

1841, le 3 octobre, le Roi Guillaume II, de si chère mémoire à tous les luxembourgeois, le nomma membre des Etats du Grand-Duché.

1844, le 9 janvier, le Roi le nomma Bourgmestre honoraire de la ville; parce que, souffrant d'une surdité qui augmentait

tous les jours par l'effet de son grand âge, il lui était devenu impossible de continuer ses fonctions de Bourgmestre effectif.

Ce nombre de commissions, toutes très honorables et qui forment en quelque façon l'historique d'un demi-siècle, prouve à l'évidence combien la vie de François Scheffer fut active; il montra aussi combien furent appréciées ses lumières et ses talents administratifs: il paraît dès lors inutile d'entrer à cet égard dans d'ultérieurs développements.

Scheffer est mort le 9 septembre 1844, à l'âge de 78 ans, sans laisser postérité vivante. Sa veuve, qui a aussi son article dans cet ouvrage (v. Seyler, Anne-Barbe-Marguerite), inspirée sans doute par les généreuses intentions de son mari avec lequel elle avait passé 53 ans de sa vie dans la concorde la plus parfaite, a fait un noble emploi d'une partie de la belle fortune que ces époux avaient su réunir à force d'ordre et d'une sage économie, malgré les secours nombreux et considérables qu'à chaque occasion qui se présentait ils répandaient parmi les nécessiteux.

Les services que pendant sa longue carrière Scheffer a rendus à sa ville, à l'Etat et à la garnison fédérale de Luxembourg, furent honorablement récompensés: le 18 janvier 1838 le roi de Prusse le créa chevalier de son ordre de l'aigle rouge de la 3^e classe, et le 25 du même mois le Roi Guillaume I^{er} lui conféra la décoration du Lion néerlandais. Finalement, le bon Roi Guillaume II le nomma commandeur de celui de la Couronne de chêne, par arrêté du 31 décembre 1843.

Notes communiquées. — Billet mortuaire. — Relevé des titres de la famille Scheffer. — Journaux indigènes de l'époque. — Souvenirs contemporains. — Etat civil de la ville de Luxembourg.

SCHAEFFER, *Henri*, fils de Henri Scheffer, orfèvre, et d'Anne-Marie Macher, est né à Luxembourg, le 1^{er} mars 1697. Le 15 août 1720 il entra à l'abbaye de St. Maximin près de Trèves, où il prononça ses vœux religieux le 14 septembre de l'année suivante et prit le nom de Père Willi-

brorde, sous lequel il a été connu depuis. Ordonné prêtre le 23 septembre 1724, il fut élu soixante-dix-neuvième abbé de ce monastère, le 21 avril 1738, et consacré dans sa propre église le 9 novembre suivant, par le suffragant de l'archevêque de Trèves.

L'abbé Scheffer s'est rendu recommandable par son intégrité, sa piété exemplaire, sa prudence et sa sage économie, son affabilité, sa sincérité dans les conseils qu'il donnait, en un mot par la perfection qu'il savait mettre dans toutes ses actions.

Il est mort subitement, le 29 octobre 1762, au sortir d'une messe de requiem qu'il venait de chanter.

v. STRANDBERG, *Metropolis Ecclesie Trever.*, I, 568. — Etat civil de Luxembourg.

SCHETZEL, *Schetzelon, St. ou le Bienheureux*; v. GHISLAIN, *St.*

SCHILBERT, *Jean*, de Luxembourg, entra chez les cordeliers de sa ville natale où il publia en 1617 une traduction latine de l'ouvrage de son confrère Gazée, sur les œuvres de miséricorde, sous le titre de : *Sacrum misericordiae palatium*; 2 vol. in-12°.

NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 26. — CLAES, *Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg*, 94.

SCHINBEIN, *Jean-Maurice*, né vers l'année 1658, se titrait de seigneur de Marbourg, fief que nous ne sommes pas parvenu à découvrir, car il n'y a pas à penser pour cela au pauvre hameau de ce nom situé dans la commune de Munshausen, lequel ne se compose que de quelques habitations de manœuvre et qui est d'origine assez récente.

J.-M. Schinbein est mort célibataire. Il demeurait sous l'ancienne paroisse de St. Nicolas dans la ville de Luxembourg et a été inhumé comme paroissien devant l'autel de St. Jean-Népomucène de cette église.

Nous n'avons découvert ni le lieu de sa naissance ni les noms de ses parents, ni même aucune particularité quelconque

touchant sa biographie, si ce n'est un seul acte, et celui-ci l'a rendu parfaitement digne de figurer dans notre galerie : nous voulons parler de la grande part ou plutôt de l'initiative qu'il prit dans la fondation de l'institut des orphelins à Luxembourg. En effet, il paraît que, ayant considéré l'état déplorable d'abandon dans lequel végétaient un grand nombre d'enfants de pauvres, il avait conçu le projet de faire un fonds dont les revenus devaient être destinés à créer un établissement dans lequel seraient élevés, nourris et instruits ces êtres intéressants que l'Éternel semblait jusque-là n'avoir fait naître que pour souffrir.

Dans cette intention il communiqua ses vues à un pieux prêtre, l'abbé Jacques Stas (v. son art.), altariste de la paroisse de Saint-Nicolas, auquel il remit à cet effet une première somme de mille écus (4,600 francs) et l'engagea à faire des démarches auprès d'autres personnes charitables de la ville afin d'en obtenir également des subsides. Jacques Stas s'empressa d'accueillir cette idée philanthropique et se mit en devoir d'organiser d'abord des quêtes au moyen desquelles il put réunir quelques orphelins qu'il entretint ainsi pendant plusieurs années, les instruisant dans la religion, la lecture, l'écriture et l'arithmétique. L'établissement naissant n'ayant pas tardé à prospérer, l'abbé Stas se trouva en état de présenter le 6 mai 1727 au magistrat de la ville un projet d'organisation pour la maison des orphelins, lequel fut accueilli par la nomination d'un commissaire administrateur choisi parmi les échevins. Jean-Maurice Schinbein mourut sur ces entrefaites le 19 juillet de la même année 1727; et, bien qu'il ne nous ait pas été donné de voir son testament qui existe, nous avons, par la lecture des autres titres relatifs à cette philanthropique institution, acquis la certitude qu'il lui légua plusieurs autres capitaux même assez importants, puisque dans les patentes impériales de constitution légale dont nous parlerons plus bas,

il est fait mention de l'agrément d'une fondation d'anniversaires semainiers en faveur du fondateur et premier bienfaiteur, nominativement désigné.

Il paraît que depuis 1727 jusqu'en 1755, date des patentes dont il vient d'être question, la maison des orphelins continua à être administrée par un président prêtre, peut-être l'abbé Stas lui-même, sous la surveillance d'un échevin du magistrat, et entretenue au moyen des charités que le directeur de même que les orphelins qu'étaient dans la ville. Des aumônes ultérieures sont ensuite venues affermir la première fondation au point que la Justice de la ville ayant acquis assez de capitaux dans cette intention pour pouvoir assurer son existence, s'est adressée à l'Impératrice-Reine, la grande Marie-Thérèse, à l'effet d'obtenir l'amortissement de la maison acquise, de la chapelle et du jardin y contigus, destinés au logement des orphelins.

Les Lettres-patentes à ce nécessaires, datées de Vienne, le 29 juillet 1755 et signées par l'Impératrice, portent que : « voulant seconder un dessein si louable, « Sa Majesté de l'avis du Gouvernement « général des Pays-Bas et ouï le Conseil « suprême a permis, octroyé et accordé l'amortissement nécessaire pour « les biens déjà acquis et pour ceux à « acquérir, jusqu'à concurrence de six mille « écus de propriétés foncières, et de rentes « à concurrence de la même somme (ainsi « à raison de 27,600 frs., monnaie moderne de biens fonds, et 27,600 frs. « en capitaux, donnant 1380 frs. d'intérêts « annuels), pour l'entretien des dits orphelins dont le nombre était primitivement « fixé à quatorze garçons qui devaient être « uniformément habillés. Ils ne pouvaient « y être admis avant l'âge de six ans ni y « séjourner après leur dix-huitième ou dix-neuvième révolue. Ils habitaient l'établissement, y assistaient à l'office divin « et y recevaient l'instruction d'un prêtre « idoine attaché à la maison ; c'est-à-dire « qu'ils apprenaient à lire, à calculer, à « écrire et le catéchisme. Plus tard ils

« étaient mis en apprentissage et on leur « donnait le métier qu'ils choisissaient ou « qui leur convenait. Les maîtres les recevaient gratuitement et le certificat d'apprentissage leur était de même délivré sans « frais. S'ils voulaient, après les années « d'apprentissage, rester chez le même « maître, celui-ci ne leur payait que dix « florins d'or de gages. Lorsqu'ils quittaient l'établissement, on les habillait à « neuf et on leur fournissait un trousseau.»

« Plus tard, lorsque l'établissement aurait acquis plus de revenus, des filles « orphelines ou pauvres pouvaient y être « admises également ; mais elles restaient « entièrement séparées des garçons. »

« Ces orphelins étaient autorisés à aller « quêter pour leur subsistance, au moyen « de troncs dont la clef était déposée chez le « mambour ou directeur, qui était en même « temps receveur de l'établissement, mais « sous le contrôle d'un échevin de la ville. »

L'institut des orphelins existe encore à Luxembourg, et ses revenus sont augmentés sans doute ; il est du reste parfaitement dirigé ; mais la reconnaissance publique avait oublié jusqu'au nom de son vertueux fondateur, Jean-Maurice Schinbein qui, non content de l'avoir créé, a voulu par son testament lui léguer des capitaux pour son entretien, n'attachant à ses libéralités que la charge de deux messes semainières à son intention, le mercredi et le vendredi, à lire dans la chapelle même de l'établissement, et auxquelles devaient assister les pensionnaires : Nous ne savons si cette pieuse disposition est encore exécutée.

Voici du reste une copie de l'acte mortuaire du fondateur qui n'a pas eu le bonheur de voir sa fondation consolidée. Ce titre rappelle également, mais en très-peu de mots, l'acte qui a rendu J.-M. Schinbein recommandable aux habitants de Luxembourg :

« 19 Julii 1727, Joannes Mauritius « Schinbein, liberi status, d^m in Marbourg, « ecclesiae sacramentis pie susceptis cum « plena et sancta resignatione et disposi-

« tione quadrante ante octavam matutinam
« pie in D^{no} obdormivit et postridie sepul-
« tus fuit in n^o templo coram altare S.
« Jois nepom. ætatis 69 annorum, pupil-
« lorum benefactor primus. »

Nous avons cru remplir un devoir patriotique en consignand ici le bienfait et le nom du bienfaiteur.

Lettres-patentes de fondation de la maison des orphelins à Luxembourg; copie authentique. — Registres du magistrat de Luxembourg. — Registre mortuaire de la paroisse de St. Nicolas. — Notes de M^r Wazan, Secrétaire communal de Luxembourg.

SCHLEIDAN ou *Sleidan, Sleidanus, Jean*, dit aussi *de Schleiden* du lieu de sa naissance, se nommait à proprement parler *Philipson*, disent quelques auteurs qui n'ont pas fait attention que cette appellation n'est qu'un mot composé qui signifie simplement: *Fils de Philippe*.

Né à Schleiden, en 1506, il adopta le nom de cette ville, Schleiden, Sleida, pour son nom patronymique, suivant la mode de cette époque. Son père, homme pieux et estimé, mais n'ayant qu'une fortune très modique, se nommait *Philippe*, et sa mère Elise Vanhulter, native de Call. Jean Schleidan avait six autres frères et sœurs que les vieilles chroniques et la tradition locale disent avoir été bien établis.

Jean de Schleiden fréquenta jusqu'à l'âge de treize ans l'école de Jean Neubourg, à Schleiden même, avec son compatriote Jean Sturm (v. son art.). Plus tard il alla continuer ses études à Liège. Après trois ans de séjour dans cette dernière ville, ses parents le rappelèrent pour le placer à l'université de Cologne où il s'occupait principalement avec les classiques anciens. Il publia quelque temps après des épi-grammes dans lesquelles il prit pour la première fois le nom de Sleidanus. En même temps que Sleidanus quittait Liège pour se rendre à Cologne, son compatriote Sturm allait à Louvain. Pendant un voyage que ce dernier fit un jour à Strasbourg il voulut visiter son ami Sleidan et le trouva malade. A son retour il lui persuada

de l'accompagner à Louvain où il le confia à un habile médecin qui lui rendit bientôt la santé. Il y avait à peine six mois que Sleidan était à Louvain lorsque Thierry IV, comte de Schleiden le rappela pour lui confier les fonctions de Gouverneur de son fils. Après qu'il eut occupé ce poste pendant quelques années, la vie de cour commença à l'ennuyer et il demanda son congé pour se rendre à Paris où il retrouva son ami Sturm. Il quitta encore bientôt cette ville pour aller à Orléans où il s'adonna avec tant de succès à l'étude du droit qu'il se trouva bientôt en état de demander le degré de licencié dans cette faculté, bien qu'il n'eût aucune intention de se livrer jamais à la pratique de la jurisprudence. Sa branche favorite fut toujours la langue latine; mais l'étude approfondie qu'il en avait entreprise ne lui fit pas négliger celle du français avec lequel il se familiarisa même au point de pouvoir plus tard traduire plusieurs ouvrages français en latin.

Après un séjour de trois ans à Orléans il retourna à Paris où il commença à enseigner dans une école dirigée par Sturm: son ami l'introduisit entretemps chez le cardinal Jean de Belley qui le prit en affection et lui accorda même une pension. On était arrivé à cette époque où les discussions religieuses divisaient tous les cœurs; et Sleidan adopta la doctrine de Luther. Cette circonstance le força à quitter Paris en 1537, Hartzheim dit 1531, et à se réfugier à Strasbourg où il fonda une nouvelle école latine. Trois années plus tard il se rendit à la diète de Hanau avec l'envoyé de France: il avait peu de temps auparavant reçu le brevet d'interprète du roi François I^{er}; et la suivante il fut envoyé par le même monarque aux conférences de Ratisbonne en qualité d'ambassadeur. En 1542 il se fixa définitivement à Strasbourg, après qu'il eut obtenu une chaire de droit à l'université de cette ville, et il s'y distingua par la lucidité qu'il mettait dans ses raisonnements, la force de ses conclusions et sa science dans l'exposé

des matières qu'il avait à traiter. Il fit dans cette ville la connaissance de beaucoup d'hommes distingués, entr'autres du célèbre Bourgmestre Jacques Sturm de Sturmeck, qui lui persuada de faire un recueil de tous les événements qui s'étaient passés depuis le commencement de la Réformation, sous le règne de l'empereur Charles-Quint, tant sous le rapport religieux que sous celui du civil. Sleidan se mit à l'œuvre, et ce fut là le cannevas de son célèbre ouvrage historique intitulé : *De statu religionis et reipublicæ Germanorum, imperante Carolo V, ab anno 1517 ad annum 1555*. Cet ouvrage, en 26 livres, lui acquit une si grande considération, qu'en 1545 les princes protestants confédérés l'envoyèrent en qualité de leur député vers le roi d'Angleterre pour reconcilier ce prince avec le roi de France. Pendant ce voyage Schleidan fit à Metz la connaissance d'une dame très respectable, nommée Iola, fille de Jean Braun de Niedbruck et dont il parvint à se faire aimer. Il l'épousa l'année suivante et vécut avec elle pendant neuf ans dans les douceurs d'une heureuse alliance qui le rendit père de trois filles.

A son retour d'Angleterre les princes confédérés lui conférèrent le titre de leur historiographe auquel ils attachèrent un beau traitement et mirent leurs archives à sa disposition pour lui aider à continuer son ouvrage historique. Lorsque la défection de Jean-Frédéric, électeur de Saxe eut, l'année suivante fait dissoudre la confédération de Smalkalde et que conséquemment l'emploi de Sleidan fut venu à cesser, la ville de Strasbourg lui accorda une pension pour l'engager à terminer son histoire.

Le sénat de cette ville le consultait dans toutes les affaires les plus importantes. En 1551 la même ville le députa au Concile de Trente où il s'acquiesça beaucoup d'estime auprès des prélats qui composaient cette assemblée ; et il n'a pas tenu à lui que les Pères réunis n'admissent les théologiens protestants aux conférences,

ce qui eut été l'unique moyen possible pour rétablir l'entente dans l'Eglise et mettre fin à un schisme qui, raffermi par l'obstination des deux partis a pris depuis des racines trop fortes pour qu'il soit permis d'espérer de le voir s'éteindre un jour : c'était bien alors l'*occasio præceps* qu'il eût fallu saisir. Schleidan était en bonne voie de négociation sur ce chapitre lorsque l'électeur Maurice de Saxe déclara la guerre à l'empereur et força par là le Concile à suspendre momentanément ses travaux : A la reprise des délibérations, l'apôtre de la réunion moyennant des concessions réciproques et raisonnables n'était plus là pour plaider en faveur de sa motion, et le mal devint irréparable.

Quelque temps après son retour à Strasbourg Sleidan fit encore partie de la députation que cette ville envoya vers Henri II, roi de France, qui pendant sa campagne en Allemagne avait exigé qu'elle lui fournit des vivres. En 1556, après une année de veuvage, il fut atteint d'une maladie dangereuse, quelques auteurs disent que c'était la peste tandis que les autres croient avec plus de fondement peut-être qu'elle provenait de ce qu'il aurait par imprudence laissé tarir une suppuration qu'il portait à la cuisse. Toujours est-il vrai que cette affection lui ôta la mémoire tellement qu'il oublia jusqu'aux noms de ses propres enfants. Il mourut dans un marasme complet, le 31 octobre de cette même année 1556, entre les bras de Sturm, son fidèle ami, ayant à peine atteint sa cinquantième année, et sincèrement regretté du monde savant.

Son principal ouvrage est celui que nous avons cité plus haut. Cette œuvre est écrite avec tant de profondeur de pensées, tant d'impartialité, une si grande connaissance de la matière et avec un style si coulant, si précis, qu'elle est devenue classique, et que presque aussitôt après sa publication elle fut traduite en plusieurs langues. Elle conservera même toujours un vrai mérite d'impartialité aux yeux des historiens et des lecteurs non prévenus, malgré les déclamations de l'abbé de Feller et de quel-

ques autres auteurs ultra auxquels il suffit très souvent, pour condamner un livre, de savoir qu'il a été écrit et publié sans avoir été préalablement soumis aux coups de ciseaux de leur censure. Et ceci est si vrai, que nous avons ici pour nous le jugement du Pape Paul IV et celui de l'empereur Charles-Quint lui-même, qui a dit après l'avoir lu : « ou bien l'auteur a « été notre Conseiller intime » — *ce qui n'était assurément pas le cas* —, « ou bien « nos Conseillers ont divulgué et trahi « nos affaires les plus secrètes. » — *ce qui encore n'était pas vrai.*

Cet ouvrage de Sleidan a été continué par Pantaléon, Arthusius, Lundorp et Schadæus, qui cependant n'ont égalé Sleidan ni en lucidité dans les idées, ni dans le style, ni dans la profondeur des jugements. Toutefois, pour rester dans le vrai nous devons ajouter que, pour juger l'œuvre de Sleidan il faut en lire la première édition, celle qui a été faite sous les yeux mêmes de l'auteur; car les suivantes ont été tronquées par les protestants qui en ont supprimé les tirades favorables aux catholiques.

Sleidan, qui s'est constamment rendu recommandable par sa prudence, sa sagesse et son éloquence, a écrit en outre : 2°. De quatuor summis imperiis, babylonico, persico, græco et romano, libri tres; ouvrage qui en 1837 avait eu cinquante-cinq éditions. — 3°. Opuscula. — 4°. De capta Buda a Solimanno, anno 1542. — 5°. La traduction latine des mémoires de Commines, de Froissard, ainsi que de la République de Platon et de la Grande monarchie de France, par Claude Seyssel.

HAARLEM, Bibliotheca coloniensis, 199. — BARNES, *Eidlia illustrata*, I, p. ult. 799, sq.; et III, I, 1, 127, sqq. — MORERI, VI, 485; Suppl. III, 778. — *Conversations-Lexicon*, 1824, X, 481; 1846, II, 1485. — BERTHOLET, VIII, 195. — DE FELLER, *Dictionnaire historique*; litt. S. — D. CALMET, *Biblioth. Lorr.* — KULLENBERG, *Geschichtliche Mittheilungen ueber die evangelische Gemeinde zu Schleiden*. — PIERRET, I, fol. LXXV. — COURTIN, *Encyclopédie moderne*, XXI, 142. — *Biographie universelle*, XLII, 452, sqq. — NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 14.

SCHLEIDEN, *Jean de*; v. SCHLEIDAN, *Jean*.

SCHMID, *Gérard, dit Faber*, né dans la maison Bartz à Arzfeld, au cercle moderne de Prum, se voua à l'état ecclésiastique et fut nommé curé de Waxweiler, en 1659. Peu de temps après il devint définitif, et enfin doyen de Kyllbourg et de Bittbourg.

En 1690 il fonda dans sa paroisse un bénéfice de primissaire, sous le titre de Sainte Anne, et le dota généreusement : cette institution fut approuvée le 26 mai suivant par l'autorité ecclésiastique.

En 1697 le curé Schmid dit Faber résilia sa paroisse en faveur d'un fils de son frère, Jean Schmid dit Faber, en latinisant son nom, demeurant à Laupepath, et se retira dans la maison qu'il avait fait bâtir pour le primissaire. Le 7 avril 1703 il rédigea son testament par lequel il érigea une riche fondation de bourses d'études en faveur de sa famille et des enfants pauvres de la paroisse de Waxweiler. Il est mort le 8 septembre 1710. Suivant cet acte il doit y avoir quatre boursiers de la famille du fondateur et deux étudiants pauvres de la paroisse de Waxweiler, touchant annuellement, les premiers, 36 écus ou 165 francs, 93 centimes; les derniers 16 écus ou 91 francs 75.

Les boursiers de la famille jouissent du bienfait depuis leur entrée dans les classes latines jusqu'en philosophie. Ils peuvent ensuite fréquenter les cours de théologie pendant trois ans.

Les sujets pauvres de Waxweiler au contraire, ne conservent la jouissance que jusqu'à la fin de la philosophie.

Les revenus ainsi affectés par le généreux curé ayant été parfaitement administrés, la fondation s'est considérablement accrue, à tel point qu'aujourd'hui elle peut suffire à 24 boursiers, lesquels tous jouissent d'émoluments plus forts que ceux fixés par le fondateur.

H. F. SCHWICKBATH, curé à Waxweiler, brochure contenant les renseignements historiques sur la fondation Faber. — KOLTZ, *Manuel des fondations de bourses d'études*, 455 à 466.

SCHMIT, Jean-François, connu plus tard sous le nom de **SCHMIT-BRUCK**, était fils de Jean-Pierre Schmit, notaire, et de Susanne-Marguerite Vallet ou Valette, demeurant à Bivange, commune de Rœser. J.-F. Schmit est né à Luxembourg, le 27 juin 1777, et eut pour parrain son grand-oncle maternel, Jean-François Boch, l'un des fondateurs de la faïencerie des Sept-Fontaines (v. l'art. Boch, les frères).

Le jeune Jean-François Schmit venait de terminer ses études au collège royal de sa ville natale lorsque le blocus de cette forteresse par l'armée de la République française vint demander son bras pour aider à défendre ses pénates contre l'invasion : il entra, à l'âge de 18 ans, avec le grade de sous-officier dans le corps des chasseurs volontaires luxembourgeois, formé le 21 novembre 1794, lequel, aidant la garnison autrichienne dans les fatigues et les dangers de cette défense, se couvrit de gloire par son intrépidité comme par sa bravoure.

Luxembourg, comme on sait, fut obligé de capituler le 5 juin 1795 et de souffrir l'introduction du régime nouveau, et avec celui-ci ses citoyens furent soumis aux lois sur la conscription militaire : J.-F. Schmit appartenait par son âge à la levée de 1798. Il fut incorporé le 5 floréal an VII comme canonier dans la 2^e compagnie du 6^e régiment d'artillerie française à pied, dans laquelle il servit « avec honneur et probité » jusqu'en 1800. Il était même passé sergent lorsqu'il obtint à Douai, le 16 messidor an VIII, son congé définitif, « parce qu'il se trouvait dans le cas de l'art. 3 de l'arrêté des Consuls du 7 floréal an VIII (c. à. d. « en qualité de conscrit de l'an VII, « comme domicilié dans l'étendue du département des Forêts et s'étant présenté « avant le 1^{er} prairial au Bureau du préfet « dudit département à l'effet d'obtenir son « congé après avoir déposé dans la caisse du « receveur-général la somme de 300 frs. » (textuel).

Revenu dans ses foyers il entra en 1801

comme surnuméraire dans les bureaux de l'administration des domaines et de l'enregistrement. Mais ayant épousé, le 20 mars 1802, dame Marie-Marguerite Schmit, sa cousine issue-germaine, veuve de Pierre Bruck, marchand-libraire (acte de décès du 3 germinal an VII), il quitta les domaines pour reprendre et continuer le commerce d'imprimerie-librairie et la fabrication de papier à la main de la maison Bruck dans laquelle il venait d'entrer et dont il ajouta le nom au sien, signant *Schmit-Bruck*. Il se livra à ces deux industries jusqu'à son décès.

Pendant sa longue carrière industrielle ses ouvriers le considèrent toujours comme un père. Aussi le méritait-il : il était bon, indulgent à leur égard et il s'imposait souvent, dans des temps difficiles, de pénibles sacrifices pour ne pas les laisser sans ouvrage.

Le 1^{er} septembre 1804 il fut nommé membre du Conseil municipal de Luxembourg, secrétaire du Bureau de Bienfaisance, pendant sept ans, et membre de la Commission d'études du Collège municipal.

Le 15 juillet 1811, le Conseiller d'Etat, Directeur-général de l'imprimerie de l'Empire français lui accorda le brevet d'imprimeur qui était exigé pour pouvoir imprimer les placards et les fournitures du gouvernement départemental.

En 1812 et 13 il fut désigné major d'un bataillon de la garde nationale sédentaire.

Pendant le bocus de 1814 le typhus s'était déclaré à l'hôpital militaire et y faisait de terribles ravages : J.-F. Schmit-Bruck fit partie de la Commission que la municipalité chargea de rechercher et d'exécuter les mesures sanitaires convenables pour s'opposer aux progrès de la contagion ; et il ne fut pas le moins actif des membres de cette commission qui, au péril de leur vie présidèrent aux travaux jugés nécessaires dans l'occurrence.

Le 22 février 1815, le baron Schmitz-Grollenburg, gouverneur-général des Bas

et Moyen Rhin le nomma premier-lieutenant d'une compagnie d'élite de la milice bourgeoise.

Par arrêté royal du 20 octobre 1817 il fut de nouveau désigné membre du conseil de régence.

Nous avons vu que depuis son mariage, en 1802, J.-F. Schmit signait Schmit-Bruck et qu'il continua le commerce de librairie connu sous la raison Pierre Bruck. Nous pouvons donner à cet égard des renseignements très positifs aussi bien que très honorables pour notre personnage en transcrivant ici une requête qu'il a adressée à la Députation des Etats du Grand-Duché, le 24 mars 1820. Cette pièce nous a paru de la plus haute importance pour l'Histoire de l'art typographique à Luxembourg; et le lecteur, en la rattachant aux articles consacrés dans cet ouvrage à d'autres imprimeurs luxembourgeois, acquerra une connaissance parfaite des faits qui ont trait à l'imprimerie dans la capitale du Pays. Voici ce document:

« A la Députation des Etats du Grand-Duché de Luxembourg. — Nobles et Très-honorables Seigneurs, — Jean-François Schmit-Bruck, imprimeur, libraire et fabricant de papier, désirant obtenir le titre distinctif d'imprimeur des Etats de la Province, a l'honneur de soumettre l'exposé de ses droits à votre bienveillance particulière, en vous suppliant de vouloir bien les apprécier et les accueillir favorablement.

« L'armée française sous les ordres du maréchal de Créqui étant entrée à Luxembourg le 7 juin 1684, son intendant, M. Mathieu engagea le sieur André Chevalier, alors imprimeur à Metz, à transférer ses ateliers à Luxembourg où il exerça l'art d'imprimeur sous des conditions aussi honorables qu'avantageuses.

« L'empereur Charles VI ayant repris la ville, en conservant cet établissement donna au sieur Chevalier seul le titre d'imprimeur privilégié.

« Anne Chevalier, veuve Meistrat, succéda à son père; et celle-ci, sans pos-

« térité, fit à son décès donation de l'imprimerie et de ses autres biens au sieur Perle, échevin d'Arlon. Ce riche établissement, confié à des mains imprudentes et peu exercées, tomba en ruines. Il allait être perdu pour la ville lorsque le sieur J.-B. Bruck, d'un mérite éminemment distingué se chargea de le relever. Le succès ne fut pas douteux; et c'est de cette époque que date l'imprimerie de Luxembourg si avantageusement connue dans le commerce sous la raison des héritiers André Chevalier.

« Ce fut sous les auspices et la direction de ce maître célèbre que son plus jeune frère, Pierre Bruck, forma son éducation typographique. Il s'élança dignement dans cette carrière. L'acte du 11 septembre 1784 le présente comme gérant pour son propre compte cette vaste entreprise. Une redevance annuelle de trois cents Louis stipulée en faveur des héritiers, en constate l'importance. C'est vers ce temps que fut imprimé le Journal littéraire du savant Père de Feller qui comptait dans le nombre de deux mille cinq cents abonnés toutes les têtes couronnées de l'Europe. Par un accord subséquent les productions de l'imprimerie devinrent en grande partie la propriété du S^r Bruck qui mourut en 1799, laissant une veuve avec trois enfants, dont un fils. Trois ans après l'exposant épousa cette veuve et continua le commerce sous la raison de Schmit-Bruck. Il augmenta ses magasins du restant des livres de fonds et joignit à son imprimerie avec les spacieux bâtiments, la partie la plus précieuse de l'atelier des héritiers André Chevalier. C'est ici que cet établissement si renommé, sans rien perdre de son importance et de sa position, voit disparaître le nom sous lequel il avait été si longtemps accrédité.

« Ce narré exact et fidèle repose sur des actes authentiques qui pourront être produits sur la simple demande.

« Jaloux de maintenir la réputation si justement acquise de ses prédécesseurs,

« le soussigné n'a cessé jusqu'à présent
« par son application et son amour pour
« tout ce qu'il y a de bon, de grand et
« d'utile, de donner à son art tous les
« développements dont il est susceptible,
« et à son établissement la consistance d'une
« maison solide et respectable.

« Désirant conserver à son beau-fils, seul
« rejeton de cette famille Bruck si distin-
« guée, ses relations de commerce, le
« réclamant s'est placé à la tête de neuf
« ouvriers, d'une papeterie et d'une librairie
« qui occupe journallement neuf re-
« lieurs, tout ce travail dirigé par ses soins.
« Il invoque avec confiance le témoignage
« flatteur qu'il ose espérer de Vos Seigneu-
« ries pour obtenir d'Elles la permission
« de prendre le titre d'*Imprimeur des Etats*
« du Grand-Duché de Luxembourg.

« Il n'est mû dans cette circonstance
« par aucune vue d'intérêt particulier. En-
« tièrement satisfait de la part de confiance
« que Son Excellence le Gouverneur lui
« accorde dans la distribution du travail,
« sa reconnaissance ne saurait jamais s'af-
« faiblir, quelque soit le résultat de sa
« demande; seulement il ambitionne un
« titre purement honoraire qui conserve à
« sa maison et à son beau-fils une marque
« de la prédilection et de la faveur que son
« établissement paraît avoir méritées.

« Il est avec le plus profond respect, de
« Vos Nobles et Très-Honorables Seigneurs
« le très-obéissant serviteur: J.-F. Schmit-
« Bruck.—Luxembourg, le 24 mars 1820.»

Cette demande fut accueillie dès le 28
du même mois, et l'impétrant autorisé à
prendre le titre d'**IMPRIMEUR DES ETATS DU**
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Le 13 mars 1824, à la nouvelle orga-
nisation des conseils de régence il fut de-
rechef nommé membre de ce conseil à
Luxembourg.

A l'organisation des gardes communales
il a, par arrêté royal du 22 avril 1828,
été nommé premier capitaine de ce corps
et prêta le 12 mai le serment requis en
cette qualité. Cependant, après les évé-
nements politiques de 1830, comme cette

institution semblait ne plus présenter aucun
but, il donna sa démission de son grade,
laquelle fut acceptée par arrêté du 17 mai
1831.

Le 1^{er} janvier 1833 il fut nommé pre-
mier échevin de la ville.

Le 30 octobre 1841, J.-F. Schmit-Bruck
fut compris, pour représenter le canton
de Luxembourg, dans la première nomi-
nation des Etats du Grand-Duché, que
S. M. Guillaume II s'était réservée par
l'art. 3 de son arrêté du 16 octobre de
la même année.

Par arrêté royal grand-ducal du 23 juin
1843, il obtint la décoration de l'ordre du
Lion néerlandais.

Enfin, par un autre arrêté, en date du
15 décembre 1843, il obtint une nouvelle
nomination comme membre du conseil
communal de Luxembourg.

J.-F. Schmit-Bruck, qui était en outre
président du conseil de fabrique de l'église
primaire de N.-D. et membre des confré-
ries des marchands ainsi que de Ste. Anne,
est mort le 19 décembre 1855, à l'âge
de 78 ans.

Bien qu'en 1802, comme nous l'avons
dit à l'article Lamort, Jacques, une se-
conde imprimerie eût été établie à Luxem-
bourg pour la publication des actes de la
préfecture, l'établissement typographique
de la famille Bruck, que J.-F. Schmit
avait repris ne prospéra pas moins, parce
que la librairie qui y était jointe et qui
était alors l'unique magasin de cette nature
à Luxembourg, débitait toutes les fournitures
du collège municipal ainsi que celles
des écoles primaires; aussi, et principa-
lement le fond des auteurs classiques latins
et français alors en usage dans l'enseigne-
ment humanitaire et qui avaient été réim-
primés par les soins de Pierre Bruck,
ayant été rapidement épuisé, J.-F. Schmit-
Bruck s'occupait à en tirer de nouvelles
éditions qui se font généralement remar-
quer par leur correction; tels sont: les
fables de Phèdre, l'Épître de Lhomond, le
De Viris du même auteur, Eutrope, Quinte-Cécile, quelques Comé-

dies de Tércence, des Discours de Cicéron, le De Senectute et De Amicitia du même, les Odes d'Horace, les grammaires latine de Bræder et française de Lhomond ainsi que celle de Meidinger, des Abcdaires, la grammaire latine de Clomes, Joachim et Wolff, César, Tacite (de Moribus Germanorum), des ouvrages de classe contemporains, rédigés par des professeurs, etc., etc. Il imprima aussi, exclusivement jusqu'en 1837, les programmes des distributions de Prix à l'athénée, et y prenait le titre d'Imprimeur-libraire de cette institution.

Titres originaux, communiqués par Mr. SACCA, avocat-avoué, à Trèves. — Souvenirs. — Renseignements fournis. — État civil. — Journal: La Revue, du 23 déc. 1855. — Arch. du Gouvernement.

SCHMITZ, Jean-Hubert, est né à Dackscheid au cercle actuel de Prum, le 10 juillet 1764. Après avoir achevé ses humanités il alla étudier la théologie et fut fait prêtre. Il obtint d'abord le vicariat de Nieder-Stattfeld où il séjourna de 1789 à 1805. Nommé ensuite curé à Dockweiler il conserva cette paroisse pendant trente-un ans et jusqu'à son décès, arrivé le 3 août 1836, à l'âge de soixante-douze ans.

Le curé Schmitz fut un de ces prêtres éminemment pieux, instruits et éclairés qui savent apprécier la véritable étendue du ministère pastoral. Donnant tout son temps à l'instruction et au bonheur de ses paroissiens, il leur enseignait à l'Eglise la loi de l'Evangile, leur apprenait à s'entre-aider, à se secourir mutuellement et à s'éviter les uns aux autres les dommages comme les scandales. Dans la vie publique et privée, il les instruisait à mieux cultiver leurs terres afin d'en retirer de plus riches moissons, à élever et à soigner les arbres donnant les meilleurs fruits. A l'école il apprenait à la jeunesse à aimer l'instruction qui anoblit l'âme et en extirpe les mauvais penchants: sous ce dernier rapport les fonctions d'inspecteur cantonal des écoles donnaient plus de poids à ses exhortations. Au lit du malade il devenait le ministre du Dieu de patience et de miséricorde qui sait infuser la con-

fiance et la consolation dans l'âme du souffrant. Mais ce qui doit davantage encore relever Schmitz aux yeux de l'Histoire, ce furent les efforts infatigables qu'il mit à déraciner dans son village et les contrées voisines le préjugé absurde qui s'opposait à la propagation de la vaccine comme moyen préservatif contre une des plus désolantes affections qui, si elle n'enlève pas le malade, le rend très souvent estropié ou au moins le laisse défiguré. Il savait parfaitement la justice du principe proclamé par la Sorbonne: *Ce qui peut être utile aux hommes ne peut offenser Dieu*, et il en appliquait les conséquences avec ce zèle persévérant qui finit toujours par vaincre les obstacles, en inoculant lui-même le fluide vaccin sur des milliers d'enfants. Aussi le peuple, éclairé peu à peu par les lumières de l'expérience, finit-il par reconnaître les bienfaits qu'il devait à ce respectable ecclésiastique auquel son souverain avait d'ailleurs décerné l'ordre de l'Aigle rouge comme marque de gratitude pour ses mérites.

La reconnaissance publique éleva au vénérable curé Schmitz une tombe remarquable, sur laquelle une main amie a inscrit cette épitaphe qui est bien destinée à conserver la mémoire de celui qui en est l'objet:

A la face antérieure:

« Johann-Hubert Schmitz, 31 Jahre
« Pastor in Dockweiler, Definitor, Schul-
« inspector, Ritter des Rothen-Adler-Or-
« dens, und Mitglied mehrerer gelehrten
« Gesellschaften, geboren den 10 July
« 1764, gestorben am 3 August 1836. »
« Er ruhe in Frieden. »

A la face postérieure:

« Er war der wærmste Menschenfreund
« und eifrigste Beförderer alles Gemein-
« nuetzigen. »

Sur les cotés, ces textes bibliques:

« Was der Mensch sæt, das wird er ærn-
ten. »
« Den Baum erkennt man an seinen Fruech-
ten. »

BZASCA, Eiflia illustrata, III, II, 1, 26. — Notes communiquées.

SCHONBERG, *Schonberg* ou *Schomberg*, *Beaumont*, de *Bellomonte*, *Henri-Otton de*, florissait pendant le premier tiers du dix-septième siècle. Il naquit à Luxembourg comme son frère Jean-Charles (v. son art.), et prit part à la guerre de trente ans, dans les rangs des catholiques. En 1631 il avait le grade de général d'artillerie à la bataille de Leipsic, et avait été créé comte par l'empereur Ferdinand II, avec son frère (v. l'art. Jean-Ch. de Sch.)

Schonberg, famille originaire du Palatinat portait : d'argent, à l'écusson de sable, à l'escarboucle pommelée et fleurdelisée d'or, brochant sur le tout. Cimier : un chien braque de sable.

L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* a consacré à ce grand guerrier la notice que nous allons transcrire : « Otto Heinrichus Comes a Schœnbergh dominus in Bertringen, Metzsig, Rolle, etc., natus Luxemburgi, supremus Bellicarum machinarum pro Ligâ catholicâ præfectus, Tribunusque 1000 Cataphractorum equitum sub Tillyo — Tilly —, omnium hujus victoriarum ab exordio comilito et sine quo iste non pugnaret. Cæsus in pugna ad Lipsiam, de peccatis per sacramentum poenitentiae expiatus ante mortem, gratiâ B. Mariæ Virginis, cujus imaginem singula labara singularum turmarum suæ legionis exhibebant. »

Viri illustres, II, N° 180. — *BETHOLET*, VIII, 496. — *ULVELING*, 39. — *FAQUET*, 63. — *UNGERSCHUCK*.

SCHONBERG ou *Schœnberg*, *Jean de*, est mentionné comme suit dans le manuscrit des *Viri illustres* : « 1592. Joannes de Schonberg, dominus in Hartelstein quod advocatiæ Luxemburgensis, in eodemque natus, Archiepiscopus Trevirensis, S. R. I. Princeps Elector, Collegii Confluentini Societatis Jesu fundator. »

La biographie de ce prélat ne comporte pas de grands développements parce qu'elle ne renferme pas de ces actions d'éclat qui font grand bruit dans le monde ; cependant elle montrera une partie de ces horreurs auxquelles donne souvent lieu une

triste aberration de l'esprit humain lorsque, dominé par la superstition il permet à la faiblesse de prendre son essor.

Jean de Schonberg, Schœnberg, ou comme les Gestes de Trèves écrivent : Schonenburg, est né en 1525, à Hartelstein, seigneurie qui appartenait à sa famille. Son père, qui se nommait Joachim de Schonberg, était bailli de Schœneckchen. Jean était prévôt du chapitre de Trèves et Recteur magnifique de l'Université de la même ville sans cependant être prêtre, lorsqu'au mois de mai 1581, il fut choisi par le chapitre pour succéder à l'archevêque Jacques d'Eltz.

Il se hâta de solliciter à Rome la confirmation de son élection et l'envoi du pallium. Grégoire XIII qui occupait alors le Saint-Siège lui envoya l'un et l'autre ; et dès lors Jean de Schonbourg se fit ordiner dans l'église des Jésuites : il avait alors 56 ans d'âge. L'année suivante il reçut l'investiture du temporel à la diète de l'empire, puis il fut sacré archevêque sous le nom de Jean VI. La même année 1582 il introduisit dans son diocèse le Calendrier réformé de Grégoire XIII.

Ses premiers soins furent donnés à l'extirpation des restes de l'hérésie que Gaspard Olevianus avait introduite à Trèves. Pour y parvenir il employa les voies de rigueur, parce que sans doute il les croyait nécessaires, puisque son prédécesseur n'avait pu y réussir par la douceur. Toujours maladif, l'archevêque Jean VI eut un règne déplorable, surtout parce que les années de disette se succédant les unes aux autres, il se trouva constamment dans la gêne, lui et ses sujets ; car, disent ses biographes, pendant les dix-huit ans que dura sa prélature, les récoltes ne réussirent que deux fois, en 1584 et en 1590. Ces calamités continues portèrent le peuple et les grands à soupçonner une cause surnaturelle malfaisante qui produisait ces malheurs ; et l'on en vint à la croyance aux maléices, aux sorciers, aux pactes avec l'esprit des ténèbres : d'où naquirent ces supplices horribles par le feu, dont

les historiens nous font des récits si terribles et si désolants. Et en effet, ces horreurs atteignirent un degré tel que bientôt il n'y eut presque plus une seule famille dans tout le pays de Trèves, disent les annales, qui ne comptât au moins un condamné pour ce crime imaginaire : on a été jusqu'à faire périr sur le bûcher des juges mêmes, des échevins, etc., etc., sur des accusations de ce genre !

Jean de Schönberg aimait beaucoup les Jésuites ; et malgré que ses revenus fussent très faibles pendant ces années calamiteuses, il fonda pour eux un monastère à Coblence. Il était stricte pour la discipline, et réforma tous les convents de son obéissance qui étaient tombés dans le relâchement.

Il est mort à Coblence, le 1^{er} mai 1599. Son corps fut embaumé et rapporté à Trèves où on l'inhuma dans la tombe qu'il s'était fait construire lui-même dans sa cathédrale, près de l'autel de St. Sébastien. Lothaire de Metternich (v. son art.), son successeur, y fit graver l'épithaphe suivante que Masen nous a transmise :

JOANNI A SCHONENBERG ARCHIE-
[PISCOPO,
TREV. ELECTORI, FIDEI, PACIS ET PUBLICÆ
[REI

STUDIOSISSO PRINCIPI,
SACRARUM ÆDIUM CULTORI
ET AUCTORI MAXIMO.
COLLEGIÏ IN CONFLUENTIBUS FUNDATORI
EVOCATO A MORTALIBUS AD IMMORTALES
CAL. MAII 1599, REGIMINIS 18.
ÆTATIS 74.

HOC MONUMENTUM NOTÆ VIRTUTIS
JAM PENE PERFECTUM PONEBAT
LOTHARIUS ANTECESSORI SUCCESSOR.

L'archevêque Jean VI aimait la science et les savants ; il était rempli de vertu, visitait exactement son diocèse malgré qu'il fût tourmenté d'une hernie considérable. Et comme pour ce motif il ne pouvait pas aller à cheval, que d'ailleurs il ne supportait que très difficilement les voyages en bateau, il introduisit à Trèves les voi-

tures à ressorts. Il était si modeste qu'à la diète de 1582 il se présenta avec la tenue d'un simple curé de village. C'était un prélat très éloquent, mais surtout affable et tolérant, à tel point que plusieurs chefs protestants l'ayant connu, ne purent s'empêcher de dire publiquement que : si tous les princes de l'Eglise catholique lui ressemblaient, ils ne feraient pas de difficulté pour se ranger sous leur discipline. Enfin il corrigea l'ancien Bréviaire de Trèves et en fit publier une nouvelle édition.

Viri illustres, I, N° 46. — Gesta Trevirorum, III, 47 ad 58. — AN HONNUM, Historia Trevirensis diplomatica, II, 343. — BAOWNA, Annales Trevirenses, II, 418 ad 450; 457. — MASEN, 696 ad 698. — BZASCA, Eifia illustrata, I, p. alt. 1001; II, p. alt. 276.

SCHONBERG, Jean-Charles de, est né, dit-on, à Luxembourg et était neveu de l'archevêque Jean VI dont l'article précède. L'auteur du manuscrit des Viri illustres donne sur ce personnage un article assez long que nous allons transcrire : « 1636. Carolus a Schœnbergh Luxemburgensis una cum fratre Ottone-Heinrico creatus a Cæs. S. R. I. comes, D^o in Schœnbergh ad Rhenum, Bertringen, Metz, Metz, Rolle, etc. Consiliarius equestris Luxemburgi et præpositus arlunensis, post legationes pro rege Catholico obitas, in Daniam et ad Comitata Imperialia Ratisbonam a Philippo IV. eques Sancti Jacobi creatus a D^o Ferdinando II, assumptus in Consiliarium intimum statûs, ac ad Regem Hispaniarum missus orator ad 1634. Transiens Luxemburgo Societatis Jesu collegio una cum conjugæ Catharina Poppolia de Lobkowitz Bohemæ donavit amplissimum hâc in urbe fundum in fundationem seminarii hodierni. Natum ei in Hispania filium Ferdinandum-Philippum susceperit e fonte Baptismali pro D^o Ferdinando II. Cæsare pater Paganus, Rector collegii Viennensis Societat. Jesu, tunc forte ibi, et pro Philippo IV. Pater Marsellus Mastrilius, ambo Neapolitani et ambo Societatis Jesu. Iste S. Theologiæ

« Doctor, hic candidatus Martyrii apud
« Japones obiti. Comes iste mortuus et
« sepultus Madridii, aô 1639, et filius
« Ferdinandus aliquot annos post, ex va-
« ticio Patris Mastrilii, jam Martyris, se-
« cutus patrem. »

Cet article peut être complété au moyen des notions suivantes : Charles de Schœnberg a été créé comte par l'empereur Ferdinand II. Outre les terres qui sont dénommées plus haut, et dont il était seigneur, on doit citer celles de Naves, Chinnery, Montquintin, Montigny, le Saulcy et Neuenheim : le Metzsig de notre manuscrit est Messancy dans le Luxembourg belge, chef-lieu de canton moderne.

Quant à la donation qu'il fit en faveur du séminaire futur à attacher au collège des Jésuites de Luxembourg, voici ce que nous lisons dans l'intéressante dissertation sur cet établissement, rédigée par M. le Professeur Namur, que nous avons déjà si souvent citée au nombre de nos sources : « Le 6 juillet 1636, Jean-Charles comte de Schœnberg fit, de concert avec son épouse, donation au Séminaire, du Rollinger-Hof — *Hôtel de la famille de Raville* —, situé près de l'ancienne porte d'Arlon — *ou des Juifs* — afin d'y construire un local convenable pour le logement des séminaristes.

« Il voulait participer à la gloire de la fondation de cet établissement ; et bien que sa donation fût peu de temps après réduite à presque rien par des circonstances qu'on ne pouvait prévoir alors, et que dans le courant d'une dizaine d'années, tout au plus quatre ou cinq élèves aient pu en jouir, le comte de Schœnberg a acquis des droits incontestables à la reconnaissance de la patrie.

« Voici la teneur de l'acte de sa donation.

« 1° Nous cédon's par donation entre-vifs au collège de la compagnie de Jésus à Luxembourg, pour y construire un séminaire dans lequel seront élevés des jeunes gens aptes à l'état ecclésiastique, les maisons, places, jardins et fonds à

« nous appartenant et nommés le Rollinger-Hof, situés près de l'ancienne porte d'Arlon, aboutissant vers le nord à la rue qui se dirige en ligne directe sur la dite ancienne porte — *c'est la rue des Juifs* — ; vers l'occident à la voie qui longe les remparts ; vers le sud à la ruelle qui est contre la maison du receveur-général, et vers l'orient à la maison enseignée la Couronne — *la maison Baudouin actuelle*.

Il s'agit donc du pâté sur lequel est construite de nos jours la caserne dite de la rue des Juifs.

« 2° Nous cédon's de même nos droits à ladite maison nommée à la couronne — *la maison Baudouin*.

« 3° Nous nous réservons néanmoins les corvées dont sont chargés nos sujets de Strassen, pour le Rollinger-Hof.

« 4° Nous donnons de même au profit du séminaire le jardin devant la neuve-porte-haute de cette ville, joignant d'un côté la porte et le chemin public, de l'autre le jardin Busbach.

« 5° Nous cédon's au séminaire nos droits sur un autre jardin que feu notre mère a possédé vers la Pétrus, près des fossés, en dehors de la vieille porte, ainsi que quatre journaux de terre arable.

« 6° Nous consentons de plus, que les chapelles de Kayl et de Messancy avec leurs revenus, dépendances et appartenances, dont nous avons le droit de présentation et de collation, soient incorporées au même séminaire.

« En considération de quoi nous entendons réserver pour nous et nos successeurs, c'est-à-dire le chef de la maison de Schœnberg — *Schonbourg* —, le droit de collation de trois bourses en faveur de trois jeunes gens qui seront nourris et instruits selon les règles futures du séminaire, pour autant que les revenus que nous y appliquons pourront suffire.

« Nous désirons de plus, être considérés comme les fondateurs de cet établissement et participer avec nos successeurs aux œuvres pieuses du séminaire, auquel nous

« recommandons le salut de nos âmes.

« Pour assurer l'accomplissement de « notre donation, nous chargeons maître « Mathias Helbergh, avocot au Conseil « d'opérer tout transport de propriété et « d'introduire le R. P. Recteur en la réelle « possession.

« Tout quoi a été accepté par le Rec-
« teur — *Hubert de Wiltheim* — à ce com-
« parant et présent, au nom du collège
« et du futur séminaire.

« Fait en notre maison à Luxembourg,
« le 6 juillet 1636. »

Cette fondation, dont le revenu n'a ja-
mais été considérable, périt entièrement
vers 1674, par suite des agrandissements
des fortifications.

Jusqu'en 1669 il y a eu cinq titulaires
de ses bourses. Bien que leur rapport
annuel n'ait jamais suffi à l'entretien d'un
seul étudiant, il paraît qu'on en a admis
quelques-uns par reconnaissance pour les
intentions généreuses du fondateur.

Viri illustres, III, N° 219. — *NANVA*, Dissertation
sur les fondations de bourses, XXI, sq. — *PAQUET*,
64. — *UNGERSCHUCK*. — *Manuscripts Clonms*. — *ULVELING*, 39.
— *BERTHOLET*, VIII, 195. — *PIRART*, I, fol. LXXV.

SCHOENECK, *Schoneck* ou *Bellacoste*,
la maison de, descend, disent Bertholet
et d'autres auteurs, des cadets de Vianden
dont elle porta les armes : d'argent, à
l'écusson de gueules.

Le castel de Schœnecken, construit sur
un fonds appartenant à l'abbaye de Prum,
était à proprement parler le siège des
vovés de cette abbaye. Les plus an-
ciennes notions connues sur la famille de
ce nom ne remontent qu'à Henri de Vian-
den, fils unique de Frédéric de Vianden
et d'une dame de la maison de Salm en
Ardenne. Frédéric était à son tour fils
ainé de Henri I, comte de Vianden et de
Marguerite de Courtenay; il aurait par
conséquent succédé à ce dernier s'il n'était
mort déjà en 1247 ou 1248, avant son
père. Par suite de ce décès son fils Henri
fut à son tour dépossédé de l'héritage pa-
ternel qui lui revenait à bon droit, par le
comte Philippe I son oncle, lequel ne lui

donna pour tout bien que le château de
Schœnecken avec l'advocatie de Prum.
Il n'entre pas dans notre sujet de raconter
ici les démarches que le jeune comte Henri
fit pour obtenir sa légitime; nous nous
bornerons à dire qu'il fut forcé de se
contenter du castel qui lui avait été assigné,
et que de lui est sortie la famille qui plus
tard se disait de Schœnecken. Cette lignée
guerrière s'est éteinte, paraît-il, vers la
fin du quatorzième siècle.

Outre cette maison, on connaît encore
plusieurs autres familles qui se nommaient
de Schœnecken. L'une d'elles entr'autres,
les Hurt de Schœnecken habitaient le
bourg de ce nom et se sont rendus re-
doutables dans les environs, même aux
archevêques de Trèves. D'autres de Schœn-
ecken, auxquels Bærsch croit que les per-
sonnages auxquels appartiennent les ar-
ticles qui vont suivre sont consacrés, sor-
taient d'un château de même nom sur le
Hunsruck, et que la lignée dynastique de
ces derniers est connue depuis l'année 1198.
Cet auteur pense que Bertholet et les autres
historiens qui n'admettent qu'une seule fa-
mille dite de Schœneck sont dans l'erreur.
Il ne nous est donné, faute de preuves
irrécusables, ni de réfuter ni d'appuyer
cette assertion: cependant nous croyons
que Bærsch est le premier qui l'ait émise.

BERTHOLET, II, P. J. 10 et 15; IV, antè textum;
XXXV; V, 83, 149, 151, 206, sq., 296, 306,
323, 333; P. J. LIX; VI, 133, 148, 183, sq.,
210, 219, 240, sq., 348; VII, 50, 121, 145;
P. J. XXXI; VIII, 196. — *BÆRSCH*, *Eiflia illustrata*,
I, p. alt. 649 ad 682; 955 ad 1008. — *Notes d'é-
tudes*. — *NAYEN*, *Histoire de Vianden*, 89, sq., 104
ad 114. — *UNGERSCHUCK*. — *PIRART*, III, 607 ad 611.
— *Gesta Trevirorum*; passim.

SCHOENECK, *Conrad*, *Conon* ou *Cu-
non de*, neveu des deux prélats qui sui-
vront, fut élu évêque de Worms après
le décès de son oncle Emeric (v. son art.),
le lendemain de la fête de St. Laurent
1319. Il a laissé une grande réputation
de science et de piété. Ce fut lui qui in-
stitua dans son diocèse, en 1320, la célé-
bration de la Fête-Dieu. Ce grand homme
est mort le 25 juin 1329, après avoir

gouverné son église pendant plus de vingt-deux ans avec gloire et édification.

PIERRET, III, 609, et I, fol. LXXV. — BASSCH, *Eifia illustrata*, I, p. alt. 1002. — BERTHOLET, VIII, 196.

SCHOENECK, *Emeric de*, oncle de Conrad et frère de Simon qui suit, était écclâtre de Mayence lorsque le pape Clément V le nomma en 1306 à l'évêché de Worms qu'il gouverna avec prudence pendant environ deux ans. Il mourut en 1308 et fut inhumé dans le grand chœur de sa cathédrale, devant le maître-autel.

PIERRET, III, 609; et I, fol. LXXV. — BASSCH, *Eifia illustrata*, I, p. alt. 1002. — BERTHOLET, VIII, 196.

SCHOENECK, *Simon de*, frère d'Emeric qui précède, fut comme celui-ci évêque de Worms. Il gouverna cet évêché pendant huit ans, trois mois et quatre jours, et mérita par sa grande vertu d'être surnommé le Miroir des religieux. Il est mort le 21 novembre 1291, et fut inhumé dans l'église du monastère de Frankenthal.

PIERRET, III, 606; et I, fol. LXXVI. — BERTHOLET, VIII, 196. — BASSCH, *Eifia illustrata*, I, p. alt. 1002. — Notes d'études.

SCHULTHEIS. Deux personnages de ce nom qui pourrait peut-être être rendu par celui de SCHOLTUS qu'une famille luxembourgeoise porte encore de nos jours, sont cités par Pierret, Bertholet et Ulveling, comme originaires du Pays, et dignes de figurer au nombre de nos illustrations. L'un d'eux doit avoir été évêque, l'autre général de bataille. Nous n'avons aucune donnée ultérieure sur ces célébrités.

PIERRET, I, fol. LXXVI. — BERTHOLET, VIII, 196. — ULVELING, 39.

SCHUTZ, *Jean*, est né à Bittbourg pendant le seizième siècle. Il se fit jésuite et devint le premier recteur du collège de son ordre à Bamberg. Schutz a laissé la réputation d'un bon philosophe, d'un grand

mathématicien et d'un excellent théologien.

WILHELMUS A WILTHEIS, *Disquisitiones antiquariæ historicæ Luxemburgensis*, II, c. XIV, §. 1. in fine.

SCHOUWEILER, *Gilles*, et *Philippe*; v. SCOUVILLE, *Gilles* et *S. Philippe*.

SCHWEITZER, *Mathias-Bernard*, (dit Bertholet) originaire du pays de Luxembourg, a fait imprimer quelques ouvrages et faisait sa résidence ordinaire à Séville, en Espagne.

BERTHOLET, VIII, 196.

SCOUVILLE ou *Schouweiler, Gilles*, était vraisemblablement de la même famille que Philippe qui suit. Il est né à Marche; et après être entré dans la compagnie de Jésus il fut le premier qui provoqua la fondation d'une maison de son ordre dans sa ville natale, ainsi que nous l'apprend le passage du manuscrit des *Viri illustres* que nous allons transcrire: « 1648. Aegidius Scouville Marchionensis, « Soc. Jesu Residentiæ suæ in patria « auctor. » On sait que plus tard, c'est-à-dire vers la fin du dix-septième siècle, les Jésuites annexèrent un collège au monastère qu'ils avaient établi à Marche.

Viri illustres, I, N° 85. — *Délices des Pays-Bas*, III, 188.

SCOUVILLE, *Philippe*, est né en 1622, à Champion près de Marche. Entré dans la compagnie de Jésus il se dévoua entièrement à l'instruction du peuple dans notre province et les pays voisins. Doué d'un zèle extrême, il ne se lassait pas de prêcher et de catéchiser dans les villes et à la campagne. Sa maxime favorite était, que les prédicateurs et les prêtres ayant charge d'âme ne s'appliquaient pas assez à frapper les esprits et à pénétrer le cœur de leurs ouailles de l'idée de la divinité; que, faute de s'appuyer sur cette base, tout l'édifice de l'instruction et de la sanctification des hommes portait à faux. « On « se fatigue, *disait-il*, à inculquer que « Dieu ordonne telle chose, qu'il défend

« telle autre chose ; qu'il faut craindre et « appaiser son courroux par la pénitence ; « et en même temps on oublie de donner « au peuple une connaissance de Dieu , « telle qu'il la faut pour rendre efficaces « les leçons qui doivent le rendre meit- « leur. » C'est cette grande idée de la Di- vinité, sans cesse répétée et inculquée, gravée en traits vifs et profonds, imprimée par des images vastes et sublimes, qui constituait l'âme et le grand mobile de ses prédications, l'appui et la sanction des dogmes et de la morale du christianisme. Aussi ses succès furent-ils immenses, et l'époque de ses courses apostoliques de- vint-elle celle d'une révolution morale pour ses auditeurs.

Il mourut en odeur de sainteté à Luxem- bourg, le 17 novembre 1701, et fut en- terré dans la grande nef de l'église des Jésuites, près du chœur : Il était âgé de 79 ans. Merjai donne son épitaphe que nous copions ici :

OBIIT
DECIMA
SEPTIMA NOVEMPRIS
ANNO MILLESIMO
SEPTINGENTESIMO
PRIMO
REVERENDUS PATER PHILIPPUS
SCOUVILLE,
PER DUCATUM LUXEMBURGENSEM
·VIMINAS SANE PROVIN-
CIÆ ANNIS QUINDRIGIL
MISSIONARIUS.
REQUIESCAT
IN PACE.

Le Père Philippe Scouville a publié : 1°. Un Catéchisme en 7 volumes in-8° ; Cologne, 1685. Cette œuvre, qui est écrite en allemand, est un abrégé de théologie dogmatique et morale, à l'usage des curés et des missionnaires. — 2°. Un abrégé de cet ouvrage, sous le titre de : Abrégé du catéchisme catholique, conte- nant la doctrine chrétienne ; Luxembourg, J.-B. Kleber ; 1751, in-18. Ce livre a aussi été traduit en français et a été en

usage dans le Grand-Duché jusqu'à ces- derniers temps (1847), de même que dans une bonne partie du diocèse de Trèves. Aujourd'hui encore on s'en sert dans le Luxembourg belge, avec des chan- gements qui étaient devenus absolument nécessaires. — 3°. Il existe en outre un abrégé de cet abrégé, à l'usage des pre- miers commençants. — 4°. Sancta Sancto- rum sanctè tractandi sive religiose sacrifi- candi methodus ; Luxembourg, 1689 ; 1 vol. in-12°. — 5°. Règles et indulgences de la confrérie de Jésus et Marie, sous la protection de S. François-Xavier, pour l'avancement de la doctrine chrétienne, pour garantir l'homme des cinq plus grands- maux, et lui procurer une sainte vie et une mort heureuse ; Luxembourg, veuve J.-B. Kleber, imprimeur de Sa Majesté Impé- riale et Roiale Apostolique ; 1770, avec privilège ; 1 vol. in-18, de 75 pages. — 6°. Le même ouvrage en allemand. — 7°. Aller Kuensten Kunst, die Kunst wohl und selig zu sterben ; Luxembourg, 1753. — 8°. Une édition annotée du catéchisme de Canisius, sous ce titre : Catechismus weitläufig, verständlich und gesprächweis von neuem ausgelegt, mit ausserlesenn Exempel gezieret ; mit enigen ausz jeder Unterweisung folgenden Sitten-Schluessen bereichert ; Cologne, 1682 ; vol. in-8°. — Plus quelques autres ouvrages du même genre.

DE FULLER, Dictionnaire historique ; litt. S. — Au HORTHEIM, Histor. Trevir. diplomat., III, 250. — CLASEN, Catalogue de la Biblioth. de Luxbrg., 216, 310 et 332. — D. CALMET, Biblioth. lorraine. — PAQUET, 63. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, VIII, 2^e partie, 3, sq. : Mémoire sur la typographie à Luxembourg, par M. WÜRTE- PAQUET. — BARTHOLET, VIII, 196. — NAMUR, Cata- logue de la Biblioth. de Luxembourg, 716. — NEU- MANN, Les auteurs luxembourgeois, 34, sq.

SEILER ou Seyler, Jean, né à Schlei- den, en 1635, entra en 1662 chez les Jésuites, prononça ses derniers vœux en 1675 et fut longtemps procureur de son ordre à Aix-la-Chapelle. Il est mort à Co- logne, le 27 février 1697, laissant plu- sieurs manuscrits qu'on a dans le temps

dits importants, mais qui n'ont jamais été publiés. Ces manuscrits formaient 3 volumes, dont le 1^{er}, in folio, était intitulé : *Vocabularium pentaglotton*, ou choix de pensées, en latin, en grec, en français, en italien et en espagnol. Le second, in-4^o, suscrit : *Architectonica proverbiorum*, ou choix de proverbes dans les cinq langues ; le 3^e enfin, in-8^o, donne une *grammaire espagnole et une italienne, avec un lexique espagnol-latin*.

BASCH, *Eiffia illustrata*, III, 1, 1, 131.—HARTZHEIM, *Bibliotheca coloniensis*, 201.—NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 36.

SEILER, *Anne-Barbe-Marguerite* ; v. SEYLER, *A.-B.-M.*

SEILER, *Christophe* ; v. SEYLER, *Christophe*.

SENTZ ; v. LUDWIGH.

SEPT-FONTAINES, *Thomas de*, chevalier, né pendant le treizième siècle, était seigneur de Sept-Fontaines, château et terre situés entre Kœrich et Ansembourg. Plusieurs des dynastes de ce nom ont joué des rôles importants dans l'histoire du Pays. Ils portaient : de gueules, à la croix ancrée d'argent ; cimier : deux trompes d'éléphant, adossées et ornées chacune, par dehors, de quatre miroirs de paon.

Si l'on peut, par induction, en croire les données qui nous ont été conservées sur les seigneurs de cette maison, Thomas de Sept-fontaines qui nous occupe en ce moment, était fils de Barthélémy qui vendit en 1271, la deuxième férie de la Pentecôte, la grosse et la menue dîmes de Nœrdingen aux dames de Marienthal. Quoi qu'il en soit, Thomas doit avoir été un personnage de marque et de grand crédit, puisqu'en 1304 nous voyons qu'il se rend pleige et caution pour la cité de Trèves, dans la paix que cette ville conclut avec Richard de Daun (v. son art.). L'année précédente il avait vendu quelques biens à Rosport, à Ordulphe dit Scholer, échevin de Trèves.

D'un autre côté, il était très-estimé de l'empereur Henri VII, comte de Luxembourg qu'il suivit dans son expédition d'Italie et qui l'avait fait son confident, d'autres disent son chambellan. Et ce fut entre ses bras que cet empereur mourut à Buon-Convent, de cette mort inattendue dont la cause directe est, jusqu'à ce jour restée un mystère pour l'histoire. Après les obsèques de Henri VII à Pise, Thomas de Sept-Fontaines revint dans sa patrie où dégoûté du monde il entra dans les ordres. Il fonda en 1317 un personnat près de l'église de Sept-Fontaines qu'il fit bâtir à cette occasion et qui subsiste encore avec son architecture remarquable sous plus d'un rapport : il fut le premier titulaire de cette fondation et y célébra le jour de sa création, l'office divin avec le même calice ainsi que la patenne et revêtu des mêmes ornements sacerdotaux, dit-on, qu'avait eus le Père Bernardin de Montepolicano qui avait pour la dernière fois donné la communion à l'empereur Henri VII, que beaucoup d'auteurs croient avoir été empoisonné soit dans le sacrement même, soit dans l'ablution, qu'alors encore on était dans l'usage de donner aux têtes couronnées.

Nous transcrivons ici l'article concernant du manuscrit des Viri illustres : « 1350. « Thomas de et Dominus in Septemfontibus in Ducatu Luxemburgensi Henrici VII « Cæsaris aulæ præfectus, cujus suo in « complexu mortui corpus mandavit sepul- « turæ Pisis, ipse reversus domum funda- « vit personatum et ædificavit ecclesiam « septifontanam in quam intulit calicem « cum cætera veste sacerdotali quo Cæsari « Heinrico dicitur venenum propinatum. »

La date placée en marge de ce passage semble indiquer celle de la mort de notre personnage, bien qu'il puisse y avoir erreur à cet égard.

Il paraît du reste que depuis son retour d'Italie, Thomas de Sept-Fontaines ne s'est plus occupé de l'administration de sa seigneurie, puisque déjà en 1316 nous trouvons Théodoric ou Thierry, se titrant de

seigneur de Sept-Fontaines, chevalier et membre du siège des nobles, concourir à la condamnation de Henri II, régent de la terre de Vianden, à recevoir le comte de Luxembourg avec ses gens dans son château de Vianden toutes les fois que ce dernier l'en requerrait.

Viri illustres, III, N° 483. — PIRAKET, III, 647 à 621. — BRUNOLST, V, 319, 446, 454; VI, 452. — NEYEN, Histoire de Vianden, 149 à 181. — URZESCHUCK. — W. von MAUNTS, Das Gefolge Kaiser Heinrichs VII; dans: Zeitschrift fuer vaterländische Geschichte und Alterthamskunde, II, 62.

SEYLER, *Anne-Barbe-Marguerite*, est née à Luxembourg le 29 avril 1771, fille de Christophe Seyler (v. son art.), négociant, et de Marie-Marguerite Servais. A vingt ans, le 17 septembre 1791, elle fut mariée à François Scheffer (v. son art.) avec lequel elle vécut dans une union parfaite pendant cinquante-trois ans. Lorsqu'elle eut perdu son mari elle passa le reste de ses jours à des œuvres d'une dévotion éclairée et à des actes de philanthropie. Dans tout cela, dira-t-on, on ne voit que la femme vertueuse ordinaire comme le Pays en possède un très-grand nombre. Mais beaucoup d'autres n'ont pas, jusqu'ici fait un emploi aussi noble de leur fortune; et c'est à ce titre particulièrement que Madame Scheffer a mérité sa place dans la Biographie luxembourgeoise. En effet, par testament olographe en date du 9 janvier 1849, elle a fait dans l'intérêt des pauvres, de l'instruction publique, de sa ville natale et du pays entier, des legs considérables. Nous allons copier textuellement hors de cet acte les dispositions dont nous venons de parler :

«.....

« Je veux que mes exécuteurs testamentaires versent à l'administration de la ville de Luxembourg, des premiers deniers liquides de ma succession, une somme de 1693 frs. 12 centimes, ou 800 florins des Pays-Bas, pour aider à l'exécution du monument de Jean l'aveugle; et d'ici-là cette somme devra être placée à intérêts annuels, qui serviront

« à faire une distribution de pain aux ouvriers pauvres tous les ans au 9 septembre — anniversaire du décès de son mari. — Mon intention est que l'administration de la ville ne puisse se dessaisir de la dite somme que lorsque le monument sera achevé aux trois-quarts.

« Je donne (Legs à ses domestiques).

« Je veux qu'après la mort des dites — ses deux domestiques — le capital qui a servi à leur fournir leurs rentes viagères, s'élevant ensemble à vingt mille francs, soit versé dans l'année du décès de chaque rentière et au prorata de leurs droits, à l'administration des hospices civils de Luxembourg, pour être employé à améliorer le sort des insensés nécessaires qui se trouvent dans cet établissement, soit matériellement soit physiquement

« Mes dits exécuteurs testamentaires emploieront encore des deniers les plus clairs et les premiers rentrés de ma succession ou avec mes obligations ou créances actives, une somme de soixante mille francs, qui sera remise à l'administration de la ville de Luxembourg, et par elle placée à intérêts. Ces intérêts seront employés de préférence :

« 1° à former près d'un établissement de maternité pratique, soit à l'étranger, soit à Luxembourg, deux sages-femmes qui devront recevoir le plus d'instruction que possible. Elles seront prises dans la classe des ouvriers honnêtes et de bonne conduite. On leur fournira tout ce qui sera nécessaire à leur entretien et à leur logement, et elles doivent rester dans l'établissement jusqu'à ce qu'elles aient acquis toutes les connaissances nécessaires.

« 2° Avec l'excédant des dits intérêts, après qu'il aura été pourvu à l'instruction des sages-femmes, je veux qu'il soit employé à faire apprendre des métiers à des pauvres garçons et les travaux et connaissances du sexe à de pauvres jeunes filles qui se distinguent par leur

« bonne conduite. L'exécution pleine et
« entière de ces dispositions me tient à
« cœur, et je me repose entièrement sur
« l'administration urbaine à cet égard ; et
« je veux que les intérêts soient employés
« comme je viens de l'indiquer et non
« autrement, et sans distinction de reli-
« gion et ce à perpétuité.

« Je veux que mes exécuteurs testamen-
« taires emploient des premiers deniers
« rentrés une somme de dix-mille francs,
« pour fonder à l'Athénée de Luxembourg
« cinq bourses d'étude de cent francs cha-
« cune, à perpétuité, pour être données
« à des enfants de la ville, qui se dis-
« tinguent par leur bonne conduite et ap-
« plication, de parents honnêtes et sans
« fortune.

« Je veux que mes exécuteurs testamen-
« taires fondent près d'une université une
« bourse d'études de cinq cents francs, au
« capital de dix-mille francs, à perpétuité,
« également pour des jeunes gens de pa-
« rents honnêtes et sans fortune de la ville,
« ou de la campagne s'il n'y en avait pas
« en ville. Mon intention est que les bourses
« soient données au vrai mérite et non par
« faveur.

« Je veux que mes exécuteurs testamen-
« taires emploient des deniers les plus li-
« quides de ma succession, une somme de
« seize-mille francs, pour fonder à l'Athé-
« née de Luxembourg, quatre bourses d'é-
« tude de deux cents francs, à perpétuité,
« au profit des membres de la famille
« Seyler, dans l'une ou l'autre des six
« branches dont je parlerai ci-après.

« Je veux que mes exécuteurs testamen-
« taires fondent près d'une université ou
« près d'un établissement quelconque ou
« de plusieurs universités ou établissements
« deux bourses, chacune de cinq cents
« francs, pour être données à deux des des-
« cendants de l'une ou de l'autre des six
« branches Seyler ci-après indiquées.

« Je donne

« Je donne et lègue à la Société pour la
« recherche des antiquités du Grand-Duché
« de Luxembourg mon médailler, tel qu'il

« existera à ma mort, ainsi que mon petit
« musée et tous mes tableaux.

« Je donne

« Tous les legs ci-dessus seront exempts
« de tous droits de succession et autres
« frais qui doivent rester à charge de la
« masse.

« Je donne et lègue le restant de ma
« fortune, sans exception, à la famille
« Seyler dont je suis membre etc.

Madame Anne-Barbe-Marguerite Seyler,
veuve Scheffer, est décédée le 10 mars
1856, à l'âge de 85 ans. Est-il nécessaire
d'ajouter qu'elle ne laissait aucune posté-
rité directe ?

Archives municipales de Luxembourg. — Souvenirs
contemporains.

SEYLER, *Christophe*, est né le 12 fé-
vrier 1708, au village de Clémency,
canton moderne de Capellen. Son père,
qui se nommait Dominique et sa mère
Marie Graff, habitaient la maison Lam-
pesch.

Dominique Seyler ayant été nommé
Mayeur de son village, négligea ses affaires
domestiques et se ruina.

Christophe, l'aîné de ses enfants, quitta
la maison paternelle et s'enrôla au service
des Anglais qui occupaient alors la Bel-
gique. Dans une escarmouche une balle
lui effleura les yeux et lui fit perdre l'œil
gauche. A la conclusion de la paix il était
propriétaire d'une brigade du train. Il
vendit la majeure partie de ses équipages
et, du produit de cette vente il acheta
des marchandises. Dans ce temps il fut
obligé de pourvoir lui-même à son instruc-
tion en apprenant à écrire et à calculer.
Il avait cherché à relever les affaires de
son père par des envois d'argent ; mais
à son retour dans la maison paternelle il
y trouva établie une de ses sœurs.

Renonçant à revendiquer son droit d'ai-
nesse que la loi lui attribuait à cette époque,
il vint s'établir à Luxembourg où il com-
mença un commerce d'épicerie. Il se ma-
ria dans cette ville, le 5 janvier 1755,

à l'âge de 47 ans, avec Marie-Marguerite Servais, née à la cense dite Bodenhof, d'où douze enfants, dont neuf filles et trois garçons, qu'il eut le bonheur de voir tous convenablement établis : parmi ces enfants comptait *Anne-Barbe-Marguerite Seyler*, dont l'article précède.

Christophe Seyler était entreprenant ; mais la fortune se montra souvent contraire à ses spéculations : Il tenta la fabrication du tabac et la filature du coton ainsi que le commerce de vins ; mais avec des succès fort incertains, parce que s'attachant toujours aux premières qualités il ne pouvait que difficilement soutenir la concurrence.

Familiarisé avec l'agriculture de différents Pays, surtout avec celle des Pays-Bas, il introduisit dans le Luxembourg la culture du treffle, plante qui y avait été inconnue jusqu'alors. Dans le principe il eut beaucoup de peine à la faire adopter par nos cultivateurs toujours entichés de leur vieille routine, mais il finit cependant par y parvenir, au prix de sacrifices matériels et personnels.

Ce fut aussi Christophe Seyler qui fit venir le premier sucre des colonies anglaises et qui fournit les premières couleurs aux frères Boch (v. leur art.) pour leur faïencerie.

En 1771, les grains ayant manqué, la disette se fit sentir dans le pays. Dans cette circonstance il commanda cent voitures de grain dans les Flandres. Arrivées aux frontières elles furent arrêtées par ordre des Etats dont quelques membres trouvaient leurs intérêts froissés par cette entreprise bienfaisante. La ruine de Seyler eût été certaine sans l'intervention du commandant de Vogelsang qui lui envoya une escorte de cavalerie pour ses voitures, lesquelles entrèrent dans le Pays en dépit de la maréchaussée. Il établit des dépôts dans toutes les villes du Pays : le prix modique auquel il vendit ses grains lui valut alors le surnom de *Joseph l'égyptien*. Il avait défendu à ses agents de vendre à une même personne plus de trois à quatre bi-

chets à la fois, afin d'empêcher tout nouvel accaparement.

Les gros cultivateurs, qui avaient retenu jusqu'alors leurs denrées pour spéculer sur une hausse énorme, voyant leur tentative échouée, commencèrent à les envoyer aux marchés de Luxembourg et d'Arlon, immédiatement après l'arrivée de l'approvisionnement importé par Seyler ; et les fortes quantités que l'on vit alors affluer tout d'un coup prouvèrent bien que la disette si redoutée n'avait été que fictive. Cependant Seyler fut en perte sur sa spéculation ; mais les bénédictions du peuple indemnèrent largement ses sentiments philanthropiques.

La grande franchise, le patriotisme et l'esprit entreprenant de Christophe Seyler lui attirèrent bien des haines et bien des jalousies ; mais il jouissait également et généralement de l'estime ainsi que de l'affection de beaucoup de personnages éminents. Il était de taille ordinaire et avait le dos voûté. Il possédait une force herculéenne et une forte voix. A une grande vivacité il joignait beaucoup d'activité. Il était rude d'habitude, mais bienfaisant, très sobre et économe.

Christophe Seyler est mort à Luxembourg, le 25 septembre 1793, à l'âge de 85 ans.

Article communiqué.

SEYLER, *Jean*; v. SEILER, *Jean*.

SIBRICH, *Alexandre de*, ne nous est connu que par la mention sommaire de l'auteur des *Viri illustres* : « 1635. Alexander de Sibrich, Dominus in Disdorff « et Roussy, Luxemburgicus, Tribunus « legionis Germanorum pro rege Hispaniarum, Gubernator Rhinobergensis, « quam fortissime usque ad extremum defendit. »

Il est mort en 1635, comme l'indique le passage que nous venons de citer.

Viri illustres, II, N° 156. — *Prunart*, I, fol. LXXVI. — *Bertollet*, VIII, 196.

SIERCK, *Adolphe de*; v. ADOLPHE, dit de *Sierck*.

SIERCK, petite ville qui pendant le dixième siècle appartenait à la puissante maison d'Ardenne, était entrée dans le lot de la succession du Comte Sigefroy, premier seigneur de Luxembourg, lequel l'avait transmise à Adalbéron (v. son art.), son fils, prévôt de St. Paulin près de Trèves : ce dernier se disait en effet seigneur de Sierck, Dominus de Serico, dans un acte de l'année 1036. Plus tard elle passa sous la domination des ducs de Lorraine, puis enfin et depuis 1661, à la France.

Sierck a produit une, peut-être plusieurs familles dont sortit plus d'un personnage important, qui ont porté son nom, soit comme descendant de sa maison noble, soit de Burgmänner des seigneurs, soit enfin et simplement du lieu de leur naissance ; car il ne nous a pas été donné d'établir ce fait d'une manière absolue, bien que cependant nous penchions pour la première de ces hypothèses puisqu'il serait difficile d'admettre que les prélats dont nous aurons à parler ici, et qui se nommaient de Sierck, n'eussent pas appartenu à la race noble et antique.

Ce que nous venons d'avancer trouve sa parfaite justification dans la circonstance que ces personnages portaient : d'or, à l'aigle de sable ; preuve qu'ils étaient nobles, tandis que l'écusson de Sierck même avait : d'or, à la bande de gueules, ornée de trois coquilles d'argent, ce qui démontre qu'ils n'appartenaient pas à la famille seigneuriale de cette ville.

Traité du Département de Metz. — BÉGIN, Biographie de la Moselle, IV, 241. — v. STRANBERG, Der Moselstrom von Metz bis Coblenz, 40, sqq. — А. Н. ПОЛЮХИН, Historia Trevirensis diplomatica, I, 368, sq.

SIERCK, *Frédéric de*, entra dans les ordres sacrés et devint d'abord prévôt de St. Pierre à Utrecht ; puis il fut nommé quarante-troisième évêque de ce diocèse en 1317, et mourut finalement en 1322.

Délices des Pays-Bas, IV, 287. — v. STRANBERG, Moselstrom, 43.

SIERCK, *Jacques de*, est né dans la ville de ce nom, vers la fin du quatorzième siècle. Il était écolâtre du chapitre de Trèves lorsque l'archevêque Otton de Ziegenheim vint à mourir le 13 février 1439. Le chapitre s'étant réuni pour donner un successeur à ce prélat, les voix furent partagées entre Jacques de Sierck et Uldaric de Manderscheid, Grand-Doyen de Cologne. Les deux concurrents allèrent à Rome pour solliciter leur confirmation ; mais le pape Martin V n'approuva ni l'une ni l'autre élection, et donna le pallium à Raban de Helmstadt, évêque de Spire. Jacques de Sierck eut le bon esprit de se soumettre, tandis que son compétiteur, ayant voulu s'opposer à la décision du Souverain-Pontife, suscita des troubles et finit par être privé de ses bénéfices. L'archevêque Raban, qui était un homme cassé par les années et devenu incapable de gouverner, sentit bientôt qu'il ne pourrait conserver un tel fardeau. Il entra en conséquence en négociation avec Jacques de Sierck, en faveur duquel il abdiqua moyennant soixante-mille ducats. On dit même que Jacques donna une pareille somme à l'évêque de Liège, Jean de Heinsberg, pour l'engager à renoncer aux prétentions que lui donnait son titre de coadjuteur de Raban. Quoi qu'il en soit, Jean de Sierck ayant reçu ses bulles du pape Eugène IV, prit le nom de Jacques I^{er} et fut consacré le 11 septembre 1439, au château de Meinsberg près de Sierck. Immédiatement après il fit son entrée solennelle dans la ville de Trèves.

Le clergé y était alors en guerre avec les bourgeois qui, accablés d'impôts s'étaient emparés des biens de main-morte pour obliger les prêtres à participer aux charges publiques. Mais ces derniers avaient mieux aimé quitter la ville. L'archevêque Jacques leur persuada de rentrer sur le champ, de payer les droits imposés sur le vin, afin d'aider la ville dans les obligations immenses qu'elle avait à remplir depuis la dernière guerre, et rétablit ainsi le calme dans son diocèse.

Quelque temps après les électeurs ayant élu empereur Frédéric, duc d'Autriche, Jacques de Sierck fut envoyé en ambassade vers ce prince pour l'inviter à se rendre à Aix-la-Chapelle afin d'y recevoir la couronne. Le 20 décembre 1441 il alla à Metz, accompagné de deux cents jeunes seigneurs allemands, fut reçu avec honneur par le magistrat de cette ville et accepta les présents d'usage : quatre boeufs, autant de queues de vin et cent quartes d'avoine. Le Chapitre lui donna aussi deux queues de vin. Parti le lendemain pour Nancy il en ramena son oncle Conrad Bayer de Boppard, évêque de Metz, séjourna de nouveau dans cette ville et reprit ensuite la route de Trèves.

L'année suivante il assista au couronnement de l'empereur à Aix-la-Chapelle, accompagna ce prince à Francfort, à Strasbourg ainsi qu'à Vieux-Brisac, et obtint l'investiture du temporel de son église, le droit de prélever un péage sur le vin et autres marchandises à Coblenz, à Verden et à Hammerstein. Quelques années après Frédéric lui accorda le même privilège dans les villes d'Engers et de Boppard.

En 1442 Jean Hurt de Schœneck, guerroyeur remuant et redoutable pour cette époque, étant venu attaquer l'abbaye de Prüm menaçait de se porter également contre l'église de Trèves : l'archevêque Jacques, embarrassé en ce moment avec les affaires de son clergé contre la bourgeoisie de sa capitale, ne se trouvait pas à même de lui résister. Il s'empressa en conséquence de demander des secours au duc de Lorraine qui lui envoya sur le champ des aventuriers nommés Armagnacs dont la réputation était européenne, et qu'il avait à son service : A peine s'étaient-ils montrés que l'assaillant cessa les hostilités.

Le Luxembourg était vers ce temps travaillé de la manière la plus déplorable : Le peuple, si tranquille, si paisible et si attaché à ses souverains légitimes, n'avait pas pu supporter plus longtemps les hauts faits, les injustices et les vexations de sa

gouvernante, ou plutôt de sa duchesse engagiste, la trop fameuse Elisabeth de Gœrlitz ; et il s'était, à bout de patience, révolté contre elle. Philippe, duc de Bourgogne, que par dérision sans doute certains historiens ont surnommé le Bon duc, ayant pris parti pour la duchesse sa tante par alliance, était venu assiéger, prendre et piller la ville de Luxembourg sur le duc de Saxe, héritier et seigneur légitime du pays, du chef de son épouse Anne d'Autriche. Ces événements avaient lieu en 1443. Philippe se disposait à continuer cette guerre d'invasion, que l'on peut à certains égards qualifier de guerre civile et d'oppression, lorsque l'archevêque Jacques de Sierck entreprit de moyenner la paix entre les princes contendants, les ducs de Saxe et de Bourgogne ; car pour les plaintes du peuple on ne s'en occupait pas alors, parce que ce dernier n'était considéré que comme un troupeau de bêtes de somme qui ne devaient avoir aucune volonté, qui n'avaient pas un iota à dire, pas même lorsqu'il s'agissait de leur destinée et de leur avoir.

Le prélat trévirois s'aboucha en conséquence avec les principaux conseillers du duc de Saxe et leur représenta les nouveaux maux qui allaient désoler le pauvre Luxembourg si leur maître s'obstinait dans ses prétentions quelque fondées qu'elles fussent, et s'il ne se hâtait pas d'éteindre au plutôt la guerre allumée. Il ajouta que pour détourner ces maux il s'offrait pour moyenner la paix. Ces avances ayant été acceptées, il se rendit au château de Sept-Fontaines, à vingt kilomètres de Luxembourg et environ dix d'Arlon, où Philippe de Bourgogne se tenait en ce moment chez Jean de Raville, Seigneur de Fontoy et du dit Sept-fontaines, lequel était entré dans le parti de l'oppression par la force brutale. Il fit prier le duc d'agréer sa médiation pour traiter de la paix et l'engager à dépêcher ses ambassadeurs à Trèves, terre neutre, où se tiendraient dans ce cas les conférences. Philippe ayant accepté à son tour, donna à cinq de ses

chevaliers les pouvoirs nécessaires pour le représenter, recevoir les propositions et les discuter. Comme dès la première entrevue qui eut lieu en présence de l'archevêque Jacques de Sierk on put espérer qu'on arriverait à un accommodement il fut décidé qu'on transférerait le lieu des conférences au manoir de Hespérange où toutes les conditions furent provisoirement arrêtées. Cependant ce ne fut que dans une réunion finale, tenue à l'abbaye de Munster, près de Luxembourg, que furent définitivement rédigées les clauses du traité qui rétablit la paix entre les deux prétendants. L'archevêque Jacques 1^{er}, qui y apposa son scel le 19 décembre 1443, style de Trèves, a bien mérité de la patrie par l'active coopération qu'il mit à cette convention qui arrêta l'effusion de sang humain pour une querelle entre seigneurs.

Encore pendant la même année, Charles VII, roi de France étant allé à Nancy, reçut dans cette ville les hommages de l'archevêque de Trèves et du comte de Blanckenheim, chargés par l'empereur de renouveler avec le roi son ancienne alliance. Il paraît que ces deux ambassadeurs s'acquittèrent de cette mission avec un entier succès. La même année, Jacques de Sierck assista à la diète de Nuremberg que l'empereur Frédéric convoqua pour remédier au désordre résultant de la division qui régnait entre le pape Eugène IV et le concile de Bâle. Le Souverain-Pontife n'ayant pas voulu acquiescer au projet du concile, les archevêques de Trèves et de Cologne se détachèrent de la cause de Rome et prirent ouvertement parti pour l'empereur. Le Pontife obstiné les excommunia; mais sa sentence n'eut aucun effet; et, au commencement de l'année 1447 il leva lui-même l'interdit dont il avait frappé ces deux prélats.

En 1450 Jacques de Sierck se rendit à Rome avec son oncle Conrad Bayer de Boppard, évêque de Metz, pour y gagner les indulgences du jubilé, et profita de son séjour dans cette ville pour

plaider auprès du pape Nicolas V les intérêts de son église et obtenir la permission de fonder une université à Trèves. Le Saint-Père y consentit et publia le 2 février 1454 une bulle par laquelle il donnait à son *vicair apostolique*, Jacques de Sierck, l'autorisation d'établir une académie destinée à l'enseignement de la théologie, du droit civil et canonique, ainsi que de toutes les autres sciences. Dans cette bulle le pape assimile, sous le rapport des prérogatives et des honneurs, les professeurs et les élèves de la nouvelle académie à ceux de l'université de Cologne. Quelques jours après une nouvelle bulle, accordée aux prières de l'archevêque, supprimait trois canonicats et en affectait les revenus avec ceux de trois cures à l'entretien des professeurs. Mais le diocèse de Trèves, ravagé par plusieurs seigneurs qui en consumaient les ressources, et accablé de dettes énormes, était loin de jouir de cette tranquillité si nécessaire aux travaux de l'esprit et aux établissements qui ont pour objet le développement de l'intelligence humaine. L'académie de Trèves demeura en projet tant que l'archevêque Jacques de Sierck vécut. Il ne réussit pas davantage à rendre à son église son ancienne splendeur, bien qu'il fût puissamment secondé par l'empereur Frédéric III dont il était l'ami.

En 1453 le prélat se trouva à une diète à Nuremberg, convoquée pour délibérer sur les moyens de repousser les Turcs qui venaient de s'emparer de Constantinople. Il y parla dans le sens de la guerre avec une éloquence si véhémement qu'il entraîna l'assemblée. Mais d'autres affaires survenues depuis, mirent obstacle à cette nouvelle croisade.

Jacques de Sierck était à la veille de succéder à son oncle Conrad Bayer de Boppard dans l'administration de l'évêché de Metz, lorsqu'il tomba malade. S'étant fait transporter à Pfalzel, près de Trèves, il y mourut le 26 mai 1456 après dix-huit jours de maladie. Son corps fut

rapporté à Trèves et enterré devant le maître-autel de l'église de Notre-Dame. Brover nous a conservé son épitaphe que nous copions :

TREVIR SIRCK JACOBUS VIM PRÆSUL ORIGINE
 [PASSUS,
 SUBLIMOR TUMBA, SUBRODOR EN ANGUIBUS
 [UMBRA.
 HOSTES COMPEGI, PROCERUM CONSULTA RE-
 [DEGI.
 CLERUM ZELAVI, DISCORDES PACE BEAVI.
 CÆSAR, APEX, GALLE, SICULUM, REX,
 [RENE, SCIS ITALE
 PALLADIIS, TREBATUM NEQUIIT TEMERARIUS
 [AUSUM
 GERMANO, PALLATIOLO LAMBASCO SEPULCRO.

Ce prélat, un des plus illustres de son siècle, tant par ses connaissances littéraires que par son habileté diplomatique, n'a cessé de jouer un grand rôle dans les affaires du temps. René, duc de Lorraine se l'était attaché en qualité de grand chancelier; l'archevêque de Mayence lui avait aussi confié les fonctions de grand chancelier de l'Empire, attachées à son église, et l'Empereur avait en lui une telle confiance qu'il le mettait au courant de toutes les grandes affaires qui se traitaient en Europe. On l'a vu, comme César, dicter en même temps à ses secrétaires plusieurs lettres différentes sur des objets d'un grave intérêt. Il aimait les lettres et les protégeait; son idée de fonder une académie à Trèves, idée que Jean de Baden (v. son art.), son successeur a eu le bonheur de mettre à exécution, en dit assez pour le prouver. Il a composé des constitutions pour les chanoines de St. Castor à Coblençe, et des statuts pour ceux de St. Siméon à Trèves. On y trouve des pensées d'ordre et de réforme monastiques devenues alors bien nécessaires contre les abus dont les maisons religieuses étaient infectées à cette époque. Mais ces qualités se trouvèrent obscurcies chez lui par de grands défauts: il manquait de franchise, s'exprimait ordinairement à mots couverts, aimait l'argent, vendait les emplois plutôt qu'il ne

les donnait au mérite, écrasait ses peuples d'impôts pour subvenir à ses goûts somptueux et aux besoins de sa famille.

BÉGIN, Biographie de la Moselle, IV, 245, sqq.; et Histoire des sciences etc., dans le pays messin, 316. — BROWER, Annal. Trevir. II, 277 ad 290. — HUGUENIN, Chroniques de Metz, 208 ad 247; — Gesta Trevirorum, II, 328 ad 336. — D. CALMET, Biblioth. Lorraine; et Hist. de Lorraine, II, 909, 910, 916. — BERTHOLET, VII, 299, 424, 426, 434, 489, 460. — AN HONTHEIM, Histor. Trevir. diplomat., II, 327, 375, not. a. 389, not. b. 393, not. a et b. 393, not. a. 396, not. a. 406, 408, 409, not. a. 412, not. a. 424, not. a. 428, not. c. 429, not. d.; III, 252, 996. — MEUNISSE, Histoire des évêques de Metz, 680. — LES BÉNÉDICTINS, Histoire générale de Metz, II, 683. — v. STRANBERG, Moselstrom, 44.

SIERCK, *Jean de*, né vers l'année 1250, devint archidiacre de Trèves. Henri de Fenestrange ou Vinstingen, archevêque de Trèves étant mort le 26 avril 1286, les chanoines, pleins de confiance dans les vertus apostoliques de Jean de Sierck voulurent le nommer pour succéder au prélat défunt; mais il refusa cet honneur par modestie, préférant occuper un rang secondaire plutôt que d'avoir à plaider peut-être avec des compétiteurs.

Elu quarantième évêque d'Utrecht, en 1288, en remplacement de Jean de Nassau, non d'Assouve comme M. Bégin écrit, lequel avait été déposé en 1287 à cause de son incapacité à diriger les affaires ecclésiastiques, Jean de Sierck lutta avec avantage contre l'aristocratie qui disputait alors au clergé le pouvoir temporel que ce dernier ne cessait de tenter d'usurper. Il fut même obligé de se défendre par la force des armes pour rentrer en possession du domaine et du château de Vredel que Guislebert d'Amstel avait enlevé à son église et montra, dit-on, autant de fermeté que de sagesse dans l'administration épiscopale.

Après huit ans de séjour à Utrecht, c'est-à-dire en 1297 il fut nommé par le pape à la chaire de Toul et eut pour successeur à Utrecht Guillaume de Malines ou de Berthout.

Les bourgeois de Toul, entraînés alors

dans le mouvement général qui avait lieu en France pour l'émanicipation de la commune, avaient pris les armes pour soutenir leurs prétentions : l'évêque Jean de Sierck fut obligé de leur permettre de lever dans son diocèse les tailles et les subsides qu'ils jugeraient nécessaires ; et comme pendant la vacance du siège épiscopal l'empereur avait accordé le gouvernement du Toulois à Frédéric IV, duc de Lorraine, mesure à laquelle les bourgeois s'étaient constamment opposés, Jean de Sierck se rendit à Strasbourg où l'empereur se trouvait par hasard et obtint la révocation de ce décret qui rapportait au duc de Lorraine cent livres de rente.

Il fut envoyé quelque temps après à Rome pour demander au Pape son consentement à l'élevation d'Albert d'Autriche à l'empire ; mais il ne put rien obtenir du Souverain-Pontife qui déclara solennellement que : Albert étant un véritable paricide il ne pouvait avoir ni obtenir aucun droit à l'empire.

Jean de Sierck se rendit de nouveau à Rome au jubilé séculaire de l'an 1300.

Il paraît d'un autre côté que ses lumières le firent appeler différentes fois à des ambassades importantes ; mais l'Histoire ne nous a conservé presque aucun détail sur la vie politique de ce prélat. Il ne vécut pas toujours en harmonie avec les Toulois dont les exigences augmentaient sans cesse, sans doute à proportion de l'arbitraire que cet évêque voulait introduire dans le temporel de son administration. En 1302 les esprits étaient même tellement irrités que le jour des Rameaux les bourgeois de Toul ayant pénétré de vive force dans la cathédrale, empêchèrent leur évêque de continuer les offices : Jean de Sierck ayant fait une alliance offensive et défensive avec les chanoines, le peuple fut bien obligé de conclure la paix et de reconnaître son autorité temporelle. Cependant il se révolta de nouveau peu de temps après et mit en prison le doyen de Port. L'évêque, fatigué de voir son autorité et même sa vie compromises de jour

en jour, afferma pour quatre ans les revenus de son évêché à son neveu, Philippe de Sierck, chantre de l'église de Toul et archidiacre de celle de Metz, et alla vivre dans la retraite où il mourut en 1305.

Jean de Sierck, qui était très savant, surtout en droit civil et canonique, a composé un *Apparat, ou Commentaire sur le sixième livre des Décrétales*. Cet ouvrage fut regardé par les jurisconsultes de son siècle comme une œuvre parfaite, renfermant en peu de mots les grandes maximes du droit. L'auteur alla lui-même à Bordeaux auprès du Pape pour lui présenter son ouvrage et pour l'engager à ordonner qu'on s'en servirait en jugement de même que dans les écoles ; mais il paraît que le Saint-Père n'octroya pas cette demande.

BÉGIN, *Biographie de la Moselle*, IV, 241, sqqq ; et *Histoire des sciences dans le Pays Messin*, 257. — MEUNISSE, *Histoire des évêques de Metz*, 493. — LES BÉNÉDICTINS, *Histoire générale de Metz*, II, 608. — D. CALMET, *Bibliothèque lorraine*. — BERTHOLET, V, 258. — BENOIST, *Histoire de Toul*, 468. — *Délices des Pays-Bas*, IV, 257. — V. STRANBERG, *Der Moselstrom*, 43.

SIGEFROY, *le Comte, dit de Luxembourg* ; v. LUXEMBOURG, *le Comte Sigefroy de Luxembourg*.

SIGER de Grevenmacher ; v. GREVENMACHER, *Siger de*.

SILVIUS, Jean, peut-être Dubois, après avoir latinisé son nom suivant l'usage alors reçu, a été curé de Haut-Charage. Nous n'avons découvert sur ce personnage de renseignement autre que le peu de lignes que nous fournit l'auteur de la dissertation sur les bourses d'études attachées à l'ancien séminaire ou pensionnat des Jésuites à Luxembourg. Il y est dit que par testament privé, dont nous ignorons la date, le curé Silvius a légué le tiers de sa maison, à l'enseigne de l'ange, située dans la rue de l'eau à Luxembourg, pour l'entretien de deux écoliers au collège ou séminaire des Jésuites de cette ville ; plus quatre journeaux de terre à Pétange pour l'entretien de deux écoliers de Haut-Charage. Il pria le prévôt de Luxembourg

d'administrer ces biens jusqu'à l'érection du séminaire et de les y appliquer ensuite. Il paraît que de cette donation ne ressortit aucun effet puisqu'il n'en est fait aucune mention dans les archives de l'établissement. Seulement la clause de l'érection *future* du séminaire en question prouve que la libéralité a été faite avant l'année 1641 ; ainsi Silvius florissait pendant la première moitié du dix-septième siècle.

A NAMUN, *Dissertation sur les bourses*, XII et XXI.

SILVIUS ou *Dubois, Nicolas*, fils d'une bonne famille, est né à Marche pendant le premier quart du dix-septième siècle. Après avoir terminé avec grande distinction ses humanités et sa philosophie, il entra en théologie et obtint la prêtrise. Il fut ensuite professeur d'Écriture-Sainte à l'Université de Louvain et président du collège du Roi. Dans ces fonctions Nicolas Dubois eut occasion de combattre contre les Jansénistes : il s'en tira, paraît-il, avec gloire et avec la réputation d'un profond théologien autant que d'un zélé catholique. Il a, dit-on, publié plusieurs ouvrages profondément pensés et sagement exposés contre les erreurs de cette secte qui faisait alors tant de bruit ; mais nous n'avons pu recueillir le titre d'aucune de ces productions qui n'ont vraisemblablement eu qu'une vogue éphémère comme l'objet même dont leur auteur traitait.

Dubois est mort en 1696.

DE FELLE, *Dictionnaire historique*, litt. B. — NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 34, note 4, III^e.

SIMON, *Michel, le Père, dit Calen ou Kalen*, du nom de sa maison paternelle, ou de *Bofferdange*, du lieu de sa naissance, florissait vers la fin du dix-septième siècle et la première moitié du dix-huitième.

Il entra d'abord dans l'ordre des Jésuites, mais il le quitta plus tard, vraisemblablement avant de s'être engagé par aucun vœu à cette société. Il était prêtre et passa sa vie à étudier et à arranger des biblio-

thèques de grands seigneurs ainsi qu'à écrire des ouvrages dont aucun cependant n'a été imprimé. Il a également copié des manuscrits et rédigé des catalogues de cabinets ; c'est ainsi que la Bibliothèque de Luxembourg a, écrits de sa main, douze volumes in-folio d'inventaire des médailles du Baron de Marchant d'Ansembourg, de même que le manuscrit des *Viri illustres luxemburgenses*, dont quelques-uns ont même cru, mais bien à tort, qu'il était l'auteur. En effet, pour n'en rapporter ici qu'une preuve, nous dirons que le dernier personnage cité dans cet ouvrage vivait en 1656 : Si le Père Simon en avait été l'auteur il l'aurait bien certainement conduit plus loin.

En 1743 il était gouverneur des pages de l'électeur palatin ; auparavant il l'avait été des fils du comte de Harrach, gouverneur-général des provinces belgiques.

Nous ne savons ni l'année ni le lieu de son décès.

D. Calmet lui attribue les ouvrages suivants : 1^o. Dictionnaire de l'ancienne Géographie comparée à la nouvelle ; 8 vol. in-folio. — 2^o. Catalogue des Empereurs romains jusqu'aux Paléologues, avec les dates des principales actions de leur règne ; et à la tête de chacun, de sa vie ainsi qu'une liste des Consuls ; 24 vol. in-folio. — 3^o. Catalogue historique et géographique d'un grand atlas universel, où les mœurs de chaque peuple se trouvent dépeintes, etc. ; 60 volumes in-folio. — 4^o. Critique de l'Histoire de Luxembourg du P. Bertholet, Jésuite ; dans laquelle on a relevé un grand nombre de fautes où cet historien est tombé : Cette critique, qui était il y a une vingtaine d'années en vente chez un bouquiniste d'Epinal où nous avons eu l'occasion de la voir, ne témoigne pas beaucoup en faveur de la logique de son auteur. — 5^o. *Catalogus numismatum antiquorum tam græcorum quam romanorum, cum elencho gemmarum, statuarum, aliarumque id genus antiquitatum quæ Lambertus-Josephus Liber Baro de Marchant d'Ansembourg conguessit* ; 16 vol. in-folio.

— 6°. *Catalogus numismatum medii ævi usque ad decimum septimum sæculum, variorum principum et statuum, cum notis historicis, ejusdem collectionis Baronis de Marchant d'Ansembourg; 2 vol. in-folio.*

D. CALMET, *Bibliothèque lorraine.* — CLASEW, *Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 262.* — NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois, 43.*

SIMONY, *Antoine-Oger*, né en Savoie et marchand à Luxembourg, avec Susanne Bronquard, son épouse, fondèrent par testament du 31 décembre 1657, deux bourses au séminaire de Luxembourg, au capital de deux mille écus à 30 sols, ou 4938 frs., en faveur d'élèves de leurs familles respectives, se destinant à l'état ecclésiastique, et sous la réserve que les fils des époux Jean-Bernard Feller et Anne Ungedullig, leur nièce, de Clémency, auraient la préférence aussi longtemps qu'ils se montreraient aptes aux études.

Simony étant mort, sa veuve modifia, le 22 novembre 1665 le susdit testament en ce sens, qu'au lieu de deux bourses il n'y en eut qu'une de cent florins de Brabant par an. Les revenus dépassant cette somme devaient servir à l'entretien de deux orphelins de sa parenté, Jean et Antoine Deving, jusqu'à ce qu'ils eussent fait leurs études ou achevé leurs années d'apprentissage dans un métier quelconque. Après cette époque, le surplus devait revenir au séminaire, au profit de la fondation primitive. Dans l'ancienne dénomination de cette bourse on avait substitué au nom du fondateur celui de sa nièce, Susanne Feller, veuve de Pierre Simony, vraisemblablement parce que cette dernière avait versé le capital. Aujourd'hui au revenu de 283 frs. 37 centimes elle est à la collation des Bourgmestre et Echevins de la ville de Luxembourg; précédemment le Père Recteur du collège exerçait ce droit.

A. NAWA, *Catalogue des Bourses, X et XVIII.*

SITTART, *Nicolas*, savant jurisconsulte originaire du pays de Luxembourg, florissait pendant le seizième et le dix-septième siècles: « 1617. Nicolaus Sittart

« — dit le *manuscrit des Viri illustres* — « Luxemburgensis, J. U. D., professor Juris canonici in universitate Græcensi in « Styriâ, mortuus ibidem, clarus doctrinâ. »

Viri illustres, III, N° 229. — PISANET, I, fol. LXXVI.

SIVILLE, *Jean-Pierre-Auguste*, né à Bastogne, le 27 juin 1811, capitaine de 1^{re} classe d'infanterie pensionné, chevalier de la légion d'honneur, décédé à Schærbeck, le 11 mai 1857.

Volontaire, lors des événements de 1830, Siville fut nommé successivement sous-lieutenant au 5^e régiment de ligne belge, le 30 janvier 1831; lieutenant au 4^e régiment, le 19 octobre 1832; en 1843 il fut désigné pour le régiment d'élite. Nommé capitaine de 2^e classe au 9^e régiment de ligne, le 1^{er} août de la même année, et capitaine de 1^{re} classe le 9 avril 1850, il fut mis en non-activité pour infirmités temporaires, le 4 juin 1855, et admis à la pension le 2 novembre 1856.

Le capitaine Siville avait été autorisé par son gouvernement à suivre les opérations de l'armée française en Afrique, pendant la campagne de 1840; sa conduite lui valut la décoration de la légion d'honneur.

Capitaine DE RYUM, *Nécrologe des officiers de l'armée belge.*

SLEIDAN, *Jean*; v. SCHLEIDAN, *Jean.*

SOLEUVRE, *Alexandre de*, avoué de Luxembourg, appartenait à une maison luxembourgeoise qui portait: d'argent, au lion rampant de sable. La famille de Soleuvre était déjà connue en l'année 1135. Alexandre de Soleuvre dont il est question ici, vivait pendant la première moitié du treizième siècle. Il avait épousé Hedwige, dont naquit une fille, Gertrude, laquelle ayant désiré se consacrer à la religion, son père fonda pour elle, par un acte du mois de mai 1235, le monastère des Dames de Differdange dont elle devint la première abbesse. Pendant le même

mois, Alexandre de Solcuivre a fait son testament, et survécut encore pendant vingt-trois ans à la rédaction de cet acte. Il est mort le 13 avant les calendes d'avril 1258, et fut enterré dans l'église de l'abbaye de Differdange, où Bertholet a encore vu sa tombe qui portait cette épitaphe :

ANNO DOMINI M.CC.LVIII,
XIII. KALENDAS APRILIS OBIIT
ALEXANDER DE SOLUBRIO
ADVOCATUS DE LUCELBURCH, FUNDATOR HU-
[JUS COENOBII.
REQUIESCAT IN PACE.

L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* lui a consacré les trois lignes qui suivent : « 1252. Alexander de Solubrio, Zolwer, « advocatus C. L. præpositus Luxemburgensis fundavit Monasterium virginum « ordinis Sanctæ Claræ in Diefferdingen. »

Viri illustres, III, N° 182. — *BERTHOLET*, IV, 437 ad 443. — *AN HONTHHEIM*, *Historia Trevirensis diplomatica*; ad ann. 1258. — *PERRIER*, III, 628, sq.

SPIRLET, *Dominique-Nicolas*, né au village de Soiron dans l'ancien duché de Limbourg, le 11 mai 1715, entra à l'abbaye de St. Hubert où il fit profession le 31 mai 1733. Il obtint la prêtrise le 17 septembre 1739 et fut élu abbé de son monastère le 7 mars 1760, en remplacement de Célestin de Jong (v. son art.). Consacré le 24 mai 1761 à l'abbaye du Val-St.-Lambert, près de Liège, il eut la douleur d'assister à la suppression de sa maison.

Avant son élévation au siège abbatial l'abbé Spirlet avait passé plusieurs années à la cour du gouverneur-général des Pays-Bas à Bruxelles où il avait puisé le goût du luxe, de l'ostentation et des voyages. D'un autre côté, il était instruit, agronome distingué et nourrissait un penchant décidé pour les expériences, les novations et les entreprises industrielles. Il sollicita pendant dix-sept ans auprès des cours d'Allemagne à l'effet d'obtenir que son abbaye fût déclarée indépendante de l'église de Liège. Il établit à St. Hubert un moulin

à écorces, une tannerie, une fabrique de potasse, une scierie, un haut-fourneau, une platinerie, une fenderie, des forges, un établissement de prairies artificielles et de vaches, à l'instar de ceux des Pays-Bas; et dépensa à ces essais infructueux des sommes considérables.

Les difficultés qui depuis plusieurs siècles avaient été pendantes au sujet de la suzeraineté sur la terre de St. Hubert étaient enfin terminées lorsque la révolution brabançonne éclata, et l'abbé Spirlet avait repris la place que ses devanciers avaient jadis occupée aux Etats du Duché de Luxembourg. Sa longue expérience, sa connaissance approfondie des affaires publiques et son crédit auprès des cours de Vienne et de Bruxelles lui donnèrent, pendant les troubles des Pays-Bas, un tel ascendant sur les Etats, qu'on l'accusa de diriger cette assemblée à sa volonté et de lui faire subir l'influence de son attachement au régime autrichien pour comprimer l'esprit révolutionnaire: Ce bruit s'accrédita au point que, passant un jour par Namur il faillit être arrêté et maltraité par la populace mutinée. Cependant il signa les Remontrances des Etats du Luxembourg, lesquelles à la vérité étaient conçues dans des termes beaucoup plus modérés que celles des autres provinces.

La révolution française arriva sur ces entrefaites et vint engloutir la Belgique. Les religieux furent dispersés et l'abbé Spirlet se retira dans un couvent de Franciscains à Eupen où il mourut en 1794, même avant la suppression de son abbaye en vertu de la loi du 15 fructidor an IV (1^{er} septembre 1796).

DE ROBAULX DE SOUMAY, édition du: *Cantatorium Sancti Huberti*, 192 et 338. — *COSTE DE BEU-DE-LITVAS*, *Biographie liégeoise*, II, 489. — *Publications de la Société archéologique de Luxembourg*, VI, 35, N° 8. — Renseignements fournis par M. le notaire *LEQUY*, de St. Hubert.

STADEN, *Don Guillaume*, né à Cologne, se fit religieux à l'abbaye de Munster à Luxembourg. Il devint ensuite et successivement curé de Sponheim et de

Bockenaw. Il est connu par les deux ouvrages suivants : 1°. *Trophæa Verdugiana pace et bello ab Illustrissimis Verdugiani stemmatis Proceribus immortalitatis cedro appensa, historiis vere memorabilibus, eventibusque miraculosis, rerumque olim et nuperrimè gestarum enarrationibus elucidata.* Cologne, 1630, in-4°. — 2°. *Oratio funebris dicta Guilielmo Verdugo Mœcœnati defuncto Crucinaci 1629, 25 Januarii.*

CLASEN, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 224. — HARTZBEIN, Bibliotheca Coloniensis, 108, sq.

STAS, Jacques, prêtre séculier et altariste à l'ancienne église de St. Nicolas, à Luxembourg, s'est rendu recommandable par les soins qu'il a donnés à la direction de l'institut naissant dit hospice ou maison des orphelins dans cette ville. Jean-Maurice Schinbein, seigneur de Marbourg, lui avait confié vers 1727 un capital de mille écus, 4,600 francs, comme première mise dans la fondation de cet établissement philanthropique dont il avait conçu le dessein. L'abbé Stas se mit aussitôt à l'œuvre, réunit quelques orphelins pauvres, fit pour eux des quêtes auprès des personnes charitables, instruisit ses pensionnaires dans la religion, la lecture, le calcul et l'écriture, et finit par colliger des capitaux suffisants pour consolider l'institution qui fut légalement constituée par Lettres-patentes de Marie-Thérèse, le 19 juillet 1755. Voir l'article Schinbein, Jean-Maurice.

Lettres-patentes d'amortissement pour la maison des orphelins.—Registre du magistrat de Luxembourg, 6 mai 1727.—Notes de M. WEVER, secrétaire communal.

STATOR, Pierre, nom latinisé en *Statorius*, et rendu en polonais par *Stoinski*, est né à Thionville pendant le seizième siècle. Savant sectaire, ardent pour les nouveautés en matière de religion, Stator embrassa d'abord le calvinisme, puis le socianisme à Genève, d'où il se retira en Pologne en 1559. Il y succéda à Orsacius en qualité de recteur du collège de Pinczow.

Les premiers ouvrages publiés par Stator avaient pour but d'attaquer la divinité du Saint-Esprit et même celle de Jésus-Christ. Qu'il l'ait fait par conviction ou seulement pour acquérir une certaine renommée en soutenant des idées hardies, peu conformes aux croyances religieuses généralement ou plutôt universellement admises, c'est ce qu'il serait impossible de pénétrer. Les historiens sociniens prétendent que si Stator abandonna plus tard l'hérésie qu'il avait proclamée d'abord, ce fut moins en raison d'un retour sur lui-même que par la crainte de se mettre en opposition formelle avec ses amis, de perdre ses pensions et tous les avantages qu'on lui faisait en Pologne. Le fait est que dans un synode tenu en 1567, il nia hautement qu'il eût jamais manifesté des sentiments contraires à la Divinité des trois personnes Trinitaires. Cette circonstance justifiera sans doute le sobriquet de Protée de son siècle, qu'un auteur contemporain lui a donné.

Stator avait un esprit vaste ; il parlait avec une rare élégance le latin, le français et le polonais. Tous ses ouvrages roulent sur la théologie et sont contraires au dogme de la Trinité. D. Calmet l'a omis dans sa Bibliothèque lorraine, et l'histoire de Metz, par les Bénédictins, ne fait que citer sa mort, arrivée en 1570.

Il a laissé un fils, connu sous le nom de Pierre Stoinski, qui fut ministre Socinien à Cracovie où il mourut en 1605, auteur à son tour de plusieurs ouvrages en faveur de son parti.

On a de Pierre Stator 1° Livre contre le dogme de François Stancar, 1560. — 2° Oraison funèbre de Jean de Laska, 1560. — 3° Lettre à R. Chelmus. — 4° Grammaire polonaise. — 5° Il a coopéré pendant six ans avec plusieurs savants à la traduction de la Bible en langue polonaise.

Hommes illustres des Pays-Bas, II, 182.—BÉGIN, Biographie de la Moselle, IV, 259, sqq.—LES BÉNÉDICTINS, Histoire de Metz, III, 109, note f.—TRASSIER, Histoire de Longwy, 321.—DE FELLER, Dictionnaire historique, litt. S.

STEICHEN, Jean-Baptiste, est né vers 1767, à Kayl, près du Mont-St.-Jean, d'une famille honnête et riche. Jean-Baptiste Steichen, après avoir fait de bonnes études, entra dans les ordres sacrés peu de temps avant la conquête du Pays par les armées de la République française, et fut obligé, comme les autres ecclésiastiques non assermentés de cette époque, de se tenir caché pendant la terreur. Nommé professeur de troisième à l'école départementale, puis à l'athénée de Luxembourg, il se fit remarquer par sa profonde connaissance de la langue latine et par son talent remarquable pour improviser des vers latins le plus souvent heureux et très élégants. A la naissance du Roi de Rome, en 1811, Steichen envoya une cantate latine au concours institué pour célébrer cet événement.

En 1821 il se retira de l'enseignement pour accepter la cure primaire de St. Michel à Luxembourg, fonctions qu'il conserva jusqu'à son décès arrivé le 29 août 1832. Il était âgé de 65 ans et fut une des premières victimes de l'épidémie cholérique qui ravageait alors la capitale du Grand-Duché. Sous l'administration spirituelle de l'évêché de Metz, l'abbé Steichen avait été examinateur épiscopal; il a de même joui d'une grande confiance sous le régime de l'évêché de Namur.

Notes communiquées.—Souvenirs contemporains.

STEIL ou *Steill, Grégoire-Henri*, originaire d'un village de la prévôté de Remich, fut assesseur de la Chambre impériale de Spire, comme l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* nous l'apprend sans plus de détails: «Gregorius «Henricus Steill ex præturâ Remich du-
«catus Luxemburgensis, imperialis Ca-
«meræ Spirensis assessor Cæsareus.»

Viri illustres, III, N° 242.

STEINMETZ, Nicolas, est né en 1723, dans le duché de Luxembourg, à Biwer, chef-lieu d'une commune du canton de

Grevenmacher, non dans une des provinces des Pays-Bas comme l'histoire de l'ordre militaire de Marie-Thérèse l'avance erronément. Après avoir pendant quelques années suivi les leçons du collège de Luxembourg il entra à l'âge de vingt ans comme simple soldat dans l'artillerie ou bien dans le corps du génie de l'armée autrichienne. Par sa bonne conduite comme par ses études continuelles il avait déjà monté de grade en grade jusqu'à celui de capitaine, lorsque la guerre de sept ans éclata. En effet, par les améliorations et les ajoutées aux fortifications d'Olmütz, Neisse, Glatz et Schweidnitz qu'il avait dirigées, il s'était acquis une réputation honorable tout comme il avait rendu d'importants services à l'état. Aussi en récompense obtint-il en 1760 le rang de major et la suivante celui de lieutenant-colonel du génie avec la décoration de l'ordre de Marie-Thérèse.

Déjà à la défense d'Olmütz en 1758 il avait été honoré d'une mention de distinction: Ce fut lui qui, aussitôt après la fermeture de la place sur la nouvelle reçue par le commandant que l'ennemi, posté dans le bois derrière le couvent de Hradisch, était occupé à fabriquer les gabions et les fascines nécessaires pour commencer le siège, fit une sortie avec un détachement de Croates et brûla les uns et les autres. Plus tard, lorsque le siège était entrepris et la tranchée ouverte, Steinmetz s'étant aperçu d'une faute des assiégeants se hâta de faire élever deux ouvrages qu'il munit de petite artillerie avec laquelle il ravagea tellement les travaux du siège que l'ennemi, après six jours de tentatives inutiles pour entreprendre l'attaque par un autre côté et désespérant de pouvoir se ménager un point pour pouvoir approcher de la forteresse, se vit engagé à décamper. Steinmetz, qui avait pendant ce siège su rendre inutiles les travaux d'attaque par l'établissement de contre-ouvrages et de contremines, sut avec un succès extraordinaire profiter de cette expérience stratégique

devant Schweidnitz où il commandait le génie. Pendant que les Prussiens se préparaient à attaquer cette forteresse, il éleva en très peu de temps sur la hauteur de Neumuhl une redoute dont la position avantageuse força l'ennemi de porter son attaque sur un côté moins favorable, entre le jardin et le fort de Jauernik, sous une forte canonade des Autrichiens. Mais le plus grand mérite de Steinmetz fut sans doute la disposition aussi prompte que convenable qu'il prit au fort de Jauernik, lorsque toute cette gorge avec la garnison entière de mille hommes sous le major comte Berthold furent lancées en l'air par l'effet de l'explosion du magasin à poudre. C'était là un chef-d'œuvre de l'art des fortifications; car les troupes qui y accoururent après le sinistre purent aussitôt se poster et repousser un impétueux assaut des assiégeants. Le roi Frédéric II, qui était témoin de l'événement, ne pouvait pas se lasser d'admirer la bravoure de ces soldats qui, malgré tant de malheurs ne pouvaient être amenés à la fatigue.

En 1763 Steinmetz obtint des lettres de Baron et fut nommé Colonel en 1773. Pendant la guerre pour la succession en Bavière il rendit de grands services dans la défense des positions principales de la Bohême. Il obtint en 1780 la direction de la construction de la forteresse de Thérésienstadt qu'il acheva à la satisfaction de l'empereur. L'année suivante il obtint le grade de général-major et fut employé pendant la première campagne de Turquie à l'armée de Sirmie où à l'attaque de Schabacs il fit sauter une porte qui permit l'entrée de la place au colonel Sztaray avec le régiment Nicolas-Esterhazy, infanterie, lequel pourchassa les Turcs et les fit réfugier dans le fort supérieur.

Nommé en 1789 Feldmaréchal-Lieutenant et commandant de Thérésienstadt, Steinmetz est mort dans ce poste dans sa soixante-quinzième année (1795).

Der militär Maria-Theresien-Orden und seine Mitglieder. Nach authentischen Quellen bearbeitet von

Dr J. HUYENFELD, I, 169; et II, 1730. — Notes et lettres de famille. — Renseignements administratifs.

STEIS, *Jean-Baptiste*, né à Grosbous le 13 septembre 1741, avait d'abord résolu d'entrer en religion dans l'ordre des frères mineurs conventuels. Mais il ne tarda pas, déjà pendant son noviciat, à s'apercevoir que cet ordre ne lui convenait pas. Il quitta donc le monastère et retourna dans sa maison paternelle où il ne put pas se plaire davantage.

Il se trouvait dans cette désolante irrésolution lorsqu'il eut l'occasion de faire la connaissance d'un des officiers du régiment de Kaunitz qui se trouvait en garnison dans les provinces belgiques. Celui-ci l'engagea à entrer dans ce corps, lui promettant d'obtenir qu'il fût attaché à l'hôpital militaire de Bruxelles où il pourrait s'adonner à l'étude de la chirurgie pour passer ensuite au service sanitaire de l'armée. Steis accepta la proposition avec empressement et profita si bien des démonstrations du chirurgien-major que deux ans environ après il put recevoir le brevet de sous-aide, ensuite celui d'aide major, et, pendant la révolution brabançonne, après la mort du chirurgien de régiment, le grade avec l'emploi de celui-ci: Steis était en effet devenu un opérateur assez exercé.

Au départ de son régiment pour l'Autriche lorsque la paix fut conclue, il quitta le service militaire et vint se fixer à Grosbous où il se mit à exercer l'art chirurgical, sans diplôme ultérieur, son brevet de chirurgien-major l'ayant à cette époque dispensé de subir l'épreuve aujourd'hui requise pour se livrer à la pratique civile.

Steis se maria sur ces entrefaites à Marie-Elisabeth Peckels qui mourut le 6 juillet 1803, après l'avoir rendu père de trois fils et d'une fille. Se trouvant veuf, le désir de se faire ordiner lui revint; et cette fois il eut la persévérance de le réaliser. En effet il écrivit à l'évêque de Metz, au diocèse duquel le Grand-Duché de Luxembourg ressortissait alors, pour lui exposer

qu'une vocation réelle l'appelait au sacerdoce, et le supplier de vouloir bien l'y admettre. Le prélat, après avoir pris tous les renseignements préalables nécessaires et avoir soumis le postulant à toutes les épreuves usitées pour s'assurer de la réalité de la vocation particulière dont on l'entretenait, l'accueillit dans son séminaire où les professeurs se convainquirent bientôt que ses études préliminaires, y compris celle de la théologie étaient suffisantes pour un aspirant à l'ordination. En conséquence dispense pour la présence aux cours lui fut accordée d'emblée, et les saints ordres lui furent successivement conférés, chaque fois avec les interstices canoniques. Il obtint enfin la prêtrise en 1805 et célébra ses prémices le 13 octobre de la même année, ayant ses deux fils pour servants et sa fille à ses côtés.

Il fut ensuite nommé chapelain, d'abord à Baschleiden, ensuite à Dellen, enfin à Eschdorf, et continua également à s'occuper de chirurgie, principalement de la réduction des fractures, ayant un soin constant de se faire aider par ses deux fils, le troisième était mort en 1804, pour leur apprendre la pratique de ces opérations, sans cependant qu'il leur en enseignât la théorie. Toutefois l'un des deux paraît avoir profité quelque peu de ces démonstrations toutes mécaniques, puisqu'il a pu être admis, le 7 décembre 1812, à la pratique publique des petites opérations chirurgicales, bien que son éducation littéraire eût été entièrement négligée; tandis que son autre frère, de même que sa sœur se sont contentés, toute leur vie durant, à exercer cet art d'une manière clandestine.

Vers 1811, l'abbé-chirurgien Steis s'était retiré à Grosbous chez son fils cadet, où il est mort à l'âge de 71 ans, le 12 novembre 1812, avec la réputation d'avoir été un prêtre très pieux et d'un chirurgien très instruit comme très habile.

Nécrologe de J. B. Steis, dans un registre de la paroisse de Grosbous, communiqué par Monsieur le

Professeur Engling, de la part de M. le curé Nauert.
— Notes communiquées.

STEPHANUS; v. ETIENNE, dit de Salm.

STOLTZ, Jean, fils de Mathias Stoltz, bon cultivateur, et de Marie Wagner, est né à Steinsel, le 23 juillet 1750. Il commença ses études humanitaires au collège de Luxembourg, à l'âge de seize ans, et terminait sa rhétorique en 1772. Entré chez les capucins d'Arlon, il fut envoyé à Alost faire sa philosophie, puis à Tournay où il étudia la théologie en même temps qu'il terminait son noviciat et recevait les ordres en 1774. Ce fut aussi dans la même ville qu'il prononça, en français, son premier sermon qui fut beaucoup goûté des auditeurs et lui fit déjà alors une bonne réputation d'orateur chrétien. Peu de temps après il fut nommé stationnaire à Eupen où il eut le bonheur de ramener plusieurs dissidents par ses discours sur l'Eucharistie. En 1780 il revint au couvent d'Arlon, toujours avec le titre de prédicateur, et s'acquitta, dans presque toute l'Ardenne qu'il parcourut pour prêcher, une immense renommée, tellement que lorsqu'il était annoncé tout le monde accourait d'une et de deux lieues à la ronde, pour l'entendre.

En 1783 le père Michel, c'était son nom de religion, fut appelé à Luxembourg pour prêcher le carême dans l'église du couvent de son ordre, laquelle se trouva souvent être trop petite pour contenir la foule des auditeurs avides de l'écouter. Il demeura trois ans à Luxembourg, parcourant les environs, toujours pour prêcher. Survint sur ces entrefaites la révolution brabançonne puis la française, amenant après elles, comme on disait alors, un déluge de dissolution dans les mœurs. Le père Michel, comme un véritable apôtre chrétien, eut le courage de parler amèrement contre les nouveautés, sans considérer ce que ses discours pouvaient lui susciter de désagréments: il était trop imbu de la vérité de sa foi pour pouvoir reculer, même au péril de sa vie.

Retourné dans son couvent d'Arlon, il y demeura jusqu'à la suppression des monastères. Le 3 décembre 1796 un commissaire du pouvoir exécutif, accompagné d'une brigade de gendarmerie s'étant présenté chez les Pères, dit à ces religieux : nous venons vous mettre en liberté afin que vous puissiez enseigner à l'humanité les droits de l'homme. A ce le Père Michel, qui était alors dans toute la force de l'âge et un des derniers profès, répondit aussitôt : Comment veut-on que nous expliquions au peuple une doctrine que nous ne connaissons pas nous-mêmes ? Et le commissaire de répliquer : on vous l'apprendra. Du reste, ajouta-t-il, inutile de raisonner ; il faut que dans les vingt-quatre heures ce lieu soit purgé de la vermine qui y pullule maintenant. Les capucins consternés furent bien obligés de se résoudre à abandonner leur retraite. Ils se hâtèrent de réunir leurs objets les plus précieux, tels que soleils, calices, ciboires, missels, tableaux et se partagèrent le tout entre eux. Le Père Michel obtint pour son lot les chartres, registres et manuscrits de la bibliothèque, dont son neveu, M^r J. B. Stoltz, doyen actuel de Betzdorf, a fait cadeau à la société archéologique du Grand-Duché, à Luxembourg.

Les républicains avaient laissé aux religieux l'alternative, ou de renoncer purement et simplement à tout droit sur leur couvent, ou bien d'accepter en échange de leurs prétentions sur ces bâtiments des bons, avec lesquels ils auraient pu acheter des propriétés domaniales. Mais aucun d'eux n'accepta ces bons ; tous préférant la pauvreté plutôt, disaient-ils, que de pactiser avec les usurpateurs du patrimoine du Sauveur.

Père Michel se retira dans sa contrée natale, demeurant alternativement à Dommeldange, à Eich, à Weimerskirch, à Mühlbach, à Beggen et au Limpertsberg, ne discontinuant pas de remplir en cachette les fonctions sacerdotales malgré que, pour refus du serment révolution-

naire il se vit constamment recherché et comme traqué par les gendarmes. Un jour nommément, comme il était en chemin pour aller célébrer l'office divin, il fut rencontré par deux agents de la force publique qui, ne le reconnaissant pas lui intimèrent l'ordre de se joindre à eux pour rechercher le maudit Père Michel ; ce qu'il fit semblant d'exécuter, jusqu'au moment où il trouva l'occasion d'échapper de leur vue. Une autre fois il se trouvait assis au coin du feu d'une maison de Beggen, affublé d'un vieux sarreau, portant des souliers déchirés et un sale bonnet de nuit sur la tête, tenant sur ses genoux un enfant de deux ans, lorsque deux gendarmes entrèrent. Aussitôt l'enfant, saisi de crainte, se mit à pleurer et à crier papa, papa, comme on l'y avait habitué ; et la mère, avec une étonnante présence d'esprit d'envoyer le capucin prendre du bois, afin, dit-elle, que ces messieurs pussent se chauffer par le froid qu'il faisait. Il sortit en effet, grommelant dans sa barbe : l'âge est méprisé de nos jours, et s'éloignant à toutes jambes. Les sbires se mirent bien à visiter tous les réduits de la maison, mais ils ne trouvèrent point le prêtre réfractaire.

Lorsque la persécution fut finie le P. Michel fut nommé vicaire à Dommeldange où il prêcha de nouveau avec onction et s'adonna avec zèle comme avec dévouement à l'enseignement de la doctrine chrétienne chez les enfants. Plus tard il fut transféré dans la même qualité à la paroisse de St. Jean à Luxembourg où il vint également et puissamment en aide à son curé, tandis que ses heures libres il les consacrait à enseigner les principes de latin et de français à des commençants, parmi lesquels on compta plus tard plusieurs grands hommes. En 1821 il retourna à Weimerskirch où, bien que jouissant de sa pension de retraite, il ne cessa de rendre de grands services par ses touchantes prédications et en visitant les malades auxquels il administrait les derniers secours spirituels et savait inculquer une

entière résignation comme une confiance absolue. Il avait depuis plus d'un demi-siècle prêché la passion au jour du vendredi-saint lorsqu'il voulut en 1828, déjà arrivé à l'âge de 78 ans, monter encore en chaire à ce jour de deuil pour la Chrétienté; et cette fois son discours fut si rempli de pathétique et de sainte inspiration que ses auditeurs, et ils étaient en très-grand nombre, se sont accordés à proclamer que c'était le plus beau de tous les sermons qu'il eût faits.

Le Père Jean Stoltz, dit Père Michel remit doucement son âme au Créateur, le 9 septembre 1829, dans la quatre-vingtième année de son âge. Il avait laissé en manuscrit un grand nombre de sermons qui, dit-on, auraient été bien dignes de l'impression pour l'instruction familière du peuple. Il avait en outre écrit en forme de mémoires la relation de ses tortures pendant la révolution française; mais tous ces écrits ont péri pendant un incendie du presbytère de Clervaux où son neveu, alors doyen de ce canton, les conservait.

Etat civil de Steinsel et d'Eich. — Souvenirs personnels. — Renseignements fournis par M^{rs} J.-B. Stoltz, doyen actuel de Betsdorf, et d'autres personnes. — ENGLING, Die Luxemburger Glaubensbekenner, 193, sqq.

STOLTZ, *Mathias*, frère du précédent, était comme celui-ci fils de Mathias Stoltz, cultivateur aisé, et de Marie Wagner. Il est né à Steinsel, le 23 novembre 1766.

Dès son enfance on put remarquer chez Mathias Stoltz une véritable vocation pour l'état ecclésiastique, à laquelle était unie une intelligence très précoce: dans l'école de son village il surpassait toujours tous ses camarades par son zèle comme par ses heureuses dispositions. Il avait environ 10 ans lorsque le vicaire de l'endroit, qui s'était aperçu de la facilité avec laquelle il avançait, engagea son père à le faire étudier, s'offrant de lui enseigner lui-même les premiers principes des langues allemande, française et latine. Les parents s'empressèrent de consentir à la proposition

et dès ce jour le jeune Stoltz suivit les leçons du vicaire qui ne négligea rien pour former le cœur de son élève suivant les préceptes de la doctrine chrétienne.

A l'âge de quatorze ans il entra au collège de Luxembourg, si célèbre à cette époque par la réputation de ses professeurs qui tous avaient été appelés de Louvain. Mathias Stoltz se distingua bientôt parmi ses condisciples par des capacités extraordinaires et par ses études aussi solides que rapides, au point qu'il ne tarda pas à s'acquérir l'attachement comme l'affection entière de ses maîtres. Aussi tous les ans remporta-t-il les premiers prix de tous les cours qu'il avait suivis: Plus tard même les livres qu'il avait ainsi obtenus formèrent environ le tiers de sa bibliothèque qui se distinguait autant par le nombre que par le choix des ouvrages dont elle se composait.

Lorsqu'il eut achevé ses humanités il fit encore à Luxembourg deux années de philosophie, avec la résolution bien arrêtée d'aller étudier la théologie à la célèbre université de Louvain. Mais l'empereur Joseph II supprima sur ces entrefaites cette institution dont la renommée était alors répandue dans le monde entier, et en remplaça la faculté de théologie par deux séminaires dits philosophiques, l'un à Louvain même, l'autre à Luxembourg. Stoltz entra dans ce dernier; mais il ne put s'y plaire, tant à cause de l'esprit qui avait présidé à son organisation qu'à celle des professeurs qui presque tous étaient allemands et imbus des principes de ce que l'on nommait alors le Joséphisme. Les décrets des 12 février et 16 mars 1787 ayant révoqué les ordonnances novatrices sur l'enseignement, et l'université de Louvain ayant été réouverte d'après son ancienne organisation, Stoltz se hâta d'y aller entendre les cours encore pendant deux ans, pour la philosophie et les sciences, continuant à y briller comme à Luxembourg: Parmi les cinq cents élèves en philosophie il eut la septième place. Après les deux ans révolus il obtint le grade de

Docteur en sciences et ès-arts, *Scientiarum naturalium doctor, artiumque magister*, ainsi qu'une bourse au collège dit du Pape, laquelle lui suffit amplement pour son entretien et tous ses autres besoins.

Entré en théologie il suivit pendant presque cinq ans toutes les branches de cette faculté, et mérita d'y recevoir le degré de Bachelier. En 1791 il fut ordonné prêtre par l'archevêque de Malines et trois ans après l'université de Louvain le nomma à la cure de Rodenborn ou Rodenbourg, paroisse très petite à la vérité mais très lucrative, à cause des dîmes qu'il percevait et d'un douaire très considérable qui y était attaché. Il avait à peine commencé à administrer cette église lorsque la république française, *d'exécration mémoire*, comme il avait l'habitude de la nommer, vint conquérir le Luxembourg, exigeant des prêtres le serment de haine à la royauté. Il refusa non seulement de se rendre coupable d'un si criant blasphème, disait-il, mais il exhorta encore tous ses confrères à suivre son exemple. Cette conduite ne pouvait manquer de lui attirer bien des désagréments et des persécutions qu'il souffrit avec calme et une parfaite résignation en la volonté de Dieu. Il ne déserta même pas sa paroisse comme beaucoup d'autres prêtres, et ne quitta pas ses habits d'ecclésiastique. Seulement, lorsque l'arrivée des gendarmes chargés de l'arrêter était dénoncée, il se contentait de se blottir dans une cachette pratiquée dans le presbytère même et y restait pendant des jours entiers, profitant de la nuit pour célébrer l'office divin et administrer les sacrements. Cependant le 7 décembre 1797, trahi par un de ses domestiques qu'il avait dû renvoyer à cause de sa mauvaise conduite, il fut découvert par trois sbires qui le garrottèrent et se préparèrent à l'emmener dans les prisons à Luxembourg. A la nouvelle de l'arrestation de leur curé, ses paroissiens accoururent dans l'intention de le délivrer de force des mains des agents de l'autorité républicaine ; mais Stoltz le leur défendit,

répétant les paroles de Jésus à Pierre : *remettez la glaive dans le fourreau, car ceux qui se serviront de cette arme périront par elle*. Traîné plutôt que conduit à Luxembourg il fut infermé dans l'abbaye de Munster, en attendant qu'on eût décidé sur son sort ultérieur. Cependant dès le surlendemain un de ses parents, bourgeois de la ville, obtint qu'il fut mis en liberté provisoire, sur cautionnement de sa propre personne. Il eut en conséquence la permission de demeurer en ville, chez ce parent même qui lui offrit une généreuse hospitalité.

Le 22 novembre 1798 l'heure du départ pour la déportation à l'île de Ré avait sonné. Conduits de prison en prison, au nombre de trente-deux, en butte à une multitude de mauvais traitements, lui et ses compagnons d'infortune, ils étaient plus de deux cents mêlés tantôt avec des brigands, des assassins, tantôt entassés sur de mauvaises charrettes, tantôt enfin marchant pieds nus et attachés avec des cordes à la queue des chevaux de leurs conducteurs, molestés en outre et tourmentés par la vermine, ils abordèrent le 22 janvier 1799 au lieu de leur exil, exténués par ce terrible voyage de deux mois entiers. A son arrivée Stoltz était pour ainsi dire réduit au marasme ; mais grâce aux soins éclairés qu'un médecin de l'île lui prodigua sa santé se remit peu à peu. Lorsqu'il fut rétabli sa rare intelligence, ses vastes connaissances, ses manières affables mais surtout sa piété aussi sincère qu'elle était exemplaire firent de lui un point de mire pour tous ceux qui eurent l'occasion de se trouver dans sa société : Tantôt il traitait avec ses confrères de hautes questions théologiques, tantôt il avait avec eux des conférences scientifiques, dans lesquelles toutes il brillait comme un météore consolateur sur cette plage qui portait tant de malheureux. La réputation de sa science n'ayant pas tardé à parvenir aux oreilles du gouverneur de l'île, celui-ci s'empressa de le charger de donner à ses enfants des

leçons de mathématiques, lui accordant en échange la permission de se promener librement sur l'île et de jouir de plusieurs autres douceurs.

Sur ces entrefaites la rumeur se répandit que les captifs de Ré allaient être transférés en Guyane, *terra quæ devorat habitatores suos*, disait Stoltz quand il récitait l'histoire de ses malheurs. En effet une frégate avait déjà été agréée dans ce but, et les prisonniers s'étaient pourvus des choses nécessaires pour ce long et périlleux voyage, lorsque par bonheur pour eux arriva le surlendemain le décret du 1^{er} consul, daté du 18 Brumaire an VIII, qui mit fin à la captivité comme aux souffrances de Stoltz et de ses confrères, confesseurs comme lui de la foi de leurs pères.

Stoltz et ses co-déportés furent relâchés en trois catégories: à la première appartenaient ceux qui n'avaient prêté aucun serment; venaient ensuite ceux qui avaient juré le serment dit mitigé; enfin ceux qui avaient tout juré. Stoltz qui appartenait à la première classe, retourna avec joie dans sa patrie. Pendant ce voyage on lui tendit partout une main secourable; partout on lui prodigua l'hospitalité: à Niort entr'autres, des chanoinesses lui offrirent vingt Louis d'or pour se défrayer en route; mais ils les refusa modestement. Après avoir franchi les limites du Luxembourg il se rendit directement dans sa paroisse de Rodenborn où il fut reçu à bras ouverts après deux ans environ d'absence. Ses paroissiens accoururent au-devant de lui, lui adressant des félicitations sur son retour au milieu d'eux et tombant à ses genoux pour obtenir sa bénédiction pastorale. Stoltz continua à administrer sa paroisse comme un digne et zélé pasteur et consacrait en même temps ses moments de loisir à enseigner la théologie à quelques étudiants aspirant à la cléricature. Par son adresse et sa sagesse il parvint à conserver le douaire de son église.

Cependant il échangea quelque temps après, pour des motifs personnels et de

convenance particulière, sa cure de Rodenborn avec l'abbé Hormann, curé de Contern. Le 1^{er} juillet 1804 l'évêque de Metz confirma cette permutation et depuis cette époque, jusqu'au 1^{er} mars 1834 où il abdiqua en faveur de son neveu, M^r H. Wolff, curé actuel, il géra la succursale de Contern avec le plus louable zèle.

Mathias Stoltz a atteint l'âge de 72 ans, malgré sa faible santé et toutes les persécutions qu'il a eu à endurer entre les années 1796 et 1800. Il est mort le 5 mars 1839, sans remords et avec la confiance d'avoir fait tout le bien qu'il avait pu faire. Dans son testament en date du 14 juillet 1837, reçu par le notaire Clairquemort de Frisange, il légua tous ses fonds en argent monnayé aux missions étrangères et ses biens meubles et immeubles à son neveu, le S^r H. Wolff, son successeur dans la cure de Contern: Pendant sa vie il avait de beaucoup enrichi la fabrique de cette église. Il a été inhumé au cimetière de sa paroisse où sa tombe en pierre, en forme d'une colonne octogone, très-simple et surmontée d'une croix, porte l'inscription suivante, rédigée par l'ancien évêque-vicaire-apostolique du Grand-Duché; elle résume sa biographie:

I.

Mathias Stoltz
natus in Steinsel
23^a 9^{bris} 1766
p^{ie} obiit in Contern
5 martii 1839.
R. I. P. S.

II.

Lovanii Artium Doctor
S. Theologiæ Baccalaureus
Sacerdos 1791 ordinatus.
Parochus in Rodenborn
Per annos novem.

III.

Recusato in Regiam Majestatem
Juramento proscriptus
In insulam Rheam
1799
Deportatus.

IV.

In patriam post annum redux
Triginta per annos
Parochiam in Contern
rexit.

V.

Quam docuit legem
Semper et ipse fecit.

VI.

Scientiæ divinæ
non magis
quam sacro ministerio
addictus.

VII.

Bonus animarum
Pastor.
Devotus Ecclesiæ
Filius.

VIII.

Benfaciendo
pertransiit.
Memoriam
in Benedictione
reliquit.

Mathias Stoltz a, sous tous les rapports mérité le nom de savant. Il parlait avec la plus grande facilité les langues allemande et française, mais il parlait et écrivait mieux encore le latin. Il savait presque tous les classiques latins par cœur; et même pendant ses vieux jours il aimait encore de réciter des odes entières d'Horace, des tirades de Virgile, mais surtout des morceaux choisis de Cicéron qui était son auteur favori et dont il s'était tellement approprié le style épistolaire et oratoire que ses confrères lui avaient donné le surnom de Cicéron moderne: Jusque dans la rédaction de ses actes paroissiaux de baptême, de mariage et de décès il suivait ce prince de l'élégante latinité; pas deux de ces actes ne se ressemblent d'ailleurs pour les tours de phrases. Il savait également bien les langues grecque et hébraïque, possédant dans sa mémoire les plus belles odes d'Anacréon et de Pindare,

de même que presque tous les psaumes de David dans leur langue originale.

Il avait aussi des connaissances très-étendues en mathématiques, en physique, en astronomie, en mécanique, en géographie; mais surtout dans les sciences ecclésiastiques et le saint-ministère, discutant d'une manière si claire et si concise les questions les plus difficiles que tout le monde pouvait les comprendre. Mais son plus fort était l'herméneutique sacrée ou l'exégèse de l'écriture sainte. Il aimait beaucoup la conversation avec les savants et se plaisait infiniment à raisonner avec eux sur des sujets scientifiques. Toutes les heures que l'administration de sa paroisse lui laissait libres il les mettait à l'étude et à la lecture: il lisait toujours, même à table et à la promenade, et il mourut presque le livre encore à la main: Aussi nommait-il sa bibliothèque sa compagne chérie. Doué d'une mémoire très vaste et en même temps très locale, il retenait tout ce qu'il lisait, connaissait l'histoire ecclésiastique et profane jusque dans leurs moindres détails avec leurs dates et leurs époques les plus minutieuses. Pendant son séjour à Louvain il avait de même acquis quelques notions de pathologie et de médecine légale.

Il possédait en même temps des connaissances très étendues en agronomie, et il fut le premier qui cultiva le treffe à Rodenborn. Il aimait à faire des expériences en agriculture pour pouvoir donner à ses paroissiens des conseils dans l'art de cultiver leurs champs, car les siens, dit-on, produisaient toujours une récolte double en comparaison avec ceux de ses voisins.

Lorsqu'il était jeune encore, il suivit la mode très en usage à cette époque, où les prêtres tenaient des élèves auxquels ils enseignaient les principes des humanités. Stoltz forma de cette manière quelques bons sujets. Sa méthode pour apprendre les langues savantes était facile, courte et précise: il avait rédigé un manuel unique pour le latin et le grec, sous forme de

tableau. Sous le premier empire français le Directeur Munchen (v. son article) lui avait offert une chaire de professeur au collège de Luxembourg; et plus tard, Mgr. Pisani de la Gaude, évêque de Namur, lui en proposa une à son séminaire; mais Stoltz les refusa l'une et l'autre, prétextant la faiblesse de sa santé, tandis que le motif réel de ce refus ne provenait que de sa modestie et de son grand attachement pour ses paroissiens.

Si le curé Stoltz a mérité une place honorable parmi les savants luxembourgeois, il en mérite une non moins belle parmi les ecclésiastiques dévoués à Dieu et à la patrie. Infatigable dans le saint-ministère, il ne reculait devant aucune peine, aucune démarche pour conserver la concorde et l'amour chrétien parmi ses ouailles, pour leur enseigner les vérités les plus sublimes de l'évangile dans des instructions aussi populaires qu'elles étaient exquise-ment raisonnées. Il était surtout l'ami des enfants auxquels il ne se fatiguait pas de donner l'instruction religieuse, tellement que de son temps sa paroisse avait la réputation méritée de posséder la jeunesse la mieux instruite dans tout le pays.

D'un caractère sérieux et grave en même temps que doux et bienveillant, la justice, la probité et la sincérité occupaient seules son âme et la remplissaient; aussi détestait-il l'hypocrisie et la flatterie avec tout leur cortège. Doué d'une piété très éclairée, il savait éviter les extrêmes et critiquait même franchement ses supérieurs lorsqu'ils allaient trop loin, parce qu'à ses yeux la sentence : *justicia suprema est suprema injusticia* doit être vraie en toute chose et pour tout le monde.

Il est à regretter que cet homme savant n'ait pas composé d'ouvrage ex professo, car nous n'avons de lui que des livres qu'il a retouchés, corrigés ou complétés. Cependant il avait dans le temps commencé la rédaction d'un abrégé de l'Histoire du Pays d'après l'œuvre de Bertholet; mais ce travail n'a pas été achevé. Il est vraisemblablement conservé par son neveu, M.

le curé actuel de Contern.—2°. L'ancien *catéchisme de Scoville*, qui fut si longtemps en usage dans le Pays malgré tous ses défauts, Stoltz avait également entrepris de le faire passer par le creuset de l'épuration, en retranchant les demandes et les réponses sans but comme sans intérêt et les avait remplacées par des réponses essentielles. Il en avait nommément réformé en entier la doctrine sur le sacrement de la confirmation; etc., etc. Ce travail a été imprimé chez Lamort à Luxembourg, à six cents exemplaires, que presque tous il a distribués gratuitement aux enfants de sa paroisse qui fréquentaient l'instruction religieuse qu'il donnait. Son édition ne porte pas de date et n'est point revêtue de l'imprimatur, parce que, dit-on, il n'était destiné qu'à ses propres ouailles et parce qu'il n'avait pas été chargé par l'autorité ecclésiastique de faire cette révision, qui du reste cependant était très bien pensée.—3°. Il a rédigé dans un meilleur ordre et adapté à l'usage des écoles primaires, l'opuscule intitulé : *Kern der biblischen Geschichte*; Luxembourg, Schmit-Bruck, 1826, 1829 et 1836.—4°. Il a de même refondu et augmenté un autre livre d'école connu sous le titre de : *Sittenzucht*, das ist wie die christliche Jugend sich gegen Gott und die lieben Eltern und jeden Menschen und endlich gegen sich selbst verhalten soll; par le R. P. Pierre Wiltz; Schmit-Bruck, 1820. Ce petit ouvrage enseigne aux enfants la manière de remplir leurs devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers eux-mêmes. Stoltz y a ajouté des préceptes de bienséance à observer pendant le repas, en société et en présence des gens bien élevés.—5°. Il a retouché le *Kyriale* en usage au chœur et y a ajouté les *Missa pontificalis* et *pontificia* (1822. Schmit-Bruck); Stoltz était bon chantre et avait formé un beau chœur à Rodenborn ainsi qu'à Contern.—6°. Il a aussi refait le petit *Vesperal* auquel il a ajouté plusieurs vêpres et une mélodie pour le psaume *Miserere* (Schmit-Bruck; 1823). Il avait entendu chanter

cette mélodie par des prêtres français étant sur le vaisseau qui le transporta à l'île de Ré.—7°. Enfin il soigna et corrigea très exactement les épreuves de plusieurs ouvrages entr'autres des classiques latins, Virgile, Quinte-Curce, Entrope, etc., que les imprimeurs Lamort et Schmit-Bruck de Luxembourg, avec lesquels il était lié d'amitié, lui adressaient.

ENGELINC, *Die Luxemburger Glaubensbekenner*, 74, sq. — Renseignements obtenus. — Souvenirs. — Etat civil de Steinsel et de Contern. — Notes fournies par MM. H. WOLFF, curé de Contern et STOLTZ, doyen de Betzdorf.

STRASSEN, *Bernard de*; v. BERNARD, dit de Strassen.

STRASSEN, *Wauthier de*, est cité pour avoir pris part à la première croisade, sous Godefroid de Bouillon.

STRENG, *Jean*, de Luxembourg, naquit le 14 mai 1601, et fut greffier du Conseil provincial. Par testament olographe du 14 août 1676, rédigé à l'âge de soixante-quinze ans il a fondé une bourse d'études au capital de mille patacons ou 4609 frs. et 10 c., annexée au séminaire attaché au collège des Jésuites de Luxembourg. en faveur d'un étudiant de sa famille, et à défaut de parents d'un jeune homme de la ville de Luxembourg. Dans le principe les héritiers du fondateur nommaient à cette bourse qui fut plus tard à la collation des Bourgmestre et échevins de la ville de Luxembourg. Cependant, depuis une réclamation d'un descendant de cette famille ce droit de collation lui a été restitué par arrêté du Ministre d'Etat en date du 22 mars 1858.

La bourse Streng ne rapporte plus que cent quarante-sept francs et 75 centimes.

Jean Streng est mort célibataire, le 4 décembre 1676.

NANUS, *Dissertation sur les bourses*, X et XVIII. — *Mémorial du Grand-Duché*.

STROMBERG, *François-Louis Faust de*; v. FAUST, *François-Louis, de Stromberg*.

STUMPER, *Jacques*, fils de Pierre Stumper, bon cultivateur, et de Anne-Marie

Echternach, est né à Steinsel, le 22 mai 1765. Il commença l'étude des principes chez le curé de son endroit natal, puis alla les continuer au collège de Luxembourg et les termina à l'université de Louvain. Après avoir obtenu l'ordre de la prêtrise il fut, en 1792, nommé vicaire à Useldange où il tenait en même temps l'école du village lorsque la révolution française vint faire irruption dans le pays et introduisit les lois ainsi que les principes de la république. Comme Stumper refusa obstinément de prêter le serment de haine à la royauté qu'on exigeait de lui il fut obligé de se tenir caché dans un trou qu'il s'était pratiqué en terre au bord du ruisseau nommé Attert, ou bien de se réfugier tantôt dans une, tantôt dans une autre maison. Il eut le bonheur d'échapper de cette manière à toutes les recherches, jusqu'au 5 vendémiaire an VIII où il fut absous de la peine de la déportation et rendu à la liberté.

Lorsqu'en 1805 le collège de Luxembourg fut réorganisé sur un pied nouveau, Jacques Stumper y fut nommé professeur de troisième. Dans cette position il sut s'acquérir la réputation d'une impartialité exemplaire ainsi que celle d'un tact parfait pour exciter l'émulation chez ses élèves. Mais comme il eut en 1811 un différent assez animé avec M. Munchen (v. son art.), alors directeur de l'établissement, il crut devoir donner sa démission comme professeur, au grand regret des étudiants qui l'aimaient tous. La ville d'Echternach qui faisait à cette époque de grands efforts pour établir dans son sein une soi-disante école secondaire, se hâta de le faire nommer vicaire et lui conféra en même temps une place de professeur près de cette jeune institution. Il accepta ces offres, dans l'espoir de voir bientôt changer cette école supérieure en un collège communal. Stumper était un homme très instruit et un professeur très habile. Mais malgré ces qualités il lui restait impossible de contenter lui seul tous les besoins d'un établissement de ce genre. Cependant et malgré les inconvénients qui devaient se

présenter en grand nombre, son école comptait, de 1811 à 1814, annuellement une quarantaine d'élèves, parce que les jeunes gens qui étudiaient sous lui, pouvaient être libérés de la conscription comme s'ils fréquentaient un petit séminaire, vu qu'il était agréé par l'université et par l'évêque. Il avait partagé ses élèves en trois ou quatre divisions, dans lesquelles il enseignait le latin, le français, l'allemand, l'arithmétique, la géographie, l'histoire et le chant. Plus tard il comptait de 25 à 30 élèves qu'il poussait jusqu'en quatrième.

Lorsqu'en 1814 l'inspecteur Gœrens qui fut plus tard directeur de l'instruction publique, parcourait le pays de Luxembourg, il inspecta dans tous ses détails l'école de Stumper dont il fut tellement satisfait qu'il prit le maître en affection et lui adressa depuis ce jour un exemplaire de toutes ses compositions. Sous le gouvernement des Pays-Bas Stumper continua à s'occuper de l'instruction des jeunes gens qui lui étaient confiés. En 1815 il étendit le plan de son enseignement en ajoutant à son programme la langue grecque qu'il avait apprise entretemps et sans maître.

Jacques Stumper est mort le 23 juin 1821 à l'âge de 65 ans.

ENCENS, Die Luxemburger Glaubensbekenner, 108, sqq. — Etat civil de la commune de Steinsel.

STURM, *Jacques*, né à Luxembourg, le 13 mars 1807, était fils de Jean-Baptiste Sturm, modeste perruquier, et de Marguerite Champagne.

Sturm se sentit dès son plus jeune âge des dispositions très-heureuses pour l'art du dessin dont il suivit avec la plus grande exactitude les leçons à l'athénée de sa ville natale. En 1825 il se trouva placé sous M. le professeur Presez qui, ayant bientôt reconnu chez son élève une rare vocation, le recommanda à Jobard, de Bruxelles, chef d'un des premiers établissements lithographiques. Ce dernier s'empressa de l'accueillir; et dès son entrée il lui fit déjà

un traitement de soixante francs par mois : c'était beaucoup pour Sturm qui appartenait à une famille très peu favorisée de la fortune. Aussi, pour prouver sa reconnaissance à son patron, travailla-t-il pour ainsi dire nuit et jour à se perfectionner dans cette carrière nouvelle.

L'établissement Jobard ayant été fermé par suite des événements politiques de 1830, et Jacques Sturm se voyant de nouveau livré à lui-même, osa saisir la palette et le pinceau, sous la direction de M. Navez; et depuis ce temps il se livra exclusivement à la peinture historique. Doué du sentiment de la poésie il se mit avec la plus louable persistance à l'étude des maîtres : c'est ainsi qu'il médita les œuvres de Schæckspire, de Goethe, de Schiller, du Tasse et du Dante, dont il parvint à saisir les beautés comme les grands caractères si bien décrits par ces auteurs.

Après avoir exposé à Liège un Saint-Paul, une prière du matin, un groupe de trois belles têtes de femme, Faust et Margretha au jardin de la vieille Marthe; et en 1838 à Bruxelles la tentation du Christ dans le désert, il peignit d'après la Divina Comedia la naïve et touchante figure de Françoise de Rimini. Mais cette toile éprouva quelques difficultés pour être admise en 1841 à l'exposition de Bruxelles; et le peintre n'acquit que plus de gloire de ce refus. Les obstacles qu'on lui opposait de ce chef irritèrent son esprit à un point tel que sa santé en reçut un choc violent et funeste : il avait alors 33 ans d'âge. Il partit pour Paris; et après être encore une fois retourné à Bruxelles il alla en Italie dans le but de donner une heureuse diversion à l'abattement de son esprit et rétablir sous ce climat bienfaisant ses forces physiques qui s'affaiblissaient tous les jours davantage. Rome l'accueillit dans ses murs; et il y eût trouvé un adoucissement à ses soucis, à ses peines, si les progrès de la maladie qui le minait n'avaient pas été trop avancés : il mourut dans cette ville, le 10 janvier 1844, âgé seulement de 37 ans.

Souvenirs personnels. — Renseignements fournis. — Etat civil de Luxembourg. — Wapp, Miroir des arts dans les Pays-Bas.

STURM, ou *Sturmius, Jean*, est né à Schleiden, le 1^{er} octobre 1507. Son père, qui se nommait Guillaume, était un homme de lettres et receveur des comtes de Manderscheid-Schleiden.

Après avoir fait ses premières études dans son endroit natal, le jeune Sturm alla les continuer en 1523 ou 1524 à Liège où il y avait à cette époque une école florissante tant par la science des professeurs que par le nombre et la qualité des élèves qui la fréquentaient. Plus tard il vint à Louvain où il passa trois années tant à l'étude qu'à l'enseignement. En 1528 il s'associa dans cette ville avec Rogier Roscius, professeur de grec, pour monter une imprimerie dans laquelle il publia quelques auteurs grecs qu'il apporta en 1529 à Paris où il demeura huit ans, pendant lesquels il entendit les leçons de l'université de cette ville : il y suivait les cours de médecine et enseignait en même temps l'éloquence et la logique. Il se maria à Paris, et peu de temps après il se déclara pour la doctrine de la réformation, démarche qui n'était pas exempte de danger à cette époque où le culte public des Réformés était interdit. Malgré son changement de confession, il sut s'acquérir et conserver l'amitié de plusieurs savants, surtout celle de Lefèvre d'Étaples, de Guillaume Bude et du Cardinal de Bellay qui l'estima toute sa vie.

En 1537 Bucer conseilla au sénat de Strasbourg d'attirer Sturm dans cette ville. Il y vint et obtint l'année suivante le rectorat à vie du collège auquel l'empereur Maximilien II accorda en 1568 de grands privilèges, et que plus tard, c'est-à-dire en 1621, Ferdinand II éleva au rang d'une université.

Jamais homme ne fut plus officieux que Jean Sturm ; il trouvait son plus grand plaisir à obliger les autres, à les aider dans leurs études et à contribuer de son mieux au succès de leurs travaux. Sa maison

était comme l'hôtellerie des pauvres et des étrangers, ainsi que l'asile des bannis, surtout de ses coreligionnaires qui avaient fui la France par crainte des persécutions. Il leur faisait de grandes libéralités et s'appauvrit même pour venir à leur secours.

En 1555 l'empereur Charles-Quint lui conféra des lettres de noblesse et Maximilien II lui accorda plusieurs privilèges importants. Il s'acquitta avec succès de diverses légations en Angleterre, en France, en Danemark et vers quelques autres princes : En 1545 il avait été envoyé en ambassade auprès des rois de France et d'Angleterre pour moyennner leur accommodement ; et il sut s'acquitter avec tant d'habileté de cette mission que l'un et l'autre de ces deux monarques lui firent de grands honneurs. Il fut aimé de François I^{er}, de Henri II et de Henri III, rois de France, de Christian et de Frédéric, rois de Danemark, de la reine Elisabeth d'Angleterre, des Electeurs et des princes de l'empire, des cardinaux Sardelet et Bembe, d'Érasme, de Melancton, de Camerarius, de Manuce, de Calvin, de Bèze, de Ramus, et de plusieurs autres savants.

Jusque là Jean Sturm devait se croire heureux ; mais des désagréments sérieux vinrent l'atteindre vers 1583 où l'intolérance religieuse d'un ministre protestant chercha et réussit à le faire démettre de son rectorat, parce qu'il était trop tiède adhérent du Luthéranisme et semblait pencher davantage vers la doctrine mitigée de Calvin : son antagoniste, nommé Papus, l'accusa de n'avoir pas, depuis vingt ans, assisté à ses prêches, et en inféra qu'il devait être coupable d'irreligion ! Aujourd'hui les sectes dissidentes puisent leur principale accusation contre les prêtres catholiques dans leur soi-disante intolérance et dans leur rigueur à suivre le précepte : *qui non mecum est contra me est* ; et il y a deux siècles à peine, peu après leur origine, ils étaient cent fois plus intolérants encore. Quoiqu'il en soit, tout en prononçant son renvoi comme Recteur, le magis-

trat de Strasbourg mitigea cet arrêt en vue sans doute du grand âge de l'accusé qui fut déclaré émérite.

Jean Sturm a été marié trois fois ; avec chacune de ses deux premières épouses il vécut vingt ans ; et la troisième lui survécut. Aucune de ces trois unions n'a produit postérité. Il devint aveugle sur la fin de ses jours et mourut le 3 février 1589, à l'âge de 81 ans, 5 mois et 2 jours.

Sturm était un homme très-instruit, mais surtout grand ami de l'instruction. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages de littérature dont plusieurs sont excellents, outre beaucoup de livres de polémique qui ont perdu leur actualité aujourd'hui. Nous allons citer ceux dont les titres nous sont connus : 1°. De litterarum ludis rectè aperiendis.—2°. De amissâ dicendi ratione.—3°. Partitionum dialecticarum libri IV.—4°. In Partitiones oratorias Ciceronis dialogi IV.—5°. Luctus ad Joach. Camerarium, cum epitaphiis J. Sapidii.—6°. Epistolæ de dissidio periculoque Germaniæ, et de emendatione Ecclesiæ.—7°. Præfatio in quosdam Platonis dialogos.—8°. Comment. in orationem Ciceronis, de Aruspicum responsis.—9°. Emendationes in Orationes et Rhetoricorum libros omnes Ciceronis.—10°. De Periodis libellus.—11°. Nobilitas litterata.—12°. Vita Beati Rhemani.—13°. Oratio funebris in obitum Jacobi Sturmii : *Jacques Sturm, Bourgmaître de Strasbourg, était un homme très-instruit et très-influent. Quoique homonyme de Jean Sturm, il n'était pas de la même famille.*—14°. Commentariolus in Aeschinii et Demosthenis Orationes contrarias.—15°. De educatione Principum.—16°. De nobilitate Anglicanâ.—17°. Scholia in primum librum Politicorum Aristotelis.—18°. Scholia in orationes Ciceronis pro Quintio, pro domo suâ, pro Cn. Plancio, pro C. Rabirio posthumo, in Divinationem, contra Verrem, in 1 et 2. Philippicam.—19°. Dialogi in Aristotelis Rhetoricam.—20°. Resolutio operum Cicero-

nis.—21° Epistolæ duæ de Victoria Christianorum ad Echinandas.—22°, Epistola consolatoria ad Fabricios fratres.—23°. Epistola de morte Erasmi, Episcopi Argentinensis.—24° Aristotelis Rhetorica in linguam latinam conversa, et scholiis explicata.—25°. Prolegomena in varios Auctores.—26°. Præfatio in scripta quædam de Cæna Domini.—27°. Hermogenis partitionum oratoriarum liber illustratus.—28°. Hermogenis de ratione inveniendi oratoria, libri IV, et libri de dicendi generibus latinitate donati, cum scholiis.—29°. Disceptationes logicæ.—30°. Linguae latinæ resolvendæ ratio.—31°. De imitatione oratoria libri III, cum scholiis.—32°. De statibus causarum civilium.—33°. Universa doctrina Hermogenis.—34°. Comment. in Ciceronis Tusculanam I.—35°. Consultatoria epistola ad Bernardum Botzeimium.—36°. Orationes funebres II.—37°. Palinodia ad Lucam Osiandrum.—38°. Invectiva contra L. Osiandrum.—39°. Anti-Pappi III, contra J. Pappum.—40°. Tres partes priores Anti-Pappi quarti : I. Commonitio ; II. Anti-Præmium ; III. Ant. Osiander pro exteris Ecclesiis et pro synodo Neapoli Palatini.—41°. Epistola apologetica contra Jac. Andream.—42°. Epistola Eucharistica ambrosia ad J. Pappum.—43°. Confessio augustana Argentinensis.—44°. Epistolarum eucharisticarum libri I. Epistola IV.—45°. Epistolarum eucharisticarum libri II, Epistola secunda.—46°. De cognitione linguarum nostri sæculi.—47°. Physica.—48°. Philosophia naturalis.—49°. Themata versibus.—50°. Epistolæ classicæ.—51°. Neanisci.—52°. Leges, ordo et exercitia scholæ Lavinganæ.—53°. De universâ ratione elocutionis rhetoricæ libri IV.—54°. In Verrinam orationem Ciceronis sextam.—55°. Rhetorica.—56°. παρατήρησις.—57°. Commentarii in artem poëticam Horatii.—58°. Epistolæ et orationes variæ.—59°. Institutiones litteratæ.—60°. De bello adversus Turcas perpetuo administrando.—61°. Une édition des œuvres de

Claude Galenus.—62°. De demonstratione lib. I. qui dialecticarum partitionum est tertius.—63°. De ratione interrogandi atque collocandi Dialectica.—64°. Ex Ciceronis epistolis selectis libri tres, in usum puerilem.—65°. De dicendi generibus, de ratione gravitatis occultæ, latinitate donati et scholiis explicati.—66°. De universâ ratione elocutionis Rhetoricæ. —

67°. De amissâ ratione elocutionis Rhetoricæ libri IV.

MOERLI, VI, 563.—BAYLE, IV, 294, sqq.—PAGET, 61.—DE FELLA, Dictionnaire historique, litt. S.—BRASCH, Eiflia illustrata, III, I, 1, 129, sq.—COUATIN, Encyclopédie moderne, XXI, 386.—HARTMANN, Bibliotheca coloniensis, 203.—Biographie universelle, XLIV, 144, sq.—NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 18.—Conversations-Lexikon, édit. 1851.

STURMIUS, Jean ; v. STURM, Jean,

T.

TANDEL, Charles-Antoine, né à Luxembourg, le 8 prairial an IX (28 mai 1801), était fils de Charles-Nicolas-Damien Tandel et de Anne-Marie-Elisabeth-Josèphe-Rosalie Couturier.

Après qu'il eut terminé avec distinction ses études gymnasiales au collège de Luxembourg il alla suivre à l'université de Liège la philosophie, les mathématiques et les sciences naturelles. Sur ces entre-faites son âge l'appela au service militaire parce qu'il ne possédait pas les moyens de se faire remplacer : cette circonstance fâcheuse interrompit pendant quelque temps sa carrière studieuse. Il alla ensuite résider pendant quelque temps à Bruxelles où il s'occupa principalement de littérature et de l'étude des langues modernes, dans la connaissance desquelles il se rendit si habile qu'il écrivait également bien l'anglais, le hollandais, l'allemand et le français.

Quelque temps après l'administration urbaine de Bouillon lui confia une chaire de langues anciennes au collège de cette ville ; et en septembre 1826, la ville d'Echternach voulant réorganiser son collège en y appelant des professeurs capables de faire fleurir cet établissement, fixa ses choix parmi lesquels se trouva Charles Tandel qui fut chargé de l'enseignement des langues grecque et hollandaise, ainsi

que de l'Histoire dans les trois classes inférieures.

Les tendances du gouvernement d'alors pour centraliser les établissements d'instruction moyenne, de même que les articles véhéments que le Journal de Luxembourg venait de publier contre le collège d'Echternach, fournirent à Tandel l'occasion d'écrire deux brochures très intéressantes qu'il avait d'abord destinées à être insérées dans le journal auteur de l'attaque, mais qui furent refusées par la rédaction. La première avait pour but de réfuter deux articles sur l'enseignement, qui avaient paru dans les numéros 22 et 23 (année 1826) de la dite feuille, et dans lesquels la fermeture des collèges des petites villes était formellement demandée. La seconde avait pour titre : OBSERVATIONS SUR L'ENSEIGNEMENT DANS LES ATHÉNÉES ET COLLÈGES, terminées par des propositions touchant certaines améliorations et des économies à y introduire, de manière à pouvoir annexer, sans sensible dépense nouvelle, une école industrielle à chacun de ces établissements.

Tandel resta attaché au collège d'Echternach jusqu'au mois de février 1828 où il quitta cet établissement qui déclinait de jour en jour, à cause dit-on, du mauvais vouloir de l'administration de la ville ainsi que du Bureau d'administration qui refu-

sait aux professeurs jusqu'aux meubles et appareils les plus nécessaires à l'enseignement.

A son départ d'Echternach Tandel se retira à Luxembourg où il reçut l'année suivante une nomination de Professeur à l'école militaire de Breda. Il y resta jusqu'aux événements politiques de septembre 1830 qui le forcèrent à aller à Bruxelles. A la réorganisation de l'enseignement en Belgique, il fut nommé inspecteur provincial pour l'instruction primaire dans le Luxembourg belge, parce que la faiblesse de sa santé ne lui permettait plus d'occuper une chaire professorale. Ces fonctions il les remplit avec zèle et intelligence, jusqu'au 11 septembre 1854, où il fut une des victimes de l'épidémie cholérique qui dépeuplait alors la ville d'Arlon.

Charles Tandel a conservé la réputation d'avoir été un homme d'honneur dans toute la force du terme. Consciencieux, ami de la vérité, laborieux, d'une exactitude extrême à remplir ses devoirs comme fonctionnaire et comme citoyen, d'une exquise sociabilité, franc et sincère à l'égard de tous, au point qu'il était admis dans toutes les sociétés et aimé de tous. Comme chef ou comme maître, il savait se faire respecter sans rigueur; un désir unique occupa tous ses instants et ce désir c'était la pensée, la volonté de rechercher les moyens les plus propres à améliorer l'instruction publique en général. Aussi ce désir donna-t-il lieu à plusieurs compositions aussi profondément pensées que clairement exposées. Nous citerons entre autres : 3°. Idées sur l'instruction publique dans les Pays-Bas; Bruxelles, 1829. — 4°. Plan d'une université pour la Belgique; Bruxelles, 1831; etc., etc.

MULLER, Programme de l'école industrielle d'Echternach, 1836; passim. — Souvenirs contemporains. — Renseignements communiqués. — NAMUR, Catalogue de la Biblioth. de Luxbrg., 192 et 719.

TANDEL, *Nicolas-Emile*, fils de Charles-Nicolas-Damien Tandel et de Marie-Elisabeth-Josèphe-Rosalie Couturier, conséquemment frère du précédent, est

né à Luxembourg, le 9 germinal an XII (30 mars 1804). A l'âge de dix ans il entra au collège de sa ville natale où il se trouva être le plus jeune de sa classe, et embrassa avec ardeur l'étude de toutes les branches des connaissances préparatoires qui donnent la clef des sciences d'application. Il figurait invariablement parmi les premiers élèves des cours qu'il avait à suivre.

La mère et la sœur de Tandel allèrent en juin 1819 se fixer à Bruxelles; il les y accompagna sans avoir achevé son cours de rhétorique. Il semble qu'il fut depuis lors livré à lui-même et obligé de compléter sans maître son éducation classique; et il le fit avec une merveilleuse facilité. Pour s'initier pratiquement à la carrière professorale vers laquelle il tendait dès sa jeunesse, il se voua pendant plusieurs années à l'enseignement privé, laissant partout de profonds souvenirs d'un savoir mûri et d'une noblesse de sentiments inaltérable.

Ses talents lui assignaient une place dans les établissements de l'Etat: En 1826, à l'âge de 22 ans, il fut appelé à donner un cours approfondi de langue allemande au collège philosophique nouvellement érigé à Louvain, où par ses leçons comme par ses écrits il se concilia autant la sympathie que l'estime du public. Dans sa grammaire allemande, *Formenlehre* (1829) et *Satzlehre* (1833), il soumit à un nouvel examen les principes de la grammaire et sut imprimer à ses règles de même qu'à ses raisonnements les caractères qui font le mérite des ouvrages de ce genre: ces deux compositions sont d'ailleurs aussi bien écrites qu'elles sont philosophiquement conçues.

La révolution belge de 1830 avait éclaté sur ces entrefaites; et l'on sait l'effet qu'elle produisit sur l'enseignement public en Belgique: Par son arrêté du 16 décembre, le Gouvernement provisoire avait profondément altéré la constitution intérieure des trois universités qui s'étaient vu enlever, l'une une, l'autre une

autre faculté, au point que Liège n'en conserva que trois et Gand ainsi que Louvain deux seulement. Cet état des choses avait dû sa naissance au renvoi des professeurs hollandais et à la mise à la retraite de plusieurs professeurs allemands.

Après cette tempête nous trouvons Tandel à l'université de Louvain, chargé du cours de statistique et d'économie politique; c'est-à-dire étudiant la pensée dans sa manifestation multiple, comme naguère il l'avait suivie dans son expression individuelle, de même que plus tard il devait l'observer à sa naissance. Il publia en 1834 la *Théorie de la statistique, traduite du latin de Mone, avec additions*.

En 1835, lorsque la Belgique réorganisa ses deux universités de l'État, Tandel fut conservé à Liège. Il y continua le cours d'économie politique et de statistique, auquel il joignit celui de géographie physique et ethnographique, cours obligatoire pour le doctorat en philosophie et lettres. L'année suivante le gouvernement lui offrit la chaire de philosophie, qu'il hésita d'abord d'accepter; mais pressé par ses amis il consentit à s'en charger: Il fut promu au rang de professeur extraordinaire, et trois ans plus tard à l'ordinariat.

Dans ces nouvelles fonctions il fut, depuis son entrée jusqu'à sa mort, un modèle de zèle et de bonté. Il ne vivait que pour ses élèves; pour eux il s'astreignait à un travail incessant: l'affection pour lui était unanime; l'ascendant qu'il avait acquis sur eux était général. Chéri de ses collègues, estimé du public, il contribuait puissamment à la gloire de l'université et de sa patrie adoptive.

Il préluda à des travaux philosophiques plus étendus par un mémoire qu'il adressa à l'académie de Bruxelles, et qui fut lu dans la séance du 15 décembre 1839. Ce travail a été inséré dans le Tome XV des mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers. Il

a pour titre: *Nouvel examen d'un phénomène psychologique du somnambulisme*.

Son *Cours de logique à l'usage de l'enseignement universitaire* parut en 1841.

Par la loi du 27 septembre 1835, le gouvernement belge dans sa sollicitude pour les études philosophiques vastes et profondes avait remplacé le cours de psychologie par celui d'anthropologie dans les programmes universitaires: cette innovation qui devait asseoir la philosophie sur des fondements plus larges et moins arbitraires avait été accueillie avec faveur. L'anthropologie comprenant, outre la psychologie, la physiologie de l'homme, détermina le zélé professeur à publier son *Esquisse d'un cours d'anthropologie*, ouvrage conçu dans un esprit éminemment scientifique et qui provoqua les méditations des penseurs.

En 1843 Tandel commença le *Sommaire de philosophie* qui ne fut achevé que peu de temps avant sa mort: C'est, dit son panégyriste, le résumé du testament d'un philosophe chrétien.

Outre les écrits que nous venons de mentionner, Tandel a laissé une *Analyse de la philosophie morale de de Cock, vice-recteur de l'université catholique de Louvain*; plusieurs articles insérés dans la correspondance mathématique de M. Quetelet; et quelques lettres adressées au Journal historique de M. Kersten.

Depuis longtemps la santé de Tandel était minée par des travaux continus. Ni la science médicale, ni le doux climat de Nice, ni les soins affectueux de sa famille ne purent arrêter les progrès de la maladie dont il était atteint: il lui fallait du repos. Il quitta la bruyante cité de Liège et se retira au petit-séminaire de St.-Trond, chez son ami, M. l'abbé de Lonay, professeur de philosophie. Comme dernier moyen de guérison l'art lui avait conseillé un essai fréquemment tenté aux environs de Paris, et notamment au bois de Boulogne, c'est-à-dire d'aspirer un air imprégné d'odeur de dépendances de ferme. On lui prépara au petit-sémi-

naire de St. Trond un appartement disposé dans ce sens ; mais le mal s'opiniâtra contre les ressources et les combinaisons de la médecine ; et Tandel mourut le 25 octobre 1850, entouré de sa famille. Il n'était âgé que de 46 ans.

Héritier des mœurs patriarcales de son pays natal, simple à la fois dans son génie et dans sa vertu, Tandel est du nombre des hommes les plus judicieux qui en Belgique aient cultivé l'analyse intellectuelle. Placé dans un Pays et à une époque de civilisation où la prodigieuse complication des intérêts et les tiraillements des partis semblent avoir substitué une nouvelle race d'hommes à ceux qui vivaient à la naissance des sociétés ; dans un pays de liberté où aujourd'hui toutes les idées de progrès, pour avoir cours en Europe, paraissent venir se faire naturaliser, mais où souvent la philosophie n'est qu'un plaidoyer en faveur d'un parti, Tandel donna à la science pour sauvegarde, non des hypothèses plus ou moins brillantes, mais cette même philosophie qui repose sur des faits manifestes, sur les besoins invariables de la nature humaine et qui prévaudra toujours dans l'esprit des hommes éclairés. Pour lui la foi est l'anneau suprême des grandes coordinations, elle est cette mystérieuse révélation qui unit le visible à l'invisible, le connu à l'inconnu, l'univers à la pensée.

Il était froid au premier abord ; son calme était glacial ; son œil bleu et doux intimidait par la fixité du regard ; mais touchait-on une corde sensible, une fibre délicate, à l'instant il s'animait, il se montrait tel qu'il était, passionné pour les idées générales, pour les enchainements logiques, éloquent quand il traçait le tableau des égarements de l'esprit humain. Aviez-vous sa confiance, il était tout à vous, plein de cœur et d'un dévouement sans bornes. On ne savait pas ce qu'on devait le plus admirer en lui, ou sa modestie ou sa puissance de raisonnement. Comme la généralité des hommes éminents, il fut un

modèle de piété filiale, gardant la plus affectueuse tendresse envers le souvenir de sa mère, morte plusieurs années avant lui.

Tandel avait épousé en 1836, dame Sophie Vanpuyselde, de Bruxelles, qui lui donna un fils et deux filles.

L'abbé KLEYA, Notice sur Emile Tandel ; dans : Publications de la Société archéologique de Luxembourg, XII, 137 à 148. — LONAY, Notice sur N. E. Tandel ; dans : Revue catholique, nov. 1850. — Journal de l'instruction publique ; nov. 1850. — WANKONNIC, dans : Zeitschrift für Philosophie u. Speculative Kritik, von Fichte ; Halle, T. XXX, N° 401. — LOOMANS, Notice sur la vie et les travaux de N. E. Tandel, lue à la séance du Conseil académique de l'Université de Liège, le 12 janvier 1852.

TANDEL, *Pierre*, né au village de son nom, devint chanoine de la collégiale de N.-D. à Pfalzel.

Par testament en date du 24 mars 1633, après avoir demandé à être inhumé dans le cloître de sa collégiale, fait à chaque membre de sa famille des legs particuliers et institué des anniversaires, il ordonna que mille écus dits du roi, plus quatorze cents autres écus dits à la croix seraient placés à intérêts pour servir à l'entretien de trois bourses d'études au profit des descendants de ses frères et sœurs, savoir : Mathias Tandel de Longsdorf, Elisabeth Tandel de Walsdorf, Catherine Tandel d'Obersgegen, Henri Tandel de Bastendorf et Jean Tandel du dit Tandel.

Depuis plus d'un siècle les capitaux affectés à ces bourses, et dont il ne nous a pas été donné de préciser la valeur nominale d'alors, comparée à notre monnaie moderne, se trouvent partagés en deux parts inégales, dont l'une est administrée dans le Grand-Duché de Luxembourg, l'autre par la commission d'administration du gymnase de Trèves. Chacune des deux a trois bourses distinctes ; celles de Trèves rapportent chacune 18 écus de Prusse ou frs. 67, 50 centimes ; celles de Luxembourg au contraire ont chacune un revenu de 120 frs.

En capitalisant les deux sommes nous établirons la fortune respective de ces fon-

dations, celle de Trèves par frs. 5366, 25 centimes, et celle du Grand-Duché par 7200 frs.; total 12566 frs. et 25 cent., chiffre qui dépasse assurément le capital primitivement constitué.

La portion possédée par le Grand-Duché a été régularisée quant à sa valeur et aux conditions de la jouissance par disposition du 22 septembre 1854, de la manière qui suit :

Conformément au désir du fondateur, le droit de collation appartient à une commission composée des descendants les plus âgés des frères et sœurs du dit fondateur, au nombre de cinq, lesquels à chaque vacance sont convoqués à Diekirch : deux des commissaires, en l'absence des autres, peuvent procéder à la désignation du boursier. Pour le cas où aucun des collateurs ne se rendrait à Diekirch au jour fixé, le Directeur-général du département afférant procède à la collation.

Les boursiers doivent étudier les langues anciennes, ensuite la philosophie ou la théologie dans un établissement du Grand-Duché. La jouissance leur est conservée pour les études universitaires.

Les parents du fondateur ont droit à la jouissance, laquelle ne peut être conférée à des étrangers qu'en l'absence de parents postulants et seulement pour aussi longtemps qu'aucun parent n'en réclamera la collation à son profit.

Copie du testament du fondateur. — V. STRANDBERG, Der Moselstrom, 211. — KOLTZ, Manuel des fondations de bourses d'études, 347, sqqq.; et 451.

TAURIN, *Saint*, né pendant le sixième siècle, à Yvois-Carignan, était frère de St.-Géry. L'église a placé ce personnage au catalogue des saints, mais la légende ne rapporte aucun fait positif qu'on puisse lui attribuer.

Le 11 août on fête à Evreux un Saint-Taurin qui doit avoir été premier évêque de cette ville; mais tous les critiques s'accordent à soutenir que ce Saint est un autre que le frère de St. Géry: le motif le plus concluant qu'ils rapportent à

cet égard c'est que ces deux Taurin ont vécu pendant des siècles différents; ce qui du reste est historiquement prouvé.

LECUY et DE LA HAUT, Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan, 19, sqq.; et 143. — GODESCARD, Vies des Pères, des Martyrs et des saints; au 11 août.

TELLOT, *Jean*, vivait vers le milieu du dix-huitième siècle. Il avait obtenu les ordres et fut longtemps curé de Remich. On a de lui un manuscrit en trois volumes, qu'il a composé en coopération avec le Père Bonaventure, dans le monde Mirchout Henri-Remi (v. son art.), capucin à Luxembourg. Cet ouvrage qui se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque de Monsieur Würth-Paquet, Président de la Cour supérieure de Justice à Luxembourg, a pour titre : *Mémoires pour servir à l'Histoire civile et ecclésiastique de la Province de Luxembourg*.

PAQUET, VII.

THÉODORIC ou *Thierry*, religieux de l'abbaye de St. Willibrorde à Echternach, vivait pendant la seconde moitié du douzième siècle. Théodoric était savant et très-versé dans la connaissance des antiquités. Elevé dès son bas-âge dans l'étude des belles-lettres, il ne l'avait pas interrompue jusque dans une extrême vieillesse; et comme il avait souvent feuilleté les archives de son monastère il en savait parfaitement toutes les vicissitudes, son origine, ses ravages, ses privilèges.

Il fallait dans ce moment à l'abbaye un tel homme pour déjouer un projet d'engloutissement formé contre elle par Jean I^{er}, archevêque de Trèves. Ce prélat, qui avait été chancelier de l'empereur Henri VI, avait conservé un grand crédit à la cour. Il voulut s'en servir pour obtenir de Henri VI que le monastère d'Echternach dont il convoitait les riches revenus fût annexé à sa manse archiepiscopale: Il proposa en conséquence à ce prince de lui céder le château de Nassau en échange de l'abbaye. L'empereur, sans examiner la proposition, accéda à la demande de son-

favori et lui en fit même dépêcher les lettres nécessaires dans lesquelles il déliait l'abbé et les religieux de leur serment de fidélité prêté à l'empire et leur ordonnait de recevoir leur maison du dit archevêque et de ses successeurs. Jean fit aussitôt venir à Trèves l'abbé Godefroid qui alors tenait la grosse du patrimoine de St. Willibrorde, lui lut le brevet impérial et lui ordonna d'y obéir. Mais l'abbé, comme frappé de la foudre, demanda un délai pour réfléchir. Pendant ce temps il fit, tant par lui-même que par son avoué, le comte de Luxembourg, des démarches sérieuses auprès de l'empereur afin de faire révoquer cette union qu'il présentait comme désastreuse à l'empire. Il fit plus, il donna à son religieux Théodoric commission de rédiger un mémoire historique dans lequel celui-ci, après avoir exposé la chronique de l'abbaye, nommait tous les souverains qui l'avaient gratifiée, soit de biens soit de privilèges; il y citait également les seigneurs qui étaient détenteurs de fiefs relevant du monastère et qui par suite de l'échange seraient devenus vassaux de l'évêque. Lorsqu'il eut terminé son travail il fut député avec un de ses confrères, nommé Hillin, vers l'empereur pour le lui présenter. Henri VI après l'avoir lu fut convaincu qu'on avait voulu surprendre sa religion: Il révoqua en conséquence l'échange projeté et même déjà décrété, par un nouvel édit dans lequel il déclarait que l'abbaye d'Echternach appartiendrait comme par le passé à l'empire, et qu'elle jouirait à toujours des mêmes immunités et de la même protection que sous ses illustres prédécesseurs. Ce diplôme est daté du mois de septembre 1192.

Le même Théodoric transcrivit en un grand livre les chartres de fondation et de donations de son monastère, les diplômes de nature quelconque, les bulles et indulgences des papes, etc. Il dédia cet ouvrage à son abbé Godefroid, en 1193, et le continua jusqu'en 1220. Pendant le quinzième siècle il en avait été fait une copie, également écrite sur parchemin, et que nous

possédons. Ce recueil si précieux pour les religieux fut appelé le livre d'or, *Liber aureus*, non à cause de ses ornements extérieurs mais bien de sa valeur intrinsèque: Il avait acquis foi en justice. Nous ne savons ce que l'original peut être devenu; il aura vraisemblablement été enrichi une bibliothèque étrangère où il se trouve peut-être ignoré aujourd'hui, comme tant d'autres trésors littéraires qui ont été dispersés lors de l'émigration des religieux en 1794.

MICHEL, Catalogue des abbés d'Echternach, 16, sq. — AN HORNHEIM, I, passim, et 118. — BERTHOLET, IV, 247 ad 268. — BERTALS, 167. — MULLER, Beschreibung des Sauerthales, 49. — WUERT-PAQUET, Liber aureus de l'abbaye d'Echternach; dans: Public. de la Soc. archéol. de Luxbg.; vol. XVI, p. 4 à 29 de la seconde partie.

THÉODORIC de Houffalize; v. HOUFFALIZE, Théodoric de.

THÉODORIC de Luxembourg; v. LUXEMBOURG, Thierry ou Théodoric de.

THEOFRID; v. THIOFRID.

THIBAUT, St., *Theobaldus*, sortait des comtes de Champagne. Il était fils d'Arnoul de Champagne et de Guile, petite-nièce du grand Thibaut, archevêque de Vienne en Dauphiné, qui fut aussi inscrit au catalogue des saints.

Thibaut est né à Provins en Brie, en l'année 1017. Il reçut au baptême le nom de son grand-oncle maternel qui, dit-on, avait prédit sa naissance et sa sainteté future.

Dans sa jeunesse il ne s'occupa que d'études sérieuses et faisait tous ses efforts pour progresser dans la connaissance des choses célestes. Plus on tentait de lui inspirer du goût pour les grandeurs du monde plus il se recueillait en lui-même et prenait de précautions pour se prémunir contre les séductions. Il faisait une étude constante des vies des Pères du désert et se trouvait singulièrement attaché à la lecture des exemples de perfection qu'il y rencontrait, tout en éprouvant déjà alors le désir le plus ardent d'imiter ces modèles: Les vies de St. Jean-Baptiste,

de St. Paul ermite, de St. Antoine et de St. Arsène firent surtout sur lui une impression profonde. Il soupirait sans cesse après le bonheur que ces religieux personnages devaient avoir en de goûter les douceurs d'une contemplative solitude où rien ne pouvait les distraire de la prière et de leurs exercices de piété. Il visitait aussi fréquemment un pieux solitaire nommé Burchard qui vivait sur une petite île de la Seine; et il s'essayait sous sa conduite à la pratique du jeûne, des veilles et des différentes autres mortifications religieuses.

Son père qui aussi était très pieux était cependant un homme du monde: il ne vit pas sans quelque crainte la tendance de son fils à vouloir se retirer de toute société. Il tenta même à plusieurs reprises, mais toujours inutilement, de lui faire accepter des partis avantageux et des postes brillants, soit à la cour, soit à l'armée. Une guerre s'était allumée sur ces entre-faites entre Eudes II, comte de Champagne, son parent, et l'empereur Conrad-le-salique, au sujet de la succession au royaume d'Arles; le père de Thibaut voulut le charger de commander les secours qu'il envoyait au Comte de Champagne; mais celui-ci, tout en marquant la peine qu'il avait à désobéir, lui représenta l'obligation qu'il avait contractée par un vœu solennel d'abandonner le monde; et obtint enfin, à force d'instances, la permission qu'il sollicitait de se consacrer entièrement à Dieu.

Peu de temps après il alla à l'abbaye de St.-Remy, de Rheims, avec un de ses amis, nommé Gauthier. Dès qu'ils y furent arrivés ils renvoyèrent chacun son domestique et partirent eux-mêmes secrètement. En route ils échangèrent leurs habits contre les haillons de deux mendiants qu'ils rencontrèrent et se rendirent sous ce nouvel accoutrement, à pied et demandant l'aumône, d'abord dans les forêts du comté de Chiny, en un lieu qui fut plus tard appelé Suxy où ils s'occupèrent à aider les charbonniers à faire des charbons. Plus tard Louis, comte de Chiny bâtit en cet endroit et en leur honneur une chapelle

qui acquit de la célébrité et que le comte Evrard de La Marck détruisit en 1430.

La réputation de la sainteté de ces pieux ermites les ayant fait remarquer par le peuple ils crurent prudent de se retirer en un autre lieu où ils fussent moins observés. A cet effet ils dirigèrent leurs pas vers le Pays de Luxembourg, dans un bois près du village de Pittange, non en Souabe comme Godescard et après lui M. le Chanoine de Ram l'ont écrit dans les vies des Pères, des Martyrs et des principaux saints: Ils choisirent cet endroit solitaire pour leur retraite, parce qu'il leur parut plus propre à l'exécution de leur dessein de se sanctifier dans la vie érémitique. Ils y construisirent deux cellules et résolurent d'y passer le reste de leurs jours.

Ils avaient appris de Burchard que la vie ascétique exige le travail des mains et que les anciens solitaires s'étaient occupés à faire des nattes ou des paniers. Pour y suppléer ils allaient dans les villages voisins exercer le métier de manœuvres près des maçons et se joindre aux serviteurs des fermes afin de partager avec eux les travaux les plus pénibles: ils employaient leur salaire à acheter du pain bis qui faisait toute leur nourriture. La nuit venue ils se retiraient dans leur forêt, chantaient ensemble des hymnes et passaient un temps considérable dans l'exercice de la contemplation; puis le lendemain de très-grand matin ils retournaient à leur ouvrage. C'est ainsi qu'ils passaient leur vie lorsque s'étant aperçus qu'on commençait à Pittange comme on l'avait fait à Suxy à les honorer comme des saints leur humilité leur fit à l'instant prendre le parti de quitter encore cette retraite et de faire nu-pieds un pèlerinage à St. Jacques de Compostelle.

A leur retour ils vinrent se fixer dans une autre partie du diocèse de Trèves où ils reprirent le train de vie qu'ils avaient mené à Pittange. Thibaut voulait apprendre par cœur les sept psaumes

de la pénitence et ensuite le psautier en entier ; mais comme il n'avait pas d'argent pour en acheter un, son compagnon envoya un clerc à Provins en demander un à son père et à sa mère ; mais il lui défendit de leur indiquer le lieu de leur retraite.

Le clerc fut bien reçu et Arnoul à qui le départ furtif de son fils avait causé bien du chagrin fut transporté de joie en apprenant qu'il vivait. Il voulut accompagner le clerc malgré les protestations de celui-ci et arriva ainsi auprès de Thibaut qui le voyant venir de loin se sauva précipitamment et partit avec son compagnon pour un nouveau pèlerinage. Cette fois ils allèrent à Rome visiter les tombeaux des princes des apôtres et de là ils avaient dessein de se rendre à Jérusalem ; mais ils durent renoncer à ce dernier projet à cause de la cruelle guerre qui s'évissait alors dans les Lieux-Saints. Ils s'arrêtèrent donc en Italie en un endroit appelé Salanigo, près de Vicence dans le domaine de Vénise où ils se construisirent deux cellules.

Au bout de deux ans Thibaut eut la douleur de perdre son compagnon Gauthier. Cet événement le porta à redoubler ses austérités : il s'interdit l'usage de la viande et de la graisse, ne vivant que de pain d'orge et d'eau ; puis quelque temps après, se contentant de fruits et d'herbes, il se retrancha encore le pain et ne se nourrissait même souvent que de racines. Il couchait sur une planche, ayant un tronc d'arbre pour oreiller. Son sommeil était très court ; et pendant les cinq dernières années de sa vie il n'eut plus d'autre lit que le siège sur lequel il s'asseyait. Ce genre de vie si excessivement austère étant venu à la connaissance de Sindeker évêque de Vicence ce prélat crut devoir conférer à Thibaut les ordres sacrés que celui-ci reçut, dit-on, par pure obéissance, se croyant encore indigne du sacerdoce.

Le bruit de la sainteté de notre ermite se répandit bientôt au loin et finit

par arriver jusqu'aux oreilles de son père et de sa mère qui s'empressèrent d'aller le visiter. Ils le trouvèrent tout défiguré par la pénitence et exténué par les jeûnes. Sa mère, touchée à sa vue, se sentit tout-à-coup dégoûtée du monde et voulut finir ses jours dans une cellule placée à côté de celle de son fils.

Deux ans avant sa mort, Thibaut devint paralytique et son corps se couvrit d'ulcères affreux qui lui causèrent de grandes douleurs sans pouvoir lui arracher la moindre plainte et sans même lui faire relâcher de ses pratiques d'austérité. Lorsqu'il sentit que sa fin approchait il fit demander l'abbé de Vagadice, de l'ordre des camaldules, qui lui avait peu auparavant donné l'habit de sa communauté, et lui recommanda sa mère. Il reçut de lui le St. Viatique et expira doucement, le 30 juin 1066, à l'âge de quarante-neuf ans.

Son corps, inhumé d'abord dans l'église de Notre-Dame à Vicence, a été transporté plus tard dans une chapelle près d'Auxerre, appelée chapelle de Saint Thibaut-au-bois. Le pape Alexandre III l'a canonisé et l'Église a fixé sa fête au jour anniversaire de son décès.

Le Saint ermite Thibaut est particulièrement honoré dans le Luxembourg à Marcourt, où l'on a construit une chapelle en son honneur, au lieu même où se trouvait autrefois placé le castel de Montaigu. Il existe en outre à Luxembourg même la confrérie dite des sept métiers, constituée sous l'invocation de ce saint : c'est celle qui réunit les maçons, les vitriers, etc. Cette confrérie était autrefois établie dans l'église des Récollets ; de nos jours elle est transférée en celle de Notre-Dame.

La chapelle de Pittange et l'église de Mersch possèdent de ses reliques.

JANOTTE, *Le Montnigu de Saint-Thibaut*. — BRATHOLET, III, 141, sqqq. — DE RAM, édition des: *Vies des Pères, des Martyrs et des principaux Saints*; IV, 4, sqq.

THIERRY, *Louis*, est né vers 1753, à Neufchâteau, petite ville du Luxembourg

belge. A l'âge de vingt ans il obtint une place de lieutenant dans le 28^e régiment d'infanterie autrichienne et monta pendant la guerre contre les Turcs au grade de capitaine; plus tard et successivement, passant par tous les degrés, il parvint en récompense de ses mérites distingués à la place de colonel dans ce même régiment.

A l'attaque de Valenciennes (du 9 avril au 10 juillet 1793) le colonel Thierry s'offrit avec cent hommes de bonne volonté de son régiment, à conduire la troisième colonne qui était chargée de prendre d'assaut le petit ouvrage à corne situé à droite et près de l'Escaut, à l'extrémité du chemin couvert. Il se précipita avec impétuosité dans la redoute et poussa sur l'ennemi à la baïonnette. Cette attaque pleine de résolution coupa la retraite aux français dont le plus grand nombre furent tués. À l'escalade du petit ouvrage à corne qui fut entreprise aussitôt après, Thierry monta le premier avec ses volontaires sur le ravelin dont il s'empara ainsi que des lunettes placées en avant. Beaucoup d'ennemis y perdirent la vie et les neuf canons qui y furent trouvés ont été encloués. Vers minuit le chemin couvert fut couronné et mis en communication avec la troisième parallèle. Thierry défendit les boyaux jusqu'à la remise de la forteresse; et, bien que chacun de ses soldats eût combattu avec le même courage que lui, quinze d'entre eux trouvèrent cependant l'occasion de se distinguer particulièrement avec leur commandant, ce qui leur valut, à chacun d'eux, la médaille d'argent et à Thierry l'ordre de Marie-Thérèse.

Thierry avait le grade de major en 1799 où il fut blessé à la bataille de Trebbia. Nommé général-major au commencement de la campagne de 1809, il quitta son régiment dans les rangs duquel il comptait trente-six ans de service. Pendant cette guerre il commanda une brigade du troisième corps d'armée et prit une part honorable aux escarmouches ainsi qu'aux batailles que le Lieutenant-Feldmaréchal prince de Hohenzollern eut à soutenir.

L. Thierry est mort à Bruenn, le 1^{er} février 1810, dans la 57^e année de son âge.

HISTENFELD, *Der militär Maria-Theresia-Orden*, I, 388 et II, 1736.

THIERRY, *Saint*, est né le 12 novembre 1006 ou 1007, de parents nobles, à Lerne dans le Hainaut. Son père, dit-on, se nommait Gonzo.

Thierry entra à l'abbaye de Lobbes où il fit profession dans l'ordre de Saint-Benoît. Il eut pour instructeur le célèbre Richard, abbé de St. Vanne de Verdun. Sous ce maître habile il fit de tels progrès dans les sciences sacrées et profanes qu'il acquit en peu de temps une si grande réputation de savoir et de prudence que de toutes parts on venait le consulter et prendre ses avis dans les cas les plus difficiles. Il s'empressait toujours, avec cette modestie qui sied si bien au véritable talent, de donner les conseils les plus salutaires. La douceur de ses mœurs et l'agrément de sa conversation prévenaient en outre le monde en sa faveur et le faisaient aimer de tous ceux qui lui parlaient.

Lorsqu'il fut parvenu à l'âge canonique, Gérard évêque de Cambrai lui conféra la prêtrise et l'envoya enseigner l'Écriture-Sainte dans plusieurs monastères de son ordre, entr'autres à Stavelot et à Verdun, où son souvenir s'est conservé pendant plusieurs siècles.

Il résolut ensuite de faire un pèlerinage en Terre-Sainte et en obtint la permission de son abbé. Il se mit en route par l'Allemagne; mais arrivé en Hongrie il fut obligé de changer son itinéraire parce que la guerre qui sévissait dans ce pays l'eut exposé à trop de périls: il se dirigea en conséquence vers l'Italie, d'où il voulait passer à Jérusalem. A Rome il rencontra Théoduin évêque de Liège qui désapprouva son projet et l'engagea à retourner dans son pays. Thierry obéit et revint à Lobbes. Peu de temps après l'empereur ayant demandé à Théoduin un régent de théologie pour l'abbaye de Fulde cet évêque y destina Thierry qu'il fit venir auprès de lui pour lui annoncer sa résolution.

Mais Adelard (v. son art.), abbé de Saint-Hubert étant mort sur ces entrefaites, Théoduin changea de sentiment à l'égard de Thierry: il envoya un autre religieux à Fulde puis il procura l'élection de Thierry pour succéder à l'abbé Adelard. Le modeste religieux refusa d'abord d'accepter, se fondant disait-il, sur son incapacité dans le maniement du temporel, et sur son peu de vertu pour pouvoir espérer de conduire sûrement les âmes à Dieu. Mais ces prétextes ne furent pas jugés suffisants pour le dispenser d'accepter la dignité à laquelle il était appelé, et Théoduin insista d'autant plus fort sur la nécessité de l'obéissance. Forcé enfin de se rendre, le nouvel élu reçut la bénédiction abbatiale le cinq des nones de février 1055 et prit route pour son abbaye. Lorsqu'il fut en vue du clocher de St. Hubert il descendit de cheval et fit, malgré le froid de la saison, le reste du chemin nu-pieds, priant Dieu de le bénir dans l'administration qu'il allait entreprendre.

Les religieux le reçurent d'abord avec de grandes démonstrations de joie; mais comme dès les premiers jours il se montra observateur très-strict de la discipline monastique plusieurs d'entre les moines commencèrent bientôt à murmurer contre sa rigidité. Puis, l'un d'eux nommé Lambert, d'extraction noble et plus revêché que les autres, n'ayant du reste de religieux que l'habit, finit par s'opposer ouvertement. Thierry, loin de se laisser aller à la violence à l'égard du rebelle, n'usa que de douceur envers lui et parvint à la fin à le mener au repentir, tellement qu'il demanda avec instance et obtint de sortir de l'abbaye pour aller passer le reste de ses jours en pèlerin-pénitent, couvert de chaînes et mendiant son pain de porte en porte: arrivé dans cet état à l'abbaye de Mouzon, il s'y arrêta et y vécut encore deux ans après lesquels il est mort en vrai repentant.

Lorsque les religieux de Saint-Hubert virent cette conversion inespérée qu'ils at-

tribuèrent à un miracle, ils rentrèrent en eux-mêmes et finirent par obéir de bonne grâce à leur vertueux prélat qui n'eut plus dès lors de peine à mettre ses projets de réforme à exécution.

Thierry fut un constant modèle de piété, de vertu et de religieuse mortification. Il poussa même ses austérités si loin qu'il ne mangeait qu'une fois le jour, et encore n'usa-t-il jamais de viande, ni d'œufs ni de fromage. Il couchait sur la dure, dormait peu et avait coutume d'aller lui-même éveiller les autres religieux pour chanter les matines. Il assistait à toutes les heures canonicales, aimait ses inférieurs et n'estimait en eux que la régularité jointe à l'innocence des mœurs, sans avoir égard ni à leur naissance ni à leurs talents. Il était tout à tous, se rendait aimable à chacun, entretenait tous les jours neuf pauvres de ses aumônes et s'abaissait jusqu'à leur laver les pieds et les mains, voyant sous leurs haillons la personne du Sauveur du monde.

L'abbé Thierry était aimé des grands et des petits; et les prélats de Liège, de Cologne, de Rheims, de Metz et de Laon avaient conçu une telle estime pour lui qu'ils se faisaient un honneur de prendre ses avis. Arnoux, comte de Montaigu, Albert, comte de Namur et beaucoup d'autres seigneurs de distinction faisaient tant de cas de sa personne qu'ils remirent plus d'une fois leurs querelles particulières à son arbitrage.

Il avait quatre-vingts ans lorsqu'il se sentit attaqué de la maladie qui devait l'emporter. Il fit appeler l'évêque Henri de Liège auquel il fit une confession générale et reçut de lui les derniers secours spirituels avec les consolations de la religion.

L'abbé Thierry est mort le 24 août 1086, après avoir occupé le siège abbatial de St.-Hubert pendant trente-deux ans qui marquèrent infiniment dans les annales de ce monastère: mais ces circonstances ne concernant pas directement

notre ouvrage nous en omettons le récit.

BRYTHOLET, III, 234 ad 239. — DE ROBAUX DE SOUROY, Edition du: Cantatorium Sancti Huberti, 38, §. 10 ad 98; §. 69. — FISER, Flores Ecclesie Leodiensis, 383, sqq. — D. CALMET, Bibliothèque Lorraine. — DE RAM, Edition des: Vica des Pères, des Martyrs et des principaux Saints, IV, 310. — FÉVIS, Légende de St. Hubert, 44, sqq.

THIERRY de Luxembourg, v. LUXEMBOURG, Thierry ou Théodoric de.

THIERRY, Jean, né à Grevenmacher, en 1540, se fit Jésuite à Trèves, le 8 mars 1567 et s'est rendu très célèbre dans cette ville, de même qu'à Cologne, à Fulde, à Aix-la-Chapelle et à Spire où il a enseigné la philosophie et la théologie avec la plus rare distinction et prêché avec éloquence. A Trèves surtout ses sermons à la cathédrale ont puissamment contribué à ramener à la foi catholique beaucoup de personnes ébranlées par la doctrine de Calvin qui était alors en vogue. Il est mort à Trèves, le 7 janvier 1610, à l'âge de 70 ans et dans une telle opinion de sainteté que bien des personnes ont cru devoir pendant une année entière après son décès, répandre des fleurs sur son tombeau; elles s'estimaient heureuses de posséder de ses cheveux.

Jean Thierry a composé: 1°. Un catéchisme intitulé: Praxis catechistica, et destiné à l'instruction des paroissiens. Cet ouvrage a été publié en 1622 in-8°, par ordre de l'archevêque de Trèves, avec une: Méthode pratique pour l'instruction paroissiale. — 2°. Quis dives salvus? Salviani Massiliensis Presbiteri adversus avaritiam sub nomine Timothei ad Ecclesiam Catholicam Epistolares Libri IV, divisés en chapitres et enrichis de notes explicatives marginales renfermant les décisions des saints pères; Trèves, 1609, in-4°.

Nous conseillons au lecteur de comparer cet article avec celui de Jean, dit de Königsbacher, avec lequel les auteurs confondent notre Jean Thierry.

Il existe encore actuellement à Greven-

macher une famille de Thierry anoblée en 1712 et élevée deux mois plus tard à la chevalerie, dans la personne de Barthélémy Thierry, originaire du dit Grevenmacher et Conseiller de Maximilien-Emmanuel, duc de Bavière. Jean Thierry auquel cet article est consacré aurait-il appartenu à cette famille?

Les patentes de noblesse dont nous venons de parler, sont expédiées au nom de Maximilien-Emmanuel et confèrent à l'impétrant ainsi qu'à ses descendants, enfants et postérité en légal mariage, le port d'armes suivantes: un écusson de gueules, à une fasce d'azur, accompagnée de trois merlettes de même, deux en chef et une en pointe; avec trois fers de moulin de sable sur la dite fasce. Le tout timbré d'un heaume d'argent grillé et liséré d'or, les lambrequins ou feuillage d'argent et de gueules; et au lieu de bourrelet une couronne d'or, à cinq fleurons. Cimier: une encolure de licorne, prenant son essor du dit heaume. Supports: deux lions léopardés d'or, tenant chacun une banderolle aux armes de l'écu.

Finalement, les Enregistratures du Conseil provincial de Luxembourg portent en outre copie d'un brevet nobiliaire en date du 25 mars 1739, expédié en faveur d'un Jean Thierry, licencié ès lois, Conseiller et receveur particulier héréditaire des aydes et tailles et autres impositions tant ordinaires qu'extraordinaires au département des forêts (c'est-à-dire de l'administration forestière).

AB HONTREIN, Historia Trevirensis diplomatica, III, 228. — D. CALMET, Biblioth. Lorr. — SWERTIUS, Athene Belgicæ, 477. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 20. — Enregistratures du Conseil Provincial: Req. aux commissions, N° 4107, p. 237. — Archives de la famille de Thierry.

THIOFRID, Thietfrid ou Theofrid, vivait pendant le dixième siècle et la première moitié du onzième. On ne connaît ni son extraction ni le lieu de sa naissance, et on n'a aucun détail sur sa vie, antérieurement à son entrée dans la carrière religieuse. Fort jeune encore il fit sa profes-

sion monastique et resta simple religieux pendant trente-neuf ans qu'il passa toutes dans l'étude des lettres sacrées et profanes où il fit des progrès si grands qu'il finit par occuper une des places les plus distinguées parmi les hommes de lettres du pays ainsi que des provinces environnantes.

Regimbert était alors abbé du monastère de St. Willibrorde dans lequel Thiofrid avait choisi sa retraite. Ce prélat, qui était savant lui-même, n'ayant pas tardé à apprécier les mérites de Thiofrid l'avait assumé comme coadjuteur en 1076, afin d'assurer après son décès le bâton pastoral au plus digne d'entre ses religieux. L'abbé Regimbert étant mort en 1081, sa dignité était naturellement dévolue au coadjuteur ; mais un autre moine, paraît-il, voulut prendre les devants en s'adressant à l'empereur afin de recevoir de ce prince l'investiture du temporel de l'abbaye. Thiofrid, sans s'émouvoir de cette intrigue, partit pour Rome et obtint sans peine du Souverain-Pontife les lettres de confirmation nécessaires dans l'occurrence ; et à son retour il se fit solennellement sacrer par l'ordinaire.

Homme d'un esprit fin, subtil et délié, Thiofrid possédait pour son temps une érudition très vaste et très variée qui lui attirait l'admiration de ses contemporains. Peu de savants possédaient alors comme lui les langues anciennes, le latin, le grec et le hébreu. Non seulement l'écriture sainte, objet constant et favori de ses méditations, mais encore les auteurs classiques, les pères de l'Eglise, les historiens sacrés et profanes lui étaient très familiers. Il cultivait avec un succès égal l'art oratoire et la poésie, la théologie, la philosophie et les sciences exactes : mais son style, qui parfois ne manque pas d'abondance, est trop souvent obscurci par une profusion d'allégories, d'antithèses, d'allusions obscures, au point qu'aujourd'hui la lecture de ses ouvrages devient pénible à cause du luxe d'abstractions ascétiques qu'il y étale, mais qui étaient dans le goût de son temps. Enfin, sa prédilection pour

le grec l'a conduit dans des écarts, et nous ne saurions lui faire grâce des nombreux hellénismes nouveaux qu'il a hasardés.

Il a écrit : 1°. La vie de St. Lutwin. — 2°. Celle de St. Willibrorde, en prose et en vers. — 3°. Flores Epitaphii Sanctorum, quatuor libris ; que le Jésuite Jean Roberti (v. son art.) a publiés en 1619. Le même Roberti a aussi publié la vie de St. Willibrorde qu'il a enrichie de Notes. Thiofrid a en outre composé : 4°. Un sermon pour l'anniversaire de la naissance de St. Willibrorde ; et 5°. Un autre pour celui de St. Wilgis, père de Willibrorde. Quelques fragments cités par Coccius nous indiquent qu'il avait encore écrit d'autres ouvrages mais qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous ; entr'autres plusieurs discours de cultu et veneratione sanctorum, etc. Il avait aussi copié en un volume grand in-folio tout le psautier qui a été conservé à l'abbaye jusqu'à sa suppression. La Bibliothèque de Luxembourg possède finalement un manuscrit sur vélin, de l'année 1276, volume in-8°, intitulé : *Thiofridi abbatis Breviarium*. Serait-ce encore là une copie d'une de ses œuvres.

Un homme d'un si grand mérite devait nécessairement se faire une belle renommée. Aussi voyons-nous qu'il était en relation avec les célébrités contemporaines, Lanfranc, évêque de Cantorbery, St. Bruno, l'instituteur de l'ordre des Chartreux, Ive, évêque de Chartres, Robert, le fondateur de l'ordre de Cîteaux, Brunon, archevêque de Trèves. Ce dernier avait même pour lui tant d'affection qu'il mettait toute sa confiance dans ses lumières et qu'il en fit son directeur spirituel.

Voilà ce que nous avons à dire du savant. Comme abbé d'Echternach Thiofrid contribua beaucoup au bien temporel de son monastère en réglant de commun accord avec Henri, frère cadet du comte Guillaume de Luxembourg, les droits des avoués (1095). En 1096, Gérard de Vianden, non d'Alsace comme quelques auteurs l'ont cru, céda, sous le régime du même abbé, sa terre de Geichlingen à St. Willibrorde,

de même que Gontran son bien allodial de Burne sur la Sûre.

Nous ne pouvons nous dispenser de rapporter ici un événement assez singulier, qui pourrait paraître apocryphe s'il n'était rapporté par Thiofrid lui-même, au chapitre 36 de sa Biographie de St. Willibrorde : « Vers l'année 1085, dit-il, les habitants « de l'île de Walcheren avaient à soutenir « une guerre acharnée contre Robert comte « de Flandre. Ils en sortirent victorieux. « Lorsque la paix n'était plus menacée « par les ennemis du dehors, une guerre « intestine vint armer les citoyens les uns « contre les autres. St. Willibrorde qui, « comme on sait, avait été l'apôtre de ces « contrées, y jouissait encore d'un si haut « degré de vénération qu'on lui rendait « même hommage dans la personne de ses « successeurs abbés d'Echternach. Les par- « tis convinrent donc de choisir Thiofrid « pour arbitre de leurs discussions. Il se « rendit à leur prière, débarqua à Mid- « delbourg et réussit à rétablir la paix « parmi les insulaires qui, en reconnais- « sance du service que le saint leur avait « rendu, disaient-ils, par l'intermédiaire « de l'abbé de son monastère, remirent « à ce dernier les drapeaux qu'ils avaient « enlevés aux Flamands, afin d'en orner « l'église de l'abbaye d'Echternach. »

L'abbé Thiofrid est mort le 4 avril 1106 ou 1110, pleuré des siens et après un gouvernement de vingt-huit ans. L'archevêque de Trèves lui donna un témoignage public de la considération qu'il lui avait portée, en venant en personne célébrer ses funérailles.

SWERTIUS, Athenæ belgiæ, 692. — **MABILLON**, Annales Ordinis sancti Benedicti, V, 136. — **MICHEL**, Catalogue des abbés d'Echternach, 13, sq. — **NEYEN**, Histoire de Vianden; Preuves, I, sq. — **NEYEN**, Dissertation intitulée: Henri, fils du Comte Conrad I^{er}, a-t-il été Comte-régnant de Luxembourg? 16, sqq. — **BEATLS**, 166. — **BERTHOLET**, II, P. J. IX; et III, 288 ad 294. — **D. CALMET**, Bibliothèque lorraine; et: Histoire de Lorraine, III, antè textum, col. CI. — **V. STRAMBERG**, Metropolis Eccles. Trever., I, 329. — **NANDA**, Catalogue de la Biblioth. de Luxembourg, 716. — **CLASEW**, Catal. Bibl. Luxemb., 253, 261, 284, 333 et 310. — **Liber Aureus** ab-

batizæ Sti. Willibrordi Epternacensis, 85^o, mscr. de notre Biblioth. — **NEUMANN**, Les auteurs luxembourgeois, 6.

THOMÆ, *Nicolas*, est né en 1678, au village d'Arsdorf, de parents honnêtes mais peu favorisés de la fortune. Il avait terminé ses humanités lorsque les calamités de la guerre lui firent quitter sa patrie en 1698, pour se rendre à Cologne au collège des trois couronnés, afin d'achever ses études. En 1701 il avait passé sa philosophie avec une rare distinction et avait commencé le cours de théologie lorsqu'il fut appelé à Ratisbonne pour enseigner le latin et l'éloquence aux jeunes barons d'Otren. Cette circonstance lui fit prendre du goût pour la jurisprudence, science dans laquelle il fit bientôt des progrès si marqués que la ville de Cologne le désigna pour son député aux diètes impériales. La manière distinguée avec laquelle il s'acquitta de cette commission fut cause que plusieurs autres villes impériales lui conférèrent également le soin de les représenter dans les mêmes circonstances. Nous ne savons pas la date de son décès.

On a de Nicolas Thomæ: 1^o. Sex hydryæ in nuptiis Domini Lahr et Domine Eckhagen; 1702; Cologne. — 2^o. LILICIDIVM (1709), Chronicon, seu Eugenii Principis victoria. Carmen epicum; Cologne. — 3^o. Corona facta ex Epomide Eximio Patre Paulo Aler S. J. Regenti Gymnasii Tricoronati, sacræ Theologiæ Doctori; Cologne, 1711. — 4^o. Musopolis ex Vitopoli, in promotione RR. DD. Populorum suorum SS. Theologiæ Licentiatorum Nicolai Jouck, Petri Aler, Caspari Gilson; Cologne, 1711. — 5^o. Archiducum fata, seu vaticinium Europæ, sub Carolo III, Hispaniarum Rege; 1711. — 6^o. Academia Incarnati Verbi aperta; Ratisbonne, 1712. — 7^o. Turcicidium orientis Bosphori; 1716. — 8^o. Diluculum orientis Solis Austriaci; Ratisbonne; 1716. — 9^o. Imago Caroli Borromæi affixa nomini et omni Imperatoris Caroli VI; Ratisbonne, 1720.

HARTZHEIM, *Bibliotheca Coloniensis*, 287. — NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 37, sq.

THOMAS, *Henri*, né vers la fin du seizième siècle, à Guenange (haute ou basse), aujourd'hui canton de Metzerwisse, arrondissement de Thionville, d'un père qui était officier dans l'armée française à ce qu'il paraît, a obtenu de l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* un article assez explicite et qui nous dispense d'entrer dans de plus longs détails sur ce personnage qui mourut en 1654 : « *Heinricus Thomas ex Gunningen ad Mosellam supra Theonisvillam patre vice capitaneo, S. Theologiae Doctor et ejusdem in universitate Friburgensi professor, Cathedralis Ecclesiae Basiliensis Canonicus ex vicario spiritalium, et decano istius Episcopatus, factus Episcopus Chrysopolitanus et Episcopi Basiliensis suffraganeus, scripsit Collectanea Moralia ex veteribus philosophis; idem Decanus Ecclesiae Cathedralis Basiliensis et praepositus Colmarienensis, recusato bis Episcopatu et Principatu Basiliensi.* »

Viri illustres, I, N° 114. — PAQUET, 68.

THORN, *Jean-Baptiste*, né à Remich, le 7 mars 1783, fils d'un notaire de cette ville, étudia le droit à Paris.

De retour dans sa province il se fit inscrire en 1806 sur le tableau du barreau de Luxembourg où il acquit bientôt une grande réputation d'éloquence et de savoir : il était en effet profond juriscoute. Plus tard, à l'organisation des Etats-Provinciaux décrétée par la Loi fondamentale du Royaume des Pays-Bas de 1815, il fut appelé à siéger dans cette assemblée comme représentant de l'ordre des campagnes et il y remplit dignement son mandat ; il a également fait partie de la Députation permanente et il était membre du Bureau d'administration de l'athénée de Luxembourg.

En 1830 la confiance que tout le monde avait en ses lumières, sa vaste érudition et son expérience comme juriste, l'avaient fait adjoindre par le roi Guillaume I^{er} à

la Commission, chargée d'élaborer les projets de nouveaux codes de lois pour le Royaume des Pays-Bas : il était en Angleterre, dit-on, occupé à étudier la législation de ce Pays lorsque les événements politiques de septembre vinrent bouleverser la Belgique et l'arracher violemment au sceptre de la Maison de Nassau-Orange. Thorn se hâta d'adopter les principes de la révolution, fit sa soumission au Gouvernement provisoire de Bruxelles et fut nommé le 16 octobre Gouverneur civil de la province de Luxembourg, hors les murs de la capitale que la garnison fédérale empêcha de s'associer à la destinée de la Belgique : Son premier acte administratif porte la date du 22 octobre 1830. Le siège de son gouvernement fut provisoirement fixé à Arlon en attendant, dit l'arrêté, que la capitale naturelle du Pays fût soumise au nouveau régime, par les traités à intervenir.

Dans ces fonctions aussi élevées que délicates, Thorn donna un libre essor à son activité pour le travail : tout était à organiser, tout à créer à Arlon, pour un gouvernement provincial. Il ne perdit pas courage et au bout de peu de mois les bureaux étaient installés et l'administration marchait aussi régulièrement que possible.

Appelé au congrès de Bruxelles et adjoind à la commission de constitution pour la Belgique, il ne s'y fit pas remarquer beaucoup ; cependant il vota contre le Décret d'exclusion de la Maison de Nassau-Orange du trône belge ; parce que sans doute il nourrissait encore, comme beaucoup d'autres, l'espoir de la possibilité d'une séparation administrative complète des provinces méridionales d'avec les septentrionales, comme les patriotes belges l'avaient d'abord demandé, séparation qui n'eut pas lieu par suite d'hésitations intempestives qui s'étaient fait jour au palais du Loo, hésitations et temporisations auxquelles seules on doit attribuer la naissance du royaume actuel de Belgique sous le sceptre de S. M. Léopold duc de Saxe-Cobourg, sous lequel ce peuple a

montré depuis 1830 qu'il était tout à fait mûr pour être gouverné par des lois de liberté et de franchise administrative.

Thorn, avons-nous dit, avait été nommé gouverneur du Luxembourg dès la naissance du Gouvernement belge; et il était là parfaitement à sa place parce que ses vastes connaissances législatives et juridiques, jointes à son expérience administrative, expérience qu'il avait puisée dans ses fonctions de membre de la députation des Etats provinciaux, avaient fait de lui l'homme qu'il fallait, en ce moment surtout où la prudence et la fermeté devaient être réunies chez le premier administrateur d'une province qui était à chaque instant exposée à se voir envahir par les contingents de la confédération germanique, en vertu des traités existants. Mais, si comme administrateur il était à la hauteur de la position que la politique venait de lui faire, il n'y était que passablement, en raison de ses relations domestiques. En effet, travaillé pendant toute sa vie par la passion d'acquérir de vastes domaines, il s'était endetté par l'achat successif de quatre châteaux, ceux de Schœnfeltz, de Hollenfeltz, de Munsbach et de Reckange près de Mersch. Ces embarras financiers que, malgré ses énormes bénéfices comme avocat il n'avait pas encore pu éteindre entièrement lorsqu'il alla à Arlon, furent la cause, dit-on, qu'il attira sur sa réputation une tache qui ne lui ferait pas honneur si cette accusation était vraie: comme dès son entrée en fonctions, a-t-on débité méchamment, il avait à nommer à un très grand nombre d'emplois et que d'ailleurs les postulants, tous ou la plupart fugitifs de la forteresse de Luxembourg ne manquaient pas; que même par leur nombre ils constituaient une vraie concurrence entre eux, il aurait profité de cette circonstance pour augmenter son pécule. Cette accusation, aussi méchante qu'elle est calomnieuse, n'étant d'ailleurs basée que sur une vague rumeur publique et sur certains actes peut-être un peu équivoques que nous avons eus entre les

maines, étant parvenue au Gouvernement à Bruxelles, celui-ci, malgré le cas qu'il devait faire des lumières de Thorn, ne put pas rester indifférent et son changement fut décidé: Par arrêté royal du 21 septembre 1834, Thorn fut nommé au gouvernement de la province du Hainaut.

Il est mort à Mons, en 1841. Il avait été membre du sénat belge, de 1831 à 1839.

D'un autre côté, pour rendre cette biographie complète, nous nous voyons engagé à rappeler ici un épisode de la vie de Thorn, comme gouverneur de la province de Luxembourg: Au printemps de 1832 il était allé d'Arlon visiter son château de Schœnfeltz, comme il avait coutume de le faire toutes les semaines; lorsque le lundi, 18 avril, vers dix heures du matin il se dirigeait sans défiance vers la bergerie placée sur la hauteur. Tout à coup trois individus de la lie du peuple, doublement armés, se ruèrent sur lui; sept autres suivirent de près. On le renversa sur le dos, on lui ferma la bouche avec violence et on arma sur lui, menaçant de faire feu s'il faisait le moindre mouvement pour se dégager, ou s'il proférait le moindre cri pour appeler des secours. Ainsi on le traîna plutôt qu'on ne le conduisit à travers bois et broussailles et pendant un trajet de plus de trois lieues, jusque sur le territoire de la ville de Luxembourg, où une voiture, escortée de toute la gendarmerie qui se trouvait encore dans la forteresse, vint le prendre et le mena dans la ville. Sur les glacis le général de Gœdecke, gouverneur civil et militaire vint se placer à côté de lui dans la voiture et ils entrèrent ainsi à Luxembourg. Thorn fut déposé à la prison civile, où on le retint pendant plus de sept mois comme prisonnier politique. Seulement on lui accorda, au mois de septembre et pendant l'épidémie cholérique, d'être transféré dans un établissement mieux disposé, dans lequel toujours il était gardé à vue. Le 24 novembre le gouvernement du roi des Pays-Bas, après d'assez longues négocia-

tions diplomatiques, l'échangea enfin contre un personnage important, habitant la forteresse, et que par mesure de représailles le gouvernement belge avait à son tour fait arrêter à son passage à Grevenmacher.

L'arrestation de Thorn ne peut être considérée que comme un acte d'une brutale violence, contraire à tout droit et sans doute parfaitement inutile, exécuté à l'instigation de fonctionnaires subalternes attachés au parti contraire et qui étaient restés dans la ville : le motif politique que l'on aura voulu invoquer pour la justifier était nécessairement mal choisi ; car on ne peut nommer que sottise la pensée que l'on avait conçue, que la révolution serait inmanquablement étouffée dans le Luxembourg du moment où l'on aurait jeté dans les fers celui que l'on supposait, à tort ou à raison, être un des plus forts soutiens des principes proclamés par cette révolution. Elle forme une tache que l'Histoire fera retomber sur le prince même sous le gouvernement duquel le fait a été accompli ; car, en ne désavouant pas cet acte il s'en est rendu complice ; et l'on est en quelque sorte fondé à lui en faire assumer toute la responsabilité. Du reste, nous ajouterons que le chef des sicaires qui arrêtaient le gouverneur d'Arlon avait été tiré quelques années auparavant d'une fâcheuse position d'accusation par celui-là même que sur de criminelles suggestions il a arrêté si brutalement, pour gagner une pension de un florin des Pays-Bas par jour, que le gouvernement grand-ducal lui avait allouée pour perpétrer cette arrestation, pension qui lui fut cependant retirée plus tard lorsque la cour d'assises de Luxembourg même eut à le condamner pour un autre crime. Et à de telles gens on avait cru pouvoir donner une commission dont les auteurs rougissaient eux-mêmes ! L'arrestation de Thorn, nous le répétons, n'a eu aucun motif avouable, comme sa détention n'a eu de résultat politique aucun.

Thorn n'a rien publié, si ce n'est quelques *mémoires ou plaidoyers*, qui sont

aussi profondément raisonnés que savamment écrits ; et comme gouverneur du Luxembourg belge, un *Exposé de la Situation de cette province pour l'année 1834* : ce dernier ouvrage, grand in-8°, de 131 pages, plus un très grand nombre de tableaux, est un travail remarquable tant sous le rapport de la lucidité que sous celui de la profondeur des vues. La mémoire de ses talents éminents comme orateur et comme juriste subsistera encore longtemps au tribunal de Luxembourg, près duquel il a instrumenté pendant plus de vingt-cinq ans avec la plus exquise dignité.

Thorn avait épousé une demoiselle Suttor, fille du Docteur Suttor mort président de la commission sanitaire du Grand-Duché. De ce mariage sont nés une fille, épouse de Monsieur Dubois, actuellement gouverneur civil du Luxembourg belge, et deux fils dont l'un est substitut du Procureur du Roi près le Tribunal de Marche.

Notes communiquées. — Souvenirs contemporains. — Archives de l'Etat, à Bruxelles. — Biographie générale des Belges, 192, sq.

THYES, *Félix*, est né à Luxembourg, le 19 janvier 1830, fils de Joseph-Jean Thyes, ancien militaire du premier empire français. A son retour de l'armée, son père fut nommé commis à cheval près de l'administration des accises.

Le jeune Félix Thyes avait deux ans à peine lorsque, confié à une servante cette femme imprudente l'assit un jour sur des dalles froides et humides ; ce qui lui occasionna une paralysie des membres inférieurs qui demeura toute sa vie complète pour une jambe, de façon qu'il resta estropié.

Thyes fréquenta d'abord l'école primaire du village de Mersch où le gouvernement belge avait placé son père. Celui-ci ayant été transféré à Virton amena sa famille avec lui et Félix put fréquenter les cours du collège de cette petite ville où il obtint le prix de français. De Virton il passa au collège d'Arlon ; mais il n'y resta que peu de temps et retourna avec

son père habiter Lintgen d'où il vint suivre l'athénée de Luxembourg qu'il ne quitta qu'après avoir achevé la classe de poésie.

En 1852 il alla à Namur passer son examen d'élève universitaire et se fit inscrire encore la même année à la faculté de philosophie de l'université libre de Bruxelles : il avait alors 22 ans. A cette époque déjà le germe de la maladie qui l'enleva quelques années plus tard au milieu des plus flatteuses espérances, commençait à se développer chez lui. A un naturel bon, sensible et studieux il unissait toutes les qualités de l'âme qui rendent l'homme capable de bien sentir et de bien analyser ses pensées ainsi que ses sensations. Tour à tour adonné à l'étude ou accablé par les souffrances de sa maladie, il se trouva en état de subir au mois d'août 1853 son examen de candidature en philosophie et lettres, préparatoire aux études du droit qui étaient pour lui moins un travail qu'une tendance naturelle. Cependant la littérature formait la plus agréable de ses distractions, tandis que la branche qu'il suivait à l'université constituait ce qu'il nommait son gagne-pain futur. Ecrire était pour lui une passion à laquelle il s'abandonnait avec bonheur et dans la satisfaction de laquelle il puisait une volupté véritable ; aussi Thyès possédait-il un véritable génie d'auteur, un instinct de la forme et du beau que l'on rencontre si rarement réunis aujourd'hui.

En 1854 il publia son *Essai sur la poésie luxembourgeoise* qui fit non soupçonner mais montra son talent au grand jour. Ce premier ouvrage, si plein de fraîcheur d'imagination, d'originalité de pensées, de réflexions ingénieuses ou profondes, d'enthousiasme sympathique, de verve entraînant, d'images vives et pittoresques, de tournures neuves, hardies, piquantes ou gracieuses, donnait une juste mesure de ce qu'on pouvait attendre de lui. Encore pendant la même année il avait entrepris un roman et une comédie qui restèrent l'un et l'autre inachevés. Enfin au mois de novembre, toujours de la même année et au retour d'un

voyage en Allemagne, il se mit à composer son troisième et dernier ouvrage, intitulé, *Marc-Bruno, Profil d'artiste*, espèce de roman historique dans lequel il développa une idée que peut-être il avait depuis longtemps méditée. A peine avait-il terminé cette œuvre qui fut publiée en un volume in 18, de 191 pages, que les progrès de la maladie qui le minait depuis plusieurs années déjà le forcèrent à se mettre au lit pour ne plus se relever : il mourut à Bruxelles, le 8 mai 1855, à l'âge de 25 ans.

EUGÈNE VAN DENNEL, Notice sur Félix Thyès. — Souvenirs contemporains.

TILLY, *Philippe-Charles de*, est indiqué par Bertholet comme originaire du Pays de Luxembourg. Dans ce cas il est vraisemblablement né à Tilly, village et commune du canton aujourd'hui français de Souilly, arrondissement de Verdun.

Philippe-Charles de Tilly devint évêque d'Acerra, dans le royaume de Naples, conseiller et chapelain d'honneur de Charles II, roi d'Espagne, et mourut en 1699.

BERTHOLET, VIII, 196.

TINANT, *François-Auguste*, fils d'un inspecteur des eaux et forêts, est né à Luxembourg, le 3 novembre 1803. Il fit ses études à l'athénée de sa ville natale où il eut occasion de développer de bonne heure son penchant pour la botanique, science dont les éléments lui furent enseignés par l'abbé Mazuir qui était alors principal de cette institution. Il se voyait en outre encouragé dans ses premières recherches par son père que ses fonctions appelaient constamment dans les bois et qui plus d'une fois le rendit attentif à une plante rare ou remarquable.

Aussi bientôt ses jours de congé et de vacances furent-ils consacrés à des excursions botaniques dans tout l'ancien Grand-Duché. Peu à peu l'herbier de Tinant se forma et finit par se compléter pour les végétaux indigènes au pays. Dans la

même mesure s'accroissaient ses connaissances botaniques; car cette science fut jusqu'à son dernier jour l'objet le plus sérieux et le plus favori de ses études.

En 1836 il publia la *Flore luxembourgeoise*, volume in 8°, de 512 pages, fruit de douze années d'un travail incessant. Cet ouvrage consciencieux et d'un mérite immense, contient la description de toutes les *plantes phanérogames* du Grand-Duché, avec l'indication la plus scrupuleuse de leur floraison et des localités où on les rencontre, et forme un vade-mecum indispensable aux amateurs de botanique dans le Pays.

Plus tard Tinant se voua avec le même zèle à la recherche de nos *cryptogames*. Les matériaux qu'il avait réunis et coordonnés pour cette partie si difficile de la phytologie devaient faire l'objet d'une nouvelle publication: mais ce travail n'a pas pu voir le jour du vivant de son auteur.

Cependant ces recherches n'avaient, jusqu'en 1839, formé qu'un accessoire des occupations de Tinant qui, depuis 1828, avait accepté des fonctions publiques dans la partie des accises d'abord, puis dans la douane; et ces fonctions il avait toujours voulu les remplir avec toute l'exactitude requise. Mais le Chef des services civils, par arrêté du 27 août 1839, peu après la reprise de possession du Luxembourg dit partie cédée, l'ayant appelé au poste de garde-général des forêts, emploi beaucoup plus en rapport avec sa spécialité, il lui fut enfin permis de donner un libre cours à son goût favori et de vivre pour ainsi dire au milieu de ses plantes chéries.

Plusieurs voyages qu'il fit en Belgique et sur les bords du Rhin lui fournirent l'occasion d'augmenter son herbier et de nouer de précieuses relations avec les savants de ces pays: en même temps aussi plusieurs sociétés savantes de premier ordre l'inscrivirent sur le tableau de leurs membres et il fut un des fondateurs de celle des sciences naturelles du Grand-Duché de Luxembourg.

Tinant publia dans les Recueils scientifiques des Pays-Bas différents mémoires sur la cryptogamie et fut chargé de réunir au jardin du pavillon royal de Walferdange, que l'on organisait alors, les plus belles plantes indigènes.

Enfin Tinant est mort à Dommeldange, le 26 janvier 1853, à l'âge de 49 ans seulement.

AUG. DURAZUX, Notice biographique sur Tinant; dans: Mémoires de la Société des sciences naturelles de Luxembourg; année 1853, p. 134, sqq. — Souvenirs contemporains. — NAMUA, Catal. Bibl. Luxbrg., 280. — CLASSEZ, Catal. Biblioth. Luxbrg., 234 et 398.

TITEUX, *Philippe-Joseph-Hyacinthe*, est né à Saint-Hubert, en 1744. Entraîné vers l'étude de la sculpture par un penchant irrésistible et sans autre guide que sa propre imagination, il s'avisa d'abord d'imiter quelques-unes des figures qui ornaient l'église du monastère de sa ville natale; et il y réussit si bien qu'il résolut, à l'âge de 17 ans de quitter sa patrie et d'aller travailler à Paris sous les plus grands maîtres. Leurs leçons jointes à la vue des chefs-d'œuvre de l'art développèrent bientôt ses talents innés et le tirèrent prématurément de la classe où sa jeunesse semblait devoir le retenir encore. La construction de la nouvelle église de S^{te} Généviève, qui fut plus tard le Panthéon, pour être, pendant les dernières années rendue au culte catholique, lui fournit l'occasion d'étendre sa réputation naissante. Il obtint de faire les modèles des sculptures de ce temple magnifique, sous les ordres du sculpteur en chef Desart auquel il succéda plus tard et sous l'inspection de l'architecte de Puisieux. Il entreprit ensuite la sculpture de la salle de spectacle de Bordeaux, de celle des Variétés de Paris, du Palais royal et de l'église de St Eloy de Dunkerque dont il fit de ses propres mains la chaire à prêcher. Ce fut, de concert avec l'architecte Louis qu'il exécuta la plupart de ces travaux.

Vers les commencements de la révolution française il se trouva assez riche

pour acheter à Frenois, près de Sedan, une belle propriété dans laquelle il se retira. Nommé administrateur du Département des Ardennes il fut peu de temps après persécuté et emprisonné par les anarchistes, supportant ces maux avec courage. Depuis il exerça avec honneur plusieurs fonctions administratives gratuites, entr'autres celles de maire de Frenois. Il était sur le point d'entreprendre de nouveaux travaux à Paris, et il venait d'assister à deux sessions du collège électoral des Ardennes, lorsque de retour à Frenois il fut atteint d'une paralysie qui l'enleva le 9 février 1809, à l'âge de 65 ans.

C^{te} DE BEC-DE-LIEVRE, *Biographie liégeoise*, II, 603. — LA GARDE, *Notice sur les luxembourgeois célèbres*, 46, sq. — *Biographie générale des Belges*, 193.

TRAPPÉ, *Herman-Jean*, *Baron de*, né à Liège vers l'année 1762, était fils de Messire Edmond-Herman, Baron de Trappé, chevalier du Saint-Empire, Magnat de Hongrie, seigneur de Boulaide, Schonckwinckel, Chacoux, Watrange, etc., chambellan de l'empereur Charles VI et de S. A. S. E. Jean-Théodore de Bavière, Prince-Evêque de Liège, et de son épouse dame Marie-Charlotte, Baronne de Monflin-Bondorf, dernière de son nom, dame haute-justicière de Lozange, du ban de Bigonville, Oneux, Jupille, Rahier, Ober-Wampach et Nieder-Wampach en partie. Le baron Herman-Jean de Trappé avait une sœur unique, dame Marie-Hermanne-Charlotte, baronne de Trappé, de Lozange et Bigonville, morte à Jehay, près de Liège, en 1808, épouse du Baron Armand-Lambert de Gand-Vilain dit Van den Steen de Jehay, vicomte de Harduemont, baron de Jehay et de Saive, dernier haut justicier de Jehay, dernier grand conservateur de la Bulle d'or liégeoise, échevin de la souveraine haute cour de Justice de la ville et principauté de Liège, membre de l'ordre équestre et des états de la province de Liège, décédé a

même Jehay, en 1824, grand-père des barons Van den Steen modernes, lesquels derniers furent honorés du titre de Comte par le Pape Grégoire XVI, par bref du 25 mai 1846, comme une marque publique d'estime, de considération et de satisfaction pour la manière distinguée dont le baron Armand-Charles-Herman-Joseph Van den Steen, fils de Armand-Lambert que nous venons de dénommer, s'était acquitté de ses fonctions de ministre plénipotentiaire de Belgique près de la Cour de Rome.

La maison de Trappé, dont le baron Herman-Jean qui nous occupe en ce moment a été le dernier rejeton mâle, est connue depuis le treizième siècle; plusieurs de ses membres ont occupé des emplois honorables dans la cité de Liège, plusieurs ont été tréfonciers de la Cathédrale de St. Lambert de cette ville, etc. Cette famille, qui est entièrement éteinte maintenant et dont les grands biens sont dévolus à celle des Van den Steen de Jehay, portait: écartelé de sinople. Aux 1 et 4 à trois chausses-trapes d'or, placées 2. 1; l'inférieure surmontée d'une colombe d'argent; aux 2 et 3, à la couronne fleuronée d'or. L'écu surmonté d'une couronne de comte. Supports: deux griffons d'or.

Le Baron Herman-Jean de Trappé fut mis au collège de Soissons où il fit ses humanités avec grande distinction. Il avait dix-sept ans environ, lorsque se trouvant un jour dans un bois pendant un fort orage, la foudre est venu tomber à ses pieds. Terrifié, anéanti pour ainsi dire par la commotion électrique, il commença à avoir peur des hommes et voulut rester seul, enfermé dans son habitation; et cette crainte lui dura toute sa vie, à tel point que ses domestiques, dont plusieurs ont été à son service pendant un grand nombre d'années, ne le virent jamais en face: Lorsqu'il avait besoin d'un service il écrivait ses ordres sur un billet, le déposait sur la table, sonnait son valet et se retirait dans une autre place jus-

qu'à ce qu'on avait apporté la commission au lieu indiqué par lui. Il lui arrivait même quelquefois d'inviter des personnages de marque à dîner; et quand elles arrivaient son couvert était mis, mais il ne paraissait jamais, se contentant de venir à la dérobée, voir et examiner la société à travers une fente ou bien un vasisdas qu'il avait fait pratiquer à toutes les portes de ses appartements. Il craignait jusqu'à la clarté du jour, au point que toujours il y avait des bougies allumées dans les salles où il se tenait. Il voyageait beaucoup, mais toujours seul dans sa voiture, avec son cocher devant et un laquais derrière: Cependant il n'en descendait jamais que de la nuit, et il y retraits avant le jour, dùt-il y rester une demie journée s'il arrivait au lieu indiqué avant le soir. Il lui est arrivé une fois, entre autres, pendant un voyage à son château de Lozange, de casser une roue à sa chaise, le matin lorsqu'il traversait Bastogne; eh bien il n'a pas voulu en sortir et y est resté la journée entière, jusqu'à ce qu'elle fut réparée.

Si nous avons dit plus haut qu'il avait peur des hommes, cette crainte n'allait cependant pas si loin que de les lui faire fuir absolument; car, là où il croyait n'être pas connu il sortait quelquefois, mais seul et de très grand matin, ou bien pendant la soirée. Il était très curieux et aimait à voir passer le monde, se tenant derrière un rideau de manière à n'être vu de personne: c'est ainsi qu'il avait loué à Bastogne un quartier donnant sur la grand'place, et il s'y tenait parfois plusieurs jours, occupé à observer les passants et à voir ce qui se faisait dans la rue. Dans son château de Lozange, commune ardennaise de Villers-la-bonne-eau, il avait fait pratiquer une espèce de trou qui communiquait avec la chapelle castrale et il s'y rendait pour entendre la messe.

D'un autre côté, il semble qu'il était extrêmement méfiant: il avait toujours, pour chacune de ses propriétés, plusieurs hommes d'affaires, mais qui ne le voyaient

jamais; et il les chargeait, toujours par billets, de se contrôler mutuellement, l'un à l'insu de l'autre, afin que, par les rapports qui lui parvenaient de cette manière il pût s'assurer de l'intégrité de chacun d'eux. Il émigra comme le reste de sa famille pendant la révolution de 1789; et avant de quitter Lozange il enferma une somme de sept cent mille francs, plus une partie de ses archives dans de grands pots de grès qu'il enterra lui-même, à l'insu de tout le monde dans un coin du jardin et il n'y pensa peut-être plus jusque vers 1815 où il écrivit au juge de paix du canton de Sibret, dans le ressort duquel le château est situé, de se rendre à Lozange, d'y convoquer en même temps deux autres messieurs qu'il lui désignait et d'ouvrir alors, tous trois étant réunis, un petit paquet qui y arriverait par la poste au jour indiqué, pour apprendre ses ordres. On y alla et on trouva effectivement, remise du matin, une boîte bien cachetée, dans laquelle il y avait une lettre portant ces mots: « MM. . . voudront bien se rendre à l'insu de tout le « monde au jardin du château, à l'angle « du parterre et y fouiller la « terre à une profondeur de trois pieds « environ. Ils y trouveront pots en « grès, pareils à ceux dans lesquels on « sale le beurre. Ils les enlèveront avec « précaution et les porteront au château: « Ces pots renferment une certaine somme « d'argent en Louis d'or simples et doubles, « plus les archives de la seigneurie; ils « compteront exactement l'argent et m'en- « verront ensuite le tout par une voie sûre « à La Plante, près de Namur, avec l'in- « ventaire des espèces. Ces messieurs se- « ront récompensés des peines qu'ils se « seront données.» Les fouilles furent entreprises et la trouvaille faite; l'argent ayant été compté et l'inventaire dressé on constata qu'il y avait 700,000 francs moins un double Louis d'or. Plus tard le Baron, en remerciant ces messieurs pour la régularité de leurs opérations, leur écrivit qu'à son départ pour l'émigration ce double

Louis d'or avait déjà manqué pour faire la somme ronde indiquée. Quant aux titres et parchemins ils étaient absolument adirés par l'humidité qui avait pénétré dans les vases.

Malgré ses excentricités qui tenaient en quelque façon de la monomanie, le baron de Trappé a été sensible à l'amour : une jeune personne des environs, Elisabeth Collette, qu'il avait vue peut-être à Bastogne, sut le captiver et le rendit successivement père de deux enfants légitimes qui moururent en bas-âge. Après leur perte de Trappé ne reparut plus à Lozange où il avait laissé son épouse qui y mourut.

Après avoir lu ce caractère original, personne ne se douterait peut-être que le personnage qu'il dépeint dût occuper une place dans la Biographie des luxembourgeois distingués : Cependant de Trappé la mérite à juste titre. Frappé par un élément terrible pendant une aventure galante, lorsqu'il n'avait pas encore terminé sa croissance virile, ni achevé ses études, il n'a pas pu continuer ces dernières dans une institution publique ; mais il ne persista pas moins pour cela à aimer les lettres et la littérature. Bien au contraire, retiré du commerce du monde qu'il traita constamment comme un étranger puisqu'il n'a voulu avoir aucune relation directe avec lui, l'étude fut son occupation constante ; mais cette étude resta chez lui à l'état de germe ou de théorie, parce qu'elle ne pouvait recevoir le complément nécessaire du raisonnement : ce qu'il lisait dans les livres avait pour lui une valeur tout à fait absolue, non cette portée relative ou d'appréciation qui serait née de la discussion. En un mot, de Trappé fut pendant toute sa vie un admirable sujet de dix-sept ans. Sa mémoire était bonne et son cœur excellent ; il éprouvait le besoin irrésistible de communiquer ses pensées, ses vues, ses réflexions, et il n'a jamais eu le courage de le faire de bouche à bouche ; c'est pour ce motif qu'il les a écrites et fait imprimer, avec des redites, des retouches,

en un mot de dix façons diverses. Il a essayé de la philosophie comme un bon collégien, de la politique comme on en fait en rhétorique, des poésies où l'on remarque entre des vers lieux-communs plusieurs tirades admirables. Il a aussi fait de la morale, de même que dans le genre romantique et quelques essais de pièces de théâtre. En un mot, le baron de Trappé serait devenu un auteur de premier ordre si ses études avaient été poussées jusqu'au bout sous les yeux de professeurs habiles, si surtout il avait pu, dans le commerce du monde, apprendre la connaissance si nécessaire du cœur humain : ne connaissant que sa propre personne et n'ayant de relations extérieures que très rarement et comme à la dérobée avec son épouse, que cependant il aimait tendrement mais qui, pour le dire en passant ne pouvait pas suffire à lui donner les leçons nécessaires d'expérience sociale dont il avait si besoin pour apprendre à bien connaître le cœur humain, il est resté stationnaire alors qu'encore il n'était qu'au début de la belle carrière que ses talents innés lui promettaient.

Le baron de Trappé est mort le 4 septembre 1832, à l'âge de 70 ans environ, à sa campagne de La Plante près de Namur où il s'était retiré depuis une dizaine d'années. Il était chevalier du Phénix et membre de plusieurs académies et sociétés savantes.

Il a, paraît-il, commencé sa carrière d'auteur vers l'année 1790, c'est-à-dire à l'âge de trente-cinq ans, par un *Discours en vers sur l'Athéisme*, qui fut publié en l'an X, sous le pseudonyme de Citoyen Epprat (Trappé) ; brochure in-8°, de 8 pages, soi-disant imprimé à Rome, à l'imprimerie du Vatican : cet opuscule a beaucoup de beaux vers. — 2°. Portrait fait avant la révolution, formant une réponse à une pieuse épître d'un Pierlot que je ne nomme nulle part, mais que je nommerai s'il veut ; 4 pages en vers ; in-8°, sans date. — 3°. Lettre impartiale (contre le serment à prêter à la Constitu-

tion consulaire).—4°. Suite à la lettre impartiale, 7 pages in-8°. — 5°. Lettre ou petit Catalogue littéraire; 8 pages in-12°: C'est un jugement sur quelques littérateurs liégeois. — 6°. Catalogue de plusieurs auteurs du ci-devant Pays de Liège et de quelques auteurs étrangers qui y ont résidé depuis 1760, pour servir au tableau de sa littérature pendant l'époque citée; 11 pages in-12°; an X: c'est une suite de l'opuscule précédent. Nous nous croyons en devoir d'en extraire les jugements qu'il donne sur l'abbé de Feller et sur soi-même:

« FELLER. Cet auteur joint le savoir à « une logique solide et subtile; il pense « avec énergie; son style mâle rend bien « ses idées. Il est difficile de ne pas laisser « apercevoir qu'on a été sous les étendards de St. Ignace. Je ne dis pas que « c'est un mal; mais des ennemis ont prétendu que cet auteur, si recommandable « d'ailleurs par ses talents, son zèle, son « courage, avait quelquefois dépassé les « bornes des systèmes. »

« T. (TRAPPÉ) Celui-là a donné un volume de Variétés littéraires, dans lequel, outre les fautes d'impression il se trouve des fautes d'incorrection, appartenantes à l'auteur. Au milieu de ces taches, on aperçoit des traits, des morceaux tout entiers, qui décèlent une portion de talent bien rare. C'est un mélange: je compare en général les ouvrages de cette nature à des arbres qui demandent à être élagués. Quelques articles peu philosophiques de ce mélange pourraient attirer à l'auteur des désagréments de plus d'un genre; nous l'invitons à y prendre garde. »

« EPPRAT (Pseudonyme de Trappé). « Sans vouloir hasarder mon jugement, je soupçonne que c'est l'auteur des Variétés. « Il est possible que je me trompe. Je connais deux morceaux signés Epprat. « Un discours en vers (sur l'Athéisme), « dans lequel il y a du jugement et de l'imagination, de la logique et de l'esprit; « et un morceau inséré dans une gazette,

« dont la bouche annonce une profonde « sensibilité. »

7°. Teudimer ou la monarchie espagnole, suivi de Guillaume le conquérant; d'Agenor et Zélie, drame; d'un essai en trois chants sur la Fronde et de plusieurs autres pièces tant en vers qu'en prose; par De Gelozan (Pseudonyme de: de Lozange), du département des forêts. Bruxelles, 1805; vol. in-8°, de 264 pages: Teudimer et Guillaume le conquérant sont des contes. Le volume est terminé par un chapitre de Variétés, renfermant des pensées philosophiques; une imitation du: *Super flumina Babylonis*, en vers; une autre de l'épisode de *Cacus*, de Virgile, en vers; la mort d'Adam, en vers; le cadran, en vers; une traduction en vers d'un passage du cinquième chant de l'Enéide; toujours amour, ou l'Amour caméléon, en vers; une imitation en vers de l'épithaphe de Chevret; des mélanges littéraires (pensées, réflexions); une imitation de Catule.

8°. Supplément aux Variétés littéraires du citoyen T., né à Liège. Paris, an X; vol. in-8°, de 81 pages: C'est un recueil de pensées et de bons mots qui quelquefois ne signifient rien. A la fin se trouve une répétition du Discours sur l'athéisme.

9°. Variétés en vers et en prose, par M. de Trappé, membre de la Société de littérature de Bruxelles; Bruxelles, 1808, in-8°; 191 pages. Ce petit volume renferme d'excellentes pièces de vers, des odes, des contes, des satires, des fables. Il est terminé par des compositions en prose. Il y a, comme dans les œuvres précédentes, plusieurs morceaux qui avaient déjà été imprimés. Nous donnons la nomenclature des nouveaux: Léon-le-grand; le sac de Troie; fragment imité du Paradis perdu de Milton; réponse d'un représentant du peuple à un ami (*superbe peinture de la terre*); à M^r N. (1788); dialogue entre un européen et un américain; crainte de Dieu (ode); la fin du jour; retour à sa campagne; la belle qui n'a pas encore aimé; le solitaire infortuné; imita-

tion du début du poëme des jardins de Rapin; morceaux imités de l'Iliade; songe; le vrai poëte; délices champêtres; le chien d'Ulysse; à un ami partant pour un long voyage; la paix (ode); à mon médecin; l'abeille; le lion égoïste et la crapaud, fables. Le véritable honnête; à M. Comhaire; Dieu; la vérité; parallèle; qu'est-ce que le génie? sur Milton; quinze épigrammes; réflexions et pensées en vers; Jérusalem rebâtie, en prose ainsi que les pièces suivantes: Amélie ou les dangers d'une première passion (treize lettres); Trazès; discours sur le duel; de la liberté de la presse; sur la religion naturelle; pensées; réflexions et sentiments (beaucoup de répétitions).

10°. Variantes de Léon-le-Grand et de quelques autres ouvrages; par M. de Trappé. Bruxelles, 1808, in-8°, 13 pages.

11°. Mélanges philosophiques, par de T.....; Paris, 1818, in-8°, 96 pages. Cette brochure renferme, outre plusieurs morceaux déjà publiés: Constitution de 1815; pensées; parodie de 1791; petit dialogue sur le suicide; lettre sur le spectacle; le pauvre de Ste. Gudule; promenade; déficit; à un peuple voisin; fragment d'une lettre de Londres; impartialité; Montesquieu; guerres civiles.

12°. Le Baron de Trappé avait en outre composé d'autres manuscrits très nombreux et très volumineux qu'il n'avait pas fait imprimer. Dans son testament il légua une forte somme destinée à rémunérer les peines de trois savants, un ecclésiastique bon théologien, un jurisconsulte expérimenté et un littérateur, qui seraient chargés d'examiner tous ses écrits et de désigner ceux qui seraient dignes de voir le jour, ordonnant à son neveu et son héritier, le Baron Armand-Charles-Herman-Joseph Van den Steen de Jehay, de les faire imprimer sous le titre de ses Oeuvres. De cette compilation virent 2 volumes in-12, le premier de 432 pages, le second de 358, et intitulés: Productions diverses, morales, politiques et littéraires, par le Baron de Trappé; seconde édition, cor-

rigée et augmentée; Namur, 1829 (cependant cette impression n'a été faite qu'après 1832). Nous allons donner la table des pièces nouvelles. Tome I: Réponse aux doutes d'un philosophe, avec deux suites; lettre de 1789, à M. le comte de M.; civilisation; le pour et le contre du même sujet; servitude; paix générale; la voix du peuple; révolution française; coup d'œil sur la révolution de Liège; esprit du dix-huitième siècle; esprit du dix-neuvième siècle; congrès; l'Amérique à sa découverte; l'Espagne; sur les connaissances du peuple; les jardins; réflexions sur l'éducation; réflexions sur différentes matières; traite des nègres; l'apocalypse; cloches; méditations diverses; le songe de la vie; réponse supposée à J.-J. Rousseau sur quelques passages de ses confessions; diverses pensées religieuses; tolérance; culte; vérité dont on doutera; coup d'œil sur Rome ancienne; coup d'œil sur Rome en 1780; fragment d'un discours; nouvelles du plus haut intérêt; progrès des lumières; pouvoir de l'opinion; sur Louis XI; liberté d'écrire; puissances humaines; jury; dimes; conscription; maires; juges de paix; chasse, grain; récolte; doute et embarras; mendicité; gouvernement; suppression des couvents; sur Voltaire; sur la satire de Boileau; examen de la Veuve de Malabar; examen de Figaro; sur Feller; esprit humain; esprit de l'homme; bons mots; réflexions sur l'apologue; réflexions sur la littérature; critique; musique; style épistolaire; automne; épreuve du talent; projet de comédie; pensées; réflexions et maximes détachées, anecdotes, etc. — Tome II: Argument des poésies sacrées; la justice éternelle; Dieu; Dieu dans les Alpes; naissance du printemps; le lever de l'aurore; épître; sur la paix de Campo-Formio; dithyrambe sur la paix; strophe à un guerrier pacificateur; sur la fin d'une guerre; sur la paix générale; à M^r M. (1788); réponse d'un tyran sur la royauté; dialogue entre Clytemnestre et Oreste; description d'un combat; entrée de Henri IV

à Paris; essai sur la Fronde; fragment sur la Fronde; Mahomet, conte allégorique; vers sur Rome; stance allégorique; allégorie sur feu le Dauphin; l'amitié et la chicane; l'intérêt et l'envie; la vérité, son triomphe, sa rareté; définition du génie; définition de la fausse philosophie; l'arrière-saison; le feu du villageois; à ma retraite; voyage vers le temple de l'amour; description d'un jet d'eau; promenade poétique; le cheval de bataille; le dragon; la mine; la tempête; poésies sur divers personnages de la fable ou de l'histoire; songe; pensées diverses; poésies légères; Sartange, anecdote sentimentale; réimpression de Teudimer, sous le titre de: Pélage ou la monarchie espagnole.

Nous ne pouvons terminer cet article sans ajouter le jugement que la Galerie historique des contemporains porte sur ce personnage extraordinaire: « Ses Mélanges, « son jardin anglais et quelques autres ouvrages l'avaient déjà fait connaître avantageusement du public, lorsque ses œuvres réunies sous le titre de Productions diverses parurent en 1819, Liège, 3 vol. in-12, et lui méritèrent l'honneur d'être mis au nombre des Belges qui cultivent la littérature française avec le plus de succès. Une philosophie douce et conciliante, des sentiments exprimés avec noblesse et souvent avec originalité; voilà surtout ce qui rend attachante la lecture des vers et de la prose de cet auteur. »

Notes communiquées par M^r LE COMTE XAVIER VAN DEN STZEN DE JENAY, petit-neveu du baron de Trappé. — Le même: Essai historique sur l'ancienne cathédrale de St. Lambert, à Liège, 297. — Traditions. — Galerie des contemporains, VIII, 380. — Les différentes œuvres du Baron de Trappé. — Narva, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 756.

TRAUSCH, *Valentin*, né à Fischbach, le 7 novembre 1784, était fils de Philippe Trausch, directeur du haut-fourneau de Fischbach, et d'Angélique Gonneringen. Le jeune Trausch alla faire ses études gymnasiales aux collèges de Munster-Eifel et de Cologne, puis sa première année

de théologie au séminaire de Trèves et les deux suivantes à celui de Metz où il obtint la prêtrise pendant les quatre-temps d'avril. Nommé peu de temps après vicaire à Bitsch, puis desservant à Bittbourg, il passa ensuite directeur du petit-séminaire de Luxembourg. Au commencement de 1814 il fut désigné curé primaire à Grevenmacher où il se distingua de la manière la plus éminente, aiasi qu'il l'avait déjà fait dans ses positions précédentes, par son esprit de tolérance éclairée, comme par sa science profonde.

En septembre 1817 le Gouvernement appréciant ses grands talents lui conféra la chaire de philosophie attachée aux cours supérieurs de l'Athénée de Luxembourg. C'est là que l'abbé Trausch eut l'occasion de développer ses connaissances transcendantes au point qu'il ne tarda pas à acquérir la réputation d'être un des meilleurs professeurs de cette branche si importante des connaissances spéculatives; et le nombre des bons élèves qu'il a fournis à la faculté des lettres près des universités du royaume des Pays-Bas est une preuve péremptoire des mérites de l'habile professeur. Comme il n'avait rien plus à cœur que de former des hommes qui pussent faire honneur à l'établissement qui les avait livrés, il résolut de faire imprimer le sommaire de ses différents cours pour servir de guide dans les développements qu'il donnait suivant les usages académiques il donnait oralement ou d'après ses cahiers manuscrits, et il publia dès l'année 1818 les quatre manuels dont nous allons copier les titres: 1^o Anthropologiæ psychologiæ prima initia, ad usum scholarum Athenæi luxemburgensis. Luxbrg, J. Lamort; 57 pages in-8^o. — 2^o. Institutionum metaphysicarum prima initia; Luxbrg, J. Lamort; 105 pages in 8^o. — 3^o. Theologiæ naturalis prima præcepta; 14 pages in-8^o. — 4^o. Philosophiæ moralis prima lineamenta; Luxbrg; J. Lamort; 77 pages in-8^o.

Il professait la philosophie de Kant, et pendant les dernières années de sa

vie il renonça même à ses propres manuels pour suivre ceux de Mathiæ et d'Aschenbrenner, parce qu'il les trouva meilleurs.

Nous devons enfin à M. l'abbé Trausch : 5°. *Ræser Columbani Institutiones metaphysicæ quas nonnullis mutationibus additionibusque usui auditorum suorum denovo imprimi curavit Trausch*; in-8°; Luxembourg, 1829.—6°. Une traduction des œuvres de Snell.—7°. Un grand nombre de discours.—8°, enfin, ses adieux comme curé primaire de Grevenmacher.

L'abbé Valentin Trausch était membre correspondant de l'institut royal des Pays-Bas. Il est mort à Luxembourg, le 16 mars 1840, et fut suivant ses désirs inhumé au cimetière de Hunsdorf, commune de Lorenzweiler, endroit qu'il avait choisi pour sa sépulture parce qu'il y avait acquis une petite propriété qu'il avait prise en affection et dans laquelle il allait passer ses vacances.

Renseignements de famille.—Souvenirs contemporains.—Nanna, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 183 et 194, sq.—Notes de M. le Professeur Engling.

TRITTHEIM ou *Tritthenheim*, Jean de, du nom de son village natal — situé sur une espèce de péninsule, rive gauche de la Moselle, — est né le 1^{er} février 1462, fils de Jean, dit de Heidenberg et d'Elisabeth de Longuich, non Longwy comme quelques auteurs l'ont avancé en confondant un nom avec l'autre.

Les parents de Jean de Trittheim étaient très pauvres, ce qui obligea celui-ci à devenir le fils de ses propres œuvres. Doué de grandes dispositions pour l'étude il employa d'abord toute son application à se faire des amis et des protecteurs capables de le mettre en position de suivre les écoles de Trèves, ensuite les universités de Cologne et de Heidelberg.

Un jour de vacances, c'était au mois de février 1482, pendant qu'il se rendait chez un de ses oncles à Heidenberg,

il fut surpris par une averse de neige qui le força à se réfugier à l'abbaye des Bénédictins de Sponheim près de Creuznach. Comme il prit cet événement pour un avertissement du ciel il se décida pour la vie religieuse et fit dès le jour de la Conception de l'année suivante, 1483, sa profession dans l'ordre de St. Benoît. Huit mois plus tard, l'abbé Jean III de Kolnhausen étant mort il fut élu à sa place et prit le nom de Jean IV.

La bibliothèque de son abbaye de Sponheim ne se composait que de quarante-huit volumes à l'époque de son entrée en fonctions; et il la porta, pendant les vingt-trois ans qu'il gouverna cette maison, jusqu'au chiffre de deux mille volumes, tant imprimés que manuscrits. Les ouvrages dont il l'enrichit, pour ainsi dire exclusivement à ses propres frais, il les choisit tous parmi les plus importants; et ce qui plus est il eut la patience de les lire tous d'un bout à l'autre.

La grande réputation de science que Jean de Trittheim s'était acquise attira près de lui un grand nombre de savants, de princes et de personnages marquants; et le pieux abbé, tout adonné à l'étude justifia amplement l'intérêt que de toute part on lui donnait, par les savants ouvrages qui sortaient de sa plume.

En 1503 Joachim I^{er}, électeur de Brandebourg, qui lui-même était très instruit, l'invita à se rendre à Francfort sur Mein où il avait convoqué une diète, et se montra charmé d'avoir eu l'occasion de faire sa connaissance personnelle. De son côté l'empereur Maximilien I^{er} l'engagea à venir le voir à Cologne, l'entretint longtemps et lui fit des présents très considérables.

Lorsqu'en 1505 Jean de Trittheim s'absenta une autre fois de son abbaye, quelques-uns de ses religieux, mécontents de la rigidité avec laquelle il faisait observer la discipline de l'ordre, complottèrent contre lui et donnèrent lieu à une espèce d'émeute dans le monastère. L'abbé, qui n'entendait pas gouverner par la violence,

résolument à la nouvelle de ces attentats, de se tenir éloigné de sa maison, afin de donner aux moines rebelles le temps de se reconnaître et de réparer leurs fautes. Il profita de cette circonstance pour se rendre à Berlin où il séjourna pendant neuf mois, s'occupant à donner à l'électeur des leçons de grec et de latin ainsi que de mathématiques; et il contribua entretemps beaucoup à l'érection de l'université de Francfort-sur-l'Oder. Comme après cette absence le repos n'était pas encore entièrement rétabli dans l'abbaye de Sponheim il se décida à l'abandonner définitivement et accepta la crosse abbatiale de St. Jacques, à Wurtzbourg, qui lui était offerte: il poussa même l'abnégation si loin qu'il laissa sa bibliothèque particulière à Sponheim, comme un souvenir de son attachement à cette abbaye dans laquelle il avait prononcé ses vœux.

Pendant qu'il était à Wurtzbourg l'abbé Jean de Tritheim ne fut pas oisif. Il continua ses études favorites, collecta une nouvelle bibliothèque et composa encore plusieurs ouvrages importants. Il continua en outre une correspondance littéraire suivie avec l'électeur de Brandebourg et mourut le 3 décembre, d'autres disent le 13 novembre, fête de Sainte Lucie, 1516, à l'âge de 54 ans. On voit encore dans l'église abbatiale de Wurtzbourg la dalle qui porte son épitaphe:

Anno Domini M. D. XVI. ipso die S. Lucie obiit Venerabilis Pater Dominus JOANNES TRITHEMIUS, Abbas hujus Cœnobii.

De Hontheim rapporte une autre épitaphe de ce grand homme. Nous la copions également:

HANC MERUIT STATUAM GERMANÆ GLORIA
[TERRE
ABBAS TRITHEMIUS, QUEM TEGIT ISTA
[DOMUS.
QUAM FUERIT LITERIS SIMUL ET PIETATE CE-
[LEBRIS,
ADMIRANDA SUI DANT MONUMENTA STYLI.

ARGUIT HOC ETIAM MULTORUM GRATIA RE-
[GUM,
EX QUIBUS IMPRIMIS MAXIMUS ARMILIUS,
MAXIMUS ARMILIUS, ROMANI GLORIA SCEPTI,
[TRI,
QUI FUIT AUSTRIACÆ CLARA PROPAGO DOMUS.
HUJUS MAGNIFICA FUIT ACCEPTISSIMUS AULA:
ET PRIMUM TRIBUIT DOCTA CATERVA LOCUM.
ABSIT SUSPICIO DE DÆMONIS ARTE MAGIA,
CONTRA QUAM MAGNUM SCRIBERE COEPIT
[OPUS.
UT VIVIT FAMA, SIC VIVAT MENTE BEATUS,
ET VIDEAT SUMMI COELICA REGNA DEI.

On voit encore dans le village de Tritenheim la hutte dans laquelle ce savant a vu le jour, et l'on conserve dans le même village deux de ses portraits. Sur l'un il est représenté comme abbé: on y lit l'inscription qui suit: « JOHANNES TRITHEMIUS « abbas Spontheimensis et S^t Jacobi Wir- « ceburgi, Ordinis S^t Benedicti, Zelator « ardens, et ejusdem reformator præcipuus. « Natus 1462, Patre ex Heidenburg, matre « Elisabethâ ex Longovico, obiit 1516. » Ce portrait fixe une Madone, et de sa bouche sort un cartouche portant ces mots: « ora pro Joanne Trithemio Sancta Maria « Virgo. »

L'auteur du manuscrit des Viri illustres a consacré à Jean de Tritheim le peu de lignes qui suivent: « Joannes Trithemius « Abbas Spontheimensis, ortus ex Tritheim « pago Ducatus Luxemburgensis pro ma- « ximâ parte, unde et frequens Luxem- « burgi apud Christophorum Marchionem « Comitum Sponheimensem. »

Tritheim a composé un grand nombre d'ouvrages très importants dont une partie a été imprimée tandis que plusieurs sont restés manuscrits. Nous allons citer les titres des uns et des autres: A. MANUSCRITS: 1°. De la conduite des Religieux selon la règle de St. Benoît. — 2°. De l'origine et des grandes actions des ducs et des rois Bretons. — 3°. De l'origine des Romains. — 4°. La succession des évêques de Wurzburg. — 5°. Catalogue des évêchés de la Chrétienté. — 6°. His-

toire de la fondation et de la réforme de l'abbaye de St. Jacques des Ecosais, à Wurzbourg. — 7°. Chronique de Lambert, moine de Harsfeld, Ordre de St. Benoît au Diocèse de Mayence. — 8°. La Bibliothèque de Luxembourg possède enfin un ouvrage manuscrit de l'abbé Jean de Tritheim. Ce volume, in-12 et sur papier, porta la date de 1588, et est suscrit : Tritheimii abbatiss liber de Statu et ruinâ monastici ordinis.

B. OUVRAGES IMPRIMÉS : 9°. De origine Francorum. — 10° Opera pia et spiritualia; vol. in folio. — 11°. Catalogus scriptorum ecclesiasticorum et illustrium in Ecclesiâ Virorum; in-4°. — 12°. Commentaria in Regulam S^{ti} Benedicti; in-12°. — 13°. Antipalus maleficiorum; in-12°. — 14°. De Viris illustribus ordinis Sancti Benedicti; in folio. — 15°. Polygraphiæ libri VI; in-4°. — 16°. La clef de la polygraphie, ou manière d'écrire en chiffres d'une façon qui ne peut s'expliquer que par le moyen de la clef. — 17°. Chronicon cœnobii Hirsaugiensis. — 18°. Annales Hirsaugiensis.

Tritheim a également écrit, à la prière du marquis de Brandenbourg, ces livres devenus fameux à son époque, qu'il intitula *Steganographia*, et qui donnèrent occasion à Charles de Bonille, très subtile théologien qui lut ce traité dans le cabinet même de l'auteur, de l'accuser de magie. Ce théologien ayant écrit son sentiment à un conseiller du roi, qui depuis devint évêque d'Orléans, le bruit se répandit bientôt que l'abbé Jean de Tritheim était magicien. O tempora!!! Mais plusieurs savants de l'époque prirent la défense de l'abbé et eurent le bonheur de réussir, à cette époque de si désolante mémoire pour les progrès de l'esprit humain!

Il est certain que Tritheim fut un des hommes les plus savants, des plus profonds et des plus curieux de son siècle. Son érudition était presque universelle; mais sa sagesse et sa piété l'égalait. Son zèle pour le maintien du bon ordre dans les monastères réformés et pour intro-

duire la réforme dans ceux qui ne l'étaient pas, paraît dans beaucoup de passages de ses œuvres.

Viri illustres, I. N° 31.—BASSON, *Eiffia illustrata*, III, II, 1, 828, sqq.—v. STRANDBAC, *Mosclstrom*, 243, sqq.—D. CALNET, *Histoire de Lorraine*, II, colonne 933, sqq; et *Biblioth. lorrainc.*—CLAUDE, *Catalogue de la Biblioth. de Luxembourg*, 257, 264, 354, 376, 389, 447, 498.—NANVA, *Catalogue de la Biblioth. de Luxembourg.*—BRUNOLET, VIII, 196.—AN HORTHAIS, *Histor. Trevir. diplomat.*, II, 335; et *Prodromus Histor. Trevir.* 513, 1192 et 1206, sq.—*Chronique de Trèves; journal*, année 1890, p. 93.—MOASST, VI, 808; et IX, 890.—COUVRIN, *Encyclopédie moderne*, XXII, 472.—*Biographie universelle*, XLVI, 551, sqqq.

TYNNER, *Sébastien de*, est né à Pfortzheim au marquisat de Baden. Le manuscrit des *Viri illustres* donne sur lui les notions que nous allons transcrire : « 1632. Sebastianus Tynner oriundus qui-
« dem ex marchionatu Badensi, sed uxore
« Maria ab Hochstein Luxemburgense et
« domicilio a puero indè quasi etiam Lux-
« emburgensis, ac marchionum Badensium
« satrapa Unseldingæ, tandemque dominus
« in Hollenfeltz, necnon aliquando capi-
« taneus, inter plurima pia opera funda-
« vit unâ cum conjuge tres bursas in se-
« minario Luxemburgensi, sepultus in
« Mariæ-Valle. »

Il avait épousé, vers 1593, une dame du nom de Marie, que l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* dénomme de Hochstein ou Hohenstein, avec laquelle il vécut trente-cinq ans, sans laisser postérité. Sébastien de Tynner résidait au château de Hollenfeltz et il y est mort vers 1633; Sa femme était décédée en 1628: l'un et l'autre de ces époux ont été inhumés au monastère de Marienthal.

Par testament du 8 mars 1633, daté de Luxembourg, Sébastien de Tynner consolida la donation de trois mille deux cents écus du Pays, ou sept mille six cent quatre-vingts francs, monnaie moderne, que déjà il avait projetée en 1628, de concert avec son épouse, en faveur du séminaire futur à annexer au collège des Jésuites à Luxembourg, pour

trois boursiers pauvres, nés dans la seigneurie de Hollenfeltz, laquelle comprenait les villages de Hollenfeltz, Nospelt, Greisch, Bour, Dondelange en partie et Reckingen, se destinant à l'étude de la théologie et déjà parvenus en syntaxe, à moins que l'un ou l'autre n'eût pas les moyens suffisants pour arriver jusque dans cette classe gymnasiale : dans ce dernier cas la collation, dont le fondateur a réservé le droit à ses successeurs seigneurs de Hollenfeltz, pouvait avoir lieu pour un an et être renouvelée si le titulaire se rendait digne de ce bienfait par sa conduite, son ap-

plication et ses progrès. Jusqu'à ces derniers temps les comtes de Brias, derniers seigneurs féodaux de Hollenfeltz ont exercé ce droit de collation pour la fondation en question dont le capital ne fut jamais entièrement réalisé. Aujourd'hui ce capital est de 6652 francs, 20 centimes, au revenu de francs 317, et 46 centimes, qui sont donnés à un seul boursier.

Viri illustres, III, N° 225.— PAQUET, 63.— NANA, Dissertation sur les bourses d'études attachées à l'athénée de Luxembourg, X et XVIII, sq.— Les livres des feux; msserts.— Mémorial légial. et administratif du Grand-Duché, 1848, 667.

U.

UNGESCHUCK, ou *Ungeschick*, Antoine, greffier du Conseil provincial de Luxembourg, vivait pendant le dix-huitième siècle.

Ce personnage qui avait des connaissances très étendues, s'est beaucoup occupé de nobiliaire et d'art héraldique. La Bibliothèque de Luxembourg possède de lui, en manuscrit : 1°. Seize fardes in-folio, intitulées : Ungeschuck Antonii Luxemburgensis Dictionarium heraldicum, collectum aō 1760—1765 : C'est un recueil d'armoiries, découpées et réunies par ordre alphabétique, ainsi que de fragments d'arbres généalogiques. — 2°. L'art héraldique ou du blason, 1764, volume in-folio, qui semble avoir été composé en compagnie avec le notaire Pierret (v. son art.), à en juger par l'écriture, puisque la main de chacun de ces deux personnages y est clairement reconnaissable, tant dans le texte que dans les corrections marginales.

Il est à croire qu'Antoine Ungeschuck était né à Luxembourg ; peut-être aussi à Bivange près de Roeser. Il avait des propriétés à Haslange où l'on voit encore un cadran solaire fait par lui, incrusté

dans l'appui d'une fenêtre et portant son anagramme, A et U entrelacés, avec une légende latine, difficile à déchiffrer.

CLASEN, Catalogue de la Biblioth. de Luxembourg. 264, 494. — Renseignements recueillis.

USELDANGE, Robert ou Robin d', est un de ces seigneurs féodaux oubliés aujourd'hui mais dont la position était importante à l'époque où ils ont vécu. L'auteur du manuscrit des Viri illustres lui a consacré les trois lignes que nous allons transcrire : « 1304. Robinus seu Robertus « de Unseldingen, ex Esch generatus, se- « neschallus Comitatus Luxemburgensis, « sepultus in Mariæ valle, cujus monasterii « fundationem auxit. »

Ce passage, tel court qu'il est, nous offre une difficulté sérieuse qu'il ne nous est pas donné de résoudre : Nous y lisons en effet que Robin d'Useldange était *ex Esch generatus*. Ces mots signifient-ils simplement que ce personnage serait né dans cette localité ou au château de ce nom ; ou bien, ce qui nous paraît plus vraisemblable, qu'il appartenait à la maison noble d'Esch ? Mais dans ce dernier cas

encore, comment serait-il devenu seigneur d'Useldange dont il aurait adopté le nom patronymique, puisqu'à cette époque Useldange avait aussi sa famille seigneuriale dans laquelle nous trouvons encore en 1259 Nicolas d'Useldange qui donna sous le sceau de Henri II, comte de Luxembourg, sa dime d'Encherange au monastère de Bonnevoie. Si donc notre Robert d'Useldange descendait de la famille d'Esch il faudra bien l'admettre comme fils puiné d'un autre Robert seigneur d'Esch, et d'Irmengarde son épouse, lequel dernier ne paraît plus dans les annales après 1265, tandis que son fils aîné, Joffroy se titrait en 1266 de seigneur d'Esch. Dans ce cas ce personnage portait: de gueules, à cinq fasces d'argent, qui est d'Esch ancien. Si au contraire il descendait des seigneurs d'Useldange il devait avoir: fascé d'argent et de gueules, de six ou de neuf pièces; et alors il aurait été fils de Nicolas, seigneur d'Useldange, dont il a été question plus haut.

Mais encore la difficulté est accrue par un passage de Pierret où il est dit que ce même Robert avait adopté pour armes celles d'Useldange que nous venons de blasonner, plus une bande d'azur, chargée de trois sautoirs abaissés d'or, brochant sur le tout. Cette addition d'armes a une signification, un motif; et pour nous, nous l'attribuons à la substitution qui aurait été faite d'un cadet d'Esch dans la seigneurie d'Useldange, éteinte dans la personne de Nicolas d'Useldange. Telle est, à notre avis, l'interprétation que l'on doit proposer à défaut de renseignements plus

positifs, pour expliquer le passage des Viri illustres que nous commentons.

Quoiqu'il en soit, Robin ou Robert, seigneur d'Useldange a dû être un personnage très marquant puisque pendant sa longue carrière il est intervenu aux actes les plus importants concernant le Pays, et qu'il a été jugé digne par nos comtes d'occuper les fonctions de sénéchal du Luxembourg. Il avait épousé Aleyde ou Hadeline de Mersch, vraisemblablement petite-fille de Thierry, seigneur de Mersch (v. son art.) et fondateur du prieuré des dames dominicaines de Marienthal. Comme ce dernier, Robert contribua à enrichir ce monastère dans lequel lui et sa femme trouvèrent leur sépulture et la courte mention qui suit dans son nécrologe: 6. Kal. Junij. obiit Robinus de Useldingen. — 7. Kal. Junij Obiit Aleydis dna de Useldingen; sans ultérieure indication d'année.

Robin d'Useldange, dont nous croyons inutile de rapporter les actes particuliers, paraît depuis 1263 jusqu'en 1310: il jura la promesse de nos comtes de garder les privilèges de Luxembourg, apposa son sceau à différents contrats de seigneurs à seigneurs, reprit ses terres des dynastes-suzerains de Luxembourg, fut dénommé arbitre pour arranger les difficultés surgies entre ces derniers et les comtes de Bar, se cautionna pour eux, etc., etc.

Viri illustres, III, N° 184. — BEATHOULT, passim. — PIERRET, III. — Notes d'études. — UNGERSCHUCK.

UOLD; v. DAUN, Uold de.

V.

VALDERODE ou Vallerode, Jean de, dit aussi d'Eckenstein, né à St. Vith, est mentionné comme suit par l'auteur du manuscrit des Viri illustres: « Joannes de Valderode vitensis, appellatus ab Eck-

stein, a Fernando II eum nobilitante cui «nti et Fernando III consiliarius aulicus «imperialis et expeditor latinus referen- «dariusque in Consilio Caesaris intimo.» Ce personnage, sur lequel nous n'avons

aucun renseignement ultérieur à noter est mort en 1652.

Viri illustres, III, N° 254. — *Beatholst*, VIII, 196, sq. — *Pizant*, I, fol. LXXVI.

VALDERODE, ou *Vallerode* et *Walderode*, *Pierre de*, est encore, comme le précédent, un de ces personnages luxembourgeois sur lequel nous ne possédons de donnée que la trop courte mention, sans date, que l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* fait de lui : « Petrus Walderode, « vitensis, canonicus Ecclesiæ Metropolitanae Cameracensis, archidiaconus. »

Les archives du Conseil provincial de Luxembourg renferment une copie de Lettres-patentes du 25 avril 1736, qui confèrent à Jean-Henri Wallerode le grade de chevalier. S'agirait-il ici d'un parent de Pierre? et ce dernier était-il frère de Jean qui précède?

Viri illustres, I, N° 113. — *Reg. aux commissions*, 1107, p. 103, aux archives du Conseil provincial de Luxembourg.

VALENTINY, *Pierre-Jérôme*, fils de Henri Valentiny, et de Barbe Kalbusch, est né à Holler, commune de Weiswampach, le 30 mars 1773.

Dès son enfance le jeune Valentiny témoigna une grande propension pour l'état ecclésiastique, et il s'y serait préparé déjà pendant sa jeunesse si ses parents y avaient consenti. Il avait, en effet, atteint sa dix-huitième année lorsqu'il parvint à persuader à son père de le laisser suivre la carrière pour laquelle il se sentait une vocation absolument décidée. Après avoir étudié pendant quelque temps chez le curé d'Ourth, il se rendit à St. Hubert où il acquit beaucoup d'habileté dans la langue latine. Entré au séminaire de Cologne il y obtint la prêtrise en 1796, cinq ans seulement après qu'il eut commencé ses études. Comme on était alors à l'époque de la persécution contre les prêtres qui refusaient de prêter le serment républicain, Valentiny crut prudent de ne point revenir dans son pays où déjà il avait été pour le même motif exposé à des désagréments, et se

retira dans un village près de Cologne où il demeura cinq ans occupé à l'enseignement des enfants d'un fermier et à compléter pour lui-même ce que la rapidité ou le superficiel de ses propres études pouvait laisser à désirer. Après le concordat il retourna dans ses foyers et fut nommé vicaire à Basbellain, où il s'occupait en outre à instruire des jeunes gens pour les préparer à l'étude des humanités, parce que l'habitude qu'il avait prise de l'enseignement, de 1796 à 1801 avait en quelque façon changé cette habitude en une passion. Il était tranquillement occupé à remplir ses devoirs comme vicaire et à donner le reste de son temps à ses élèves lorsque, ayant eu un différend avec son curé celui-ci l'accusa avec tant d'insistance que le pauvre vicaire finit par se trouver à la veille d'être arrêté et voir instruire contre lui. Mais, averti à temps il s'esquiva vers le Rhin où il resta jusqu'après le décès de son persécuteur. Revenu dans sa patrie il reprit son vicariat et recommença ses cours qui étaient suivis avec avidité, à tel point qu'il avait quelquefois jusqu'à soixante auditeurs et plus, qui écoutaient ses leçons linguistiques, de Philosophie et de Théologie. Cette vie, toute d'action, il la continua jusqu'en 1822 où il fut nommé curé de la succursale de St. Joseph à Bastogne où quelques uns de ses élèves voulurent le suivre. Transféré en 1828 à la cure de son endroit natal il continua, et jusqu'à la fin de ses jours à occuper tous ses moments à remplir avec zèle, dignité et désintéressement ses devoirs pastoraux, ainsi qu'à former des jeunes gens pour recevoir les ordres. L'institution du collège philosophique de Louvain avait trouvé dans le curé Valentiny un adversaire décidé.

Il avait atteint sa 66^e année lorsqu'il est mort, le 25 mai 1838, après avoir fait pour ainsi dire l'éducation entière de plus de quatre cents jeunes gens qui furent tous prêtres, et d'un grand nombre d'autres qui se sont fait une belle carrière dans le monde.

Etat civil. — *Enclume*, Die Luxemburger Glaubensbekenner, 127, sqq.

VALFROY, St.; v. WALFROY, St.

VANDER NÔOT, *Jean-Théodore*, appartenait à l'ancienne famille de ce nom, connue dès l'année 1339 dans la personne d'Ingelbert qui avait épousé Marie Vele et habitait Bruxelles. Vander Nôot blasonne : d'or à la coquille de sable ; heaume doublé de gueules et liséré d'or ; cimier : un buste de carnation habillé d'or. Ingelbert Vander Nôot laissa deux fils, Wauthier, écuyer et échevin de Bruxelles en 1350, ainsi que Gerelin qui vivait encore en 1387. Wauthier Vander Nôot retint les armes franches de son nom et Gerelin comme cadet y ajouta pour brisure une étoile d'or à six raies placée au centre de la coquille. Cette famille, dont la branche aînée fut titrée de Baron de Carloo, etc., continua à résider en Brabant jusqu'à ce qu'un cadet à la onzième génération vint s'établir dans le Luxembourg, à Ettelbruck d'abord, où elle florissait vers le milieu du dix-septième siècle dans la personne de Henri Vander Nôot, époux de Catherine Paris, laquelle portait : d'argent à trois merlettes de sable, posées par 2. 1.

Jean-Théodore Vander Nôot est né à Luxembourg, le 6 août 1769, fils de Nicolas Vander Nôot, directeur des fournitures pour l'entretien des fortifications, et de Madelaine Hermann.

Après avoir fait avec distinction ses études préliminaires dans sa ville natale il alla les continuer à l'université de Louvain où il eut l'honneur de passer *primus* en philosophie. Il obtint les ordres sacrés à Trèves. De retour dans ses foyers il n'accepta d'abord aucun bénéfice et vivait ainsi tranquille, lorsque la conquête du pays par les républicains français vint amener la proscription des cultes autres que celui de la Déesse Raison, figurée tout le monde sait comment. Vander Nôot ayant résolument refusé de prêter le serment prétendu civique, fut déclaré hors de la loi et conséquemment décrété de déporta-

tion. Afin d'échapper aux recherches des sbires il se tenait caché chez ses parents lorsque pendant la nuit du trois ou quatre novembre 1797 les agents du pouvoir exécutif se présentèrent dans la maison où il se trouvait couché. Son frère Jean-Baptiste, qui fut plus tard chirurgien, s'y trouvait également et dans la même chambre. Dans leur précipitation pour s'emparer d'une proie qu'ils croyaient assurée, les gendarmes se saisirent de ce dernier, le confondant avec le prêtre, et le menèrent à la grand'garde pendant que le véritable condamné, qui s'était pendant cette visite inopportune tenu tranquillement blotti dans son lit, saisissant l'occasion propice après leur départ, prenait la fuite, se sauvant à Trèves où il demeura une année entière, au bout de laquelle il revint travesti passer, caché dans la maison paternelle, le reste du temps de la persécution, c'est-à-dire jusqu'au 28 nivôse an VIII, 18 janvier 1800, où il fut déclaré absous de la peine de la déportation.

Après la conclusion du concordat du 18 avril 1802, Jean-Théodore Vander Nôot obtint la cure d'Itzig, dont l'église avait un autel très simple mais proportionné à l'étendue de l'édifice qui lui-même est assez petit. Le nouveau curé crut bien faire en achetant vers 1808 celui que le général Jean Baron de Beck (v. son art. pour la description de cet autel) avait fait placer dans le temple des récollets de Luxembourg : l'autel en question est assez bien fait, et il a certes de la valeur sous le rapport historique ; mais cette masse est déplacée dans la mignonne église d'Itzig. Il y ajouta également des confessionnaux provenant de la même église des récollets.

Pendant son séjour à Itzig, le curé Vander Nôot sut s'acquérir la confiance de ses supérieurs qui le nommèrent définitif, et se conquérir l'amour de tous ses paroissiens sans distinction, au point que, lorsqu'en 1823 il fut promu à la cure primaire de Bettembourg plusieurs femmes vinrent en pleurs avec leurs nour-

rissons sur les bras, le trouver au presbytère pour le conjurer de rester au milieu d'elles, ajoutant « qu'elles auraient préféré « ne pas devenir mères plutôt que de voir « leur respectable curé les quitter ». A Bettembourg comme à Itzig Vander Noot sut laisser un précieux souvenir de bonté, de charité, mais surtout de ses efforts à maintenir la pureté dans les mœurs et à catéchiser la jeunesse.

Tant de qualités et tant de vertus firent jeter les yeux sur lui pour remplacer le digne et vénérable pasteur de Neunheuser (v. son art.) que la cure primaire de St. Pierre à Luxembourg avait eu le malheur de perdre le 26 juillet 1831; et il fut nommé à ce poste éminent, le plus important alors du pays. Il prit possession de cette église en 1832.

Comme depuis les événements politiques de 1830 la ville de Luxembourg se trouvait placée comme une espèce d'oasis au milieu des autres communes du pays dans lesquelles la révolution avait importé le gouvernement belge; tandis que la capitale seule était restée soumise au sceptre du roi des Pays-Bas, ce dernier entama des négociations avec la Cour de Rome à l'effet de distraire cette ville de la juridiction spirituelle de l'évêché de Namur dont les populations s'étaient insurgées. Ces démarches eurent pour résultat de faire nommer en 1833 le curé J.-Th. Vander Noot vicaire apostolique pour la ville de Luxembourg, et l'année suivante il administra en cette qualité et avec l'agrément du Souverain-Pontife le sacrement de la confirmation à la jeunesse de la ville.

Lorsque la Maison de Nassau-Orange eut repris possession du territoire dit cédé, qui constitue le Grand-Duché actuel, le Pape Grégoire XVI fit expédier sous la date du 2 juin 1840 un bref qui fut agrée par le roi des Pays-Bas le 13 juillet suivant, et par lequel les pouvoirs du vicaire apostolique de la capitale furent étendus sur le pays entier. Vander Noot publia à cette occasion, sous la date du 30 décembre de la même année, une *lettre*

circulaire au clergé, et le 8 janvier suivant une *autre au peuple* pour annoncer son avènement à cette nouvelle dignité. Ces lettres furent suivies du *mandement pour le carême de 1841* (15 février); d'une *circulaire contenant interprétation de quelques cas qui avaient paru douteux et sur l'organisation d'un séminaire clérical pour le Grand-Duché* (25 mars 1841); d'un *mandement ordonnant des prières publiques pour les fruits de la terre* (5 août); de l'annonce de la nomination d'un professeur de philosophie pour le séminaire et pour l'athénée (10 octobre); d'une *circulaire ordonnant de chanter tous les ans le Te Deum au jour anniversaire de la naissance du Souverain* (28 novembre); de *lettres pastorales accordant aux habitants du Grand-Duché dispense pour faire gras les samedis de toute l'année, excepté ceux des quatre-temps, du carême et des vigiles* (17 janvier 1842); du *mandement de carême pour 1842* dans lequel il engageait les fidèles à aider à créer un *convictoire pour les jeunes gens qui se destinent au sacerdoce* (26 janvier); et finalement de ses *adieux comme vicaire apostolique, adressés au clergé et au peuple luxembourgeois*, en date du 20 février de la même année.

Ces neuf actes, remplis d'une véritable onction apostolique, font vivement regretter qu'à cause de son âge avancé et de ses infirmités Jean-Théodore Vander Noot n'ait pas pu continuer à diriger le clergé luxembourgeois, qu'il connaissait si bien de même qu'il savait apprécier la religiosité des habitants en général qui ont su se conserver sans tache la réputation d'être avec sincérité et conviction attachés à la foi catholique que leurs pères leur ont léguée. Mais si les pastorales que nous venons d'énumérer se distinguent entre beaucoup d'autres écrits du même genre par leur style simple et naïf autant que par la profondeur des pensées, les *monita ad clerum* que le vénérable vicaire apostolique a fait insérer à la suite du Directoire pour 1842, révèlent mieux encore ses talents et sa

science comme ses vertus, par leur netteté ainsi que par la pureté d'intention qui les a dictés. Ces monita, qui comprennent quinze pages in-8° et portent la date du 8 décembre 1841, sont en effet remarquables et rédigés dans une forme absolument classique, donnant dans un résumé clair et précis les principales règles suivant lesquelles le pasteur d'âmes a à diriger sa conduite pour marcher suivant le prescrit des canons et pour se rendre en même temps cher à ses paroissiens.

Nous venons de dire que le 20 février 1842 il présenta ses adieux au clergé et au peuple; il venait en effet, sur sa demande plusieurs fois réitérée, d'être remplacé en qualité de vicaire apostolique, ayant manifesté à cause de sa caducité, le désir d'être admis à passer le reste de ses jours en retraite et libre de tout soin pastoral.

Sa Majesté Guillaume II, qui estimait infiniment Vander Noot à cause de ses éminentes qualités, lui avait conféré l'Ordre du Lion néerlandais, celui de la Couronne de chêne, qui est particulièrement destiné à récompenser le mérite des luxembourgeois n'étant pas encore créé alors. Admis à la pension après qu'il eut déposé la dignité de vicaire apostolique il ne lui fut pas donné de jouir longtemps du repos qu'il avait tant désiré; il mourut dès l'année suivante, le 19 avril 1843, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Vander Noot était un homme simple et bon, chez lequel on ne remarqua jamais rien d'astucieux; ce qui engagea son panégyriste à le représenter comme un modèle des huit béatitudes célestes dont le Sauveur parle dans l'évangile. Nous n'aurions rien à objecter à la comparaison si l'on ne pouvait peut-être y découvrir une je ne sais quelle idée de mépris ou de ridicule peu charitablement déversé sur la tête d'un vieillard qui avait blanchi dans l'exercice des fonctions pastorales, l'étude, la méditation, la pratique des vertus chrétiennes et la prière.

Son portrait est conservé au vicariat apostolique, à Luxembourg.

Ses différents mandements, etc. — Souvenirs personnels. — Notes fournies par M^r l'abbé Escluse, d'après des renseignements de M^r P. C. Wirth. — Directoire pour l'année 1842. — Généalogie de la famille Vander Noot, authentiquée le 23 août 1788 par F.-J. Mostines, Roi et Héraut d'armes, à Bruxelles.

VAN DER STRATEN, *Charles-François-Joseph, comte*, est né le 3 octobre 1734, pair du comté de Rochefort, seigneur de Waillet, du Mont, Fresnoy, Gerfontaine et de Ponthoz.

Ch.-Fr.-Jos. Van der Straten entra au service de l'impératrice Marie-Thérèse en 1749, dans le régiment du comte de Puebla; il vint en 1756 rejoindre en Bohême l'armée du maréchal comte Léopold de Daun (v. son art.) qui s'opposait aux envahissements de Frédéric-le-grand, roi de Prusse. A la bataille de Collin, le 18 juin 1757 il fut avec ses troupes au plus fort de la mêlée et partagea les dangers qui justifèrent la belle renommée que les Belges s'étaient acquise au service d'Autriche; le 22 juillet il fut détaché au siège de Zittau et le lendemain il se distingua au bombardement de la place. Après les brillants succès de l'armée autrichienne, mentionnés avec les plus petits détails dans son journal, Charles Van der Straten partit pour le siège de Schweidnitz, une des places les plus importantes de la Silésie. Nous nous croyons en devoir de copier ici un passage des mémoires que nous venons de citer, c'est le rapport des opérations du siège au comte de Ferraris, le 30 octobre et fin de novembre 1757:

« Le 19 octobre le comte de Nadasdy donna l'ordre de s'approcher de la place; le 20 la première colonne, forte de quinze bataillons, se mit en route pour le siège; le 21 je suis parti avec la seconde colonne, composée de bataillons des régiments de Puebla, de Molk, de Thurheim, de Hildbourghausen, de Kolowrat, de Harrach, de

« Brown, de Meroy, de Darlach, de
« Wolfenbuttel, de Wit et d'Esterhazy.
« Vous avez appris par M. de Montigny
« que c'est pendant la nuit du 26 au 27
« que nos troupes ont ouvert la tranchée;
« un chemin creux à la sortie de Schœn-
« brunn où se trouvait le quartier-général
« du duc d'Areberg nous a tenu lieu
« de première parallèle; on s'approcha
« par huit zigzags jusqu'environ cent toises
« du chemin couvert où le général or-
« donna d'ouvrir la seconde parallèle et
« d'établir une batterie pour affaiblir le
« feu de l'ennemi qui tirait nuit et jour
« sur nos travailleurs.

« Le 29 à midi Stolberg a relevé la
« tranchée avec six bataillons, mais aucun
« ordre ne fut laissé en cas d'attaque;
« le capitaine Kolowrat resta seul avec nous
« lorsque l'ennemi fit une sortie et nous
« attaqua vigoureusement. Malgré le dés-
« ordre que cette attaque mit parmi
« nos travailleurs nos bataillons reprirent
« bientôt leur place dans la tranchée.

« L'ennemi envoya, dit-on, un parle-
« mentaire à Nadasdy pour lui deman-
« der de capituler; mais les conditions
« ayant été repoussées le feu recommen-
« ça avec une nouvelle vigueur. Pendant
« la nuit du 10 au 11 novembre l'ordre
« de l'assaut ayant été donné on appli-
« qua les échelles aux murailles de la
« forteresse et notre bataillon qui était de
« tranchée monta à l'assaut. Le feu de
« l'ennemi cessa une demie-heure après et
« moi je tombai des échelles dans la
« descente qui conduisait à une poterne.
« Deux soldats du régiment de Wurtem-
« berg qui s'y étaient réfugiés pendant
« que le feu de la place rendait la nuit
« aussi belle que le jour me secoururent
« et me transportèrent hors de cette re-
« traite, mais ils n'empêchèrent pas que
« j'eusse la jambe cassée. Quelques heures
« plus tard le gouverneur prussien capi-
« tula et nos troupes entrèrent le 12 no-
« vembre dans Schweidnitz.»

Après la reddition de cette place et
la défaite des Autrichiens à la bataille

de Lissa, Charles Van der Straten sui-
vit l'armée dans sa retraite en Bohême
et fut transporté à Neuhaus où il arriva
au commencement de 1758. Hors d'état
de faire la campagne suivante il obtint sa
démission du service avec les témoignages
les plus honorables de la chancellerie
de la guerre, qui lui furent transmis le
2 mai de la même année par le comte
Xavier de Harrach, lieutenant-colonel du
régiment de Puebla.

Charles Van der Straten fut admis au
siège des nobles des Pays-Duché de
Luxembourg et comté de Chiny.

Il épousa le 13 août 1763 sa cou-
sine germaine Marie-Louise-Elisabeth d'E-
verlange de Witry, famille luxembour-
geoise, fille d'Ernest-Guillaume, baron
d'Everlange, et de Marie-Anne de Brial-
mont. Cette dame étant morte le 9 mars
1777, Charles Van der Straten épousa
en secondes noces, le 19 février 1780,
Marie-Cécile-Agnès de Maulde, dame
héritière des Seigneuries de Cerfontaine,
La Deuze et Le Cornet, fille de Jean-
Baptiste de Maulde, seigneur de La
Deuze, Bois-Sauvage, La Tour; et de
Thérèse-Alexandrine de Haynin.

A son second mariage Charles Van der
Straten s'établit au château de Cerfon-
taine, en France, et fut, par lettres-pa-
tentes du roi Louis XVI, en date du 13
octobre 1788 avec le titre de comte admis
à l'ordre de la noblesse du Hainaut fran-
çais. Il assista aux assemblées générales
des États en 1788 et 1789, à titre de
seigneur de Cerfontaine, située sous le
bailliage de Maubeuge.

Le comte Van der Straten fut appelé
à prendre part aux délibérations des
États de l'ordre de la noblesse du Hai-
naut français sur les questions les plus
brûlantes qui préoccupaient la France à
cette époque mémorable. Quelquefois son
découragement était profond; puis dans
son dévouement chevaleresque pour la
royauté il espérait encore que l'orage
pût être détourné si le monarque, me-
surant son courage au danger du pays,

mettait hardiment la main aux sages réformes réclamées par d'impérieuses circonstances.

Les plaintes du comte Van der Straten aux Etats du Hainaut font connaître parfaitement l'étendue des réformes qu'il croyait nécessaires. Il repoussait également les innovations des philosophes et celles des encyclopédistes comme devant dévorer la monarchie et rompre le lien religieux, la base de l'unité catholique; toutes ses sympathies étaient acquises aux économistes et au système financier et commercial de l'Angleterre. Il défendit avec talent les plans de réforme de Calonne contre la résistance du clergé et d'une partie de la noblesse; il prétendait que dès le moment où l'ordre serait rétabli dans les finances, le clergé rappelé aux devoirs de sa haute mission et la dilapidation arrêtée parmi les grands de la cour, les véritables maux de la France seraient détruits sans qu'il devint nécessaire de modifier les institutions fondamentales de la monarchie.

Donnant l'exemple du plus noble désintéressement, le comte Van der Straten disait aux États : « Loin de nous de méconnaître les dangers de la France et de nous renfermer dans nos antiques prérogatives décorées du nom de privilèges; loin de nous un orgueil dont peut-être nous avons été trop longtemps enivrés. La distinction à laquelle la noblesse du Hainaut doit être fière d'aspirer est celle de seconder les vues du roi en allégeant à la classe la moins fortunée le pesant fardeau des charges publiques. Il ne doit y avoir en France que deux impôts, le réel et le personnel; plus de vingtième et même, s'il est possible, plus de commis aux frontières; liberté civile et individuelle; remboursement des fermiers-généraux et de toutes les charges vénales qui, pour le bien d'un petit nombre et le malheur de tous rongent sourdement tous les principes de vie et la puissance d'un état. Pour toute distinction en matière d'impôts, la no-

« blesse du Hainaut ne demande qu'à être imposée ou capitée par ses pairs, les trois ordres du Hainaut, et non par les mayeurs et les échevins, ni en proportion du produit des terres mais bien selon le rang, la qualité et les emplois plus ou moins brillants; dans ce système, le duc, le marquis, le comte, le baron payeront plus que le simple gentilhomme, le seigneur de paroisse plus que le simple fieffé. C'est le moyen d'imposer le luxe et la vanité, et d'acquitter les dettes de l'Etat. »

Mais si d'un côté le comte Van der Straten engageait avec chaleur son ordre et celui du clergé à concéder l'impôt; si pour calmer des exigences du moment il reconnaissait qu'il était juste que le tiers-état pût parvenir librement aux dignités, aux charges et aux emplois dans le militaire, l'église et la robe, bientôt le gentilhomme reparaissait jaloux de défendre les prérogatives de ses pairs, les droits seigneuriaux, corvée, main-morte, « propriété légitime de la noblesse, disait-il, à laquelle on ne peut toucher sans injustice, parce qu'elle est fondée dans son origine sur un contrat réciproque et sur une possession constante et immémoriale. »

« On entend partout réclamer la liberté de la presse, ajoutait-il, liberté fatale! autant vaudrait demander la faculté de vendre publiquement sans contrôle les poisons les plus subtils. Au nom de la religion et de la morale publique, bien loin d'accueillir cette demande, je supplie, je conjure Sa Majesté de restreindre encore une liberté aussi pernicieuse au bien du pays; si par malheur elle devenait le vœu général de la France, que du moins S. M. exhorte plus que jamais les évêques à veiller sérieusement sur ces publications dangereuses. Je sais que la plupart de ceux qui réclament cette concession le font dans de bonnes vues; ils croient que les honneurs de la persécution ne font qu'augmenter la célébrité des auteurs et de leurs productions au lieu que sans cette prohibition elle tom-

« berait d'elle-même ; mais c'est une illusion qui ne peut dissiper mes craintes. « Afin que les dignitaires du haut clergé « puissent plus heureusement que par le « passé s'adonner à leur mission, le roi « daignera exiger d'eux qu'ils résident dans « leurs diocèses ; de là naîtra pour l'état « un double avantage, l'un de mettre les « ministres de la religion plus près de leurs « administrés, l'autre, de ramener l'ordre « et de prévenir que le traitement du haut « clergé n'aille s'engouffrer dans la capitale « au bénéfice de la corruption. Ce n'est « rien faire que de régénérer un grand « royaume sur l'objet de ses finances si « l'on ne cherche pas à le régénérer au « moral. »

Ce système de réformes était celui d'un honnête homme qui croyait que les maux de la France tenaient à des causes accidentelles et faciles à réparer. Van der Straten pensait aussi que si la noblesse et le clergé abandonnaient une partie de leurs privilèges pécuniaires au lieu de révolter le tiers-état par leur hauteur, le reste de leurs immunités aurait été maintenu et la tranquillité rendue à la France ; mais c'était une erreur d'une âme généreuse ! Toujours sous l'empire des souvenirs de l'Allemagne, toujours dévoué à son ordre autant qu'au trône, il ne comprenait pas alors que cette fièvre de nouveauté s'était emparée du cœur de la nation ; le temps et la force des choses avaient opéré une révolution morale incompatible avec la féodalité ; chacun marchait en France vers la dissolution du lien social et nulle puissance humaine ne pouvait plus le retenir.

Ayant pris une grande part aux délibérations des Etats et exercé de l'influence sur la rédaction des procès-verbaux, Van der Straten fut élu avec le prince de Lamarck-d'Arenberg, seigneur de Mortagne pour se rendre à Paris aux Etats-généraux et y représenter la noblesse du Hainaut ; mais il déclina cet honneur et fut remplacé par le Comte de Sainte-Aldegonde.

Le comte Charles-François-Joseph Van

der Straten est mort au château de Cerfontaine, le 13 juillet 1791. Sa femme quitta bientôt après ses terres en France pour aller chercher en Allemagne la sécurité que les persécutions révolutionnaires enlevaient aux familles de la noblesse française ; elle se tint en Hollande et en Westphalie jusqu'au moment où les décrets de la République la rayèrent de la liste des émigrés et lui permirent de rentrer aux Pays-Bas. Elle est morte au château de Waillet, le 19 février 1800.

Notes extraites des archives de famille. — Biographie générale des Belges, 187.

VAN DER STRATEN, *Louis-Marie-Joseph, Baron*, chevalier, seigneur de Bodange dans le Luxembourg belge, était fils de Charles-François-Joseph Van der Straten dont l'article précède et de Marie-Elisabeth d'Everlange de Witry. Il est né à Ponthoz, le 29 septembre 1770, fut reçu le 13 août 1773 chevalier de Justice de l'ordre de Malte pour la vénérable Langue de France, admis par le grand-maître de l'Ordre, François-Ximènes de Texada, en vertu du bref de minorité du pape Clément XIV, du 3 août 1773.

Au mois de mai 1781 Louis-Marie-Joseph Baron Van der Straten fut reçu page des archiducs Albert de Saxe-Teschén et Marie-Christine d'Autriche, gouverneurs-généraux des Pays-Bas. En 1788, ayant quitté la cour de Bruxelles pour entrer au régiment des gardes wallonnes au service d'Espagne, il fut reçu en mai 1789 au régiment de Barcelonne. L'année suivante il se rendit à Malte et fit les caravanes de cette année sur la galère le Capitaine, commandée par le général de La Tour du Pin. De retour en Espagne pour rejoindre son régiment des gardes wallonnes, il fit les campagnes de Roussillon et de Catalogne de 1793 et 1794, contre les généraux de la République française ; passa en 1795 à l'armée de Navarre ; se rendit en 1797, après la paix de Bâle à Madrid où il sollicita et obtint sa retraite

de Capitaine et revint aux Pays-Bas. Il est mort à Etalle, dans la province de Luxembourg, le 8 juin 1842.

Biographie générale des Belges, 187. — Archives de la famille Van der Straten.

VANGLER, ou *Wangler, Jean*, né dans les environs de Thionville, est rappelé comme suit par l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* : « 1631 Vangler, natus « in pago propre Théonisvillam, filius fabri rotarii, e milite gregario factus Tribunus legionis pedestris sub Tillio « pro Ferdinando II, et tandem præfectus supremus vigiliarum, politus aliquot Dominiis in Bohemia duxit Cincendorfanam, primus aperuit Divo Ferdinando II prodicionem friedlandicam. »

Jean Vangler, dit-on, est mort en 1631.

Viri illustres, II, N° 163. — PAQUET, 64. — PIERRET, I, fol. LXXVII. — MANUSCRITS CLONES. — BRATHOLST, VIII, 197.

VANNERUS, *François-Julien*, fils de Simon Vannerus, notaire, et d'Anne-Marie Juttel, est né à Diekirch, le 22 février 1779.

Il fut d'abord reçu arpenteur-géomètre, fonctions qu'il remplit pendant quelques années et jusqu'en 1805 où il obtint une nomination en qualité de notaire, avec les protocoles de dix-huit devanciers. L'année suivante il épousa dame Marie-Thérèse Lamborelle, de Bastogne, qui le laissa veuf en 1823 ; et trois ans plus tard il convola en secondes noces avec une parente de sa première femme, dame Ernestine Siville.

Nommé Bourgmestre de Diekirch en 1825, François-Julien Vannerus conserva cette magistrature municipale jusqu'après les événements de 1830, où il la résigna par attachement à la Maison de Nassau. Pendant cette administration de six ans il sut exercer une haute et salutaire influence sur les habitants en les portant à faire sortir leur ville de l'ancienne ornière de ces constructions incommodes et sans goût dont elle se composait jusque-

là : il donna l'essor, et bientôt son exemple et ses exhortations ayant été écoutés et suivis, on vit Diekirch se transformer pour ainsi dire en entier pour devenir cette petite ville riante, à édifices dégagés, commodes et salubres, tel qu'on se plaît à l'admirer de nos jours.

A la reprise de possession du territoire dit cédé, ou du Grand-Duché de Luxembourg avec ses limites actuelles, en 1839, Vannerus fut nommé provisoirement commissaire du district de Diekirch, et conserva ces fonctions importantes jusqu'à la fin de 1843, où il fut obligé de les résigner parce qu'elles venaient d'être déclarées incompatibles avec le notariat qu'il voulait conserver.

Pendant les dernières années de sa vie il fut appelé à présider la Chambre des notaires de son arrondissement, honneur qu'il conserva jusqu'à son décès, arrivé le 14 août 1850.

Vannerus a toujours nourri un goût très prononcé pour l'archéologie et l'histoire de la patrie ; aussi avait-il formé des collections nombreuses de médailles, cachets anciens, armes, vases, tableaux, chartres, manuscrits, etc. ; mais on a lieu de regretter chez lui que ses études préliminaires n'eussent pas été plus solides : on lui reprochera toujours un peu de manque de goût et de critique et on lui a reconnu en mainte circonstance un jugement un peu léger, provenant non du défaut de bonne foi, mais de celui d'une critique assez sévère et assez posée. Chez lui l'imagination a souvent remplacé ce que le raisonnement aurait dû disséquer au préalable. Vannerus avait le cœur excellent ; mais il fut souvent trop facile à admettre pour absolument vrai ce que ses correspondants lui présentaient sous la forme de doutes plus ou moins fondés. Sous le rapport littéraire, on lui a reproché aussi d'avoir été excessivement expansif pour ses amis ou ceux qu'il regardait comme tels, tandis qu'il aurait été rétif jusqu'à l'injustice à l'égard de quiconque avait eu le malheur de le désobliger en n'admettant

pas comme positivement vrai ce que lui croyait tel. En maintes occasions enfin il s'est approprié indirectement les œuvres d'autrui. C'est ainsi entr'autres qu'il a publié dans le *Diekircher Wochenblatt* des notices sur Wiltz, sur Bourscheid, etc., qui avaient été écrites par d'autres. Il a aussi fait imprimer des notes détachées sur la Généalogie des anciens seigneurs de Vianden, que feu le notaire André, alors Bourgmestre de cette ville lui avait adressées administrativement et qu'il n'avait pas destinées à une publication quelconque.

Quoiqu'il en soit, l'Histoire du Luxembourg est redevable à Vannerus de lui avoir conservé un assez grand nombre de pièces intéressantes; et la notice qu'il a publiée en 1837 sur la ville de Diekirch, sous le titre de: *Historisch-Oekonomische wie auch industrielle Handelsstatistik der Stadt Diekirch*; brochure in-8°, de 15 pages; J.-A. Schrcëll à Diekirch, mérite d'être lue, avec quelque circonspection cependant, car l'auteur y pêche en plusieurs endroits par bonhomie.

La Notice sur Vianden, qu'il a fait imprimer en français dans le *Journal le Courrier du Grand-Duché*, ensuite en allemand dans le *Wæchter an der Sauer*, renferme de même d'excellentes notions, mais qui n'ont jamais eu le mérite de la nouveauté par les recherches personnelles de l'auteur.

Nous connaissons en outre de lui quelques notes sur les seigneurs de Beaufort, d'Esch-sur-la-Sûre, de Brandenbourg, etc., extraites des archives de ces familles dont il était le dépositaire. Ces opuscules sont précieux comme nomenclatures. Finalement, Vannerus avait composé une *Chronique contemporaine pour Diekirch*, et qui n'a pas vu le jour; elle le mériterait cependant après qu'elle aurait été retouchée avec les ciseaux d'une critique impartiale.

Quant à ses articles de journal: sur l'instruction publique, sur un établissement de maternité pour le Grand-Duché, sur les fondations de bourses d'études, etc., nous ne saurions trop engager sa famille à les

réunir de nouveau pour en former un petit volume; car les vues que ces articles renferment conservent leur actualité et leur application aux temps présents comme ils les avaient lorsqu'ils ont été écrits; la *Chronique de Diekirch* pourrait y être jointe si elle était convenablement revue.

Notes communiquées. — Souvenirs contemporains et personnels.

VAULX, *Charles de*, issu d'une ancienne famille noble de Belgique, est né en 1776, à Neufchâteau, chef-lieu d'arrondissement dans le Luxembourg belge.

Entré en 1790 comme volontaire dans le corps des chasseurs Leloup il fit la campagne de cette année contre les belges révoltés. En 1793—1796 il se trouvait en qualité de cadet dans le régiment de Chevaux-légers du prince Windischgrätz où il reçut trois blessures. En 1799 il défendit pendant 9 jours Heidelberg avec soixante hommes de cavalerie contre des forces décuples; et peu de temps après il se distingua tellement avec les siens pendant une escarmouche près de Kannstadt qu'il fit prisonniers quatorze officiers et soixante soldats: cet exploit fut récompensé à l'égard de ses soldats par cinq médailles pour bravoure. Près de Hohenlinden de Vaulx reçut plusieurs coups de sabre.

Après la défaite près d'Ulm, en 1805, de Vaulx, qui était alors adjudant, conduisit l'avant-garde de quatre escadrons qui se forcèrent un passage à travers l'armée victorieuse, et contribua le plus à leur salut. Pendant la campagne de 1809 il fut désigné le 20 avril pour commander l'arrière-garde du quatrième corps d'armée, et mérita que l'ordre du jour général portât la relation des difficultés qu'il éprouva ainsi que de la prudence qu'il mit à défendre avec son corps seul un village attaqué par de la cavalerie et ce jusqu'à l'arrivée des colonnes du troisième corps d'armée: Pour cet exploit l'escadron de Vaulx obtint une médaille de bravoure en or et une en argent.

Pendant la retraite après la bataille de Wagram sa conduite ferme et résolue sauva plusieurs canons et quelques divisions d'infanterie.

Le 28 août 1813 de Vaulx reçut du général-major, comte Hardegg l'ordre de former l'arrière-garde avec sa division et un détachement de chasseurs à la retraite de Dresde. Pendant cette marche il sut par une bonne disposition de ses troupes tenir l'ennemi à distance convenable près de Ræknitz et aider à la conservation du parc d'artillerie russe. Il parvint de même, par ses brusques attaques et sa courageuse persévérance sous un feu très meurtrier, à arrêter l'ennemi qui harcelait la queue des troupes alliées et les colonnes d'artillerie au passage des défilés de Klein-Pestitz, de Notnitz et de Bodewitz, mettant ainsi pendant leur retraite les alliés et leur artillerie en état de s'éloigner sans être harcelés. Lorsque pendant cette retraite la brigade du général Hardegg atteignit Possendorf où elle reçut l'ordre de rejoindre sa division, dite Moritz Liechtenstein, de Vaulx devait également avancer avec sa brigade. Pendant qu'il exécutait ce commandement il toucha près de Bodewitz sur un train de 8 à 10 canons autrichiens de douze, sans escorte, et qui se trouvait presque dans l'impossibilité d'avancer à cause de l'épuisement des chevaux. Comme l'ennemi n'en était éloigné que de quelques centaines de pas et que déjà douze escadrons de cavalerie s'étaient mis en marche pour l'attaquer la perte en eût été inévitable si de Vaulx n'avait pas regagné le bois qu'il venait de quitter, distribué les pièces à la lisière, placé ses deux escadrons en ordre de bataille, et, par une attaque aussi vigoureuse que pleine de résolution dispersé la cavalerie ennemie qui, irritée en même temps qu'embarrassée par ce mouvement subit de retour et la hardiesse de la conduite de cette poignée de soldats, marcha au combat avec des forces plus considérables et plusieurs pièces de canon. Mais de Vaulx sut tenir les assaillants, bien plus forts que lui en nombre, à distance pendant

plus d'une heure et jusqu'à ce que le train qu'il voulait sauver fut entièrement en sûreté, bien que son second aide de camp eût été grièvement blessé et beaucoup de ses soldats tués ou mis hors de combat. Lui-même eut un cheval tué sous lui. Alors seulement il se retira sur Possendorf pour rejoindre sa brigade, après avoir, par cet exploit qu'il avait accompli de son propre mouvement, facilité la conservation de l'artillerie d'une colonne prussienne, composée de plus de cinquante pièces arrivant par Rupken, et dont l'arrière-garde était chargée de rejoindre la brigade Hardegg.

Pendant la matinée du 10 octobre il fut commandé pour aller de Stœssen avec trois colonnes renforcer le colonel de Veyder (v. son art.) du 7^e Bataillon de chasseurs, qui pendant la nuit précédente avait pris aux Français le village de Wettau et par là coupé la route sur Weissenfels et Leipsic, après les avoir refoulés jusque sur les hauteurs de Naumbourg. A son arrivée près de Wettau tout le corps du maréchal Augereau venait de se mettre en marche pour repousser le peu de troupes qui restaient à de Veyder. De Vaulx appuyait les chasseurs sur la route du côté de Stœssen pendant qu'une forte colonne ennemie s'était avancée sur le flanc droit vers Garbitz; ce qui força les deux compagnies de chasseurs postées à Wettau à quitter cet endroit pour se rapprocher de Garbitz qui formait un point de défense plus important. Au même moment de Vaulx remarqua un fort détachement de cavalerie ennemie qui débusquait vers le flanc avec l'intention de couper la retraite aux chasseurs, menaçait de rendre le point principal près de Stœssen très périlleux et avait déjà presque enveloppé les chasseurs dans la plaine vers Garbitz. Accourant aussitôt de son propre chef au secours des pelotons menacés, il leur aida partout où le terrain le permettait, attaqua enfin avec ses trois colonnes deux escadrons ennemis qui s'étaient le plus avancés, les sabra résolument et força l'ennemi, bien que supérieure en nombre, à battre en

retraite. Par cette conduite courageuse de Vaulx avait non seulement sauvé la division avec les restes de deux autres compagnies du 7^e bataillon de chasseurs, mais encore aidé beaucoup à couvrir le flanc du corps autrichien posté près de Stœssen. En récompense de cet exploit il obtint en 1815 la croix de Marie-Thérèse qu'il avait si bien méritée, et en 1820 des lettres de baron, suivant le prescrit des statuts de cet ordre.

Après le passage du Rhin près de Bâle de Vaulx fut détaché avec cent-vingt chevaux pour observer le corps de trois mille Français placés sur le lac de Constance, et, si possible, s'emparer de Neuchâtel. Bien qu'il n'eût pas d'infanterie le brave Major remplit si bien sa commission que la prise de cette ville amena celle de dix-huit canons, trois mille fusils et une caisse militaire considérable. Ayant obtenu une compagnie de chasseurs pour renfort il s'ouvrit le passage du défilé vers Pontardier, prit cette ville et s'y fortifia pendant trois jours malgré la garnison de 600 hommes qui occupait le fort Joux situé à proximité et son éloignement de dix lieues de la brigade du général-major Scheither à laquelle il appartenait.

De Vaulx avait obtenu plusieurs décorations de souverains étrangers. En 1831 il passa colonel dans son régiment et mourut le 12 août 1837, à Radkersburg, en Styrie avec le titre et le rang de Commandant des chevaux-légers prince Windischgrätz, corps dans lequel il avait servi presque sans interruption pendant quarante-quatre ans et avec la plus rare distinction.

HARTENFELD, *Der Militär-Maria-Theresien-Orden*, II, 1190 et 1748.

VAULX, *Remacle de*, né à Bastogne, suivant Hartzheim, à Luxembourg d'après D. Calmet qui ne lui consacre que sept mots de notice, était licencié en théologie et professait en 1617 cette science au célèbre monastère de Florinnes. Il fut aussi chapelain de Ferdinand de Bavière, archevêque de Cologne, de même que chanoine de la collégiale de Fosses.

Le Père Remacle de Vaulx a composé les ouvrages dont nous allons transcrire les titres: 1^o. R. P. Joannis Gonterii S. J. Presbyteri Stimuli efficaces ad peccatricem animam reducendam, in formam meditationum redacti, quibus consilia præmittuntur eorum praxi pernecessaria; nunc primum latinè e gallico editi studio R. D. Remacii; Cologne, 1618. — 2^o. Harpocrates divinus seu altissimum de fine mundi silentium, quo falsa vaticinatio, annum 1666 esse mundo futurum ultimum redarguitur; Cologne, 1617. — 3^o. Methodus Veroniana, sive brevis et perfacilis modus, quo quilibet Catholicus, etiam scholis theologicis non exercitatus, potest solis Bibliis, sive Genuensia illa sint, sive alia, et confessione fidei religionis prætensæ Ministrum evidenter reddere mutum. Authore R. P. Francisco Verono Parisiensi, S. J. Theologo, gallicè edita interprete R. D. Remaclo de Vaulx; Wesel, 1619. — 4^o. R. P. Joannis Gonterii S. J. Presbyteri tractatus de præsentia Dei etc., nunc primum latinè e gallico editus; Cologne, 1621.

D. CALMET, *Bibliothèque lorraine*. — HARTENFELD, *Bibliotheca coloniensis*, 289, sq. — NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 21.

VAULDE, *Gilles*, est né en 1596, à Bavay, alors ville du Hainaut, fit ses premières études dans sa patrie et passa ensuite à Louvain où il fut proclamé *primus*. En 1614 il obtint le degré de licencié en théologie à la même université et quelque temps après il fut nommé curé et chanoine de St. Ursmer à Binche. En 1628 il devint archiprêtre de son canton et président de l'assemblée synodale des pasteurs tenue dans la même ville.

Plus tard il succéda à Charles de Mansfelt (v. son art.) en qualité de doyen d'Yvois-Carignan et obtint en même temps un canonicat à Cambrai. Il était aussi censeur de livres dans l'enclave de cet archevêché, poste qu'il occupait encore en 1648. On ignore l'année et le lieu de son décès.

Gilles Vaulde a publié: 1^o. La vie et les miracles de St. Ursmer ou Ursmar,

troisième abbé de Lobbes et évêque régonnaire, mort en 713 ; et celle de sept autres saints du même monastère, avec la chronique de cette abbaye, rédigée par Folcuin ; 1628, in-4°. — 2°. Harangue funèbre tenue aux obsèques de Madame Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne, célébrées à Binche, en 1634 ; Mons, 1664, in-12.

DE LA HAUT, *Annales civ. et rel. d'Yvois-Carignan*, 414. — PAQUOT, *Mémoires littéraires*, IV, 438. — CLASSE, *Catalogue de la bibliothèque de Luxembourg*, 280.

VE CERUS ou *Vecerius*, d'autres lisent *Weber*, *Conrad*, est né à Luxembourg et florissait du temps de Mameranus (v. cet art.). Ce personnage est généralement connu de nos jours sous le nom latinisé par lequel nous le désignons ; cependant son nom véritable semble avoir été *Weber*. Cette confusion qu'il a créée lui-même en suivant la mode de son époque sur les titres de ses œuvres, a fait faire de lui deux personnages distincts par les auteurs qui ont parlé de lui ; et il a bien fallu toute notre attention pour ne pas tomber dans la même erreur.

Conrad Weber, dans la vie commune et *Vecerus* ou *Vecerius* devant le monde savant, avait été d'abord greffier du Conseil provincial à Luxembourg, lorsque ses connaissances aussi étendues que multipliées le firent nommer secrétaire de l'empereur Charles-Quint : il avait un talent particulier pour écrire avec élégance, clarté et netteté. Il occupa ensuite et pendant quinze ans les mêmes fonctions auprès des Souverains-Pontifes et fut même admis à prononcer en 1523 l'oraison funèbre d'Adrien VI, en présence des Cardinaux.

Nous ne connaissons pas la date du décès de *Conrad Weber*, dit *Vecerus*, dont nous avons les ouvrages suivants : 1°. *Historia de seditionibus Siciliæ*. — 2°. *Historia de rebus gestis Henrici VII, Imperatoris* ; Hanau, 1531 ; Bâle, 1541 et Francfort, 1584 ; in folio ; dans l'é-

dition des écrivains d'Allemagne, publiée par Juste Reuter. — 3°. L'Oraison funèbre du pape Adrien VI ; Cologne, in-4°.

WILHELMUS A WILTREIN, *Disquisitiones antiquariæ luxemburgensis*, II, c. VI, § 3. — PIERREY, I, fol. LXXVI. — D. CALMET, *Bibliothèque lorraine*. — NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 13.

VENTSCH, *Dominique*, ne nous est connu que par la notice que le manuscrit des *Viri illustres* nous a laissée sur lui : « 1644. *Dominicus Ventsch, Luxemburgensis, Ordinis sancti Francisci de «observantiâ, ob eximiam vitæ religio- «sæ integritatem et exemplares virtutes «Virginum Sanctæ Claræ pro Gallo-Bel- «gium Commissarius et Visitator per an- «nos 40, auxit istarum monasterium In- «sulense multis ædificiis ; mortuus Monti- «bus Hanoniæ. »*

Il existe encore à Luxembourg des *Ventsch* qui signent aujourd'hui *Wuensch*. *Dominique Wentsch* qui nous occupe ici aurait-il appartenu à cette famille ? La chose est possible.

Viri illustres, I, N° 78.

WENTSCH, *Hubert*, neveu du précédent et comme lui originaire de Luxembourg, est rappelé comme suit dans le manuscrit des *Viri illustres* : « 1654. «*Hubertus Ventsch, Luxemburgensis, «prioris Dominici ex fratre nepos, item- «que ordinis Sⁱ Francisci et monasterii «in Sierck conditor. »*

La fondation du couvent des récollets de Sierck dont il est ici parlé, date de l'année 1627. Ce couvent sert aujourd'hui pour le collège ecclésiastique qui y a été installé en 1826.

Viri illustres, I, N° 88. — VERONNEAS, *Statistique historique du Département de la Moselle*, 480. — FRANCIS, *Précis statistique et historique de la ville de Sierck*, au 16 septembre 1854 ; manuscrit dont nous possédons une copie.

VERDUGO, *François de*, est né à Talavera dans la Vieille-Castille, vers l'année 1531, de parents peu riches mais d'extraction noble et portant le titre de comtes. Dès l'âge de dix-neuf ans il

entra à l'armée, décidé à tenter la fortune dans cette carrière. D'abord simple soldat, sa bravoure le fit monter de grade en grade jusqu'au généralat, et son mérite personnel le fit parvenir aux premiers honneurs. Son corps d'armée se trouvait presque constamment dans les Pays-Bas. Dans la suite il devint gouverneur de Harlem et Amiral, après que le comte Bossut eut été fait prisonnier; mestre-de-camp de l'armée espagnole et général en chef sous le Prince Farnèse lorsque ce dernier marcha contre la France; enfin gouverneur-général de la Frise, de l'Over-Yssel, de Drente, de Truente et de Lingen, pendant quatorze ans. Il s'illustra en outre particulièrement dans plusieurs combats, surtout dans le Luxembourg, et défendit avec succès la ville de ce nom de même que la province contre les incursions des Français qu'il chassa d'Yvois, de La Ferté et de Chauveney.

Cet intrépide guerrier est mort le 20 septembre 1595, à l'âge de 64 ans, et fut inhumé dans l'église du monastère dit aujourd'hui le vieux Saint-Esprit, où son fils, Guillaume de Verdugo (v. son art.) lui fit ériger un monument en marbre sur lequel on lisait l'épithaphe suivante qui présente un abrégé de sa biographie:

D. O. M. S.

DEIN MANIBUS

ILLUSTRISSIMI ET INVICTA VIRTUTE MEMO-
[RABILIS

D. FRANCISCI VERDUGO.

PROPRIIS MERITIS GRADATIM OMNIBUS MI-
[LITIE HONORIBUS INAUGURATI HARLEMENSIS
APUD BATAVOS PRÆFECTI.

REGIÆ MARITIMÆ CLASSIS POST CAPTUM BOS-
[SUTI COMITEM
ARCHITALASSI,

TOTIUS EXERCITUS CATHOLICI CASTRORUM
[MAGISTRI,

ET CUM FARNESIO PARMÆ PRINCIPE GAL-
[LIS SUPPEDITATUM EUNTE VICARIO IMPERIO
GENERALIS PRÆPOSITI

PROVINCULARUM DENIQUE FRISLÆ TRANSISSU-
[LANÆ DOMINATIONUM GRONINGÆ, TVENTI
[ET LINGEN XIV ANNIS

SUPREMI GUBERNATORIS.

VOLENTE SIC AC FAVENTE PHILIPPO II
[HISPANIARUM REGE CUI CUM XLIV CONTI-

[NUOS ANNOS MULTIS

CONTRA PERDUELLES VICTORIIS CLARUS ME-
[RUISSET. AC ROMANDUOS VI GALLICA PRES-

[SOS GLORIOSIS

ET PER QUAM ARDUIS EVENTIBUS LIBERAS-
[SET, TANDEM PALMARIS MILES

POST TOT EXANLATOS LABORES DEINCEPS
[REGI REGUM CORLO MILITATURUS, RUDEQUE

[DONANDUS, ET IMMORTALE

LAUREA IN HAC AUGUSTA ANIMAM CORPORIS
[SUI

LXIV ANNIS SOCIAM CONSIGNAVIT

ANNO CIO.IO.LXXXXV.XX SEPT.

HUIC AMARO VIATOR BENE APPRECIARE.

TANTI VIRI EXUVIAS SIBI NATALITIO JURE
[DEBITAS POPOSCIT IBERIA,

ROMANDUI VERO SUAS ESSE NEQUE

URBIS PATRIÆQUE TUTELAREM

QUONDAM UMBONEM CUI

QUAM CREDERE POSSE NEQUE

DEBERE ASSUEVERUNT

PEPNDIT LIS DUM CONTENTIONIS ARBITER

ILLUSTRISSIMUS DOMINUS D. WILHELMUS
[VERDUGO COMES

S. R. I. BARO MASCHAVIÆ ET IN

TROPPOW, TOPARCHA IN

NEPROWITZ. SAC. CÆS. REG.QUE

CATHOLICÆ MAJES-

TATIS A SUPREMIS BELLII CONSILIIS

REIP. CAMERARIUS

AC EQUEST. PEDEST.QUE LEGION. SUPRE-
[MUS PRÆFECTUS

IN BELGIO, ITALIA, BOHEMIA, HUNGARIA,
GERMANIA, etc. CASTRORUM MAGISTER,

ET GRAVISSIMARUM VICTORIARUM HUIUS
[SÆCULI

MAGNAM PARTEM ADEPTUS, REBUSQUE BEL-
[LICIS ETIAMNUM INTENTUS,

ET NOMINE SUAR. MAJEST. IN PALATINATU
[INF. GENERALIS GUBERNATOR,

PRIMO OTIO ROMANDUIS POSTULATUM ET
[JAM POSSESSUM PIGNUS ADD.

TANTIQUE PARENTIS MEMORIE DEBITUM
[MOESTI FILII PIETAS

HOC MARMORE PERSOLVIT,

ANNO M.DC.XXVII.

Le marbre qui porte cette inscription avait été transporté avec le reste du monument, de l'ancienne abbaye du Saint-Esprit dans le nouveau monastère qui fut élevé dans la ville-basse du Pfaffenthal. Aujourd'hui il forme le devant de l'autel de la chapelle de Ham, commune de Sandweiler: nous ignorons par quelle vicissitude ce marbre a été placé dans cet endroit. Le monument même représentait le général, armé de toutes pièces, agenouillé devant le Christ et ayant derrière lui son Saint patron, de grandeur naturelle.

Nous croyons utile de relever ici et en passant l'erreur littéraire qui s'est glissée dans l'épithaphe que nous venons de transcrire, et dans laquelle, pour donner le titre d'*Augusta* à la ville de Luxembourg on l'a nommée *AUGUSTA ROMANDUORUM*. Cette supposition ridicule se trouve, pour le même motif sans doute, reproduite dans les Lettres-patentes de Baron du général Jean de Beck. D'après les recherches des frères de Wiltheim, l'*Augusta-Romanduorum* des anciens ne peut être que la ville de St Quintin, nullement celle de Luxembourg.

François de Verdugo avait épousé Dorothee de Mansfelt, fille du Prince-Comte Pierre-Ernest de Mansfelt (v. son art.), Gouverneur du Pays de Luxembourg. Cette dame est morte à Leuwarden, en 1585 et fut ramenée à Luxembourg pour être inhumée au vieux St.-Esprit. Quelques auteurs ont prétendu qu'elle était enfant illégitime; mais nous avons en main des preuves péremptoires pour établir qu'elle était née du mariage de son père avec Marie de Montmorency, sa seconde femme. François de Verdugo a eu quatre enfants, trois fils et une fille. L'aîné, mort en naissant, n'a pas reçu de nom: il fut inhumé au côté de l'évangile dans le chœur de l'église du vieux St.-Esprit. Un marbre noir portait son épithaphe:

D. O. M. T. E. V.

QUO DIE PRIMAM LUCEM VIDI, ABLUTUS

BAPTISMATE AD COELESTEM REDII ORIGINEM
17. AUGUSTI 1580. FRANCISCUS DE VERDUGO
ET DOROTHEA DE MANSFELT PARENTES PO-
[SUIRE.]

Le second fils fut nommé Guillaume. Il a son article dans cet ouvrage, à la suite de celui-ci.

Le troisième, François, comte de Verdugo comme son père, seigneur de Machau, Touppau et Neprowitz, fut capitaine d'un régiment de S. M. Catholique, du Conseil de guerre, etc. Don Staden (v. son art.) lui a dédié ses *Trophæa Verdugiana*.

La fille, Filiberte ou Walburge, naquit à Leuwarden, en Frise. Sa mère est morte en lui donnant le jour, comme cela résulte de l'épithaphe de Filiberte qui, à son tour, n'a atteint que l'âge de deux ans. Elle fut inhumée à côté de son frère aîné et a obtenu l'inscription tumulaire que nous répétons ici:

HOC TUMULO TEGITUR NOBILIS ET PUDICA
[VILIBERTA
DE VERDUGO, QUÆ XVI OCTOBRIS ANNO
[1587
NATURE DEBITUM SOLVIT, CUJUS ANIMA
[REQUIESCAT IN PACE,
D. O. M.

FRISE ME DONNA LE JOUR, ET LA MORT A
MA MERE;
DE LA VIE IE VINS IÇY ACCOMPAGNER MON
[FRERE;
VALBURG FUS NOMMÉE A LA SAINTE FON-
[TAINÉ;
PASSANT TU VOIS EN NOUS CE QUE C'EST LA
[VIE HUMAINE.
L'AN 1587 LE 16 OCTOBRE F. M. B.

Nous ajouterons enfin le court article que l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* a consacré à François de Verdugo: « Don « Francisco de Verdugo Hispanus quidem « sed per conjugem Mansfeldii notham « Domicilio Luxemburgensis Gubernator « Frisiæ et Principis Parmensis in recu- « perando Belgio consors mortuus et se- « pultus una cum conjuge Luxemburgi ad

« Sanctum Spiritum et juxta eum filius
« ejus Nothus. »

Nous pensons qu'il est inutile de relever les deux erreurs qui se sont glissées dans cet article, au sujet de la légitimité de l'épouse de Verdugo et de celle de son fils aîné : Nous avons déjà dit un mot sur la première, et l'inscription tumulaire du second, que nous avons rapportée, détruit la seconde.

MORNI, Supplément, III, 939. — WILHELMUS A WILTHERUS, Disquisit. antiquar. histor. luxemburg. II, c. IV. §. 5. — BERTHOLZ, IV, 455, sq. — Manuscrits de MARJAI, 24. — Viri illustres, II, N° 148. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, III, 83, N° 1; et V, 26. — Notes d'études. — BRATZLS, 195. — DENY, Extraits de la Notice du monastère du Saint-Esprit; archives de la Société archéol. de Luxembg. — STADEN, Trophæa comitis Verdugo, 1639; Cologne, in-4°; passim.

VERDUGO, *Guillaume*, ou *Don Guilierno de*, d'où quelques historiens, entre autres Pierret et son plagiaire Bertholet ont fait un personnage imaginaire de ce dernier nom.

Il paraît que Guillaume de Verdugo est né à Luxembourg, si nous en croyons l'assertion du manuscrit des Viri illustres dans lequel nous trouvons la notice suivante qui lui est consacrée : « Don Guiliermo Luxemburgicus ob ductam primam aciem pragensi in prælio fractumque Palatinum a rege Hispaniarum dictus supremus dux militiæ suæ in Palatinatu, ejus denique Gubernator, seque patremque honestavit nobili monumento Luxemburgi ad Sanctum Spiritum. »

Guillaume de Verdugo fit ses premières armes dans les Pays-Bas, sous la conduite de son père, et s'y distingua d'une manière très brillante. En 1618 il alla en Italie où il obtint des commandements très importants et emporta entre autres places celle de Verceil. De là il se rendit en 1619 en Bohême où il contribua le plus au succès de la bataille de Mont-Blanc près de Prague : dans cette action il enleva lui-même un drapeau, se rendit maître de trois pièces de canon qu'il tourna ensuite contre l'ennemi, et fit prisonnier Chris-

tian II, prince d'Anhalt, qui lui offrit vingt mille florins pour sa rançon, que Verdugo ne put accepter parce que le prince était à considérer comme prisonnier de l'Empire et appartenait dès lors à l'empereur, qui lui fit cependant cadeau de trois mille cinq cents florins à titre de gratification pour sa prise. Le prince d'Anhalt de son côté lui envoya mille ducats après sa délivrance.

Après la victoire de Prago Guillaume de Verdugo marcha en Moravie pour y rétablir le cardinal de Dietrichstein; puis contre Bethlem Gabor en Hongrie; ensuite contre Ernest, bâtard de Mansfelt (v. son art.) et le duc de Brunswic qu'il chassa de l'Alsace. Nommé finalement gouverneur de la Gueldre et du Bas-Palatinat il mourut à Creuznach, le 15 janvier 1629, des suites d'une blessure qu'il avait reçu deux ans auparavant au siège de Rheinfels. Il était chevalier de St. Jacques, chambellan du roi d'Espagne, membre de son conseil de guerre, seigneur de Macha, Touban et Neprowitz.

Son corps fut embaumé et ramené à Luxembourg où il fut inhumé à côté de celui de son père. Sa pierre sépulcrale portait l'inscription que nous allons transcrire :

Dⁿⁱ GUILIELMI VERDUGO QUIDQUID
[MORTALE FUIT
HOC SAXO TEGITUR; IMMORTALEM TANTI
[HEROIS
VIRTUTEM ET GLORIA ORBIS ET FAMA PER-
[LOQUITUR.
TU LECTOR BENE APPRECARÉ, ET VICINUM
[MARMOR PERLEGE.

(c'est-à-dire l'épithaphe de son père, où il avait lui-même fait inscrire la plupart de ses titres.)

A la suppression du monastère du Saint-Esprit et la profanation du sanctuaire, même celle des froides tombes, car il faut croire que les restes de Guillaume de Verdugo avaient été rapportés dans le nouveau convent avec ceux de son père, le cœur du héros, renfermé dans une boîte

en plomb qui sans doute était placée à côté du corps embaumé, tomba entre les mains du commissaire administrateur des biens de cette abbaye et fut conservé dans sa famille jusqu'à ce que, par l'officieuse entremise de Monsieur Deny, conseiller du Gouvernement du Grand-Duché, chevalier de plusieurs ordres et membre effectif de la société archéologique de Luxembourg, cette relique passa au musée national de cette société.

Guillaume von Staden a écrit la vie de Guillaume de Verdugo, sous le titre de : *Trophæa Verdugiana*.

Dans la personne de Guillaume de Verdugo cette famille paraît s'être éteinte dans le Luxembourg. Nous ne savons pas s'il a été marié.

Les armes de Verdugo sont : d'argent, écartelé ; aux 1 et 4 parsemé de croisettes recroisetées sans nombre ; sur le tout de sable, au lion d'or. Aux 2 et 3 à l'aigle à double tête de sable, couronnée de même. Cimier : l'aigle de l'écu portant la couronne impériale.

Le musée de la Société archéologique de Luxembourg possède la statue équestre en grès d'un de Verdugo. Cette statue provient sans doute du tombeau de Don Guilermo ou de celui de son père.

Viri illustres, II, N° 149. — *Manuscrits de Metz*, 24. — *BRUNOLST*, VIII, 191 (c'est un des auteurs auxquels une étrange étourderie a fait faire de Guillaume de Verdugo un personnage distinct sous le nom de *Guillermo*). — *PERRAZ*, I, fol. LXV. — *STADEN*, *Trophæa Verdugiana*. — *TALLOT*, *Mémoires manuscrits*. — *Manuscrits de Clonnes*. — *GAUBEN*, *Adellexicon*, II, 1207. — *DENV*, *Extraits de la Notice sur le monastère du Saint-Esprit*; aux archives de la Société archéologique du Grand-Duché de Luxembourg.

VERLAINE, *Charles*, de Laroche, ne nous est connu que par la mention qui est faite de lui sous l'année 1722 sur la liste des *primus* de l'université de Louvain.

Messenger des sciences historiques de Gand; année 1888, p. 361.

VERNULEUS ou *Vernultz*, *Nicolas de*, est né à Robelmont, commune de Villers-

la-loue, le 10 avril 1583. Son père, Pierre de Vernulle ou Vernultz, était commandant d'une compagnie de cent hommes dans l'armée de Flandre ; sa mère se nommait Marie de Meriay.

Nicolas Vernuleus fit ses études humanitaires ainsi que sa philosophie à Trèves et à Cologne, et sa théologie à Louvain où il passa licencié, le 11 décembre 1608 : Il fut depuis 1608 professeur de rhétorique au collège du Porc, et d'éloquence à l'école des arts de la même ville. Son mérite, qui était reconnu et apprécié par tous, lui fit en outre obtenir un canonicat à la collégiale de St. Pierre, et en 1611 l'emploi de jurisconsulte et d'historien des Princes de Flandre, en remplacement de Jean-Baptiste Grammaye. En 1619 il devint le premier directeur ou principal du collège fondé par Jean Mylius (v. son art.).

Plus tard il fut appelé à Vienne où on lui confia la chaire d'Histoire. Mais Henri du Puy ou Van de Putt, connu plus particulièrement sous le nom latinisé de Erycus Puteanus, étant venu à mourir en 1646, il fut désigné pour succéder à ce savant au collège des trois langues à Louvain, où il fut chargé d'enseigner l'Histoire ainsi que la Politique, et s'acquitta une grande vogue à cause de ses connaissances aussi variées que solides. Ce grand homme est mort dans cet emploi, épuisé par le travail et les veilles, le 6 février 1649, dans sa 66^e année, et fut inhumé dans l'église de St.-Pierre, à côté de Puteanus qu'il avait si dignement remplacé.

Vernuleus joignait aux titres que nous venons d'énumérer ceux d'historiographe et d'historien de l'Empire et du roi d'Espagne, ainsi que celui de conseiller aulique. L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* lui a consacré la phrase que nous transcrivons ici : « 1634. Nicolaus Vernulejus ex pago « Luxemburgensi Viennæ professor Historiæ, successor Lypsi ac Erici Puteani « in Universitate Lovaniensi, Seminarii « Myliani præses, mortuus ibidem. »

Nicolas Vernuleus possédait dans toute leur élégance l'art oratoire ainsi que les

sciences qu'il était chargé d'enseigner. Il écrivait bien et avec facilité; mais il parlait plus difficilement, et sa voix n'était pas agréable. Tout ce qu'il a composé, soit en vers soit en prose, — et ses œuvres sont nombreuses, — coulait bien de sa plume : Non seulement il n'avait jamais besoin de le copier, mais il trouvait même à peine, après l'avoir écrit, le moindre changement à y faire. Il était d'une conduite sage, réglée et très pieux. Il fut pendant trente ans président du collège de Mylius, à Louvain, et trois fois Recteur de l'université.

Voici les titres de ses œuvres : 1°. De arte dicendi libri tres, avec la pratique de la rhétorique ainsi que ses deux livres des Topiques; in-8°, Louvain, 1619. — 2°. Dissertationum politicarum decas prima. — 3°. Dissertationum politicarum decas altera. — 4°. Quis inter orbis terrarum Monarchos potentissimus? Discours. — 5°. Oratio de unâ et verâ religione. — 6°. Collectio orationum rhetorum collegii Porcensis Lovanii et orationes propriæ; Louvain, 1631; vol. in-8°. — 7°. Historiæ Academiæ Lovaniensis libri tres; Louvain, 1627. — 8°. Institutionum moralium libri quatuor; Louvain, 1625, in-8°. — 9°. Institutionum politicarum libri quatuor; Louvain, 1624, in-8°. — 10°. Institutionum œconomicarum libri duo; Louvain, 1637, in-8°. — 11°. Eloge oratoire de l'Archiduc Albert (latin). — 12°. Eloge oratoire de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie (latin). — 13°. Trophæa Cardinalis Ambrosii Spinolæ. — 14°. Eloge oratoire du comte de Boucquoy (latin). — 15°. Eloge oratoire de Tilly, avec quelques discours sur différentes matières, entr'autres sur la reprise de Breda (latin). — 16°. Orationes sacræ XXX; Louvain, 1633. — 17°. Dix tragédies: Conradin, roi de Suède; Crispe, empereur; Théodoric, roi d'Italie; Henri VIII, roi d'Angleterre; Jeanne d'Arc, ou la pucelle d'Orléans (pièce particulièrement remarquable); Stanislas, évêque de Cracovie; Ottoacre, roi de

Bohême; Thomas, archevêque de Cantorbéry; Saint Eustache, martyr; les martyrs de Gorcum; Louvain, 1631; in-8°. — 18°. Maxime, tragédie; 1630. — 19°. Fritland, tragédie, 1635. — 20°. Annus austriacus, seu Ephemeris historica rerum Austriæ; Louvain, 1628. — 21°. Apologia pro augustissimâ gente austriacâ; 1635. — 22°. De virtutibus gentis austriacæ libri tres; 1640. — 23°. De propagatione fidei christianæ in Belgio, per sanctos Hiberniæ viros; 1639. — 24°. Certamen oratorium de militari gloriâ inter septem milites, Hispanum, Germanum, Francum, Italum, Polonum, etc.; 1624, in-4°. — 25°. Dissertatio politica de bello feliciter gerendo; 1630. — 26°. Triumphus Lovaniensium, ob solutam obsidionem anni 1635; in-4°. — 27°. Oratio ad studiosam juventutem, kal. Julii, cum post solutam obsidionem ad studia reverteretur; 1635, in-4°. — 28°. Dissertatio oratoria de causis occupatæ a Francis Lotharingiæ; 1636; Louvain. — 29°. De justitiâ armorum Batavicornum adversus Regem Catholicum; Louvain, 1637. — 30°. Triumphus ob cæsos ad Colloam Batavos; Louvain, 1638; in-4°. — 31°. Laudatio funebris Augusti Ferdinandi II imperatoris; 1637, in-4°. — 32°. Panegyricus gratulatorius ad Ferdinandum III imperatorem. — 33°. Laudatio funebris serenissimi Ferdinandi Austriaci S. R. E. Cardinalis; 1641. — 34°. Munus parentale sacris manibus Ferdinandi Austriaci Cardinalis; 1641. — 35°. Symbola imperatoria; Ouvrage posthume; 1650. — 36°. Observationes politicæ in Tacitum; Ouvrage posthume; trois volumes in-12°.

Outre ces ouvrages imprimés, Vernule a laissé plusieurs manuscrits : 37°. Observationes rhetoricæ et politicæ in Plinii panegyricum Trajani. — 38°. Commentarius et Quæstiones in Politicam Aristotelis. — 39°. Historia austriaca. — 40°. Epitome Historiæ universæ et omnium antiquitatum. — 41°. Cosmographia universa per monarchias distincta. — 42° enfin, quelques traités détachés concernant l'histoire ro-

maine : *a.* De censu romano ; *b.* de tribus et curiis ; *c.* de comitiis ; *d.* de magistratibus et eorum officiis ; *e.* de militia romanâ.

Viri illustres, III, N° 228. — SWERTIUS, *Athensæ belgicae*, 585, sq. — MORRIS, *Supplément*, III, 936. — CLASEN, *Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg*, 441, 244, 391, 415, 454. — NAMUR, *Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg*, 496, 515. — LA GARDE, *Notice sur les luxembourgeois célèbres*, 25, sq. — DE FELLER, *Dictionnaire historique*, litt. V. — D. CALMET, *Bibliothèque lorraine*; et *Histoire de la Lorraine*, I, col. CVI. — PAQUET, 64. — BRATHOLET, VIII, 197. — PIERRET, I, fol. LXXVII. — COURTIN, *Encyclopédie moderne*, XXIII, 523. — *Biographie universelle*, XLVIII, 259, sqq. — NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 25, sq. — NÈVE, *Hist. du collège des trois langues*, à Louvain, 180 sqq.

VEYDER DE MALBERG, *François-Charles, baron de*, général-major et chambellan, propriétaire du 58^e régiment d'infanterie autrichienne, est mort avec le grade de chef de brigade, le 10 avril 1830, à l'âge de 55 ans, à Mayence au siège de laquelle ville il avait en 1795 répandu son premier sang au service de ses princes et souverains. Il était né au château de Malberg qui appartenait à sa famille, termina ses études à l'université de Cologne et entra en 1794, comme cadet au régiment Manfredini dans les rangs duquel il prit une part héroïque à onze campagnes très sanglantes. Déjà en 1795, nous venons de le dire, il appartenait à la garnison de la forteresse de Mayence pendant le siège ; il avait alors le grade d'enseigne : Il y contribua vaillamment à l'assaut des ouvrages de Hechtsheim ainsi qu'à la prise de 38 canons de gros calibre et reçut une blessure.

L'enthousiasme qu'il mettait dans son attachement à ses souverains légitimes l'avait engagé à sacrifier jusqu'à son patrimoine, qui était considérable dans le Luxembourg. Il refusa en effet d'obtempérer à l'invitation que lui adressa le préfet La Coste de rentrer dans sa patrie sous peine d'être noté comme émigré.

Cependant de Veyder avança de grade en grade, que tous il gagna par sa conduite distinguée ; il assista nommément à

soixante-deux actions importantes et batailles décisives, fut pendant six ans adjudant du lieutenant-feldmaréchal Chasteler et employé avec de grands avantages en 1805 et 1809 en Tyrol, dont il fit le théâtre de ses plus belles actions d'éclat.

Déjà en 1801 de Veyder obtint la grande médaille d'honneur en or pour s'être distingué à l'avantage du Tyrol ; pour ses actions près de Wœrgl, Schwaz et Volders. Il était major lorsqu'il fut décidé par le chapitre de l'ordre de Marie-Thérèse (1811), qu'il recevrait la croix de chevalier de cet ordre. Présent partout où il y avait du danger pendant ces jours de malheur pour l'Autriche, remplaçant partout le chef que les balles ennemies enlevaient à une division, de Veyder a été constamment le premier à marcher à la tête des siens contre les Français. Près d'Innsbruck il rassembla jusqu'à 15,000 Tyroliens avec lesquels il occupa le 14 mai 1809 la position près du pont de Volder, alors si importante pour toute la province, défendit par là, combattant toujours, l'entrée de la capitale du Tyrol au maréchal duc de Danzig qui, s'avançant de Salzbourg avait voulu aller s'en emparer, et sauva ainsi les provisions considérables avec les caisses qui y avaient été laissées, et le 3^e bataillon de Vaulx (v. son art.) qui était déjà absolument séparé du reste de l'armée ainsi qu'une division Lusignan qui aurait inmanquablement été faite prisonnière de guerre. La salutaire influence que ces belles actions exercèrent sur la conservation du Tyrol procura au major Teimer et à André Hofer les moyens de se livrer aux évolutions décisives qui assurèrent cette conservation.

En beaucoup d'autres occasions encore, comme après de sanglantes batailles, les glorieux exploits de de Veyder ont été rappelés dans les ordres du jour de l'armée avec tous les éloges qu'ils méritaient : Tel en fut-il entr'autres près de Starawischna en Volynice (1812), près de Fribourg et de Wettau en Saxe, près de Leipsic, où il fut blessé, et à l'escar-

mouche près de Koesen, le 21 octobre 1813, où avec son bataillon de chasseurs il rendit les services les plus signalés.

L'empereur d'Autriche lui conféra la croix de l'ordre Léopold, et le roi de Sardaigne celle des SS. Maurice et Lazare, en reconnaissance de ses services ainsi que de sa noble conduite pendant qu'il commandait en Savoie, en 1814.

En 1816 il s'acquittait des droits à la reconnaissance du conseil aulique de guerre pour l'organisation du 45^e régiment d'infanterie, et l'admiration de l'empereur pour la prudente conduite qu'il fit tenir au 24^e. Nommé général-major en 1820, le monarque lui accorda déjà sept ans plus tard la propriété du 58^e régiment. Créé chef de brigade à Karlstadt, de Veyder fut constamment attentif à empêcher autant que possible les attaques de la part de la Bosnie, lesquelles se répétaient si fréquemment qu'on s'y serait presque accoutumé : il cherchait personnellement et partout à empêcher les collisions, travaillant jour et nuit à terminer les affaires en litige qui y étaient accumulées en grand nombre. Mais le plus grand de ses services sous ce rapport fut sans doute l'activité qu'il mit un jour à l'occasion d'un pillage commis par une horde de Bosniens : il réunit avec la plus grande célérité toutes les forces dont il pouvait disposer, payant constamment de sa personne sans se ménager contre les fatigues ni les dangers, et marcha contre ces bandits qu'il défit complètement. Cette pénible campagne inocula chez lui le germe de la maladie qui l'enleva peu de mois après son arrivée à Mayence où il venait d'être transféré, comme nous l'avons vu plus haut.

François-Charles baron de Veyder, surnommé de Malberg, appartenait à une famille distinguée qui se titrait de Seigneur de Malberg, Oberesche, Mehr et Bettenfeld. Les enregistrements du Conseil provincial de Luxembourg possèdent les lettres de baron concédées le 10 janvier 1732 par l'empereur Charles VI à François-Maurice de Veyder, écuyer, grand-père du person-

nage qui nous occupe. Nous en copions les considérants historiques et généalogiques : « François-Maurice de Veyder, y « *est-il dit*, était fils de Jean-Jacques de « Veyder, écuyer, en son vivant colonel « de la ville et commandant de la forteresse « de Juliers, qui avait été cousin germain « de Jean-Christophe de Veyder, écuyer, « seigneur de Malberg, Mehr et Bettenfeld, « Oberesche, Holenfeltz et Steyer, lequel « avait fait reconnaître et recevoir l'ancienneté et l'extraction de la noblesse de « la famille de Veyder et les armes de ses « ancêtres tant au corps de la noblesse « immédiate du Saint-Empire du cercle du « Bas-Rhin, le 9 mars 1706, qu'à celle « du corps noble de l'Etat des pays et « duché de Luxembourg et comté de Chiny, « auxquels Etats il aurait été réellement « admis le 16 janvier 1710 ; petit-fils de « Christophe de Veyder, vivant seigneur « de Bickendorf, qui a été frère de Jean- « Henri de Veyder, seigneur de Malberg « et arrière petit-fils de Corniel de Veyder, « seigneur de Malberg, etc. »

Ce François-Maurice de Veyder a été créé Baron pour lui ainsi que pour ses enfants et leurs descendants.

Nous ajouterons enfin, qu'un frère de François-Charles baron de Veyder, s'est également distingué d'une manière très glorieuse au service d'Autriche ; mais nous n'avons pu obtenir sur lui aucun renseignement précis : il avait, dit-on, obtenu de même le grade de général.

HIRTENFELD, *Der Militär-Maria-Theresien-Orden*, II, 989 et 1747. — Arch. Cons. prov. : Req. Comm. N° 4106, p. 206. — Renseignements particuliers. — *Neue Mainzer Zeitung*, N° 132 du 13 mai 1850. — *Oesterreichische militairische Zeitschrift*, 10^e liv. Vienne, 1850, p. 87.

VIANDEN, *la puissante maison comtale de*, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, a déjà laissé des traces historiques dès le huitième siècle, si pas antérieurement. Eteinte vers le milieu du quinzième, elle portait primitivement : de gueules à l'écusson d'argent ; et depuis 1288 elle avait adopté les armes de Per-

weys ou de Louvain: de gueules à la fasce d'argent.

La succession généalogique des comtes de Vianden est positivement établie depuis Frédéric, qui vivait vers la fin du premier quart du douzième siècle. Afin de ne pas nous répéter, nous engageons le lecteur à consulter l'histoire de cette dynastie, continuée jusqu'à nos jours par les femmes dans celle de Nassau-Orange, aujourd'hui régnante dans le royaume des Pays-Bas, Histoire que nous avons publiée en 1851; 259 plus C pages in-8°.

VIANDEN, *Gérard, comte de*, fils puîné de Frédéric I^{er}, comte régnant de Vianden, se fit religieux au monastère de Saint-Sauveur à Prum dont il devint plus tard le vingt-neuvième abbé. Les historiens ne tarissent pas sur les louanges qu'ils donnent à sa science, à ses vertus, à sa régularité et surtout à sa piété, au point que plusieurs ont prétendu qu'il doit être inscrit au catalogue des saints; et il a en effet été honoré comme tel dans son abbaye de Prum. En 1189 ou 1190, il fonda à Nieder-Prum un monastère de dames nobles auquel il préposa Sophie, sa parente, en qualité de première abbesse et lui céda les corps de St. Gordian et de St. Epimache. Vers la même époque Jean II, abbé de St.-Hubert en Ardenne ayant résigné son abbaye, l'archevêque de Cologne, primat du diocèse de Liège, *sede vacante*, dont cette maison dépendait pour le spirituel, confia à l'abbé Gérard de Vianden la conduite de ce monastère qu'il gouverna conjointement avec celui de Prum jusqu'à l'année 1195. Il est mort en 1212, après avoir porté la crosse abbatiale de Prum pendant 28 ans.

AD HONTHEN, *Historia Trevirensis diplomatica*, I, 617, 619, 630. — v. STRAMBERG, *Metropolis Ecclesie Trever.*, I, 471. — NEYEN, *Histoire de la ville de Vianden et de ses comtes*, 70; et *Preuves*, VII. — BERTHOLET, IV, 242 sq.; P. J. XXXIX. — KNAUFF, *Defensio abbatie prumiensis*, 45. — PISANET, III, 695. — D. CALMET, *Notice de la Lorraine*. — DE ROBAULX, édition du *Cantatorium*, 171.

VIANDEN, *Godefroid de*, vivait pen-

dant le douzième et le treizième siècle, à cette époque où la succession généalogique de sa maison est encore tellement obscure qu'il n'est donné à personne d'établir la filiation régulière de ses membres. Quoiqu'il en soit il semble que Godefroid de Vianden a été oncle de Frédéric I^{er}, comte de Vianden, le plus ancien dynaste de cette race dont on peut déduire une succession positive et non interrompue.

Il existe une assez grande obscurité au sujet de ce personnage. Bertholet le croit natif de la ville de Liège, tandis que dans ses annales de Trèves le Père Brower le dit originaire du diocèse et principauté de ce nom: *ortus e diocesi soloque Leodiensi, nobili apud suos loco*. Mais dans un autre ouvrage, *Metropolis Ecclesie Trevirensis*, naguère édité par v. Stramberg d'après le manuscrit de Brower, le même auteur le dit positivement de Vianden: *Godefridus de Vianden*. Quant au sentiment de Bertholet nous nous croyons autorisé à n'y avoir aucun égard, tandis que pour ce qui regarde celui de Brower, il s'agira de voir si ce qu'il dit dans sa *Metrop. Eccles. Trever.* peut se concilier avec les annales du même diocèse éditées par lui. Or, on sait que Vianden ressortissait au diocèse de Liège et que cet endroit pouvait déjà à cette époque reculée être désigné par l'épithète de *Nobilis locus*, à raison de la puissance de la dynastie qui y dominait. Il n'y a dès lors pas de contradiction et partant il nous sera permis d'admettre que Godefroid, archevêque de Trèves descendait de la famille comtale de Vianden.

Il avait choisi la carrière ecclésiastique et il était grand archidiacre ou chorévêque de la cathédrale de Trèves lorsque l'archevêque Brunon, né des comtes de Belheim vint à mourir en 1124. Le clergé et le peuple s'étant assemblés pour procéder au choix d'un successeur pour le prélat défunt, toutes les voix se réunirent en faveur de l'archidiacre Godefroid de Vianden; parce que, continue l'annaliste

Brower, ayant remplacé un de ses parents, nommé Arnoul dans la dignité d'archidiacre, il avait tellement su s'acquérir l'estime et la vénération de tous tant par ses belles qualités de l'esprit et du corps, que par son exquise piété et sa vertu exemplaire, qu'il y a eu unanimité pour le juger digne de s'asseoir sur le trône archiépiscopal.

Quelque temps après son élection, Otton comte de Chinny le pria de venir consacrer l'église de l'abbaye d'Orval qu'il venait de fonder. Mais le prélat, qui avait pour le moment d'autres affaires sur les bras et qui d'ailleurs n'avait lui-même pas encore reçu l'onction épiscopale, ne put pas s'y rendre. Cependant, afin de ne pas différer cette consécration il envoya à l'évêque de Verdun les pouvoirs nécessaires pour y procéder en son nom : ce qui eut lieu le 30 septembre de la même année 1024.

L'année suivante l'archevêque Godefroid alla à la diète que de concert avec l'empereur le légat du Pape avait convoquée à Worms pour prendre une résolution au sujet de l'intrusion de Geberhard, évêque de Wurtzbourg. Les archevêques de Cologne et de Mayence ainsi que l'évêque de Toul s'y étaient également rendus avec d'autres prélats ; et Godefroid profita de cette occasion propice pour se faire sacrer archevêque de Trèves.

Il venait de rentrer dans sa capitale lorsque des esprits remuants commencèrent à cabaler contre lui et à lui susciter des embarras qu'on prétendait motiver sur quelques vices dans son élection. Godefroid, qui était déjà avancé en âge et qui se sentait la conscience pure ; mais qui en même temps n'était pas homme à se soumettre à une injustice aussi flagrante, eut un moment la pensée d'abdiquer pour épargner à son église des troubles et des dissensions dont on n'aurait pu calculer ni les suites ni la durée. Mais après de mûres réflexions faites avec calme, il se décida à soutenir l'orage jusqu'à d'autres temps. Cependant, comme des murmures on en vint bientôt après à des accusations formelles, parce

que l'archevêque n'avait pas voulu répondre aux premières invectives, il finit par se lasser absolument d'un fardeau qu'il n'avait ni recherché ni ambitionné, et il se démit de sa dignité en plein chapitre, la troisième année de son épiscopat, pour aller finir ses jours dans la retraite où il mourut très vieux, le 23 novembre 1028. Meginhère, son successeur, l'inhuma dans sa cathédrale, au côté de l'évangile.

Le lecteur se sera aperçu en lisant cet article, que nous n'avons eu aucun égard aux graves accusations que l'exemplaire des Gestes de Trèves, nommé par les éditeurs de ce précieux ouvrage *Codex Guelferbytanus* a lancées contre ce prélat. Nous avons été engagé à en agir ainsi parce que les faits articulés ne sont répétés par aucun autre auteur digne de foi, tandis que tout ce que nous avons dit de bien sur notre personnage se trouve exactement reproduit dans un autre exemplaire des mêmes Gestes et également inséré dans l'édition de Muller et Wytenbach.

Nous nous sommes également tenu au sentiment Brower quant à la famille de l'archevêque Godefroid, qui le dit positivement « *de Vianden* » tandis que le même exemplaire des Gestes, dit *Codex Guelferbytanus* avance qu'il est né à Falemagne : « *ex vico qui Falemanies dicitur* » d'un père nommé Ritfride et de sa femme Frede-sinde, son auteur ayant ignoré que Falemanies est le nom du district dit encore de nos jours Famenne et qu'il ne peut s'agir ici du village de Falmagne, au canton de Beauraing, qui n'a jamais possédé de château, partant pas de famille noble dont on aurait pu faire descendre Godefroid qui, pour pouvoir devenir chanoine à Trèves devait nécessairement être : « *de nobili genere ortus et natus.* »

BROWER, *Annales Trevirenses*, II, 20 ad 25. — v. STRANZAC, *Broweri et Masenii Metropolis Ecclesiam Trever.*, I, 155. — BERTMOLLET, I, P. J. IV. — *Gesta Trevirorum*, I, 199 ad 203; annot. 45, sq.

VIANDEN, *Godefroid II, comte de*, était fils du comte Philippe I^{er} (v. son art.) et de Marie de Perweys. Il n'entre

pas dans notre objet de discuter s'il succéda directement à son père, mort en 1272, ou bien s'il ne devint comte régnant qu'après son frère aîné.

Quoiqu'il en soit, Godefroid II intervint à des chartres, même dès l'année 1270, deux ans avant le décès de son père ; et en 1285 il assista aux célèbres tournois de Chauvency où il entra le premier en lice. Outre la terre de Vianden Godefroid possédait dans le duché de Brabant plusieurs seigneuries considérables qui étaient entrées dans les domaines de sa maison du chef de sa mère. Et ce fut nécessairement ce motif qui le décida à s'attacher de préférence au duc de Brabant plutôt qu'au comte de Luxembourg qui était à cette époque bien moins puissant que le premier.

D'un autre côté, il paraît que le comte Godefroid II était pour son époque un de ces preux batailleurs qui avait su se faire une belle réputation militaire, puisqu'à la bataille de Wœrringen, le 5 juin 1288, il se distingua dans les rangs brabançons au point que plusieurs historiens ont avancé que pendant cette sanglante journée il avait commandé l'aile gauche de l'armée du duc Jean I^{er} : la bannière de Louvain avait été abattue pendant l'action, et Godefroid II, ne consultant que son courage, brava tous les périls pour la relever au milieu du carnage. Depuis ce jour aussi il substitua, en souvenir de son exploit, cet écusson aux anciennes et primitives armes de Vianden et prit : de gueules, à la fasce d'argent, que ses successeurs ont conservé. Ce ne fut pas seulement à la bataille de Wœrringen que Godefroid II avait pris ouvertement le parti du duc de Brabant contre le comte de Luxembourg, malgré qu'il eût relevé sa terre de Vianden des mains de ce dernier ; pendant toute la durée de la guerre pour la possession du Limbourg il n'avait cessé de guerroyer dans ce parti et de faire des courses sur les terres luxembourgeoises : dans une de ces escarmouches il fut même fait prisonnier en 1283, et ne dut sa liberté qu'à

la parole qu'il donna de ne plus commettre d'hostilité contre Henri III de Luxembourg tant que celui-ci serait en guerre avec le Brabant ; plusieurs de ses vassaux avaient même été constitués pleiges pour lui ; mais sa présence à Wœrringen prouve bien que la foi-jurée ne fut pas observée.

Pendant il paraît que malgré ces actes que l'on pouvait nommer félonie, Godefroid rentra en grâce auprès de la cour de Luxembourg lorsque, pour cimenter la paix après la victoire de Wœrringen le duc de Brabant donna sa fille Marguerite en mariage au jeune Henri IV, comte de Luxembourg, puisque depuis cette époque il reparut au nombre des seigneurs luxembourgeois, tant à l'occasion de ce mariage même que dans plusieurs circonstances solennelles, et que même il alla jusqu'à faire au comte Henri IV des prêts d'argent.

Nous n'entrerons pas dans les détails intérieurs du gouvernement de Godefroid II, parce que ces détails, insignifiants dans une biographie, n'offrent aucune particularité saillante.

Comme plusieurs de ses ancêtres, Godefroid II se démit vers la fin de sa vie de l'administration du comté de Vianden en faveur de son fils Philippe, II^e du nom, qui paraît déjà en 1308 comme autocrate (v. son art.). Le comte Godefroid II fut marié deux fois ; d'abord à Adelaïde d'Audenarde, morte en 1308 ; ensuite à Lutgarde de Ligny qui vivait encore en 1318. Il eut plusieurs enfants de chacune de ces deux unions. Du premier mariage advinrent : Philippe II, Godefroid III et Henri II, qui tous trois furent successivement comtes régnants de Vianden, comme nous croyons l'avoir prouvé dans un autre ouvrage. Du second lit : Louis, chanoine à Liège et à Munster-Eiffel, qui fut tué par Guillaume I^{er}, comte de Namur ; Jean, d'abord chanoine de St Lambert, à Liège, puis quarante-deuxième évêque de Theroanne, enfin en 1334 archevêque de Rheims ; Marguerite, épouse d'un sei-

gneur de Ninove ou de Pierreforte; et finalement Lutgarde, mariée à Werner de Dôle, ensuite à un Sire de Sombreffe.

Le comte Godefroid II est mort en Brabant, en 1312.

NEVEN, *Histoire de Vianden, 122 à 132.* — GERTMOLLET, V, 270, 351, 280, 296; VI, 208. — BUTRENS, I, 652, 642. — DELMOTTE, *Les tournois de Chauvency.* — *Proelium Voringanum*, 28; *Biblioth. de M. de la Fontaine, père.* — JEAN VAN HEEUV, *Chronique rimée*, 288. — *Catalogue BEYNA, manuscrit.* I, 8. — LA GAUDE, *Histoire du Duché de Luxembourg*, II, 24. — *Gesta Trevirorum*, II, Cap. CC., 144. — *Ab HONTHEN, Historia trevirensis diplomatica*, I, 827; III, 189. — *PERRART*, II, 271, note 2; III, 688, 690.

VIANDEN, *Guillaume, dit de*; v. *GUILLAUME, dit de Vianden.*

VIANDEN, *Henri I^{er}, comte de*, était fils aîné de Frédéric II, comte de Vianden et de Mathilde comtesse de Salm en Ardenne. Son père, comme cela semble avoir été en quelque sorte la coutume pendant le douzième et le treizième siècle, voulant vers la fin de sa vie faire un pèlerinage en Terre-Sainte, remit à Henri I^{er}, son fils, les rênes du gouvernement de son comté de Vianden: Cet événement eut lieu entre les années 1218 et 1220.

Henri I^{er} avait plusieurs frères. Peu après le départ de son père pour la Palestine il eut occasion de mettre son courage à l'épreuve: Walram de Limbourg, second époux de la Comtesse Ermesinde de Luxembourg prétendait à la possession du comté de Namur du chef de sa femme qu'il soutenait en avoir été injustement dépossédée. Henri, comte de Vianden se joignit avec ses frères à Baudouin du Hainaut qui avait obtenu la propriété du comté en litige, et marcha contre Walram qui le défit en 1220 dans une escarmouche et le fit prisonnier avec les siens. Cependant à la paix qui fut conclue très peu de temps après, ils furent relâchés sans rançon.

Ce n'était pas sans motif que Henri de Vianden avait suivi la bannière du

comte de Namur: A cette époque, la terre de Vianden était encore un franc-alleu, ne relevant que de Dieu et du Saint-Empire, comme on disait alors, et Henri avait épousé Marguerite de Courtenay, parente de Baudouin du Hainaut, comte de Namur: il devait naturellement à celui-ci son bras et l'appui de ses forces plutôt qu'à Walram qui lui était étranger et dont sa position devait naturellement le rendre rival, puisqu'alors le comté de Luxembourg n'était peut-être pas plus considérable que la terre de Vianden.

Un autre motif encore devait le faire pencher en faveur de Baudouin: il pouvait espérer d'arriver un jour à la possession du comté de Namur du chef de son épouse; et dans ce cas il avait le plus grand intérêt à chercher à ce qu'aucune parcelle de cette terre n'en fût détachée. Ce qu'il a pu prévoir ou soupçonner en 1220, se réalisa à certains égards huit à neuf ans plus tard. En effet, Philippe-le-noble, fils et successeur de Baudouin dans le comté de Namur, étant mort vers 1229, le comte Henri de Vianden se mit en possession réelle du Namurois, invoquant pour justifier cette usurpation réelle, des motifs aussi peu fondés en droit qu'en justice; et il sut s'y maintenir jusqu'en 1237 où Baudouin de Courtenay, frère de la comtesse Marguerite de Vianden vint revendiquer ses droits réels sur le Pays de Namur, droits qu'il appuya de l'entremise de Louis IX, roi de France et de Jeanne, comtesse de Flandre et du Hainaut. Henri, forcé de céder, se retira dans sa terre patrimoniale de Vianden: En 1231 il avait, de concert avec son épouse, fondé l'abbaye de Grandpré dans le pays de Namur.

D'un autre côté le comte Henri paraît s'être attaché depuis cette époque au simple gouvernement de ses peuples. Il s'occupa de plus de fondations pieuses. Pour donner une parfaite intelligence des faits nous nous voyons amené à remonter aux

sources des événements : Nous avons dit au commencement de cet article, que vers l'année 1218 à 1220, Frédéric II comte de Vianden et père du comte Henri I avait entrepris un pèlerinage en Palestine. Arrivé dans ce pays il eut le malheur d'être fait prisonnier par les infidèles et enfermé dans un noir cachot d'où il fut tiré par le zèle des frères Trinitaires qui payèrent sa rançon. De retour dans ses foyers ce seigneur projeta de fonder un monastère de cet ordre bienfaisant dans sa ville de Vianden, et il laissa le soin d'exécuter ce projet ou ce vœu à son fils Henri I^{er} qui l'accomplit vingt-quatre ans après le décès de son père, c'est-à-dire en 1248. En effet, par un acte du mois de juin de cette année le comte et la comtesse de Vianden cédèrent aux religieux Trinitaires l'hôpital qu'ils avaient fondé quelque temps auparavant au pied de leur château afin d'y établir un monastère. Cette fondation fut dans la suite augmentée par eux de plusieurs libéralités qui ne regardent pas notre sujet ici. Quelques années plus tard, c'est-à-dire vers 1253, le comte Henri I^{er} partit à son tour pour la Terre-Sainte où il mourut le 19 novembre.

Outre les faits que nous venons de relater nous aurions à ajouter ici la part d'opposition que ce comte fit à la mise à exécution du projet de sa fille Yolande de s'enfermer dans le monastère de Marienthal. Mais nous préférons renvoyer ce récit à l'article que nous consacrerons à cette religieuse comtesse.

Yolande était la plus jeune des enfants du comte Henri I^{er}, qui comptait en outre : Frédéric, mort avant son père et dont le fils Henri fut violemment dépossédé de son patrimoine par son oncle Philippe, qui fut ainsi comte régnant de Vianden après Henri I^{er}; voir l'art. consacré à Philippe I^{er}, comte de Vianden. Puis vinrent Henri, qui fut évêque d'Utrecht (v. s. art.) et Pierre qui se voua de même au sacerdoce. Ce dernier était en 1264 prévôt des collégiales de S^t Martin à Liège

et de Cologne; puis enfin, dégoûté du monde il entra dans l'ordre de S^t Dominique et mourut le 5 février, nous ignorons en quelle année, mais dans tous les cas après 1271. Une autre fille nommée Richarde fut unie à un comte de Salm.

Le manuscrit des Viri illustres donne sur le comte Henri I. l'article que nous transcrivons ici : « 1213. Henricus comes « viandanus fundavit sua in urbe Monas- « terium Crucigeris de Ordine redemptionis « Captivorum SS^{mm} Trinitatis quod cum « uxore Margaretha et Philippo filio captus « a Saracenis per istius Religiosos fuisset « redemptus. »

Nous avons voulu rendre ce texte tel qu'il est; mais nous ferons observer qu'il est fautif; car il est évident que ce ne fut pas le comte Henri I qui avait été fait prisonnier par les sarrasins conjointement avec son épouse et son fils mais bien son père, le comte Frédéric II.

Viri illustres, III, N^o 179. — NEYEN, Histoire de Vianden, 81, sqqq. — DE MARNE, Histoire du comté de Namur, 243, sqqq. — ALEXANDER A WILTHEIM, Vita venerabilis Yolandæ; passim. — VAN HASSELT, Vianden, de oudste Besitting der Graven van Nassau in het Groot-Hertogdom Luxemburg, 10. — PIERRET, III, 683. — KRAEGER, Akademische Beiträge, II, 231. — BERTHOLET, IV, 353; V, 9, 10 41, 42. — MIAZUS, Opera diplomatica, I, 306. — GALLIOT, Histoire de Namur, V, 399. — MASEN, Epitome Historiæ Trevirensis, 471. — SCHAYES, Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine, II, 489. — Kurtzer und schlechter Bericht und Beschreibung des Haus u. Schloss und Landts Luxemburg; msert. dont nous possédons une copie.

VIANDEN, *Henri, comte de*, troisième fils du comte Henri I^{er} et de Marguerite de Courtenay, entra dans les ordres sacrés et obtint d'abord une prétende de chanoine avec la dignité de prévôt à la cathédrale de Cologne. Il occupait ce bénéfice lorsque sa sœur Yolande eut à soutenir ces terribles combats moraux contre l'obstination de sa mère qui voulait l'empêcher d'entrer en religion; et il parvint à fléchir cette femme colère. Nous reviendrons sur cet objet à l'article Yolande de Vianden.

Lorsque Goswin d'Amstel, trente-septième évêque d'Utrecht eut résigné son

évêché en 1250, Henri de Vianden lui fut substitué. Le nouvel évêque s'occupa aussitôt à reconstruire sa cathédrale qui, bâtie vers 630 par le roi Dagobert I^{er}, puis réparée par Adelbode, dix-neuvième évêque vers 1009-1024, menaçait ruine. Son œuvre d'édification, commencée en 1254, n'a pu être achevée par lui. Il mourut le 3 juin 1267, regretté pour sa science, son intégrité et sa piété.

Henri de Vianden était évêque d'Utrecht lorsque le jeune Henri, connu plus tard sous le nom de Henri de Schœnecken, son neveu, fils de défunt son frère aîné, commença à faire des démarches afin d'entrer en possession du comté de Vianden qui lui revenait comme fils et héritier du premier-né du comte Henri I, et que son oncle Philippe I s'obstinait à retenir malgré que comme frère puîné du père du jeune Henri il n'y eût de droit réel que celui de la force. L'évêque Henri prit parti pour son frère Philippe contre son neveu, et, de concert avec Pierre, son autre frère, il négocia avec le comte de Luxembourg afin d'obtenir avec l'aide de ce dernier l'élargissement de ce frère que le neveu tenait enfermé dans la forteresse de Schœnecken. C'est cette négociation qui amena le vasselage des comtes de Vianden à la maison de Luxembourg, et porta le premier coup à leur indépendance suzeraine : aussi faut-il croire que l'accusation que l'Histoire a lancée contre le comte Philippe I^{er} d'avoir usurpé l'hérédité légitime de son neveu, fils de son frère aîné, n'est pas fondée, et que dans cette dynastie il existait une loi ou un usage qui établissait que le gouvernement du comté revenait de droit au fils aîné-vivant du dernier dynaste, à l'exclusion même des enfants d'un premier-né qui serait mort avant son père ; car, si nous considérons la piété et la science de l'évêque Henri, de même que la vertu du prévôt Pierre de Vianden, qui ont préféré voir descendre les domaines patrimoniaux au second rang féodal plutôt que de permettre qu'ils fussent possédés par leur neveu qui s'en était

emparé par la force, nous serons bien obligé d'admettre qu'à leurs yeux la justice se trouvait placée du côté de leur frère Philippe. Cette loi de succession, pour le dire en passant, trouvait cependant encore une variante lorsqu'il s'agissait de l'héritage par les femmes en l'absence de rejetons mâles : il paraît que ces dernières conservaient l'administration indivisément ou à peu près, comme cela a eu lieu à l'égard des comtesses Marie et Adelaïde, les dernières du nom de Vianden.

L'évêque Henri de Vianden fut inhumé dans sa cathédrale d'Utrecht, où son mausolée portait ces deux distiques :

Qui nova præcelsi jecit fundamina templi,
Præsidium Vreland extruit huic populo,
Vir placidus, recti custos, virtutis amator,
Tempore quem nullo laus reticenda manet.

NEVEN, Histoire de Vianden, 90 et XX. — Les Délices des Pays-Bas, IV, 256, 266. — BEAULOY, V, 58 sqq. — PERRET, III.

VIANDEN, *Jean de* ; v. JEAN, dit de Vianden.

VIANDEN, *Marguerite, comtesse de* ; v. COURTENAY, *Marguerite de*.

VIANDEN, *Philippe I^{er}, comte de*, était fils puîné du comte Henri I^{er} et de Marguerite de Courtenay, et devint l'aîné par la mort de son frère premier-né. Dès l'année 1253 ce seigneur prenait le titre de Comte-régnant de Vianden.

Guerroyeur et dévôt comme les chevaliers l'étaient au treizième siècle, il voulut d'abord essayer ses armes contre la puissante cité de Metz qu'il parvint à enceindre et à bloquer. Il ne quitta même cette entreprise que pour voler au secours de son propre castel que par représailles sans doute, le comte de Luxembourg était venu surprendre. Ces faits se passèrent en 1257. Vers la même époque il avait fondé à Roth, non loin de Vianden, une commanderie de Templiers avec lesquels il ne tarda pas à avoir bien des démêlés et des contestations, tant pour le spirituel que pour le temporel. Ces querelles, dans lesquelles

les religieux allèrent même jusqu'à essayer des armes ecclésiastiques contre leur fondateur et leur bienfaiteur, ne furent terminées que plusieurs années plus tard et lorsque le comte Philippe eut sur les bras des affaires plus importantes.

En effet, nous avons dit dans quelques-uns des articles qui précèdent que le comte Philippe I^{er} avait eu un frère plus âgé que lui, du nom de Frédéric, mort avant son père et laissant au berceau un fils nommé Henri. Ce fils étant entretenu avancé en âge, commença vers 1264 à faire à son oncle des représentations pressantes à l'effet d'obtenir l'abandon du comté de Vianden comme son bien patrimonial. Philippe ayant refusé, se fondant peut-être sur un pacte de famille dont nous ne connaissons pas le texte ni même l'existence, Henri, soit par ambition, soit pour soutenir une cause qu'il aura crue juste, se mit en campagne et vint bloquer son oncle dans le château de Schœneck en où il l'aurait vraisemblablement forcé si le comte de Luxembourg, appelé à son secours par les frères du prisonnier, n'était venu le dégager. Mais cette délivrance coûta à Philippe I^{er} son rang de suzerain : il fut obligé de faire hommage à son libérateur et se déclara son vassal (1269). Le jeune Henri obtint ou conserva la terre de Schœneck et la paix fut faite.

Le comte Philippe I^{er} avait épousé Marie de Perweis, héritière de la terre de son nom ainsi que de celles de Grimberg, Ninhove, Rumpst, Hobocken, Eeckeren, Ingen, Havesdonck, etc., qui restèrent depuis cette époque la propriété de la Maison de Vianden. De ce mariage advinrent trois fils et une fille : Henri, mort avant son père ; Godefroid II qui devint comte de Vianden ; Philippe qui obtint des possessions en Brabant, et Marguerite qui fut l'épouse d'Arnoul IV, comte de Chiny et de Loos.

Philippe I^{er}, comte de Vianden est mort le 23 avril 1272, et sa femme plusieurs années après lui.

BENTZEL, V, 144 ad 149, 165, 206, 207; V, 145. — NEYEN, Histoire de Vianden, 100 à 121, et XVII à XXIII. — ALEXANDER A WILTHEIM, Vita venerabilis Yolandi, 452, sqq. — FISSART, I, 121; III, 686, 688. — AD HERTMANN, Historis Trevirensis diplomatica, I, 759. — Castalaire-mesert. de 1546. aux Archives du Gouvernement du Grand-Duché. — Recueil Gérard; mesert. aux archives du Royaume des Pays-Bas, à La Haye. — Catalogue Bava, mesert. aux collections de la Société archéologique du Grand-Duché. — BÉON, Histoire de Louvain, I, 153. — BORMANS, Trophées de Brabant, I, 632. — MIAUSS, Opera diplomatica, I, 441, 642. — ANSAT, Genealogie der Grafen von Vianden. — v. HASSLET, Vianden, etc.

VIANDEN, *Philippe II, comte de*, fils aîné du comte Godefroid II et d'Adelaïde d'Audenarde. Ce seigneur a mené une vie tranquille et paisible, ne se mêlant pas des querelles de ses voisins et ne s'en créant pas avec eux. Mais il sut s'acquérir une réputation bien plus belle que celle qu'obtiennent ces batailleurs ou égorgeurs d'hommes qu'une aberration de l'esprit humain a fait nommer héros : il a cherché de tous ses efforts à améliorer le sort des habitants de sa ville capitale, ou plutôt il leur a formé un sort en les affranchissant de la glèbe où la féodalité les avait jusqu'alors tenus attachés. Il fit même plus, et le premier des dynastes du moyen-âge, en concédant le bienfait de la liberté, il l'a concédé franchement et sans arrière-pensée, puisque dans l'acte qui fut expédié à cette occasion il fit insérer la clause absolue de permission de la résistance en cas que lui ou ses successeurs seraient tentés de vouloir enfreindre ou restreindre seulement l'émanicipation qu'il avait accordée. Et cette clause parut même si importante aux peuples que les Belges la firent insérer dans leur fameux diplôme connu sous le nom de Joyeuse-entrée.

Les bornes de cet ouvrage ne nous permettant pas de nous étendre sur les conséquences directes et morales de cet acte d'affranchissement, nous croyons devoir renvoyer le lecteur à notre Histoire de Vianden, dans laquelle nous en avons déroulé une partie.

Le comte Philippe II est mort vers 1315 ou 1317, sans laisser postérité de

son épouse, Alix d'Areberg. Il eut pour successeur son frère Godefroid III.

NEVEN, Histoire de Vianden, 155 à 148, XXXII, sq. — PIMMART, I, 272; III, 688; V, 82. — AN BRUNNEN, Historia Trevirensis diplomatica, I, 514. — NEUSSA, Dictionnaire géographique de la province de Luxembourg, 187. — BARNOUZ, V, 207 et 365; P. J. XCV; VII, 342, 480. — NORMON, Notice sur Vianden; dans: Revue belge; septembre 1850. — JANSSENS, Histoire des Pays-Bas, II, 398. — BURTONS, Triphèmes de Brabant, I, 488. — HANZUS, Annales ducum Brabantiorum, I, 350, sq. — Livres de Justice de Vianden. — MRAZUS, Opera diplomatica, I, 446.

VIANDEN, Yolande, la vénérable, comtesse de, fille cadette de Henri I^{er}, comte de Vianden, et de Marguerite de Courtenay (v. leurs art.), est née vers l'année 1231, vraisemblablement à Namur, puisque son père et sa mère étaient à cette époque en possession du comté ou marquisat de ce nom.

Elevée avec soin dans les pratiques religieuses, la jeune Yolande croissait en piété et en vertu : son cœur n'avait, dans le manoir de sa famille où elle fut ramenée en 1237, alors qu'elle n'avait que six ans à peine, son cœur, disons-nous, n'avait pu recevoir jusque là d'impressions que celles que lui inspirait son directeur spirituel et la vue des sites horriblement pittoresques que lui offrait l'horizon : cette dernière surtout était bien capable d'éveiller dans cette âme impressionnable le goût de ces contemplations méditatives qui portent vers la vie religieuse. Et en effet, la jeune fille n'avait que dix à onze ans lorsque déjà elle prenait la résolution irrévocable de se consacrer à Dieu dans un monastère : le hasard peut-être, ou bien la Providence ne tarda pas à fixer l'Ordre qu'elle devait choisir et la porta vers celui de Saint-Dominique qui venait d'être institué.

Ses parents, qui ignoraient encore la pensée d'Yolande, avaient jeté les yeux sur un jeune seigneur, preux, courtois et de haute extraction, pour la lui donner en mariage. Les préliminaires en étaient même déjà arrangés lorsque la comtesse Margue-

rite informa sa fille des splendides projets qui venaient d'être arrêtés pour son avenir. Mais Yolande, sans se laisser éblouir par ce que le parti qu'on lui offrait avait de brillant, répondit à sa mère avec ce calme glacé que peut seul donner une résolution inébranlable, qu'elle remerciait bien sincèrement ses parents pour les peines qu'ils avaient bien voulu se donner en lui choisissant un époux qu'ils croyaient digne d'elle; mais qu'elle ne pouvait l'accepter. Qu'ayant solennellement juré de n'être jamais qu'à Jésus-Christ elle ne reviendrait pas sur sa promesse.

Sa mère, atterée par cette déclaration mais surtout par le ton résolu de sa fille, chercha de toutes les manières à l'ébranler; elle épuisa successivement toutes les voies de douceur, de ridicule et même de violence afin de briser cette volonté de fer; mais rien ne put réussir, ni les promesses, ni les railleries, ni la prison; en un mot, Yolande, toujours obéissante et soumise jusque là, se roidissait absolument lorsqu'on entamait le chapitre d'un mariage pour elle.

Ces avanies dont elle était incessamment abreuvée continuaient depuis longtemps déjà, lorsque le frère d'Yolande, qui était évêque d'Utrecht (v. l'art. Vianden, Henri, Comte de) étant venu faire une visite à sa famille, après avoir soigneusement scruté les sentiments de la jeune comtesse et trouvé que chez elle il y avait une vocation réelle pour la vie cénobitique, se joignit à elle pour implorer auprès de leurs parents la permission si ardemment désirée pour aller s'enfermer dans la solitude de Val-Marie ou Marienthal qui n'était pas à cette époque ce somptueux palais que l'on voyait encore naguère, mais qui se réduisait à quelques modestes cellules dans lesquelles la vertu la plus angélique vivait sous les dehors de la pauvreté évangélique. Enfin, après bien des sollicitations les unes plus pressantes que les autres, la permission fut arrachée plutôt qu'accordée; et la pieuse jeune fille s'empressa de voler dans la re-

traite que le doigt de Dieu, disait-elle, lui avait indiquée. Elle y était depuis dix ans environ lorsque les votes unanimes des dames ses compagnes l'élirent supérieure.

Dès ce moment son zèle pour faire fleurir la religion et la vertu dans la maison qui était confiée à sa direction mit tout en œuvre pour inculquer à ses co-religieuses la connaissance parfaite de la règle monastique sous laquelle elles avaient juré de vivre et de mourir : dans cette intention elle fit traduire du latin en rimes allemandes les constitutions de l'Ordre de St. Dominique. Ce genre de composition versifiée était fort en usage à cette époque ; et il devait rendre singulièrement facile aux moniales d'apprendre ces prescriptions par cœur. Du temps de Bertholet l'original de cette traduction, faite par frère Herman (v. son article) se conservait encore aux archives du prieuré de Marienthal. L'auteur avait ajouté à la fin les mots suivants : *Cette version fut faite en l'an du Seigneur 1276, à la prière de sœur Yolande, prieure.* Finalement, cette sainte dame eut la satisfaction de recevoir elle-même les vœux religieux de sa propre mère qui, comme nous l'avons dit plus haut, s'était d'abord si obstinément opposée à l'accomplissement de la vocation de sa fille.

Yolande mourut le 11 décembre 1283, chérie de ses religieuses et chargée de bonnes œuvres, laissant son monastère dans une parfaite régularité et augmenté dans ses revenus temporels. Elle fut inhumée au côté de l'évangile du maître-autel de l'église de son prieuré, qu'elle avait vraisemblablement fait bâtir elle-même, sous une simple dalle bleue, sur laquelle furent gravés ces mots :

SOROR JOLANDIS
DE VIENNA
HIVIS DOMVS PRIORISSA
DEFUNCTA IN DNO. AO M.CC.LXXXIII.
R. I. P.

Plus tard, sans doute pour reconnaître les mérites et les vertus de la vénérable

prieure, les religieuses de Marienthal lui firent élever un monument funéraire honoraire au milieu du chœur de leur église ; mais les reliques d'Yolande n'y furent pas déposées, apparemment pour ne pas les troubler dans leur repos, à l'endroit que peut-être elle-même avait choisi pour sa sépulture. Alexandre de Wiltheim donne la description de ce mausolée : Il était élevé de deux pieds environ du sol, dit-il ; sa partie supérieure représentait la figure d'Yolande en pied, formée au moyen de morceaux de verre de couleur, avec l'habit de l'Ordre, portant sur ses bras une église à clocher, pour marquer qu'elle était pour ainsi dire la fondatrice du spirituel du monastère de Marienthal, ou bien parce que sous cette prieure l'église avait été construite. Autour de cette figure était placée l'inscription suivante :

HIC IACET PIE MEMORIE SOROR YOLANDIS
PRIORISSA HUIUS LOCI FILIA ILLUSTRISSIMI
[HENRICI COMITIS ET MARGARETHÆ CO-
[MITISSÆ VIENNENSIS CUJUS HÆC
MATER PREDICTA SOROR FUIT BALDUVINI
[IMPERATORIS
CONSTANTINOPOLITANI. SUB EA AUTEM ORDO
[SANCTISSIME VIXIT INCREMENTUM
ACCEPTIT RELIGIO ET RES. OBIIT PRIORATUS
[SUI ANNO XXV, ETATIS VERO CIRCA L,
[ANNO DOMINI M.CC.LXXXIII.XVI. KAL.
[JANUARIU.

De la main gauche de la figure partait un ruban avec ces mots :

« *Christe qui me creasti et tulisti a me
« amorem sæculi, qui corpus meum a pol-
« lutione separasti, jube me ad tuam
« misericordiam pervenire.* »

Autour de la base du monument on avait ajouté un vers que le temps avait déjà effacé depuis des siècles avant la destruction du mausolée. Alexandre de Wiltheim a pu y lire encore : *Felix filia regum et comitum.*

Nous terminerons cet article par un extrait des éphémérides du monastère de Marienthal : « Yolande d'heureuse mémoire, Prieure de ce monastère
« Elle surpassa toutes les sœurs par sa vie

« édifiants et la candeur de ses mœurs, « et elle gouverna cette maison pendant « vingt-cinq ans en y faisant fleurir l'amour « et la crainte de Dieu. Par sa conversation pieuse et sainte, par son humilité « et son aménité qui peuvent servir d'ex- « emple à tous, elle n'augmenta pas peu « le respect envers Dieu dans l'âme de « beaucoup de frères, de sœurs et de per- « sonnages du monde. Par son exquise « prévoyance elle a enrichi ce lieu d'un « trésor très glorieux, à savoir d'une par- « ticule de la Croix de Notre-Sauveur et « d'une épine de sa couronne; outre un « grand nombre d'autres reliques. Les « propriétés et les édifices de tout le cou- « vent ainsi que les ornements de l'église « de même que le nombre de nos livres « furent considérablement augmentés sous « son priorat, avec le concours de sa mère, « de ses agnats et de ses amis, etc. »

Le cadre de notre ouvrage ne comportait pas d'ulérieurs détails sur cette intéressante personne qui, bien qu'elle ne soit pas encore inscrite au catalogue des Saintes, mériterait bien une place dans ce répertoire. Les personnes qui seraient désireuses d'avoir plus de détails sur elle en trouveront beaucoup dans la biographie que les Pères Alexandre de Wiltheim et Bertholet ont publié sur elle, de même que dans la traduction de l'ouvrage de de Wiltheim que M. l'abbé Stehres, Directeur du Progymnase de Diekirch, a publié en 1841.

PIERRET, II, 271; III, 691. — BERTHOLET, V, 7 ad 59, 208 ad 215. — NEYEN, Histoire de Vianden, 92 ad 98. — BERTELS, article Vianden. — BAQUEN, Annales Trevirenses. — MASSEL. — ALEX. A WILTHEIM, Vita venerabilis Yolande. — SIZMERS, Leben der Gräfin Yolanda von Vianden. — THOMAS DE CANTIMPRÉ.

VILLARIUS, *Barthélémy*; v. BARTHÉLÉMY, dit de Weyler.

VILLERS, *Jean-Baptiste*, est né en 1669, à Clavière, village aujourd'hui liégeois, mais qui dépendait autrefois du pays de Luxembourg. Après avoir fait avec beaucoup de succès ses humanités à Liège et sa philosophie à Louvain, il se

dévoua entièrement à la sanctification du prochain, surtout des pauvres. Il avait reçu la tonsure cléricale à l'âge de dix-sept ans. Les Pays-Bas étant devenus le théâtre de la guerre, Villers se retira à la campagne pour travailler au salut des soldats. Ayant appris que l'armée française était en marche pour aller assiéger Liège en 1691, il la devança et entra dans la ville où sa charité lui fit braver tous les dangers pour porter partout des secours spirituels et temporels, ce qu'il fit avec une ardeur incroyable durant le plus affreux bombardement qu'une ville puisse essayer. En 1710, pendant le siège de Douai où il était président du séminaire provincial, il faillit mourir d'une maladie contagieuse qu'il gagna en soignant les blessés et les malades. En même temps qu'il donnait à ses séminaristes des leçons sur les vertus ecclésiastiques, son exemple leur en apprenait la pratique. Aucun état n'échappait à sa sollicitude: Il faisait imprimer pour les campagnards des instructions de piété qu'il leur distribuait avec d'autres secours assortis à toutes sortes de besoins, et mourut en 1746, après avoir donné aux pauvres tout ce qu'il possédait. Sa vie a été imprimée à Liège, en 1774.

DE FELLER, Dictionnaire historique; litt. V.

WILTHEIM, *la famille de, et les personnalités connues*; v. WILTHEIM.

VIRNEBOURG, *Georges ou Grégoire, comte de, évêque d'Azot*, était originaire du château de son nom et frère ou proche parent de Jean de Virnebourg, qui devint en 1550 prévôt du chapitre de Nachtheim dans le comté même dont sa famille était dynaste. L'archevêque de Trèves l'envoya d'abord à Ingolstadt entendre les leçons du célèbre Docteur et professeur Eck, afin d'achever son éducation littéraire et scientifique. A son retour, l'archevêque Jean de Hagen le nomma son chapelain particulier; puis lui donna, le 10 septembre 1543, la cure d'Andernach. Ayant résigné ces fonctions en 1549 il fut

désigné Chanoine de Munster-Mainfeld. Il a été le dernier prédicateur séculier de la cathédrale, parce qu'après lui cette charge fut confiée aux Jésuites qui la conservèrent jusqu'à la suppression de leur ordre en 1773, par bref du pape Clément XIV.

Georges de Virnebourg avait, par son incessante activité, sa grande vertu et sa vaste science rendu des services éminents à l'archevêché de Trèves lorsque l'archevêque-électeur Jean de Løyen le consacra évêque et le nomma son vicaire-général in spiritualibus, au château de Wittlich, le 11 août 1558, en présence des chanoines Jacques d'Elz et Jean de Schenberg, qui tous deux et successivement montèrent sur le siège archiepiscopal. Encore pendant la même année il obtint sa confirmation de Rome.

Après le décès de l'archevêque Jean de Løyen, Georges de Virnebourg embrassa l'Ordre de St. Benoît, devint abbé de St. Martin à Trèves et dirigea encore cette maison religieuse pendant quinze ans. Il est mort le 30 juin 1578.

J. A. J. HANSEN, Die Weibbischeffe von Trier; Cologne, 1854, p. 19 sq.

VIRNEBOURG, *Robert, comte de*, n'appartient à l'histoire du Luxembourg que parce qu'il était gouverneur de ce pays sous la trop fameuse duchesse de Goerlitz. L'auteur du manuscrit des Viri illustres lui a consacré les deux lignes qui suivent: « 1420. Robertus comes de « Virnenbourg, Clientelæ Luxemburgicæ, « Gubernator Luxemburgensis. »

Ce personnage, qui était chevalier de la Toison d'or, est mort en 1443.

Viri illustres, II, N° 156. — BENTHOLET, IV, ant. textum, XXVI. — BASSON, Fidia illustrata, I, pars altera, 678, etc. — PERRAULT, III.

VITH, *Jean de St.*; v. JEAN, dit de St. Vith.

VOGEL, *Jean*; v. FOGEL, *Jean*.

VOGELSANG, *Louis, Baron de*, Feldzeugmeister autrichien, propriétaire du

47^e régiment d'infanterie, originaire de la famille qui se dénomme de ce nom de la terre de Vogelsang, et qui a longtemps possédé la mayerie héréditaire de Bastogne. L'auteur de l'ouvrage historique sur l'ordre de Marie-Thérèse verse ainsi dans une erreur évidente lorsqu'il admet que la famille de Louis de Vogelsang sortait du Mecklembourg, tout comme lorsqu'il le fait naître à Bruxelles, tandis qu'il est prouvé qu'il a vu le jour le 12 décembre 1748, dans le manoir de son nom: cependant il paraît qu'il a passé sa jeunesse dans la capitale du Brabant.

Quoiqu'il en soit, plusieurs de ses aïeux se distinguèrent comme de courageux soldats; son grand-père, colonel et adjudant-général de Prince de Waldeck se fit très-avantageusement remarquer dans les guerres contre la France, pendant les premières années du dix-huitième siècle, au point qu'en 1720 il mérita d'obtenir la chevalerie héréditaire du St. Empire. Son père, Chrétien, est mort en 1765 avec le grade de Feldzeugmeister et de Commandant militaire des forteresses et ville de Luxembourg, après 60 ans de loyaux services.

Louis de Vogelsang fut admis à l'académie Thérésienne dont il sortit avec le rang d'officier et fut incorporé dans le régiment de Clerfayt, infanterie. Déjà pendant la première année de son service il sut tellement se gagner le contentement de l'impératrice-reine Marie-Thérèse qu'elle lui fit de sa propre main cadeau d'une tabatière en or, enrichie de son portrait orné de brillants.

Pendant la guerre brabançonne en 1790, de Vogelsang se distingua si éminemment, comme major, dans les escarmouches près de Nassogne, le 1^{er} janvier, le 18 mai près de Hogue, le 23 près de Belle-Maison, etc., enfin le 31 août à la prise des batteries ennemies près d'Andonné, qu'il se rendit digne d'obtenir la croix de Marie-Thérèse, avec le brevet de lieutenant-colonel, et qu'en 1793 il fut créé baron. Dès 1791 de Vogelsang était

colonel de son régiment. Au combat près de Tournay, le 29 avril 1792 il se distingua par son courage, et le 30 octobre 1793, à la prise de Marchienne par sa résolution. Elevé au grade de général-major en 1796, il commanda une brigade de grenadiers de la division Werneck au corps de Wartensleben. Près de Wurtzbourg il prit d'assaut la forêt de Gramschatz et contribua beaucoup au gain de la bataille. En 1799 de Vogelsang était Feldmaréchal-lieutenant sous Krœy en Italie et forma la suivante avec sa division la plus grande force du corps chargé du blocus de Gènes, sous le commandement du Lieutenant-feldmaréchal Ott. On dut à sa bravoure seule la reprise du château de Ceriola près de Marengo.

A la fin de la guerre de Vogelsang obtint une division qui tenait garnison à Hermanstadt, et en 1805 une division de grenadiers près de l'armée de l'archiduc Charles. A la journée de Coldiero il fut loué publiquement et put se glorifier d'entendre cet éloge de la bouche même du généralissime: car les grenadiers de de Vogelsang avaient attaché définitivement, le second jour de la bataille, la victoire aux drapeaux autrichiens. L'empereur lui donna le 47^e régiment d'infanterie. Pendant la retraite, de Vogelsang devait soutenir quelque temps la ville de Vicence afin de procurer quelque repos à l'armée à la suite de tant de fatigues,

et de faciliter le départ de l'artillerie ainsi que des bagages. Il remplit cette commission d'une manière si brillante avec quatre bataillons de grenadiers, deux escadrons de hussards et huit canons, qu'il fut porté à l'ordre du jour avec la mention la plus honorable.

A la paix il fut nommé général de division à Prague et commanda en 1819, jusqu'à l'arrivée du général Bellegardé le premier corps, auquel sa division appartenait. Près d'Aspern il donna à ses soldats le plus bel exemple de courage plein de calme et de sang froid: Ses services signalés en cette circonstance furent récompensés par la nomination au rang de Feldzeugmeister hors rang. Mis à la retraite pendant un temps très court, il devint peu après commandant de la forteresse puis en 1819 gouverneur de Josephstadt. L'empereur Alexandre I^{er} de Russie lui remit, pendant une visite de cette place, une bague très précieuse, ornée de diamants et de son portrait. Le 1^{er} mai 1817 Louis de Vogelsang célébra son jubilé de cinquante ans de services militaires, et mourut pendant la nuit du 27 au 28 juin 1822.

HIERENFELS, Der Militär-Maria-Theresien-Orden, I, 321, 1734.

Voize; v. BOUSSE, *Thilman de*, dit Voize.

VULFILAÏCUS, *St.*; v. WOLFROY, *St.*

W.

WACKEN, est né à St. Hubert dans le courant du dix-huitième siècle. Ses mérites le firent parvenir au rang éminent de Conseiller aulique, attaché à la chancellerie de Vienne. Wacken est mort en 1832 ou 1833, auteur d'un ouvrage sur la Hongrie.

Renseignements communiqués par M^r DE ROBAUX DE SOUROY.

WACQUANT-GEOZELLES, *Jean-Pierre-Théodore*, Baron de, feldzeugmeister, conseiller intime de l'empereur d'Autriche et son chambellan, propriétaire du 62^e régiment d'infanterie, né à Briey, le

17 mai 1754, appartenait à une famille luxembourgeoise qui fut anoblie par patentes de Charles II, roi d'Espagne, en date de Madrid, le 27 septembre 1658, en faveur de Jean-Baptiste Wacquant et de ses deux frères, Jean et Philippe-François, avec CONTINUATION du port des armoiries dont leurs ancêtres avaient usé, c'est-à-dire : d'argent, écartelé, aux 1 et 4 à une fasce de gueules ; aux 2 et 3 un lion d'azur armé, langué et couronné d'or, sortant d'une montagne d'or. Cimier, le lion de l'écu. Bourrelet et hachements d'argent et de gueules. Ces lettres furent confirmées et au besoin renouvelées par patentes en date du 2 novembre 1671 en faveur de la veuve de Jean-Baptiste Wacquant. Nous donnerons à la suite de la Biographie du personnage qui nous occupera dans cet article une courte notice sur les personnages marquants appartenant à la famille de Wacquant qui, d'origine luxembourgeoise à l'époque de son anoblissement, s'est plus tard habituée en partie dans le Luxembourg devenu français depuis la paix des Pyrénées.

Dès sa plus tendre jeunesse Jean-Pierre-Théodore de Wacquant montra une propension décidée pour la carrière à laquelle il resta pendant toute sa vie attaché de corps et d'âme. Dès le mois de septembre 1774, c'est-à-dire à l'âge de dix-sept ans il entra comme cadet dans le corps d'artillerie à l'armée des Pays-Bas, dans laquelle il ne tarda pas à montrer son aptitude sous le lieutenant-feldmaréchal comte Ferraris. En juillet 1779 il fut nommé sous-lieutenant des mineurs et quelques années plus tard lieutenant du génie : Dans ce grade il fut employé à la construction de la forteresse de Theresienstadt.

La guerre contre les Turcs procura à de Wacquant la première occasion de montrer son courage et son sang-froid. Après s'être d'abord distingué au siège de Schabacz, il fut à celui de Belgrade désigné capitaine hors de tour.

L'éruption de la guerre de la révolution appela de Wacquant sur une autre

scène. En février 1793 il fut, pour ses connaissances multipliées, transféré en qualité de capitaine dans l'état-major-général et pendant le mois de mai nommé major-adjudant du prince de Saxe-Cobourg. Dans ce grade il conduisit une partie des travaux du siège de Valenciennes pendant lequel il eut plus d'une fois l'occasion de se distinguer. Au mois d'août 1795 il devint lieutenant-colonel d'état-major du corps d'armée Wurmsér. Le 29 octobre de la même année, à l'assaut commandé par celui-ci des retranchements du Galgenberg près de Mannheim, il réussit avec le bataillon des grenadiers Bydeskuty à pousser jusque dans la redoute de Neckar où il encloua dix-huit canons, de manière que déjà pendant la même nuit les assiégeants purent commencer le bombardement de la place de ce côté. Pour ce fait d'armes le duc de Wurtemberg lui conféra la croix de commandeur de son ordre militaire Pour le Mérite.

De Wacquant ne cessa pas de prendre part à tous les événements de l'armée d'Allemagne. Après avoir été nommé commandant des forteresses de Würzburg et d'Ingolstadt, il devint en septembre 1800 commandant en chef de Burghausen et obtint la suivante le commandement du régiment-infanterie Gemmingen qui fut plus tard dénommé du Baron Reischbach, N° 21.

Pendant la campagne de 1805 il se distingua le 5 décembre au combat de Stecken, à la suite duquel les Français furent obligés d'abandonner Inglau. Après la conclusion de l'armistice il fut chargé de fixer la démarcation entre Tabor et Linz ; et lorsque les Français avec les Bavaurois se permirent toutes sortes d'excès tant en Bohême qu'en Autriche, il fut député vers l'empereur Napoléon I^{er} à Munich, pour lui faire à cette occasion des représentations pressantes. Après l'évacuation de Braunau par les Français, évacuation qui avait été décidée par voie diplomatique, de Wacquant qui avait été nommé général-major en avril 1807, fut dépêché au mois de novembre de la même

année pour recevoir la forteresse des mains du commissaire impérial français, nommé Otton; et cette commission il la remplit à la grande satisfaction de son souverain.

Au commencement de la campagne de 1809, de Wacquant obtint une brigade du premier corps d'armée du comte de Bellegarde, général de la cavalerie, et prit part avec elle à tous les combats qui furent livrés en Bavière. A la bataille d'Aspern, le 21 mai, au soir, à la tête de sa brigade, portant la bannière du régiment Vogelsang, aujourd'hui Kinsky, N° 47, au cri de: *Suivez-moi camarades*, il pénétra dans cette ville qui était occupée par une garnison française de douze mille hommes et l'arracha à l'ennemi malgré toute une nuit de combat. Pendant cette action il eut trois chevaux tués sous lui. Pour ce trait de bravoure il fut, sur le champ de bataille même, honoré le 24 mai de la croix de chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse. A la bataille de Wagram il perdit également deux chevaux.

A la paix de Wacquant fut nommé commissaire pour la remise de Salzbourg et de Berchtesgaden. Il venait à peine de terminer cette affaire lorsqu'il fut envoyé faire la remise de la Galicie orientale à la Saxe et du cercle de Tarnopol à la Russie. L'empereur François voulant récompenser les mérites transcendants de de Wacquant qui avait été, dès le mois d'août 1809, nommé Lieutenant-Feldmaréchal, lui octroya en mars 1810 la propriété du 62° régiment d'infanterie ainsi que des lettres de Baron.

Pendant la campagne de 1813 il fut envoyé comme commissaire militaire au quartier-général des princes alliés, et assista en cette qualité aux batailles de Dresde, Kulm et Leipsic. Lorsque en décembre les relations des alliés avec le Wurtemberg demandaient à Stuttgart la présence d'un plénipotentiaire énergique, de Wacquant y fut député avec des pouvoirs extraordinaires; et sur la menace de faire occuper militairement le pays par l'armée

de réserve du Grand-Duc Constantin, il réussit à procurer dès le lendemain la retraite des troupes royales qui avait été refusée jusque-là. Il fit ensuite la campagne de France à la suite de son souverain. Après la conclusion de la paix il obtint de nouveau la commission de régulariser la frontière contre la France, depuis l'embouchure du Var jusqu'à la Moselle. Il était occupé à ce travail lorsque le retour inopiné de Napoléon I^{er} de l'île d'Elbe vint le surprendre. L'empereur d'Autriche lui conféra sur ces entrefaites le gouvernement de l'importante forteresse de Mayence, qu'au mois d'avril 1815 il remit à l'archiduc Charles. Appelé au quartier-général des puissances alliées il y obtint pour ses nouveaux services l'ordre de St. Etienne. Au mois de juin il fut chargé du blocus de Strasbourg. Lorsqu'à la suite de la bataille de Waterloo la paix générale eut été faite il conclut avec le général Rapp un armistice sur le Rhin supérieur. Au mois de septembre de la même année l'empereur d'Autriche le nomma conseiller intime effectif, et le députa peu de temps après à Munich pour aplanir les difficultés qui étaient surgies entre les cours d'Autriche et de Bavière au sujet des provinces que cette dernière devait abandonner à la première: Il parvint par d'adroites négociations à les faire disparaître à l'amiable ainsi qu'à mettre à exécution le traité du 14 avril. Ce succès lui valut l'ordre de la couronne de fer de 1^{re} classe. En septembre de la même année encore il fut nommé envoyé extraordinaire à Cassel où il resta jusqu'en 1821. A son rappel de ce poste il fut désigné commandant de la division militaire de Troppau.

De Wacquant dont la santé avait eu beaucoup à souffrir pendant un service militaire actif d'un demi-siècle, fit alors des démarches pour obtenir la retraite qu'il avait si bien méritée, et qui lui fut accordée. Il se rendit à Vienne où, malgré son état de non-activité il avait donné très souvent ses soins au bien de l'Etat en remplissant à plusieurs reprises les fonc-

tions de président près le tribunal d'appel militaire, lorsqu'en 1833 après la retraite du Feldmaréchal Baron Lattermann l'empereur le nomma Président effectif de cette cour supérieure de justice. De son côté, l'empereur Ferdinand, peu après son inauguration, le désigna Feldzeugmeister. Il occupa le fauteuil de président de la Cour suprême militaire jusqu'en 1839 où son âge de 85 ans le força de nouveau à demander définitivement sa pension.

De Wacquant avait pendant 56 ans servi l'Etat avec loyauté et distinction tant comme militaire que comme diplomate ; et ces services avaient été reconnus en dernier lieu par sa promotion à la grande croix de l'ordre de Léopold, lorsqu'il mourut le 18 mars 1844, à l'âge de quatre-vingt-dix ans moins deux mois.

À ses obsèques son cercueil était orné de la grand-croix de l'ordre de Léopold, de la décoration de Marie-Thérèse, de celle de la couronne de fer de 1^{re} classe et de celle de St. Etienne de Hongrie, des grand-croix des ordres de St. Vladimir et de Ste. Anne de Russie, des croix de l'Aigle rouge de Prusse, du Mérite civil de la couronne de Bavière et des Guelphes de Hanovre, de celle de l'ordre électoral du Lion d'or de Hesse-Cassel et des ordres grand-ducaux du Lion de Zähringen de Bade et de Louis de Hesse-Darmstadt, de celles de commandeur des ordres royaux militaires de Max-Joseph de Bavière et du mérite de Wurtemberg, de chevalier de ceux pour le Mérite militaire et du Casque de fer de Hesse-Cassel. — Il avait finalement été Chambellan de l'empereur d'Autriche et du roi de Bavière.

Jean-Pierre-Théodore de Wacquant avait été marié, 1^o, à Dresde, le 4 mai 1791, à Marie-Christine de Wolff ; et 2^o, en 1825, à Marie-Anne de Wolff, nièce de sa première femme. Cette dame, qui avait été chanoinesse honoraire du très noble Chapitre de Sainte Anne à Munich, est décédée à Vienne, à l'âge de cinquante-un ans et quelques jours seulement avant

son mari. Ni l'une ni l'autre de ces unions ne lui donna postérité.

Au commencement de cet article nous avons promis de dire en peu de mots ce que furent les agnats du personnage qui vient de nous occuper : Jean-Pierre-Théodore de Wacquant était fils de Jean-Pierre, mort à Briey, en 1780, avocat aux parlements de Metz et de Nancy, et de Catherine Gérard : c'est la branche dite de Briey. Il avait un frère, Théodore-François, né à Fléville, capitaine au régiment de Saxe-Gotha, au service d'Autriche, mort en 1789, seigneur de Fœtz et d'Udange (c'est la tige de la branche aujourd'hui encore luxembourgeoise). Il avait épousé Marie-Anne Beving, fille de Guillaume Beving, Seigneur de Pont-pierre et de Wickrange. De ce mariage est issu Pierre-Joseph de Wacquant qui avec Madelaine Hippert procréa la génération actuelle.

Le grand-père de Jean-Pierre-Théodore de Wacquant, nommé François-Nicolas, né à la Grandville, le 24 septembre 1696, et mort à Fléville le 21 novembre 1770, avait été lieutenant des chasses de Stanislas, roi de Pologne et duc de Lorraine. Sa femme avait nom de Anne Clesse.

L'aïeul du même J.-P.-Th., Jean-François de Wacquant, né à Villers-la-Montagne, le 4 octobre 1676 et mort à Briey, avait été marié d'abord à Jeanne Trident, ensuite à Sébastienne Bergeat, laquelle dernière lui donna six enfants morts en bas-âge.

Son bis-aïeul, Martin de Wacquant, né à Longwy en 1643, et mort au château de Mouttier, le 1^{er} février 1733, fut d'abord officier dans une compagnie franche, puis maire royal de Villers-la-montagne. Il avait épousé Elisabeth Bequinet, fille de Martin Bequinet, maire royal de Longwy et fondateur des carmes de cette ville. De ce mariage naquirent, outre 1^o, Jean-François qui précède, 2^o, François qui fut avocat au Parlement, bailli de Cagnon et président du Conseil souverain de Bouillon ; 3^o, Etienne, carme et grand-pénitencier ; 4^o, une fille.

Pierre de Wacquant, son tris-aïeul, officier au service d'Espagne, est mort à Longwy. Il avait eu de Catherine Paquin, sa femme, Martin qui précède, Guy et Nicolas les de Wacquant.

Enfin son quadri-aïeul, Jean-Baptiste Wacquant, natif du pays de Luxembourg, avait été mestre-de-camp au service du roi d'Espagne qui lui accorda des lettres d'anoblissement le 27 septembre 1658, ainsi qu'à ses frères Jean et Philippe-François Wacquant, « en considération de leurs services rendus par l'espace de longues années en la guerre en qualité de capitaine de cavalerie et infanterie et ceux de leurs dits ancêtres. Et ayant le dit Jean-Baptiste Wacquant continué les services militaires depuis l'octroy du dit anoblissement, tant en qualité de sergent-major que mestre-de-camp et étant décédé sans en avoir levé la patente, sa veuve a très humblement supplié qu'en considération des dits services il Nous pleust de la faire expédier pour valoir à ses enfants et postérité; comme si elle eut été expédiée durant la vie du dit Jean-Baptiste Wacquant leur père et pour démontrer davantage la favorable considération que nous avons aux services du dit J.-B. Wacquant, avons de notre plus ample grâce fait et faisons par les dites présentes au dit J.-B. Wacquant et à ses enfants et postérité, quittance, don et remise de la finance et somme de deniers qui pourroient être due à cause de ce présent anoblissement etc. »

HISTORIEN, *Der militär Maria-Theresien-Orden*; II, 978 et 1746. — Arch. de Fets. — THIAS, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, liv. 35. — Publ. Soc. arch., 1882, VIII, 95 sqq. — Billet mortuaire.

WAGNER, l'épouse, née Anne Maquier, demeurant à Virton, a par testament du 17 avril 1790, fondé dans cette ville une école gratuite « pour l'enseignement et l'éducation des filles pauvres ». Cette fondation, qui avait péri par l'effet des événements politiques contemporains, fut rétablie par arrêté royal du 15 novembre 1833.

Nous ne connaissons sur cette dame aucun renseignement ultérieur.

Exposé de la situation du Luxembourg belge; année 1837, p. 48. — Journal officiel de Belgique; second semestre de 1833.

WAGNER, *Jean-Michel*, né à Niederdonwen, le 22 juillet 1768, était fils de Jean Wagner et d'Eve Medernach. Son père était aveugle et le fils chargé de le conduire mendier son pain. Cependant ce fils avait des dispositions pour l'étude, et l'occasion pour les faire connaître ne tarda pas à se présenter: Le curé de Niederdonwen, nommé Mathias Waxweiler, s'étant aperçu à son air éveillé que ce jeune homme pourrait devenir un bon sujet, l'attira chez lui et lui proposa de lui enseigner les premiers éléments. Jean-Michel Wagner accepta avec reconnaissance et empressement cette offre généreuse, et le voilà installé au presbytère, étudiant jour et nuit, et faisant des progrès rapides. Cependant son bienfaiteur étant mort quelque temps après, son successeur, le curé Jean-Baptiste Colber continua l'œuvre commencée avec tant de succès, et la continua jusqu'à la fin. En effet, voyant ces heureux fruits de son entreprise, il crut devoir la conduire jusqu'au bout, et envoya son élève à Cologne où celui-ci termina ses humanités. Il revint, dit-on, faire sa philosophie et sa physique, comme on disait alors, au collège de Luxembourg où il se trouvait en 1793—94. Il retourna ensuite à Cologne pour étudier la théologie et obtint dans cette ville l'ordre de la prêtrise.

Revenu dans ses foyers il fut nommé curé à Wintringen sur la Moselle, où il était installé depuis fort peu de temps lorsque pendant la nuit du 3 au 4 décembre 1797 il fut arrêté et conduit à Luxembourg sous l'accusation d'avoir refusé de prêter le serment révolutionnaire: On le traîna de là de brigade en brigade et de prison en prison jusqu'au port de Rochefort où il arriva le 27 février 1798, avec 12 autres prêtres également arrêtés pour refus du serment républicain de haine à la royauté.

Il fut embarqué le 12 mars suivant sur la frégate la Charmante, qui ayant essuyé des avaries dans un combat en mer contre des navires anglais, ne put faire le voyage de Cayenne. Les déportés, au nombre de 193, tant prêtres que criminels condamnés, parmi lesquels premiers se trouvait également Jean-Joseph Havelange (v. son art.) que le curé Wagner vit mourir à ses côtés à l'hôpital de Sinamary, et un autre prêtre luxembourgeois nommé Muller, furent en conséquence transbordés le 22 avril sur le vaisseau la Décade qui les transporta à leur destination dans l'état le plus déplorable, entassés qu'ils étaient dans un espace infect, trois fois trop restreint, sans parler des autres tortures physiques et morales que ces malheureux eurent à endurer pendant cette longue traversée qui ne dura pas moins de deux mois, puisqu'ils ne se trouvèrent en vue de Cayenne que le 11 juin.

Arrivés au terme du voyage, leur supplice ne fit que grandir encore par les mauvais traitements que dans leur misère ils eurent à subir de la part des agents du Directoire qui, les croyant encore trop heureux dans leur prison de Cayenne eurent la cruauté de les interner à Sinamary où, las de vexations et de tortures, lui troisième prêtre et un quatrième déporté qui était ancien membre du Directoire, ils entreprirent de s'évader; et leur projet, que l'on pourrait être tenté de prendre pour une témérité à cause des dangers dont il était entouré, fut mené à une fin heureuse.

Pendant la nuit du 19 juin 1800, deux ans et onze jours après leur arrivée à Cayenne, les fugitifs s'embarquèrent clandestinement sur une frêle gabarre; et, se livrant à la providence ils abordèrent heureusement, après trois jours et quatre nuits de navigation exposés à mille périls à la Guyane hollandaise d'où ils passèrent à la Martinique où ils abordèrent le 16 septembre de la même année. Ils avaient l'intention de revenir en Europe; mais pressés par les religieux capucins qui y avaient

une maison, ainsi que par le gouverneur de la colonie, ils consentirent à rester dans cette île où Jean-Michel Wagner devint curé de la paroisse de St.-Jean-Baptiste au quartier de la Basse-Pointe, et plus tard Vice-Préfet puis Préfet apostolique. Il y mourut le 28 novembre 1828, à l'âge de 60 ans.

Comme nous sommes parvenu à nous procurer une copie authentique du testament olographe de ce vénérable ecclésiastique nous nous voyons engagé à reproduire cette pièce dans son entier, tant pour montrer dans son vrai jour le caractère de cet excellent homme que pour donner quelques renseignements intéressants sur les us et coutumes encore actuellement existants à la Martinique :

« Au nom de la Très-Sainte Trinité,
« Père, Fils et Saint-Esprit, amen.

« Aujourd'hui vingt-un de septembre
« mil huit cent vingt sept, le matin, je
« soussigné Jean-Michel Wagner, mission-
« naire apostolique, prêtre, natif de la
« paroisse St.-Martin de Niederdonven,
« dans le duché de Luxembourg, curé de
« la paroisse St.-Jean-Baptiste de la Basse-
« Pointe, île Martinique, me trouvant de-
« puis quelques mois dans un état valétu-
« dinaire, mais sain d'esprit et de jugement,
« dans la vue de la mort et craignant d'en
« être surpris avant d'avoir mis ordre à
« toutes mes affaires, j'ai choisi ce mo-
« ment pour rédiger par écrit mon testament
« et ordonnance de ma dernière volonté,
« écrit et signé de ma propre main, ainsi
« qu'il suit. 1° Je désire bien sincèrement
« et bien vivement remettre mon âme en
« état de grâce entre les mains de Dieu
« mon créateur et mon sauveur, d'où elle
« est sortie, étant auparavant munie de tous
« les sacrements des mourants, dans la foi
« de la seule vraie église catholique, apos-
« tolique et romaine, que j'ai toujours pro-
« fessée. J'offre ma mort à Dieu comme
« un tribut dû à sa souveraine majesté,
« avec toute action de grâces et tout le
« repentir de mes péchés dont je suis ca-
« pable. Enfin je recommande, et particu-

« lièrement à ma dernière heure, mon âme
« à la protection de la Ste. Vierge Marie,
« de mon ange gardien, de mes Sts. patrons,
« de tous les saints et saintes de Dieu, les-
« quels je prie d'intercéder pour moi. 2° je
« laisse aux pauvres de ma paroisse de la
« Basse-Pointe la somme de huit mille
« francs, somme qui se trouve dans une
« bourse avec étiquette de sa destination
« et toute comptée, dans l'intention de sub-
« venir à leur misère dans des circonstances
« de leurs urgents besoins, et ce aux con-
« ditions suivantes : je veux que la dite
« somme soit placée sur un bien fond, pour
« en être retiré annuellement les intérêts
« de droit, que M^{rs} les curés seuls mes
« successeurs aient le maniement de ce re-
« venu, sans que jamais, sous quel prétexte
« que ce puisse être, ni bureau de charité,
« ni comité, ou semblables qu'on pourrait
« établir par la suite des temps, aient le
« droit de s'y mêler.

« Pour la gouverne de M. le curé qui se
« trouvera chargé de cette distribution je
« déclare que mon intention n'est point de
« faire par ce petit secours des fainéants,
« ni de favoriser le vice, et qu'à moins il ne
« s'agisse de soulager l'humanité souffrante,
« il ne doit faire part de ce don qu'aux
« vrais pauvres, et qui le sont sans leur
« faute : comme des vieillards, des infirmes,
« des pères et mères surchargés d'une nom-
« breuse famille et encore hors d'état de
« gagner leur vie. J'entends seulement par
« là les familles légitimes et nullement
« celles, quelque nombreuses qu'elles fus-
« sent, qui sont le fruit et les suites du
« libertinage : il doit favoriser l'instruction
« chrétienne aux ignorants pauvres. Je veux
« que participent à ce don les blancs et
« gens de couleur libres et jamais les es-
« claves sous aucun prétexte, que les pau-
« vres de bonnes mœurs, pourvu que ce
« ne soit point *propter Christum aureum*,
« doivent avoir la préférence *cæteris pau-*
« *peribus*, enfin qu'il n'a de compte à ren-
« dre qu'à Dieu de cet emploi.

« 3° Je lègue à la fabrique de la Basse-
« Pointe cinq cents francs pour être éga-

« lement placés sur un bien fond, et de
« leurs intérêts de droit faire dire annuel-
« lement des messes pour le repos de mon
« âme et à mon intention.

« 4° Je lègue et donne à M. Jacques
« Oneille, comme un faible témoignage
« de reconnaissance de l'amitié et de l'atta-
« chement qu'il a eu pour moi, mille francs.

« 5° De mes deux calices en argent, je
« lègue le plus fort, pesant trois marcs, à
« ma paroisse de naissance susdite, en
« nature, si on peut l'y envoyer, ou au-
« trement sa valeur, et le plus petit à mon
« ancienne paroisse du vieux fort, ile Ste.
« Lucie, si je ne pouvais le faire pendant
« mon vivant.

« 6° Je donne à Séraphine et à ses deux
« enfants, Victorine et Moïse, mes es-
« claves, leur corps, les exemptant de
« tout esclavage. Je recommande à ma
« susdite Séraphine de se maintenir dans
« le bon chemin et même d'y avancer de
« plus en plus : de donner tous ses soins
« pour élever ses dits enfants dans l'amour
« et la crainte de Dieu et de les rendre
« de bons sujets.

« Quant à Sophie, il y a déjà quelques
« années que je lui ai donné, d'après le
« désir et la recommandation de son an-
« cienne maîtresse, un billet d'exemption
« de servitude et d'esclavage, laquelle
« exemption je confirme par le présent :
« il lui est libre dès maintenant, ainsi
« qu'à sa fille, la susdite Séraphine après
« mon décès, de se choisir un patron
« qu'elles voudront, qui réponde pour elles
« auprès du Gouvernement et ailleurs où
« besoin sera. Quant à Alexandrine, autre
« fille de la susdite Sophie, et Simplicie,
« aussi mes esclaves, je voudrais bien
« leur accorder la même faveur, mais le
« bon ordre s'y oppose, parce que leur
« service m'a rarement, presque jamais
« pleinement satisfait. Si cependant elles
« pouvaient racheter leur corps au bout
« d'un certain temps, sans pourtant exiger
« trop à la rigueur leur valeur, je prierais
« mon exécuteur testamentaire de les laisser
« à eux-mêmes.

« 7° Enfin je nomme et institue léga-
 « taires universels de tout ce qui peut
 « m'appartenir en droit et lieu quelconques,
 « ma sœur Marguerite, les enfants de mon
 « feu frère Henri, et ceux de ma feu sœur
 « Catherine, décédée épouse de Nicolas
 « Lay: et je leur donne ma succession
 « comme une aumône et non autrement,
 « afin de relever en quelque sorte leur
 « petite fortune que la révolution leur a
 « enlevée. Je veux que le tout soit partagé
 « en trois lots: un pour ma sœur Margue-
 « rite, un pour les enfants de feu mon
 « frère Henri et le troisième pour les en-
 « fants de feu ma sœur Catherine, ces
 « deux derniers partageront leur lot entr'eux
 « en parts égales; il est bien entendu que
 « si une de ces branches venait à s'éteindre
 « leur lot serait reversible aux deux autres.

« 8° Je veux qu'aussitôt après mon dé-
 « cès on donne au R. P. L'huillier, mon
 « ancien ami et compagnon d'infortune,
 « cinq cents francs pour dire au plutôt
 « qu'il pourra des messes à mon inten-
 « tion.

« Je déclare que tous les meubles de
 « quelle nature qu'ils soient, qui se trouvent
 « au presbytère, excepté six couverts en
 « argent, c'est-à-dire cinq cuillers et sept
 « fourchettes, grandement usées, deux
 « cuillers à ragoût et une à soupe; la
 « table, la vieille armoire et un vieux
 « fauteuil, tout cassé, qui sont placés dans
 « la galerie; le bois de lit seul, sans
 « autre accompagnement, sur lequel je
 « couche, placé dans mon cabinet, et
 « quelques linges qui se trouvent dans
 « mon armoire, dont l'usage est véritable-
 « ment reconnu être celui de l'église, soit
 « que ces objets appartiennent réellement
 « à l'église, soit que m'appartenant je lui
 « en aie fait cadeau. Tous autres objets
 « m'appartiennent comme les ayant achetés
 « de mes deniers.

« 9° Et enfin pour exécuter et accomplir
 « le présent testament, je nomme et choisis
 « monsieur de Chalvet, habitant de cette
 « paroisse, chevalier de l'ordre royal et
 « militaire. Je le prie instamment, après
 « tant de marques de bienveillance qu'il

« n'a cessé de me donner depuis que j'ai
 « le bonheur de le connaître, de me donner
 « cette dernière qui sera le sceau de toutes
 « les précédentes: et j'espère d'autant plus
 « qu'il aura cette bonté que tout ce que
 « je laisse est destiné au soulagement des
 « malheureux: je n'ose lui faire quelqn'offre
 « pour les soins et peines que pourra lui
 « occasionner l'exécution du présent, crai-
 « gnant d'offenser son âme noble et dés-
 « intéressée; si cependant il se trouvait
 « quelque objet qui pourrait lui faire plai-
 « sir, je le prierais de l'accepter; je le
 « lui offre de bon cœur. . . . je le prie
 « aussi de vouloir bien être l'interprète
 « auprès de sa bien respectable, je dirais
 « même de son admirable épouse, en lui
 « exprimant, s'il était possible, toute la
 « reconnaissance que je lui dois et dont
 « je suis animé pour toutes les bontés sans
 « nombre qu'elle a eues dans le cours de
 « ma longue maladie: pour la dédomma-
 « ger en quelque sorte, il ne me reste que
 « d'adresser mes faibles prières au seigneur
 « pour qu'il la récompense dans l'éternité
 « de toutes ses bonnes œuvres et de la
 « charité exemplaire qu'elle n'a cessé de
 « pratiquer toute sa vie.

« Je me démetts et désais de tous mes
 « soins au jour de mon décès entre les
 « mains de mon susdit exécuteur testamen-
 « taire, M. de Chalvet, lui laissant la fidèle
 « administration, sans qu'il soit obligé de
 « rendre compte à qui que ce soit, jusqu'à
 « ce qu'il ait pu conférer avec mes susdits
 « légataires universels. Le tout murement
 « réfléchi, je déclare que le présent tes-
 « tament est ma dernière volonté, révo-
 « quant tout autre testament ou codicile
 « que j'aie pu faire avant le présent. A la
 « Basse-Pointe les jour et an que dessus.»
 « signé J. M. Wagner.»

*NB. Ce testament a été ouvert par le
 président du Tribunal de première instance
 de la ville de St. Pierre, île de la Marti-
 nique, le mercredi 10 décembre 1828, au
 palais de justice, en la chambre du conseil.
 Il a été homologué par le même tribunal,
 le 16 décembre de la même année.*

« Cette succession qui, suivant un inven-

taire dressé sur les lieux, avait été estimée à environ deux cent mille francs, tomba paraît-il en de mauvaises mains qui lui firent essuyer des pertes de tous les côtés, au point qu'en définitive il n'est parvenu à la famille qu'une valeur réelle de soixante-treize mille six cent quatre-vingt-quatorze francs. Le calice de trois marcs pesant n'a pas été remis non plus à l'église de Niederdonwen.

D'un autre côté, pendant sa vie le curé Wagner avait adressé à sa famille et en différentes fois des sommes assez rondes qui furent mises à la disposition du curé Schanus de Langsur, lequel doit avoir administré ces capitaux assez cavalièrement. Quoiqu'il en soit, les héritiers ont eu de ce chef à partager une somme de quinze mille deux cent et vingt-un francs, soixante-douze centimes. Finalement, les pauvres de Niederdonwen ont obtenu dix mille francs, dont les intérêts sont annuellement distribués par les soins du curé temporaire, entre les plus nécessiteux des habitants *originaires* de ce village.

Les particularités que nous venons de rapporter sur les tourments soufferts par J.-M. Wagner pendant sa déportation, nous en avons pris le récit dans une biographie manuscrite, de 216 pages in-folio, rédigée par l'abbé Wagner lui-même, et dans laquelle l'auteur dépeint naïvement, jour par jour, le long martyr qu'il a enduré ainsi que les circonstances de son évasion. Ce travail vient d'être publié, beaucoup abrégé, et traduit du français en allemand, par M. le curé Freymann, de Niederdonwen. Effectivement le style de l'original laissait à désirer; mais il offrait des détails intéressants qui malheureusement ont été omis dans la traduction. Il pouvait être permis au curé Wagner de ne pas savoir écrire le français avec l'élégance littéraire qu'on demande aujourd'hui, puisque à l'époque où il a fait ses études cette langue n'était pas enseignée en Allemagne. Quant à la publication de M. le curé Freymann, elle offre d'autant plus d'intérêt populaire qu'elle est écrite

dans la langue que tous nous parlons dans le Luxembourg Grand-Duché pour lequel elle est faite.

Suivant M. Freymann l'abbé Wagner serait également auteur d'un catéchisme en deux parties, l'une destinée aux nègres et au commun peuple, tout élémentaire et presque sans raisonnements; l'autre écrit pour les blancs ainsi que les enfants ayant déjà reçu certaines notions d'éducation. Il en avait envoyé en Europe un exemplaire qui malheureusement est perdu.

Autobiographie du curé J.-M. Wagner; copie aux collections de la Société archéol. de Luxbrg. — Renseignements fournis par M. le curé FREYMANN. — *Leben und Wirken des deportirten Priesters Joh. Mich. Wagner; von Peter Freymann; Luxbrg., V. Buch, 1861; 108 pages in-12°.* — Dossier touchant la succession Wagner, communiqué par M. le notaire RITZ, de Grevenmacher. — Testament et Codicile du curé Wagner, en copie authentique.

WAHA, la famille de, est une des plus anciennes et des mieux titrées du Luxembourg. Partageant son origine chevaleresque avec les du Faing, par Otton comte de Duras, elle fut plus heureuse que cette dernière par sa durée. Cet Otton, comte de Duras qui vivait pendant le onzième siècle et avait épousé Harlindis, laissa trois fils dont l'aîné continua les Duras, le second, Gisbert commença les du Faing et le troisième, Boëmond ou Buënon prit le surnom de Baron de Wahart, fut chevalier-banneret en 1103, châtelain de Mirwart pour l'évêque de Liège, en 1106, et épousa Béatrix, fille de Henri de Namur, comte de Laroche.

Comme cadet de Duras, Boëmond, Baron de Wahart changea les armes primitives de sa race pour prendre: De gueules, à l'aigle à une tête employée d'argent, chargée d'hermines, becquée et membrée d'or. Cimier: une couronne d'or, surmontée d'une aigle naissante au blason de l'écu. De ce Boëmond descendent les barons de Waha, de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg, qui se sont depuis et à des

époques différentes, distingués en plusieurs branches dont quelques unes subsistent encore de nos jours.

UGERSCHUCK.—NEVEN, Généalogie de la maison du Faing; dans: Publications de la Société archéologique du Grand-Duché, X, 81 sqq.—PISANNT, III.—Arbre généalogique de la très ancienne et noble famille de Waha; certifié et authentiqué par Jærens, héraut d'armes; original msert.—BUTRENS, I, 668; IV, 18 bis.—BERTHOLET, VII, 489.

WAHA, Guillaume, baron de, de la branche dite de Baillonville, était fils de Guillaume, baron de Waha, seigneur de Maboge, Waha, Charneux, châtelain et prévôt de Rochefort, et d'Elisabeth Scheiffart de Mérode.

Il naquit à Melreux, près de Marche, en 1615, et avait encore un frère ainsi que trois sœurs. Son frère et deux de ses sœurs, renonçant au brillant avenir que leur naissance leur ouvrait, entrèrent en religion comme lui: Conrad, Baron de Waha fut chanoine régulier de Sainte- Gertrude à Louvain; et Françoise ainsi que Julienne se firent religieuses dominicaines au Val-Notre-Dame (Mariantal?) tandis que Guillaume entra à l'âge de vingt ans dans la société des Jésuites.

Il régenta d'abord les classes inférieures du collège de cet ordre à Liège, puis il fut chargé d'enseigner la philosophie à celui de Douai. Plus tard il fut successivement promu aux fonctions de recteur des établissements de Mons, de Luxembourg et finalement de Liège; et ces charges il les remplit avec grande distinction.

Le père Guillaume de Waha est mort à Liège, en 1690, âgé de 75 ans. On a de lui: 1°. Vie de Jean d'Allamont de Malandry; 1658. — 2°. Labores Herculis Christiani Godefridi Buillonii, 1674; ouvrage très sérieux et très profond, publié à Lille, en un volume in-12°.

LA GARDE, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 31, sq. — Arbre généalogique de la famille de Waha. — CLASSEN, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 249, 497. — NEUNANN, Les auteurs luxembourgeois, 34.

WALDERODE, Jean et Pierre; v. VALDERODE.

WALFROY, St., Sanctus Wulfilaicus, était né en Lombardie, de parents chrétiens et pendant le sixième siècle. Ayant dès sa plus tendre enfance entendu parler plusieurs fois des hautes vertus ainsi que de la grande sainteté de St. Martin, et sans même savoir s'il avait été martyr ou confesseur, ni de quel pays il était originaire, ni enfin en quel lieu reposaient ses reliques, il conçut pour ce saint une dévotion si singulière qu'il voulut se dévouer entièrement à son service, célébrant des veilles en son honneur et faisant à son intention autant d'aumônes qu'il lui fut possible.

Lorsqu'il fut plus avancé en âge on lui fit apprendre à lire et à écrire. Il s'attacha ensuite à Arredius abbé d'une vie exemplaire qui le prit pour son disciple et le mena visiter le tombeau de St. Martin, à Tours. De là ils se rendirent au monastère de Saint-Irier, en Limousin, dont Arredius était abbé, et où un prodige, disent les biographes de St. Walfroy, le détermina à se donner entièrement à St. Martin: Lorsque les deux pèlerins visitèrent le tombeau du saint, l'abbé Arredius avait pris un peu de poussière de ce tombeau et l'avait enfermée dans un reliquaire qu'il pendit au col de Walfroy. A leur arrivée à St.-Irier cette poussière s'était tellement multipliée qu'elle remplissait non seulement le reliquaire en entier, mais s'était encore répandue dans tous les joints. Le jeune homme vit dans cette circonstance un appel de St. Martin et il obéit. Il se rendit en conséquence vers l'année 565 dans le pays de Trèves et s'établit sur une montagne qui depuis a retenu son nom. Il y bâtit un monastère et une église qui fut dédiée en l'honneur de St. Martin, par St. Magneric, évêque de Trèves.

Il y avait près de là une idôle colossale de la Diane ardennaise, *Dea ardoïna*, qui était encore adorée par les peuples an-

vironnants. Walfroy touché de l'avenglement de ces hommes simples, et rempli du désir de les convertir à la foi de l'Evangile, fit construire non loin de la statue payenne une haute colonne sur laquelle il s'établit à la manière des solitaires stylites, prêchant que Diane n'était rien; que les idôles ne méritaient aucun culte; que les cantiques que l'on chantait en leur honneur au milieu des débauches, des bacchanales et des festins étaient autant de profanations, et que le seul Dieu créateur du ciel et de la terre était digne des hommages des hommes. Il joignit à ces exhortations de ferventes et de continuelles prières à Dieu pour la conversion de ces idolâtres, demandant en même temps assez de forces pour détruire ce colosse. Dieu l'exauça; il éclaira ce peuple sur la vanité de son culte, au point qu'il vint protester hautement qu'il y renonçait pour toujours. A ce moment Walfroy appela quelques-uns de ceux qu'il venait de convertir et leur persuada de lui aider à renverser la statue; mais ils ne purent en venir à bout malgré tous leurs efforts. Walfroy voyant cela, se mit à prier avec ferveur et revint ensuite à l'œuvre: cette fois l'idôle tomba et le cénobite se crut aussitôt en devoir d'en achever la destruction à coups de marteau.

Il continuait toujours à se tenir sur sa colonne, nu-pieds, par toutes les saisons, priant, jeûnant et prêchant, lorsque la réputation de sa sainteté et de ses austérités vint aux oreilles des évêques des environs, de Trèves, de Toul, de Metz et de Verdun, qui s'assemblèrent aussitôt auprès de lui et lui ordonnèrent de descendre et de se retirer dans son monastère, parce que, lui dirent-ils, la disposition du lieu et la rigueur du climat ne pouvaient lui permettre de supporter ce genre de vie. Walfroy obéit par devoir, et fit ce que les évêques lui avaient enjoint: Alors ces derniers firent démolir sa colonne afin de lui ôter l'envie d'y retourner.

Walfroy n'était encore que diacre lorsqu'en 585 Grégoire de Tours et un autre

évêque, nommé Félix vinrent le visiter et se firent raconter par lui-même les particularités que nous venons de rapporter. Quelque temps après l'évêque Magneric l'ordonna prêtre et le nomma doyen d'Yvois, aujourd'hui Carignan. Il passa le reste de ses jours alternativement dans cette ville et dans son monastère, édifiant les peuples soumis à sa direction spirituelle par ses vertus et ses exhortations. Il est mort vers l'année 600, le 21 octobre, et fut inhumé dans son abbaye. L'église dans laquelle il reposait ayant été totalement ruinée, Egbert, archevêque de Trèves fit, en 980, la translation solennelle de ses reliques dans l'église d'Yvois. On ne sait plus aujourd'hui ce que ces reliques sont devenues depuis les fréquents ravages dont cette ville a été le théâtre.

GRÉGOIRE, *Acta Sanctorum Belgii*, II, 174, sqqq. — BERTHOLET, II, 64 ad 70. — LECUY, *Annales d'Yvois-Carignan*, 22, 35, 218, 414. — WILHELMUS A WILTHERII, *Disquisitiones antiquariæ historiae luxemburgensis*, I, cap. 7. §. 3. — JEANTIN, *Les Chroniques d'Orval*, 273 à 278.

WALLERODE, *Jean et Pierre*; v. VALDERODE.

WALRAM de *Luxembourg-Ligny*; v. à l'Appendice: LUXEMBOURG-LIGNY, *Walram de*.

WALRAM, dit de *Luxembourg*, ne nous est connu que par la mention que l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* fait de lui: « 1191. Valramus Luxemburgensis militans sub regibus Franciæ et Angliæ in Terrâ Sanctâ contra Saladinum, « obsidentibus Acram, Regi Angliæ navavit singularem operam in liberandâ Japhâ « a Saladino vicissim obsessâ. »

Ce preux chevalier ne peut appartenir à la maison de Luxembourg, puisqu'à cette époque aucun rejeton de notre famille comtale ne portait ce nom; il faut donc admettre que, né dans la ville de Luxembourg il aura voulu signaler sa valeur en prenant part à la troisième Croisade: Paquet (v. son art.) semble partager notre opinion à cet égard.

Viri illustres, II, N° 128. — PAQUET, 25.

WALTZING, Jean-Baptiste, né à Metzert, commune moderne de Heinsch, le 18 janvier 1716, fut ordonné prêtre en 1739. D'abord vicaire à Flaxweiler, il fut, en 1747 nommé curé à Mondorf, place qu'il céda à un compétiteur pour venir en 1749 à Anlier. Ce respectable ecclésiastique s'est rendu recommandable surtout par ses efforts pour propager l'enseignement parmi les indigents et par les fondations qu'il fit en faveur des pauvres. En effet, par acte du 3 mars 1766 il a légué à la fabrique de l'église d'Anlier un capital de cent écus ou 460 francs pour les intérêts à en provenir servir à donner l'instruction aux enfants pauvres de sa paroisse; plus un capital beaucoup plus considérable dont les intérêts sont à distribuer aux pauvres et à domicile. Malgré les bouleversements de la fin du dix-huitième siècle le bureau de bienfaisance a encore conservé de cette libéralité une somme de 2886 francs, 80 centimes, produisant 144 francs et 34 centimes, qui reçoivent annuellement leur destination.

Par son testament il avait laissé une autre somme de quinze cents livres plus quelques obligations pour servir à construire une maison d'école; mais la révolution française a englouti ces fonds.

D'un autre côté, le curé Waltzing n'a pas été moins généreux envers son église à laquelle il donna de beaux vases sacrés, etc. Il est mort après 43 ans de pastorat à Anlier, dans la 77^e de son âge, le 21 septembre 1793.

J.-B. Waltzing était aussi savant que zélé pour l'instruction et fidèle à l'accomplissement de ses devoirs de prêtre et de curé. Il a composé une histoire ecclésiastique qu'il conduisit jusqu'en 1791; elle est manuscrite dans les archives de la cure d'Anlier. On a aussi de lui un ouvrage sur les abeilles dans lequel il dit la manière de les conserver, de les enrichir, de les soigner, etc. Cet ouvrage est très intéressant; imprimé il ne manquerait pas d'attirer l'attention de ceux qui s'occupent de ces laborieuses ouvrières.

CLASSE, curé d'Anlier; notes et extraits des archives de l'église d'Anlier; et notice sur Anlier dans les *Annales de la société historique d'Arlon*, 1884-86, p. 186 sqq. — Communication de M^r le Bourgmestre d'Anlier.

WANGLER, Jean; v. VANGLER, Jean B.

WARLOMONT originaire de la partie du Luxembourg qui est restée à la Belgique par les stipulations du traité de Londres, ne nous est connu que par la mention d'une fondation qu'il a faite en faveur de l'instruction publique.

THOMAS, Exposé de la situation du Luxembourg belge, 1854; 57.

WARNACH, Henri, est mentionné comme suit par l'auteur du manuscrit des *Viri illustres*: « 1636. Henricus Warnach, « ex Elscherode, pastor in Hertzog, de- « canus Arlunensis, fundator duarum bur- « sarum in seminario Luxemburgensi, quæ « bello reductæ ad unam. »

Ces notions sont les seules que nous possédions sur la biographie de ce personnage qui, par la date de sa libéralité, mérite de compter parmi les premiers bienfaiteurs du séminaire ou pensionnat attaché au collège des Jésuites à Luxembourg. Son testament, reçu par le notaire Schwartz, est daté du 19 avril 1635; cependant le testateur vivait encore en 1636. Par cet acte il constituait la fondation de deux stipendes d'études en faveur d'élèves du collège des Jésuites de Luxembourg ou de Trèves, depuis les classes inférieures jusqu'à la fin de la Théologie. Les boursiers devaient être de la famille du fondateur, pauvres et aptes aux études. Le plus pauvre avait la préférence. A défaut de parents elles pouvaient être données à des jeunes gens d'Arlon ou de la prévôté, pauvres et montrant des dispositions.

Cette fondation, dont le curé, le prévôt et l'ancien ou senior des synodaux d'Arlon étaient les proviseurs, était à la collation du recteur du collège et du président du séminaire. Mais le bénéfice périt par la négligence des proviseurs, puisque déjà en 1641 les revenus en étaient ré-

duits à cinquante-deux florins de Brabant. On n'a compté en tout que trois boursiers qui en ont joui à Luxembourg. Cependant il paraît que dans ces derniers temps on est parvenu à récupérer une grande partie des revenus de cette fondation, puisque par arrêté royal belge du 8 mars 1837, ces bourses furent rétablies; mais nous n'en connaissons pas l'importance.

NAMUR, Dissertation sur les bourses d'études, XII et XXI. — Viri illustres, I, 68. — Manuscrits de MENJAI, 24. — Journal officiel de Belgique; 1^{er} semestre de 1837. — Exposé de la situation du Luxembourg belge; 1837, page 48.

WARSBERG ou *Warnesberg*, la famille de, porte de sable, au lion d'argent, couronné, armé et lampassé d'or. Cimier : un lion au blason de l'écu, assis entre un vol de sable. Cette famille, connue déjà au treizième siècle et dont quelques branches ont porté les titres de baron et de comte, paraît être originaire de la Lorraine allemande, et a possédé plusieurs terres importantes dans le Luxembourg.

УРАНСКУВА. — D. CALMET, Notice de la Lorraine. — ВУСІІІІ, Germania Topo-Chrono-Stemmatologica-Sacra et Prophana, III, 334.

WARSBERG, *Boëmond de*, florissait pendant le treizième siècle. Il était prévôt et archidiacre de Trèves ainsi que pricier de l'église de Metz lorsque l'archevêque Henri de Fénestrange ou Vinstingen vint à mourir en 1286. Les chanoines s'étant assemblés pour donner un successeur à ce dernier, les voix se divisèrent entre Boëmond de Warsberg, Ebert, chantre de la cathédrale et Jean de Sierck, archidiacre. Ce dernier renonça à son élection; mais Boëmond et Ebert postulèrent chacun de son côté à Rome pour obtenir sa confirmation. Et après plusieurs difficultés, dont l'objet ne rentre pas dans notre sujet, Boëmond reçut ses bulles du Pape Nicolas IV, en 1289, à cause de sa vertu, dit son biographe, de la noblesse de son extraction, de sa sagesse, de son éloquence, de la pureté de ses mœurs et de ses vastes connaissances, ainsi que du reste Henri

de Fénestrange, son prédécesseur l'avait déjà proclamé à son lit de mort.

Boëmond de Warsberg est mort dix ans plus tard, c'est-à-dire le 9 décembre 1299. Ce prélat est loué principalement à cause de son humeur pacifique. Il était tout occupé des devoirs de l'épiscopat, n'éprouvant pas de plus grand plaisir qu'à célébrer les offices religieux, à conférer les ordres, à donner audience à tout le monde, à porter les ennemis à la réconciliation et à les réunir dans leurs difficultés par ses sages conseils : c'est là l'éloge que Brower fait de lui.

Il n'eut pendant son pontificat qu'une seule guerre à soutenir : Le château de Schwartzenberg était occupé par une troupe de brigands qui pillaient les environs et commettaient mille maux dans le diocèse de Trèves. Boëmond résolu de les exterminer, se joignit à Ferri, duc de Lorraine qui vint assiéger le château et obligea les assiégés à se rendre. Ceci arriva en 1290.

L'archevêque Boëmond fut inhumé dans l'abbaye de Hemmerode comme il l'avait désiré. Son monument funéraire était en pierre, simple et sans ornements. Il portait cette courte épitaphe :

HIC JACET
VENERABILIS DOMINUS BOËMUNDUS
TREVIRORUM ARCHIEPISCOPUS,
QUI OBIIT
ANNO DOMINI M.CC.XC.IX.

Gesta Trevirorum, II, 12 ad 179. — D. CALMET, Notice de la Lorraine; art. Warsberg. — BÉGIN, Biographie de la Moselle, IV, 583. — HERBIUS, Manipulus Hemmerodensis, 67. — BROWER, Annales Trevirenses.

WARY, *Nicolas, de Marville*, dit *Warius Nicolaus Marvillanus*, suivant la mode de son époque, était natif de la ville dont il porta le nom. Il étudia la philosophie au collège du Faucon, à Louvain et obtint la quatrième place au concours de 1511. En 1526 il fut nommé président du collège des trois langues en remplacement de Jean Stercke, appelé aussi Fortis, qui avait le premier gou-

verné cet établissement fondé par Jérôme de Busleyden (v. son art.). Wary ne conserva cette présidence que pendant trois ans environ, c'est-à-dire de 1526 à 1529 en laquelle dernière il mourut, jeune encore, le 2 octobre, et fut inhumé dans l'église de St. Pierre près de l'autel de St. Nicolas. Distingué entre bien d'autres par Erasme, Nicolas Wary eut une petite mais fort belle part dans ses suffrages. En effet, il lui dédia sa traduction latine du traité de Saint Jean Chrysostôme sur S. Babylas.

NÈVE, Histoire du collège des trois-langues, à Louvain, 99, sqq; et 388.—VALERIUS ANDREAS, Fasti academ. lovan. 277.

WATLET, famille diekirchoise, habituée dans la maison de son nom, erronément dénommée maison Gœthals par l'Évêque de la Basse-Moûturie. Cette maison appartient de nos jours aux héritiers Vannerus.

Six enfants naquirent du mariage d'André Watlet Prévôt de Diekirch et de Marguerite Bütgenbach, savoir : 1° en 1720, *Jean-François*, qui mourut récollet profès du monastère de sa ville natale ; 2° en 1722, *Jean-Nicolas*, qui succéda à son père dans les fonctions prévôtales et continua la lignée luxembourgeoise de son nom ; 3° en 1724, *Charles-François* ; 4° en 1729, *Jean-Guillaume* ; 5° en 1731, *Pierre-Louis* ; 6° enfin, *Anne-Marie-Caroline*, née en 1738 et qui fut mariée à Pierre-Joseph Augustin, bailly héréditaire de la seigneurie de Brandebourg.

CHARLES-FRANÇOIS, **JEAN-GUILLAUME** et **PIERRE-LOUIS** les Watlet prirent service à l'armée autrichienne et entrèrent en qualité de cadets dans le 29° régiment, dit de Wolfenbuttel, infanterie, régiment qui dans la suite eut pour propriétaire le feldmaréchal Loudon et changea à cette occasion son nom en celui de Grün-Loudon.

Charles-François était parvenu au grade de lieutenant lorsqu'il prit sa retraite pour épouser en Hongrie une riche veuve de la famille de Silbernuget.

Jean-Guillaume et *Pierre-Louis* restèrent militaires et continuèrent à se distinguer par leur bravoure pendant la guerre dite de sept ans. Ils se couvrirent notamment de gloire aux batailles de Hochkirchen, le 2 septembre 1758, et de Lignitz, le 15 août 1760, tellement que l'Impératrice-Reine leur fit remettre à chacun d'eux, par les mains du feldmaréchal Loudon, une montre en or, ornée du portrait de la souveraine entouré de brillants ou de perles fines.

A la paix, les frères Watlet, qui tous deux étaient passés majors d'infanterie et avaient reçu plusieurs blessures graves, furent mandés à Vienne où la grande Marie-Thérèse leur concéda des lettres de Baron et à chacun d'eux un majorat situé en Bohême : l'ainé obtint la terre de Schibrun, le cadet celle de Hitzbrun.

Ils y ont épousé deux sœurs de Kœberlé, d'origine noble : *Jean-Guillaume Marie-Joséphine*, et *Pierre-Louis Amélie*. Ce dernier, qui est mort sans postérité, institua son frère Jean-Guillaume pour son héritier universel, réservant toutefois pour sa sœur Anne-Marie-Caroline, dont mention plus haut, la montre qu'il avait reçue de l'Impératrice : cette montre se trouve de nos jours entre les mains de M^r le Baron de Blochausen qui, à ce que l'on dit, en est devenu propriétaire pour bons services rendus à la famille Augustin.

De l'union de *Jean-Guillaume*, *Baron Watlet*, mort à Prague en 1793, avec *Marie-Joséphine* de Kœberlé, laquelle est décédée à Pozibram en Bohême, en 1814, sont nés quatre enfants : 1° en 1769, Wenceslas ; 2° en 1773 Sophie-Euphrasine, morte chanoinesse à Stahl ; 3° Marie-Anne, morte à Vienne en 1820, veuve du capitaine et chambellan comte Vrécourt de Lavaux ; 4° en 1779 enfin, Joseph-Charles-Guillaume, qui fut capitaine de grenadiers au régiment de l'archiduc Louis, et mourut en 1812. Il avait entr'autres assisté à la bataille d'Ulm où il avait été grièvement blessé et fait prisonnier de guerre.

WENCESLAS, l'aîné des enfants de Jean-Guillaume Baron Watlet, était très jeune encore lorsqu'il prit service à l'armée qu'il ne quitta point. En 1822 il était chevalier de la couronne de fer, lieutenant-général commandant une division à Padoue. Plus tard il obtint le grade de lieutenant-feldmaréchal et celui de capitaine-lieutenant des premières gardes d'archers de l'empereur. Il est mort vers la fin de l'année 1840. En 1799 il avait épousé Rose d'Avanzi, noble vénitienne qui le rendit père de 1° Joséphine; 2° Marie; 3° Sophie et 4° François; ces deux derniers sont morts jeunes. Avec lui s'éteignit la lignée des Barons Watlet de Bohême.

Malgré toutes nos démarches nous ne sommes pas parvenu à nous procurer une copie des Lettres patentes de Baron délivrées aux frères Watlet de Bohême. Cette pièce expédiée comme récompense pour des actes de bravoure nous aurait sans doute fourni plusieurs renseignements précieux à noter. Cependant nous recevons une note intéressante, accompagnant la communication du blason Watlet: elle nous fait connaître qu'à cette promotion le Souverain n'a fait qu'une *addition et quelques changements à l'ancien écusson de cette famille*. Or, le portrait du père des trois frères qui passèrent les premiers en Bohême, portrait qui est de nos jours possédé par M. le juge de paix Augustin de Remich, est accompagné de ces armoiries primitives consistant en un écu parti; au 1. d'azur, à la croix alézée d'argent; au deux de gueules, au lion montant d'argent, la queue simple et sans couronne. Heaume grillé. Cimier le lion naissant de l'écu.

Lorsque les frères Watlet obtinrent le titre de baron ils conservèrent leur écusson parti avec les meubles, dont les couleurs seules furent changées comme suit: La croix alézée du 1 obtint une bordure d'or; au 2 le champ devint d'argent, au lion de gueules, portant un écusson du même; le tout surmonté d'une couronne comtale à perles. Heaume couronné de

même; cimier le lion de l'écu, sans écussons. Hachements d'argent et de gueules.

Titres et renseignements de famille.—Correspondances de WENCESLAS, BARON WATLET.—Notes fournies.—Dessins des écussons Watlet.

WEBER, *Conrad*; v. VECERUS, *Conrad*.

WEBER, *François*, fils de Gérard Weber, pauvre journalier, et de Catherine Kesch, est né à Gæsdorf, au canton de Wiltz, le 21 novembre 1782.

Le jeune Weber avait à peine reçu les premiers principes de lecture et d'écriture, comme du reste on les enseignait alors dans les écoles de village, lorsque ses parents désirèrent lui faire suivre les leçons de latin que le Père *Jean-Pierre Pammers*, de Dahl, donnait à cette époque à plusieurs jeunes gens des environs.

Cependant François Weber ne les suivit que pendant quelques années après lesquelles il alla à Mutfort, commune de Contern, où il devint maître d'école et prit en même temps des leçons de latin chez l'abbé *Schleich* alors curé du dit endroit et qui alla plus tard mourir à Feulen.

Vers 1805 Weber avait fini sa philosophie et s'était amassé quelques épargnes qui lui permirent de se rendre à Metz où il postula son entrée au séminaire dans lequel il ne tarda pas, par sa conduite exemplaire et par son application soutenue comme jamais il n'en fut, à captiver en sa faveur l'admiration des professeurs et un attachement tout à fait paternel de la part de l'évêque Jauffret qui lui offrit, peu après son intronisation en 1807, la place de maître aux conférences. Weber devait obtenir l'ordination aux quatre-temps d'automne de la même année; mais désireux de profiter encore pendant une année des leçons de ses professeurs il sollicita et obtint d'être remis pour un an: ce que d'autres moins avides d'apprendre auraient considéré comme un affront, François Weber l'accueillit comme une faveur.

Dès qu'il eut reçu l'onction sacerdotale,

vers 1808 on peut-être même 1809, l'évêque Jauffret, qui s'était déclaré son protecteur lui offrit les fonctions de supérieur de son séminaire; mais il les refusa par modestie, se contentant d'accepter l'humble poste de vicaire à Sarreguemines, auprès d'un curé accablé par les années et les infirmités. Il y resta deux ans au bout desquels il fut envoyé à Bliesbrucken, toujours en qualité de vicaire.

Nommé vers 1812 ou 1813 curé-des-servant à Dibling, toujours en Lorraine, il y demeura sept ans, faisant son unique occupation à bien diriger sa paroisse et à donner des cours d'humanités, de philosophie et même de théologie à plusieurs étudiants qu'il poussait si avant que plusieurs purent obtenir les ordres mineurs dès leur entrée au séminaire.

Pendant son adolescence déjà, Weber avait conçu un très vif désir pour les voyages lointains, mais surtout pour visiter les Lieux-Saints. Ce désir fut dans la suite changé par lui en un vœu solennel qu'il fit lorsqu'il fut devenu prêtre. Aussi, après qu'il lui eut été possible de réunir quelques épargnes à Dibling, paroisse riche en revenus, voulut-il remplir son pieux dessein. Il donna en conséquence sa démission comme curé, enrichit son église d'un orgue et y fonda, comme souvenir un traitement pour l'organiste ainsi qu'un anniversaire à son intention. Il partit ensuite en pèlerinage pour Rome où il séjourna deux ans et demi, passant ses jours à visiter les églises et les monastères pour y faire ses dévotions. Ses vastes connaissances n'ayant pas tardé à être connues, il fut nommé professeur de théologie et de littérature allemande au collège germanique, fonctions qu'il remplit avec la plus grande distinction et qu'il continua jusqu'au printemps de l'année 1821.

Lorsqu'il crut sa mission religieuse à Rome terminée il se mit en route pour la Turquie, la Palestine, la Syrie, l'Asie mineure et l'Égypte, afin de voir de ses propres yeux tous les lieux remarquables de l'ancien monde, mais surtout ceux que

le Sauveur avait touchés et arrosés de son sang : il demeura entr'autres douze jours à Jérusalem. Dans une des provinces de l'Asie-mineure il sut se faire bien voir du pacha qui lui fit cadeau d'un dromadaire pour transporter ses effets à travers les déserts de l'Arabie.

Après son retour en Europe il voyagea dans toutes les contrées catholiques, mais surtout dans celles où reposent les reliques des grands saints, afin de célébrer la messe sur leurs tombeaux : c'est ainsi qu'il a dit plus tard, que même hors les églises d'Italie il avait accompli le saint sacrifice dans plus de trois cents églises enrichies de reliques d'apôtres, de martyrs, de confesseurs etc. Le 4 mai 1822 il rentra dans son endroit natal, à Gœsdorf, où il prêcha le dimanche 12 mai, jour de la dédicace de cette vieille église qu'il enrichit à cette occasion d'une particule assez considérable de la vraie Croix, avec son authentique. Il y fonda de même un anniversaire fixé au 4 septembre.

Il retourna ensuite à Metz où l'évêque le reçut avec bonté et lui offrit une place importante dans sa cathédrale; mais l'abbé Weber s'en excusa, prétextant la faiblesse de sa santé. Il se rendit ensuite à Paris où nous le trouvons déjà le 17 avril 1823 chargé des fonctions délicates de prédicateur et de confesseur des dames religieuses du couvent de N.-D. de Charité de Refuge, maison dite de St. Michel, rue St. Jacques, 193.

Pendant sept ans qu'il remplit cet emploi il occupa ses moments de loisir à rédiger *l'Histoire de ses voyages dans les trois parties de l'Ancien-monde, surtout la Terre-Sainte*; 9 volumes in-8°. Cet ouvrage que lui-même il disait important, est resté manuscrit. Nous n'avons pas pu apprendre où il se trouve en ce moment; mais il semble qu'il serait à désirer qu'il fût imprimé; il offrirait au moins autant d'intérêt que celui de Corneil de Bruyn : « *Reizen door de vermaardste Deelen van Klein Asia, de Eylanden Scio, Rhodes, Cyprus, Metelino, Stanchio, etc., Mits-*

« gaders de voornaamste Steden van Aegypten, Syrien en Palestina. » Delft, 1698 ; in-folio, avec un grand nombre de planches.

Lorsqu'à la suite des journées de juillet 1830 les religieux se trouvèrent exposés à des tracasseries en France, à cause de la part active qu'on les accusait d'avoir prise à la révolution pour soutenir la dynastie déchue, François Weber qui ne voulait accepter aucun parti politique, se renfermant absolument dans sa vocation sacerdotale, quitta Paris et se rendit à Munich où il professa la littérature allemande ; mais il n'y séjourna qu'un an au bout duquel il retourna à Rome pour entrer au noviciat des Jésuites. Envoyé vers 1833 au collège de N.-D. de la paix à Namur, il y professa jusque vers 1852 : Le 21 novembre 1834, cinquante-deuxième anniversaire de sa naissance, il y prononça ses vœux solennels à l'ordre d'Ignace de Loyola.

Appelé ensuite à la résidence de Gand il fut occupé à la prédication et y mourut subitement, d'apoplexie ou bien d'un anévrisme, pendant la nuit du 29 avril 1858, à l'âge de soixante-quinze ans et sept mois. Il a été inhumé au cimetière de son ordre, à Tronchiennes près de Gand.

François Weber était un prêtre pieux, vertueux et instruit. Toute sa vie a été passée en prière et en œuvres évangéliques. Ses correspondances avec sa famille, que nous avons eues entre les mains, ne respirent que cette suave onction d'une religiosité tellement absolue qu'en les lisant on se trouve comme transporté dans une atmosphère nouvelle. Cet homme apostolique portait constamment pendue au col une grande croix en argent, richement chargée de reliques qu'il avait acquises pendant ses longs voyages ; et lorsqu'il quitta la ville éternelle le Souverain-Pontife lui avait, par un brevet spécial, donné pouvoir d'absoudre tous les péchés sans exception aucune, même ceux réservés au Saint-Père.

Renseignements de famille. — Correspondances du Père François Weber lui-même. — Lettre de faire part du provincial des Jésuites, à Gand. — Etat civil de la commune de Gœsdorf.

WEHR, *Jean*, dit de, du lieu de sa naissance dans la commune moderne de Palzem, Luxembourg prussien, a vécu pendant la première moitié du dix-septième siècle.

Jean de Wehr, né de parents très pauvres, se trouvait réduit à garder les bestiaux dit-on, ou à servir comme domestique, lorsqu'il s'amouracha d'une fille d'un riche cultivateur dont la main lui fut refusée à cause de sa misère. Anéanti par ce malheur il alla s'enrôler à Luxembourg dans l'armée espagnole qui y était alors en garnison ; et par sa conduite ainsi que par sa bravoure sur le champ de bataille il monta rapidement de grade en grade jusqu'à celui de général de cavalerie. La tradition rapporte que, se trouvant un jour à Luxembourg il lui prit fantaisie de revoir son ancienne bonne amie, cette fille qui n'avait pas voulu l'accepter pour son époux alors qu'encore il n'était couvert que de haillons : il alla à Wehr avec ses aides-de-camp et une suite aussi nombreuse que brillante, et fit appeler cette femme qui avait entretemps été mariée à un autre et avait eu le malheur de devenir pauvre à son tour. Elle se présenta devant le général sans le reconnaître, toute tremblante parce qu'elle ne pouvait savoir ce qu'on lui voulait. Qu'alors Jean de Wehr lui aurait demandé si elle ne connaissait plus en lui son ancien amant Jean, dont elle avait méprisé les hommages ? et qu'en même temps il lui coula dans la main un rouleau de pièces d'or. Que cette pauvre femme, tout ébahie en voyant tant d'or et le riche uniforme de celui qui l'avait autrefois si sincèrement aimée, se serait écriée : qui aurait pu le prévoir ?

Tout ce qui précède ne repose que sur une tradition constante qui s'est perpétuée dans le village de Wehr et les environs. Cette tradition, qui a nécessairement un fondement historique, a fait soupçonner à M. le curé Schammel de Palzem que ce

Jean de Wehr ne serait autre que le fameux Jean dit aujourd'hui généralement de Werth que les biographes des Pays-Bas font naître dans un village belge. Cette idée, qui n'a pas été publiée jusqu'ici, acquiert une immense vraisemblance, même presque une certitude historique par les titres authentiques que, suivant M. le curé Schammel, la famille Wellenstein d'Ehnen posséderait sur le véritable Jean de Wehr dans le Luxembourg prussien, titres dans lesquels ce nom serait écrit tantôt Wehr, tantôt Werth ou Werdt. A cette époque où l'on se dénommait généralement de son endroit natal et où l'orthographe fixe des noms patronymiques était si peu connue, la confusion devenait facile; et ce surtout, comme cela arrive même souvent encore de nos jours, parce que celui qui, né dans une classe infime parvenait à de hautes dignités, pensait avoir intérêt à cacher l'humilité de son origine.

Quoiqu'il en soit, Jean de Wehr, s'il est différent de Jean de Werth des biographies hollandaises, florissait dans toute sa gloire à la même époque que ce dernier, c'est-à-dire entre 1638 et 1645; tous deux étaient nés pauvres; tous deux s'enrôlèrent par dépit; tous deux servirent d'abord l'Espagne (l'empire) puis la Bavière; tous deux enfin furent anoblis. Et nous ferons même observer subsidiairement que la ville de Weert en Gueldre, où les biographes font naître leur Jean de Werth, nous paraît placée bien trop loin des possessions espagnoles d'alors, pour permettre au jeune Jean d'avoir pu facilement exécuter son coup de tête en s'enrôlant dans l'armée espagnole-impériale. Bien des vraisemblances militent ainsi en faveur de la tradition bi-séculaire et constante de l'ancien village luxembourgeois de Wehr pour revendiquer l'honneur d'avoir donné le jour à ce général célèbre.

S'il fallait donc rapporter à notre Jean de Wehr les faits et gestes qui sont généralement attribués à Jean de Werth en faisant de ce personnage unique deux

individualités, nous ajouterions pour compléter son article, que : né en 1594 il servit d'abord et jusqu'en 1631 dans l'armée impériale; qu'il entra ensuite dans celle de Bavière avec le grade de colonel; qu'il se distingua infiniment dans la guerre dite de trente ans que la maison d'Autriche soutenait à cette époque contre les Suédois, les Français et les potentats de l'Allemagne, et qu'il eut divers succès très brillants qui le firent nommer général de cavalerie. Qu'en 1637 il prit le fort d'Ehrenbreitstein et força le duc Bernard de Saxe-Weimar de lever le siège de Kenzingen, etc. etc. Qu'après avoir ravagé la Picardie il marcha sur Paris; etc. Qu'à la fin il fut fait prisonnier près de Rheinfelden en 1638 et conduit au château de Vincennes d'où il sortit néanmoins bientôt après sur parole, à cause de ses belles manières mais surtout de sa force herculéenne ainsi que de son grand savoir boire et manger, au point que toute la haute volée de Paris voulut le voir. Qu'il récupéra définitivement sa liberté en 1642. Qu'il dégagea ensuite Rothweil, fit dix régiments français prisonniers; et que par un nouveau dépit il prit service sous l'empereur. Qu'il se couvrit d'une nouvelle gloire pendant la campagne de 1646; que l'année suivante il rentra sous les drapeaux havois et se retira après la paix de Munster, en 1648, dans ses propriétés de Bohême où il est mort le 12 septembre 1652 et fut inhumé dans la chapelle du château de Benateck près de Prague, dont l'empereur lui avait fait cadeau.

Les historiens ajoutent que lorsqu'il parlait le français il conservait toujours un fort accent allemand qui du reste était sa langue maternelle; preuve de plus, s'il en fallait encore, qu'il était né allemand, non hollandais ni belge. De Feller ajoute que son amabilité était si grande et si originale qu'il devint le sujet de plusieurs vaudevilles et de chansonnettes à Paris, d'où son nom serait devenu très populaire en France pendant sa captivité,

comme précédemment il y avait été en effroi.

Jean dit de Wehrt forme une des grandes figures militaires de la guerre de trente ans qu'il a faite presque toute entière. Le 4 avril 1635 l'empereur Ferdinand II l'avait créé baron de l'Empire au port d'armes : d'argent, au lion au naturel, couronné d'or, la queue fourchue en sautoir, armé et langué de gueules. Le 10 juillet 1647 Ferdinand III le créa comte.

Marié trois fois, d'abord à Gertrude de Gand ; ensuite en 1636, à Cologne, à Marie-Isabelle comtesse de Spaar, morte en 1647 ; enfin le 25 juillet 1648 à Marie-Susanne, baronne de Kuffstein. Sa première union seule lui donna un fils, mort jeune, et une fille.

François Binder, son biographe populaire fait le portrait suivant du cavalier noir ; c'est ainsi qu'il nomme le héros :

Aucun général de la guerre de trente ans n'a, pendant le second stade de ce drame sanglant exécuté avec succès autant d'actes de bravoure que Jean de Wehrt, et peu d'entre eux n'ont comme lui transmis à la postérité leur nom dans des chants patriotiques. Toute sa vie fut remplie d'aventures et d'agitations comme l'époque pendant laquelle il fut sur la scène : aussi chaque page de l'Histoire contemporaine porte-t-elle la mention de ce favori du sort qui ne dut toute sa gloire qu'à lui seul. Admiré d'abord par ses courses en guérillas, fabuleusement rapides et faites en sous-ordre, il commença après la journée de Nördlingen à laquelle il prit une glorieuse part, à briller dans une auréole indépendante ; et son apparition, soudaine comme le vent, en France où il s'en fallut peu qu'il ne fit le roi lui-même prisonnier ; sa chasse en avant de Paris ; sa course comme partisan contre les Hessois devant Ehrenbreitstein ; la prise de cette forteresse ; ses combats heureux contre le duc Bernard devant Wittenweier ; l'escalade des retranchements ennemis sur le Rhin ; son héroïsme près de Rheinfelden ; sa

détention en France, devenue célèbre ; la prise du camp de Tuttlingen ; sa noble audace même pendant les batailles où le sort se montrait contraire ; la célérité d'action qu'il montra près de Herbsthausen où il décida la victoire ; la délivrance de l'empereur pendant une surprise tentée contre celui-ci au milieu de la nuit ; enfin l'heureuse chasse qu'il fit aux généraux ennemis près de Dachau, tous ces faits sont de brillants joyaux pour orner la vie de Wehrt, et qui ont procuré l'immortalité à son nom dans l'Histoire.

Notes et renseignements fournis par M. SCHANWEL, curé à Palzem-Wehr. — DE FELLER, Dictionn. histor. VI, 338. — Les Délices des Pays-Bas, I, 369. — MORAN, Supplém. III, 1013. — Conversations-Lexicon, édit. 1836 et 1851. — Jean de Werth, der Reiter-general ; von FRANZ BINDER. Schaffhausen, 1836.

WEIDERT, ou *Weydert*, François, Jésuite, théologien et confesseur de l'Electeur de Cologne, est mort à Luxembourg, en 1743.

BERTHOLET, VIII, 197.

WEIMER, *George* et *Antoine*, étaient vraisemblablement frères, ou peut-être oncle et neveu.

Ils entrèrent l'un et l'autre dans la compagnie de Jésus. *George*, que nous avons lieu de croire le plus âgé, s'est occupé à traduire en allemand l'Histoire du Peuple de Dieu, par le jésuite Berruyer ; et *Antoine* a fait imprimer cet ouvrage en 8 vol. in-4°, après l'avoir retouché. Ce livre, qui est sorti des presses des héritiers Chevalier de Luxembourg, en 1753, semble n'avoir jamais été mis en vente, puisqu'à la suppression des monastères l'édition entière a été trouvée en feuilles, déposée sur les combles de l'église des récollets et a été vendue en hausse publique comme maculature, à des épiciers. C'est ainsi que quelques personnes en ont pu réunir des exemplaires, auxquels tous il manque cependant les quatre dernières pages de la table chronologique ainsi que les quatre premières

du texte de la création, ensemble une feuille d'impression : Un de ces exemplaires se trouve à la Bibliothèque de Luxembourg, un second dans la nôtre et nous en avons dans le temps rencontré un troisième en vente chez un frippier. Il est possible qu'il n'en existe plus d'autres.

Les auteurs de ce livre lui ont donné le titre suivant : *Die Geschichten des aus-erwählten Volcks-Gottes, aus göttlicher Schrift allein zusammen getragen. Das ist: Eine vollständig und schriftmässige Beschreibung alles dessen, so sich mit denen Israëlitern seit der Erschaffung der Welt, bis zur Geburt des Messias zuge-tragen. Erstlich in Frantzösischer Sprach verfasset durch P. Isaac-Joseph Berruyer der Gesellschaft Jesu Priestern; Nachgehends durch Weil. P. Georg Weimer, erstgedachter Gesellschaft Priestern in das Hoch-Teutsche uebersetzt. Anjetzo aber mit möglichestem Fleisz uebersehen, und in Druck verfertiget herausz gegeben durch P. Anton. Weimer, erwöhnter Gesellschaft Priestern. Lutzemburg, In Verlag der Erben des seel. Andreæ Chevalier. Ihro Kayserl. und Königl. Maj. Buchdrucker. 1753. Mit Privilegio Ihro Römisch. Kayserlich- und Königlichem Majestät und Erlaubnus der Oberrn.*

Si nous admettons que les deux pères Weimer ont été luxembourgeois, c'est bien parce que ce nom existe encore dans le Luxembourg où une famille l'a changé en Wemmer; et que les héritiers Chevalier, de la même ville, ont été chargés d'imprimer cette œuvre. Il paraît du reste qu'Antoine Weimer résidait à Nancy, en 1753, puisque son épître dédicatoire à Madame Elisabeth-Auguste de Sultzbach, comtesse palatine du Rhin, duchesse de Bavière, Juliers et Clèves, Marquise de Berg-op-Zoom, comtesse de Veldentz, Sponheim et Ravensberg, est datée de cette ville. A la même époque Georges Weimer était mort, comme le titre même de l'ouvrage l'indique.

CLASEN, Catal. Bibl. Luxbrg., 24. — Renseignements fournis. — L'ouvrage cité dans le texte.

WELLENSTEIN, Nicolas, né à Ehnen, aujourd'hui commune de Wormeldange, le 16 décembre 1700, fils de Jean-Guillaume Wellenstein et de Marguerite de Lœn, est décédé au même endroit, le 24 juillet 1771.

Député aux Etats du Duché de Luxembourg et Ecoutéte dans les seigneuries luxembourgeoises du chapitre de l'Eglise métropolitaine de Trèves, Nicolas Wellenstein fut parmi ses contemporains un homme distingué et important, souvent consulté par le Gouvernement. Il jouissait dans les Conseils du Pays d'une confiance et d'une influence méritées. Nicolas Wellenstein, père de Jean-Nicolas, fut l'aïeul de Nicolas Wellenstein vivant député aux anciens Etats et décédé Juge de paix du canton de Remich; et bis-aïeul de M^r Mathias Wellenstein de Dreyborn, actuellement Conseiller honoraire de la Cour supérieure de Justice du Grand-Duché, et Conseiller d'Etat, ainsi que des frères de ce dernier.

D'après des notes communiquées. — Archives de la famille. — Archives des anciens Etats.

WELTER, Jean-Joseph, est né à Ré-dange, aujourd'hui village français près de Belvaux, le 3 mai 1763. Nous ne savons rien sur sa jeunesse qu'il passa vraisemblablement dans la maison paternelle. Plus tard il se rendit à Paris où il se mit, dit-on, au service comme valet de chambre chez un monsieur qui s'occupait de sciences naturelles et de chimie. C'est là que se décida chez Welter un goût prononcé pour l'étude, goût qu'il sut mettre à profit pendant ses heures de loisir, en se servant des livres de la bibliothèque de son maître; et il eut bientôt fait des progrès assez marqués pour pouvoir former le projet de suivre les leçons publiques à l'école des sciences : il en demanda la permission à son maître et elle lui fut accordée. Au bout d'une année environ il s'était déjà fait remarquer par le professeur de chimie qui lui proposa la place de préparateur de son cours. Welter qui vit

dans cette offre une excellente occasion pour parvenir à une parfaite connaissance de sa branche favorite, accepta avec empressement ; et de ce jour commença véritablement pour lui une vie nouvelle qu'il devait consacrer uniquement à l'avancement des connaissances humaines. L'aménité de son caractère, sa sagacité dans la manipulation et son intelligence à suivre comme à analyser les expériences de cette science qui était encore à son berceau, firent bientôt naître entre lui et le célèbre Thenard une amitié qui devait produire les plus heureux résultats. En effet, ce que le professeur ne faisait souvent que soupçonner dans les propriétés des substances soumises à ses études, le préparateur le vérifiait avec soin et le faisait consigner dans les annales des conquêtes de l'art chimique. Ses études lui firent en outre faire des découvertes importantes, telle que la vertu de la solution de chlorure de chaux pour servir au blanchiment de la toile, etc. Mais Welter était trop modeste pour accepter pour siennes les conquêtes qu'il faisait ; il se contenta toujours de les indiquer à d'autres qui à leur tour eurent de lui la permission de les publier, mais avec défense expresse de nommer le véritable inventeur. C'est ainsi que Thenard et Gay-Lussac durent réellement une partie de leur réputation à Welter ; et encore aujourd'hui ces circonstances seraient ignorées si la reconnaissance n'avait obligé ces habiles professeurs à les révéler malgré la défense qui semblait les lier au secret.

Welter était aussi charitable et aussi serviable que modeste ; et il ne fut jamais plus heureux que lorsqu'il pouvait montrer aux industriels ses procédés nouveaux.

Il est mort célibataire, à Paris, le 6 juillet 1852, à l'âge de 89 ans. Ses mérites l'avaient fait décorer de l'étoile de la Légion d'honneur et de la croix de l'ordre luxembourgeois de la couronne de chêne.

Notes de famille. — Souvenirs personnels. — Les œuvres de GAY-LUSSAC et de THENARD, etc. — Annales de Chimie et de Physique.

WELTER, *Théodore-Henri*, fils de Henri Welter, régisseur du haut-fourneau dit de Montauban près de Buzenol, au canton moderne d'Etalle, et de Marie Picard, est né le 5 août 1750, au dit fourneau de Montauban. Il avait un frère, religieux profès des écoliers à Houffalize, et deux sœurs, également religieuses à la Congrégation de Longwy. Son autre frère s'est marié.

Après avoir fait de bonnes études, Théodore-Henri Welter fut ordonné et ensuite nommé curé à Eschdorf en 1777. En 1784 il fut transféré à Ethe-Belmont. C'est dans cette dernière cure qu'il fut témoin des excès commis par les troupes françaises pendant l'envahissement du Luxembourg, vers 1793—94, et assista à l'incendie de son village ainsi qu'à la lacération d'une infinité de titres historiques et de famille qu'il avait en dépôt chez lui. Après ces désastres, et lorsque la tranquillité fut revenue il crut faire une œuvre patriotique en réunissant et en transcrivant en un gros registre qui est resté manuscrit, tous les renseignements généalogiques qu'il a pu recueillir sur les familles nobles du Pays. Ces fragments, qui sont devenus très-importants après la perte des titres originaux, le bon curé les a fait précéder d'une espèce de préface dans laquelle nous remarquons le passage suivant qui est caractéristique : « Un curé (c'est l'auteur lui-même), qui a vu avec peine brûler publiquement en 1796 les titres du « siége des Nobles et les archives des « Trois-Etats de la province, déchirer les « papiers des Maisons religieuses et d'une « quantité de familles nobles, détruire les « mausolées et les épitaphes de leurs ancêtres, soustraire tout ce qui respirait l'antiquité, etc., croit rendre service à la postérité en lui conservant des renseignements manuscrits sur les anciennes familles du pays, renseignements auxquels on pourra en cas de besoin avoir recours dans la suite, et qui pourront indiquer à ceux des générations à venir qui seraient dans le cas

« de faire quelques recherches généalogiques, la route à suivre pour déterrer ce que la nécessité pourrait leur faire rechercher. Pour conserver ce dépôt aux générations suivantes, il a eu recours à diverses familles pour développer clairement ce qui les concernait. Il n'a demandé que le simple historique de ce qui leur était relatif. On s'est empressé de toutes parts à communiquer amicalement ce qui était relatif à leurs ancêtres. » etc.

Ce précieux registre compte 888 pages et est aujourd'hui en la possession d'un petit neveu de l'auteur, M^r le Docteur Burnotte, de Florenville. La société archéologique du Grand-Duché de Luxembourg en possède des extraits considérables qu'elle doit à l'obligeance de M^r le chanoine Daman, de Wiltz, directeur de l'institut Marci à Chassepierre. Il a pour titre : *Généalogies de différentes familles du Pays de Luxembourg.*

Le curé Welter a en outre écrit un autre cahier in folio, qu'il a suscrit : *Tablettes généalogiques, représentant les ancêtres paternels et maternels de plusieurs Souverains luxembourgeois.*

La paroisse d'Ethe était, sur ces entrefaites, devenue trop étendue pour pouvoir être convenablement régie par le curé Welter qui était avancé en âge et voyait ses forces diminuer : Il demanda en conséquence et obtint celle de Chénois près de St. Mard, où il est mort vers l'année 1822, regretté pour ses connaissances et pour la douceur évangélique qu'il avait constamment mise pendant près d'un demi siècle à diriger ses ouailles vers le salut.

Le curé Welter dit Fr. L. de Hontheim, était un homme rempli de science, versé dans la langue grecque, un appui de la foi et aurait convenu pour évêque.

Il avait sauvé, lors du sac de l'abbaye d'Orval, un livre d'heures qui avait appartenu à Wenceslas I^{er}, duc de Luxembourg. Sur la fin de sa vie il en fit cadeau à M. Dutreux-Boch, receveur-général du

Grand-Duché. Ce dernier a fait hommage du précieux manuscrit au Roi Guillaume I.

Renseignements communiqués.—Les manuscrits cités dans le texte.

WEYDERT, François ; v. WEIDERT, François.

WEYDERT, Jean-Baptiste, fils de Michel Weydert, propriétaire de Weydterthof, près de Larochette, et de Catherine Atem, est né au dit Weydershof, le 5 décembre 1753. Lorsqu'il eut achevé ses humanités au collège de Luxembourg il passa au séminaire de Trèves où il fut ordiné en 1777, à l'âge de 23 ans, par l'archevêque Clément-Wenceslas, après avoir obtenu le bonnet de Docteur en théologie à l'université de la même ville.

Il fut d'abord après son ordination nommé vicaire à Nommern, puis quelques temps après desservant à Dockendorf où il se trouvait à l'époque de la conquête du pays par les armées républicaines qui abolirent, comme on sait, l'exercice public du culte par les prêtres non assermentés. Le curé Weydert, auquel sa conscience ne permettait pas de prêter ce serment blasphémateur, se crut en devoir de résigner sa paroisse et de vivre en homme privé, de manière à rester ignoré des sans-culottes, se contentant de dire la messe en cachette. Pour mieux masquer son véritable état, il demanda même et obtint la place de juge de paix dans la commune qu'il habitait, sans être reconnu comme prêtre réfractaire par les agents du pouvoir exécutif comme sans être dénoncé par ses paroissiens qui l'aimaient tous comme un véritable père. Cette situation pour le curé Weydert dura jusqu'au concordat, après la conclusion duquel l'évêque de Metz, Pierre-François Bienaymé le fit passer à la cure primaire de Wiltz, par nomination du 7 novembre 1803. Il en prit possession le 27 du même mois et, pendant vingt-neuf ans qu'il dirigea cette vaste paroisse, il sut se faire chérir par

ses ouailles comme à Dockendorf: car, non content de leur prêcher la parole évangélique, il ne cessa pas un seul instant de mettre en pratique les leçons qu'il donnait du haut de la chaire. Le dernier acte de sa vie fut même encore un bienfait pour ses chers Wiltzois, car c'est ainsi qu'il les nommait: il leur abandonna toute sa fortune, par testament olographe du 1^{er} décembre 1831.

Dans cet acte, vrai modèle d'amour et de charité chrétienne, il légua: 1^o un capital de 1500 francs, pour les intérêts à en provenir servir à rémunérer par parts égales, le vicaire de Wiltz et celui de Niederwiltz, qu'il chargea de donner une instruction dominicale à la jeunesse de la paroisse, en expliquant tous les dimanches après les vêpres, un chapitre de l'ouvrage de Chrétien Sturm, intitulé: « Betrachtungen über die Werke Gottes im Reiche der Natur », ouvrage qui a obtenu l'honneur d'une traduction française sous le titre de: Considérations sur les œuvres de Dieu dans le règne de la nature et de la providence, et dont il laissa un exemplaire déposé au presbytère. Il ajouta que: à défaut de consentir à cette charge, le dit capital et les intérêts à en provenir appartiendront à l'hospice des pauvres de Wiltz.

Pour établir ici cette disposition sans qu'on puisse y opposer une objection quelconque, nous rapporterons le texte même du testament: « 6^{tes}. Verordne ich zum Unterricht der Jugend ein Kapital von fuenfzehn hundert Franken (708 fls. « 70 cts. P-B.) welche von den Herrn Executoren auf gute und sichere Hypothecken zum jährlichen Interesse sollen ausgestellt werden zum Nutzen der zeitlichen Herrn Vicarien von Wiltz und Niederwiltz. Dafuer sollen diese Herrn mit halbscheidlicher Theilung der Interessen gehalten seyn unter der Aufsicht und Richtung des Herrn Pastors von Wiltz, jede Sonntage des Jahres, die vier Hauptfeste und jenes der HH. Aposteln Petrus und Paulus Tages der hiesigen Kirchweihe ausgenommen, die Ju-

gend der Pfarrei nach der Vesper zu versammeln, und selbe gehærig in der Christlichen Lehre und guten Sitten zu unterrichten. Jedesmal sollen auch diese Herrn beim Beschluß des Christlichen Unterrichts der Jugend dem Monate und der Zeit nach, ein Kapitel aus Christians Sturms Betrachtungen ueber die Werke Gottes im Reiche der Natur, wovon ich ein Exemplar zurueck lasse, verständig vorlesen und kuertzlich erklären, um sich selbst zu ueben und der Jugend Kenntniz der Natur und der Werke Gottes zur Liebe der Religion beizubringen. Wegen dieser Zulage, welche sie besonders verdienen, soll den Herrn Vicarien ihr gewoehnliches Gehalt im geringsten nicht vermindert werden. Sollen auch diese Herrn sich nicht gefallen lassen diese Zulage mit den gemelten Bedingnissen anzunehmen, so soll obiges Kapital mit den Interessen dem hiesigen Hospital zu nutzen der Armen zu fallen.»

Le même testament renferme en outre les libéralités suivantes: 2^o Un capital de pareille somme (1500 francs) est donné, pour les intérêts à en provenir servir à habiller annuellement quatre élèves pauvres, les plus méritants des écoles de Wiltz, en guise de prix.

3^o La somme nécessaire pour la fondation d'un simple anniversaire pour le repos de l'âme du testateur. — Cette dépense s'est élevée à 298 frs., 41 centimes.

4^o La somme de 7134 francs, surplus de sa fortune a été donnée au bureau de bienfaisance de la commune.

Ainsi, ce digne prêtre a fait aux pauvres de sa paroisse une libéralité de dix mille quatre cent et trente-deux francs; c'est-à-dire qu'il leur a donné tout ce qu'il possédait encore; ayant, déjà pendant sa vie, soulagé bien des misères secrètes.

Le curé Weydert s'est en outre rendu recommandable par les soins qu'il a mis à introduire à Wiltz et dans les environs la culture des arbres fruitiers, culture qui était jusque là restée tout-à-fait négligée sous ce climat ardennais.

Homme du monde, savant, prudent et

affable en société, autant qu'il était prêtre éclairé, tolérant et zélé, sa connaissance était avidement recherchée et cultivée par les petits et les grands; et il n'a dépendu que de lui d'obtenir le rochet de chanoine à Metz; l'on va même jusqu'à ajouter, sur la foi de lettres qui ont été trouvées parmi ses papiers et qui avaient été conservées par M^r le juge de paix Faber (v. son art.), que l'évêché de Namur lui aurait été offert de la part du roi Guillaume I^{er}, et qu'il aurait décliné cet honneur.

Jean-Baptiste Weydert est mort le 29 mai 1832, à l'âge de 78 ans et quelques mois. La reconnaissance publique lui a élevé un monument en marbre qui porte l'inscription suivante :

DIE PFARRKINDER WILTZ ZUM ANDENKEN IHRES WUERRDIGEN PASTORS	J. B. WEYDERT	BESCHÜTZER DER SCHULE UND WOHLTHÄTER DES HOSPITALS.
---	---------------	---

ER STARB BEWEINT VON SEINER HERDE,
 DEN 29 MAY 1832, IN SEINEM 80^{ten} LR-
 BENSJAHRE. FRIEDE SEINER ASCHE.

Archives communales de Wilts. — Notes et souvenirs communiqués. — Archives du Bureau de Bienfaisance. — Titres originaux de J. B. Weydert.

WEYLER, *Barthélémy de*; v. BARTHÉ-
 LÉMY, dit de *Weyler*.

WILLEHAD, quoiqu'étranger au Luxembourg par sa naissance et par son origine, appartient cependant à la Biographie de ce pays à cause du séjour que pendant sa persécution il fit à l'abbaye d'Echternach, sous l'abbé Beonrad (v. son art.).

Né dans le royaume de Northumberland pendant le huitième siècle, Willehad fut élevé dès son enfance dans les lettres et la piété. Son humilité, son amour pour la prière, l'austérité de sa vie, lui méritèrent l'honneur du sacerdoce. Lorsqu'il considérait les travaux apostoliques de plusieurs de ses compatriotes qui avaient suivi St. Willibrorde dans la Frise et St. Boniface en Allemagne, Willehad se reprochait souvent son inaction et se sen-

tait enflammé d'un ardent désir d'aller prêcher l'Évangile aux peuples barbares qui étaient encore plongés dans les ténèbres du paganisme. Son zèle ayant été approuvé par ses supérieurs on lui permit de poursuivre sa vocation.

Il s'embarqua en conséquence vers l'année 772 et vint aborder en Frise. Il commença sa mission à Dockum, près du lieu où Saint Boniface et ses compagnons avaient été martyrisés dix-huit ans auparavant. Plus heureux que ces derniers, Willehad réussit à faire écouter ses instructions, à en convertir plusieurs et à leur administrer le baptême.

De là il passa l'Yssel et dirigea sa route vers le pays nommé de nos jours Ower-Yssel, où les habitants d'un village nommé Humarck tentèrent de le faire périr lui et ses compagnons; mais il échappa à ce danger et alla prêcher dans la province de Drenthe où il opéra un grand nombre de conversions: Quelques-uns de ses disciples s'étant, peut-être par un excès de zèle, mis en devoir de démolir les temples des idoles de ces peuples, ceux-ci en furent si irrités qu'ils voulurent massacrer tous les missionnaires. Un de ces hommes déchargea même sur Willehad un violent coup de sabre qui lui aurait fendu la tête, si l'instrument meurtrier, en touchant un cordon qui retenait une boîte de reliques que l'apôtre portait pendue au col, n'avait pas perdu son fil. Les idolâtres surpris de cette circonstance conçurent une si grande vénération pour Willehad, qu'ils ne pensèrent plus à le maltraiter, ni lui ni les siens. Il se rendit de là dans la contrée où se trouve actuellement placée la ville de Brême et fut ainsi le premier missionnaire qui passa l'Elbe; il y prêcha pendant sept ans l'Évangile aux différentes tribus des Saxons. Mais au bout de ce temps sa mission fut interrompue par la révolte de ce peuple contre l'autorité de Charlemagne (782).

Afin d'échapper aux massacres qui accompagnaient cette levée de boucliers, Willehad s'embarqua pour la Frise; et

de là il fit un voyage à Rome, dans le dessein de faire connaître au pape Adrien les progrès qu'il avait faits dans ses travaux apostoliques. Le Souverain Pontife le reçut honorablement et l'envoya en France, d'où, en attendant la fin de la guerre, il se retira dans le monastère d'Echternach, chez son parent, l'abbé Beonrad. Il y demeura deux ans qu'il employa à composer plusieurs commentaires sur l'Évangile, les épîtres de St. Paul, etc., que par reconnaissance il laissa à l'abbaye qui les avait soigneusement conservés jusqu'à sa suppression : Il paraît qu'ils ont été perdus depuis.

Witkind, le chef des révoltés ayant reçu le baptême, et la paix étant rétablie dans cette province, Willehad rassembla ses compagnons et y retourna. Charlemagne lui permit de fixer sa demeure dans le Wigmore, entre l'Elbe et le Wésér. Comme il établissait tous les jours de nouvelles églises, il fut enfin sacré évêque des Saxons, le 15 juillet 787, et fixa en 788 sa résidence à Brême que l'on croit avoir été fondée vers ce temps là.

Après son sacre, cet apôtre de l'Évangile se sentit animé d'une nouvelle ardeur pour le salut des âmes et pour sa propre perfection. Il ne vivait que de pain, de miel, d'herbes et de fruits ; cependant sa santé s'étant considérablement dérangée par ce régime austère, le pape Adrien lui commanda de manger un peu de poisson. Il s'était interdit l'usage de toute liqueur enivrante et disait tous les jours la messe, à moins qu'il ne lui survint quelqu'empêchement extraordinaire. La lecture des livres saints et la méditation faisaient ses délices. Il avait coutume de réciter chaque jour le psautier tout entier, et souvent même plusieurs fois par jour. Il dédia, sous l'invocation de St. Pierre, sa cathédrale qu'il fit bâtir à Brême. Même dans sa vieillesse on ne put lui faire interrompre ses fonctions, ni l'engager à modérer son zèle pour la mortification. Pendant qu'il était au lit de la mort un de ses disciples lui dit en pleurant : N'aban-

donnez pas si tôt votre troupeau, vous le laisseriez exposé à la fureur des loups. Eh quoi, répondit le prélat, vous voulez m'empêcher d'aller à Dieu ! Je recommande mon troupeau à celui qui m'en a confié la garde, et qui par sa miséricorde pourra le défendre. Il mourut dans un village frison nommé alors Blekenzée, aujourd'hui Plexem. On rapporta son corps à Brême et on l'inhuma dans la cathédrale. Il fut missionnaire pendant trente-cinq ans et évêque pendant deux ans trois mois et vingt-six jours ; il est mort ainsi le 16 octobre 789. St. Anchaire, son troisième successeur et premier archevêque de Hambourg l'inscrivit au catalogue des saints, par l'autorité du siège apostolique. Le même prélat a aussi écrit sa vie que Mabillon a publiée dans les Annales de l'Ordre St. Benoît.

GODESCARD, Vies des Pères, des Martyrs et des principaux Saints; XI, 52, sqq. — MICHEL, Catalogue des abbés d'Echternach, 5. — BEVELS, 161. — V. STRANBERG, Metropolis Ecclesie Trever. I, 324. — COUATIN, Encyclopédie moderne, XXIV, 179. — Biographie universelle, L, 374.

WILLIBORDE, St., dit aussi Saint Clément-Williborde, est né en 657 ou 658 dans le royaume de Northumberland. Son père, Wilgis, qui appartenait à une famille noble d'origine anglo-saxonne, était très pieux et mérita plus tard d'être également inscrit au catalogue des saints.

Le jeune Williborde n'avait pas encore atteint sa septième année lorsque ses parents l'envoyèrent au monastère de Rippon où ils le confièrent à la direction de St. Wilfrid sous lequel il croissait en vertu et en science, tellement qu'on a dit de lui : que personne ne fut plus gai que lui, plus serviable, plus obéissant ni plus assidu à l'étude. Il faisait des progrès si rapides dans le chemin de la vertu qu'il eut bientôt dépassé de beaucoup ses compagnons par ses manières élevées et par la gravité de son sérieux, au point que lorsqu'on l'observait de près on ne pouvait assez admirer son esprit, malgré son âge encore si tendre et la délicatesse de son corps.

La direction qui avait été donnée à son éducation lui inspira bientôt le désir de recevoir l'habit religieux dans l'abbaye de Rippon même. Il avait vingt ans et avait déjà obtenu la tonsure cléricale lorsqu'il conçut le désir de passer en Irlande, attiré par l'exemple et la réputation de St. Egbert de même que du vénérable Wigibert qui s'y étaient volontairement relégués afin de jouir de l'avantage d'une tranquille solitude. Lorsque son abbé lui eut permis de faire ce voyage, Willibrorde s'y rendit. Il y était depuis dix ans, qu'il avait passés dans l'étude, la prière et la pratique de toutes les vertus monastiques, lorsque le vénérable abbé Egbert, après s'être assuré de sa vocation, lui fit administrer le sacrement de la prêtrise : Willibrorde avait alors trente ans d'âge.

Depuis son ordination il arrêta le projet d'aller prêcher la foi aux Frisons, malgré les dangers qui devaient être attachés à cette mission apostolique. Egbert, qui avait déjà en le même dessein mais qui avait été empêché dans son exécution par des obstacles insurmontables, en nourrissait toujours l'espoir et était même occupé à y donner suite en envoyant d'autres apôtres dans ce pays, lorsque Willibrorde lui fit part de son intention. Il approuva cette résolution avec empressement, parce qu'il connaissait son zèle et son habileté; lui adjoignit onze compagnons vertueux, les accompagna jusqu'à leur vaisseau et les laissa partir après leur avoir donné sa bénédiction.

Willibrorde aborda avec les siens à Catwyck, en l'année 690 ou 691. De là ils se rendirent à Utrecht : Les Frisons habitaient, comme on sait, une grande étendue de terres au bord de la mer du nord, entre l'Escaut et le Wésér. Pépin de Herstal venait de les vaincre avec leur roi Radbod, et avait réuni une partie de leurs possessions à la domination francke. Willibrorde alla d'abord trouver Pépin qui le reçut avec bonté et s'empessa de lui permettre de prêcher l'Évangile dans cette partie de la Frise qu'il avait conquise; il

lui promit en outre de le soutenir dans son entreprise. Dès que le saint apôtre connut les intentions favorables du Maire du Palais il se crut en devoir d'aller à Rome demander au Souverain-Pontife l'autorisation d'enseigner le Christianisme aux peuples idolâtres. Après que le Pape Serge qui occupait alors le siège de Saint-Pierre se fut assuré de son zèle et de sa sainteté, il lui accorda les pouvoirs les plus étendus et lui donna en outre des reliques destinées aux églises qu'il pourrait fonder.

Dès qu'il eut atteint le but de son voyage Willibrorde se hâta de retourner auprès de ses compagnons qu'il avait laissés en Frise. Il chargea Swibert, l'un d'eux, d'aller convertir les Boructes, tandis que lui, avec ses dix autres missionnaires, s'occupèrent à la prédication dans la portion de la Frise qui était soumise au sceptre du roi franck. Au bout de dix ans, c'est-à-dire en 696, le nombre des convertis se trouva si considérable dans ces parages, que du consentement des évêques voisins, Pépin envoya derechef Willibrorde à Rome avec des lettres de recommandation dans lesquelles il suppliait très instamment le Saint-Père de l'élever à l'épiscopat. Le Pape le reçut avec bonté, et ayant pris connaissance de la demande dont il était porteur, il ne fit aucune difficulté pour lui donner l'onction épiscopale, malgré les protestations du Saint, disent les légendaires, parce que par humilité il voulait refuser cet honneur, engageant le Saint-Père à le conférer à un autre qui fût plus digne. Mais comme le Pape insista, Willibrorde finit par y consentir, par obéissance, et à cette occasion le Vicaire de Jésus-Christ changea son nom Willibrorde en celui de Clément. La cérémonie de sa consécration se fit dans l'église de St. Pierre même : Willibrorde avait alors 39 ans. Il obtint en même temps le pallium et le titre d'archevêque, avec permission d'établir son siège dans tel endroit du Pays de Frise où il le jugerait convenable. Il partit ensuite de Rome, après un séjour

de quinze jours, retourna en Frise et se fixa à Utrecht où Pépin lui donna pour sa demeure le château royal de Vitalbourg. Il bâtit dans cette ville l'église de Saint-Sauveur qu'il érigea en cathédrale. Il reconstruisit aussi et rebâtit sous l'invocation de St.-Martin l'ancienne église de St.-Thomas, primitivement élevée par le roi Dagobert à la prière de St. Wilfried, et qui avait été ruinée par les idolâtres : c'est cette dernière église qui devint plus tard la cathédrale. Le prélat y ajouta un chapitre de chanoines qui célébraient en même temps les offices à Saint-Sauveur pendant l'absence de l'archevêque et de ses compagnons ; et il y ajouta également des écoles.

L'onction épiscopale semblait avoir multiplié le zèle de notre apôtre. En effet, non content d'avoir répandu la lumière évangélique en Friesland il brûlait du désir de parcourir également l'Austrasie pour en gagner les peuples à la foi du Christ. Deux ans après sa consécration, ainsi en 698, il fit un voyage à Trèves dans le dessein de fonder dans les environs de cette ville un monastère où il pût terminer ses jours dans la solitude et le repos de la contemplation. Saint Basin était pour lors archevêque de ce dernier diocèse. Ce prélat qui estimait infiniment Willibrorde, le reçut avec joie et apprit de lui avec un sensible plaisir qu'il avait choisi un endroit dans la vallée de la Sûre pour s'y installer. Une vierge vertueuse, nommée Irmine, fille du roi Dagobert II, vint heureusement au-devant des désirs de notre Saint : elle possédait des biens considérables au lieu dit de nos jours Echternach, et elle les donna généreusement à l'archevêque d'Utrecht, de manière qu'il ne se trouva plus arrêté pour exécuter son pieux dessein. Cette dame fit même plus, elle avait depuis peu fait construire dans cette localité un couvent pour y recevoir les voyageurs et les pèlerins (acte du 1^{er} novembre 698) ; dès qu'elle eut connaissance des intentions de Willibrorde elle lui en céda le fonds avec les édifices qui

étaient déjà achevés : les historiens prétendent que l'archevêque Lutwin (v. son art.), qui succéda à St. Basin, avait porté Irmine à cette grandiose libéralité à laquelle Pépin avec son épouse Plectrude vinrent en ajouter d'autres encore. Tels furent les commencements de la riche et célèbre abbaye d'Echternach.

Lorsque Willibrorde vit la fondation de son monastère assurée, et que d'ailleurs l'état de son diocèse d'Utrecht était satisfaisant sous le rapport de la clôture, il voulut, encore en 698, passer dans cette partie de la Frise qui était restée soumise au roi Radbod, et qui avait continué à conserver son culte idolâtre. Dans ce dessein il vint visiter Radbod qui le reçut bien, mais ne lui permit pas d'instruire ses sujets, parce que lui-même il était encore attaché au paganisme. Nonobstant cette défense le Saint ne se mit pas moins à prêcher ; mais il quitta bientôt ce pays, parce qu'il vit que le peuple ne voulait pas l'écouter, et alla en Danemark dans l'espoir que là il réussirait plus facilement. Un prince nommé Ongent gouvernait alors cette nation : il était cruel et méchant, disent les légendes ; et ces mauvaises qualités étaient partagées par ses sujets, de sorte que leur conversion parut impossible à opérer. Lorsque le Saint évêque vit cet état des choses il s'en retourna, emmenant avec lui trente enfants du pays qu'il entreprit d'initier au christianisme après les avoir baptisés.

Pendant le trajet il s'éleva une violente tempête qui le jeta sur l'île de Fosite, aujourd'hui Ameland, non loin de la côte septentrionale de la Frise. Cette île était l'objet d'un culte particulier chez les Danois et les Frisons, parce qu'elle était dédiée au dieu Fosit. Quiconque aurait été assez osé que d'y tuer un animal qui y vivait, de manger une herbe qui y croissait ou de proférer une seule parole en y puisant de l'eau à une fontaine, aurait passé pour un impie et un sacrilège. Willibrorde touché de l'aveuglement de ces peuples et voulant leur montrer que

ces défenses n'étaient que le fruit d'une ignare superstition, y fit tuer quelques animaux qu'il mangea avec ses compagnons et baptisa trois enfants dans cette fontaine, en prononçant à haute voix les paroles sacramentelles usitées dans l'Eglise. Les payens qui virent ces actes, s'attendaient à le voir tomber mort, ou bien entrer en fureur, par punition de leur Dieu; mais comme rien de tout cela ne lui arriva ils s'enfuirent pleins d'admiration et allèrent raconter cet événement au Roi. Celui-ci entra dans une grande colère et voulut venger dans le sang des missionnaires l'affront qui venait d'être fait à son idole. Il ordonna en conséquence de tirer au sort, pendant trois jours, et trois fois chaque jour dans le dessein de faire mettre à mort celui qui aurait été désigné; mais le sort ne tomba point sur Willibrorde. Cependant un de ses compagnons fut la victime de cette aveugle superstition: il fut inscrit au nombre des martyrs.

De là Willibrorde se dirigea vers l'île de Walcheren, une des principales de la Zélande, où il trouva dans un village une idole célèbre à laquelle le peuple allait jusqu'à faire des sacrifices humains. Dès qu'il la vit il entra en colère et la renversa. Ce que voyant, le prêtre chargé de la desservir lui porta un violent coup de sabre qui, amorti par le cordon qui soutenait les reliques que le saint portait pendues au col, ne le toucha pas. Cet événement que tous prirent pour un miracle, fut cause que beaucoup d'entre les assistants se firent baptiser: Une aventure semblable, rapportée sur le compte de saint Willehad (v. son art.), pourrait peut-être engager un critique sévère à la révoquer en doute. Quoiqu'il en soit, Willibrorde éleva ensuite au même endroit une église qu'il consacra de ses mains et qu'il soumit à l'abbaye d'Echternach.

Le roi Radbod mourut en 719, et à dater de cette époque l'Evangile eut accès dans toute la Frise.

En 720 Boniface vint trouver Willibrorde et resta avec lui pendant trois ans, après

lesquels il entreprit son voyage en Allemagne. L'historien Bède, qui était contemporain, a écrit de lui ces mots remarquables: « Willibrorde, surnommé Clément, est encore en vie. C'est un vénérable vieillard, depuis trente ans revêtu du caractère d'évêque, et qui attend la palme de la vie éternelle après avoir courageusement combattu à la guerre spirituelle. » Suivant Alcuin, son biographe, il avait l'extérieur agréable et plein de dignité; il était sage dans ses conseils, infatigable dans l'accomplissement de ses devoirs apostoliques et très soucieux de nourrir ainsi que de fortifier son âme par la prière, la lecture des psaumes, les veilles et les jeûnes.

Ses prédications détruisirent l'idolâtrie dans la plus grande partie de la Zélande, de la Hollande et de toutes les portions des Pays-Bas que St. Amand et St. Livin n'avaient pu visiter: Les Frisons, qui avaient été jusque-là un peuple sauvage, adoptèrent peu à peu des mœurs plus douces qui les rendirent dans la suite célèbres par leurs vertus et leurs connaissances.

L'archevêque Willibrorde avait atteint un âge très avancé lorsqu'il commença seulement à désirer de passer le reste de ses jours dans le repos et la retraite. Dans ce dessein il se choisit un coadjuteur qu'il consacra lui-même évêque et auquel il remit la direction de son diocèse d'Utrecht. Pour lui il alla s'enfermer dans son abbaye d'Echternach où il mourut pendant la nuit du 6 au 7 novembre 739, à l'âge de 81 ans. En 726 il avait fait son testament par lequel il abandonnait à son monastère tous les biens qui lui avaient été donnés par les princes, et demanda à y trouver sa sépulture. Il fut en effet inhumé dans l'Eglise de l'abbaye, où son corps fut solennellement relevé de terre en l'année 1031, par Poppon, archevêque de Trèves et par les soins de l'abbé Humbert, pour être placé dans une belle châsse qui fut conservée sous le maître-autel jusqu'à la suppression du couvent, en 1794.

Les religieux s'étaient dispersés pendant

la nuit du 7 au 8 août de cette même année 1794, et le 13 les troupes de la république française entrèrent à Echternach. Le 7 novembre suivant, jour anniversaire de la mort du bienheureux, les sans culottes vinrent profaner son tombeau et disperser ses ossements. Le lendemain, un pieux prêtre, Willibrorde Meyers étant entré dans le temple dévasté, recueillit avec respect ce qu'il put des reliques de son saint patron, et les remit plus tard au curé-doyen d'Echternach, nommé Mathias Coner (v. son art.). Ce dernier les fit déposer en 1828 dans la même chaise en pierre qui les avait renfermées pendant près de onze siècles et placer sous le maître-autel de l'église paroissiale où elles se trouvent jusqu'ici. La même église possède en outre quelques ornements sacerdotaux et le silice du Saint. L'autel portatif dont il se servait pendant ses missions est aujourd'hui déposé au trésor de l'église de Notre-Dame, à Trèves; il était autrefois conservé à l'abbaye de Notre-Dame aux martyrs de la même ville.

Bède, Alcuin et Theofrid (v. ce dernier article) ont écrit la vie du saint.

St. Willibrorde, dit-on, avait écrit un ouvrage intitulé : *Ecclesiasticorum canonum liber*; mais qui est perdu de nos jours. Swertius lui attribue en outre une *Relation de ses voyages*.

SWEATIUS, *Athenæ Belgicæ*, 706, sq. — GREGORIUS, *Acta Sanctorum Belgii*, VI, 80 sqq. — GEOSCARO, *Vies des Pères, des Martyrs et des Saints*, XI, 18 à 26. — ALCUINUS, *Vita Beati Clementis Willibrordi*. — BÉDA, *Vita Sti Willibrordi*; *Hist. Angliæ*, lib. III, c. 27. — THEOFRID, *Vita Beati Willibrordi*. — BAOWEN, I, 589, sqq. — MARILLON, *Annales Ordinis Sancti Benedicti*, IV, 579. — AN HOUTRIAN, *Hist. Trevir. diplomat.* I, 816, 752; III, 979. — MORRIS, VI, 1032, sq. — *Lebensgeschichte des H. Clemens Willibrod*; Luxembourg, 1840, in-8°. — v. STRAUBER, *Metropolis Ecclesie Treverensis*, I, 321, sqq. — BERTHOLOT, III, 82, sq. 155 ad 189; 268, 290. — *Délices des Pays-Bas*, IV, 250, 203, sq. — COUATIN, *Encyclopédie moderne*, XXIV, 183, sq. — TAITTUSIUS, *De Viris illustribus Ordinis Sti. Benedicti*, Lib. III, c. 137. — *Biographie universelle*, L, 590. — NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 3. — BRUYERS, 186, sqq.

WILLMAR, *Jean-Georges-Otto-Martin-Victorin-Zaccharie*, fils de Jean-Gaspard Willmar et de Marie-Marguerite Tandel, de Welteldorff, est né à Prum, en 1763. Il passa dès sa plus tendre jeunesse dans le pays de Luxembourg et fit ses humanités au collège de la ville de ce nom. Envoyé ensuite à Louvain il suivit avec distinction le cours de philosophie en 1780 et y obtint la seconde place.

En 1783 il prit ses licences en droit et fut admis, le 13 mai de la même année, au barreau du Conseil Souverain de la Province. Comme il s'était proposé de consacrer ses talents au service de l'Etat et de solliciter dans la suite un emploi dans la magistrature, il demanda la naturalisation luxembourgeoise qui lui fut accordée par Lettres-patentes datées de Vienne, le 10 février 1791.

Sous le régime français, Willmar a rempli divers emplois dans le Luxembourg, nommé alors Département des Forêts: en l'an IV (1796) il était substitut-agent-national, et plus tard Président du tribunal criminel. En 1801, Napoléon I^{er} le nomma sous-préfet du troisième arrondissement, ayant son siège à Biltbourg.

Après les événements de 1814, il fut, par décision du Gouvernement général en date du 4 avril 1815, nommé Conseiller directorial du Département des Forêts, et comme tel chargé des fonctions de commissaire du roi des Pays-Bas en sa qualité de Grand-Duc de Luxembourg. Le 18 octobre 1815, le roi Guillaume I^{er} le nomma gouverneur civil provisoire du Grand-Duché, et le 29 mai 1817, gouverneur définitif. Il conserva ces éminentes fonctions jusqu'à son décès, arrivé le 1^{er} janvier 1831, à l'âge de 68 ans: il était aussi Conseiller d'Etat du royaume des Pays-Bas et décoré des Ordres du Lion néerlandais et de l'aigle rouge de Prusse.

Willmar avait une réputation bien méritée comme éminent jurisconsulte; les consultations que comme avocat il a données sur le droit coutumier luxembourgeois,

sont encore aujourd'hui considérées comme des oracles. Comme administrateur il s'est montré un vrai modèle de probité, de délicatesse et de désintéressement. Dans les temps révolutionnaires de 1795 et les années suivantes il a souvent réclamé avec force contre les abus du pouvoir d'alors : sa franchise et l'indépendance de son caractère méritent même d'être citées comme exemples.

Lorsque les troubles de 1830 éclatèrent à Bruxelles, Willmar avait 68 ans. Comme il était entièrement dévoué à Guillaume I^{er} et à son gouvernement, ces événements firent sur lui une impression foudroyante qui produisit sur sa personne des effets d'autant plus pénibles qu'il sentait bien qu'à son âge la vigueur nécessaire pour éteindre l'incendie à son début lui manquait ; et ce fut cette pensée sans doute qui abrégéa sa vie, au point qu'il succomba inopinément sous une attaque d'apoplexie, à cinq heures du matin, lorsqu'encore il avait, comme de coutume, passé une partie de la nuit à travailler dans son cabinet.

Willmar avait successivement épousé deux sœurs, le 7 janvier 1787 Marie-Catherine Gras, décédée le 16 décembre 1794 ; et le 31 décembre 1795 Marie-Jeanne Gras. Du premier mariage sont nés cinq fils et une fille ; du second un fils unique. La fille et deux des fils de la première union sont morts jeunes.

Notes communiquées. — Archives de l'Etat. — Mémoires administratifs du Grand-Duché. — Almanachs du Grand-Duché. — Etat civil de Luxembourg. — *BRASCH, Eiflia illustrata*, III, II, 1, 354, sq. et note. — *KOLTZ, Manuel des bourses*, 361, 363, 366 sq., 370 sq.

WILLMAR, Jean-Pierre-Christine, fils aîné de J.-G.-O.-M.-V.-Z. Willmar (v. son art.), ancien membre du Corps législatif de France, mort Conseiller d'Etat du Royaume des Pays-Bas et Gouverneur civil du Grand-Duché de Luxembourg, et de sa première épouse dame Marie-Catherine Gras, est né à Luxembourg, le 29 novembre 1790.

Admis le 28 septembre 1809 à l'école polytechnique, J.-P.-C. Willmar fut promu au grade de sous-lieutenant du génie à l'école d'application de Metz, le 1^{er} octobre 1811. Nommé lieutenant le 12 février 1813, il devint capitaine cette même année et fut fait prisonnier de guerre à Leipzig, le 19 octobre suivant.

Après avoir fait la campagne de 1813 en Saxe et celle de 1815 en France où il était passé aide-de-camp du général Vandamme avec lequel il fut près de Wawre pendant que Napoléon I^{er} était vaincu à Waterloo, il reentra dans sa patrie après les cent jours et fut admis dans le corps des ponts et chaussées avec le grade d'ingénieur de 1^{re} classe, le 30 septembre 1817 ; le 4 août 1825 il fut nommé ingénieur en chef de seconde classe pour la province de Liège.

La révolution de Bruxelles de 1830 le trouva dans cette position. Passé au service de la Belgique, Willmar reentra dans la carrière militaire et fut nommé successivement lieutenant-colonel du génie, le 18 octobre 1830 et directeur-général du génie, *ad interim*, le 30 du même mois. Promu au grade de colonel le 14 février 1831, il fut nommé Directeur-général du génie le 24 mars suivant. Du 10 septembre 1831 au 10 juin 1834 il remplit souvent, *interimairement* les fonctions d'inspecteur-général du génie. Nommé directeur des fortifications le 10 juin 1834, il fut désigné successivement commissaire aux conférences de Zonhoven, pour l'exécution de l'article 4 du traité du 21 mai 1833 et comme membre de la commission chargée de négocier à Paris les modifications à apporter aux tarifs des douanes de Belgique et de France.

Général-major le 7 août 1836, il fut adjoint à l'Inspecteur-général des fortifications et du corps du génie. Le 19 août suivant il fut chargé du portefeuille de la guerre en remplacement du général Evain, et le conserva jusqu'au 18 avril 1840.

Le 20 du même mois le Roi des Belges le nomma son aide-de-camp.

Le 24 juin 1840 le général Willmar fut nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique à la cour de Berlin; et en 1845 il passa en la même qualité à celle des Pays-Bas. Elevé au grade de lieutenant-général le 9 juillet 1847, il fut placé hors de cadre le 18 décembre 1851.

Le lieutenant-général Willmar est mort à La Haye, le 28 janvier 1858, à l'âge de 68 ans.

Dans les importantes fonctions militaires, administratives et diplomatiques que J.-P.-C. Willmar eut à remplir successivement, depuis 1830 surtout, il sut constamment se montrer directeur à la hauteur de sa réputation, comme il s'est fait un beau nom comme négociateur. Aussi ses éminents services à sa patrie adoptive furent-ils dignement récompensés par le Roi Léopold qui, par Lettres-patentes en forme, l'anoblit lui et sa descendance, et le créa baron de son nom, avec dévolution de ce dernier titre sur la tête de l'aîné de ses fils.

L'acte que nous venons de mentionner présente à nos yeux une importance trop grande pour que nous ayons pu nous empêcher de le transcrire ici :

« Nous Léopold, Roi des Belges, à tous présents et à venir salut,

« Voulant donner une marque de notre bienveillance au Sieur *Jean-Pierre-Christine Willmar*, Commandeur de Notre Ordre, Grand' Croix de l'Ordre de la branche Ernestine de la Maison de Saxe, Grand' Croix de l'Ordre de Henri le lion de Brunswick, Grand' Croix de l'Ordre d'Albert l'ours, Commandeur de l'Ordre de la Légion d'honneur, Général-major, Notre Aide-de-camp, Notre Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire près de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg et près de Sa Majesté le Roi de Hanovre, Notre ancien Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire près

« de Sa Majesté le Roi de Prusse, près de Sa Majesté le Roi de Saxe, près Leurs Altesses Royales les Ducs régnants de Notre Maison et près de Son Altesse Royale le Duc de Brunswick, Notre ancien Ministre de la guerre, ancien membre de la Chambre des représentants; fils de Jean-Georges-Otton-Martin-Victorin-Zaccharie et de Marie-Christine Gras, petit-fils de Jean-Gaspar et de Marie-Marguerite Tandel;

« Il nous a plu par décision royale du 30 octobre de l'an 1845 de l'admettre dans la *Noblesse du royaume* et de lui conférer le titre de *Baron*;

« et désirant profiter de la grâce que Nous lui avons faite, les s'est retiré pardevant Notre Ministre des affaires étrangères spécialement à ce par Nous commis, à l'effet d'obtenir Nos Lettres-Patentes nécessaires.

« A ces causes, considérant que de tout temps les concessions de noblesse et de titres ont été utilement employées, non-seulement à récompenser les belles actions et les services rendus à l'Etat, mais encore à en perpétuer le souvenir dans les familles; si est-il qu'il Nous a plu anoblir, et par les présentes signées de Notre main, Nous anoblissons de Notre propre volonté, autorité royale et constitutionnelle le Sieur *Willmar* et ses descendants des deux sexes nés et à naître en mariage légitime, avec les prédicats de *Messire et Ecuyer*, lui conférons en outre le titre de *Baron transmissible à ses descendants mâles légitimes suivant l'ordre de primogéniture*. Voulant qu'il jouisse de toutes les prérogatives que la Constitution et les lois du royaume attachent ou pourront attacher par la suite à la noblesse et à la dignité de baron; qu'il soit inscrit en la dite qualité aux registres ouverts à cet effet par notre Conseil héraldique et qu'il y fasse dessiner ses armoiries.

« Permettons aux de prendre en tous lieux et en tous actes le titre de *Baron*, et de porter les ar-

« moiries de sa famille, telles qu'elles sont
« décrites ci-après et figurées aux présentes,
« savoir :

« *Un écu parti; à dextre coupé en chef
« d'azur à une fleur de lys d'or, et en pointe
« d'or plein; à senestre d'argent au lion
« rampant de gueules. L'écu timbré, pour
« le titulaire seulement, de la couronne de
« Baron belge, et surmonté pour les autres
« descendants du dit Sieur Willmar d'un
« heaume d'argent grillé, liséré, colleté et
« couronné d'or, fourré et attaché de gueules,
« attaché de ses lambrequins d'azur et d'or,
« et sommé au cimier d'une fleur de lys d'or
« de l'écu; ledit écu supporté par deux lions
« au naturel.*

« Nous requérons les Empereurs, les
« Rois, les Ducs, les Princes, Comtes,
« Seigneurs et Souverains quels qu'ils
« puissent être, ainsi que tous ceux à qui il
« appartiendra ultérieurement, de recon-
« naître comme noble le susdit Messire
« Willmar et ses descendants légitimes,
« et comme barons dans l'ordre de primo-
« géniture masculine, et de les laisser jouir
« de l'effet des présentes et des préroga-
« tives y attachées.

« Mandons et ordonnons aux Cours et
« Tribunaux, aux Autorités provinciales et
« communales et à tous officiers, autorités
« et fonctionnaires, tels qu'ils puissent être
« non seulement de reconnaître le susdit
« Messire et ses descendants légitimes dans
« tout ce qui précède, mais de les mainte-
« nir et protéger au besoin. Et afin que
« ce soit chose ferme et stable à toujours,
« Nous avons ordonné que les présentes
« Lettres-patentes soient revêtues du sceau
« de l'Etat.

« Donné à Bruxelles, sous Notre seing
« royal et le contre-seing de Notre Ministre
« des affaires étrangères, le quinzième jour
« du mois de juin de l'an de grâce 1846.»

Outre les décorations ci-mentionnées,
le général Baron Willmar obtint depuis le
grand cordon de l'Ordre de la Couronne de
Chêne et la grand-croix de celui du mérite
civil de la Saxe royale. Il portait de même
la croix de fer de Belgique et finalement
la médaille dite de Sainte-Hélène :

D'un autre côté, pendant sa jeunesse
il avait cultivé la poésie avec succès. Les
pièces de vers qu'il a fait insérer dans les
recueils des Sociétés d'émulation de Liège
et de Cambrai dont il était membre, de
même que dans l'Annuaire poétique de
Bruxelles font regretter que des soins plus
graves ne lui aient pas permis de pour-
suivre la culture des lettres, entr'autres
de terminer la traduction en vers du Don
Carlos de Schiller.

Le général Baron J.-P.-C. Willmar avait
contracté deux alliances; d'abord avec
dame Visschers, de Liège, qui lui
donna un fils et une fille; ensuite avec une
dame de Rigné, veuve Petithuguenin,
d'où un fils unique.

Etat civil. — De Ruwez, Nécrologe des officiers
de l'armée belge. — Archives du Conseil héraldique
de Belgique. — Biographie générale des Belges, 251,
59. — Notes communiquées.

WILTHEIM, la famille de, semble
être originaire de St.-Vith où elle a pen-
dant plusieurs générations rempli avec
distinction des fonctions municipales. Pen-
dant la première moitié du seizième siècle
un de ses membres, qui s'est fixé à Lux-
embourg, paraît avoir attiré dans cette
dernière ville la majeure partie de sa pa-
renté qui depuis cette époque y a eu son
siège principal.

Bien que les Wiltheim paraissent avoir
eu déjà antérieurement des prétentions à
la noblesse, puisque Ungeschück a conservé
les autographes d'un Jost-Henri de Wilt-
heim, portant en 1576: de gueules, à
deux chevrons d'argent; et d'un Melchior
de Wiltheim, qui étudiait en droit en
1594, et blasonnait: d'or, à la croix de
St. André de gueules, une rose au naturel
en chef et deux feuilles de trèfle de si-
nople en fasce; cimier: la rose de l'écu;
et que du reste tout nous dit qu'elle était
dans une position de fortune assez bril-
lante, nous ne pouvons la compter réelle-
ment dans l'ordre équestre qu'à dater des
Lettres-Patentes de l'Empereur Ferdi-
nand II, datées du château de Prague,
le 13 novembre 1627, par lesquelles ce
prince a élevé Guillaume et Jean Wilt-

heim, frères, avec Eustache, Jean et Christophe Wiltheim, cousins, au rang nobiliaire, pour eux et leurs descendants mâles et femelles, leur accordant les prérogatives attachées à la chevalerie du Saint-Empire, avec port d'armes : « Un écusson blanc ou d'argent, à deux bâtons posés en sautoir et fleurdelysés chacun aux deux bouts, accompagnés de huit hermines, trois en chef, trois en fasce et deux en pointe, le tout de sable ; cimier : une fleur de lys de sable entre deux vols d'argent, chargés chacun de six hermines, trois en chef, deux en fasce et une en pointe. »

La généalogie de cette famille distinguée, que nous avons publiée en 1842, montre bien quels étaient les cinq personnages compris nominativement dans l'acte d'anoblissement : c'étaient deux frères avec le petit-fils de l'un et deux fils de l'autre. Cependant Jean de Wiltheim avait six fils ; pourquoi donc la faveur impériale ne se serait-elle pas également étendue aux autres ? voilà une question qu'on pourrait faire d'abord, et ce surtout parce que ces quatre derniers ont été, au moins autant que les deux prétendus privilégiés, des hommes distingués. La réponse est facile à donner : Jean-Gaspard, Jean-Guillaume, Hubert et Alexandre étaient entrés dans les Ordres sacrés, l'anoblissement donné aux descendants de Wiltheim ne pouvait donc pas les intéresser ; et pour eux-mêmes, ils le tenaient naturellement de leur père. Christophe de Wiltheim, leur cousin, est nommé dans les Patentes, parce qu'à la date où celles-ci ont été expédiées il n'était pas encore engagé dans la compagnie des Jésuites, puisqu'il n'y est entré que l'année suivante. Son père n'a pas pu y être dénommé puisqu'il était mort depuis six ans.

Le nom de Wiltheim semble s'être éteint vers la fin du dix-huitième siècle ou les premières années du dix-neuvième.

On nous pardonnera sans doute de nous être particulièrement étendu sur cette famille dont plusieurs membres ont, pendant

deux générations surtout, illustré la patrie luxembourgeoise dans la magistrature et le sacerdoce ; mais surtout par leurs savantes recherches et leurs ouvrages sur l'histoire de la patrie luxembourgeoise, ouvrages dans lesquels, seuls entre tous les auteurs nationaux, ils nous ont conservé au moins les dessins d'un grand nombre de monuments antiques qui sont perdus aujourd'hui par l'effet de la coupable incurie, de la condamnable indolence de nos ancêtres, plus encore que par les ravages du temps.

Neven, Notice historique sur la famille de Wiltheim. — BERTHOLET. — Patentes d'anoblissement ; aux archives de la maison de Wilts, et dans celles de M^r de Martiny. — Usanschnick. — Archives de la Société archéologique de Luxembourg.

WILTHEIM, Alexandre de, né à Luxembourg le 3 octobre 1604, était le quatrième fils de Jean de Wiltheim, greffier du Conseil provincial de cette ville (v. son art.), et de Marguerite Brenner. A vingt ans (1624) il entra dans la compagnie de Jésus, professa ensuite pendant six ans la rhétorique au collège de sa ville natale et fut recteur du même collège les six années suivantes.

Alexandre de Wiltheim est le personnage de cette famille de savants qui s'est rendu le plus recommandable par ses connaissances, ses écrits et ses savantes recherches sur les antiquités romaines dans le Pays de Luxembourg. On peut même dire sans craindre d'être démenti, qu'il est entre les archéologues luxembourgeois le plus remarquable et le plus profond. On lui a reproché quelque dureté dans le style ; mais ce défaut, s'il existait réellement, serait très largement racheté par les lumières immenses que ses ouvrages ont répandues sur les faits qui ont signalé la domination du peuple-roi sur le sol luxembourgeois.

Avant lui, son frère Guillaume ou Jean-Guillaume (v. son art.) avait étudié nos antiquités. Alexandre a repris son ouvrage qu'il a rectifié en quelques endroits, complété par de nouvelles recherches et ré-

digé sur un nouveau plan : Nous ne disons pas cependant, comme un membre de la Société archéologique de Luxembourg a cru pouvoir le faire, que le *Luxemburgum romanum* d'Alexandre a effacé les *Disquisitiones antiquariæ Historiæ Luxemburgensis* de son frère Guillaume; nous sommes immensément loin de là, puisque quiconque a étudié l'une de ces œuvres, étudiera encore l'autre avec tout autant de fruit; elles diffèrent en effet grandement entre elles et pour la matière et pour les considérations. Nous aimons à croire que notre honorable collègue, dont du reste on doit estimer et apprécier le jugement, ne s'est prononcé ainsi qu'à la simple vue des titres de ces deux productions, et qu'il ne s'était pas donné la peine de lire attentivement ces deux ouvrages et de les comparer entre eux, moins encore d'étudier comme elles le méritent les *Disquisitiones antiquariæ*, sans cela il se serait certes prononcé dans un autre sens; car bien assurément les deux œuvres peuvent parfaitement subsister l'une à côté de l'autre et faire également honneur à leurs auteurs.

Alexandre de Wiltheim ne s'est pas contenté de décrire les monuments romains qui passaient sous ses yeux et d'en apprécier la valeur historique; il eut soin de colliger ceux dont il pouvait faire l'acquisition, pour les conserver à la postérité. C'est ainsi qu'il avait élevé dans le jardin des Jésuites de Luxembourg quatre arcades avec des pierres monumentales, qu'il décrit toutes dans son *Luxemburgum romanum*. Il avait aussi réuni un musée de médailles, etc. : Mais ces richesses ont été dispersées après sa mort. Les sculptures ont été jetées dans les fondations des nouveaux bâtiments de la maison des Jésuites, et les médailles, urnes, etc., vendues au conseiller de Ballonfeaux (v. son art.)!!! On a pris pour prétexte afin de justifier cet acte de vandalisme, que ces pierres attiraient de trop nombreuses visites de la part d'amateurs étrangers, ce qui occasionnait des dérangements aux Révérends Pères!

Si Alexandre de Wiltheim a été curieux antiquaire, il fut aussi un pieux prêtre, témoin la statue qu'il avait fait élever à l'Ange-gardien à la descente d'Eich, sur les glacis hors de la porte-neuve à Luxembourg.

Il est mort plein de jours, vers l'année 1694, à l'âge de 90 ans, et fut inhumé dans la nef de l'église des Jésuites, aujourd'hui Notre-Dame, du côté de l'évangile du maître-autel, en avant des marches de l'autel latéral attaché à la colonne d'entrée du chœur.

Nous ne pouvons terminer l'article de ce grand homme sans transcrire ici les lignes suivantes que le Père Bertholet lui a consacrées : « Le R. P. Alex. Wiltheim, génie de premier ordre, habile antiquaire, mythologue savant, que les Bollandistes ont comblé d'éloges, que les Mabillon et les Montfaucon ont consulté et que tous les écrivains qui savent rendre au vrai mérite ce qui lui est dû, honorent et révèrent encore aujourd'hui; » etc.

Alexandre de Wiltheim a beaucoup écrit; mais les plus importants de ses ouvrages sont restés manuscrits, à cause sans doute de l'apathie du public, peut-être des frais considérables que leur impression aurait coûtée avec la gravure des figures, sans lesquelles ses savantes dissertations restaient inintelligibles. Aussi croyons-nous avoir rendu un vrai service à la science en mettant au jour, en 1842, en un volume in-4°, plus un atlas de 99 planches, même format, et représentant 486 antiques, la plupart perdues aujourd'hui, son immortelle œuvre intitulée : *Luciliburgensia sive Luxemburgum romanum. Hoc est Arduennæ veteris situs, populi, loca prica, ritus, sacra, lingua, viæ consulares, castra, castella, villæ publicæ, jam inde à Cæsarum temporibus urbis adhæc Luxemburgensis incunabula et incrementum investigata atque a Fabulâ vindicata. Monumentorum insuper, præprimis vero eglensis Secundinorum cisalpinorum principis, inscriptionum, si-*

mulachrorum, sigillorum epitrapeziorum, gemmarum et aliarum antiquitatum quamplurimarum tam urbi Luxemburgensi importatarum quam per totam passim provinciam sparsarum mythologica romana. Pleraque aut prorsus nova, aut a nemine hactenus explanata, erudite non minus quam operosè eruderata et illustrata a R. P. Alexandro Wilthemio, Luxemburgensi, Societatis Jesu Sacerdote. Opus posthumum.

Nous allons donner les titres des autres ouvrages du même auteur, en commençant par ceux qui sont imprimés: 2°. Vita venerabilis Yolandæ, priorissæ ad Mariæ-Vallem, in Ducatû Luxemburgensi, cum appendice de Margarethâ, Henrici VII Imperatoris sorore, ejusdem loci priorissâ et Genealogiâ historicâ veterum Comitum Viennensium in Arduennâ. Antwerpia; 1674; in-8°. — 3°. Catalogus Abbatum munsteriensium Luxemburgi; Trevis, 1664; in-folio. — 4°. Diptychon Leodiense, ex Consulari factum episcopale, et in illud Commentarius, ubi etiam de Bituriensi et Compendiensi, aliæque Antiquitatis monumentis. Leodii, 1659; in-fol.; figg. — 5°. Appendix ad Diptychon Leodiense; Leodii, 1660; in-folio. — 6°. Gubernatores Luxemburgenses; Trevis, 1658; in-folio. — 7°. Acta Sancti Dagoberti, Francorum regis et martyris; cum notis. 1653; in-4°. — 8°. De Phialâ Reliquiarum Sanctæ Agathæ, Virginis et Martyris Dissertatio; Trevis, 1656; in-4°; figg. — Les compositions suivantes sont restées manuscrites, et se trouvent en grande partie à la Bibliothèque dite de Bourgogne, à Bruxelles, où elles furent déposées après la suppression de la compagnie de Jésus: 9°. Notæ et fragmenta Stephani, Tenulio interprete; fragment de quelques pages. — 10°. Varia armorum genera, eorumque collatura; Epitaphia. — 11°. Vita Sancti Simeonis. — 12°. Pièces concernant l'église de St.-Siméon. — 13°. Chronique de St.-Maximin, à Trèves. — 14°. De Symmacho et Ausonio. — 15°. Pièces concernant le Duché de Luxembourg: elles

ont surtout trait à l'abbaye de Clairefontaine. — 16°. Caroli IV. imperatoris Elogium. — 17°. Buechlein des streitbaren Lebens. — 18°. Ultrum brutis non sit ratiocinatio? — 19°. De Sanctâ Catharinâ, Philosophorum patronâ. — 20°. De dicto Joannis Lessii super Beatum Thomam. — 21°. De la vocation du P. Charles de Lorraine. — 22°. De miraculis B. Stanislâi Kosta. — 23°. Généalogie de la famille de Wilthem. — 24°. Notice sur la sépulture de quelques Empereurs d'Allemagne enterrés à Spire. — 25°. Disputatio de Hannonis. — 26°. Fundatio Prumiensis Monasterii. — 27°. Chroniques de Stavelot. — 28. Historiæ luxemburgensis discussiones. — 29°. Excerpta ex Chronico manuscripto de Luxemburgo. — 30°. Prospectus d'une Histoire de l'Église. — 31°. Annales Sancti Maximini, libri IV; deux volumes in-folio.

Enfin, l'auteur du manuscrit des Viri illustres a consacré à Alexandre de Wilthem les trois lignes qui suivent: « Alexan-
« der Wilthem, superioris Wilhelmi frater,
« Societatis Jesu, posuit ad Luxemburgum
« Statuam Angelo custodi, scripsit Histo-
« riam Abbatæ Sancti Maximini aliquot
« Tomis. » Dans ce passage, nous ne reconnaissons pas le tact qui se découvre dans le reste de l'ouvrage dont nous l'avons extrait.

Viri illustres, I, N° 99. — NEYEN, Notice historique sur la famille de Wilthem. — D. CALNET, Bibliothèque lorraine; et: Histoire de Lorraine, I, col. CVIII. — DE FELLER, Dictionnaire historique, litt. W. — AN HONTHEIM, Hist. Trevir. diplomat. III, 225. 1004 et 1020; et: Prodromus Hist. Trevir. I, 7, 74, 112, 181, sq. — BRESCH, Eiflia illustrata, I, pars I, 61, sq. — ULVELING, 59. — PAQUET, 64. — MULLER, Programme de l'Athénée de Luxembourg, 1838. — BAYLE, Dictionnaire historique et critique, III, 257. — DIDEROT, Encyclopédie. — BERTHOLET, Hist. de Luxbg., I, 26; et: Lettre au Père Bonaventur. — SCHAYES, Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine, II, 286. — MULLER, Chronique de Trèves; année 1824; p. 255. — NEUMANN, Dissertation sur le monument d'Igel, 12. — CLASEN, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 281, 467, 474, 490. — Biographie universelle, I, 609, sq. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 32, sq. — MERJAT, Manuscrits, 24.

WILTHEIM, *Christophe de*, était fils de Melchior de Wiltheim et de Marguerite de Busbach (v. son art.). Ce personnage est mentionné comme suit dans le manuscrit des *Viri illustres*: « Christoph. « Wiltheim Luxemburgensis Societat. Jesu, « fundator unius Bursæ in Seminario Luxemburgensi. »

L'acte d'anoblissement de la famille de Wiltheim, expédié le 13 novembre 1627, porte que déjà alors Christophe de Wiltheim avait été pendant trois ans au service de Jean Swickart, archevêque de Mayence, en qualité de Secrétaire, et qu'il avait été plusieurs fois envoyé en mission par ce prélat. Après la mort de l'archevêque il alla suivre les cours de droit à l'université de Louvain; mais se sentant une vocation toute particulière pour entrer dans la Compagnie des Jésuites il s'y engagea le 26 septembre 1628 et fut pendant assez longtemps aumônier des armées et missionnaire.

Le père Christophe de Wiltheim fonda, par acte du 27 septembre 1633, la bourse d'études connue sous son nom, et l'annexa au séminaire ou pensionnat attaché au collège des Jésuites de Luxembourg. Pour servir cette bourse il avait affecté la moitié d'un verger, dit jardin Busbach. Ce verger, qui provenait de son patrimoine maternel, fut estimé à quinze cents écus de trente sols du pays, ou 3600 francs, monnaie moderne. Par un codicile subséquent, en date du 20 juillet 1654, il établit que les étudiants de la famille de Wiltheim auront la préférence pour la jouissance du stipende, s'ils en ont besoin. En seconde ligne viennent les jeunes gens nés à Luxembourg et enfin ceux des environs. Cependant cette libéralité avait été presque entièrement anéantie par des pertes successives: en 1836 elle était réduite à son quart environ, lorsque par arrêté royal en date du 13 mars de cette même année il fut ordonné de la laisser vacante jusqu'à ce que par le cumul des intérêts on fût parvenu à rétablir le capital primitif, qui doit être de cent quatre-vingts

francs de revenu annuel. Les Bourgmestre et échevins de Luxembourg en sont aujourd'hui les collateurs.

Le Père Christophe de Wiltheim a écrit la vie de sa mère, *Marguerite de Busbach* (v. son art.), connue sous le nom de *sœur Monique*. Cet ouvrage qui, paraît-il, n'a jamais été imprimé, fut rédigé en 1663. Nous n'avons découvert ni l'année ni le lieu du décès de ce personnage.

NANVA, Dissertation sur les bourses, X et XIX. — NEYEN, Notice historique sur la famille de Wiltheim, 19, sqq. — *Viri illustres*, I, N° 101. — Manuscrits de MENJAI, 24. — La vie de sœur Monique de Busbach, éditée par un anonyme, d'après le manuscrit du P. Malcuit. — AS HONTHEIM, *Histor. Trevir. diplomat.*, III, 228, et 1004. — CLAES, *Catalogue Biblioth. Luxbg.*, 466. — NANVA, *Catal. Biblioth. Luxbg.*, 810. — NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 53.

WILTHEIM, *Eustache de*, né à Luxembourg pendant le premier décennaire du dix-septième siècle, était troisième fils de Jean de Wiltheim, Greffier du Conseil provincial de Luxembourg, et de Marguerite Brenner. Il se titrait de seigneur de Waldbredimus et de Gondelange.

Eustache de Wiltheim s'appliqua à l'étude du droit à l'université de Douai qui était pour lors très en vogue; et après avoir passé Docteur dans cette faculté il revint dans sa ville natale où il fut nommé substitut-secrétaire et greffier de Sa Majesté au Conseil provincial, par lettres-patentes du 15 février 1626, « pour assister Jean Wiltheim son père, secrétaire et greffier, au fait de son office, « et pour lui succéder à son décès » lequel arriva le 5 janvier 1636, à l'âge de 78 ans. Par décret de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, en date du 21 juillet 1631 et ordonnance du Conseil provincial du 10 novembre suivant, il fut commis à coopérer avec le receveur-général des Domaines Gobin, au Cartulaire de la recette des domaines de Luxembourg. Le 26 décembre 1632 il a de même été nommé garde des chartres du Conseil, en remplacement du président Jean Benninck, son beau-père qui était mort le 20 janvier précédent.

Il paraît qu'Eustache de Wiltheim n'avait accepté les fonctions de commis-greffier qu'uniquement pour aider son vieux père qui avait atteint sa soixante-huitième année; car dès après son décès il fut nommé conseiller-lettré par patentes du 3 février 1637, et cet emploi était en effet mieux approprié à ses vastes connaissances juridiques. Peu de temps après il obtint une commission de surintendant de la justice au Palatinat, et à son retour il fut nommé, le 8 juillet 1646, président provisoire du Conseil provincial, dignité qui lui fut confirmée définitivement par Lettres-Patentes du 23 novembre 1648 : il prêta son serment en cette dernière qualité, à Bruxelles, le 14 mai 1649. Après la paix des Pyrénées, conclue le 7 novembre 1659, il fut nommé commissaire du roi d'Espagne, à Metz, pour les conférences touchant les limites, en vertu des articles 109 et 110 de ce traité.

Eustache de Wiltheim s'est beaucoup occupé à réunir des documents pour servir à la composition de l'histoire du pays de Luxembourg; mais ces pièces, dont il semble que Bertholet a pu profiter, sont restées manuscrites. Elles sont en partie déposées à la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, où elles portent les titres suivants : 1°. Chroniques du Duché de Luxembourg, de 1391 à 1626; extraits de comptes de la ville, etc. — 2°. Chronique de 1452 à 1572. — 3°. Mémoires sur les Annales de la Province, cités par Bertholet.

Il avait en outre fait beaucoup de recherches sur les familles du Pays; mais il paraît que tout cela est perdu aujourd'hui. Eustache de Wiltheim légua enfin, de concert avec son frère Jean, avocat au Conseil provincial, une somme de mille écus au séminaire de Luxembourg. Cette somme, ils l'avaient reçue en dépôt de Jacques d'Amblève (v. son art.), curé à Berg, sous condition de la destination qu'ils lui ont donnée.

Eustache de Wiltheim est mort le 22 janvier 1667, laissant de sa femme, Marie-

Régine de Benninck, fille du président de ce nom, trois enfants : Jean-Mathieu, qui fut avocat à Luxembourg; Jean-Baptiste, d'abord avocat, ensuite substitut du Procureur-Général; et Anne-Marie, qui devint l'épouse de Nicolas de Chérisey.

Nous terminerons cet article en transcrivant le passage concernant du manuscrit des *Viri illustres* qui ne fait que répéter plusieurs des particularités que nous avons consignées : « Eustachius Wiltheim, « Luxemburgensis, Dominus in Waldbre- « dimus, filius Joannis superioris et gener « Joannis Benninckh præsidis Luxembur- « gensis, ipse ex graphario ac secretario « statûs, Consiliario ac etiam superinten- « dente utriusque justiciæ in Palatinatu « etiam præses Luxemburgensis et præfec- « tus archivii, collegit quidquid ad publi- « cam et privatarum familiarum hujus du- « catûs historiam exstat, aliquando evul- « gandandum. Ipse et frater ejus Joannes « hujus Consilii advocatus immature mor- « tuus, hæreditatem 1000 Dalerorum a « Domino Jacobo Amblaviensi pastore in « Bergh, sibi delatam, ad Seminarium Lux- « emburgense ab se derivarunt quibus « Joannes moriens adhuc e suo addidit « daleros 100. »

NEYEN, Notice historique sur la famille de Wiltheim, 13, sq., 26, sqq. — *Viri illustres*, III, N° 239. — D. CALMET, Bibliothèque lorraine; et: Liste des écrivains de Lorraine. — PAQUET, 64. — Archives du Conseil provincial. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 31.

WILTHEIM, *Guillaume*, ou plutôt *Jean-Guillaume de*, était le second fils de Jean de Wiltheim, greffier du Conseil provincial à Luxembourg, et de Marguerite Brenner. Les auteurs le nomment tantôt Guillaume, tantôt Jean-Guillaume et tantôt Jean; et alors ils font de lui plusieurs personnages, à chacun desquels ils attribuent les mêmes gestes. Cette confusion devient évidente lorsqu'on lit dans la copie du manuscrit des *Viri illustres* qui se trouve à la Bibliothèque de Luxembourg un article consacré à Jean de Wiltheim (1636) où l'on

marque les faits que tout le monde sait appartenir à Guillaume; et sous l'année 1654, en parlant de son frère Alexandre, on trouve ce dernier indiqué par : « *Superioris WILHELMI frater* », tandis qu'aucune mention n'y est donnée à un Guillaume, comme l'a fait le copiste de l'exemplaire du même ouvrage qui se trouve à la bibliothèque de Trèves; ce que du reste, le Conseiller Muller, de cette dernière ville, a fait observer avant nous.

Voici cet article des Viri illustres : « 1636. Joannes—in codice Trevirensi legitur Joannes—Wilhelmus—Wiltheim, Luxemburgensis, societatis Jesu, ex itinere in regnum Chinorum in quod mitti impetraverat, remissus, doctus prius Friburgi Brisconiae philosophia, primus postmodum Luxemburgi in patria docuit Theologiam moralem in Collegio Societatis Jesu, scripsit Historias Luxemburgenses, potissimum sub Romanis, quas inscripsit Diana arduennatica. »

Il paraît que Jean-Guillaume de Wiltheim est né vers 1594; mais nous ignorons absolument l'année de son décès. Il vivait cependant encore en 1654. Il avait embrassé l'ordre des Jésuites et enseigné pendant quelque temps la philosophie à Fribourg lorsqu'il obtint d'être envoyé en Chine, mission toute de confiance que l'on ne confiait qu'à des sujets très distingués. Cependant il paraît qu'il ne passa pas dans ce pays, puisque nous le trouvons peu de temps après donnant le premier cours de Théologie morale au collège de Luxembourg.

Comme ses frères, Jean-Guillaume a écrit sur l'Histoire de Luxembourg, mais aucun de ses ouvrages n'a vu le jour jusqu'ici bien qu'il serait à désirer dans l'intérêt de la science, que plusieurs fussent publiés. Les manuscrits suivants se trouvent à la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles : 1°. Histoire ou Catalogue des abbés de Munster, à Luxembourg. — 2°. De Sanctis Martyribus Trevirensibus. — 3°. Diana Arduennatica. — 4°. Microcomus, seu Cosmographia. — 5°. Historiæ fabrica, sive quomodo conscribenda his-

toria.—6°. Disquisitionum antiquariarum Historiæ Luxemburgensis libri tres.

L'évêque de Hontheim a analysé le dernier de ces ouvrages qui est le plus important de cet auteur et il est loin de porter à son égard le jugement irréfléchi dont nous avons parlé à l'article Alexandre de Wiltheim; bien au contraire, après avoir parlé de l'Histoire de Bertels, dans laquelle il voudrait voir un peu plus de critique, et des huit volumes de Bertholet qu'il nomme une rédaction indigeste dont l'auteur ne lui paraît pas avoir possédé les premiers éléments du jugement, il ajoute : « Feliciores in hac provincia fuere Wilthemii Alexander et Wilhelmus; » et il place ces deux derniers sur la même ligne pour leur importance littéraire.

Pour démontrer encore davantage que l'œuvre de Jean-Guillaume de Wiltheim n'est pas, comme le critique l'a dit, devenu absolument inutile au public depuis l'impression du Luxembourg romanum de son frère Alexandre, nous mettrons en regard ici la table des matières de l'un et de l'autre :

Disquisitiones antiquariæ. Luxemburgum romanum.

Lib. I. De populis qui romanorum temporibus Luxemburgensem agrum incoluere.

- I. De Arduennâ in genere.
- II. De Arduennæ vestustis populis, fluminibus et pagis.
- III. De viis consularibus romanorum Provinciae Luciliburgensis.
- IV. De Augustâ Trevirorum.
- V. De Luciliburgo urbe, ejusque monumentis romanis.
- VI. De monumentis romanis provinciae.
- VII. Castra Romanorum et Castella.
- VIII. De villis Romanorum.

Lib. II. Loca Luxemburgica a Romanis specialius in et excolta designantur.

Lib. III. Tractatur de rebus infra fines Luxemburgensium per Romanos gestis.

Il est bien vrai, comme on l'a dit à l'article Alexandre de Wiltheim, que

plusieurs des mêmes objets ont été traités dans chacun de ces deux ouvrages ; mais il ne s'en suit pas pour cela que la manière de voir des auteurs ait été la même pour chacun, sans cela il eut suffi pour Alexandre de copier l'œuvre de son frère et d'y placer son nom : Alexandre, en reprenant le travail de Guillaume, a considéré les choses sous un autre point de vue ; puis aussi, Guillaume a consigné des choses dont Alexandre ne s'est pas occupé. En un mot, les *Disquisitiones antiquariæ Historiæ Luxemburgensis* de Guillaume de Wiltheim mériteraient à nos yeux, de voir le jour autant que le *Luxemburgum romanum* de son frère Alexandre ; et si elles n'ont jusqu'ici pas été publiées par nous, comme nous en avons formé le projet déjà en 1842, c'est bien uniquement à cause des frais énormes que cette édition aurait occasionnés et qui auraient dû être exposés *par nous* comme ceux du *Luxemburgum romanum*.

Pierret attribue en outre au même savant les deux ouvrages suivants : 7°. *De rebus gestis et honoribus S. Maximini Archiepiscopi Trevirensis*, Libri X. — 8°. *Vita S^{ci} Volfilaici stilitæ quondam prope Ivodiam*. — Il avait enfin commencé les *Annales de l'Abbaye de St. Maximin* ; mais cet ouvrage resta inachevé jusqu'à ce que son frère Alexandre l'eût repris et terminé en deux volumes in-folio.

Viri illustres, I, N° 72. — NEYEN, Notice historique sur la famille de Wiltheim, 15. — *Manuscripts de MRAJAS*, 24. — AN HONTHHEIM, *Historia Trevirensis diplomatica*, III, 1017, sqqqq. ; et : *Prodromus Historiæ Trevirensis diplomaticæ*, I, 6, 38, 44. — PAQUET, 64. — *Manuscripts CLOVES*. — MULLER, Rapport sur le mérite des *Disq. ant. Hist. Luxbrgis.* ; aux collections de la Société archéolog. de Luxembourg. — NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 31. — PIERRET.

WILTHEIM, *Hubert de*, est né à St.-Vith, et paraît n'avoir pas été fils de Jean, Greffier du Conseil provincial, comme nous le croyions lorsque nous avons rédigé la Notice historique sur la famille de Wiltheim, mais bien de Guillaume, frère aîné du greffier et conséquemment

frère de Melchior qui épousa Marguerite de Busbach (v. son art.). L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* lui a consacré les deux lignes suivantes : « 1654. Hubertus Wiltheim, ex Sto Vito, Soc. Jesu, « provinciæ Gallo-Belgiæ Præpositus ali- « quando. »

En 1630 il était recteur du collège des Jésuites à Luxembourg et fut deux fois provincial de son ordre. Nous ne connaissons pas la date de son décès, mais il a encore fait imprimer en 1658, à Lille, un ouvrage qui a pour titre : *Monita et exempla gubernandi a Christo ejusque imitatore S. Ignatio Soc. Jesu fundatore et aliis viris sanctis et sapientibus relicta*. Cet ouvrage a été traduit en français par le Père Antoine Girard, Paris, 1661 ; vol. in-8°.

Viri illustres, I, N° 93. — NEYEN, Notice historique sur la famille de Wiltheim, 14. — NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 32. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, XI, page LIX. — WAZAR, *Leben der Schwester Monika, geborne Margaretha von Busbach*, 374 et passim.

WILTHEIM, *Jean de*, était fils puîné de Nicolas Wiltheim, échevin de St. Vith, et de Catherine Crémelin, dite Flade. Il naquit dans cette ville, le 18 mai 1558, et fut plus tard seigneur de Waldbredimus, par acquisition paraît-il.

Si même Jean de Wiltheim n'avait pas été un homme personnellement distingué il ne mériterait pas moins une mention très honorable pour avoir été le père de tant de personnages remarquables. Jean Wiltheim perdit son père à l'âge de six ans, et sa mère à onze. Resté orphelin, ses frères le mirent aux écoles, d'abord à Huy ensuite à Liège où il fit sa rhétorique. De là il entra au service de Jean II de Naves (v. son art.), commissaire-général des vivres près de l'armée des Pays-Bas, en qualité de page, et il sut bientôt dans cette position acquérir la confiance la plus entière de son chef, au point que ce dernier se servait de lui dans les affaires les plus secrètes. Il resta dans cette condition jusqu'au décès de son maître, en 1579,

et fut admis ensuite comme surnuméraire au greffe du Conseil provincial de Luxembourg, sous les ordres de Remacle d'Huart (v. son art.) qui était alors greffier en titre. Ce dernier n'ayant pas tardé à apprécier les talents et les excellentes qualités de Jean Wiltheim, le fit nommer son substitut-greffier, en 1580.

Remacle d'Huart fut proposé en 1583 pour être promu au rang de Conseiller; et le Prince-Comte de Mansfelt (v. son art.), Gouverneur du Pays, ainsi que le Président van der Aa (v. son art.) sollicitèrent auprès du prince de Parme pour que Jean Wiltheim fût désigné greffier. Dans sa lettre de recommandation Mansfelt ajouta même ces mots flatteurs : « jeune homme bien stilé et qualifié, n'y ayant pour le présent entre les praticiens de cedit Conseil plus qualifié et capable à desservir ledit Estat. »

Le 24 février 1585, Jean Wiltheim épousa Marguerite Brenner de Nalbach, fille de défunt Jean Brenner, ancien greffier près le même Conseil provincial. Pour montrer l'estime qu'on portait au jeune marié, les personnages les plus haut placés voulurent être de ses noces : c'est ainsi que Charles et Octavien de Mansfelt (v. leurs art.), fils du grand Gouverneur, conduisirent la fiancée à l'église; ils étaient accompagnés d'Eustache de Munichausen (v. son art.), du sieur de Bassompierre, de plusieurs Conseillers, etc., etc. Par Patentes du 1^{er} février, « quittes de tous droits de sceau, d'audiencier et de finances », il avait été définitivement nommé secrétaire et greffier de Sa Majesté au Conseil provincial: Il prêta serment en cette qualité le 1^{er} avril suivant, et lorsqu'en 1600 les Archiducs renouvelèrent les nominations de tous les offices, Jean Wiltheim obtint ses nouvelles lettres gratis, comme les premières.

Assidu, actif et laborieux au plus haut degré, le greffier Jean Wiltheim a rempli sa charge pendant cinquante ans et sous cinq gouverneurs; il a été employé dans plusieurs conférences avec les députés de

princes voisins et dans des missions très importantes comme très délicates concernant le Luxembourg et même les affaires générales de la monarchie espagnole.

Il perdit sa femme le 26 mars 1620. Cette dame lui avait donné une nombreuse postérité qu'il eut le bonheur de voir établie et bien placée : Trois de ses fils entrèrent dans la Compagnie de Jésus qui pour lors était très en vogue, et s'illustrèrent par leurs savants ouvrages (v. les art. Alexandre, Jean-Guillaume et Jean-Gaspard les de Wiltheim); un autre fils fut président du Conseil provincial (v. l'art. Eustache de Wiltheim); un autre encore, Jean, devint avocat près le même Conseil; deux de ses filles entrèrent en religion et trois autres, Marie, X, et Dorothee firent de belles alliances, avec le Conseiller Christophe Binsfeld (v. son art.), Roger de Bergeroth, aussi Conseiller, et Jean de Busbach (v. son art.), assesseur à la diète de Spire.

Rappellerons-nous que par Patentes datées de Prague, le 13 novembre 1627, il fut anobli avec son frère Guillaume, par l'empereur Ferdinand II? (v. l'article Wiltheim, la famille de).

Jean de Wiltheim est mort le 5 janvier 1636, à l'âge de 78 ans, il fut inhumé dans la tombe de son épouse, au milieu de la nef de l'église des récollets, à Luxembourg.

Il était très vertueux et dévôt, dit son fils Jean dans la Biographie qu'il nous a laissée de son père, et a fort coopéré à ce que les Jésuites s'établissent à Luxembourg. Il faisait ses dévotions presque tous les huit jours et se montra très charitable envers les maisons religieuses: il fit entr'autres une donation de seize cents dallers à la confrérie des Prêtres du St. Sacrement pour acheter une rente de cent écus par an, destinée au soulagement des pestiférés en temps d'épidémie, ou bien des pauvres de la ville lorsqu'il n'y régnait pas de contagion. Environ trois ans avant sa mort il avait commencé à sentir défaillir ses forces et sa mémoire. Finale-

ment, lorsqu'il vit qu'il ne pouvait plus sortir il s'était fait arranger dans sa propre maison un oratoire qui communiquait avec sa chambre à coucher, afin de n'être pas privé de la messe.

L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* a consacré à Jean de Wiltheim l'article le plus long de tout cet ouvrage. Nous allons le répéter : « 1635. Joannes Wiltheim Vitensis, Nicolai filius, secretarius « statûs Philippi II, III, IV, et Ser^{mo} Archiducum Alberti et Isabellæ, ac Grapharius in Ducatu Luxemburgensi per « 50 annos, Dominus in Waldt Bredimus, etc., vir per omnia in suo genere « magnus; præter immensa beneficia in « ecclesias, templa, oratoria, pauperes, « pias causas toto vitæ octogenariæ decur- « su, domi forisque, adhuc vivens conjugis Margarethæ Brenner Luxemburgicæ « consensu ergavit in pauperes 2000 Daleros datos ad censum perpetuum pro « alimentis pauperum civium honestiorum, « item 600 Daleros mortis causâ in « vestimenta sacerdotum et altarium omnium penè ecclesiarum Luxemburgensis « urbis, Vitensis et Dominiorum suorum. « Mortuus et sepultus Luxemburgi, apud « patres Franciscanos.

« Ex ejus convictu, familiâ et institutione « domesticâ prodiere generales exercituum « Duces, Tribuni militum, capitanei, præ- « sides, consiliarii, secretarii regum et « principum, religiosi sacerdotes plures, « prælatus abbas unus; tres habuit filios « Societatis Jesu sacerdotesque, vidit filiarum duas virginitatis voto devinctas, tres « elocavit in matrimonium vivens, fuereque « ei generi omnes Luxemburgenses, Rutgerus Bergerott Regis consiliarius, ornamentum regii senatus a doctrinâ, virtute « et pietate. Joannes a Busbach, Christophorus Binsfeldt. »

Viri illustres, III, N° 216. — NEYEN, Notice historique sur la famille de Wiltheim, 9 à 12. — Enregistratures du Conseil provincial. — BRATELS, 119.

WILTHEIM, Jean-Gaspard de, fils aîné de Jean de Wiltheim (v. son art.), greffier

au Conseil provincial de Luxembourg, et de Marguerite Brenner, est né dans cette ville en 1591. Il se fit Jésuite-missionnaire, voyageant de 1626 à 1637, et nous a laissé la relation de ses voyages dans un ouvrage resté manuscrit, et qui se trouve inscrit sub N° 4088 à la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, avec le titre de : *Itinerarium Patris Joannis-Caspari Wiltheim, soc. Jesu, Luxemburgensis; seu Narratio eorum quæ meis in missionibus per Imperium, Palatinatum, Franconiam, Sueviam, Austriam, Hungariam, Bohemiam, Saxoniam, Nassoviam et Archiepiscopatum Trevirenses ac Ducatum Luxemburgensem, Dei providentiâ acciderunt notabiliora, ab anno 1626 ad annum 1637.*

Nous n'avons découvert aucune indication sur l'année ni sur le lieu de son décès.

NEYEN, Notice histor. sur la famille de Wiltheim, 12, sq. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 30.

WILTHEIM, Jean-Guillaume de; v. WILTHEIM, Guillaume de.

WILTHEIM, Nicolas, était fils de Guillaume Wiltheim et de X de Greisch, d'après un arbre généalogique authentique que possède la famille d'Huart de Metz. En 1550 il était échevin et assesseur de la haute justice de St. Vith, ainsi que plus tard échevin de Luxembourg. Il avait épousé Catherine Crémelin, dite Flade.

Nicolas Wiltheim, qui fut père de Jean de Wiltheim (v. son art.), greffier du Conseil provincial de Luxembourg, eut plusieurs autres fils et nommément Guillaume qui est rappelé dans le titre d'anoblissement de la famille. C'était un homme puissant et éclairé disent les annales, qui contribua beaucoup à l'embellissement de la ville de St. Vith et qui se rendit recommandable par sa bienfaisance. Il mourut vers 1564 et repose dans l'église de cette ville, devant l'autel de S^{te} Catherine que ses ancêtres avaient érigé.

La Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, possède trois manuscrits intitulés, le 1^{er}: *πέταλον* pontificale: De triplici Coronâ pontificali, authore Nicolao Wiltheim; le second: Ancilla Musarum; Drama; le 3^e enfin: Pièces diverses concernant les événements politiques. Ces ouvrages seraient-ils du personnage qui nous occupe ici? Nous penchons pour l'affirmative.

Le manuscrit des Viri illustres renferme sur Nicolas Wiltheim le passage qui suit: «1550. Nicolaus Wiltheim, vicentensis, scabinus istius urbis, ornavit urbem patriam curiæ, induxit in eam fontem, ordinavit rempublicam et formavit in meliorem ordinem, profusus simul in pauperes, mortuus et sepultus ante altare Sanctæ Catharinæ, a majoribus dedicatum.»

Viri illustres III, N° 202.—NEVEN, Notice historique sur la famille de Wiltheim, 9.—NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 30, sq., note 3 in fine.

WILTZ. Deux familles luxembourgeoises ont porté ce nom: l'une compte parmi les maisons les plus anciennes et les plus puissantes du Pays; l'autre, bien qu'elle ait eu quelques alliances nobiliaires, semble n'avoir jamais appartenu à l'ordre équestre. L'une et l'autre ont fourni des illustrations que successivement nous allons passer en revue.

WILTZ, la maison seigneuriale, puis comtale, tire vraisemblablement, comme M^r de la Fontaine père paraît avoir réussi à le démontrer, son nom et son origine des Wilzes, peuplade Slave, célèbre par sa bravoure, laquelle internée par Charlemagne se sera fixée dans le nord du Luxembourg ainsi que dans quelques parages des provinces belgiques des Pays-Bas. Un de leurs chefs, qui se sera arrêté sur la crête rocailleuse sur laquelle la ville de Wiltz se trouve juchée en dos d'âne, ou peut-être encore dans le fond au bas de cette crête et près de la rivière homonyme, aura construit un castel qui est devenu le siège de la dynastie qui a do-

miné souverainement pendant près de dix siècles sur la vaste seigneurie à laquelle elle a donné son nom. En effet, si pendant le huitième siècle on ne trouve qu'à peine encore la mention d'un seigneur de Wiltz nominativement désigné, on rencontre cependant celle de la *villa que vocatur Wils* dans une chartre d'Irmine, de l'année 782 ou 783; et pendant le dixième siècle cette famille est déjà alliée à la puissante maison de Chiny: en effet, vers l'année 980, un dynaste de Wiltz épousa Clémence, fille d'Arnoux de Granson, premier comte de Chiny (v. l'art. Chiny, Arnoux, comte de).

Cette famille de Wiltz, Wilz ou Wils, une des plus considérables du Luxembourg, qui a entr'autres produit plusieurs héros aux croisades et a été élevée à la dignité de Comte par Lettres-Patentes du roi Philippe IV d'Espagne en date du 31 mai 1629, s'est éteinte dans la personne de Marie-Marguerite, comtesse de Wiltz, dernière de son nom, morte en 1676 épouse de Christophe de Custine d'Aufflance, dont la famille a succédé aux de Wiltz et en a ajouté les armes aux siennes.

Wiltz portait: d'or, au chef de gueules; l'écu sommé d'une couronne d'or, ornée de perles.

Nous nous contenterons de consacrer un article séparé à deux Jean de Wiltz, parce que les faits et gestes de leurs agnats ne nous sont parvenus que d'une manière trop découpée, ne nous permettant pas de les rapporter sous forme de Biographie: ils sont trop isolés, et leur relation appartient plutôt à la généalogie historique que nous nous proposons de publier un jour. C'est ainsi par exemple que nous trouvons successivement: qu'en 1214, *Amédée* de Wiltz assista aux fêtes données à l'occasion du mariage de la comtesse Ermesinde de Luxembourg avec Walram du Limbourg; en 1236, *Joffroy* et *Frédéric* de Wiltz signèrent à l'affranchissement d'Echternach; en 1243, le même *Joffroy* et *Wauthier* de Wiltz signent

à la chartre luxembourgeoise; en 1252, le même *Joffroy* assista encore à l'expédition d'un acte de donation aux Trinitaires de Vianden; en 1288, *Wauthier*, seigneur de Wiltz blessa le duc de Brabant à la bataille de Wœrringen; en 1337, *Rodolphe* et *Henri* de Wiltz, frères, assistèrent aux tournois de Worms; en 1437, *GODARD*, seigneur de Wiltz, confirma les anciennes franchises de ses bourgeois de Wiltz et leur fit de nouvelles libéralités; en 1454, *Gérard* de Wiltz obtint de Ladislas, roi de Bohême, cession de la rente que les bourgeois de Trèves devaient à ce dernier en sa qualité de duc de Luxembourg, et ce en considération des services éminents que *Gérard* lui avait rendus; en 1483, *Gérard* et *Bernard* de Wiltz font partie de la confédération qui a lieu parmi les seigneurs du Luxembourg pour soutenir les intérêts de l'archiduc Maximilien d'Autriche, etc., etc.

PISSART, III. — Archives de la maison de Wiltz. — UNGERSCHÜCK. — BRATHOLEY, V, 114 et 275. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, IX, 59. — ALEX. A WILTHERM, Luxemburgum romanum, lib. II, cap. VIII, 81 de notre édition. — Liber aureus abbatie Epternacensis, msct. de notre Bibliothèque.

WILTZ, *Amédée de*; v. WILTZ, la maison de.

WILTZ, *Bernard de*; v. WILTZ, la maison de.

WILTZ, *Frédéric de*; v. WILTZ, la maison de.

WILTZ, *Gérard de*; v. WILTZ, la maison de.

WILTZ, *Godard de*; v. WILTZ, la maison de.

WILTZ, *Henri de*; v. WILTZ, la maison de.

WILTZ, *Jean de*. Un assez grand nombre de membres de la maison seigneuriale de Wiltz ont porté le nom de *Jean*; et pendant les seizième et dix-septième siècles nous en comptons nommément deux

qui se sont succédés et dont jusqu'à ce jour les faits et gestes ont été généralement attribués à un seul et même personnage. Comme tous les deux se sont distingués entre tous les seigneurs de Wiltz et que sous leur administration la ville qui leur doit son nom a réellement joui de sa plus haute splendeur féodale, nous allons les passer successivement en revue en désignant le père par Jean I^{er} et le fils par Jean II; mais en faisant observer que ces numéros d'ordre ne sont adoptés ici que pour éviter la confusion dans notre ouvrage, non pour établir un rang parmi les personnages homonymes de la généalogie générale de leur maison.

WILTZ, le baron Jean I^{er} de, qui fut seigneur de Wiltz, Stadtbredimus, Buzy, etc., co-seigneur de Clervaux, était fils de Hartard, dénommé quelquefois Baron de Wiltz, et de Jeannette de Brandebourg.

Le premier titre où Jean I^{er} de Wiltz paraît, porte la date de 1554: Par cet acte il assura à son vieux père une pension viagère de six cents florins d'or, à raison de ce qu'il lui avait abandonné tous ses biens. Il résulte donc clairement de cet engagement qu'il était l'aîné de sa famille. Jean I^{er} est né vers 1535, ainsi que le prouve un acte du Siège des nobles, dans lequel il est dit qu'en 1565 il était âgé de trente ans: à cette dernière époque il était assesseur de cette Cour.

Par Lettres du 4 décembre 1566, la reine Marguerite, Gouvernante-générale des Pays-Bas, donna à Jean, Baron de Wiltz, charge et commission expresse pour lever une enseigne de gens de guerre à pied, au traitement de 1322 livres de quarante gros, monnaie de Flandre la livre, par mois. L'année suivante il fut nommé prévôt de Bastogne.

Le 11 juillet 1570 il fut député par le Siège des nobles, avec le seigneur de Montjardin et My, vicomte de Dave, vers le duc d'Albe pour conférer avec le proconsul sur les affaires du Pays; mais plus vraisemblablement pour lui faire des représentations de la part de la noblesse.

Le 8 juin précédent Jean I^{er} de Wiltz avait, en exécution d'une ordonnance du Gouvernement, envoyé au Conseiller Christophe de Busbach une spécification des usages particuliers de sa seigneurie, pour servir à la rédaction des Coutumes générales des Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny qui furent publiées le 12 juillet 1611. Il résulte de cette pièce que les seigneurs de Wiltz étaient des dynastes très puissants, puisqu'ils avaient, de toute ancienneté, quatre espèces de Justices savoir : Un *Manngericht*, un *Landgericht*, un *Hoffgericht* et un *Freyheitsgericht*; cette dernière instance pour le chef-lieu de leurs domaines qui avait titre et rang de franchise, bourg ou ville. Cet acte montre de plus que Wiltz possédait des *poids et mesures* propres. Ainsi la *livre* valait cinq quarts de la livre de Liège, et était sous-divisée en deux demies, quatre quarts et seize seizièmes ou onces. Le *pot* égalait un litre quarante-cinq centilitres ou dix-sept quarelets de Liège : ce pot était subdivisé en deux pintes, la pinte en deux chopines, la chopine en deux demies chopines et la demie chopine en deux quarelets ; l'*aune* mesurait 0,^m 74 plus 63 millimètres ; la *corde dite de St. Lambert* était en usage pour le bois, c'est-à-dire que les buches avaient trois pieds et demi de St. Lambert de haut sur autant de profondeur et sept de ces pieds de longueur. Le *maldre* avait douze bichets : pour le grain le bichet mesurait dix-huit litres plus quatre-vingt-cinq centilitres, et pour l'avoine vingt-un litres trois centilitres ; le *pied de St. Lambert* était l'unité pour les longueurs ; il compte, comme on sait, onze pouces et douzièmes du pied de France ou de roi, ce qui équivaut à 208 millimètres. Finalement, pour les mesures agraires on avait le *journal* de cent soixante verges carrées, chacune de seize pieds de St. Lambert ou 3^m, 328.

Les étalons des poids et mesures étaient déposés au château de Wiltz. A chacune des deux foires qui existaient alors au chef-lieu de la seigneurie et qui se tenaient les jours de St. Luc et de St. Pierre, le ser-

gent de la franchise allait donner l'aune aux marchands qui y étalaient : c'était une baguette de coudrier, poinçonnée aux deux bouts avec un fer chaud. On lui payait pour cela un sol du pays, c'est-à-dire huit centimes.

En 1574 Jean I^{er}, Baron de Wiltz était lieutenant-gouverneur du Duché de Luxembourg pendant l'absence du Comte de Mansfelt (v. son art.), gouverneur titulaire, qui avait été appelé en 1572 à Bruxelles pour faire partie du Conseil d'Etat et commander l'armée belge après le départ du duc d'Albe.

L'année suivante nous le trouvons qualifié de lieutenant du justicier des nobles. Il obtint en cette année 1575 des Lettres du roi Philippe II datées de Bruxelles, le 22 juin, par lesquelles ce prince lui octroyait, à sa demande, à titre d'essai et pour trois ans un *franc marché hebdomadaire à tenir le mardi dans son bourg de Wiltz* : Le jour du mardi fut fixé à cet effet après une conquête minutieuse faite auprès des autorités locales des villes circonvoisines, afin qu'aucune d'elles n'éprouvât des pertes par le dit octroi. Cette permission provisoire fut confirmée à toujours par des Patentes subséquentes, expédiées de Mæstricht, au mois de mars 1580.

Nous avons vu qu'en 1566 Jean I^{er}, Baron de Wiltz avait été nommé prévôt de Bastogne. Le 15 octobre 1577, Don Juan lui ajouta la même charge pour la terre et prévôté de Marche : Les Patentes sont datées de Luxembourg et signées manu propria par ce Prince.

Le même seigneur, toujours attentif au bien-être de ses sujets, créa le 2 janvier 1580 la *confrérie des cordonniers* qui se constitua le 2 mai suivant et fit ériger en 1722 dans l'église paroissiale, à Niederwiltz, l'autel que l'on y voit encore, en avant du chœur, du côté de l'épître. En 1592, Jean I^{er} donna de même des constitutions au *métier des maréchaux* dont on voit également depuis 1720, l'autel au haut de la nef latérale de l'église de Niederwiltz, ad cornu evangelii.

Le 5 mai 1583, le Prince de Parme

conféra au Baron Jean I^{er} de Wiltz la charge de Conseiller ordinaire de Courterobe au Conseil provincial de Luxembourg, en remplacement de Jean II de Naves (v. son art.) ; et par Patentes du 20 mars de l'année suivante il fut nommé Prévôt et Gouverneur de Thionville. Dans cette position il se comporta en capitaine vraiment habile, en augmentant les fortifications de cette ville, surtout celles de la partie méridionale, par des fossés très profonds, des bastions, des tours, des portes, etc. Et l'on voyait autrefois à l'angle d'un des bastions voisins de la Moselle une table en pierre, portant l'écusson de ce gouverneur et au-dessous la phrase suivante :

JOANNES BARO IN WILTZ,
GUBERNATOR HUIUS LOCI
ME FIERI FECIT
ANNO 1596.

Par les faits que nous venons de relater on a vu que le Baron Jean I de Wiltz, malgré les hautes charges qu'il devait à ses mérites personnels, ne cessait de prendre à cœur les intérêts et la prospérité des sujets de sa seigneurie de Wiltz, en leur obtenant un marché semainier, peut-être même une des deux foires annuelles ou toutes les deux, qui existent encore aujourd'hui dans cette petite ville, et en constituant en confréries régulières ou corporations civiles et politiques les principaux métiers qui y subsistaient. En 1596 il mit le sceau à ses bienfaits en reconstruisant les bâtiments de l'hôpital des pauvres, dit de la Sainte-Trinité, qui se trouvait depuis des siècles placé en avant de la porte supérieure de la ville, et qui, paraît-il, avait d'abord été une ladrerie, nécessitée par la contagion que les croisés avaient importée dans la contrée. Pour appuyer ce sentiment nous mentionnerons l'ancienne croix, dite de l'hôpital, qui était autrefois plantée à mi-chemin de la distance entre la porte supérieure du bourg et l'hôpital. Cette croix, toute dégradée par le temps, avait été remplacée pendant ces dernières années par une autre,

en fonte, qui a disparu de même en 1856, à l'occasion de la construction d'une maison sur son emplacement : On sait que les malheureux attaqués du mal de St. Ladre avaient des bornes de parcours qu'ils ne pouvaient dépasser ; et ces bornes étaient généralement figurées par le signe de la Rédemption.

Nous avons dit que le Baron Jean I^{er} a fait reconstruire l'hôpital, et nous rapportons pour preuve de ce fait l'inscription suivante qu'il avait fait graver sur l'autel de la chapelle annexée à cet établissement :

« UNIUS DEI OPTIMI MAXIMI GLORIE
« HONORIQUE SEMPITerno GENEROSUS
« AC NOBILIS DOMINUS JOANNES BARO DE
« WILTZ, DOMINUS IN STADBREDem. AC BUSO
« ET CONSORS IN CLERFF, REGI HISPAN-
« NIARUM IN DUCATU LUTZELBURGENSI ET
« COMITATU
« SCHINI A CONSILIIIS, GUBERNATOR ET
« PRÆFECT. MILITARIS PRÆPOSITUSQ. MU-
« NITIONI
« THEONIS VILLÆ, ET CLAUDIA EX BA-
« RONIB. BAVARIS BOPPARDIÆ ORIUNDIS
« DOMINA IN
« WILTZ, BUSSI EJUS DILECTISSIMA CON-
« JUX ÆDICULAM DIVINAM CUM ARA POSTE-
« RITATIS ET
« MEMORIE CAUSSA LUBENTES MERITO PO-
« NEBANT ANNO VIRGINEI PARTUS
« QUINGENTESIMO SUPRA MILLESIMUM NO-
« NAGESIMO SEXTO. »

L'autel sur lequel on lit cette inscription est en pierre. Il représente la Sainte Trinité, patronne de l'établissement, travail très ancien, pouvant être rapporté au onzième ou au moins au douzième siècle. Dans les réparations que le Baron Jean I^{er} y fit faire il releva ce groupe trinitaire pour poser dessous, en forme de gradin comme on en voit sur les autels, un cartouche nouveau qui porte l'inscription, et à ses deux extrémités les bustes de la vierge Marie avec celui de St. Joseph, en médaillon. Des deux côtés, mais sur des tables à part, il avait fait placer ses armes et celles de son épouse, sculptures avec hachements à jour et vrais chefs-d'œuvre

comme les médaillons. Dans la même chapelle on voyait encore St. Jean l'Évangéliste et St. Claude, patrons des restaurateurs, placés dans des niches latérales, mais d'un travail très médiocre et de beaucoup plus jeune que la Trinité.

Lorsque l'hôpital qui était venu à menacer ruine faute d'entretien, fut vendu le 22 février 1823, cet autel avec ses accessoires fut enlevé et transféré au cimetière de la paroisse qui entourait alors l'église de Niederviltz, où on l'incrusta dans le mur, parce que sans doute l'administration municipale d'alors n'appréciait pas l'importance historique de l'œuvre. Plus tard, vers 1835, nous ne savons pas pour quel motif raisonnable, même simplement avouable, on alla plus loin dans l'œuvre iconoclaste : on arracha la Ste. Trinité etc., pour substituer à sa place un simple Christ, et on enterra ces sculptures sous le pavé d'une écurie ou remise du presbytère, avec les deux saints collatéraux ainsi que les admirables écussons de Jean de Wiltz et de Claudine Bayer de Boppard avec leurs gracieuses ornements. Nous fûmes, il y a trois ans environ, informé par hasard de cet état des choses et nous le déplorâmes, lorsque le bruit du fait étant parvenu aux oreilles de M^r Linden, curé-doyen actuel, celui-ci fit déterrer les statues qui furent trouvées en partie mutilées, et les déposa dans sa cour, les exposant ainsi, faute d'emplacement plus convenable, à toutes les intempéries du climat d'Ardenne. Cependant nous avons proposé de les placer en forme d'autel comme autrefois, au fond de la sacristie actuelle de l'église paroissiale qui formait jadis la chapelle seigneuriale : Là elles seraient au moins préservées d'une destruction imminente, outre que ce lieu, qui renferme déjà le caveau dynastique, constituerait dès lors le véritable comme le seul coin qui rappellerait à Wiltz le souvenir de ses anciens maîtres et bienfaiteurs. La dépense serait insignifiante ; mais le conseil communal comme celui de la fabrique font la sourde-oreille lorsqu'il s'agit de la conservation d'un

objet d'art ou d'un monument historique.

Les reliques, très anciennes et très nombreuses, enfermées dans deux grandes boîtes et pendues dans la chapelle de l'hôpital, furent également distraites et sont actuellement en notre possession. Nous nous proposons de les restituer lorsque la chapelle seigneuriale sera rétablie comme nous venons de l'indiquer.

Reprenons maintenant la suite de la biographie du Baron Jean I^{er} que nous avons laissée à l'année même où ce seigneur augmentait les fortifications de Thionville. Il paraît par le silence des titres seigneuriaux qu'il séjourna dans son gouvernement jusqu'en 1605 où nous le retrouvons à Wiltz, faisant son testament, à l'âge de 70 ans ; et finalement, le 2 mai 1607, six mois avant sa mort il augmenta encore la dotation de son hôpital. Il établit en effet par un codicille ou acte de ce jour, que : au lieu du pain qui par jour ou par semaine provenait du four banal et qui avait été donné par lui aux pauvres de l'hôpital de la Sainte-Trinité, proche de Wiltz, le fermier du dit four banal aurait à livrer annuellement au jour de Noël et à la chandeleur, six maldres de seigle. Que de plus il entendait qu'aux rentes et revenus qu'il avait abandonnés au profit du dit établissement pour l'entretien des pauvres, et qui se prélevaient le jour des Rois (Epiphanie), il ajoutait quatre maldres de seigle et quatre d'avoine. Qu'enfin les mêmes pauvres devaient jouir du foin à récolter sur un vivier desséché qu'il désignait.

Jean I^{er}, Baron de Wiltz, dont le nom est resté populaire par ses bienfaits ; est mort le 24 octobre 1607, à l'âge de 72 ans, et fut vraisemblablement inhumé dans le caveau seigneurial de l'église paroissiale de Niederviltz, bien qu'aucun monument n'y atteste sa présence. Il a été marié deux fois. *a.* Par contrat du 22 février 1557, style de Trèves, avec Anne, née comtesse de Manderscheid-Blanckenheim ; *b.* En 1561 avec Claudine, Baronne de Bayer de Boppard. Il paraît que de son premier mariage

il n'est née qu'une fille, Anne-Marguerite, qui devint en 1583 l'épouse de Wauthier de Lutzelbourg, famille lorraine, fils de Bernard de Lutzelbourg et de Véronique de Lanschberg, seigneur et dame de Sareck, noble bourgeois de Metz. Ce mariage fut célébré à Thionville.

De la seconde alliance de Jean I^{er}, Baron de Wiltz, advinrent: 1^o Pierre-Ernest, baron de Wiltz, nommé en 1584 grand-prévôt héréditaire d'Ardenne, c'est-à-dire de Marche et de Bastogne, en remplacement de son père qui venait d'être promu au gouvernement de Thionville. Pierre-Ernest est mort célibataire et avant son père: Bertholet l'a omis dans sa liste des Prévôts d'Ardenne, ou plutôt il l'a confondu avec son père.

2^o Catherine, née en 1568, morte au château de Wiltz, le 23 avril 1573, à l'âge de 5 ans. Une tombe bien travaillée, qui représente cette enfant, se trouve dans la sacristie actuelle de l'église de Niederwiltz. Elle porte l'image de la défunte, avec quatre quartiers, tant paternels que maternels, et l'inscription suivante placée au bas :

ANNO . 1 . 5 . 7 . 3 . DEN 23 . APRILIS .
 IST . VON . DIESER . WELT . IN . GOT . VER-
 [SCHEIDEN .
 JUNGFRUCHEN . CATHARINA . GEBORNE .
 [DOCHTER .
 DES . EDELEN . JOHANSEN . HERN . ZO . WILTZ .
 UND . CLAUDIA . GEBORNE . BEUERIN . VON .
 BOP-
 PART . FRAWEN . DA . SELBST . DER . SEELEN .
 [GOT .
 DER . ALMECHTICH . GNEDEN . SEIN . WIL .
 IHRES . ALTERS . SEXTEN . JAR .

Ce mausolée était primitivement placé sous une arcade, dans le chœur de la même église où on l'avait caché derrière une boiserie dont on a tapissé plus tard ce chœur, sans doute pour en gâter les beautés architectoniques, style ogival pur. Malgré nos réclamations souvent répétées, le conseil de fabrique avait constamment refusé de faire transférer cette sculp-

ture pour la mettre sous les yeux du public; et ce ne fut que lorsque sur nos conseils la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg a eu pris sur elle les frais de cette translation, que cet ouvrage a été consenti et exécuté par les soins de M^r le Doyen Linden et les nôtres.

3^o. Claude ou Claudine, Baronne de Wiltz, qui fut l'épouse de Jean de Kerpen. Cette dame était morte en 1607.

4^o. Jean-Godart, Baron de Wiltz, qui naquit en 1577. Il fut confirmé et tonsuré le 18 avril 1587, dans la cathédrale de Metz. Le 2 août 1590, nous le voyons clerc du diocèse de Trèves et chantre de St. Aubin à Namur, ainsi que de la métropole de Mayence dont il fut nommé chanoine en titre, en 1591. En 1628 nous le trouvons vicaire-général à Trèves où il fonda deux bourses d'études pour sa famille, et à défaut de parents, elles devaient être données à deux étudiants pauvres de Wiltz: En 1631 cette fondation fut fixée pour des orphelins de Wiltz à défaut de parenté du fondateur. Nous ne savons pas si elle existe encore.

5^o. Jean, qui fut le premier COMTE de Wiltz; il aura son article sous le nom de Jean II.

6^o. Alexandre, Baron de Wiltz, qui fut seigneur de Chémilly, Buzy et Montquintin. Il épousa en 1603 dame Barbe-Françoise Dandelot dont naquit entr'autres Marie-Marguerite, qui hérita de la terre de Wiltz après le décès de son oncle Jean II et la transmit à la maison de Custine à laquelle la révolution de 1789 l'arracha en abolissant les droits féodaux et en vendant le château au profit du domaine français.

7^o. Anne-Marguerite, Baronne de Wiltz, qui fut mariée le 15 février 1590 à Guillaume-Margulff, Baron de Braubach, seigneur de Dillingen.

8^o. Ferdinand, Baron de Wiltz, sur le compte duquel nous n'avons recueilli aucun renseignement remarquable.

9°. Odile, Baronne de Wiltz, qui fut mariée en 1610 avec Charles de la Hamaydes, fils du Gouverneur de Lens.

10°. Jeannette qui était en 1607 abbesse de Fraulantern.

11°. Enfin Jeanne, dont on voit la tombe mutilée et convertie en dalle dans la chapelle dite du Rosaire, annexée à l'église de Buzy: Ce fragment ne donne plus que la partie supérieure de la pierre, et représente le buste d'une jeune personne, ayant les mains jointes. Aux deux angles supérieurs on voit, à gauche, l'écusson de Wiltz, à droite celui de Bayer de Boppard. L'inscription, tracée sur un ruban, n'est plus entière:

CY GIT JHANE DE WILTZ FILLE
[DHONORÉS
. BOPPART SA FEMME
QVI TREPASSA LE Z APVRIL 1573 . . .

(Ainsi vingt-un jours avant sa sœur Catherine, dont nous avons rapporté l'épithaphe plus haut.)

Archives de la Maison de Wiltz. — Tablettes généalogiques, communiquées par M. le Marquis de VASSINAC d'INCOURT. — *BRITISH*, 125, 126. — *BRITISH*. — *PIRELLI*, I, fol. LXXVIII; et III, 753. — *TRESCAZZ*, Histoire de Thionville, 107, 113 à 120, 174, 213, 403. — *ULVING*, 39. — Archives de la Société archéolog. de Luxembourg. — Notes d'études. — *HÉAULT*, Anecdotes pour servir à l'Histoire de Thionville; manuscrit. — Archives municipales de Wiltz et du Bureau de Bienfaisance. — Chronique manuscrite du curé HUNZARI de Wiltz. — Protocole du Notaire ATTEN, de Wiltz.

WILTZ, Jean II, Baron de, dit le jeune, pour le distinguer de son frère Jean-Godart, était troisième fils de Jean I^{er}, Baron de Wiltz qui précède, et de Claudine Bayer de Boppard. Nous ignorons l'année de sa naissance; cependant un acte du 27 janvier 1603 le dénomme lieutenant-colonel du régiment de Louis, comte de Wya.

Jean II se titrait de Baron de Wiltz, du Conseil de guerre des Sérénissimes Archiducs et Prévôt-Gouverneur de Thionville; seigneur de Wiltz, Buzy, Stadtbredimus, Clervaux, Perlé, Sarable, Boucland, Weiller, Baron de Wersel, etc.

Pierre-Ernest, son frère aîné était mort sans alliance et avant son père, et Jean-Godard, son autre frère était engagé dans les ordres sacrés et splendidement pourvu, de sorte que le droit d'aînesse lui fut applicable et l'appela à la succession paternelle. Déjà quatre jours avant le décès de son père, c'est-à-dire le 20 octobre 1607, l'archiduc Albert, prenant sans doute en considération le grand âge, peut-être aussi les infirmités de Jean I^{er}, Baron de Wiltz, avait délégué au fils le commandement de la compagnie d'infanterie de son nom qui tenait garnison à Thionville; et sept jours plus tard, c'est-à-dire le 27 du même mois, il le nomma Gouverneur de cette ville en remplacement de son père qui, comme on sait, était mort le 24 octobre.

Jean II, Baron de Wiltz mit ses premiers soins à régler d'abord ses affaires de famille avec ses frères et sœurs qui pouvaient élever certaines prétentions à des parts d'hérédité. C'est ainsi qu'il s'obligea, peu de jours après, à payer à chacune de ses sœurs une somme de mille Dalers pour désistement; et à sa demi-sœur Anne-Marguerite, épouse de Wauthier de Lutzelbourg il céda la jouissance de la seigneurie de Stadtbredimus. A son frère Alexandre il abandonna en 1610, c'est-à-dire à sa majorité, les terres de Buzy et de Chémilly, plus une somme de douze mille Dalers qui furent versés en 1616.

On était alors à cette époque de pénible souvenir où une triste aberration de l'esprit humain entraînant les petits et les grands à ne voir partout que des sortilèges et des sorciers, a conduit au supplice des victimes innocentes par centaines! Jean II, Baron de Wiltz et ses gens de Justice payèrent à leur tour leur tribut à ce déplorable préjugé, témoin la note que nous allons copier ici et qui est écrite de la main même de ce seigneur dans un registre sans pagination, qui a appartenu aux archives de la maison de Wiltz:

« Tout Ceux q. Jay fait Justifier depuis
« q. je suis Seigneur en la baronnie de
« Wyltz (page arrachée).

« 1614. Le 21 Doctobr. Schullen lehn pour crisme et faict de sorcellerie . brulle.

« 1614. Le 21 Doctobr. Fasbender Jean autrement nomme Drussel pour auoir espouse deux femmez. It . pour auoir donne a manger quelq. rascinne a sa deuzieme femme auant lauoir espouse pour fere auorter son fruct estant grosse de luy . It. pour le faict de sorcellerie . brulle.

« 1014. Le 29 de Nouemb' Marie de Stein pour auoir espouse Fasbender, Jan qui auoit deux femme ; combien l'on lauoit vne fois separe de luy ; et quassy auant quel s'auoit marie avecq. led. Fasbender at este de luy enceinte elle at mange par son conseil quelqz rascinnes pour anorter son fruct at este banny perpetuellement avecq. la moytie de confiscation de ses biens, elle at eeu grace autrement elle fust este exécute avecq. lespe.

« 1615. Le 1 de Januier Schumachers Hartart de Niederwyltz pour le faict de sorcellerie at este brulle.

« 1615. Le 17 de Januier Friderich Clas d'Eschweiller pour le faict de sorcellerie at este brulle.

(Espace blanc d'un quart de page.)

« 1617. P. de Nocheren at este brulle pour le faict de Sorcellerie.

« 1617. Niles Peter derpeldange at este execute p. lespe pour auoir au grand chemin de Wyltz à allerboren par de la Juncker-Jans-Walt deualise vne femme avecq » *(le reste manque.)*

Comme son père avait procuré à Wiltz le marché semainier du mardi et deux foires, il fit, en 1619, octroyer à ce bourg une troisième foire franche, à tenir le jour de St. Urbain, comme cela résulte d'un acte du 16 avril de la même année. Il établit à cette occasion que les échevins auront à percevoir un demi bichet de vin pour leurs peines de surveillance à chacune de ces trois foires.

D'un autre côté, ce seigneur voulant étendre ses domaines, sans doute pour faire emploi des sommes qui étaient

provenues de différentes ventes de fonds du côté de Thionville, acquit en 1628 de l'archiduchesse Isabelle-Claire-Eugénie, et pour le prix de six mille deux cent huit florins à quarante sols, monnaie de Flandre, les villages de Stockem, Selscheid, Donnange, Lullange, Bœvange (Clervaux), Weicherdange, Crendal, Siebenaller, Hoscheid, Drauffeld et Kautenbach, en tout cent et neuf ménages, avec justice moyenne et basse.

Il parait que le Baron Jean II séjourna presque continuellement dans son gouvernement de Thionville. Les Capucins de Luxembourg ayant, en 1624, manifesté le désir d'obtenir un établissement dans cette ville, le Gouverneur Jean de Wiltz les prit sous sa protection, leur céda un terrain près de la porte de Metz et leur obtint des Lettres-patentes d'autorisation en date du 20 mai de la même année. En 1629, leur église fut bénie par l'évêque de Madaure, suffragant de Metz, et le lendemain on y chanta les obsèques de Madelaine de Rye, marquise d'Ogliani, femme du Gouverneur : cette dame fut inhumée dans cette église en qualité de fondatrice. Elle avait été mariée en 1614 à Jean II, Baron de Wiltz, mais ne lui avait donné aucune postérité.

L'année suivante ce seigneur épousa en secondes noces Eléonore de Rye d'Ogliani, sœur de sa première femme, de laquelle il n'est de même né aucun hoir : cette dernière dame, qui avait apporté en mariage un million et trois cent vingt mille maravedis, monnaie espagnole dont l'unité répond à $1\frac{13}{17}$ denier de France ainsi environ 10,000 frs, survécut à son mari puisqu'elle a encore assisté à un acte en 1676, trente ans après le décès de celui-ci.

La même année 1629, non 1631 comme Bertholet l'écrit, le 31 mai, Jean II, Baron de Wiltz obtint du Roi Philippe IV d'Espagne le titre et la dignité de Comte de son nom, pour lui et ses successeurs mâles et femelles, et ce en récompense des services signalés que l'impétrant et ses ancêtres

avaient rendus à leurs souverains légitimes. Ce titre est trop flatteur pour la Maison de Wiltz pour que nous ayons pu omettre d'en transcrire ici un extrait :

« Philippe, par la grâce de Dieu, roy
« de Castille, de Léon, d'Aragon, des
« Deux-Sicules, etc. Nous ayant été
« fait rapport des bons et agréables ser-
« vices que, par longues années, a fait à
« nos prédécesseurs et à nous nostre cher
« et féal messire Jean, baron de Wiltz, de
« notre conseil de guerre, et gouverneur
« de Thionville, tant en ladicte charge,
« qu'il exerce pendant l'espace de vingt
« années, avec toute fidélité et satisfaction,
« qu'auparavant en plusieurs expéditions
« militaires, en noz Pays-Bas, et autres
« affaires d'importance et confiance, ayant,
« pour ce, fait plusieurs voyages à ses
« propres frais, tant à la Cour de Bru-
« xelles qu'ailleurs, en tout quoy il s'est
« louablement acquitté de son devoire, à
« l'imitation de ses ancestres et parents,
« qui se sont toujours emploiez avec beau-
« coup de zèle au service de leurs princes
« souverains, nosditz prédécesseurs; et
« dernièrement feu son père, lequel, pen-
« dant les derniers troubles de nosditz
« Pays-Bas, et durant l'absence du feu
« comte de Mansfelt hors de son gouver-
« nement de la province de Luxembourg,
« et arrêté par les estats-généraulx desditz
« pays, lors désobéissants à notre couronne,
« fit tout bon devoire pour maintenir la-
« dicte province en la deue obéissance,
« nonobstant qu'il fût sollicité avec beau-
« coup d'importunité par lesditz estats,
« pour employer à leur faction, masquée
« de l'intention et service de feu le roi
« Philippe II, nostre très honoré grand-
« père, de glorieuse mémoire, le crédit et
« l'autorité qu'il avait en icelle province.
« A quoy, combien que plusieurs géné-
« raulx se fussent laissé porter, il demeura
« néanmoins toujours ferme et constant,
« continuant en son devoire, avec toute
« fidélité. A laquelle cause il fut puis après
« par sadicte majesté honoré de plusieurs
« charges très importantes qu'il exerça au

« grand contentement et satisfaction de ses
« souverains; s'estant aussi trouvé es sièges
« de Metz et bataille de Saint-Quentin, il
« fit monstre de son courage et valeur. Et
« à son exemple, son fils aîné, après avoir
« servy par l'espace de trois ans, en qua-
« lité de gentil-homme de la bouche à feu
« le roy notredit grand-père, se mit à
« suivre les guerres contre les François,
« où il fut fait prisonnier, et receut diffe-
« rentes blessures, desquelles finalement il
« mourut. Comme de mesme ledit messire
« Jean, Baron de Wiltz, avec son frère
« maisné, gentil-homme de la bouche de
« notre très-cher et très-ami bon oncle l'ar-
« chiduc Albert, que Dieu ait en gloire,
« en ont reçu plusieurs, dont le dernier
« en demeura estropié de son bras droit.
« Considéré en outre que ladicte maison
« de Wiltz a prins son origine et ex-
« traction des marquis et comtes d'Arlon
« et Chiny, s'estant sesditz prédécesseurs
« par cy-devant intitulés seigneurs hauts
« voüez du marquisat dudit Arlon, et que
« d'ailleurs ledit baron de Wiltz a prins
« alliance avec la fille du marquis d'Ogliani,
« de la maison de Rye. Pour ce est-il
« que, etc. Donné en nostre ville
« de Madrid, royaume de Castille, le
« trente-unième jour du mois de may, l'an
« de grâce 1629.»

Ce fut Jean II qui fit construire le château actuel de Wiltz, élevé dans le style renaissance: c'est un vaste corps de bâtiment flanqué aux deux extrémités de pavillons à toitures élancées; et en face, dans une cour immense, un second bâtiment qui formait autrefois la chapelle castrale avec la brasserie y contigue. En avant, pour clôturer la cour, l'habitation du bailli et les écuries. La porte d'entrée avait une haute tour avec une horloge. Telle est la description de ce château moderne, dont une pierre angulaire, à ras des fondations, porte la date du 23 mai 1631. Il paraît que la grosse tour carrée qui forme l'angle Nord-Ouest de toute cette masse est le seul reste de l'antique manoir des hauts et puissants barons de

Wiltz qui occupait une partie de l'emplacement du jardin actuel. Cependant M^r Hobscheid, un des propriétaires modernes a relevé pendant ces dernières années une des anciennes tourelles destinées autrefois, suivant toute vraisemblance, à la fortification du castel : la tradition populaire nomme encore aujourd'hui cette tourelle, sur laquelle on a trouvé le millésime de 1573, *la tour aux sorcières*, parce que sans doute les malheureux emprisonnés pour sorcellerie y ont été enfermés avant d'être conduits au supplice du feu ; ces exécutions, dit-on, avaient lieu sur le plateau de Merckoltz, à l'endroit désigné jusqu'à ces derniers temps par une croix en bois, qui fut naguère remplacée par une chapelle bâtie en octogone.

En 1637 le roi d'Espagne gratifia Jean II, comte de Wiltz d'un régiment portant son nom.

Lorsqu'en 1639 le général Feuquières vint à l'improviste attaquer Thionville, le comte de Wiltz, qui en était gouverneur, se trouvait momentanément absent, de sorte qu'il ne put défendre cette place ainsi qu'il l'eut désiré. Cependant à la première nouvelle qu'il en reçut il se hâta de joindre les généraux Piccolomini et de Beck (v. son art.), auxquels on a dû l'honneur de la délivrance de la ville : Il marcha dans les rangs de leurs colonnes et contribua autant que cela lui fut possible à ce glorieux fait d'armes du 7 juin. M. Teissier orthographe mal le nom de Jean de Wiltz lorsqu'il écrit dans son Histoire de Thionville Voilth.

Enfin, par Patentes du 5 janvier 1640, Jean II, comte de Wiltz fut nommé capitaine-gouverneur-général du Duché de Limbourg : c'était une espèce de retraite qu'il méritait à tous égards après ses longs services actifs. Le Limbourg était une province très tranquille, conséquemment facile à gouverner ; tandis que Thionville demandait une surveillance incessante, à cause de sa situation à l'extrême frontière des Provinces belgiques vers la France qui,

remnante alors comme elle l'a toujours été, convoitait constamment le Luxembourg. Cependant, si nous pouvons en croire Pierret, ce changement de Gouvernement pour le comte de Wiltz n'aurait été motivé que par suite de la mauvaise intelligence dans laquelle le comte de Wiltz aurait vécu avec le Baron Jean de Beck, gouverneur du Luxembourg, auprès duquel il n'aurait pas voulu rester en sous-ordre.

Cinq ans plus tard, en 1645, comme Jean II comte de Wiltz voyait qu'il ne laisserait pas d'enfant, il fit son testament par lequel il institua pour vrais et légitimes héritiers de ses vastes domaines et de son titre de Comte, ses deux neveux, Jean-Nicolas et Claude-Ferdinand, Barons de Wiltz, fils de son frère Alexandre et de Dame Barbe-Françoise Dandelot ; et l'année suivante, 1646, ayant été mortellement blessé par les Français dans une embuscade, il fut transporté à Viset où il mourut. Son corps fut inhumé aux Augustins à Bruxelles et son cœur ramené aux capucins de Thionville où il fut déposé dans la tombe de sa première femme : Nous avons dit qu'il passait pour le fondateur de ce monastère.

Le manuscrit des Viri illustres mentionne ce grand personnage dans les termes suivants : « 1646. Joannes primus Comitum « in Wiltz, filius Joannis Domini a et in « Wiltz Gubernatoris Theonisvillani, ipse « e vice Tribuno avunculi sui Bavari de « Boppardia in Hungaria, patris successor « et gubernator Theonisvillanus, eam urbem « quamdiu sui imperii contra Gallos vigi- « lantur servavit : post gubernator Ducatus « Limburgensis, mortuus Viseti, sepul- « tumque cor Theonisvillæ apud Capuci- « nos a se ibi fundatos, corpus Bruxellis « apud Augustinianos. »

Viri illustres, II, N° 158. — Archives de la maison de Wiltz. — TEISSIER, Histoire de Thionville, 107, 115 à 120, 174, 218, 405. — ULVELING, 59. — Archives de la Société archéologique de Luxembourg. — Notes d'études. — MANUSCRITS CLONAS. — PIERRET, I, fol. LXXVIII, et III, 758. — BERTHELE, 158. — HERAULT, Anecdotes pour servir à l'Histoire de Thionville ; msert. — BERTHELET, V, 114.

WILTZ, *Joffroy de*; v. WILTZ, *la maison de*.

WILTZ, *Rodolphe de*; v. WILTZ, *la maison de*.

WILTZ, *Wauthier de*; v. WILTZ, *la maison de*.

WILTZ, *autre famille de ce nom*, qui semble être originaire de Luxembourg ou d'Arlon. Nous ne pensons pas qu'elle fût patricienne, bien que dans quelques titres de famille, à l'occasion d'une alliance avec la famille Brenner de Nalbach, elle eût pris la particule nobiliaire : Dans tous les cas elle ne sortait pas des seigneurs de Wiltz comme quelques personnes l'ont cru. Deux personnages de ce nom ont mérité de figurer dans la Biographie luxembourgeoise; nous allons les passer en revue.

WILTZ, *Melchior, dit le Docteur Wiltz*, était de Luxembourg, si nous en croyons l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* qui lui a consacré l'article suivant : « 1636. « Melchior Wiltz, Luxemburgensis, J. U. « Doctor, advocatus famosissimus in consilio Luxemburgensi, maximè ob senatoris honores non admissos; donavit « fundum in quo sacellum miraculosæ B. « Mariæ Virginis, Consolatricis Afflictorum « ad Luxemburgum situm. »

Ce passage nous apprend tout ce que nous savons sur ce personnage qui avait été marié à Gertrude Brenner de Nalbach, fille de Jean, seigneur de Berg, Rode et Antwen, et de Marguerite Housman d'Ebly. Nous nous voyons cependant autorisé à rectifier la date placée en marge du manuscrit des *Viri illustres*. En effet, Melchior Wiltz étant mort le 19 mai 1628, le milésime de 1636 n'a aucune portée.

D'un autre côté, Bertels rapporte qu'en 1604 le doyen d'Arlon nommé *Pierre Wiltz* fut enlevé par une troupe hollandaise sous la conduite d'un comte de Holbach, lorsqu'elle vint faire un coup de main à la foire de la Saint-Martin dans cette ville. Ce personnage a été vraisemblablement frère de Melchior, car il n'y a pas à penser

à Pierre Wiltz dont l'article suit, puisque ce dernier n'est né que soixante-sept ans après l'événement rapporté par Bertels.

Viri illustres, III, N° 210. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, VI, 139; VIII, 2^e partie, p. 6. — Manuscrit BLANCHART. — Généalogie Brenner dans ses titres de famille. — BRUXELLES, 183.

WILTZ, *Pierre*, est né à Arlon, le 31 décembre 1671, et appartenait vraisemblablement à la famille du précédent, sans que cependant nous sachions s'il était son petit-fils ou bien issu en ligne collatérale.

Après avoir terminé ses premières études il entra dans l'ordre des Jésuites en 1690, professa suivant l'usage les humanités pendant quelques années, puis fit son cours de théologie et se voua au ministère évangélique qu'il exerça pendant trente ans dans le Luxembourg où sa mémoire est encore en vénération pour le zèle qu'il mit dans ses missions.

Il est mort à Arlon, le 8 avril 1749, usé de travaux et de fatigues.

Le Père Wiltz a, dit-on, publié trente-six ouvrages rédigés la plupart en allemand, mais dont plusieurs ont été traduits en français. Il ne s'est occupé que de sujets ascétiques qu'il a traités d'une manière solide et instructive; on y trouve beaucoup d'onction. Les plus connues de ses œuvres sont : 1°. Catéchisme à l'usage des soldats. — 2°. Courte et solide instruction pour former la jeunesse à recevoir avec fruit les sacrements de pénitence et d'Eucharistie; Luxembourg, 1751; in-18; 48 pages. — 3°. Aurifodina spiritualis. — 4°. Vie de St. François-Régis. — 5°. Petit Catéchisme. — 6°. Histoire de la chapelle de Notre-Dame de Consolation, à Luxembourg. — 7°. Avis pour gagner l'indulgence du jubilé. — 8°. Résumé succinct des articles de foi, à l'usage de la première jeunesse; in-24, 1796; 12 pages. — 9°. Maria, Mutter Jesu, Trösterin der Betrübten, Patronin des Herzogthums Lutzemburg und der Grafschaft Chin, in ihrer nächst Lutzemburg gelegenen Capell wunderthätige Noth-Helferin

allen Betruebten und Noth-Loidenden zum Trost vorgestellt; vol. in-8°; Lutzemburg, 1736. — 10°. Der H. Aloysius der Engel der Gesellschaft Jesu von Ihro Pæbstlicher Heiligkeit Benedicto XIII. 1. zum Vorbild der Unschuld und englischen Reinigkeit. 2. Zum Schutz Patron der Jugend beydes Geschlechts vorgestellt mit vollkommenem Ablasz an seinem Festtag den 21 Junii. Mit auch vollkommenem Ablasz an sechs Sonntag jedesmal verliehen von Clemente XII. wie dieser Heilige zu verehren und den Ablasz zu erlangen wird kuertzlich vorgestellt von R. P. Petro Wiltz, der Soc. Jesu. Gedruckt zu Luetzemburg, bey J. B. Ferry hinterlassenen Erben, im Jahr 1743. Cum approbatione Superiorum; vol. in-12; 104 pages.

L'évêque de Hontheim le dit : « Poeta et orator laudatus, qui multifariarum virtutum laude successit Philippo Scouville. »

LACARNE, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 35. — DE FELLE, Dictionnaire historique; litt. W. — AB HONTHEIM, Hist. Trevir diplomat. III, 250. — BRAYBOLST, VIII, 197. — Publications de la Société archéol. de Luxbrg., VIII, 2^e part. 6. — NARON, Catalogue de la Biblioth. de Luxbrg., 148 et 717. — COURVIN, Encyclopédie moderne, XXIV, 186. — Biographie universelle, L, 610. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 39, sq.

WITTLICH, *Jean de*; v. JEAN, dit de Wittlich.

WOIZE, *Thilman, de Bousse*; v. BOUSSE, *Thilman de*.

WOLFF, *Mathias*, puiné de neuf enfants, est né à Diekirch, le 9 mars 1779. Son père, bon bourgeois qui se nommait Mathias comme lui, et sa mère, Anne-Marie Zenner, appartenaient à deux familles originaires de la même ville, lesquelles ont été fières de pouvoir compter jusqu'à dix-sept prêtres dans leur parenté.

Dès sa plus tendre enfance le jeune Wolff donna les preuves les moins équivoques d'une vocation décidée pour la vie religieuse, mais surtout pour la prédication. Il n'avait en effet que six à sept ans encore que déjà, réunissant ses camarades du même âge, il leur prêchait souvent pendant

des heures entières, monté sur quelques planches arrangées en forme de chaire : Dans ces prônes improvisés, dit-on, il se laissait ordinairement aller jusqu'à l'enthousiasme lorsqu'il cherchait à relever les défauts de ses compagnons. Il arriva même un jour que, s'abandonnant avec chaleur à son sujet, ses gesticulations le firent trébucher sur son escabeau qui fut renversé, entraînant dans sa chute le jeune orateur qui se cassa un bras.

Lorsque Mathias Wolff fut un peu plus avancé en âge, un de ses oncles paternels, Joseph Wolff, qui était pour lors curé à Derenbach au canton de Wiltz, se chargea de le préparer aux études humanitaires : c'est aussi chez cet oncle qu'il fit sa première communion. Après qu'il eut appris les principes préparatoires aux connaissances nécessaires pour entrer dans un collège, surtout les premiers éléments de la langue latine, le même parent, qui voulut être son Mécène, le conduisit à Luxembourg où il se distingua constamment par son application, ses progrès et sa conduite exemplaire, à tel point que son professeur se sentit engagé à inscrire, en signe de témoignage de sa satisfaction particulière, le distique suivant dans le livre qui lui fut donné pour prix :

Sedulitatis amans, multa probitate decorus
Quo pede cœpisti, sic bene semper eas.

Après qu'il eut terminé sa rhétorique il fut envoyé à Stavelot où, comme toujours, avide d'apprendre il prit auprès de soldats qui pour lors se trouvaient en garnison dans cette petite ville des leçons de français qui n'était à cette époque pas enseigné dans l'établissement qu'il avait fréquenté. Il fut ensuite et pendant plusieurs années chargé de diriger l'éducation des trois fils du comte de Montigny, alors régisseur des domaines de la maison d'Orange. Après avoir quitté cette famille il se rendit à Cologne pour faire sa philosophie et sa théologie. Pendant qu'il suivait ces leçons à l'université il fut admis en qualité de précepteur ou de répétiteur dans la mai-

son d'un sieur Gaspard Engels qui était connu pour son attachement au catholicisme. Cette place, dit son biographe, outre qu'elle l'éloignait des dangers auxquels la vie d'étudiant semble particulièrement exposer les jeunes gens, eut encore l'avantage, par les émoluments qu'elle lui fournissait, de diminuer le chiffre des dépenses que ses études universitaires devaient occasionner à ses parents.

Il y suivit la philosophie du Père Knipschild, ex-jésuite qui le prit bientôt en amitié et avec lequel il conféra pendant longtemps sur la question de savoir comment il pourrait lui-même être admis dans l'ordre d'Ignace de Loyola. Le professeur devait lui aider dans ce projet et le faire agréer en Russie; les circonstances défavorables dans lesquelles on se trouvait alors, de même que le désir que Wolff nourrissait pour subir l'examen de Bachelier en Théologie avant d'entrer dans cet ordre, s'opposèrent alors à la réalisation de son projet. Et, chose étonnante, les événements vinrent même plus tard empêcher l'exécution de son dessein de prendre le Baccalauréat: toutefois il avait entretemps étudié sa théologie avec tout le zèle et tout le succès désirables, témoin l'attestation de ses professeurs: «*Si ad finem anni studia producere licuisset, inter duos primos palmam fuisset reporturus.*»

Il obtint le sous-diaconat ainsi que le diaconat dans le diocèse de Liège. Et, après avoir reçu la dispense d'âge nécessaire il fut sacré prêtre, le 25 avril 1802, à l'âge de 23 ans, et revint aussitôt chez son oncle auquel il était redevable de beaucoup de bienfaits et qui venait seulement de reprendre ses fonctions pastorales après les persécutions qu'il avait subies pendant le régime de la terreur à cause de son refus de prêter le serment révolutionnaire.

L'abbé Mathias Wolff célébra dans l'église de Derenbach ses prémices auxquelles assistèrent jusqu'à vingt-deux prêtres qui tous n'avaient que depuis peu

été rendus à la tranquillité après le concordat du 15 juillet 1801.

Peu de temps après le jeune prêtre fut nommé vicaire à Useldange où dès les premiers jours de son arrivée il commença à consacrer ses heures de loisir à enseigner les principes à des jeunes gens qu'il prenait en pension chez lui. Il ne resta à Useldange qu'un an au bout duquel il fut envoyé à Diekirch, toujours en qualité de vicaire, afin d'aider le doyen de Maringer dans l'accomplissement de ses fonctions pastorales: cet ecclésiastique, qui était constamment malade depuis son retour de l'île de Ré où il avait été transporté par les sans-culottes pour refus de prêter le serment républicain, se trouvait dans l'impossibilité de vaquer à ses nombreux devoirs, de sorte qu'il fallut bien lui adjoindre un prêtre actif et zélé; et cet auxiliaire avait été parfaitement trouvé dans la personne de Mathias Wolff.

Cependant, malgré les occupations incessantes que lui donnait l'administration d'une paroisse très étendue et très considérable, l'abbé Wolff sut encore trouver assez de temps de reste pour continuer ses leçons à ses élèves; il en avait en effet amené quelques-uns d'Useldange, entr'autres le professeur Clomes (v. son art.); et quelques jeunes gens de Diekirch de même que des environs s'étaient adjoints aux premiers, de manière que le nombre des étudiants qu'il forma successivement s'est élevé jusqu'à quarante, dont dix-sept, dit-on, devinrent prêtres.

D'un autre côté, par ses procédés Mathias Wolff avait le tact de se faire estimer de tous: il fut en effet toujours ponctuel à remplir exactement ses devoirs, il était charitable et vertueux, il prêchait avec éloquence et onction, écrivant toujours ses discours parce que jamais il n'a voulu se reposer sur son talent d'improvisation lorsqu'il devait parler la parole divine. Toutes ces qualités si nécessaires au ministre des autels Wolff les possé-

duit à un éminent degré. Aussi était-il parvenu à se faire tellement aimer des habitants de Diekirch qu'après une maladie un peu sérieuse qu'il venait de faire, le public ayant appris un jour qu'il devait recommencer à dire la messe, se rendit en procession devant son domicile pour le conduire à l'église, croix et bannière en tête; ovation bien touchante qui donnait un démenti formel au proverbe qui dit que personne n'est prophète chez soi.

C'est ainsi que ce véritable prêtre vécut jusqu'en 1807 où pendant une visitation ecclésiastique pour distribuer le sacrement de la confirmation l'évêque de Metz, monseigneur Jauffret vint à Diekirch et apprit à le connaître plus particulièrement. Il l'apprécia, le prit en affection et le nomma professeur dans son grand séminaire. L'abbé Wolff quitta en conséquence Diekirch pour se rendre à Metz, accompagné de plusieurs de ses élèves qu'il avait su pousser assez avant pour les faire admettre aux leçons de théologie.

Cependant il n'occupa sa chaire professorale que pendant un an, au bout duquel, on ne sait pas pour quel motif il demanda à quitter Metz. L'évêque qui l'estimait infiniment, tenta de le conserver auprès de sa personne et offrit même de le faire son vicaire-général. Mais il refusa cette dignité, de même que le doyenné de Bastogne, pour accepter la paroisse de Dudelange, village qui ne se relevait qu'à peine après les désastres que les armées françaises lui avaient fait subir à l'époque de leur invasion dans le Luxembourg.

A Dudelange comme à Diekirch il fut un véritable modèle d'activité, de zèle pour le culte, de désintéressement, d'abnégation, de charité, de toutes les vertus chrétiennes en un mot; c'est assez dire qu'il parvint bientôt à se faire estimer et aimer par tous comme un véritable père. A Dudelange aussi il trouva assez de temps de reste après ses devoirs pasto-

raux accomplis, pour pouvoir donner des cours de latin, etc., à des étudiants qu'il prenait en pension chez lui; et l'on devait naturellement croire que le plus grand de ses désirs aurait été d'y finir ses jours au milieu du troupeau qu'il aimait de l'amour le plus chrétien. Mais une autre vocation l'appela dans une direction différente. Nous avons vu plus haut que déjà pendant son séjour à l'université de Cologne il avait eu dessein d'entrer dans l'ordre des Jésuites, dessein dont la réalisation pour avoir été contrariée pendant une vingtaine d'années n'en devint que plus ardent après que Pie VII eut donné la bulle du 7 août 1814, par laquelle cette société est rétablie dans son ancienne splendeur comme dans ses prérogatives primitives: En effet, dès le 13 février 1815 il avait quitté Dudelange et était entré au noviciat de Rumbeke, d'où cependant le retour de Napoléon I^{er} de l'île d'Elbe le fit sortir pour retourner à sa cure qui n'était pas encore occupée. Après l'abdication de l'Empereur à la suite de la bataille de Waterloo, Mathias Wolff abandonna de nouveau Dudelange pour aller, à l'âge de trente-sept ans continuer son temps d'épreuve à Dusselbergen près de Gand, où le premier entre les luxembourgeois il prit l'habit de la compagnie de Jésus depuis la restauration de cet ordre.

La bonne réputation que le curé Wolff avait su s'acquérir dans la conduite pastorale n'avait pas pu rester ignorée des chefs de l'Ordre dans lequel il venait d'entrer; aussi dès le 15 juin 1816, aussitôt après qu'il eut fini son noviciat, lui confia-t-on la direction de la paroisse de Culembourg dans la province de Gueldre, où le Père Pierre de Hasque lui fut adjoint. A Culembourg comme à Useldange, comme à Diekirch et à Dudelange, le Père Wolff sut bientôt se faire admirer et estimer de tous par son zèle et ses vertus; et il gagna même tellement la confiance de ses paroissiens qu'il n'eut pas de peine à amasser une somme de soixante-dix

mille francs en dons gratuits pour la construction d'une église neuve dans cette ville. Il y édifia de la même manière le superbe bâtiment qui renferme aujourd'hui le séminaire archiépiscopal et qui coûta au-delà de deux cent mille florins des Pays-Bas.

D'un autre côté, le Père Wolff avait, déjà dès les premières années de son séjour à Culembourg remarqué avec douleur combien l'éducation des personnes du sexe catholiques laissait généralement à désirer dans la Néerlande. Il voulut porter remède à ce mal en fondant, vers l'année 1822, une Congrégation de Dames qui se vouèrent à l'instruction des jeunes personnes catholiques. Dans cette intention il prit conseil auprès de ses Supérieurs, puis se mit à rédiger des Constitutions prises partie dans la règle des Jésuites, partie dans celle de la Congrégation du Sacré-Cœur et dans d'autres ordres analogues. Son travail achevé, il l'adressa au général de la Compagnie de Jésus et le soumit en même temps à MM. Cramer, van Banning et van Roy, qui l'approuvèrent. Cependant la rédaction et l'approbation de ces constitutions ne suffisaient pas pour arriver au but que le P. Wolff s'était proposé d'atteindre; il fallait encore chercher les moyens matériels nécessaires pour mettre l'entreprise à exécution; et il les trouva dans l'empressement que ses amis et ses adhérents mirent à lui ouvrir leurs bourses. Lorsqu'il eut de cette manière réuni les sommes nécessaires, il choisit sept personnes, chez lesquelles il avait cru reconnaître une véritable vocation religieuse et les envoya dans un couvent à Namur, afin d'y acquérir les connaissances nécessaires. Après qu'elles eurent passé le temps de leur noviciat et terminé leurs études, elles revinrent et subirent avec succès l'examen requis; mais elles n'obtinent l'autorisation d'enseigner que lorsque le Roi Guillaume I^{er} des Pays-Bas la leur eut accordée directement par un ordre de cabinet. Aussitôt après ces re-

ligieuses acquirent à Amersfort une maison spacieuse dans laquelle elles admirent des pensionnaires dont le nombre fut bientôt assez grand pour pourvoir à l'entretien de l'établissement. Le pieux fondateur avait d'abord eu l'intention de partager son institution en deux sections, dont l'une était destinée à l'éducation des demoiselles de famille, tandis que dans l'autre on s'occupait à élever et à instruire les filles de la bourgeoisie moins fortunées; et encore ce projet lui réussit, de manière que le pensionnat pour les familles riches resta à Amersfort, tandis qu'un autre fut établi dans les environs de Bois-le-duc. Depuis cette époque ces deux espèces d'institution se sont très répandues dans la Néerlande. La maison-mère d'Amersfort ainsi que ses succursales portent le titre de sœurs de Notre-Dame, tandis que celle des Anges près de Bois-le-duc se nomme sœurs de Jésus, Marie, Joseph. Pendant les dernières années quelques sœurs d'Amersfort ont même établi dans le diocèse de Munster, en Prusse, une maison de leur ordre, indépendante de la maison-mère; elles se disent sœurs de Notre-Dame comme les premières. En 1852 il existait dix pensionnats de cet ordre dans les Pays-Bas et en Prusse.

Le Père Wolff, qui par sa dévotion exemplaire, ses qualités privées et ses vertus chrétiennes s'était acquis la plus entière confiance de ses chefs d'ordre, fut désigné le 9 juillet 1824, ainsi huit ans seulement après qu'il eut accompli son noviciat, supérieur de toutes les maisons de Jésuites dans les Pays-Bas; et il remplit cette dignité avec la prudence et la fermeté nécessaires jusqu'au 5 mai 1835. Le 20 janvier 1820 il avait prononcé ses quatre vœux solennels.

Le 5 septembre 1834 il fut transféré de Culembourg où il avait été nommé curé en 1816, à la cure de Nimègue. Il y déploya le même zèle et parvint dans ce nouveau poste à gagner la même estime générale comme la même confiance. Il

bâtit également dans cette ville une superbe église au moyen des dons gratuits que ses paroissiens s'empressèrent de lui verser dans ce dessein.

Non content de passer sa vie à catéchiser la jeunesse, à prêcher pour ses paroissiens, à construire des églises et à fonder un ordre religieux utile surtout sous le rapport civique, le P. Wolff voulut aussi bien mériter du clergé : dans cette intention il institua des retraites pour les prêtres et il y prêcha avec dévouement comme avec conviction. C'est ainsi qu'il tint en 1837 des exercices spirituels chez les capucins de Velp dans le Brabant septentrional, et qu'il les réitéra en 1838, en 1839 et en 1840. En 1838, 39, 40 et 41 il organisa à Uden, dans la même province, une retraite cléricale, en partie pour les prêtres et en partie pour les séminaristes. Enfin il en fit une autre en 1842 à Gæsdonck dans le diocèse de Munster, et en 1843 une à Oldenzahl dans l'Ower-Yssel et à Haren près de Bois-le-duc. Il prêcha également plusieurs missions pour le peuple et dirigea presque toujours les exercices spirituels dans les pensionnats qu'il avait fondés.

Son activité pour stimuler l'esprit religieux chez les catholiques des Pays-Bas produisit tous les fruits qu'on pouvait en attendre, parce qu'en réalité elle n'était que le résultat d'une conviction profondément sentie et exprimée avec un courage digne des premiers siècles de l'Eglise. Et il lui fallut bien tout ce courage au milieu d'une population protestante qui, tout en exigeant pour soi-même toutes les libertés dans son culte, ne veut point consentir aux autres l'exercice public des cérémonies prescrites par leur conviction religieuse. Aussi eut-il des luttes terribles à soutenir, ce missionnaire infatigable qui se vit même plus d'une fois exposé à se voir assassiner par ces hommes égoïstement passionnés : on rapporte en effet qu'à Culembourg il soutint un jour un coup de feu qui cependant ne l'atteignit pas ; quelque temps après, dans un pré-

tendu repas d'amitié, du poison se trouva mêlé à son vin, etc. Il faut nécessairement conclure de toutes ces circonstances que le Père Wolff avait acquis dans l'esprit des Hollandais dissidents une haute importance sous le rapport de son antagonisme contre la réformation ! Mais les moyens qu'on employa pour le faire taire étaient-ils bien choisis ? nous nous croyons autorisé à le nier formellement ; car des attentats de cette nature ne peuvent être justifiés sous aucun point de vue.

Lorsqu'en 1837 l'archevêque de Cologne fut relégué dans la forteresse de Minden pour n'avoir pas consenti à approuver le principe des mariages mixtes que le gouvernement prussien prétendait imposer au clergé catholique, le P. Wolff, avec son entraînant éloquence sut tellement remuer les cœurs des catholiques Néerlandais qu'ils le députèrent en juillet 1841 auprès du prélat prisonnier et le chargèrent de lui remettre un Christ de grand prix comme souvenir de leur admiration pour sa résolution de ne pas dévier de la doctrine de l'Eglise.

En 1846 le P. Wolff retourna à Culembourg en qualité de Supérieur ; mais dès le 24 mai 1849 il se vit forcé de résigner cette dignité parce que ses forces diminuaient sensiblement. Cette circonstance ne le fit cependant pas, malgré ses infirmités et son grand âge, relâcher de ses travaux apostoliques, à catéchiser la jeunesse pour la préparer à la première communion, à entendre les confessions et à se livrer à la prédication.

Le 25 avril 1852 il eut le bonheur de célébrer son jubilé de cinquante ans de prêtrise. Il est mort à Culembourg, le 31 octobre 1857, à l'âge de 78 ans et près de sept mois.

Le P. Wolff n'a, que nous sachions, laissé aucune œuvre imprimée. La Bibliothèque du Progymnase de Diekirch possède de lui en manuscrit des sermons pour tous les dimanches de l'année ecclésiastique : ils sont rédigés en latin, parce qu'à l'époque où il a fait ses études cette

langue était toujours employée comme véhicule dans l'enseignement ; rien d'étonnant dès lors qu'elle lui fût la plus familière pour lui servir dans ses rédactions.

C.-P. CLASSEN, *Biographie du R. P. Mathias Wolff*, dans : *Programme du Progymnase de Diekirch, 1858*, p. 1 à 14.

WULFILAÏCUS, *St.* ; v. WALFROY, *St.*

WURTH, *Jean-Théodore*, fils de Jean-Baptiste-Charles Würth, Docteur en médecine, Président de la Commission médicale du Grand-Duché de Luxembourg, et de Marie-Madelaine vander Noot, est né à Luxembourg, le 20 février 1802. Dès son plus jeune âge Würth montra les plus heureuses dispositions pour l'étude et disputa toujours à l'Athénée de sa ville natale les premières places à ses condisciples.

En 1817 il alla à l'université de Liège qui venait d'être créée, et y suivit les cours des sciences naturelles et de médecine. En 1821—22 la faculté des sciences physiques et naturelles avait mis au concours la question suivante : « Cum notum « sit multa petrefacta in nostris regionibus « reperta ad animalium species pertinere, « quæ aut ipsæ aut quarum affines in cali- « dis tantum terræ partibus vivunt, quæ- « ritur : quænam hypothesis probabilior sit, « utrum ea : has species magne olim diluvio « ex aliis regionibus ad nostras appulsas ; « an hæc : harum terrarum olim incolas « climatis conversione perditas esse ? » — Le mémoire qu'il envoya obtint la médaille d'or.

Le 5 août 1823, après avoir soutenu avec une rare distinction ses examens académiques et défendu une thèse très bien écrite : *De observatione in medicina*, il obtint le grade de Docteur en médecine ; et le 6 et le 9 du même mois il prit successivement ceux de Docteur en chirurgie et de Docteur dans l'art des accouchements. Ne se contentant pas des connaissances qu'il avait acquises aux savantes leçons des célèbres Ansiaux père, Comhaire et Sauveur père, il voulut encore entendre les professeurs de Paris afin de se per-

fectionner autant que possible dans le difficile art de guérir avant d'en entreprendre la pratique : et Dupuytren lui rendit un jour le témoignage « d'être un excellent « opérateur. »

De retour de Paris, J.-Th. Würth se fixa à Luxembourg où il s'acquit bientôt une réputation étendue et une immense clientèle : on ne le consultait pas seulement à Luxembourg et dans le Grand-Duché ; ses talents et son savoir le firent souvent appeler dans les Pays voisins. Il avait en outre le don si précieux d'inspirer la confiance la plus entière à ses malades.

Après la mort de son père, en 1826, il le remplaça comme membre de la Commission médicale dont il fut nommé secrétaire : ces fonctions il les a remplies tant qu'il a vécu. Entièrement dévoué à ses malades, principalement parmi les pauvres, son zèle éclata surtout lorsque l'épidémie cholérique vint ravager la ville de Luxembourg, en 1832. Le *Mémorial administratif du Grand-Duché, année 1833*, contient l'exposé statistique des ravages de cette maladie, telle qu'elle a régné dans la capitale : Würth rédigea ce travail important qui a été reproduit dans d'autres recueils de l'époque ; et feu S. M. Guillaume II, roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, voulant reconnaître publiquement ses services dans cette circonstance comme dans beaucoup d'autres, lui décerna son ordre luxembourgeois de la Couronne de chêne, par arrêté du 3 avril 1843, réparant ainsi un oubli, peut-être une ingratitude d'une autre époque.

Jean-Théodore Würth n'était pas seulement un médecin et un chirurgien très habile, il avait aussi des connaissances très étendues en physique, en chimie, en minéralogie, en géologie, en botanique, etc. Au courant de ces sciences, il suivait leurs progrès avec une ardeur incessante. Membre de plusieurs sociétés savantes, il devint un des fondateurs de celle des sciences naturelles de sa ville natale, et il en aurait été unanimement acclamé Pré-

sident si on n'avait pas eu à craindre ses nombreuses absences forcées comme médecin-praticien.

Le savant Docteur était aussi un des hommes les plus recherchés dans la société, à cause de son aménité, de sa bonté et de sa douceur. Aussi, la considération générale dont il jouissait le fit-elle choisir en 1848, comme membre des Etats du Pays lorsque ceux-ci furent chargés de la révision de la Constitution d'Etats, octroyée en 1841; et les procès-verbaux de la session extraordinaire, dite la Constituante, sont là pour montrer qu'il était un des députés qui comprenaient le mieux *les véritables besoins du Pays*. Il fit également partie de la députation qui s'est rendue à La Haye au mois de juillet de la même

année, pour recevoir le serment du Roi à la Constitution nouvelle.

J.-Th. Wurth est mort célibataire, le 11 mai 1852, âgé à peine de 50 ans. Il fut unanimement pleuré, parce que réellement il avait été l'ornement et la gloire de son pays. Il eût pu choisir un plus grand théâtre pour établir sa réputation; mais sa modestie et son amour pour la patrie lui ont fait préférer de rester au sein de ses amis.

WURTH PAQUET, Notice biographique sur J.-Th. Würth; dans: *Annales de la Société des sciences naturelles du Grand-Duché de Luxembourg*, I. 1855, 131, sqq. — *Souvenirs contemporains*. — *Annuaire de l'université de Liège*, 1850, 24 et 52. — *Mémorial administratif du Grand Duché de Luxembourg*, 1855. — *Procès-verbaux de la Session extraordinaire des Etats du Grand-Duché de Luxembourg*, 1848.

X.

Y.

YOLANDE, comtesse de Vianden; v. VIANDEN, *Yolande, comtesse de*.

YVOIS, François d'; v. FRANÇOIS, *dit d'Yvois*.

YVOIS, Gilles d'; v. GILLES, *dit d'Yvois*.

YVOIS, Hubert d'; v. HUBERT, *dit d'Yvois*.

Z.

ZARASIN, Pierre-Dominique; v. SARAZIN, *Pierre-Dominique*.

ZORN, Marie de, florissait pendant la seconde moitié du dix-septième siècle.

Nous n'avons que des données fort incomplètes et très incertaines sur la famille de cette personne aussi pieuse que généreuse, à laquelle quelques-uns déniaient sa qualité nobiliaire, tandis que nous avons

encore connu à Luxembourg une dame de Zorn généralement reconnue comme appartenant à l'ordre équestre. Quoiqu'il en soit, le peu de renseignements qui nous ont été conservés sur Marie de Zorn nous ont appris qu'elle était fille unique de Jean Zorn ou de Zorn, avocat au conseil provincial, et de Louise de Marche. Il résulte d'un autre côté d'un fragment de la généalogie des de Crautheim, que nous devons à l'obligeance de feu le marquis de Villers de Burgesche, que Hubert Zorn ou de Zorn, 1^{er} mari de Marguerite de Crautheim était Badischer Amtman à Castellaun. Il laissa Jean-Richard de Zorn, mort en 1671, époux d'Apolline de Linden, et N. de Zorn, marié à N. Schoman de Mering. Jean-Richard de Zorn cit-rappelé eut à son tour un fils, marié à une dame de Rœmer, de Vianden, toutes alliances nobiliaires. Les quartiers des de Coelen, vers la même époque, ont également enregistré un Mathias de Zorn qui eut un fils, Adam de Zorn, échevin de Lennig, et Marie de Zorn, femme d'Arnoul Hollinger. Cet Adam de Zorn laissa de Marguerite Strengé son épouse neuf filles, parmi lesquelles Madelaine qui alla habiter Ehnen.

Marie de Zorn, à laquelle le présent article est consacré, n'avait pas contracté d'alliance matrimoniale; ce fait est prouvé par la qualification de domicella qui lui est donnée dans l'acte de son décès qui se trouve aux archives de l'hospice de Luxembourg.

Touchée des souffrances des nombreux malades et blessés qui affluaient si souvent dans la ville de Luxembourg, place de guerre sans cesse exposée aux attaques de l'ennemi, et voulant leur procurer à tous, bourgeois et militaires, des soulagements efficaces, elle conçut le projet d'y ériger une maison de religieuses hospitalières: elle destina à cette fondation sa maison d'habitation située près de l'église des Dominicains, aujourd'hui paroisse de St.

Michel, un jardin hors de la porte du château, deux fermes rapportant par an dix à douze muids de grains ainsi que les meubles et ustensiles nécessaires au ménage, finalement quelque bétail.

L'autorisation nécessaire lui fut accordée par Patentes datées de Bruxelles, au mois d'août 1667, sous la condition que, à moins d'une permission spéciale du Conseil provincial, il ne pourrait jamais y avoir plus de six religieuses, et que la dotation serait augmentée d'une rente annuelle, de cent florins de Brabant. Il était dit de plus que « la suppliante auparavant de « pouvoir jouyr du fruit de ces d^{es} pré- « sentes, sera tenue de les faire présenter « tant aux dits de noz finances qu'à ceux « de notre chambre des comptes en Bra- « bant, pour y estre respectivement enre- « gistrées, vérifiées et enterinées à la « conservation de noz droitz, hauteurs et « autoritez. »

Marie de Zorn, après avoir fait remplir les différentes formalités de l'enregistrement de ces lettres-patentes, démarches qui ne furent terminées qu'en février 1671, fit immédiatement venir d'Aix-la-Chapelle deux sœurs hospitalières de Ste. Elisabeth, tiers-ordre de St. François, et les mit en possession des biens qu'elle leur avait légués.

Vers la même époque on était occupé à des constructions devenues nécessaires pour mieux approprier à sa destination l'hospice de St. Jean, au Grund, fondé en 1309 par l'empereur Henri VII, comte de Luxembourg et son épouse l'impératrice Marguerite, née duchesse de Brabant.

Voyant peu de temps après l'arrivée de ses religieuses que le service intérieur de l'hospice laissait infiniment à désirer, parce que, dirigé par des mains inhabiles ce service ne répondait pas à ce que les bienfaiteurs de l'établissement devaient en attendre, Marie de Zorn ne tarda pas à se persuader que ses religieuses y seraient mieux placées que des serviteurs

mercenaires. Elle offrit en conséquence d'y annexer sa fondation. Cette offre généreuse fut accueillie avec empressement par les proviseurs et, aux leurs représentations, l'union fut agréée par Patentes du 6 juillet 1672, sous la condition que les sœurs hospitalières continueraient, quand elles en seraient requises, à donner leurs soins aux malades en ville, « parmi « un salaire modéré et raisonnable. » Elles furent solennellement installées dans l'hospice, le 25 du même mois de juillet 1672, et ont continué à le diriger comme à en faire le service intérieur jusqu'à nos jours.

Non contente de ces bienfaits envers l'hospice de Luxembourg, Marie de Zorn voulut à tout jamais lui assurer des ressources et fournir aux religieuses les moyens de recevoir un plus grand nombre de sœurs. Dans cette intention elle leur légua la majeure partie de sa fortune, par testament olographe daté du 22 août, toujours de la même année 1672, à la condition toutefois qu'elles n'entreraient en jouissance de ce legs considérable qu'après la mort de la testatrice. Cette donation, la plus importante qui ait jamais été faite à l'établissement, comprenait : la part de la bienfaitrice dans la dime de Clémency, le droit de terrage et un demi-moulin (*sic*) ; la prairie dite Weyerwies ainsi que ses biens d'engagère au même Clémency ; les rendages des prairies au dit Clémency, à Linger et à Pétange ; la cense de Lottert près d'Arlon avec sa part dans les dimes grosse et menue de Hachy, Fouches et Sanem ; toutes ses prairies et terres sur le finage d'Arlon ; son vignoble à Guentrange et ses cens de vin ; quatre mille dallers placés à intérêts et autres obligations ; son mobilier et ce qui est réputé meuble, excepté sa garde-robe, son linge de corps et deux peintures (qui étaient vraisemblablement de prix).

Dans le même acte elle ratifia sa donation précédente, faite en 1667.

La valeur des legs testamentaires est évaluée par la testatrice elle-même lors-

qu'elle dit que ses parents pourront, s'ils le jugent à propos, racheter le tout moyennant versant à l'hospice une somme de sept à huit mille dallers qui dans ce cas devront immédiatement être placés à intérêts.

Marie de Zorn est décédée le 6 novembre 1691, et fut inhumée, suivant ses désirs, dans la tombe de sa famille à l'église des Dominicains.

Une table en marbre noir, placée au-dessus d'une porte murée de l'ancien bâtiment de l'hospice, occupé aujourd'hui par le dépôt de mendicité, portait en lettres d'or une inscription rappelant la fondation du dit hospice et les bienfaits de Marie de Zorn. Nous copions ici cette inscription qui toutefois consacre deux erreurs de date que nous redresserons également :

HOSPICE CIVIL DE St. JEAN
FONDÉ LE 25 OCTOBRE (*lisez août*) 1309
[PAR HENRI
VII, COMTE DE LUXEMBOURG, ROI DES
ROMAINS, ET SA FEMME L'IMPÉRATRICE
MARGUERITE ; DESSERVI PAR LES RELI-
GIEUSES
HOSPITALIÈRES DE Ste. ELISABETH
INSTITUÉES PAR MARIE DE ZORN DANS
LE SEIZIÈME (*lisez 17^e*) SIÈCLE.

L'acte de décès de Marie de Zorn, de même que la signature de son testament, ne portent que Zorn, omettant la particule nobiliaire. Cette circonstance s'explique facilement : bien des nobles d'ancienne origine négligent l'addition de cette particule pour leur signature ; et le rédacteur de la constatation du décès, tout en écrivant Zorn tout court en suivant la mode du langage luxembourgeois qui néglige généralement le *de* préfix, n'a cependant pas manqué de qualifier cette généreuse personne : *nobilis et religiosa domicella*. Si d'un autre côté nous voulions rapporter une autre preuve, péremptoire sans doute de la qualité nobiliaire de Marie Zorn ou de Zorn, nous la trouverions dans la personne de Maximilien-Auguste de Zorn

de Bloosheim, qui est mentionné dans l'histoire de l'ordre de Marie-Thérèse (I, 72; et II, 728) et qui, bien que né à Strasbourg, appartenait à la même famille.

Notes d'étude. — SCHAECK, Notice historique sur l'hospice civil de Luxembourg; dans: Programme de l'Athénée, 1880. — Enregistrements du Conseil. — Archives de l'hospice et de la ville. — Archives de WUZLERS, de Bargesche.



ADDITIONS ET RECTIFICATIONS.



Nous croyons devoir ajouter ici les noms pour lesquels les renseignements nécessaires ne nous sont parvenus qu'après l'impression des articles qui dans l'ordre alphabétique auraient dû les suivre, de même que quelques rectifications que nous avons découvertes pour des articles déjà imprimés. Cette série, qui est assez longue, n'aurait pu être omise dans notre ouvrage sans y laisser subsister des lacunes regrettables; nous serions heureux d'ailleurs, si avec cette ajoute nous étions parvenu à rendre absolument complète la Galerie des luxembourgeois distingués: La table générale qui suivra l'Appendice portera du reste ces personnages dans leur ordre alphabétique comme s'ils n'avaient pas été oubliés d'abord faute de notions suffisantes.

D^r NEÏEN.

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS.

BAILLET, Charles-Antoine-Maximilien, Comte de Baillet-La Tour.—A intercaler sous leurs dates respectives les faits suivants, T. I, p. 42 à 44.

1790. Il battit les insurgés brabançons, les 18 et 23 mai; repoussa heureusement pendant quatre mois et dans plus de trente escarmouches leurs attaques; sut maintenir ses positions en pays ennemi près de Namur et brisa enfin leurs forces physiques et morales par sa victoire près de Florenne où ils comptaient une armée de plus de cinquante mille hommes. Il força ensuite l'évacuation du Limbourg; chassa l'ennemi de Mons; s'avança sur la Flandre; occupa Gand, Bruges et Ostende où il s'empara de toutes les munitions et opprima entièrement la révolte.

Ces services furent suivis de près de la

récompense qu'ils méritaient: De Baillet-La Tour fut nommé Commandant de la province de Flandre et l'empereur Léopold II lui décerna le 19 décembre la décoration de l'ordre de Marie-Thérèse.

1792. Pendant la guerre contre la révolution française le comte de La Tour commandait l'aile droite de l'armée autrichienne. Il défendit les Flandres, conquit les villes françaises de Lannoy, Orchies et St. Amand. Il enleva les magasins de Dumouriez après l'avoir tenu en échec pendant trois mois et chassé de Mortagne ainsi que de Château-l'Abbaye. Lorsqu'après la perte de la bataille de Jemmapes il reçut l'ordre d'évacuer les Flandres il conduisit la retraite avec tant de prudence qu'il ne perdit aucune munition, aucun hôpital, ni aucun canon.

1793. Pendant la campagne de 1793 le comte de La Tour battit le général Lamartinière près de Ruremonde et s'empara de cette ville ainsi que du magasin central des Français. Il prit ensuite le commandement du corps d'armée de Liège, chassa les Français de Huy, coupa près de Namur toute communication avec Dumouriez et força le 26 mars cette ville à se rendre; poussa dans le Hainaut français, bloqua Maubeuge et couvrit en même temps les troupes du siège de Valenciennes.

1794. Le comte de La Tour prit d'assaut, sous les yeux de l'Empereur, le camp fortifié devant Landrecies et s'empara de la forteresse de ce nom après dix jours d'attaque: 78 pièces de canon et une garnison de 7000 hommes furent le prix de cette victoire.

Aussitôt après il retourna à Maubeuge et se rendit ensuite auprès du Feldzeugmeister comte de Kaunitz à Rouvroy; battit avec ce dernier les Français près d'Erque-lines, débloqua Charleroi sous le commandement du prince héréditaire d'Orange; et finalement lorsque les Français s'avancèrent de nouveau pour faire le siège de cette place il les refoula une seconde fois malgré toutes les difficultés que la réussite de cette entreprise pût présenter. Il parvint même à repousser une troisième attaque de ce genre. Mais à la retraite des trois colonnes de l'armée principale d'Autriche il fut obligé de rétrograder également, malgré qu'il fût en mesure de soutenir la conquête qu'il venait de faire au prix de tant de sang. Cependant il sut si bien conduire l'arrière-garde sous le feu ennemi le plus violent, qu'il ne perdit pas un seul homme et pas un seul canon. Comme récompense de cette bravoure exemplaire l'empereur le nomma commandeur de l'ordre de Marie-Thérèse, le 7 juillet de la même année.

Ses exploits ultérieurs pendant cette campagne se réduisirent à couvrir avec son génie déjà connu les retraites jugées nécessaires.

1795. Pour les faits d'armes qui mar-

quèrent cette année le comte de La Tour obtint le 11 mai 1796 la grand' croix de l'ordre de Marie-Thérèse.

A ajouter entre les deux derniers paragraphes, page 44, col. 1^{re}:

Peu de jours après son décès la Gazette de Vienne donnait dans sa partie officielle le portrait suivant de notre héros luxembourgeois: « Son caractère comme ses « vertus qui deviennent de jour en jour « plus rares, appartenaient à un siècle « meilleur. Une âme élevée au-dessus de « tout égoïsme, une fidélité incorruptible, « un attachement inébranlable à la personne « et aux intérêts de son souverain, un « sentiment du devoir des plus sévères, « une volonté tenace pour opérer le bien, « un zèle infatigable dans les affaires et « une ardente émulation pour le service, « auquel il se livrait tout entier, rendront « à jamais son souvenir cher et vénérable « à la patrie. Méconnu de plusieurs pen- « dant sa vie, admiré et pleuré de tous « après sa mort, le nom de La Tour oc- « cupera à jamais dans les Annales d'Au- « triche une des places les plus glorieuses « comme les plus distinguées. »

HATZENFELD, *Der Militär-Maria-Theresien-Orden*, I, 319, 407 et 460; II, 1734, 1737 et 1738.

BAILLET, *Christophe-Ernest de*. — Le lecteur est prié d'ajouter à la fin de cet article, T. I, page 40 de la Biographie, le passage suivant :

L'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles, renferme le monument funéraire élevé à la mémoire de cet illustre luxembourgeois. On y lit cette inscription :

D. O. M.

MONUMENTUM

ILLUSTRISSIMI DOMINI CHRISTOPHORI-
[ERNESTI

COMITIS DE BAILLET

TOPARCHÆ IN RECKINGEN, STRASSEN, MU-
[NISBACH, etc.

QUI PRIMUM LUXEMBURGI, DEIN SUPREMI
[CONCILII MECHLINI SENATOR

IBIDEM PROCURATOR GENERALIS

AC CAROLI VI IMPERATORIS PRÆSES, ET
[CONCILII STATVS ASSESSOR
TANDEM SERENISSIMA AUSTRIÆ ARCHI-DUCE
MARIA-ELISABETHA BELGIVM GUBERNANTE
SANCTIONIS CONCILII BRUXELLENSIS ARCTI
[PRÆSES FUIT.

TRANSIERUNT ET DESIERUNT HÆC OMNIA
CUM VIR ILLUSTRISSIMUS HIC VIVERE DESIIT
ANNO 1732, DIE 3 JUNII.

*Corpus ejus hoc loco depositum jam nihil est
nisi Terra, Cinis, Fumus et Umbra,
quatuor his emblematicibus in marmore in-*
[cisis expressa.

PRECARI VIATOR UT IMMORTALIS EJUS ANIMA
REQUIESCAT IN PACE.

Cette épitaphe est surmontée des armes du comte, le tout en marbre blanc. Quant aux quatre emblèmes dont il y est fait mention, le monument en est dépourvu et ils n'ont même jamais pu se trouver dans l'angle où ce marbre est relégué : il est dès lors à supposer qu'il aura été déplacé dans le temps.

On remarquera enfin que dans cette inscription on a fixé le 3 juin pour le jour du décès de Christophe-Ernest de Baillet. Nous maintenons notre assertion du texte qui indique le 2, parce que nous avons devant nous une copie de son acte de décès ; l'inhumation peut avoir eu lieu le 3.

D'après une communication que nous devons à l'obligeance de M. PR. VAN DER HAEGHEN, Bibliothécaire de Monseigneur le Duc d'Artemberg.

BARODT, Jean, dit GAUCHER, seigneur de Marchault. — Plusieurs historiens ont écrit *Gauchier de Borgonjon* et même *Gaucher de Bourgoigne*.

Tout ce que nous savons de lui c'est qu'il quitta en 1611 le Luxembourg, sa patrie, pour aller prendre du service en Italie comme capitaine. Lorsque la guerre eut éclaté en Bohême il obtint le commandement de cuirassiers impériaux et rendit des services signalés jusqu'à l'époque de l'entière pacification de ce pays (Archives de Belgique, fardes de l'audience, 1148).

CH. RAUENSCHE, La noblesse belge aux guerres d'Allemagne, 1618—1648; dans : Bulletin du bibliophile belge, 2^e série, VIII, 577.

BECK, Jean-Georges I, dit Gérard, T. I, pages 54 et 55 de la Biographie. — Toute la discussion finale de cet article, à commencer de la ligne 8 en remontant de la première colonne de la page 55, jusqu'à la fin de la colonne suivante, est à supprimer comme reposant sur une erreur évidente qui provient d'une faute de copie commise par Pierret et Bertholet : nos doutes avaient du reste déjà fait pressentir la chose. En effet, d'après des renseignements positifs et très exacts que nous devons à l'obligeance de la Direction du dépôt d'archives de Coblenze, il est constaté que *Madelaine d'Enschringen*, dont il est question dans le passage cité par Pierret et Bertholet, n'a pas été mariée à un Jean de Beck mais bien à Jean de Reck, ou mieux von der Reck, président de la Cour impériale. La famille de Reck, qui est originaire de Westphalie, subsiste encore.

BENDER, Blaise-Columban, Baron de, Feldmaréchal, Commandant-général de la Bohême, propriétaire du 41^e régiment d'infanterie autrichienne, n'appartient pas à la Biographie luxembourgeoise. Cependant si l'on a égard à la circonstance qu'il commandait la forteresse de la capitale pendant le blocus français de 1794—95 ; qu'il a laissé dans le pays un souvenir agréable qui n'est pas encore effacé chez le peuple ; enfin que la veille de la capitulation il a demandé et obtenu *le droit de bourgeoisie luxembourgeoise*, genre de naturalisation alors en usage, on sera peut-être bien aise de trouver ici la relation sommaire de ses faits et gestes.

Né en 1713 dans la ci-devant ville libre et impériale de Gengenbach qui appartient aujourd'hui au pays de Bade, il entra en 1733 comme cadet au service autrichien et fit avec le grade d'enseigne la guerre de Turquie sous le prince Eugène. Pendant cette guerre il aida à débloquer Banjaluka et fut blessé à la bataille qui fut livrée

près de cette forteresse. Pendant la guerre de succession, mais surtout à la malheureuse bataille de Molwitz il se distingua de nouveau par son courage imperturbable, jusqu'au moment où il reçut une seconde blessure grave. Cet accident ne le détourna pas de s'exposer ultérieurement aux périls. Au siège de Prague il fut atteint au col d'un coup de baïonnette; pendant les batailles de Striegau et de Trautenau il reçut des balles au travers du corps. Il lui eût été très facile après tant de blessures de s'exempter de tout service ultérieur; mais son patriotisme comme son héroïsme de soldat dans toute la force du terme le poussèrent, malgré son état valétudinaire, suite des souffrances qu'il avait endurées, à prendre une part très active aux combats nombreux qui se livraient à cette époque, surtout à ceux des Pays-Bas contre les armées françaises, où ses actions d'éclat le firent parvenir au grade de lieutenant-colonel, avec lequel il donna de nouvelles preuves de courage et de prudence pendant les batailles de Prague, au Meysberg en Silésie et près de Breslau.

En 1758 il fut nommé Colonel du régiment Colloredo infanterie N° 20, et combattit vaillamment comme toujours à la surprise de Berlin sous le général Hadik, ainsi qu'à la bataille de Torgau.

En 1769 il était général-major commandant de Philippsbourg, et en 1775 lieutenant-feldmaréchal commandant de la forteresse d'Olmütz. L'empereur Joseph II qui appréciait les services de Bender, l'éleva en 1782 à la baronnie et le nomma en 1785 feldzeugmeister, commandant de Luxembourg. En 1789 et 1790 il donna des preuves éclatantes de son zèle et de son énergie à l'occasion des troubles dans les Pays-Bas, en s'opposant vigoureusement aux entreprises des insurgés devant Luxembourg, leur occasionnant de grandes pertes et les chassant du pays. Le 2 décembre 1790 il fit son entrée solennelle à Bruxelles et était parvenu déjà dès le 15 du même mois à dompter les belges révolutionnés. En récompense pour ces bril-

lants faits d'armes l'empereur Léopold II, dès son avènement, lui conféra la grand-croix de l'Ordre de Marie-Thérèse.

Pendant les années 1791 et 1792 Bender commandait l'armée autrichienne en Brabant; et lorsque dans les guerres contre les révolutionnaires de France en 1794 les armes de ces derniers obtinrent la victoire et que la Belgique entière se trouvait subjuguée par elles, Bender défendit la forteresse de Luxembourg avec la plus grande énergie, et ne la remit aux assiégeants qu'après un blocus de huit mois et lorsqu'il se vit les vivres entièrement coupées par l'ennemi. La capitulation est datée du 5 juin 1795.

A sa sortie de Luxembourg Bender alla à Vienne où l'empereur François II, en récompense pour ses loyaux services le nomma commandant-général du royaume de Bohême.

Le feldmaréchal Baron de Bender est mort le 20 novembre 1798, à l'âge de 85 ans dont 65 passées au service militaire. Il avait successivement appartenu à quatre régiments, fait 29 campagnes, et pris part à 12 batailles rangées ainsi qu'à 9 sièges de places-fortes.

HIRTENFELD, *Der Militär-Maria-Theresien Orden*; I, 290, sq.

BENNINCK, *Jean de*. — Addition à cet article, page 57 du T. I de la Biographie.

D'après la généalogie de la maison de Straten ou van der Straten, éditée par L. V. Gæthals, p. 41, note 1, Jean de Benninck était fils de Gérard, seigneur de Ryswyk près de La Haye, résidant à Amersfort, au diocèse d'Utrecht, et de Wilhelmine Vunck d'Amerongen, fille de Guillaume Vunck d'Amerongen tué à la bataille de Ravensweeg, et d'Agnès d'Egmont, dame de Mærstrade.

Jean de Benninck ayant perdu son père et sa mère pendant les guerres de religion fut soustrait aux persécutions des protestants, n'étant encore âgé que de quatre ans, et confié aux soins du car-

dinal de Grœsbeck, son parent, prince-évêque de Liège, et à ceux du comte de Bucquoi, par son oncle maternel Jean Vunck d'Amerongen, chanoine du chapitre de Liège, membre du Conseil d'État du roi Philippe II, chevalier de l'ordre de la Toison-d'or, garde des sceaux au Conseil suprême de Flandre, près de la personne du roi à Madrid, mort et enterré à Valadolid.

D'après le même ouvrage la femme de Jean de Benninck se nommait Marie-Anne Penninck, fille unique de Henri Penninck et de Françoise Constable. Henri Penninck était en grande estime à la cour de Marie d'Angleterre, fut envoyé à Rome en qualité d'ambassadeur par son parent le cardinal Pol; mais après la mort du cardinal et de la reine Marie, il émigra en Espagne à la suite du duc de Feria ambassadeur de Philippe II à Londres. Philippe II nomma Henri Penninck gentilhomme de sa cour et lui assigna une pension sur les domaines des Pays-Bas.

Outre la fille de Jean de Benninck, qui devint l'épouse d'Eustache de Wiltheim; l'ouvrage que nous avons cité en tête de cet article mentionne encore un fils et une fille du Président du conseil provincial: *Jean-Guillaume* de Benninck, qui fut capitaine d'une compagnie allemande au régiment du prince Alexandre de Chimay, tué au siège de Bréda, et *Antoinette* de Benninck, mariée 1° à Nicolas de Boileau, seigneur de Pouhon, Bibain, Malempré et Villegiau; 2° avec N. de Manteville.

GOETHALS, *Généalogie de la maison de Straten*, 41, note.

BERNARD, *Jean-Pierre-Charles*, est né à Wiltz, le 2 juillet 1782, fils de Charles-Théodore Bernard, notaire, et de Marie-Catherine Simon. Après avoir reçu une première instruction à l'école de son endroit natal il fut envoyé à St. Hubert où il était parvenu jusqu'en poésie lorsque ayant atteint l'âge de vingt ans il se vit inscrire sur le contrôle de la milice. Con-

scrit de l'an onze (1802) il paraît que, pour échapper au service militaire français, à cause de l'antipathie que les luxembourgeois nourrissaient contre leurs conquérants, il émigra: Cependant cette opposition aux lois n'ayant pas exempté son père de l'obligation de fournir un homme à l'armée afin de ne pas encourir les peines comminées contre les parents des réfractaires, celui-ci loua un remplaçant qui a été incorporé le onze pluviôse an XII (31 janvier 1803) dans le 108° de ligne.

Arrivé à Vienne, J.-P.-C. Bernard fréquenta pendant quelques mois l'école normale, puis ouvrit lui-même une école privée de langue française. Il donna également, paraît-il, des cours de la même langue dans un pensionnat attaché à l'institut Cajatan-Jannastasio dans la capitale de l'Autriche.

Vers 1813, c'est-à-dire dès que les événements politiques lui permirent de rentrer dans sa patrie, il revint à Wiltz où il commença également à se livrer à l'enseignement primaire, d'abord comme instituteur privé dans quelques familles aisées, ensuite et quelques années plus tard en qualité de maître de l'école de la commune, après qu'en 1818 il eut obtenu un brevet du second rang.

Tout le monde sait combien était précaire à cette époque la carrière de l'instituteur, alors que l'État ne se mêlait pour ainsi dire pas de cette branche si intéressante de l'économie politique; où les parents étaient libres d'envoyer ou de ne pas envoyer leurs enfants à l'école; où les bienfaits de l'instruction étaient généralement méconnus du public et où le maître, faisant de ce respectable état une véritable entreprise particulière, n'était tenu à aucune norme, à aucune méthode. Wiltz n'avait eu, à vrai dire, et jusqu'à cette époque qu'une école faite par un vicaire qui apprenait aux enfants à lire sur de vieux actes, et le catéchisme. Dès l'arrivée de Bernard cet ancien état des choses changea de face, à cause des

connaissances du nouveau maître et de l'amour-propre qu'il mettait à faire progresser ses écoliers : il fit en effet de louables efforts pour faire sortir sa ville natale de l'ancienne ornière dans laquelle elle avait végété jusque-là, tellement qu'alors encore celui qui savait signer son nom était réputé savant. Et, on doit l'avouer à la louange de l'instituteur, il a formé un assez grand nombre de sujets qui, n'ayant fréquenté que ses leçons, sont parvenus à se créer d'honorables carrières. Mais nous ajouterons toujours que, malgré toute cette bonne volonté on était très loin encore d'avoir dans la populeuse et importante commune de Wiltz tout fait pour l'enseignement primaire qui resta facultatif jusqu'à l'organisation de l'école-modèle à Luxembourg et l'émanation des lois protectrices de l'éducation.

Après l'inspection générale des écoles du Grand-Duché par Van den Ende, en 1818—1819, et dès la naissance de la société pour la propagation de l'instruction primaire dans le pays, les mérites de Bernard et sa longue expérience dans la carrière se trouvèrent parfaitement reconnus par la remise d'un brevet de premier rang. Le Roi, de son côté, attacha en 1822 à l'école de Wiltz un traitement personnel de 200 florins pour l'instituteur en chef. Outre cette somme Bernard percevait encore les rétributions des élèves solvables ; les indigents étaient instruits gratuitement.

D'un autre côté, alors encore et jusqu'en 1844 les sexes étaient mêlés et Wiltz ne comptait que deux écoles, l'une dite supérieure, sous la conduite de Bernard, l'autre, dite inférieure, dirigée par un sous-maître. Que ne fallait-il dès lors pas de surveillance, de travail et d'efforts pour enseigner à une centaine d'enfants, et souvent plus encore, les branches absolument nécessaires ? Et cependant, nous l'avons déjà dit, Bernard a formé plusieurs bons élèves : sa méthode en effet était bonne et facile, son zèle infatigable et ses moyens pour exciter l'ému-

lation efficaces.

Le 11 mars 1842, c'est-à-dire encore avant la promulgation de la loi du 26 juillet 1843 sur l'organisation de l'instruction primaire, Bernard fut nommé par le Gouvernement inspecteur honoraire pour visiter les écoles des communes de Boulaide, Harlange, Mecher et Neunhausen ; et il s'acquitta de cette commission en honneur et conscience.

Dans son rapport annuel de 1843—44 l'inspecteur cantonal d'écoles crut devoir donner à l'instituteur Bernard une mention des plus flatteuses que nous nous voyons engagé à transcrire ici : « Enfin, « y est-il dit, je ne puis terminer ce rapport sans faire la mention honorable « suivante de M' J.-P.-Bernard, instituteur à Wiltz. Cet instituteur distingué « a donné depuis plus de trente années « et avec le plus grand succès l'éducation « et l'instruction aux enfants de la classe « aisée et de la classe indigente, et a « acquis les titres les plus nombreux et « les plus incontestables à la reconnaissance et à l'estime des parents. Ce « digne maître a formé, indépendamment « d'une foule de candidats qui se sont « voués à la carrière de l'instruction, une « masse de jeunes gens remplissant dignement différents emplois dans le Grand-Duché et en Belgique. Pendant cet « hiver encore il a consacré les jeudis à « familiariser les instituteurs du canton « avec l'excellente méthode de Dupont et « a offert de donner gratuitement un cours « de grammaire à ceux qui veulent se « rendre les jeudis à Wiltz pour y prendre « part. De pareils services et de tels sacrifices méritent d'être connus et publiquement. L'inspecteur d'écoles ne fait « donc que s'acquitter d'un devoir que « l'équité lui impose en rendant au mérite la justice que lui est due, et en « signalant à la commission d'instruction l'instituteur Bernard comme très « digne de la mention la plus honorable. »

En effet, le N° 5, 2^e année du Cour-

rier des écoles renferme en tête sept lignes d'impression qui résument le passage qui précède (9 avril 1844).

Bernard prenait également en pension chez lui des jeunes gens externes qui suivaient son école du jour et recevaient en outre le soir des leçons particulières. Pour lui d'ailleurs ce n'était pas assez de savoir lire, écrire et calculer ; il voulait également enseigner à ses élèves les plus avancés l'art déclamatoire pour leur apprendre à débiter avec intelligence et aplomb les sujets qu'ils pourraient avoir à traiter oralement. Dans ce dessein il avait fait arranger chez lui un petit théâtre sur lequel ses écoliers représentaient des pièces choisies et graduées d'après leur intelligence.

En septembre 1848, se sentant cassé autant par les fatigues de l'enseignement donné pendant près d'un demi-siècle, que par le poids des années, Bernard donna sa démission comme instituteur en chef de la commune de Wiltz ; et cette démission ne fut acceptée qu'à regret par le conseil communal.

Enfin, par arrêté du 9 juin 1849, S. M. le Roi Grand-Duc « voulant récompenser « de longs et loyaux services rendus à « l'instruction primaire, et donner en même « temps un témoignage du haut intérêt que « Nous portons à l'enseignement et aux « instituteurs primaires dans Notre Grand-« Duché de Luxembourg » nomma J.-P.-C. Bernard, ancien instituteur en chef à Wiltz, Chevalier de l'Ordre royal grand-ducal de la Couronne de Chêne.

J.-P.-C. Bernard s'est éteint à Wiltz, le 18 novembre 1849, à l'âge de 67 ans.

Bernard avait la réputation d'être un bon rédacteur, en français surtout ; et il existe un assez grand nombre de compositions écrites de sa main. C'est lui entr'autres qui avait fait le texte de la requête que pendant les événements politiques de 1848 les habitants de la commune de Wiltz avaient adressée à S. M. Guillaume II, leur bien-aimé Roi Grand-Duc : cette pièce se distingue particulièrement par son style

élégant et sa paraséologie aussi coulante que correcte.

Etat civil. — Notes communiquées. — Mémorial du Grand-Duché, 1849, 611. — Archives de la commission d'instruction. — Archives du Gouvernement. — Titres personnels. — Schulbote, 2^e année, N^o 5 ; et 6^e année, 1849, 117, sqq. — Archives communales de Wiltz.

BERNARD, Pierre, fils de Jacques Bernard et de Catherine Hintgen, propriétaires très-aisés, est né à Guirsch dans le Luxembourg belge, au canton d'Arion, le 19 janvier 1782.

Le jeune Bernard n'était âgé que de trois ans lorsque ses parents allèrent s'établir à l'entrée de la ville d'Arion, à l'endroit même où la Semoy prend sa source. Ils y bâtirent une tannerie et l'exploitèrent.

Dès son enfance Bernard manifesta les dispositions les plus décidées pour la vie religieuse. Doné d'une intelligence précoce et ayant reçu déjà vers l'âge de sept ans, comme cela se pratiquait à cette époque, le sacrement de confirmation des mains de l'évêque d'Ascalon, suffragant de Trèves, on le vit dès lors se distinguer parmi tous les enfants de son âge, à l'école par son application et ses progrès, à l'église par son assiduité et sa tendre dévotion. Son plus grand plaisir était de servir la messe et d'aider à orner les autels ; aussi remarquait-on déjà en lui un ardent désir de se consacrer un jour à Dieu dans le sacerdoce.

Malheureusement les temps n'étaient nullement favorables aux études qui mènent à l'état ecclésiastique : d'un côté la révolution française avait pénétré dans le pays et tari les sources de ces études par la suppression des couvents et la persécution du clergé ; de l'autre, les parents du jeune homme réclamaient sa coopération aux travaux de la tannerie qui les faisaient vivre ainsi que leur nombreuse famille. Peu à peu la persécution se ralentit et Pierre Bernard put recevoir quelque instruction en se rendant tous les soirs après le travail chez un ancien père carme réduit

à tenir école. Croissant, dit son biographe, en âge et en sagesse comme son divin modèle, il se montrait partout fervent chrétien, et se prononçait ouvertement en toute occasion contre le blasphème et les désordres moraux.

Un incident vint momentanément changer sa situation. Un jour le commissaire du gouvernement français résidant à Arlon demanda au père carme de lui procurer deux jeunes gens de bonne conduite et ayant une belle écriture, pour être employés comme copistes ou commis dans ses bureaux. Le choix tomba sur Bernard et sur un de ses amis; mais au bout de quelque temps ce compagnon s'étant laissé attirer par l'appât des biens ecclésiastiques, dits *biens noirs* qui se vendaient alors à vil prix, Pierre Bernard se sépara de lui à jamais, et bientôt après il quitta les bureaux du commissaire, croyant que sa conscience ne lui permettait pas même de se faire le copiste des actes de spoliation qui se commettaient dans ces tristes temps.

Il reprit donc ses occupations à la tannerie paternelle; mais poursuivi sans cesse par l'idée d'embrasser l'état ecclésiastique, pour lequel il se sentait une vocation irrésistible, il cessa tout-à-coup de travailler; et, comme sorti d'une profonde méditation, il s'écria d'un ton décidé: « Mes amis c'est fini, je m'en vais étudier pour me faire prêtre. » Ses parents approuvèrent sa résolution que du reste ils avaient depuis longtemps prévue, et le même jour il fit ses adieux à la maison paternelle et partit.

Il ne nous a pas été donné d'apprendre où il a fait ses humanités; toujours est-il établi que le 13 novembre 1801 il était à Liège, d'où il se rendit vers cette date à Louvain pour s'affilier à l'ordre des Jésuites, dans une congrégation nouvellement formée sous le nom de *la foi de Jésus*, congrégation destinée à être le noyau de la Compagnie d'Ignace de Loyola dans les pays catholiques lorsque celle-ci pourrait être rétablie.

Toutefois et malgré cette affiliation il paraît que Bernard acheva d'abord ses études dans son pays; car un peu plus d'un an plus tard il était élève en théologie au séminaire de Metz. Devenu prêtre il ne lui fut plus possible de suivre sa tendance pour être admis Jésuite: Paccanari, qui avait établi la congrégation religieuse dont nous avons parlé, avait disparu, et son association n'avait plus qu'une existence précaire. Quelques-uns de ses membres étaient entrés dans la compagnie de Jésus rétablie seulement pour la Russie par Pie VII en 1802; les autres attendaient des temps meilleurs et les virent enfin arriver lorsque le même pontife, par sa bulle solennelle du 7 août 1814 rétablit l'ordre des Jésuites dans tout l'univers. Pour Bernard, son désir de faire partie du corps ne fut accompli que quatorze ans plus tard.

Nous avons dit qu'en 1804 il se trouvait au séminaire de Metz où il reçut le 24 mai la tonsure et les ordres mineurs, et le lendemain le sous-diaconat, des mains de l'évêque P.-F. Bienaymé dont il était diocésain. L'année suivante il fut promu au diaconat et le 22 mars 1806 à la prêtrise: il avait alors à peine accompli sa vingt-quatrième année, âge requis pour être élevé au sacerdoce.

L'empire français était alors à l'apogée de sa gloire, et rien ne donnait lieu d'espérer le rétablissement prochain des ordres religieux. D'ailleurs le jeune prêtre comprenait combien il était convenable qu'il rendit avant tout dans son diocèse les services que son évêque pouvait réclamer de lui, surtout dans un temps où, par suite de la fermeture des séminaires et de la longue persécution du clergé, la pénurie des ministres des autels se faisait vivement sentir. Il fut donc immédiatement envoyé comme vicaire à Thionville, et y exerça le saint ministère avec autant de prudence que de zèle. Au bout de trois ans, en 1809, son évêque ayant reconnu tout le bien qu'il y faisait, jugea qu'il en ferait encore davantage dans son

pays natal, où l'on parlait les deux langues, française et allemande, et qu'en particulier, en sus de l'accomplissement de ses devoirs sacerdotaux il y trouverait le moyen et le temps de former quelques nouveaux élèves pour le sanctuaire qui en manquait toujours.

En effet, à peine fut-il installé à Arlon en qualité de vicaire, qu'il annonça son dessein de donner des leçons aux jeunes gens qui se sentaient disposés à embrasser l'état ecclésiastique : il en réunit un certain nombre et les forma si bien à la science et à la vertu que la plupart devinrent ensuite des prêtres aussi instruits qu'édifiants et zélés.

Ces anciens disciples ont conservé pour leur maître une grande vénération : ils le regardaient comme un saint ; ils mettaient un soin extrême à profiter de ses leçons et suivaient ses avis avec la plus grande docilité. Les habitants d'Arlon nourrissaient pour lui les mêmes sentiments. « Quand « il prêchait, dit son biographe, on aurait « entendu voler une mouche dans l'église, « tellement on se tenait tranquille pour « l'écouter. » Le soir il allait visiter ses malades, et souvent il priait des heures entières auprès du lit d'un moribond. Il circulait fort tard dans les rues pour faire rentrer chez eux les jeunes gens et les filles : tous avaient conçu de lui une crainte religieuse qui leur commandait l'obéissance ; enfin tous ceux qui l'ont connu ne tarissent pas en faisant son éloge.

Cependant des événements inattendus avaient changé la face de l'Europe, et le Luxembourg ayant cessé de faire partie de la France, Bernard, après neuf ans de services diocésains se crut plus que jamais libre de suivre son inclination qui l'appelait à la Compagnie des Jésuites. Un noviciat existait depuis peu au château de Destelbergen près de Gand sous la direction du P. Fonteyne : il s'y rendit et y fut admis le 27 octobre 1815. Il s'y montra tel qu'il avait été dans le monde, assidu à toutes les observances de la règle, détaché de lui-même et intimement uni à

Dieu par la prière, et surtout pratiquant en toute occasion cette sainte conformité à la volonté divine qui dès lors fut toujours sa vertu caractéristique. *Comme Dieu le veut*, était sa maxime favorite, et il s'habitua tellement à se la répéter qu'elle paraissait le rendre insensible à tout ce qui aurait pu le contrarier, comme plus tard elle le fit supporter avec une inaltérable patience les douleurs et les infirmités qui achevèrent de le placer en réputation de sanctification.

Le 7 juin 1816 la force armée vint, par ordre du gouvernement, sommer les jésuites de quitter à l'instant le château de Destelbergen et de se disperser. Dans la prévision de cette mesure administrative, l'évêque de Broglie était venu lui-même peu auparavant les inviter à se réunir, le cas échéant, dans son palais épiscopal dont il mettait tout un étage à leur disposition : ils s'y réfugièrent. Mais comme il n'y avait pas assez de place pour les loger tous, plusieurs furent envoyés dans les villes de la Hollande où les catholiques avaient des prêtres missionnaires. Le P. Bernard, quoiqu'encore novice de la première année, fut jugé si ferme dans sa vocation et si solide dans la pratique des vertus religieuses que ses supérieurs l'envoyèrent seul à LaHaye auprès d'un prêtre séculier français, l'abbé Flament, jadis bibliothécaire du roi Louis Bonaparte, pour l'aider dans la desserte de la chapelle catholique de l'ambassade d'Espagne. Il y demeura plusieurs années, partageant entre la prière et l'étude le temps que lui laissait l'exercice du saint ministère. Plus tard d'autres pères s'y établirent, et ce fut ainsi que se forma et se consolida la mission des Jésuites à LaHaye où l'on voit actuellement l'une des plus belles églises catholiques de la Hollande, bâtie sur les plans de l'architecte Suys père, de Bruxelles.

En 1818, les Jésuites belges, chassés de leur dernier refuge avec ordre de se retirer dans leurs familles, prirent une mesure extrême pour rester fidèles à leur

vocation : ils s'expatrièrent, à l'exception de deux ou trois pères qui restèrent isolés dans le pays. La plupart se rendirent en Suisse où la Compagnie était admise. Ne pouvant obtenir des passeports ils franchirent à pied la frontière de France et arrivèrent au collège de Brig dans le canton du Valais. Quelque temps après, les Jésuites dispersés dans les Pays-Bas et dans l'Allemagne septentrionale ayant été soumis à la juridiction du supérieur-général des missions suisses avec lesquelles ils formèrent plus tard une province de l'Ordre, le père Bernard fut appelé à Brig vers l'an 1822. Cette même année le P. Root-haan, qui fut depuis général de l'Ordre, fut chargé de prêcher la mission en allemand dans les bourgades du Haut-Valais, et le P. Bernard fut l'un de ceux qu'on lui donna pour compagnons. Quoique son organe fût faible, il ne laissa pas de toucher vivement son auditoire aussi bien par le feu de ses paroles que par le maintien modeste et religieux de sa personne, et contribua pour sa part au succès tout à fait extraordinaire qu'eurent ces différentes missions.

Le P. Bernard continua à exercer le ministère évangélique à Brig ; mais sa santé s'étant notablement détériorée par suite de l'âpreté du climat, on l'envoya au collège de Sion où l'air est beaucoup plus doux.

Pendant l'été de 1824 le provincial ayant résolu d'entreprendre un long voyage en Allemagne, en Hollande et en Belgique, pour visiter ses subordonnés, le P. Bernard fut désigné pour être tout à la fois son compagnon, son secrétaire et son économiste. A son retour ses supérieurs ayant remarqué sa grande aptitude à l'économat, lui confièrent immédiatement l'emploi de procureur du pensionnat qu'on venait d'ouvrir à Brig : il l'exerça deux ans de suite. Dans cet intervalle, on l'admit aux derniers vœux prescrits par les règles de l'Ordre, le 15 août 1826.

On l'envoya ensuite ouvrir un collège de commençants à Estavayer, petite ville

du canton de Fribourg. Il y fut d'abord simultanément supérieur et professeur ; mais dès l'année suivante on établit dans cette maison un noviciat ; bientôt on y bâtit une église, et le P. Bernard fut chargé en même temps des fonctions de procureur, de préfet des classes, de père spirituel et de confesseur pour le public. Sa procure, bien que plus compliquée que celle de Brig, était tenue avec le même soin ; comme préfet il ne manquait pas un seul jour d'être présent à l'entrée et à la sortie des élèves, et les visitait souvent dans leurs demeures ; enfin, par suite de la vénération et de la confiance qu'il inspirait il avait un confessionnal très fréquenté et y passait chaque jour un temps considérable ; en un mot il s'acquitta à Estavayer de ses différents emplois avec son zèle accoutumé pendant environ sept ans, c'est-à-dire tout le temps qu'il demeura encore en Suisse.

Enfin, le 13 septembre 1833, le P. Bernard quitta Estavayer, et après s'être arrêté quelque temps à Fribourg il arriva au collège d'Alost où il devait passer les vingt-sept dernières années de sa vie à remplir les offices de procureur, de confesseur du peuple et de père spirituel de ses confrères.

Ici plus d'événements variés, mais une vie constamment uniforme, retirée en Dieu et dévouée au prochain. A peine avait-il mis dans sa procure l'ordre auquel il s'était habitué de longue main, qu'il se fit un règlement de vie tel qu'il ne perdit pas une minute du temps qu'il pourrait consacrer successivement à la prière, à l'étude et au saint ministère. Il suivait avec la plus grande régularité les exercices de la communauté ; mais pour gagner du temps, tout en se levant avant les autres à quatre heures du matin, il obtint de ses supérieurs la permission de dîner après la table avec les frères qui la servent, et de retarder son souper jusqu'après dix heures du soir : il prenait alors avec un verre d'eau quelques restes de pommes de terre que la cuisinière laissait au four

quand on allait se coucher, et ne se mettait guère au lit que vers minuit. Il donnait pour motif de ce régime, qu'ayant habituellement l'estomac faible, les pieds malades et la marche pénible, il était obligé de mener une vie sédentaire et frugale; qu'il prenait en cas de besoin quelques instants de repos pendant le jour, et que par la sobriété il se conservait et prolongeait la vie.

Chaque année il se composait un calendrier de douze pages, contenant sur chaque page, en huit colonnes verticales, les jours du mois, ceux de la semaine, l'intention à laquelle il célébrait la messe, le nombre des confessions qu'il entendait chaque jour, celui des confessions générales, celui des visites à ses malades, etc., enfin une large colonne d'observations où il annotait entre autres les noms de ses malades au jour qu'il les faisait administrer et au jour de leur décès, les noms de ses supérieurs à leur entrée en fonctions, les noms des confrères dont on lui annonçait le décès et de ceux qui venaient le visiter en passant par Alost.

Il ne sortait que pour la visite journalière à ses malades. Au collège il se tenait constamment à sa chambre pour travailler, ou à l'église pour prier ou confesser. Son confessionnal devint en peu de temps très fréquenté, surtout par les pauvres, les campagnards et les pécheurs qui désiraient se convertir. « Il savait si bien, dit son *biographe*, ramener à Dieu les âmes égarées, il les écoutait et les interrogeait avec une si aimable patience, les laissant revenir aussi souvent qu'ils le désiraient, enfin il les exhortait si vivement au repentir, qu'on disait partout, qu'après avoir fait une confession générale auprès du P. Bernard, il n'y avait plus à s'inquiéter des péchés passés. » Aussi accourait-on à lui, non seulement de la ville et des environs, mais de plusieurs lieues à la ronde. Tous les jours de la semaine il passait plusieurs heures au confessionnal; les veilles des jours fériés il y restait jusqu'à dix heures du soir, et

les dimanches et fêtes jusqu'à l'heure de midi; de sorte qu'après le dîner on donnait encore la communion à des gens qui avaient attendu leur tour de confession depuis le grand matin.

Vers 1849 les forces du P. Bernard commencèrent à baisser, au point que ses supérieurs jugèrent à propos de le décharger des soins de la procure. Cette même année il eut pour la première fois les pieds endoloris au point de ne pouvoir se rendre au confessionnal. Pour ne point perdre ce temps il l'employa à faire sa retraite annuelle de huit jours; mais soit la fatigue de ces exercices, soit toute autre cause, à peine l'eut-il achevée qu'il fit une maladie qui le retint au lit pendant trois semaines.

Deux ans plus tard il eut longtemps à souffrir d'ulcères atoniques aux jambes et qui le mettaient souvent à l'impossibilité de faire un pas: son estomac déjà bien faible ne digérait presque plus; enfin il était dans un tel état de marasme qu'il se croyait arrivé à la fin de ses jours. Il se rétablit cependant peu à peu mais sans recouvrer ses anciennes forces; il resta plus ou moins languissant et hors d'état de se livrer à ses travaux ordinaires. Comme il s'affaiblissait insensiblement, il crut ne devoir cesser de s'occuper de la manière qu'il croyait la plus utile pour sa sanctification. Il avait dû cesser ses visites ordinaires aux malades, surtout depuis que la difficulté qu'il avait de marcher l'eut fait tomber différentes fois au milieu des rues; bientôt il fut pris d'une surdité qui l'obligea de renoncer même au confessionnal. Il demanda alors à ses supérieurs et obtint la permission d'employer les heures de son loisir à restaurer et à recueillir les brochures de la bibliothèque de la maison, et d'aller assister tous les jours au salut du Saint-Sacrement à l'église paroissiale. Une bonne partie de son temps était consacrée à la prière, une autre à la lecture qu'il faisait parfois en se promenant à pas lents dans la cour des élèves. Il arriva ainsi le 29 janvier 1859, jour au-

quel en tombant à terre tout de son long il se fractura la jambe et se vit désormais complètement privé de tout usage de cette partie du corps. Il demeura dans cet état pendant vingt mois, gardant presque constamment le lit, et faisant d'inutiles efforts pour se tenir un instant debout lorsqu'on le relevait pour le mettre dans son fauteuil ; du reste il était sain de corps et d'esprit, et passait son temps à prier, à lire ou à recevoir les visites des pères et des élèves que conduisait auprès de lui le désir de s'édifier, tout autant que la charité fraternelle.

Au commencement de septembre 1860 il fut atteint d'une attaque d'apoplexie qui lui paralysa tout le côté gauche. Le 16 du même mois son état s'aggrava et le 29 suivant à 5 heures du matin, un dernier souffe respiratoire, presque imperceptible, mit fin à sa vie de 78 ans, huit mois et dix jours, dont 45 avaient été passés dans l'ordre des Jésuites.

Toutes les personnes qui ont connu le R. P. Pierre Bernard attestent que pendant toute sa vie il a été un sujet d'édification, ne cherchant en toutes choses que la gloire de Dieu et le salut du prochain.

Il avait une tendre dévotion envers le Sauveur dans l'Eucharistie, et passait des heures entières à prier dans l'église lorsque ses occupations le permettaient. Tant qu'il le put il ne laissa pas un seul jour de dire la messe. Les dernières années de sa vie il devait souvent attendre fort tard avant de pouvoir remuer ses jambes ; et malgré cela il restait à jeuné jusqu'à ce qu'il se sentit la force de marcher jusqu'à l'autel et de s'y tenir debout. Quand ses infirmités le retenaient dans sa chambre il avait soin de se faire administrer la communion, et pendant tout le temps qui se passa depuis sa chute il ne manqua presque pas un seul jour de communier. Il regrettait alors vivement de n'avoir plus le bonheur d'offrir lui-même le saint sacrifice, toutefois en se disant toujours : « Comme Dieu le veut. »

Il avait en outre une vénération singulière envers la vierge Marie. Tous les jours il récitait le rosaire en son honneur et se préparait à ses fêtes avec un soin tout particulier.

Autant il aimait Dieu et le prochain pour Dieu, autant il avait de mépris de lui-même. Il se croyait un ouvrier inutile et indigne des soins qu'on prenait de lui. Il cherchait avec une certaine avidité à se nourrir des restes de la table. Des cuisiniers ont attesté que, souplant fort tard à la cuisine, au lieu de prendre ce qui lui était destiné, il se nourrissait souvent de ce que les pauvres n'auraient pas voulu. Un jour quelqu'un lui demanda ce qu'on ferait de lui si des émeutiers, à l'occasion des discussions si orageuses sur la loi de la bienfaisance publique, envahissaient la maison : « Qu'on me jette dans la Dendre », fut sa réponse. Il balayait lui-même sa chambre, faisait son lit, nettoyait sa lampe, préparait son feu et ne souffrait pas qu'un autre vint lui rendre aucun de ces services que la règle des Jésuites permet de rendre aux religieux avancés en âge ou livrés à des occupations plus importantes. Dans la maladie, tout était bien pour lui, il prenait les potions les plus désagréables sans la moindre répugnance et ne se plaignait jamais de rien. Il fut toujours un modèle d'obéissance.

Lorsqu'il eut rendu le dernier soupir on exposa son corps revêtu des habits sacerdotaux dans une vaste salle à l'entrée du collège. C'était un samedi, jour de marché. Aussitôt la salle fut encombrée de visiteurs qui venaient lui faire une dernière visite et touchaient encore, par vénération, des chapelets, des bijoux et même quelques militaires leurs décorations à ses restes inanimés, tant l'opinion publique était convaincue de la sainteté de ce vertueux vieillard.

A son inhumation au cimetière d'Erembodegem, des milliers de personnes de tout rang assistèrent au cortège, autant pour obtenir l'intercession du défunt que pour honorer sa dépouille mortelle.

État civil de Guisach. — A. Van Hennen, Notice sur le Révérend Père Pierre Bernard, de la Compagnie de Jésus; Alost, 1861; in-8°, 39 pages. — Notes communiquées.

BERTRANG, François, fils de Jacques Bertrang, instituteur primaire, et de Barbe Reding, est né à Ingelderf, commune moderne d'Erpeldange au canton de Diekirch, le 25 juin 1823.

Entré pour ainsi dire dès le berceau dans la carrière de l'instruction publique, le goût de l'étude et l'amour de la science s'éveillèrent de bonne heure dans l'esprit du jeune Bertrang qui se distinguait toujours parmi ses camarades par son application et par ses étonnants progrès. Son père, un des meilleurs instituteurs de cette époque, nourrissait soigneusement cette rare intelligence et aimait à se bercer de l'idée de faire de ce fils chéri un instituteur distingué. Et en effet, les capacités extraordinaires de ce dernier, jointes à son application sans exemple, ne pouvaient pas le tromper : François Bertrang profitait tellement des leçons de son père qu'à peine âgé de douze ans il savait déjà parfaitement la grammaire élémentaire française et allemande, ainsi que l'arithmétique proprement dite, de manière à pouvoir convenablement remplacer son père dans ses leçons privées. Mais ces connaissances élémentaires ne suffisaient pas à son désir de savoir ; il voulut aller plus loin, très loin dans le vaste champ de l'instruction. Comme il était doué d'une aptitude très grande pour les sciences exactes, son père lui procura des manuels d'algèbre, de géométrie, de physique et de chimie que le jeune homme étudia avec tant de constance et de zèle que, sans guide comme sans professeur il savait à l'âge de 20 ans ces sciences aussi loin qu'elles sont enseignées à l'athénée de Luxembourg dont il avait même dépassé le programme. Il cultivait en outre et avec non moins d'application et de succès les sciences naturelles, les langues savantes, l'histoire et la géographie, au point que M. Coune, préfet des études à l'athénée d'Anvers a

pu dire de lui avec vérité dans son éloge funèbre : « Mathématicien profond, Bertrang n'était pas un savant exclusif ; il aimait la littérature, la philosophie et l'histoire, et en parlait très pertinemment. » Bertrang se distinguait également par ses connaissances linguistiques, et savait aussi bien manier la plume que faire jouer les lettres algébriques et les figures géométriques : Son plan d'études pour ses loisirs portait tantôt une leçon de mathématiques suivie d'une leçon de latin ; tantôt une leçon de physique ou de chimie suivie d'une de grec ; les leçons d'allemand et de français occupaient les dernières heures de la journée. Il ne mettait pas d'interuption dans les études qui formaient son occupation continuelle. Son délassement journalier après la tenue de son école, c'était encore l'étude comme ses récréations du jeudi et du dimanche ainsi que ses excursions pendant les vacances. Rarement en effet il prenait part aux distractions ou aux amusements et aux plaisirs de la jeunesse. De là aussi ce sérieux imposant qui l'a toujours caractérisé.

Le père Bertrang regrettait depuis longtemps que ses moyens ne lui permettaient pas d'envoyer son studieux fils dans un établissement d'instruction d'humanités, lorsqu'une occasion favorable pour satisfaire les désirs du fils de même que ceux du père se présenta : En 1838 une section normale fut annexée au collège de Diekirch. Elle était destinée à former des instituteurs primaires pour la partie allemande du Luxembourg. Afin d'y appeler des élèves, la commission directrice accordait des subsides, qui provenaient de collectes particulières. Informé de cette circonstance, le père Bertrang se hâta d'y faire admettre son fils qui, pendant les trois ou quatre semestres qu'il suivit les cours ne cessa de se distinguer par sa bonne conduite et ses progrès rapides. Rentré sous le toit paternel il fut immédiatement nommé instituteur à Sampont, commune de Hachy dans le canton d'Etalle. Il y resta deux ans, après lesquels, poussé par son avidité d'appren-

dre, il pria son père de l'envoyer encore pour quelque temps à la section normale attachée au collège de Virton, parce qu'il désirait se perfectionner davantage dans la langue française qu'il affectionnait beaucoup. L'année suivante il se fit nommer instituteur à Sterpenich, où, agité du plus ardent désir de s'instruire, il voulut encore, malgré les observations de son père, fréquenter pendant un semestre d'été, les cours de l'Athénée d'Arlon, fixant les leçons de son école aux heures matinales et au soir, afin de pouvoir faire la course de quelques kilomètres pour se rendre à Arlon. C'est là qu'il arrêta la direction définitive de ses études mathématiques comme il parvint à vaincre toutes les difficultés qui s'étaient jusque-là opposées à son avancement.

Ce furent là toutes les études gymnasiales de Bertrang, si l'on peut donner ce nom à de courtes, quelquefois très superficielles présences aux écoles normales : ce n'a dès lors pu être que son application privée et particulière qui a pu le mûrir pour le préparer à comprendre les leçons universitaires. Se croyant assez avancé pour pouvoir se perfectionner de lui-même à l'aide de bons manuels, il rejoignit sa famille ; et, après une année d'interruption dans les fonctions d'instituteur, comme après s'être encore livré à d'assidus travaux en mathématiques et en littérature, il obtint en 1840 la place d'instituteur à Contern. Un peu plus tard fut érigé le contingent fédéral luxembourgeois, et le jeune Bertrang, fort en mathématiques, se décida, à l'instigation de quelques camarades, à y prendre service, se berçant de l'idée que dans peu de temps il obtiendrait les épaulettes de Lieutenant. Mais quelques jours de séjour à la caserne d'Echternach suffirent pour le dégoûter d'une carrière pour laquelle il semble qu'il n'avait jamais eu de véritable vocation. Il revint donc chez son père, qui pour lors était instituteur à Sandweiler, et occupa en attendant auprès de lui le poste de sous-maitre jusqu'en 1845 où il obtint

l'école de Dudelange. Il y continua comme il l'avait fait jusque-là, à se livrer constamment à ses études. Marié l'année suivante, la vie de famille loin de mettre fin à son application, voir même de la ralentir seulement, ne faisait que lui inspirer de jour en jour plus de goût pour les études ; et plusieurs fois on l'a entendu dire qu'il fallait qu'il devint professeur. La même année il remporta le premier prix, à la presque totalité des points, au concours tenu à Luxembourg en octobre entre les instituteurs du troisième rang. L'année suivante il obtint un brevet du deuxième degré après avoir subi son examen avec la plus grande distinction. Vint 1848, année fatale aux écoles comme aux instituteurs. Bertrang, indigné de voir les maîtres d'école en butte aux vexations et aux tracasseries des communes, combattit noblement les adversaires de l'enseignement primaire, moins pour lui que pour ses collègues, car ses connaissances étendues lui disaient hautement que quelques années plus tard il occuperait la chaire professorale que depuis longtemps il ambitionnait. Aussi, dégoûté des fonctions d'instituteur primaire qui enchaînaient trop son esprit libéral, il prit le parti de sortir aussitôt que possible d'une carrière qui ne pouvait plus convenir ni à son caractère ni à ses connaissances étendues. Dans ce dessein il redoubla d'ardeur dans ses études, et se rendit capable de subir en 1849 l'examen de maturité avec les élèves de la première classe de l'athénée de Luxembourg, obtint son diplôme, donna sa démission et se fit, quelques mois plus tard, inscrire sur le tableau des élèves de l'université de Liège : Une circonstance est surtout remarquable dans sa réussite à l'examen de maturité, c'est que jamais il n'avait suivi un cours de langues anciennes. Il avait dès lors appris de lui-même les langues grecque et latine !

Plein de confiance en lui-même, il remit sa femme et son fils entre les mains de ses beaux-parents et se rendit à Liège, avec la ferme résolution de par des efforts

suprêmes, terminer en peu de temps ses études universitaires et obtenir les honneurs du doctorat; et en effet, il sut si bien diriger ses travaux que le 16 avril 1851 il subissait l'épreuve préparatoire de philosophie; le 6 août de la même année la candidature en sciences; enfin le 30 mars 1853, il était proclamé Docteur en sciences mathématiques et physiques, avec une grande distinction. « Ainsi, dit M. Coune, dans son discours funèbre que nous avons déjà mentionné, trois ans et demi lui avaient suffi pour se préparer au plus difficile de nos examens universitaires. »

Arrivé au terme des espérances de sa noble ambition, Bertrang se hâta de rejoindre sa famille et ses vieux parents, sûr de trouver bientôt la place de professeur tant désirée par lui. Comme à cette époque le traitement du corps enseignant ne répondait point, dans le Grand-Duché, à la dignité de ces fonctions, Bertrang, qui était connu partout et admiré pour ses connaissances, prit le parti de demander la naturalisation belge. Il l'obtint et fut immédiatement après nommé professeur au collège de Virton (Janvier 1854). En 1857 il était désigné professeur de mathématiques à l'athénée de Hasselt et quelques mois plus tard il obtint la même chaire à celui d'Anvers (1858).

Bertrang, au comble du bonheur dont il était l'unique artisan, devait espérer pouvoir courir encore une longue carrière. Mais il comptait sans la Providence! A peine arrivé à Anvers il ressentit les premières atteintes sérieuses d'une maladie qui devait le consumer. Depuis longtemps peut-être il avait porté le germe de cette affection de langueur, mais il en ignorait l'existence; il ne savait même pas qu'il était sérieusement atteint; car quelques mois seulement avant sa mort il n'avait conçu que de légères appréhensions contre une maladie, disait-il, qui pourrait durer longtemps. « Cependant quelque poignantes que fussent ses souffrances, continue M. Coune, jamais l'énergie de

« son caractère n'en parut affaiblie, je-
« mais son zèle ne se ralentit. Que de
« fois n'ai-je pas dû lui reprocher son im-
« prudence et le forcer à rester chez lui!
« Que de fois sur son lit de douleur,
« n'ai-je pas dû lui imposer silence, quand
« je le voyais consumer ce qui lui restait
« de force, à me parler de la science, à
« m'entretenir de ses classes et de ses
« chers élèves? » Pendant sa longue mala-
die Bertrang continuait ses cours, tant
que ses forces épuisées le lui permirent.
Vers la fin de novembre 1860 il dut y
renoncer parce qu'affaibli et presque con-
sumé il ne traînait plus qu'une vie pé-
nible, qui s'éteignit le 10 mars 1861, à
l'âge de près de 38 ans seulement.

Les succès éclatants que Bertrang avait obtenus à l'université et les connaissances pratiques qu'il avait acquises comme instituteur primaire, faisaient de lui un sujet d'admiration générale. Ses supérieurs, ses collègues, ses amis, ses élèves, tout le monde enfin savait apprécier ses talents et ses mérites. « Professeur consciencieux et zélé, dit M. Coune, nous l'avons vu constamment dévoué à ses devoirs, pendant les trop courtes années qu'il a passées parmi nous, toujours calme et maître de lui malgré la souffrance, doux et affable pour ses élèves, bon et affectueux pour ses collègues. « Son cœur renfermait des trésors de rigide loyauté, de franchise, de dévouement, d'honneur et surtout d'amour pour sa famille. »

Revue de l'instruction publique en Belgique; 2^e série, T. IV. avril 1861, p. 145 sqq. — Discours prononcé sur la tombe, par M. Coune, préfet des études. — Etat civil de la ville de Dickirch et d'Anvers. — Notes et renseignements fournis par la famille. — Courrier du Grand-Duché. — Les journaux de la ville d'Anvers.

BLAISEL, Camille, marquis du, est né à Luxembourg, en 1771, d'une famille patricienne portant: écartelé; aux 1 et 4 d'hermines à six fusées de gueules, rangées en fasce; aux 2 et 3 d'or, à trois bandes d'azur. Si nous conférons les dates,

nous ne serons pas éloignés d'admettre ce personnage comme fils de Antoine-Joseph-Auguste-Louis, comte du Blaisel, seigneur de la Neuville, de Francoourt, etc., chevalier de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi de France, colonel de ses gardes du corps, compagnie écossaise, etc, et de Marie-Barbe-Josèphe, baronne d'Huart, dame de Rédinge, laquelle, mariée le 10 septembre 1769, est morte le 27 juillet 1772, et repose sous une tombe en marbre, dans l'église d'Ober-Korn, commune de Differdange.

Quoiqu'il en soit, Camille du Blaisel entra à l'âge de 18 ans en qualité de lieutenant dans le corps-franc-vert dit de Loudon autrichien. En 1791 il fut nommé premier-lieutenant des volontaires O'Donnell et la suivante transféré dans les chasseurs Le Loup. Aux escarmouches entre les avant-postes près de la Croix-aux-bois, le 14 septembre 1792, où du Blaisel obtint comme on dit le baptême du feu et montra le plus courageux sang-froid, un biscayen lui fracassa le bras gauche. Dès que sa blessure fut guérie il se hâta de rejoindre sa compagnie et trouva à l'assaut de Valenciennes, le 25 juillet 1793, l'occasion de gagner la croix de Marie-Thérèse qui lui fut décernée le 7 juillet 1794 : Il avait été détaché avec 25 chasseurs vers le général anglais Abercromby, et s'avancant à la tête de sa colonne il fut un des premiers à sauter par-dessus les palissades, à pénétrer dans le fossé, à s'emparer de l'ouvrage près de la porte de Mons avec les trois canons qui s'y trouvaient braqués et enfin à se retirer de nouveau dans le fossé, sur des ordres supérieurs et à garder son poste jusqu'à ce qu'il en fut relevé. Au mois d'août de la même année il fut nommé capitaine et assista avec ce grade à la campagne du Rhin de 1795. Au mois d'octobre 1796 il fut transféré dans le bataillon des artilleurs-fusiliers. Pendant la seconde guerre contre la France, en septembre 1799, du Blaisel obtint son

congé avec le rang de major et se retira à Prague où il mourut le 24 juillet 1803.

HARTWIG, *Der militär Maria-Theresien-Orden*, I, 431; II, 1757.—NAYEN, *Histoire de la seigneurie-baronie de Jamoigne et de ses seigneurs*.—Etat civil de la ville de Luxembourg.

BLANCHART, *Blanckart* ou *Blanquard*, la famille de.—Biographie, T. I, p. 74.— Il résulte de renseignements positifs que nous avons reçus depuis l'impression de cet article, que nous avons versé dans une erreur lorsque nous avons admis d'après le nobiliaire de Robens, cité par nos sources, que les Blanchart de France, de Lorraine et du Luxembourg auraient une source commune avec ceux dits d'Ahrweiler ou d'Odenhausen.

Ces deux races ne sont aucunement parentes et elles portent même des armes tout à fait différentes; l'une ayant, comme nous l'avons dit dans le texte : d'azur au maillet, marteau guerrier ou masse d'argent, posé en bande; tandis que l'autre blasonne : d'or, écartelé; aux 1 et 4 à l'aigle simple de sable; aux 2 et 3 à quatre pals, également de sable.

Le passage concernant est dès lors à rectifier dans ce sens.

BLIER, *Nicolas de*, né à Blier, commune d'Amonimes au canton de Marche, pendant la seconde moitié du seizième siècle. On voit encore au petit village de 80 âmes environ, où il a vu le jour et qui lui a donné son nom, le château flanqué de tourelles antiques, dans lequel il faisait sa résidence et que vraisemblablement il a fait construire.

Nicolas de Blier fut la souche d'une famille anoblie dans sa personne, pour services militaires. Les patentes en date 20 juillet 1618, donnent sur ses faits d'armes tous les renseignements que nous sommes parvenu à colliger. Nous allons en donner l'extrait concernant : Nicolas de Blier, seigneur du dit lieu, capitaine et prévôt de la terre de Darbuy, avait servi pendant vingt-cinq ans dans la cavalerie espagnole aux Pays-Bas, d'abord comme simple

soldat, puis et successivement comme cornette, lieutenant et enfin capitaine d'arquebusiers à cheval pendant sept ans et jusqu'à ce que pour ses mérites il a été nommé capitaine de cuirassiers. Il s'est en toutes circonstances distingué par son sang-froid, son courage et sa prudence, même dans les plus grands périls, les guerres, les expéditions etc. Plusieurs fois aussi il réussit à amener heureusement des renforts aux garnisons dans des villes assiégées; dans d'autres occasions il se distingua en montant parmi les premiers à l'assaut, par exemple devant Cambray et à Anvers où il forma la tête de file et parvint à se maintenir jusqu'à ce qu'il eut reçu l'ordre formel de se retirer pour marcher contre le château de Saint-Riquy dont il s'empara au péril de sa vie et fit le gouverneur prisonnier après avoir taillé en pièces la cavalerie et l'infanterie ennemies. Il fut aussi à l'expédition de l'île de Bommel où, après que l'armée se fut retirée à Groot-lyt, il empêcha, seul avec sa compagnie, l'ennemi de le surprendre. Il assista aux deux sièges de Bois-le-Duc—pendant le premier desquels il entra dans la ville porteur de lettres de créance, à travers le camp ennemi — à celui d'Ostende, au secours de l'Écluse. A Jeampelhouck il maintint seul un poste pendant deux heures malgré que la plupart des hommes de sa compagnie eussent péri et que lui-même eût reçu une blessure grave. Il aida également à la prise de Wachtendonck, à Groltrakau, Soehum, Oldenzeel, Rymbergh ainsi qu'en plusieurs autres actions, et montra toujours la plus constante fidélité pour son drapeau comme la valeur la plus intrépide.

En récompense pour tous ces éminents services, l'infante Isabelle-Claire-Eugénie l'anoblit, lui et ses descendants en légal mariage, au port d'armes: « d'argent, « à trois fasces d'azur; au premier canton « d'or à une rose de gueules soutenue de « sinople et boutonée d'or. Heaume: « une toque; hachements d'argent et d'azur. »

Nicolas de Blier, dont trois frères—l'un avec le grade de capitaine de cuirassiers—avaient également péri au champ d'honneur, avait précédemment, c'est-à-dire le 9 juin 1612, obtenu en sa faveur l'érection des villages de Blier et Haseille en seigneurie foncière.

Par Lettres du 28 janvier 1625, le même personnage fut nommé Lieutenant-général de cuirassiers, pour la présente guerre et sous les ordres du prince de Barbançon. Il y est titré de « Capitaine « des chevaux cuirassiers entretenus en « cette armée de S. M., aussi capitaine-« prévôt, gruyer et receveur du château, « terre et seigneurie de Durbuy. »

Nous n'avons pas trouvé la date du décès de ce vaillant capitaine.

Lettres-patentes d'anoblissement; arch. du siège des nobles, à Luxembourg.—Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne, I, 133.—Ученский.—ВАН-БРАУНЕР, Dictionn. géogr. du Luxembourg, 3.

BOEVER, *Roger-Gérard*, né à Weiswampach, le 19 juin 1772, était fils de Dominique Bæver et de Marie-Marguerite Karier. Il était dans la fleur de l'âge lorsque l'échaffourée qui a reçu et retenu le nom de Klœppel-Krieg ou guerre des paysans, fut suscitée contre les conquérants français en 1796. Plein d'enthousiasme pour ce que lui et ses adhérents nommaient la bonne cause, la cause de la foi et de la religion, il se mit en devoir de prêcher la résistance et fut assez heureux pour réunir à ses vues un grand nombre de partisans. Un jour, pendant qu'il pérorait, une femme lui ayant fait observer l'irréflexion qui le dominait, en disant que si deux cents Français seulement marchaient contre eux, ils auraient bientôt fini d'eux, il répondit: Cela n'y ferait rien, nous mourrions pour la foi!—Avec de tels sentiments il ne put manquer d'obtenir un grade élevé dans cette armée improvisée, sans tactique comme sans expérience, et il fut nommé commissaire ou capitaine de l'escouade des Weiswampachois. Mais son commandement fut de courte durée: pen-

dant la marche avec ses hommes vers Hosingen il abandonna cheval et fusil à Marnach, et partit pour Cologne où il alla terminer son cours de philosophie au collège dit de Saint-Laurent, comme nous le prouve un certificat daté du 10 décembre de la même année 1796. Il faut admettre dès lors qu'il avait fait ses humanités chez un curé des environs, vraisemblablement chez Lamberts (v. son art.).

Quoiqu'il en soit, le 30 août 1797, il obtenait le degré de candidat en philosophie au même établissement et le 2 septembre, toujours de la même année un certificat très flatteur pour la théologie; cependant il ne fut ordonné qu'en 1801, également à Cologne. Revenu dans sa patrie où le calme était rétabli, il fut successivement nommé vicaire à Hoffeld et à Binsfeld. Transféré le 7 juin 1811 à la paroisse de Stras-Hoscheid il y fonctionna en qualité de desservant jusqu'en 1845, c'est-à-dire pendant 34 ans. Parvenu à l'âge de 73 ans et cassé par les infirmités, il prit sa retraite, mais il continua à résider dans sa paroisse jusqu'à son décès arrivé le 14 mai 1850.

Le curé Bœver s'est rendu recommandable non seulement par son zèle pour le bien moral de son troupeau mais aussi par les soins particuliers qu'il donnait aux pauvres. A son arrivée à Hoscheid, il n'y avait encore à l'endroit dit Dickt qu'une seule baraque; le nombre des habitations s'étant accru assez considérablement depuis, il voulut que leurs habitants pussent profiter pour leurs enfants des bienfaits de l'instruction publique et il acquit de sa bourse une maison avec une pièce de terre, pour en faire une maison d'école avec habitation de l'instituteur et un jardin. D'un autre côté, l'église de Hoscheid était devenue trop petite à cause de l'augmentation de la population, il parvint par ses exhortations à la faire rebâtir, contribuant pour une bonne part aux frais de cette reconstruction en 1834, de même qu'à celle du presbytère. La

grande cloche, les autels et la chaire ont été acquis par lui.

Enfin, par testament olographe du 8 février 1849, le vénérable curé Bœver a déclaré son église et les pauvres de son ancienne paroisse héritiers universels de tout ce qu'il délaisserait à sa mort: cet acte porte que, ayant pendant sa vie donné à sa famille tout ce qu'il pensait lui devoir en conscience, il voulait se ménager un bon souvenir de la part de ses ouailles en leur abandonnant le surplus. Ce legs, que lui-même il estima, article par article, monte à une somme de trois mille trois cent et soixante-quinze francs, le tout outre le produit de la vente de ses meubles et effets, obligations, etc.; avec laquelle somme il ordonna la fondation d'une première messe pour tous les dimanches et fêtes de l'année; l'excédant est destiné à l'acquisition de livres et d'objets d'habillement pour les enfants pauvres. En terminant il déclare faire abandon à ses débiteurs des sommes qu'ils peuvent lui devoir pour honoraires pastoraux, à la condition qu'ils confessent ne pouvoir s'acquitter sans faire tort à leurs affaires.

L'acceptation de ces donations a été autorisée en faveur de la fabrique et du bureau de bienfaisance, par arrêté royal grand-ducal du 4 avril 1851.

Le curé Bœver, comme du reste son testament le prouve suffisamment, fut toujours économe, travaillant même aux champs, non par avarice comme on s'est souvent plu à le dire, mais pour sa santé et afin de se donner une occupation active pendant les heures où l'étude et la prière ne demandaient pas son attention. Hospitalier, franc, gai et affable envers tous, on lui a quelque fois reproché des saillies assez mordantes; mais ces propos ne visaient jamais à blesser ses interlocuteurs; elles ne venaient que de son caractère ouvert qui n'a jamais su feindre, ni taire les travers qu'il observait. Aimé de ses ouailles autant qu'un véritable pasteur peut

l'être, sa mémoire est restée vivante dans le cœur de ceux qui l'ont connu ; et ceci est si vrai que nous-même, dix ans après sa mort, nous avons vu couler des larmes des yeux de plusieurs de ses paroissiens pendant que nous les questionnions sur lui afin de vérifier la véracité des renseignements qui nous avaient été livrés.

Renseignements fournis. — Actes et titres du curé Beyer. — Son testament en l'étude du notaire Didier-Hollenfels, de Dickirch, année 1850, N° 66. — Archives communales, du bureau de bienfaisance et de la fabrique de Stras-Hoscheid. — Exercice, der Kleppelkrieg. 41 et 53. — Directoires des années concernantes. — Etat civil de Weiswampach.

BOLAND, Maximilien, Baron de, fils de François-Albert, Baron de Boland de Kulseg, seigneur de Sultz, Mont-St.-Jean ou Dudelange, etc., et de sa première femme Caroline-Marie-Anne, baronne Beyssel de Gymnich, est né à Luxembourg, le 16 juin 1751.

Maximilien Baron de Boland avait un frère, Jean-Guillaume, qui fut chanoine de N.-D. à Tournay, et deux sœurs, Madelaine, d'abord chanoinesse à Boucholtz, ensuite mariée successivement au comte d'Albadôs puis au baron de Klein. Nous n'avons aucune notion sur Maximilien de Boland jusqu'au 8 avril 1792, où l'empereur François II le nomma conseiller de Courte-Robe au Conseil-Souverain de Luxembourg ; il a en cette qualité prêté serment le 22 juillet suivant.

Le Baron de Boland, comme aîné de sa famille, était depuis le décès de son père, le 24 février 1779, seigneur de Mont-St.-Jean ou Dudelange, conjointement avec la dame de Chanclos, lorsqu'à l'époque de la guerre contre la République française il appela et engagea les habitants de sa seigneurie de Dudelange à s'opposer même par les armes, aux pillages journaliers que les militaires français campés à quelques cents mètres de la frontière ne cessaient de commettre dans les villages de Dudelange, Burange et Budersberg : il sollicita même dans cette vue et obtint en 1793 du commandant de Luxembourg

les armes nécessaires et il organisa ses hommes en compagnies. « En historien « fidèle, dit *M. le Professeur Wolff*, je « dois constater que c'est la seigneurie de « Mont-St.-Jean qui, la première, a donné « l'exemple d'une résistance et d'un dé- « vouement dont la première aussi elle a « été la victime, » Mais il n'entre pas dans notre cadre de raconter ici le drame dont Dudelange fut le théâtre le 17 mai 1794. Quoiqu'il en soit, nous devons noter cependant, comme se rattachant à la biographie du baron de Boland, que c'est lui qui a donné cette idée de l'armement des villageois de la frontière, lequel fut ordonné l'année suivante et rendu général par les Etats du Duché.

D'un autre côté, il semble que, non content d'avoir par ce moyen assuré autant que possible la sûreté et la fortune de ses sujets contre les maraudeurs d'outre-frontière, il s'occupa activement dans d'autres directions encore à se rendre utile à l'armée autrichienne. Cela résulte en effet de la lettre suivante que le général Beaulieu lui adressa sept jours avant le massacre de Dudelange :

Arlon, le 8 mai 1794.

Monsieur le Baron de Boland et à son corps de volontaires luxembourgeois,

J'ai tardé à remercier votre brave et beau corps de volontaires luxembourgeois qui se sont empressés à soulager nos soldats pour leur amener des vivres en abondance dans un moment où tout manquoit. Si je n'avois point été occupé à assurer ma troupe contre une nouvelle attaque je n'aurois point tardé à témoigner à vous Monsieur, ainsi qu'à tous ceux de votre corps de volontaires combien j'ai été sensible aux soins qu'ils ont eu de ma troupe, je vous prie Monsieur de leur dire de ma part que je les remercie du plus profond de mon cœur pour mes bons soldats ; j'espère que si l'occasion se présente, ils se montreront toujours dignes de vos soins et de ceux de vos volontaires ; mais il serait à désirer que vous voulussiez tous, Messieurs, unanimement coopérer à une

levée de troupes dans le pays de Luxembourg pour par là nous mettre dans le cas de renvoyer en tout temps ces meurtriers, ces incendiaires dans leur pays de scélérats, où les horreurs et tous les crimes des enfers ont établi leur siège.

Réunissons nos efforts pour faire disparaître le germe de ces scélérats de la surface de la terre, ne donnons point de repos jusqu'à ce qu'ils soient exterminés. J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus parfaite Monsieur et Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.—*Signé: BEAULIEU, Lieut. Général.*

Cette lettre, qui s'adressait au baron de Boland et à ses compagnons, n'était pas destinée au corps franc de chasseurs volontaires de la ville de Luxembourg qui aida la garnison dans le service de défense de la forteresse, pendant le blocus de 1794—95, puisque ce corps ne fut organisé que le 21 novembre, 6 mois après sa rédaction. Du reste, les chasseurs volontaires de la ville n'eurent jamais l'occasion d'aller approvisionner la division Beaulieu qui, pendant que Luxembourg était cerné, se trouvait ailleurs.

Enfin, lorsque le corps de chasseurs dont nous venons de parler, fut constitué et divisé en deux compagnies, le Baron de Boland obtint le commandement de l'une tandis que Jean Léonardy, receveur des contributions et qui fut mortellement blessé pendant le siège, le 7 janvier 1795, dirigea l'autre; toutes deux étaient sous les ordres suprêmes du sieur de Gerden (v. son art.). Après la perte de Léonardy, le Baron de Boland réunit les deux commandements.

Les services que ce corps bourgeois, dont les officiers avaient mérité d'obtenir rang égal avec les officiers de la garnison, a rendus à la défense de la capitale, les périls auxquels tous ceux qui le composaient, leur brave capitaine en tête, se sont exposés tous les jours, les fatigues que par patriotisme et par amour pour leur souverain ils ont endurées, ont été solennellement reconnus par le général-

commandant, trois jours avant la capitulation et lorsque cette capitulation était devenue absolument nécessaire. Nous transcrivons sa lettre :

A Monsieur le Baron de Boland, capitaine commandant le corps des chasseurs volontaires de Luxembourg.

La circonstance actuelle étant le moment où les devoirs que se sont si généreusement imposés à eux-mêmes les individus du corps des chasseurs que vous commandez, viennent à cesser, il ne me reste qu'à en témoigner à vous Monsieur le Baron, ainsi qu'à Messieurs les officiers et à tous ceux qui composent ce digne corps, la vive reconnaissance dont je suis pénétré et qui ne me fera jamais oublier les services qu'ils ont rendus et vouloient encore rendre pour la défense de cette forteresse.

Veillez donc Monsieur le Baron, en remerciant de ma part ce bon corps, qui dans toutes les occasions a montré tant d'ardeur, l'assurer en outre que je rechercherai avec empressement tous les moyens de pouvoir lui être utile, et que je m'empresserai de faire connoître à Sa Majesté notre Auguste Souverain le dévouement désintéressé, le zèle, la bravoure et la persévérance avec lesquels ces dignes habitants ont coopéré et persisté jusqu'à présent avec ma garnison pour lui conserver cette ville. — Luxembourg le 2 juin 1795.

— *Signé: B. BARON DE BENDER, Maréchal et Gouverneur de la Province de Luxembourg.*

Le surlendemain, 4, les chasseurs déposèrent leurs uniformes, et le 5 ils remirent leurs armes à leur capitaine, le baron de Boland qui les déposa à l'hôtel du gouverneur. Par l'article 18 de la capitulation, il était demandé que les chasseurs et volontaires qui s'étaient armés pour la défense de la ville fussent compris dans les dispositions de l'article précédent, où le vainqueur s'obligeait à respecter les personnes et les propriétés, sans pouvoir rechercher ni inquiéter les bourgeois pour leurs opinions ou leurs actes politiques antérieurs à la remise. La réponse fut la

suivante : ils suivront le sort de la garnison, excepté les bourgeois et habitants de la ville et pays de Luxembourg qui rentreront chez eux après avoir remis leurs armes.

Plusieurs bourgeois, on le sait, accompagnèrent ou suivirent la garnison parce qu'ils ne voulaient pas vivre sous le régime français ; d'autres furent enlevés et incarcérés à Metz où ils languirent longtemps, et ce contrairement aux articles de la capitulation. Quant au Baron de Boland, il se réfugia également tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, évitant ainsi de tomber entre les mains du vainqueur qui le recherchait. Un jour entre autres, il échappa comme par miracle : En effet, ayant eu vent qu'il devait être arrêté pendant la nuit il se déguisa à la hâte et sortit inaperçu de la ville. Quelques heures après, pendant la nuit, l'adjudant de place Maquin, accompagné d'une cinquantaine de fusiliers, vint faire une visite domiciliaire très minutieuse dans son hôtel, mais il ne l'y trouva plus. Ces circonstances engagèrent le baron de Boland à se rendre, avec sa famille à Weinau, chez sa sœur, la baronne de Klein où il eut la douleur de perdre sa première femme, le 6 janvier 1798.

Rentré dans le pays lorsque le calme politique fut revenu, il convola en secondes noces, le 6 fructidor an XI (23 août 1803) et vécut entièrement retiré à sa campagne de Dudelange, où il est mort le 27 avril 1807.

Nous l'avons déjà dit, le Baron M. de Boland avait contracté deux alliances ; d'abord avec une demoiselle Marie-Anne Querieux de Milleret, qui lui donna un fils et une fille ; ensuite avec Marie-Wilibrordine-Elisabeth-Joséphine Ransonnet, fille d'un conseiller au conseil provincial, puis souverain à Luxembourg.

Le fils Charles-Philippe, d'abord receveur des domaines à Arlon, après 1816, sortit de cette administration et alla mourir en mer pendant la traversée pour se rendre à Batavia.

La fille Marguerite-Caroline, Baronne de Boland née le 29 janvier 1785 fut mariée

le 29 septembre 1801, à Joseph-Antoine Pruneau, directeur de l'enregistrement et des domaines à Luxembourg, mort à Hettange grande, le 26 avril 1839, âgé de 81 ans. Dernière de son nom, cette dame, aujourd'hui veuve et sans enfants, habite Paris. Par lettre du 13 janvier 1859, elle a fait don à la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg, des archives et titres originaux de sa famille ; et elle a en même temps promis à cette association nationale de lui léguer quinze portraits originaux de famille : Bel exemple à suivre par les personnes qui voient éteindre leur nom ; au moins elles procureraient l'avantage d'assurer au Pays et à l'Histoire la conservation de bien des documents précieux.

Pour ce qui concerne la famille des Barons de Boland, qui n'a rien de commun ni avec les Pallant ni avec les Boland du Rheingau, féaux des comtes de Luxembourg, elle n'a pas vécu longtemps dans le Pays. Cette famille descend d'un Bourgmestre de Cologne, Jean de Boland, originaire de Westphalie et diplomate distingué qui obtint de l'empereur Ferdinand II, à Prague, le 8 juin 1628, des lettres patentes d'anoblissement pour lui et ses descendants mâles et femelles, au port d'armes : de gueules, à trois clefs antiques d'argent, 2 . 1 . ; heaume treillé d'or, à liserets d'argent. Cimier la clef antique de l'écu entre un double vol, d'argent et de gueules. Ce personnage est mort le 11 octobre 1645, à l'âge de 83 ans et repose dans l'église des Minorites à Cologne où il a une tombe armoriée. Il était titré de seigneur de Kuelseck, Dodenbourg, Millburg, Scharbillig.

Un fils de ce Bourgmestre de Cologne avait nom de Hillebrand. Il se titrait déjà de Baron de Boland de Kulseck et avait épousé Anne de Stein de Heffingen. — Son fils, Jean comme l'aïeul, était marié à Jeanne-Catherine de Beywegh de Wichtrich, laquelle lui donna un fils, François-Guillaume Monimet de Boland, général,

qui signa le 18 mars 1673 au contrat de mariage de sa sœur Susanne-Marie avec Guillaume-Otton, Baron de Gusmar.

Le 27 avril 1690 l'empereur Léopold I^{er} nomma François-Guillaume, Baron de Boland, propriétaire d'un régiment de dragons : il était auparavant lieutenant-colonel au régiment de Holstein et commandant de la Transylvanie. Il avait épousé Anne-Agnès Baronne de Hyllen de Sultzen ; d'où quatre fils : Arnoul-Joseph, l'aîné, qui avait été nommé le 15 avril 1702 chambellan par Léopold duc de Lorraine et qui au partage de la succession de sa famille, le 19 septembre suivant, obtint la seigneurie-souche de Kulseggen ; Wolfgang-Guillaume ; François-Otton et François-Frédéric. Ces trois derniers eurent par indivis la maison seigneuriale de Sultz et la seigneurie-gagère de Mont-St.-Jean ou Dudelange dans le Luxembourg. François-Otton, baron de Boland, continua la lignée indigène. Il avait épousé Marie-Anne, baronne Despretz ; d'où François-Albert qui pendant un moment a occupé la Cour et les Etats de sa personne. Par lettres-patentes du 16 janvier 1755, il fut nommé conseiller de courte-robe au conseil provincial de Luxembourg et le 8 février suivant capitaine et prévôt de la ville et prévôté de même nom : Cependant dès l'année suivante il donna volontairement sa démission de cette dernière charge. D'un autre côté comment exerça-t-il les fonctions de conseiller noble ? Les archives n'en disent rien. Cependant sa nomination ne tarda pas à donner lieu à des plaintes que ses collègues portèrent même jusqu'au Gouvernement : on prétendait en effet qu'il avait obtenu d'une manière subreptice cette qualité de conseiller noble parce que entr'autres, né dans le duché de Berg il n'avait obtenu sa naturalisation luxembourgeoise que depuis le 10 octobre 1753. On avait d'abord fermé les yeux à la cour, paraît-il, et le conseiller de Boland occupait encore son siège lorsqu'un incident, une véritable scène aux Etats, fournit une occasion favorable soit pour se venger

de lui, soit pour rappeler la protestation qui avait été dirigée contre sa nomination. Quoi qu'il en soit, un décret de l'empereur, en date du 11 décembre 1771, fit cesser chez lui la qualité de conseiller noble, laquelle fut remplacée par celle de conseiller lettré. Piqué de cet affront fait à son blason, de Boland donna sa démission et fut remplacé le 25 janvier 1772 par Gaspard-Florent de Breiderbach.

Nous venons de mentionner un incident qui a fait à son époque une grande sensation ; il s'est passé en 1770 : Les Trois États du Luxembourg s'étaient longtemps opposés à ce que leurs comptes fussent coulés par des commissaires du Gouvernement. Dans une assemblée de la députation permanente, dont le baron François-Albert de Boland faisait partie et où assistait un de ces commissaires, comme ce dernier avait rayé quelques articles portés en compte, de Boland s'écria : cela étant, Messieurs, il faut fermer la boutique, faire une représentation et tenir ferme. Il touchait une pension sur le trésor royal et une autre sur la cassette particulière du Prince Charles de Lorraine. Ce prince, informé du propos qu'il avait tenu, les lui retira toutes deux ; et ordonna de plus que des informations fussent prises à sa charge comme coupable d'avoir proféré des paroles séditieuses. Le baron de Boland fut depuis réintégré sur la liste civile ; mais, ajoute M. Gachard, il n'obtint cette faveur qu'en se soumettant à des conditions peu honorables, telles que celle de faire l'aveu de sa faute dans une requête, de se démettre de sa charge de conseiller et de s'engager de quitter la province. Nous pensons que sa démission du Conseil n'a été occasionnée que par le motif déduit plus haut.

Nous avons également parlé de la naturalisation que le Baron François-Albert de Boland avait obtenue le 10 octobre 1753. Nous allons copier les considérants de ces lettres-patentes. Il y est dit que : « le grand-père de François-Albert a été « lieutenant-général des armées de l'em-

« pereur Léopold, Gouverneur de Transylvanie, colonel d'un régiment de dragons et chambellan de l'Empereur. Que finalement il a été tué au service de ce dernier.— Un de ses oncles a été fait prisonnier par les Turcs et obligé de payer quinze mille florins d'Allemagne de ses propres biens pour sa rançon.— L'aîné de ses oncles a été chambellan du duc Léopold de Lorraine.— François-Albert a été lui-même six ans page de l'archiduchesse Marie-Elisabeth, ensuite au service de l'empereur père de Marie-Thérèse pendant six autres années en qualité de lieutenant et capitaine-lieutenant dans le régiment de Harrach, infanterie, pendant la pénultième guerre d'Italie et celle de Hongrie; à l'affaire de Guastalla il reçut une blessure grave; enfin il a quitté le service en 1738.

François-Albert, baron de Boland avait épousé 1° le 10 juillet 1743, Caroline-Marie-Anne, baronne Beyssel de Gymnich, veuve d'un sieur de Stein; 2° le 1^{er} février 1764, Marie-Françoise comtesse de Martinpré-Villefond-de-Milbert. Son premier mariage seul lui donna postérité, deux fils et une fille. Il est mort le 22 janvier 1779.

Archives de famille, aux collect. soc. archéol.—Etat civil de Luxembourg.—Journal inédit du blocus de Luxembourg en 1794—95.—MAYOT.—MARCELLIN LEBLANC, Hist. du duché de Luxembg.—CHASTRAN, Précis histor. et chronolog. du Pays de Luxbg.—JOACHIM, Précis chronolog. de l'hist. de Luxbg.—PAQUET et SCHACK, Die Geschichte des Luxemburger Landes.—WOLFF, Mémoire historique sur les événements de Dudelange en 1794; dans: Public. Soc. arch. Luxbg., II, 81—94.—Arch. des Etats.—Arch. Cons. prov. et souv.—GACHARD, Documents etc., I, 79.

BOTTIN, Jean.—A ajouter à cet article, page 94 du T. I^{er} de la Biographie, les renseignements suivants que nous venons de puiser dans un article du Bulletin du Bibliophile belge, T. XVII, (2^e série, T. VIII), 6^e cahier, page 372:

Jean Bottin passa de Rome à Vienne vers 1622, comme secrétaire privé de l'ambassadeur d'Espagne. Il résulte de

lettres de ce personnage, reposant aux archives de l'État, à Bruxelles, qu'il jugeait très sagement de l'état des choses en Allemagne et des erreurs de la politique autrichienne. Il fut anobli, ce qui était de son temps le sort commun des hommes de mérite, et mourut à Madrid, positivement en 1639, étant secrétaire de cabinet du roi Philippe III.

CH. RAWLENSBECK, La noblesse belge aux guerres d'Allemagne, 1616—1648; Recueil cité dans le texte.

COLLARD ou Collart, dit de Belloy et de Grandvoir, Pierre-Joseph, est né à Neufchâteau, le 7 avril 1752. Après avoir terminé à l'université de Louvain ses études en droit et obtenu le degré de licencié, il prêta le 1^{er} juillet 1775 le serment d'avocat devant le Conseil provincial de Luxembourg. Cette qualité il la conserva devant le Conseil souverain et jusqu'à la conquête française en 1795.

Encore pendant cette dernière année et la suivante il remplissait les fonctions de Juge au tribunal de paix, créées par la nouvelle administration. En 1797 il fut nommé représentant du peuple au Conseil des cinq cents, puis en 1803 président du tribunal civil de Neufchâteau, fauteuil qu'il conserva jusqu'en 1816 où le roi Guillaume I^{er} le nomma membre des Etats-Provinciaux du Grand-Duché, et de la Députation permanente de ces Etats. La suivante il entra à la seconde chambre des Etats-Généraux en remplacement de Monsieur d'Olimart. Il assista aux sessions législatives et y prit une part active jusqu'au renouvellement de 1821.

Il remplit également, pendant qu'il faisait partie de la Députation à Luxembourg, les fonctions de président de la commission d'agriculture et les continua jusqu'en 1830. Depuis les événements politiques de Bruxelles, Collard s'était retiré du monde, vivant paisiblement au château de Grandvoir sa propriété, et dans une retraite embellie par l'étude comme par le souvenir du bien que con-

stamment il s'était efforcé de répandre dans la société.

Guillaume I^{er} l'avait décoré de son ordre du Lion belge dit aujourd'hui néerlandais.

Pierre-Joseph Collard est mort à l'âge de 91 ans le 24 juillet 1843, au château de Grandvoir, près de Neufchâteau. Le prince Pierre-Napoléon Bonaparte a prononcé sur sa tombe le discours suivant :

« Qu'il me soit permis, sur la tombe
« d'un collègue de mon père, de déposer
« l'hommage de mes profonds regrets, de
« ma vénération et de ma sympathie. Je ne
« puis retracer tous les faits qui honorent
« la belle existence qui vient de s'éteindre;
« mais il y en a tant qui, dans ce temps
« d'opinions si divergentes, les résument
« tous: c'est que dans sa carrière repré-
« sentative, à des époques et sous des
« gouvernements différents, l'honorable
« Pierre-Jos. Collard avait toujours su
« rester indépendant et fidèle à ses con-
« victions.

« Dans la vie privée, ceux qui l'ont
« approché savent quelle était l'aménité de
« ses manières et l'amabilité de son carac-
« tère. Un trait suffit pour le dépeindre:
« c'est qu'arrivé à un âge où l'on est or-
« dinairement morose et exigeant, lui au
« contraire, s'occupait incessamment, avec
« la plus obligeante sollicitude, de prou-
« ver sa bienveillance en général, et la
« cordialité de son accueil. Jusqu'à ses
« derniers moments cette bonté, si tou-
« chante chez un illustre vieillard, ne s'est
« pas démentie.

« Mes sentiments, j'en suis sûr, trou-
« veront un écho dans le cœur des luxem-
« bourgeois, car M. Collard était un bon
« luxembourgeois, l'honneur de cette pro-
« vince dont les intérêts l'avaient con-
« stamment préoccupé et comme homme
« public et dans la retraite même.

« Disons-lui donc un tendre adieu; qu'il
« reçoive cet hommage dû à sa belle vie,
« à son noble caractère; qu'il repose en
« paix avec la gloire de son siècle.»

Archives du Conseil provincial.— Renseignements

fournis par MM. de la Fontaine père et Wüth-
Paquet.—Journal de la ville et du Grand-Duché de
Luxembourg; année 1843, N^o 61, du mercredi 3
août.

CYGNE, *Martin du*, Jésuite qui a
habité la maison de cet ordre à Luxem-
bourg, sans qu'il nous ait été donné de
nous assurer s'il était originaire de notre
pays, ne nous est connu que par les
trois ouvrages dont nous donnons ici les
titres: 1^o. *Explanatio rhetoricæ, studio-
sæ juventuti accommodata*; Leodii, 1689,
vol. in 12.—2^o. *Analysis rhetorica om-
nium Ciceronis orationum*; Duaci, 1661;
3 tomes en un volume in 12: *Cette
œuvre, qui est dédiée au jeune Ernest-
Alexandre-Dominique, Comte de Beau-
mont, fils du Prince de Chimay, nous
a indiqué le séjour de l'auteur à Luxem-
bourg, parce que l'épître dédicatoire est
datée de cette ville, de la fête de l'apôtre
des Lapons, 1660.*—3^o. *Comœdiæ XII
phrasi tum Plantina tum Terentiana con-
cinnatæ*; Leodii, 1679; vol. in 12.—
Le supplément du Catalogue de la Bi-
bliothèque de Luxembourg porte en outre
le titre d'un quatrième ouvrage du Père
du Cygne, mais qui semble ne former
qu'une abréviation revue et retravaillée
de celui que nous avons inscrit sous le
numéro 2, ou bien une autre édition de
celui-ci. Voici ce titre: *Fons eloquentiæ
sive M. T. Ciceronis orationes XVIII se-
lectissimæ post Pauli Manutii, aliorumque
doctissimorum virorum correctiones, eti-
am cum probatissimis exemplaribus dili-
genter collatæ et emendatæ. Analyai in-
super rhetorica et choliis artificium indi-
cantibus distinctæ et illustratæ una cum
lectionum varietate ad marginem oppo-
sita et locupletissimo indice duplici ad
calcem adjecto.* Cologne, volume in 12.

CLASEN, Catal. Bibl. Luxbg. 62, 428 et 439.—
NAMUR, Catal. Bibl. Luxbg., 391.

DAUN, *Léopold-Joseph-Marie, comte
de et à Daun*.—Cet article est destiné à
remplacer celui qui se trouve T. I, page
147 de la Biographie: Il est plus com-
plet.

Daun, Léopold-Joseph-Marie, comte de et à Daun, prince de Thiano, seigneur de Callenborn, Sassenheim, etc., feld-maréchal, président du conseil aulique, directeur-général de l'Académie militaire, commandant-général en Autriche et à Vienne, conseiller intime, chevalier de la Toison d'or, propriétaire du 59^e régiment de ligne, naquit à Vienne, le 24 septembre 1705, fils du comte Wiric-Philippe-Laurent (v. son art.) et de la comtesse Marie-Barbe de Herberstein.

Son père forma ses talents militaires, et la guerre de Sicile (1718—1720) lui fournit la première occasion pour montrer son activité. Les entreprises en Italie et sur le Rhin (1734 à 1735) où il avait déjà acquis le grade de colonel dans le régiment N^o 56 qui appartenait à son père, achevèrent de le rendre soldat accompli, puisque déjà pendant la guerre contre les Turcs (1737—1738) il se montra comme un homme rempli de capacités. Si à la bataille de Krotzka il fut du nombre des blessés, il compta aussi parmi les généraux les plus distingués : Il obtint en novembre 1740 le 59^e régiment de ligne pour récompense de ses services signalés, après que déjà il eut été nommé général-major le 22 avril 1737 et lieutenant-feld-maréchal en mars 1739. Après la bataille de Molwitz (1741) Daun conserva sa position en Silésie. Il suivit ensuite la célèbre expédition pendant laquelle le prince Charles de Lorraine chassa le maréchal de Broglie par Pisek et Tein jusque sous le canon de Prague. Il fut également au siège de cette capitale de la Bohême et prit une part active aux entreprises de 1742 et 1743 par lesquelles la réunion de Maillebois avec la garnison qui se trouvait bloquée fut empêchée, tandis que la Bavière rentra sous le pouvoir de l'Autriche. A cette occasion il fut chargé de déloger les Français de Dingelfingen qui était très fortifié, et il y parvint malgré leur vive résistance : le 16 mai ils furent forcés de se retirer au-delà de l'Isar, avec une perte de mille hommes. Il con-

quit de la même manière la ville de Landau. De là Daun suivit sur le Rhin le feld-maréchal Klevenhueller qui depuis l'honora de plusieurs commissions comme d'importantes recommandations, et à sa mort lui légua tous ses manuscrits. Aussi le successeur du maréchal ne put-il méconnaître un génie si distingué : Traun, c'était son nom, l'employa aux plus importantes entreprises de la campagne de 1744, et les Grenadiers demandèrent au prince Charles de leur accorder Daun pour chef lorsqu'ils occupèrent l'île du Rhin près de Stockstadt, et de là chassèrent par leur feu l'ennemi de l'autre rive de ce fleuve.

La prévoyance de ce grand capitaine rendit de plus grands services encore pendant la retraite qu'il couvrit, et à la tentative d'attaque de la part de l'ennemi près de Ludwigsburg. Il la repoussa avec force, sans perte du côté de son arrière-garde et rejoignit l'armée qui se dirigeait en hâte vers la Bohême.

Pendant la seconde guerre de Silésie il se trouva aux batailles de Hohenfriedberg et de Soor où il commandait l'aile gauche.

Pendant ces guerres contre la Prusse et peu de temps après pendant celle contre la France dans les Pays-Bas jusqu'à la paix d'Aix-la-chapelle, il rendit de si notables services en toute occasion qu'il fut élevé au grade de feldzeugmeister et s'acquitta la plus grande estime aux yeux de son prince comme de toute l'armée.

Pendant les nombreuses campagnes contre la Prusse le comte de Daun avait parfaitement observé que Frédéric II ne devait les avantages qu'il avait remportés sur les Autrichiens qu'à la meilleure organisation de ses troupes, à leur célérité dans la charge, à leur adresse dans les mouvements accélérés, à leur exactitude dans le maniement des armes et à la force de leur artillerie. Aussi utilisa-t-il avec empressement le repos que lui donna la paix générale ainsi que la confiance de l'impératrice à introduire des améliorations dans l'organisation de l'armée autrichienne.

De son côté l'artillerie fut augmentée à proportion et amenée sous la direction du prince Wenceslas de Liechtenstein à un degré de perfectionnement qui força bientôt les Prussiens eux-mêmes à l'admiration. Les fusils de l'infanterie furent mieux disposés et pourvus de baguettes en fer tandis qu'elles n'avaient été jusque-là qu'en bois ; il fut encore ordonné d'établir périodiquement des camps d'exercice, afin de mieux habituer le soldat aux évolutions et au maniement des armes. On donna à l'armée un règlement général et uniforme pour le service, tandis qu'auparavant plusieurs corps s'étaient servi des prescriptions de Khevenhueller, pendant que d'autres avaient les leurs propres, à la volonté des différents chefs du régiment, ce qui avait amené de notables variétés dans les lois disciplinaires. Ce règlement, qui a reçu le nom de son auteur et qui parut en 1789, constitua une époque mémorable dans l'armée autrichienne.

Pendant ce temps Daun était convaincu que cette habileté matérielle ne devait pas suffire. Il voulait encore introduire à l'armée l'obéissance, l'ordre et la morale, afin de lui donner un véritable esprit militaire ; utiliser les talents déjà acquis et ouvrir à la génération future un chemin pour en développer le germe ainsi que pour acquérir une éducation scientifique. Tel fut le but sur lequel il avait fixé ses regards ; et c'est dans cette intention que cet habile guerrier proposa à l'impératrice, cette grande princesse qui accueillait avec empressement toutes les idées avantageuses, d'ériger une maison dite de cadets à Wiener-Neustadt, aujourd'hui l'académie militaire, laquelle fut constituée en 1752 : Il en fut nommé le premier directeur.

Les nombreux témoignages d'estime que le comte de Daun obtint de la cour, sa nomination aux fonctions de Commandant de la ville de Vienne (décembre 1751) ainsi que celle de conseiller intime, l'obtention de l'ordre de la Toison d'or (novembre 1753), sa promotion au rang de feldmaréchal (juin 1754), furent pour ce

noble caractère autant de motifs pour exciter de plus en plus son zèle pour le bien du service. La troisième guerre contre la Prusse, dite la guerre de sept ans en fournit des preuves éclatantes.

En effet, la bataille de Kollin, 18 juin 1757, a immortalisé son nom. En vain le roi de Prusse chercha-t-il à le forcer à la retraite afin de « faire la paix sous les murs de Vienne même » comme ce prince s'était exprimé dans son ordre du jour qui est devenu célèbre ; il fut lui-même forcé par la glorieuse victoire de Daun de quitter en toute hâte la Bohême. Le général autrichien n'aurait pu mieux pendant cette journée à jamais mémorable, gagner la grand-croix de Marie-Thérèse qu'en se faisant tuer deux chevaux sous lui, en recevant une balle-morte au bras et une contusion à la colonne vertébrale. Aussi la grande impératrice se montra-t-elle on ne peut plus reconnaissante pour ses exploits ; elle lui adressa en effet un billet autographe conçu dans les termes suivants :

« Le 18, jour de la naissance de la
« monarchie.

« Cher comte Daun, il me serait impos-
« sible de laisser passer ce jour sans vous
« présenter mes souhaits de bonheur aussi
« cordiaux que remplis de reconnaissance.
« La monarchie vous doit sa conservation
« et moi je vous dois mon existence, ma
« belle et chère armée ainsi que mon unique
« et très aimé beau-frère, toutes circon-
« stances qui certainement ne s'effaceront
« ni de mon cœur ni de ma mémoire tant
« que je vivrai. Au contraire il me semble
« que d'année en année elles s'y rajeunissent
« et deviennent plus sensibles, au point
« que jamais je ne pourrai les reconnaître
« assez dans votre personne et dans celle
« des vôtres. Ce jour aussi est l'anniver-
« saire de celui où mon nom devait être
« immortalisé dans l'armée, et où au prix
« de votre sang vous avez mérité de de-
« venir le premier chevalier de mon ordre.
« Que Dieu vous conserve encore pen-
« dant de longues années pour l'utilité

« du règlement militaire et l'avantage de
« ma personne comme mon meilleur et mon
« plus véritable ami. De mon côté je serai
« assurément pour la vie, votre très affec-
« tionnée souveraine MARIE-THÉRÈSE.

L'original de cette lettre, écrite plusieurs années après la bataille, est conservé jusqu'à nos jours aux archives du département de la guerre à Vienne.

De leur côté, les Etats d'Autriche, voulant reconnaître l'héroïsme de Daun lui adressèrent les compliments les plus flatteurs et lui firent des cadeaux de grand prix, entr'autres d'un bocal en argent doré, dans lequel ils avaient fait graver une vue de la bataille de Kollin.

Après la bataille de Leuthen Daun obtint le commandement en chef de l'armée et le conserva jusqu'à la paix de 1763. L'histoire de cette guerre démontre combien le maréchal méritait la confiance qu'on avait placée en lui. Quelques-uns cependant critiquèrent plusieurs de ses entreprises et lui reprochèrent surtout d'avoir manqué des occasions pour nuire à l'ennemi et de n'avoir pas retiré de ses victoires tout l'avantage qu'elles auraient pu lui procurer. Mais ces contradicteurs avaient oublié qu'il devait disposer ses entreprises d'après celles des trois armées des forces coalisées, celles des Russes, des Français et de l'Empire ; qu'il ne pouvait rien faire de décisif sans préalable approbation, et qu'il était obligé de rendre un compte sévère de toutes ses démarches, pendant que son royal antagoniste pouvait agir spontanément d'après ses propres inspirations. Ces circonstances, sans compter d'autres difficultés accidentelles, devaient naturellement rendre très prudent un général qui prévoyait de loin les suites désavantageuses qu'une seule démarche non assez mûrie pouvait entraîner pour sa souveraine. Du reste Daun lui-même expliqua les motifs de sa grande réserve, en répétant souvent deux idées principales qu'il cherchait absolument à réaliser : La première consistait en ce que par aucun de ses mouvements il ne voulait entraîner son impératrice dans

la nécessité de conclure une paix précipitée qui aurait pu lui être désavantageuse. La seconde celle de pouvoir à la fin de la guerre ramener l'armée aussi belle et aussi bonne qu'il l'avait reçue ; car jusque-là la maison d'Autriche n'avait été forcée à faire la paix que parce qu'elle finissait généralement par ne plus avoir de troupes pour le combat : Et dans ces vues il a non seulement atteint son but mais il l'a dépassé au-delà de toute prévision.

Si le bonheur sembla vouloir quitter de Daun près de Leuthen et de Torgau, il prit bientôt sa revanche d'une manière brillante dans la surprise qu'il exécuta pendant la nuit du 14 octobre 1758, près de Hochkirchen, où il aurait anéanti l'armée prussienne si une colonne des siens n'était arrivée trop tard pour prendre part à ce glorieux fait d'armes. Le 21 novembre 1759 il fit prisonnier le corps d'armée du général Fink, près de Maxen.

D'un autre côté, pour mieux dépeindre le personnage auquel cet article est consacré, nous rapporterons ici une anecdote qui doit servir d'épisode dans la biographie de ce grand homme : Pendant que Frédéric II assiégeait Dresde et que Daun se trouvait campé sur la rive opposée de l'Elbe, un général français ayant fortement conseillé de passer le fleuve et d'attaquer les Prussiens, le feldmaréchal, qui avait déjà pesé les immenses difficultés de cette entreprise, lui demanda très froidement après l'avoir longtemps écouté : *Mais si nous étions battus, qu'en résulterait-il ? Qu'en résulterait-il ?* répondit le français, *alors vous vous hâteriez de faire la paix.* Dans ce cas il n'en sera rien de l'attaque, répliqua Daun, *car je me donnerai bien de garde de tenter une entreprise qui pourrait forcer mon impératrice à faire la paix.* Et en effet les suites démontrèrent qu'il a été fidèle à sa parole.

Tel prévoyant et tel réfléchi que de Daun a pu être dans toute sa conduite, tel résolu, tel actif et tel infatigable fut-il aussi dans tous les grands revers. Le ralliement de l'armée après la bataille de

Prague, les dispositions qu'il prit après celle de Leuthen pendant les quatre mois d'hiver pour remonter ses cadres, témoignent de ses grands talents dans cette importante branche de la stratégie, autant que de son activité.

Encore pendant la dernière campagne qu'il fit, le comte de Daun avait obtenu la présidence du conseil aulique. Dans cette nouvelle sphère d'action il ne cessa de s'efforcer à appliquer ses expériences et ses observations des sept campagnes précédentes aux améliorations qu'il avait précédemment introduites dans l'armée.

Le comte Léopold-Joseph-Marie de Daun est mort le 5 février 1766, avec la réputation d'avoir été un des généraux les plus distingués de son époque. Frédéric-le-grand lui-même, dont par de prudentes lenteurs il avait si souvent déjoué les plans hardis ne refusa pas sa juste admiration aux talents guerriers de son adversaire; il déclara en effet qu'aucun général autrichien ne possédait des connaissances techniques aussi étendues, comme aucun n'avait mis autant de sagesse ni autant de prudence dans ses entreprises.

Marie-Thérèse a fait élever à son feld-maréchal dans l'église des Augustins à Vienne un monument funéraire superbe et portant une inscription très honorable.

HISTORISCHER, Der Militär Maria-Theresien-Orden, I, 35; II, 1727. — BRASCH, Eiflia illustrata, I, pars I, 457, et Tabl. général. XVII, v°. — COUVAIN, Encyclopédie moderne, VIII, 118, sq. — Biographie universelle, X, 877, sqq.

ENSCH, François, baron d'.—L'article suivant est destiné à remplacer comme complété d'après les renseignements ultérieurs obtenus de Vienne, celui qui se trouve dans la Biographie, T. I, p. 162 à 164.

Ensch, François, baron d', fils de Frédéric Ensch, marchand cirier, et de Jeanne Herff ou Herve, issue par sa mère d'une des premières familles d'Italie, celle du célèbre cavaliero Battista Wang, ambassadeur de la République de Venise à la cour

de l'empereur Ferdinand III, est né à Luxembourg, le 16 janvier 1773.

Le jeune Ensch, après avoir appris les premiers éléments dans les écoles primaires, entra au collège de sa ville natale où il parvint jusqu'en quatrième ou peut-être en troisième, mais sans se distinguer, parce que le repos et l'attention nécessaires pour pouvoir étudier n'allaient pas à son esprit turbulent et agressif qui se traduisait dans les querelles presque continuelles qu'il avait avec ses condisciples auxquels il ne cherchait qu'à faire des espiègeries. Il avait au surplus toujours prêtes des niches à jouer aux passants. Un jour de marché entr'autres, c'était le 17 novembre 1792, il s'avisait de dételer les chevaux des paysans qui avaient amené du grain à vendre et de les attacher ensuite deux à deux pour enfin les pourchasser dans les rues et les faire cabrer, renversant les escabands des détaillants. A son retour à la maison paternelle après cette polissonnerie, comme il vit que son père voulait lui donner une correction à coups de canne, le jeune homme s'esquiva en sautant d'un bond par dessus la porte de boutique et courut droit chez le général Guillaume Schröder auquel il offrit de prendre service dans son régiment (infanterie, N° 26) en qualité de cadet. Il avait alors 19 ans d'âge.

Le général, frappé sans doute de son extérieur éveillé qui promettait qu'il ferait son chemin dans la carrière militaire, mais ne voulant pas à cause de sa jeunesse l'accepter sans l'assentiment de ses parents, fit mander son père auquel il demanda s'il consentait à l'enrôlement de son fils. Celui-ci, après avoir beaucoup déclamé contre la conduite du jeune homme, finit par consentir, parce que, dit-il, il n'était bon à rien d'autre qu'à manger du pain de munition. Ensch fut donc envoyé à la caserne où il devint bientôt un modèle de discipline et d'exactitude pour le service.

Lorsqu'à l'approche des armées de la République française le 26^e régiment quitta Luxembourg pour se rendre d'abord sur

le Rhin, ensuite en Italie, Ensch était enseigne depuis le 11 mars 1795 : il fit avec ce grade ces campagnes et passa sous-lieutenant le 27 mars 1799. Le 14 juillet 1800 il gagna l'épaulette de premier-lieutenant.

Après la paix de Lunéville en 1801, il vint visiter sa famille à Luxembourg où l'on a eu lieu d'admirer la belle carrure et la haute taille du superbe officier que peu d'années auparavant on avait vu partir tout fluet encore : les officiers français eux-mêmes qui étaient en garnison dans la ville firent bien des tentatives pour lui persuader de prendre service dans leur corps, lui représentant que l'avancement chez eux était bien plus rapide et qu'il y avait plus de gloire à servir dans une armée toujours ou presque toujours victorieuse. Mais Ensch leur répondit résolument : J'ai servi mon empereur dans le bonheur je veux aussi le servir dans le malheur. Toutes les instances furent inutiles, il ne voulut jamais abandonner le drapeau qu'il avait juré de défendre et il retourna en Autriche. Il revint encore en 1804 à Luxembourg après la bataille d'Austerlitz.

Ayant pendant son voyage de 1801 eu l'occasion de voir le major baron François-Charles de Veyder-Malberg (v. son art.), celui-ci l'engagea à quitter l'infanterie pour entrer dans les chasseurs de l'archiduc Charles. Ensch suivit ce conseil et fut admis avec son grade de premier lieutenant dans le 64^e régiment des chasseurs dits tyroliens, le 16 juillet 1803.

Le 11^e octobre 1805 les Français, plus forts en nombre, avaient attaqué les avant-postes du colonel comte Civalart sur le Michelsberg près d'Ulm, lorsqu'Ensch demanda à être détaché avec une compagnie de chasseurs vers Haslach, afin de couvrir le flanc et de défendre ce poste jusqu'à l'extrémité. Depuis longtemps déjà il était occupé à exécuter glorieusement cet ordre lorsqu'une balle ennemie vint se loger dans les chairs de sa cuisse gauche. Il prit aussitôt son mouchoir de poche et pansa lui-même la plaie aussi bien qu'il

le put. Il avait à peine fini d'appliquer ce bandage improvisé, lorsque, voyant sa compagnie plier, et ne se souvenant pas de l'énorme quantité de sang qui coulait de sa plaie, il s'élança comme en désespéré dans la mêlée, exhortant les siens à reprendre courage. La vue de leur commandant tout couvert de sang et faisant tous ses efforts pour les ramener au combat acheva de les électriser : Comme des lions ils assaillirent les Français qui, agresseurs d'abord finirent par se voir obligés de se défendre et de sonner la retraite après une lutte d'une heure et demie qui donna à l'armée autrichienne le temps d'accourir d'Ulm et de se ranger en ordre de bataille. Ensch leur aurait même fait essuyer un plus grand échec si, au moment où après le commandement de tourner, une seconde balle qui le blessa à la hanche droite ne l'avait renversé évanoui bas de son cheval. Ses soldats s'empressèrent aussitôt de le charger sur leurs fusils en forme de brancard, pour le transporter à l'ambulance ; mais l'archiduc, qui avait à une petite distance vu cette scène émouvante d'héroïsme, se hâta d'envoyer sa propre voiture au devant du blessé, avec ordre d'y placer le brave officier (textuel). Au moment du passage de ce triste cortège devant le prince, celui-ci donna à Ensch un salut de satisfaction.

La brillante conduite de François Ensch dans cette sanglante affaire le fit mettre à l'ordre du jour général de l'armée. Ses plaies, qui n'étaient pas mortelles, ayant été guéries assez promptement, il put reprendre le commandement de sa vaillante compagnie avec le grade d'aide-de-camp et l'expectative d'obtenir la croix de l'ordre de Marie-Thérèse à la première vacance. Cette occasion ne se présenta qu'en 1808 : Comme un grand nombre de postulants, parmi lesquels on comptait même des généraux, se présentèrent pour avoir cette brillante distinction, l'archiduc Charles voulut qu'elle ne fût accordée qu'au plus digne, et comme tel il désigna le premier-lieutenant Fran-

çois Ensch. Mais comme le chancelier objectait que, n'étant pas noble, Ensch ne pouvait pas obtenir le pas sur ses concurrents à blason : « Qu'à cela ne tienne, *« répliqua vivement le Prince, il obtiendra « des titres nobiliaires expédiés dans la « meilleure forme possible.»* Toute opposition ultérieure devenait pour lors inutile ; et le 15 mars, pendant une revue générale sur les glaciés de Vienne, l'archiduc-généralissime attacha lui-même la décoration sur la poitrine du brave premier-lieutenant-adjutant en lui disant : « Recevez de mes mains la croix militaire « de l'ordre le plus élevé de la monarchie, comme récompense de la glorieuse part que vous avez prise aux « journées d'Ulm et de la noble conduite « que vous y avez tenue. Recevez-la « comme une preuve de mon estime et « de ma faveur. » Il obtint en même temps des lettres de chevalerie pour lui et ses descendants ; et finalement le 31 août le brevet de capitaine-lieutenant dans le 3^e bataillon de chasseurs parce que les chasseurs tyroliens n^o 64 venaient d'être licenciés.

Pendant la campagne de 1809, Ensch qui avait été promu le 15 février de la même année au grade de capitaine chef de compagnie est cité avec éloge dans la relation du feldzeugmeister prince Reuss, sur le combat du 11 juillet pendant la retraite de l'arrière-garde depuis Hollabrunn jusque Znaym près de Schoengrabern : cinq compagnies de son bataillon avaient pris part à ce fait d'armes. Il prit également une part honorable aux batailles d'Aspern et de Wagram.

Les lettres du 22 mai 1813, Ensch fut créé baron de son nom, pour lui et ses descendants mâles et femelles. Nous nous voyons engagé à donner ici une longue analyse de ces patentes :

« Nous François, etc. etc., avons à « l'exemple des souverains autrichiens, « Nos augustes prédécesseurs, toujours « considéré comme une de Nos principales obligations et comme une des plus

« belles prérogatives de Notre puissance « souveraine, d'accorder des marques publiques de Notre faveur à ceux qui se « sont distingués par leur fidélité et leur « dévouement envers l'Etat, le Trône, « Notre personne et Notre Maison, et « qui donnent l'exemple de bonnes mœurs « dans le service militaire, dans les emplois d'administration civile, dans les « sciences, ou qui par d'autres moyens « contribuent au bien public en général ; « et surtout de les récompenser en les « élevant à la noblesse, afin d'en exciter « d'autres à une louable émulation pour « travailler au bien public, mais surtout « les descendants qui par l'héritage de la « glorieuse récompense accordée aux mérites de leurs ancêtres sont sans cesse « rappelés au devoir de, en imitant ces « mérites, se rendre dignes de leur origine noble.

« Nous avons en conséquence dirigé « Notre constante attention à n'oublier aucun service, en quelque lieu qu'il soit « rendu, et Nous avons imposé comme « un devoir à nos employés ainsi qu'à « Nos fonctionnaires de Nous faire connaître toutes les personnes et les objets « qui méritent Notre sollicitude ; et Nous « ne Nous trouvons pas moins porté à « accueillir les représentations de ceux qui « demandent cette honorable distinction « lorsqu'ils les appuyent sur des preuves « suffisantes pour établir leurs services.

« Il est venu à Notre connaissance que « François d'Ensch (*sic*), eu égard à ses « mérites, Nous a très-humblement supplié de daigner l'élever au rang de baron.

« En effet, entré depuis 1792 dans « Notre armée il est parvenu jusqu'au « grade de capitaine effectif dans notre « 3^e division de chasseurs ; et il s'est en « particulier très-bien distingué le 11 octobre 1805 où, avec le grade de 1^{er} « lieutenant, se trouvant détaché avec une « compagnie de chasseurs lorsque l'ennemi « attaqua avec toutes ses forces la chaîne « des avant-postes sur le Michelsberg près « d'Ulm, il se défendit non seulement avec

« le plus grand courage, mais, après avoir
« reçu une balle dans la cuisse gauche il
« s'empessa de recourir au combat,
« n'ayant muni sa blessure que d'un lé-
« ger bandage; dès qu'il vit ses hommes
« repoussés et l'ennemi s'avancer vers le
« flanc, de réunir au plus vite ses
« hommes et après les avoir animés d'un
« nouveau courage les ramener au com-
« bat et attaquer l'ennemi avec tant de
« résolution que non seulement il le for-
« ça à la retraite, mais fit plusieurs pri-
« sonniers, défendit sa position et donna
« ainsi à notre armée à Ulm le temps d'a-
« vancer et de se disposer en bataille,
« au moment où une seconde balle qu'il
« reçut dans le flanc droit, l'empêcha de
« faire essuyer une plus grande perte à
« l'ennemi, et qu'il dut être enlevé du
« champ de bataille et transporté à Ulm;
« pour laquelle conduite aussi vaillante
« que courageuse le même a obtenu en
« 1808 la décoration de l'ordre militaire
« de Marie-Thérèse, fondé par notre
« aïeule, de glorieuse mémoire.

« Pour ces motifs et afin de récompen-
« ser ces services signalés, nous avons
« élevé le dit François d'Ensch, ainsi que
« sa descendance légitime des deux sexes
« pour tous les temps à venir à l'état
« de Baron de l'empire d'Autriche; vou-
« lons en conséquence et ordonnons que
« François Baron d'Ensch et sa descen-
« dance légitime des deux sexes soient
« dès maintenant et à toujours tenus et
« réputés par tous dans tous leurs actes
« judiciaires et nobiliaires ou particuliers
« pour barons, honorés comme tels et
« participent à tous les droits et préroga-
« tives dus à la noblesse.

« En témoignage durable de cette Notre
« faveur et élévation ou rang de baron-
« nie Nous avons au dit François baron
« d'Ensch accordé les armoiries suivantes
« ici dépeintes avec leurs véritables cou-
« leurs et émaux, à savoir: Un écusson
« droit, oblong, se terminant inférieure-
« ment en pointe, divisé de droite à
« gauche par une bande d'argent, à une

« étoile d'azur à six raies. Dans le champ
« de gauche ou supérieur, sur la bande
« un lion d'or montant, les griffes éten-
« dues, la queue fourchue et relevée:
« dans celui de droite ou inférieur, un
« pélican avec sa piété (3 jeunes); l'écu
« sommé d'une couronne de baron;
« heaume ouvert à une chaîne en or en
« forme de collier; manteau à droite d'ar-
« gent et d'azur, à gauche d'or et de
« gueules; cimier: Le lion de l'écu.

« En conséquence Nous autorisons le
« dit François baron d'Ensch et sa des-
« cendance légitime des 2 sexes à porter
« les armoiries ci-décrites dès maintenant
« à toujours, sans préjudice cependant
« pour les droits d'autres qui pourraient
« en porter de semblables, et de s'en
« servir dans tous leurs actes judiciaires
« et nobiliaires et là où leurs affaires sem-
« bleront le rendre nécessaire.

« Ordonnons enfin à tous et un chacun
« de nos sujets tant ecclésiastiques que
« civils de Notre empire de considérer le
« dit François baron d'Ensch ainsi que
« ses descendants légitimes comme ba-
« rons, de les honorer comme tels, de
« les laisser paisiblement et tranquillement
« prendre ce titre, et de ne point les en-
« empêcher par eux-mêmes ni permettre
« qu'ils le soient par d'autres directement
« ou indirectement, attendu que ceux qui
« iraient à l'encontre encourraient notre
« disgrâce et que Nous leur ferions ap-
« pliquer les peines édictées pour ce fait.

« En témoignage de tout quoi Nous
« avons confirmé le présent Notre diplôme
« par Notre signature manuelle et l'appen-
« sion de Notre grand sceau impérial secret,
« dont Nous Nous servons comme Empereur
« d'Autriche, et avons ordonné de le
« transmettre à François baron d'Ensch.

« Donné par l'entremise de Notre cher
« et féal, Alois Comte de et à Ugarte,
« Notre chambellan effectif, Notre con-
« seiller intime, Notre colonel en Bohême
« et Notre premier chancelier d'Autriche,
« Grand-Croix de l'ordre de St. Etienne
« de Hongrie; dans Notre ville capitale

« et résidence de Vienne, le vingt deux
« mai de l'an après la naissance de Jésus-
« Christ mil huit cent et treize; de Nos
« règnes etc. »

Peu de mois après, c'est-à-dire le 1^{er} septembre de la même année 1813 Ensch entra avec le grade de major commandant dans le 11^e bataillon de chasseurs à l'organisation duquel il rendit de grands services. Il ne quitta plus ce corps dans lequel il acquit tous ses grades suivants : celui de lieutenant-colonel le 27 janv. 1821 ; celui de colonel le 20 janvier 1831 ; enfin celui de général-major honoraire le jour de sa mise à la retraite, le 16 mars 1836, ayant pu compter 43 ans, trois mois et 29 jours de service militaire actif.

Pendant la guerre de 1814 et 1815 il combattit vaillamment, ayant entr'autres pris une part honorable au combat qui fut livré le 22/25 avril 1815 pour se frayer le passage de la rivière nommée Ronco, dans l'Italie centrale. Trois jours après il reçut l'ordre de, avec quelques compagnies de son bataillon, une division d'infanterie Wied-Runkel N^o 34 et une section de cavalerie soutenir la poursuite de l'ennemi, entreprise et conduite par le capitaine comte Thurn, quartier-maitre-général de l'état-major, laquelle eut le plus brillant succès, tellement que dès 2 heures du matin la ville de Pesaro ouvrit ses portes aux autrichiens.

Le lieutenant-feldmaréchal comte Neiperg ordonna, de Cuneo, le 10 août 1815, au major Ensch de se rendre avec son bataillon en France, en traversant la vallée de Stura; et un autre ordre du jour général, daté de Cimone, le 12 août (1815), annonça que Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles venait de lui conférer la croix de chevalier de l'ordre militaire de St. Ferdinand.

Nommé lieutenant-colonel en 1821, comme nous l'avons dit, François d'Ensch accompagna l'armée d'Autriche lorsqu'elle alla combattre les Napolitains insurgés. Le 7 mars, après la bataille de Rieti où par sa conduite aussi courageuse que résolue

il s'était gagné toute l'estime du général Baron Frimont, chef de l'expédition, il fut chargé d'avancer avec une division forte de 5000 hommes sur les Abruzzes et plus tard, en août, en Calabre, et d'y faire des courses. Le corps qu'il avait sous ses ordres se composait du 11^e bataillon de chasseurs, d'un bataillon infanterie prince Wied-Runkel N^o 31, d'un autre du comte Albert Gyulay N^o 21, d'un demi-escadron de hussards de l'archiduc Ferdinand et finalement d'une demie compagnie de pionniers.

Encore pendant la même année le roi de Naples lui conféra son ordre de St. Georges de la Réunion.

Lorsqu'en 1831 il fut promu au grade de colonel, Ensch se trouvait dans les provinces maritimes d'Italie, et eut la satisfaction de recevoir de l'empereur François I, pendant son voyage dans ce pays, l'expression de sa satisfaction sur le bon état et l'instruction du corps placé sous ses ordres.

En 1836, ses longues fatigues pendant près de quarante-quatre ans passés à l'armée et en grande partie dans les camps, ainsi que cinq blessures graves, dont quatre d'armes à feu et une de pointe, le forcèrent à désirer le repos. Il sollicita en conséquence sa retraite qui lui fut accordée sous la date du 15 mars, avec un supplément personnel de 300 fls. par an à la pension militaire et le titre de général-major honoraire.

Dix ans plus tard, l'empereur voulant récompenser plus dignement encore la fidélité inébranlable et les mérites tout personnels du baron d'Ensch, le nomma en outre membre de la 1^{re} classe de la fondation militaire Elisabeth-Thérésienne à laquelle, nous dit-on, est attaché un revenu de 700 fls. (1750 frs.), distinction qui n'est accordée qu'à de vieux militaires qui se sont fait une réputation dans les combats.

Le général François Ensch avait contracté deux alliances. La première le 1^{er} février 1814, lorsqu'il était major, avec

la fille unique du baron de Hauer, ministre des finances de l'empire d'Autriche, ne lui donna qu'une fille, Mathilde, qui fit pendant longtemps les délices de la cour de Vienne où elle avait été élevée. Elle est aujourd'hui mariée à N. Beznar von Riedburg. La seconde union du baron d'Ensch, 20 mai 1820, avec Claire de Lindenheim et Friensberg, l'a rendu père de deux fils et d'une fille: l'aîné, qu'il avait nommé Dominique, en mémoire de son frère, décédé le 12 avril 1849 curé à Biersdorf, chef-lieu de commune dépendant du cercle prussien de Bittbourg, est mort jeune; le puîné, François comme son père, est actuellement major au 3^e régiment des lanciers autrichiens. Finalement la fille, Jeanne est alliée à N. Szegedy-von-Mezo-Szeged.

Le général baron François d'Ensch est mort le 15 mars 1861, à l'âge de 88 ans et deux mois, à Baden en Autriche. Le billet mortuaire lui donne les qualifications suivantes: Général-major impérial et royal en retraite; Chev. de l'ordre militaire de Marie-Thérèse ainsi que de ceux de St. Ferdinand pour le mérite et de St. Georges-de-la-Réunion des Deux-Siciles; Membre de la 1^{re} classe de l'institution militaire Elisabeth-Thérésienne. Il portait également la médaille militaire de l'armée, et avait enfin été propriétaire du deuxième bataillon des chasseurs.

Notes sur le général baron d'Ensch, par M. le curé SURVEAN, de Wiltigen; d'après les récits de famille et les correspondances mêmes du général. — Renseignements fournis. — *Историческое*, Der Militär Maria-Theresien-Orden, I, 316; II, 1745. — *Oesterreichische militärische Zeitschrift*; année 1840, 5^e cahier; 1847, 5^e cah.; 1861, 8^e cahier: ce dernier renfermant le nécrologe du général, rédigé par son fils. — Etat civil de la ville de Luxembourg.

EYSCHEN, Pierre-Nicolas, fils de Pierre Eyschen, riche propriétaire-cultivateur, et de Catherine Kellen, est né à Baschleiden, le 20 mars 1796, frère de Charles-Gérard qui a son article.

Après avoir, comme on disait alors, fait ses principes de latin chez son oncle,

Guillaume Eyschen, curé de Kœrich, il entra au collège de Luxembourg où il acheva l'étude des humanités avec beaucoup de distinction. La philosophie lui fut enseignée par le Directeur Munchen (v. son art.). De là il se rendit au séminaire clérical de Trèves, afin disait-il, de se perfectionner davantage dans l'usage de la langue allemande. Entré au séminaire de Metz il ne tarda pas à s'y distinguer par son application, la régularité de sa conduite et ses progrès, tellement qu'après la première année il fut désigné conférencier. L'évêque Jauffret lui conféra les ordres et le nomma immédiatement après aumônier de l'hôpital de St.-Nicolas, à Metz. Quelques mois plus tard il obtint la desservite de la paroisse de Mondorf (1822).

Lorsqu'en 1827 le roi Guillaume I^{er}, des Pays-Bas, trouva parmi le clergé une opposition absolue pour admettre dans les séminaires des provinces belges les élèves qui sortaient du collège philosophique qu'il avait créé à Louvain dans l'intention d'y former de jeunes lévites très instruits dans les matières transcendantes, ce prince se vit amené à envoyer ces jeunes gens dans un séminaire étranger, dont les chefs seraient moins susceptibles. Il choisit à cet effet celui de Trèves et donna à cette colonie le curé Pierre-Nicolas Eyschen en qualité de Directeur spécial, avec la qualification de *Recteur des élèves du collège philosophique au séminaire de Trèves*. Eyschen avait bien, avant d'accepter cette mission délicate, pris le consentement de l'évêque de Namur, son chef diocésain; et l'on ne devait pas croire qu'à leur retour, après l'ordination, ces jeunes clercs qui n'avaient qu'obéi à la loi, seraient refusés dans leur patrie par l'épiscopat national. La révolution de Bruxelles ayant éclaté sur ces entrefaites en août et septembre 1830, l'institution de Trèves fut supprimée; mais le Gouvernement des Pays-Bas se souvint du Directeur qui pour se rendre au vœu du souverain avait abandonné une bonne paroisse: Le roi Guil-

laume I^{er} lui accorda sur sa cassette particulière une forte pension viagère.

D'un autre côté, le cours des événements politiques ayant opéré un complet revirement dans la manière de voir du clergé luxembourgeois, Eyschen ne tarda pas à se trouver en butte à des tracasseries qu'il était convaincu de n'avoir point méritées. Son âme sensible en même temps que noble et au-dessus des préjugés vulgaires se sentit touchée de cette injustice. Il demanda et obtint la permission d'aller résider à Paris, afin de rétablir sa santé, ruinée par l'étude autant peut-être que par le chagrin de voir combien on affectait de méconnaître les généreuses intentions du roi des Pays-Bas, qui, soit dit en toute sincérité, n'avait en fondant le collège philosophique de Louvain, eu que le tort d'avoir donné à cet institut une direction trop mondaine, peut-être en même temps trop abstraite et spéculative.

Le séjour que l'abbé Eyschen fit à Paris, loin d'apporter l'amélioration si désirée à ses douleurs physiques et morales, ne fit que les augmenter. Il est mort dans cette ville, le 1^{er} ou le 2 juin 1831, n'ayant pas encore atteint l'âge de trente-cinq ans.

Eyschen, en bonne estime auprès de ses supérieurs, était un homme aussi instruit qu'indépendant de caractère. Comme prêtre il doit être particulièrement mentionné pour sa vie vertueuse et ses constants efforts à bien diriger ses paroissiens dans les voies du salut ainsi qu'à maintenir parmi eux la paix, l'amour du prochain et la charité chrétienne. Il a laissé une bibliothèque nombreuse et choisie, composée d'ouvrages embrassant la plupart des connaissances humaines; mais sa fortune privée avait coulé dans les aumônes nombreuses et souvent considérables qu'il se plaisait à faire aux vrais nécessiteux.

Notes fournies.— Renseignements de famille.— Archives de Bruxelles et de LaHaye.— Etat civil.— Correspondances du curé Eyschen avec ses amis.— Anciens Directoires.

EYSCHEN, Nicolas, fils de Pierre

Eyschen et de Anne-Marie Schaack est né le 3 octobre 1758, à Baschleiden, dans la commune moderne de Boulaide. Il fit ses humanités au collège des Jésuites à Luxembourg et sa philosophie ainsi que sa théologie à Louvain où il passa *Primus* et obtint le titre de Docteur dans la science divine. Peu de temps après il fut, sur la proposition de cette université, nommé professeur de théologie au séminaire filial de Luxembourg créé par l'empereur Joseph II. Dans cette qualité il exerça une heureuse influence sur l'établissement et eut en même temps l'occasion d'assister plusieurs prêtres de ses conseils à l'éruption de la révolution française. A la conquête il se réfugia dans son endroit natal où il vécut retiré avec son frère Guillaume, qui était prêtre comme lui et curé de Guerlingen. Comme il avait repoussé avec fermeté le serment républicain de haine à la royauté il fut décrété d'arrestation et était traqué par la gendarmerie qui avait ordre de se saisir de lui: mais, malgré les avertissements qu'il reçut de plusieurs côtés, il refusa de se cacher. Arrêté le 1^{er} frimaire an VII, 21 novembre 1798, à Guerlingen alors qu'il avait atteint l'âge de 43 ans, il fut transporté à Luxembourg, puis à Rochefort où on l'embarqua pour l'île de Ré: en route, a-t-il répété souvent, il eut infiniment à souffrir de la faim, de la vermine, du froid et de la dureté du traitement de la part de ses conducteurs.

Dans les premiers jours de janvier 1799 il aborda sur cette île où peu de temps après il devait, avec plusieurs de ses compagnons d'infortune, devenir victime d'une de ces noyades républicaines que l'histoire a enregistrées avec dégoût. Il était déjà monté sur le vaisseau fatal sur lequel devait être accompli ce monstrueux sacrifice au milieu de la nuit suivante, et dans lequel on l'avait lui et les siens fait entrer sous prétexte qu'on voulait les transporter plus loin, lorsqu'heureusement arriva encore à temps l'arrêté

des consuls qui ordonnait de rendre les déportés à la liberté, leur permettant de regagner leurs foyers. Eyschen revint donc dans sa famille. A la restauration du culte il fut envoyé en qualité de curé à Martelage. Mais sa santé entièrement abîmée par les souffrances physiques et morales qu'il avait endurées pendant son exil, ne se rétablit plus. Il n'était pas encore installé depuis un an qu'il mourut au milieu de ses nouveaux paroissiens, en 1802, laissant dans l'âme de tous ceux qui l'ont connu, le souvenir des bienfaits qu'il avait répandus sur les pauvres auxquels il avait distribué tout ce qu'il possédait, se privant même très souvent du nécessaire.

ENGLISH, Die luxemburger Glaubensbekenner, 49, sq. — Renseignements de famille fournis par ses neveux.

FABER, *Jean-Jacques*, demi-frère de Georges Faber (v. son art.), était fils de Chrétien Faber, officier et justicier de la seigneurie de Clervaux, et de Catherine Dairemont, sa première femme. Il est né à Hosingen, le 16 août 1751. Après avoir fait ses études humanitaires à Luxembourg, il alla suivre les leçons de droit à l'université de Louvain où il obtint le 17 août 1775 le degré de licencié dans le *strict Collège de cette université, après y avoir achevé les années d'études prescrites par les ordonnances de Sa Majesté.*

Le 20 octobre de la même année 1775, J.-J^{ms} Faber prêta le serment d'avocat au Conseil provincial à Luxembourg et fut inscrit sur le tableau du barreau où il se distingua par ses lumières, à tel point que déjà en 1787, au vœu de l'ordonnance Impériale et Royale du 20 avril, créant les tribunaux de justice civile et criminelle de première instance dans le Duché de Luxembourg, il fut désigné premier candidat par le collège électoral pour avoir siège dans le tribunal de la capitale. Cependant comme cette ordonnance paraît n'avoir reçu qu'une suite momentanée par l'effet de sa révocation sous la date des 20 juin et 11 septembre de la même année, Faber fut nommé le 3 juillet 1788 con-

seiller au Conseil souverain, où la conquête française le trouva.

En 1796 il figure comme juge au tribunal civil de Luxembourg.

A l'organisation, en l'an VIII (1799—1800), des tribunaux d'appel, J.-J^{ms} Faber fut nommé Conseiller à la Cour de Metz, à laquelle ressortissait pendant le régime français le pays de Luxembourg qui avait reçu le nom de Département des forêts.

Après la chute du premier empire français, Faber, devenu français de fait, conserva cette qualité avec son siège de Conseiller. Il est mort à Wiltz, pendant une visite qu'il faisait à ses deux frères, le sept novembre 1825, à l'âge de soixante-quatorze ans.

En récompense de ses mérites comme jurisconsulte profond et comme magistrat éclairé, l'Empereur Napoléon I^{er} l'avait nommé chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur.

Pour terminer cet article, que nous devons à la vertu et à l'intégrité du personnage qui nous occupe, nous nous croyons en devoir de reproduire quelques extraits d'un discours que M. Dommange, bâtonnier de l'Ordre des avocats à la cour de Metz a prononcé à l'audience du 16 novembre 1825 :

« MM. Je prends la parole dans de bien « tristes circonstances, au moment où la « Cour est douloureusement affectée de la « perte récente de l'un de ses membres « les plus distingués.

« Permettez, MM., que le barreau mêle « ses regrets à ceux de tous les collègues « de M. Faber. Ses vertus privées, son « excellent esprit ont contribué, dès l'origine de l'institution de la Cour, à fonder, « à cimenter entre les magistrats cette « union admirable qui rend plus facile et « plus doux l'accomplissement des devoirs, « en même temps qu'elle ajoute à la dignité « de la Compagnie.

« Je ne pourrais rien dire à ce sujet, « que chacun de vous, Messieurs, n'eût « senti mieux que moi et avant moi.

« Mais je dois, et l'ordre entier des
« avocats doit un hommage public à la
« vaste érudition de M. Faber. Quelle
« science ! et pourtant quelle rare modestie !
« Quelle prodigieuse mémoire ! Quelle
« pureté de principes, et aussi quelle sa-
« gacité ! Quelle rectitude dans les idées !
« Quelle force de tête ! Les chagrins qui,
« plus encore que les années, l'ont préci-
« pité dans la tombe, n'avaient pas altéré
« la puissance de ses facultés morales.
« Vous le savez, MM., jusqu'à son dernier
« jour, même présence d'esprit, même
« pénétration, même aptitude aux impor-
« tantes fonctions de la justice. Je ne puis
« songer au trésor de science que possé-
« dait M. Faber, sans porter des regards
« inquiets sur l'avenir Qui rem-
« placera ces hommes que de longues et
« pénibles études ont enrichis d'un immense
« savoir ?

« Il faut en convenir, nos codes, quel-
« ques ouvrages nouveaux et surtout les
« dictionnaires de jurisprudence ont rendu
« de nos jours l'étude du droit plus simple,
« plus facile, plus prompte, *mais aussi*
« *plus superficielle*. Désormais nous aurons
« donc de passables légistes ; mais, parce
« que nos lois sont plus complètes, plus
« uniformes et mieux ordonnées, nous
« sommes menacés de ne plus rencontrer
« de profonds jurisconsultes. Etrange con-
« dition des choses humaines : le mal est
« toujours à côté du bien !
«

Les chagrins dont parlait l'orateur, ne
provenaient que de la tendance des fils
du conseiller Faber à se vouer à l'état mi-
litaire malgré son désir de les voir suivre
la carrière du droit. Une de ses deux
filles aussi, entraînée par la gloire de
l'armée sous l'empire, avait été unie au
général Thomas, auquel elle donna deux
fils qui quoique jeunes encore sont déjà
parvenus à de hauts grades militaires ; ils
sont l'un et l'autre capitaines de cavalerie ;
et l'un d'eux a même gagné l'étoile de
la Légion d'honneur en Crimée.

Etat civil de Hosingen et de Wiltz.—Earegistra-
tures du Conseil provincial et souverain. — Rensci-
gnements fournis.—Titres originaux.—Journal du
Département de la Moselle, du 24 novembre 1828,
N° 87.

FABER, *Jean-Joseph*, frère cadet du
précédent et comme celui-ci, demi-frère
de Georges Faber qui a aussi son article,
était fils de Chrétien Faber, Justicier et
officier de la seigneurie de Clervaux, et
de Catherine Dairemont sa 1^{re} femme. Il
est né à Hosingen, le 30 mars 1767.

A l'époque de la vente des biens nation-
aux par la République française, J.-Jos.
Faber se rendit adjudicataire, le 11 ger-
minal an VII (31 mars 1799) du château
des Comtes de Wiltz, pour la somme
fabuleuse de sept cent quarante mille
francs, qui fut payée en assignats dont
la valeur était tellement minime alors que
le prix de cette acquisition vraiment prin-
cière ne lui revint pas à plus de cent
louis d'or (2,400 frs.), en numéraire métal-
lique. Deux ans auparavant il avait épousé
une demoiselle Hobscheid de Wiltz. Dans
l'acte de ce mariage, conclu le 22 ther-
midor an V (9 août 1797), devant l'agent
municipal, il est qualifié de Juge de paix
du canton de Wiltz, lequel avait été créé
par arrêté du comité de salut public en
date du 14 fructidor an III (31 août 1794).
Il paraît cependant qu'il n'a pas longtemps
exercé ces fonctions puisque déjà en 1799
il est qualifié tanneur. Pendant tout le
régime français, c'est-à-dire jusqu'en 1815
il fit partie du conseil municipal de Wiltz :
En 1815 et 16 il y paraît même comme
l'un des deux Grands-Bourgmestres-pré-
sidents.

Nommé membre des Etats-provinciaux,
pour l'ordre des villes, et ce dès la 1^{re}
organisation de ce corps en 1816—17,
il y siégea pendant la session de cette
dernière année où il fut désigné pour la
seconde Chambre des Etats-Généraux du
Royaume des Pays-Bas, mandat qui lui
a été continué sans interruption jusqu'aux
événements politiques de Belgique en 1830.
Pendant cette série de treize ans, Faber

eut le courage de rester toujours d'accord avec sa conscience pour défendre les vrais intérêts de son Pays; aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que, sans prétendre faire une opposition systématique au Gouvernement, ses votes aient toujours été donnés dans le sens le plus libéral. Le Roi Guillaume I^{er} a beaucoup estimé le député Faber auquel il avait même remis l'ordre du Lion néerlandais; parce que, toujours franc dans l'expression de sa conviction il ne se laissa jamais fléchir pour plaire au ministère auquel plus d'une fois il a ouvertement reproché de chercher à sacrifier les belles provinces belges aux intérêts de la Hollande.

Il paraît utile de rapporter ici une circonstance qui a souvent été interprétée dans plus d'un sens: Le bourg de Wiltz, par son affranchissement plusieurs fois séculaire, avait naturellement pris rang de ville, dans le sens des lois sur la matière, comme plusieurs autres localités du Pays qui se trouvaient dans le même cas et qui, par l'effet de méticuleuses craintes d'intérêt matériel ont négligé en temps opportun de faire valoir leurs titres pour, à l'organisation administrative du Royaume des Pays-Bas auquel le Luxembourg avait été annexé, obtenir la confirmation de cette reconnaissance. J.-Jos. Faber faisait alors partie du conseil de Régence. Il sut si bien plaider la cause de la revendication de ce privilège ancien, qu'il convainquit ses collègues et que la demande en fut formulée. En l'octroyant, le gouvernement qui, paraît-il, était très peu versé dans l'histoire de nos seigneuries féodales, demanda le dessin des armoiries que Wiltz *désirait obtenir* pour en orner son sceau communal. Cette question parut neuve également aux édiles Wiltzois qui avaient apparemment oublié le noble et glorieux écusson du temps des Croisades que leurs anciens dynastes portaient. Ils forgèrent alors cet amalgame disparate, et ridicule en blason, qui leur fut concédé le 26 février 1823, peut-être non sans sourciller de la part de la Chambre héraldique, et qui consiste en un écusson

écartelé, au 1^{er} de sinople, chargé d'une ruche à abeilles volantes, le tout d'or; au second d'or, au caducée de sable, placé en barre; au 3^e également d'or, à l'ancre de sable mis en bande; au 4^e enfin fascé d'argent et d'azur, de huit pièces, au lion montant au naturel, brochant et couronné d'or. L'écusson sommé d'une couronne ouverte d'or.

J.-Jos. Faber, qui possédait en outre, en compagnie avec le frère de sa première femme, une tannerie considérable, est mort à Wiltz, le 19 mars 1846, à l'âge de 79 ans. Après le décès de Marguerite Hobscheid il avait épousé Marie-Madelaine Lamborel, de Bastogne. Ni l'une ni l'autre de ces dames ne lui donna postérité qui vécût.

Nous ajouterons, pour terminer, que, devenu propriétaire du château de Wiltz il vendit quatre cinquièmes de ce vaste édifice, ne s'en réservant que la portion du centre, qui, comme chacune des autres parts, forme une habitation vaste et parfaitement distribuée.

Archives du Grand-Duché.— Almanach de la Cour des Pays-Bas.— Almanach du Grand-Duché.— Journaux politiques de 1816 à 1830.— Etat civil de Hosingen et de Wiltz.— Renseignements communiqués.— Archives du Bureau de l'enregistrement de Wiltz.

FRANCQ, *Jean-Louis-Othon*, plus particulièrement désigné sous le nom de FRANCQ L'AÎNÉ, est né en 1747 à Orchimont, chef-lieu de la prévôté de ce nom au Duché de Luxembourg. Il était fils de Jean-Baptiste Francq, vivant notaire, décédé juge de paix du canton de Gedinne, aujourd'hui province de Namur.

Après avoir fait ses humanités au collège des Jésuites à Luxembourg il alla suivre les leçons de droit à l'université de Louvain où il prit la licence. Il fut promu avocat au Conseil provincial de Luxembourg le 9 novembre 1768, et devança, comme aîné de la famille, l'entrée au même barreau de ses deux frères, Jacques et Jean-Joseph.

Dès 1787 la réputation acquise par

J.-L.-O. Francq, un homme aussi distingué par la sagacité de son esprit que par la profondeur de ses connaissances et la rectitude de son jugement, lui avait valu l'unanimité des suffrages du corps électoral de la ville de Luxembourg institué par l'Empereur Joseph II, et auquel ce souverain aussi éclairé que libéral avait, par une mesure jusque là sans antécédants, remis le choix des Conseillers destinés à composer le tribunal royal de première instance siégeant à Luxembourg (17 avril 1787). Il prêta serment le premier mai suivant.

Ce tribunal ayant été supprimé peu de temps après sa création, les juges qui le composaient entrèrent au Conseil souverain dont ils constituèrent une nouvelle Chambre : seul, Francq ne partagea pas l'honneur de cette promotion, comme déjà dès 1783 il n'avait pas pu y être admis, même sur la présentation de la magistrature, attendu qu'ayant épousé Catherine-Dorothée-Thérèse Pastoret, fille du Conseiller en exercice de ce nom (v. son art.), son admission au Conseil était par suite de cette alliance devenue impossible.

Le même motif encore fut cause qu'en 1788 sa nomination aux fonctions de Procureur-général, proposée par le ministre Comte Trautmansdorff ne put être accueillie. Un document de 1792 porte en outre que le ministre Comte de Metternich l'avait à cette époque présenté pour entrer au Conseil-privé à Bruxelles. Mais il est à croire qu'il n'aura pas été donné suite à la proposition à cause des troubles qui alors régnaient dans les provinces de la Belgique. Finalement, et toujours pendant la même année 1792, les députés des Etats du Luxembourg lui offrirent la place de Conseiller-pensionnaire attaché à leur corps ; nous ignorons si Francq l'avait acceptée.

En l'an III (1795), à l'entrée des troupes françaises dans la forteresse de Luxembourg, Francq fut nommé chef d'un tribunal provisoirement créé à Luxembourg, et composé des sept membres les

plus distingués du barreau. Immédiatement après la réunion du Pays de Luxembourg à la France et la constitution du département des forêts, il entra dans l'administration centrale dans laquelle il eut peu de temps après à remplir les fonctions de Commissaire du pouvoir exécutif. Dans cet emploi il écrivit lui-même ou dicta les douze ou quinze arrêtés qui furent pris sur le champ pour pourvoir de tout chef à la défense de la place qu'on croyait menacée par suite de la bagarre de Trèves, lors de la déroute près de Mayence lorsque les Français furent battus par Clairfays.

Au commencement de l'an IV il fut chargé par ses collègues de mettre à exécution dans le quartier wallon de la province la réquisition de deux mille chariots, chacun à quatre colliers, pour le service de l'armée du Rhin. Et, bien que la situation des administrés, déjà excédés par ces sortes de contributions ne promit pas de bien grands succès ; que même l'administration n'y comptât guère, il sut persuader ses concitoyens de manière que partout les chariots partirent le lendemain de son arrivée dans chacun des cantons que sa mission lui fit parcourir.

En l'an V les élections populaires l'appelèrent à siéger dans la même administration dont il devint le chef et qu'il présida sans interruption jusqu'à l'an VII. En cette dernière année les mêmes électeurs populaires le désignèrent (le 22 germinal, 11 avril 1799) pour siéger à Paris au Conseil des Anciens de la République, où il demeura jusqu'au Consulat, et où il mérita l'estime de ses collègues. Sous ce dernier régime, de nouvelles élections le firent entrer le 4 nivôse an VIII (25 décembre 1799) au Corps législatif dont il fit partie jusqu'en 1810.

J.-L.-O. Francq, dit l'ainé, est mort à Luxembourg, le 23 décembre de la même année, laissant une nombreuse postérité en partie encore existante.

Titres et brevets originaux.—Archives du Grand-Duché et du Palais à Luxembourg.—Notes fournies par la famille.

GERDEN, *François-Chrétien-Sidoine, de*, est né à Luxembourg, le 11 décembre 1711, d'une famille originaire de Hachy, village de la seigneurie de Thiaumont, prévôté d'Arlon. Son père, Jean-François Gerden, et sa mère Marie-Sidonie Hack, paraissent avoir habité Dudelange. Le père était bailly de la seigneurie de Mont St.-Jean.

Après avoir obtenu à Louvain le grade de licencié en droit, F.-C.-S. Gerden fut reçu avocat au Conseil de Luxembourg, le 12 août 1735: un mérite peu ordinaire ne tarda pas de lui attirer l'attention du public et l'estime de la haute magistrature du pays qui le plaça en tête de ses candidats pour une place vacante au Conseil où il entra le 17 juin 1748. Ce fut dans cette position que Gerden trouva de nombreuses occasions de déployer une supériorité de talent dans l'administration que dans la judicature. Cette supériorité incontestée fixa sur lui les yeux de la Souveraine, la grande Marie-Thérèse, qui fit choix du plus jeune des membres du Conseil pour lui confier la présidence de ce corps, poste le plus élevé de la province après celui de Gouverneur.

La nomination de Gerden à ces hautes fonctions date du 14 mai 1755.

On sut à Luxembourg que le choix de l'Impératrice avait été recommandé par le comte de Neipperg auquel un long séjour à Luxembourg en qualité de gouverneur du Duché avait laissé l'occasion de discerner la valeur de divers personnages; on y sut que la candidature de Gerden n'avait pas eu l'adhésion du gouvernement de Bruxelles par l'unique motif que celui-ci était sans fortune, et que la Souveraine avait sans hésiter fait disparaître ce genre de difficulté en augmentant par des avantages spéciaux et viagers les rétributions attachées à la présidence, et assuré de cette manière au

titulaire une position en harmonie avec ses hautes fonctions.

Gerden conserva son fauteuil de président du Conseil, avec la charge de Trésorier et de Garde des chartres jusqu'à son décès, survenu le 29 mars 1787.

Durant sa longue vie il conserva inaltérés l'estime et le respect de ses concitoyens, et demeura jusqu'à la fin de ses jours une colonne inébranlable de justice, et d'intelligente fermeté sur laquelle les souverains pouvaient avec sécurité reposer leur bras. Aussi leur reconnaissance ne lui fit jamais défaut. Par diplôme délivré à Vienne, le 16 mai 1775, la trentecinquième année de son règne, Marie-Thérèse avait élevé le président Gerden aux fonctions de Conseiller d'Etat, avec les honneurs, prérogatives, libertés et franchises attachés à cette charge. Parmi ces prérogatives et honneurs se trouvaient ceux de la noblesse héréditaire. Ce fut aussi à partir de cette date de 1775 que l'on trouve la signature du président Gerden écrite *de Gerden*.

En 1751 F.-C.-S. de Gerden avait épousé Ludowine Scheer, fille d'un avocat de ce nom. De ce mariage étaient issus deux enfants décédés l'un et l'autre sans laisser postérité.

Titres originaux de la famille.—Archives du Conseil de Luxembourg.—Notices communiqués par M. de la Fontaine, père, ancien Gouverneur du Grand-Duché.—Etat civil de Luxembourg.

HATTSTEIN, *Philippe de*, fils de Jean, président du Conseil provincial de Luxembourg, conséquemment frère de Guillaume qui précède (v. son art). succéda à son père comme plénipotentiaire des archiducs à Spire, de 1601 à 1603. Plus tard, sous les empereurs Mathias et Ferdinand, il fut chargé d'autres missions touchant les intérêts de la Belgique germanique. Il est mort en 1636.

Ch. RAHLENBECK, La noblesse belge aux affaires d'Allemagne, 1618—1648; dans: Bulletin du Bibliophile belge; T. VIII, 2^e série; 1861; 379.

HENN, *Alexandre*.—A ajouter à l'ar-

ticle concernant ce personnage, T. I, p. 242.

L'abbé Alexandre Henn a été pour son époque l'écrivain le plus important de son abbaye, comme il fut un des plus vigilants directeurs de cette maison religieuse. En effet, il a composé trois ouvrages qui sont restés manuscrits, traitant de l'Histoire de Trèves en général, et formant pour son monastère comme pour la collégiale de St. Paulin une des sources principales pendant le dix-septième siècle. Ces œuvres ont pour titre: 1° *Memoriale verum et breve potissimum quæ contigerunt huic monasterio (S. Maxim.) ab anno 1645 mense nov.* — 2° *Ephemeris obsidionis Trevericæ per Gallos anno 1673.* — 3° *Excidium S. Paulini anno 1674.*

D'un autre côté, après avoir en trois ans de temps fait reconstruire l'église, le cloître et tous les accessoires de l'abbaye de St. Maximin, tels que ces édifices subsistent encore en partie de nos jours, ses religieux purent y rentrer en 1683 après avoir forcément séjourné pendant près de neuf ans à Fetzenreich. Il orna richement la nouvelle église, fit placer de belles statues sur les tombeaux des Saints Maximin, Agrèce et Nicet, éleva vingt autels dans le temple, posa dans le chœur de bons tableaux représentant les grands hommes et les principaux faits de l'ordre de Saint Benoît. Il fit de même rebâtir l'église de Saint Michel ainsi que l'hospice de Sainte Elisabeth près de son monastère.

Enfin, après avoir achevé tous ces édifices il voulut également pourvoir à la conservation des propriétés de l'abbaye ainsi qu'à celle de ses droits. Dans cette intention il classa par ordre chronologique une masse d'anciennes chartres et les inventoria. Il fit copier par ordre alphabétique, en quinze volumes in folio, tous les titres, actes, donations, relasements, records, etc., des biens de sa maison dans laquelle il ranima le goût des études monastiques: Il eut

la joie de voir en un seul jour six de ses religieux conventuels obtenir le degré de Docteur. Il a acquis pour la bibliothèque un grand nombre d'ouvrages précieux parmi lesquels ceux qui ont été sauvés du naufrage révolutionnaire portent encore son nom inscrit sur le couvercle.

Alexandre Henn était, lui cinquième frère profès religieux de l'ordre St. Benoît; et troisième qui fut abbé, Guillaume à St. Mathias et Benoît à St. Martin de Trèves. Une sœur avait également pris le voile à la Congrégation dans la même ville.

MAX, *Geschichte des Erzstiftes Trier*, III, 152, sq.; et 154, sqq.

HEUARDT, *Jean-Henri*, fils de Henri Heuardt et de Anne-Marie Beving, est né à Rollingen, commune de Mersch, le 27 germinal an IX (17 avril 1801).

Après avoir achevé ses études préliminaires aux athénées de Luxembourg, d'Ath et de Trèves, J.-H. Heuardt se rendit à l'université de Liège où il suivit successivement les cours de philosophie et de droit. Il y obtint le 25 juin 1828 le grade de Docteur dans l'un et l'autre Droits, après avoir soutenu une thèse: *De instrumento privato*. Le 8 août de la même année il se fit inscrire sur le tableau du barreau attaché au tribunal de première instance de Luxembourg.

Lorsque dès la naissance de la révolution de Bruxelles et l'avènement du Gouvernement provisoire de Belgique ce dernier eut démissionné le père de J.-H. Heuardt des fonctions de juge de paix du canton de Mersch que celui-ci avait depuis un grand nombre d'années occupées avec zèle, et ce pour le motif qu'on le soupçonnait de n'être pas assez attaché à cette révolution, le jeune avocat fut appelé le 16 octobre 1830 à sa succession. Mais, soit délicatesse, soit que sa conviction politique fût acquise à la Maison de Nassau-Orange, J.-H. Heuardt refusa d'accepter ce siège et envoya dès le lendemain sa démission à Bruxelles: Cependant il paraît que cette

démission ne fut pas acceptée. Toujours est-il établi qu'il ne prêta pas le serment exigé à cet effet, et qu'il n'a pas été installé. Nommé le 30 novembre suivant, par le même gouvernement provisoire, juge au tribunal de Diekirch, il s'y rendit et occupa cette magistrature jusqu'au 16 mars 1831, date de l'acceptation de sa nouvelle démission, laquelle était, comme la première, motivée sur son refus réitéré de prêter serment au nouvel ordre des choses, parce qu'une foi sincère et par cela même honorable lui défendait de jurer fidélité à un revirement politique qu'il condamnait comme opéré contre la dynastie légitime.

Le 19 avril 1831, le roi des Pays-Bas nomma J.-H. Heuardt juge au tribunal de Luxembourg et le lendemain juge d'instruction, dignités qu'il occupa avec dévouement et conscience pendant près de dix ans, à une époque où il existait tant d'influences contraires qui s'entrechoquaient si elles ne se combattaient pas ouvertement les unes les autres, tant de la part de la garnison fédérale de la forteresse que de celle de la bourgeoisie. Le 4 décembre 1838 le gouvernement y ajouta même les fonctions d'auditeur militaire qu'il conserva jusqu'au 31 mars 1841. A la nouvelle organisation de la magistrature après la reprise de possession du territoire dit cédé en vertu du traité de Londres du 19 avril 1839, J.-H. Heuardt fut de nouveau, en vertu de l'ordonnance du 4 janvier 1840, désigné juge au tribunal de Luxembourg, et, le 10 novembre 1841, promu à la dignité de Procureur d'Etat près le tribunal d'arrondissement de Diekirch. Déjà un autre arrêté royal grand-ducal, du 19 juillet 1842, l'éleva à la présidence du même tribunal. Enfin, par un autre arrêté pris le 25 février 1843, il fut admis à la Cour supérieure de Justice et de cassation du Grand-Duché, avec le titre de Conseiller.

Le conseiller Heuardt, qui était décoré de l'ordre de la Couronne de chêne, a en outre et successivement rempli de nombreuses fonctions honorifiques et de bien-

faisance, telles que entr'autres celles de membre de la Commission administrative des hospices civils de Luxembourg depuis le 14 décembre 1849, de Président d'un comité de charité du Bureau de bienfaisance (depuis 1852). A compter de 1849, il a également occupé sans interruption le fauteuil de Président du Conseil de révision en matière de milice; enfin, il a été à plusieurs reprises membre de la Commission de législation qui avait été instituée par la Constitution de 1848.

J.-H. Heuardt est décédé à Luxembourg, le 14 juin 1861, à l'âge de soixante ans, après avoir avec honneur rempli pendant trente ans la délicate carrière de la magistrature dans laquelle il s'est concilié, dans la véritable acception des mots, la confiance, l'estime et l'affection de tous. Animé d'un grand esprit de justice, il a constamment cherché à distinguer le véritable droit de la chicane; en un mot, si nous pouvons nous servir des expressions de M. le Procureur-Général Jurion lorsque dans son discours de rentrée de la Cour il fit sur le Conseiller Heuardt un panégyrique aussi délicat que profondément vrai, nous dirons qu'il fut un bon, un excellent juge. Dans la vie privée, personne non plus n'a porté plus loin que lui l'aménité et l'égalité de caractère et de la bienveillance: en un mot, à sa mort il a laissé d'unanimes regrets et pas un ennemi.

Etat civil.—Notes et dates communiquées.—Souvenirs personnels.—Annuaire de l'Université de Liège, 1830, p. 70.—Jurion, Discours de rentrée de la Cour, 1861, p. 45, sq.—Mémorial du Grand-Duché, années correspondantes.—Almanachs de Luxembourg, 1852 à 1861.—Archives du Palais.

HEYDEN, *François-Edouard-Antoine von der*, nommé aussi quelquefois par les français DE HEYDEN, seigneur de Stolzenbourg et Niederweis, né le premier novembre 1693, était onzième enfant et en même temps fils unique de Jean-Herman von der Heyden et de Marie-Ursule Baronne Cob de Nuedingen.

Ayant perdu son père en 1700 et sa mère vers la même époque, c'est-à-dire alors qu'il n'était encore âgé que de six à sept ans, F.-E.-A. von der Heyden fut mis d'abord sous la tutelle et curatelle de Lothaire de Zievel, seigneur de Bettembourg, mort quelques années plus tard, ensuite sous celle de Henri de Schauenbourg, seigneur de Berward, son beau-frère par son mariage avec Marie-Julienne, une de ses sœurs.

Par lettres d'émancipation et de bénéfice d'âge, en date du 14 février 1716, l'empereur Charles VI déclara F.-E.-A. von der Heyden majeur, « attendu, *y est-il dit*, « qu'ayant atteint l'âge de 23 ans et étudié « deux ans en droit il serait capable de « gouverner lui-même sa personne et ses « biens. »

Il était conseiller de courte-robe au Conseil provincial de Luxembourg et député de l'état noble de la même province lorsqu'il fut élevé à la chevalerie par lettres du 18 avril 1731. Le 13 octobre 1742, comme il était le plus ancien Conseiller en rang de nomination et en même temps Justicier des nobles, il obtint d'être nommé Président du Conseil en adjonction à Christophe Baron d'Arnout et en survivance du même : il prêta serment en cette qualité le 11 mars 1743. Enfin le 14 mars 1746 il fut également désigné garde des chartres.

F.-E.-A. von der Heyden avait épousé Marie-Guillemine Baronne d'Eltz-Bodendorf, qui lui donna un fils, Philippe-Charles, et une fille Ferdinande.

Depuis son mariage il ajouta à ses titres de dynaste de Stolzembourg et de Niederweis celui de seigneur de Prum-zur-Ley.

Par lettres-patentes du 2 novembre 1743, l'impératrice Marie-Thérèse lui conféra le titre de Baron de son nom, avec addition d'une couronne de comte à ses armes de famille qui sont : d'argent, à la fasce de sable, accompagnée de trois lions de gueule, 2 en chef et 1 en pointe. On lit dans ce document : « Que la famille

« de Heyden, en allemand von der Heyden, serait originaire de l'Empire. Que « le nouveau baron possédait encore alors « par succession de ses ancêtres, de son « nom et armes, des biens nobles, libres, « immédiats, ressortissant du corps de la « noblesse du cercle du Bas-Rhin, depuis « un temps immémorial et y jouissait des « franchises, privilèges et exemptions dont « usent ceux de la noblesse libre immédiate ; que ses ancêtres s'étant établis « en la province et duché de Luxembourg « depuis environ deux siècles y avaient « possédé plusieurs fiefs et seigneuries et « auraient toujours été fidèles vassaux des « prédécesseurs de l'impératrice-reine ; « qu'ils se seraient constamment alliés à « des familles d'ancienne noblesse ; et « qu'après avoir fait preuve de leur extraction d'ancienne chevalerie tant du « côté paternel que maternel, suivant qu'il « est de coutume au siège des nobles de « l'ancienne chevalerie luxembourgeoise, « ils y auraient été reçus successivement « depuis l'an 1563 jusqu'à la date des « présentes ; que l'impétrant est actuellement justicier des nobles et chef du « dit siège ; que son nom et les armes « de Heyden sont de plus reçus et reconnus pour chapitraux en plusieurs chartres et collégiales nobles par la réception « de ses proches parents et alliés ; que « la famille Cob de Nuedingen dont l'impétrant descend du côté maternel, est « aussi une de celles de l'ancienne chevalerie de la même province, reconnue « et reçue pour telle au siège des nobles « et en plusieurs colléges nobles ; « que l'impétrant a été pourvu d'une des « charges de conseiller de Courte-robe « au Conseil provincial de Luxembourg « en 1721 et qu'en 1731, après son élection à la charge de Justicier des nobles « par ceux de la noblesse, ayant été par « sa Majesté honoré de lettres de Chevalerie, expédiées le 18 avril 1731 et « ensuite pourvu de lettres-patentes en « vertu desquelles il aurait été admis à la « desservite de la dite charge ; qu'il aurait

« fait les fonctions de député de l'état
« noble de Luxembourg pendant quinze
« ans; puis gratifié de la charge de pré-
« sident-adjoint du Conseil provincial
« avec future succession etc. »

Le Président von der Heyden est mort à l'âge de près de 62 ans, le 21 janvier 1755, frappé d'un coup d'apoplexie.

Il paraît que sa nomination à la Présidence du Conseil provincial ne fut pas accueillie avec faveur, parce qu'on prétendait y voir une violation des prérogatives de ce corps magistral. En effet, nous lisons dans un registre de l'ancien couvent des capucins à Luxembourg, l'éloge suivant de ce grand homme; cet éloge renferme quelques mots sur la particularité que nous venons de mentionner :

« Le 22 janvier 1755, entre les 9 et
« 10 heures du soir mourut à Luxembourg
« à l'âge de 62 ans, après quelques jours
« d'indisposition, le très noble seigneur
« François-Edouard-Antoine Baron de
« Heyden, Chevalier, Justicier des nobles
« des duché de Luxembourg et comté de
« Chiny, Président du Conseil provincial
« de Luxembourg et Garde des chartres,
« seigneur haut-justicier de Niederweis,
« et autres lieux. Ses belles qualités,
« sa prudence, sa modération, sa douceur,
« son affabilité, sa vigilance, son zèle
« pour le service de l'État le rendaient
« digne d'une plus longue vie et le firent
« sincèrement regretter de tous ceux qui
« connaissaient ses vrais mérites. Il avait
« été nommé par la Cour de Vienne à la
« survivance du Président d'Arnoult. Cette
« charge, qui était en quelque manière
« incompatible avec celle de Justicier ou
« Président du siège des nobles de la
« province, lui attira de la jalousie et
« des occasions de chagrins; mais il sa-
« vait les surmonter par une force d'esprit
« supérieur à la prospérité ou à l'adversité.

Archives du Cons. Prov.; Req. Comm. N° 1108, p. 254^o et N° 1108, p. 171.—Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne, 1686—1762. 1779. p. 274; id. Seconde partie, II, 751; id. Suite du Supplément; VIII, 254.—Uwezwuex, Dictionn. hérald. msrit.—Liste des titres de Noblesse, etc. 1709—

1753, 23.—Bausen, Eiflia illustrata, II, 1, 175—176.—Registre des archives des capucins de Luxembourg, 75.

IGNON, *Henri-Antoine-Joseph, Comte de Saint*, est né à Grand-Failly, dans le Luxembourg dit français, le 12 octobre 1716. A l'âge de 17 ans il entra à l'armée autrichienne dans laquelle il avait obtenu le grade de major des cuirassiers nommés Serbelloni lorsque commença la guerre dite pour la succession. Peu de temps avant la fin de cette guerre il fut nommé lieutenant-colonel et adjudant-général; et finalement en janvier 1757 il passa colonel du régiment des dragons de Wurtemberg, aujourd'hui N° 3.

A la bataille de Kollin, le régiment que de Saint-Ignon commandait, et qui ne se trouvait posté qu'à quatre cents pas de l'ennemi, avait pendant sept quarts d'heure été exposé à un feu très vif qui lui avait fait immensément souffrir, lorsque le commandant parvint à lui faire prendre une position tellement avantageuse qu'il put nonseulement protéger les derrières de l'infanterie autrichienne mais encore menacer le flanc de ses adversaires. Lorsqu'ensuite les deux compagnies des grenadiers de ce régiment eurent attaqué l'ennemi, de Saint-Ignon les secourut puissamment, s'avança contre l'aile droite des Prussiens et sabra avec tant de force deux de leurs bataillons qu'il les culbuta. Blessé pendant cette héroïque action, il obtint la croix de l'ordre de Marie-Thérèse et fut promu au mois d'avril de l'année suivante au rang de général-major. Il fut en outre nommé propriétaire du régiment de dragons qui porte de nos jours le N° 7.

Les vaillants services ultérieurs qu'il rendit pendant les campagnes suivantes de la même guerre comme pendant la paix, décidèrent sa promotion au grade de Lieutenant-Feldmaréchal.

Le comte H.-A.-J. de Saint-Ignon est mort le 9 mai 1779, au Mesnil-sur-Semois, commune de Chassepierre dans le Luxembourg belge.

Le 2 février 1746, il avait épousé à Signeulx, commune de Bleid, dame Marie-Josèphe-Louise du Faing, fille de Maximilien du Faing, écuyer, seigneur de partie du Mesnil, Signeulx et St. Remy, féodal d'Etalle, et de Anne-Marie Neumetzler, dite de Mameren, d'Esch-sur-la-Sûre. De ce mariage naquit un fils, Alexandre-Xavier-Charles-Joseph de Saint-Ignon, dit de Wolfsfeld sur la Nims, qui continua son nom.

La famille de Saint-Ignon porte : de gueules, à trois tours d'or.

HINTENFELD, Der Militär Maria-Theresien-Orden und seine Mitglieder, I, 46, sq. — NEYEN, Histoire de la Baronnie de Jamoigne et de ses seigneurs; avec la généalogie complète de leurs maisons, 30 et 31. — Archives de la Famille du FAING d'ALZEMONT.

JUTTEL, *Nicolas*, fils de Nicolas Juttel, échevin, et de Joséphine Pondrom, est né à Diekirch, le 6 décembre 1766.

Il était âgé de onze ans lorsque ses parents le mirent au collège de Cologne où il a étudié pendant sept ans. Après avoir achevé ses humanités il alla fréquenter l'étude du notaire Huberty, à Luxembourg pour faire son stage. Admis ensuite dans celle du procureur de Neunhouser, dans la même ville, il y resta plusieurs années et y était encore à la mort du patron auquel il rendit même bien des services pendant sa maladie.

Nommé immédiatement après huissier près le Conseil de Luxembourg, de résidence à Vianden, alors qu'encore il n'avait que 23 ans d'âge (1789), il obtint le 27 juin 1793, une étude de notaire à Diekirch, cumulant ces deux fonctions jusqu'à l'entrée des Français en 1795. Comme sous le régime nouveau ces deux emplois avaient été déclarés incompatibles, Nicolas Juttel opta pour le premier (17 vendémiaire an IX, ou le 9 octobre 1800), parce que sous l'administration autrichienne la place d'huissier avait été plus lucrative et même plus relevée aux yeux du public : Il fut également et pendant quelque temps assesseur du juge

de paix de Diekirch en même temps qu'il resta huissier. Par décret impérial daté du camp de Schœnbrun, le 7 octobre 1809, il fut nommé juge de paix du même canton, en remplacement du aieur Blau décédé, et prêta serment en cette qualité le 29 du même mois. Il conserva cette magistrature jusqu'au 18 août 1842 et l'exerça avec zèle et dévouement. Parvenu de cette manière jusqu'à l'âge de soixante-seize ans il fut forcé de demander sa démission par suite des infirmités inhérentes à la vieillesse : il avait en effet presque entièrement perdu l'usage de la vue. Le 14 février 1843 il obtint sa pension de retraite, après avoir été huissier pendant 20 ans en même temps que notaire pendant 7, et finalement magistrat de conciliation pendant 33 ans, en tout 53 ans de service judiciaire.

Nicolas Juttel a en outre, en 1816, 1817 et 1818, à l'organisation des Etats provinciaux, fait partie de ce corps pour l'ordre des villes (arrêté royal du 26 avril 1816). Il a également et jusqu'en 1830 été membre du Conseil communal et pendant quelques années Bourgmestre de la ville de Diekirch.

Sa vie laborieuse, sans tache et sobre lui avait gagné l'estime de tous en même temps qu'une santé telle qu'il est parvenu jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, ayant conservé jusqu'à son dernier jour sa mémoire ainsi que toutes ses facultés intellectuelles. Libéral modéré et ne désirant que le bonheur de son pays, bonheur auquel il a constamment travaillé dans son cercle d'action, il a pu en qualité de fonctionnaire prêter serment à tous les gouvernements qui se sont succédés pendant sa longue carrière, l'autrichien, le français, celui des Pays-Bas, le belge et le grand-ducal, parce que, se disait-il, il voulait rester toujours et pour toutes ses actions, son propre juge. Comme nos ancêtres l'ont fait tant de fois après la conquête française, Juttel se plaisait souvent à parler des grandes libertés dont le Luxembourg avait joui

sous le gouvernement autrichien qu'il n'a jamais pu oublier.

Il est décédé à Diekirch, le 2 décembre 1861, tranquille et sans souffrance, comme il avait vécu. Toutefois pendant ses dernières années il avait complètement perdu la vue.

Comme fonctionnaire, il fut un modèle de probité, de bonté de cœur et d'exactitude dans les affaires, le type des bons juges de paix, le magistrat conciliateur par excellence, l'ennemi infatigable des procès et des dissensions. Il aimait à raconter que, du temps autrichien, lorsqu'il était huissier, il n'a jamais fait une exécution forcée contre des débiteurs, tout en satisfaisant l'intérêt des créanciers; il a toujours su arranger les affaires à l'amiable en cherchant des ressources pour l'un, des garanties pour l'autre, et se portant au besoin caution lui-même.

Etat civil.—Renseignements fournis.—Journal le Courrier, du 7 décembre 1861.—Brevets et nominations communiqués.

LA FONTAINE, *Pierre-François-Xavier-Léopold de*, est né à Saint-Vith, en 1766 ou 1767, fils de Jean-Paul de la Fontaine, notaire et officier de la seigneurie de Tommen, et de Catherine-Françoise Coutelier, fille de François Coutelier, échevin à Bastogne.

Gradué à l'université de Louvain, il fut, le 30 janvier 1787, reçu conjointement avec son frère aîné, Théodore-Ignace, avocat au Conseil de Luxembourg. Distingué par la vivacité de son esprit autant que par son caractère énergique, de la Fontaine *cadet*, c'est sous cette désignation qu'il était connu alors, fut de très bonne heure appelé dans la carrière des emplois publics. Déjà dans l'année même de son entrée au barreau on le trouve remplissant les fonctions de secrétaire du Conseil de première instance appelé à siéger à Luxembourg, un tribunal dont le personnel, par suite d'une concession du Souverain jusque-là inouïe, avait été choisi directe-

ment par la bourgeoisie de la capitale (v. *Part. d'Ohmart*). Après la suppression de ce corps dont l'existence n'avait été que très éphémère, il fut par les treize maîtres de la ville de Luxembourg élu pour leur syndic: Ce corps des treize maîtres avait dans les derniers temps de son existence acquis une véritable importance politique. Il représentait avec son esprit démocratique la bourgeoisie proprement dite, balançant dans des cas nombreux les tendances oligarchiques de la corporation judiciaire à la fois et administrative, nommée *le magistrat*.

Ce fut de la Fontaine qui, en sa qualité de Syndic de la Bourgeoisie, se trouvait durant le blocus de 1794—1795 constamment en relation avec les autorités chargées de la défense de la place. Ce fut à lui également que le maréchal Baron de Bender (v. son art.) adressa après la capitulation de la forteresse la dépêche dans laquelle il exprimait au nom du Souverain et de la garnison la plus vive reconnaissance pour les services éclatants d'abnégation et de dévouement, manifestés par la population luxembourgeoise durant le long investissement de cette place.

Uni de cœur et de sentiment à cette bourgeoisie, de la Fontaine n'avait pas tardé de s'attirer l'animadversion républicaine dont la trame éclata en 1799. A cette époque il fut compris parmi les huit luxembourgeois, dont son oncle, le conseiller de la Fontaine (v. son art.) faisait également partie, qui étaient destinés à la déportation, un sort qu'ils ont attendu dans les prisons de Paris, et auquel ils paraissent n'avoir échappé que parce que la République ne possédait plus de vaisseaux à commettre sur l'Océan pour transmettre des victimes nouvelles aux déserts marécageux de la Guyane.

P.-F.-X.-L. de la Fontaine est mort célibataire, à Luxembourg, le 6 floréal an XII (26 avril 1804).

Renseignements de famille.—Etat civil.—Archives de l'hôtel de ville de Luxembourg.—Archives du Palais.—Notes fournies.

LA FONTAINE, *Théodore-Ignace de*, fils de Jean-Gaspard de la Fontaine, mayeur de Recht, et de Régine Kauffman, de Billingen, est né à St.-Vith, le 17 août 1746.

Licencié en droit de l'université de Louvain, il fut reçu avocat près du Conseil provincial de Luxembourg, le 16 octobre 1767, et promu Conseiller lettré le 5 août 1783.

Grand partisan, comme tous les hommes véritablement éclairés de son époque, de la réforme radicale introduite dans l'ordre judiciaire par l'Empereur Joseph II tendant à substituer aux Justices seigneuriales des tribunaux composés de juges instruits et inamovibles, ce fut le Conseiller de la Fontaine qui fixa le choix du Gouvernement pour l'exécution de cette grande mesure dans les quartiers allemands de la Province. Ce fut aussi lui qui fut chargé de composer et de présenter directement au Gouvernement de Bruxelles le plan de la circonscription des nouveaux tribunaux dont le ressort n'excédait pas celui des modernes justices de paix; ce fut enfin lui qui présenta la liste du personnel à attacher à ces divers corps judiciaires, et qui reçut la mission de convoquer et de présider le corps électoral de la ville de Luxembourg, investi d'un droit sans précédent, du droit de nomination des magistrats appelés à composer le conseil de première instance pour la capitale et sa banlieue (*v. l'article d'Olimart*).

Le gouvernement récompensa le conseiller de la Fontaine pour le zèle et la prudence qui avaient caractérisé son intervention dans une longue série d'affaires délicates, en l'élevant le 17 avril 1787 aux fonctions de Conseiller au Conseil suprême de Justice, établi à Bruxelles et que l'on nomma *Conseil aulique*.

On sait que la création nouvelle de l'Empereur Joseph II ne survécut pas à son règne: aussi à la suppression du Conseil aulique de la Fontaine revint à Luxembourg reprendre son fauteuil au Conseil-Souverain. Mais vers cette époque de nouvelles

et importantes occupations vinrent encore l'enlever aux travaux de la judicature et l'appliquer à l'administration du pays. Voici à quelle occasion: Jusqu'en l'année 1789 les limites ardennaises entre le Duché de Luxembourg et celui de Juliers avaient laissé un grand nombre de points incertains ou mal définis, état de choses qui donnait naissance à des difficultés sans cesse renaissantes. Ce fut le conseiller de la Fontaine que le Gouvernement des Pays-Bas choisit pour vider ces vieux différends. Sa négociation, ouverte et close sur les terrains litigieux même obtint le succès désiré, et son résultat se trouva couché dans un traité que l'empereur ratifia le 27 décembre 1789.

Pendant les troubles de la Belgique, lesquels s'étaient propagés dans la plupart des provinces et qui étaient passés à l'état de révolte ouverte, l'Archiduchesse-Gouvernante et son époux le prince Albert de Saxe-Teschen s'étaient vus contraints de quitter leur résidence de Bruxelles et de se réfugier à Bonn. Durant les hostilités qui ne tardèrent pas d'éclater, une Commission administrative fut organisée à Luxembourg en remplacement du Gouvernement de Bruxelles complètement dissous. Le Conseiller de la Fontaine fut attaché à cette administration connue sous le nom de *Junte royale*, en qualité de Conseiller rapporteur.

Après la capitulation de la ville de Luxembourg et la suppression des anciennes dicasteries par les Commissaires républicains de la France, l'ex-conseiller de la Fontaine fut nommé Président du Tribunal criminel. Mais les agents des conquérants ayant dès les premiers jours de cette institution nouvelle ordonné des poursuites à charge d'un assez grand nombre de citoyens luxembourgeois réputés émigrés, et ayant rencontré de la part d'une magistrature de vieille roche une répugnance invincible de se prêter à prononcer des peines capitales à charge d'individus qui n'étant pas nés français n'avaient pu forfaire aux lois de la République, cette résistance leur

avait promptement appris qu'ils s'étaient trompés dans leur choix, ils s'empressèrent de réparer l'erreur commise en donnant un successeur au Président premier nommé.

A partir de cette époque, de la Fontaine crut devoir s'abstenir de coopérer à l'administration d'un pays conquis mais non encore cédé à la France par ses anciens souverains qui continuaient la guerre contre cette dernière. Les préliminaires de la paix signés à Léoben, le 29 germinal an V (18 avril 1797), par lesquels la Maison d'Autriche abandonnait à la France la Belgique toute entière, en laissant entrevoir le sort définitivement réservé à ces provinces, auraient eu très probablement pour effet de rallier tous ses enfants au sort de la patrie; mais incessamment après survint dans les hautes régions du gouvernement républicain français le Coup-d'Etat du 18 fructidor (4 septembre 1797) qui remit la direction des affaires publiques dans les mains du parti dit des Jacobins. Ce nouveau Gouvernement se signala immédiatement par l'abandon de la circonspection et de la prudence que les agents de la République française avaient jusque là pratiquées dans les pays conquis; et sous prétexte de dompter des factions réactionnaires, il réorganisa en grande partie la terreur de 1793, diminuée cette fois du massacre des prisonniers, des noyades et de la guillotine, procédés devenus trop odieux à la nation pour pouvoir être impunément repris. En sus, le nouveau gouvernement exigea non seulement des fonctionnaires de l'Etat mais indistinctement de tous les ecclésiastiques, envisagés comme fonctionnaires, le serment devenu célèbre de *haine à la royauté*.

Le plus grand nombre des prêtres luxembourgeois refusèrent de prêter ce serment, envisagé par eux comme impie. Sur ce simple refus, ils furent en masse qualifiés de réfractaires et encoururent la peine de la déportation: un grand nombre d'entre eux subirent cette peine. Ceux qui ne purent être arrêtés ne conservèrent leur liberté qu'en se dérochant à la vue et en

se livrant à l'exercice du saint-ministère dans les arcanes des maisons des particuliers. Cette persécution de leur clergé renforça inévitablement parmi les luxembourgeois religieux l'antipathie qu'avaient provoquée parmi eux diverses mesures du gouvernement républicain: dans les Ardennes éclata une révolte qui procura à une fraction de l'ancienne terreur l'occasion désirée d'assouvir ses instincts sanguinaires: vingt-sept ardennais, gens pour la plupart simples et ingénus, enrôlés et armés de gourdiens par d'ineptes chefs, durent rougir de leur sang les glacis de Luxembourg pour servir d'épouvantail au reste de la population.

L'absence dans le Gouvernement des principes qui avaient jusque là servi de norme dans la vie morale et civile de la population luxembourgeoise avaient fait naître dans celle-ci la plus étrange confusion. Des esprits distingués, unanimes dans la répulsion de toute espèce de violence, étaient néanmoins sous d'autres points de vue emportés dans des directions opposées: mais, invincible dans ses convictions religieuses et politiques, Th.-Ign. de la Fontaine, semblable à ces sénateurs romains qui impassiblement assis sur leurs chaises curules attendaient le fergaulois qui devait trancher leurs jours, lui aussi continuant d'offrir à ses concitoyens un modèle à la fois de fermeté et de dignité magistrale, n'avait pas hésité de rompre toute communion religieuse avec les prêtres assermentés, ne s'était pas assis au festin où se consumaient les dépouilles des corps ecclésiastiques et des émigrés, etc. etc. Cette *absence de civisme* devenait de la part d'un homme de son rang et de son influence d'un exemple trop scandaleux pour pouvoir être toléré: Le salut public exigeait qu'il disparût. A diverses reprises des visites domiciliaires, exécutées en dehors de l'intervention judiciaire avaient eu lieu chez lui, ses papiers de famille, sa correspondance surtout avaient été minutieusement scrutés; mais ces perquisitions réitérées

n'ayant pas produit une seule ligne d'écriture compromettante, les clubs se virent réduits à décréter un des coups-d'état autorisés par leur code. Pendant le mois de novembre 1798, à deux reprises différentes, de la Fontaine vit son domicile envahi par une escouade d'hommes armés, à une heure après minuit. Entraîné de son lit et des bras de sa famille, il fut déposé dans la prison militaire, laquelle il trouva chaque fois encombrée de prisonniers tant de la ville que des campagnes. Une première arrestation n'avait eu que quelques jours de durée; mais peu de jours après avoir été remis en liberté il fut arrêté une seconde fois avec le même appareil que la première et transporté à la citadelle de Metz. Après un séjour de quelques vingt-quatre heures dans cette forteresse, Th.-Ign. de la Fontaine, lui *huitième*, dans une colonne de luxembourgeois destinée à porter ses os à Synamary, fut expédié pour Paris. Conduit vers ce point par la gendarmerie, de brigade en brigade, jeté le soir sur de la paille dans une prison de passage, par un froid de quinze degrés Réaumur, il fut à son arrivée à Paris installé dans la prison de Ste. Pélagie, ayant pour compagnons de détention des repris de justice de toutes les catégories. Mais après quelques mois de séjour à Ste. Pélagie le gouvernement du Directoire, par suite d'un revirement partiel dans sa composition, s'étant relâché dans l'emploi d'acribes mesures, lui ouvrit la prison et lui assigna, sous la surveillance de la police la ville de Paris pour résidence. Enfin, après l'avoir tenu sequestré de sa famille pendant six mois on lui permit de retourner chez lui en lui recommandant de *devenir bon citoyen*.

L'année 1799 ne s'était pas écoulée quand survint la célèbre journée du 18 brumaire (9 novembre) qui renversa le gouvernement directorial et mit le pouvoir dans les mains de trois consuls bientôt remplacés par l'un d'eux proclamé Empereur. Th.-Ign. de la Fontaine, dont la santé se trouvait profondément atteinte

par les traitements qu'il avait éprouvés et les inquiétudes qu'il avait subies, de retour dans sa famille sentit le besoin du repos et manifesta la résolution d'abandonner la carrière dans laquelle s'étaient passées les meilleures années de sa vie, en quittant Luxembourg et se retirant au château de Stadtbredimus, propriété qu'il avait acquise dans ce dessein.

Ce fut ici que le sort atteignit et atteignit d'une manière effroyable ce vieillard, respectable à tant de titres, et déjà éprouvé dans ses affections comme dans sa fortune par des malheurs de toute espèce.

Il avait épousé en 1775 demoiselle Marguerite Wellenstein, d'Ehnen, qui l'avait rendu père d'une nombreuse postérité. Six enfants issus d'une heureuse union lui restaient en vie, lorsque le 1^{er} février 1804, veille de la Purification de N.-D., sa femme et ses trois filles aînées traversaient la Moselle dans l'intention de se rendre à l'église de Palzem pour y vaquer à des pratiques religieuses. La fausse manœuvre de l'un des bateliers fit chavirer la barque du passage, et les six personnages qui la montaient, éloignées de toute espèce de secours, trouvèrent la mort dans les flots. Ce déplorable événement répandit la consternation dans les environs et procura dans le pays une espèce de deuil public. Dans deux rapports transmis par le Préfet du Département Lacoste au Ministre de l'Intérieur et au Grand-Juge Ministre de la Justice, ce haut fonctionnaire détaille minutieusement toutes les circonstances qui avaient amené cette terrible catastrophe, et voici les termes qu'il emploie en mentionnant la personne sur laquelle le malheur encouru pesait de son plus grand poids :

« M. Lafontaine est un des plus éclairés et plus anciens jurisconsultes de ce département; avant la réunion il était Conseiller au ci-devant Conseil-Souverain, Conseiller antique et membre du Conseil de législation à Bruxelles. »

Par dépêche du 17 pluviôse an XII

(7 février 1804), le Préfet transmit à Th.-Ign. de la Fontaine la copie des rapports qu'il avait envoyés à son gouvernement sur un événement aussi extraordinaire ; et à cette occasion ce premier magistrat se rendit l'interprète des sentiments qu'éprouvaient le très-grand nombre des personnes du pays, en traçant les lignes suivantes :

« J'achève de remplir le devoir le plus précieux de l'homme public en vous adressant copie des lettres que j'ai écrites à ces deux Ministres.

« Maintenant, Citoyen, c'est comme particulier réuni de cœur à tous les hommes honnêtes et sensibles du Département que je m'empresse de vous faire connaître combien je partage vos peines et vos regrets. Je désire ardemment de contribuer à leur adoucissement et je saisis avec une satisfaction que je ne puis vous exprimer, les moyens que vous pourrez m'offrir de vous prouver mes sentiments de considération. »

Les pertes qu'il venait d'éprouver, incomparablement plus amères que les brèches faites par des événements de nature diverse à sa fortune privée ébranlèrent complètement la santé de Th.-Ign. de la Fontaine. Les jours qu'il vécut encore furent ceux d'une longue souffrance morale et physique, des jours de douleurs tempérées par la résignation que lui inspirait une solide et profonde piété et la distraction que lui procurait la lecture des poètes latins dont son excellente mémoire aurait pu au besoin restituer le texte, tant ils lui étaient devenus familiers.

Th.-Ign. de la Fontaine est décédé à Stadtbredimus, le 26 novembre 1809, à l'âge de 63 ans. Trois ans avant sa mort, et sans doute dans la prévision de sa fin prochaine, il avait dicté à son fils qui le quittait pour aller achever ses études universitaires, l'épithaphe qu'il destinait à son tombeau, et qui dans sa modeste expression révélait son désir de reposer dans le sépulcre qui avait reçu les ossements de sa bien-aimée et regrettée compagne. Le désir a été religieusement accompli, et

aujourd'hui encore on distingue sur le cimetièrre de l'Eglise de Stadtbredimus un monument peu fastueux sur lequel est gravée l'inscription suivante :

*Quos thalamus quondam tumulus nunc
[jungit eosdem.
Jungat in Aethereo Pax sine fine roro.*

Archives du Palais.—Chronique manuscrite de l'huissier LANGEAS.—Titres et papiers de famille.—Notes communiquées.—Publications de la Société archéol. VII, 2^e part. 88, note.

LUXEMBOURG, LA MAISON RÉGNANTE DE.—Additions et rectifications à la généalogie politique, Tome I, p. 324 à 369 de la Biographie.

Page 362, colonne 1^{re}, litt. a : Marie-Elisabeth-Amélie-Josèphe-Gabrielle-Jeanne-Agathe, archiduchesse, née le 5 février 1737, est morte le 18 juin 1804. Elle avait épousé Ferdinand, duc de Parme, lequel est décédé le 9 octobre 1802.

Page 362, col. 1^{re}, litt. c : Marie-Caroline-Ernestine-Jeanne-Joséphine, archiduchesse, née le 12 janvier 1740. Ce fut sa sœur, Marie-Caroline-Louise-Joséphine-Jeanne-Antoinette, qui fut mariée à Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles.

Page 362, col. 1^{re}, litt. e : Marie-Christine-Josèphe-Jeanne-Antoinette, archiduchesse. A ajouter à la fin de l'article : Cette princesse est morte le 24 juillet 1798, et le duc de Saxe-Teschén, son époux, le 10 février 1822.

Page 362, col. 2^e, litt. l : Marie-Caroline-Louise-Joséphine-Jeanne-Antoinette, archiduchesse, née le 13 août 1752 et morte le 8 septembre 1814, fut mariée le 12 mai 1768 à Ferdinand IV, infant d'Espagne, roi de Naples et des Deux-Siciles, lequel avait déjà été fiancé à sa sœur immédiatement plus âgée, et mourut le 4 janvier 1825,

Page 363, col. 1^{re}, litt. o : Maximilien-François-Xavier-Joseph-Jean-Antoine-Wenceslas. A ajouter : est mort le 27 juillet 1801.

Page 366, col. 1^{re}, litt. a : Marie-Thérèse-Josèphe-Charlotte-Jeanne, archi-

duchesse, née le 14 janvier 1767. Ajoutez: et morte le 7 novembre 1827. Cette princesse etc.

Page 366, col. 1^{re}, litt. e: Charles-Louis-Jean-Joseph-Laurent, connu plus tard sous le nom d'ARCHIDUC CHARLES, né le 5 septembre 1771, fut nommé Grand-Maitre de l'Ordre Teutonique, dignité dont il se démit le 30 juin 1804. Ce prince épousa le 17 septembre 1815 Henriette-Frédérique-Wilhelmine, fille de Frédéric-Guillaume, prince de Nassau-Weilbourg, née le 30 octobre 1797 et morte le 29 décembre 1829.

Page 366, col. 1^{re}; à intercaler entre litt. f. et g: ALBERT, né le 19 décembre 1773, mort le 22 juillet 1774.

Page 366, col. 2 litt. h. A ajouter après: Alexandrine-Paulowna, Grande-Duchesse de Russie, fille de l'empereur Paul I^{er}, née le 9 août 1783.

Même article. A ajouter à la suite de: la princesse Herminie, fille de Victor-Charles-Frédéric, prince d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg, née le 2 décembre 1797, et.

Même article. A ajouter après: Marie-Dorothee-Wilhelmine-Caroline, fille de Louis-Frédéric-Alexandre, duc de Wurtemberg, née le 1^{er} novembre 1797 et décédée le 19 mars 1855.

Page 366, col. 2. litt. j: Antoine-Victor-Amédée-Joseph-Jean-Raimond, né le 31 août 1779, Feldzeugmeister, élu Grand-Maitre de l'Ordre Teutonique en Autriche, le 20 juin 1804; mort le 2 avril 1835.

Page 367, col. 1^{re}, litt. l: A ajouter après: Jean-Baptiste-Joseph-Fabien-Sébastien, né le 20 janvier 1782, général de cavalerie, directeur-général du génie et des fortifications.

Page 367, col. 1^{re}, litt. n: Louis-Joseph-Antoine-Jean, né le 24 décembre 1784, Général-Feldzeugmeister et Directeur-général de l'artillerie.

Page 367, col. 1^{re}, litt. q: Rodolphe-Jean-Joseph-Rainier, né le 8 janvier 1787; créé Grand-Maitre de l'Ordre Teutonique

en 1818, après la résignation de l'archiduc Antoine; Cardinal-prêtre du titre Sancti Petri in monte aureo, élu le 4 juin 1819 archevêque d'Olmütz, comte de la chapelle royale en Bohême, et mort le 24 juillet 1831.

Page 367, col. 1^{re}, N° XXXII: François-Joseph-Charles, archiduc, né comme nous l'avons dit, à Florence, le 2 février 1768, et mort le 2 mars 1835, succéda le 1^{er} mars 1792 dans les pays héréditaires de son père. Il fut couronné roi de Hongrie le 6 juin, élu empereur romain le 7 et couronné le 14 juillet 1792; couronné roi de Bohême le 5 août 1792. Ce prince se déclara empereur héréditaire d'Autriche, le 11 août 1804 et se démit de la dignité d'empereur romain le 6 août 1806. Il avait épousé en premières noces, le 6 janvier 1788, Elisabeth-Wilhelmine-Louise, fille de Frédéric-Eugène, prince de Wurtemberg, née le 9 mai 1761, morte le 18 février 1790; en secondes noces, le 19 septembre de la même année, Marie-Thérèse-Caroline-Joséphine, fille de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, née le 6 juin 1772, morte le 13 avril 1807; en troisièmes noces, le 6 janvier 1808, Marie-Louise-Antoinette-Béatrix-Joséphine-Jeanne, fille de Ferdinand, archiduc d'Autriche, duc de Modène, Brisgau, etc., oncle de l'empereur, née le 14 décembre 1788, morte le 7 avril 1816; en quatrièmes enfin, le ^{29 octobre}/_{10 novembre} 1816, Caroline-Auguste, fille de Maximilien-Joseph, roi de Bavière, née le 8 février 1792, couronnée reine de Hongrie, le 28 septembre 1825.

MERCK, Henri, fils de François Merck, riche cultivateur, et de sa seconde femme, Elisabeth Bissener, est né au village de Harlange, chef-lieu de commune au canton de Wiltz, le 16 décembre 1772. Dès sa jeunesse le jeune Merck se sentit une vocation absolue pour le sacerdoce; et dans l'intention de l'atteindre il alla faire ses humanités chez les Jésuites à Cologne, puis sa théologie à l'université de la même ville. Il fut

consacré prêtre le 8 octobre 1797, à l'époque où la Constituante prescrivait aux ecclésiastiques de sa patrie luxembourgeoise de prêter le serment de haine à la royauté que sa conscience réprouvait. Comme il se refusa à cette impiété, *ce sont ses propres expressions*, il fut obligé de s'expatrier afin de se soustraire aux persécutions incessantes auxquelles les prêtres récalcitrants, comme on les nommait alors, étaient exposés, et se réfugia en Allemagne où il obtint peu de temps après la charge de chapelain-administrateur de l'église de Lœvenich au cercle d'Enskirchen. Il remplit ce ministère avec zèle et dévouement en même temps qu'il était gouverneur des enfants d'une famille respectable des environs. Le 11 décembre 1800 il obtint la cure de Fliedorf, dépendant du cercle de Schleiden. Comme par décret des consuls en date du 9 juin 1802 tous les ordres monastiques, les établissements ecclésiastiques et les cures furent supprimés dans les quatre départements de la Sarre, de la Rœr, du Rhin et de la Moselle, conséquemment aussi la paroisse de Fliedorf dont il était recteur, il obtint en vertu de l'article 12 de cette résolution administrative, des droits légaux à l'obtention d'une pension viagère de six cents francs sur la caisse de l'état. L'église de Fliedorf ayant été érigée en succursale, à charge de la communauté civile, par disposition du décret impérial du 31 mai 1804 portant l'organisation et la circonscription des nouvelles paroisses, il obtint sa nomination à cette cure qu'il administra jusqu'au 15 juillet 1819. Il fut envoyé de là et successivement, toujours en qualité de curé, à Glessen, cercle de Bergheim, puis le 16 avril 1831 à Otzenrath, cercle de Grevenbroich, enfin le 16 avril 1836 à Fliedorf, cercle de Bonn. Par délégation du vicariat-général de l'archevêché de Cologne, en date du 11 septembre 1839, il fut désigné commissaire spécial ecclésiastique, chargé de contrôler et régulariser l'administration et la comptabilité des pa-

roisses du décanat de Bonn. En cette qualité il mit en ordre parfait les affaires des églises qui ressortissaient à son cercle d'action; et, afin d'assurer à son travail sur cet objet toute la publicité et toute la certitude désirables il le publia à ses propres frais.

Le curé Henri Merck est décédé plein de jours et de bonnes œuvres, au milieu de ses paroissiens à Fliedorf, le 18 novembre 1855, à l'âge de quatre-vingt trois ans.

Après avoir donné sur ce vénérable curé les renseignements biographiques qui précèdent, renseignements qui prouvent qu'il fut un prêtre zélé et en bonne réputation de science ecclésiastique, il nous reste à montrer combien, sous le rapport humanitaire il fut désireux de procurer à sa famille le bienfait de l'éducation scientifique.

Par acte reçu par le notaire Guill. Henri Schumacher, résidant à Juechen, cercle de Grevenbroich, le 4 septembre 1833, il constitua pour fondation de bourses d'études un capital de quinze cent cinquante écus de Prusse (5812 frs. 50 centimes) en différentes obligations hypothécaires, lesquelles ont été remises au conseil d'administration des bourses d'études à Cologne, après l'approbation de cette fondation par l'autorité supérieure.

Elle a été faite aux conditions suivantes :

Le descendant légitime le plus proche d'entre les cinq frères et sœurs germains du fondateur, savoir : Pierre, Elisabeth, Marguerite, Marie et Nicolas, les Merck, de même que celui de sa demie-sœur Marie Merck, issue d'un premier mariage de son père, jouira des revenus annuels du dit capital, s'il professe la religion catholique romaine, s'il fait ses études dans un établissement public à son choix, s'il est diligent et s'il a une conduite vertueuse et honorable. Cette jouissance est limitée à onze années consécutives, c'est-à-dire huit ans dans un

collège d'humanités et les trois suivantes à une université.

Pour le cas où deux ou plusieurs membres de sa famille s'annonceraient à la fois pour obtenir cette jouissance, et afin d'éviter tout arbitraire, l'agnat le plus proche, né des père et mère du fondateur, d'après l'âge respectif de ses frères et sœurs et dans le rang d'ordre où ils ont été cités plus haut, obtiendra la préférence sur ceux de sa demie-sœur. Cependant, afin d'éviter que de cette manière les descendants de ses frères et sœurs les plus jeunes ne soient pas exclus de la jouissance de ce stipende de famille, le fondateur détermine que: en cas de concurrence aura la préférence celui d'entre ses neveux, nés de ses frères ou sœurs germains dont la lignée n'a pas encore ou a moins joui de la fondation que celle qui lui fait actuellement concurrence. Si un descendant de sa demie-sœur se présentait en même temps qu'un de ceux de ses frères et sœurs germains, le dernier obtiendra toujours la préférence.

Pour le cas où personne de la famille ne se présenterait pour obtenir la jouissance de la bourse, ses revenus annuels sont à placer à intérêts, dans le but d'augmenter l'importance du bénéfice. Lorsque de cette manière les intérêts cumulés auront atteint le double du revenu actuel, il en sera constitué deux bourses pour la parenté du fondateur, d'après les règles qui précèdent.

Afin que la fondation ne reste jamais sans titulaire, il est disposé que pour le cas où pendant un laps de vingt ans aucun descendant de ses frères et sœurs, professant la religion catholique, ne se présentait pour l'obtention de la jouissance de ses revenus, un étudiant pauvre, de la même religion catholique, originaire de la paroisse d'Otzenrath, dont le fondateur est actuellement l'administrateur spirituel, ou bien de celle de Flosdorf, cercle de Schleiden, ou enfin de celle de Glessen, cercle de Bergheim, dont il

a été successivement curé, en commençant par Otzenrath et suivant dans l'ordre ci-indiqué, sera alternativement admis à cette jouissance, à la condition qu'il fasse ses études comme il est dit ci-dessus. L'usufruit lui en sera de même conservé pendant onze ans comme aux membres de la parenté du fondateur. Il s'entend toutefois de soi-même que si un descendant de la famille s'annonce *après qu'un de ces étudiants pauvres aura terminé ses études*, comme il est dit ci-dessus, il doit toujours l'obtenir.

Les boursiers admis sont tenus pendant toute la durée de la jouissance d'assister toutes les semaines à une messe pendant laquelle ils auront à prier pour le repos des âmes des père et mère du fondateur ainsi que de celles de leurs enfants, et de faire lire tous les ans, pendant leurs études, une messe à la même intention.

Afin de faire veiller à toujours à l'exécution de ces dispositions de même qu'à la conservation du capital affecté à la fondation, le donateur charge l'administration des bourses d'études à Cologne d'en administrer les fonds et de donner ses soins au ponctuel accomplissement des conditions ci-dessus établies: à cet effet il lui abandonne les capitaux énumérés.

Aussitôt après l'agrégation légale de la donation, la fondation entrera en vie, tant sous le rapport de l'usufruit que sous celui de la propriété des capitaux, d'après les intentions du fondateur, avec la seule réserve que tant qu'aucun membre de sa famille n'en postulera la jouissance pendant la vie du fondateur, les intérêts provenant des dits capitaux seront versés entre les mains de ce dernier.

Non content de ce premier bienfait posé en faveur de sa famille, le curé H. Merck fit, le 19 novembre 1834, devant le notaire Charles de Monschaw, résidant au même Juechen et successeur du notaire qui avait reçu l'acte dont l'analyse précède, une seconde donation de capitaux hypothéqués, montant à la somme de

sept cent quatre-vingts écus de Prusse (2921 frs.), afin d'augmenter le fonds précédent, dans la vue que le total des revenus de ces deux donations puisse former plus tôt deux bourses à constituer sous les clauses et conditions arrêtées dans l'acte prérappelé, lequel premier avait été approuvé et déclaré exécutoire par ordre du cabinet en date du 8 juin 1834. Dans cette intention il ordonne que ce second capital de sept cent quatre-vingts écus et ses revenus annuels seront placés à intérêts jusqu'à ce que cette somme avec les intérêts cumulés pour autant que possible, ait atteint le chiffre de quinze cent cinquante écus, portant ainsi le capital réel des deux fondations réunies à la somme de trois mille et cent écus, lesquels devant donner pour chacune de ces deux bourses un revenu annuel de 77 écus et demi (290 frs. 62 centimes) montant auquel il voulait les voir fixées. Cette nouvelle donation fut homologuée par rescrit de cabinet, en date du 19 août de la même année.

Par un troisième acte en date du neuf mai 1835, devant le même notaire instrumentaire le fondateur transmet les capitaux repris dans les deux premiers documents au conseil d'administration des bourses d'études à Cologne, lequel en fit l'acceptation par acte du notaire Joseph Stoppenbach, du dit Cologne, en date du 3 octobre 1835. Finalement, signification de cette acceptation a été faite au curé H. Merck, par exploit d'huissier, le 10 décembre suivant.

Afin que sa famille puisse à toujours obtenir avec le moins de frais et de démarches possible la jouissance de ces revenus dont les capitaux se trouvent placés aussi loin de la résidence de la plupart de ses membres, et administrés par une autorité étrangère, le curé Merck a cru devoir faire imprimer et distribuer à tous ses parents une petite brochure de 24 pages in 12; C. Bochum, à Redburg-Reifferscheidt, 1836, portant la copie de tous les actes publics dont nous

venons de parler. Il y a de même joint un arbre généalogique qui donne les noms, prénoms, âge et domicile de ses frères et sœurs, leurs alliances et leur descendance jusqu'en 1839, date de l'impression de ce tableau, au bas duquel il a ajouté les renseignements biographiques que nous avons rapportés dans cet article.

Après s'être constitué le bienfaiteur de sa famille sous le rapport moral et scientifique, le curé Henri Merck a voulu aussi faire profiter différentes églises d'une partie de ses économies: il fit dans dix églises différentes dix-neuf fondations pour cent dix-huit messes annuelles, plusieurs anniversaires et d'autres services divins pour soi-même, ses parents, ses frères et sœurs ainsi que leurs descendants.

Renseignements obtenus par la famille Merck, de Harlange. — Familien-Studienstiftung errichtet um in der Merck'schen Familie eine nützliche Nachciferung zur wissenschaftlichen Bildung zu erwecken; v. H. Mraca, Pfarrer zu Otsenrath.

MERNIER, Gilles, se disant de Grapfontaine ou suivant la mode de son époque, GRAFFONTANUS, de son endroit natal, aujourd'hui dépendance de la commune de Straimont et avant 1828 de celle de Hamipré dans le Luxembourg belge, ne nous est connu que par une fondation de bourse d'étude.

Gilles Graffontanus, comme il se nommait, vivait pendant la première moitié du dix-septième siècle. Il était chanoine de Neusz et curé du mont Ste. Walburge lorsqu'il fonda par acte du 6 juin 1634 la bourse dont il est ici question et qu'il attacha au collège des trois couronnés à Cologne. Ce bénéfice est établi en faveur de la famille du fondateur et à défaut de postulants de celle-ci, pour des étudiants originaires de Grapfontaine, de Longlier ou de Neufchâteau, endroits aujourd'hui dans le Luxembourg belge. Les boursiers sont tenus de faire leurs études préliminaires soit à Neusz soit à Cologne; les classes supérieures sont à suivre exclusivement à Cologne. La durée de la jouissance est limitée à dix ans et le rapport

annuel de la bourse est de trente écus de Prusse ou 103 frs. 50 cts.

Nos renseignements ne vont pas plus loin. Cependant il paraît que la famille de La Mock de Laherie, en la commune de Longlier, y a les premiers droits; après elle viennent les Chauvancy, puis les Breynert, puis les Fay, ensuite les Merjai, enfin les Remy de la paroisse de Chevigny.

Le peu d'importance de ce stipende a sans doute été cause qu'il n'a plus été recherché depuis très longtemps par la parenté du fondateur.

Archives de l'administration des bourses d'études, à Cologne. — Communication officielle, en date du 13 janvier 1860, N° 87.

MERTEN, *Alphonse*, né à Neufchâteau, le 18 février 1834, fit à l'athénée de Mons d'excellentes études humanitaires couronnées par un brillant succès au concours général de 1851 où il eut la troisième nomination dans la classe de rhétorique, matières réunies. Trois années d'études universitaires lui suffirent pour obtenir le diplôme de docteur en philosophie et lettres: le 4 septembre 1854 il subit avec grande distinction cet examen hérissé de difficultés, et le 3 janvier 1855 il fut appelé à donner les cours de quatrième et de troisième au collège de Tirlemont.

Le conseil communal de Tirlemont n'eut pas à se repentir d'avoir confié une mission aussi importante à ce jeune professeur qui n'avait que vingt ans d'âge. Merten apporta dans son enseignement l'entrain chaleureux d'un caractère enthousiaste; il ne se laissa pas aller toutefois à ces ardeurs intempestives familières aux jeunes débutants et qui leur font parfois dépasser le but. Il sut s'inspirer des conseils de ses collègues, ses aînés, auxquels il alla souvent demander les utiles leçons d'une longue expérience. Il y avait d'ailleurs en lui je ne sais quel rare mélange de fougue ardente et de bon sens qui donnait à son enseignement de la vie et de l'éclat et l'empêchait en même temps d'oublier le *ne quid nimis*

de la saine philosophie. A peine plus âgé que ses élèves, il les aimait comme des frères; il leur inspira bien vite cette noble sympathie et cette confiance touchante qui font le plus bel éloge du professeur et qui, en lui assurant le respect inébranlable des jeunes gens et leur attention soutenue, sont un sûr garant des succès de sa classe.

En récompense de son zèle il fut promu à la chaire de rhétorique en octobre 1858; mais il ne l'occupa que très peu de temps. Sa famille habitait Louvain; son frère était professeur au collège communal de cette ville. La classe de poésie y étant devenue vacante, Merten saisit cette occasion tant cherchée déjà d'aller vivre de cette vie de famille qui fait la joie de tous les cœurs aimants et dans laquelle le professeur surtout puise chaque jour de nouveaux encouragements et de nouvelles forces. Il obtint la chaire de poésie le 11 décembre, et retrouva à Louvain les sympathies qu'il avait su conquérir à Tirlemont; nous n'en voulons pour preuve que l'unanimité des regrets qui ont accueilli dans cette ville la nouvelle de sa fin prématurée.

Les rapports des inspecteurs de l'enseignement moyen l'avaient déjà signalé au gouvernement comme l'un des plus méritants parmi les professeurs des collèges communaux. Le résultat du concours ouvert pour la publication d'un cours de thèmes latins à l'usage de la quatrième, vint confirmer cette bonne opinion à l'égard du jeune professeur. Le travail que Merten avait envoyé au concours fut jugé digne par le jury d'une mention honorable. Dès ce moment l'attention bienveillante du gouvernement fut fixée sur lui: au commencement des vacances de 1861, le ministre de l'Intérieur le désigna pour la quatrième latine de l'athénée de Namur, et le bureau administratif de cet athénée allait être appelé à donner sur la proposition ministérielle un avis qui ne pouvait être douteux, lorsque la mort a soudain frappé le malheureux jeune homme encore au début

d'une carrière qui ne pouvait devenir que très brillante. Le 20 août, tout entier à l'espoir et rayonnant de santé, il accourait à Blankenberge annoncer la bonne nouvelle à un ami, lorsque le 22, à huit heures du matin, victime d'une fatale imprudence (et peut-être du manque de surveillance), il disparaissait englouti dans un de ces gouffres que la mer creuse à l'extrémité des jetées !

La vie de Merten a été courte, mais bien remplie. Il avait la passion du travail. Il a consacré des veilles nombreuses à son *cours de thèmes*, sans se laisser jamais décourager par les difficultés d'un si pénible labeur.

Cet ouvrage n'a pas occupé seul l'activité de son esprit. Les questions les plus élevées de la littérature et de l'histoire ont été l'objet de ses études. Il avait essayé d'examiner l'influence de la poésie sur la civilisation et d'étudier la curieuse physionomie de *Philippe de Commines*; les fragments qu'il a laissés sur ces questions attestent un goût sûr et une plume déjà exercée. Il s'occupait avec un égal amour de sujets moins relevés; il a publié dans : La Belgique contemporaine quelques pages d'un roman plein d'humour et il envoyait souvent à ses amis de piquantes petites pièces de vers badins où il semble se jouer avec les difficultés de la rime : La poésie avait d'ailleurs toutes ses prédilections et il l'avait cultivée de bonne heure. La pièce qu'il avait envoyée au concours de 1856, vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration de S. M. le Roi des Belges, contenait des pensées élevées exprimées souvent avec bonheur. En 1860 La Revue de l'instruction publique en Belgique, p. 89, publiait une charmante boutade écrite par lui et qu'il avait dédiée à ses collègues. Dans ce morceau on doit surtout admirer la tirade suivante :

Oui, des humains la course passagère
Ne laisse ici qu'une trace éphémère.
Tel un beau jour voit pâlir son soleil.
Pourquoi gémir ! Il aura son reveil ;

De l'homme aussi la grandeur qui succombe
N'a pas pour fin le néant de la tombe.
Nous élevant vers le Dieu créateur,
Nous renaîtrons dans un monde meilleur ;
Tout me le dit : notre âme est immor-
[telle.....

Revue de l'instruction publique en Belgique; IX^e année. Nouv. série, T. IV. Sept. et Oct. 1861. Nos. 9 et 10, p. 368, 399.

MOLITOR, François-Constantin, né vers 1766, fut ordonné en 1791 et devint peu de temps après curé de Wallendorf. Après l'invasion française il fut obligé de se tenir caché parce qu'il refusait de prêter le serment républicain de haine à la royauté. Au retour de la tranquillité il fut nommé curé de Medernach, puis en 1811 promu doyen du canton de Vianden, où il ne demeura cependant que jusqu'en 1815 à cause de quelques différends qu'il eut avec plusieurs notables de sa paroisse. Transféré à Betzdorf il publia en 1835 un ouvrage qu'il intitula : *Vertraute Reden eines Landgeistlichen an seine Pfarrkinder*. En 1843 il prit sa retraite et se retira à Echternach où il est mort le 22 août 1846, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Encluse, Die luxemburger Glaubensbekenner, 90 sq.

MULLER, Michel-François-Joseph.— A ajouter à son article, T. I, p. 472—475 de la Biographie, les titres suivants d'ouvrages publiés par ce personnage :

40°. Summarisch geschichtliche Darstellung der Kollegiat-Stifter unserer Vaterstadt und ihrer Umgebung; Trèves, 1826, in-12; 94 pages. — 41°. Darstellung der klösterlichen Institute unserer Vaterstadt und ihrer Umgebung; 2 parties; Trèves, 1824; 69 et 84 pages in-12. — 42°. Die in der Stadt Trier und Umgebung, theils noch bestehende, theils zerstörte Bauten, Denkmäler, Inschriften, etc.; Trèves; 42 pages.

NICOLAS, dit de Luxembourg, très vraisemblablement ainsi nommé de son endroit natal, florissait pendant les deux

moitiés du quinzième siècle. Nous ne savons absolument rien sur son extraction ni sur le lieu où il a fait ses études.

Quoiqu'il en soit, il était prêtre, licencié en droit romain et professeur ordinaire à l'école impériale (Hofschule) de Vienne où il s'était acquis une grande réputation de science, lorsqu'en 1454 l'importante cure de Krems, sur le Danube dans la Basse-Autriche, étant devenue vacante par le décès de son titulaire, le roi Ladislas-le-Posthume ordonna qu'elle lui fût conférée.

Au début de la guerre que Mathieu Corvinius, élu pour leur roi par les Hongrois rebelles entreprit contre l'Empereur Frédéric III, lorsque ce dernier fut obligé de demander à ses sujets de l'argent et des troupes, cette demande lui fut accordée avec empressement, grâce aux efforts du curé Nicolas de Luxembourg. Il fit plus encore, il engagea l'Empereur à mander les députés de Krems à Vienne même pour leur recommander de défendre courageusement leur ville contre les entreprises de l'ennemi qui était en marche pour venir s'en emparer. Le curé Nicolas, qui était l'âme de tout le système de résistance, se joignit même aux Bohémiens pour défendre avec intrépidité leur drapeau et délivrer la personne de l'empereur qui avait été fait prisonnier par les Hongrois (1458). Il exerça également une grande et salutaire influence sur les Etats qui, restés fidèles au souverain s'étaient assemblés à Krems, et parvint en effet à leur faire faire des démarches pour tenter une réconciliation entre l'Empereur et son frère Albert VI qui élevait des prétentions à l'archiduché d'Autriche; ce que du reste l'Empereur reconnut plus tard avec des paroles de reconnaissance.

A la clôture de la session des Etats en 1463, le monarque leur accorda, en reconnaissance pour leurs bons offices ainsi que pour leur attachement et leur fidélité, des privilèges très importants.

D'un autre côté, sur la proposition du curé Nicolas de Luxembourg, la ville de

Krems obtint également de ce prince les distinctions suivantes : 1° Le droit de commercer avec Venise et vice versa; 2° celui d'avoir un dépôt de toutes marchandises, à l'instar de Vienne même; 3° celui de porter dans ses armes le double aigle de l'Empire: on voit en effet encore aujourd'hui sur la porte de la ville de Krems l'écusson à double aigle avec cette devise: *Isthoc signo honoris a Cæsare Frederico III ob bene gesta decorata fuit*; 4° Pour ses bourgeois le titre de: honorables, sages, féaux et fidèles; 4° Le pouvoir de battre des pfennings et des demi-pfennings; 6° La libération de toute contribution pendant douze ans; 7° La construction d'un pont sur le Danube, à l'endroit où cela conviendrait aux bourgeois, et un droit de péage destiné à l'entretien de ce pont.

Telles sont les prérogatives que la ville de Krems dut à l'entremise de son curé Nicolas de Luxembourg: rien d'étonnant dès lors si ses paroissiens l'estimaient à un haut degré et ne l'aimaient pas moins.

Il est mort peu de temps après.

Ingedenkbuch der Pfarrei der Stadt Krems; manuscrit des arch. de la dite paroisse; extr. communiqué par le Dr. NILLER, Profess. à l'univ. d'Innsbruck.

NOBLET, Anne, fille de Henri Noblet, cordonnier, et de Jeanne Seull, est née à Luxembourg, le 30 novembre 1695.

Nous n'avons appris aucune particularité biographique sur cette personne qui, restée célibataire avait commencé un commerce d'où lui provinrent des bénéfices assez considérables, paraît-il, puisqu'à son décès elle se trouvait dans une position de fortune très satisfaisante, comme son testament qui renferme des legs considérables pour cette époque, semble le prouver.

Elle est décédée dans sa ville natale, après une longue maladie, le 15 février 1746, à l'âge de 50 ans. Son acte mortuaire la dit morte en odeur de sainteté, preuve que par sa conduite et ses procédés elle s'était gagnée l'estime générale.

Par testament reçu par le notaire Pierre

Spyr, de Luxembourg, le 8 mai 1742, cette fille vertueuse avait disposé que sa nièce, Marie-Rose Dumont, épouse de Nicolas Loutz serait son héritière universelle, à charge de 1° verser à l'église de St.-Michel, dans le cloître de laquelle (le couvent des Dominicains) elle avait demandé à être inhumée, une somme de cent écus du Pays pour un service anniversaire perpétuel, plus douze messes basses pour sa parenté défunte; 2° remettre cinquante des mêmes écus à l'église de St.-Nicolas, sa paroisse, pour y faire sonner la cloche pendant un espace de temps notable pour les agonisants de cette paroisse; 3° donner à ses neveux et nièces, savoir: à Marie-Catherine et à Marguerite les Dumont, à chacune d'elles quatre cents écus, aux enfants de son frère Jean-Henri Noblet, douze cents écus, à ceux de sa sœur Catherine mille écus, à Catherine Servais, sa nièce et filleule, à sa majorité, quatre cents écus; à son frère le R. P. Walther Noblet, une rente annuelle et viagère de vingt écus. 4° Elle ordonnait de fonder, dix ans après sa mort, et moyennant une somme de mille écus, un bénéfice ecclésiastique en faveur de sa parenté; et avec une autre somme de mille écus un lit à l'hospice de St.-Jean au Grund, basse-ville de Luxembourg, en faveur de sa même parenté. 5° Chacune de ses sœurs devait en outre recevoir après son décès une somme de dix écus, et son frère Jean-Henri quinze

Enfin elle recommande la paix et l'union à tous ses parents et veut que celui ou celle qui la critiquerait ou serait mécontent de ses dispositions de dernière volonté soit absolument privé du legs lui fait.

Par disposition dérogoire à ce testament, reçue par le même notaire, le 21 mai 1745, Anne Noblet déclara et ordonna que: *les mille écus légués par elle à l'hospice de Saint-Jean pour un lit soient remis par son héritière universelle aux préposés du séminaire des écoliers à Luxembourg, ou en cas de refus de leur part, à un autre pensionnat du même genre,*

pour, avec les revenus du dit capital de mille écus, loger, nourrir et instruire au dit établissement un enfant de sa parenté, idoine à l'étude, à l'instar des autres écoliers étudiants sur pareille bourse. En cas de concurrence entre deux ou plusieurs jeunes gens pour obtenir la jouissance de ce stipende, le plus proche en degré de lignée sera préféré. Si enfin la parenté de la testatrice venait à s'éteindre de manière qu'elle ne compterait plus de garçon, un jeune homme de la maison des orphelins y sera admis: Pour le choix à faire entre ces derniers on préférera celui qui sera désigné par l'aumônier de l'établissement comme présentant les dispositions les plus heureuses pour l'étude. La fondatrice ajouta en outre à cette bourse les revenus de cent autres écus pour habillement et menus besoins du boursier.

Parmi la parenté contemporaine d'Anne Noblet nous avons trouvé, outre les noms ci-dessus indiqués: François Lutgen (lu par quelques-uns Leitgen) maître-tailleur et Marie-Jeanne Noblet son épouse; Frédéric Schwartz bourgeois et maréchal-fermant, ainsi que son épouse Susanne Noblet, neveux et nièces de la testatrice.

Nous avons cru utile de donner tous ces renseignements de parenté pour la bourse en question, qui est de nos jours au capital de 5070 francs, donnant annuellement un revenu de 253 frs. 50 centimes, parce qu'elle n'est entrée dans le domaine public que depuis l'arrêté royal du 9 août 1860, ayant été jusqu'alors regardée par la famille comme une fondation absolument privée, les frères Joseph et Théodore Pescatore en ayant administré les fonds et en ayant été collateurs.

Etat civil de Luxembourg. — Analyse du testament d'Anne Noblet, communiquée par M^r le Professeur Namur. — Mémorial du Grand-Duché, 1860, II^e part. p. 382.

OTTLER, Servais, né en 1617, à Vian-den, entra avec son frère Marc à l'abbaye de Prum où ils prirent l'habit religieux et prononcèrent leurs vœux. En 1623 il composa la chronique de son monastère, de-

puis son origine jusqu'à l'époque contemporaine. Cet ouvrage qui se trouve à la Bibliothèque de Trèves (mscrt, n° CCXIX), a pour titre : *Chronicæ relationes rerum gestarum Prumiensium conscriptæ per F. Servatium Otterum, imperialis monasterii S. Salvatoris professum.*

MAAZ, *Geschichte des Erzstiftes Trier*; III, 316.

PESCATORE, *Joseph-Antoine*, fils de Joseph-Antoine Pescatore, marchand, et d'Angélique Naveau, est né à Luxembourg, le 29 thermidor an VIII (17 août 1800).

Gradué Docteur en droits civil et romain à l'université de Liège, en 1822, après avoir soutenu une thèse : *de panarum remissione*, il se fit inscrire sur le tableau du barreau de sa ville natale.

Lorsqu'après la révolution belge de 1830 le gouvernement des Pays-Bas se vit dans la nécessité de créer à Luxembourg même une cour supérieure de Justice et de cassation, à laquelle furent admis en très grande partie les juges qui jusqu'alors avaient siégé en première instance, Jos.-Ant. Pescatore fut nommé juge suppléant du 1^{er} degré; puis l'année suivante (1831), juge effectif. A l'organisation nouvelle de l'ordre judiciaire après la reprise de possession du territoire luxembourgeois (Grand-Duché dit cédé), il entra à la Cour supérieure avec le titre d'Assesseur (1840) lequel fut changé dès 1841 en celui de conseiller. En 1843, à l'installation de la haute cour militaire on le chargea de la présidence de ce nouveau corps, qualité honoraire qu'il cumula avec la première, et qu'il conserva jusqu'à son décès. En 1853 il devint vice-président de la Cour supérieure de Justice.

Ces indications sommaires suffiront pour montrer que la magistrature de Jos.-Ant. Pescatore a été bien et consciencieusement remplie par des travaux sérieux et multipliés; elles prouveront en outre qu'il a cherché à se rendre utile à son pays dans la plus noble des carrières.

Mais ce ne sont pas là tous les titres qu'il s'est acquis à la reconnaissance de

ses concitoyens; une autre branche d'utilité publique obtint également ses soins; nous parlons de l'agriculture à laquelle il consacra tous les loisirs que lui laissaient ses hautes fonctions judiciaires, du grand nombre de missions honorifiques qu'il accomplit, de la fondation ou de la direction d'associations utiles, particulièrement sous le rapport de l'objet favori de ses occupations, de l'agriculture, pour laquelle, nous l'avons dit, il avait une prédilection tout à fait décidée.

« Fidèle aux traditions de sa famille, « disent les *Annales de la société agricole et horticole du Grand-Duché*, Jos.-Ant. « Pescatore était avec Antoine Pescatore, « son cousin (v. son art.) et un petit « nombre d'autres, un de ces agricul- « teurs distingués qui, exploitant eux- « mêmes leurs domaines, leur consacraient leurs capitaux, leur esprit spé- « culatif et surtout ne reculaient devant « aucun sacrifice raisonnable pour propa- « ger les saines pratiques par l'exemple. « Différents voyages faits pour étudier l'a- « griculture à l'étranger, notamment la « visite du Congrès des agronomes alle- « mands, son séjour à l'Académie de « Hohenheim d'où il rapporta un choix « d'instruments et une collection de graines, « fortifièrent surtout son amour pour la vie « des champs et donnèrent une tendance « plus précise, plus nette à ses travaux.

« Nommé membre et président de la « Commission d'agriculture du Grand- « Duché, par le bon roi Guillaume II, « il fut attaché à ce collège dans les diffé- « rentes transformations qu'il a subies jus- « qu'à son décès. Les services qu'il a été « appelé à rendre en cette qualité l'ayant « mis en rapport avec un bon nombre de « cultivateurs du Grand-Duché, c'est à ces « circonstances qu'il y a lieu de ramener « l'influence qu'il a acquise et en suite de « laquelle il n'y eut pas lieu de s'étonner « de les voir en grand nombre accourir à « sa voix, lorsque pour des motifs qui ne « peuvent trouver place ici, appuyé de « quelques amis, il les appela à concourir

« à la fondation du Cercle agricole et hor-
 « ticole du Grand-Duché. Ce qu'il voulait
 « alors, c'était une association agricole
 « vraiment nationale, indépendante, se
 « plaçant au-dessus de toutes les intrigues
 « et des ambitions personnelles, ne con-
 « naissant aucun autre drapeau que le
 « progrès agricole, et stimulant la saine
 « pratique plus spécialement chez le petit
 « cultivateur. Depuis le 20 août 1853 que
 « cette société existe, elle s'est efforcée
 « de suivre ce programme et Jos.-Ant.
 « Pescatore, qui est depuis lors aussi
 « resté président et membre de son comité-
 « directeur, chaque fois que le règlement
 « ne s'y opposait pas, a eu la satisfaction
 « de voir son œuvre grandir, se fortifier
 « et s'efforcer à suivre la voie que le bon
 « sens de son premier président lui avait
 « tracée. Mais le succès qu'il obtint alors
 « ne suffisant pas à son désir d'être utile
 « à son pays, il voulait encore le doter
 « d'un établissement non moins nécessaire
 « au progrès agricole, en créant un musée
 « d'agriculture. Quelques extraits des notes
 « y relatives qu'il avait rédigées à cet effet,
 « donnent une idée suffisante de ce projet:
 « *J'ai toujours, dit-il, nourri l'espoir*
 « *qu'au moyen des ressources du Cercle et*
 « *de la protection gouvernementale qui lui*
 « *est acquise, nous parviendrons à nous*
 « *procurer annuellement quelques instru-*
 « *ments nouveaux d'agriculture, et par là*
 « *à former une collection intéressante comme*
 « *il en existe dans les pays qui nous en-*
 « *tourent, accessible à tous les agronomes*
 « *qui y prendraient chacun selon ses idées*
 « *ou ses besoins ce qui lui semblerait le*
 « *plus utile à copier, et répandraient par*
 « *là l'usage des machines perfectionnées et*
 « *des méthodes nouvelles*

« *Je me suis rappelé qu'à l'école d'agro-*
 « *nomie de Hohenheim près de Stuttgart,*
 « *que j'ai visitée dans le temps, il y a*
 « *une collection d'instruments aratoires des*
 « *plus complètes et des plus remarquables.*
 « *Ils sont fabriqués sur les lieux mêmes*
 « *et cédés à prix réduit aux cultivateurs*
 « *wurtembergeois. Ce souvenir m'a fait*

« *penser depuis longtemps qu'il serait pro-*
 « *fitable au pays de posséder de telles col-*
 « *lections*

« *Ces collections formeraient le commen-*
 « *cement d'un musée agricole, auquel vien-*
 « *draient se joindre successivement des*
 « *acquisitions ou des dons futurs; elles*
 « *seraient à placer à Luxembourg et pour-*
 « *raient devenir avec le temps la propriété*
 « *de l'Etat ou de la ville de Luxembourg,*
 « *selon ce qu'il plairait au Cercle de dé-*
 « *cider à cet égard*

« Ce projet, qui recevait un commen-
 « cement d'exécution lorsque son auteur
 « est venu à mourir, était un dernier effort
 « qu'il tentait dans l'intérêt de ses occu-
 « pations favorites.

Jos.-Ant. Pescatore avait épousé le 25
 septembre 1828 demoiselle Thérèse-Eu-
 génie Dutreux, fille de Jean-Pierre-Bona-
 venture Dutreux, Administrateur du Trésor,
 échevin de la capitale, major-commandant
 de la garde communale active, chevalier
 des ordres du Lion belge, de la légion
 d'honneur et de Charles III d'Espagne (v.
 son art.), et de Marie-Françoise-Ferdi-
 nande Boch, fille à son tour du fondateur
 de la faïencerie de Septfontaines (v. l'art.
 Boch frères). — Il était Grand-officier de
 l'ordre royal grand-ducal de la Couronne
 de chêne, et mourut à sa propriété de
 Bofferdange, le 21 juin 1860.

Annuaire de l'université de Liège, 1850, p. 80.
 — Etat civil de Luxembourg. — *NAMUR*, Catal. Biblioth.
 Luxembourg, 259. — Almanachs du Grand-Duché. —
 Annalen des Acker- und Gartenbau-Vereins des
 Grossherzogthums Luxemburg; 1860; 7 juin; N° 6;
 80-84. — Souvenirs personnels. — Notes communi-
 quées.

SCHWARTZ, Jean-Bernard, fils de
 Nicolas Schwartz et de Barbe Christof-
 fel, est né à Clémency pendant la se-
 conde moitié du dix-septième siècle. Nous
 ne connaissons sur ce personnage aucune
 particularité biographique, si ce n'est
 qu'il a été prêtre et pendant un assez
 grand nombre d'années chapelain de la
 chapelle dite de Notre-Dame de Consola-
 tion, située hors de la porte-neuve à Lu-

xembourg, près du cimetière actuel et qui a été démolie quelque temps après la conquête française de 1795.

L'abbé Schwartz, qui est mort paraît-il en 1745, avait fondé par acte testamentaire du 29 janvier de la même année, au capital de onze cents écus à 56 sols, ou 5069 frs. 94 centimes, un bénéfice simple, avec charge de lire à son intention deux messes par semaine, en faveur des descendants de sa sœur, à leur défaut de parents et finalement, ces derniers manquant également, en faveur d'enfants nés à Clémency, son endroit natal. Ce bénéfice une fois donné, profitait depuis le commencement des études jusqu'à ce que le titulaire obtenait un emploi ecclésiastique plus lucratif ou une cure. Avons-nous besoin d'ajouter qu'il n'avait été institué que pour un jeune homme se destinant à la carrière cléricale ?

Cette fondation, qui fut érigée canoniquement le 20 février 1761 par l'archevêque de Trèves et agréée le 25 avril suivant par le conseil provincial, avait été depuis la loi du 4 ventôse an IX, réunie aux revenus du bureau de bienfaisance de Luxembourg, lorsque des contestations étant surgies entre l'Etat et la ville au sujet de la propriété du capital, un arrêté de la cour supérieure de Justice, en date du 16 juin 1836, l'adjudgea définitivement au domaine du Grand-Duché.

Le gouvernement, prenant en considération que l'intention du fondateur avait été surtout de favoriser l'instruction de ses parents et des jeunes gens de Clémency son endroit natal, et qu'il n'avait vu dans la création de sa fondation que le moyen le plus sûr d'atteindre ce résultat, fit au souverain des propositions pour que la jouissance des revenus du capital légué pût être abandonnée aux étudiants qui, d'après les dispositions du testament du 29 janvier 1745 justifieraient d'y avoir droit.

Sur ce rapport, le roi grand-duc statua que les revenus du bénéfice Schwartz pouvaient être abandonnés à un descendant

de la sœur du fondateur, en se réservant de décider dans chaque cas si un secours serait accordé, à qui et quel en serait le montant ? Depuis cette époque les revenus de ce bénéfice formèrent une bourse conditionnelle. Plus tard, à la demande du comité consultatif pour les affaires des fondations d'instruction, le gouvernement, à l'effet de régler définitivement le sort de la fondation Schwartz, présenta à la législature un projet de loi ayant pour objet d'ériger le capital de ce bénéfice en une bourse d'étude à conférer conformément aux intentions du fondateur, et à administrer comme les autres bourses de l'Athénée. Cette loi fut publiée le 22 décembre 1854, et un arrêté du 16 mars de l'année suivante fixa à frs. 242 le revenu annuel de la dite bourse qui est à conférer, 1° à un descendant de la sœur du fondateur, laquelle était mariée à Luxembourg; 2° à leur défaut au plus proche parent du même fondateur; 3° à défaut d'un tel parent à un étudiant du village de Clémency. Elle est destinée aux études à faire à l'Athénée de Luxembourg ou au séminaire cléricale de la même ville. L'aspirant doit se destiner à l'état ecclésiastique et y être capable. Le curé de N.-D. en est déclaré collateur.

KOLTZ, Manuel des fondations de bourses d'étude, 282, sqqq.

VEYDER DE MALBERG, *François-Charles, baron de*.—A ajouter à la fin de cet article, T. II, p. 202, 203, de la Biographie.

La famille Veyder dite de Malberg porte écartelé: aux 1 et 4 d'or, à l'ours de sable ayant au col une chaîne du même passant en arc par-dessus le corps et descendant jusqu'à terre. Aux 2 et 3 d'argent, à l'écusson de gueules placé au centre. L'écu sommé d'une couronne de comte antique.

DUTREUX, *Jean-Pierre-Bonaventure*, fils de Claude-Ignace Dutreux, négociant, conseiller municipal et juge au tribunal de commerce, et de Marie-Jeanne Baclesse, est né à Luxembourg, le 14 juillet 1775.

Il fit avec distinction ses humanités au collège de sa ville natale et suivit plus tard les cours de mathématiques à l'école centrale qui succéda à cette institution.

La franchise et l'amabilité du caractère de Dutreux lui concilièrent de bonne heure l'affection et la confiance de ses concitoyens. Il fut choisi pour commander la garde d'honneur lors de l'entrée de l'empereur Napoléon I^{er} à Luxembourg, le 9 octobre 1804, et deux mois après, le 2 décembre, il fut un des représentants du département des forêts au couronnement de l'empereur.

En 1809 il fut nommé adjudant-major de la garde nationale mobile qui, dans les dernières années de l'occupation française aidait la garnison, faible alors, à faire le service de la forteresse. En 1815 on lui confia le commandement de la milice urbaine et plus tard celui de la garde communale, à l'organisation de cette garde. Mais c'est surtout comme magistrat municipal que J.-P.-B. Dutreux montra son zèle et sa sollicitude pour le bien-être de sa ville natale. Il fut nommé adjoint au maire par décret impérial du 5 avril 1811, et fit partie de l'administration urbaine pendant dix-huit années et dans des temps difficiles.

Après la bataille de Leipsic des masses de troupes françaises, dans leur retraite, passèrent par Luxembourg et y apportèrent le typhus qui faisait de cruels ravages parmi les débris de la grande armée. L'hospice civil et l'hôpital Vauban ne pouvant plus contenir tous les militaires blessés et malades, on se vit obligé de déposer ces malheureux dans les églises, converties ainsi momentanément en lazareths. Un comité de secours fut aussitôt organisé pour recueillir et distribuer les dons et les secours offerts de toute part. Membre de ce comité, Dutreux se consacra entièrement au soulagement des malades : Il pourvoyait à leurs besoins, il les visitait et les encourageait partout, dans les hôpitaux et dans les maisons de la ville où la contagion s'était répandue et faisait de nombreuses victimes, surtout parmi la classe pauvre.

Prodigue de sa personne et de son bien, il faillit succomber à son courageux dévouement. Atteint du terrible fléau, il resta vingt-un jours dans un état désespéré. Enfin, sa forte constitution triompha de la violence du mal; mais il s'en ressentit jusqu'à la fin de ses jours. En récompense des soins donnés aux militaires français, Louis XVIII, par ordonnance du 18 août 1814, décora Dutreux de l'étoile de la légion d'honneur.

A quelques mois de là, par brevet du 25 décembre 1814, Ferdinand VII le créa chevalier de l'ordre de Charles III, *en témoignage de l'estime et de la considération que méritent les actes de protection et de charité qu'il a exercés envers les espagnols des régiments de Guadalaxara et des Asturies pendant qu'ils étaient prisonniers de guerre à Luxembourg.*

Le 29 juin 1814 il fut appelé aux fonctions de Bourguemaitre de Luxembourg, en remplacement du baron Charles de Tornaco. Au mois de mai de l'année suivante il fit partie de la députation qui se rendit à Bruxelles pour porter au nouveau souverain des Pays-Bas l'hommage de dévouement des luxembourgeois; et dans cette circonstance encore il trouva moyen de se rendre utile en réclamant en haut-lieu contre les charges excessives de l'emprunt de guerre et des réquisitions militaires.

Vers la fin de 1815 il fut nommé receveur-général du Grand-Duché et devint ensuite administrateur du trésor lors de la réorganisation de l'administration de finances en 1823. Ces fonctions l'obligèrent à renoncer à son mandat de Bourguemaitre, mais il resta attaché à l'administration urbaine comme conseiller de régence et ensuite comme échevin. Il fut également, et jusqu'à son décès membre de l'administration des hospices.

A la réorganisation de l'administration provinciale il fit partie de la commission chargée de délibérer sur la composition des Etats provinciaux et coopéra à la rédaction du projet de règlement pour les régences des villes.

Lorsqu'en 1816 et 17 une disette ex-

traordinaire désola nos contrées déjà épuisées par les guerres, la députation des Etats provinciaux organisa un comité central de secours et subsistances. D'après une convention intervenue le 14 novembre 1816 entre les membres de cette députation et vingt-un propriétaires du Grand-Duché, ce comité eut la mission de lever par voie d'emprunt une somme de quatre cent mille francs destinée à former, avec celle de cent mille autres francs avancée par le trésor, un fonds de secours et d'assurer au moyen de greniers d'abondance l'approvisionnement des classes indigentes: Cette œuvre philanthropique fut pour les pauvres un bienfait inappréciable. Par les soins de ce comité des quantités suffisantes de céréales furent envoyées dans les différentes parties du pays. Quatre manutentions furent établies, à Luxembourg, à Neufchâteau, à Bastogne et à Bouillon. Des ventes et des distributions furent régulièrement faites dans tous les cantons et l'on parvint ainsi, sinon à faire disparaître, du moins à alléger jusqu'à la récolte suivante les conséquences désastreuses de la disette. Dutreux contribua activement à cette grande œuvre de charité en qualité de trésorier du comité et d'actionnaire de l'emprunt.

En récompense de ses nombreux services il fut nommé chevalier de l'ordre du Lion belge par arrêté royal du 24 novembre 1816.

Généreux et amateur des arts et des sciences, il sut faire un noble usage de sa fortune. Il aimait à recueillir tout ce qui se rattachait à l'histoire de la patrie; et c'est de sa bibliothèque que nous avons obtenu le manuscrit du *Luxemburgum romanum* du Père Alexandre de Wiltheim que nous avons publié en 1842. Bon musicien, il réussit à organiser à Luxembourg des réunions musicales qui firent naître dans cette ville le goût de cet art civilisateur.

J.-P.-B. Dutreux est mort le 11 janvier 1829. Dans son numéro du 14 du même mois le *Journal de Luxembourg*, se constituant l'organe des sentiments de ses concitoyens, consacra à sa mémoire un article dont nous extrayons les lignes suivantes: « Un de nos concitoyens les plus honorables « et les plus distingués vient de terminer « sa carrière. M^r J.-P.-B. Dutreux-Boch « a rendu le dernier soupir le 11 de ce « mois, à l'âge de 53 ans, après une « maladie longue et douloureuse. Sa dé- « pouille mortelle a été portée en terre « hier au milieu d'un concours nombreux « de citoyens empressés de rendre un der- « nier hommage à celui qui, toute sa vie « avait joui dans la plénitude de l'expres- « sion du respect, de la considération et « de l'affection publiques. Il a été conduit « au champ du repos par les magistrats « et les fonctionnaires publics de tout ordre « et de tout rang. En tête du convoi mar- « chait un bataillon de la garnison. Son « Altesse le Prince de Hesse-Hombourg, « le Général-Commandant la province, le « Commandant de la forteresse, le Bourg- « mestre et le corps municipal suivaient « immédiatement. » etc.

En 1807 Dutreux avait épousé M^{lle} Marie-Françoise-Ferdinande Boch, fille de Pierre-Joseph Boch (v. l'art. Boch frères) et de Marie-Antoinette-Louise Nothomb. Madame Dutreux, qui est décédée le 12 mai 1856, a écrit pour sa famille des mémoires qui ont été imprimés après sa mort, à un très petit nombre d'exemplaires, sous le titre de *Souvenirs de la bonne maman Dutreux*, et dans lesquels se reflètent toutes les éminentes qualités de cette femme distinguée.

Notice biographique sur M^r Dutreux-Boch, par M. le Prof. NEUMANN.—*Souvenirs de la bonne maman Dutreux*; Luxbg., 1856. — *Mémorial admⁱⁿ du Grand-Duché*. — *Amsterdamsche Courant*, 1829, N^o du 20 avril. — *Journal de Luxembourg*, 14 janvier 1829.

BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEISE.



APPENDICE

COMPRENANT

LES PERSONNAGES REMARQUABLES

APPARTENANT A DES LOCALITÉS

QUI ONT, A DES ÉPOQUES HISTORIQUES QUELCONQUES,

APPARTENU AU LUXEMBOURG

mais nés lorsque ces endroits n'ont ni directement ni indirectement ressorti

aux Princes-Souverains de ce Pays.

APPENDICE

A LA

BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE.

A.

ADELMAN, religieux de l'abbaye de Stavelot, a écrit quelques ouvrages ascétiques dont les titres ne nous sont pas connus. Il est mort en 973.

LE COMTE DE BEC-DE-LAVAL, *Biographie liégeoise*, I, 39.

ADOLPHE *de Sierck*, chartreux, né à Sierck, mort à la chartreuse près de Trèves dont il était vicaire ou prieur, a vécu pendant le quinzième siècle. Marguerite de Bavière, épouse de Charles II duc de Lorraine, ayant choisi le Père Adolphe pour son Directeur, ce sage et pieux ecclésiastique profita de la circonstance de son séjour à la cour pour écrire la vie de la vertueuse princesse qui lui avait donné sa confiance et dont les bienfaits ont rendu sa mémoire chère à ses sujets. Le Père Mathias Raderus, jésuite, qui a vécu entre les années 1580 à 1654, avait recouvré

le manuscrit d'Adolphe de Sierck. Il en donne de longs extraits dans son ouvrage qui a pour titre : *Bavaria sacra et Bavaria pia*; 4 volumes in-folio, que l'on peut consulter, car celui d'Adolphe de Sierck n'a pas été imprimé. On ne sait même aujourd'hui ce qu'il est devenu, et D. Calmet l'a inutilement cherché à la Chartreuse de Trèves où cependant, dit-il, ce manuscrit devait exister. Les Bollandistes ne l'ont pas donné non plus au 26 août, jour du décès de la Duchesse Marguerite, en 1434; vraisemblablement, ajoute l'abbé de Senones, parce que cette princesse n'est pas honorée par l'Eglise d'un culte public, ou bien parce que eux aussi n'ont pas retrouvé l'ouvrage du Père Adolphe.

En 1752, la vie de Marguerite de Bavière, Duchesse de Lorraine se trouvait dans un manuscrit du Père Thiéri Leutsch, sacristain de la Chartreuse de Trèves;

mais on ne prouve pas, dit encore D. Calmet, que ce soit la vie originale de cette princesse : c'est plutôt une copie de ce qu'en rapporte Raderus. En effet, ce dernier manuscrit commence de la manière suivante : *Sequitur vita beatæ Margaretae Palatinæ Reni Boiariae seu Bavariae, Principis Roberti Bavarri Imperatoris filiae, Caroli secundi Lotharingiae Ducis conjugis, EX MATHÆO RADERO S. J. SACERDOTE; QUI EX MANUSCRIPTIS V. P. D. ADOLPHE ex Assindia, Professi et Prioris Domus Trevirensis, necnon Rectoris Carthusiensis novæ Plantationis in Mariæ Rivulo prope Circium.*

On est partagé d'avis sur le mérite de l'ouvrage d'Adolphe de Sierck. D. Calmet le trouve écrit d'un style simple et rempli d'onction, d'après ce qu'il a pu en juger par les extraits de Raderus; Chevrier au contraire, prétend qu'il renfermait peu de jugement et beaucoup de puérités.

D. CALMET, Bibliothèque lorraine. — BÉGIN, Biographie de la Moselle, IV, 380; et: Histoire des Sciences, des Lettres, etc., du Pays Messin, 316. — CHEVRIER, Mémoires pour servir à l'Histoire des hommes illustres de Lorraine, II, 160, sq.

ADON, issu d'une famille puissante du Gâtinois, au diocèse de Sens, est né vers l'année 800, et n'appartient à la biographie luxembourgeoise que par une circonstance de sa vie.

Les parents du jeune Adon étaient fort religieux et voulurent élever leur fils dans la crainte de Dieu. Dès sa plus tendre enfance ils le mirent dans le monastère de Ferrières, en Gâtinois, afin qu'il y apprît en même temps les sciences et les maximes du christianisme. Il ne tarda pas à donner des preuves de la sagacité de son esprit et de la solidité de son jugement, joignant à ces heureuses dispositions une grande docilité et un amour extrême pour les saintes doctrines, au point qu'il croissait tous les jours en connaissances et en vertu. Comme plusieurs de ses amis voulaient lui inspirer le goût des honneurs du monde pour lesquels il n'avait aucune affection, il résolut de rompre entièrement

avec eux et de se consacrer sans retour à Dieu par des vœux de religion : il prit l'habit au monastère même de Ferrières.

Pendant la réputation de science qu'Adon s'était acquise ne tarda pas à se répandre au loin. Lorsqu'elle fut parvenue aux oreilles de Marquard, troisième abbé de Prum, lequel dit-on, avait été lui-même religieux à Ferrières, ce prélat le demanda pour présider aux écoles de son monastère. Adon s'y rendit et chercha à inspirer à ses disciples le goût des solides études autant que l'amour pour une bonne instruction. Il y réussit, vraisemblablement en grande partie par l'effet de l'influence salutaire de Marquard (v. son art.), qui lui-même était un savant de premier ordre. Aussi, tant que cet abbé vécut, l'école de Prum mérita d'être citée en tête des institutions de ce genre. Mais après la mort de Marquard la jalousie se déchaîna contre l'écolâtre et lui suscita des ennemis nombreux qui employèrent d'abord l'outrage et la calomnie, puis finirent par le chasser de l'abbaye.

Dans cette position Adon voulut se consoler de l'injustice à laquelle il venait d'être en butte, en entreprenant un pèlerinage à Rome pour visiter les tombeaux des Apôtres : il passa cinq ans dans la ville sainte, puis il se rendit à Ravenne où il trouva un ancien martyrologe qu'il copia et qu'il répandit en 858 dans le public avec des additions et des corrections. Il donna aussi les *vies des Saints Didier et Clef*, ainsi qu'une *Chronique universelle* qui est encore souvent citée pour son exactitude.

A son retour d'Italie il vint à Lyon où il s'arrêta quelque temps. St. Remy qui était pour lors archevêque de cette ville, le retint près de lui et lui confia la paroisse de St. Romain près de Vienne-en-Dauphiné, après qu'il en eut obtenu le consentement de l'abbé de Ferrières dont Adon relevait. Le siège épiscopal de Vienne étant venu à vaquer vers cette époque, Adon dont tout le monde appréciait la vertu et les talents, fut élu pour l'occuper :

Il fut sacré au mois de septembre 860. Le pape Nicolas lui envoya le pallium avec les décrets d'un concile de Rome, lesquels avaient pour objet de remédier à différents abus qui s'étaient glissés dans plusieurs églises de France.

Lorsqu'il fut revêtu de l'éminente dignité épiscopale Adon ne changea rien à son ancienne manière de vivre ; il conserva la même humilité, la même modestie, le même amour pour la mortification et il annonçait avec un zèle infatigable les vérités de l'Évangile. Son clergé attirait sa principale attention ; et il n'admettait aux ordres sacrés que ceux qu'il avait bien éprouvés et bien examinés. Il exigeait qu'ils réunissent à la science toutes les vertus qui doivent caractériser les véritables ministres du Christ. Il fit aussi de sages réglemens pour la décence du culte public. La réforme des mœurs parmi le peuple était encore un objet dont il s'occupait avec beaucoup de zèle. Il travaillait sans relâche à bannir toutes les pratiques vicieuses et tous les abus qui pouvaient porter atteinte à la pureté des mœurs.

Sa vie était fort austère ; il se traitait en tout avec une grande sévérité, et les ecclésiastiques attachés à sa personne avaient ordre de l'avertir de ses moindres fautes. S'il était inflexible envers les pécheurs opiniâtres, il recevait avec bonté ceux qui se convertissaient sincèrement. Il regardait les pauvres comme ses enfans et pourvoyait à tous leurs besoins, fondant des hôpitaux où ils étaient admis et entretenus à ses dépens. Il parut avec éclat dans plusieurs conciles et il en tint lui-même quelques-uns à Vienne pour le maintien de la pureté de la foi et des mœurs. Mais les actes de ces conciles sont perdus : il ne reste qu'un fragment de celui de 870.

Lorsque le roi Lothaire voulut répudier la reine Thiérberge, sa femme légitime, Adon s'éleva avec chaleur contre ce divorce et fit au prince les plus fortes représentations pour l'en détourner. Il eut beaucoup de part aux affaires publiques de son époque et la religion trouva en lui un

défenseur aussi zélé que constant. Le pape Nicolas, Charles-le-chauve et Louis-le-germanique l'estimaient autant pour sa prudence que pour sa sainteté, et déféraient à ses avis avec une entière confiance. Jamais l'embarras des affaires ne nuisit à son recueillement ; il priaient en toutes circonstances avec la même ferveur et s'assujettissait aux mêmes mortifications. Il aimait à lire les vies des saints, afin disait-il, de se pénétrer de leur esprit et de l'exciter à imiter leurs exemples.

Il est mort le 16 décembre 875, à l'âge de 76 ans. L'église l'a inscrit au catalogue des Saints et a fixé sa fête au même jour.

BUTLER et GODSCARD, *Vies des Pères, des Martyrs et des autres principaux saints*, XII, 166, 1999. — MABILLON, *Acta sanctorum Ordinis Sti. Benedicti*, VI, 281. — COURTIN, *Encyclopédie moderne*, I, 189. — *Biographie universelle*, I, 257, sq.

AGELET, *Joseph Lepaute d'*; v. LÉ-PAUTE *d'Agelet, Joseph*.

AGRICIUS, *Mathias*, né à Wittlich, florissait en 1570. Il était licencié en droit et bon littérateur. Il fut longtemps professeur à Cologne ; mais dégoûté du monde il alla s'enfermer dans l'abbaye de Hemmerode où il passa le reste de ses jours. On a de lui : 1^o, un poème intitulé : *Monasterii Hemmerodensis antiquitatum monumenta* ; 2^o, *Vita B. Davidis discipuli S. Bernardi et postea Religiosi Hemmerodensis* ; restée manuscrite ; 3^o, *Vita S. Heriberti Archiepiscopi Coloniensis* ; poème épique.

Adress-Kalender de Trèves, 1843, 109. — HARTZHEIM, *Bibliotheca Coloniensis*, 259.

ANTHOINE, *Nicolas*, né à Briey, dit Bégin, non à Brieu comme le porte le supplément au Dictionnaire de Moreri, a présenté dans tout le cours de sa vie les funestes effets que les discussions théologiques produisent sur un esprit faible. Les parents d'Anthoine, catholiques zélés, avaient pris un soin particulier de l'éducation de leur fils qu'ils envoyèrent pendant cinq ans au collège des Jésuites de

Luxembourg, puis à Pont-à-Mousson, à Trèves et à Cologne. Il avait vingt ans lorsqu'il retourna à la maison paternelle, imbu d'une grande prévention contre la religion catholique romaine, prévention qu'il alla même jusqu'à chercher à faire partager par sa famille. N'ayant pas pu y réussir, il se rendit à Metz chez Paul Ferry, pour lors pasteur de l'église réformée de cette ville. Celui-ci lui enseigna les dogmes de sa confession qu'Anthoine commença dès lors à professer publiquement. De Metz il fut envoyé à Sedan pour y étudier en théologie; puis il comparut devant un synode qui se tenait à Paris où il éprouva un échec qui l'affligea tellement qu'il commença à ressentir des symptômes non équivoques d'aliénation mentale. Peu après il alla à Genève où ses opinions religieuses se changèrent une seconde fois : s'étant attaché à la méditation de l'ancien et du nouveau testament il trouva dans ce dernier des difficultés qu'il crut insolubles, et adopta la religion judaïque. Cette nouvelle abjuration eut lieu cinq ou six ans avant le procès dont nous parlerons plus bas. Son zèle en faveur du culte de Moïse devint même tel qu'étant sorti de Genève il revint à Metz où il fit aux Juifs sa profession de foi, leur demandant avec instance à être admis dans leur synagogue. Mais ceux-ci, craignant les conséquences possibles d'une pareille affaire, renvoyèrent leur nouveau prosélyte à Vénise. Dès qu'il y fut arrivé il demanda la circoncision avec les plus grandes instances : on s'y refusa encore, à cause de l'ordonnance du Sénat portant défense de circoncire quiconque n'était pas né dans le mosaïsme. A Padoue Anthoine éprouva le même refus; mais les Docteurs de la Synagogue le tranquillisèrent en lui insinuant qu'il ferait son salut sans professer ouvertement la religion juive, pourvu qu'il demeurât fidèle à Dieu dans son cœur. Il revint en conséquence à Genève où il s'était acquis la réputation d'homme à talent. Sur ces entrefaites il fut même admis par le professeur Deodati à instruire ses enfants. Dans cette position il continua

en apparence ses études théologiques, fut pendant quelque temps régent de la première classe et concourut ensuite, mais sans succès, pour la chaire de philosophie. A l'extérieur il feignait de professer le culte réformé; mais dans ses dévotions particulières il suivait la loi judaïque. Enfin il se rendit au synode de Gex en Bourgogne, qui l'admit en qualité de pasteur et lui confia l'église de Givonne. Mais il ne parlait jamais de Jésus-Christ, ni dans ses prières ni dans ses sermons, et ne puisait les textes de ces derniers que dans l'ancien testament, appliquant à d'autres les passages que les chrétiens rapportent au Sauveur. Cette circonstance fit soupçonner au seigneur du village que les idées d'Anthoine pouvaient bien n'être pas orthodoxes; d'où des plaintes d'abord, ensuite des murmures contre le ministre qui s'en alarma à un tel point que sa démence se déclara tout-à-fait. Au mois de mars il eut un tel accès de folie qu'il marchait à quatre pattes dans sa chambre, déclamant contre le culte des chrétiens, soutenant que le nouveau testament n'était qu'une folie inventée à plaisir et que Jésus-Christ devait être considéré comme une idôle; etc. S'étant échappé pendant la nuit des mains de ceux qui le gardaient il courut aux portes de Genève où on le trouva le lendemain matin, à demi-nu, dans la boue, ôtant ses souliers au nom du véritable Dieu d'Israël et se posternant à terre pour l'adorer. Les magistrats l'ayant fait mettre à l'hôpital, son esprit se calma peu à peu. Lorsqu'on crut qu'il avait recouvré quelque peu de raison, les ministres réformés l'entourèrent pour l'éclairer; mais il continua à soutenir le judaïsme et persista dans ses opinions. Paul Ferry, son premier maître en théologie, dans une lettre qu'il écrivit le 30 mars 1632 en faveur de ce malheureux, le dépeint comme un jeune homme taciturne, d'une humeur noire, toujours agité de sombres pensées, inquiet, ardent, et *plus fou que méchant*. Mais, ni cette lettre, ni d'autres démarches qui furent faites en sa faveur, ne purent vaincre

La rigueur des magistrats génois que les blasphèmes de cet aliéné avaient aigris au suprême degré. Il fut en conséquence condamné le 20 avril, « à estre lié et mené « en la place de Plein-Palais, pour là estre « attaché à un Poteau sur un Buché, et « estranglé, de façon accoustumée, et en après « son corps bruslé et réduit en cendres » etc., sentence qui fut exécutée. Anthoine, dit-on, endura ce supplice avec le courage que peut donner la conviction, même si elle est erronée.

On connaît plusieurs petits ouvrages écrits de sa main, mais qui n'ont, que nous sachions, pas reçu les honneurs de l'impression : 1°. Quelques passages de l'Ancien Testament, avec une prière. — 2°. Une prière qu'il récitait le soir avant de se mettre au lit; et une autre prière qu'il disait après ses sermons : Ces prières, dit Bégin, sont remplies d'onction. Le style en est à peu près le même que celui des théologiens réformés; mais il n'y est pas question de Jésus-Christ. — 3°. Onze objections contre le dogme de la Trinité. — 4°. Un écrit assez long, renfermant sa profession de foi, en douze articles, avec les preuves à l'appui : Cet écrit, qu'Anthoine signa le jour de son exécution, fut envoyé par lui aux magistrats, avec prière de le communiquer à leurs théologiens. A la fin l'auteur cherchait à prouver que les passages de l'Ancien Testament

où il est parlé d'une nouvelle alliance n'ont rapport qu'à une confirmation de l'ancienne alliance faite avec Abraham, Moïse et les Pères. — 5°. Explication du chapitre LIII d'Isaïe qu'il appliquait aux Israélites vertueux, punis à cause des méchants et enveloppés dans les mêmes malheurs. — 6°. Il avait finalement travaillé à une Concorde de l'ancien testament, qu'il n'a point achevée et dont on croit qu'il ne reste plus rien.

BECX, *Biographie de la Moselle*, I, 44 à 49. — Supplément au *Dictionnaire de Meaux*, I, 373, sq. — SEON, *Histoire de Genève*, 1750; I, 495. — Bibliothèque anglaise, II, 258, sq. — CHAUVEAU, *Nouveau Dictionnaire historique et critique*, I, 356, sqq. — VOLTAIRE, *Nouveaux Mélanges*. — COSSAT, *Encyclopédie moderne*, II, 2.

AUBRY, N. Nous ne connaissons ni son prénom ni le lieu de sa naissance. Il est mort en 1789, curé à Bellevaux près de Bouillon. Ce personnage est auteur d'*Observations manuscrites sur la Statistique et l'histoire de l'ancien Duché de Bouillon*. Son ouvrage, qui est cité par Ozeray dans son *Histoire de Bouillon*, forme un volume de 38 pages in-folio, avec 20 pages de Supplément. Il a écrit de même un *Dictionnaire du wallon*, resté également manuscrit.

OZERAY, *Histoire du Duché de Bouillon*, 260, note 6; 268. — LE C^{te} DE SAC-DE-LATVAZ, *Biographie liégeoise*, II, 489.

B.

BARTHEL, *Nicolas*, est né à Thionville, le 26 novembre 1718, d'une famille estimée de la bourgeoisie. De longs services militaires, une bravoure éprouvée, des chances heureuses lui ouvrirent une belle carrière durant les guerres de la révolution française de 1789. En l'an VI il commandait dans la place de Manheim. Quelques temps après il se retira du service avec le grade éminent de général de division.

Barthel est mort le 13 mai 1813, à Belesme, département de l'Orne, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans et demi, non à Metz comme l'indique erronément la table du *Moniteur français*.

La plupart des Biographies ont oublié le général Barthel, parce que sans doute sa vie ressemblant à celle de tant d'autres personnages de cette époque, les détails de sa glorieuse carrière n'ont pas été particulièrement notés.

TRUSSARD, Histoire de Thionville, 308. — BÉGIN, Biographie de la Moselle, I, 70; et Histoire des sciences, des lettres, etc. dans le pays Messin, 559, note 3. — Tables du Moniteur français, de 1787 à 1814.

BERAULT, dit *Bercastel*, Antoine-Henri, est né à Briey, le 2 novembre 1722, fils de François, cheveu-léger de S. A. R., et de Gabrielle Masson.

Le jeune Berault se fit d'abord Jésuite; puis il fut nommé curé d'Omerville au diocèse de Rouen; enfin il obtint un canonicat à Noyon. Il est mort pendant la révolution française.

Berault débuta dans la carrière des lettres par un petit poème sur *le serin de Canarie*, qu'il publia en 1755. Deux années plus tard il fit paraître la traduction d'un roman espagnol, intitulé: *Voyages récréatifs du chevalier de Quévédé*; et en 1761, un *Recueil d'Idylles nouvelles*. Ces compositions furent suivies en 1766 d'un poème en douze chants sur *la conquête de la Terre promise*.

Plus tard, entre les années 1778 et 1791, il s'occupa à des œuvres d'un genre plus conforme à son état: il fit imprimer une *Histoire de l'Eglise*, en 24 volumes; ouvrage qui est conduit jusqu'en 1721 et a reçu les honneurs d'une traduction allemande, imprimée en 1784; 24 volumes in-12°. L'abbé Berault laissa en outre à sa mort: un abrégé de cet ouvrage, en cinq volumes in-8°, mais qui n'a pas été imprimé. Finalement cet homme de lettres fit insérer, entre les années 1754 et 1762, plusieurs bons articles dans le *Journal étranger* dont il a été pendant quelque temps le principal collaborateur.

: Biographie universelle, IV, 227. — Biographie des Contemporains, II, 563. — La France littéraire, I, 279. — BÉGIN, Biographie de la Moselle, I, 73, sqq. — COUATIN, Encyclopédie moderne, III, 278. — CLASSE, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 436.

BIGOT, Raoul, né à Rouen pendant la seconde moitié du dix-septième siècle, était fils d'un président à mortier de cette ville. Après avoir fait de brillantes études préliminaires, le jeune Bigot se voua à l'état ecclésiastique. En 1661 le comte

de Soissons le jugea digne de remplir les fonctions de doyen de la Chrétienté à Yvois-Carignan, fonctions qu'il occupa pendant quarante ans. Et c'est à cause de ce long séjour dans l'ancien Luxembourg que les gestes de ce vénérable prêtre méritent de trouver place dans cet ouvrage.

Dès qu'il eut pris possession de son doyenné tous ses soins furent voués à son troupeau, comme il le disait lui-même; mais surtout à la propagation du goût des lettres et d'une solide instruction de la jeunesse. Dans cette vue il fonda à Carignan, et de ses propres deniers, une école latine dans laquelle il appela des professeurs habiles: de cette école sont sortis plusieurs excellents sujets qui ont rendu de grands services à leur pays, tant dans le sacerdoce que dans les lettres et la magistrature, même dans la carrière des armes, nous disons le génie militaire. Aussi les biographies françaises renferment-elles plusieurs noms très honorables dont l'éducation avait été faite à l'école de l'abbé Bigot.

Ce respectable ecclésiastique est mort vers l'année 1700, et son collège a subi le sort de tant d'établissements de ce genre qui dépérissent dès que la puissante main qui les avait créés vient à s'affaïsser. La pieuse reconnaissance des élèves de Bigot lui avait élevé un monument funéraire digne de ses modestes vertus; elle lui avait consacré les vers suivants, inscrits sur un des murs de la chapelle de St. Géry de la ville de Carignan, dans laquelle il a reçu la sépulture:

« *Eximio partu genuit Normannia BI-
[GOT,
« Maxima quem pietas ingeniumque
[Patrum
« Duxere ad cælum, mendici dulce le-
[vamen;
« Vixit, et Ivodio raptus ab urbe fuit.»*

DE LA HAUT et L'ÉCOY, Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan, 401, sq.

BOCHSA, Robert-Nicolas-Charles, est né à Mont-Médy, le 9 août 1789. Son père, musicien au grand théâtre de Lyon,

lui enseigna les premiers éléments de son art; et il profita si bien qu'à l'âge de sept ans il exécuta en public un concerto de piano. Il apprenait aussi la flûte et s'est de même exercé sur la harpe; de sorte qu'il finit par se rendre également fort sur ces trois instruments. Très jeune encore et n'ayant étudié que fort superficiellement la composition, il écrivit des concertos, des quatuors, des ouvertures et mit même en musique, à seize ans, *l'opéra de Trajan* qui fut joué à Lyon à l'occasion du passage du premier Consul par cette ville. Sa famille ayant à cette époque été appelée à Bordeaux il y reçut des leçons de François Beck et composa la musique de *la Dansomanie*, ainsi que l'Oratorio *le Déluge universel*. Bochsá vint ensuite à Paris et entra dans l'école du célèbre Catel où dès la première année il remporta le premier prix d'harmonie. Plus tard il a composé un grand nombre de morceaux de musique instrumentale pour harpe, flûte, haut-bois et violon.

En 1814 il débuta dans le genre lyrique, par *l'opéra des héritiers Michau* qui fut accueilli avec plaisir. Il n'a pas été aussi heureux dans celui d'*Alphonse, roi d'Arragon* joué quatre mois après. Au mois d'août 1815 il a donné *Le Roi et la Ligue*, ainsi que *Les noces de Gamache* qui ont obtenu beaucoup de succès. Tout semblait promettre à ce compositeur une carrière distinguée dans son art si des dépenses excessives n'étaient venues ternir sa réputation et le forcer à se réfugier en Angleterre où il a mené une vie plus ou moins obscure et joué un rôle subalterne.

Bochsá avait épousé la fille du marquis Ducrest, union qui l'avait rendu neveu de la célèbre Madame de Genlis. Il est mort depuis plusieurs années et dans un état de fortune très modeste.

Galerie des Contemporains, II, 207, sq. — Notes privées et confidentielles.

BOCK, Jean-Nicolas-Etienne, Baron de, était fils d'Etienne de Bock, Lieutenant des Maréchaux de France au Département

de Thionville, Seigneur de Lelling, et d'Elisabeth Hennequin: Il vit le jour à Thionville, le 14 janvier 1747. Le jeune de Bock embrassa d'abord la carrière des armes et obtint quelque temps après la survivance de la charge de son père, d'abord à Vic, puis à Thionville, Boulay et St.-Avoild. Il s'établit à Metz où il se fit bientôt remarquer par son esprit, son amour pour l'étude et son amabilité dans les sociétés. Il avait un goût décidé pour la littérature allemande, possédant également bien cette langue et la française.

La révolution de 1789 priva de Bock de son emploi, circonstance qui le força à émigrer en 1792. Après avoir parcouru plusieurs provinces d'Allemagne il se fixa à Ansbach en Franconie où il eut recours à sa plume pour se procurer les moyens de pourvoir à son existence. Rentré en France à l'époque de l'amnistie, il dut à la bienveillance du Préfet Colchen d'être rayé de la liste des proscrits.

Sous l'empire, le Baron de Bock fut nommé Conseiller de Préfecture à Luxembourg. Il est mort à Arlon en 1809, laissant un nom justement estimé.

De Bock a publié, soit comme auteur soit comme traducteur, un grand nombre d'ouvrages qui sont encore généralement recherchés. Nous donnons ici la liste des uns et des autres. La première catégorie comprend: 1°. Recherches philosophiques sur l'origine de la pitié, et divers autres sujets de morale; 1787, in-12. — 2°. Mémoire sur Zoroastre, Confucius, et Essai sur l'histoire du Sabéisme; 1787, in-4°. — 3°. Thékla de Thurn ou scènes de la guerre de trente ans; 1815; 3 vol. in-12. — 4°. Histoire du Tribunal secret, d'après les lois et les constitutions de l'Empire; pouvant faire suite aux Chevaliers des Sept-Montagnes et à Hermann d'Una (v. plus bas.); in-8°, Metz, 1801. — 5°. Relation d'un voyage philosophique; 1788, in-8°.

Viennent les œuvres qu'il a traduites de l'allemand: 6°. La vie de Frédéric Baron de Trenck, écrite par lui-même;

1787, 2 vol. in-12. — 7°. Essai sur l'histoire du Sabéisme, auquel on a joint le catéchisme de la religion des Druses et un mémoire historique sur le peuple nomade appelé en France Bohémiens et en Allemagne Zigeuner; 1788. — 8°. Les Apparitions; le Voyageur; et le Tribunal secret, drame historique en cinq actes; 1 vol. — 9°. Histoire de la guerre de sept ans, commencée en 1756 et terminée en 1763; 1789, 2 vol. in-8°. — 10°. Tableau de l'armée prussienne avant et pendant la guerre de sept ans; d'après d'Archenholtz. — 11°. Hermann d'Una ou aventures arrivées au commencement du quinzième siècle, dans le temps où le Tribunal secret avait la plus grande influence; 1791, 2 vol. in-8°. — 12°. Le tribunal secret; drame historique précédé d'une notice sur cet étrange établissement; 1791. — 13°. Petite Chronique du royaume de Tatoiaba; 1797, 3 vol. in-18. — 14°. Les chevaliers des Sept-Montagnes ou Aventures arrivées dans le treizième siècle, du temps où le Tribunal secret avait le plus d'influence; avec une Notice sur l'état ancien et actuel de ce Tribunal; in-18, 3 vol. — 15°. La vie du Feldmaréchal de Loudon. — 16°. Irminia dans les Ruines de Rome; 1801, in-12. — 17°. Le mensonge généreux; drame en un acte; vol. in-8°. — 18°. De la Fièvre en général; de la Rage; de la Fièvre jaune et de la Peste. Du traitement de ces maladies d'après une méthode nouvellement découverte, par Godef. Christ. Reisch, Docteur en Médecine et Professeur à l'Université d'Erlangen, etc. Traduit par J.-N.-E. de Bock; 1800, in-12. — 19°. Traitement de différentes maladies guéries par le Docteur Reisch, avec le remède qu'il a nouvellement découvert; pour faire suite à son traité sur les fièvres, la peste, la rage; 1800, in-12. — 20°. Mémoire sur la Peste; pour faire suite au Traité sur les fièvres, la peste, la rage, du D^r Reisch; 1801, in-12.

On a encore attribué d'autres ouvrages au Baron de Bock; mais il n'existe de

lui que ceux dont nous venons de donner les titres.

TRUSSINA, Histoire de Thionville, 308; et Essai philologique sur la Typographie à Metz, 167, sqq. — BACIN, Biographie de la Moselle, I, 97, sqq. — QUENARD, La France littéraire, I, 363. — BEAUVAIS, Dictionnaire historique, ou Biographie universelle classique, 284. — PICORNAU, Petite Biographie bibliographico-romancière. — NAMUR, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 203, 288, 359, 341, 675.

BONAVENTURE, *Georges*, est né à Thionville, le 25 mai 1768. Après qu'il eut terminé ses humanités il entra dans une école de pharmacie d'où la conscription militaire vint l'enlever pour l'incorporer dans le service sanitaire de l'armée de la République, puis de l'Empire. Les vastes connaissances qu'il avait acquises dans son art et les branches accessoires, jointes à son excellente conduite le firent promptement avancer en grade et finirent par le faire nommer pharmacien-major des hôpitaux militaires et des armées.

A la chute de Napoléon I^{er} il prit sa retraite et vint s'établir à Thionville où il publia en 1818 un travail de 27 pages in-8°, sous le titre suivant : *Observations sur la Pharmacie en général, sur son exercice en France depuis la suppression des maîtrises; sur les abus qui s'y sont glissés et sur les moyens d'y remédier*, etc. Il adopta pour cette brochure, qui renferme des idées très saines, l'épigraphe : « Lecteurs, ceci est un recueil de bonne foi. — Felix si prodest. »

Bonaventure a en outre fait insérer plusieurs mémoires sur la pharmacie et l'histoire naturelle dans divers recueils académiques. Il est mort pendant ces dernières années dans un âge assez avancé.

BÉGIN, Biographie de la Moselle, I, 112, sq. — Renseignements privés.

BONAVENTURE, *Nicolas-Melchiade, Baron de*, cousin germain du précédent, est né à Thionville, le 7 octobre 1751, fils de Georges Bonaventure, marchand, et de Madelaine Duvivier. Des dispositions heureuses, une imagination ardente,

des réparties fines et spirituelles engagèrent ses parents à soigner son éducation. Il n'avait que seize ans lorsque, ayant fini ses humanités au collège de Thionville on l'envoya chez un oncle maternel qui habitait Louvain. Celui-ci lui fit suivre les leçons de l'Université de cette ville. Ses cours de philosophie et de mathématiques terminés, il étudia le droit, prit ses licences et débuta près le tribunal de Louvain où ses plaidoyers obtinrent un grand succès. La réputation que Bonaventure s'était acquise de bonne heure fit jeter les yeux sur lui dès qu'une place vint à vaquer au Conseil provincial de Tournay. En 1784 il exerçait ces hautes fonctions de manière à mériter l'estime de ses concitoyens. A la révolution brabançonne (1787-88) il fut un des plénipotentiaires envoyés à LaHaye pour traiter de la paix avec le Stadhouder. Cette importante mission, comme on sait, fut suivie de près de la pacification générale. Elu par le Département de la Dyle député au Conseil des Cinq-Cents (1797) il porta plusieurs fois la parole dans cette assemblée et sut par ses talents faire passer plus d'une loi utile à son Pays.

Les fonctions législatives de Bonaventure ayant cessé après le 18 brumaire, un arrêté du premier Consul, en date du 17 messidor an VIII (6 juillet 1800), le nomma juge au Tribunal d'appel de la Dyle, et président du Tribunal criminel de Bruxelles. Décoré de la Légion d'honneur en 1804, il devint, par décret du 25 avril 1806, membre du Conseil de discipline et d'enseignement de l'école de droit de Bruxelles. Le 10 février 1811 il fut présenté à l'Empereur comme député du collège électoral de la Dyle et obtint dans le cours de la même année les titres de Baron et d'officier de la Légion d'honneur. Ayant pris sa retraite peu de temps après, il se retira à Jette, près de Bruxelles, dans une belle propriété que lui avait laissée l'oncle maternel dont nous avons parlé plus haut. C'est là que le Baron Bonaventure s'occupait d'études et des

soins qu'il donnait à l'embellissement du village de sa résidence, de même qu'à la prospérité de ses habitants : ses immenses revenus il les utilisait à ces travaux. Il avait réuni dans son château de superbes cabinets de sculpture et de peinture, de même qu'une bibliothèque choisie.

Bonaventure est mort en 1831. Il n'a rien publié ; mais les services qu'il a rendus comme juge et comme législateur lui ont assuré un des premiers rangs parmi les illustrations de son pays natal. Nous avons jugé inopportun de nous occuper ici des accusations vagues d'arrestations arbitraires qu'il aurait fait opérer pendant qu'il était président du tribunal criminel de Bruxelles, parce que ces accusations n'ont jamais été appuyées de preuves suffisantes pour en faire retomber l'odieux sur la tête du Baron de Bonaventure, qui du reste n'y a pas répondu parce que sans doute il était persuadé qu'elles ne pouvaient l'atteindre, sa réputation de juge intègre et indépendant de caractère étant trop bien établie par ses antécédants honorables.

Bâton, *Biographie de la Moselle*, I, 108, sqq. — *Biographie des hommes vivants*, I, 396. — *Galerie historique des contemporains*, II, 260, sqq. — *Biographie nouvelle des Contemporains*, III, 240. — *Vannonnais, Statistique historique de la Moselle*, 467.

BORMANN, *Michel*, est né à Hollnich près de Bronsfeld, au cercle administratif prussien de Prum, le 6 février 1795, d'une famille assez aisée. Au sortir de l'école primaire de son endroit natal il entra en 1808 à l'école centrale de Luxembourg qu'il ne quitta qu'en 1814 au moment où cette ville allait être bloquée par les troupes alliées, et alla continuer pendant deux ans encore ses études philosophiques et théologiques sous la direction du curé Arends à Steffeshausen. En 1816 il entra au collège de Trèves et fut admis en 1818 au séminaire de la même ville où l'année suivante il obtint la prêtrise.

Nommé vicaire à Nittel immédiate-

tament après son ordination, il fut en 1821 promu à la paroisse de Daleyden où il resta jusqu'à son décès, c'est-à-dire pendant près de quarante ans, aimé et estimé de tous pour sa science, sa vertu et son zèle à remplir ses devoirs pastoraux. Le gouvernement lui confia l'inspection des écoles de son ressort, l'autorité ecclésiastique le désigna définitif et plusieurs sociétés savantes, telles que celle pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg, celle pour les recherches utiles de Trèves, celle des antiquaires du Bas-Rhin, l'inscrivirent sur le tableau de leurs associés.

Bormann avait une prédilection très-marquée pour les recherches historiques, surtout pour l'archéologie des environs de sa résidence; et à ces études il consacrait toutes les heures que l'accomplissement de ses devoirs lui laissait disponibles. Ces études produisirent la composition de quatre ouvrages dont les deux premiers ont seuls été publiés, tandis que les derniers sont restés en manuscrit. Ce sont: 1° *Beitrag zur Geschichte der Ardennen*; 2 vol. in 8°; Trèves, 1841 et 1842, avec plans et cartes.— 2° *Nachlese zur Geschichte der Ardennen*; vol. in 8°; Trèves, 1849.— 3° *Geschichte der alten und jetzigen Pfarrei Daleyden*; 3 vol. in folio.— 4° *Leben des hl. Willibrord oder Einfuehrung des Christenthums in den Ardennen*.

L'auteur avait fait cadeau de ces deux derniers manuscrits à la Société archéologique de Luxembourg. Le second avait été rédigé dès 1850, en réponse à la question que ce corps savant avait proposée au concours: Donner l'histoire de l'établissement du christianisme dans le pays de Luxembourg. Mais il les redemanda plus tard, afin, disait-il, de les revoir et d'y mettre la dernière main. Il avait renoncé au prix, mais il voulait, ajoutait-il, réunir les noms de localités ainsi que les traditions qui avaient rapport à St. Willibrorde afin de préparer les matériaux nécessaires pour une meil-

leure biographie de cet apôtre des Pays-Bas et fournir de cette manière son contingent pour l'histoire de la première conversion de notre pays au christianisme. Pour ce qui regarde la *Chronique de Daleyden*, si d'un côté elle ne comprend que des recherches minutieuses sur l'histoire générale du Pays, de l'autre elle devient très intéressante si on la considère sous le point de vue des sources et des traditions locales qui y sont consignées.

L'essai sur l'histoire de l'Ardenne luxembourgeoise a déjà été jugé et très diversement. On a dit et répété plusieurs fois que l'auteur n'aurait pas possédé les connaissances préliminaires nécessaires pour bien exécuter un travail de ce genre; qu'il n'aurait pas eu à sa disposition les sources désirables; que son point de vue aurait été trop borné; qu'il se serait laissé aller trop loin dans ses déductions étymologiques touchant les passages de César qu'il appliquait aux contrées ardennaises; etc. Mais, en concédant même que ces reproches ne sont pas absolument immérités, nous devons toujours avouer que Bormann n'a fait que suivre en ceci les écarts d'autres auteurs et qu'il n'en a pas moins réuni de nombreux et d'importants matériaux pour l'histoire du Pays, consigné bien des faits archéologiques et tiré des traditions aussi bien que de la légende plus d'une solution dont l'absence serait à regretter. Nous ajouterons finalement que le pays lui doit au moins de la reconnaissance pour son désintéressement: il faisait toutes ses recherches à ses propres frais, de même qu'il couvrait le prix de ses publications, ayant dépensé pour cela près de deux mille francs qu'il sacrifia sans arrière-pensée à l'idée de se rendre utile.

Le curé Bormann est mort, frappé d'apoplexie par suite de la vie sédentaire que ses études continuelles avaient exigés, le 27 avril 1860, à l'âge de 65 ans. Ses épargnes ainsi que sa fortune patrimoniale il les partagea: une partie échut au victuaire des jeunes étudiants à Trèves, tandis que l'autre servit à la

fondation d'une bourse d'études en faveur de sa famille, à défaut de celle-ci, de ses paroissiens et enfin des étudiants originaire de son endroit natal.

Ensemble; dans: Public. Soc. arch. Luxbg., XVI, X.—Souvenirs.—Correspondances avec Bormann.—Notes fournies.

BOUDET DE PUYMAIGRE, *Gabriel-François*; v. PUYMAIGRE, *Gabriel-François Boudet de*.

BOUILLON, *Baudouin de*, était fils puîné d'Eustache, comte de Boulogne et d'Ide d'Ardenne, conséquemment frère cadet du fameux Godefroid, dit de Bouillon (v. son art.). On admet généralement qu'il est né en l'année 1058.

Les parents de Baudouin l'avaient d'abord destiné à l'état ecclésiastique, mais il préféra bientôt le métier des armes et suivit son frère à la croisade en Palestine où il obtint la principauté d'Edesse, puis après la mort de Godefroid, arrivée en l'année 1100, il fut placé sur le trône de Jérusalem et couronné par le patriarche de cette ville, le jour de Noël de la même année. En 1101 il prit Antipatris, Césarée, Azot, et tua cinq mille Sarrasins à Ascalon. Le 24 mai 1104 il occupa Acre après un siège de vingt mois et avec le secours de soixante-dix vaisseaux Génois; puis Tortose. Assiégé à son tour dans Rama il eut beaucoup de peine à se sauver hors de cette place lorsqu'elle fut enlevée par les infidèles. En 1109 Bernard, fils de Raimond comte de Toulouse prit Tripolis qu'il releva ensuite de Baudouin à titre de comté. L'année suivante le roi de Jérusalem s'empara encore de Barach ainsi que de Saïde, et donna aux Chrétiens qui vivaient au milieu des Arabes des terres près de Jérusalem. Deux ans plus tard l'armée des Sarrasins l'ayant rencontré à la tête de ses troupes pendant qu'il était campé dans un endroit très avantageux pour lui, l'attaqua à l'improviste et le mit dans une déroute tellement complète qu'il lui fut

impossible de couvrir sa capitale, devant laquelle ils vinrent incontinent mettre le siège et qu'ils réduisirent aux abois après en avoir cruellement ravagé les environs. Dans cette extrémité Baudouin parvint cependant à réunir de nouvelles forces avec lesquelles il délogea les assaillants, leur faisant à leur tour éprouver des pertes immenses.

On croit, dit M. le comte de Bec-de-lièvre, qu'avant de se rendre en Palestine ce prince avait été chanoine de l'église de Liège; mais cette circonstance ne nous semble pas vraisemblable, puisque tout le monde sait positivement qu'il a été marié et que, même du vivant de sa femme légitime et apparemment parce qu'elle ne lui donnait aucune postérité, il a épousé Adelaïde, veuve de Roger comte de Sicile, avec laquelle encore il ne laissa pas d'enfant.

Baudouin de Bouillon est mort en 1118, la dix-huitième année de son règne à Jérusalem. Il fut enterré au mont Calvaire, dans la chapelle dite d'Adam, annexée à l'église du St. Sépulcre, à main gauche en entrant. Sa tombe portait l'épithaphe suivante :

REX BALDEWINUS, JUDAS [ALTER MACHA-
[BÆUS,
SPES PATRIÆ, VIGOR ECCLESIE, VIRTUS
[UTRIUSQUE,
QUEM FORMIDABANT, CUI DONA TRIBUTA FE-
[REBANT
CEDAR ET AEGYPTUS, DAN, AC HOMICIDA
[DAMASCUS,
PROH DOLOR! IN MODICO CLAUDITUR HOC
[TUMULO.

MOYNAI, II, 109, sq. — DE FULLER, Dictionnaire historique, litt. B. — SÆCUM, Histoire universelle, ancienne et moderne; passim, XIV de l'édition in 12. — OZZANAY, Histoire de Bouillon, passim. — LA C^{te} DE BEC-DE-LIÈVRE, Biographie universelle, III, 544, sq. — CORNELIS DE BRUYN, Reizen door de vermaardete Doelen van Klein Asia etc. 1698; 1697. — DES ROSSIERS, Stemmata Lotharingæ ac Barri Ducum, 228, v^o, sqqq. — COUVATIN, Encyclopédie moderne, III, 184. — Conversations-Lexikon, édit. de 1851.

BOUILLON, *Godefroid de*, dit l'an-

cien, l'ardennais ou le barbu, était fils aîné de Ricuin, prince d'Ardenne, ainsi que duc de Mosellane, et de Mathilde de Franconie. Dans le partage de la succession paternelle (945), Godefroid obtint les terres de Bouillon et de Verdun.

Ce prince, que les historiens représentent comme un guerrier intrépide et plein de dévouement pour son suzerain, mais dont les faits et gestes sont loin d'être tous parvenus jusqu'à nous, se trouva naturellement impliqué dans la guerre que le roi Lothaire entreprit en 984 après le décès de l'empereur, pour récupérer l'ancien royaume de Lorraine ou de Lotharingie qui avait appartenu à ses ancêtres. Godefroid d'Ardenne, décidé à défendre et à soutenir de toutes ses forces Otton III, prince qui était encore au berceau, de même que l'intégrité de l'Empire, se hâta de réunir une armée qu'il mena contre la France, dans la croyance que celle-ci n'était pas préparée à une défense sérieuse : Mais il se vit bientôt trompé dans son attente. En effet, repoussé de toutes parts il se réfugia à Verdun avec son frère Sigefroid, qui fut le fondateur de la dynastie de Luxembourg. Les français enveloppèrent la place, la forcèrent et firent Godefroid prisonnier avec son frère. Ils furent cependant remis en liberté peu de temps après, et Lothaire renonça à ses prétentions sur la Lotharingie.

Depuis cette époque nous ne voyons plus Godefroid s'occuper que des affaires intérieures de ses domaines. En 942 il avait fondé à Verdun le monastère de St. Vanne dans lequel il voulut être inhumé.

Il est mort en 986.

OSERAY, Histoire de Bouillon; passim. — DEWES, Histoire générale de la Belgique, II, passim. — C^{te} DE BEC-DE-LIEVRE, Biographie liégeoise, I, 42. — BEATZEL, passim. — SIGEBERT DE GENALOUAS, Chronique. — NANCIES, Chronique; ad ann. 984.

BOUILLON, *Godefroid de*, nommé par quelques auteurs *Godefroid IV*, était fils aîné d'Eustache II, comte de Boulogne, et d'Ida d'Ardenne.

Pour écrire l'Histoire complète de ce héros fameux, de ce preux chevalier, de ce pieux chef de la première Croisade, il faudrait un volume entier. Aussi pour ne pas dépasser les limites du cadre de cet ouvrage nous bornerons-nous à ne noter que très succinctement les faits et gestes de cet homme illustre, en ajoutant toutefois à notre récit les actes particuliers au pays auxquels il a pris part. Ces circonstances, qui peuvent paraître oiseuses dans un ouvrage de Biographie générale, forment toujours un complément nécessaire, indispensable, quand il s'agit d'une notice particulière, nationale.

Né vers le milieu du onzième siècle, en 1060 ou 1061, disent quelques Chroniques, au village de Baizy, près de Nivelles et de Villers, dans le diocèse de Liège ou le Brabant wallon, Godefroid de Bouillon eut pour précepteur un prêtre, gentilhomme picard nommé Pierre l'Hermite, qui devint à son tour fameux dans l'histoire des croisades.

Godefroid était à peine sorti de l'enfance lorsque son oncle, Godefroid-le-Bossu, duc de la Basse-Lorraine, fut assassiné près d'Anvers (1076) : Ce dernier avait légué le Duché de Bouillon à son neveu. Dès les premiers temps de son administration, le jeune Godefroid eut des difficultés assez sérieuses à démêler entre les gens de guerre auxquels avaient été données ou qui avaient usurpé par la force certaines terres et des dîmes que l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne réclamait comme siennes ; c'est ce que l'annaliste de ce monastère appelle la violence Bouillonnaise : Ces contestations qui durèrent plusieurs années, furent enfin apaisées par Godefroid en sa qualité d'avoué du monastère.

D'autre part, le duc de Bouillon élevé dans des sentiments d'une grande piété et d'une fidélité à toute épreuve, tant à sa Religion qu'à l'Empereur, fidélité qu'on avait eu soin de lui représenter à chaque occasion comme héréditaire dans sa famille, eut pendant longtemps à lutter avec soi-même à l'occasion des grandes contesta-

tions qui pendaient entre l'Empereur et le Souverain-Pontife, dont la ténacité à tous deux tenait l'Europe dans une inquiétude continuelle. Godefroid, en homme sage et prudent, chercha néanmoins par sa conduite à ne déplaire ouvertement à aucun des contendants, tout en restant attaché également à l'un et à l'autre. Il ne se mêla en effet à aucun parti pendant ces contestations et lorsqu'ils se trouvaient en présence, se réservant de les servir chacun séparément contre tout tiers advenant, mais jamais l'un contre l'autre. Dans cet état des choses le pape Grégoire VII, l'ennemi juré de l'Empereur Henri IV, ne voulant ni comprendre ni apprécier la délicatesse de la position de Godefroid, exigeait de lui une obéissance instantanée et absolue, menaçant en cas de refus de le priver de ses fiefs, moyen que la Cour de Rome avait accoutumé de mettre en usage pendant ces siècles que nous ne voulons pas qualifier ici, et il eut même l'audace de tenter de mettre sa menace à exécution en écrivant à Manassès archevêque de Rheims de lui retirer la terre de Douzy, etc. Manassès en serviteur servile voulut obéir à l'injonction papale sans s'enquérir de la justice de la démarche qu'on demandait de lui ; mais Godefroid sut déjouer ces basses intrigues par une courageuse résistance qui lui réussit à un point tel que l'archevêque se vit bientôt forcé de renoncer à sa tentative, de crainte de s'attirer de graves déboires, de décider peut-être sa propre perte : Godefroid avait fait ses premières armes sous son oncle à la guerre de Flandre, et s'était déjà alors fait admirer par son agilité à la course, sa dextérité et sa force dans l'art de la lutte, dans les exercices de l'équitation, et plus que tout cela par son courage et son sangfroid au combat.

Quelque temps après (1077) Albert III comte de Namur s'étant mis en tête de faire valoir des droits beaucoup plus imaginaires que réels à la possession du duché de Bouillon, s'avança avec une armée jusqu'aux portes du château de ce nom.

Mais Godefroid le défendait ; c'est assez dire que le comte de Namur fut repoussé avec des pertes tellement grandes qu'il perdit l'envie de revenir désormais à la charge. Ce nouvel exploit couvrit le duc de Bouillon d'une gloire qui se répandit bientôt au loin.

Dès qu'il fut débarassé du comte de Namur, Godefroid marcha sur Stenay dont il s'empara et força l'évêque de Verdun de lui conférer le titre de Vicomte de Verdun : Stenay fut fortifié et muni d'une imposante garnison.

Bientôt après (1078—1080) nous le retrouvons dans les rangs de l'empereur Henri, combattant à Mersebourg où il décida la victoire sur Rodolphe de Souabe qui périt pendant sa défaite : Thierry, comte ou duc de Mosellane, autre ennemi de Henri IV fut fait prisonnier par Godefroid et trainé dans les cachots du castel de Bouillon où il mourut.

Pendant les guerres que l'Empereur Henri fit en Italie et les événements déplorable que suscita son schisme avec Grégoire VII (1083—85), Godefroid se tint dans l'une et l'autre Lorraines, afin d'éloigner de ces contrées l'esprit de révolte. En 1086 il vint assister aux obseques de l'abbé de St. Hubert, Thierry I^{er}. Deux ans plus tard (1088) il entra avec les plus puissants seigneurs des environs dans la confédération dite Trêve-de-Dieu que Henri I^{er}, évêque de Liège (v. son art. Luxembourg, Henri de) avait organisée pour s'opposer aux maux incessants que suscitaient les guerres et les rapines continuelles de cette époque de désolante mémoire.

Godefroid, dont la réputation de bravoure et de fidélité avait volé partout, vit bientôt augmenter ses titres comme sa puissance : l'empereur avait donné le Duché de la Basse-Lotharingie à Conrad, son fils aîné ; mais ce prince dénaturé trahit son père et son bienfaiteur au point d'oser tramer contre l'auteur de ses jours un complot ayant pour but de lui ôter la vie. Henri IV apprit ce projet ; et, plein d'in-

dignation contre l'ingrat, le priva de son bénéfice qu'il donna au prince de Bouillon. Bientôt après il demanda même en mariage sa sœur Adelaïde et l'épousa.

Les fêtes qui suivirent cette cérémonie étaient à peine terminées lorsque Godefroid, devenu très puissant par le concours de tous ces événements, résolut de rentrer dans les domaines que ses ancêtres avaient autrefois possédés et qui alors se trouvaient aliénés. Dans ce dessein il médita et exécuta un nouveau coup de main sur Stenay qu'il prit une seconde fois et qu'il parvint à conserver avec le secours que lui amenèrent fort à propos ses deux frères, Baudouin (v. son art.) et Eustache, ainsi que Henri comte de Grandpré; et cela malgré les forces que le comte de Namur et l'évêque de Verdun avaient mises en campagne pour reprendre cette ville devant laquelle ils avaient déjà mis le siège. Par la paix qui se fit bientôt après par l'entremise de l'évêque de Liège, il fut stipulé que le Duc de Bouillon aurait le haut domaine de Verdun et que l'évêque de cette ville reprendrait de lui le comté en fief.

Après ces exploits Godefroid rentra pour quelque temps dans l'obscurité (1091), ne voulant pas se mêler des dissensions de l'empereur avec l'impératrice et son fils Conrad: le seul acte public que nous le voyons poser dans cet intervalle fut sa recommandation auprès d'Othert à l'effet d'engager ce prélat à reprendre l'abbé de St.-Hubert dans ses bonnes grâces après l'avoir chassé de son monastère pour s'être déclaré opposé à sa nomination à l'évêché de Liège.

Mais des événements bien autrement glorieux pour Godefroid se préparaient. Le Concile de Clermont avait résolu la Croisade contre les infidèles. Pierre l'Hermitte, ancien instituteur de Godefroid avait fanatisé le monde chrétien en faveur de cette expédition, et le pape Urbain II avait, de sa main, donné la Croix au duc de Bouillon.

C'était en l'année 1094 ou 1095.

Avant de partir pour cette périlleuse

entreprise qui devait immortaliser son nom, Godefroid voulut montrer tout l'intérêt qu'il portait à l'abbaye de St.-Hubert en déposant en présence d'un entourage nombreux et choisi, sur l'autel de l'église de Bouillon un acte de donation en faveur de cette abbaye, de l'église de Baizy et ses accessoires, ainsi que la confirmation de celle de Sansanruz avec ses annexes, qui avait été autrefois concédée au même monastère par Godefroid-le-barbu son grand-père, le tout sous la seule charge pour l'abbé et les religieux, de desservir l'église de St.-Pierre près du château et la chapelle de St.-Jean dans ce fort. Vers la même époque il institua en l'honneur de St. Michel un chapitre de douze chanoines à Anvers et rétablit le monastère de Stenay qui avait été ruiné par les guerres.

D'un autre côté, comme il était vaincu que les revenus du domaine de Bouillon et des fiefs ennexés à ce duché n'auraient pu suffire pour subvenir aux frais de son voyage projeté en Terre-Sainte, il résolut d'engager ces terres à l'évêque Albert et à l'église de Liège, contre paiement d'une somme d'argent sur le chiffre de laquelle les historiens sont loin d'être d'accord aujourd'hui, le tout sous la réserve expresse que ces biens resteraient à jamais attachés à l'église de Liège si lui ou un d'entre ses héritiers qu'il désignait, ne venait les dégager en remboursant les deniers de l'engagement.

A l'évêque de Verdun il abandonna ses droits réels ou prétendus sur le comté de ce nom et lui céda le château de Stenay avec le village de Mouza. L'évêque, piqué de générosité, lui compta en retour un secours en argent pour son voyage.

Godefroid avait terminé toutes ces dispositions lorsqu'arriva le moment fixé pour le départ de l'armée expéditionnaire, au printemps de l'an de grâce 1096. Les Croisés étaient convenus qu'on se réunirait dans la plaine de Constantinople; mais pour éviter l'encom-

brement inévitable qu'aurait produit une immense multitude si tous avaient suivi la même route, chaque chef devait prendre un autre chemin : Godefroid, avec soixante mille hommes la plupart Lorrains, se dirigea par l'Allemagne, traversant la Hongrie, la Valachie et la Thrace.

Afin d'abrèger, nous ne parlerons pas des difficultés de tout genre qui se présentèrent presque à chaque pas pendant cette longue marche où l'Occident levé en masse, semblait vouloir aller engloutir l'Orient ; ni des embûches nombreuses qui étaient sans cesse tendues aux Croisés ; ni enfin des pertes considérables d'hommes de tout âge que les fatigues leur faisaient tous les jours éprouver.

On arriva enfin au lieu du rendez-vous où l'on trouva dans les Grecs, au lieu d'un peuple ami, des ennemis astucieux qui épuisèrent toutes les ressources de la mauvaise foi pour s'opposer au passage des Croisés, ou au moins pour le contrecarrer. Godefroid en chef habile mais surtout courageux et franc, força l'empereur Alexis-Commène à tenir ses engagements, à lui ouvrir les chemins d'Orient et à dissimuler les inquiétudes que naturellement il avait dû concevoir en voyant toute cette armée étrangère entrer au cœur de ses états, comme pour les envahir. Il conclut en effet avec ce prince un traité par lequel il s'engageait à rendre les places de l'Empire grec qu'il prendrait sur les infidèles, à condition qu'Alexis fournirait à l'armée chrétienne les vivres nécessaires. L'Empereur qui s'était vu obligé à accepter ce traité, avait bien souscrit aux conditions qu'il lui imposait ; mais il était résolu d'avance de n'en remplir aucune ; ce qu'il fit en effet.

Godefroid qui avait été élu un des chefs de l'armée des Croisés, s'avança aussitôt vers Nicée dont il fit le siège. Cette ville ayant été prise le 14 juin 1097 après un mois d'attaque, les Croisés continuèrent leur marche vers Jérusalem, en

passant par la Natolie où ils enlevèrent encore un grand nombre de places. Leurs forces se composaient encore alors de cinq cent mille hommes de pied et de cent mille chevaux. Cette multitude eût sans doute été capable de tout entreprendre et de réussir en tout, parce que le courage ne lui manquait pas ; mais il eût fallu pour cela qu'elle fût homogène ; tandis que mal conçue dans son plan autant qu'erronément assortie dans sa composition, elle se voyait chaque jour à la veille de se dissoudre ou de s'entredétruire à cause du défaut d'unité et d'ensemble dans la direction suprême. Cependant Godefroid, le plus vaillant sans doute d'entre ces combattants, était là, il réunissait dans sa personne une énergie presque surnaturelle qui sut en mainte occasion racheter autant que possible le mal que les tiraillements entre les chefs faisaient éprouver à ces différentes cohortes sans discipline.

De la Natolie on passa devant la grande Antioche dont le siège fut immédiatement résolu. Cette ville fut prise, mais par trahison, le 3 juin 1098.

Les Croisés n'y étaient entrés que depuis trois jours lorsqu'une armée immense de Sarrasins vint à son tour les y assiéger. Sans provisions, au point qu'ils se voyaient obligés de se nourrir de chair de cheval et de chameau, et rendus encore de leurs fatigues antérieures, ils se croyaient à deux doigts de leur perte lorsqu'une pieuse fourberie vint les tirer d'affaire : un prêtre visionnaire déclara qu'il avait découvert le fer de la lance qui avait percé le flanc de Jésus crucifié, et que cette trouvaille leur assurait la victoire. Aussitôt le courage renaît parmi les assiégés, la superstition les aveugle ; et furieux ils s'élancent sur les assaillants, qu'ils dispersent en les taillant en pièces.

L'année suivante, 1099, ils se trouvèrent devant Jérusalem, la ville sainte, le but de leur voyage et de leurs exploits. Le siège commença le 9 juin ; et cinq semaines après, le vendredi 15 juillet,

cette ville fut prise après un assaut terrible après lequel le vainqueur se livra à un massacre horrible sur les vaincus : tout y nageait dans le sang qui montait, disent les historiens contemporains, jusqu'au frein des chevaux.

Toutes ces victoires, les Croisés les durent à l'intrépidité de Godefroid de Bouillon.

Aussitôt après la conquête de Jérusalem, ce chef aussi pieux qu'il était vaillant, s'empressa de satisfaire sa dévotion : il se dépouilla de son armure qu'il avait juré de ne quitter qu'après avoir atteint le terme de son long et périlleux voyage, s'affubla de laine et alla, pieds nus, faire le tour de la ville, puis se rendit au Saint-Sépulcre où il adressa au Dieu des armées des actions de grâces pour les succès obtenus et ajouta une humble prière de remerciements pour la faveur qui lui était faite de pouvoir contempler de ses yeux le lieu où le corps du Sauveur du monde avait été déposé après son supplice sur la croix.

Huit jours après les Croisés se réunirent pour nommer un roi de Jérusalem et des pays conquis sur les infidèles : leur choix unanime tomba sur Godefroid de Bouillon. Ce prince accepta la dignité qu'on lui offrait, mais il refusa la qualité qui y était attachée, disant que jamais il ne consentirait à porter une couronne d'or dans la ville où Jésus-Christ, le Dieu des rois de la terre avait été couronné d'épines : Il ne prit en effet que le titre de Duc et d'avoué ou protecteur du Saint-Sépulcre.

Le sultan d'Égypte, qui avait appris les victoires des Croisés, commençait à craindre que, une fois affermis dans leurs conquêtes ils ne voulussent tenter de pénétrer également dans ses états. Comme d'autre part il voyait leur armée réduite à un très petit nombre, puisque de trois cent mille qui avaient pris Antioche il ne leur restait que vingt mille combattants, fit marcher contre eux une armée de quatre cent mille hommes. A la nouvelle de leur approche l'intrépide Godefroid ne perd point courage ; il s'avance à leur

rencontre dans la plaine d'Ascalon, engage le combat et s'élançe le premier sur eux ; les siens le suivent de près et en font un grand carnage : Cette nouvelle victoire assura au Duc-avoué du Saint-Sépulcre la paisible possession de la Palestine entière, moins deux ou trois places.

Dès lors Godefroid s'occupa moins à étendre ses conquêtes qu'à conserver celles qu'il avait faites et à y établir une bonne police. Il constitua à Jérusalem un patriarche, y fonda deux chapitres de chanoines, l'un attaché à l'Église du Saint-Sépulcre, l'autre à celle du Temple, et finalement un monastère dans la vallée de Josaphat. Après cela il fit publier en langue romane ou wallonne les *ASSISES DE JÉRUSALEM*, monument précieux pour le langage du temps, l'étude des lois du moyen-âge et leur juste application aux besoins de l'ordre social.

On attribue la rédaction de ce code fameux à Philippe de Navarre, savant jurisconsulte qui avait suivi les Croisés. La seconde révision des Assises fut faite en 1260, par Jean d'Ibelin, et la troisième par Jean de Lusignan. Cette œuvre est perdue ; on n'en possède que quelques fragments traduits en latin et qui se trouvent à la Bibliothèque du Vatican.

Godefroid est mort à Jérusalem après un règne d'un an, le 18 juillet 1100. Il fut enterré dans la chapelle dite d'Adam, annexe de l'Église du Saint-Sépulcre. Son tombeau, que de Bruyn a décrit et qui a subsisté jusqu'en 1807, a disparu depuis la soi-disante restauration de la chapelle qui le renfermait, par les soins d'un architecte grec qui a présidé à cette restauration après l'incendie qui l'avait réduite en cendres. Ce monument portait l'épithaphe suivante :

† HIC IACET INCLITUS DUX
GODEFRIDUS DE BULLON QUI
TOTAM ISTAM TERRAM AQUISIVIT
CULTUI XRIANO CUJ.
ANIMA REGNET CUM XRO
AMEN.

Pour terminer cet article, nous aimons à transcrire ici le jugement que l'abbé de Choisy a donné sur ce héros de la Chrétienté, dans le *Journal des Savants*, année 1712, p. 119 : « Jamais l'antiquité fabuleuse ne s'est imaginé un héros aussi parfait en toutes choses, que la vérité de l'Histoire nous représente Godefroid de Bouillon. Sa naissance était illustre, mais ce fut son mérite qui l'éleva au-dessus des autres ; et l'on peut dire de lui que sa grandeur fut l'ouvrage de sa vertu. »

En 1848 la Belgique a érigé une statue équestre à la mémoire de Godefroid de Bouillon. Ouvrage du sculpteur Simonis, elle décore la place royale de Bruxelles.

ONRAY, *Histoire de Bouillon*, 52 à 71.—*Comte de BUC-DE-LIÈVRE*, *Biographie liégeoise*, I, 87, sq.—*Biographie générale des Belges*, 35.—*MORNIÉ*, litt. G.—*BERTHOLET*, III, 188 à 308, passim.—*DE FLELLA*, *Dictionnaire historique*, litt. G.—*DE WANA*, *Labores Herculis christiani Godefridi Bullionii*; Lille, 1674.—*LE TASSER*, *Jérusalem délivrée*; passim.—*Cantatorium*; passim; ad annos concordantes.—*DE BAUVIN*, *Reizen etc.*, 288.—*WASSERBOURG*, *Antiquités*, 286, sq.—*DE MARNS*, 112, sqqq.—*DES ROUSSELS*, *Stemmata Lotharingæ ac Barri Ducum*, 225, v°, sqqq.—*Les Hommes illustres des Pays-Bas*, I, 204 à 206.—*COUATIN*, *Encyclopédie moderne*, litt. G.—*Biographie universelle*, XVII, 846, sqqq.—*Les Belges illustres*, I, 87, sqqqq.—*Conversations-Lexikon*, édit. de 1851.

BOUILLON, *Godefroid-Charles-Henri de la Tour d'Auvergne, duc de*, était fils unique de Charles-Godefroid de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, auquel il succéda en 1772. Il avait une sœur, Louise-Henriette-Jeanne qui fut mariée à Hercule-Mariadec de Rohan, prince de Guimenée.

Ce prince, sur la vie duquel nous ne nous étendrons pas, a su s'acquérir de la part de la postérité le beau nom de philanthrope par les soins qu'il n'a cessé de donner au bonheur de ses sujets. Il fonda en effet l'hôpital de Bouillon, créa en 1774 une poste aux chevaux et une messagerie publique, encouragea le commerce, favorisa l'introduction et le développement de l'imprimerie et donna fina-

lement aux Bouillonnais un grand nombre de lois sages.

Godefroid-Charles-Henri est mort en 1792, laissant un enfant unique, Jacques-Léopold-Charles, mort en 1802, dépossédé de la terre de Bouillon et sans postérité.

ONRAY, *Histoire de Bouillon*, 229, sqqq.—*MUSSE et VANDERMELEN*, *Dictionnaire géographique du Luxembourg*, 194 et 265 à 266.—*PEYRAN*, *Histoire de l'ancienne principauté de Sedan*, II, passim.—*LE C^{te} DE BUC-DE-LIÈVRE*, *Biographie liégeoise*, II, 498.—*GODESCARD*, *Vies des Saints, des Pères et des Martyrs*, VII, 362, note.

BRIXHE, *Jean-Guillaume*, est né à Spa, le 27 juillet 1758. Dès sa plus tendre jeunesse il manifesta le goût le plus passionné pour l'étude, surtout celle de la jurisprudence; et il y fit des progrès si rapides qu'à l'âge de dix-neuf ans il fut jugé capable d'être admis procureur à la cour de Spa. En février 1780 il reçut son immatriculation en qualité de notaire public au pays de Liège.

Lorsque la révolution liégeoise se préparait, à l'instar de celle de France, Brixhe en embrassa les principes avec enthousiasme et fut nommé Bourgmestre de Spa ainsi que membre secrétaire perpétuel de cette fameuse assemblée représentative dite de Franchimont qui fut toujours la première dans ses propositions ultra-libérales, que plus d'une fois elle fit présenter sous forme d'adresses à la municipalité de Liège à l'effet de les sanctionner à son tour. Élu en 1790 député suppléant au Tiers-Etat du Pays de Liège, il occupait ces fonctions lorsque l'armée autrichienne vint reprendre le pays et réinstaller l'Evêque : Brixhe proscrit comme un des quatorze premiers fauteurs de la révolte, se réfugia à Paris où il devint membre du comité général des Belges et des Liégeois réunis.

Son caractère ardent ne lui permettant pas plus à Paris que dans sa patrie de rester spectateur oisif des événements qui se succédaient avec tant de rapidité, il se mêla bientôt à tous les clubs, au point

que Robespierre le crut mériter d'être inscrit sur sa liste des bons patriotes : Brixhe était loin cependant, dit-on, de partager toutes les doctrines sanguinaires des terroristes.

L'armée française vint sur ces entre-faites conquérir la Belgique et avec elle le Pays de Liège; Brixhe la suivit et se vit bientôt réintégrer dans la municipalité de son endroit natal. Le peuple le députa en outre en même temps à l'administration générale du Pays de Liège où il se montra un des plus chauds partisans de la révolution française et de la réunion des provinces belgiques à la France.

A la retraite de Dumouriez il fut de nouveau forcé de se réfugier à Paris où il fut employé dans les bureaux de la vérification générale des assignats. Au mois de prairial an II (mai ou juin 1794) le comité de salut public, réuni à celui des finances et des assignats le nomma vérificateur dans les départements du Nord et des Ardennes. Par divers arrêtés des représentants du peuple il fut envoyé avec la même qualité à la suite des armées dans les pays conquis : cet emploi il l'a conservé jusqu'à la suppression des assignats.

Se voyant privé de sa place il commença à exercer les fonctions de défenseur officieux près les tribunaux civils et criminels des départements de l'Ourthe, de Sambret-Meuse et de la Meuse-inférieure : Une âme passionnée, une éloquence vive jointe à une logique serrée, une connaissance approfondie des lois lui firent bientôt obtenir dans cette nouvelle carrière les succès les plus brillants. En l'an VI (1798) l'assemblée électorale scissionnaire le nomma administrateur du département; et la suivante il fut envoyé au Conseil des Cinq-Cents. Il en fut exclu par la loi du 19 brumaire an VIII (10 novembre 1799) et revint à Liège où il continua la profession de défenseur officieux. Le 27 frimaire an IX (18 décembre 1800) le premier Consul le nomma avoué près le tribunal d'appel de Liège, et le 18 fructidor an XII

(5 septembre 1803) l'école de droit de Paris lui délivra un diplôme de licencié.

Brixhe est mort le 25 février 1807.

Nous avons de lui: 1°. Journal des séances du Congrès du marquisat de Franchimont, tenu au village de Polleur, commencé le 26 août 1789; Liège, in-4°. — 2°. Plusieurs adresses de l'assemblée franchimontoise à la municipalité de Liège. — 3°. Plan de municipalité pour le bourg et la commune de Spa, et dont la ratification finale est laissée aux cinq élections; Spa, 1790, in-4°; 20 pages. — 4°. Quelques plaidoyers remarquables par les questions importantes que l'auteur a su y soulever, et par le talent avec lequel il les a traitées. — 5°. La tribune publique du Département de l'Ourthe; Liège, Latour; an V, in-8°: Il en a paru 18 numéros formant 312 pages.

POLAM, Esquisses biographiques de l'ancien Pays de Liège. — C^{te} DE BAC-DE-LUXEM, Biographie liégeoise, II, 394, sqq. — Biographie générale des Belges, 40.

BROUSSE, *Mathias-Pierre*, fils d'un conseiller au bailliage de Thionville, est né dans cette ville, le 13 septembre 1742.

Il était Jésuite non profès en 1764, lorsque la société d'Ignace de Loyola fut dissoute en France. Devenu simple prêtre il fut pourvu dès qu'il eut atteint l'âge canonique, de la cure de Volcrange près de Thionville, dont les Jésuites de Trèves étaient collateurs.

En 1787 il fut chargé avec trois autres ecclésiastiques de représenter le clergé du District de Thionville à l'assemblée provinciale des Trois-Évêchés et du Clermontois qui se tenait à Metz sous la présidence de l'évêque, Monseigneur de Montmorency-Laval.

Brousse prêta le serment civique et religieux; intrigua pour être appelé aux États-Généraux, réussit dans son projet et aspira à l'évêché de Metz en mars 1791. Mais son absence, de même que le petit nombre de ses partisans entravèrent ses vues ambitieuses, et Nicolas Francin (v. son art.), curé de Kœnigsmacher, élu par

ses propres confrères, reçut l'onction épiscopale civique. Cette préférence troubla toute la vie de Brousse qui mourut ignoré et loin de Thionville, sa ville natale.

BÉCUN, *Biographie de la Moselle*, I, 176.—*Trévoux*, Histoire de Thionville, 322.—*Tables du Moniteur français*, 1787—89.

C.

CÆMMERER, Frédéric, né à Longwy, le 2 juillet 1785, était fils d'un ancien chef de bataillon d'infanterie et chevalier de St. Louis, qui s'était marié à Longwy où son régiment était en garnison.

Frédéric Cæmmerer fit ses études à Nancy, entra en 1804 dans le corps des mineurs et se trouvait employé à Hambourg lorsqu'il eut l'occasion de connaître et d'épouser la nièce du poète Klopstock. Nommé plus tard à la direction des postes à Longwy il occupa ses loisirs par l'étude et composa plusieurs petits écrits qui lui valurent la réputation d'un homme savant et de bon goût littéraire. Nous connaissons de lui les opuscules suivants : 1°. Mémoire sur un autel antique découvert à Havange, village situé sur la route de Longwy à Metz; 1822, adressé à la société littéraire, plus tard Académie de Metz, qui en retour lui conféra le titre de membre correspondant. — 2°. La même année 1822 cette Société savante avait mis au concours la question suivante : Quelle a été dans ces derniers temps l'influence de l'étude des sciences exactes sur les productions purement littéraires? Cæmmerer envoya un mémoire portant pour épigraphe : Ante omnia Musæ. Cet écrit, quoique ne traitant pas le point principal de la question, au sentiment du jury examinateur, a paru digne d'être honorablement mentionné à cause des pensées ingénieuses, des images gracieuses et vives qui y sont exprimées avec un style pur, élégant, animé, et qui décèle dans l'auteur un adorateur zélé des lettres, un amant exclusif des Muses. — 3°. En 1826 il adressa au même corps savant quatre petites pièces de poésie :

le jeune poète; l'étoile du berger; le papillon; la barque égarée. — 4°. En 1828 suivirent quatre autres morceaux : sur la solitude; sur le premier amour; sur la marguerite; sur l'orage. — 5°. Le Chansonnier des Grâces contient plusieurs compositions du même auteur dont les œuvres en général ne manquent ni d'élégance ni de naturel. — 6°. Elgire de Baumgarten, ou trois jours dans les Alpes; poème, 1833.

Cæmmerer avait été transféré à Langres, Département de la Haute-Marne, toujours avec les fonctions de Directeur des Postes. Il s'y occupait de la publication d'une édition complète de ses œuvres lorsque la mort le surprit le 3 février 1838, à l'âge de 52 ans.

BÉCUN, *Biographie de la Moselle*, I, 224, sqq.—*Essai sur l'Histoire de Longwy*, 161, sqq.—*Travaux de l'Académie royale de Metz*; années 1822—25, p. 59, 69, 72; 1826—27, p. 151; 1827—28, p. 95.—*Renseignements particuliers*.

CHARDON, Mathias, dit Don Charles, est né à Yvois-Carignan en 1695, d'une famille honorable, puisque son frère occupa dans cette ville la charge de baillif. Mathias Chardon entra en religion en 1711, dans l'ordre des Bénédictins de la Congrégation de St.-Vanne, à Verdun, y fit profession le 5 ou le 23 juin 1712 à l'âge de 17 ans et prit le nom de Don Charles sous lequel il fut connu plus tard dans le monde.

Il se livra avec passion à l'étude de la théologie, de l'antiquité sacrée et profane ainsi que des langues syriaque, hébraïque, grecque et latine; l'italien ne lui demeura pas étranger non plus et il acquit bientôt

la réputation d'un savant très distingué, au point qu'on lui confia les chaires de rhétorique, de philosophie et de théologie au monastère de Novi-les-moines près de Reithel : il les occupait d'une manière brillante lorsque son opposition à la bulle *Unigenitus* lui causa des désagréments graves et le fit destituer par le Chapitre général tenu à Toul en 1730. Après cette disgrâce il se retira à l'abbaye de St.-Arnoul à Metz où il est mort en 1771, à l'âge de soixante-seize ans.

Le Père Don Charles-Mathias Chardon était un religieux très attaché à ses devoirs, ami de la règle, de la discipline et de l'étude; de mœurs austères et généralement estimé. La *Clef du Cabinet*, journal mensuel qui se publiait à cette époque à Luxembourg, a donné son éloge.

Nous avons de Don Charles : 1°. Histoire des Sacrements, ou de la manière dont ils ont été administrés dans l'Eglise, et de l'usage qu'on en a fait depuis le temps des apôtres jusqu'à présent; 6 vol. in-12, Paris, 1745; c'est un ouvrage d'une profonde érudition, écrit solidement, plein de recherches et qui a été traduit en italien; Brescia, 3 vol. in-4°. — 2°. Histoire des variations dans la discipline de l'Eglise; restée manuscrite. — 3°. Traité contre les incrédules modernes; manuscrit.

DE LA HAUT et LECOY, *Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan*, 409. — DE FELLER, *Dictionnaire historique*; édition de 1838; Mons, II, 169; supplément au même ouvrage, II, 92. — La *Clef du Cabinet*; année 1771. — COURVIN, *Encyclopédie moderne*, V, 383. — *Biographie universelle*, VIII, 76.

CHOUET de Bollemont, Charles, est né le 20 janvier 1749, fut créé chevalier de St. Louis et devint par ses mérites et ses talents militaires lieutenant-général d'artillerie. Il est mort à Arrancy, le 17 décembre 1815.

Les notes qui nous ont été transmises sur ce personnage distingué se réduisent malheureusement au peu de mots qui précèdent.

Notes fournies.

COLLAS, Jean-Paul-Louis, est né à Thionville, le 13 septembre 1735. Il était fils d'un procureur du roi au bailliage de cette ville, et de Catherine-Reine Standt, de Limbourg. Doué d'un esprit propre à l'étude des sciences exactes, Collas s'y livra avec ardeur. Il professa de bonne heure et avec distinction les mathématiques à l'université de Lorraine. Il s'occupa aussi d'astronomie et y fit d'intéressantes observations: il s'aperçut entr'autres d'une éclipse de soleil qui n'avait été ni prévue ni annoncée par les astronomes de Paris.

Collas avait obtenu les ordres sacrés et partit de France en 1767, pour aller prêcher en Chine: il fut un des derniers missionnaires qui y furent admis. S'étant rendu à Pékin on l'attacha comme mathématicien au service du palais. Il est mort dans cette ville, le 22 janvier 1781, n'étant encore âgé que de 46 ans.

Collas a fait insérer les mémoires dont les titres suivent dans la collection des *Mémoires sur les Chinois*: 1°. Etat des réparations et additions faites à l'observatoire bâti depuis longtemps dans la maison des Missionnaires français à Pékin. — 2°. Observations astronomiques faites à Pékin, en 1775. — 3°. Lettre sur la quintessence minérale de M. le Comte de Lagaraye. — 4°. Lettre sur un sel appelé par les Chinois *Kien*. — 5°. Lettre sur la chaux noire de la Chine; sur une matière appelée *Lieou-li*, espèce de verre, et sur une sorte particulière de mottes à brûler. — 6°. Lettre sur le *Hoang-fau* ou vitriol, sur le *Naocha* ou sel ammoniac, sur le *Hoang-pè-mou*. — 7°. Notice sur le charbon de terre. — 8°. Notice sur le cuivre blanc de la Chine, sur le minium et l'amadou. — 9°. Notice sur le papier doré sans or. — 10°. Notice sur le bambou. — 11°. Mémoire sur la valeur du taël d'argent en monnaie de France.

BÉGIN, *Biographie de la Moselle*, I, 296, sqq. — *Biographie universelle*, IX, 281. — *Registres de l'Etat civil de Thionville*. — COURVIN, *Encyclopédie moderne*, VI, 387. — *Biographie universelle*, IX, 281.

COLLOZ, *Don Michel*, vit le jour en 1722, à Offagne, aujourd'hui commune du canton de Paliseul, arrondissement de Neufchâteau et dépendant autrefois du Duché de Bouillon. Colloz embrassa la règle de St. Benoît et devint prieur de l'abbaye de Beaulieu en Argonne. Il était habile archiviste et grand amateur d'antiquités. Il est mort vers l'année 1780.

Don Michel Colloz a publié 1^o, l'histoire monastique des Gaules; précédée de savantes dissertations: Ouvrage très-estimé des savants. Il a aussi travaillé, 2^o, à l'histoire de Metz.

C^o DE BUC-DE-LIEVRE, *Biographie liégeoise*, II, 480. — MARCELLIN LA GARDE, *Notice sur les Luxembourgeois célèbres*, 37.

CONSEIL, *Louis*, officier de la Légion d'honneur, capitaine de chasseurs de la garde impériale, chef de bataillon de la garde nationale et membre du conseil municipal d'Ars-sur-Moselle, est né à Thionville, en 1777. Il était le vingt-deuxième enfant et le seizième fils de sa famille. Son père, fabricant de chandelles à Thionville, ayant conduit tous ses enfants au sacre de Louis XVI à Rheims, obtint une pension de ce monarque le jour même de la naissance du jeune Conseil qui fut pour ce motif nommé Louis, avec addition du nombre seize, pour le distinguer, dit-on, d'un de ses frères qui portait déjà le même nom, peut-être aussi, et par une coïncidence aussi extraordinaire que remarquable, à cause du rang d'ordre que le roi régnant occupait parmi les monarques homonymes de sa dynastie, rapporté à celui que par sa naissance le jeune homme avait entre les fils du même père et de la même mère.

Il avait à peine quinze ans lorsqu'il s'enrôla dans le 4^e bataillon des volontaires de la Moselle. Simple soldat, il fit dans ce corps les premières campagnes de la République; mais sa jeunesse, les privations et les fatigues de la guerre le ramenèrent malade dans sa famille. Il s'y rétablit cependant et se hâta de reprendre du service dans le 3^e régiment de hus-

sards, dans lequel il avait obtenu tous ses grades en 1815; ce fut dans ce corps que sa valeur brilla de tout son éclat: Ce serait une longue tâche à raconter les faits d'armes qui ont illustré sa carrière. Dans toutes les campagnes de la République et de l'Empire il se montra constamment aux postes les plus périlleux, paya toujours de sa personne, reçut des blessures graves et eut plusieurs chevaux tués sous lui. Napoléon I^{er} avait reçu des mains de Louis Conseil plusieurs drapeaux enlevés à l'ennemi, lorsque détachant de sa poitrine l'étoile des braves il le créa officier de la Légion d'honneur, distinction qui ne se donnait alors qu'au vrai mérite.

Après les désastres de 1814 ses affections patriotiques qu'il ne pouvait cacher, lui attirèrent des disgrâces; mais le retour de l'île d'Elbe l'en récompensa: Napoléon l'appela dans les chasseurs à cheval de sa garde. A Waterloo il était officier d'ordonnance près de l'Empereur qu'il ne quitta que le dernier. La restauration, pour réparer les fautes qui avaient amené les cent jours, faisait pleuvoir dans les corps des croix de St. Louis: Conseil refusa cette décoration: « Un volontaire de 92, » dit-il à son colonel avec une noble fierté, « ne peut être chevalier de St. Louis. Je n'ai rien fait d'ailleurs pour ceux qui m'offrent cette croix; je ne les connais pas Celle-ci du moins (*en frappant sur son cœur*) je l'ai gagnée: elle n'irait point avec l'autre. » Une réponse aussi franche le priva du fruit de ses campagnes; et jeune encore, il n'avait que 38 ans et était à la veille de passer officier supérieur, on le mit à la retraite. Ce fut alors qu'il revint à Thionville où la vue des ennemis qui occupaient sa ville natale lui fit éprouver de nouveaux chagrins. Il la quitta bientôt pour s'unir, dans le bourg d'Ars-sur-Moselle, à une famille recommandable. En juillet 1830 il se hâta de faire arborer les trois couleurs à sa commune dont il organisa la garde nationale. Ce fut le dernier acte patriotique qu'il accomplit; il est mort le 23 octobre 1833, à l'âge de 56 ans.

VERONNAIS, Statistique de la Moselle, 468, sq.

COURTOIS, *Alexandre-Nicolas*, est né à Longuion, le 24 novembre 1758. Il était fils de Jean Courtois, juriconsulte au bailliage de Longuion, et de Marie-Elisabeth Chatain.

Courtois montra de bonne heure des dispositions heureuses ; moins dissipé que ne le sont ordinairement les jeunes gens de son âge, il copiait à cinq ans dans l'étude de son père, et à huit il écrivait assez bien pour donner des modèles d'écriture aux écoliers de l'instituteur de la commune. A l'âge de dix ans il commença à apprendre le latin ; et à quinze son père, chargé d'une famille de dix enfants, le plaça chez un patricien de Nancy qui en fit bientôt son maître-clerc. Plus tard il entra à l'école de droit de Nancy ; fut reçu bachelier le 27 juin 1783 et licencié l'année suivante, à l'âge de vingt-six ans. Il entra alors au barreau où il acquit bientôt de la réputation par son éloquence et ses connaissances. Il partageait en outre son temps de manière à pouvoir en consacrer une partie à la littérature et à la poésie. Il fit insérer plusieurs pièces légères dans différents recueils et obtint des succès nombreux à l'académie de Nancy, aux séances de laquelle il assistait régulièrement. Ses correspondances littéraires étaient étendues. Plus tard il se retira même du barreau pour donner tous ses moments à ses études favorites et devint pendant un an un des collaborateurs du journal littéraire de Deux-Ponts. Il travailla ensuite au Journal général de l'Europe qui s'imprimait à Herve ; et à dater du mois de juillet 1788 il rédigea seul, pendant huit à dix mois le Journal de Luxembourg intitulé : Mélanges de littérature et de politique. D'autres feuilles publiques reçurent aussi des articles sortis de sa plume.

La révolution française éclata sur ces entrefaites. Alors les événements de la vie de Courtois se succédèrent rapidement. Nommé membre du district de Longwy il s'y fit remarquer par plu-

sieurs rapports lumineux. Peu de temps après il fut appelé à l'Administration du Département de la Moselle ; mais la commission dont il faisait partie fut presque en même temps supprimée par ordre du Gouvernement. Courtois se rendit alors près du ministre Lebrun qui le nomma en 1792 commissaire national du pouvoir exécutif de la République dans la Flandre orientale pour opérer la réunion de cette province. Il réussit par ses bons procédés et ses proclamations à gagner l'esprit des Belges ; opéra la division administrative de leur territoire, y organisa les administrations ainsi que les tribunaux et sut y maintenir la paix au milieu des troubles qui agitaient la France à cette époque.

Le 9 décembre 1792, dans une charmante improvisation à la société des amis de la liberté et de légalité à Gand, Courtois engagea les peuples belges à organiser chez eux une Convention nationale. Son discours fut vivement applaudi et l'impression en fut ordonnée.

Le 22 février 1793 il parla également à l'occasion de l'assemblée communale de Gand.

Obligé de fuir lors de la défection de Dumouriez, Courtois revint avec une caisse bien remplie qu'il remit au Gouvernement, et fut ensuite à Longwy où il prononça le 22 octobre de la même année un discours éloquemment écrit à l'occasion de l'anniversaire de la rentrée des troupes françaises dans cette ville. En récompense de sa loyauté et de ses services le ministre Lebrun l'avait fait nommer, le 19 juin 1798, accusateur militaire près le tribunal du deuxième arrondissement de l'armée de la Moselle dont Metz était le chef-lieu. Mais de telles fonctions cadraient mal avec l'esprit généreux, le caractère paisible de Courtois. Aussi ne tarda-t-il pas à être dénoncé comme *modéré*, accusation fort grave pour l'époque, et qui le mit à l'instant sous le poids d'un mandat d'arrêt. Courtois prévoyant l'orage dont il était menacé, se réfugia à Longuion

pour y occuper une place de juge près le tribunal civil où il remplissait depuis quelque temps les fonctions de suppléant. Il obtint cette fois de demeurer chez lui sous la surveillance d'un gendarme pendant que son procès s'instruisait. Toute l'administration départementale ayant été dénoncée à propos de son adresse au roi sur l'affaire du 10 août, Courtois fut du nombre des victimes que l'on traîna à Paris: en route les gendarmes que sa jeunesse et sa candeur intéressaient, voulaient le laisser évader et lui en ménageaient les moyens. Mais sa conscience était calme et il n'envisageait pas la catastrophe qui pesait sur sa tête. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire il périt sur la guillotine, le 12 janvier 1794, à l'âge de trente-trois ans.

Il avait été marié deux fois. Sa première femme lui donna un fils, Michel-Amédée, qui avait embrassé la carrière des armes et mourut à vingt-six ans des suites de blessures reçues au champ d'honneur en combattant pour la France. Sa seconde femme s'est plus tard remariée à Liège qu'elle a continué d'habiter.

Courtois jurisconsulte, littérateur et poète, était doué d'une rare facilité dont il abusa quelques fois en composant des futilités qui passeraient peut-être aujourd'hui inaperçues. Élève de l'école de Dorat, il n'a pas eu le temps de mûrir son talent; cependant il parvint parfois à s'élever au-dessus de son maître.

Outre un grand nombre de compositions en prose et en vers qui n'ont pas été imprimées et qui furent en grande partie lacérées ou détruites, on a de lui: 1°. Observations sur la ville de Longuion du Département de la Moselle; Paris, in 12; 54 pages; an II de la liberté.— 2°. Idée sur l'estime au marc d'argent, nouvelle mesure de la valeur des hommes, donnée par la majorité en voix de l'assemblée nationale; 24 pages in 12.— 3°. Réflexions sur une brochure nouvelle, intitulée: *Ultimatum*; 16 pages in 12.— 4°. La Grille, conte gascon, de plus de

deux cents vers; dans le Journal de Deux-Ponts.— 5°. Une infinité de pièces fugitives insérées sous des noms supposés dans la feuille précitée, les Affiches de Metz, le Journal de Nancy, l'Almanach des Muses, les Etrennes lyriques, etc.

Bazin, Biographie de la Moselle, I. 290 à 313.

COURTOIS, *Anacharsis-Jean*, frère du précédent, est né comme lui à Longuion, le 6 octobre 1767, et entra au service militaire, le 11 décembre 1785.

Au passage du Rhin en 1794 il était capitaine au 43° régiment d'infanterie et passa le premier dans une barque avec dix-huit hommes à la tête de l'île de Bedberg, força les retranchements de l'ennemi et fit vingt-deux prisonniers avec un officier. Ayant joint les tirailleurs de l'avant-garde il s'empara d'une pièce de canon avant d'entrer dans Kaisersvers. A la prise d'assaut de Friedberg il montra la plus grande intrépidité à la tête de sa compagnie: le général Jacopin lui ayant ordonné de charger l'ennemi qui était en masse dans la grande rue il le culbuta et le força à la retraite. Dans cette journée on fit prisonniers deux bataillons autrichiens. Au passage du Tagliamento, le 26 ventôse an V (16 mars 1797) il prit le commandement du 3° bataillon d'après les ordres du général Duffaut, et s'empara de Cividat qui était encore occupé par les grenadiers hongrois; il en fit beaucoup prisonniers. Le 4 germinal (24 mars 1797) à la prise du fort Chneza il commandait la compagnie de grenadiers du 3° bataillon quand il reçut l'ordre de s'emparer avec la première compagnie de grenadiers du même régiment du glacis de cette forteresse; ils parvinrent à en chasser l'ennemi et s'y établirent. D'après le compte rendu au général Bonaparte de la conduite que Courtois avait tenue dans les affaires du 26 ventôse et du 4 germinal il fut nommé chef de bataillon. Au passage du Mincio, à Pozzolo, le 4 nivôse an IX (25 décembre 1800) le chef de bataillon Courtois se

distingua particulièrement : il fut le premier qui à la tête de son bataillon reprit le village de Pozzolo dont l'ennemi s'était emparé et y marcha le drapeau à la main. Courtois contribua par cette action au succès de la journée dans laquelle il fit quatre cents prisonniers, parmi lesquels se trouvaient quinze officiers. En Italie il se fit une brillante réputation, reçut plusieurs blessures et fut nommé Officier de la Légion d'honneur par l'Empereur. Passé major au 76^e de ligne il se conduisit avec bravoure à Marengo, fit la campagne d'Allemagne, commanda à Wagram une brigade de grenadiers et de voltigeurs réunis, reçut deux blessures graves et mérita par sa belle conduite que l'Empereur lui conférât le titre de chevalier avec une dotation. Depuis 1815 le colonel Courtois avait obtenu sa retraite et vivait à Metz, lorsqu'en 1830 il fut nommé colonel d'une légion de la garde nationale de cette ville où il est décédé après une longue

maladie, le 4 juillet 1836, à l'âge de 79 ans.

VERNONNAIS, Statistique de la Moselle, 231. sq.—
BÉGIN, Biographie de la Moselle, I, 314.

COURTOIS, *Marie-Florentin*, frère des deux précédents, entra comme simple soldat dans le quatrième bataillon des volontaires de la Moselle et fut fait sous-lieutenant par Louis XVI dans Royal-Roussillon. Il s'est trouvé au camp de la Lune, à la bataille de Jemmapes, à celle de Thouars, à celles de Savenay et du Mans; a fait avec distinction les campagnes d'Italie, de la Vendée, de Prusse et d'Allemagne. Un boulet qu'il reçut en pleine poitrine en entrant dans le village de Bomersdorff mit fin à sa glorieuse carrière. Il était chef de bataillon, membre de la Légion d'honneur et avait assisté avec le colonel Anacharsis-Jean Courtois, son frère (v. son art.), à plus de trois cents combats, sièges ou batailles.

BÉGIN, Biographie de la Moselle, I, 313, sq.—
VERNONNAIS, Statistique de la Moselle, 231.

D.

DAGLY né à Spa, était un artiste distingué qui faisait les meilleurs vernis à l'épreuve de l'eau et du feu. Il est l'inventeur de ce beau vernis des Gobelins en usage depuis 1713 à la manufacture de ce nom et qui est connu sous celui de son inventeur : Il est possible cependant qu'on ignore dans cet établissement que c'est à un enfant de Spa que l'on doit cette admirable invention. Il employa, dit-on, quarante ans pour le trouver. Son vernis ressemble beaucoup à celui de la Chine et il a de plus la propriété de pouvoir être employé sur des matières ployables, comme les étoffes, la toile, le cuir. Il avait obtenu en 1713 un privilège exclusif pour établir des manufactures en plusieurs endroits de la France. On croit qu'il est revenu finir

ses jours dans le pays de Liège, peut-être dans son endroit natal.

DEWAZ, Histoire du Pays de Liège, II, 333.—
C^{te} DE BUC-DE-LITVAN, Biographie liégeoise, II, 338.—
—Biographie générale des Belges, 63.

DELCOUR, *Jean*, est né vers le milieu du dix-septième siècle à Hamoir, dans l'ancienne principauté de Stavelot. Dès son plus jeune âge il montra un goût décidé pour la sculpture et s'y adonna avec entraînement : Il fit même deux voyages en Italie pour se perfectionner dans cet art par l'étude des chefs-d'œuvre des grands maîtres. Delcour se fixa ensuite à Liège qui possède ses principaux ouvrages, tels qu'un Saint Jean-Baptiste en bronze, au-dessus de la fontaine Hors-Château; une autre statue du même

saint dans la paroisse du même nom ; la fontaine de la place St. Paul où les figures sont également en bronze. L'église des religieuses dites les Bons-Enfants possédait aussi de lui un Christ au tombeau, en marbre blanc, etc. : cette œuvre se trouve aujourd'hui à la cathédrale. On raconte que Vauban, instruit des talents de Delcour, l'avait engagé à faire la statue équestre de Louis XIV pour la place des Victoires, mais que cet artiste s'y était refusé, prétextant son grand âge et ses infirmités.

Delcour est mort à Liège, le 4 avril 1707. La modestie et la probité de cet habile ouvrier ajoutaient encore à ses rares talents. Ses compositions sont d'un bon goût, ses contours élégants et ses draperies bien jetées.

Dr FELLER, Dictionnaire historique, litt. D.—Dewez, Histoire du Pays de Liège, II, 353.—COURTIN, Encyclopédie moderne, VIII, 185.

DELCOUR, *Jean-Gilles*, que Dewez nomme simplement Jean, comme le précédent, naquit comme lui à Hamoir et manifesta bientôt une inclination ainsi qu'une disposition particulières pour la peinture qu'il vint apprendre à l'école de Bertholet Flémalle de Liège. Il alla ensuite se perfectionner à Rome où il peignit le tableau de l'assomption pour le maître-autel des Guillelmines de Liège et copia les batailles de Constantin contre Maxence d'après les fresques de Raphaël. Il y fit aussi une copie de la chute de Simon le magicien pour la collégiale de St. Pierre à Liège et composa la table d'autel de la même église ; finalement l'Ange gardien dans le couvent des Anges de la même ville, ainsi que le plafond de l'église de Notre-Dame-des-Fonds étaient aussi de lui et passaient pour ses chefs-d'œuvre.

Le peintre Jean-Gilles Delcour est mort subitement à Liège, en 1694.

Dewez, Histoire du Pays de Liège, II, 354.—Dr FELLER, Dictionnaire historique, article Delcour, sculpteur.—Biographie générale des Belges, 68, sq.—COURTIN, Encyclopédie moderne, VIII, 185.

DOUTRELEPONT, *Joseph*, est né à Malmédy, le 21 novembre 1775, d'une famille estimable. Il alla étudier la médecine aux universités de Wirzbourg et de Halle, et fut reçu docteur à cette dernière, en 1798. Il fréquenta ensuite les leçons d'accouchement du Professeur Boër, à Vienne ; puis il exerça l'art de guérir, de 1799 jusqu'en 1816, à Salzbourg où il professa en même temps l'art obstétrique.

En 1816 il fut nommé professeur à la maternité de Munich, puis à Wirzbourg ; et en 1832 le roi de Prusse lui conféra l'ordre de l'aigle rouge.

Doutrelepont est mort le 20 mai 1845, laissant un assez grand nombre d'ouvrages sur la médecine, qui sont très-estimés, dit-on, mais dont nous ne sommes pas parvenu à nous procurer les titres.

BZASCH, *Eiflia illustrata*, III, 1, 1, 30.

DRION, *Dieudonné*, originaire de Wanne, à une lieue environ de Stavelot, naquit pendant la seconde moitié du dix-septième siècle. Il entra en religion à l'abbaye de Malmédy, dont il était prieur lorsqu'en 1737 il fut nommé soixante-douzième Abbé-Prince de Stavelot-Malmédy. Ce respectable prélat est mort en 1741 ou 1742, avec la réputation d'une grande science et d'une exquise bonté, qui l'avaient fait chérir de ses religieux aussi bien que des habitants de sa principauté.

C^{te} DE BAC-DE-LIÈVRE, *Biographie liégeoise*, II, 388.—BERTHOLET, II, P. J. VIII.

DUCHATEAU, *Philibert*, né à Longuion en 1765, entra à l'armée où il parvint en assez peu de temps au grade de sous-lieutenant au 7^e des chasseurs à cheval. Duchateau fit toutes les campagnes de l'an VI et compta plusieurs actions d'éclat : il se distingua entr'autres le 25 floréal an VII (14 avril 1799) à l'affaire de Rome et reçut l'étoile de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII (14 juin

1804). Il faisait partie de l'avant-garde qui commença à décider la déroute de l'avant-garde de l'armée napolitaine et reçut un coup de feu dans ce combat. Pendant le même mois il enleva deux drapeaux au milieu d'un régiment autrichien, et en récompense de cet acte de bravoure il fut, le même jour, nommé officier sur le champ de bataille. Le 28 thermidor an VII (15 août 1799), à la bataille de Novi, il eut un cheval tué sous lui.

Le lieutenant Duchateau est mort dans sa ville natale, le 13 mai 1806.

VERRONNAIS, Statistique de la Moselle 232.

DUCLOS, *Pierre-Gilbert*, est né à Longwy, le 14 mars 1765. Après avoir terminé ses études avec succès, le jeune Duclos entra à l'armée où il parvint au grade d'officier d'état-major, après s'être distingué en différentes rencontres. Plus tard il quitta la carrière des armes avec une retraite de capitaine, et s'occupa de littérature. Fixé à Paris, il y a donné plusieurs pièces de théâtre qui ont eu du succès, mais dont nous n'avons pas découvert les titres. Il contribua en outre à la rédaction de quelques journaux. Vers 1827 il était professeur d'Histoire et de Géographie au collège de Sorrèze, fonctions qu'il a encore quittées depuis pour se livrer sans partage à son goût pour les lettres. Duclos, dit son biographe, avait en portefeuille, en 1829, de nombreux manuscrits qu'il se proposait de publier un jour; nous ignorons si ce projet a été mis à exécution. Ce littérateur est mort en 1838, à l'Hôtel des Invalides.

Baert, Biographie de la Moselle, I, 398. — C^{....} Essai sur l'Histoire de Longwy, 168. — Renseignements particuliers.

DUQUESNOY, *Adrien-Cyprien*, est né à Briey, le 26 septembre 1759, fils de Charles-Louis Duquesnoy, Conseiller du roi, son procureur au bailliage de Briey, et de Jeanne Perrin. Après avoir fait de bonnes études au collège de Metz il prit le titre d'avocat, demeura quelque temps

à Briey partageant ses loisirs entre l'étude de l'agriculture et celle des belles-lettres, et fut ensuite s'établir à Nancy où résidait une partie de sa famille. Devenu, avant la révolution de 1789, syndic de Lorraine et du Barrois, Duquesnoy se concilia l'estime publique et mérita d'être élu en 1789, député aux Etats-Généraux par le Tiers-Etat du bailliage de Bar-le-Duc. Apôtre de la liberté, il en devint un des plus nobles défenseurs. Il siégea peu de temps dans le parti appelé *Palais royal* qu'il abandonna pour prendre un ton plus modéré que celui de ses fougueux collègues; et plus d'une fois la tribune eut à s'enorgueillir de ses accents généreux. Il servait de bonne foi la liberté sans s'isoler d'une constitution monarchique qu'il jugeait indispensable à la France, et demeurait attaché au trône tout en proclamant les droits du peuple, parce que le trône et le peuple lui semblaient devoir rester unis par les liens d'une constitution basée sur les prérogatives nécessaires de l'un et de l'autre. Peu de temps après son arrivée à Paris, Duquesnoy se lia d'amitié avec les premiers publicistes et les plus célèbres écrivains de France; il était l'intime ami de Mirabeau à qui ses talents et ses connaissances variées devinrent très-utiles en différentes circonstances.

A peine Duquesnoy eut-il pris place à l'assemblée qu'il se fit remarquer par ses observations justes et sa diction facile. Dans les premières séances de 1789 il accusa la lenteur du travail de la constitution, proposa d'établir quelques principes avant son examen, parla sur le préambule de la déclaration des droits et pour le maintien de l'invocation à l'Être suprême. Dans beaucoup d'autres circonstances il fit preuve de modération et de justesse de conception de son mandat, et on le vit toujours rangé au nombre des députés les plus éclairés comme les plus francs amis d'une sage liberté.

Rentré dans ses foyers à Nancy, il fut nommé maire de cette ville, le 12 février 1792. Décrété d'accusation en 1794 et

imercoré pour avoir contribué à dissoudre l'assemblée populaire de Nancy, une des plus exaltées de toutes celles qui faisaient alors trembler la France, il eut le bonheur de n'être traduit devant le tribunal révolutionnaire qu'après la chute de Robespierre, et il fut acquitté. Depuis ce moment il ne fit plus parler de lui jusqu'après le 18 brumaire, où Napoléon le nomma chef de division au ministère de l'Intérieur, avec mission d'initier son frère Lucien dans la science du Gouvernement : l'expérience que Duquesnoy avait acquise le rendait digne de cet emploi.

Cependant les travaux que lui imposaient les charges dont il était pourvu ne suffisaient pas à l'activité de son esprit. Il fonda vers cette époque une grande fabrique près de Rouen et une filature qui rendirent d'éminents services à l'industrie française, mais qui ne tardèrent pas à absorber toute sa fortune. Il établit également et entretenait pendant plusieurs années à ses frais un hospice où de jeunes filles apprenaient à travailler, institution éminemment philanthropique et qui suffirait pour laver son auteur des torts qu'on lui a généralement imputés.

Nommé maire du dixième arrondissement de Paris, Duquesnoy se montra digne de ces délicates fonctions : ami de l'humanité il se mit à la tête de tous les établissements qui pouvaient contribuer à l'avantage de ses concitoyens. Le conseil de bienfaisance le compta au nombre de ses membres, et l'établissement des sourd-muets parmi ses administrateurs.

Un événement assez singulier arrêta tout-à-coup la fortune et la prospérité de Duquesnoy. Obligé par ses fonctions de constater l'état civil des citoyens, il inscrivit sur les registres de la mairie l'acte de mariage que Lucien Bonaparte contracta en 1804 avec Mademoiselle Jouberton. Le premier Consul, violemment irrité du secret qui lui avait été fait de cet acte, s'emporta contre le maire et ne voulut plus entendre parler de lui. Cette disgrâce, qui lui enlevait tout espoir de relever une

fortune qui baissait chaque jour davantage par suite d'obligations que ses entreprises lui avaient fait souscrire, aliéna sa raison ; et, dans un accès de délire il conçut et exécuta le projet d'un suicide, en janvier 1808 : Son corps fut retrouvé dans la Seine, près de Rouen, vers la fin du même mois. Il était dans toute la vigueur de l'âge, n'ayant que 49 ans, et pouvait rendre encore de grands services à ses concitoyens et à l'Etat. Plein de zèle pour tout ce qui avait rapport à l'utilité publique, amateur éclairé des beaux-arts, il protégeait de sa bourse et de son crédit ceux qui les cultivaient.

Duquesnoy est auteur des ouvrages dont les titres suivent : 1°. Mémoire sur l'éducation des bêtes à laine ; 225 pages in-8°, Nancy, 1792. — 2°. Recueil de mémoires sur les hospices et les établissements d'humanité, traduits de plusieurs langues étrangères. 1799 à 1804 ; 39 numéros, formant 15 volumes in-8°. — 3°. Aperçu statistique des Etats de l'Allemagne, par Hœck ; traduit de l'allemand ; Paris, an IX ; in-folio. — 4°. Histoire des pauvres, de leurs droits et de leurs devoirs ; par Th. Ruggels ; Paris, an X ; traduit de l'anglais. — 5°. Esquisse du mémoire en faveur des pauvres de Jérémie Bentham ; in-8° ; traduit de l'anglais. — 6°. Recherches sur le nombre des habitants de la Grande-Bretagne et de l'Irlande in-8° ; de Sir Morton Eden, etc. — 7°. Recherches asiatiques, ou Mémoires de la Société établie au Bengale pour faire des recherches sur l'Histoire et les antiquités, les arts et la littérature de l'Asie ; traduits de l'anglais, par A. Labanac, revus et augmentés de notes pour la partie orientale, physiologique et historique par M. Langlès, et pour la partie des sciences exactes et naturelles par MM. Cuvier, Delambre, Lamarck et Olivier, membres de l'Institut ; in-4°. — 8°. Quelques Essais de Rumfort. — 9°. L'ami des patriotes, etc., etc.

BÉGIN, Biographie de la Moselle, I, 421 à 436.
— VERRONNAIS, Statistique de la Moselle ; 2^e partie, 62. — COCHIN, Encyclopédie moderne ; IX, 181, sq. — Biographie universelle, XII, 334.

DURBACH, *Charles-Frédéric*, est né à Cattenom, le 15 avril 1763. Occupé d'agriculture dès son enfance, Durbach dota sa province d'un grand bienfait en y introduisant l'usage des prairies artificielles qui y étaient absolument ignorées avant lui. Il était maire de son endroit natal lorsqu'il fut appelé en 1790 à l'administration du département de la Moselle. Ami sincère de la liberté et de la monarchie constitutionnelle, mais éloigné des excès qui compromettaient le salut et la dignité de la France, Durbach s'opposa toujours autant que cela fut en lui aux fureurs d'une multitude égarée, souvent excitée au crime par quelques traitres sondoyés. Ayant protesté hautement avec tous ses collègues contre les événements du 20 juin 1792, cet acte de courage attira sur sa tête l'animadversion du pouvoir sanguinaire qui commençait à tourmenter la France. Durbach fut nommé le 23 juin membre de la commission de comptabilité. Le 27 il proposa à la Chambre de supplier le roi de compléter les lois relatives aux abus de la presse, et le 30 il développa sa motion qui fut ajournée malgré toute l'éloquence de son auteur. Plus tard il prit dans plusieurs discussions importantes une part très active aux débats de la Chambre; mais nous ne pouvons entrer dans ces détails qui nous mèneraient trop loin. Nous ajouterons seulement qu'il était encore à la législature en 1815 où il montra la plus grande indépendance de caractère comme le plus éclatant civisme. Compris dans l'ordonnance de proscription du 24 juillet, il fut obligé de quitter Paris dans les trois jours, non sans protester contre une mesure qu'il proclamait injuste et tyrannique; et il ne rentra en France qu'après plusieurs années d'exil. Depuis

lors il vécut loin des fonctions publiques, mais encore occupé d'objets d'utilité générale. Il est mort à Tarbes (Hautes-Pyrénées), le 16 septembre 1827, à son retour des eaux thermales.

Durbach est auteur de plusieurs brochures, fruit des circonstances, et qui pour ce motif sont oubliées aujourd'hui. Nous allons en copier les titres: 1°. Nécessité d'une Constitution ou Pacte social; 1814.—2°. Encore un mot sur la Constitution; 1814.—3°. Du mode de présentation de la Constitution au Corps législatif et à la nation.—4°. Aux membres du Corps législatif sur le projet de donner une Charte à la France.—5°. Discours au sujet de l'adresse au roi; 6 juin 1814.—6°. Discours sur la liberté de la presse; 30 juin 1814.—7°. Opinion sur la liberté de la presse; 6 août 1814.—8°. Encore un mot aux défenseurs du projet de loi relatif à la liberté de la presse; 1814.—9°. Encore quelques lignes sur la liberté de la presse; 1814.—10°. Opinion sur la loi des Finances; 30 août 1814.—11°. Opinion sur le projet de loi relatif à la naturalisation des Départements qui furent réunis à la France; 1814.—12°. Opinion sur les amendements faits par la Chambre des Pairs au projet de loi relatif à la liberté de la presse; 1814.—13°. Opinion sur le projet de loi concernant la restitution aux émigrés de leurs biens non vendus; 1814.—14°. Les véritables intérêts de la Maison de Bourbon; 1814.

Galerie des contemporains, IV, 288.—TINSON, Histoire de Thionville, 327.—BACH, Biographie de la Moselle, 441 à 460.—VERNONNAIS, Statistique de la Moselle, 69.—Biographie des contemporains, VI, 265, 299.

E.

F.

FARABERT, *Farabertus*, sortait de la maison des Comtes palatins dits de St. Pol ou peut-être de St. Paul, *ex Comitibus S. Pauli de Palatio*. Il entra à l'abbaye de Prum où il fit sa profession religieuse. Après la mort de l'abbé Ruofrid il fut désigné pour lui succéder dans le gouvernement de ce monastère dont il devint le onzième abbé en rang suivant Bertholet, le dixième seulement d'après Knauff, et le second de son nom.

Les historiens s'accordent à dire que sous l'abbé Farabert le monastère de Prum avait acquis beaucoup de renommée par l'exacte discipline qu'il sut y maintenir et par le nombre de religieux qu'il y avait admis, lorsque Hugues, évêque de Tongres ou de Liège vint à mourir, le 14 janvier 947. Farabert fut appelé à lui succéder et devint ainsi le quarante-deuxième évêque de ce diocèse. En 948 il assista au Concile d'Ingelheim où il prit pour la première fois, disent quelques auteurs, le titre d'évêque de Liège : cependant d'autres annalistes prétendent que Richaire ou Ricaire (v. son art.), un de ses prédécesseurs avait déjà adopté et pris cette qualification.

Ce prélat qui, paraît-il, a augmenté le nombre des paroisses de la capitale de son évêché, ne gouverna que six ans : il mourut le 28 octobre 953. Les historiens liégeois ne font pas son éloge comme évêque, bien qu'ils ne spécifient aucun reproche direct : Il eût mieux fait, disent-ils seulement, de rester dans son abbaye qu'il avait parfaitement dirigée.

FRANZ, *Historia Ecclesie Leodiensis*, 246, sq. — FOULON, *Historia Leodiensis*, I, 169, sq. — DEWIZ,

Histoire du Pays de Liège, I, 20. — C^{te} DE BUC-DE-LIVRE, *Biographie liégeoise*, I, 37. — KNAUFF, *Defensio Abbatie Prumiensis*, 44. — BRATHOLET, II, P. J. XII. — v. STRAMBERG, *Metropolis Ecclesie Trevericæ*, I, 467, sq.

FRANCIN, *Nicolas*, est né le 20 septembre 1735, à Kœnigs-Macher, village du Luxembourg français, arrondissement de Thionville. Il était curé du même endroit lorsque Durbach (v. son art.) le fit désigner évêque constitutionnel de Metz par l'assemblée électorale, le 15 mars 1791. Francin qui avait alors 56 ans et qui était franchement attaché à la discipline ecclésiastique, hésita longtemps avant d'accepter cette dangereuse mission. Mais après avoir mûrement réfléchi sur le bien qu'il pourrait faire en faveur de l'Eglise de Metz pendant ces temps de triste mémoire où l'absence d'un officiant assermenté était un arrêt de condamnation prononcé contre les édifices consacrés au culte, flatté peut-être aussi un peu dans son amour-propre pour la distinction qu'on lui conférait, il accepta à la fin et quitta quoiqu'avec regret une retraite où il avait su se faire aimer.

En ecclésiastique honnête il remplit avec beaucoup de dignité les fonctions épiscopales ; mais il n'était assis que depuis un peu plus d'un an sur ce siège lorsque déjà il fut dénoncé pour avoir célébré la fête d'un saint. Cette imputation suffit pour le faire arrêter avec son grand-vicaire, en 1793, et le faire jeter dans les cachots de Clermont-Ferrand d'où il ne sortit que quatorze mois après, à la fin de la Terreur.

De retour à Metz, Francin essaya vainement de relever les autels dans son

diocèse : délaissé du Gouvernement, repoussé par un grand nombre de fidèles qui fuyaient les prêtres assermentés, il n'eut plus, même pour faire le bien, qu'une autorité faible et très incertaine. Les épreuves douloureuses dans lesquelles il vécut pendant les neuf années qui suivirent sa mise en liberté eurent enfin un terme. A la signature du Concordat du 18 avril 1802, il résigna ses fonctions épiscopales avec un empressement beaucoup plus grand qu'il n'en avait montré pour les accepter, et obtint en échange la cure de Notre-Dame qui venait d'être érigée. Mais il ne conserva cette nouvelle mission que peu de mois, il mourut dès le 24 août de la même année (16 fructidor an X), à l'âge de 67 ans.

Un regret universel, dit son biographe, honora sa sépulture, et un tombeau lui fut élevé au cimetière Belle-Croix, à Metz. Il porte l'inscription suivante :

D. O. M.
 CI-GIT LE RÉVÉRENDISSIME PÈRE EN JÉSUS-
 [CHRIST,
 NICOLAS FRANCIN,
 ELU EVÊQUE DU DÉP. DE LA MOSELLE PAR
 [LA CONST. FR^o,
 UNE PIÉTÉ APOSTOLIQUE, DES MŒURS
 [DOUCES,
 UNE BIENFAISANCE EXEMPLAIRE,
 FURENT SES VERTUS.
 IL DÉCÉDA PASTEUR DE L'ÉGLISE NOTRE-
 [DAME, A METZ,
 A L'ÂGE DE 67 ANS.
 UN REGRET GÉNÉRAL HONORE SA SÉPULTURE,
 LE 24 AOUT 1802, 6 FRUCTIDOR AN X DE
 [LA RÉP^o FR^o.
 PRIEZ DIEU POUR SON AME.

Grégoire, ex-évêque de Blois avait proposé cette autre inscription :

NICOLAO FRANCIN
 Qui suffragante populo
 Inventus iniiit episcopatum,
 Suas oves cognovit
 Sicut et sua eum cognoverunt;
 Manum aperuit inopi

*Et palmas extendit ad pauperem
 Ipse pauper et inops.
 Sacrorum dogmatum fuit propagator
 Fideique defensor
 Intrepidus.
 Inspiæ et insatæ philosophiæ
 Factus victima
 Carnifices inter et malefcos
 In carcere per quatuordecim menses vinctus
 Ad supplicium jam tralabatur
 Impavidus.
 Tandem gloriâ decorus
 In libertatemque vindicatus
 24 die Augusti 1802 animam efflavit
 Annos natus LXVII.
 Optimo præsuli metenses planctu magno
 [P. C.*

Bégin, Biographie de la Moselle, II, 210, sq.
 —Guide du voyageur à Metz, 295.—Notes communiquées.

FRANÇOIS, Don Jean, est né le 26 janvier 1722, non 1712 comme M. Marcellin La Garde l'écrit erronément, au village d'Acremont, commune moderne de Jehonville dans l'ancien Duché de Bouillon. Il fit ses humanités chez les Augustins à Bouillon où il remporta tous les premiers prix. A l'âge de dix-sept ans il embrassa l'ordre de St. Benoît à l'abbaye de Beaulieu en Argonne et y prononça ses vœux en 1740 : il ne fut sacré prêtre que six ans plus tard, lorsqu'il eut atteint l'âge canoniquement requis. En 1749 il fut nommé professeur à l'abbaye de Hautvilliers, près de Rheims ; et là, tout en enseignant la théologie, la philosophie, la rhétorique, le droit canonique et les mathématiques, il s'occupa activement de recherches d'histoire pour l'étude de laquelle il se sentait un goût de prédilection : non seulement il réunissait des faits et des dates, mais il les discutait et les soumettait à une critique judicieuse.

On lui donna dans sa congrégation plusieurs emplois dont il s'acquitta avec beaucoup d'honneur. Passé à St.-Vanne de Verdun il y remplit encore les fonctions de professeur, et en outre celles de maître des novices. En 1757 il quitta cette

maison pour se rendre dans celle de St.-Symphorien à Metz où il devint doyen. L'Académie de cette dernière ville ayant été fondée vers la même époque par une réunion de gens de lettres, Don Jean François en fut nommé un des premiers membres : il conçut dès lors le projet de publier l'Histoire générale de Metz, ouvrage à la rédaction duquel il consacra dix-huit années de sa vie. Peu de temps après il fut désigné prier de St. Arnoul, toujours à Metz; mais il n'occupa pas longtemps cette charge, puisqu'en 1758 les bénédictins de l'Académie allemande, siégeant à Trèves, l'invitèrent à s'établir près d'eux et à les seconder dans leurs travaux historiques et littéraires. Il s'y rendit avec empressement et ne tarda pas à être nommé secrétaire de cette importante institution; ce qui le mit en rapport avec tous les savants de l'Europe. Il vivait à Trèves d'une manière conforme à ses goûts au milieu de personnages voués à l'étude, lorsqu'encore une fois l'obéissance monastique l'obligea à quitter cette résidence favorite pour retourner à Metz occuper la dignité de prier de l'abbaye de St.-Clément. Il profita de son nouveau séjour dans cette ville pour mettre la dernière main à son Histoire. La bibliothèque de son monastère fut à cette occasion et par les soins de Don François, enrichie de plus de cinq mille volumes choisis; et finalement il fit restituer à sa congrégation deux riches prieurés dont ses études lui firent découvrir l'usurpation sur les bénédictins par des chapitres séculiers.

Ayant été reçu en 1773 au nombre des Académiciens de Châlons-sur-Marne il s'occupa à composer l'Histoire de cette ville sur le même plan que celle de Metz. Ce savant religieux était rentré depuis quinze ans environ dans sa maison professe, l'abbaye de Beaulieu, lorsqu'il eut la douleur d'être témoin des commencements de la révolution française de 1789, et de la dissolution des ordres religieux. Il se vit ainsi, malgré lui, rejeté dans le monde, arraché à un état qu'il aimait, à des tra-

voux dont il s'était fait une douce habitude, en un mot aux goûts de toute sa vie. Retiré dans le hameau qui l'avait vu naître il y mourut le 22 avril 1791, à l'âge de près de soixante-dix ans.

Ce célèbre bénédictin est auteur des ouvrages suivants qui tous se distinguent par une critique sévère et impartiale: 1° Histoire générale de Metz; en collaboration avec D. Tabouillot; 3 vol. in-4°, avec un vol. de Preuves; in-4°, 1769 et années suivantes. — 2° Vocabulaire austrasien, pour servir à l'intelligence des Preuves de l'histoire de Metz, des loix et atours de la ville, des chartres, titres, actes, etc., écrits en langue romane, tant dans le Pays messin que dans les provinces wallonnes; volume in-8°, 1773. — Dictionnaire roman, wallon, ultique et tudesque; in-4°, Bouillon, 1777. — 4°. Bibliothèque générale de l'Ordre de St. Benoît, patriarche des moines d'occident, contenant une notice exacte des ouvrages de tout genre, composés par les religieux des diverses branches, filiations et réformes; 4 vol. in-4°, Bouillon, 1777. — 5°. Il avait en outre formé le projet d'un Recueil d'anciennes chartres qu'il devait donner sous le titre de: Chartres austrasiennes. — 6°. Il travailla encore, comme nous l'avons dit, à l'Histoire générale de Châlons-sur-Marne, d'après le plan de l'Histoire de Metz. — 7°. Il avait dressé un Code régulier ou monastique, à l'usage des religieux de quelque ordre qu'ils fussent. — 8° enfin, un Pouillé du diocèse de Metz.

La mort de l'auteur et la révolution, survenues au milieu de ces gigantesques entreprises ont empêché les quatre derniers ouvrages de paraître.

DE FELLE, Dictionnaire historique; édit. de 1839, III, 189. — Biographie générale des Belges, 90. — LA GARDE, Notice sur les Luxembourgeois célèbres, 38, sqq. — C^{te} DE BAC-DE-LIEVRE, Biographie liégeoise, II, 448. — NANJA, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 427, 758. — COURTIN, Encyclopédie moderne, XI, 218. — Biographie universelle, XV, 490.

G.

GAMA, *Jean-Pierre*, est né à Fontoy, en 1775 ou 1776. Ayant perdu ses parents de fort bonne heure il fut recueilli par un honnête propriétaire de Rombas, village voisin, qui pourvut aux premiers frais de son instruction. Par son travail et ses succès le jeune Gama se montra digne des bienfaits dont il était l'objet, et fit voir dès sa première jeunesse toute la maturité de l'âge mûr. Se sentant une grande vocation pour l'art de guérir il étudia la médecine et fut reçu Docteur. Nommé chirurgien-sous-aide au commencement de la révolution française de 1789, aux armées de la Moselle et du Rhin, il passa ensuite avec le même grade aux hôpitaux d'instruction de Metz et de Strasbourg. Aide-major au 5^me chasseurs à cheval, il fit avec ce corps la campagne de Hanovre; fut attaché ensuite en qualité de chirurgien-major aux ambulances des armées chargées d'opérer en Prusse, en Pologne et en Espagne, jusqu'en 1810 ou 1811, où il devint chirurgien principal d'un corps d'armée en Andalousie. Gama remplissait ces dernières fonctions à Waterloo, et partout on l'a vu à la hauteur de sa position.

Elevé aux fonctions de chirurgien en chef de l'hôpital d'instruction de Strasbourg il organisa d'une manière remarquable le service de ce grand établissement et en fit sortir une foule de sujets distingués. Revêtu en 1823 et sans l'avoir sollicité, du titre honorable de chirurgien en chef de l'armée d'Espagne, il dut à une ambition rivale de partager le fardeau qui lui était imposé. On lui conserva son titre, mais il n'eut que la direction du service de l'armée de Catalogne sous les ordres du Maréchal Moncey. Gama eut en cette circonstance à lutter souvent contre

l'autorité usurpatrice des intendants militaires, et le zèle avec lequel il sut toujours défendre la cause des chirurgiens sous ses ordres l'empêcha, paraît-il, de partager les faveurs qu'on se plut à répandre sur l'armée d'occupation.

Cependant la justice finit par imposer silence aux petites passions qui s'agitaient autour de lui. Revenu en France il reçut bientôt après le brevet de chirurgien en chef de l'hôpital de Val-de-Grâce. Depuis il a continué à occuper ces hautes fonctions avec la distinction que l'on retrouve toujours chez les personnages d'un mérite transcendant.

Si Gama s'est distingué comme chirurgien militaire il n'en a pas moins bien mérité pour ses savantes leçons théoriques aux hôpitaux d'instruction auxquels il a présidé pendant les temps de paix; aussi les premiers corps savants se sont-ils empressés de se l'associer; ainsi il est devenu membre de l'Académie royale de Médecine de Paris, de la Société des sciences, agriculture et arts de Strasbourg, de la Société des sciences médicales de la Moselle, etc., etc. L'étoile d'officier de la Légion d'honneur brillait de même sur sa poitrine.

Gama est mort à Paris, dans un âge avancé.

On a de lui : 1°. Discours prononcé à l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg, le 12 novembre 1822, dans la séance publique destinée à la distribution des prix; in-8°, Strasbourg. — 2°. Discours prononcé sur la tombe de Mazet; 1825, in-8°; Barcelonne. — 3°. Discours prononcé à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, le 16 octobre 1827, dans la séance publique destinée à la distribution des prix; Paris, in-8°. — 4°.

Mémoire sur les plaies de tête et sur l'encéphalite qui leur est consécutive ; Paris, 1826 ; in-8°.

BÉGIN, *Biographie de la Moselle*, II, 218, sqq. — Renseignements administratifs.

GÉRARD, *Maurice-Etienne*, comte, maréchal et pair de France, est né à Dammvillers, Luxembourg français, le 4 avril 1773.

En 1791 il entra comme volontaire à l'armée du Nord et combattit pour la première fois à Fleurus sous les ordres de Jourdan. Plus tard il passa capitaine et aide-de-camp de Bernadotte qu'il suivit dans les campagnes du Rhin et d'Italie. Après la paix de Campo-Formio il accompagna Bernadotte à son ambassade à Vienne où par son courage il sauva la vie à ce dernier pendant une émeute. Nommé colonel il prit part à la bataille d'Austerlitz, le 2 décembre 1803, et fut grièvement blessé : il obtint sur le champ de bataille même la croix de commandant de la Légion d'honneur. En 1806 il assista avec le grade de général de brigade à la campagne de Prusse, et en 1809 avec celui de chef d'état-major du neuvième corps d'armée il combattit à la bataille de Wagram, toujours sous Bernadotte qui lui avait confié le commandement de la cavalerie saxonne.

Depuis le mois de juillet jusqu'à celui d'octobre 1810 il fut en Espagne. Pendant la campagne de Russie il contribua beaucoup à la prise de Smolensck ; à la bataille de la Moskowa il conduisait la division du général Gudin qui venait d'être tué ; à la Bérésina il chercha avec une division du corps du maréchal Ney à couvrir le passage et conserva par ses manœuvres habiles la vie à plusieurs milliers de soldats. Lorsqu'après le départ de Murat le vice-roi Eugène prit le commandement des débris des troupes stationnées sur la Vistule, Gérard obtint le commandement de l'arrière-garde composée de douze mille napolitains. Avec ce peu de forces il harcela l'ennemi sur l'Oder et se retira ensuite sur l'Elbe où il prit le commandement des avant-postes.

Pendant la campagne de 1813 il était à la tête d'une division du onzième corps d'armée sous Macdonald. Par une marche hardie, qui toutefois était contraire aux ordres du général en chef, il arracha à Bautzen la victoire aux ennemis qui croyaient déjà la tenir. Gravement blessé quelques jours après dans une escarmouche contre des postes avancés, il fut forcé de quitter l'armée pour quelque temps. Lorsqu'il eut repris son commandement après son rétablissement, il poussa près de Goldberg les prussiens sous les ordres du prince de Mecklembourg jusqu'en Silésie : le commandement du onzième corps d'armée fut la récompense de cette action d'éclat. Comme à la bataille sur la Katzbach, il fut très dangereusement blessé à la tête pendant la seconde journée de celle de Leipsic, de façon qu'encore une fois il dut quitter l'armée. Cependant il se trouvait déjà assez bien guéri vers la fin de l'année pour pouvoir être placé à la tête du corps de réserve de Paris, composé en grande partie de conscrits qu'il conduisit aussitôt contre les puissances alliées. Le sangfroid et la bravoure qu'il montra pendant la campagne de 1814 et qu'il conserva jusqu'au dernier moment, furent sans bornes. Il busculait presque constamment les corps ennemis ; cependant il n'a pas pu poursuivre la victoire faute de moyens suffisants. Au nombre de ses plus belles actions d'éclat on doit nécessairement comprendre la persévérance qu'il montra à la bataille de Larothière, le 30 janvier, où il ne cessa qu'à minuit et encore seulement sur l'ordre exprès de l'empereur, la défense du pont de Dionville sur l'Aube. Le 18 février les français avaient déjà dès la pointe du jour entrepris mais inutilement d'attaquer l'ennemi près de Montereau, lorsque Gérard reçut de Napoléon l'ordre de se mettre à leur tête. Il changea aussitôt le plan d'attaque, marcha à l'ennemi avec impétuosité et remporta sur lui un butin considérable.

Après l'abdication de l'empereur, Gérard reçut la délicate commission de ramener la garnison de Hambourg. Le maréchal Suchet lui confia ensuite l'inspection géné-

rale de la cinquième division militaire avec le commandement du camp de Belfort. Au retour de l'île d'Elbe, il se rangea de nouveau sous les ordres de Napoléon, obtint le commandement de l'armée de la Moselle et combattit avec gloire à la bataille de Ligny, le 16 juin 1815. Le surlendemain, 18, il se trouvait sous les ordres du maréchal Grouchy. Son corps d'armée était sur la route de Wavre. Lorsqu'on entendit le canon gronder du côté de la forêt de Soignies, Gérard proposa de marcher immédiatement dans cette direction, manœuvre qui aurait pu donner à la bataille de Waterloo une issue toute autre que celle qu'elle a eue. Mais le Conseil de guerre pencha pour l'opinion de Grouchy et de Vandamme qui s'appuyaient sur des ordres vrais ou prétendus de l'empereur.

Au moment où Gérard à la tête de son infanterie, tenta de pénétrer dans le village de Bierges, une balle l'atteignit à la poitrine. Malgré cette blessure il se fit transporter à la suite de son corps jusqu'au-delà de la Loire et obtint la permission de résider à Tours jusqu'à sa guérison, lorsque le maréchal Macdonald prononça la dissolution de l'armée. Il vint ensuite à Paris, mais le gouvernement lui fit signifier de faire un voyage. Il se rendit en conséquence à Bruxelles où il épousa la fille du Lieutenant-général de Valence. A son retour en France en 1817, il se retira à sa campagne de Villers-Creil, département de l'Oise. En 1822 et 1827 les électeurs l'envoyèrent à la chambre législative où il sut défendre avec dignité la Charte et les droits du peuple contre le parti ultra. Il était un jour à la chasse, en 1824, lorsqu'un coup de fusil maladroitement lâché lui fit perdre l'œil gauche. Ce malheur dut lui paraître pénible, surtout à cause de la grande faiblesse qu'il avait déjà auparavant ressentie au droit. Malgré cet accident il se mit le 29 juillet 1830 à la tête du peuple en armes, et fut ensuite nommé ministre de la guerre par Louis-Philippe qui lui donna en outre

le bâton de maréchal et l'éleva en 1832 à la pairie.

Pendant son ministère il mit tous ses efforts à réorganiser sur un pied respectable l'armée dont la discipline avait été presque complètement viciée sous la restauration. Lorsque pendant le mois d'octobre la situation politique était devenue plus menaçante il résigna pour motif de santé son portefeuille entre les mains du maréchal Soult. Cependant au mois d'août 1831 sous le ministère de Casimir Périer il accepta le commandement en chef de l'armée du Nord, à la tête de laquelle il fit, en treize jours de temps évacuer le territoire belge par l'armée hollandaise. Le 15 novembre 1832 il entra une seconde fois en Belgique pour prendre la citadelle d'Anvers qui lui fut remise par le général Chassé, le 23 décembre suivant. Lors du changement ministériel de juillet 1834 il reprit le portefeuille de la guerre qu'il résigna déjà le 29 octobre suivant. En 1835 il fut appelé à succéder au duc de Trévise en qualité de grand chancelier de la Légion d'honneur, et après le décès du maréchal Lobeau il obtint le commandement en chef de la garde nationale du département de la Seine. Pendant l'émeute du 12 mai 1839 il se conduisit avec autant de ménagement que de fermeté. En 1842 il remit le commandement de la garde nationale entre les mains du général Jacqueminot, à cause de sa grande faiblesse de la vue. Il est mort enfin au mois d'avril 1852, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Conversations-Lexikon, édit. de 1851, litt. G. — *Victoires et conquêtes*. — *Moniteur français*. — *Bio-graphie universelle*, etc.

GOURCY ou *Gorcey*, de, est né à Longuion vers le milieu du dix-huitième siècle, fils d'un baron de Gourcy, descend d'une famille irlandaise qui était venue en France avec le roi Jacques. La famille de Gourcy, Gorcey, Gorcy, porte : d'hermines, à trois annelets de gueules ; rangés en fasce.

Le jeune de Gourcy entra d'abord chez les Jésuites, mais il les quitta avant d'a-

voir prononcé ses vœux. Il fut ensuite employé à la paroisse de St. Roch à Paris, où son éloquence et ses talents le firent bientôt remarquer; il devint prédicateur du roi et acquit par ce titre une abbaye en commande, d'un revenu d'au moins vingt mille livres. L'évêque de Bordeaux se l'attacha plus tard en qualité de grand-vicaire, fonctions qu'il remplissait encore lorsque la révolution de 1789 éclata et le força à émigrer. Il partit pour l'Italie où il se trouva bientôt réduit au plus misérable état. Les armées françaises étant sur ces entrefaites entrées dans ce pays, quelques officiers le reconnurent, le secoururent et l'admirent même à leur table. L'abbé de Gourcy vécut longtemps de cette générosité; puis il partit pour l'Allemagne et alla mourir à Angsbourg.

Ce savant personnage était membre de l'Académie de Nancy et d'un grand nombre de sociétés littéraires. Il fut un des ecclésiastiques que l'assemblée du clergé de France choisit pour écrire contre les nouveaux philosophes, à l'époque où ils inondaient l'Europe de leurs ouvrages. Lorsqu'il consacra sa plume au soutien de la religion il s'était déjà fait connaître avantageusement dans le monde littéraire par des écrits judicieux et profonds. Le caractère de ses ouvrages est la méthode et la netteté des idées. Son style est simple et sa critique ainsi que ses raisonnements solides; ses connaissances très-étendues.

L'abbé de Gourcy est auteur des compositions suivantes: 1°. *Eloge de René Descartes*; 1765, in 8°.—2°. *Histoire philosophique et politique de la doctrine et des lois de Lycurgue*; Nancy, 1768, in 12°.—3°. *Quel fut l'état des personnes en France sous la première et la deuxième races de ses rois?* 1769, in 12; 2° édition, 1779, in 8°.—4°. *Jean-Baptiste Rousseau vengé, ou Observations sur la critique qu'en a faite M. de la Harpe, et en général les critiques qu'on a faites des grands écrivains*; Paris, 1772, in 12.—5°. *Essai sur le bonheur*; 1777, in 12.

—6°. *L'Apologétique et les Prescriptions de Tertullien*; 1780, in 4°.—7°. *Suite des anciens Apologistes de la religion chrétienne; traduits et analysés*; in 8°.—8°. *Des droits et des devoirs des citoyens dans les circonstances présentes, avec un jugement impartial sur l'ouvrage de Mably*; 1789, in 8°.

Lecoy, *Biographie universelle*, XVIII, 493, sq.—Baton, *Biographie de la Moselle*, II, 241.—Успенский.—COURTIN, *Encyclopédie moderne*, XII, 47A.—*Biographie universelle, ancienne et moderne*.

GUILLAUME, *Jean-Joseph*, est né à Bourseigne-Grande, au canton moderne de Gedinne, province actuelle de Namur, le 28 mars 1758: En 1779 il mérita d'être proclamé primus à l'université de Louvain. Ordonné prêtre à Namur, en 1782, il fut nommé professeur de théologie et président du séminaire de la même ville. Plus tard il devint Doyen de Fleurus, puis missionnaire, et mourut enfin en 1836, supérieur du séminaire de Namur.

Jean-Joseph Guillaume était un homme d'une vie éminemment chrétienne et sacerdotale; mais surtout d'une exquise charité envers les pauvres. Sa simplicité et sa sainteté pouvaient le disputer pour les premiers temps du Christianisme: aussi sa mémoire sera-t-elle longtemps en vénération parmi le clergé de son diocèse.

Article fourni par M^r M.-J.-E. PONCHLET, curé de Bourseigne-neuve, en 1844.

GURNEZ, *Jean-Antoine*, est né à Stavelot vers la fin du seizième siècle. Après avoir fait de bonnes études il fut nommé régent de l'école publique de Malines; mais il quitta ce poste en 1629 pour entrer dans la congrégation de l'Oratoire où il fut ordonné prêtre. Lorsque l'année suivante l'administration de Malines eut, à la demande de l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie, confié l'école de cette ville aux Pères de l'Oratoire, sous l'inspection de l'archevêque Boonen, suivant la licence qui en avait été obtenue du St. Siège en 1445, le Père Gurnez

en devint le premier Préfet. Quelque temps après il partit de nouveau, abandonnant cette charge pour se retirer avec son frère et deux autres Oratoriens chez le curé de St. Géry à Bruxelles. L'année d'après il fut nommé premier recteur de la chapelle de Notre-Dame-de-bon-Secours qui dépendait de cette paroisse, et il y demeura jusqu'à sa mort, arrivée dans l'Oratoire même de St. Géry, le 23 octobre 1652.

Le Père Gurnez était versé dans la poésie, l'éloquence, la critique et l'histoire. On a de lui : 1°. *Palæstra scholæ publicæ Mechliniensis*. — 2°. *Elogium R. Domini Cornelli Jansenii, Iprensis Episcopi*: cet opuscule, de cinquante-six hexamètres, se trouve en tête du Commentaire de Jansénius sur le Pentateuque dans les éditions de Louvain, 1660, in 4°, et de Rouen, 1704, in 4°; l'Augustinus y est loué en termes énergiques. — 3°. *Vita et martyrium S. Liberti Malynatis, et Mechlinensium principum Adonis et Ecclesiæ filii, historicâ face et poëmatibus variis aucta, etc.* Malines, 1639; in 4°, 217 pages: La vie de St. Libert offre peu de faits nouveaux et intéressants. On y trouve ensuite des épigrammes, des élégies et une églogue à l'occasion de la translation solennelle d'une partie du crâne de St. Libert dans l'église métropolitaine de Malines, à laquelle Hubert Germeys, abbé de St. Trond en avait fait présent. A la fin de cet ouvrage le P. Gurnez jette un grand jour sur la vie de St. Libert, sur l'origine de la ville de Malines et sur les antiquités du Brabant. — 4°. *Laca, Bruxellense suburbanum, culta ac prodigiis Deiparæ, a Normannorum temporibus, id est ante omnia Partheniis ædibus et iconibus miraculosis in Belgio loca clara,*

celebris, etc.; Bruxelles, 1647, in 4°. — 5°. *Chorographia sacra Lacæ Parthenia, Mariani cultûs antiquitate et miraculorum gloriâ illustris, quam e majoribus ejusdem argumentis commentarius nuper editis, etc.*: Inséré dans la *Chorographia sacra Brabantix* de Sanderus, 1^{re} édition; 63 pages.

C^{te} DE BÈC-DE-LIVRE, *Biographie liégeoise*, II, 114. — COURTIN, *Encyclopédie moderne*, XII, 340.

GUYON, *Xavier-Eléonore*, né à Fauquemont en 1734, était fils de Charles Guyon, géomètre distingué de l'ancien duché de Lorraine, et petit-fils d'un général autrichien tué devant Virton et enterré à Montmédy.

Le jeune Guyon embrassa d'abord la carrière des armes et parvint en peu d'années au grade d'officier. Mais comme un goût décidé le portait à l'état ecclésiastique il entra chez les Jésuites à Pont-à-Mousson, y fit son noviciat, étudia avec beaucoup de succès les sciences physiques et mathématiques ainsi que les belles-lettres, composa plusieurs ouvrages dont cependant les titres nous sont restés inconnus et devint un des bons prédicateurs de son ordre.

A la suppression des Jésuites il fut nommé chapelain bénéficiaire à Morhange et peu de temps après il obtint la cure de Lelling où il se fit chérir par ses aumônes et par ses fondations de charité. Il émigra en 1789, fut à Deux-Ponts, à Rodalbe, puis à Boulach dans le Grand-Duché de Bade, où il est mort en 1795. Il était archiprêtre et en vénération dans la contrée.

BÉGIN, *Biographie de la Moselle*, II, 301, sq.

H.

HENRY né en 1757, à St. Laurent, village de l'arrondissement actuel de

Montmédy, entra à l'armée où sa bravoure le fit avancer jusqu'au grade de général.

Il est mort à Verdun sur Meuse, en 1835 ou 36.

Renseignements administratifs.

HÉRÉ, Emmanuel, est né à Sancy, le 14 octobre 1705. A l'avènement de Stanislas ex-roi de Pologne en Lorraine, il entra au service de ce prince en qualité d'ingénieur et de premier architecte : il fut un des artistes dont les talents contribuèrent le plus à donner à la Lorraine l'éclat dont elle a joui à cette époque. En effet, ce fut à son zèle, à son imagination vive et à ses conceptions aussi hardies que majestueuses que Nancy surtout est redevable de tant de beaux édifices qui y ont été élevés sous le règne du bon Stanislas. Il donna les plans des palais de la place royale et fut chargé de la direction des travaux qui furent exécutés sous ses yeux. Aussi le roi, pour lui marquer sa reconnaissance pour les services qu'il lui avait rendus, anoblit-il son architecte-ingé-

nieur par Lettres du 15 septembre 1751, pour lui et ses descendants. A cette flatteuse distinction Louis XV en ajouta de son côté une autre non moins honorable en lui conférant le cordon de St. Michel.

Héré est mort à Lunéville, le 3 février 1763, sincèrement regretté du roi Stanislas qui l'avait comblé de ses bienfaits. Quelques années avant sa mort, et en vertu d'un octroi du 2 janvier 1754, il avait entrepris d'élever une fabrique d'amidon de marrons d'Inde ; mais ses projets ne lui réussirent malheureusement pas, et les pertes qu'il eut à subir de ce chef dérangèrent sa fortune. La rue qu'il habitait à Lunéville a retenu son nom.

Héré a publié ses plans en 3 volumes in folio.

D. CALMET, Bibliothèque Lorraine, additions et corrections. — DURIVAL, Dictionnaire de la Lorraine et du Barrois, I, 214, sqq. — BÉGIN, Biographie de la Moselle, II, 327, sqq. — GUARIZA, Annales de Lunéville, 1818, p. 226.

I.

J.

JACQUEMIN, Nicolas, est né le 16 janvier 1736, à Osne, succursale de Carignan. Après avoir fait de bonnes études il embrassa l'état ecclésiastique et fut, à la suppression des Jésuites, nommé professeur d'humanités au collège de Sedan. Après avoir exercé ces fonctions pendant huit ans il passa à l'hôtel-Dieu de cette ville en qualité de chapelain. En 1775 il partit comme missionnaire pour la Guyane et devint pendant dix ans curé à Sinamari. Pie VI récompensa son zèle et ses services par des Lettres de Préfet apostolique dans l'île de Cayenne et Terre-ferme de la Guyane française, en date du

13 mars 1787; il le créa en outre protonotaire apostolique. Lorsqu'en 1797 il se disposait à rentrer en France, les indigènes, dont il avait su gagner toute la confiance, firent ce qu'ils purent pour le détourner de son dessein, lui promettant de chasser et de pêcher pour lui, afin que rien ne lui manquât; mais rien ne put le détourner. De retour dans sa patrie le Concile des Constitutionnels, assemblé en 1797, le nomma évêque de Cayenne; et l'année suivante il fut sacré en cette qualité: c'était, comme le remarque avec infiniment de raison un de ses biographes, échanger contre un titre et des pouvoirs

bien éphémères ceux qu'il tenait du siège apostolique ainsi que les glorieux témoignages qui les avaient accompagnés. Il ne put, du reste, aller prendre possession de son évêché qui n'était reconnu ni par la Cour de Rome ni par l'autorité civile. Lors du Concordat il donna sa démission comme évêque, se contentant d'une pension de douze cents francs que le Gouvernement français lui alloua. Il est mort en 1820, dans le modeste poste de curé d'un village près de Montereau au Département de Seine-et-Marne, diocèse de Meaux.

On a du curé Jacquemin : 1°. Rapport concernant l'état de la religion dans les colonies du Nouveau-Monde; 1798, 12 pages in 8°; inséré dans les annales de la Religion, T. VI, N° 2.—2°. Mémoires sur la Guyane française; Paris, 1798, in-12; 108 pages.—3°. Mémoire sur la Louisiane, contenant la description du sol et des productions de cette île, et les moyens de la rendre florissante en peu de temps; avec un vocabulaire et un abrégé de la grammaire et de la langue des sauvages; Paris, 1803, in-12; 167 pages.

DE LA HAUT et LECUY, *Annales d'Yvois-Carignan*, 409, sq.—*Journal de Paris*, du 30 septembre 1803; 37.—*La France littéraire*, 1^{er} supplément, 288; 2^e supplément, 291.

JAUBERT, *Louis*; *Comte de*, fils de Werner, comte de Joubert-Jaubert, chevalier de St. Louis, colonel en retraite du régiment de Nassau, infanterie, et de Susanne Lanir, est né à Thionville, le 19 février 1764.

Destiné comme son père et ses ancêtres à la carrière des armes, le jeune Jaubert commença son éducation au collège des Augustins de Thionville, et la finit dans une école militaire d'où il sortit en 1781, élève d'artillerie. Il entra comme lieutenant en troisième dans le régiment de Metz, commandé par Faultrier, partit aussitôt pour l'Amérique et ne tarda pas à se distinguer dans son corps par l'agrément de son esprit et de son caractère. Il re-

vint en France avec le grade de lieutenant en premier. En 1791, tandis que son régiment était en garnison de Besançon, l'exemple de quarante-cinq de ses camarades et de son colonel le détermina à émigrer : il était alors capitaine en second. Son exil dura treize ans pendant lesquels il cultiva par délasement les lettres et l'art du dessin. Les vers qu'il a faits, les articles qu'il fit insérer dans les journaux scientifiques et littéraires d'Allemagne, n'ont pas été réunis : leur auteur y attachait trop peu d'importance pour songer à les conserver. On y trouve toujours empreints la vivacité de son esprit et l'habitude de la discussion littéraire. En société on se plaisait à l'entendre; personne sous ce rapport ne l'égalait. Sans prétention, d'un caractère bienveillant, commandant l'attention autour de lui par des récits toujours animés, il ne pouvait avoir ni ennemis ni envieux; c'est ainsi qu'il a passé sa vie.

En 1796, pendant son émigration, il fut nommé chevalier de St.-Louis.

Dès que les lois révolutionnaires sur l'émigration eurent été adoucies en France, Jaubert rentra dans sa patrie et vint se fixer à Metz où lui furent offertes quelques années après les fonctions de conservateur de la Bibliothèque publique qu'il accepta avec plaisir sous l'administration du préfet de Vaublanc, et auxquelles le rendaient propre ses connaissances jointes à sa grande aménité : c'est à lui que l'on doit la rédaction des catalogues et l'ordre parfait qui règne dans cette nombreuse et intéressante collection qui n'était qu'un magasin en désordre lorsqu'il y entra et dont il a créé une Bibliothèque.

Il était bibliothécaire depuis seize à dix-huit ans lorsqu'il mourut le 27 septembre 1823, à l'âge de 59 ans.

Le comte Louis de Jaubert n'a publié qu'un seul ouvrage; c'est la traduction de celui de Robert de Spallart, intitulé : *Tableau historique des costumes, des mœurs et des usages des principaux peuples de l'antiquité et du moyen-âge*. Il devait avoir

10 volumes de texte et autant de cahiers de planches; 7 seulement ont vu le jour; Metz, 1804 à 1809, in-8°.

BÉGIN, *Biographie de la Moselle*, II, 363, sqq. — TROUSSA, *Histoire de Thionville*, 313, sqq.

JEAN, dit de Stavelot, vulgairement nommé *Stabulaus*, né en 1386 dans la ville dont il porta le nom, se fit bénédictin à l'abbaye de St.-Laurent à Liège. Il était poète, dessinateur, peintre et historien. Il a composé une *Chronique qui commence à St.-Maternelle et se termine en 1449*, qui est l'année de sa mort. Cet ouvrage a été continué plus tard par Jean de Looz, ou Lossensis, abbé de Stavelot, qui a été témoin oculaire des événements du règne de Louis de Bourbon, évêque de Liège. On confond ordinairement les auteurs de ces deux ouvrages; celui de Stabulaus était conservé en manuscrit à l'abbaye de St.-Laurent. Le même monastère possédait en outre quatre volumes in-folio, transcrits de sa main: les trois premiers renfermaient la *Chronique de Jean d'Outre-Meuse* et le quatrième la continuation de cette même chronique.

On a aussi du même auteur: 2°. Une Traduction en roman-wallon de la Règle de St. Benoît. — 3°. Une Traduction française de la vie de St. Benoît avec ses miracles, rédigée par St. Grégoire: il a orné cette dernière œuvre de vignettes qu'il a dessinées lui-même.

Jean de Stavelot est mort à l'âge de 63 ans.

SWENARIUS, *Athenæ Belgicæ*, 472. — DEWES, *Histoire du Pays de Liège*, II, 555. — C^{te} DE BÉC-DU-LUTVAZ, *Biographie liégeoise*, I, 143.

JEAN-BAPTISTE, dit de Malmédy, vivait pendant la première moitié du dix-huitième siècle et avait embrassé la carrière médicale dans laquelle il s'était fait recevoir Docteur.

Ce personnage ne nous est connu que par un ouvrage intitulé: *Disquisitio physico-medica de naturâ aquæ, et quænam sit saluberrima, a Joanne-Baptistâ de Malmedie, Medicinæ Doctore; Augustæ Eburonum, apud J.-P. Gramme, 1735; vol. in-12, de 95 pages.*

L'ouvrage ci-indiqué.

K.

KERKHERDÈRE, Jean-Gérard, est né en 1678, à Fauquemont. Il étudia d'abord avec succès les humanités à Mæstricht, puis la philosophie et la théologie à Louvain, enfin les langues savantes, la critique et l'antiquité. Il enseigna ensuite pendant plusieurs années les belles-lettres et donna conjointement des leçons d'histoire au collège des Trois-Langues dans la même ville.

En 1708 l'empereur Joseph I^{er} le nomma son historiographe.

Kerkherdère est mort le 16 mars 1738, à l'âge de 60 ans.

Nous avons de ce personnage: 1°. *Systema apocalypticum*; Louvain, 1708,

in-12: C'est l'essai de l'ouvrage qui suit.

— 2°. *De Monarchiâ Romæ pagnanzæ, secundum concordiam inter SS. Prophetas Danielelem et Joannem: consequens historia a monarchiæ conditoribus usque ad urbis et imperii ruinam. Accessit series historiæ apocalypticæ*; Louvain, 1727, in-12. — 3°. *Prodromus Danelicus, sive novi conatus historici, critici, in celeberrimas difficultates historiæ Veteris Testamenti, monarchiarum Asiæ, etc., ac præcipue Danielelem prophetam*; Louvain, 1711; in-12: cet ouvrage ainsi que le précédent, est plus d'érudition. Les hypothèses de l'auteur, assez vraisemblables, jettent beaucoup de jour sur les difficultés

historiques, chronologiques et géographiques de l'Écriture-Sainte. — 4°. *De situ Paradisi terrestri*; Louvain, 1731, in-12: L'auteur place le Paradis terrestre un peu au-dessus de la Babylonie; prend pour le Phison le bras occidental de l'Euphrate jusqu'à son embouchure, et pour le Gehon le bras oriental du même fleuve, depuis la ville de Cypara, où il se mêle à un bras du Tygre, jusqu'à l'embouchure du même Tygre près de la ville et de l'île de Charax. Ce système diffère de celui du savant Huet, mais il est tout aussi probable. Kerkherdère a fait précéder ce traité de: 5°. *Conatus novus de Cephâ reprehensio*; dans lequel il soutient que ce Céphas est différent de St. Pierre. — On trouve encore dans ce même volume, 6°, une dissertation: sur le nombre des années pendant lesquelles le Sauveur a instruit le peuple; et 7° une autre intitulée: *De Cephâ ter correpto*. — 8°. *Grammatica latina*; Louvain, 1706; in-12, de 117 pages, où il y a autant d'érudition que dans la plupart des grammaires,

même les plus volumineuses. — 9°. Un grand nombre de poésies latines qui assurent à leur auteur une place distinguée sur le Parnasse. — 10°. *Quatuor Aetates*; resté manuscrit, et pouvant servir à l'éclaircissement de plusieurs endroits de la Génèse. — 11°. *Opus quatuor monarchiarum*; auquel la *Monarchiæ Romæ Pagenæ* devait servir de quatrième partie; manuscrit. — 12°. *Traité des LXX semaines de Daniel*; qui était entre les mains du censeur lorsque l'auteur est mort. — 13°. Plusieurs autres compositions dont les titres nous sont restés inconnus.

C^{te} DE BAC-DE-LUXVAS, *Biographie liégeoise*, II, 385.

KLAM, né à Bambiderstroff, canton de Fauquemont, au Luxembourg français, vivait en 1770. Klam était un sculpteur distingué, qui a orné la cathédrale de Strasbourg d'ouvrages en bois fort remarquables.

Notes administratives.

L.

LACOUR ou *Lacourt*, *Guiot*, *Baron de*, né à Yvois-Carignan, dans le courant du dix-huitième siècle, prit fort jeune, et en 1787, le parti des armes où ses mérites le firent parvenir au rang de général sous l'Empire, commandant de la Légion d'honneur et grand-croix de l'ordre de St. Henri de Saxe.

Il fit la campagne de Hollande en qualité d'adjutant-général sous Pichegru et celle d'Allemagne sous Moreau dont il fixa plus d'une fois l'attention par son courage et ses talents. Fait prisonnier en Suisse avec plusieurs officiers généraux, il fut d'abord accueilli avec assez de bienveillance par Suwarow; mais bientôt après le général russe le traita avec une extrême rigueur: Cependant il lui rendit la liberté

sur parole. En 1801 il fut nommé général de brigade et investi du commandement des Départements de l'Yonne, de Mayenne et de la Loire. Il passa en 1803 à l'armée d'Italie en qualité de commandant d'une brigade et eut la gloire de terminer le siège de Gaète. En 1806 le général Lacour se rendit au corps d'armée de Davoust en Pologne, fit la campagne d'Autriche de 1809 et se distingua particulièrement au pont de Landshut qu'il emporta malgré la supériorité de l'ennemi.

Blessé à mort à la bataille de Wagram, il reçut la visite de l'empereur Napoléon qui, après lui avoir témoigné les regrets les plus touchants, lui conféra, avant de le quitter, le grade de général de division. Mais le général Lacour expira à Vienne,

le 28 juillet, vingt-deux jours après la bataille, regretté de tous ses compagnons d'armes.

Napoléon I^{er} estimait le général Lacour si haut qu'il avait ordonné par un décret formel, daté de l'année 1810, que sa statue serait une de celles qui devaient orner le pont de la Concorde à Paris.

Biographie nouvelle des Contemporains, X, 246, sq.—Renseignements officiels.

LAMARCK, *Robert II de*; v. MARCK, *Robert II de La*.

LATOUR D'Auvergne, *Godefroid-Charles-Henri de*; v. BOUILLON, *Godefroid-Charles-Henri de Latour d'Auvergne, duc de*.

LECUY, *Jean-Baptiste*, est né le 3 juillet 1740, à Yvois-Carignan, et se fit en 1759 religieux dans l'Ordre de Prémontré dont il devint plus tard Abbé-Général. En 1765 il fut reçu bachelier au collège de Prémontré à Paris, et Docteur en Sorbonne en 1770.

En 1782, 1785 et 1788 il tint des chapitres nationaux relatifs à la discipline, à l'amélioration des études, à la réforme et réimpression du bréviaire et autres livres liturgiques à l'usage des religieux de son ordre. Membre de l'assemblée provinciale du Soissonnais en 1787, il présida plus tard l'assemblée du district de Laon, département de l'Aisne. En 1790, l'abbé Lecuy quitta son abbaye par suite de la suppression des ordres monastiques. Arrêté en 1793, il eut le bonheur d'échapper aux plus grandes persécutions de cette époque, et se retira à la campagne où il se livra à l'éducation particulière de quelques jeunes gens. Peu de temps après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799) le Gouvernement consulaire ayant solennellement relevé les autels en France, l'abbé Lecuy revint à Paris.

Ses vastes connaissances, le tact exquis qu'il mettait dans ses relations avec le monde et sa grande vertu le firent choisir

pour confesseur par le roi Joseph, frère de l'Empereur des Français, et par la reine son épouse.

L'abbé Lecuy fut aussi nommé par le cardinal de Belloy chanoine de Notre-Dame à Paris, où il est mort le 22 avril 1834, à l'âge de 94 ans.

C'est lui qui a soigné la publication de l'excellent ouvrage qui a pour titre: *Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan et de Mouzon*; Paris, 1822; vol. in-8°, que l'Abbé de la Haut, chanoine régulier de l'étroite observance de Prémontré avait laissé en manuscrit.

On doit en outre à ce respectable et savant ecclésiastique: 2°. Une traduction des Oeuvres de Franklin, revue, corrigée et publiée par Barbeau de Bourg; Paris, 1773, 2 vol. in-4°. — 3°. Traduction de l'interrogatoire de Franklin devant le Parlement d'Angleterre; février, 1766. — 4°. Discours prononcé à l'ouverture du chapitre national de Prémontré, en 1770. — 5°. *Amintor et Theodora*, suivi de l'excursion; ou les merveilles de la Nature; Traduit de l'anglais; Paris, 1798, 3 vol. in-8°, fig. — 6°. Nouveau dictionnaire universel, historique, biographique, bibliographique et portatif; traduit de l'anglais, 1803; vol. gros in-8°. — 7°. Dictionnaire de poche latin-français, contenant non seulement les mots qui se trouvent dans les auteurs de la bonne latinité, mais encore ceux qui ont été employés par les écrivains du moyen-âge; Paris, 1803, vol. in-4°. — 8°. Abrégé de l'histoire de la Bible, contenant l'ancien et le nouveau Testament; 2 vol. in-8°; fig. et atlas. — 9°. Un assez grand nombre d'articles dans le journal de Paris, depuis le 30 floréal an IX de la République (20 mai 1801). — 10°. Discours pour l'anniversaire du Couronnement et de la bataille d'Austerlitz; Paris, 1813. — 11°. Plusieurs sermons dignes du caractère et de la réputation de leur auteur.

Renseignements particuliers. — Biographie nouvelle des Contemporains, XI, 228, sq.

LEGROS., né à Bovignes près de Dinant, alla se fixer à Malmédy où il florissait en 1777. Il a acquis de la réputation pour avoir inventé et confectionné le miroir concave que l'on admirait jadis à l'université de Bonn.

C^{te} DE BAC-DE-LIÈVRE, *Biographie liégeoise*, II, 446.

LELOUP Remacle, né à Spa, florissait vers le milieu du dix-huitième siècle. Il s'est distingué dans les paysages et les perspectives. C'est lui qui a dessiné et gravé les vues des villes et des châteaux, insérées dans les *Délices du Pays de Liège*.

Il eut un fils, nommé *Antoine*, qui a réussi comme son père dans les paysages à l'encre de la Chine.

DUBOIS, *Histoire du Pays de Liège*, II, 342, sq.—C^{te} DE BAC-DE-LIÈVRE, *Biographie liégeoise*, II, 387.

LEMAIRE, Hubert, frère utérin du maréchal de camp baron Thomas et beau-frère du premier Président Pécheur, est né à Cheminot, en 1751. Entré fort jeune en qualité de clerc chez un procureur de Metz, il devint lui-même, en 1777, procureur au parlement de cette ville. Avocat à la révolution, il eut la réputation d'être un bon jurisconsulte et ne cessa de donner des consultations jusqu'à sa mort.

En l'an V (1796—97) il avait été élu membre du Conseil des Cinq-Cents, mais il n'y siégea pas, la loi du 19 fructidor (5 septembre 1797) étant venue annuler la nomination du Département de la Moselle avec celles de quarante-huit autres députés. Devenu chef de bureau à la Préfecture en 1800, il passa ensuite secrétaire en chef de la mairie de Metz et occupa ce dernier emploi avec autant de zèle que de distinction. On lui doit la mise en ordre des archives de la commune; il en a fait une table historique en 12 volumes in-folio, travail immense et infiniment précieux.

Hubert Lemaire est mort à Metz, le 19 août 1825.

BÉGIN, *Biographie de la Moselle*, II, 353.—*Notes de TUNZINA et MOYR.*

LEPAUTE, Jean-André, est né en 1720 ou 1728, au village de Thonne-la-long, à une lieue de Montmédy, ou bien à Puilly près de Carignan; non à Montmédy même, comme on l'a écrit.

Il se destinait à l'état religieux et faisait dans ce dessein les études préliminaires nécessaires à l'effet de pouvoir être admis dans un monastère, lorsque son père, homme intelligent pour la confection des instruments aratoires le détourna de son projet et l'engagea à apprendre le métier de fondeur en cuivre. Il suivit ce conseil et alla à Mathon près d'Yvois-Carignan, chez un maître-fondeur qui s'occupait en même temps à réparer les horloges et les pendules communes: c'est dans cet atelier que Lepaute développa son génie pour l'horlogerie. Il débuta par la construction de plusieurs horloges de campagne; et, ayant pris goût à ces ouvrages il se rendit à Paris en 1740 pour s'y perfectionner. Sans ressources comme sans appui il chercha et trouva le moyen d'être admis chez un horloger habile où ses progrès furent tellement rapides que bientôt cet art lui dut de grands perfectionnements. Le premier il composa de grandes horloges horizontales pour lesquelles il imagina un échappement à repos dont les leviers étaient égaux. L'horloge du Luxembourg, celles du Palais-royal, du Jardin des plantes, des Invalides ainsi que l'horloge décimale des Tuileries sont de lui. En 1780—81 il répara ou plutôt il reconstruisit celle de l'Hôtel-de-ville, ouvrage qui coûta cinquante mille francs. Il a en outre inventé les moyens d'exécution d'un nouveau mouvement dont la courbe fut calculée par de Lalande avec lequel il était en relation d'amitié.

Lepaute a publié: 1°. *Traité d'horlogerie*; in-4°, Paris, 1755—68.—2°. *Description de plusieurs ouvrages d'horlogerie*; Paris, 1764, in-12.—3°. *Supplément au Traité d'horlogerie*; Paris.

Il est mort à Paris en 1801, et avait

épousé en 1749, *Nicole-Reine-Etable de la Brière*, née à Paris, le 5 janvier 1723 : Cette dame cultiva l'astronomie et s'y fit de la réputation. Elle était membre de l'Académie de Béziers, et coopéra au *Traité d'horlogerie*, que son mari a publié comme nous l'avons vu plus haut. En 1757 elle concourut avec Clairant et de Lalande au calcul de l'attraction de Jupiter et de Saturne sur la Comète prédite par Halley, afin d'avoir exactement son retour. On lui doit en outre un ouvrage fort utile pour les astronomes et les navigateurs ; c'est 3°. La connaissance des temps, que l'Académie publia chaque année, depuis 1759 jusqu'en 1774. On trouve encore d'elle dans le 18° volume, 1783, des Ephémérides : 4°, les Calculs du soleil, de la lune et de toutes les planètes.—5°. Elle calcula pour toute l'étendue de l'Europe, l'éclipse annulaire du soleil prédite pour le 1^{er} avril 1764, travail qui fut suivi d'une carte que cette dame publia et où l'on voit de quart en quart d'heure la marche de l'éclipse avec ses différentes phases. Nous avons encore d'elle : 6°. Description d'un nouvel échappement à repos ; 1753, in-4°. — 7°. Description d'une nouvelle pendule, pour servir de supplément au *Traité d'horlogerie* ; Paris, 1760, in-4°. Finalement 8°, l'Académie de Béziers et d'autres corps savants ont obtenu de cette dame plusieurs mémoires savants.

Madame Lepaute est morte à Paris, le 6 décembre 1788.

DE LA HAUT, *Annales d'Yvois-Carignan*, 411, sq. — DE FELLEA, *Dictionnaire historique* ; suppl. III, 106. — *Biographie universelle*, XXIV, 206. — Notes communiquées. — COURVIN, *Encyclopédie moderne*, XIV, 263. — *Biographie nouvelle des Contemporains*, XI, 371, sq.

LEPAUTE, *Jean-Baptiste*, frère puîné de Jean-André qui précède, suivit la même carrière et avec le même succès. Comme lui il a laissé des ouvrages qui ont conservé leur réputation et qui soutiennent la célébrité de l'un et de l'autre. Il est mort à Paris, le 1^{er} mars 1802.

On lui doit la belle horloge de l'hôtel-de-ville de Paris, posée en 1786.

DE LA HAUT, *Annales d'Yvois-Carignan*, 411. — COURVIN, *Encyclopédie moderne*, XIV, 263. — *Biographie universelle*, XXIV, 206, sq. — *Biographie nouvelle des Contemporains*, XI, 371, sq.

LEPAUTE d'Agelet, *Joseph*, est né à Thonne-la-long vers l'année 1752. Il était neveu des deux précédents qui le firent venir à Paris en 1768 et lui firent étudier l'astronomie sous de Lalande ; il se rendit assez habile dans cette science pour pouvoir être reçu à l'Académie des sciences en 1785. En 1773 il avait fait un voyage en Australie, et plus tard l'amour de la science le fit accompagner La Peyrouse dans la désastreuse expédition où il périt avec l'équipage. Lepaute d'Agelet a composé des mémoires sur l'*Aphélie de Vénus* et sur la longueur de l'année.

DE LA HAUT, *Annales d'Yvois-Carignan*, 412. — COURVIN, *Encyclopédie moderne*, I, 204, sq. — *Biographie universelle*, I, 283.

LIMBOURG, *Jean-Philippe de*, médecin célèbre, né à Theux en 1726, est mort en 1811, laissant une réputation européenne. Membre des Sociétés royales de médecine de Londres et de Paris, on a de lui : 1°. Plusieurs écrits sur les eaux minérales de Spa.—2°. Un travail sur les caractères des médecins ; Liège, 1760, in-12.—3°. Dissertation sur la goutte et le rhumatisme goutteux.—4°. Dissertation sur les affinités chimiques.—5°. Mémoire sur l'influence des arts.—6°. Nouveaux amusements de Spa ; 2 vol.—7°. Tableau de l'univers ; publié par l'abbé de Feller.

Biographie générale des Belges, 138.

LISSOIR, *Remacle*, est né à Bouillon, le 12 février 1730. Il dut à l'affection qu'un citoyen notable de sa ville natale avait pour lui, de faire d'excellentes études qui lui permirent, une fois entré en 1748 en qualité de novice à l'abbaye de Val-Dieu au diocèse de Rheims, d'acquérir assez de supériorité pour obtenir successivement

les fonctions de maître des novices, de professeur de théologie, de prieur et enfin d'abbé en 1766. Dès qu'il fut revêtu de cette dignité il prit des mesures qui témoignent de ses intentions généreuses et distinguées : il augmenta la bibliothèque de son couvent, établit une pharmacie gratuite pour les pauvres du voisinage, mit au concours les cures à sa nomination, etc. Il publia l'année même de son élévation sur le siège abbatial un ouvrage intitulé : *De l'état de l'Église et de la puissance légitime du Pontife romain*; 2 vol. in 12; 1766, Wirzbourg (Bouillon) : Dans cet ouvrage, qui reproduit plus ou moins les idées du Febronius de l'évêque de Hontheim (v. son art.), Lissoir souleva sur les droits de la papauté des contestations bien hardies pour un religieux. Il fut, du reste, très-utile à son Ordre dont les chapitres nationaux l'avaient nommé visiteur. Il refondit les livres liturgiques des Prémontrés et en surveilla lui-même la réimpression.

La révolution l'ayant privé de son abbaye, il fut appelé par l'évêque constitutionnel du Département des Ardennes à desservir la cure de Charleville. Emprisonné sous la Terreur, il fut rendu à la liberté après le 9 thermidor et vint à Paris où il mena une existence chétive jusqu'à ce que le Journal de Paris l'admit au nombre de ses rédacteurs. Il écrivit aussi des articles remarquables dans le Journal d'économie politique et de morale de Rœderer. En 1797 il assista en qualité de député du presbytère des Ardennes au concile des constitutionnels, et fut appelé après le Concordat aux fonctions d'aumônier de l'Hôtel des Invalides. Il exerça ces fonctions jusqu'à sa mort, arrivée le 13 mai 1806.

LA GARDE, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 37, sq. — DE FELLER, Dictionnaire historique, édit. 1839, litt. L. — COURTIN, Encyclopédie moderne, XIV, 368.

LISSOIR, *Théodore*, frère de Remacle qui précède, est né à Bouillon comme ce dernier. Il entra dans l'Ordre de St.

Benoît et publia à Paris, en 1776, un *Tableau géographique du Martyrologe romain*; vol. in-12.

LA GARDE, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 38. — COURTIN, Encyclopédie moderne, XIV, 368. — Biographie universelle, XXIV, 569.

LUXEMBOURG-LIGNY ou de St. POL, branche cadette de la Maison régnante de Luxembourg, qui prit sa naissance de Walram, fils puîné du Comte Henri II et de Marguerite de Bar. Cette branche qui s'est continuée jusqu'à nos jours dans plusieurs de ses rameaux collatéraux et qui a retenu les armes de sa souche, n'appartient pas, à proprement parler à la Biographie du Pays de Luxembourg; mais nous nous voyons engagé à la mentionner pour pouvoir suivre le manuscrit des Viri illustres que nous avons entrepris de donner en entier, en le complétant. Cependant nous n'en établirons pas la généalogie suivie, comme nous l'avons fait pour la branche principale ou régnante du même nom; et nous nous contenterons de dire successivement quelques mots sur la Biographie des personnages de cette lignée qui sont rappelés dans le manuscrit cité, renvoyant pour le surplus le lecteur à la descendance presque complète que Bertholet en a donnée en tête du Tome IV de son ouvrage.

LUXEMBOURG-LIGNY, *André de*, était fils de Gui, Comte de St.-Pol ou de Luxembourg-Ligny, et de Mahaut de Châtillon, et frère puîné de Pierre (v. son art.) qui fut d'abord archidiacre de Dreux, puis évêque de Metz, ensuite Cardinal et enfin canonisé.

André est né pendant la seconde moitié du quatorzième siècle et obtint, comme son frère, les Ordres sacrés. Voici ce que le manuscrit des Viri illustres dit de lui : « Andreas de Luxemburgo, istius Pe- « tri—l'article de ce dernier précède immé- « diatement dans le dit manuscrit—frater, « Episcopus Cameracensis, S. R. Imp. « Princeps. »

Nous ne possédons aucune notion ultérieure sur ce personnage, que sa dignité

d'évêque de Cambrai semble seule avoir fait placer au nombre des Viri illustres par l'auteur de cet opuscule. Cependant nous devons mentionner ici une circonstance qui, quoique de mince importance, ne doit pas être passée sous silence à défaut d'autres faits qui pourraient concerner André de Luxembourg: Meurisse rapporte à l'article Pierre de Luxembourg, que celui-ci étant parvenu à l'évêché de Metz, avait résigné entre les mains de son frère André l'archidiaconat de Dreux; de sorte que ce dernier semble avoir également occupé ce bénéfice avant son épiscopat.

L'ouvrage intitulé: *Les Délices des Pays-Bas* le fait succéder comme évêque de Cambrai à Jean de T'Serclæs, mort en 1389, et ajoute que lui, André, est décédé à son tour en 1396.

Viri illustres, I, N° 23. — *BRUNOLLET*, IV; antè textum V. — *Mémoires*, Histoire des Evêques de Metz, 331. — *Les Délices des Pays-Bas*, II, 363.

LUXEMBOURG-LIGNY, *Charles de ou de St. Pol*, n'appartient pas à la Biographie luxembourgeoise. Aussi, si nous le citons ici, ce n'est en effet que pour donner dans son entier le Manuscrit des Viri illustres qui sert de base à notre travail. Voici ce que l'auteur de cet ouvrage dit sur ce personnage: « Carolus de « Luxemburgo Ludovici Connestabuli Gal-
« liae filius Dux et Episcopus Laudinensis. »

Louis de Luxembourg, Comte de St. Pol, de Ligny et de Roussy, Châtelain de Lille et Connétable de France, fut le père de Charles dont il est ici question. Sa mère était Jeanne de Bar, Comtesse de Marle et de Soissons, dame de Ghisteltes, etc., première femme du dit Louis. Tout le monde sait la fin tragique du Connétable qui mourut décapité à Paris, en 1475, par un effet de l'implacable rancune de l'astucieux Louis XI, roi de France, et de la basse trahison de Charles-le-téméraire, duc de Bourgogne, qui eut la faiblesse de le livrer à son cruel ennemi.

Charles de Luxembourg, qui fut évêque de Laon, était le troisième des quatre fils de Louis et de Jeanne de Bar. Une fille, Jaqueline, issue du même mariage, fut mariée en 1555 à Philippe, sire de Croy et comte de Porcéan. Les trois autres fils étaient: Jean, comte de Marle et de Soissons, chevalier de la Toison d'or, tué à la bataille de Morat contre les Suisses, en 1476; 2° Pierre, qui continua la lignée de St. Pol-Ligny sous le nom de Pierre II; 3° enfin, Antoine, tige de la branche de Luxembourg-Brienne.

Viri illustres, I, N° 30. — *BRUNOLLET*, III, antè textum VII; et IV, antè textum VI, sq. — *PHILIPPE DE CROY*, Mémoires, lib. V, passim.

LUXEMBOURG-LIGNY, *François de*, est mentionné comme suit par l'auteur du manuscrit des Viri illustres: « Fran-
« ciscus de Luxemburgo Antonii Comitis
« de Roussy filius episcopus Cenomanen-
« sis. »

L'auteur dont nous venons d'extraire ce passage verse dans une erreur en nommant le père de ce personnage Antoine, tandis qu'il aurait dû écrire Pierre I^{er}, seigneur de Beauvoir et de Richebourg, Comte de St. Pol et châtelain de Lille, lequel avait épousé Marguerite de Baulx. Son père est mort en 1433 et sa mère en 1469.

Viri illustres, I, N° 34. — *BRUNOLLET*, IV, antè volumina, VI.

LUXEMBOURG-LIGNY, *Jean de*, est rappelé comme suit par l'auteur du manuscrit des Viri illustres: « 1409, Jo-
« annes de Luxemburgo Dominus de Ba-
« varcuoir ab historicis laudatur uti prima-
« rius miles sui sæculi. »

Cette notice, plus que sommaire, nous a mis dans un grand embarras pour savoir de quel personnage il pouvait s'agir. Nous avons cru un instant que l'on voulait désigner Jean de Bavière, second mari de la trop fameuse Elisabeth de Gœrlitz, duchesse engagiste du Luxembourg; mais nous n'avons pas tardé à

être détrompé en comparant les dates. En effet, Antoine de Bourgogne, le premier époux de cette princesse, n'est mort qu'en 1415, conséquemment Jean de Bavière qui avait d'abord été évêque de Liège, n'a pu appartenir au Luxembourg qu'après cette date : il devenait par conséquent moralement impossible de faire concorder l'administration de ce personnage avec le milésime 1409 placé en marge des Viri illustres. Mais alors quel a été ce Jean de Luxembourg ? quelle est cette seigneurie de Bavarcnoir dont le nom semble avoir été estropié pour le plier à une désinence latinisée ? Serait-ce Berward ? La chose pouvait paraître possible, car vers cette époque vivait un Jean, dynaste de Berward ; mais alors pourquoi le dire de Luxembourg ? serait-ce parce qu'il serait né dans cette ville, ou qu'il y aurait résidé ?

Cependant en poursuivant nos recherches nous avons trouvé dans la Maison de Luxembourg-Ligny un Jean qui a vécu pendant la première moitié du quinzième siècle. Le manuscrit des Viri illustres a-t-il désigné ce dernier ? Nous sommes absolument porté à le croire depuis que nous avons rencontré un passage de Pierret où il est dit : « La branche de Luxembourg-Brienne, « St. Pol et Piney, qui commença en Jean « de Luxembourg, seigneur de BEAUREVOIR, « etc., fils puîné de Gui, comte de Ligny, « d'où est sorti François-Henri de Mont- « morency, duc de Luxembourg, pair et « maréchal de France. » etc.

Nous nous croyons donc en devoir de copier ici l'article que la Biographie universelle a consacré à ce Jean de Luxembourg-Ligny, bien qu'à vrai dire ce personnage n'appartienne pas directement au pays, mais parce que, nous le répétons, il est mentionné dans le manuscrit des Viri illustres.

« Jean de Luxembourg, dit le comte « de Ligny, frère cadet du cardinal Louis « (v. son art.), se montra comme lui très « attaché aux Anglais et à la maison de « Bourgogne qu'il servit longtemps les

« armes à la main. Il était en 1414 gou-
« verneur d'Arras ; et il fit sur les frontières
« de France différentes incursions dans les-
« quelles il se montra fort cruel. Henri V,
« roi d'Angleterre, lui confia le gouverne-
« ment de Paris en 1418, et le lui ôta
« deux ans après pour le donner au duc
« de Clarence. Le comte de Ligny com-
« manda ensuite différentes expéditions en
« Picardie et dans le Hainaut ; il s'empara
« de Mouzon, de Beaumont, ravagea le
« Beauvaisis et vint investir Compiègne où
« se trouvait Jeanne d'Arc. Cette héroïne
« ayant été prise dans une sortie qu'elle
« fit à la tête de la garnison, resta en
« son pouvoir ; et il ne la remit aux
« Anglais qu'après de vives sollicitations
« et lorsqu'il eut reçu d'eux une somme
« de dix mille livres. Jean de Luxembourg
« continua ses incursions pendant plusieurs
« années, et il commit des cruautés in-
« ouïes dans les environs de Laon où
« il conduisit son neveu qu'il voulait ac-
« coutumer à un tel spectacle. Sa haine
« pour les sujets du roi de France était
« telle, que dans plusieurs occasions il
« leur tendit des pièges par le moyen
« de différentes troupes de brigands ré-
« pandue en Picardie et qu'il appayait
« secrètement. Après avoir vainement es-
« sayé de réconcilier les Anglais et les
« Bourguignons, il refusa en 1435 de
« signer le traité d'Arras, en affectant
« envers le roi de France et même envers
« le duc de Bourgogne un air d'indépen-
« dance qu'il n'était pas assez puissant
« pour soutenir. Charles VII, irrité d'une
« telle conduite, vint de donner ordre
« à ses généraux de l'attaquer, lorsque
« Jean mourut en 1440, laissant son
« neveu héritier de ses vastes domaines,
« de son courage et de cette fausse et
« insidieuse politique qui devait entraîner
« la ruine de sa maison. »

Biographie universelle, XXV, 468. — Viri illustres, II, N° 158. — Pissart, III, 235.

LUXEMBOURG-LIGNY, Jean de, évêque d'Apame, est noté comme suit

par l'auteur du manuscrit des *Viri illustres*: « Joannes de Luxemburgo Antonii comitis de Roussy Nepos, Episcopus « Apamiensis. »

Bien qu'aucune date ne soit ajoutée à cette phrase, il est à croire que ce personnage a vécu pendant le seizième siècle, puisque l'ouvrage que nous venons de citer est en grande partie rédigé par ordre chronologique, et que Jean de Luxembourg se trouve placé entre d'autres illustrations dont l'une vivait en 1522 et la suivante en 1550. Cette supposition acquiert un grand degré de vraisemblance sinon une certitude absolue, quand on compare avec les indications fournies, la généalogie des cadets de Luxembourg-Ligny donnée par Bertholet qui dit que Charles 1^{er}, comte de Brienne, Ligny et Roussy, fils d'Antoine 1^{er}, laissa Antoine II, son successeur, Louis mort sans hoirs, Jean, Evêque de Pamiers (*Apamiensis?*), mort à Avignon en 1548; plus d'autres enfants encore qui ne nous intéressent pas ici.

Nous regrettons de n'avoir trouvé nulle part des détails ultérieurs sur ce personnage.

Viri illustres, I, N° 39. — *Bertholet*, IV, antè textum, VIII.

LUXEMBOURG-LIGNY, *Louis de*, n'appartiendrait pas plus à notre biographie que ses agnats dont nous venons de parler, si sa famille n'avait pas possédé en même temps le comté de Roussy ainsi que les terres de Fiennes et de Bohan.

Louis était fils de Jean 1^{er}, comte de Luxembourg-Ligny, St. Pol et Roussy, Châtelain de Lille, Seigneur de Fiennes et de Bohan, et de Marguerite d'Enghien, comtesse de Conversan et de Brienne. D'abord cinquante-unième évêque de Terouanne en 1414, il se déclara pour le parti des Anglais et fut en 1425 fait Chancelier de Henri VI, roi d'Angleterre, qui se titrait en même temps roi de France. Louis exerça cette charge jusqu'en 1435 où il obtint l'archevêché de Rouen; puis

en 1439 le pape Eugène IV le nomma cardinal du titre des quatre saints couronnés. Cependant il ne voulut accepter cette dignité qu'à la condition que le roi d'Angleterre n'eût approuvé sa promotion, tellement il était dévoué aux intérêts de ce prince qui, en récompense de son attachement lui fit avoir l'Evêché d'Ely et lui confia ses plus importantes affaires en France. Le prélat les poussa avec vigueur, conduisant lui-même du secours aux places assiégées, animant les faibles, s'opposant à ceux qui étaient las du joug anglais et ne négligeant rien pour rétablir ce parti chancelant. Il se jeta dans la Bastille, en 1436, lorsque la ville de Paris fut soumise à Charles VII; mais il fut obligé d'en sortir par composition et se retira pour lors en Angleterre où il est mort à Harfield, le 18 septembre ou bien le 4 octobre 1443.

Le manuscrit des *Viri illustres* consacre à ce personnage l'article que nous allons transcrire: « Ludovicus de Luxemburgo « S^u Petri ex Joanne fratre Comiteque in « Roussy Nepos Archiepiscopus Rotoma- « gensis S. R. Ecclesiæ Cardinalis. »

Délices des Pays-Bas, III, 128. — *Viri illustres*, I, 28. — *Bertholet*, IV, antè textum, V, sq. — *Monsar*, II, 602; et IV, 1069, sq. — *Dr Felles*, *Dictionnaire historique*, édit. de 1839, IV, 235. — *Courain*, *Encyclopédie moderne*, XV, 47. — *Biographie universelle*, XXV, 467, sq.

LUXEMBOURG-LIGNY, *Pierre de*, le bienheureux, est mentionné comme suit dans le manuscrit des *Viri illustres*: « 1387. « Sanctus Petrus de Luxemburgo, Guido- « nis Comitis in Ruttich seu Roussy filius, « Episcopus Metensis S. R. Imp. prin- « ceps, S. Rom. Ecclesiæ Cardinalis mira- « culis clarissimus. »

Pierre de Luxembourg n'appartient que fort indirectement à la Biographie du Luxembourg. Fils de Gui de Luxembourg, comte de Ligny, et de Mahaut ou Mathilde de Châtillon, comtesse de St. Pol, il est né au château de Ligny, le 20 juillet 1369. Il n'avait que dix ans lorsqu'il fut envoyé aux études à Paris où il fit de grands progrès, surtout dans les lettres sacrées

pour lesquelles sa piété innée lui donnait une propension toute particulière. Plus il avançait en âge et plus il se sentait fortifié dans la vocation la plus décidée pour obtenir les Ordres et à mener une vie toute dévouée à Dieu. Son frère voyant ces dispositions, craignit un moment, disent les biographies, qu'il ne finît par se vouer absolument à la solitude. Pour empêcher cette résolution il demanda et obtint pour lui en 1383, un canonicat à Notre-Dame. Pierre qui n'avait que douze ans se mit aussitôt en devoir de desservir les charges de ce bénéfice avec la plus ponctuelle exactitude, tout en continuant ses études. La réputation de sa vie exemplaire, de sa science et de sa vertu n'ayant pas tardé à parvenir aux oreilles de l'anti-pape Clément VII que la France avait reconnu pour Pontife légitime, ce dernier le nomma d'abord archidiacre de Dreux dans l'église de Chartres; et peu de temps après, en 1384 il lui conféra l'évêché de Metz qui était devenu vacant par la mort de Thierry de Boppard. Pierre n'avait encore que quinze ans d'âge; mais le Pape était persuadé que la sagesse et la vertu du jeune prélat suppléeraient à sa grande jeunesse.

Il fit son entrée solennelle à Metz en 1385; mais il n'y put jouir pendant longtemps de la paix: les messins considérant sa jeunesse ne crurent pas devoir se soumettre à son choix pour la nomination de leurs magistrats annuels, prétextant que ce choix devait leur appartenir jusqu'à tant que leur évêque aurait atteint l'âge canonique pour pouvoir être ordonné prêtre et recevoir l'onction épiscopale. Ces débats amenèrent bientôt des conflits déplorables entre le comte de St. Pol, frère de Pierre, et les bourgeois. Mais le récit de ces contestations n'entre pas dans notre sujet; nous dirons seulement que l'évêque ne prit aucune part aux actes de violence qui se commirent de part et d'autre.

Ces contestations n'étaient pas terminées lorsque Clément VII, charmé de plus en plus des vertus et de la sainteté de l'Evêque-élu de Metz, résolut de l'attacher

à sa personne. Il le manda en conséquence à Avignon, le créa cardinal du titre de St. George, en 1386, et le retint à sa cour pour le faire servir d'exemple aux prélats de sa suite.

Pierre, loin de se laisser éblouir par l'éclat de la pourpre, ne voulut point se relâcher de ses pratiques de piété; il se maintint au contraire plus que jamais dans les sentiments de la plus profonde humilité et dans les exercices de la plus rigoureuse austérité de vie et de mœurs, donnant presque toutes ses heures à la prière et à la méditation, et ne prenant de nourriture que ce qu'il en fallait strictement pour soutenir la vie: les jours de jeûne entr'autres il les passait au pain et à l'eau. Il se couvrait en outre le corps d'un rude cilice et, ajoutent les légendaires, se le déchirait souvent avec la discipline, tellement que ces excès de zèle et de piété ayant été dénoncés à Clément VII, celui-ci le manda auprès de lui et crut devoir l'exhorter au nom du ciel à les modérer, ajoutant que dans le poste où la Providence l'avait placé il ne devait pas vivre tant pour lui-même que pour l'Eglise. Sa charité dépassait toutes les bornes; quoique né d'une famille opulente et percevant en outre des bénéfices considérables, il donnait tout aux pauvres, tellement que plus d'une fois il manqua lui-même du nécessaire, et qu'à sa mort on ne trouva dans ses coffres que vingt sols.

Ses jeûnes excessifs et sa vie plus que pénitente ne tardèrent pas à miner sa santé et à lui gagner enfin le germe de l'affection qui l'enleva à la fleur de l'âge. Pendant sa maladie on le porta à la ville-neuve, près d'Avignon, afin qu'il y fût plus tranquille et hors du bruit. Il y fit son testament par lequel il légua ses biens à ses frères et à sa sœur; il voulut être inhumé dans le cimetière des pauvres à Avignon, sans autre distinction qu'une arcade en pierre, etc. Ses livres il les donna à son frère André (v. son art.) et fit encore quelques legs particuliers à des monastères de même qu'à ses domestiques.

Pierre de Luxembourg-Ligny est mort le 2 juillet 1387, à l'âge de dix-huit ans moins autant de jours, et fut enterré à l'endroit qu'il avait lui-même choisi. En 1395 Charles VI, roi de France fit élever au lieu de sa sépulture un couvent de Célestins dont l'église, dit-on, possède ses reliques. Il a été béatifié en 1527, cent et quarante ans après son décès.

Bertholet et Meurisse rapportent l'épigraphie qu'on inscrivit sur son tombeau. Nous la transcrivons :

HOC COLITUR TEMPLO, TEGITUR SIMUL
 [AUREA VIRTUS,
 CLARA LUXEMBURGI SOBOLES, NITIDISSEMA
 [MERCES
 ORBIS, ET UNUS HONOS MORTALI CORPORA
 [CORLUM
 TRANSFERTUR MERITIS PETRUS INTER
 [NUMINA NUMEN,
 ANNIS MILLE DENIS SEPELITUR, SICQUE
 [TRECENTIS
 HIS SEPTEM JUNGENS OCTOGINTA SUPERAD-
 [DES,
 ET QUINTA JULI POLLENS VIRTUTIBUS ALTIS,
 ASSIDUO POPULO VENERATUR QUOLIBET ANNO.

Pierre de Luxembourg a composé *quelques traités de piété*; un entr'autres qu'il dédia à sa sœur et dans lequel il a rapporté tous les motifs qu'il croyait convaincants pour la faire renoncer au monde et se consacrer à Dieu. On a imprimé sous son nom : 2°. Le livre de Clergie, nommé l'image du monde. — 3°. La diète du salut. L'original de ses autres ouvrages se conservait aux Célestins de Paris.

Viri illustres, I, N° 22. — MEURISSE, Histoire des Evêques de Metz, 331 à 333. — MORSAI, V, 336. — BEAUVALS, 195. — LES BÉNÉDICTINS, Histoire générale de Metz, II, 394 à 400. — WILHELMUS A WILTANUM, Disquisitiones antiquariæ Historiæ luxemburgensis, II, c. 6. §. 3. — Chronique du Doyen de St. Thibaut, de Metz; ad ann. 1384, sqq. — BERTHOLET, I, autè textum, XLII; V, autè textum, V; VI, 338; VII, 154 à 160. — DE RAN, Vies des Pères, des Martyrs et des Saints, IV, 38, sqq. — COURVIN, Encyclopédie moderne, XV, 47. — Biographie universelle, XXV, 466, sq. — BROWNA, Annales Trevirenses, lib. XVIII. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 10.

LUXEMBOURG-LIGNY, *Philippe de, Comte de Brienne*, est indiqué comme

suit par l'auteur du manuscrit des Viri illustres: « Philippus de Luxemburgo e Comitibus de Roussy Episcopus Ceno-macensis S. R. Ecclesiæ Cardinalis. »

Ce personnage était troisième fils de Thibaut de Luxembourg, tige de la branche dite de Luxembourg-Fiennes, et de Philippotte de Melun, dame de Sottenghien.

Son père étant devenu veuf, se fit ecclésiastique et obtint les abbayes d'Igny et d'Orcamp; il fut ensuite élu évêque du Mans, et le Pape Sixte IV le désigna cardinal; mais il mourut en 1477, pendant qu'il se disposait à entreprendre le voyage de Rome pour aller recevoir le chapeau.

Quant à Philippe auquel cet article est consacré, il entra également dans les ordres sacrés et obtint d'abord un canonicat à la cathédrale de Tournay; puis il devint évêque de Terouanne, ensuite d'Arras par résignation de son oncle, Philippe de Melun, enfin du Mans après le décès de son père. Ce prélat, qui eut toujours beaucoup de part aux affaires de l'Etat, fut en 1496, fait cardinal du titre des SS. Pierre et Marcellin par le Pape Alexandre VI qui le nomma son légat en France, poste qu'il remplit également sous le pontificat de Jules II. Alexandre VI l'employa pour la dissolution du mariage du roi Louis XII avec Jeanne de France. Il obtint en outre en commande les évêchés d'Albano et de Frascati.

Quelque temps après, le désir de la retraite porta Philippe à remettre son évêché à son parent, François de Luxembourg (v. son art.). Mais comme ce dernier mourut peu d'années plus tard, le chapitre l'engagea à se charger de nouveau de la direction du diocèse, et il finit par y consentir.

Philippe de Luxembourg est mort en 1519, à l'âge de 74 ans, avec la réputation d'avoir été un des plus grands prélats de son époque. Il fut inhumé dans sa cathédrale.

VICHINA, Histoire de Luxembourg. — MORSAI, II, 305; et V, 315. — Les Délices des Pays-Bas, III, 77. — BERTHOLET, IV, autè textum, X. — Viri illustres, I, 32.

LUXEMBOURG-LIGNY, *Walram de*, était fils de Gui de Luxembourg, comte de Ligny-St.-Pol, et de Mahaut de Châtillon, comtesse de St.-Pol. L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* lui a consacré la notice que nous allons transcrire : « 1396. « Valramus de Luxemburgo Comes S^{us} « Pauli et in Roussy, sine quo Franciæ « Rex nihil magnum agebat ; duxit exer- « citam pro Carolo VI. Gallorum Rege « subsidio Comiti contra Frisios, quos et « vicit. » Nous ajouterons que, né en 1355, il fut en 1396 nommé gouverneur de Gênes et en 1402 grand-maitre des eaux-et-forêts de France. Il fit la guerre aux Anglais et fut deux fois battu par eux. Le duc de Bourgogne lui fit obtenir en 1410 la charge de grand-bouteiller de France et en 1411 le gouvernement de Paris avec l'épée de Connétable.

Walram se titrait de Comte de St.-Pol, de Ligny et de Roussy, châtelain de Lille, seigneur de Fiennes et de Bohan. Il a été marié deux fois. En premières noces avec Mahaut, fille de Thomas de Hollande et demie-sœur de Richard II, roi d'Angleterre, d'où une fille, Jeanne, mariée à Antoine de Bourgogne, duc de Brabant. En secondes noces il avait épousé Bonne de Bar qui ne lui donna pas d'enfants.

Il est mort en 1414, à l'âge de 60 ans au château d'Yvois dont il était gouverneur, et fut enterré dans l'église de Notre-Dame de cette ville.

Viri illustres, II, N° 208. — *PAQUET*, 54. — *DE FELLEA*, Dictionnaire historique; litt. W. — *BEARNER*, IV, antè textum, IV, sq. — *COUATIN*, Encyclopédie moderne, XV, 47. — *Biographie universelle*, XXV, 464, sqq.

M.

MAIGRET, *Georges*, né en 1575, d'une bonne famille de Bouillon, entra à 17 ans chez les Augustins qui venaient de s'établir dans sa ville natale. Il acheva ses études à Louvain où il prit en 1604 le grade de Docteur en théologie, pendant qu'il était prieur de son Ordre à Tournay. Sept ans plus tard il fut désigné prieur à Liège et conserva cette dignité douze ans de suite. En 1614 il avait obtenu de Ferdinand de Bavière, alors Prince-Evêque, la cure de St. Georges de Huy qui fut unie à un couvent d'Augustins, sans discontinuer d'être une paroisse de cette ville, et l'année suivante il y ouvrit un collège d'humanités.

En 1622 le chapitre général qui se tint à Enghien (Anguien) le désigna provincial de la Basse-Allemagne; il eut aussi le rang de définiteur ainsi que celui de visiteur, et il présida à quatre Chapitres différents de sa province. Enfin en 1624 il fut nommé prieur de Huy où il mou-

rut pieusement après une longue maladie, le 15 mai 1633, à l'âge de 61 ans.

Le Père Georges Maigret a composé un assez grand nombre d'ouvrages dont nous allons indiquer les titres : 1°. Le Noviciat, ou niveau de la vie monastique, pour l'instruction des jeunes novices; Douai, 1602 et 1609, in-12; Liège, 1615, même format.—2°. Le Trésor, ou coffret honoraire de Jésus-Christ et des Saints, auquel est déclarée l'institution et excellence de la confrérie de la ceinture de St. Augustin; Douai, 1604, in-12; Liège, 1611, in-12: Le P. Melchior de Dælhem a traduit cet opuscule en latin, sous le titre de: *Arca honoraria Christi ac Sanctorum etc.* Le Pape Eugène IV avait institué cette confrérie le 7 juin 1446 et l'avait mise sous la protection de la Ste. Vierge, de St. Augustin, de Ste. Monique et de St. Nicolas de Tolentin que ce pontife venait de canoniser.—3°. Petit Rayon (*Radiolus*) ou Atôme

de la splendeur monastique sur les fruits que recueillent les fidèles par la bienvenue et joyeuse entrée des religieux dans les villes, pour contre-poison au régal de Sathan et des hérétiques ses ministres; Douai, 1608, in-12.—4°. La vie du Bienheureux Jean de Satagthun, de l'Ordre des frères Ermites de St. Augustin, canonisé par Notre S. P. le Pape Clément VIII; Tournay, 1610, in-12: Cet ouvrage, qui est dédié à l'Infante Isabelle-Claire-Engénie, a été traduit en latin par le P. Nicolas Bax qui dédia cette traduction au P. Maigret; Anvers, 1625, in-12.—5°. Rejettons sacrés pulullants de la palme triomphante des premiers martyrs de l'Ordre dit des frères Ermites de St. Augustin, recueillis par le frère George Maigret, Bullionoy, Doct. thé. et prieur du mesme ordre au couvent de St Augustin lèz Liège; Liège, 1612, petit in-12: cet ouvrage renferme vingt-sept vies abrégées de martyrs. L'auteur en a aussi donné des éditions latines sous les titres de: *Iconographia martyrum*, etc., 1615; et *Martyrographia Augustiniana*..... édit. nova, cæteris multo auctior; Anvers, 1625, in-12.—6°. Les larmes, ou gémissement de l'héraclite chrestien, ressuscité miraculeusement de l'Enfer, et baptisé pour apprendre à chacun l'art de déplorer sa misère, selon l'un et l'autre hommes; Liège, 1613, in-12.—7°. Il a revu l'Antiphonaire et le Processional de son Ordre; imprimés à Anvers, 1625, in-4°. —8°. *Augustino-Pyctacium provinciæ Flandriæ seu Germaniæ Inferioris*; Bruxelles, 1625, in-12: C'est une carte de cette province, qu'il présenta la même année au Chapitre-général des Augustins qui se tenait à Rome.—9°. *Litaniæ Augustiniæ*; Louvain, 1626, in-16.—10°. Abrégé de la vie de St. Thomas de Ville-neuve, archevesque de Valence, de l'Ordre des frères Ermites de St. Augustin; Liège, 1626, in-12.—11°. La vie de Ste. Elisabeth, reine de Portugal; avec les cérémonies faictes à Rome en sa canonization; Liège, 1626,

in-12: Le P. Maigret avait assisté à cette solennité.—12°. Oraison funèbre de Madame Josine l'Aumosnière comtesse de la Marc, etc., espouse de Monseigneur le comte de Rochefort, prononcée publiquement; Liège, 1627, in-12.—13°. *Tractatus brevis, quo clarè ostenditur religiosos mendicantes ad alium ordinem, etiam strictiorem, transire non posse, excepto solo Carthusianorum, absque speciali Summi Pontificis licentiâ*; Liège, 1630, in-12.—14°. Théâtres tragi-comiques et anatomiques, auxquels sont exposées les principales misères que les Provinces Beligiques ont endurées par guerre civile l'espace de quarante ans ou environ: C'est un carême que l'auteur avait prêché à Bruxelles. Des raisons de politique en ont arrêté l'impression.

Le Père Georges Maigret avait un neveu, connu sous le nom religieux de PÈRE ATHANASE, qui était né à Bouillon comme lui. Ce dernier se fit également recevoir en 1684 Docteur en Théologie à Louvain, deux ans avant sa mort et après avoir pendant un assez grand nombre d'années enseigné la Théologie à Cologne et à St. Guislain. Il a été, comme son oncle, prieur à Huy, et deux fois visiteur-définiteur de la province de Flandre. Il est mort à Huy, le 5 juin 1686 et fut inhumé dans l'église de St. George de cette ville, aux pieds de son oncle.

Nous trouvons finalement dans le Recueil aux Commissions des archives de l'ancien Conseil provincial de Luxembourg, que *François-Joseph de Maigret*, ci-devant capitaine au régiment de Ligne, infanterie, a été créé Comte de son nom, par Patentes du 6 décembre 1756. Cependant nous ne savons pas si ce personnage appartient à la même famille: Les comtes de Maigret portent d'azur, à trois coquilles d'or, 2 en chef et 1 en pointe; à la fasce du même.

SWENARIUS, *Athenæ Belgicæ*, 275.—C^{te} DE BEE-DE-LUKVAN, *Biographie liégeoise*, I, 456, sq.; et 459.—Archives du Conseil provincial, Req. comm. N^o

1109, p. 122. — *Classen*, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 146. — Archives et alliances de la Famille de Musiel, de Thorn.

MALHERBES, *Don Denis*, florissait pendant le dix-huitième siècle et mourut en 1777. Il était prévôt de l'abbaye de Stavelot où il professa la philosophie et la théologie. Don Malherbes a écrit un opuscule qu'il intitula : *Secundus Triumphus Sⁱ Remacii*, dans lequel il chercha à prouver la supériorité du monastère de Stavelot sur celui de Malmédy, question controversée pendant des siècles et qui n'a jamais reçu une solution absolue.

C^{te} DE BEO-DE-LIEVRE, Biographie liégeoise, II, 478.

MALMÉDY, *Jean-Baptiste de*; v. JEAN-BAPTISTE, dit de Malmédy.

MANASSÈS, Seigneur de Hierges, au Duché de Bouillon, accompagna Godfroid de Bouillon à la première croisade en Terre-Sainte et devint chancelier du royaume de Jérusalem. Il est mort vers 1099.

C^{te} DE BEO-DE-LIEVRE, Biographie liégeoise, I, 87.

MARCK, *Robert II, de La*, duc de Bouillon, seigneur de Sedan et chevalier de St. Michel, était fils de Robert I^{er} et de Jeanne de Marley, dame du Saucy. Il naquit en 1480 et rendit son nom fameux par ses démêlés avec Charles-Quint. Petit-neveu du célèbre Guillaume de La Marck surnommé *le Sanglier des Ardennes*, il prit cette devise singulière : « Si Dieu ne me vient en aide, le diable ne me saurait manquer. »

Robert II de La Marck fit ses premières armes en Italie, au service de Louis XII, roi de France, lorsque ce prince revendiquait le Milanais et le royaume de Naples. Il obtint le grade de lieutenant-général et se distingua en cette qualité à la bataille de Navarre où il commandait les bandes noires. Au plus fort de l'action il apprit que ses deux fils, Fleuranges et Jametz,

étaient tombés couverts de blessures sous des monceaux de morts et de mourants : Il s'élança aussitôt avec quelques-uns de ses plus intrépides hommes d'armes, s'ouvre un passage à travers l'ennemi et parvient au lieu où gisaient ses enfants baignés dans leur sang et près de rendre le dernier soupir. Les dégager et les placer sur son cheval, ce fut pour lui l'affaire d'un moment; et, chargé de ce précieux fardeau il fut assez heureux pour traverser de nouveau les rangs des ennemis qui, électrisés par ce dévouement paternel de courage et de sang-froid, se rangèrent avec respect pour lui ouvrir un passage.

Cependant, à la sollicitation de son frère Evrard qui était Prince-Evêque de Liège, Robert abandonna ensuite le parti de François I^{er} pour embrasser celui de l'Empereur Charles-Quint, à l'élection duquel il contribua même activement. Mais bientôt après il se brouilla avec son nouvel allié, et cette brouille même devait rehausser encore l'éclat de son nom : Les Chimay de Croy étaient en discussion avec les sires d'Eymeries pour la seigneurie de deux petits villages ardennais. Les pairs consultés avaient dit : « Ce château appartient aux Chimay; et comme le Duché de Bouillon est indépendant et ne ressortit de nulle suzeraineté notre jugement doit s'exécuter sans appel. » Le sire d'Eymeries recourut à la justice de Charles-Quint qui fit réviser l'arrêt par le Conseil aulique. Le Sire de La Marck s'en offensa et vint, en sa qualité de duc de Bouillon, réclamer lui-même ses droits à la diète : Il croyait que justice lui serait faite après ses services pour l'élection impériale. Mais Charles-Quint se contenta de répondre : que le Conseil avait décidé et qu'il n'avait aucun pouvoir pour réformer la sentence. Impétueux de caractère, Robert, brisant un de ses gantelets sur la porte du château, s'écria : « Puisque celui que j'ai créé empereur ne veut pas me rendre justice, je saurai bien me la faire moi-même. » Et aussitôt

il vint s'aboucher avec les commissaires de François I^{er}, à Sedan, pour offrir ses services et stipuler ses conditions. Le bras de La Marck était trop fort pour qu'on hésitât à l'employer. D'un caractère ardent, impétueux, Robert ne se contenta pas de s'allier à la France; seigneur à peine de quelques villages et d'une trentaine de lieues de pays dans les Ardennes, il voulut, lui seul déclarer la guerre à l'Empereur et à ses électeurs! Et en effet il fit défier Charles-Quint en pleine diète à Worms, et se mit aussitôt en campagne. Il entra d'abord dans le Luxembourg et vint en 1520 prendre Virton qui venait d'être fortifié. Il pénétra ensuite dans l'intérieur du Pays où il se livra à tous les excès. Mais sa témérité ne tarda pas à être expiée par un grand revers: les impériaux, sous la conduite de Henri de Nassau, vinrent battre le château de Logne en brèche et le prirent. Les soldats qui en avaient formé la garnison furent pendus aux créneaux restés debout, et le château même, qui avait été engagé aux La Marck, restitué à l'abbaye de Stavelot dont il relevait: l'abbé le fit abattre. La forteresse de Bouillon fut ensuite cernée; la trahison la fit tomber au pouvoir des assiégeants qui la détruisirent après avoir brûlé la ville (1521), et en remirent les débris aux mains de l'évêque de Liège: le traité de Madrid, conclu en 1526, confirma le prélat dans cette possession.

Robert II de La Marck est mort en 1535. Il avait épousé Catherine de Croy qui lui avait donné six fils et deux filles.

LA GARDE, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 13, sqq.—MORNI, V, 114.—Biographie générale des Belges, 145, sq.—OZÉRAY, Histoire du Duché de Bouillon, 125 à 203.

MARISY, Frédéric-Christophe-Henri-Pierre-Claude Wagnair de; v. WAGNAIR de Marisy, F.-C.-H.-P.-C.

MARTIN, dit de Remouchamps, ainsi nommé de son endroit natal, situé sur la rivière d'Amblève, vit le jour en 1522.

Après avoir achevé ses humanités il entra à l'abbaye de Florennes, bourg de l'ancienne principauté de Liège, où il fit sa profession religieuse. Il y exerça pendant vingt-cinq ans la charge de procureur et fut finalement élu abbé en 1574, après la mort de Jean d'Emethon.

Dès qu'il fut revêtu de cette dignité il s'occupa à rebâtir l'église de son monastère qui avait été ruinée presque de fond en comble par les armées françaises en 1554. Il n'avait pas encore achevé cette construction à laquelle il avait mis tous ses soins, lorsque la mort le surprit le 27 décembre 1600, épuisé de vieillesse, de travaux et d'études. Il fut, comme ses prédécesseurs, inhumé vis-à-vis de l'autel de Notre-Dame, sous une tombe en pierre bleue.

L'Abbé Martin de Remouchamps était très-versé dans les langues grecque et latine, les saintes-écritures, le droit canonique et civil, la géométrie et l'histoire. Jacques Marchant, professeur de théologie à la même abbaye, lui attribue les trois ouvrages suivants, qui sont restés manuscrits: 1^o. Epistolæ ad diversos: quelques-unes de ces lettres sont adressées à Jean Molanus qui en a fait usage pour la rédaction de ses Natales Sanctorum Belgii; v. l'édit. de 1595, p. 182.—2^o. Antecessorum suorum luculenta historia: c'est un Catalogue historique des abbés de Florennes.—3^o. Aevi sui chronica: ou Histoire de ce qui s'est passé de son temps.

C^{te} DE BAC-DE-LIÈVRE, Biographie liégeoise, I, 337.

MATHIAS, dit de Malmédy, du lieu de sa naissance, religieux du monastère d'Orval, s'est fait un nom comme littérateur sacré et profane. Dans les derniers temps de l'existence de son abbaye on y conservait encore le manuscrit d'une Chronique des faits et gestes des comtes de Chiny qu'il avait composée. Il paraît que cet ouvrage, qui n'a jamais été imprimé, a été perdu.

Mathias de Malmédy est mort en 1555.

C^o DE BEC-DE-LIÈVRE, *Biographie liégeoise*, I, 202. — BERTHOLET, III, P. J. IV. — NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 46. — BERTHELS, 97. — V. STRANDBERG, *Metrop. Eccles. Trever.* II, 168.

MATIS, *Jean-François-de-Salès*, est né à Thionville le 27 mai 1773, fils de Jean Matis, négociant, et de sa seconde femme Marie Efflingen.

Entré au service comme sous-lieutenant au régiment de Picardie, Matis remplit avec honneur toutes les fonctions militaires auxquelles il fut appelé : colonel du 117^e d'infanterie de ligne en 1813, il commanda en 1814 le 71^e. Il fut de même placé à la tête de la légion des Landes à son organisation. Nommé maréchal de camp le 13 décembre 1821, il fut employé dans la 4^e Division militaire et tint garnison à Angers ; plus tard, en 1829 il était commandant militaire d'Arras.

Le 28 août 1810, Napoléon I^{er} l'avait créé officier de la Légion d'honneur ; et le 8 avril 1821, Louis XVIII l'éleva au rang de commandeur de cet ordre.

Le général Matis est mort après 1830, en retraite, dit-on.

BACIN, *Biographie de la Moselle*, III, 198, sq. — TRUSSIN, *Histoire de Thionville*, 331, sq.

MAUGRÉ, *Jean de*, quoique né à Sedan, peut à plus d'un titre être réclamé par Carignan, tant parce qu'il a passé ses derniers jours dans cette ville que parce qu'il a été pendant plusieurs années curé à Chauvency-St.-Hubert qui ressortissait autrefois à la Justice d'Yvois, dépendant à son tour du Luxembourg avant la paix des Pyrénées.

Jean de Maugré, qui était fils d'un capitaine de la milice frontrière, est né pendant les premières années du dix-huitième siècle. Il fit ses études au collège des Jésuites de sa ville natale et entra plus tard au noviciat de cet ordre dans lequel il fut employé pendant plusieurs années à l'enseignement. Il quitta ensuite les Jésuites et fut nommé vicaire à Balan, puis successivement curé à Chauvency, Givet, St.-Hilaire, Gentilly près Paris et finalement prieur titulaire de St. Côme de

Chablis. Il se retira plus tard à Carignan après avoir résigné ses bénéfices, et il se trouvait dans cette ville lorsque la révolution de 1789 éclata : Il vit pendant ces jours d'horreur massacrer à ses côtés, dans une émeute à Sedan, son ami Latude ; et lui-même, bien qu'agé de près de 80 ans, il fut arrêté et enfermé au Mont-Dieu, d'où il ne sortit qu'à la chute de la Terreur.

Jean de Maugré est mort en 1811.

On a de lui : 1^o. Une requête à l'Impératrice Marie-Thérèse : c'est une œuvre pleine de goût et de gaieté, qui lui valut une lettre bien flattée de cette princesse et une gratification de cent ducats. — 2^o. L'oraison funèbre du Maréchal de Belle-Isle ; Paris, 1761, in-4^o. — 3^o. L'oraison funèbre de Don Menn Effeur, Abbé d'Orval, 1765, in-4^o. — 4^o. Discours sur le rétablissement du culte catholique dans la ville de Sedan ; Bouillon, 1785, in-4. — 5^o. Le militaire Chrétien ; petit in-12 : Ce sont des extraits de ses sermons, prêchés à Givet, ville de garnison où il avait su se rendre intéressant aux officiers de même qu'aux soldats. — 7^o. Une traduction complète des psaumes de David, en vers hexamètres et pentamètres ; manuscrit qu'il avait dédié au Pape Pie VI. — 8^o. Panégyrique du Chevalier Bayard ; prononcé à Mézières.

LUCRY, *Annales d'Yvois-Carignan*, 402, sq. — *Biographie universelle*, XI, 97. — WATKINS, *Nouveau Dictionnaire universel*, 518. — DE FELLER, *Dictionnaire historique* ; Supplément, II, 193. — *Bibliothèque de Luxembourg*, N^o 1442, in fine.

MENGHERS, *Corneille*, né à Zantfleid, petite ville à trois lieues d'Anvers, est particulièrement connu sous ce dernier nom, et vivait pendant le quinzième siècle. Il entra d'abord à l'abbaye de Bénédictins de St. Jacques, à Liège, puis il devint prieur de celle de Stavelot.

Menghers dit Zantfied, était un homme pieux et instruit, et passa pour un historien exact et fidèle, qui ne manque pas d'éloquence. Comme écrivain contemporain des événements qui se sont

passés de son temps, il est à considérer comme une autorité; et ce qui ajoute encore à son mérite, c'est son jugement et sa véracité. Si on doit lui reprocher quelquefois un peu de crédulité, ce défaut est largement compensé par la vivacité de ses récits et par les détails curieux qu'il nous a conservés: Chapeauville en parle toujours dans ces termes dans son *Histoire des Evêques de Liège*. Il a écrit une *Chronique* estimée qui commence à la création du monde et se termine à l'année 1461, époque où vraisemblablement l'auteur est mort. L'abbaye de St. Jacques a possédé l'original de cet ouvrage jusqu'à sa suppression. Les PP. Martène et Durand ont publié de cette *Chronique* la partie qui commence à l'année 1230 jusqu'à la fin, et qui forme environ quatre cents pages in-folio de l'*Amplissima Collectio*.

C^{te} DE BRO-DU-LIEVRE, *Biographie liégeoise*, I, 148. — MORSAU, *Supplément*, III, 1081. — DEWEZ, *Histoire du Pays de Liège*, II, 355. — MARTÈNE et DURAND, *Amplissima Collectio*, V. — CHAPEAUVILLE, *Historia Episcoporum leodiensium* — etc., etc.

MERCY, Claude-Florimond, Baron puis Comte de, est né en 1666, au château de Mercy, ou bien à Longwy, comme son grand-père, François, Baron de Mercy dont nous avons inséré l'article dans le corps de cet ouvrage.

Après avoir terminé ses études, s'être adonné aux mathématiques ainsi qu'aux différentes branches d'éducation suivies par la noblesse de cette époque, il alla en 1682 offrir ses services à l'empereur Léopold, et se signala comme volontaire à la défense de Vienne assiégée par les Turcs. Ayant obtenu peu après une lieutenance dans un régiment de cuirassiers, il fit avec distinction six campagnes en Hongrie et eut un cheval tué sous lui, fut blessé en même temps à un œil et mérita le grade de capitaine. Envoyé en Italie en 1691 avec son corps, il y demeura jusqu'en 1696 et fit éprouver beaucoup de pertes à l'armée française en dirigeant contre elle une guerre de partisans. Les preuves de

courage qu'il avait données en différentes rencontres, et notamment en 1697 à la bataille de Zentha contre les Turcs, lui valurent le grade de major. En 1701 il quitta la Hongrie pour retourner en Italie où avec trois cents chevaux seulement il prit une batterie et mit six escadrons de cavalerie en fuite, le 9 décembre, près de Borgo-Forte; mais le lendemain, étant tombé dans une embuscade il fut fait prisonnier. Il éprouva le même malheur en 1702 à la surprise de Crémone par le prince Eugène qui pénétra dans la ville et emmena captif le maréchal de Villeroy lui-même qui y commandait. Mercy couvert de blessures resta dans la place: il était alors lieutenant-colonel. Dès qu'il fut guéri on l'échangea contre d'autres prisonniers, et un nouveau régiment dont il fut nommé colonel, lui fut confié. Il se rendit avec ce corps sur le Rhin et se distingua au combat de Friedlingen où il eut un cheval tué sous lui et échappa avec peine. Pendant la campagne de 1704 il ne négligea aucune occasion d'inquiéter l'ennemi sur les bords du Rhin. Elevé au grade de feld-major-général, il emporta en 1705 les lignes de Pfaffendorf et obligea les Français à se retirer sous le canon de Strasbourg. L'année suivante il jeta des troupes dans Landau et y fit entrer des provisions malgré que cette ville fût déjà cernée, et la couvrit tellement bien que l'ennemi n'osa pas en entreprendre le siège. En 1707, le 22 septembre, il défit près d'Offenbourg quatre mille hommes commandés par le général Vivans; fut fait feld-maréchal-lieutenant de la cavalerie impériale en 1708 et couvrit de nouveau les environs de Landau. En 1709 il était à la tête de six régiments dans le Duché de Mantoue. Revenu la même année sur le Rhin, il pénétra avec huit mille hommes dans la Haute-Alsace, au moyen d'un pont qu'il établit près de l'île de Neuchatel. Dès qu'il eut ainsi entamé le territoire de Bâle il attaqua le 26 août le comte Du Bourg, nommé depuis maréchal de France. Mais ce dernier, puissamment

retranché à Rumersen, opposa une résistance insurmontable, bien qu'il eût moins de troupes que son agresseur; et Mercy, blessé et vaincu ne ramena que peu de monde avec lui. Sa retraite fut même si précipitée qu'un grand nombre des siens se noyèrent dans le Rhin. La cassette de Mercy avec tous ses papiers tomba au pouvoir du vainqueur et sa déroute le mit dans l'impossibilité absolue de rejoindre, comme il en avait eu le dessein, les troupes de Savoie qui devaient passer par la Haute-Bourgogne.

Jusqu'en 1716 où commença la guerre avec les Turcs, notre général ne trouva aucune occasion favorable pour se signaler. A la bataille de Peterswaradin à laquelle il commandait en chef la cavalerie, il fit des prodiges de valeur et contribua puissamment à la victoire. Il couvrit le siège de Temeswar, força les Turcs de s'éloigner et demeura dans le bannat de Temeswar avec le titre de général-commandant. Le 9 novembre, Panzowa tomba entre ses mains et le 15 du même mois il prit Vipalanka. Ayant en 1717 rejoint la grande-armée avec son corps de troupes, il s'acquitt beaucoup de gloire à la bataille de Belgrade, le 18 août, et fut chargé de mettre le pays à l'abri de nouvelles incursions. En 1719 il quitta son commandement dans le Temeswar, après y avoir rétabli la tranquillité, et se rendit en Sicile dont l'Empereur l'avait nommé commandant-général. Dès son arrivée, son premier soin fut d'enlever l'île de Lipari, au nord de la Sicile.

Le marquis de Leyde qui commandait en chef l'armée espagnole et dont les troupes n'avaient cessé de fuir devant l'ennemi, ayant reçu un renfort, engagea Mercy à lui livrer une bataille avant que les bataillons que ce dernier attendait ne fussent arrivés. Mercy n'écoutant que son courage, met son armée en mouvement le 27 juin, traverse quelques montagnes et vient se mettre en présence des Espagnols retranchés sous Villa-Franca, bourg fortifié du royaume de Naples, du côté du golfe de Venise. A peine fut-il en vue de l'ennemi

qu'il l'attaqua. On se battit pendant cinq heures avec un égal acharnement de part et d'autre; il y eut environ six mille morts et quatre mille blessés. Mercy fut au nombre des derniers avec plusieurs autres généraux. On a jugé différemment les résultats de cette bataille, puisque chaque parti s'est attribué la victoire; cependant les impériaux eurent cet avantage qu'ils rendirent la position de leurs adversaires plus critique en leur enlevant plusieurs points importants et en se conservant pour eux la libre communication avec la mer.

Le général Zumjungen qui avait momentanément remplacé Mercy depuis sa blessure, alla mettre le siège devant Messine qu'il attaqua vivement par terre et par mer. La ville se rendit après une médiocre résistance; mais la citadelle ne céda qu'après une attaque meurtrière dirigée par Mercy lui-même qui signa aussi la capitulation.

L'année suivante il s'empara de Palerme qu'il fit réduire en cendres, chassa l'ennemi de toute la Sicile et reçut, au nom de l'Empereur, au milieu des ruines de la capitale, les hommages de l'armée vaincue. Cette expédition fit beaucoup d'honneur au baron de Mercy qui se rendit de là à Vienne où il obtint de nouveau le gouvernement de Temeswar auquel on ajouta tout le bannat: Il en prit possession le 28 juillet 1711.

Le 1^{er} octobre 1723, l'empereur éleva de Mercy à la dignité de feld-maréchal et le nomma peu de temps après son conseiller intime. Désigné en 1733 commandant en chef des troupes impériales qui se portaient en Italie contre la France et ses alliés, il arriva à Mantoue au mois de février 1734. Le premier mai il passa le Pô et s'avança dans le Duché de Parme. Une indisposition soudaine, quelques auteurs disent un coup d'apoplexie, l'ayant fait renoncer aux fatigues de la guerre, il quitta l'armée pour quelque temps. Dès qu'il l'eut rejoint il forma le dessein d'attaquer le prince de Croy qui se trouvait

fortement retranché dans son camp. Mais cet exploit fut le dernier qu'il entreprit : ce fut le 29 juin que l'action commença près du village de Croisetta non loin de Parme. A peine Mercy avait-il commandé l'attaque du village qu'un coup de mousquet l'atteignit à la tête et l'étendit mort. Son corps transporté à Reggio fut enterré dans l'église des chanoines.

Mercy était regardé comme un des premiers capitaines de son siècle ; mais sa bravoure était rarement tempérée par la prudence ; et le feu dont il était animé dans une action lui devint souvent nuisible. Ce général a écrit des *Mémoires sur les campagnes du duc Charles V de Lorraine en Hongrie*. D. Calmet en a profité ; mais cet ouvrage est resté manuscrit.

Le 29 avril 1720 l'empereur avait érigé en sa faveur la Terre de Mercy en Comté. Comme il n'avait pas d'enfants il adopta Antoine, comte d'Argenteau, son parent, à la condition qu'il prit son nom et ses armes : Depuis cette époque la famille d'Argenteau se dénomme de Mercy-Argenteau.

BÉGIN, *Biographie de la Moselle*, III, 216, sqq. — C....., *Essai sur l'Histoire de Longwy*, 173, sqq. — MOURAS, V, 235 ; et supplément, III, 327. — COUARIN, *Encyclopédie moderne*, XV, 459. — *Biographie universelle*, XXVIII, 360, sq.

MERLIN, *Antoine-Christophe, dit Merlin de Thionville ou le conventionnel*, est né à Thionville, le 13 septembre 1762. Son père, ancien huissier, destinait son fils à l'état ecclésiastique ; mais ce dernier, après avoir fait d'excellentes études au séminaire de Paris, ne se sentant aucune vocation pour le sacerdoce, quitta la soutane et revint dans son Pays natal où il suivit la carrière du barreau. Il était avocat lorsque les premiers symptômes de la révolution française éclatèrent. Merlin en adopta les principes avec l'enthousiasme d'une jeunesse ardente et d'un caractère fougueux. Il fut élu membre de l'assemblée législative par l'arrondissement de Thionville, à la majorité de six cent vingt voix sur sept cents électeurs.

Il n'eut pas plutôt pris séance à l'assemblée nationale qu'il se montra l'un des orateurs les plus chaleureux et les plus zélés de cette assemblée. Dès la première séance, le 1^{er} octobre, il réclama l'exécution de la loi qui portait que l'assemblée entière se diviserait en bureaux, une commission ayant l'injuste effet de donner à plusieurs le droit qui appartient à tous. Depuis ce début on le vit presque toujours à la tribune comme un soldat sur la brèche, défendre souvent avec exaltation, les principes d'un ardent républicanisme. Il demanda que l'assemblée ne permit pas qu'on lui présentât comme loi une décision du comité de constitution ; parla pour qu'elle procédât avec le plus d'activité possible à la Constitution définitive ; engagea fortement les membres à se tenir dans une position plus calme, plus réservée dans le cours des séances ; défendit la validité de certaines élections, de celle du Calvados en particulier et rendit un brillant hommage au civisme de Fauchet, premier député de ce département. Il demanda que Joarnet fût rappelé à l'ordre pour avoir, dit-il, avancé une hérésie politique lorsqu'il avait dit que la Constitution avait besoin de l'acceptation du roi, et provoqua l'appel nominal afin que les députés se constituassent en Assemblée nationale législative, proposition qui fut agréée le 2 octobre, aux cris de « Vive la nation ! » Il pressa ensuite la formation des bureaux ; demanda que la prestation du serment se fit avec une grande solennité ; que la Constitution fût apportée par l'archiviste ; que ce fût en tenant la main posée sur ce livre sacré que chacun prononçât la formule du serment dans toute son intégrité, et que cette formule, imprimée en gros caractères, demeurât placée au-dessous du Bureau du Président, afin que chaque membre qui parlerait désormais à la tribune eût constamment sous les yeux la représentation de ses devoirs. Dans les séances suivantes il proposa de ne plus employer l'expression : *Votre Majesté*, le seul titre de Louis XVI étant

roi des Français; il proposa en outre de décréter que le corps législatif, malgré l'évidence de la prééminence de ses droits, eût à traiter d'égal à égal avec le pouvoir exécutif, et que le roi même devrait se rendre à l'assemblée nationale toutes les fois que cette dernière le jugerait convenable. Quelques jours après il demanda qu'on arrêtât et que l'on saisît toutes les voitures qu'on trouverait transportant des armes, des vivres ou des munitions de guerre propres à renforcer les ennemis de l'Etat; le 23 il fit écarter une motion d'ordre qui tendait à restreindre le droit de pétition aux seuls cas où des intérêts individuels auraient été lésés. Les jours suivants il dénonça le transport d'une multitude d'effets de harnachement au chiffre du roi; s'opposa à ce qu'on renvoyât au pouvoir exécutif le procès-verbal de ceux qui avaient été arrêtés à Longwy; combattit les articles présentés par Condorcet sur l'émigration et demanda la question préalable. Le 6 novembre il fit écarter une proposition tendant à prier le roi de prendre de nouvelles mesures pour l'île de St.-Domingue. Dans la séance du lendemain, sur un amendement proposé par Merlin, l'assemblée décréta que les sous-lieutenances vacantes dans les différents corps de l'armée seraient réservées pour être à l'avenir remplies par les gardes nationaux qui servaient aux frontières.

Devenu membre du comité de surveillance, il fit décréter que le pouvoir exécutif enverrait un courrier extraordinaire pour s'assurer de la personne de Tardy et autres, accusés de trahison; le 13 il voulut qu'une somme de dix millions demandée par le roi pour un armement vers St.-Domingue fût imposée sur les colonies, parce que le commerce seul, dit-il, jouit des prétendus avantages qu'on retire des colonies. Il présenta aussi des vues sur le mode de remplacement pour les emplois vacants dans l'armée; fit charger le comité des dépenses de présenter un projet de loi pour faire payer les pensions des officiers retirés dans leurs Départements;

demanda la question préalable sur l'article relatif au nouveau serment de la constitution civile du clergé et se plaignit des avantages qu'on donnait aux réfractaires sur les constitutionnels; dénonça une lettre signée Delâtre, adressée à Calonne pour lui recommander son fils; signala le 25 les armements qui se faisaient à Coblençe et proposa de mettre en accusation les princes français émigrés, leurs agents, fauteurs et adhérents. Dans une nouvelle discussion relative aux colonies, son opinion fut que l'on maintint chacun dans les droits accordés par l'assemblée coloniale; il parla en faveur d'une création de petits assignats; et le 26 il réclama avec force contre l'arrestation qu'on avait exercée sur lui la veille, au passage dit le Chœur-des-Feuillants, et contre l'établissement des clubs de ce nom dans l'arrondissement de l'assemblée.

En 1792 il demanda l'ajournement de la discussion sur la sanction des décrets concernant la haute-cour nationale; fit passer à l'ordre du jour sur les discours relatifs aux désordres arrivés dans Paris; soutint la légitimité du séquestre des biens des émigrés pour indemnité des frais de la guerre; s'éleva contre le projet tendant à former en bataillons d'infanterie légère les compagnies de chasseurs de Paris; s'opposa à ce qu'en temps de guerre on ne pût donner qu'à des officiers de ligne le commandement des places-fortes; attaqua le projet de faire délivrer aux soldats leur viande en nature, dans la crainte que les ministres ne les fassent mauvaises pour exaspérer le soldat; dénonça une création d'office de notaire par le ministre de la Justice; s'opposa à la suppression des séances du soir; sollicita un rapport sur le mode de séquestre des biens des émigrés; vota pour que, en attendant cette loi, les corps administratifs fussent autorisés à prendre des mesures conservatrices de ces biens abandonnés; accusa le ministre Narbonne d'avoir fait arrêter le colonel Savignac; se mêla à la discussion sur le

séquestre des biens des émigrés et s'opposa à l'exception réclamée en faveur des artistes et des savants, comme devant entraîner à des abus, chacun pouvant prendre l'une ou l'autre de ces qualités; fit décréter qu'il n'y avait pas lieu à suivre l'accusation portée contre Vidal et François, arrêtés comme espions des émigrés; demanda qu'un rapport contenant des dénonciations contre l'ex-ministre Narbonne fût ajourné; s'opposa à l'évacuation des tribunes qui avaient applaudi dans cette discussion; parla en faveur du projet pour la prohibition du costume ecclésiastique; voulut que la poursuite des crimes d'embauchage fût attribuée à la haute cour; sollicita en faveur de de Noailles, ambassadeur de France à Vienne, la faveur de se justifier à la barre; combattit vivement le projet d'établir des commandants temporaires dans les places-fortes pendant la durée de la guerre; demanda que la guerre fût déclarée aux rois et la paix aux nations; évoqua le rapport du décret qui consacrait à la patrie le tiers du traitement des députés en y substituant une contribution volontaire; accusa le ministre de l'Intérieur de favoriser les prêtres réfractaires et vota leur exil en Amérique; s'opposa avec chaleur à une motion du ministre de la guerre qui voulait qu'on accordât à chaque général une somme de cinquante mille livres pour entrer en campagne. Quelques jours après il vota pour que Marat et Royou fussent mandés à la barre; il obtint le renvoi au comité militaire de sa dénonciation d'un brevet intitulé: « De par le Roi et Monseigneur le Comte d'Artois. » Lors de la discussion du projet d'établissement des tribunaux correctionnels il déclara que rien, à son avis, n'est plus contraire à l'honneur des guerriers français, que les armées ne s'y soumettraient pas. Dans les séances suivantes, Merlin fit décréter l'envoi aux armées d'un discours du ministre de la guerre, contenant un trait de dévouement généreux du maréchal

Luckner; il annonça la rentrée de trois escadrons de Bercheny, purgés de leurs officiers qui les avaient fait passer à l'ennemi; fit décréter que tout militaire démissionnaire ne pourrait obtenir ni emploi ni retraite etc.

Au milieu de ces travaux législatifs, Larivière, juge de paix de la section Henri IV, poursuivant un journaliste qui avait parlé d'un *comité autrichien*, cita comme témoins Merlin, Bazire et Chabot, et décerna un mandat d'arrêt contre chacun d'eux. Merlin fut conduit chez lui par la gendarmerie, mais il dénonça aussi tôt à l'assemblée cet abus de pouvoir, comme une violation de la représentation nationale. Le juge de paix, arrêté à son tour, fut décrété d'accusation. Les trois députés renouvelèrent bientôt les mêmes inculpations relatives au prétendu complot autrichien et citèrent à l'appui de cette accusation la reprise de la cocarde blanche par des soldats suisses, à Neuilly, et la destruction de plusieurs ballots de papiers brûlés à Sèvres, par Laporte, intendant de la liste-civile: la municipalité de Saint-Cloud affirmait que ces ballots contenaient des papiers appartenant à la Cour. Laporte, mandé à la barre, assura qu'on n'avait brûlé que l'édition entière d'un libelle intitulé: « Mémoires de Madame la Comtesse de Lamotte » que cette dernière avait fait imprimer à Londres. L'information n'en fut pas moins continuée et ne produisit aucun résultat; mais Merlin se porta de nouveau et à diverses reprises, accusateur des ministres. Il vota pour le décret d'accusation porté contre le duc de Brissac, commandant de la garde du roi; appuya le projet de la fédération civique proposé par le ministre Servan; reprocha à Duport-Dutertre, ex-ministre, ses propos contre les jacobins; appuya la demande que faisaient les cent-suisse d'être employés et secourus; fit lever la suspension de Manuel, procureur de la commune de Paris. Ce fut encore sur le rapport de Merlin que l'assemblée

décréta d'accusation le député Blancgilly, de Sedan. Le 15 août il annonça que les Prussiens et les Autrichiens étaient maîtres de Rodemacher, et qu'au moment où il parlait on ouvrait peut-être la tranchée devant Thionville; « mais, *ajouta-t-il*, tous ses concitoyens laissent ront leur vie sur les remparts plutôt que de livrer la ville. » Et à cette occasion il demanda que les femmes et les enfants des émigrés, ainsi que Louis XVI fussent déclarés des otages pour la France. Dans la même séance il fut d'avis que, vu l'état de siège auquel Longwy se trouvait réduit, on plaçât à Metz le siège de l'assemblée électorale. Sa qualité de membre du comité de surveillance le porta à demander un décret d'accusation contre tout le conseil général de la commune de Sedan pour n'avoir pas mis obstacle à la marche sur Paris de Lafayette dont il proposa de raser la maison pour éterniser, dit-il, le souvenir de son crime. On le vit successivement présenter à l'assemblée deux quittances du trésorier de la liste-civile, sur ordonnance de Louis XVI, constatant le paiement, pour 1792, de la dépense des maisons des princes émigrés; insister pour que les femmes et les enfants des émigrés fussent retenus en otages pendant l'occupation du territoire français par l'ennemi; faire autoriser le pouvoir exécutif à nommer aux places militaires; demander que les municipalités pussent disposer des armes des ex-nobles; déclarer qu'à l'expiration de ses fonctions il se rangera dans le corps des tyrannicides dont la formation était sollicitée par Jean Debry; proposer le rappel de tous les commandants de place, et ne cessa pas dans des discours où respire une fièvre républicaine, de diriger presque à son gré la marche d'une assemblée qu'il domina souvent par l'exaltation de son génie.

Quelques jours après avoir fait entendre ces dernières paroles, il présenta une relation de l'attaque et de la défense de

Thionville; mais elle est généralement inexacte et faite dans un esprit qui ne peut servir de modèle à l'historien. Le lendemain il rendit un compte détaillé de sa mission dans les départements de l'Aisne et de la Somme, où il avait levé sept mille hommes que lui-même il avait conduits à l'armée de Champagne.

Nommé à l'unanimité des électeurs du Département de la Moselle, député à la Convention, Merlin ne tarda pas à y montrer toute la véhémence et l'exaltation de ses opinions républicaines. Il s'opposa à ce que cette assemblée s'engageât par aucun serment et s'éleva contre les défiances jetées dans la Convention par l'idée d'un prétendu parti dictatorial. Dans les séances suivantes, presque toutes signalées par quelque sortie virulente de sa part, il rendit de nouveau compte de l'énergie des habitants de Thionville contre les assiégeants; et il fut accusé un jour par Narbonne d'avoir reçu différentes sommes de sa main, par l'entremise de Lacroix.

On le vit demander que Louis XVI, qu'il appelait *infâme*, fût jugé par la Convention nationale qui devait être pour lui un jury d'accusation et de jugement; accuser les feuillants de vouloir seuls une garde départementale; regarder l'insurrection des ouvriers du camp sous Paris comme l'ouvrage de ceux qui voulaient entourer la Convention d'une force armée; demander qu'il fût ordonné à l'accusateur public de dénoncer au jury *la ci-devant reine*; manifester le désir, à l'occasion des débats entre Robespierre et Louvet, qu'on ne s'occupât plus désormais de querelles particulières; faire suspendre l'exécution du décret qui ordonnait la démolition des maisons de Longwy dont les habitants étaient accusés de s'être mal défendus et demander que les habitations des traitres fussent données aux malheureux bourgeois de Lille.

Le 10 octobre il accusa Roland, ministre de l'Intérieur, d'avoir porté atteinte à l'inviolabilité des correspondances

en retardant le départ de plusieurs courriers, mais il fut plusieurs fois interrompu par les murmures de l'assemblée, pendant que plusieurs conventionnels vinrent le féliciter. Les jours suivants Merlin demanda que les papiers trouvés chez l'ex-constituant Bonnay ne fussent pas ouverts; que la réponse de Robespierre à Louvet fût imprimée à quinze cents exemplaires, ainsi qu'en avait usé le ministre de l'Intérieur pour la dénonciation de celui-ci; fit arrêter par la Société des Jacobins l'envoi de cette réponse aux sociétés affiliées; etc.

Plus tard il fit décréter d'arrestation Duquesnoy, maire de Nancy; s'opposa à l'ouverture d'une lettre attribuée à Narbonne, Malouet etc., et relative à la défense de Louis XVI; demanda que séance tenante on adoptât le mode d'exécution du décret ordonnant la réunion des assemblées primaires, afin de prononcer le rappel des députés qui auraient trahi la patrie; il annonça que le comté de Créhange, enclavé dans le département de la Moselle, venait de déclarer son adhésion à tous les actes de la Convention nationale, et le 16 décembre il prit part à la discussion où l'on agitait l'expulsion de la famille royale. Cette séance fut la dernière de l'année où Merlin prit la parole: son ardeur républicaine eut à se déployer sur un autre théâtre où il parut avec gloire.

La Convention nationale inquiète, ayant à lutter en même temps contre les ennemis du dehors et contre ceux qui déchiraient son sein, nomma deux commissaires aux armées commandées par Biron, Custine et Beurnouville, avec pouvoir de faire rendre compte à tous les comptables. Merlin se jeta d'abord dans Mayence que menaçaient à la fois les forces combinées de la Prusse et de l'Autriche; écrivit que c'était au nom de Louis XVI que les ennemis combattaient les Français, vota la mort du roi, comme *nationalicide* et fournit ensuite des détails sur la situation de la garnison. Tant que ce

siège dura, Merlin aidé de son collègue Rewbel donna des preuves multipliées d'un courage brillant qui allait même jusqu'à la témérité: Aussi les Allemands lui donnèrent-ils le sobriquet plus honorable encore que singulier de *Feuer-Teufel*. C'était au milieu des ennemis qu'il faisait l'essai de ses armes: on lui apporta un jour un sabre de prix. Il se mit aussitôt à la tête d'une sortie et le rapporta teint du sang des hussards prussiens, en disant à ses soldats: *il coupe bien*. Il fit construire la *redoute Merlin* qui existe encore et qui porte toujours son nom. Tous les jours il présidait aux travaux, encourageait les ouvriers et bravait le feu meurtrier de l'ennemi. Cette redoute ayant été, vers la fin du siège, emportée par les Prussiens qui y mirent un de leurs meilleurs bataillons pour la défendre, Merlin demanda quelques hommes de bonne volonté: trente grenadiers se présentèrent. Il fond à leur tête sur le bataillon ennemi et le chasse. Souvent il pointait lui-même les canons des batteries et il en fit construire une au-delà du Rhin; il se plaisait, au sortir de table, de conduire vers cette batterie les convives qui venaient de partager avec le Représentant du Peuple un morceau de cheval ou d'autre animal bien plus immonde. Les assiégeants ne manquaient jamais de saluer les visiteurs de leur mitraille, à un endroit où le chemin couvert était interrompu. Mais il avertissait là tous ses compagnons du danger et leur laissait la liberté de ne le point partager avec lui. Un tel dévouement méritait toute la gratitude de la Convention nationale; aussi Merlin reçut-il les témoignages de sa vive satisfaction, pendant que d'un autre côté le département du Finistère réclamait son expulsion du sein de cette assemblée. Après la plus opiniâtre résistance, Mayence fut cependant forcée de se rendre: les moyens de défense étaient épuisés, la ville se trouvait battue en ruine de tous côtés, la redoute de Gustavenbourg, élevée par les Prussiens, foudroyait les moulins qui ne pouvaient

plus moude le peu de blé qui existait encore, les munitions de guerre devenaient aussi rares que les subsistances; enfin la capitulation fut délibérée dans un conseil de guerre où siégeaient les généraux Doiret, Aubert-Dubayet, Beaupuis et Kleber. On obtint la capitulation la plus honorable.

Merlin fit à la Convention un rapport sur la reddition de cette place et sur les motifs qui l'avaient engagé à capituler; mais à une époque où les dénonciations calomnieuses se succédaient, les commissaires à l'armée du Rhin ne pouvaient en être exempts, non plus que les braves qui les avaient si courageusement secondés. Le général Aubert-Dubayet fut arrêté; Merlin brisa bientôt ses fers, repoussa victorieusement les absurdes calomnies qu'on avait répandues et fit prendre par la Convention un décret portant que « l'armée de Mayence avait bien mérité de la Patrie. » Merlin s'étant absenté quelques jours après, Montant renouvela vainement les accusations qu'il avait fait entendre auparavant. Thurot et Chabot s'élançèrent à la tribune, défendirent avec énergie leur collègue et rappelèrent à l'assemblée que, « le 10 août, armé de deux pistolets, il avait porté l'effroi dans l'âme du tyran. » A son retour, Merlin somma son accusateur de venir de nouveau soutenir ses accusations calomnieuses à la tribune; mais Montant ne répondit point à cet appel. Barrère rappela dans cette même séance le courage militaire de Merlin, et ce dernier mit fin aux discussions dont il avait été l'objet, par ces paroles remarquables: « Je n'ai plus qu'un mot à dire; qu'une commission militaire nous juge tous, et si l'on me prouve qu'il existe à Mayence une place large comme mon chapeau où un homme pût être en sûreté pendant une heure, je consens à porter ma tête sur l'échaffaud. »

Peu de jours après, Merlin, en qui la Convention ne cessait d'avoir la plus haute confiance, fut chargé d'une mission non moins importante que la première. On l'en-

voya dans la Vendée à la tête de l'armée de Mayence, et aucun républicain ne montra plus de valeur ni peut-être plus d'équité. Cette mission peut être considérée comme un des plus beaux épisodes de la vie de Merlin, si remplie d'ailleurs d'événements extraordinaires. Un jour, emporté par son ardeur au milieu des Vendéens, il se trouva bien près de tomber vivant entre les mains de ses implacables ennemis; un soldat avait déjà saisi la bride de son cheval; sans s'étonner du danger, il fendit la tête de son agresseur, et, enfonçant les éperons dans les flancs du cheval, il franchit un ravin immense qui le séparait des siens, au grand étonnement des deux partis qui le croyaient prisonnier. Mais si son courage personnel ne fléchit point dans cette funeste guerre intestine, sa fougue et son effervescence politique diminuèrent sensiblement. Il s'éleva avec énergie contre tous les excès; dénonça les opérations des généraux envoyés précédemment dans la Vendée, fit un rapport sur la défaite des brigands à Saint-Symphorien, réclama contre la destitution des généraux Canciaux et Aubert-Dubayet qui venaient d'en être frappés au moment même où ils avaient remporté des avantages signalés; il annonça le passage de l'armée à Ancenis et à Varades, après une marche victorieuse à travers toute la Vendée et donna en plusieurs occasions des preuves de modération et d'humanité envers les vaincus. De retour à la Convention, on l'entendit faire des réclamations équitables et des motions fondées en raison et en sagesse. Epouvanté des horreurs qui se commettaient autour de lui; voyant tant de députés, dont plusieurs étaient de ses amis, tomber victimes de la haine de Robespierre; se croyant peut-être menacé lui-même, il se lia d'affection et d'intérêt avec le parti qui renversa le tyran et qui mit fin au règne de la Terreur.

Elu secrétaire de la Convention, il présenta un projet pour détruire la séparation des héritages dans la Vendée; de-

manda qu'Osselin soit entendu avant d'être décrété d'accusation ; voulut qu'on remontât à la source des dénonciations contre les députés ; fit une motion en faveur d'Aubry, fils d'Olympe de Gouges ; demanda que les étrangers ne fussent pas admis dans les armées ; fit décréter d'accusation les accusateurs du député Bernard ; appuya la motion d'échanger le prince de Linanges contre les représentants arrêtés par Dumourier ; donna des éloges au patriotisme des parents des réquisitionnaires du onzième bataillon qui provoquaient eux-mêmes la punition de leurs enfants rebelles ; fit adopter aux jacobins des mesures d'épuration ; voulut que le comité de salut public s'appelât comité de gouvernement ; demanda que les gens des ci-devant grands-seigneurs ne pussent remplir aucune fonction publique ; fit, aux jacobins, l'éloge de Danton pour avoir sauvé l'Etat le 10 août ; demanda qu'il fût permis à tous les députés de voir Chabot et Bazire au Luxembourg ; fit décréter l'arrestation de Maujean, ancien maître-échevin de Metz, qui avait été dénoncé pour des exactions commises dans le département de la Moselle ; fit traduire au tribunal révolutionnaire Boissard, administrateur du département du Doubs ; s'opposa à l'insertion au Bulletin des lois les détails du jugement de cinq Lillois et obtint le renvoi au comité de Salut public d'une dénonciation portée contre Lavalette et Dufraine son aide-de-camp ; demanda une loi contre les femmes qui suivent les armées ; réclama l'exécution littérale de celle sur le gouvernement révolutionnaire ; justifia Thirion ; obtint en faveur de Bercy-Marigny de Chinon qu'il conserverait le cheval que son fils montait lorsqu'il fut enlevé d'un coup de canon au siège d'Angers ; communiqua une dépêche du général Beaupuy annonçant la déroute de l'armée catholique, et se plaignit du refus que le ministre faisait à cet officier du brevet de général de division ; parla en faveur de Bazire et de Chabot ; écrivit un article virulent contre Fitz-Gérald, agent d'An-

gleterre en Suisse ; réclama le brevet d'adjudant-général pour un militaire qui s'était distingué à Mayence et dans la Vendée ; etc.

En 1794, cet infatigable orateur fit ordonner la reddition des comptes des percepteurs de taxes révolutionnaires et autres impositions semblables ; combattit les assertions de Philippeaux sur la Vendée et demanda qu'on entendit Westermann dont il prit la défense ; fit maintenir au rang des émigrés ceux qui avaient fui pendant le siège de Thionville ; demanda qu'on imitât les Prussiens qui avaient tout détruit dans leur invasion en France, et que les républicains en pays ennemi fissent tout refluer sur les terres de la République, ajoutant que si les peuples se plaignaient, leur vengeance devait retomber sur leurs Souverains qui voulaient la guerre. Ce fut sur une de ses motions que la Convention jura par acclamation la *République une et indivisible*, et se rendit en masse à la fête du 21 janvier. Dans les séances suivantes il proposa de porter l'artillerie volante à neuf régiments ; repoussa comme exécutable la proposition de Ruhl contre l'Electeur de Mayence ; fit adopter son projet sur l'artillerie ; vota le rappel de Javoques et la suppression du tribunal de Lyon ; combattit aux jacobins l'envoi de missionnaires aux Pyrénées orientales et demanda que l'agent national du département de la Moselle ainsi que tous les agents publics fussent pris exclusivement parmi les membres de la Société ; fit décréter la condition de savoir lire et écrire pour pouvoir être admis aux grades militaires ; appuya une dénonciation contre le liquidateur de la liste-civile ; proposa d'exclure les nobles du service militaire ; fit appliquer la loi contre les émigrés contre ceux de leurs débiteurs qui leur envoyaient de l'argent ; demanda la suppression de la mendicité et un prompt rapport à cet effet ; inculpa Bouchotte alors ministre de la guerre ; demanda que l'infâme Jourdan d'Avignon, surnommé *coupe-tête*, fût traduit à la barre pour sa conduite envers Pélissier ; prit la défense des Nantais calomniés ; etc.

Merlin avait, à cette époque montré tant d'aversion pour les menées de Robespierre et de son parti, que dans la journée du 9 thermidor Henriot, commandant de la force armée de Paris, le satellite le plus dévoué des monstres qui ensanglantèrent la France depuis dix-huit mois, fondit sur lui, suivi de quarante forcés disposés à le mettre en pièces; et le heurtant du canon d'un pistolet qu'il lui mit sur la poitrine, il le traîna au corps-de-garde du Palais royal; Merlin le suivit sans résistance; mais reprenant tout à coup son énergie, il harangua à son tour les citoyens réunis, les ramena à son opinion et fit arrêter Henriot lui-même, remplissant ainsi l'un des vœux les plus vifs de la Convention. Il fit aussi mander à la barre la municipalité et le département de Paris, ligués avec les Jacobins pour opérer un mouvement contre cette assemblée. Merlin prit part à la discussion sur le remplacement des membres du comité de salut public; demanda que leur nomination fût faite au scrutin; fit rapporter le décret sur le visa des congés accordés aux députés.

Élu membre du comité de sûreté générale il donna des éloges à la manière dont la gendarmerie s'était conduite dans les derniers troubles qui avaient eu lieu, mais lui rappela qu'aucun agent de la force armée ne devait arrêter un représentant du peuple à moins d'être muni d'un décret de la Convention nationale; il obtint la suspension d'un décret rendu la veille contre les troubles et les prêtres; demanda que tous les vrais républicains détenus fussent mis en liberté, tandis qu'au contraire on tiendrait les aristocrates sous une verge de fer; il demanda que Fouquier-Tainville donnât des explications sur la *conspiration* de l'étranger et sur celle de *Luxembourg*; parla en faveur des citoyens mis en liberté, etc.

Nommé le 2 fructidor président de la Convention, Merlin représenta dignement ce grand corps de l'État; et le 8 on le vit avec satisfaction exhorter la Société des

jacobins qui était venue en députation se présenter à la barre, et l'engager à donner désormais l'exemple d'une entière soumission aux lois.

Depuis ce moment un notable changement s'opéra dans la marche politique de Merlin. Il porta des coups sensibles aux partisans de la montagne et même aux jacobins exagérés, et fut un de ceux qui contribuèrent le plus à la ruine de leur parti. Ainsi, on le vit successivement justifier Dubayet accusé de la perte de Mayence, et mettre la responsabilité de ce fait sur la tête de Custine; dénoncer avec toute l'énergie d'une âme vivement émue et les continuateurs de Robespierre et les jacobins et le comité révolutionnaire de Nantes; demander le maintien du gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix et la peine de mort contre les agents ultra révolutionnaires; accuser les jacobins de correspondre avec les égorgeurs de Marseille; etc.

Le 2 vendémiaire, à propos de plusieurs dénonciations portées contre des membres de la Convention, Merlin demanda qu'on mit fin à de tels débats; que la Convention formât dans son sein une commission, à l'appel nominal; qu'on renvoyât les accusateurs aux trois comités de salut public, de sûreté générale et de législation, et que les honnêtes gens pussent enfin faire entendre leur voix si longtemps comprimée.

Le surlendemain il monta de nouveau à la tribune pour parler au sujet des fêtes nationales. Dans ce discours il exprima des idées excellentes sur la manière générale de célébrer des solennités nationales auxquelles il voulait faire intervenir directement le public, et non pas le laisser simple spectateur. Et dans une des séances suivantes il donna des détails étendus sur sa manière de voir à cet égard.

Plus tard il inculpa Carrier et le général Turreau pour leurs excès dans la Vendée; communiqua au nom du comité de salut public des détails sur les troubles qui s'étaient élevés dans l'assemblée de la sec-

tion Guillaume-Tell, à Paris; annonça l'arrestation de Giot, commissaire du pouvoir exécutif aux Pyrénées; provoqua des mesures contre ceux qui s'assemblaient clandestinement et présentaient ensuite leurs vœux comme étant celui des sections; lut une lettre du commissaire de guerre Bouquet qui dénonçait l'adjudant-général Lefèvre comme ayant fait noyer à Paimbœuf des femmes et des enfants de rebelles de la Vendée; s'opposa à ce qu'il fût mis hors de la loi et demanda à ce qu'il fût traduit devant le tribunal militaire; appuya le projet de loi sur la police des sociétés populaires; s'opposa à la mise en liberté des représentants arrêtés le 9 thermidor; annonça que la protestation de ces députés était au comité de sûreté générale et accusa ceux qui parlaient contre eux d'avoir calomnié le 31 mai; chercha à justifier Dubois-Crancé relativement au siège de Lyon, en disant que Couthon et Robespierre avaient été ses accusateurs; annonça l'arrestation de Babœuf et celle du Président et des sociétaires du club électoral; parla en faveur du général Danican qu'on accusait d'avoir gardé le lit le jour du siège d'Angers; annonça la capitulation du fort du Rhin; fit une sortie contre les continuateurs de Robespierre; rendit compte de l'assassinat du citoyen Olivier dans une rixe où il prenait le parti de la Convention; fit rendre aux indigents leurs effets engagés au Mont-de-piété, en commémoration du 21 janvier; fit l'éloge de Philippeaux et de Camille-Desmoulins et appuya la proposition d'une fête au 9 thermidor; demanda des secours pour la veuve Philippeaux; dénonça le citoyen Adam, de Metz, comme un complice de Robespierre; provoqua le rapport de la commission des vingt-un sur les anciens membres du Gouvernement; reprocha à Richer-Sézizy d'avoir dénoncé Sieys; demanda l'échange des députés détenus en Autriche; sollicita le maintien du décret qui rappelait les députés hors la loi avant d'avoir prononcé sur leur protestation, et invita ses collègues à la concorde et à

l'union; discuta dans plusieurs séances les attributions à donner au comité de salut public; annonça un avantage remporté sous les murs de Luxembourg; fit rejeter la proposition de Romme qui voulait qu'on ne prescrivit point de limites à la quantité de pain que devait recevoir un ouvrier.

Dans la même séance cet orateur engagea ses collègues à frapper la tyrannie partout où elle se trouverait, à ne plus avoir égard aux bruits propagés par les ennemis de la Constitution et à rester également sévères pour les buveurs de sang et pour les royalistes.

Ce fut Merlin qui, envoyé à Meudon pour examiner les pertes qu'on y avait éprouvées, rassura la Constituante sur l'ensemble de ces pertes. La même année il se plaignit des personnalités lancées contre Lecointre de Versailles; annonça que le comité militaire avait pris des mesures pour réprimer les désordres qui troublaient la tranquillité publique; reprocha vivement aux anciens membres du Gouvernement d'avoir fait inspecter sa conduite en attachant des espions sur ses pas et sur ceux de ses collègues; fit sentir la nécessité de mettre la Constitution en activité et voulut que les assemblées primaires fussent révoquées pour le 10 floréal an IV (29 avril 1796); dans la discussion relative aux membres de l'ancien comité de salut public il réclama la mise en jugement de ceux qui avaient couvert la France de cadavres et appuya la proposition faite d'imprimer la liste des détenus, d'y joindre l'énoncé des motifs de leur arrestation et de l'envoyer à chaque section de Paris; dans la journée du 12 germinal il invita au calme et à la retraite hors de la salle les citoyens qui s'y étaient tumultueusement attroupés pour demander la Constitution de l'an 1793 et du pain, et vota l'impression des adresses de félicitation, afin de prouver qu'en cette même journée les bons citoyens n'étaient pas soulevés contre la Convention. Paris ayant été mis en état de siège, on l'adjoignit à Pichegru dans le commande-

ment de cette ville. Si l'on en croit le rapport de Delecloy, Merlin était dans le même moment l'un des conventionnels désignés par Duhem aux poignards du café Payen ; mais aucune menace ne pouvait l'ébranler, et son bouillant courage lui faisait mépriser l'impuissante furie des derniers restes du parti de Robespierre ; il demanda l'arrestation d'Amar et sa translation, ainsi que celle de Duhem au château de Ham, et continua de suivre la voie d'améliorations qu'il s'était tracée. Le même jour il annonça que Pichegru se disposait à marcher contre les insurgés rassemblés à la cathédrale de Paris, et que la section de Gravilliers amenait elle-même Léonard Bourdon au comité de sûreté générale. Il appuya ensuite la demande d'un rapport sur le 9 thermidor et sur la journée du 12 germinal qui en est le complément ; proposa l'affiche et l'envoi aux départements de l'adresse des Lyonnais à la Convention ; voulut qu'on prit des mesures à l'égard de Joseph Lebon et des imitateurs de ce tigre ; accusa Hentz d'avoir entassé des mourants sur des morts et d'avoir fait incendier la petite ville de Coussel sous prétexte qu'il y avait circulé de faux assignats. Ayant déposé les pouvoirs militaires dont la Convention l'avait revêtu à l'époque du 12 germinal, il fut envoyé en qualité de représentant du peuple près de l'armée de Rhin et Moselle, et rendit un compte favorable du moral de cette armée ; il annonça la prise de la tête du pont de Manheim par le général en chef Michau, celle de Luxembourg et la plantation de l'arbre de la liberté sur la place d'armes de cette forteresse. On lui dut de longs détails relatifs à la célébration du 10 août à Strasbourg ; et le 25 fructidor, à l'occasion de l'acceptation de la Constitution par l'armée de Rhin-et-Moselle, il envoya à la Convention un rapport détaillé et plein de feu sur cet événement.

Le Baron de Hardenberg, ministre de Prusse, ayant offert à Merlin et à Rivaud les bons offices de son roi pour

accélérer la paix entre l'Empire d'Allemagne et la France, Merlin lui écrivit : « Nous regrettons de ne pouvoir répondre « à vos vœux ; mais, soumis plus que « personne aux lois que nous fait notre « patrie, nous combattons pour elle jus- « qu'au moment où elle nous dira : Arrêtez, « nous avons donné la paix à l'Europe. »

Le 13 vendémiaire an IV, Merlin annonça au comité de salut public que l'armée de Mayence était prête à marcher contre les brigands et les chouans de Paris. Il se montra dans sa mission à l'armée du Rhin ce qu'il n'avait cessé d'être depuis deux ans, ennemi des anarchistes et protecteur du faible et de l'opprimé. Parmi différents traits de modération et d'humanité, nous citerons le suivant : Il ordonna au général Marceau de laisser passer, sans aucun examen, le premier corps que le général ennemi ferait partir, et dans lequel se trouvaient tous les émigrés que des lois cruelles condamnaient à mort.

Merlin se trouva nommé dans la correspondance de Lemaître ; ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût réélu par plusieurs départements membre du Conseil des Cinq-Cents. Dans la session de l'an IV il présenta des modifications au projet relatif à la désertion ; demanda que Turreau fût jugé par un Conseil de guerre ; déclara n'être pas membre de la Société du Panthéon ; repoussa vivement une inculpation dirigée contre lui par le *Journal des hommes libres* ; fit passer à l'ordre du jour sur une lettre de Drouet, député fugitif qui demandait sa rentrée en France ; il appuya le projet de réintégration civile des administrateurs de Longwy décrets d'accusation sans indication d'aucun crime et traduits au tribunal révolutionnaire ; il fit renvoyer à une commission la proposition de Couchery sur le maintien de la loi du 3 brumaire, etc.

Dans le cours de l'an V, Merlin vota pour l'admission d'un article additionnel au Code pénal militaire, présenté par Savary et relatif à la diminution des peines ;

il traita Heintz de proconsul incendiaire et fit nommer une commission chargée d'examiner les motifs d'une destitution qu'il avait provoquée; demanda instamment que la parole fût accordée à Tarbé, rapporteur de la commission des colonies, et s'éleva contre ceux qui cherchaient à renverser la Constitution. Il démontra combien il était nécessaire d'exiger une déclaration des ministres du culte; appuya l'entrée des troupes dans le rayon constitutionnel, au 18 fructidor, jugeant que ce moyen était le seul qui pût empêcher une faction de mettre à profit la victoire que venait de remporter le parti royaliste. Il provoqua dans le même moment la déportation de Félix Lepelletier, d'Amar et d'Antonelle, qu'il désigna comme chefs de l'anarchie. L'année suivante, Molsa, ingénieur du département de la Moselle l'accusa, faussement croit-on, d'avoir par dilapidations acquis ses propriétés tandis qu'il n'en possédait aucune avant la révolution.

Ainsi finit, en 1798, la carrière législative d'Antoine-Christophe Merlin, dit de Thionville. Depuis lors il a rempli pendant quelque temps les fonctions de commissaire ordonnateur à l'armée d'Italie, puis celles d'administrateur général des postes. S'étant prononcé contre le Consulat à vie il donna sa démission, ne voulant pas courber sa tête républicaine sous l'empire, et se retira des affaires et du monde. Il vendit sa propriété du Mont-Valérien pour acheter une terre peu considérable en Picardie, où il passait tout le temps qu'il ne résidait point à Paris.

A la vue des désastres de 1814, son amour patriotique se reveilla et, persuadé qu'en ce moment critique il servait la France en servant l'Empereur, il demanda l'autorisation de former à Amiens une légion pour combattre de nouveau l'étranger. L'empereur lui envoya cette permission avec le grade de colonel: Merlia avait alors 52 ans d'âge.

Il donna le 7 avril 1814 au prince de

Bénévent son adhésion au gouvernement provisoire, et sa lettre fut insérée dans tous les journaux. Pendant les cent-jours on lui proposa de se mettre de nouveau à la tête d'un corps-franc, mais il refusa; ce qui n'empêcha pas les Prussiens de dévaster sa propriété qui, paraît-il, formait son unique fortune, bien que dans le temps on eût répandu le bruit qu'il était immensément riche. Depuis lors il n'a plus figuré dans les affaires publiques.

Merlin est mort à Paris, le 3 mai 1839, âgé de 77 ans.

Il avait épousé, par motif de reconnaissance, une femme aveugle pour laquelle il eut toujours les attentions les plus grandes et les plus soutenues. Sa tendresse pour cette dame contrastait en apparence avec son caractère fougueux; mais des personnes qui l'ont intimement connu, ont assuré que son exaltation politique n'a jamais détruit chez lui les sentiments d'un bon cœur.

Mérimé, *Biographie de la Moselle*, III, 227 à 267. — VANDERMAIR, *Statistique historique du Département de la Moselle*, 470. — TRUSSARD, *Histoire de Thionville*, 324, sq. — *Le Moniteur universel*; années 1791, 1792, 1793; ans II, III, IV, V, VII, VIII. — *Biographie des hommes vivants*, IV, 413, sqq. — *Biographie nouvelle des Contemporains*, XIII, 240, sqq. — *Conversations-Lexikon*, éd. de 1851.

MERLIN, *Christophe-Antoine*, était frère du conventionnel, et naquit à Thionville, le 27 mai 1771.

D'abord simple cavalier, puis successivement chef d'escadron, major et colonel au quatrième régiment de hussards, il servit en même temps que Gabriel son autre frère (v. son art.), sous les ordres du comte Bourcier qui loua plusieurs fois sa conduite. Il se signala particulièrement à la bataille d'Eylau, à la suite de laquelle il obtint le grade de major, le 20 février 1807. Appelé la même année en Espagne, avec son corps, il s'y distingua en plusieurs circonstances, notamment au mois d'août 1808. Nommé général de brigade le 5 juin 1809, il fit rentrer dans le devoir les habitants de Bilbao qui s'étaient soulevés, et continua de

soutenir dignement la réputation de bravoure qu'il s'était acquise. Rentré en France, il reçut le 5 janvier 1814 le grade de général de division et fit éprouver le 13 mars une perte de plusieurs centaines de prisonniers au corps russe commandé par le comte de Saint-Priest. Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis, le 9 juillet de la même année: il était déjà commandeur de la Légion d'honneur. Depuis la seconde restauration, ce général a été inspecteur-général de cavalerie pendant plusieurs années. Une ordonnance du 16 février 1825 le mit à la retraite avec le maximum de la pension, pour cinquante-deux ans deux mois et trois jours de service. Napoléon l'avait créé Baron de l'Empire.

BACIN, *Biographie de la Moselle*, III, 269, sq. — VANNOUENS, *Statistique historique du Département de la Moselle*, 470. — TISSIER, *Histoire de Thionville*, 324, sq. — *Biographie des hommes vivants*, IV, 416, sq.

MERLIN, *Jean-Baptiste-Gabriel*, frère des deux précédents, est né à Thionville comme eux, le 17 avril 1768. Il entra au service militaire le 13 août 1787, comme simple cavalier au régiment de Royal-Cravattes, lorsque ce corps tenait garnison à Thionville. Officier au 7^e dragons; chef d'escadron de la légion de police, devenu plus tard le 21^e de dragons; puis dans la garde du Directoire, il devint colonel du 8^e cuirassiers à la fin de 1799, servit pendant la campagne de Prusse sous les ordres du général Bournonville, se signala souvent par sa bravoure et fut élevé au rang de général de brigade le 5 juin 1809, après la bataille de Wagram. Louis XVIII le conserva dans son grade et lui confia après la seconde restauration la lieutenance de roi de 1^{re} classe dans la ville de Strasbourg. Il était commandeur de la Légion d'honneur et chevalier de St. Louis. Une ordonnance du 19 septembre 1821 le mit à la retraite après quarante-trois ans et douze jours de service militaire.

BACIN, *Biographie de la Moselle*, III, 269. — VANNOUENS, *Statistique historique du Département de la Moselle*, 470. — TISSIER, *Histoire de Thionville*, 324, sq.

MOLITOR, *Gabriel - Jean - Joseph*, Comte, maréchal et pair de France, grand-croix de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, commandeur de l'ordre de Baden, etc., est né à Hayange, canton de Thionville, le 7 mars 1770, fils de Charles Molitor, garde royal des Mârchaux de France, et de Marie Poupart.

Molitor se destinait à l'état ecclésiastique, avait reçu la tonsure, portait la soutane et terminait à peine ses études lorsque la révolution éclata. De nouvelles inclinations se révélèrent en lui dès ce moment, et il s'empressa de suivre la carrière vers laquelle la jeunesse française se précipitait à cette époque avec enthousiasme. Nommé en 1791 capitaine au 4^e bataillon de la Moselle, il devint deux années plus tard adjudant-général et fit en cette qualité toutes les campagnes des armées de la Moselle et du Rhin, se signalant partout et revenant couvert de blessures et de lauriers. En l'an VII Molitor, nommé général de brigade, quitte l'armée de Jourdan à laquelle il appartenait, passe sous les ordres de Masséna, fait la campagne de Suisse et se signale en plusieurs occasions. Chargé par le général en chef d'occuper le canton de Glaris et de fortifier ainsi la tête de la position de Sout, Molitor forme une sorte de garde-avancée; mais, en raison de l'étendue du terrain il ne peut guère disposer que de douze à quinze cents hommes des deuxième et quatre-vingt-quatrième demi-brigades. A la tête de cette colonne il attaque brusquement les troupes ennemies qui occupent les sommets du mont Bragel, emporte à la baïonnette cette formidable position et pousse les Autrichiens jusqu'au débouché de Klonthal. Ces derniers s'étant retranchés avec de l'artillerie dans le village de Netstall qui ferme le débouché à l'entrée de la vallée de Glaris, Molitor laisse un bataillon

au débouché de Klon-Thal afin d'assurer sa droite, et marche sur Glaris avec quatre compagnies qu'il place à la tête de la ville, sur la grande route de Linthal. En revenant à Netstall pour diriger l'attaque, le général français trouve le chemin intercepté et tombe lui dixième au milieu d'un corps de quinze cents Suisses organisés et soldés par l'Angleterre. Il paie d'audace, ne consulte pas le danger qui l'environne, se fait jour l'épée à la main et regagne Klon-Thal où le bataillon de la 84^e demi-brigade se trouvait engagé. Les Suisses qui avaient suivi Molitor traversent le torrent de Lontsch, prennent les Français en queue et jettent le désordre dans leurs rangs ; mais le général s'élançait à la tête des grenadiers, charge à la baïonnette et culbute dans le torrent tout ce qui n'est par tué ou fait prisonnier. De nouvelles colonnes ennemies ayant débouché presque en même temps, Molitor fut obligé de combattre toute la nuit pour se défendre. Un combat aussi prolongé avait épuisé presque toutes les munitions de la colonne française. Molitor occupait une hauteur dont le front formait un amphithéâtre très resserré. Il y fit rassembler une grande quantité d'énormes pierres pour s'en servir contre l'ennemi lorsque les cartouches viendraient à lui manquer tout-à-fait. Le lendemain au point du jour les Autrichiens qui s'étaient joints aux Suisses, tentèrent d'enlever d'assaut la position des Français ; mais, forts de leur supériorité numérique, ils négligèrent de prendre les précautions nécessaires qui pouvaient assurer le succès de leur attaque : toutefois, malgré la plus vive résistance de la part des assaillis, les assaillants commençaient à faire quelques progrès lorsque Molitor ordonna à ses soldats de faire rouler les quartiers de rocs qu'ils avaient amoncelés la veille. Cette défensive meurtrière à laquelle l'ennemi était loin de s'attendre, épouvanta tellement les Autrichiens et les Suisses qu'ils rétrogradèrent aussitôt dans le plus grand désordre. Molitor saisit ce moment pour faire battre la charge : les soldats,

à la tête desquels il se place lui-même, se précipitent alors des rochers, tombent à la baïonnette sur leurs adversaires, les culbutent et restent maîtres de la position retranchée de Netstall : Cet éclatant fait d'armes valut aux Français la possession de la vallée de Glaris. Nous ne nous étendrons pas davantage sur la campagne d'Helvétie où Molitor, bien qu'encore en sous-ordre sous Masséna, se couvrit de gloire dans ses marches, ses contre-marches et ses combats contre les généraux Sowarow, Jellachich et Lincken. Il mérita pendant cette campagne le grade de général de division qu'il obtint le 6 octobre 1800.

A la paix le général Molitor rentra en France. Nommé Gouverneur de la 7^e Division militaire, il y demeura jusqu'en 1804 où il fut envoyé à l'armée d'Italie contre les Russes et les Monténégrins. Il s'y distingua dans un grand nombre d'affaires ; s'empara des bouches du Cattaro et fut créé grand-officier de la Légion d'honneur, le 25 juillet 1806. Cette campagne, dont le général Molitor a fait imprimer la relation dans le N^o 47 du *Spectateur militaire*, a été pour lui tout aussi féconde en gloire que celle de la Suisse.

En 1808, Napoléon l'autorisa à porter la décoration de Commandeur de l'Ordre de Baden.

En 1813 il commandait les troupes françaises en Hollande lorsque les alliés s'approchèrent de cette contrée. Le 12 janvier 1814 il rendit compte au ministre de la guerre de l'enthousiasme et du généreux dévouement qui s'étaient emparés de ses troupes à la publication du 29^e bulletin. Cependant tous ses efforts n'empêchèrent pas la Hollande à être envahie. Forcé à la retraite par la désertion des alliés et les révoltes de LaHaye, etc., il évacua ce pays, ne laissant que de faibles garnisons sur ses derrières.

Au retour des Bourbons, Louis XVIII le nomma chevalier de St. Louis, inspecteur-général d'Infanterie et Grand-

Croix de la Légion d'honneur le 21 janvier 1815. Dès que Napoléon I^{er} eut remis le pied sur le sol français, Molitor courut se ranger de nouveau sous ses étendards et fut chargé d'organiser et de commander les gardes nationales de l'Alsace. Rapp était alors Gouverneur de la 5^e Division militaire dont Strasbourg était le chef-lieu : ces deux guerriers mirent une prodigieuse activité à remplir leur mandat, et Molitor était constamment en mouvement pour compléter l'organisation de la défense de la frontière. En peu de jours on le vit mettre en mouvement quarante bataillons de grenadiers et de chasseurs, deux régiments de lanciers et plusieurs compagnies de canonniers, tous composés de gardes-nationaux levés dans le Haut et le Bas-Rhin.

Par décret du 2 juin, l'empereur appela Molitor à la Chambre des Pairs ; mais il ne put s'y rendre, étant chargé de la défense du Haut-Rhin et des Vosges.

A la seconde restauration des Bourbons, notre général perdit non seulement son titre à la pairie et son commandement militaire, mais encore la place de Gouverneur du Palais royal de Strasbourg qu'il occupait depuis le 20 mars de la même année.

En 1818 il fut rappelé de l'inactivité pour inspecter les troupes stationnées dans la 16^e Division militaire ; et l'année suivante il fut replacé sur le cadre de l'armée active. Nommé en 1822 inspecteur-général d'infanterie, il fut désigné en 1823 pour être employé à l'armée d'Espagne. Il s'y rendit à la tête du second corps de cette armée, composé d'environ vingt-mille hommes, et prit une part très active comme très glorieuse à cette guerre, notamment à la bataille de Campillo, où ses manœuvres habiles décidèrent la victoire. Aussi son courage lui valut-il, après la campagne d'Espagne, la dignité de Pair de France, et le 9 octobre 1823, le bâton de Maréchal, qu'il avait l'un et l'autre si bien mérités.

Après la révolution de Juillet 1830, Louis-Philippe le nomma Gouverneur des

Invalides, poste qu'il occupa jusqu'en 1849 où Louis-Napoléon, aujourd'hui Napoléon III, Empereur des Français, le conféra au Prince Jérôme et nomma Molitor Grand-Chancelier de la légion d'honneur.

Le Maréchal Molitor est mort à Paris, le 28 juillet 1849.

BÉGIN, *Biographie de la Moselle*, III, 281 à 321. — VERONNAIS, *Statistique de la Moselle*, 176. — *Victoires et conquêtes, etc., des Français*, X, XI, XII, XIII, XV, XVI, XVII, XIX, XXII, XXIII, XXIV, XXVI. — *Galérie historique des contemporains*, VII, 111, sq. — *Biographie nouvelle des contemporains*, XIII, 401, sqqq. — *Renseignements particuliers*. — *Conversations-Lexikon*, édit. de 1851.

MORLOT, le Baron Antoine, général de Division, commandant de la Légion d'honneur, est un des nombreux exemples de la facilité avec laquelle certains hommes dépourvus d'instruction ont parcouru rapidement la carrière des grades.

Fils de Pierre Morlot, marchand, et d'Anne Bluet, Morlot est né le 5 mai 1766, à Bousse, arrondissement de Thionville. Elevé au métier des champs, destiné à l'état de charron, ce militaire, ennuyé de la vie paisible, s'engagea dans un régiment d'artillerie en garnison à Metz et y obtint le grade de sergent. Cassé quelque temps après pour un abus de confiance, dit-on, commis en fait de comptabilité, Morlot rentra dans ses foyers, ne songeant plus à reprendre du service.

Mais ayant appris à la naissance de la révolution, qu'on allait procéder à la formation d'un certain nombre de bataillons de volontaires, il se rendit à Metz à la tête du contingent de sa commune et demanda à d'Hunolstein de commander la compagnie dont il avait été provisoirement élu le chef. Ses concitoyens consultés répondirent unanimement qu'ils y consentaient, et le grade de capitaine lui fut déferé. Des circonstances favorables l'ayant plus tard fait connaître de plusieurs représentants du peuple en mission à l'armée du Nord et à celle de Sambre et Meuse, il leur dut ses grades les plus élevés. Le 18 avril 1794, Morlot se trouvait au

combat et à la prise d'Arlon. Il a, la même année, fait avec distinction la campagne de Belgique, combattu à Fleurus, à Ostende, au Mont-Palissel, à Mons, à Nivelles, etc. On a même été jusqu'à lui attribuer une grande part dans la victoire de Fleurus, 26 juin, parce que, élevé pendant deux heures dans un aérostat, à une hauteur de quatre cents mètres au-dessus du champ de bataille, il parvint à transmettre au général Jourdan dans deux lettres, les dispositions de l'armée ennemie. Morlot aimait à raconter ces circonstances, et il a même voulu en perpétuer le souvenir dans une maison qu'il posséda dans la suite à Richemont, en y faisant adapter une girouette qui représente un ballon avec sa nacelle portant un homme armé d'une lunette: cette girouette subsiste encore, à ce qu'on nous a assuré.

En 1795 il fut appelé devant les comités de la Convention à Paris, pour répondre à une accusation de concussion qu'il aurait eu commise en 1793 étant à Deux-Ponts: Morlot se justifia parfaitement et retourna à sa division.

Étant passé à l'armée d'Allemagne, il prit part à la bataille d'Aldenhoven et à la prise de Juliers. Il fit ensuite les campagnes de Suisse et d'Italie; se trouva à la retraite de Moreau, combattit longtemps dans le Tyrol et commanda en 1797—98 la 3^e division militaire. Parti pour Bréda le 27 fructidor an VII (13 septembre 1799), il eut Chateaufort-Randon pour successeur à Metz.

Au mois de Novembre 1807 l'arrondissement de Thionville élit Morlot candidat au corps législatif. Il commandait alors, dit-on, à Toulouse.

Appelé en Espagne au commencement de la guerre, Morlot s'y distingua par plusieurs traits de bravoure et d'humanité qui lui font beaucoup d'honneur. Il prit part au siège de Saragosse et se rendit recommandable par sa belle conduite envers les prisonniers.

Tombé malade quelque temps après, il fut transporté à Bayonne où il mourut

des suites d'une fièvre pernicieuse, le 21 mars 1809. Il commandait alors la 3^e Division du troisième corps de l'armée d'Espagne, chargé d'opérer sur Jaca. A l'organisation de la Légion d'honneur en 1804, Morlot en avait été fait commandant. A sa mort il avait le même grade et avait été créé Baron de l'Empire.

BÉGIN, Biographie de la Moselle, III, 337, sqq. — VIVILLE, Dictionnaire du Département de la Moselle, II, 68. — VERRONNAIS, Statistique historique de la Moselle, 54.

MUSSEY, *Jean de*, fils de Ferry de Mussey et de Catherine Mathieu, naquit à Longwy, le 17 février 1644. Ayant reçu en 1662 les quatre ordres mineurs, il passa l'année suivante maître-ès-arts à l'Université de Trèves et professa le latin pendant dix ans: Dans cet intervalle il avait obtenu la prêtrise. En 1675 il était curé de la ville de Hadamar, au Duché de Nassau, dans laquelle il érigea en l'honneur de la Vierge Marie une chapelle où le peuple se rendait en foule. Ce fut dans la même ville qu'un luthérien qui vivait avec une femme débauchée, irrité de ce que Jean de Mussey avait fait chasser l'objet de sa passion, lui tira un coup de fusil chargé de deux balles qui le blessèrent au genou droit et à la jambe gauche: il prit avec succès les eaux d'Aix-la-chapelle; et le 13 octobre 1679, trois ans environ après sa blessure, il fut pourvu de la cure de Longwy. Il entra en fonctions le 6 novembre suivant.

Le 27 novembre 1700, le général des jésuites lui donna des lettres d'affiliation à son ordre. Les soins que de Mussey donnait à son église ne l'empêchaient pas d'exercer sa charité et de pourvoir généreusement au bien-être de sa famille: Il fit étudier les uns, dota les autres et employa toute sa fortune en libéralités. Longwy n'avait pas d'hôpital; Jean de Mussey forma le projet d'en élever un. Quelques habitants généreux l'ayant aidé dans cette philanthropique entreprise, la première pierre en fut posée en 1705,

par Jean-Pierre Verhorst, évêque suffragant de Trèves, auquel Longwy ressortissait pour le spirituel. Ce fut en 1712, l'année de son décès, arrivé après trente-trois ans d'exercice dans les fonctions de pasteur, qu'il publia son Histoire de Lorraine, à laquelle il donna pour titre : *La Lorraine ancienne et moderne, ou l'ancien Duché de Mosellane, véritable origine de la Maison royale et du duché moderne de Lorraine, avec un abrégé de chacun de ses souverains; par M^r Jean Mussey, prêtre, curé de Longwy, M. DCC. XII; sans nom d'imprimeur; in-8°. Cet ouvrage, bien écrit pour son temps, est loin d'être dépourvu de mérite. Mais on critique généralement l'auteur d'avoir eu le tort de prétendre que Gérard, premier duc héréditaire descendait des anciens ducs de Mosellane et des premiers rois des Gaules. Cette opinion, qu'il n'a pas su prouver clairement, a dû faire manquer le succès de son œuvre.*

Jean de Mussey a en outre composé une Histoire de Longwy qui a été imprimée à Luxembourg, petit in-folio, en 1706, par André Chevalier, avec le titre de : *Famille bourgeoise de Mussey, établie en la ville de Longwy depuis cinq siècles, laquelle sera précédée d'une exacte recherche en forme de dissertation historique, de ce qui se peut tirer des Historiens et autres Auteurs, concernant le lieu de Longwy et de ses divers événements depuis 14 siècles jusqu'au temps présent. Et sera suivie d'un ample Inventaire des Titres faisant la justification de l'Histoire pour le lieu, que de la parenté pour la Généalogie; qui sont en une liasse au nombre de quatre cens, cottez et paraphéz par premier et dernier, entre mes mains. Achevé en 1766. Jean Mussey, curé de Longwy.*

L'Histoire de Longwy comprend 14 pages. Le reste de l'ouvrage se compose de la généalogie de la famille de Mussey qui peut être considérée comme

une des plus anciennes de la province. Un Poignon de Mussey était Maiour de Longwy en 1200, et jusqu'en 1600 cette magistrature civique a presque toujours été remplie par des membres de la même famille, qu'en 1456, le 24 juin, René, roi de Sicile et duc de Bar a anoblie dans la personne de Clesse Mussey, au port d'armes : de sable, à l'aigle d'or esployée, tranchée, soutenue de gueules.

Ungeschuck parle évidemment d'une autre famille homonyme lorsqu'il dit : « Maison de nom et d'armes fort ancienne et des plus puissantes de la frontière du pays de Luxembourg, sous la châtellenie de Longuion, fief donné à Albert Evêque de Verdun, de l'illustre maison de Mercy, par Hillians archevêque de Trèves en 1519. — Elle portait d'azur, à quatre chevrons d'or; d'autre disent : d'or, au dextrochère revêtu de gueules, tenant une épée nue.

« Raimbauld, Paganus, Cono, Hugo, Jean, chevaliers de Mussey, après lesquels plusieurs autres de cette maison, tous grands seigneurs, ce château étant tombé entre les mains de Pierre de Bar, sieur de Pierre-forte, par transport qui lui en fut fait, moyennant quelque récompense par Nicolas de Neuville, évêque de Verdun, du consentement de son chapitre, il lui en fit ses reprises en 1311, et reconnut que ce château lui était rendable, et à ses successeurs Evêques à leur volonté. »

Ungeschuck désigne sans doute la maison noble qui a pris son nom du manoir, aujourd'hui ruiné, situé auprès de Longuion, et qui avec le village, porte le nom de *Mussy-l'Evêque*.

MUSSEY, La famille bourgeoise de Mussey.—BACH, Biographie de la Moselle, III, 389, sqq. — C....., Essai sur l'Histoire de Longwy, 180, sq. — D. CALMET, Liste des auteurs Lorrains; et Bibliothèque Lorraine. — CLASSE, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 165. — UNGESCHUCK.

N.

NICOLAÏ, Ferdinand, n'appartiendrait pas à la Biographie Luxembourgeoise si les actes de philanthropie qui l'ont rendu recommandable ne s'étaient point étendus à ce pays.

Ferdinand Nicolaï, né à Stavelot le 30 avril 1772, sortait d'une famille honorable. Il se destina d'abord au négoce; mais ses débuts ne furent pas heureux. Résolu d'aller tenter la fortune en Allemagne il partit vers 1802, emportant pour tout bien la modeste somme de 45 Louis d'or, 1059 frs. 75 centimes, et se livra au commerce des cuirs tannés et des denrées coloniales.

Ses spéculations ayant été heureuses pendant quelque temps, Nicolaï commença à jouer sur les fonds publics et obtint beaucoup de succès, au point qu'il parvint à réaliser une fortune considérable. Il habita successivement la plupart des grandes villes de l'Allemagne, notamment Cologne, Aix-la-Chapelle, Coblenze et Mayence. Parvenu enfin à cet âge où le repos devient un besoin, il se retira des affaires, vint passer quelques années à Stavelot, son endroit natal, et se fixa enfin définitivement en 1852 à Bruxelles où il est mort le 15 octobre 1854, à l'âge de 82 ans, 4 mois et 15 jours.

Nicolaï n'avait pas d'instruction, dit-on; il savait à peine écrire et coordonnait difficilement deux idées dans la même phrase. Maître d'une grande fortune, ajoute l'auteur du Nécrologe liégeois auquel nous empruntons les données que nous consignons sur ce personnage, et désireux de faire passer son nom à la postérité, il eut recours à la philanthropie. Ce moyen était assurément le plus louable; mais l'ostensibilité du mobile atténuait singulièrement le mérite de l'œuvre.

En distribuant ses bienfaits, Nicolaï semblait moins voir l'infortune qu'il secourait, que la reconnaissance qui lui était acquise. Une manifestation publique, si modeste qu'elle fût, avait pour lui plus d'attrait que les larmes de joie et les bénédictions de familles entières. On connaissait son faible, on savait qu'il ne répandait ses largesses que pour autant que la renommée en fût l'écho: aussi est-il peu d'hommes qui, en trois années, aient reçu autant d'ovations que lui. Etablissements mis sous son patronage, rues et places baptisées de son nom, inscriptions en son honneur dans les lieux publics, médailles, portraits, bustes, pièces de vers, rien n'a manqué à ce qu'il croyait devoir assurer son immortalité.

En dehors de ces munificences à éclat, Nicolaï était loin d'être généreux.

Nous ajouterons aussi qu'il se montrait souvent d'une bizarrerie que l'on ne pourrait expliquer sans tomber dans des faits par trop personnels. Il ne se plaisait nulle part, s'ennuyait de tout; parfois même il ne voulait pas voir les personnes que son vagabond caprice avait gratifiées. Nous pourrions signaler telle localité qui fut disgraciée parce qu'elle s'était refusée d'exprimer sa gratitude de la manière demandée par le donateur.

Ses nombreux actes de bienfaisance lui méritèrent la décoration de l'Ordre Léopold, le 2 novembre 1846; et plus tard, le 19 juillet 1852, le cordon de commandeur du même Ordre lui fut décerné au même titre.

Voici, d'après des documents authentiques, l'indication des libéralités faites par Nicolaï:

1°. *Hospice Ferdinand Nicolaï à Stavelot.*
Nicolaï acquit une partie des bâtiments

de l'ancienne abbaye de Stavelot et les fit approprier en 1843 pour servir d'asile aux infortunes de toute nature : le soin des malades fut confié aux Filles de la Croix qui y entrèrent le 26 août 1844. Voulant donner à cet établissement, auquel il avait attaché son nom, un caractère de perpétuité il en fit don aux hospices civils de Stavelot, par acte passé à Bruxelles, le 12 novembre 1845, approuvé par arrêté royal du 25 mars 1846. Cette donation comprend : *a.* la susdite partie de l'ancienne abbaye composée des bâtiments, jardins, vergers et dépendances, estimées à un revenu annuel de deux mille sept cents francs ; *b.* tous les meubles et effets mobiliers qui se trouvaient dans les bâtiments, évalués à quinze mille cinq cent quatre-vingt-huit francs ; *c.* une inscription de huit mille francs de rentes au Grand-Livre de la dette publique de Belgique, emprunt de 1836, aux intérêts de 4 %.

Par acte du 8 novembre 1850, passé devant le notaire Bigoj, de Stavelot, approuvé par arrêté royal du 9 janvier 1851, Nicolai fit à l'hospice de Stavelot une nouvelle donation d'une rente de dix mille francs au capital nominal de quatre cent mille francs, emprunt de 1845, intérêts de 2 1/2 %.

2°. *La ville de Stavelot* doit à sa municipalité une fontaine qui a coûté vingt-mille francs.

Il a aussi donné à l'Eglise paroissiale des orgues dont la confection est évaluée à une somme égale de vingt mille francs ; et un lutrin d'une valeur de deux mille cinq cents francs.

3° *Donations manuelles :*

Au mois d'août 1854, Nicolai a fait un don manuel de cent mille francs qu'il a envoyé directement et par sommes égales à MM. les Gouverneurs des provinces du Hainaut, de Limbourg, de Luxembourg et de Namur, pour être distribuées par leur intermédiaire aux bureaux de bienfaisance les plus pauvres de chacune de ces provinces.

4°. *Donations à divers Bureaux de Bienfaisance.*

Ces donations, en rentes sur l'Etat Belge, ont été faites sous réserve d'usufruit viager au profit du donateur ; elles se divisent comme suit :

Province de Liège, sept mille sept cents francs ;

Province de Brabant, onze mille francs ;

Province de Hainaut, dix-neuf mille francs ;

Province de Luxembourg, seize mille neuf cent dix francs ;

Province de Namur, dix-sept mille cinq cents francs ;

Province de Limbourg, seize mille cinq cents francs.

5°. *Dispositions testamentaires.*

Dans son testament, passé devant le notaire Morren, le 13 décembre 1853, Nicolai a inséré la disposition suivante : Je nomme et institue pour mes légataires universels les Bureaux de Bienfaisance des provinces de Hainaut, Namur, Luxembourg et Limbourg auxquels j'ai déjà fait des donations entre-vifs.

Ces donations ayant absorbé toute la fortune du testateur, il n'est plus guère resté dans la succession de celui-ci que le prorata des rentes sur l'Etat dont il s'était réservé l'usufruit.

Les détails qui précèdent, concernant le nombre et l'importance des libéralités de Nicolai, sont résumés dans l'aperçu numérique qui suit :

Ces libéralités ont fait l'objet de vingt-trois actes de Donation.

En 1845, donation à l'hospice Nicolai de Stavelot : *a.* les bâtiments, revenu annuel, calculé à 3 %, 2,700 frs. ; capital 90,000. 00
b. meubles, prix évalué à 15,588. 00
c. inscription de 8,000 frs. de rente, à l'intérêt de 4 % ; capital 200,000. 00
d. donation de 1850, d'une rente de 10,000 francs aux hospices au capital de 400,000. 00

e. donation de 1851 au bureau de bienfaisance de Stavelot, de 7,700 frs. de rentes, au capital de	485,000. 00
f. donation de 1852, à neuf bureaux de Bienfaisance, ensemble de 40,500 frs. de rentes, au capital de	1,215,000. 00
g. donation de 1853, à onze bureaux de Bienfaisance, ensemble de 40,410 frs. de rentes, au capital de	1,012,500. 00
h. fontaine de Stavelot	20,000. 00
i. orgues de l'église de Stavelot	20,000. 00
j. lutrin pour l'église de Stavelot	2,500. 00
k. don manuel fait en 1854 aux bureaux de bienfaisance de Hainaut, Luxembourg, Limbourg et Namur, d'un capital de frs.	100,000. 00
l. donations à des bureaux de bienfaisance, avec réserve d'usufruit, au capital global de	88,610. 00

Le tout outre d'autres dons particuliers qu'il a pu faire et dont les chiffres n'ont

pas été enregistrés ; ce qui a porté la fortune de Ferdinand Nicolaï, dépensée en œuvres de bienfaisance, à la somme énorme de quatre millions environ, si on y comprend les cadeaux sans publicité qu'il a faits quelquefois, comme nous avons eu l'occasion de nous en assurer.

Ferdinand Nicolaï était président de la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, président d'honneur de la Société Amphyonique ainsi que des Réfuges des Ursulines et de Sainte Gertrude.

Peu de temps après son décès, on a prétendu qu'il s'était marié pendant son séjour en Allemagne, et qu'il aurait quitté plus tard son épouse parce que son caractère ne lui allait pas ; mais qu'après sa mort cette dame s'était proposé de venir revendiquer sa juste moitié dans les donations et les libéralités que son mari avait accomplies ; parce que, ajoutait-on, mariée sous le régime de la communauté légale, il n'avait pas été loisible à Nicolaï de disposer ainsi de toute sa fortune qui appartenait à la communauté. Quoiqu'il en soit, il semble positif qu'il n'a pas laissé d'enfants de ce mariage, et les bruits dont nous venons de parler sont oubliés aujourd'hui, du moins pour autant que nous sachions.

ULYSSE CAPITAINE, Nécrologe liégeois pour 1854, 37, sqqq. — Les journaux du temps.

①.

OUDET, *Don Jean*, est né à Yvois-Carignan, pendant la seconde moitié du seizième siècle, et entra dans la Congrégation de St. Vanne à Verdun où il prononça ses vœux religieux le 8 juin 1678.

Don Oudet fut bientôt appelé à enseigner la théologie et fit de bons disciples. Il excellait aussi dans la métaphysique, science pour laquelle il nourrissait une prédilection telle, qu'elle lui fit entreprendre le voyage de Paris pour aller

trouver Mallebranche afin de disputer avec lui sur son système qui venait de paraître. Mallebranche le reçut avec distinction, et il s'établit bientôt entre ces deux savants des discussions qui durèrent pendant quelque temps, mais après lesquelles les antagonistes se quittèrent sans avoir changé leurs opinions. Ce trait de singularité dans le caractère n'est pas le seul qu'on ait à citer de ce personnage.

D. Oudet a composé plusieurs ouvrages,

mais dont aucun n'a été publié. On dictait dans le temps dans sa congrégation son traité: *De jure et justitiâ*, qui, dit-on, était excellent. Don François parle en outre d'un *Traité de la grâce* du même auteur, où, ajoute-t-il, sans donner dans aucun écueil, il ne laisse rien à désirer que de le voir livré à l'impression.

D. Oudet est mort le 18 décembre 1736, à Novi-les-moines, maison de sa congrégation près de Réthel-Mazarin.

LACUY, *Annales d'Yvois Carignan*, 412, sq. — Du FELLER, *Dictionnaire historique; Supplément*, III, 812. — D. FRANÇOIS, *Bibliothèque générale des écrivains de l'Ordre de St. Benoît*, IV, 172.

P.

PICART, *Jean*, est né en 1380, à Launois au Duché de Bouillon. Il embrassa l'ordre de Cîteaux dont il devint le 39^e abbé-général. Député au Concile de Constance, il y prononça une harangue qui a été depuis insérée avec son éloge dans le *Supplementum Patrum* du Père Homey, et il concourut avec les Cardinaux à l'élection du Pape Martin V.

L'abbé Picart est mort dans son monastère, en l'année 1440.

C^{te} DE BAC-DE-LAUNAN, *Biographie liégeoise*, I, 137, sq.

POTHO était prêtre et religieux de l'abbaye de Prum, non évêque comme le porte par erreur la dernière édition de Paris du Catalogue de la Bibliothèque des anciens écrivains ecclésiastiques. Il écrivit en 1552, comme il le dit lui-même, son livre: de la maison de Dieu, *De Statu Domus Dei*, qui fut publié plus tard à Hanau, in-8^o, et inséré ensuite dans la Bibliothèque des Pères. Il est de même l'auteur de l'ouvrage intitulé: *De magnâ Domo Sapientiæ*, liber I; Hanau, 1532.

BAOWEN, *Annales Trevirenses*, II, 36. — V. STRANBERG, *Metropolis Ecclesie Trevericæ*, I, 73. — SWERTIUS, *Athenæ Belgicæ*, 680.

PRIGNY, *Mathieu-Anne-Louis Quérier*

de; v. QUÉRIEUX, *M.-A.-L.*, *Baron de Prigny*.

PUYMAIGRE, *Gabriel-François*, *Boudet de*, est né à Thionville, le 7 mars 1729. Il était fils de François Boudet de Puymaigre, seigneur de Sioudray en Berry, commandant du troisième bataillon du régiment de Normandie, chevalier de St. Louis, et d'Elisabeth de Bock.

Entré au service militaire vers 1744 à l'âge de quinze ans, comme officier de cavalerie, il était capitaine du régiment de cavalerie de Condé vers 1766; major au même régiment l'année suivante, avec rang de mestre-de-camp en 1770, puis lieutenant-colonel, et en 1777 dans les dragons de Condé, il passa brigadier le 1^{er} mars 1780, maréchal de camp le 1^{er} janvier 1784 et finalement lieutenant-général durant l'émigration.

Il est mort à l'étranger.

Tout ce que l'on peut réunir dans la pensée, dit Teissier, de loyauté dans le caractère, de valeur chevaleresque, de dévouement à l'amitié, formait le caractère de ce brave général. Il avait épousé Thérèse Muzac.

BÉGIN, *Biographie de la Moselle*, III, 526. — TEISSIER, *Histoire de Thionville*, 313.

Q.

QUARREUX, Gérard-Joseph de, est né en 1665 au village de Quarreux, ancien pays de Stavelot, dont il a retenu le nom. En 1685 il fut couronné *primus* à l'Université de Louvain. Plus tard il prit le grade de Docteur en théologie à la même université et obtint un canonicat à la collégiale de St. Pierre. Ses vastes connaissances, surtout en théologie, le firent nommer président du collège dit de Divœus et censeur royal-apostolique des livres, à Louvain. Il fut également examinateur des livres, à Liège.

Quarreux est mort en 1741, à l'âge de 57 ans. Nous ignorons s'il a laissé des ouvrages.

C^{tes} DE BAC-DE-LUXEM, *Biographie liégeoise*, II, 388.

QUÉRIEUX, Mathieu-Anne-Louis, Baron de Prigny, est né à Thionville, le

6 août 1774, fils de Liévin-François-Claude de Prigny, seigneur de Quérieux, Garde de corps du roi, et de Marie-Madelaine-Marguerite-Elisabeth Constant-Milleret.

Il montra dès son enfance un goût décidé pour les voyages de long-cours et pour la vie aventureuse. Il entra en conséquence dans la marine où, sans autre protection que sa bravoure il sut se créer une carrière glorieuse et parvenir, à la suite d'une foule d'actions d'éclat, au grade de capitaine de vaisseau de première classe, et de capitaine des gardes du pavillon près du Dauphin, alors grand-amiral de France. Il était depuis longtemps chevalier de St. Louis et de la Légion d'honneur lorsqu'il obtint en 1820 le grade de commandeur de ce dernier ordre.

Le Baron de Prigny-Quérieux est mort à Paris, le 13 novembre 1827.

BACIN, *Biographie de la Moselle*, III, 535.

R.

REBEL, Jean-Nicolas, né à Thionville, le 8 septembre 1737, était fils de Jean Rebel et de Marie-Marguerite Becker.

Rebel a su se faire dans sa patrie une réputation justement méritée comme homme d'esprit. Il passa sa vie libre de tout lien et sans emploi, consacrant ses loisirs à l'étude, à la promenade et à la poésie. Insouciant pour ses compositions, il les remettait aussitôt achevées à ses amis qui étaient nombreux, et ne s'en occupait plus; aussi a-t-il été impossible de recueillir ses œuvres. Cependant le journal intitulé *Affiches des Trois-Evêchés* en a publié plusieurs qui ne sont pas sans goût.

Rebel est mort dans sa ville natale, le 20 mars 1795.

BACIN, *Biographie de la Moselle*, IV, 8, sq.

REGINON, Regino, né d'une famille noble et très distinguée d'Alta-Ripa, Haute-Rive ou Altrep, florissait pendant le dixième siècle et les premières années du onzième. Il entra à l'abbaye de Prum et y fit sa profession religieuse sous l'ordre de St. Benoît. Il était custode lorsque Lothaire fut enfermé dans ce monastère: Reginon dit que lui-même il coupa les cheveux à ce prince.

Lorsqu'avec le consentement du roi Arnoul l'abbé Farabert (v. son art.) abdiqua en 892, Reginon fut choisi pour lui succéder dans la dignité abbatiale, le septième en rang.

A une vaste érudition et à une vie exem-

plaire Région joignait la ferme volonté de faire reflourir le goût des bonnes études ainsi qu'une exacte discipline dans son monastère. Et en effet, par suite des incursions des Normands et des guerres continuelles qui ont marqué les huitième et neuvième siècles, les abus les plus graves s'étaient insensiblement introduits dans les maisons religieuses, à un point tel que la discipline monastique avait été remplacée par la licence la plus scandaleuse. Région, dès qu'il eut reçu la bénédiction requise, se crut en devoir d'exhorter d'abord très sérieusement ses religieux à changer de vie et à observer les statuts de l'ordre qu'ils avaient embrassé; et il joignit constamment l'exemple au précepte. Cependant, en homme qui aimait l'étude, il saisissait également et avec le plus grand empressement toutes les occasions pour s'y livrer. Comme la vie régulière et appliquée ne sut plaire à la majorité de ses subordonnés, l'abbé fut obligé de sévir contre quelques-uns d'entre eux pour les ramener; mais cette rigueur, quoique nécessaire, déplut tellement à ces hommes qui n'avaient de religieux que leur habit, qu'ils commencèrent d'abord à murmurer; puis, voyant qu'ils n'obtiendraient rien contre la ferme résolution de leur abbé, ils finirent par éclater en plaintes contre lui; et des plaintes ils en vinrent enfin aux accusations ouvertes auprès du roi Arnoul auquel ils insinuèrent que Région passait toute sa vie dans les livres et négligeait ainsi les soins du temporel de son abbaye. Arnoul, qui était pour lors occupé à renforcer son armée et avait conséquemment besoin des secours de ses grands vassaux, se laissa entraîner sans un mûr examen lorsque deux puissants comtes de sa suite, Gérard et Manfred, qui avaient à Prum un frère du nom de Richaire (v. son art.) auquel les religieux avaient promis le titre d'abbé si on parvenait à se défaire de Région, se joignirent aux mécontents, et consentirent à l'éloignement de l'abbé. Ceci se passa en 899.

Région, soit qu'il eût volontairement

abdiqué pour se soustraire à l'opposition et aux tracasseries incessantes que lui suscitait la direction de son abbaye en présence du mauvais vouloir des religieux, soit qu'il eût été réellement déposé par l'autorité du roi Arnoul, ce qui est loin d'être constant, quitta cette maison et se retira à Trèves auprès de l'archevêque Radbode, ou bien à l'abbaye de St. Maximin. Il y vécut en simple religieux jusqu'à ce que l'archevêque lui eût donné la conduite de celle de St. Martin, au faubourg de Trèves.

Il passa le reste de ses jours s'occupant à étudier et à écrire. Il composa en effet un ouvrage intitulé: *De Disciplinis Ecclesiasticis et de Religione Christianâ*; 2 volumes divisés en neuf cents chapitres, qu'il dédia à l'archevêque Radbode son bienfaiteur, sur la recommandation duquel ce livre a été rédigé et qui l'approuva ensuite dans un Concile tenu à Trèves. Ce traité est un recueil de canons et de réglemens ecclésiastiques, comme son titre l'indique: Il semble qu'il a été le premier qui en Occident ait réuni les sentences des Pères et les lois civiles aux canons. Pour cette compilation, Région s'est servi non seulement des Conciles grecs et d'Afrique ainsi que des décrets des Papes, mais aussi des Conciles de France, d'Espagne et d'Allemagne, de même que des ouvrages des auteurs ecclésiastiques grecs et latins, mais surtout du code Théodosien, des Capitulaires de Charlemagne et de ses successeurs rois de France, avec d'autres lois que ces Rois avaient données à divers peuples qui leur étaient sujets. Mais à l'égard des Papes il n'employa guère que celles de Sirice et de ses successeurs jusqu'à Hormisdas. Cet ouvrage a été imprimé pour la première fois en 1659, à Helmstadt. Baluze en a fait faire une seconde édition en 1671, et de Hontheim en a donné des extraits dans son *Prodromus Historiæ Trevirensis*.

Swertius cite en outre de lui une autre œuvre qui aurait pour titre: *De Doctrinâ Ecclesiasticâ libri, ex SS. Patrum et Con-*

ciliorum Decretis. Ce livre, qu'il dit se trouver en manuscrit à la Bibliothèque impériale à Vienne, semble être le même que celui dont nous venons de parler.

Réginon a aussi composé une Chronique, en deux livres, intitulée : *Chronicon Francorum et Germanorum, res gestas continens a Natali Domini ad annum M.CCC.VIII* (Mayence, 1521.) : Cet ouvrage qu'il dédia à Adalbéron I^{er}, évêque de Metz, n'avait été conduit par son auteur que jusqu'en 906 ou 907 ; un premier anonyme l'a continué d'abord jusqu'à l'année 977 ; puis d'autres et successivement, jusqu'en 1408, comme nous l'indique l'édition imprimée à Mayence, en 1521 : L'œuvre de Réginon même mérite toute l'attention des savants pour l'exactitude avec laquelle les faits sont rapportés.

Quelques auteurs lui attribuent de plus un *Commentaire sur Martianus Capella, des Sermons* et une lettre manuscrite qui a pour titre : *De Harmonicâ institutione*, dans laquelle il traite de la musique ancienne : Cette lettre est adressée à l'archevêque Radbode.

Réginon est mort vers l'année 915, et fut inhumé à St. Maximin. On a ouvert son tombeau en 1581, et on y trouve ses os, avec des cendres qui provenaient vraisemblablement du cilice, et une crosse abbatiale garnie de fer et brisée, pour montrer sans doute sa qualité d'abbé dépouillé de son monastère. La pierre sépulcrale portait des restes de son épitaphe :

..... FOSSA REGINONIS CONTINET OSSA

 ABBAS EGREGIVS PRÆFVIT IPSE PIVS
 COENOBIO QVONDAM PRVMIENSI MORIBVS AL-
 POSTQVAM. [MIS
 O D.C.C.C.C.XV.

Les fastes du monastère de St. Hubert fixent le jour de son décès au cinq des Calendes de juin, c'est-à-dire au 28 mai.

SWERTIVS, *Athenæ Belgicæ*, 686. — AN HONTHEIM, *Prodromus Historiæ Trevirensis*, I, 346, sqqq. ; et *Historia Trevirensis diplomatica*, I, 182. — MORRIS,

VI, 64. — *Gesta Trevirorum*, I, 90 ; et *Annotiones*, 27. — BERTHOLET, II, 483. — BERTHELS, 22. — BRASCH, *Eiflia illustrata*, I, 112, sqqq. — J. P. BLOW, *Die Begründung der Cultur in den Ardennen durch den Benediktiner Orden*, dans : *Programme de l'Ecole moyenne et industrielle d'Echternach*, 1882, 12, note 19. — D. CALMET, *Bibliothèque Lorraine*. — V. STRANBERG, *Metropolis Ecclesiæ Treviricæ*, I, 71, sq. etc. — KNAUFF, *Defensio Abbatiz prumiensis*, 44. — CASIMIR OUDIN, *De Scriptoribus ecclesiasticis*, II, 407. — BALUZE, *Vita Abbatis Reginonis* ; Viennæ, 1676. — TRITSEKIN, *Chronicon Hirsaugiense*, ad Ann. DCCCXCII et DCCCXLIX ; *De Scriptoribus ecclesiasticis* ; *Catalogus illustrium Virorum Germaniæ*. — VOSSIUS, G. J., *De Historicis latinis*, lib. II. — BELLARMIVS, *De Scriptoribus ecclesiasticis*. — COURTIN, *Encyclopédie moderne*, XIX, 329. — TRITSEKIN, *De Viris illustribus Ordinis S. Benedicti* ; lib. II. c. 54. — CLAES, *Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg*, 199, 454. — *Biographie universelle*, XXXVII, 250, sq.

REMOUCHAMPS, *Martin de* ; v. MARTIN, *dit de Remouchamps*.

RICHAIRE ou *Ricaire*, était né des comtes de Hainaut, si nous pouvons en croire Foullon et Knauff. Il avait pour frères les Comtes de Gérard Manfred qui appuyèrent auprès du Roi Arnoul les plaintes des religieux de l'abbaye de Prum contre leur abbé Réginon (v. son art.), parce que celui-ci voulait mettre un frein salutaire à leur conduite peu régulière, et en même temps les porter à l'étude. Nous avons dit à l'article Réginon que cet appui eut pour effet la déposition soit forcée soit volontaire de cet abbé vertueux pour lui substituer le dit Richaire qui fut, presque en même temps désigné abbé de Stavelot-Malmédy (899). Le prieur Knauff, de Prum, fait l'éloge de ce personnage en le nommant : *Pastor bonus et fidelis*, tandis que l'abbé Fleury lui reproche dans son histoire ecclésiastique, d'avoir négligé la vie monastique et rendu vénales toutes les charges ou obédiences de l'abbaye de Lobbes.

Quoiqu'il en soit, le clergé et le peuple du diocèse de Tongres l'éluèrent en 920 pour leur évêque : Il avait un certain Hilduin pour compétiteur. Le pape Jean X les manda tous deux à Rome, et après les avoir entendus l'un et l'autre il sacra

Richaire, lui donna le pallium et dans ses lettres de confirmation lui attribua le titre d'*Evêque de Liège*, que ses successeurs ont porté depuis.

Pour augmenter le lustre de sa cathédrale, l'évêque-abbé Richaire y attacha douze abbés, chefs de monastères, qui devaient le servir alternativement chaque mois en qualité de chapelains.

Il est mort le dix avant les calendes d'Août de l'année 945, après un épiscopat de vingt-cinq ans, et fut enterré dans la crypte de l'église de St. Pierre, à Liège, qu'il avait rétablie après qu'elle eut été ruinée par les Normands, et dans laquelle il avait institué trente chanoines.

FOUILLON, *Historia Leodiensis*, I, 165, sqq. — KNAUFF, *Defensio abbatum Præmunitensis*, 44. — BENTLEY, II, P. J. VI. — C^{te} DE BAC-DE-LÉVANS, *Biographie liégeoise*, I, 57. — FISKE, *Historia Ecclesie Leodiensis*, 210, sqq. — DEWES, *Histoire du pays de Liège*, I, 19.

RODRIQUE, *Rodric* ou *Rodrique*, *Jean-Ignace*, est né à Malmédy, le 3 novembre 1697. Après avoir achevé ses humanités il se fit admettre en 1717, le 15 mai au noviciat des Jésuites, dans l'intention, dit-on, d'apprendre à connaître le régime, les vrais principes et l'organisation de cet ordre fameux sur lequel on a déjà tant écrit et que personne peut-être n'est parvenu jusqu'à ce jour à apprécier dans ses véritables tendances religieuses et politiques. Rodrique avait vingt ans lorsqu'il fit ce pas; et après huit ans de séjour chez ces religieux il n'était, paraît-il, pas plus avancé quant à l'objet de son but, que le jour où il y avait été admis. Il quitta en conséquence la Société le 27 novembre 1725, sous prétexte d'une maladie, dit Hartaheim, et se mit à voyager en France; puis il se rendit à Cologne où il épousa une veuve qui était sans biens comme lui, mais qui possédait le privilège impérial pour le journal politique français intitulé: *Gazette des Savants*. Placé sous sa direction, ce journal prospéra. La guerre de 1741 lui donna quelque mérite, parce que Rodrique avait des relations dans les

différents partis et recevait ainsi des renseignements précieux. Mais n'osant pas imprimer dans sa Gazette tout ce qui parvenait à sa connaissance, il y suppléait par des Suppléments manuscrits qu'il distribuait à certaines personnes.

Très versé dans la politique des cours, il fut consulté par le prince Charles de Lorraine avant la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, et il donna à ce prince des avis dont la sagesse se vérifia par les événements.

Jean-Ignace Rodrique est mort le 6 avril 1756, à l'âge de 59 ans, et fut enterré dans le corridor du cloître des Pauvres-Clarisses, comme il l'avait demandé par son testament.

Outre sa Gazette, on a de Rodrique quelques ouvrages traitant la plupart de polémique monacale. Nous allons en énumérer les titres: 1°. *Disputationes de Abbatibus*, origine primævâ et hodiernâ constitutione abbatiarum inter se unitarum Malmundariensis et Stabulensis, oppositæ observationibus, maximè Reverendorum Edmundi Martène et Ursini Durand Præbyterorum Benedictinorum e Congregatione S. Mauri; in-folio, Wirtzbourg, 1727: Durand opposa à cette attaque d'un passage de son Voyage littéraire sur l'abbaye de Stavelot, un ouvrage qu'il intitula *Imperialis Stabulensis monasterii jura propugnata adversus iniquas disputationes Ignatii Roderici de abbatibus et origine Stabulensis ac Malmundarii*; in-folio, Cologne, 1730. Rodrique y repliqua par: 2°. *De Abbatibus monasteriorum Malmundariensis et Stabulensis D. Edmundi Martène*; in-folio, Cologne, 1731. — 3°. *Coloniensis Ecclesiæ de suæ Metropoleos origine traditio vindicata ab impugnatoribus Disquisitoris anonymi; sive res præcipuæ ab Orbe condito ad sæculum a Christo nato decinum medio ordine chronologico digestæ, et excursibus Philologico-Politicis in mores, instituta, rem civilem, bellicam atque sacram præcipuorum populorum illustratæ, in usum lectionum academicarum*; in-8°, 1734. — 4°. Cor-

respondance des savants ; in-12 : Ouvrage périodique, paraissant le mercredi et le samedi. Il a commencé en janvier 1743 et n'a pas été continué au-delà de sa première année ; c'était un journal littéraire.

C^m DE BUC-DE-LUXVAT, *Biographie liégeoise*, II, 495. — MANNA, *Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg*, 290. — COURVIN, *Encyclopédie moderne*, XX, 75. — HAUZZAN, *Bibliotheca Colonien-sis*, 188, 29. — *Biographie universelle*, XXXVIII, 588, 29.

S.

SCHNEIDER, Nicolas, né à Hayange, canton de Thionville au Luxembourg français, s'était voué à la carrière militaire sous l'Empire, et était parvenu au grade de capitaine d'artillerie à pied. Il se trouvait, sous les ordres du commandant Lallier, enfermé à Huningue lorsque les alliés vinrent assiéger cette place en 1815 et la réduire à l'extrémité. Lorsqu'il s'agit de la rendre, le capitaine Schneider, qui parlait bien l'allemand, fut envoyé en parlementaire près du général autrichien qui commandait le siège, pour discuter les articles de la capitulation. L'archiduc Jean, bien qu'il eût déjà été renseigné par un déserteur, ne put ajouter foi aux paroles de Schneider qui lui apprit que la garnison n'avait jamais compté que trois cent quatre-vingt-quinze hommes, réduits à une cinquantaine par les suites du siège : « Nous verrons cela demain », lui répondit l'archiduc d'un air de doute. Effectivement le lendemain, cinquante hommes, blessés pour la plupart, sortirent, enseignes dé-

ployées du milieu des ruines fumantes amoncelées par le feu de vingt batteries autrichiennes. Ils défilèrent devant les trente mille hommes de l'armée assiégeante et devant les étrangers accourus de loin comme pour assister à un triomphe. Quand l'ennemi sut que c'était là tout, il comprit qu'il était vaincu, et toutefois un sentiment d'admiration s'emparant de ces étrangers, leurs cris d'enthousiasme saluèrent les héroïques défenseurs d'Huningue.

Le capitaine Schneider avait tiré le dernier coup de canon hors de la place, et il termina là sa carrière guerrière : il demanda sa retraite la même année 1815 et se retira dans son endroit natal où il est mort le 24 juin 1841. Il avait été décoré de la Légion d'honneur de la main de Napoléon I^{er}.

VERONNAIS, *Statistique historique de la Moselle*, 177.

STAVELOT, *Jean de*; v. JEAN, dit de Stavelot.

T.

TAILLEUR, Anne-Victoire, née en 1763 à Distroff près de Thionville, au Luxembourg français, était fille de Nicolas Tailleur, propriétaire et officier de la Seigneurie de Distroff.

Anne-Victoire Tailleur épousa le 28 août 1786, Alexis de Méjanès, quartier-maître-

trésorier du régiment de Hainault, infanterie, alors en garnison à Thionville. Son mari étant mort, elle devint la fondatrice, et depuis la supérieure-générale de l'ordre des Dames hospitalières de Sainte-Chrétienne de Metz, congrégation qui est très répandue de nos jours en France dans les

diocèses de Metz, de Rheims et de Châlons. Cette pieuse et utile institution, qui est consacrée au soulagement des pauvres et à l'instruction gratuite des jeunes filles, a été approuvée par décret du 26 décembre 1810, et confirmée par ordonnance du 25 avril 1816. Anne-Victoire Tailleur vivait encore en 1830 ; nous n'avons pas découvert le jour de son décès.

BÉGIN, *Biographie de la Moselle*, IV, 262. —
TEUSSIER, *Histoire de Thionville*, 475.

THIBAUT, *Nicolas*, est né à Bonillon vers 1680. Il fut prêtre et conseiller du duc de Bouillon au Bailliage de Sedan où il est mort en 1742.

Il est l'auteur d'un livre intitulé : *Prières et instructions chrétiennes, avec un abrégé de l'Écriture sainte*.

C^{te} DE BEC-DE-LIÈVRE, *Biographie liégeoise*, II, 388.

TREILHARD, *Adam-François-Charles, Comte de*, est né à Cutry, au canton de Longwy, le 9 février 1764, fils de Jean-Baptiste Treilhard, qui fut membre de la Convention, puis président du Conseil des Cinq-Cents, membre du Directoire et du Conseil d'État, enfin ministre d'État, mort en 1810.

Entré de bonne heure dans la carrière des armes, la bravoure du jeune Treilhard le fit passer rapidement par tous les grades : Il était déjà général avant le 18 brumaire, et commanda une brigade qui se distingua par plusieurs charges vigoureuses aux combats de Nuremberg et de Neunkirchen, livrés par le maréchal Augereau, les 18 et 21 décembre 1800. Treilhard se signala plusieurs fois dans les campagnes de 1805 et 1806 ; se trouva au combat de Pultusk, livré contre les Russes par le maréchal Lannes, le 26 décembre 1806, donna des preuves de courage à la tête de sa cavalerie légère, fut blessé, reçut le 30 du même mois le grade de lieutenant-général, et peu après des lettres de Baron. En 1807 et 1809, le général Treilhard servit avec une égale distinction en Pologne et en Autriche, passa en Espagne et fut

souvent aux prises avec l'ennemi jusqu'à l'évacuation de la Péninsule.

Le 21 juillet 1810, à l'attaque du fort de la Conception défendu par l'armée Anglo-Portugaise, il commandait une division de cavalerie légère sous les ordres du duc d'Elchingen. Il livra au général Crawford un Combat sanglant sur le plateau du fort, dans le but de rejeter l'ennemi dans Alméida ; mais il ne put y parvenir et Crawford effectua sa retraite par la route d'Alvéara après avoir fait sauter le fort. Ayant ensuite tourné le village de Val-de-la-Mula, pendant que le général Simon l'attaquait, il débusqua l'ennemi qui occupait la rive gauche du Turon et repoussa six cents cavaliers placés sur la route d'Alméida. L'ennemi revint avec du renfort et fut repoussé de nouveau par les trois régiments de Treilhard qui occupèrent la rive gauche du ravin entre Val-de-la-Mula et Alméida.

Le 16 février 1812 il battit Morillo qui dans la Haute-Estramadure s'était avancé avec deux mille hommes jusqu'aux portes d'Almagro, dans la Manche, et le poursuivit avec vigueur pendant plusieurs jours.

Le 10 août de la même année il eut à se mesurer avec l'armée de Wellington, d'abord sur les routes de Galapagar, Torreladones et Colmenar, puis à Majalahonda où l'ennemi, soutenu par quatre pièces en batterie, occupait une position avantageuse. Au reçu des ordres du roi Joseph, Treilhard sans attendre le renfort d'une brigade d'infanterie et de six pièces de canon qui devaient le soutenir, partit avec sa Division, impatiente de combattre les troupes anglaises. Le treizième, soutenu par le dix-huitième dragons ayant à sa tête le colonel Reizet, eurent promptement enlevé trois pièces de canon. De nombreux escadrons ennemis chargèrent aussitôt pour les reprendre ; trois fois la brigade fut repoussée et trois fois elle retourna à la charge. Accablée par le nombre, elle allait se retirer lorsque les deux premiers escadrons de la seconde brigade ayant chargé, culbutèrent l'ennemi. Mais sur les hauteurs qui do-

minent. Las Rosas plusieurs escadrons réunis les forcèrent à la retraite. La seconde ligne de bataille, composée des 19^e et 22^e dragons et des dragons Napoléon qui formaient la réserve sous les ordres du général Schasetti, se mit alors en mouvement, fit une charge vigoureuse et remporta un succès complet.

Indépendamment des trois pièces d'artillerie enlevées par la première brigade et que la seconde empêcha d'être reprises, de nombreux bagages et plus de deux cents chevaux tombèrent au pouvoir de la Division Treilhard; deux lieutenants-colonels blessés avec une soixantaine de prisonniers furent ramenés au quartier-général. Un officier supérieur et plus de cent cinquante anglais et portugais restèrent sur le champ de bataille; enfin, la perte de l'ennemi fut estimée à sept ou huit cents hommes.

Ce combat de cavalerie est un des plus beaux et des plus extraordinaires qui aient eu lieu, tant par la valeur que par l'acharnement qu'on y montra des deux côtés. Mais ce succès n'empêcha pas les troupes françaises, trop peu nombreuses, d'abandonner Majalahonda.

Au commencement de 1814, le général Treilhard ayant reçu l'ordre de ramener sa division en France, arriva le 16 février à Guignes où Napoléon l'attendait pour reprendre l'offensive sur la grande armée des alliés. Le même général contribua le lendemain au succès du combat de Nangis et se distingua en plusieurs occasions dans la campagne de France. Nommé comte et chevalier de St. Louis par Louis XVIII, le 8 juillet 1814, Treilhard n'en demeura pas moins attaché à l'Empereur. Il commandait à Belle-Isle-en-Mer au retour de l'île d'Elbe, et s'empressa de se réunir aux militaires, chefs et soldats qui étaient sous ses ordres, pour exprimer par une adresse en date du 23 mars 1815, la satisfaction qu'il éprouvait du retour triomphant de Napoléon.

Depuis le retour de Louis XVIII à la seconde restauration, Treilhard a vécu dans la retraite la plus absolue.

Galérie des contemporains, VIII, 383. — Essai sur l'Histoire de Longwy, 183. — Biographie nouvelle des contemporains, XX, 68, sqqqq.

U.

V.

VALLASTER, né à Bambiderstroff, canton moderne de Fauquemont, au Luxembourg français, sculpteur en bois, florissait en 1770 où il a orné l'Intérieur de la cathédrale de Strasbourg d'ouvrages très remarquables.

Notes administratives.

VAUX, *Thierry*, baron de, Feldzeugmeister, conseiller intime, vice-directeur du corps du génie et propriétaire du 25^e régiment de ligne, originaire d'une

branche collatérale de l'antique famille normande des comtes de Vaux, est né à Petit-Failly, le 4 juin 1748. Après l'achèvement de ses études il entra à l'école militaire de Sedan; et plus tard (20 septembre 1768), par l'entremise du duc Charles de Lorraine, il fut admis dans le génie autrichien, en qualité de cadet. Dix ans après il passa premier lieutenant dans cette arme. Telle courte et telle vide d'événements que fut la guerre pour la succession de Bavière, de Vaux

trouva l'occasion d'y mettre ses connaissances en évidence. Il dirigea la construction des retranchements depuis Heidenpilsch jusque Neu-Czeschdorf et accompagna en toute occasion, comme volontaire le feldmaréchal-lieutenant marquis Botta contre l'ennemi. Au combat de Mœskirch, le 26 novembre, il rassembla sur l'ordre du lieutenant-feldmaréchal Stain les soldats qui fuyaient hors de la mêlée et empêcha par la bonne disposition qu'il sut leur donner, tout progrès ultérieur de la part des Prussiens qui s'efforcèrent en vain pendant tout l'hiver, d'entamer sur un point quelconque les retranchements que de Vaux avait établis d'une manière très avantageuse sur tout le terrain entre Mœskirch et Zuckmantel. Après le traité de paix signé, de Vaux fut nommé lieutenant-capitaine en récompense de ses éclatants services en cette circonstance, et employé à la construction de la forteresse de Theresienstadt, d'où il rejoignit en 1788, avant la guerre de Turquie, le corps d'armée du général de cavalerie comte Charles de Lichtenstein en Croatie.

Sous les ordres du colonel de génie de Lauer, de Vaux ouvrit pendant la nuit du 20 au 21 avril la première parallèle devant Tuerkisch-Dubicza, fit les plans d'une grande partie des travaux d'attaque et de défense que l'armée d'Autriche entreprit jusqu'à sa première retraite, et les exécuta avec une infatigable activité. Lorsque le feldmaréchal Loudon prit le commandement des troupes croates et s'avança de nouveau pour assiéger Dubicza, de Vaux lui rendit d'abord des services signalés et se distingua principalement le 22 août par l'intrépidité avec laquelle il construisit un chemin couvert au pied même de la brèche : Pendant ce périlleux travail une balle vint lui fracasser le bras droit et le mit ainsi hors de combat. Cependant nous le retrouvons dès le mois de mai 1789 au siège de Berbir où avec son zèle accoutumé il dirigea les ouvrages et accé-

léra de beaucoup la reddition de la place. Employé au siège de Belgrade il y obtint des succès non moins brillants : En effet, il offrit d'achever pendant la nuit de 1^{er} au 2 octobre la construction d'un ouvrage important et fermé près de l'aile gauche de la tranchée. Bien que ce travail fût exposé à une très vive fusillade du côté du chemin-couvert qui en était très-peu éloigné il avançait promptement, et il était près d'en terminer la couverture lorsqu'une balle vint de nouveau l'atteindre au bras droit. Saisissant aussitôt l'épée de la main gauche il ramena au travail les ouvriers qui fuyaient et n'abandonna son dangereux poste que lorsque la grande perte de sang et l'ordre précis du colonel de Lauer l'y forcèrent. Cette action héroïque lui valut la croix de Marie-Thérèse et des lettres de baron qu'il obtint en 1792. L'année suivante il dirigea les travaux du siège de Czettin.

Au commencement de la guerre de la révolution française il fut appelé à l'armée. Grièvement blessé devant Thionville, le 5 septembre, il resta incapable de tout service militaire jusqu'au mois de décembre où il alla fortifier les points stratégiques près de Trèves entre la Sarre et la Moselle; employé ensuite au blocus de Valenciennes il contribua glorieusement au succès de l'assaut tenté le 25 juillet au soir contre les avant-forts : il faisait partie de la seconde colonne principale sous le commandement du général baron Wenkheim. Ses services ne furent pas moins importants au siège de Quesnoy après qu'il eut assisté aux combats de Saultin, aux batailles de Famars et de Wattignies ainsi qu'au blocus de Maubeuge. Passé lieutenant-colonel au mois d'août, il reçut l'ordre d'aller visiter les environs de Nieuport, de fixer les meilleurs points pour y établir des ouvrages et des écluses, de trouver une ligne pouvant servir à couvrir les provinces de la Flandre occidentale depuis Ypres par Nieuport jusqu'à la mer, et finalement de mettre cette dernière ville

ainsi qu'Ostende en état de défense. A son retour de cette commission de Vaux assista à l'assaut du camp français près de Landrecies et la Sambre, comme au siège de cette forteresse, et fut beaucoup employé pendant les batailles de Charleroi et de Fleurus. Après la malheureuse issue de cette dernière il se rendit à Juliers, par ordre du Prince de Saxe-Cobourg, pour s'assurer de l'état de cette ville, et fut plus tard placé sous la division du duc d'Yorck. Lorsqu'après un repos assez long la guerre se ralluma au commencement de l'automne 1795, de Vaux reçut l'ordre de quitter le quartier-général de Limbourg pour se rendre à Neuwied où il attaqua la tête du pont que les Français y avaient construit. Les dispositions qu'il prit pour exécuter cette commission furent tellement avantageuses que l'ennemi abandonna avec précipitation et dans le plus grand désordre pendant la nuit du 31 octobre au premier novembre ses retranchements et détruisit le pont de bateaux entre ces ouvrages et l'île de Neuwied : Un colonel, 24 officiers et 682 soldats, qui s'étaient attardés dans la fuite, furent faits prisonniers. Après le succès de ce fait d'armes il alla visiter la forteresse d'Ehrenbreitstein et se rendit de là au quartier-général à Mayence. Pendant le siège de Mannheim qui suivit de près, de Vaux mit de nouveau au jour les connaissances étendues qu'il avait dans sa spécialité et la justesse de son coup d'œil que déjà il avait d'ailleurs eu tant d'occasion de démontrer. Les batteries construites d'après ses conseils sur la digue du Rhin ainsi que sur les anciennes tranchées, de concert avec les obusiers placés dans les parallèles, ouvrirent le 20 novembre un feu tellement bien dirigé contre la ville que déjà le 23 la garnison qui se composait d'environ 9000 hommes capitula. Sur l'ordre de l'archiduc Charles, de Vaux traça ensuite et acheva le camp retranché de Mayence sur les hauteurs entre Hœchstheim et Laubenheim. Nommé colonel au mois

de mai, il assista au combat près de Bopfinger, mit la ville d'Ingolstadt en état de défense et entreprit, de concert avec le colonel du génie de Szereday, la direction du siège de Kehl. Le corps d'attaque de cette place dut à sa parfaite connaissance des lieux et à son courage que la sortie que Moreau, le général ennemi tenta de faire avec des forces très considérables pendant la nuit du 22 au 23 novembre, échoua et que l'important village de Sundheim ainsi que le parc d'artillerie avec son laboratoire furent sauvés. Bien qu'il eût reçu une large blessure d'arme à feu en plein visage, de Vaux resta au quartier-général à Korck, visitant, même avant que sa plaie ne fût cicatrisée et pendant un froid très-vif, presque tous les jours les tranchées. Le 1^{er} janvier, ayant encore la tête enveloppée de bandages, il s'élança à la tête de sa colonne contre les quatre ouvrages de défense placés sur la rive droite Rhin supérieur. Après la chute de Kehl il alla diriger les travaux de siège en avant de la tête du pont de Hueningen dont la prise précipitée débarrassa la rive du Rhin de la présence de l'ennemi. De Vaux reçut à cette occasion la croix de commandeur de l'ordre de Marie-Thérèse. S'étant rendu pour ses propres affaires à Prague et à Vienne, il fut bientôt après chargé de la direction du génie de campagne à l'armée d'Italie et envoyé à Vorderberg. En vertu d'ordres supérieurs il inspecta ensuite les forteresses de Passau, de Braunau, de Burghausen ainsi que d'autres points militaires importants, et adressa au gouvernement un rapport sur les résultats de sa visite. Appelé après cela au quartier-général de l'archiduc Charles à Kannstatt il resta auprès de ce prince jusqu'aux commencements de l'année 1798, s'occupant à fortifier davantage Braunau, Passau et Burghausen.

Comme cela était à prévoir, la paix de Campo-Formio n'eut qu'une courte durée. La guerre qui recommença en 1799 sans véritable déclaration à cause des exigences

outrées du Directoire français, rappela de Vaux au quartier général de l'archiduc Charles à Heidelberg. Au mois de novembre il fut nommé général-major, et commandé après la bataille d'Engen par le feldzeugmeister Kray pour Donauwörth et Neubourg où il fut chargé de défendre avec sept bataillons et quatre escadrons ce point important ainsi que les magasins qui y étaient réunis contre les courses des ennemis. Bien qu'il repoussât avec force les attaques et les tentatives de passage que les Français entreprirent près de Donauwörth, les 16 et 19 juin, il fut forcé de battre en retraite sur Ingolstadt, pendant la nuit de ce dernier jour, parce que Moreau ayant passé le Danube près de Dillingen et de Hochstätten, pouvait facilement envelopper la faible division autrichienne près de Donauwörth. Après avoir mis le 22 juin sa brigade en garnison dans la forteresse d'Ingolstadt qu'il avait atteint sans éprouver de perte, de Vaux se rendit au quartier-général d'où, dès le 5 juillet, il fut envoyé sur l'Inn supérieure et la Salze avec la charge de fortifier les principaux gués de ces rivières, et construisit la tête du pont près de Muehdorf, ouvrage très important à cause des nombreux accidents du terrain. Il en éleva un autre près de Kraybourg et conseilla à bâtir des ouvrages près de Rosenheim, Wasserbourg, Neu-Oetting, Marktl, Burghausen, Dittmaning, Wildshut, Lauffen et Uberacker. Comme entretemps un corps considérable de troupes avait été réuni sous le commandement du lieutenant-feld-maréchal prince de Reuss pour défendre le Tyrol, de Vaux reçut et exécuta l'ordre de fortifier les passages ainsi que les points stratégiques de ce pays. Peu de semaines plus tard une estafette lui apporta le brevet de Directeur du génie de campagne de l'armée d'Allemagne. Il prit part à la bataille de Hohenlinden.

Il était occupé aux fortifications de Vienne l'orsqu'au mois de décembre, après le traité de Lunéville, il fut attaché au bureau principal du génie et placé à la

suite de l'archiduc Jean, qui était directeur général de cette arme. L'année suivante il accompagna ce prince pendant son voyage militaire en Tyrol, le pays de Vénise, celui de Krain et en Carinthie. A l'irruption de la guerre de 1805 de Vaux entreprit la Direction du génie de campagne attaché à l'armée d'Italie, et dressa le plan de fortification des deux points importants de l'hermitage de Flitsch et de Chiusa-Veneta. Mais comme les événements malheureux qui se déroulèrent en Allemagne rendirent ces postes insoutenables, les ouvrages commencés et qui étaient poussés avec activité, restèrent inachevés. Il fortifia ensuite Prewald et se rendit peu de temps après à Carlstadt, où il fit cesser les travaux qui y étaient commencés parce qu'ils ne pouvaient devenir d'aucune utilité et ordonna d'en transférer les canons ainsi que les munitions à Sissek. Il attendit à Gross-Szigeth l'arrivée de toutes les divisions du génie, des mineurs et du corps de sapeurs qui revenaient du Tyrol, et envoya de là au quartier-général de l'archiduc Charles à Koermend son rapport, que ce prince lui avait demandé, touchant la possibilité de la défense des citadelles de Raab, Ofen, Essegg, Peterwaradin, Brood et Gradiska. La paix de Presbourg ramena de Vaux à Vienne, d'où il accompagna l'archiduc Jean pendant son voyage en Autriche et en Styrie.

Le 31 décembre 1806 de Vaux fut nommé propriétaire du 45^e régiment de ligne; le 2 mai 1807 lieutenant-feld-maréchal et au mois de février 1809 vice-directeur général du génie. Pendant la même année il fut fait prisonnier de guerre à la remise de Vienne. Rendu à la liberté sur sa parole d'honneur, il fut peu de temps après échangé contre Kinkel, lieutenant-général badois et après la conclusion de la paix chargé en qualité de commissaire autrichien de la réception de la capitale des mains du lieutenant-général français Andreossy. L'année suivante de Vaux alla inspecter avec le lieutenant-feldmaréchal baron Duka les points fortifiés d'Autriche

et de Styrie et obtint le 25^e régiment d'infanterie en échange du 45^e qui venait d'être licencié.

En septembre 1813 de Vaux fut promu au rang de feld-zeugmeister et au mois de juin 1817 l'empereur le nomma son conseiller intime effectif. Il est mort le 4 avril 1820 à Vienne, des suites d'une maladie longue et douloureuse d'épuisement, après avoir servi avec fidélité et un zèle infatigable sous quatre souverains successifs et pendant au-delà d'un demi-siècle. Au nombre des importantes compositions qu'on lui doit on peut citer surtout les mémoires dans lesquels il démontre l'importance de la forteresse de Komorn et développe ses vues sur les moyens de la rendre encore plus forte : Les ouvrages qui avaient été commencés en 1809 en grande partie sur ses plans et par le lieutenant-feldmaréchal Chasteler, lesquels il continua en personne et qui furent enfin achevés par le général Dedovich, ont déjà, pendant la première année de leur existence après la bataille de Raab, rendu les services les plus importants ; et les événements de ces derniers temps ont de plus en plus prouvé la justesse du jugement de cet ingénieur aussi habile qu'expérimenté, lorsqu'il désignait Komorn comme une des places fortes principales de l'empire d'Autriche.

HARTMELD, Der Militär Maria-Theresien-Orden, I, 261 et 278 sqq; II, 1733 et 1742.

VECRAI, *Don André*, né à Clause près de Clermont, ancien fief limbourgeois, entra à l'abbaye de Malmédy. Ce religieux, fort savant, était un industriel distingué : il établit et dirigea une papeterie célèbre et une belle cartonnerie à Malmédy. Ses cartons surtout, d'une qualité supérieure, étaient destinés à presser les draps. Don Vecrai, qui avait beaucoup voyagé pour se perfectionner, est mort en 1767.

C^{te} DE BAC-DE-LUXEM, Biographie liégeoise, II, 444.

VILLATTE, *Eugène-Casimir, comte d'Outremont*, est né à Longwy, le 14 avril 1770. Il débuta dans la carrière des

armes en qualité de sous-lieutenant au régiment de Bourbonnais, infanterie ; fit avec distinction les premières campagnes de la révolution ; fut aide-de-camp de Bernadotte et parvint rapidement au grade de colonel. Nommé général de Brigade le 29 août 1803, commandant de la Légion d'honneur le 14 janvier 1804, et général de Division le 21 février 1807 à la suite de la bataille d'Eylau, il dut ce dernier grade aux services qu'il avait rendus pendant les campagnes de 1805 et 1806. Le 2 juin 1807 il contribua à la glorieuse défense de la redoute de Spanden, soutint le général Frère qui combattait à la tête d'un pont avec le 27^e d'infanterie légère et fut chargé de prendre l'ennemi en flanc. Il se distingua avec sa Division à la bataille de Friedland et au combat de Wehlau qui précédèrent la paix de Tilsit.

Le général Villatte contribua le 31 octobre 1808 en Espagne, à la défaite de l'avant-garde du général Blacke qui défendait les hauteurs de Durango, ainsi qu'à la prise de Bilbao, que le général espagnol fut contraint d'évacuer en désordre. Quelques jours après, sa Division décida la victoire à Espinosa del Rey et se distingua encore à la Santa-Maria-del-Campo, de même qu'à Somo-Sierra.

A la prise de Madrid il emporta par escalade, le 3 décembre, l'établissement royal de Retiro, força la porte d'Alcala et successivement tous les postes retranchés qu'on avait établis dans son enceinte.

A Uclès sa division s'étant avancée droit à l'ennemi, le 13 janvier 1809, pendant que le duc de Bellune tournait les Espagnols par Alcazar avec la Division Ruffin, elle attaqua et battit le corps d'armée commandé par le duc de l'Infantado qui défendait la position et la ville d'Uclès et lui fit dix-huit mille prisonniers, dont deux généraux, sept colonels, vingt lieutenants-colonels, trois cents officiers, etc. La prise de trente drapeaux et de toute l'artillerie complétèrent le succès de cette journée. Le général Villatte eut la plus grande gloire à cette victoire.

Le 16 mars il chassa les Espagnols de Val-de-Ramas, remonta le Sbor et poursuivit l'ennemi de position en position, de rocher en rocher.

Le 28 il décida, à la tête de ses troupes, la sanglante victoire de Médellin et mérita en cette circonstance de nouveaux éloges du duc de Bellune.

Le 28 juillet, le comte Villatte fit des prodiges de valeur à la bataille de Tallavera-de-la-Reyna.

Le 4 mars 1811, veille de la bataille de Chiclana, l'ennemi ayant opéré un débarquement près des lignes de Santi-Pétri, Villatte ordonna de la nuit à ses troupes de marcher contre lui et le culbuta complètement; un drapeau, trente-six officiers, dont trois colonels, quatre cent cinquante-neuf sous-officiers et soldats faits prisonniers, deux cents hommes noyés et plus de cent tués furent les résultats de cette attaque.

Le 5 mars 1811 le général Villatte fut grièvement blessé à Chiclana où des forces triples semblaient devoir écraser les français. Une brigade de sa Division commença l'action, culbuta les Espagnols, leur tua plusieurs centaines d'hommes et détruisit leurs ouvrages commencés à la tête du pont de Santi-Pétri.

Le 26 mai 1812 il était près de Salamanque où il soutint avec six bataillons d'infanterie du 27^e léger, des 63^e et 94^e de ligne et 300 dragons du 12^e les attaques et les charges que réitérèrent plusieurs fois sur lui dans la journée huit mille hommes de cavalerie anglaise.

À la défaite de Vittoria il combattit avec succès le général anglais Hill; mais il ne put profiter de ces succès à cause du désordre qui se mit dans l'armée. Cependant il sut maintenir ses troupes, se retira en bon ordre devant un ennemi qui lui était de beaucoup supérieur et soutint ainsi la retraite jusqu'à Salvatierra.

Pendant les campagnes de 1812 et 13, le général Villatte commandait le corps de réserve des Pyrénées, sur la Bidassoa. Le 25 juillet 1813, l'armée française sous

les ordres du duc de Dalmatie ayant repris l'offensive, le général Villatte fut chargé de contenir l'ennemi avec seize mille hommes sur la Basse-Bidassoa. Le 31 août il passa au gué cette rivière vers Bériatu et fit avec le général Reille des efforts inouïs, mais inutiles pour enlever la gauche des positions de l'ennemi en avant d'Irun et pour se rapprocher de Saint-Sébastien qu'on avait l'intention de débloquer. Cependant une partie de sa Division gravit la montagne des Trois-Couronnes où était le camp ennemi, et y mit le feu.

Lors du passage du Bidassoa par les Anglais, le 8 octobre 1813, le général Villatte campé sur les hauteurs d'Ascain, à une lieue de Bayonnette, passa la Nive pour se porter au secours de la Division du général Taupin assailli dans cette redoute et vivement mené par vingt mille ennemis. Cette division soutenue par la réserve du général Villatte put se reformer en arrière de la Nive, et les deux corps se maintinrent dans leur position jusqu'au mouvement que fit l'armée pour aller en prendre une nouvelle en avant de Bayonne.

Villatte avait été blessé à l'affaire de Bessussary sur la Nive, le 10 décembre. Il combattit à Orthez et à Toulouse, les 27 février et 10 avril 1814, et rendit en ces deux occasions des services signalés.

À la première restauration, Louis XVIII nomma le général Villatte chevalier de St. Louis, le 2 juin 1814, et inspecteur-général d'infanterie dans les 11^e et 20^e Divisions militaires. En 1815 à la seconde restauration, Villatte commandait les troupes françaises à Paris et avait toute la gendarmerie sous ses ordres. On le nomma membre du Conseil de guerre qui devait juger le maréchal Ney; mais ce Conseil se déclara incompetent. En 1816 il passa au commandement de la 4^e Division militaire à Nancy, et le 17 décembre 1818 à celui de la deuxième, à Châlons. Décoré du grand cordon de l'Ordre royal de la Légion d'honneur le 20 septembre 1820, commandeur de l'ordre militaire de St. Louis

au mois d'août 1823, ce général commandait depuis le mois de janvier 1820 la 3^e Division militaire lorsque la révolution de juillet éclata. Villatte n'ayant pas voulu adhérer au gouvernement de Louis-Philippe, fut mis à la retraite et alla passer le reste de ses jours à sa campagne près de Nancy. Il était aussi commandeur grand-croix de l'Ordre de l'épée, grand-croix de celui de Charles-Frédéric et chevalier de la couronne de Fer.

Le général Villatte est auteur d'un petit ouvrage qui a pour titre : *Voyage du Roi à Metz ; relation militaire*. 1828, in-8° ; 43 pages ; Metz, Verronnais.

Bâtes, Biographie de la Moselle, IV, 401, sqq. — Histoire de Longwy, 187, sq. — Tables du Moniteur, de 1800 à 1814. — Dictionnaire des Généraux français. — Dictionnaire de Batailles. — Victoires et Conquêtes des Français, XVII à XXVI. — Biographie des hommes vivants, V.

VILLATTE, *François-Jean, ou Jean-François*, était frère d'Engène-Casimir qui précède. Il est né à Longwy, le 5 septembre 1786. Elevé à l'école militaire de Fontainebleau il entra en 1805 au 5^e régiment d'infanterie légère en qualité de sous-lieutenant ; passa ensuite lieutenant au 95^e de ligne et, en 1807, aide-de-camp de son frère qu'il a peu quitté depuis et dont il a partagé les périls, les fatigues et les dangers.

Il a obtenu sur le champ de bataille les grades de capitaine, de chef de bataillon et de lieutenant-colonel.

Il a rempli les fonctions de chef d'état-major de la 15^e Division militaire ; fut ensuite employé en la même qualité à une des Divisions de l'armée d'Espagne sous les ordres du Dauphin et avec le grade de colonel que le roi venait de lui conférer. Au mois de novembre 1823 il fut nommé chef d'état-major-général de la 3^e Division militaire à Metz et mourut le 8 mai 1829, à Nancy, des suites d'une blessure affreuse qu'il avait reçue en 1813, en avant de Bayonne, et dont il ne put jamais guérir.

François-Jean Villatte était officier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur,

chevalier de St. Louis, de Charles III, de St. Ferdinand d'Espagne et du mérite militaire de Charles-Frédéric.

Essai sur l'Histoire de Longwy, 197, sq. — Bâtes, Biographie de la Moselle, IV, 49.

VISMES, *Louis-Jacob de*, est né à Montmédy vers l'année 1705 et dirigea ses études et ses travaux vers les antiquités ecclésiastiques : il s'occupa surtout de la liturgie et du culte. On a de lui : 1^o. Office de St. Charles ; Paris, 1768 ; in-12. — 2^o. Office de Jésus-Christ enseignant ; Paris, 1764 ; in-12. — 3^o. Propre des religieuses de la Madelaine de Trainel ; Paris, in-12°. — 4^o. Propre de Saint-Germain l'Auxerrois ; Paris, in-12. — 5^o. Propre de St. Josse ; Paris, in-12. — 6^o. Propre de St. Jean en Grève ; Paris, in-12. — 7^o. Propre de St. Landry ; in-12.

Le père Vismes est mort le 7 octobre 1753, à l'âge de 48 ans.

DE FERRA, Dictionnaire historique ; supplément, lit. V. — Histoire ecclésiastique, civile et littéraire du Département des Ardennes. — Lucur, Annales d'Yvois-Carignan, 413, sq.

VOÏART, *Jacques-Philippe*, est né à Longwy, vers le milieu du dix-huitième siècle. Son père, employé alors dans l'administration des vivres, et depuis contrôleur-général des fermes, ne fit faire à son fils que des études faibles, parce qu'il le destinait à son administration. C'est ainsi que Jacques-Philippe Voïart passa une partie de sa vie aux armées, fut longtemps garde-militaire dans les vivres et eut pendant la révolution l'entreprise de la fourniture des Invalides. Il exerçait ce dernier emploi lorsqu'au plus fort de la Terreur il fut enfermé avec son épouse dans les caves de cet hôtel d'où ils n'échappèrent que par hazard.

Voïart avait reçu de la nature le goût des beaux-arts et de la poésie. Dès ses plus jeunes années il dessinait, peignait la miniature, faisait des vers et composait de petits ouvrages en prose. La révolution vint interrompre ces occupations agréables qu'il ne reprit qu'en 1815, époque à la-

quelle la paix le rendit aux muses. Devenu en 1820 l'un des fondateurs de la Société linéenne de Paris, il fut attaché au Bureau de cette Société en qualité de trésorier et publia entr'autres ouvrages les suivants : 1°. Entretiens sur la théorie de la peinture; 1820, in-12. — 2°. Choisy. Epître en vers à mon ami; Paris, 1829, in-8°.

Ami du célèbre médecin Alibert, Voïart l'a aidé dans la rédaction de quelques-uns de ses ouvrages. Il a été le père de la gracieuse madame Tastu, et doit être mort depuis une dizaine d'années.

BÉGIN, Biographie de la Moselle, IV, 467, sq.

W.

WAGNAIR DE MARISY, Frédéric-Christophe-Henri-Pierre-Claude, est né le 11 juillet 1764, à Kédange, canton moderne de Metzcrisse, suivant Vville et Verronnais; à Altrupp ou Altruff, même canton, suivant Bégin. Il était fils de Michel Wagnair, notaire à Kédange, et d'Elisabeth de Marisy.

Frédéric Wagnair entra de bonne heure au service militaire. Cadet au régiment de Conflans, hussards, en 1779, sous-lieutenant le 2 janvier 1784, lieutenant le 27 mai 1788, capitaine le 29 avril 1792, chef d'escadron le 4 octobre 1793, il devint colonel du septième hussards le 1^{er} messidor an II (19 juin 1794).

Nommé général de brigade le 12 floréal an XI (2 mai 1803), Frédéric Wagnair n'avait cessé jusqu'alors de mener une vie militaire fort active et de se signaler par des actes de bravoure. Le 14 messidor an II entr'autres, sur la hauteur de Martinzée, il dégagea le lieutenant Thumelain, entouré de dix à douze cavaliers prussiens, après avoir sabré et mis cette troupe en fuite.

Il avait fait toutes les campagnes de la République (1792 à 1812); avait reçu trois coups de sabre dans l'affaire de Lopfui-gen, le 24 thermidor an IV, et avait eu un cheval tué sous lui le 26 vendémiaire de la même année au combat de Villingen. Il avait été fait commandant de la Légion d'honneur à la première promotion, le 25 prairial an XII (14 juin 1804).

Le général Wagnair est mort célibataire à Talaveyra à l'armée d'Espagne, le 2 janvier 1812.

BÉGIN, Biographie de la Moselle, IV, 371, sqq. — VERRONNAIS, Statistique historique du Département de la Moselle, 9 et 204. — VVILLE, Dictionnaire du département de la Moselle, II, 214.

WALRAM de Luxembourg-Ligny; v. LUXEMBOURG-LIGNY, Walram de.

WANDELBERT, Wandelbertus, religieux de l'abbaye de Prum, florissait vers l'année 839. Il a écrit en vers un Martyrologe que Molanus a publié, ainsi qu'une vie de St. Goar, qu'il dédia à l'abbé Marquard (v. son art.).

v. STRANDBAC, Metropolis Ecclesie Trevericæ, I, 72, et 464.

WENDEL, François de, né à Charleville, le 20 février 1778, est mort à Metz, le 11 mars 1825. Officier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis, François de Wendel occupait les fonctions d'Inspecteur-Général des gardes nationales du Département de la Moselle. Propriétaire des forges de Hayange, il s'est rendu célèbre comme industriel, en changeant entièrement l'ancien mode de fabrication du gros fer, ainsi que des fers platinés et fendus.

VERRONNAIS, Statistique historique de la Moselle, 177.

WIBALDE, Wiebolde ou Guibalde, né dans la Lorraine ardennaise, pays de

Stavelot, comme il le dit lui-même dans une de ses lettres, appartenait à une famille noble que quelques auteurs nomment *du Pré, a Prato* ou *a Pratis*. Il avait deux frères et une sœur qui tous trois entrèrent en religion comme lui.

Confié dès sa plus tendre enfance à l'éducation des moines, comme cela était généralement la coutume à cette époque dans les bonnes familles, il apprit à l'abbaye de Stavelot la Religion, la Grammaire ainsi que la Rhétorique sous Reinard, il fit des progrès rapides dans ces branches, au point qu'il résolut de passer ensuite à Liège afin d'étudier la Dialectique, l'Arithmétique, la Géométrie et l'Astronomie, sciences dans lesquelles il acquit bientôt la réputation d'un génie du premier ordre : En effet, les sciences les plus abstraites n'étaient plus qu'un jeu pour lui, et elles n'avaient point de subtilité qui échappât à sa pénétration.

À la fin de ses cours il résolut d'entrer en religion et choisit pour cela l'abbaye de Vaussor près de Dinant, où il fut chargé de la direction des écoles. Cependant sa réputation avait volé partout, et l'abbaye de Stavelot où il avait passé ses premières années désira à le revoir. Après plusieurs négociations il y retourna et fut élu abbé de ce monastère vers la fin d'octobre 1130, après le décès de l'abbé Jean de Reuland.

Aussitôt Wibalde se mit en devoir de remettre en ordre la discipline et le temporel de cette maison, et il y avait déjà réussi en grande partie lorsque l'Empereur Lothaire, étant venu le visiter à son retour d'une diète qu'il avait tenue à Liège, conçut pour lui une telle estime qu'il le nomma son ministre et l'envoya en Italie à la tête d'une armée pour soutenir le pape Innocent II. Il fut ensuite chargé du commandement des flottes impériales dans la Méditerranée (1137) et presque en même temps nommé, contre son gré, abbé du Mont-Cassin. Mais il quitta cette maison peu de temps après, afin d'échapper à la vengeance de Roger, roi de Sicile, qui

avait menacé de le faire pendre s'il tombait entre ses mains, et revint à Stavelot en 1138.

Après la mort de Lothaire il contribua beaucoup à faire élire empereur Conrad de Souabe qui eut pour lui la même amitié, et qui le désigna en 1146 abbé de la Nouvelle-Corbie. Il fit partie de la Croisade ordonnée par le pape Eugène III contre les Esclavons, et assista aux Conciles de Rheims et de Trèves au nom du roi Henri le jeune.

L'Empereur Frédéric I lui donna aussi toute sa confiance et l'envoya deux fois en ambassade à Constantinople. Il assista au couronnement de ce prince par le pape Adrien VI, et mourut, empoisonné dit-on, au retour de sa seconde ambassade à Constantinople, le 18 juin 1158, à Béthulie en Paphlagonie, d'où son corps fut ramené à Stavelot par les soins de son frère Erlebalde qui lui succéda en qualité d'abbé de ce monastère. On lui fit l'építaphe qui suit :

DEO ET ECCLESIE
WIBALDUS
QUI VIXIT, DUM VIXIT
INTER MORTALES OMNIUM ABBATUM
FELICISSIMUS,
SUMMO PONTIFICI, IMPERATORI
ET PRINCIPIBUS CHARISSIMUS,
EXUVIAS CORPORIS HIC DEPOSITUS,
UNIVERSÆ POSTERITATI
OB PIETATEM, DILIGENTIAM,
ET SINGULAREM ZELUM
MAXIMÈ ET PERPETUO COMMENDANDUS;
TU, QUI POST EUM SEDEBIS,
FAC IDEM, ET VIVES.

Ce prélat, d'une prudence parfaite et d'une rare capacité dans les affaires, a laissé *cent quarante et une lettres*, monument précieux sur l'Histoire de l'Eglise et de l'Allemagne, que Martène et Durand ont publiées dans l'Amplissima Collectio veterum monumentorum, T. II, 153. Swertius cite en outre de lui : 2°. Une vie de St. Boniface; et 3°, une de Ste Walburge, sœur de ce dernier.

BURNOLZ, IV, 48 à 68; 117 à 162. — MOSER, Supplément, II, 1036, art. *Guibald*. — CIE DE BUCHE-LITVAK, Biographie liégeoise, I, 73, sq. — CONVERSATIONS-LEXIKON, édit. 1824, XII, 298. — COURTIN, Encyclopédie moderne, XXIV, 469. — MARTENS, Bibliotheca Coloniensis, 563. — MARTENS ET DURAND, Collectio amplissima, II, 483, sqq. — BIOGRAPHIE UNIVERSELLE, L, 477, sq. — SWERTSUS, Athene Belgicae 608.

WIETERSHEIM, *Edouard de*, ancien ministre d'Etat au royaume de Saxe, est né en 1789, dit le *Conversations-Lexicon*, à Luxembourg, où son père, alors capitaine autrichien, était en garnison; cependant après de minutieuses recherches faites dans les registres de baptême de cette ville, on s'est assuré qu'il n'y est pas inscrit.

Le jeune Edouard de Wietersheim commença son éducation à Puch, près de Bitterfeld, bien appartenant à son père; puis il se rendit à Leipsic pour suivre les cours de droit. Après qu'il eut terminé ses études il fut admis dans les bureaux de l'administration dont il devint bientôt membre. En 1813 il se rangea sous les drapeaux de la Saxe et fit avec le grade d'officier la campagne dite pour l'indépendance. Bien que ses propriétés entrèrent en 1815 sous la domination prussienne, il continua de rester attaché au gouvernement saxon qui le nomma conseiller d'état et de justice effectif, poste qui lui procura une grande influence comme chef du cercle dit Voigtland, mais surtout de celui des mines, dans lequel dernier il sut de préférence montrer ses connaissances approfondies en fait d'arts et de manufactures.

Après la retraite d'Einsiedel, en 1830, Wietersheim lui succéda en qualité de directeur de la chambre de commerce, et lorsque ce corps fut dissous il fut nommé président de la commission générale attachée au ministère de l'intérieur. Comme commissaire du gouvernement près de la diète constitutionnelle depuis 1831, il fit en plus d'une circonstance preuve de beaucoup d'éloquence et d'une expérience très-étendue. En 1835 il fut nommé di-

recteur de cercle à Dresde et chargé en même temps comme conseiller intime effectif, de la direction d'une division traitant des intérêts commerciaux attachée au ministère de l'intérieur. Dans ces fonctions il mit tout son zèle à faire prospérer tous les genres de l'industrie nationale.

Il entra au ministère en 1840, et fut chargé du porte-feuille des cultes et de l'instruction publique où son administration fut rendue recommandable par la fondation d'une caisse de retraite pour les veuves et les orphelins d'instituteurs protestants, par la création de l'académie royale des sciences de Leipsic, l'annexion de professeurs capables à l'université de la même ville et la publication d'un règlement nouveau pour les écoles supérieures du royaume de Saxe. Après les événements politiques de 1848 il demanda et obtint sa retraite; mais il conserva la surveillance sur les établissements industriels.

Il se retira enfin absolument en 1853 dans la vie privée.

On doit à de Wietersheim plusieurs ouvrages importants, au nombre desquels nous dénommerons en première ligne: 1°. *La Démocratie*; Leipsic, 1848; 2°. Des recherches concernant l'archéologie de l'Allemagne; parmi lesquelles on doit distinguer: 3°. *Zur Vorgeschichte deutscher Nation*; Leipsic, 1852; etc.

Conversations-Lexicon, édit. de 1851; XV, 2^e partie, 244.

WOLTER DE NEURBOURG, *Benoît-Nicolas*, seigneur de Cattenom et autres lieux, maréchal de camp d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, est né à Cattenom le 16 juillet 1726, fils de Jean-François de Wolter, conseiller au parlement de Metz, et de Marie-Françoise Desandrouins.

Appelé fort jeune au service militaire, il abandonna sans peine ses prétentions à la toge pour suivre la carrière des armes. Il figura avec honneur dans la guerre de sept ans et se trouvait déjà en 1761 lieu-

tenant de la compagnie des cent-suisse. Il reçut le brevet de colonel en 1766 et fut nommé brigadier d'infanterie le 1^{er} mars 1790. Maréchal de camp de la promotion du 1^{er} janvier 1784, il cessa à cette époque de faire partie des cent-suisse et se retira même peu de temps après dans ses terres. Il y vivait tranquille lors des orages qui annoncèrent la révolution, lorsqu'en 1787 les vœux de ses concitoyens le désignèrent comme député de la noblesse à l'assemblée provinciale des Trois-Evêchés et du Clermontois. Louis XVI confirma ce choix en le

portant à la présidence de l'assemblée du district de Thionville. Au mois de juillet 1790 le général Wolter fut élu député aux Etats-généraux. Obligé de se tenir caché pendant la Terreur, il vint dans ses foyers après les troubles de la révolution et mourut à Cattenom le 23 février 1804, à l'âge de 78 ans.

BÉGIN, Biographie de la Moselle, IV, 488. — VANDONNALS, Statistique historique du Département de la Moselle, 69. — MORAUX, III, 333 de l'édition de 1789. — TASSIEN, Histoire de Thionville, 322, sq; 330.

X.

XHROUET, *Joseph*, né à Spa, florissait vers le milieu du dix-huitième siècle et s'est distingué dans la gravure. Il a exécuté le plan du grand-marché de Liège, de l'Hôtel de ville et de la fontaine qui se trouve en face. Ce plan, qui est inséré dans le premier volume, p. 244, des Délices du Pays de Liège, est admiré par les connaisseurs.

C^{te} DE BAC-DE-LIÈVRE, Biographie liégeoise, II, 386.

XHROUET, *Lambert*, oncle du précédent, florissait vers la même époque, c'est-à-dire en 1740. Il fut un des premiers tourneurs de son siècle et est né à Spa. Cet homme étonnant exécutait sur des tours, dont il était l'inventeur, des pièces merveilleuses par leur difficulté et leur finesse. La grande réputation qu'il s'était acquise par la beauté de ses ouvrages se répandit bientôt partout et lui valut l'honneur d'être mandé en 1748 à Vienne et d'y être retenu pendant six mois auprès de l'empereur François I^{er}. Il avait pris son tour avec lui et donna des leçons de cet art au monarque qui lui fit cadeau d'une belle tabatière en porcelaine de Saxe et de trois médailles d'or.

Il fut aussi appelé à Bruxelles par le duc Charles de Lorraine, qui était également amateur de cet amusement, et séjourna pendant quelque temps à sa cour. D'autres princes d'Europe voulurent de même l'avoir auprès d'eux et ornèrent leurs cabinets d'ouvrages de ce célèbre artiste. Xhrouet exerçait encore son art à l'âge de soixante-onze ans; et malgré sa caducité on voyait sortir de son tour des prodiges de goût et de délicatesse.

C^{te} DE BAC-DE-LIÈVRE, Biographie liégeoise, II, 386. — DEWEX, Histoire du Pays de Liège, II, 331.

XHROUET, *Warner*, médecin distingué de Spa, est vraisemblablement né dans cette ville. Il est mort en 1740, laissant les quatre ouvrages dont nous allons transcrire les titres: 1^o. De trium humorum oculi origine, formatione et nutritione; Liège, 1688, in 8^o: Dans cet ouvrage il s'élève contre la doctrine de Nuck et prétend que les conduits aqueux de celui-ci sont de véritables artères. Il entre dans plusieurs autres détails, tels que sur la structure celluleuse de l'humeur vitrée, l'analyse du cristallin et l'humeur aqueuse, la membrane qui ferme l'iris, etc. Nuck publia une réplique en 1691. —

2°. La connaissance des eaux minérales de Spa, d'Aix-la-Chapelle et de Chaudfontaine, pour leurs véritables principes; Leyden, 1714, in-12: cet ouvrage renferme beaucoup d'observations pour confirmer les vertus de ces eaux. — 3°. Une traduction française du Spadacrène de Henri de Heers, enrichie de notes savantes; LaHaye, 1739, in-12: Il y a corrigé les fautes touchant la chimie, et établi par ses ex-

périences l'existence d'un acide, d'un esprit volatil, d'une terre alcaline et du fer dans les eaux de Spa. — 4°. Une analyse sur le soufre, publiée dans le Journal de Trévoux, année 1707. Il prétend, contre le sentiment de Hambert qu'il attaque, que l'on peut obtenir des fleurs de soufre sans aucun mélange d'acide.

C^{te} au BAC-DE-LUXEM, Biographie liégeoise, II. 387.

Y.

Z.

ZANTFLIED, *Menghers, Corneille, dit;* v. MENGHERS, *Corneille.*

FIN.

LES
HOMMES REMARQUABLES

QUI ONT APPARTENU AU

PAYS DE LUXEMBOURG

soit par les liens du sang
soit par la naissance,

et qui ont illustré la patrie, au dehors par leurs actions d'éclat,
au dedans par leurs bienfaits civiques :

- I. Les Ecclésiastiques,
- II. Les Militaires,
- III. Les Personnages civils.

TRADUCTION D'UN MANUSCRIT LATIN

DE LA

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE LUXEMBOURG ET DE CELLE DE TRÈVES,

par le Docteur Auguste NEYEN.

Nous avons cru devoir ajouter à la suite de la Biographie luxembourgeoise une version très exacte du manuscrit des VIRI ILLUSTRÉS LUXEMBURGENSES dont nous avons publié le texte original dans le corps même de notre ouvrage.

Nous avons été amené à cette résolution par la circonstance que parmi les lecteurs de notre œuvre il s'en trouvera nécessairement un assez grand nombre qui ne comprennent pas le latin et pour lesquels par conséquent beaucoup de nos articles auraient été en partie inintelligibles.

Dans cette version nous avons conservé la coordination, en grande partie chronologique, que l'auteur des *Viri illustres* a suivie. Nous avons simplement ajouté des numéros d'ordre en tête des articles: ces numéros sont répétés dans la nomenclature des sources à la fin de nos biographies, afin de faciliter la recherche dans la comparaison du texte latin avec le français que nous donnons ici.

D^r. NEYEN.

LES LUXEMBOURGEOIS REMARQUABLES.

I^r ILLUSTRATIONS ECCLÉSIASTIQUES.

1. *Saint Cunibert*, archevêque de Cologne, fils d'un comte nommé Cratto ou de Cratte, est né à Remich sur la Moselle.

2. *Saint Gaugeric — Géry* —, d'Yvois, évêque de Cambrai et d'Arras, Prince du Saint-Empire Romain, fonda l'église collégiale de Cambrai.

3. *Saint Audovon — Ouen* —, fils d'un comte ou seigneur de Marville, archevêque de Rouen et chancelier de France, fonda entr'autres le prieuré de Vaux-les-moines auquel il annexa l'église de Wampach-sur-la-montagne où l'on voit les ruines d'un castel qu'il doit avoir habité et dans lequel la tradition rapporte qu'il est né.

4. (808.—L'exemplaire de Trèves écrit 898.—) *Rénier* né des comtes de Lorraine, seigneur de Rodemacher, abbé du monastère impérial de St. Willibrorde et seigneur d'Echternach, donna à son abbaye les églises de Berg et de Rodemacher ainsi qu'une partie de son patrimoine.

5. *Adelbert*, fils d'un comte Mosellan de Remich, se fit religieux à St. Maximin près de Trèves et devint ensuite premier archevêque de Magdebourg, Prince du Saint-Empire Romain et Primat de la Germanie.

6. *Théodoric, comte de Luxembourg*, évêque de Metz et Prince du Saint-Empire Romain.

7. (1124.) *Brunon, comte de Chiny*, archevêque de Trèves, Prince du Saint-Empire Romain, étouffa l'hérésie que quelques sacramentaires avaient prêchée à Yvois.

8. *Adalbéron, comte de Luxembourg*, frère de l'Impératrice Sainte Cunégonde,

était prévôt de Saint-Paulin à Trèves lorsqu'il se déclara archevêque de Trèves contre Mégingaud. Il se rendit célèbre par ses bienfaits envers cette église et par sa pénitence exemplaire.

9. *Adalbéron, fils d'un comte de Luxembourg*, a été évêque de Metz.

10. (1109.) *Rodolphe, fils de Conrad, comte de Luxembourg*, abbé du monastère de St. Vanne à Verdun.

11. *Henri, comte de Luxembourg*, évêque de Metz, a construit dans cette ville l'église de St. Etienne.

12. (1109.) *Adalbéron, comte de Luxembourg*, princier.

13. (1287.) *Conrad de Hochstaden*, frère d'un comte de Vianden, archevêque de Cologne, Prince-Electeur du Saint-Empire Romain, a commencé la construction de la nouvelle église des Trois-Rois à Cologne et en acheva le chœur qui forme une des merveilles du monde.

14. *Henri, comte de Luxembourg*, évêque de Liège, Prince du Saint-Empire Romain, dernier rejeton mâle de la branche aînée de la maison de ce nom, préféra se sacrifier à Dieu plutôt que de continuer la lignée de son illustre race.

15. *Wauthier, seigneur de Meysembourg*, de doyen de l'église métropolitaine de Trèves se fit religieux de l'ordre de St. Dominique. Cet homme apostolique décida dans un seul entretien la bienheureuse Yolande, fille du comte de Vianden à quitter le monde et à entrer dans le monastère de Val-Marie ou Marienthal. Il fut le premier fondateur du couvent des Dominicains à Trèves.

16. (1311.) *Jean Richard*, de Luxembourg, évêque de Ratisbonne, Prince du Saint-Empire Romain.

17. (1327.) *Baudouin*, comte de Luxembourg, ¹⁾ frère de l'empereur Henri VII, archevêque de Trèves et en même temps administrateur des archevêchés de Mayence et de Cologne, Prince-Électeur du Saint-Empire Romain. Ce prélat est incontestablement le plus grand entre tous ceux des archevêques de Trèves qui n'ont pas été inscrits au catalogue des saints, et ce à tel point qu'à l'inauguration des archevêques de cette église on avait autrefois coutume d'exprimer le vœu que le nouvel élu égalât l'archevêque Baudouin. Il a fondé les chartreuses de Trèves et de Coblenche ainsi que la confrérie du Saint-Sacrement à Luxembourg. Il a été inhumé à Trèves dans le chœur de St. Nicolas annexé à la cathédrale.

18. (1343.) *Charles de Beaufort*, né près de Trèves dans le duché actuel de Luxembourg, dit Munsterus, fut le 139^e grand-maître de l'ordre teutonique. Il a construit Christ-Mémel en Prusse.

19. (1365.) *Mathias d'Echternach* fut, à la prière de Charles IV, créé premier abbé mitré de Munster à Luxembourg, par Urbain V, et devint évêque de Syrone, suffragant de l'archevêque de Trèves.

20. (1393.) *Paul*, Seigneur de Rodemacher, évêque de Verdun, Prince du Saint-Empire-Romain.

21. (1398.) *Jean*, fils de Wenceslas comte puis duc de Luxembourg, devint évêque de Strasbourg ensuite archevêque de Mayence et Prince-Électeur du Saint-Empire Romain.

22. (1387.) *Saint Pierre de Luxembourg*, fils de Guidon comte de Roussy, fut évêque de Metz, Prince du Saint-Empire Romain et cardinal de l'église romaine. Il est très célèbre par ses miracles.

23. *André de Luxembourg*, frère de Saint-Pierre qui précède, évêque de Cambrai, Prince du Saint-Empire Romain.

¹⁾ Voir un second article pour le même personnage, N^o 151 ci-dessous.

24. *Jean*, autrement dit *Sobeslas de Luxembourg*, fils de Jean marquis de Moravie, petit-fils de Jean roi de Bohême et comte de Luxembourg, fut d'abord évêque d'Olmütz, puis patriarche d'Aquilée et Prince du Saint-Empire Romain.

25. Le Révérend Père frère *Arnoul de Luxembourg*, provincial des Minorites.

26. (1398.) *Thilman d'Eydel*, abbé de Munster près de Luxembourg, évêque et suffragant de l'archevêque de Trèves, était commensal habituel à diner et à souper auprès de l'empereur Wenceslas à cause des agréments de sa conversation et de la science qu'il y mettait.

27. Le Révérend Père *Jean Roussin*, de Luxembourg, provincial des Dominicains dans la Teutonique.

28. *Louis de Luxembourg*, neveu de St. Pierre par son frère Jean, comte de Roussy, fut archevêque de Rouen et cardinal de la Sainte-Eglise romaine.

29. (1490.) *Jacques*, marquis de Baden, fils de Christophe, gouverneur et seigneur par engagère du Duché de Luxembourg, fut archevêque de Trèves et Electeur du Saint-Empire Romain. Il a été élevé sur ce siège par le Souverain-Pontife à cause de sa science et de sa probité.

30. *Charles de Luxembourg*, fils de Louis, connétable de France, fut évêque de Laon.

31. *Jean de Tritheim*, abbé de Sponheim, est né à Tritheim, village dépendant pour la plus grande partie du Duché de Luxembourg. Cette circonstance lui a fourni l'occasion de faire de fréquentes visites à Christophe marquis de Baden et comte de Sponheim.

32. *Philippe de Luxembourg*, né des comtes de Roussy, fut évêque du Mans et cardinal de la Sainte-Eglise romaine.

33. *Jean Reuter*, originaire d'Erpel-dange près de Remich dans le pays de Luxembourg, doyen des cathédrales d'Arras et de Cambrai, fonda à Louvain le collège d'Arras dans lequel les luxembourgeois ont trois bourses d'études.

34. *François de Luxembourg*, fils d'An-

soine comte de Roussy, fut évêque du Mans.

35. (1500.) *François de Bauschleiden ou Busleyden*, né à Boulaide, village non loin de la Sûre, devint sur la recommandation de Philippe I^{er}, roi d'Espagne et duc de Luxembourg, archevêque de Besançon et Prince du Saint-Empire Romain.

36. *Jérôme de Busleyden*, frère de François, fut prévôt d'Aire et fonda hors de la succession de son frère le collège des Trois-Langues ou de Busleyden à Louvain.

37. (1535.) *Bernard de Luxembourg*, né à Strassen, a pris son nom de la capitale de son pays natal, entra dans l'ordre des frères prêcheurs, obtint le grade de Docteur en Théologie et devint inquisiteur chargé de la poursuite des hérésies. Il fut l'antagoniste de Luther et se rendit recommandable par la sainteté de sa vie autant que par sa science. Il fut aussi confesseur des ducs de Juliers, mourut en 1535 et a été inhumé à Cologne. Il a écrit plusieurs ouvrages de Théologie, de morale et d'histoire.

38. (1522.) *Mathias d'Itzig*, village près de Luxembourg, fut doyen de Luxembourg et d'Arlon, chanoine de St. Siméon à Trèves, curé d'Arlon et de Grevenmacher, ainsi que conseiller au Conseil provincial du Duché de Luxembourg. Il a fondé dans l'église de St. Nicolas un autel devant lequel il a été inhumé.

39. *Jean de Luxembourg*, neveu d'Antoine comte de Roussy, fut évêque d'Alpaume.

40. *Jean de Metzhausen*, seigneur de Linster à une lieue et demie de Luxembourg, fut archevêque de Trèves et Prince-Electeur du Saint-Empire Romain.

41. (1550.) *Pierre de Luxembourg*, fils d'un bourgeois de cette ville, fut abbé du monastère impérial de Saint-Maximin, Comte de Vell.

42. (1575.) *François, Baron de Créhange et de Pittange*, fils de Wiric justicier des nobles du Duché de Luxembourg, fut le conservateur de la foi catholique dans le diocèse de Strasbourg où il était doyen du chapitre de la cathédrale.

43. (1590.—1580 suivant l'exemplaire de Trèves) *Jean, comte de Manderscheid* dans le Duché de Luxembourg, et de *Blanckenheim*, évêque de Strasbourg, Prince du Saint-Empire Romain, fut le premier fondateur du collège des Jésuites à Molsheim.

44. (1520.) *Evrard Mercurianus*, ainsi nommé d'un village du comte de Montaign dans la partie ardennaise du Duché de Luxembourg, fut le quatrième général des Jésuites. Sa vie a été écrite par le Père Olivier Manarcus, de la même compagnie. Il a coordonné les règles de St. Ignace.

45. (1580.) *Jean Brenner*, fils de Jean Brenner, secrétaire d'Etat et greffier à Luxembourg, fut le premier entre les luxembourgeois qui entra dans la compagnie de Jésus. Il célébra ses prémices dans cette ville en présence de sa mère, dans la chapelle de St. Clément, aujourd'hui de St. André, pendant que son ordre n'était pas encore établi à Luxembourg. Après leur admission les Jésuites se sont servis de la même chapelle pendant environ vingt ans. Il était excellent prédicateur loué par Bence dans les rapports annuels de l'ordre. Il fut le premier recteur du collège de Coblenz que Jean de Schonberg, archevêque de Trèves, qui l'aimait infiniment, avait fondé sur ses pressantes instances. Il est mort à Munich au retour d'une mission qu'il avait été faire en Souabe.

46. (1592.) *Jean de Schonberg*, seigneur de Hartelstein, arrière-fief luxembourgeois, né au château de ce nom, fut archevêque de Trèves, Prince-Electeur du Saint-Empire Romain et fondateur du collège des Jésuites à Coblenz.

47. (1592 — l'exemplaire de Trèves écrit 1596.) *Jean Mylius*, né au moulin de Dudelage dans la seigneurie de Mont-St.-Jean, en face de la ville de Luxembourg, a pris son nom *Mylius* du nom en idiôme luxembourgeois latinisé de l'usine dans laquelle il a vu le jour. Il devint Docteur en Théologie, partit pour l'Espagne en qualité d'instituteur particulier des fils de Don Fernand Alvarès, duc de

Tolède, fut ensuite nommé traducteur de l'allemand auprès du roi Philippe II, mourut en 1596 et a été inhumé à Madrid dans une chapelle de l'église des Franciscains. Par son testament il fonda et dota richement en faveur des luxembourgeois le collège dit de Mylius à Louvain.

48. *Nicolas d'Elchard*, né au village de son nom, dit aussi de St. Jean—Johannis Elter ou Elschert—, près d'Ar-lon, fut évêque de Tyr, suffragant de l'archevêque de Mayence à Erfurt. Il a écrit sur les louanges de la virginité. C'était un homme saint et savant.

49. (1602.) *Jean de Kœnigs-Macher*, Jésuite, Docteur en Théologie, auteur du premier Catéchisme avant celui de Canisius, a longtemps prêché à Luxembourg.

50. (1603.) *Henri de Samré*, originaire de l'Ardenne luxembourgeoise, Jésuite, confesseur de Marie Stuart, reine d'Écosse, laquelle devint martyr. Il s'était masqué pour pénétrer dans la prison de cette princesse à laquelle il donna l'absolution le jour de son supplice et lui présenta la sainte communion qu'il avait apportée à cet effet. Il est mort à Luxembourg et fut inhumé dans le chœur de l'église de St. Nicolas. Il a écrit des ouvrages estimés sur la chronologie.

51. (1607.) *Adam Petz*, de Luxembourg, Docteur en Théologie, fut, par obéissance, sacré évêque de Tripolis, suffragant de Strasbourg.

52. (1619.) *Barthélémy de Weyler*, né en Ardenne dans la prévôté de Bastogne, Jésuite, confesseur et professeur de l'empereur Ferdinand II depuis la première enfance de ce prince jusqu'à son éléction à l'empire.

53. (1620.) *de Busleyden* dans le monde, fut un des premiers qui entrèrent dans la Société des Jésuites. Il devint confesseur de Maximilien duc de Bavière qui fut créé Electeur du Saint-Empire Romain à la suite de la bataille de Prague à laquelle de Busleyden avait accompagné ce prince.

54. *Pierre de Manderen*, originaire du village luxembourgeois de ce nom, résident des archiducs Albert et Isabelle à Rome, et enfin auditeur de la Rote, ainsi que prévôt de Ulenberg et de Maseyck.

55. (1606.) *Mathias Appert*, de Bittbourg, curé de Diekirch et doyen de Mersch, fonda deux bourses au séminaire de Luxembourg.

56. *Hotton*, né dans le village de son nom dans l'Ardenne luxembourgeoise, fut d'abord curé séculier. Plus tard il se fit Jésuite et obtint sur ses instantes prières d'être envoyé dans les Indes occidentales dont il devint l'apôtre.

57. (1620.) *Hector de Hæn*, de St. Vith, d'abord chartreux à Rettel ensuite à Trèves, devint successivement prieur puis visiteur de son ordre en Allemagne. Il s'est rendu célèbre par la sainteté de ses mœurs.

58. *Pierre Ernest de Larochette*, natif de Remich, avait pour père Paul, de l'antique et illustre famille de son nom. Il entra à l'abbaye de Fulde où il fut fait prêtre. Il devint ensuite prévôt de St. Pierremont où sa piété ainsi que son zèle procurèrent la réforme. Par son exemple il prépara également la voie au rétablissement de l'exacte discipline dans le monastère de Fulde même.

59. (1620.) *Jean, Baron de Brandenburg*, seigneur de Meysembourg, est né à Luxembourg et obtint la prêtrise; mais il n'accepta aucun bénéfice. Il était conseiller noble au Conseil provincial de Luxembourg où il est mort. Il a été inhumé dans l'église des Jésuites ainsi qu'il l'avait demandé lorsque encore il était aux études à Pont-à-Mousson. Il a fondé une bourse au séminaire de Luxembourg et légué au collège de la même ville ainsi qu'à celui de Trèves ses ornements sacerdotaux, ses vases sacrés et sa bibliothèque.

60. (1620.) *Henri Dumont*, d'Izel, curé à Virton, Docteur en Théologie, a fondé une bourse dans un des collèges de Louvain.

61. (1630.) *Nicolas Flesgin*, de Lux-

embourg, de l'ordre des frères prêcheurs, a construit le nouveau monastère près de l'église de St. Michel dans sa ville natale.

62. *Vincent Franck*, de Vianden, capucin, fondateur de monastères de son ordre à Francfort et à Aschaffembourg, hors des aumônes qu'il avait quêtées, mourut à Neuerbourg non loin de son endroit natal et y a été inhumé.

61. (1632.) *Jean Mercurianus ou de Marcourt*, neveu du Révérend Père Evrard par le frère de ce dernier, fut Jésuite comme celui-ci et Docteur en Théologie. D'abord confesseur de Charles, archiduc d'Autriche qu'il accompagna pendant son voyage en Espagne, il devint plus tard confesseur, professeur et prédicateur de Son Altesse Sérénissime l'archiduc Léopold-Guillaume, aujourd'hui gouverneur des Provinces Beligiques, jusqu'à son décès qui fut principalement causé par une ambassade dont Ferdinand II l'avait chargé vers Ladislas, roi de Pologne. Il est mort à Vienne.

64. (1633.) *Persée*, de Cronembourg dans le Duché de Luxembourg, fut Docteur en Théologie, Doyen de Miselbach en Autriche, chanoine des cathédrales d'Olmütz et de Vratisclaw.

65. (1633.) *Guillaume de Metzenhausen*, seigneur de Linster, a été doyen de la cathédrale de Trèves.

66. (1634.) *François-Ernest, comte de Créhange et de Pittange*, est né à Luxembourg même, dans l'hôtel de sa famille dont l'emplacement est de nos jours incorporé au collège des Jésuites. Il fut chanoine des cathédrales de Mayence et de Strasbourg, a été employé à un grand nombre d'ambassades ainsi que de diètes impériales, et pendant quelque temps vice-évêque et vice-prince de Strasbourg, dignités qui lui avaient fait contracter des dettes considérables. L'ordre des Jésuites

ayant achevé la construction de la porte rouge ¹⁾ il en fut nommé gouverneur. Il a été surnommé la Colonne de l'Eglise catholique et a introduit dans celle de Cologne l'usage du chant noté.

67. (1636.) *Adolphe, comte de Salm*, est né à Luxembourg. Il fut doyen de Strasbourg, gouverneur de Tabern en Alsace, un soutien de l'Eglise catholique contre la profession de foi dite de Strasbourg et protecteur du collège comme du séminaire de Molsheim. Ayant été un jour fait prisonnier par les Suédois il dit — en faisant allusion à son nom Salm saumon en français — qu'il préférerait se voir couper en tranches comme le saumon que l'on sert à table plutôt que d'abandonner son Dieu et son Empereur.

68. (1636.) *Henri Warnach*, d'Elschrodt, curé de Hachy et doyen d'Arlon, fonda deux bourses au séminaire de Luxembourg. Par l'effet des guerres ces bourses ont été réduites à une seule.

69. (1636.) *Henri Gauderius*, de Sterpenich, village près d'Arlon, licencié en Théologie, devint curé à Kœrich où il reconstruisit pour ainsi dire à ses propres frais l'église paroissiale. Il passa ensuite à la cure de Sterpenich, son endroit natal, et institua le séminaire du collège de Luxembourg son héritier pour une somme qui serait montée à dix mille écus d'or si la paix avait permis de les récupérer. Cependant on a encore obtenu un capital suffisant pour l'entretien de deux boursiers. Il a fondé en outre à Sterpenich une école et un autel devant lequel il a été inhumé.

70. (1636.) *Pierre Penninger*, de Diekirch, curé à Brandembourg, a fondé près du séminaire de Luxembourg et en l'honneur de la Sainte-Trinité trois bourses qui par les calamités de la guerre ont été réduites à une seule.

71. (1636.) *Jacques d'Emblève*, ainsi

¹⁾ Nous ne pouvons pas garantir l'exactitude de la traduction que nous proposons pour cette phrase qui semble ne pouvoir recevoir son sens réel que d'une particularité locale. Voici du reste le texte latin: « Societas confecit aditum Rubiacum cujus ille gubernator. » Le mot Rubiacum est-il un nom propre qui se traduira par Roubaix, ville et famille connues, ou bien doit-on déduire sa signification du substantif Rubia, garance? — Nous avons aussi rendu le mot Societas du texte par: Ordre des Jésuites: ce sens peut également n'être pas strictement le véritable, celui que l'auteur a voulu lui donner.

nommé du village homonyme dans le comté de Salm, fut curé à Berg sur la Moselle. Il a institué le séminaire son héritier, sur les conseils des frères Eustache et Jean de Wiltheim, auxquels il avait d'ailleurs légué tout son avoir.

72. *Jean* — l'exemplaire de la Bibliothèque de Trèves écrit *Jean-Guillaume de Wiltheim*, de Luxembourg, Jésuite. Après son retour d'une mission en Chine où il avait demandé à être envoyé après avoir d'abord enseigné la philosophie à Fribourg en Brisgaw, il devint le premier professeur de Théologie morale au collège de la compagnie de Jésus dans sa ville natale. Il a écrit sous le titre de: *Diane d'Ardenne*, l'histoire du Pays de Luxembourg, principalement pendant la période romaine.

73 *Heriart*, de Thionville, fut abbé de Gran dans l'Autriche inférieure, sur les confins de la Bohême.

74. (1636.) *Paul d'Aldringen*, de Luxembourg, Docteur en Théologie, évêque de Tripolis, suffragant de Strasbourg. Devenu comte par le décès du comte d'Aldringen son frère dont il fut l'héritier, il dota en mourant toutes les églises de Luxembourg d'ornements précieux.

75. (1636.) *Henri Philippi*, né à ou près de Jamoigne dans le Duché de Luxembourg, Jésuite, Docteur en Théologie, fut confesseur de l'empereur Ferdinand III comme son professeur dès l'enfance et jusqu'à son élection en qualité de Roi des Romains. Il est mort à Ratisbonne, en 1636, peu après ce dernier événement.

76. (1645.) *Henri Lamormanni ou de Lamorménil*, Jésuite, frère de Guillaume, fonda la bourse Lamormanni au séminaire de Luxembourg hors des deniers fournis à sa prière par Jean Putz d'Adlersturm, conseiller de l'Empereur. Il est mort à Vienne en Autriche.

77. (1646.) *Guillaume Germé, dit de Lamorménil*, ainsi nommé de son village natal au comté de Montaigu dans l'Ardenne luxembourgeoise, Jésuite, Docteur en Théologie, confesseur de l'empereur Fer-

dinand II jusqu'au décès de ce prince dont il a écrit la vie; ensuite provincial en Autriche. Il a été le plus grand homme que la compagnie de Jésus ait possédé et fonda à Vienne une maison professe de son ordre, construisit dans la même ville un collège et une église, ainsi que le noviciat de Ste. Anne; érigea l'université de Tyrnaw en Hongrie, obtint celle dite Caroline à Prague pour sa compagnie et y annexa également une maison professe; il constitua les collèges de Kremse, d'Iglaw, de Znaim ainsi que d'autres institutions du même genre. Il fut enfin un des principaux promoteurs du séminaire de Luxembourg et mourut à Vienne en Autriche. Sa vie devrait être écrite et répandue dans le monde entier.

78. (1644.) *Dominique Ventsch*, de Luxembourg, entra dans l'ordre de St. François de la stricte observance. A cause de l'exquise pureté de sa vie religieuse et de ses vertus exemplaires il fut continué pendant quarante ans commissaire et visiteur des monastères de Clarisses dans la province gallo-belgique. Il agrandit de beaucoup les bâtiments du couvent de cet ordre à Lille et mourut à Mons dans le Hainaut.

79. (1645.) *Bernard Binsfeld*, de Luxembourg; licencié en Théologie, chanoine de St. Cunibert à Cologne et père spirituel du Grand-Nazareth dans la même ville, y est mort en odeur de sainteté.

80. (1647.) *J. Burchard de Schaumbourg*, de Luxembourg, de l'ordre des Joannites et chevalier de Malte, fut commandeur à Basle et grand-prieur de la Hongrie.

81. (1648.) *Charles de Mansfelt*, de Luxembourg, était fils naturel de Pierre-Ernest, Prince et Comte de Mansfelt, gouverneur de Luxembourg. Il fut Docteur en Théologie, Doyen, d'abord à Yvois ensuite à S^{te} Gudule de Bruxelles, ainsi que chapelain des Sérénissimes Archiducs ainsi que du Roi, aumônier et vicaire-général de l'armée d'Espagne dans les Pays-Bas et finalement le premier

comme le principal fondateur des Dames de la Congrégation de la Vierge Marie à Luxembourg, auxquelles il céda l'hospice dit de Mansfelt qui était sa propriété. Il se rendit célèbre par ses ouvrages et fut un modèle de la vie cléricale sur la dignité de laquelle il a beaucoup écrit. Il est mort à Bruxelles, au moment même où il venait d'être nommé prévôt de St. Donat à Bruges en Flandre.

82. (1646.) *Pierre-Ernest Corff*, de Wiltingen, ministre ou supérieur des religieux Trinitaires pour la Rédemption des Captifs à Vianden, dont par sa piété il a procuré la réforme tant sous le rapport de la discipline que sous celui du culte extérieur. Il a ajouté à leur église et à grands frais un beau chœur dans lequel il plaça un autel gracieux au-devant duquel il a été inhumé.

83. (1648.) *Gilles Scowille*, de Marche, Jésuite, a procuré à son ordre une résidence dans sa ville natale.

84. (1651.) *Gaspard Blanchart*, de Luxembourg, se fit recevoir affilié laïc dans l'ordre des Jésuites, sur une prédiction qui lui en avait été faite de Majorque par le bienheureux frère Rodriguès, portier de notre collège en ladite ville. Il institua et fonda presque à lui seul la fameuse procession qui se fait annuellement dans l'église de notre prieuré d'Useldange, le jour de la visitation de la bienheureuse Vierge Marie.

85. (1652.) *Mathias Beckerich*, vicaire perpétuel d'Useldange et curé de Sæul, fut le principal promoteur de la dévotion dont il a été parlé à l'article précédent, conséquemment le collaborateur de Gaspard Blanchart.

86. (1648.) *Balthasar Guilielmi*, autrement dit *Boningen*, natif de Thionville, était prévôt mitré de Rettel lorsqu'il se fit Jésuite dans l'Autriche supérieure. Il était Docteur en droit civil et canon. Confesseur de la veuve de Bethlem Gabor il fut envoyé de Vienne pour accompagner cette dame à son retour en Transylvanie.

87. (1654.) *Marc*, comte d'Aldringen, de Luxembourg, frère de Paul, était Doc-

teur en Théologie et chanoine secondaire de Salzbourg lorsqu'il fut sacré évêque de Ségovie en Styrie et prince du Saint-Empire Romain. Il fut également frère de Jean, comte d'Aldringen, général-en-chef de l'armée impériale et son héritier. Il était l'aîné d'une famille bourgeoise de Luxembourg et mourut agrégé à la Compagnie de Jésus.

88. *Hubert Ventsch*, de Luxembourg, neveu de Dominique qui précède, par le frère de celui-ci, entra comme lui dans l'ordre de St. François et fut le fondateur du monastère de Sierck.

89. (1654.) *Jacques Brocquart*, de Thionville, Jésuite, fut curateur de la chapelle miraculeuse de la Bienheureuse Vierge Marie, Consolatrice des affligés — près de Luxembourg.

90. (1654.) *Damien de Metternich*, seigneur de Bourscheid dans le Luxembourg, fut doyen de la cathédrale de Trèves.

91. (1654.) *Georges d'Eyschen*, d'Arlon, fut anobli par Ferdinand II et nommé par François prince de Lorraine et évêque de Verdun, chanoine de la cathédrale de Cologne. Il était licencié en Théologie et fonda trois bourses au collège dit Montanum à Cologne, ainsi que la chapelle du St. Rosaire à Arlon son endroit natal. Il introduisit sous le patronage des Jésuites les Pères Oratoriens à Cologne et il est actuellement encore occupé à construire un monastère pour les Pères Franciscains à Zons. Il a eu enfin l'intention d'établir à Arlon trois écoles primaires.

92. (1654.) *Agrèce de Reckingen*, né au village du même nom dans la seigneurie d'Useldange, abbé du monastère impérial de St. Maximin près de Trèves, n'obtint sa confirmation qu'après 27 ans d'opposition contre son élection de la part de l'archevêque Philippe-Christophe. Il a été béni à Cologne par le nonce apostolique lui-même, et donna aux Jésuites mille florins de Brabant pour acquérir une maison dans la ville de Thionville dont il est curé-né.

93. (1654.) *Hubert de Wiltheim*, né à

St. Vith, se fit Jésuite et fut provincial de la Gallo-Belgique.

94. (1654.) *Pierre Fisch*, de Rosport, village luxembourgeois, fut abbé du monastère impérial de St. Willibrorde et seigneur d'Echternach. Il construisit dans son abbaye une élégante chapelle en l'honneur de St. Sébastien, martyr, et rehaussa surtout la splendeur des cérémonies du culte religieux dans l'église abbatiale, ainsi que la discipline dans sa maison. Il est encore en ce moment occupé à de grands projets.

95. (1654.) *Geangou de Rahlingen*, né au village de même nom qui possède des sources minérales, était cousin germain de Pierre Fisch. Il fut évêque de Davalie—Davalienis — suffragant de l'évêque de Spire. Il était trois fois Docteur, c'est-à-dire en Théologie et dans les deux droits, ainsi que prédicateur de premier ordre.

96. (1654.) *Mathias Clensch*, de Crautheim, village près de Luxembourg, fut Docteur en Théologie et curé de Crœff sur la Moselle. Il envoya du collège germanique à Rome le corps de St. Tertulien, martyr, dont il fit cadeau au collège des Jésuites de Luxembourg.

97. (1654.) *François Blanchart*, de Luxembourg, curé de Feulen, fut un grand protecteur du séminaire de Luxembourg.

98. *Jacques de Daun*, de Luxembourg, issu de l'antique et illustre maison de son nom, était fils de Charles de Daun, seigneur de Sassenheim. Il fut chevalier teutonique, grand-commandeur de cet ordre pour les royaumes et provinces héréditaires de l'empereur. Il a été créé comte et nommé plus tard commandeur des possessions teutoniques à Vienne, Neustadt, Gratz et St. Domingue, conseiller de l'archevêque de Mayence, Grand-écuyer du sérénissime archiduc Léopold et son conseiller intime ainsi que de l'empereur.

99. *Alexandre de Wiltheim*, frère de Guillaume — lisez Jean-Guillaume — qui précède, Jésuite, a érigé près de Luxembourg une statue à l'Ange-gardien et a écrit l'histoire de l'abbaye de St. Maximin en plusieurs volumes.

100. (1654.) *François-Louis Faust de Stromberg*, seigneur de Bertrange au-dessus de Thionville, et de Busbach, terres luxembourgeoises, était prêtre et prévôt des cathédrales de Wirtzbourg et de Cobourg (Comburgensis), doyen de St. Burchard, vicaire-général de son évêque pour le spirituel dans le duché de Franconie.

101. *Christophe de Wiltheim*, de Luxembourg, Jésuite, fonda une bourse au séminaire de sa ville natale.

102. (1654.) *Claude Bergh*, de Colpach, seigneur de ce lieu, était doyen de la collégiale de Baden et conseiller des marquis de ce nom. Il fut aussi curé de Bastogne.

103. (1654.) *Englebert Philippart*, de Noville près de Bastogne, fut bachelier en Théologie et curé de Tintigny. Il fonda une bourse au séminaire de Luxembourg.

104. (1654.) *Remacle Huart*, de Luxembourg, fut pendant quelque temps conseiller et ambassadeur des archevêques-électeurs de Mayence. Il était aussi doyen de St. Pierre dans la même ville.

105. (1654.) *Dominique Keurcher*, de Visembach, fut d'abord curé de Hondelange ensuite doyen d'Arlon. Il était l'hôte habituel des Pères Jésuites qui venaient dans cette ville. Il protégea le séminaire et enrichit son église de vases sacrés en argent.

106. (1654.) *Michel Elchart*, d'Arlon, fut prieur de la chartreuse de Trèves et visiteur dans la Teutonique.

107. (1654.) *Barthélémy Gœbel*, de Luxembourg, a été prieur et co-visiteur de la chartreuse de St. Sixte, à Rettel.

108. (1654.) *Jean Mercurianus*, de Marcour, neveu de Jean qui précède, a été Docteur en Théologie, doyen de Miselbach en Autriche, chanoine d'Olmütz et vicaire-général pour le spirituel ainsi que pour le temporel de cet évêché.

109. (1654.) *Lothaire-Frédéric de Metternich*, seigneur de Bourscheid dans le Pays de Luxembourg, évêque de Spire, Prince du Saint-Empire Romain, était né et fut élevé pour le plus grand bien de l'Eglise. Il a été enfin prince-électeur de Mayence.

110. (1654.) *Jean Gillès, Baron d'Aldringen*, né à Luxembourg et seigneur de Hettone etc., fut commissaire de l'Empereur, doyen de Passau et conseiller de l'archiduc Ferdinand-Charles du Tyrol.

111. *Jacques Neunheuser*, de Luxembourg, Docteur en Théologie, fut vicaire-général et official de l'archevêché de Strasbourg à Molsheim. Il a fondé hors de son patrimoine des missionnaires attachés au collège de la Compagnie de Jésus à Luxembourg.

112. *Henri de Meugen*, d'Echternach, abbé d'Orval, a préservé d'une ruine totale son monastère qui venait d'être réduit en cendres par les Français.

113. *Pierre de Walderode*, de St. Vith, chanoine et archidiaque de l'église métropolitaine de Cambrai.

114. *Henri Thomas*, né à Guénange sur la Moselle au-dessus de Thionville, d'un père qui était vice-capitaine, passa Docteur en Théologie et fut nommé professeur de cette science à l'université de Fribourg, chanoine de la cathédrale de Basle, vicaire-général et doyen du même évêché, et finalement sacré évêque de Chrysopolis, suffragant de l'évêque de Basle. Il a écrit un recueil de morale extrait des anciens philosophes. Il devint enfin doyen de la cathédrale de Basle.

115. *Nicolas Cusanus*, ainsi nommé du village de Cues, situé sur la Moselle dans l'archidiocèse de Trèves, fut d'abord lecteur de théologie à l'abbaye de St. Maximin près de Trèves, puis il se fit Jésuite. C'était un homme apostolique dans tous ses actes. Il résida pendant trente-quatre ans au collège de Luxembourg et édifica tout ce duché ainsi que les provinces voisines par ses travaux incroyables. Ses succès immenses le firent estimer, admirer et aimer de tous. Il a publié entre autres traités sur la religion un ouvrage intitulé l'École de la discipline, die Zuchtschule, qui a été traduit par d'autres auteurs en français et en esclavon et répandu dans toute l'Europe. Il est mort en odeur de Sainteté, à Luxem-

bourg en 1636, occupé à soigner les pestiférés, et a été inhumé dans l'église des Jésuites.

116. (1607.) *Théodore-Otton*, nommé *Beck* dans le monde, était originaire de la Gueldre. Il fut le premier Jésuite qui prêcha une mission à Luxembourg, de même que le premier recteur du collège de cette ville pendant douze ans et jusqu'à son décès, à l'occasion duquel le président ainsi que les membres du Conseil provincial de Luxembourg prirent publiquement le deuil et suivirent son convoi funèbre comme s'ils avaient perdu le père de la patrie. Pendant trois jours consécutifs toutes les cloches de la ville ont sonné le glas funèbre, la salle du conseil fut tendue de noir, la ville fit les frais de ses obsèques et Jean Beninck, président du Conseil lui fit même célébrer un service funèbre dont il paya la dépense de ses propres deniers. Théodore-Otton Beck a été inhumé en 1607 dans l'église paroissiale de St. Nicolas.

117. (1650.) . . . *Hagen*, de Senzich près de Cattenom sur la Moselle, s'est fait religieux minorite de l'ordre de St. François de Paule dont il devint provincial pour l'Autriche, la Bohême et Bavière.

118. (1654.) *Réné Hannot*, de Weiswampach, de soldat volontaire se fit religieux minorite de St. François de Paule. Il fut prédicateur et supérieur du monastère de Munich, et a écrit en allemand la vie de St. François de Paule qu'il dédia à Marie-Anne, sérénissime électrice de Bavière, à la prière de laquelle il obtint d'être conservé deux fois dans sa dignité de supérieur.

119. (1654.) *Hartard d'Alscheid*, né à Luxembourg, était capitaine d'une compagnie à pied lorsqu'il entra dans l'ordre de St. François de la stricte observance. L'évêque d'Agre (Agrensis) l'envoya prêcher dans la Transylvanie catholique ainsi que dans la Moldavie. Nicolas Schandt, commissaire de guerres de Sa Majesté l'Empereur et Roi dans le royaume de

Hongrie, ainsi que le Syndic apostolique et les autres magistrats lui délivrèrent à Cracovie, le 1^{er} septembre 1657, une attestation publique dans laquelle ils lui donnaient le titre de père spirituel des âmes de la nation allemande, pour avoir en peu de temps réconcilié les apostats avec notre mère la Sainte-Eglise Catholique et ramené un grand nombre d'acatholiques à la véritable foi. Il a été loué et honoré même par les hérétiques, et ce fut pour ce motif que Paul, comte de Palfin, palatin de Hongrie écrivit sous la date du 21 septembre 1651 au gardien de Vienne pour le lui redemander, disant qu'il l'estimait comme son propre père.

120. (1656.) *Charles-Alexandre de Manderscheid*, né à Clervaux dans le Luxembourg, entra à Rome dans la Société de Jésus et fut envoyé dans la province de la Flandre-Belgique. Après avoir donné ses soins spirituels aux soldats allemands pendant une mission qui fut prêchée dans le camp même, il fut adjoint en qualité de Directeur spirituel à Don Antoine Pimentille, ambassadeur d'Espagne, avec lequel il se rendit en Suède auprès de la reine Christine dont il gagna tellement les bonnes grâces que presque tous les jours elle le faisait convier à des conférences pour s'entretenir familièrement avec lui sur les divers points de la foi, sur la passion de N. S. J.-C. etc. Il fut de même invité plusieurs fois à la table Charles-Gustave — non *Adolphe Gustave* comme l'auteur du manuscrit a écrit —, prince palatin, cousin de la reine et son héritier présomptif. Lorsqu'en 1654 il re-

tourna en Belgique avec l'ambassadeur, la reine lui fit présent, à son départ, d'une chaîne d'or ainsi que de différents autres cadeaux, et le prince lui remit une grande coupe dorée. La reine ayant abdicé en faveur de Charles-Gustave, elle le suivit en Belgique et aborda à Anvers au mois de juillet. A cette nouvelle le père Manderscheid partit en toute hâte de Bruxelles pour aller la trouver et continua depuis ce jour à l'accompagner partout. Le monde entier est curieux de voir les fruits spirituels que son zèle procurera à cette princesse qu'il suivit en 1665 à Inspruck où elle alla faire sa profession de foi au catholicisme, et de là à Rome où il est aujourd'hui confesseur-pénitentiaire à l'église de St. Pierre.

121. (1653.) *Arnoul*, fils d'un bourgeois de Grevenmacher, se fit religieux de l'ordre de St. Dominique et devint provincial pour tout le Saint-Empire, dignité qu'il n'accepta que par obéissance. Il est mort en 1653, à l'âge de quarante-cinq ans, le jour de Noël, dans le monastère de Marienthal au pays de Luxembourg, où il a reçu la sépulture.

122. (1653.) *Jacques d'Eyschen*, d'Ar-lon, frère de Georges qui précède, ancien curé de Messancy, est mort à Cologne, en 1653, après avoir légué au monastère de Sainte-Cécile qu'il habitait et dans lequel il a été inhumé, une somme de deux mille écus d'Empire, et aux religieuses carmélites de Trèves quatre mille des mêmes écus pour leur aider à agrandir leur maison.

II^e ILLUSTRATIONS MILITAIRES.

123. (932.) *Dipolde*, seigneur de Rodemacher, fut juge au premier tournoi de Magdebourg.

124. *Guillaume*, seigneur de Raville, assista aux mêmes joutes.

125. (1046.) *Henri de Luxembourg*,

duc de Bavière sous l'empereur Henri III, a combattu dans la Pouille contre les Normands et y est mort.

126. (1022.) *Herman de Luxembourg*, comte de Salm, fut élu empereur à cause de sa réputation militaire; il tint le sceptre

pendant six ans et fut tué d'un coup de pierre au siège d'une ville ou d'un château-fort.

127. (1086.) *Guillaume, comte de Luxembourg*, a vaincu Renaud comte de Bar et récupéra sur lui le comté de Verdun pour son évêque. Ce dernier le lui rétrocéda en fief. Il fut aussi général en chef de l'armée de l'empereur Henri IV en Italie.¹⁾

128. (1191.) *Walram de Luxembourg*, combattit sous les rois de France et d'Angleterre dans la Terre-Sainte contre Saladin. Pendant le siège d'Acre il rendit un grand service au roi d'Angleterre en débloquent Japha que Saladin serrait de près.

129. (1204.) *Théodoric de Houffalize*.

130. (1302.) *Henri IV, comte de Luxembourg*, VII^e du nom comme empereur, conduisit son armée en Italie et vainquit les Florentins.

131. *Baudouin, comte de Luxembourg*,²⁾ frère de l'Empereur qui vient d'être nommé — Henri VII — fut archevêque de Trèves, Prince-Electeur du Saint-Empire Romain. Il a été aussi grand-capitaine qu'il fut grand prélat, ayant vaincu les messins, réprimé ceux d'Erfort, soumis et détruit un grand nombre de châteaux-forts.

132. (1330.) *Jean, comte de Luxembourg*, fils de l'Empereur Henri VII, devint roi de Bohême et fut nommé vicaire de l'Empire pendant que son père faisait la guerre en Italie. Il conquiert la Silésie par la force de ses armes et se l'est soumise; acquit la Lusace, porta des secours aux chevaliers de l'ordre teutonique en Prusse contre le roi de Pologne, vainquit les Lithuaniens et fut proclamé roi de Pologne. Il pacifia l'Italie, exploit pour lequel le Pape lui décerna le titre de protecteur de l'Italie et son libérateur dans ses dissensions intestines. Il succomba à la bataille de Crécy, combattant pour le roi de France contre les Anglais. Son corps, ramené à Luxembourg, a été inhumé

dans l'église de Munster qui avait été construite par ses ancêtres. Il est le fondateur du monastère des Carmes à Arlon et de celui des Chartreux à Prague.

133. (1347.) *Charles IV*, empereur d'Allemagne, fils de Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, était très jeune encore lorsqu'il subjuguait les villes d'Italie pour son père. Après son avènement à l'empire il délivra Rome de la servitude et la rendit à la liberté. Il abima Evrard, comte de Wurtemberg.

134. (1396.) *Walram de Luxembourg*, comte de St. Pol et de Roussy, sans lequel le roi de France n'entreprenait rien de grand, conduisit une armée pour Charles VI au secours du comte de Frise contre ses sujets rebelles et les vainquit.

135. (1409.) *Jean de Luxembourg*, seigneur de Beaurevoir, est proclamé par les historiens comme le premier soldat de son siècle.

136. (1420.) *Robert, comte de Virnebourg*, vassal du Luxembourg, fut gouverneur de ce pays.

137. (1470.) *Antoine, dit Le Breton, von Britannien*, gentilhomme originaire du pays de Luxembourg, est loué par Commines, livre I, chapitre 4, pour s'être efforcé de servir Charles-le-téméraire un jour où ce prince courait vers une perte certaine.

138. (1490.) *Bernard, marquis de Baden*, seigneur de Rodemacher et d'Useldange, fils de Christophe, gouverneur et seigneur engagiste du Duché de Luxembourg, succéda au gouvernement de son père. Sous son administration les Français, disent les auteurs, n'osèrent pas même tenter d'attaquer le Luxembourg.

139. (1569.) *Philibert, marquis de Baden*, fils de Bernard et de Françoise de Luxembourg, comtesse de Roussy, amena cinq mille chevaux allemands au secours du roi de France contre les Huguenots. Il périt à la bataille de Moncontour.

¹⁾ Voir le même personnage N^o 178.

²⁾ Voir le même personnage N^o 17.

140. *Bernard de Schauenbourg*, seigneur de Berward, etc., né à Luxembourg, colonel d'un régiment allemand en Hongrie, prévôt de Thionville.

141. *Christophe de Schauenbourg*, vice-gouverneur du Duché de Luxembourg et justicier des nobles, était frère du précédent.

142. (1556.) *Charles-Quint*, empereur, bien que né à Gand fut au baptême dénommé Duc de Luxembourg. Il porta ce titre pendant quelque temps.

143. (1604.) *Pierre-Ernest de Mansfelt*, prince et comte, bien que né étranger a été en quelque sorte naturalisé luxembourgeois parce qu'il a été gouverneur de ce Duché pendant cinquante-neuf ans. Il fut le témoin et le coopérateur de presque toutes les victoires d'Alexandre Farnèse, prince de Parme. Mais ce qui lui acquit le plus de gloire ce fut la victoire de Moncontour dont le succès lui fut attribué, même par le roi de France. Il est mort à Luxembourg en 1604 et a été inhumé dans une chapelle qu'il avait fait construire, sous un mausolée digne d'un roi. Il avait fait bâtir dans le faubourg de cette ville des jardins dont l'élégance ne le cédait pas à une résidence souveraine.

144. (1594.) *Charles*, prince et comte de Mansfelt, né à Luxembourg, fils de Pierre-Ernest, fut d'abord général d'artillerie au service du roi d'Espagne dans les provinces belgiques ; puis créé général-en-chef de l'armée impériale par Rodolphe II, et envoyé en Hongrie contre l'armée musulmane sur laquelle il remporta à Strigonie une bataille des plus sanglantes comme des plus célèbres et qui eut pour résultat la prise de cette ville. Il est mort trois jours après et son corps, rapporté à Luxembourg, fut inhumé dans le caveau de sa famille.

145. (1520 — L'exemplaire de Trèves écrit 1580 —) *Jean*, Baron de Brandebourg, seigneur de Meysembourg, Lagrange, Fontois ; Mestre-de-camp de l'armée impériale en Hongrie, a été inhumé dans l'église du monastère du Saint-Esprit à Luxembourg.

146. (1587.) *Octavien, Comte de Mansfelt*, fils puiné de Pierre-Ernest, est né à Luxembourg. Il périt en combattant avec courage à l'attaque de Crevecoeur près de Nimègue. Il repose à côté de son père.

147. (1596.) *Marc Bissen*, né dans la basse-ville de Luxembourg nommée Pafenthal, était fils d'un très humble bourgeois. Ayant pris service à l'armée il fut d'abord garçon d'écurie en Hongrie et parvint successivement jusqu'aux fonctions de gouverneur de la petite Ratisbonne nommée La Cour, pour le duc de Bavière.

148. *Don François de Verdugo*, bien qu'originaire d'Espagne, devint luxembourgeois par son mariage avec une fille naturelle de Mansfelt, laquelle résidait à Luxembourg. Il fut gouverneur de la Frise et mourut pendant qu'il aidait le prince de Parme à reconquérir les provinces belgiques. Il a été inhumé à côté de son épouse, à Luxembourg dans l'abbaye du St. Esprit. Son fils naturel fut enterré près de lui.

149. *Don Guillaume Verdugo — dit aussi et très souvent Don Guilermo —*, de Luxembourg, fut nommé par le roi d'Espagne général en chef de son armée et gouverneur du Palatinat, en récompense des services qu'il avait rendus à la bataille de Prague où il avait commandé l'avant-garde et où le prince palatin avait été complètement défait. Il se rendit recommandable par le superbe mausolée qu'il éleva à son père dans l'église du monastère du Saint-Esprit à Luxembourg.

150. *Otton-Henri, comte de Schœnberg*, seigneur de Bertrange, Messancy, Rollé, etc., naquit à Luxembourg, devint général-en-chef d'artillerie pour la ligue Catholique et commanda un corps de mille cuirassiers sous Tilly, à toutes les victoires duquel il prit part et qui n'aurait pas combattu sans lui. Mortellement blessé à la bataille de Leipsic il obtint avant de mourir l'absolution générale de tous ses péchés, par l'effet d'une grâce spéciale de la Bienheureuse Vierge Marie dont l'image se trouvait peinte sur les étendards de toutes les compagnies de son régiment.

151. *Jean, comte d'Aldringen*, fils d'un bourgeois de Luxembourg habitant dans la basse-ville nommée Grund, fut d'abord commis à la secrétairerie luxembourgeoise et parvint par ses excellentes qualités militaires jusqu'au grade de général-en-chef de l'armée impériale après la prise de Friedland à laquelle il avait pris la part la plus active. Il périt près de Landshut et fut inhumé à Passau. Il a légué mille écus d'empire à l'abbaye de Munster à Luxembourg.

152. (1636.) *Salentin, comte de Salm*, né à Luxembourg, fut capitaine à l'armée de Philippe IV, roi d'Espagne. Ses habiles manœuvres procurèrent la victoire de Nœrdlingen, pour Ferdinand cardinal-Infant. Cette bataille fut livrée la veille de sa mort.

153. (1636.) *Nicolas Nidrum*, fils d'un justicier de Salm, fut d'abord commis au greffe de Luxembourg, puis capitaine et enfin gouverneur de Ratisbonne pour Ferdinand II.

154. (1637.) *Nicolas Bonhem*, de Malting près de Thionville. A la bataille de Prague il remplaça comme lieutenant-capitaine le comte d'Anhalt qui était capitaine en titre et commandant de la garde du corps de Ferdinand II dont il ne quitta pas les côtés. Il est mort à Vienne.

155. (1646.) *Jean, premier comte de Wiltz*, fils d'un autre Jean, seigneur du dit Wiltz et gouverneur de Thionville, fut d'abord capitaine au régiment de son oncle Bayer de Boppard en Hongrie. Il succéda ensuite à son père en qualité de gouverneur de la ville de Thionville qu'il sut conserver contre les efforts de la France aussi longtemps qu'il y commanda. Il fut ensuite nommé gouverneur du Duché de Limbourg et mourut à Viset. Son cœur a été rapporté à Thionville et inhumé chez les capucins qu'il y avait fondés, tandis que son corps repose aux Augustins à Bruxelles.

156. (1635.) *Alexandre de Sibrich*, seigneur de Distroff et de Roussy, capitaine luxembourgeois d'une compagnie

haute-allemande, pour le roi d'Espagne et gouverneur de la ville de Rheinsberg qu'il défendit courageusement jusqu'à l'extrémité.

157. (1647.) *Jean Beck*, créé baron de Beck par l'empereur Ferdinand II, était fils d'un bourgeois de Luxembourg et naquit dans la basse-ville nommée Grund, pendant la même semaine que Jean, comte d'Aldringen : Il fut baptisé dans la même église que ce dernier et eut le même parrain. Comme celui-ci encore il fut d'abord messenger à cheval et prit ensuite du service militaire. Montant de grade en grade, il devint capitaine puis et successivement lieutenant-général de l'armée impériale en deça du Rhin et enfin général-en-chef de celle de l'Espagne en Belgique. En récompense pour la reprise d'Aire il fut nommé gouverneur de sa province natale. Grièvement blessé à la bataille de Lens et fait prisonnier par les Français parce qu'il n'avait pas voulu fuir à pied, il est mort à Arras des suites de sa blessure. Son corps a été ramené à Luxembourg et déposé dans le caveau que sa veuve, Catherine van der Capelle lui avait fait construire dans l'église des Franciscains sous une chapelle qu'elle y a fait élever. Pendant sa vie il s'en était fait disposer un autre dans — peut-être la chapelle ; il y a une lacune dans le manuscrit — de son domaine de Beaufort. L'Empire d'Allemagne entier, de même que l'Espagne pleurèrent sa perte.

158. *Guillaume, marquis de Baden*, se considérait comme luxembourgeois parce que ses aïeux l'avaient été et parce qu'il avait été élevé à Useldange. Il conduisit dans le Palatinat cinq cents chevaux sous le marquis de Spinola, et après avoir récupéré le marquisat de Baden il fonda un collège de Jésuites à Baden même et en commença un autre à Creutznach, ville du comté de Sponheim qui lui appartenait pour deux cinquièmes. Il fut aussi juge à la Chambre impériale de Spire.

159. *Herman Fortuné, marquis de Baden*, frère de Guillaume qui précède,

seigneur de Rodemacher et d'Useldange, leva à ses frais un régiment de cuirassiers pour le service de l'empereur et assista à la sanglante bataille de Brissac en Alsace, sous les ordres des ducs de Feria et de Lorraine pour lequel dernier il avait engagé un second régiment. Il commanda enfin pendant quelque temps en chef l'armée de ce dernier.

160. (1653.) *Théodore d'Allamont*, seigneur de Brandeville, justicier des nobles du Duché de Luxembourg et grand-prévôt d'Ardenne, assista sous les ordres du comte de Boucquoy à la bataille de Prague et à la retraite du pont de Vienne contre Gabor Bethlem. Bloqué enfin sur le Danube il se défendit dans cette position pendant six semaines et jusqu'à l'arrivée de Boucquoy qui le dégagea. En 1653 Philippe IV, roi d'Espagne, le créa comte de Brandeville.

161. (1631.) *Vangler*, né dans un village des environs de Thionville, était fils d'un charron. Il entra d'abord à l'armée en qualité de simple soldat, passa plus tard colonel d'un régiment de fantassins de Ferdinand II sous les ordres de Tilly et fut enfin nommé commandant en chef des gardes. Il s'empara de plusieurs places en Bohême et passa ensuite à Cincendorf. Il a le premier découvert à Ferdinand II le complot de Friedland.

162. (1635.) *Charles de Daun*, seigneur de Sassenheim, fils de Charles, seigneur comme lui de Sassenheim, fut capitaine et gouverneur d'Aix-la-Chapelle pour le roi catholique.

163. *Philippe de Daun*, frère du précédent, né à Luxembourg, fut seigneur de Callenborn et de Daun, capitaine au service de la Ligue, gouverneur et commandant des forteresses de Starckenberg et de Trarbach qu'il sut conserver à son prince malgré que l'armée de Silésie les tint étroitement bloquées.

164. *François de Custine*, seigneur d'Aufflance dans le Luxembourg, colonel d'un régiment de cavalerie en Bohême, a été un soldat intrépide pour l'empereur.

165. *Louis de Custine*, frère de François qui précède, seigneur de Villers-le-rond, capitaine de l'armée royale, fut nommé gouverneur de Vianden en récompense de son grand courage militaire.

166. (1650.) *de Custine*, fils de Louis, a été seigneur d'Aufflance et de Villers-le-rond, colonel d'un régiment de cavalerie pour le roi catholique.

167. (1655.) *Jean Reichling*, né à Martelange, village situé près de la Sûre, colonel d'un régiment haut-allemand, fut pendant quelque temps capitaine-commandant de Franckenthal, de Trèves, de Luxembourg et de Mouzon; membre du conseil de guerre du roi. Il a été un des premiers qui délivrèrent Thionville pendant le siège que l'armée française avait mis devant cette ville.

168. (1655.) *d'Allamont*, était capitaine de cavalerie lorsque en sa qualité de Luxembourgeois il fut nommé commandant en second d'une compagnie de gardes-de-corps haut-allemands de Philippe IV, roi d'Espagne.

169. *Nicolas de Niedbruck*, seigneur de Halstroff, est né à Cattenom dans le Luxembourg. Il fut capitaine sous le duc de Bavière et combattit contre les rebelles de la Bohême. Après avoir pris son congé il légua, de concert avec Marguerite de Lahr, son épouse, une somme de douze cents écus au séminaire de Luxembourg.

170. (1640.) *Jean Gérard, Baron de Beck*, de Luxembourg, fils du gouverneur Jean Baron de Beck, fut seigneur de Beaufort, colonel d'un régiment haut-allemand et pendant quelque temps gouverneur intérimaire de Luxembourg sa ville natale, lorsque son père se trouvait à l'armée. Il avait épousé Odile d'Huart, fille de Gaspard président du Conseil provincial de Luxembourg et mourut au siège d'une forteresse.

171. (1655.) *François de Rouyer*, originaire d'un village près de Virton, colonel et chef des gardes du corps, ensuite commandant de l'artillerie sous l'électeur-

duc de Bavière qui le nomma également gouverneur militaire d'Augsbourg. Il était tellement estimé par ce prince ainsi que plus tard par l'électrice sa veuve qu'ils le chargèrent d'aller recevoir la fiancée de leur fils en Savoie et de l'amener à la cour de Bavière. De nos jours il est gouverneur de la ville de Munich et général en chef de l'armée bavaroise. C'est un des grands bienfaiteurs du séminaire de Luxembourg.

172. (16. . .) *Bernard de la Mergolle*, de Cattenom, était fils d'Alexandre, capitaine en Hongrie. Il était lieutenant-colonel d'un régiment en Italie lorsqu'il sauva la vie au duc de Modène abandonné par les siens pendant une bataille dans laquelle il se trouvait à ses côtés. En récompense pour cet acte de bravoure le même prince le nomma gouverneur de la citadelle de Modène.

173. *Jean-Paul Dommal*, de Luxembourg, était lieutenant-colonel d'un régiment haut-allemand et commandant d'Ar-lon qu'il défendit avec une poignée d'hommes contre le vicomte de Turenne qui était venu l'attaquer à la tête d'une assez forte armée. Il favorisa le séminaire de Luxembourg.

174. (1565.) *Georges du Hautoy*, lorrain et français d'origine, chevalier de St. Jean de Jérusalem ou de Malte, fut fait prisonnier par les Turcs dans un fort de cette île nommé Sticlini avec douze autres chevaliers religieux qui y étaient retenus malades, et pendu d'abord par le pied, puis crucifié le 23 janvier 1565 en haine contre la foi chrétienne. Son écusson portait les armes de Luxembourg, un lion de gueules en champ d'argent, couronné et armé d'or, la queue fourchue. Au-dessus de la queue il avait ajouté la figure d'une Mélusine se peignant, se mirant dans un miroir et nageant ou se baignant dans un bassin, ayant la forme demi-femme et demi-serpent. Ses aïeux avaient quitté la France pour venir s'établir en Lorraine; et l'on ajoute qu'ils sont issus d'un cadet de la maison de Luxembourg. Georges du Hautoy a été inscrit au martyrologe de l'ordre de Malte.

175. *Jean Fogel*, de Weyler-la-Tour, seigneur de Bettembourg, etc., colonel, se distingua en Hongrie sous Charles-Quint. Il a été inhumé à Bettembourg—*lisez Bettendorff*—où son épitaphe allemande porte : Noble Jean Fogel, etc.

III^e ILLUSTRATIONS CIVILES.

176. *Sigefroid*, 1^{er} comte—*lisez seigneur de Luxembourg*, a commencé son règne en acceptant l'advocatie ou la protection sur les abbayes de St. Maximin près de Trèves et de St. Willibrorde d'Echternach, dont il augmenta les revenus. Il fut digne de devenir le père de l'impératrice Ste. Cunégonde et a été inhumé à Trèves dans le monastère de St. Maximin.

177. (1057.) *Conrad*, comte de Luxembourg, fonda l'abbaye de Notre-Dame à Luxembourg, dans un lieu, dit-il, où aucun de nos ancêtres n'a jusqu'ici adoré Dieu. Il est mort pendant son voyage de retour d'un pèlerinage en Terre-Sainte vers le St. Sépulcre. Il a été inhumé dans la crypte

de l'église de St. Pierre dont il avait commencé la construction.

178. *Guillaume*, comte de Luxembourg, fils de Conrad qui précède, a déjà été cité parmi les illustrations guerrières ¹⁾. Il a construit une église en l'honneur de Notre-Dame sur la crypte que son père avait bâtie et repose dans le même caveau à côté de ce dernier.

¹⁾ Voir le numéro 127.

179. (1213.) *Henri*, comte de Vianden, a fondé dans la ville capitale de son domaine un monastère de Croisiers de l'ordre de la Ste. Trinité pour la rédemption des captifs, en reconnaissance de ce que ces

religieux l'avaient racheté des mains des Sarrasins, lui, son épouse Marguerite et Philippe leur fils.

180. (1020.) *Hézelon*, bourgeois de Luxembourg, a fait construire la chapelle de St. Nicolas, aujourd'hui principale paroisse de Luxembourg.

181. (1226.) *Henri*, fils d'Ermesinde comtesse de Luxembourg et de Walram du Limbourg, fut à son tour *comte de Luxembourg* et fit construire le monastère des Franciscains de la même ville.

182. (1252.) *Alexandre de Soleuvre*, avoué du comté de Luxembourg et prévôt de la ville de ce nom, fonda le monastère des Dames de Sainte-Claire à Differdange.

183. (1350.) *Thomas de Sept-Fontaines*, seigneur du domaine de ce nom dans le pays de Luxembourg, était préfet de la cour de l'Empereur Henri VII: Ce prince mourut entre ses bras et son corps fut par lui ramené à Pise pour y être inhumé. A son retour dans ses foyers il construisit l'église de Sept-Fontaines à laquelle il attacha un personnat et lui donna le calice ainsi que les autres ornements sacerdotaux qui avaient été portés par le prêtre lorsque, dit-on, ce dernier présenta le poison à l'empereur.

184. (1304.) *Robin ou Robert d'Useldange*, issu des seigneurs d'Esch, sénéchal du comté de Luxembourg, est inhumé à Marienthal, monastère dont il avait augmenté les biens.

185. (1310.) *Gilles*, seigneur de Rodemacher, fut nommé gouverneur du comté de Luxembourg par patentes de Jean, roi de Bohême, datées de Nuremberg.

186. (1352.) *Gilles de Rodemacher*, seigneur de Chassepierre, a été gouverneur du Duché de Luxembourg.

187. (1382.) *Roland de Rodemacher*, fut gouverneur du Duché de Luxembourg pour l'empereur Wenceslas.

188. (1400.) *Henri d'Orley*, seigneur de Beaufort, capitaine du Duché de Luxembourg, a été inhumé à Linster.

189. (1408.) *Huart ou Hugue d'Autel*, autrement dit *Eller*, seigneur de ce lieu,

de Kœrich et de Hollenfeltz, gouverneur ou Drossart au nom de Valentine, veuve de Louis d'Orléans pour le quartier wallon du Duché de Luxembourg, est inhumé dans l'église de Marienthal.

190. (1424.) *Eghard de Gymnich*, seigneur de Berbourg et de Mont-St.-Jean, capitaine-général du Duché de Luxembourg pour Jean de Bavière et Elisabeth de Gœrlitz, est inhumé à Dudelange.

191. (1480.) *Philippe*, marquis de Baden, comte de Sponheim, seigneur de Rodemacher et d'Useldange, fils de Christophe marquis de Baden, gouverneur de Luxembourg, succéda à son père dans cette dernière dignité, lui cinquième de sa famille, par nomination de Philippe IV, roi d'Espagne.

192. (1519.) *Jean*, comte de Salm, fut vice-gouverneur du Duché de Luxembourg sous le marquis de Baden.

193. (1490.) *Gilles de Busleyden*, receveur général du Duché de Luxembourg et particulier de la ville d'Arlon, a fondé dans cette ville l'église paroissiale de St. Martin ainsi que plusieurs autres. Il fut le père de François et de Jérôme de Busleyden.

194. (1532.) *Théodore de Metzenhausen*, seigneur de Linster, conseiller-noble du Roi et vice-gouverneur du Duché de Luxembourg.

195. (1441.) *Gilles de Rodemacher*, Gouverneur du Duché de Luxembourg pour Elisabeth de Gœrlitz.

196. *Nicolas de Naves*, seigneur de Chinnery dans le pays de Luxembourg, fils d'un autre Nicolas, fut vice-chancelier du Saint-Empire Romain sous Charles-Quint. Le vers qui suit rappelle ce personnage:

Cæsar amat Laceras Naves et Grandia vela;
pour désigner allégoriquement combien l'empereur estimait:

Luzare Schwendi, originaire de la Silésie,

De Naves de Luxembourg; et
le cardinal de *Granvelle*, bourguignon.

197. *Jean de Naves*, fils du chancelier qui précède, fut conseiller d'Etat sous Philippe II, roi d'Espagne, et commissaire en chef des vivres en Belgique. Il reçut dans sa maison à Luxembourg Don Juan d'Autriche lorsque ce prince vint prendre possession du gouvernement des provinces belgiques. Ces trois de Naves ont été inhumés dans l'église du monastère du St. Esprit à Luxembourg.

198. (1563.) *Mathias Heldt*, d'Arlon, fut vice-chancelier de l'Empereur Charles-Quint. Sa fille unique a fondé un monastère à Cologne.

V. plus bas N° 241.

199. *Nicolas de Mamer ou Mameranus*, originaire du village de ce nom près de Luxembourg, poète lauréat.

200. (1570.) *Materne Cholinus*, d'Arlon, a beaucoup perfectionné l'art typographique à Cologne.

201. (1560) *Henri Mameranus ou de Mamer*, frère de Nicolas qui précède, fut poète lauréat ainsi que philologue.

202. (1550.) *Nicolas de Wiltheim*, de Saint-Vith, échevin de cette ville, a orné son endroit natal d'un hôtel-de-ville et y a conduit une fontaine. Il géra les affaires communales et les organisa sur un meilleur pied, et fut très charitable envers les pauvres. Il a été inhumé devant l'autel de S^{te}. Catherine queses ancêtres avaient fondé.

203. (1570.) *Antoine Houst*, de Luxembourg, Docteur dans l'un et l'autre droits, fut d'abord membre du conseil provincial et entra ensuite au conseil privé à Bruxelles. Par son travail, son zèle et son habileté il décida la fondation d'un collège de Jésuites à Luxembourg. Il fonda de même dans l'église de St. Michel une messe à chanter le jeudi de chaque semaine en l'honneur du Saint-Sacrement. Il est mort à Bruxelles et fut inhumé dans l'église de Caudenberg dans laquelle il avait fait une fondation semblable.

204. (1570.) *Viric, Baron de Créhange et de Pittange*, seigneur de Hombourg, Sept-Fontaines, Dompfen, Dodembourg, Reinig, etc., maréchal et justicier des

nobles du Duché de Luxembourg, était un homme tellement distingué que Don Juan d'Autriche, lorsqu'il vint prendre possession des provinces belgiques qui étaient pour ainsi dire perdues pour la couronne d'Espagne, le fit mander le premier dès son arrivée à Luxembourg, afin de le saluer au nom du roi qui avait ordonné au prince de prendre et de suivre ses conseils en toutes choses.

205. (1612.) *Christophe, Baron de Créhange et de Pittange*, fils du personnage qui précède, était bailli de la Lorraine allemande et d'une force prodigieuse. Lorsque le maréchal Biron tenta d'assiéger et de surprendre Luxembourg il fut un des premiers à repousser les agresseurs en roulant du haut des murs un tronc d'arbre sur leurs machines.

206. (1616.) *Georges, Baron de Créhange*, fils de Christophe, est né à Luxembourg avec six doigts. Comme il fut adopté par son oncle mort sans postérité il prit le surnom de Bayer de Boppart. Il était seigneur de Lœsenich et de Brouckcastel, écuyer de l'archiduc Léopold qui l'aimait tant qu'il alla lui rendre visite pendant sa maladie. Il est mort à Vienne en Autriche.

207. (1627.) *Gilles du Faing*, bourgeois de Luxembourg et conseiller de courte-robe au conseil de la même ville. En récompense de son succès dans une ambassade vers le roi de Danemark, ainsi que des services qu'il avait rendus à l'Etat il fut créé baron de Jamoigne.

208. (1616.) *Jean-Blanchart*, de Luxembourg, bailli de la Seigneurie-comté de Wiltz, a légué en mourant un capital de neuf cents florins de Brabant pour aider à la construction de l'église des Jésuites à Luxembourg. Cette somme fut la plus considérable que les Pères reçurent dans cette intention d'un seul et même donateur.

209. (1627.) *Pierre-Ernest de Raville*, de Luxembourg, seigneur de Dagstuhl, Kœrich, Ansembourg, Sept-Fontaines, etc., maréchal et justicier des nobles de ce Duché et prévôt d'Arlon. Ce person-

nage se rendit recommandable par les efforts constants qu'il fit pendant toute sa vie pour le bien de son pays, par ses ambassades, mais surtout par les nobles et généreux soins qu'il donna à la construction de l'église des Jésuites.

210. (1626.) *Melchior Wiltz*, de Luxembourg, Docteur dans l'un et l'autre droits, avocat près le Conseil de Luxembourg, devint fameux pour avoir refusé la place de conseiller. Il a fait donation d'un emplacement près de Luxembourg pour y construire la chapelle de la Bienheureuse Vierge Marie, Consolatrice des affligés, célèbre par ses miracles.

211. (1639.) *Claude de Humyn*, de Bastogne, devint surintendant de l'une et de l'autre justices dans le Palatinat, ensuite membre du conseil secret du roi à Bruxelles. Il a fondé le couvent des Franciscains de Bastogne.

212. (1631.) *Jean-Gaspard d'Huart*, de Luxembourg, fils de Remacle, conseiller du roi, était conseiller au Grand Conseil de Malines lorsqu'en récompense des services qu'il avait rendus à la diète de Ratisbonne et à Cologne auprès des princes de l'Empire qui s'étaient retirés dans cette ville, il fut nommé président à Luxembourg où il est mort.

213. (1620.) *Jean-Oswald Britt*, de Larochette, a été conseiller et secrétaire intime pendant trente-six ans des rois Philippe II et III d'Espagne. Il était co-seigneur de Larochette. Le roi a créé son fils, Don Louis, chevalier d'Alcantara.

214. (1633.) *Philippe de Hattstein*, de Luxembourg, fils du président Jean de Hattstein, fut conseiller du roi et pendant quelque temps son ambassadeur à la cour de Danemark. Il était seigneur de Born.

215. (1634.) *Guillaume de Hattstein*, frère de Philippe qui précède, a donné au séminaire de Luxembourg deux mille florins de Brabant pour affermir la fondation de cette institution. Il est mort célibataire et a été inhumé dans l'église des Jésuites à Luxembourg à laquelle il avait fait d'importantes libéralités.

216. (1635.) *Jean de Wiltheim*, de St. Vith, fils de Nicolas, était secrétaire d'Etat sous Philippe II, III, IV et des Sérénissimes Archiducs Albert et Isabelle, ainsi que greffier du conseil provincial de Luxembourg pendant cinquante ans. Il fut seigneur de Waldbredimus, etc. C'était un homme grand dans tout ce qu'il exécutait : outre les nombreux bienfaits qu'il effectua tant à Luxembourg qu'au dehors envers les églises, les chapelles, les pauvres et en œuvres pies pendant une vie de quatre-vingts ans, il fit, du consentement de son épouse, Marguerite Brenner originaire de Luxembourg, don d'une somme de deux mille écus placés à intérêt perpétuel pour procurer des aliments aux pauvres honteux parmi les bourgeois, plus six cents autres écus qu'il légua à sa mort pour l'achat d'habits sacerdotaux et d'ornements d'autel dans presque toutes les églises de la ville de Luxembourg, de St. Vith et des chapelles de ses seigneuries. Il est décédé à Luxembourg et fut inhumé chez les Pères Cordeliers de cette ville.

De son mariage ainsi que de sa descendance sont issus des généraux en chef, des colonels, des capitaines, des présidents, des conseillers, des secrétaires de rois et de princes, plusieurs prêtres réguliers, et un abbé-prélat. Trois de ses fils devinrent Jésuites-prêtres ; il vit deux de ses filles faire vœu de chasteté ; il en maria trois autres à des luxembourgeois, une entr'autres à Roger Bergeroth, conseiller du roi, l'ornement du conseil provincial par sa science, sa vertu et sa piété.

217. (1632.) *Jean de Busbach*, fils du conseiller Christophe de Busbach, reçut le bonnet de Docteur dans l'un et l'autre droits à l'université de Salamanque en Espagne. Il était assesseur à la Chambre impériale de Spire lorsqu'il mourut à Luxembourg après avoir, de concert avec son épouse, légué cinq cents écus aux Pères Dominicains, et fut inhumé à l'église de St. Michel annexée à leur monastère, dans le tombeau de ses ancêtres.

218. *Christophe Binsfeld*, Docteur dans

l'un et l'autre droits, conseiller du roi dans le Duché de Luxembourg, abandonna au séminaire de cette ville une quatrième part de la dime de Sassenheim, et fit entrer son fils unique, Jean-Guillaume, dans l'ordre des Jésuites.

219. (1636.) *Charles de Schœnberg*, de Luxembourg fut, avec son frère Otton-Henri, créé par l'Empereur, comte de son nom. Il était seigneur de Schœnberg sur le Rhin, de Bertrange, Messancy, Rollé, etc., conseiller de courte robe à Luxembourg et prévôt d'Arion. En récompense pour ses ambassades pour le roi catholique, faites en Danemark et à la diète de Ratisbonne, il fut nommé Chevalier de St. Jacques par Philippe IV. Ferdinand II le créa conseiller intime d'Etat et l'envoya vers le roi d'Espagne pour complimenter ce monarque. En 1634, à son passage à Luxembourg il donna de concert avec sa femme, Catherine Poppolie de Lobkowitz, originaire de Bohême, un grand fonds de terre situé dans cette ville pour y construire le séminaire actuel. Il lui naquit en Espagne un fils qu'on nomma Ferdinand-Philippe, qui fut levé sur les Saints-Fonts aux lieu et place de l'Empereur Ferdinand II, par le Père Paganus, recteur du collège des Jésuites à Vienne, lequel se trouvait accidentellement présent, ainsi que par le Père Marcellus Mastrilius en remplacement de Philippe IV. Ces Révérends Pères étaient tous les deux originaires de Naples et prêtres de la compagnie de Jésus. Le premier avait obtenu le bonnet de Docteur en Théologie, le second la candidature ; ils moururent tous les deux martyrs au Japon. Le comte de Schœnberg est décédé à Madrid, en 1639, et son fils Ferdinand quelques années après lui, suivant la prédiction du Père Mastrilius qui avait déjà été martyrisé lorsque cet événement eut lieu.

220. (1633.) *Philippe-Théodore, comte de Manderscheid et de Blanckenheim*, seigneur de Keyl, Ropolskirchen, Neuerbourg, Bettingen, etc., conseiller noble au Duché de Luxembourg, fut plusieurs fois vice-

gouverneur et une fois mais pendant longtemps Gouverneur temporaire de ce pays. Il a fait construire à Keyl une belle chapelle ronde en l'honneur de la Sainte-Vierge et mourut à Bruxelles où il avait été envoyé en mission par les Trois-Etats du Duché de Luxembourg.

221. (1649.) *Jean-Mathias d'Arnoult*, de Mont-Médy, Docteur dans les deux droits, Conseiller royal et seigneur de Schengen, fit de concert avec son fils Mathias—*erreur ; il eût fallu dire Jean*—, né à Luxembourg, lequel avait remplacé son père au siège de conseiller parce que celui-ci était trop avancé en âge, et ce du consentement de Félicité de Laittre, belle-fille de Jean-Mathias et épouse d'un sieur de Limouzin, colonel et commandant d'Arion, donation entre-vifs en faveur du séminaire de Luxembourg d'une somme de quatre arpents de vignes ainsi que d'une petite ferme à Wormeldange. Mathias — *lisez Jean* — d'Arnoult avec son épouse, Marguerite de Busbach, fille du conseiller, ajoutèrent à cette libéralité une somme de deux cents écus.

222. (1634.) *Jean d'Huart*, frère du président Gaspard d'Huart, fut sur la puissante recommandation du personnage qui précède, ainsi que de celle de Schwicquard, archevêque-électeur de Mayence, dont il avait été longtemps secrétaire intime, nommé par la Sérénissime Isabelle-Eugénie, infante d'Espagne, régente de la Belgique, son secrétaire pour les affaires d'Allemagne. A son décès il a légué à la chapelle de Notre-Dame de Consolation à Luxembourg cinq cents écus d'Empire.

223. (1632.) *Sébastien Tynner*, bien qu'originaire du marquisat de Baden, peut à plusieurs égards être considéré comme luxembourgeois par son mariage avec Marie de Hochstein qui était de ce pays que du reste lui-même il avait habité depuis son enfance, étant à la suite des marquis de Baden dont il a été le bailli à Useldange. Il devint plus tard seigneur de Hollenfeltz et pendant quelque temps capitaine d'une compagnie de gens de

guerre. Au nombre d'autres œuvres pies il a fondé, de concert avec son épouse trois bourses au séminaire de Luxembourg. Il a été inhumé à Marienthal.

224. (1656.) *Charles d'Ouren*, de Luxembourg, seigneur de Limpach, Tavigny, etc., capitaine et prévôt de la ville de Luxembourg, conseiller noble de ce Duché, a fait ériger dans l'église des Cordeliers un autel en l'honneur de St. Joseph.

225. (16...) *Englebert de Neuforge*, de Laroche dans le Pays de Luxembourg, conseiller au conseil provincial de ce duché et envoyé une fois au nom des archiducs Albert et Isabelle en ambassade vers l'empereur Ferdinand II, fut ensuite attaché au comte Soranus, député à la cour du roi de Pologne. Il est mort à Orval où il a été inhumé.

226. (1638.) *Georges de Bande*, frère utérin d'Englebert de Neuforge qui précède, fut d'abord commis au greffe de Luxembourg, puis secrétaire du roi d'Espagne, et remplit diverses missions à Vienne auprès de l'Empereur ainsi qu'auprès du roi de Pologne. Il fut aussi chancelier de l'ordre de la Toison d'or et introduisit en Espagne l'art de fondre des canons en fer. A Turgau où il avait établi sa fabrique il construisit une belle église avec un frontispice à colonnes en fer et à ornements. A son décès il légua quarante mille patacons pour la fondation d'un hospice pour les ouvriers pauvres, ordonnant que cet établissement fût placé sous la direction des pères Jésuites.

227. (1646.) *Bernard Holler*, d'Echternach, Docteur en l'un et l'autre droits, professeur de droit civil à Vienne, ensuite conseiller et procureur fiscal pour les provinces autrichiennes, enfin vice-chancelier près du conseil aulique pour l'Autriche inférieure. Il est mort à Vienne.

228. (1634.) *Nicolas Vernuleus*, originaire d'un village du pays de Luxembourg, fut professeur d'histoire à Vienne, ensuite successeur de Lipse et d'Eric Puteanus—Henri van de Putt—à l'université de Louvain ainsi que président du collège de Mylius. Il est mort dans cette ville.

229. (1617.) *Nicolas Sittart*, de Luxembourg, Docteur en droit civil et canon, professeur de jurisprudence civile à l'université de Gratz en Styrie. Il est mort dans cette ville avec une grande réputation de science.

230. (1646.) *Nicolas-Georges Reichen-sperger*, de Thionville, fut conseiller de l'Empereur et chancelier de l'archevêque de Mayence. Bien qu'étranger à l'Allemagne il fut élevé à cette dignité à cause de son exquise habileté à traiter les affaires les plus délicates, telles que les négociations pour obtenir la paix de Munster, auxquelles il présida avec tant de distinction qu'il s'acquitta l'amitié de tous les rois et des princes, à tel point que ceux-ci, de même que leurs députés lui firent cadeau de chaînes d'or et de portraits ornés de brillants, en témoignage de leur reconnaissance pour avoir terminé ces difficultés avec tant de bonheur. Et même le roi d'Espagne le créa en outre, lui et son fils, chevaliers de St. Jacques, chose extrêmement rare. Il est mort en 1651, à Francfort, et fut généralement pleuré.

231. (1642.) *Hubert d'Ham*, de Bittbourg. Après avoir accompagné depuis Vienne jusqu'en Espagne le vice-consul de l'Empereur, il fut nommé conseiller de Ferdinand II et III, et leur résident c'est-à-dire leur député auprès du cardinal-Infant à Bruxelles, tant que ce prince vécut. Il fut envoyé depuis, en la même qualité auprès des villes anséatiques avec résidence à Hambourg. Il est mort à Lille en Flandre pendant son voyage pour se rendre auprès de l'archiduc Léopold.

232. (1656.) *Godefroid d'Autel ou d'Elter*, seigneur de Bertrange au-dessus de Thionville, et de Laër, fut plusieurs fois envoyé par l'ordre équestre du Duché de Luxembourg vers l'archiduc Léopold, pour conférer avec ce prince sur les affaires de cette province, et naguère encore le même archiduc le chargea au nom du roi d'Espagne d'aller remplir une mission auprès du nouvel archevêque de Trèves, mission dont il s'est très honorablement acquitté.

233. (1656.) *Jean-Binsfeld*, de Luxembourg, conseiller intime du duc de Neufchâtel, Juliers et Clèves.

234. *Jean de Valderode*, de St. Vith, surnommé d'Eckstein dans les patentes d'anoblissement que Ferdinand II lui fit expédier, fut conseiller aulique près du même empereur ainsi que de Ferdinand III et leur secrétaire pour les affaires à expédier en latin, et finalement référendaire au conseil intime.

235. (1639.) *Jean Bottin*, de Laroche, de secrétaire au greffe de Luxembourg passa chancelier de la légation d'Espagne sous le comte d'Ognate, à Rome et à Vienne, poste qu'il occupa pendant longtemps et jusqu'à ce qu'il fut nommé secrétaire du roi ainsi que de son cabinet pour les affaires d'Allemagne et de Belgique.

236. (1634.) *Quirin ou Quellin Lejeune*, co-seigneur de Bommal. Sa fille unique ayant embrassé l'ordre des Célestines à Liège, il donna sa maison natale, la plus grande de Durbuy, aux Franciscains pour la convertir en un couvent de leur règle.

237. *Jean Cridelle*, fils d'un bourgeois de Luxembourg, Docteur dans les deux droits, fut d'abord professeur de droit civil à l'université caroline de Prague, ensuite chancelier de l'ordre des Joannites de Malte et conseiller royal aux appels en Bohême; enfin conseiller aulique de l'empereur Ferdinand III qui l'estimait infiniment.

238. *Jean-Putz*, né à Igel, village luxembourgeois, fut, dans ses patentes d'anoblissement par Ferdinand II, surnommé d'Adlersturm à cause du monument romain qui se trouve dans son endroit natal. Il a été conseiller de Ferdinand III et intendant en chef des domaines dans les pays et provinces héréditaires. Il fonda près du séminaire de Luxembourg deux bourses de famille, au montant de trois mille six cents florins de Brabant.

239. *Eustache de Wiltheim*, de Luxembourg, seigneur de Waldbredimus, fils de Jean de Wiltheim dont il a été parlé plus haut, et gendre du président Jean Benninck, fut successivement greffier, secrétaire d'Etat, conseiller, surintendant des deux justices au Palatinat et enfin président à Luxembourg ainsi que garde des archives. Il a réuni ce qu'il a pu découvrir touchant l'histoire du Pays et des familles nobles qui y résident, le tout dans l'intention de publier un jour ces documents. Lui et son frère Jean, avocat au conseil provincial, qu'une mort prématurée a enlevé, ont rétrocédé au séminaire de Luxembourg un legs de mille écus que Jean d'Emblève, curé à Berg leur avait fait. Par son testament Jean de Wiltheim y ajouta même une somme de cent écus.

240. (1637.) *Gerlais*, de Marche, président du Conseil de Namur.

241. (1565). *Mathias Heldt*, d'Arlon, vice-chancelier de Charles-Quint, est inhumé dans l'église paroissiale de St. Lisolphe, à Cologne, dans une chapelle qu'il avait fait bâtir à ses frais et qui fut dotée par sa fille. Cette demoiselle vivait splendidement à Cologne; et, assise dans une voiture, comme on me l'a rapporté (c'est ainsi que me l'écrivait de Cologne, le 25 octobre 1653, Messire Georges d'Eyschen, d'Arlon, chanoine de la cathédrale) elle demandait un compagnon, pourvu qu'il ne fût pas noble. A la fin, un individu ayant voulu faire croire au public qu'il avait couché avec elle, elle se fit visiter par sept matrones qui la trouvèrent vierge et intacte. Après cette déclaration le calomniateur ayant pris la fuite son portrait fut exposé en effigie. Elle donna sa maison à Cologne aux pauvres clarisses qui l'ont rétrocédée il y a peu d'années aux dames de l'ordre tertiaire de St. Augustin; et l'on prétend que ses avocats ont reçu d'elle des cadeaux bien plus considérables encore. Lorsqu'elle fut près de mourir, dit-on encore, elle a fait

demander s'il n'y avait à Cologne aucun Arlonais qui voulût accepter des bienfaits d'elle?

« Mathias Held, chevalier et Docteur » dans l'un et l'autre droits, Conseiller de » Sa Majesté l'Empereur et vice-chancelier, etc. ;

» Madelaine Brandisin, sa légitime » épouse : 1565. «

Baronius assista en 1537 à Schmalcalde au concile des protestants auquel Luther

fut également présent. Mathias Heldt qui y était envoyé par Charles-Quint en qualité de vice-chancelier s'efforça mais en vain de leur persuader d'envoyer des députés. Voyant que ses exhortations n'aboutissaient pas, il décida les princes catholiques à conclure une trêve de deux ans.

242. *Grégoire-Henri Steill*, né dans la prévôté de Remich au Duché de Luxembourg, fut assesseur à la chambre impériale de Spire.

FIN.

EPILOGUE.

En remettant la dernière feuille de mon ouvrage à l'imprimeur, j'éprouve le besoin d'adresser un appel à cette grande majorité de mes concitoyens qui aiment la belle patrie luxembourgeoise et qui désirent son illustration dans ses hommes distingués.

Dans la préface de cette œuvre j'ai pris l'engagement de continuer la Biographie de mon pays tant que mes forces me le permettront. J'ai donc promis de faire toutes les démarches possibles pour parvenir à compléter ma série autant que faire se pourra, comme de recueillir la biographie des personnages qui mourront avant moi.

Tout le monde sentira en effet qu'il doit exister encore des lacunes, et peut-être beaucoup, dans le nombre de mes articles; elles proviennent du défaut absolu de renseignements sur les personnages omis.

Afin donc de remplir successivement ces vides laissés involontairement, je crois devoir prier tous les hommes généreux et bien pensants de vouloir bien me faire parvenir toutes les données de cette catégorie qu'ils possèdent ou pourront découvrir dans la suite: Elles seront accueillies avec reconnaissance et publiées dans les **Suppléments** que je me propose d'écrire au fur à mesure, pour achever la vaste tâche que je me suis imposée.

Wiltz, ce 1^{er} juin 1862.

D' NEYEN.

TABLE

GÉNÉRALE ET ALPHABÉTIQUE

DE TOUS LES NOMS COMPRIS DANS LA

BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE

ET

L'APPENDICE.



NB. Les articles de la **BIOGRAPHIE** proprement dite sont suivis de la lettre **B**; ceux de l'**APPENDICE** de la lettre **A**. — Les noms répétés dans la traduction du manuscrit des **VIRI ILLUSTRATI** se trouvent indiqués par leurs numéros d'ordre *parmi les sources*. — Le chiffre romain dit le **Tome**, l'arabe la page de la **Biographie** proprement dite; l'arabe *italique* celle de l'**Appendice**.

A.

Aa, Pierre von ou van der. B.	I, 8	<i>Aegidius d'Orval</i> ; v. Gilles, dit d'Orval. B.	I, 325
Abraham, le frère; v. Gilson, Abraham, le frère. B.	I, 224	<i>Agolet</i> , Joseph Lepaute d'; v. Lepaute d'Agelet, Joseph. A.	II, 43
<i>Achtspalt</i> , Pierre; v. Pierre, dit d'Aspelt. B.	II, 82	Agrèce, dit de Rechingen. B.	I, 7
<i>Adalbéron de Luxembourg</i> , évêque de Metz; v. Luxembourg, Adalbéron de, évêque de Metz. B.	I, 369	Agricius, Mathias. A.	II, 8
<i>Adalbéron de Luxembourg</i> , princier de Metz; v. Luxembourg, Adalbéron de, princier de Metz. B.	I, 369	<i>Aichspalt</i> ou <i>Aichspalter</i> , Pierre; v. Pierre dit d'Aspelt. B.	II, 82
<i>Adalbéron de Luxembourg</i> , prévôt de St. Paulin; v. Luxembourg, Adalbéron de, prévôt de St. Paulin. B.	I, 370	<i>Albéron</i> , comte de Chiny; v. Chiny, Adalbéron, comte de. B.	I, 115
<i>Adairic</i> , Dou; v. Desonkeux, Jean. B.	I, 149	<i>Albert d'Autriche</i> , duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Albert d'Autriche. B.	I, 388
<i>Adelard</i> ; v. Adelhaires. B.	I, 6	Albert, comte mosellan, dit de Remich. B.	I, 7
Adelbert. B.	I, 6	Aldringen, Jean d'. B.	I, 8
Adelhaire ou Adelard. B.	I, 6	Aldringen, Jean-Gilles ou Gilless, baron d'. B.	I, 11
Adelman. A.	II, 5	Aldringen, Marc ou Jean-Marc, comte d'. B.	I, 11
<i>Adlerthurm</i> , Jean d'; v. Putz, Jean, dit d'Igel ou d'Adlerthurm. B.	II, 62	Aldringen, Paul, comte d'. B.	I, 12
Adolphe, dit de Sierck. A.	II, 5	Aler, Paul. B.	I, 12
Adon. A.	II, 4	Aler, Pierre. B.	I, 13
		Allamont, la famille d'. B.	I, 13
		Allamont, Antoine d'. B.	I, 14
		Allamont, Eugène-Albert d'. B.	I, 15

Allamont, Jean III d'. B.	I, 47	Arnoul, dit de Luxembourg. B.	I, 26
Allamont, Jean IV d'. B.	I, 47	<i>Arnoul de Chiny</i> ; v. Chiny, Arnoul comte de B.	I, 116
Allamont, Jean V d'. B.	I, 48	<i>Arnoul de Chiny</i> , évêque de Verdun; v. Chiny, Arnoul de, évêque de Verdun. B.	I, 116
Allamont, Théodore d'. B.	I, 20	Arnoult, la famille d'. B.	I, 27
Alscheid, Hartard d'. B.	I, 24	<i>Arnoult, Barbe-Marie-Françoise-Xavière d'</i> ; v. Arnoult Christophe d', <i>in fine</i> . B.	I, 29
<i>Altring</i> ou <i>Altringen</i> ; v. Aldringen, les personnages de ce nom. B.	I, 8-12	Arnoult, Charles-Guillaume d'. B.	I, 27
Amand, le frère; v. Robin Amand. B.	II, 88	Arnoult, Christophe d'. B.	I, 28
Amblaise, Jacques d'. B.	I, 23	Arnoult, Jean-Mathias ou Mathieu d'. B.	I, 30
<i>Amoris</i> , le Père Belmiqua ou Helmic d'Amour; v. Belmiqua d'Amour, le Père. B.	I, 37	Arnoult, Jean-Prosper d'. B.	I, 31
<i>André de Luxembourg-Ligny</i> ; v. Luxembourg-Ligny, André de. A.	II, 46	<i>Aspelt</i> , Pierre d'; v. Pierre dit d'Aspelt. B.	II, 52
Andreae, Nicet. B.	I, 23	<i>Athanaso</i> , le Père; v. Maigret, Georges. A.	II, 32
Auly, Jean d'. B.	I, 24	<i>Atis</i> , Antoine de Bonne Espérance; v. Lavaux, Anne. B.	I, 311
<i>Anne de Bohême</i> , duchesse de Luxembourg; v. Luxembourg, Anne de Bohême. B.	I, 341	Aubry, A.	II, 7
Ansalde, le Bienheureux. B.	I, 24	<i>Audaculus</i> , Jean; v. Keck, Jean. B.	I, 279
Anselme, le Père. B.	I, 24	<i>Audo</i> . St.; v. Audovon, St. B.	I, 31
Anthoine, Nicolas. A.	II, 3	<i>Audanus</i> , St.; v. Audovon, St. B.	I, 31
Appert, Mathias ou Mathieu. B.	I, 28	Audovon, St. B.	I, 31
<i>Ardenne</i> , Remacle d'; v. Remacle dit d'Ardenne. B.	II, 76	Autel, la famille d'. B.	I, 32
<i>Arlon</i> , Nicolas d'; v. Nicolas, dit d'Arlon. B.	II, 22	Autel, Godefroid d'. B.	I, 32
Armiger, Nicolas. B.	I, 26	Autel, Huard, Huard ou Hugue d'. B.	I, 33
Arnoul, dit de Grevenmacher. B.	I, 26	Autel, Jean-Frédéric, comte d'. B.	I, 33

B.

Baden, la maison de. B.	I, 33	Beaussant, N. de. B.	I, 49
Baden, Bernard, marquis de. B.	I, 33	<i>Bucanus</i> , Théodore-Otton; v. Beck, Théodore-Otton. B.	I, 36
Baden, Christophe, marquis de. B.	I, 33	Beck, Jean, Baron de. B.	I, 49
Baden, Guillaume, marquis de. B.	I, 37	Beck, Jean-Georges I, dit Gérard, baron de. B.	I, 54; et add. II, 281
Baden, Herman-Fortuné, marquis de. B.	I, 37	Beck ou Beckx, Théodore-Otton. B.	I, 36
Baden, Jacques, marquis de. B.	I, 38	<i>Becker</i> , Jean-Bernard; v. Greyn, Jean-Baptiste. B.	I, 228
Baden, Philibert, marquis de. B.	I, 39	Beckerich, Mathias. B.	I, 36
Baden, Philippe, marquis de. B.	I, 39	<i>Beckx</i> , Théodore-Otton; v. Beck, Théodore-Otton. B.	I, 36
Baillet, la famille de. B.	I, 40	<i>Beffort</i> , Charles de; v. Beaufort, Charles de. B.	I, 48
Baillet, Charles-Antoine-Maximilien, comte de Baillet-La-Tour. B.	I, 42; et add. II, 279	<i>Bellacoste</i> , la maison et les personnages connus; v. Schœneck. B.	II, 127-128
Baillet, Christophe-Ernest de. B.	I, 40; et add. II, 280	Belmiqua, le Père Amoris ou d'Amour. B.	I, 37
Baillet, Louis-Willibrorde-Antoine de Baillet-La-Tour. B.	I, 44	Bender, Blaise-Columban, baron de. B.	II, 281
Balonfraux, Jean-Georges de. B.	I, 44	Benninck, Jean de. B.	I, 37; et add. II, 282
Bande, Georges de. B.	I, 45	Bentz, Nicolas. B.	I, 38
Barodt, Jean dit Gaucher. B.	II, 281	Benzerath, Charles de. B.	I, 38
Barthel, Nicolas. A.	II, 7	Beonrad, Bernerad, Beonradus ou Beraldus. B.	I, 39
Barthélémy, dit Villarius ou de Weyler. B.	I, 46	<i>Beraldus</i> , v. Beonrad. B.	I, 39
Barthélémy, Michel. B.	I, 46	Berault dit Bercastel, Antoine-Henri. A.	II, 8
<i>Baudouin de Luxembourg</i> ; v. Luxembourg, Baudouin de. B.	I, 372	Bérégise, St. B.	I, 60
Baur, Jean-Michel. B.	I, 47	Berg, Claude. B.	I, 61
Baur, Sébastien de. B.	I, 48	Bernard, dit de Strassen. B.	I, 61
<i>Bauschleyden</i> , François; Gilles; Jérôme et N., dits de; v. Busleyden, Fr.; G.; J. et N. de. B.	I, 108-114		
Beaufort ou Beffort, Charles de. B.	I, 48		

Bernard, Jean-Pierre-Charles. B.	II, 285	Bormann, Michel. A.	II, 11
Bernard, Pierre. B.	II, 288	Bosquier, Philippe. B.	I, 93
Bernerad; v. Beonrad. B.	I, 89	Bottin, Jean. B.	I, 94; et add. II, 301
Bertels, Jean. B.	I, 61	Bouchy, Henri. B.	I, 94
Bertholet, Jean. B.	I, 68	Boudet de Puymaigre, Gabriel-François;	
Bertrang, François. B.	II, 291	v. Puymaigre, Gabriel-François Roudet	
Bettingen, Wolfram. B.	I, 67	de. A.	II, 78
Bidart, Marie-Anne de. B.	I, 67	Bouillon, Baudouin de. A.	II, 15
Bigot, Raoul. A.	II, 8	Bouillon, Godefroid de, dit l'Ancien ou	
Bingen, Antoine. B.	I, 69	l'Ardennais. A.	II, 15
Binsfeld, la famille. B.	I, 71	Bouillon, Godefroid IV de. A.	II, 15
Binsfeld, Bernard. B.	I, 71	Bouillon, Godefroid-Charles-Henri de La	
Binsfeld, Christophe. B.	I, 71	Tour d'Auvergne, comte de. A.	II, 19
Binsfeld, Jean I et II. B.	I, 71	Bourcier, Jean-Léonard, Baron de. B.	I, 94
Binsfeld, Pierre. B.	I, 72	Bourcier-Montureux, Jean-Louis, Comte	
Birthon, Mathias. B.	I, 73	de. B.	I, 98
Bisseu, Marc. B.	I, 74	Bourggraff, Jean-Baptiste. B.	I, 96
Bittbourg, Mathias de; v. Mathias, dit de		Bourlotte, Claude de la. B.	I, 97
Bittbourg. B.	I, 445	Bousmard, Nicolas. B.	I, 97
Blaisel, Camille, Marquis du. B.	II, 293	Bousse, Thilman de. B.	I, 99
Blanchart, la famille de. B. I, 74; et add. II, 294		Brandenbourg, Godefroid de. B.	I, 99
Blanchart, Antoine de. B.	I, 74	Brandenbourg, Jean, Baron de. B.	I, 100
Blanchart, François de. B.	I, 75	Brandenbourg, Jean II, Baron de. B.	I, 100
Blanchart, Gaspard-Antoine de. B.	I, 75	Brenner, Jean. B.	I, 101
Blanchart, Jean de. B.	I, 76	Breton, Antoine le. B.	I, 102
Blanckart; v. Blanchart. B.	I, 74—76	Briart, Jean-François-Henri-Léopold. B.	I, 102
Blanquard; v. Blanchart. B.	I, 74—76	Brias, Louis-Antoine, comte de. R.	I, 103
Blier, Nicolas de. B.	II, 294	Britt, ou Britto, Jean-Oswald de. B.	I, 103
Boch, les frères. B.	I, 76	Brixhe, Jean-Guillaume. A.	II, 19
Boch, Dominique; v. Boch, les frères. B.	I, 76	Bronquart, Susanne; v. Simony, Antoine-	
Boch, Jean-François, l'oncle; v. Boch, les		Oger. B.	II, 140
frères. B.	I, 76	Broquard, Jacques. B.	I, 104
Boch, Jean-François-Nicolas, le neveu, dit		Brosius, Henri-Ignace. B.	I, 104
Boch-Buschmann. B.	I, 81	Brousse, Mathias-Pierre. A.	II, 20
Boch, Marie-Françoise-Ferdinando, épouse		Bruer, Jean-Théodorice. B.	I, 105
Dutreux; v. Dutreux, Jean-Pierre-Bona-		Brunon, comte de Chiny; v. Chiny, Brunon,	
venture. B.	II, 258	Comte de. B.	I, 117
Boch, Pierre-Joseph; v. Boch, les frères. B.	I, 76	Buch ou Buche, Henri-Michel, dit le bon	
Bocholtz, Georges. B.	I, 88	Henri. B.	I, 108
Bochsa, Robert-Nicolas-Charles. A.	II, 8	Buchy, Henri; v. Bouchy, Henri. B.	I, 94
Bock, Jean-Nicolas-Etienne, baron de. A.	II, 9	Budiger. B.	I, 105
Bœver, Roger-Gérard. B.	II, 295	Buringer, Bernard. B.	I, 105
Bois, Nicolas du; v. Silvius, Nicolas. B.	II, 159	Burton, Jean-Louis. B.	I, 106
Boland, Maximilien, Baron de, et sa fa-		Busbach, la famille de. B.	I, 106
mille. B.	II, 297	Busbach, Jean de. B.	I, 106
Bonaventure, Georges. A.	II, 10	Busbach, Marguerite de. B.	I, 107
Bonaventure, le Père; v. Mirchout, Henri-		Busch ou Busche, Henri-Michel, dit le bon	
Remi, dit le Père Bonaventure. B.	I, 469	Henri; v. Buch, Henri-Michel. B.	I, 108
Bonaventure, Nicolas-Melchiate, Baron. A.	II, 10	Busleyden ou Buschleyden, la famille de. B.	I, 108
Bonhem, Nicolas. B.	I, 89	Busleyden, François de. B.	I, 108
Boningen, Guillaume-Balthazard. B.	I, 89	Busleyden, Gilles de. B.	I, 109
Boreux, Natal ou Noël. B.	I, 89	Busleyden, Jérôme de. B.	I, 110
Borigs ou Borrigs, Otton. B.	I, 93	Busleyden, N. de. B.	I, 114

C.

<i>Cæmmerer, Frédéric. A.</i>	<i>II, 21</i>	<i>Cælen, Pierre. B.</i>	<i>I, 127</i>
<i>Calen, Simon, le Père; v. Simon, Michel, le Père, dit Calen. B.</i>	<i>II, 139</i>	<i>Cohausen, Jean-Henri. B.</i>	<i>I, 128</i>
<i>Carignan; v. Yvois pour tous les personnages concernants. B.</i>	<i>I, 204, 225 et 269</i>	<i>Cohausen, Salcutin-Ernest-Eugène. B.</i>	<i>I, 129</i>
<i>Cauder, Henri; v. Gaderius, Henri. B.</i>	<i>I, 206</i>	<i>Collard ou Collart, dit de Belloy ou de Grandvoir, Pierre-Joseph. B.</i>	<i>II, 301</i>
<i>Caussin, Jean; v. Russim, Jean. B.</i>	<i>II, 99</i>	<i>Collas, Jean-Paul-Louis. A.</i>	<i>II, 22</i>
<i>Célestin, l'abbé de Jong; v. Jong, Célestin de. B.</i>	<i>I, 274</i>	<i>Collignon, Jacques. B.</i>	<i>I, 129</i>
<i>Challop, Jean. B.</i>	<i>I, 114</i>	<i>Colloz, Don Michel. A.</i>	<i>II, 23</i>
<i>Chardon, Mathias, dit Don Charles. A.</i>	<i>II, 21</i>	<i>Coner, Mathias. B.</i>	<i>I, 129</i>
<i>Charles de Bourgogne ou le téméraire, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Charles de Bourgogne. B.</i>	<i>I, 346</i>	<i>Conrad I^{er}, comte de Luxembourg; v. Luxembourg, Conrad I^{er}, comte de. B.</i>	<i>I, 331</i>
<i>Charles de Luxembourg ou de Bohême, v. Luxembourg, Charles de, ou de Bohême. B.</i>	<i>I, 337, 339 et 381</i>	<i>Conrad II, comte de Luxembourg; v. Luxembourg, Conrad II, comte de. B.</i>	<i>I, 333</i>
<i>Charles de Luxembourg-Ligny; v. Luxembourg-Ligny, Charles de. A.</i>	<i>II, 47</i>	<i>Consdorf, Jean. B.</i>	<i>I, 132</i>
<i>Charles II, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Charles II. B.</i>	<i>I, 353</i>	<i>Conseil, Louis. A.</i>	<i>II, 23</i>
<i>Charles-Quint, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Charles-Quint. B.</i>	<i>I, 350</i>	<i>Contzen, Adam. B.</i>	<i>I, 133</i>
<i>Charles VI, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Charles VI. B.</i>	<i>I, 337; 339 et 381</i>	<i>Corff, Pierre-Ernest. B.</i>	<i>I, 134</i>
<i>Chiny, la maison de. B.</i>	<i>I, 114</i>	<i>Courtenay, Marguerite de. B.</i>	<i>I, 134</i>
<i>Chiny, Albéron de, évêque de Verdun. B.</i>	<i>I, 115</i>	<i>Courtois, Alexandre-Nicolas. A.</i>	<i>II, 24</i>
<i>Chiny, Arnoul de Granson, Comte de. B.</i>	<i>I, 116</i>	<i>Courtois, Anacharsis-Jean. A.</i>	<i>II, 25</i>
<i>Chiny, Arnoul IV, comte de. B.</i>	<i>I, 116</i>	<i>Courtois, Marie-Florentin. A.</i>	<i>II, 26</i>
<i>Chiny, Arnoul de, évêque de Verdun. B.</i>	<i>I, 116</i>	<i>Crantz, Jean-Népomucène. B.</i>	<i>I, 136</i>
<i>Chiny, Brunon, archevêque de Trèves et Comte de. B.</i>	<i>I, 117</i>	<i>Crantz, Mathias; v. Krantz, Mathias. B.</i>	<i>I, 297</i>
<i>Cholinus, Jean. B.</i>	<i>I, 119</i>	<i>Créchange, la famille de. B.</i>	<i>I, 136</i>
<i>Cholinus, Martin. B.</i>	<i>I, 119</i>	<i>Créchange, Christophe, Baron de. B.</i>	<i>I, 137</i>
<i>Chouet de Bollemont, Charles. A.</i>	<i>II, 22</i>	<i>Créchange, François, Baron de. B.</i>	<i>I, 138</i>
<i>Christiani, Marie-Frédéric-Henri. B.</i>	<i>I, 120</i>	<i>Créchange, François-Ernest, Comte de. B.</i>	<i>I, 138</i>
<i>Clasen, Nicolas, le Docteur. B.</i>	<i>I, 120</i>	<i>Créchange, Georges, Baron de. B.</i>	<i>I, 139</i>
<i>Clasen, Nicolas, instituteur. B.</i>	<i>I, 121</i>	<i>Créchange, Jean IV de. B.</i>	<i>I, 139</i>
<i>Claude, Nicolas. B.</i>	<i>I, 123</i>	<i>Créchange, Jean V de, ou le posthume. B.</i>	<i>I, 139</i>
<i>Claus, Michel. B.</i>	<i>I, 123</i>	<i>Créchange, Wiriç, Baron de. B.</i>	<i>I, 140</i>
<i>Clavareau, Auguste. B.</i>	<i>I, 123</i>	<i>Cronembourg, Persée de. B.</i>	<i>I, 140</i>
<i>Clensch, Mathias. B.</i>	<i>I, 123</i>	<i>Crudel, Jean. B.</i>	<i>I, 141</i>
<i>Clomes, Pierre. B.</i>	<i>I, 124</i>	<i>Cunégonde de Luxembourg; v. Luxembourg, Cunégonde de. B.</i>	<i>I, 383</i>
<i>Clotten ou Klotten, Michel. B.</i>	<i>I, 126</i>	<i>Cunibert, St. B.</i>	<i>I, 141</i>
<i>Clotten, Pierre. B.</i>	<i>I, 126</i>	<i>Cusa, Nicolas de, ou Cusanus. B.</i>	<i>I, 141</i>
<i>Clusius, Rodolphe. B.</i>	<i>I, 127</i>	<i>Cusa, Pierre de, ou Cusanus. B.</i>	<i>I, 143</i>
		<i>Cussim, v. Russim. B.</i>	<i>II, 99</i>
		<i>Custine, la famille de. B.</i>	<i>I, 143</i>
		<i>Custine, François de. B.</i>	<i>I, 143</i>
		<i>Custine, Louis de. B.</i>	<i>I, 143</i>
		<i>Custine, N. de. st.</i>	<i>I, 143</i>
		<i>Cygue, Martin du. B.</i>	<i>II, 302</i>
		<i>Cyrille, le Père. B.</i>	<i>I, 143</i>

D.

<i>Dado St.; v. Audoven, St. B.</i>	<i>I, 31</i>	<i>Dams, Pierre-Ernest. B.</i>	<i>I, 144</i>
<i>Dagly. A.</i>	<i>II, 26</i>	<i>Daun, la famille de. B.</i>	<i>I, 145</i>
<i>Damen, Henri. B.</i>	<i>I, 144</i>	<i>Daun, Charles de. B.</i>	<i>I, 145</i>

Daun, Henri de. B.	I, 146	Devercy, Adrien-Casinier-Grossot. B.	I, 153
Daun, Henri-Richard-Laurent, comte de. B.	I, 146	Dham, Hubert. B.	I, 153
Daun, Jacques ou Jean-Jacques de. B.	I, 146	Dodo, St.; v. Audovon, St. B.	I, 51
Daun, Léopold-Joseph-Marie, comte de. B.	I, 147; et add. II, 302	Dœner, Adam. B.	I, 154
Daun, Philippe-Ernest de. B.	I, 147	Dommal, Jean-Paul. B.	I, 155
Daun, Richard de. B.	I, 148	Doriou, Nicolas. B.	I, 156
Daun, Urold ou Urolde de. B.	I, 148	Dorvo, Hyacinthe-Madelaine. B.	I, 157
Daun, Wiric-Philippe-Laurent, comte de. B.	I, 148	Doutrelepont, Joseph. A.	II, 27
Decl, Guillaume. B.	I, 149	Drion, Diédonué. A.	II, 27
Dejong, Célestin; v. Jong, Célestin de. B.	I, 274	Dubois, Jean; v. Silvius, Jean. B.	II, 158
Delcour, Jean. A.	II, 26	Dubois, Natalis ou Noël. B.	I, 157
Delcour, Jean-Gilles. A.	II, 27	Dubois, Nicolas; v. Silvius, Nicolas. B.	II, 159
Denis, dit de Luxembourg. B.	I, 149	Duchâteau, Philibert. A.	II, 27
Denis, Antoine. B.	I, 149	Duclos, Pierre-Gilbert. A.	II, 28
Desonkeux, Jean. B.	I, 149	Dufatng, Gilles; v. Faing, Gilles du. B.	I, 179
Determe, Jean-Baptiste. B.	I, 150	Dubaivurlain, Pierre-Joseph. B.	I, 158
Detten, Maurice. B.	I, 152	Dumont, Henri. B.	I, 153
Devault, Remacle; v. Vaulx, Remacle de. B.	II, 195	Duquesnoy, Adrien-Cyprien. A.	II, 28
		Durbach, Charles-Frédéric. A.	II, 50
		Dutreux, Jean-Pierre-Bonaventure. B.	II, 338

E.

Echternach, Mathias d'; v. Mathias, dit d'Echternach. B.	I, 443	Elisabeth de Gœrlitz, duchesse engagiste de Luxembourg; v. Luxembourg, Elisabeth de Gœrlitz. B.	I, 341
Echternach, Théodoré ou Thierry d'; v. Théodoré, dit d'Echternach. B.	II, 160	Eloy, Gérard; v. Eligius, Gérard. B.	I, 161
Eckenstein; Valderode Jean et Pierre, dits d'; v. Valderode, Jean et Pierre, dits d'Eckenstein. B.	II, 184 et 185	Englebert, Georges. B.	I, 162
Egide d'Orval; v. Gilles, dit d'Orval. B.	I, 225	Ensch, François. B.	I, 162; et add. II, 306
Egil, Egile, Egilo, Egilon. B.	I, 158	Ensch, Jean-Henri. B.	I, 164
Eichora, Geangou, dit de Ralingen. B.	I, 160	Enschringen, Ludolphe d'; v. Ludolphe, dit d'Enschringen. B.	I, 320
Eichspald, Eichspalter, Pierre; v. Pierre, dit d'Aspelt. B.	II, 52	Ermesinde, comtesse de Luxembourg; v. Luxembourg, Ermesinde, comtesse de. B.	I, 334
Eidel, Thilman d'; v. Eydel, Thilman d'. B.	I, 167	Erutzen, Henri et Paul, frères. B.	I, 164
Eischen, Charles-Gérard; v. Eyschen, Charles-Gérard. B.	I, 168	Etienné ou Stephanus, dit de Salm. B.	I, 163
Eischen, Georges; v. Eyschen, Georges. B.	I, 172	Everlange-Witry, Jean-Bernard-Auguste, baron d'. B.	I, 163
Eischen, Jacques; v. Eyschen, Jacques. B.	I, 176	Everlange-Witry, Louis-Hyacinthe d'. B.	I, 163
Eischen, Nicolas; v. Eyschen, Nicolas. B.	II, 312	Everlange-Witry, Robert-Joseph d', dit le chevalier de Witry. B.	I, 163
Eischen, Pierre. B.	I, 160	Everlange-Witry, Théodore-Ignace d'. B.	I, 167
Eischen, Pierre-Nicolas; v. Eyschen, Pierre-Nicolas. B.	II, 311	Eydel, Thilman d'. B.	I, 167
Elchard ou Elschrod, Michel. B.	I, 161	Eyschen, Charles-Gérard. B.	I, 168
Elchard ou Elschrod, Elschraid, Nicolas, ou Elgardus. B.	I, 161	Eyschen, Georges d'. B.	I, 172
Elgardus, Nicolas; v. Elchard, Nicolas. B.	I, 161	Eyschen, Jacques d'. B.	I, 176
Eligius ou Eloy, Gérard. B.	I, 161	Eyschen, Nicolas. B.	II, 312
Elisabeth de Bohême, duchesse de Luxembourg; v. Luxembourg, Elisabeth de Bohême. B.	I, 341	Eyschen, Pierre; v. Eischen, Pierre. B.	I, 160
		Eyschen, Pierre-Nicolas. B.	II, 311

F.

Faber, Georges. B.	I, 177	Fontaine, Quirin de la; v. La Fontaine, Quirin de. B.	I, 298
Faber Gérard; v. Schmid, Gérard, dit Faber. B.	II, 110	Fontaine, Théodore-Ignace de la; v. La Fontaine, Théodore-Ignace de. B.	II, 324
Faber, Jean Jacques. B.	II, 315	Fontayne, Joseph-Louis-Mathieu, comte d'Harnoncourt et marquis de la. B.	I, 202
Faber, Jean-Joseph. B.	II, 314	Fontayne, Victoire-Dieudonné, vicomtesse de la F., comtesse d'Harnoncourt; v. l'art. Geisen, Jean-Henri-François-Jacques-Charles de. B.	I, 209
Faing, la famille du. B.	I, 179	Foulques de St. Hubert. B.	I, 203
Faing, Gilles du. B.	I, 179	Francin, Nicolas. A.	II, 31
Falcomont, Thierry de, ou de Fauquemont. B.	I, 179	Franck, Jean. B.	I, 205
Falkenstein, la famille de. B.	I, 181	Franck, Pierre-François. B.	I, 205
Falkenstein, Conon ou Canon de. B.	I, 182	Franck, Vincent. B.	I, 204
Falkenstein, Werner de. B.	I, 187	Franck, Jean-Louis-Othon. B.	II, 315
Farabert. A.	II, 31	François de Luxembourg-Ligny; v. Luxembourg-Ligny, François de. A.	II, 47
Faucher, Jean-Baptiste. B.	I, 190	François, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, François, duc de. B.	I, 361
Faulbecker, Jean-Baptiste. B.	I, 191	François, Don Jean. A.	II, 32
Fauquemont, Thierry de; v. Falcomont, Thierry de. B.	I, 179	François, dit d'Yvois. B.	I, 204
Faust de Stromberg, François-Louis. B.	I, 192	Frédéric de Luxembourg, le comte; v. Luxembourg, le comte Frédéric de. B.	I, 351
Feit, François-Joseph, dit Longueval; v. Longueval, François-Joseph Feit, dit. B.	I, 316	Frédéric de Neuerbourg; v. Neuerbourg, Frédéric, Scigueur de. B.	II, 11
Feller, François-Xavier de. B.	I, 192	Frédéric, duc de Lorraine. B.	I, 208
Feltz, Conon de; v. Larochette, Conon de. B.	I, 308	Friburger, Mathias. B.	I, 208
Feltz, Guillaume-Antoine-François, baron de. B.	I, 198	Fulco de Grevemacher, v. Grevemacher, Fulco de. B.	I, 228
Feltz, Pierre-Ernest de; v. Larochette, Pierre-Ernest de. B.	I, 309	Fulco de St. Hubert; v. Foulques de St. Hubert. B.	I, 205
Fisch, Pierre. B.	I, 196		
Fischer, Jean-Mathias-Henri. B.	I, 197		
Flesgin, Nicolas. B.	I, 198		
Floncel, Albert-François. B.	I, 198		
Florange, Philippe de. B.	I, 199		
Fogel, Jean. B.	I, 202		
Fontaine, Bertrand. B.	I, 202		
Fontaine, Pierre-François-Ignace de la; v. La Fontaine, Pierre-François-Ignace de. B.	II, 323		

G.

Gaderius, Henri. B.	I, 206	George, Dominique. B.	I, 214
Gama, Jean-Pierre. A.	II, 34	Gérard, le frère. B.	I, 215
Gaugler, Jean-François. B.	I, 207	Gérard, Maurice-Etienne. A.	II, 38
Gaucher ou Gauchier, Barodt, Jean, dit; v. Barodt, Jean, dit. B.	II, 281	Gerden, François-Chrétien-Sidoine. B.	II, 317
Gauderius, Henri; v. Gaderius, Henri. B.	I, 206	Gerlache, Bernard-Adrien de. B.	I, 216
Gaugericus, St.; v. Géry, St. B.	I, 220	Gerlais, Jean. B.	I, 216
Geangou de Ratingen; v. Eichorn, Geangou. B.	I, 160	Germé ou Germais, Guillaume. B.	I, 216
Geisen, Jean-Henri-François-Jacques-Charles de. B.	I, 209	Germé ou Germais, Henri. B.	I, 218
Gellé, Jean-Baptiste. B.	I, 209	Gernichamps, Christophe. B.	I, 220
Gelu, Jacques. B.	I, 213	Gernin, Jean-Paul. B.	I, 220
		Géry, St. B.	I, 220
		Gewin ou Gcswiu, Jean-Paul. B.	I, 221

Ghislain, St. B.	I, 221	<i>Grapfontaine, Gilles dit de; v. Mernier, Gilles de. B.</i>	II, 331
<i>Gilbert ou Gislebert de Luxembourg, le comte; v. Luxembourg, le comte Gilbert ou Gislebert de. B.</i>	I, 331	<i>Grein, Jean-Baptiste; v. Greyn, Jean-Baptiste. B.</i>	I, 228
Gilles, dit d'Orval. B.	I, 223	Grevenmacher, Fulco de. B.	I, 228
Gilles, dit d'Orval. B.	I, 223	Grevenmacher, Siger de. B.	I, 228
Gilles, dit d'Yvois. B.	I, 223	<i>Greyn, Jean-Baptiste; v. Greyn, Jean-Baptiste. B.</i>	I, 228
<i>Gilles ou Gillès, Jean, dit le baron d'Aldringen; v. Aldringen, Jean-Gilles ou Gillès, baron d'. B.</i>	I, 11	Greyn, Jean-Baptiste. B.	I, 228
Gilson, le frère Abraham. B.	I, 224	<i>Guenange, Thomas-Henri de; v. Thomas, Henri, dit de Guntingen. B.</i>	II, 169
Gilson, le frère Jérôme. B.	I, 225	<i>Guerrier, Jean-Guillaume; v. Krier, Jean-Guillaume. B.</i>	I, 228
Gircken, Nicolas. B.	I, 228	<i>Guibalde; v. Wibalde. A.</i>	II, 92
<i>Gislain, St.; v. Ghislain, St. B.</i>	I, 221	<i>Guillermo ou Guillaume, Don; v. Verdugo, Guillaume de. B.</i>	II, 199
Gislebert. B.	I, 226	<i>Guilielmi, Balthazard, dit Boningen; v. Boningen, Guillaume-Balthazard. B.</i>	I, 89
<i>Gislebert ou Gilbert de Luxembourg, le comte; v. Luxembourg, le comte Gislebert. B.</i>	I, 331	<i>Guillaume, comte de Luxembourg; v. Luxembourg, Guillaume, comte de. B.</i>	I, 332
Gleuel. Wenand. B.	I, 226	Guillaume, Jean-Joseph. A.	II, 37
Goebel, Barthélémy. B.	I, 227	Guillaume, dit d'Orval. B.	I, 231
<i>Gœrlitz, Elisabeth de, duchesse engagiste de Luxembourg; v. Luxembourg, Elisabeth de Gœrlitz. B.</i>	I, 341	Guillaume, dit de Vianden. B.	I, 231
Gomand, Jean-Henri-Willibrorde. B.	I, 227	<i>Guillaume, dit Don Guillermo; v. Verdugo, Guillaume de. B.</i>	II, 199
<i>Gorce, de; v. Gourcy, de. A.</i>	II, 36	Gülich, Maximin. B.	I, 231
Gorges, Michel. B.	I, 227	<i>Guntingen, Thomas-Henri; v. Thomas, Henri, dit de Guntingen. B.</i>	II, 169
<i>Gœrlitz, Elisabeth de, duchesse engagiste de Luxembourg; v. Luxembourg, Elisabeth de Gœrlitz. B.</i>	I, 341	Gurnez, Jean-Antoine, A.	II, 37
Gourcy de. A.	II, 36	Gayon, Xavier-Eléonore. A.	II, 38
<i>Granson, Arnoul de; v. Chiny, Arnoul comte de. B.</i>	I, 416	Gymnich, Eghard, Erard ou Evrard de. B.	I, 231
<i>Graffontanus; v. Mernier, Gilles, dit. B.</i>	II, 331		

H.

Hagen, le Père. B.	I, 232	<i>Hacelon de Luxembourg; v. Heselon de Luxembourg. B.</i>	I, 246
Hahn, Mathias. B.	I, 232	Heins, François. B.	I, 240
Halle, Jean-Baptiste. B.	I, 233	Helbert ou Hubert, dit de St. Hubert. B.	I, 240
Haucar, Romuald. B.	I, 234	Heldt, Mathias. B.	I, 240
Hanlet, Henri. B.	I, 233	<i>Helmis d'Amoar; v. Belmiqué, le Père Amoris. B.</i>	I, 87
Hannot, René. B.	I, 233	Helmont, Jean. B.	I, 241
<i>Hanns ou Hans de Luxembourg; v. Heselon de Luxembourg. B.</i>	I, 246	<i>Hemmerode, Jean, abbé de; v. Jean, dit de St. Vith. B.</i>	I, 272
Happart, Adulphe ou Adolphe. B.	I, 233	<i>Henneric, Thomas; v. Henrici, Thomas. B.</i>	I, 242
Happart, Adulphe. B.	I, 236	Henn, Alexandre. B.	I, 242; et add. II, 317
<i>Hardy, Jean; v. Keck, Jean. B.</i>	I, 236	<i>Henns ou Hennis de Luxembourg; v. Heselon de Luxembourg. B.</i>	I, 246
Hargardt, Henri. B.	I, 236	<i>Henri I^{er}, dit l'aveugle, comte de Luxembourg; v. Luxembourg, Henri I^{er}, comte de. B.</i>	I, 333
Hasech, Antoine. B.	I, 237	<i>Henri II, comte de Luxembourg; v. Luxembourg, Henri II, comte de. B.</i>	I, 333
Hatto, B.	I, 237	<i>Henri III, comte de Luxembourg; v. Luxembourg, Henri III, comte de. B.</i>	I, 333
Hattstein, la famille de. B.	I, 237	<i>Henri IV, comte de Luxembourg; v. Luxembourg, Henri IV, comte de. B.</i>	I, 333
Hattstein, Guillaume ou Jean-Guillaume de. B.	I, 237		
Hattstein, Jean de. B.	I, 237		
Hattstein, Philippe de. B.	I, 238; et add. II, 317		
Hautoy, Georges du. B.	I, 238		
Havelange, Jean-Joseph. B.	I, 239		
Hayons, Thomas des. B.	I, 240		

bourg, Henri IV, comte de. B.	I, 336	Heller, Bernard. B.	I, 289
<i>Henri de Luxembourg, dit le jeune; v. Luxembourg, Henri le jeune de. B.</i>	I, 387	Holler, Jean. B.	I, 231
<i>Henri de Luxembourg, évêque de Liège; v. Luxembourg, Henri de, évêque de Liège. B.</i>	I, 384	Honthcim, Jean-Nicolas de. B.	I, 281
<i>Henri de Luxembourg, évêque de Metz; v. Luxembourg, Henri de, soi-disant évêque de Metz. B.</i>	I, 386	Hontois, Pierre. B.	I, 283
<i>Henri, dit le bon; v. Buch, Henri-Michel. B.</i>	I, 108	<i>Horree, Charles de; v. Beaufort, Charles de. B.</i>	I, 48
<i>Henri de Samré; v. Samré, Henri de. B.</i>	II, 108	Hetton. B.	I, 284
Henrici ou Henericy, Thomas. B.	I, 242	Houffalize, Raoul de. B.	I, 234
Henry. A.	II, 38	Houffalize, Théodoric de. B.	I, 234
<i>Henzel ou Henselo; v. Hescelon, dit de Luxembourg. B.</i>	I, 246	Houst ou Hout, Antoine. B.	I, 234
Herbert. B.	I, 243	Houst ou Hout, Jean. B.	I, 233
Herborn ou Herbon, Nicolas. B.	I, 243	Hovée, Antoine van. B.	I, 233
Héré, Emmanuel. A.	II, 38	Huart, la famille d'. B.	I, 236
Heriart. B.	I, 243	Huart, Gérard-Mathias d'. B.	I, 236
Heribert. B.	I, 243	Huart, Ignace d'. B.	I, 236
Herman ou Henri, dit de Luxembourg, le frère. B.	I, 243	Huart, Jean d'. B.	I, 233
<i>Herman de Luxembourg, comte de Salm et empereur; v. Salm, Herman, comte de. B.</i>	II, 108	Huart, Jean-François-Henri-Gérard, baron d'. B.	I, 239
Hermans, Pierre. B.	I, 244	Huart, Jean-Gaspard d'. B.	I, 239
Hertzig, Michel ou Nicolas. B.	I, 246	Huart, Jean-Remacle d'. B.	I, 240
Hescelon ou Hescelon, dit de Luxembourg. B.	I, 246	Huart, Louis-Gérard-Joseph-Emmanuel, baron d'. B.	I, 240
Heuardt, Jean-Henri. B.	II, 318	Huart, Remacle d'. B.	I, 243
Henschling, Etienne. B.	I, 246	Hubert, St. B.	I, 264
Heyart, Philippe. B.	I, 247	Hubert, dit d'Yvois. B.	I, 269
Heyden, François-Edouard-Antoine von der. B.	II, 319	<i>Hubert ou Helbert, dit de St. Hubert; v. Helbert, dit de St. Hubert. B.</i>	I, 240
Hickman, Don Robert. B.	I, 247	<i>Hubert, Remi, dit de St.; v. Remi, dit de St. Hubert. B.</i>	II, 78
Hochstaden, Conrad, comte de. B.	I, 248	Hubert, Rodolphe de St.; v. Rodolphe, dit de St. Hubert. B.	II, 92
Hœn, Hector de. B.	I, 248	Hamys, Claude de. B.	I, 270
Hoffschmidt, la famille d'. B.	I, 249	<i>Hunebert, St.; v. Cunibert, St. B.</i>	I, 441
Hoffschmidt, Ernest-Erancis-Joseph d'. B.	I, 249	<i>Hussin ou Hustin, Jean; v. Russim, Jean. B.</i>	II, 99
Hoffschmidt, François-Henri d'. B.	I, 249	<i>Hyckman, Don Robert; v. Hickman, Don Robert. B.</i>	I, 247
Holler, la famille de. B.	I, 250	Hymbergius, Gilles. B.	I, 271

I.

<i>Igel, Jean d'; v. Putz, Jean. B.</i>	II, 62	Eugénie. B.	I, 339
Ignon, Henri-Antoine-Joseph, comte de Saint. B.	II, 321	<i>Itzig, Mathias d'; v. Mathias, dit d'Itzig. B.</i>	I, 444
<i>Isabelle-Claire-Eugénie, duchesse de Luxembourg; v. Luxembourg, Isabelle-Claire-</i>		<i>Ivois, François d'; v. François, dit d'Yvois. B.</i>	I, 204
		<i>Ivois, Gilles d'; v. Gilles, dit d'Yvois. B.</i>	I, 233
		<i>Ivois, Hubert d'; v. Hubert, dit d'Yvois. B.</i>	I, 269

J.

Jacobi. B.	I, 271	Jamotte, Simon. B.	I, 271
Jacquemin, Nicolas. A.	II, 39	Jaubert, Louis, comte de. A.	II, 40
Jamot ou Jamotte, Charles. B.	I, 271	<i>Jean, dit l'aveugle, comte de Luxembourg;</i>	

v. Luxembourg, Jean, dit l'aveugle, comte de. B.	I, 356	Jean-Paul, dit de Virton. B.	I, 273
Jean, dit de Kœnigsmacher. B.	I, 272	Jean-Sobeslas de Luxembourg; v. Luxembourg, Jean-Sobeslas de. B.	I, 387
Jean, dit de Lignéres. B.	I, 272	Jean-Wenceslas de Luxembourg; v. Luxembourg, Jean-Wenceslas de. B.	I, 387
Jean, dit de Luxembourg-Ligny; v. Luxembourg-Ligny, Jean de. A.	II, 47	Jérôme, le frère; v. Gilson, le frère Jérôme. B.	I, 228
Jean, dit de Luxembourg-Ligny, évêque; v. Luxembourg-Ligny, Jean de, évêque. A.	II, 48	Joachim, Pierre-Dominique. B.	I, 275
Jean, dit de Luxembourg; v. Hesclon de Luxembourg. B.	I, 246	Jong, Célestin de. B.	I, 274
Jean, dit de Stavelot. A.	II, 41	Jonglain, Jean. B.	I, 278
Jean, dit de St. Vith. B.	I, 272	Joseph II, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Joseph II. B.	I, 363
Jean, dit de Vianden. B.	I, 275	Juncker. B.	I, 278
Jean, dit de Wittlich. B.	I, 275	Juttel, Nicolas. B.	II, 322
Jean-Baptiste, dit de Malmédy. A.	II, 41		

K.

Kalbersch, Pierre. B.	I, 276	Klotten, Pierre; v. Clotten, Pierre. B.	I, 126
Kalen, Michel; v. Simon, Michel, dit Calen. B.	II, 139	Knepper, Pierre. B.	I, 298
Kauder, Henri; v. Gaderius, Henri. B.	I, 206	Kœnigsmacher, Jean de; v. Jean, dit de Kœnigsmacher. B.	I, 272
Keck, Jean. B.	I, 279	Krants, Jean-Népomucène; v. Crantz, Jean-Népomucène. B.	I, 136
Kerkerdère, Jean-Gérard. A.	II, 41	Krantz, Mathias. B.	I, 297
Kerzmann, Henri-Joseph-Auguste. B.	I, 283	Krier, Jean-Guillaume, dit Krieger et Guerrier. B.	I, 288
Keurcheur, Dominique. B.	I, 288	Krieger, Jean-Guillaume; v. Krier, Jean-Guillaume. B.	I, 288
Klam. A.	II, 42	Krudel, Jean; v. Crudel, Jean. B.	I, 141
Klein, Jacques. B.	I, 288		
Klein, Pierre. B.	I, 287		
Klensch, Mathias; v. Clensch, Mathias. B.	I, 125		
Klotten, Michel; v. Clotten, Michel. B.	I, 126		

L.

Labbeville, Guillaume-Ignace de. B.	I, 297	Lamarck, Robert II de; v. Marck, Robert II de La. A.	II, 84
Lacour ou Lacourt, Guiot de. A.	II, 42	Lamberts, Frédéric. B.	I, 304
Ladislav-le-Posthume, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Ladislav-le-Posthume. B.	I, 341	Lamormenil, Guillaume Germé de; v. Germé, Guillaume. B.	I, 216
Lær, Marguerite de. B.	I, 298	Lamormenil, Henri Germé de; v. Germé, Henri. B.	I, 218
La Fontaine, Pierre-François-Xavier-Léopold de. B.	II, 323	Lamort, Jacques. B.	I, 306
La Fontaine, Quirin de. B.	I, 298	Landon, St. B.	I, 308
La Fontaine, Théodore-Ignace de. B.	II, 324	Larochette, Conon de. B.	I, 308
Laitres, la maison de. B.	I, 299	Larochette, Jean, seigneur de. B.	I, 308
Laitres, Claude de. B.	I, 299	Larochette, Pierre-Ernest de. B.	I, 309
Laitres, Gilles de. B.	I, 300	Latomus, Barthélémy. B.	I, 309
Laitres, Jacques de. B.	I, 302	Latour d'Auvergne, Godefroid-Charles-Henri de; v. Bouillon, Godefroid-Charles-Henri de Latour d'Auvergne, duc de. A.	II, 19
Laitres, Mathieu de. B.	I, 302		
Laitres, Nicolas de. B.	I, 302		
Laitres, Philippe-Edmond de. B.	I, 302		

<i>La Tour Charles-Antoine-Maximilien, comte de Baillet; v. Baillet, Charles-Antoine-Maximilien de, comte de. B.</i>	I, 42	Clodulphe. B.	I, 328
<i>La Tour, Louis-Willibrorde-Antoine de Baillet; v. Baillet, Louis-Willibrorde-Antoine de, comte de. B.</i>	I, 44	Martin. B.	I, 328
<i>Landon, St.; v. Landon, St. B.</i>	I, 308	Eleuthère. B.	I, 328
<i>Lavaux, Anne, dite Antoine Atis de Bonne-Espérance. B.</i>	I, 311	Lothaire. B.	I, 329
<i>Lebreton, Antoine; v. Breton, Antoine Le. B.</i>	I, 102	Frédéric. B.	I, 329
<i>Leclerc, Joseph-Pierre-François. B.</i>	I, 311	Sadiger. B.	I, 329
<i>Lecuy, Jean-Baptiste. A.</i>	II, 43	Ricuin. B.	I, 329
<i>Legros. A.</i>	II, 44	B. Maison de Luxembourg proprement dite.	
<i>Leistenschneider, Pierre. B.</i>	I, 313	B.	I, 329
<i>Le Jeune, Quirin. B.</i>	I, 314	Sigefroy et sa postérité. B.	I, 329
<i>Leicher. B.</i>	I, 315	Frédéric et sa postérité. B.	I, 331
<i>Leloup, Remacle. A.</i>	II, 44	Giselbert ou Gilbert et sa postérité. B.	I, 331
<i>Lemasson Barthélémy; v. Latomus, Barthélémy. B.</i>	I, 309	Conrod I ^{er} et sa postérité. B.	I, 331
<i>Lemaire, Hubert. A.</i>	II, 44	Guillaume et sa postérité. B.	I, 332
<i>Lenz, Théodore. B.</i>	I, 315	Conrad II. B.	I, 333
<i>Léopold, duc de Luxembourg et empereur; v. Luxembourg, Léopold. B.</i>	I, 308	C. Maison de Luxembourg-Namur. B.	I, 333
<i>Lepaute, Jean-André. A.</i>	II, 44	Henri I ^{er} , dit l'aveugle et sa postérité. B.	I, 333
<i>Lepaute, Jean-Baptiste. A.</i>	II, 46	Ermesinde et sa postérité. B.	I, 334
<i>Lepaute-d'Agelet, Joseph. A.</i>	II, 46	D. Maison de Luxembourg-Limbourg. B.	I, 335
<i>Lignières, Jean de; v. Jean, dit de Lignières. B.</i>	I, 272	Henri II et sa postérité. B.	I, 335
<i>Limbourg, Jean-Philippe de. A.</i>	II, 46	Henri III et sa postérité. B.	I, 335
<i>Lissoir, Remacle. A.</i>	II, 46	Henri IV et sa postérité. B.	I, 336
<i>Lissoir, Théodore. A.</i>	II, 46	Jean, dit l'aveugle et sa postérité. B.	I, 336
<i>Littard ou Littart. B.</i>	I, 316	Wenceslas I ^{er} . B.	I, 338
<i>Longueval, François-Joseph Feit, dit. B.</i>	I, 316	E. Maison de Luxembourg de Bohême. B.	I, 339
<i>Lorent, Théodore. B.</i>	I, 316	Wenceslas II, empereur. B.	I, 340
<i>Louis de Luxembourg-Ligny; v. Luxembourg-Ligny, Louis de. A.</i>	II, 49	Postérité de Charles IV, empereur. B.	I, 340
<i>Ludolphe, dit d'Enschringen. B.</i>	I, 320	Elisabeth de Gœrlitz, duchesse engagiste. B.	I, 341
<i>Ludovisi, Mathias ou Jean-Mathias. B.</i>	I, 321	Sigismond, empereur, duc-propritaire; puis successivement Albert d'Autriche, Ladislas-le-Posthume, Anne et Elisabeth. B.	I, 341
<i>Ludvigh, dit Sentz. B.</i>	I, 321	F. Maison de Bourgogne. B.	I, 345
<i>Ludwin, St.; v. Lutwin, St. B.</i>	I, 323	Philippe et sa postérité. B.	I, 345
<i>Luschen, Elisabeth, baronne de, dite sœur Marguerite. B.</i>	I, 321	Charles-le-téméraire et sa postérité. B.	I, 346
<i>Luttange, Nicolas de. B.</i>	I, 323	Marie et Maximilien, et leur postérité. B.	I, 346
<i>Lutwin, St. B.</i>	I, 323	<i>Généalogie de la Maison d'Autriche, relative à celles de Luxembourg et de Bourgogne, depuis l'empereur Rodolphe jusqu'à Albert I^{er} et Ladislas-le-Posthume: et depuis Sigismond jusqu'à Frédéric II, père de Maximilien. B.</i>	II, 346
<i>Luxembourg, la maison de. Branche aînée. Généalogie politique, conduite jusqu'en 1793. B.</i>	I, 324	G. Maison Austro-espagnole. B.	I, 349
§ 1. Luxembourg, la maison comtale puis ducale, royale et impériale de. B.	I, 324; et add. II, 327	Philippe-le-bel et sa postérité. B.	I, 349
REMARQUE INCIDENTE SUR LA MANIÈRE DE BLASONNER LES ARMES DU PAYS. B.	I, 326	Charles-Quint et sa postérité. B.	I, 350
A. Maison d'Ardenne, d'après Bertels. B.	I, 327	Philippe II et sa postérité.	I, 351
Marcomir.	I, 327	Isabelle-Claire-Eugénie et l'archiduc Albert. B.	I, 352
Pharamond. B.	I, 327	Philippe IV et sa postérité. B.	I, 353
Clodion le chevelu. B.	I, 327	Charles II. B.	I, 353
Albéron. B.	I, 327	Philippe de France. B.	I, 355
Waubert. B.	I, 327	H. Maison Austro-allemande. B.	I, 357; et add. [II, 327
Ansbert. B.	I, 328	<i>Généalogie intermédiaire de la Maison d'Autriche, depuis l'empereur Ferdinand I^{er} jusqu'à l'empereur Charles VI. B.</i>	I, 357
Anchise ou Arnoul, dit Boggisc. B.	I, 328	Charles VI. B.	I, 361
Arnoul. B.	I, 328	Marie-Thérèse et sa postérité. B.	I, 361
		Joseph II. B.	I, 363
		Léopold II et sa postérité. B.	I, 365

François et sa postérité B.	I, 367	Luxembourg-Ligny, André de. A.	II, 46
§. 2. Luxembourg; cadets de la Maison régnante qui se sont distingués. B.	I, 369	Luxembourg-Ligny, Charles de ou de St. Pol. A.	II, 47
Luxembourg, Adalbéron de, évêque de Metz. B.	I, 369	Luxembourg-Ligny, François de. A.	II, 47
Luxembourg, Adalbéron de, princier de Metz. B.	I, 369	Luxembourg-Ligny, Jean de. A.	II, 47
Luxembourg, Adalbéron de, prévôt de St. Paulin. B.	I, 369	Luxembourg-Ligny, Jean de, évêque. A.	II, 47
Luxembourg, Baudouin de, archevêque de Trèves. B.	I, 370	Luxembourg-Ligny, Louis de. A.	II, 49
Luxembourg, Charles de ou de Bohême. B.	I, 372	Luxembourg-Ligny, Philippe de. A.	II, 51
Luxembourg, Cunégonde de, ou la sainte. B.	I, 381	Luxembourg-Ligny, Pierre de. A.	II, 49
Luxembourg, Henri de, évêque de Liège. B.	I, 383	Luxembourg-Ligny, Walram de. A.	II, 52
Luxembourg, Henri de, soi-disant évêque de Metz. B.	I, 384	§. 4. Luxembourg; personnages qui ont pris ce nom du lieu de leur naissance.	
Luxembourg, Henri de, dit le jeune. B.	I, 386	Luxembourg, Arnoul de; v. Arnoul, dit de Luxembourg. B.	I, 26
Luxembourg, Herman de, comte de Salm et empereur; v. Salm, Herman, comte de. B.	I, 387	Luxembourg, Bernard de; v. Strassen, Bernard de. B.	II, 159
Luxembourg, Jean-Sobeslas de. B.	II, 405	Luxembourg, Denis de; v. Denis, dit de Luxembourg. B.	I, 149
Luxembourg, Jean-Wenceslas de. B.	I, 387	Luxembourg, Herman de, le frère; v. Herman ou Henri, dit de Luxembourg, le frère. B.	I, 243
Luxembourg, Rodolphe de. B.	I, 387	Luxembourg, Nicolas de; v. Nicolas, dit de Luxembourg. B.	II, 353
Luxembourg, Thierry ou Théodoric de. B.	I, 388	Luxembourg, Walram de; v. Walram, dit de Luxembourg. B.	II, 228
§. 3. Luxembourg; personnages de la branche cadette, dite de Luxembourg-Ligny, St.]Pol, etc., qui se sont distingués. A.	II, 46 à 52		

M.

Macher, Willibrorde. B.	I, 390	Manderscheid, Jean-Maurice, comte de. B.	I, 400
Mæysz, Jean-Pierre. B.	I, 392	Manderscheid, Philippe-Thierry, comte de. B.	I, 400
Maier, Mathias. B.	I, 393	Manderscheid, Robert, comte de. B.	I, 401
Maigret, Georges. A.	II, 52	Mansfelt, la maison de. B.	I, 401
Maisonnet, François; v. l'art. Maisonnet, Pierre. B.	I, 393	Mansfelt, Charles, comte et prince de. B.	I, 402
Maisonnet, Pierre. B.	I, 393	Mansfelt, Charles de. B.	I, 403
Malberg, la famille de. B.	I, 393	Mansfelt, Ernest de. B.	I, 404
Malberg, Conon ou Canon de. B.	I, 393	Mansfelt, Pierre-Ernest, comte et prince de. B.	I, 413
Malherbes, Don Denis. A.	II, 54	Mansfelt, Philippe-Octavien, comte de. B.	I, 434
Malmédy, Jean-Baptiste de; v. Jean-Baptiste, dit de Malmédy. A.	II, 41	Manternach, Mathias. B.	I, 433
Mameranus, Henri. B.	I, 394	Maquier, Anns; v. Wagner, l'épouse, née Anne Maquier. B.	II, 219
Mameranus, Nicolas. B.	I, 394	Marchand, Louis. B.	I, 437
Manassès. A.	II, 54	Marchant, Jacques de. B.	I, 439
Mander, Pierre de. B.	I, 395	Marchant, Lambert-Joseph, baron puis comte de et d'Ansembourg. B.	I, 439
Manderscheid, la famille de. B.	I, 395	Marchant, Pierre de. B.	I, 440
Manderscheid, Charles-Alexandre. B.	I, 396	March, Robert II de la. A.	II, 54
Manderscheid, Charles-Ferdinand, comte de. B.	I, 396	Marcour, Evrard de; v. Mercurianus, Evrard. B.	I, 445
Manderscheid, Charles-François-Louis, comte de. B.	I, 396	Marcour, Jacques de; v. Mercurianus, Jacques. B.	I, 446
Manderscheid, Christophe, comte de. B.	I, 397	Marcour, Jean 1^{er} de; v. Mercurianus, Jean I. B.	I, 446
Manderscheid, Evrard, comte de. B.	I, 398	Marcour, Jean II de; v. Mercurianus, Jean II. B.	I, 446
Manderscheid, Guillaume VI, comte de. B.	I, 398		
Manderscheid, Guillaume, comte de. B.	I, 398		
Manderscheid, Herman, comte de. B.	I, 399		
Manderscheid, Jean, comte de. B.	I, 400		

Marcise, Marie-Catherine, dite Marie. B.	I, 440	Metternich, la famille de. B.	I, 480
<i>Marquerite, la sœur; v. Luschen, Elisabeth, baronne de. B.</i>	I, 321	Metternich, Damien-Henri de. B.	I, 480
<i>Marie de Bourgogne, duchesse de Luxembourg; v. Luxembourg, Marie de Bourgogne. B.</i>	I, 340	Metternich, Lothaire Frédéric de. B.	I, 480
<i>Marie-Thérèse, duchesse de Luxembourg; v. Luxembourg, Marie-Thérèse. B.</i>	I, 361	Metz, Gérard-Charles-Emmanuel. B.	I, 480
<i>Marisy, Frédéric-Christophe-Henri-Pierre-Claude Wagnair de; v. Wagnair de Marisy, Fréd.-Christ.-Henri-Pre.-Claude. A.</i>	II, 92	Metzenhausen, la famille de. B.	I, 482
Marquard ou Marcuard. B.	I, 441	Metzenhausen, Guillaume de. B.	I, 483
Marius, Martin. B.	I, 442	Metzenhausen, Jean de. B.	I, 483
Mathias, dit de Bittbourg. B.	I, 443	Metzenhausen, Théodore de. B.	I, 484
Mathias, dit d'Echternach. B.	I, 443	Meugen, Henri de. B.	I, 484
Mathias, dit d'Iltzig. B.	I, 444	Meyer, Antoine. B.	I, 484
Mathias, dit de Malmédy. A.	II, 88	Meyers, Ferdinand. B.	I, 488
Mathias, dit de Sarbourg. B.	I, 444	Meysembourg, la famille de. B.	I, 460
Matis, Jean-François-de-Salès. A.	II, 86	Meysembourg, Wauthier de. B.	I, 460
Maugré, Jean de. A.	II, 86	Milchen, le Père. B.	I, 461
<i>Maximilien d'Autriche, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Maximilien d'Autriche. B.</i>	I, 346	Mirchout, Henri-Remi, dit le Père Bonaventure. B.	I, 462
Menghers, Corneil dit Zautflied. A.	II, 86	Mohimont, Maximilien-Joseph. B.	I, 463
Merck, Henri. B.	II, 328	Mohy, Henri. B.	I, 464
Mercurianus, Evrard. B.	I, 445	Mohy, Remacle. B.	I, 464
Mercurianus, Jacques. B.	I, 446	Molitor, François-Constantin. B.	II, 333
Mercurianus, Jean I ^{er} . B.	I, 446	Molitor, Gabriel-Jean-Joseph, comte. A.	II, 70
Mercurianus, Jean II. B.	I, 446	Molitor, Jean-Philippe. B.	I, 464
Mercy, la famille de. B.	I, 446	Mongenast, Jean-Pierre. B.	I, 465
Mercy, Claude-Florimont, baron puis comte de. A.	II, 87	Mongenast, Simon. B.	I, 465
Mercy, François de. B.	I, 447	Monon, St. B.	I, 466
Mergolle, Bernard de la. B.	I, 448	Montagu ou Montaigu, Conon, comte de. B.	I, 466
Merjai, Pierre-Alexandre-Cyprien. B.	I, 448	Montagu, Henri de. B.	I, 467
Merlin, Antoine-Christophe. A.	II, 89	Montagu, Lambert, comte de. B.	I, 467
Merlin, Christophe-Antoine. A.	II, 69	Montau, St. B.	I, 467
Merlin, Jean-Baptiste-Gabriel. A.	II, 70	Montgaillard, Bernard de Percin de. B.	I, 467
Mernier, Gilles, dit de Grafontaine ou Grafftanus. B.	II, 331	Mootz, Mathieu. B.	I, 471
Mersch, Thierry ou Théodoric de. B.	I, 449	Morlot, Antoine, baron. A.	II, 79
Merten, Alphonse. B.	II, 332	Mullendorff, François. B.	I, 471
		Muller, Gaspard. B.	I, 472
		Muller, Michel-François-Jos. B. I, 472; et add. II, 333	II, 333
		Munchen, Dominique-Constantin. B.	I, 476
		Munchen, Philippe-Charles. B.	I, 477
		Munichausen, Eustache. B.	I, 478
		Mussey, Jean de. A.	II, 73
		Mylius, Arnould. B.	I, 478
		Mylius, Jean. B.	I, 478

N.

Namur, Barthélémy. B.	II, 8	Neuforge, Henri ou Jean-Henri de. B.	II, 12
Nauert, Jean-Nicolas. B.	II, 8	Neuforge, Louis de. B.	II, 13
Naves, la famille de. B.	II, 7	Neuforge, Philippe de. B.	II, 13
Naves, Jean I de. B.	II, 7	Neumann, Jean-Jacques-Bernard. B.	II, 14
Naves, Jean II de. B.	II, 8	Neumann, Richard-Antoine. B.	II, 15
Naves, Nicolas I de. B.	II, 8	Neunheuser, la famille de. B.	II, 16
Naves, Nicolas II de. B.	II, 9	Neunheuser, Henri-Dominique de. B.	II, 17
Neipperg, Guillaume-Réné ou Richard, comte de. B.	II, 9	Neunheuser, Jacques de. B.	II, 18
Nettelé, Jean-Pierre-Sébastien. B.	II, 10	Neunheuser, Mathias de. B.	II, 19
Neuerbourg, Frédéric, seigneur de. B.	II, 11	Neuville, Nicolas de la; v. Novilanius, Nicolas. B.	II, 23
Neuforge, la famille de. B.	II, 11	Neyen, Jean-Michel. B.	II, 19
Neuforge, Englebert de. B.	II, 12	Neyen, Jean de. B.	II, 21

Nicolai, Ferdinand. A.	II, 78	Niedercorn, Luc. B.	II, 22
Nicolas, dit d'Arlon. B.	II, 22	Noblet, Anac. B.	II, 334
Nicolas, dit de Luxembourg. B.	II, 333	Nosbalius, Henri. B.	II, 23
<i>Nicolay, Ferdinand; v. Nicolai, Ferdinand. A.</i>	<i>II, 78</i>	<i>Nospelt, Henri de; v. Nosbalius, Henri. B.</i>	<i>II, 23</i>
Nidram, Nicolas. B.	II, 22	Nothomb ou Nothumb, N. de. B.	II, 23
		Novilanius ou Novillanius, Nicolas. B.	II, 23

O.

Ochain, Jean d', dit Bras-de-fer. B.	II, 24	<i>Otton, Théodore; v. Beck ou Beckx, Théodore-Otton. B.</i>	I, 56
Ohimart, Jean-Adolphe d'. B.	II, 24	Oudet, Don Jean. A.	II, 77
Olivier, Englebert. B.	II, 27	<i>Ousen, St.; v. Audovon, St. B.</i>	I, 31
Olivier, Jacques ou Jean. B.	II, 27	Ouren, la famille d'. B.	II, 28
Orley, la famille d'. B.	II, 27	Ouren, Alexandre d'. B.	II, 28
Orley, Henri d'. B.	II, 27	Ouren, Charles d'. B.	II, 28
<i>Orval, Gilles d'; v. Gilles, dit d'Orval. B.</i>	I, 223	<i>Outremont, Eugène-Casimir Villatte, comte d'; v. Villatte, Eugène-Casimir, comte d'Outremont. A.</i>	II, 89
<i>Orval, Gilles d'; v. Gilles, dit d'Orval. B.</i>	I, 223	<i>Owen, St.; v. Audovon, St. B.</i>	I, 31
<i>Orval, Guillaume d'; v. Guillaume, dit d'Orval. B.</i>	I, 231		
Osbourg ou Ospureh, Pierre d'. B.	II, 27		
Ottler, Servais. B.	II, 338		

P.

Pallant ou Pallaudt, Alexandre-Charles de. B.	II, 29	<i>Philippe-le-bel, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Philippe-le-bel. B.</i>	I, 349
Paquet, Joseph. B.	II, 29	Philippe, le frère. B.	II, 81
Pastoret, Nicolas. B.	II, 33	<i>Philippe II, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Philippe II. B.</i>	I, 381
<i>Petz, Adam ou Adrien; v. Petz, Adam ou Adrien. B.</i>	II, 46	<i>Philippe IV, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Philippe IV. B.</i>	I, 383
Peltier, Jean. B.	II, 33	Philippi, Henri. B.	II, 81
Pemmers, Jean-Pierre. B.	II, 39	Picard, Jean. B.	II, 81
Penninger, Pierre. B.	II, 40	Picart, Jean, de Launois près de Bouillon. A.	II, 78
Pépin, Jérôme. B.	II, 40	<i>Pichard, Jean; v. Picard, Jean. B.</i>	II, 81
Perin de Valansart, le frère. B.	II, 41	<i>Pickard, Jean; v. Picard, Jean. B.</i>	II, 81
Pescatore, Constauntin-Joseph-Antoine. B.	II, 41	<i>Pierre de Luxembourg-Ligny; v. Luxembourg-Ligny, Pierre de. A.</i>	II, 49
Pescatore, Jean-Pierre. B.	II, 43	Pierre, dit d'Aspelt. B.	II, 82
Pescatore, Joseph-Antoine. B.	II, 336	Pierret, Jean-François. B.	II, 87
Petit, Pierre. B.	II, 44	Placide, le Père. B.	II, 58
Petithan, François. B.	II, 45	Plumling. ... B.	II, 58
Pettinger, Nicolas. B.	II, 45	Poncin, Jean-Ferdinand, dit Poncin-Casaguy. B.	II, 58
Petz ou Pectz, Adam ou Adrien, ou encore Jean. B.	II, 46	Pondrom, André. B.	II, 89
Pfortzheim, Philippe-Charles de. B.	II, 47	Porte, Pierre ou Henri de la. B.	II, 60
Philippart, Englebert. B.	II, 81	<i>Portsenheim ou Portsheim, Philippe-Charles de; v. Pfortzheim, Philippe-Charles de. B.</i>	II, 47
<i>Philippe de Bourgogne, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Philippe de Bourgogne. B.</i>	I, 343	Potho. ... A.	II, 78
<i>Philippe de Luxembourg-Ligny; v. Luxembourg-Ligny, Philippe de. A.</i>	II, 81		
<i>Philippe de France, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Philippe de France. B.</i>	I, 388		

Prez, Antoine-Florent-Albert de. B.	II, 60	Pul, Jean. B.	II, 61
Prez, Evrard de. B.	II, 61	Put, Jean-Georges ou Gérard. B.	II, 62
Prigny, Mathieu-Anne-Louis Querieux de; v. Querieux, Mathieu-Anne-Louis, baron de Prigny. A.	II, 79	Putz, Jean. B.	II, 62
Probst, Jean-Baptiste. B.	II, 61	Putz, Jean-Guillaume. B.	II, 63
		Pymaigre, Gabriel-François Boudet de. A.	II, 78

Q.

Quarreux, Gérard-Joseph de. A.	II, 79	Quéricux, Mathieu-Anne-Louis, baron de Prigy. A.	II, 79
Quellin; v. Lejeune, Quirin. B.	I, 314		

R.

<i>Rahlengen</i> ou <i>Ralengen</i> , <i>Geangou de</i> ; v. Eichorn, Geangou. B.	I, 160	Remschreiver, Wolbert. B.	II, 76
<i>Raichspalt</i> , <i>Pierre</i> ; v. Pierre, dit d'Aspelt. B.	II, 82	Rendeux, Michel. B.	II, 76
Ranckendall, Dominique. B.	II, 64	Renier de Lorraine. B.	II, 76
<i>Raoul de Houffalize</i> ; v. Houffalize, Raoul de. B.	I, 284	Reulandt, Hubert. B.	II, 77
Rausin, Etienne. B.	II, 65	Renter ou Reutter, Jean. B.	II, 77
Ravenger. B.	II, 66	Reuter, Joseph-Antoine. B.	II, 78
Raville, la famille de. B.	II, 67	<i>Reuter, Nicolas le ou de</i> ; v. Ruystre, Nico- las le ou de. B.	II, 101
Raville, Guillaume de. B.	II, 67	Reynard, Antoine. B.	II, 79
Raville, Henri-Hartard de. B.	II, 67	Richaire, ou Ricaire. A.	II, 81
Raville, Pierre-Ernest de. B.	II, 68	Richard, Jean. B.	II, 79
Rebel, Jean-Nicolas. A.	II, 79	Richard, Jean-Henri-Michel. B.	II, 79
<i>Recht-Berger</i> ; v. Reichensperger, Nicolas- Georges. B.	II, 73	Richardot, Pierre. B.	II, 81
Reck, Recker ou Reckinger, Pierre. B.	II, 69	Ritter, Jean-Henri. B.	II, 82
<i>Reckingen</i> , <i>Agrèce de</i> ; v. Agrèce, dit de Reckingen. B.	I, 7	Roberti, Jean. B.	II, 85
<i>Reckinger</i> , <i>Pierre</i> ; v. Reck, Pierre. B.	II, 69	Roberti, Pierre. B.	II, 86
Redouté, Antoine-Ferdinand. B.	II, 70	Robin, le frère Amand. B.	II, 88
Redouté, Charles-Joseph. B.	II, 70	<i>Rode</i> , <i>Jean</i> ; v. Rothe, Jean. B.	II, 95
Redouté, Henri-Joseph. B.	II, 70	Rodemacher, la famille de. B.	II, 88
Redouté, Pierre-Joseph. B.	II, 71	Rodemacher, Dipolde de. B.	II, 88
<i>Reginherus</i> ; v. Renier. B.	II, 76	Rodemacher, Gilles II de. B.	II, 88
Reginon. A.	II, 79	Rodemacher, Gilles III de. B.	II, 89
Reichensperger ou Reichsperger, Nicolas- Georges. B.	II, 73	Rodemacher, Gilles IV de. B.	II, 89
<i>Reichling</i> , <i>Bernard</i> ; v. Buringer, Bernard. B.	I, 105	Rodemacher, Jean II de. B.	II, 90
Reichling, Jean. B.	II, 73	Rodemacher, Paul ou Raoul, ou bien Ro- land de. B.	II, 90
<i>Reichsperger</i> , <i>Nicolas-Georges</i> ; v. Reichen- sperger, Nicolas-Georges. B.	II, 73	Rodemacher, Raoul, Rodolphe ou Roland de. B.	II, 91
Remacle, St. B.	II, 73	<i>Rodemaek</i> , <i>la famille et les personnages con- nus de</i> ; v. Rodemacher, la famille et les personnages connus. B.	II, 88 à 91
Remacle, dit d'Ardenne. B.	II, 76	<i>Rodenmacher</i> , <i>la famille et les personnages connus de</i> ; v. Rodemacher, la famille et les personnages connus de. B.	II, 88 à 91
Remi, dit de St. Hubert. B.	II, 76	Roder, Jean. B.	II, 91
<i>Remich</i> , <i>Albert</i> , <i>comte de</i> ; v. Albert, comte mosellan, dit de Remich. B.	I, 7	<i>Rodenbach</i> , <i>la famille et les personnages connus de</i> ; v. Rodemacher, la famille et les per- sonnages connus de. B.	II, 88 à 91
<i>Remouchamps</i> , <i>Martin de</i> ; v. Martin, dit de Remouchamps. A.	II, 88		

<i>Rodolphe de Luxembourg; v. Luxembourg,</i>			
Rodolphe de B.	I, 388		
Rodolphe ou Rodulphe, dit de St. Hubert. B.	II, 92		
<i>Rodric ou Rodrigus, Jean-Ignace; v. Rodrique, Jean-Ignace. A.</i>	II, 82		
Rodrique, Rodric ou Rodrigue, Jean-Ignace. A.	II, 82		
Roetz, Jean-Godefroid. B.	II, 92		
Roland, Hyacinthe-Charles-Léopold. B.	II, 92		
<i>Rollingen; v. Raville, la famille et les personnages connus. B.</i>	II, 67 et 68		
<i>Rote ou Rotin et Roth, Jean; v. Rothe, Jean. B.</i>	II, 93		
Rothe, Jean. B.	II, 93		
<i>Rothin, Jean; v. Rothe, Jean. B.</i>	II, 93		
<i>Rotinbach; v. Rodemacher, la famille et les personnages connus. B.</i>	II, 88 à 91		
<i>Rouger ou Rouyer, François de. B.</i>		II, 97	
<i>Roussin, Jean; v. Russim, Jean. B.</i>		II, 99	
Rouvroy, Théodore, baron de. B.		II, 97	
<i>Rouyer, François de; v. Rouger, François de. B.</i>		II, 97	
Rudiger. B.		II, 99	
<i>Ruistre, Nicolas le ou de; v. Ruystre, Nicolas le ou de. B.</i>		II, 101	
Russim, Jean. B.		II, 99	
Ruth, Antoine-Ignace. B.		II, 99	
<i>Ruthre, Rutthra ou Ruttro, Nicolas le ou de; v. Ruystre, Nicolas le ou de. B.</i>		II, 101	
Ruxthiel, Henri-Joseph. B.		II, 100	
Ruystre, Nicolas le ou de. B.		II, 101	
<i>Ruythre ou Ruyttre, Nicolas le ou de; v. Ruystre, Nicolas le ou de. B.</i>		II, 101	

S.

Salm, la maison de. B.	II, 109	Schonberg, Jean de. B.	II, 124
Salm, Adolphe, comte de. B.	II, 103	Schonberg, Jean-Charles de. B.	II, 128
Salm, Etienne, dit de; v. Etienne, dit de Salm. B.	I, 163	Schoneck, Schœneck, Schœnecken, la maison de. B.	II, 127
Salm, Herman, comte de, dit de Luxembourg. B.	II, 103	Schoneck, Conrad ou Conon de. B.	II, 127
Salm, Jean, comte de. B.	II, 103	Schoneck, Emeric de. B.	II, 128
Salm, Salentin, comte de. B.	II, 103	Schoneck, Simon de. B.	II, 128
Samré, Henri de ou Samerius. B.	II, 103	Schultheis. B.	II, 128
Sandt, Hubert. B.	II, 106	Schutz, Jean. B.	II, 128
<i>Sarbourg, Mathias de; v. Mathias, dit de Sarbourg. B.</i>	I, 144	<i>Schouweiler, Gilles et Philippe; v. Scouville, Gilles et Philippe. B.</i>	II, 128
Sarrazin, Pierre Dominique. B.	II, 106	Schwartz, Jean-Bernard. B.	II, 137
Sauvage, Jean-Pierre. B.	II, 109	Schweitzer, Mathias-Bernard. B.	II, 128
Schannat, Jean-Frédéric. B.	II, 109	Scouville, Gilles. B.	II, 128
Schauwenbourg ou Schaumbourg, la famille de. B.	II, 112	Scouville, Philippe. B.	II, 128
Schauwenbourg, Bernard de. B.	II, 112	Seiler, Jean. B.	II, 129
Schauwenbourg, Christophe de. B.	II, 112	<i>Seiler, Anne-Barbe-Marguerite; v. Seyler, Anne-Barbe-Marguerite. B.</i>	II, 131
Schauwenbourg, Jean-Bourchard de. B.	II, 112	<i>Seiler, Christophe; v. Seyler, Christophe. B.</i>	II, 132
Scheffer, François. B.	II, 113	<i>Sents; v. Ludvig. B.</i>	I, 321
Scheffer, Henri, dit le Père Willibrorde. B.	II, 114	Sept-Fontaines, Thomas de. B.	II, 130
<i>Schetsel ou Schetzelon, St.; v. Ghislain, St. B.</i>	I, 224	Seyler, Anne-Barbe-Marguerite. B.	II, 131
Schilbert, Jean. B.	II, 113	Seyler, Christophe. B.	II, 132
Schimbain, Jean-Maurice. B.	II, 113	<i>Seyler, Jean; v. Seiler, Jean. B.</i>	II, 129
Schleidan, ou Sleidan, Jean. B.	II, 117	Sibrich, Alexandre de. B.	II, 133
Schleiden, Jean de; v. Schleidan, Jean. B.	II, 117	<i>Sierck, Adolphe de; v. Adolphe, dit de Sierck. A.</i>	II, 3
Schmid, Gérard, dit Faber. B.	II, 119	Sierck, la famille de. B.	II, 134
Schmit, Jean-François, dit Schmit-Brück. B.	II, 120	Sierck, Frédéric de. B.	II, 134
Schmitz, Jean-Hubert. B.	II, 123	Sierck, Jacques de. B.	II, 134
Schneider, Nicolas. A.	II, 83	Sierck, Jean de. B.	II, 137
<i>Schœneck, la maison et les personnages connus; v. Schoneck, la maison et les personnages connus. B.</i>	II, 127	<i>Sigefroy, le comte, dit de Luxembourg; Luxembourg, le comte Sigefroy de. B.</i>	I, 329
Schonberg, Schœnberg ou Schœmberg, Henri-Otton de. B.	II, 124	<i>Siger de Grevenmacher; v. Grevenmacher, Siger de. B.</i>	I, 228
		<i>Sigismond, empereur, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Sigismond, empereur. B.</i>	I, 341

Silvius, Jean. B.	II, 138	Steil ou Steill, Grégoire-Henri. B.	II, 143
Silvius, Nicolas. B.	II, 139	Steinmetz, Nicolas. B.	II, 143
Silvius, Noël ou Natalis; v. Dubois, Natalis ou Noël. B.	I, 137	Steis, Jean-Baptiste. B.	II, 144
Simon, Michel, le Père, dit Calen. B.	II, 139	Stephanus; v. Etienne, dit de Salm. B.	I, 165
Simony, Antoine-Oger. B.	II, 140	Stolts, Jean. B.	II, 145
Sittart, Nicolas. B.	II, 140	Stoltz, Mathias. B.	II, 147
Siville, Jean-Pierre-Auguste. B.	II, 140	Strassen, Bernard de; v. Bernard, dit de Strassen. B.	I, 61
Sleidan, Jean; v. Schleidan, Jean. B.	II, 117	Strassen, Wauthier de. B.	II, 152
Solcuvre, Alexandre de. B.	II, 140	Streng ou Strengé, Jean. B.	II, 152
Spirlet, Dominique-Nicolas. B.	II, 141	Stromberg, François-Louis Faust de; v. Faust, François-Louis de Stromberg. B.	I, 192
Staden, Don Guillaume. B.	II, 141	Stumper, Jacques. B.	II, 152
Stas, Jacques. B.	II, 142	Sturm, Jacques. B.	II, 153
Stator, Pierre. B.	II, 142	Sturm ou Sturmius, Jean. B.	II, 154
Stavelot, Jean de; v. Jean, dit de Stavelot. A.	II, 41	Sturmius, Jean; v. Sturm, Jean. B.	II, 154
Steichen, Jean-Baptiste. B.	II, 143		

T.

Tailleur, Anne-Victoire. A.	II, 83	Thierry de Luxembourg; v. Luxembourg, Thierry ou Théodoric de. B.	I, 388
Tandel, Charles-Antoine. B.	II, 156	Thierry, Jean. B.	II, 166
Tandel, Nicolas-Emile. B.	II, 157	Thies, Félix; v. Thyès, Félix. B.	II, 171
Tandel, Pierre. B.	II, 159	Thiofrid ou Thietfried. B.	II, 166
Taurin, St. B.	II, 160	Thomæ, Nicolas. B.	II, 168
Tellot, Jean. B.	II, 160	Thomas, Henri, de Guntigen ou Gue-nange. B.	II, 169
Theobaldus; v. Thibaut, St. B.	II, 161	Thorn, Jean-Baptiste. B.	II, 169
Théodoric ou Thierry, dit d'Echternach. B.	II, 160	Thyes, Félix. B.	II, 171
Théodoric de Houffalize; v. Houffalize, Théodoric de. B.	I, 254	Tilly, Philippe-Charles de. B.	II, 172
Théodoric de Luxembourg; v. Luxembourg, Thierry ou Théodoric de. B.	I, 388	Tinant, François-Auguste. B.	II, 172
Thiofrid; v. Thiofrid. B.	II, 166	Titeux, Philippe-Joseph-Hyacinthe. B.	II, 173
Thibault, Nicolas. A.	II, 84	Trappé, Herman-Jean, baron de. B.	II, 174
Thibaut, St. B.	II, 161	Trausch, Valentin. B.	II, 179
Thierry d'Echternach; v. Théodoric, dit d'Echternach. B.	II, 160	Treilhard, Adam-François-Charles, comte de. A.	II, 84
Thierry, Louis. B.	II, 163	Trittheim ou Trittenheim, Jean de. B.	II, 180
Thierry, St. B.	II, 164	Tyuner, Sébastien de. B.	II, 182

U.

Ugeschäck, Antoine. B.	II, 183	Urold; v. Daun, Urold de. B.	I, 148
Ueldange, Robert ou Robin d'. B.	II, 183		

V.

Valderode ou Vallerode, Jean de. B.	II, 184	Valentiny, Pierre-Jérôme. B.	II, 185
Valderode ou Vallerode, Pierre de. B.	II, 185	Valfroy, St.; v. Walfroy, St. B.	II, 224

Vallaster A.	II, 88	Vianden, Henri I ^{er} , comte de. B.	II, 207
<i>Valderode, Jean et Pierre; v. Valderode, Jean et Pierre. B.</i>	II, 184 et 188	Vianden, Henri, comte de. B.	II, 208
Vaender Noot, Jean-Théodore. B.	II, 186	<i>Vianden, Jean de; v. Jean, dit de Vianden. B.</i>	I, 273
Van der Straten, Charles-François-Jos. B.	II, 188	<i>Vianden, Marguerite, comtesse de; v. Courtenay, Marguerite de. B.</i>	I, 154
Van der Straten, Louis-Marie-Joseph, baron. B.	II, 191	Vianden, Philippe I ^{er} , comte de. B.	II, 209
Vangler, Jean. B.	II, 192	Vianden, Philippe II, comte de. B.	II, 210
Vaunerus, François-Julien. B.	II, 192	Vianden, Yolande, comtesse de, la vénérable. B.	II, 211
Vaulx, Charles de. B.	II, 193	<i>Villarius, Barthélémy; v. Barthélémy, dit de Weyler. B.</i>	I, 46
Vaulx, Remacle de. B.	II, 193	Villatte, Eugène-Casimir, comte d'Outremont. A.	II, 89
Vaulde, Gilles. B.	II, 193	Villatte, François-Jean, ou Jean-François. A.	II, 91
Vaux, Thierry, baron de. A.	II, 88	Villers, Jean-Baptiste. B.	II, 213
<i>Veber, Conrad; v. Vecerus, Conrad. B.</i>	II, 196	<i>Vilthelm; v. Wittheim, la famille et les personnages connus. B.</i>	II, 246 à 253
Vecerus ou Vecerius, Conrad. B.	II, 196	Virnebourg, Georges ou Grégoire, comte de. B.	II, 213
Vecrai, Don André. A.	II, 89	Virnebourg, Robert, comte de. B.	II, 214
Ventsch, Dominique. B.	II, 196	Vismes, Louis-Jacob de. A.	II, 91
Ventsch, Hubert. B.	II, 196	<i>Vith, Jean de St.; v. Jean, dit de St. Vith. B.</i>	I, 279
Verdugo, François de. B.	II, 196	<i>Vogel, Jean; v. Fogel, Jean. B.</i>	I, 202
Verdugo, Guillaume ou Don Guillermo de. B.	II, 199	Vogelsang, Louis, baron de. B.	II, 214
Verlaine, Charles. B.	II, 200	Voiaert, Jacques-Philippe. A.	II, 91
Vernuleux ou Vernultz, Nicolas de. B.	II, 200	<i>Voize; v. Bousse, Thilman de, dit Voize. B.</i>	I, 99
Veyder de Malberg, François-Charles, baron de. B.	II, 202; et add. II, 338	<i>Vulflaicus, St.; v. Walfroy, St. B.</i>	II, 224
Vianden, la maison de. B.	II, 203	<i>Vunsch ou Ventsch, Dominique et Hubert; v. Ventsch, Dominique et Hubert. B.</i>	II, 196
Vianden, Gérard, comte de. B.	II, 204		
Vianden, Godefroid de, archevêque de Trèves. B.	II, 204		
Vianden, Godefroid II, comte de. B.	II, 203		
<i>Vianden, Guillaume de; v. Guillaume, dit de Vianden. B.</i>	I, 231		

W.

Wacken. . . . B.	II, 215	Warnach, Henri. B.	II, 226
Wacquant-Geozelles, Jean-Pierre-Théodore, baron de. B.	II, 215	Warsberg ou Warnesberg, la famille de. B.	II, 227
Wagnair de Marisy, Frédéric-Christophe-Marie-Pierre-Claude. A.	II, 92	Warsberg, Boëmond de. B.	II, 227
Wagner, l'épouse, née Anne Maquier. B.	II, 219	Wary, Nicolas. B.	II, 227
Wagner, Jean-Michel. B.	II, 219	Watlet, la famille. B.	II, 228
Waha, la famille de. B.	II, 223	Watlet, Charles-François. B.	II, 228
Waha, Guillaume, baron de. B.	II, 223	Watlet, Jean-Guillaume. B.	II, 228
<i>Walderode, Jean et Pierre; v. Valderode, Jean et Pierre. B.</i>	II, 184 et 188	Watlet, Pierre-Louis. B.	II, 228
Walfroy, St. B.	II, 223	Watlet, Wenceslas. B.	II, 229
<i>Wallerode, Jean et Pierre; v. Valderode, Jean et Pierre. B.</i>	II, 184 et 188	<i>Weber, Conrad; v. Vecerus, Conrad. B.</i>	II, 196
<i>Walram de Luxembourg-Ligny; v. Luxembourg-Ligny, Walram de. A.</i>	II, 82	Weber, François. B.	II, 229
Walram, dit de Luxembourg. B.	II, 228	Wehr, Jean dit de. B.	II, 231
Waltzing, Jean-Baptiste. B.	II, 226	<i>Wehrt, Jean de; v. Wehr, Jean dit de. B.</i>	II, 231
Wandelbert. A.	II, 92	Weidert ou Weydert, François. B.	II, 233
<i>Wangler, Jean; v. Vangler, Jean. B.</i>	II, 192	<i>Weidert, Jean-Baptiste; v. Weydert, Jean-Baptiste. B.</i>	II, 236
<i>Warius, Nicolas; v. Wary, Nicolas. B.</i>	II, 227	Weimer, Georges et Antoine. B.	II, 233
Warlomont. . . . B.	II, 226	Wellenstein, Nicolas. B.	II, 234
		Welter, Jean-Joseph. B.	II, 234
		Welter, Théodore-Henri. B.	II, 235
		<i>Wenceslas I^{er}, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Wenceslas I^{er}. B.</i>	I, 338

<i>Wenceslas II, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Wenceslas II. B.</i>	I, 340	<i>Wiltz, Frédéric de; v. Wiltz, la maison de B.</i>	II, 256
<i>Wendel, François de. A.</i>	II, 92	<i>Wiltz, Gérard de; v. Wiltz, la maison de B.</i>	II, 256
<i>Wensch ou Wentsch, Dominique et Hubert; v. Ventsch, Dominique et Hubert. B.</i>	II, 196	<i>Wiltz, Godard de; v. Wiltz, la maison de B.</i>	II, 256
<i>Wert ou Werth, Jean de; v. Wehr, Jean dit de B.</i>	II, 251	<i>Wiltz, Henri de; v. Wiltz, la maison de B.</i>	II, 256
<i>Weydert, François; v. Weidert, François. B.</i>	II, 253	<i>Wiltz, Jean I^{er}, cinquième de son nom dans la suite généalogique de sa maison, baron de B.</i>	II, 257
<i>Weydert, Jean-Baptiste. B.</i>	II, 256	<i>Wiltz, Jean II, sixième de son nom dans la suite généalogique de sa maison, baron puis comte de B.</i>	II, 261
<i>Weyler, Barthélémy de; v. Barthélémy dit de Weyler. B.</i>	I, 46	<i>Wiltz, Jeoffroy de; v. Wiltz, la maison de B.</i>	II, 256
<i>Wibalde, Wicholde ou Guibalde. A.</i>	II, 92	<i>Wiltz, Rodolphe de; v. Wiltz, la maison de B.</i>	II, 256
<i>Wietersheim, Edouard de. A.</i>	II, 94	<i>Wiltz, Wauthier de; v. Wiltz, la maison de B.</i>	II, 256
<i>Willehad. B.</i>	II, 258	<i>Wiltz, la seconde famille de ce nom. B.</i>	II, 266
<i>Willibrorde, St. B.</i>	II, 259	<i>Wiltz, Melchior. B.</i>	II, 266
<i>Willibrorde, le Père; v. Scheffer, Henri. B.</i>	II, 114	<i>Wiltz, Pierre. B.</i>	II, 266
<i>Willmar, Jean-Georges-Otto-Martin-Victorin-Zaccharie. B.</i>	II, 243	<i>Witry, le chevalier de; v. Everlange-Witry, Robert-Joseph, dit le chevalier de Witry. B.</i>	I, 163
<i>Willmar, Jean-Pierre-Christine. B.</i>	II, 244	<i>Wittlich, Jean de; v. Jean, dit de Wittlich. B.</i>	I, 273
<i>Wiltheim, la famille de. B.</i>	II, 246	<i>Woise; v. Bousse, Thilman Voize de. B.</i>	I, 99
<i>Wiltheim, Alexandre de. B.</i>	II, 247	<i>Wolff, Mathias. B.</i>	II, 267
<i>Wiltheim, Christophe de. B.</i>	II, 250	<i>Wolter de Neurbourg, Benoît-Nicolas. A.</i>	II, 94
<i>Wiltheim, Eustache de. B.</i>	II, 250	<i>Wulfsticus, St.; v. Wulfroy, St. B.</i>	II, 224
<i>Wiltheim, Guillaume ou Jean-Guillaume de. B.</i>	II, 251	<i>Wunsch ou Wuntsch, Dominique et Hubert; v. Ventsch, Dominique et Hubert. B.</i>	II, 196
<i>Wiltheim, Hubert de. B.</i>	II, 253	<i>Würth, Jean-Théodore. B.</i>	II, 271
<i>Wiltheim, Jean de. B.</i>	II, 253		
<i>Wiltheim, Jean-Gaspard de. B.</i>	II, 253		
<i>Wiltheim, Jean-Guillaume de; v. Wiltheim, Guillaume ou Jean-Guillaume de. B.</i>	II, 251		
<i>Wiltheim, Nicolas de. B.</i>	II, 253		
<i>Wiltz; deux familles de ce nom. B.</i>	II, 256		
<i>Wiltz, la maison seigneuriale de ce nom. B.</i>	II, 256		
<i>Wiltz, Amédée de; v. Wiltz, la maison de. B.</i>	II, 256		
<i>Wiltz, Bernard de; v. Wiltz, la maison de. B.</i>	II, 256		

X.

<i>Xhrouet, Joseph. A.</i>	II, 98	<i>Xhrouet, Warner. A.</i>	II, 95
<i>Xhrouet, Lambert. A.</i>	II, 98		

Y.

<i>Yolande, comtesse de Vianden; v. Vianden, Yolande, comtesse de. B.</i>	II, 211	<i>Yvois, Gilles d'; v. Gilles, dit d'Yvois. B.</i>	I, 223
<i>Yvois, François d'; v. François, dit d'Yvois. B.</i>	I, 204	<i>Yvois, Hubert d'; v. Hubert, dit d'Yvois. B.</i>	I, 269

Z.

<i>Zantfried; v. Menghers, Corneil. A.</i>	II, 86	<i>Pierre-Dominique. B.</i>	II, 106
<i>Zarasin, Pierre-Dominique; v. Sarrasin,</i>		<i>Zorn, Marie de. B.</i>	II, 272

LISTE ALPHABÉTIQUE

DE MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS

A LA BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE.

NB. Les chiffres placés en avant des noms marquent la série de la souscription.

Sa Majesté la Reine-Mère des Pays-Bas	11.
Sa Majesté le Roi des Belges	1
Sa Majesté l'Empereur d'Autriche	1
Sa Majesté le Roi Grand-Duc de Baden	1
Le Ministère de l'Intérieur de Belgique	10

Messieurs

334. Academische Buchhandlung in Göttingen	1
112. <i>Adames, N.</i> , Provicair-apostolique du Grand-Duché de Luxembourg	1
125. <i>André, J.-P.</i> , Commissaire du Gouvernement près de la banque internationale, à Luxembourg	1
239. <i>Angelsberg</i> , Notaire à Feulen	1
76. <i>Arend, N^m</i> , fils, Négociant à Wiltz	1
51. <i>Arendt, Ch.</i> , Architecte de l'Etat, à Luxembourg	1
52. <i>Arendt, Fr.-Jul.</i> , Notaire à Wiltz	1
254. <i>Arendt</i> , Normaliste à Luxembourg	1
169. <i>Arnoldi</i> , Monsgr., évêque de Trèves	1
172. <i>Aschman, Ed.</i> , Dr. Méd., Pdt. du Collège méd., à Luxembourg	1
189. <i>Augustin, P.-J.</i> , Juge de paix à Remich	1
310. <i>Augustin</i> , Receveur de l'Etat à Bettembourg	1
332. <i>Bædecker, A.</i> , libraire à Rotterdam	1
303. <i>Bassing</i> , Juge de paix à Rédange	1
247. <i>Bastendorff</i> , Instituteur primaire à Wiltz	1
109. <i>Behrens, Eug.</i> , Imprimeur, à Luxembourg	1
175. <i>Benoit-Faber, Aug.</i> , Intendant des domaines de Mnsgr. le duc d'Areberg, à Marche-les-Dames	1
160. <i>Berchem, Gilles</i> , Dr. Méd., à Anvers	1
161. <i>Berchem, François</i> , Ingénieur des mines, à Namur	1
116. <i>Bernard, Jacques</i> , Juge de paix à Wiltz	1
304. <i>Bian, L.-F.-J.</i> , Notaire à Rédange	1
22. Bibliothèque de l'Athénée de Luxembourg	1
173. Bibliothèque de la Députation du Conseil provincial à Arlon	1

	L.
278. Bibliothèque de l'Ecole moyenne et industrielle d'Echternach	1
174. Bibliothèque de la Société historique d'Arlon	1
129. Bibliothèque de la ville d'Arlon	1
54. Bibliothèque du 1 ^{er} bataillon des chasseurs luxembourgeois	1
41. Bibliothèque du 2 ^e bataillon des chasseurs luxembourgeois	1
270. Bibliothèque du Progymnase de Diekirch	1
225. Bibliothèque du Tribunal de Diekirch	1
349. Bibliothèque du 6 ^e Régiment de ligne belge, à Arlon	1
308. Bibliothèque Royale publique, à Berlin	1
340. Bibliothèque du Grand-Duché d'Oldenburg	1
302. <i>Biwort</i> , Docteur en médecine, à Hollerich	1
289. <i>Bourger</i> , Imprimeur, à Arlon	1
203. <i>Bourggraff</i> , Docteur en médecine, à Luxembourg	1
26. Le Bourgmestre de la ville de Luxembourg	1
206. <i>Brasseur</i> , Avocat, à Luxembourg,	1
197. <i>Brockhaus</i> , F.-A., Libraire à Leipsic	1
246. <i>Brucher</i> , J., Etudiant, à Luxembourg	1
268. <i>Brück</i> , P.-A., Imprimeur, à Arlon	1
67. <i>Brück</i> , R., Capitaine du Génie, à Anvers	1
136. <i>Bucan</i> , Ph.-Ch., Inspecteur de l'enregistrement, à Luxembourg	1
115. <i>Cavin</i> , L.-P., Conseiller de Cour, Bibliothécaire de S. M. le Roi des Pays-Bas, à LaHaye	1
249. Cercle militaire, à Echternach	1
42. <i>Chalon</i> , R., Président de la Société de numismatique belge, à Bruxelles	1
131. <i>Chardonne</i> , Brigadier des douanes, à Waltzing	1
347. <i>Christern</i> , F.-W., Libraire à New-Yorck	1
106. <i>Clasen</i> , C.-P., Professeur, à Diekirch	1
182. <i>Clasen</i> , Professeur à l'école normale de Luxembourg	1
198. <i>Clemen-Schmitter</i> , Agent-général de la Comp ^{ie} «la Nationale», à Luxembourg	1
243. <i>Clesse</i> , Négociant à Luxembourg	1
39. <i>Collette</i> , Ed., Dr. en droit, Notaire et Conseiller provincial, à Erezée	1
245. <i>Conter</i> , Propriétaire, à Sæul	1
200. <i>Cordonnier</i> , Ingénieur des ponts et chaussées, à Neufchâteau	1
218. <i>Crombach</i> , père, Pharmacien, à Ettelbruck	1
272. <i>Cuno</i> , François, Greffier de la Justice de paix à Rédange	1
232. <i>Dargent</i> , Pharmacien, à Eich	1
190. <i>Deitz</i> , Ph., Clerc de notaire, à Bettembourg	1
250. <i>Delahaye</i> , H., Négociant à Luxembourg	1
84. <i>Dell</i> , Hub., Cap ^{me} au 3 ^e chasseurs à pied, à Liège	1
186. <i>Deloos</i> , P., Inspecteur des douanes, à Luxembourg	1
222. <i>Delvaux</i> , Ch., Tanneur, à Pintsch	1
201. <i>Derneden</i> , N., Propriétaire, à Baschleiden	1
33. <i>Dessans</i> , Inspecteur principal des chemins de fer de l'Est, à Nancy	1
132. <i>Didier-Hollensfeltz</i> , J.-P. Notaire à Diekirch	1
181. <i>Ditsch-Kohner</i> , Négociant à Luxembourg	1

	Ex.
102. <i>Dutreux, Aug.</i> , Rentier à Luxembourg	2
166. <i>Elberling, C.-G.</i> , Docteur en médecine, à Luxembourg	1
178. <i>Elsen, J.</i> , Commissaire de police de la ville de Luxembourg	1
120. <i>Eller, Ch.-Dom.</i> , Juge au tribunal de Luxembourg	1
82. <i>Eltz, H.</i> , Professeur-répétiteur à Echternach	1
151. <i>Engling, J.</i> , Professeur de philos. à l'Athénée de Luxembourg	1
238. <i>Ensch</i> , Receveur de l'Etat à Rédange	1
273. <i>Baronne V° d'Ensch, née de Lindenheim et Friensberg</i> , à Baden près Vienne	1
275. <i>Ensch</i> , Administrateur du domaine de Clervaux	1
23. <i>Erasmv, M^{re}</i> , Aide-timbreur à Luxembourg	1
320. <i>Ernst</i> , Vicaire à Beckerich	1
13. <i>Eydt, J.-F^{ois}</i> , Architecte de la ville de Luxembourg	1
21. <i>Eyschen, Paul</i> , Etudiant à l'université de Bonn	1
315. <i>Eyschen, J.-B.</i> , Curé et Définitéur à Dreis, cercle de Wittlich	1
58. <i>Faber, Ch.</i> , Directeur de l'école agricole de l'Etat, à Echternach	1
32. <i>Faber-Knepper, J.-J.-G.</i> , Tanneur, à Wiltz	1
208. <i>Faber, N.</i> , Tanneur et propriétaire, à Bissen	1
209. <i>Fautsch, N.</i> , Huissier à Rédange	1
108. <i>Felsenhart, J.-P.</i> , Lieut.-officier-payeur, au 3 ^e régiment de ligne, à Anvers	1
123. <i>Feyden</i> , Avocat, à Luxembourg	1
226. <i>Fischer, J.-P.</i> , Propriét., Bourgm. et membre des Etats, à Schrontweiler	1
43. <i>Fischer</i> , Vétérinaire de 1 ^{re} classe, à Luxembourg	1
11. <i>Fischer, H.</i> , Entreposeur de la régie du sel, à Luxembourg	1
346. <i>Flatau, Em.</i> , Libraire, à Bruxelles	2
274. <i>Fæhr</i> , Président du séminaire cléricale de Luxembourg	1
16. <i>de la Fontaine, père</i> , Ancien Gouverneur du G.-D., Président du Conseil d'Etat à Luxembourg	1
107. <i>de la Fontaine, Léon</i> , Avocat à Luxembourg	1
156. <i>de la Fontaine, Prosper</i> , Capitaine-commandant de la gendarmerie, à Luxembourg	1
223. <i>Freres, M^l</i> , Tanneur et Bourgmestre, à Encherange	1
242. <i>Franck, A.</i> , Libraire, à Paris	1
185. <i>Funck, Camille</i> , Notaire à Capellen	1
280. <i>Gemen, Aug.</i> , Receveur communal, à Luxembourg	1
180. <i>Gemen, Ch.</i> , Chef du Bureau au secrétariat de la ville, à Luxembourg	1
62. <i>George, Léon-Jos.</i> , Capit. au 1 ^{er} cuirassiers, à Bruges	1
343. <i>Gerold, Ch.</i> , fils, libraire à Vienne	1
113. <i>Gillet</i> , Lieut.-Colonel au 1 ^{er} régiment de ligne, à Gand	1
220. <i>Gilson</i> , Contrôleur des contributions à Rédange	1
130. <i>Glesener</i> , Industriel, à Châtillon	1
118. <i>Glesener, Eug.</i> , Tanneur, à Wiltz	1
45. <i>Gnuse, Ch.</i> , libraire, à Liège	2
126. <i>Gontier-Grigy</i> , Directeur de la Comp ^{ie} d'ass. la Paternelle, à Luxembourg	1

	Kr.
35. <i>Gourdet, Louis</i> , Subst. Proc. du Roi à Neufchâteau	1
253. <i>Graf, B.</i> , Professeur à Diekirch	1
183. <i>Gras, Fr.-L.</i> , Notaire à Bettembourg	1
288. <i>Gregorius</i> , Inspect. provincial des écoles prim., à Arlon.	1
69. <i>Gruber, M.</i> , Brasseur, à Wiltz	1
257. <i>Haas</i> , Curé, à Nomern	1
159. <i>Hallinger, N.</i> , Tanneur, à Wiltz	1
305. <i>Heintzé, frères</i> , Libraires, à Luxembourg	1
104. <i>Heldenstein</i> , Pharmacien, à Luxembourg	1
149. <i>Heldenstein</i> , Bourgmestre de Luxembourg	1
179. <i>Henrion, J.-J.</i> , Receveur de l'Etat à Diekirch	1
64. <i>Hertz, Wilh.</i> , Bessersche Buchhandlung, à Berlin	1
319. <i>Heuardt, G.</i> , Juge au tribunal de Luxembourg	1
231. <i>Heuschling, X.</i> , Chef de la Division de Statistique, au Ministère de l'Intérieur, à Bruxelles	1
312. <i>Heussner, F.</i> , Libraire, à Bruxelles	2
248. <i>Hilger</i> , Huissier à Luxembourg	1
306. <i>Hippert, M.-C.-T.</i> , Colonel-commandant le 3 ^e d'artillerie, à Liège	1
72. <i>Hobscheid, M.</i> , Tanneur, à Wiltz	1
204. <i>Hoffman, J.-B.</i> , Procureur du Roi à Malines	1
271. <i>Hoffmann</i> , Juge de paix à Mersch	1
295. <i>Hoffmann</i> , Curé à Angelsberg	1
128. <i>Hollenfeltz</i> , Bourgmestre de la ville d'Arlon	1
195. <i>Hoste</i> , Libraire, à Gand	2
57. <i>Houba, Ch.</i> , Curé-Doyen à Bastogne	1
53. <i>Hurand, Aug.</i> , D ^r Méd., à Grand-Halleux	1
277. <i>Jacques</i> , Huissier à Musson	1
287. <i>Jacquelart</i> , Directeur des contrib. douanes et accises, à Arlon	1
335. <i>Jonghaus, G.</i> , Libraire, à Darmstadt	1
103. <i>Juncker</i> , Marchand-tailleur, à Luxembourg	1
184. <i>Kaesch</i> , Curé à Consthum	1
284. <i>Kaufmann</i> , Curé à Lorenzweiler	1
133. <i>Kayser, N.</i> , Chef de section des accises à Wiltz	1
294. <i>Kinnen</i> , Contrôleur des douanes à Hovelange	1
63. <i>Klein, J.</i> , Curé à Weimerskirch	1
267. <i>Kleyr, J.-M.</i> , D ^r en Philos., anc. Direct. d'Athénée, à Neumühl	1
17. <i>Knaff, Ch.-J.-Ph.</i> , Memb. de la Soc. arch., à Luxembourg	1
171. <i>Knopp</i> , D ^r en Théolog., à Trèves	1
34. <i>König, Phil.</i> , Commis-négociant, à Bruxelles	1
337. <i>Kornicker</i> , Libraire, à Anvers	2
233. <i>Krewinkel, Fr.</i> , Banquier, à Luxembourg	1
210. <i>von Krohn</i> , Lient.-Col., à Mayence	1
24. <i>Kuntgen, J.-P.</i> , fils, Négociant, à Luxembourg	1

	Et.
75. <i>Labouille, J.</i> , Huissier à Wiltz	1
18. <i>Lacave, J.-N.</i> , Professeur au Séminaire clérical de Luxembourg	1
79. <i>Lambert, F.</i> , Tanneur et Bourgmestre de la ville de Wiltz	1
328. <i>Lambinet</i> , Notaire à Virton	1
88. <i>Lamort, Ch.</i> , Industriel, à Sierck	1
146. <i>Lamort, Jules</i> , Industriel, à Luxembourg	1
292. <i>Larue, Ferd.</i> , M ^{ad} -Tanneur, à Luxembourg	1
68. <i>Laurent</i> , Capitaine au 8 ^e régiment de ligne, à Mons	1
61. Le comte de <i>Le Bidart de Thumaide</i> , à Liége	1
276. <i>Lebrum de Miraumont</i> , Bourgmestre à Hondelange	1
188. <i>Le Gallais</i> , Ingénieur, à Paris	1
100. <i>Léonard, D^r Méd.</i> ; à Hosingen	1
142. <i>Letellier</i> , Ingénieur des chemins de fer, à Luxembourg	1
268. <i>Linden, Jean</i> , Curé-doyen, à Wiltz	1
138. <i>Lintz, Fr.</i> , Libraire, à Trèves	2
193. Litterarisch-artistische Anstalt der Cotta'schen Buchhandlung, à Munchen	1
244. <i>Lorieux, L.-M.</i> , Employé au chemin de fer à Luxembourg	1
99. <i>Loutsch, J.-A.</i> , Pharmacien, à Wiltz.	1
260. <i>Maillard</i> , Commis au Gouvernement, à Luxembourg	1
291. <i>Majerus</i> , Curé-doyen, à Mersch	1
307. <i>Majerus, H.</i> , Instituteur à Winseler	1
228. <i>Majerus, Léon</i> , Notaire à Luxembourg	2
147. <i>Martha, N.</i> , Professeur à Luxembourg	1
83. <i>Martin, Chrét.</i> , Capitaine au 6 ^e rég. de ligne, à Arlon	1
170. <i>Marx</i> , Professeur au séminaire-clérical de Trèves	1
74. <i>Mathieu, J.-Ch.</i> , Propriétaire et membre des Etats, à Wiltz	1
38. <i>Maus, Martin</i> , Professeur à Virton	1
296. <i>Maus, Clém.</i> , Ingénieur à Virton	1
321. <i>Maus, Ch.</i> , Conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles	1
322. <i>Maus, H.</i> , Ingénieur en chef, à Mons	1
144. <i>Merjai</i> , Major d'infant., sous-direct. du personnel de l'armée, à Bruxelles	1
55. <i>Mersch, J.-Aug.</i> , Lieutenant du génie, à Anvers	1
163. <i>Mersch-Adam</i> , Négociant à Luxembourg	1
219. <i>Mersch, Jean</i> , Commissaire du District de Diekirch	1
279. <i>Mersch-Faber</i> , Conseiller d'Etat, à Luxembourg	1
158. <i>Mertens, Math.</i> , Notaire à Wiltz	1
122. <i>Metz, Jules</i> , Avocat, à Luxembourg	1
176. <i>Metz, Jos.</i> , Curé à Mamer	1
236. <i>Metz, Emile</i> , Industriel, à Eich	1
167. <i>Michel</i> , Professeur à l'Athénée de Luxembourg	1
230. <i>Michel, J.-H.</i> , Mécanicien, à Eich	1
309. <i>Minlos, Ed.</i> , Kaiserliche Hofbuchhandlung, à St. Petersburg	1
344. <i>Mischer et Ræstell</i> , Libraires à Berlin	1
134. <i>Molitor, M.</i> , Receveur de l'enregistrement à Wiltz	1
237. <i>Molitor, D^r Méd.</i> , à Arlon	1
285. <i>Mongenast, A.</i> , Juge au Tribunal de Diekirch	1
331. <i>Mucquardt</i> , Libraire, à Bruxelles	3

48. <i>Muller, J.-P.</i> , Receveur de l'enregistrement, à Clervaux	1
150. <i>Muller, M.</i> , Directeur de l'Athénée de Luxembourg	1
217. <i>Muller, M.</i> , Substitut du Procureur d'Etat à Diekirch	1
14. <i>Munchen, J.-Ch.</i> , Avocat, à Luxembourg	1
56. <i>de Musiel</i> , Propriétaire, au château de Thorn	1
153. <i>Namur, A.</i> , Professeur à l'Athénée de Luxembourg	1
234. <i>Namur</i> , Conservateur des hypothèques à Luxembourg	1
207. <i>Neumann, B.</i> , Avocat-général à la Cour sup. de Justice à Luxembourg	1
269. <i>de Neunheuser</i> , Juge de paix du canton de Marche, à Aye	1
299. <i>Niedenführ</i> , Curé à Buschdorf	1
164. <i>Nothomb, Alph.</i> , Anc. ministre, membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles	1
192. <i>Nyhoff, Martin</i> , Libraire, à LaHaye	1
29. <i>d'Olimart, Gustave</i> , Secrét. pour les Affaires du Grand-Duché, à LaHaye	1
12. <i>Ottmann, Léop.</i> , Recteur des Rédemptoristes à Luxembourg	1
162. <i>Passau, J.-H.</i> , Horloger, à Wiltz	1
65. <i>Pauly-Strasser, Ad.</i> , Marchand de vins, à Vianden	1
154. <i>Peltier, J.-N.</i> , Méd. vétérinaire de 1 ^{re} classe, à Hosingen	1
114. <i>Pescatore, Ferd.</i> , Négociant, à Luxembourg	1
141. <i>Pescatore, Théodore</i> , Rentier, à Luxembourg	1
227. <i>Pescatore, Guill.</i> , Rentier, à Luxembourg	1
261. <i>Pescatore</i> , fils, Etudiant à l'université de Bonn	1
324. V ^e <i>Pescatore, née Dutreux</i> , Rentière, à Luxembourg	1
59. <i>Pety de Rosen, J.</i> , Propriétaire-rentier, au château de Grune	1
266. <i>Pfinder, Aug.</i> , Négociant en vins à Luxembourg	1
283. V ^e <i>Pierlot, née Reuter</i> , à Bouges, lez Namur	1
27. <i>Pondrom, Bern.-Jos.</i> , Propriétaire, à Hosingen	1
338. v. <i>Preuschen</i> , Directeur des Archives, à Idstein	1
85. <i>Rappard, A.-G.-A.</i> , Chevalier de, Ministre d'Etat, à LaHaye	1
300. <i>Raymond, J.-B.</i> , Libraire, à Virton	1
211. <i>Recht</i> , Etudiant, à Luxembourg	1
316. <i>Reicher, Fr.</i> , Employé au chemin de fer, à Klein-Bettingen	1
264. <i>Baron de Reinach</i> , de Hirzbach	1
286. <i>Résibois</i> , Vice-président au Tribunal d'Arlon	1
143. <i>de Reume, Aug.</i> , Major attaché au ministère de la guerre, à Bruxelles	1
199. <i>Richard, Lucien</i> , Président du Tribunal de Diekirch	2
318. <i>Rinck</i> , Employé aux travaux du chemin de fer, à Lorenzweiler	1
70. <i>Rischarde, G.</i> , Notaire à Wiltz	1
205. <i>Rischarde, M.</i> , Receveur de l'Etat à Strassen	1
60. <i>Rothermel, Ernest</i> , Lieutenant au 7 ^e régiment de ligne, à Bruxelles	1
135. <i>Rousseau, J.-B.</i> , Huissier à Luxembourg	1

	Fr.
105. <i>Roux et Guyer</i> , Entrepreneurs, à Luxembourg	1
66. <i>Ruppert, M.</i> , Capitaine retraité, à Mons	1
339. <i>Samson et Wallin</i> , libraires, à Stockholm	1
101. <i>Salentiny</i> , Conseiller de Gouvernement, à Luxembourg	1
137. <i>Saur, M.</i> , Receveur des contributions à Luxembourg	1
81. <i>Schaack, Gilles</i> , Négociant, à Wiltz	1
87. <i>Schaack, M.</i> , Clerc de notaire, à Bettembourg	1
157. <i>Schaack, Dom.</i> , Huissier à Wiltz	1
224. <i>Schaack, Jos.</i> , Avocat, à Diekirch	1
235. <i>Schaan, M.</i> , Contrôleur des Contributions à Luxembourg	1
165. <i>Schæfer, Ferd.</i> , Directeur de la banque internationale, à Luxembourg	1
155. <i>Schartz, J.</i> , Accessiste forestier, à Luxembourg	1
80. <i>Schaul, J.-N.</i> , Instituteur du degré supérieur à Wiltz	1
187. <i>de Scherff, Paul</i> , Rentier, à Luxembourg	1
191. <i>Schiltz, N.</i> , Secrétaire de district à Luxembourg	1
262. <i>Schintgen</i> , Instituteur, à Luxembourg	1
293. <i>Schintgen</i> , Avocat, à Luxembourg	1
326. <i>Schleicher</i> , à Habaru (Neufchâteau)	1
37. <i>Schmitz</i> , Etudiant en Théologie, à Luxembourg	1
114. <i>Schmitz</i> , frères, Négociants, à Luxembourg	1
20. <i>Schon, M.</i> , Contrôleur garde-magasin du timbre à Luxembourg	1
240. <i>Schoué</i> , Receveur de l'Etat à Esch s/S.	1
194. <i>Schröll, Théoph.</i> , Sténographe de l'Etat, à Luxembourg	1
202. <i>Schubert et Seidel</i> , Libraires, à Kœnigsberg	1
77. <i>Schwartz-Biwer, N.</i> , Négociant, à Wiltz	1
298. <i>Sepp, Ch.</i> , Prédicateur chez les Mennonites, à Leyde	1
28. <i>Servais, Jos.</i> , Propriétaire, à Mersch	1
78. <i>Servais-Thilges, B^{re}</i> , Fabricant, à Wiltz	1
110. <i>Servais, Emm.</i> , Vice-Président à la Cour sup. de Justice à Luxembourg	1
86. <i>Seyler, Jean-Gilles</i> , Dr. Méd., à Wiltz	1
139. <i>Siegen, P.-M.</i> , Aide-conducteur des travaux publics à Luxembourg	1
252. <i>Simon, J.-Const.</i> , Prop.-rentier, à Niederkorn	1
124. <i>Simonis, Ch.</i> , Avocat, à Luxembourg	1
314. <i>Simons, Ern.</i> , Avocat, à Luxembourg	1
25. Société de Gymnastique de Luxembourg	1
152. <i>Speck, Jos.</i> , Professeur à l'Athénée de Luxembourg	1
47. <i>Steichen</i> , Curé à Hobscheid	1
31. <i>Stiff, J.-P.</i> , Agent comptable à Saarbruck	1
148. <i>Stronck, M.</i> , Professeur à l'Athénée de Luxembourg	1
256. <i>Stronck</i> , Curé à Bertrange	1
255. <i>Suttor</i> , Géomètre en chef, à Luxembourg	1
327. <i>Tagnon</i> , Propriétaire, à Ste. Marie (Etalle)	1
117. <i>Sœur Tarsile</i> , Supérieure du pensionnat de Demoiselles, à Wiltz	1
281. <i>Theis</i> , Vicaire à Luxembourg	1
71. <i>Thilges, George-Édouard</i> , Tanneur, à Wiltz	1

	h
73. <i>Thilges-Faber, Gust.</i> , Tanneur, à Wiltz	1
40. <i>Tockert, Fr.-X.</i> , Capitaine d'infanterie, chef de bureau au ministère de la guerre, à Ixelles-lez-Bruxelles	1
212. <i>Baron de Tornaco, Victor</i> , Ministre d'Etat, Président du Gouvernement Grand-Ducal, à Luxembourg	5
121. <i>Toutsch, J.-P.</i> , Conseiller honor. et Président du Tribunal de Luxembourg	1
30. <i>Ulveling, M.-J.</i> , Notaire à Remich	1
36. <i>Ulveling, J.</i> , Directeur-général des finances du Grand-Duché, à Luxembourg	1
119. <i>Comte Van den Steen de Jehay, Xav.</i> , au château de Bassinnes	1
89. <i>Comte Van der Straten-Ponthoz, Théod.</i> , Grand-maréchal de la Cour de Belgique, à Bruxelles	10
297. <i>Comte Van der Straten-Ponthoz de Chérisey</i> , à Metz	1
50. <i>Vannerus, H.</i> , Substitut du Procureur d'Etat à Luxembourg	1
177. <i>Van Volkenberg, D.-A.</i> , Référéndaire au Département de la guerre, à LaHaye (pr. la Bibl. du Département)	1
282. <i>Velter</i> , Avocat, à Luxembourg	1
348. <i>de Villers, H.</i> , Etudiant à Luxembourg	1
341. <i>Voigt et Günther</i> , Libraires à Leipzig	1
44. <i>de Wacquant, Th.</i> , Dr. méd., à Fœtz	1
241. <i>Wellenstein</i> , Ancien Administrateur-général et conseiller honoraire à la Cour sup. de Justice, à Dreibern	1
325. <i>Welter</i> , curé-desservant à Sandweiler	1
251. <i>Weyer</i> , Secrétaire communal de la ville de Luxembourg	1
290. <i>Weyland</i> , Receveur communal à Arlon	1
311. <i>Witkamp, P.-H.</i> , à Amsterdam	1
301. <i>Witry</i> , Notaire à Echternach	1
168. <i>Wolff, J.-B.</i> , Professeur à l'Athénée de Luxembourg	1
242. <i>Wolff, H.</i> , Curé à Contern	1
259. <i>Wolff</i> , Propriétaire-rentier, à Luxembourg	1
258. <i>Wolter, Edouard</i> , Propriétaire, à Erpeldange-lez-Wiltz	1
19. <i>Wurth-Paquet, Fr.-X.</i> , Président de la Cour sup. de Justice à Luxembourg	1
127. <i>Würth, Léon</i> , Avocat, à Luxembourg	1
49. <i>Zenners, P.</i> , Curé à Udange	1
15. <i>Zens, P.-N.</i> , Ingénieur civil, à Luxembourg	1

Le lecteur est prié de corriger les fautes typographiques ci-indiquées.

TOME I^{er}.

- Page 11, colonne 2, ligne 9 en remontant, lisez: *particulièrement*, au lieu de prticulièrement.
Page 18, col. 2, ligne 19 en remontant, lisez: *heureuses*, au lieu de heureuse.
Page 27, col. 2, ligne 4 en remontant, lisez: 1723; non 1713.
Page 33, col. 2, ligne 22 en remontant, lisez: *anti textum*; non anti.
Page 40, col. 2, ligne 22 en remontant, lisez: *mentionné*, au lieu de mentionnée.
Page 60, col. 2, ligne 22, lisez: *noms*, au lieu de noms.
Page 64, col. 2, ligne dernière, lisez: *que cette œuvre est au*; non que cette œuvre est a.
Page 88, col. 2, et la page suivante. Le nom *Bocholz* s'écrit avec un T, puisque la famille a signé ainsi.
Page 129, col. 2, ligne 14, lisez: *affections séreuses*; non séricuses.
Page 143, col. 2, ligne 8 en remontant, lisez: *il parut à Nancy*; non il parât.
Page 143, col. 1, ligne 6, lisez: *Le projet de Constitution d'Etats de 1841*; non 1848.
Page 181, col. 1, ligne 24, lisez: *DEPUTATIONIBUS*; non deputationibus.
Page 183, col. 1, ligne 29, lisez: *renoncèrent*, au lieu de renoncâssent.
ibid. col. 2, ligne 10 en remontant, lisez: *ni dans ses autres exploits*; non: ni dans les autres etc.
Page 184, col. 1, ligne 16 en remontant, lisez: *en butte*; non en lutte.
ibid. col. 2, ligne 9, lisez: *à la tête de dix-huit cents hommes*; non à la tête du etc.
Page 216, col. 2, ligne 9 en remontant, lisez: *Lomormain* au lieu de Lamermam.
Page 218, col. 2, ligne 1^{re}, lisez: *Mais ce qui*; non mais ce que.
Page 231, col. 1, ligne 22, lisez: *abbreviations* pour abbreviationem; non simplement abbreviations.
Page 231, col. 2, ligne 17, lisez: *dein*, au lieu de deen.
Page 271, col. 2, ligne 10, lisez: *supplément au*; non supplément au.
Page 279, col. 2, ligne avant-dernière, lisez: *hactenus*, au lieu de hactenis.
Page 280, col. 2, ligne 13 en remontant, lisez: *omnemque*; non omnemquz.
Page 298, col. 2, ligne 17, lisez: 1767, au lieu de 1772.
Page 301, col. 1, ligne 16 en remontant, lisez: *Ant.* au lieu de Aate.
Page 302, col. 2, ligne 10, lisez: *Thonne-la-long*, au lieu de Thonne-long.
Page 304, col. 1, ligne 23, lisez: *Chimay et d'Aremberg*; non el.
Page 323, col. 1, ligne 13 en remontant, lisez: *Marcomir-le-grand*, au lieu de Marcomir.
Page 329, col. 2, ligne 5, en remontant, lisez: *patriocinio*, au lieu de patriocinio.
Page 334, col. 1, ligne 2, lisez: *quatre-vingts ans*; non quatre-vingt.
Page 339, col. 2, ligne 20, lisez: *Wenceslas II ou de Bohême*; non Wenceslas I.
Page 340, col. 2, ligne 3, lisez: *à Rodolphe II (IV), duc d'Autriche*; non Rodolphe (II IV).
Page 362, col. 1, ligne 16 en remontant, lisez: morte le 7 juin 1804; non 1840.
Page 366, col. 1, ligne 7 en remontant, lisez: né le 14 août 1772; non 1771; mort le 23 juillet 1793; non le 12 juillet.
Page 366, col. 1, ligne 3 en remontant, lisez: 1773, non 1776.
Page 366, col. 2, ligne 3, lisez: le 7 janvier; non le 13 janvier.
Page 367, col. 2, ligne 3, lisez: né le 19 avril 1793; non 1798.
Page 369, col. 1, ligne 3 en remontant, lisez: §. 2.; non 1.
Page 378, colonne 2, ligne 3; à compléter la phrase comme suit: et vint camper devant les forts de Sasroth et de Haselbach dont les garnisons s'enfuirent à son approche.
Page 392, col. 2, ligne 6 en remontant, il n'y a qu'une virgule (,) après le mot dit-on; non un point et virgule (,).
Page 400, col. 1, lignes 8 et 9 en remontant, lisez: le public avec le goût des belles lettres, etc.
Page 426, col. 1, ligne 13, lisez: *Ad arma et imperia natus*; non eit.
Page 427, col. 2, ligne 12 en remontant, lisez: pour que les P.P. Récollets aient; non ayant.
Page 434, col. 1, ligne 19 en remontant; lisez: *septembr.*; non septembre.
Page 470, col. 1, ligne 1, lisez: *légat*; non lagat.

TOME II.

- Page 21, col. 1, ligne 13, lisez: biens d'estoc, non d'estoc.
Page 24, col. 1, ligne 12 en remontant, lisez: *Hasonville*, non Hassouville.
Page 37, col. 2, ligne 10, lisez: sans indication d'émaux, au lieu de couleurs.
Page 39, col. 2, lignes 19 et 20, lisez: *monastère de Virton*; non de Trois-Vierges.

- Page 49, col. 1, ligne 7, lisez: *entre la guerre de sept ans et la révolution brabançonne*; non la guerre de trente ans.
- Page 68, col. 1, ligne 9 en remontant, lisez: *quocum*; non *quorum*.
- Page 68, col. 2, ligne 17, lisez: *argumentum*, au lieu de *augmentum*.
- Page 68, col. 2, ligne 23 en remontant, lisez: *Sept-Fontaines*, au lieu de *Sept-fontaines*.
- Page 68, col. 2, ligne 44 en remontant, lisez: *Sept-Fontaines*, au lieu de *Sept-fontaines*.
- Page 88, col. 2, ligne 3 en remontant, lisez: *1310* au lieu de *1330*.
- Page 107, col. 2, ligne 17 en remontant, lisez: *compète*; non *complète*.
- Page 148, col. 1, avant-dernière ligne, lisez: *et un chirurgien*; non: *et d'un chirurgien*.
- Page 166, col. 2, 6^e et 7^e lignes en remontant, lisez: *pendant la dernière moitié du onzième siècle et la première moitié du douzième*; non: *pendant la dernière moitié du dixième siècle et la première du onzième*.
- Page 192, col. 1, ligne 14; lisez: *potitus*, au lieu de *politus*.
- Page 194, col. 2, dernière ligne, lisez: *bien que supérieur*, non *supérieure*.
- Page 199, col. 2, ligne 20, lisez: *reçus*, non *reçu*.
- Pages 214 et 215, la pagination doit être changée en *214* et *215*, au lieu de *114* et *115*.
- Page 236, col. 2, ligne 10; lisez: *Weydarterhof*, non *Weydershof*.
- Page 240, col. 2, ligne 7 en remontant, lisez: *l'église de Ste. Cécile*; non de *St. Pierre*.
- Page 241, col. 1, ligne 3, lisez: *Viltabourg*, au lieu de *Vitalbourg*.
- Page 243, col. 1, lignes 20 à 24 en remontant; le passage est à rectifier comme suit, *St. Willibrorde* avait écrit un ouvrage intitulé: *Ecclesiasticorum canonum liber*, que l'on a pendant longtemps cru perdu, mais que le Dr. Frédéric Kunstmann a découvert dans un Codex d'Augesbourg et qu'il a édité en 1844 à Mayence. *Swertius* lui attribue en outre une Relation de ses voyages, laquelle semble perdue.
- Page 306, col. 1, ligne avant-dernière, lisez: *Battista Nany*, au lieu de *Wang*.
- Page 340, ligne 1^{re}, lisez: *contrées*, au lieu de *contrés*.

APPENDICE.

TOME II.

- Page 29, col. 2, ligne 18 en remontant; à placer un point et virgule (;) *entre Irlande et in-8^o*.
- Page 36, col. 2, ligne 7 en remontant, lisez: *descendu*, non *deseend*.
- Page 81, col. 1, ligne 8 en remontant, à effacer le point (.) après le mot *POSTQVAM*.
- Page 81, col. 2, ligne 27, lisez: *Il avait pour frères les comtes Gérard et Manfred*; non les Comtes de Gérard Manfred.
- Page 94, col. 1, ligne 11, lisez: *ancien ministre d'Etat du royaume de Saxe*; non *au*.



**THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT**

**This book is under no circumstances to be
taken from the Building**

Form 410